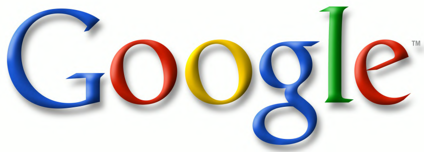




DAF

HISTOIRE DE FRANCE.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez
LE MERCIER, rue S. Jacques, au Livre d'or.
DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais.
DE HANSY, Pont au Change, à S. Nicolas.
JEAN TH. HERISSANT, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire.
BOUDET, rue S. Jacques, à la Bible d'or.
BAUCHE, Quai des Auguſtins, à Sainte Geneviéve.
DURAND, rue du Foin, au Griffon.
CL. J. B. HERISSANT fils, rue Notre-Dame, à la Croix d'or.
D'HOURY fils, rue de la vieille Bouclerie, au Soleil d'or.
DESPREZ, rue S. Jacques, à S. Proſper.
LE PRIEUR, rue S. Jacques, à la Croix d'or.

HISTOIRE
DE FRANCE,
DEPUIS
L'ÉTABLISSEMENT
DE
LA MONARCHIE FRANÇOISE
DANS LES GAULES,

Par le Pere G. DANIEL, *de la Compagnie de* JESUS;

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée de notes, de dissertations critiques & historiques, de l'histoire du regne de Louis XIII, & d'un journal de celui de Louis XIV,

ET

Ornée de plans, de cartes géographiques, & de vignettes représentant des médailles & des monnoyes de chaque regne.

TOME SECOND,

Qui comprend les regnes depuis 628 jusqu'à 877.



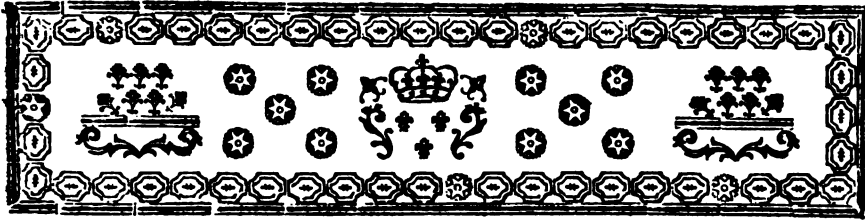
A PARIS,
CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. D. CC. L V.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

[illegible]

[illegible]



SOMMAIRE

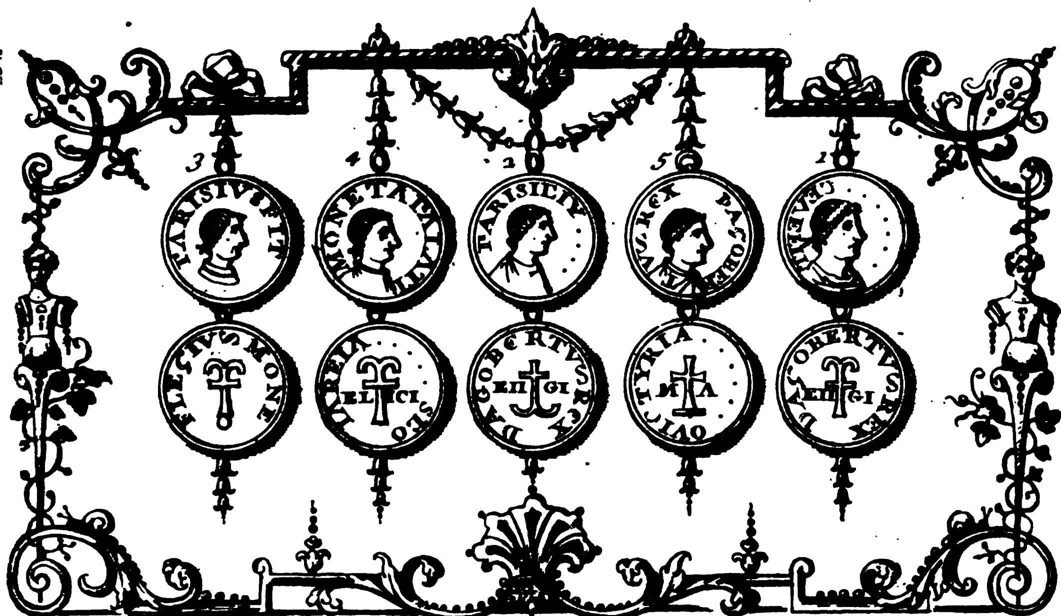
DES REGNES

DE DAGOBERT ET D'ARIBERT.

DAGOBERT est reconnu roi de Bourgogne & de Neustrie. Il répudie sa femme & en épouse une autre. Mort d'Aribert son frere. Dagobert se met en possession de ses états. Samon, de marchand qu'il étoit, devient roi des Esclavons. Guerre entre les François & les Esclavons. Les François attaquent les Esclavons, & sont obligés de se retirer en désordre. Révolte des Visigots. Dagobert fait son fils Sigebert roi d'Austrasie. Il déclare Clovis son second fils successeur des Royaumes de Neustrie & de Bourgogne. Il soumet les Gascons & les Bretons. Mort de Dagobert.



HISTOIRI



HISTOIRE DE FRANCE.

DAGOBERT ET ARIBERT.



I-TÔT que Dagobert roi d'Auſtraſie eut appris la mort du roi ſon pere, il fit ſans tarder partir pour la Bourgogne & pour la Neuſtrie (*a*) des perſonnes de ſa cour les plus capables de manier les eſprits, pour engager les grands & les peuples de ces deux royaumes à le reconnoître pour leur roi, à l'excluſion d'Aribert ſon frere, & s'avança en même-temps avec une armée juſqu'à Reims. La

628.

Dagobert eſt reconnu roi de Bourgogne & de Neuſtrie.

(*a*) Dans le Fredegaire imprimé par M. du Chêne, il y a que Dagobert envoya en Bourgogne & en Auſtraſie *in Auſter.* La ſuite de l'hiſtoire fait voir que ce fut en Neuſtrie qu'il envoya, & non pas en Auſtraſie. C'eſt ainſi que je l'ai mis dans mon hiſtoire: & je l'ai fait conformément à un excellent manuſcrit que le P. Sir-

628. réputation que ce prince s'étoit faite dans la guerre & dans le gouvernement, & peut-être encore plus la crainte de l'armée qu'il avoit sur pié, emporta presque tous les suffrages en sa faveur. Tous les évêques & les plus considérables du royaume de Bourgogne, vinrent à Reims lui rendre hommages, & le reconnoître pour leur maître.

Fredegar. c. 56. La plupart des évêques & des seigneurs de Neustrie lui firent aussi savoir qu'ils étoient à lui. Son cadet le prince Aribert ne laissa pas d'avoir son parti, à la tête duquel étoit Brunulfe frere de la reine sa mere : mais ses intrigues furent inutiles, & tout se soumit au plus fort. Néanmoins Dagobert par l'avis des plus sages de son conseil, n'exclut pas entierement son frere de la succession. Il lui laissa une partie assez considérable de l'Aquitaine, c'est-à-dire, des pays d'au-delà la Loire, Toulouse, l'Agenois, le Querci, la Xaintonge, le Perigord, ce qu'aujourd'hui nous appellons la Gascogne, toutes les places des Pyrenées, & toute cette frontiere d'Espagne jusqu'à l'ancienne Gascogne qui étoit au-delà, & tout cela à condition que ce prince renonceroit, comme il fit, à toutes les prétentions qu'il pourroit avoir sur tout le reste de l'empire françois. Aribert à l'exemple des anciens rois Visigots, fit Toulouse la capitale de son état, qu'il étendit trois ans après en subjuguant les Gascons qui avoient secoué le joug de la France.

Dagobert, paisible possesseur de son grand royaume, pensa à y faire fleurir les loix & la justice, à y maintenir, & même à y augmenter le bon ordre que son prédécesseur y avoit établi. *Ibid. Cap. 58.* Il se fit voir dans les principales places du royaume de Bourgogne, à Langres, à Dijon, à Lône, dite depuis saint Jean de Lône, à Châlons sur Saone, à Autun, à Auxerre, & par tout dans ce voyage il s'appliqua à rendre la justice avec tant d'intégrité, de droiture, d'exactitude, sans distinction du

mond nous a laissé au collége de Paris, où il y a très-distinctement *in Neuster*.

1. & 4. *Médaille.* Les points sont ici mis à la place des lettres effacées dans la médaille. Et dans le centre de ces médailles ELIGI est le nom du monetaire ELIGIUS, c'étoit saint Eloi. 2. *Médaille.* PARISIUS. 3. PARISIUSFIT, *c'est-à-dire*, que ces deux Médailles ont été frappées à Paris. *Au revers de la* 3. ELIGIUS MONEtarius. 4. *Médaille.* MONETA PALATINA ; *c'est-à-dire*, Monnoie frappée dans une maison royale. *Au revers*, IVREIA, *c'est-à-dire*, frappée à Yvrée dans le Piémont. 5. *Médaille*, *au revers*, VICTORIA. MA, *c'est-à-dire*, Marseille.

riche & du pauvre, du noble & du roturier, qu'il gagna les cœurs des peuples, & se fit redouter de tous les grands, toûjours occupé des affaires publiques, sans prendre le moindre divertissement, se donnant à peine le temps nécessaire pour prendre ses repas. Tout retentissoit de ses louanges, & l'on disoit hautement par-tout que c'étoit le plus grand roi qui eût jamais gouverné en France. En chemin faisant il fit arrêter Brunulfe, qu'il surprit comme il tâchoit de brouiller encore en faveur d'Aribert, & le fit mourir. 782.

Il continua sa route d'Auxerre à Sens, & vint à Paris, dont il fit sa capitale à l'exemple de ses prédécesseurs. Etant à Rumilli maison de plaisance proche de Paris, il y répudia Gomatrude, qu'il avoit épousée à Clichi quelques années auparavant. Il en usa ainsi par l'avis de son conseil, parce qu'elle étoit stérile, & il épousa en même-temps une des filles d'honneur de cette reine (*a*). Cette fille s'appelloit Nantilde.

Il répudie sa femme & en épouse une autre.

Tandis qu'Arnoul évêque de Metz fut dans le ministere, Dagobert soûtint toûjours ce caractere d'un grand roi digne du throne qu'il occupoit. Ce saint évêque lui demanda permission de se retirer, & de quitter son evêché pour vivre en solitude, & ne penser plus qu'à son salut, qu'il avoit toûjours, même à la cour, regardé comme sa plus importante affaire; il obtint son congé après de fortes instances réiterées plusieurs fois. Pepin maire du palais & Cunibert évêque de Cologne, dont les maximes & les vûes étoient aussi chrétiennes que celles de saint Arnoul, maintinrent encore quelque temps l'esprit du prince dans cette heureuse situation; mais enfin son cœur fut séduit par l'amour comme celui de Salomon.

En faisant la visite des principales places de son royaume d'Austrasie, pour y rendre la justice, ainsi qu'il avoit fait dans celles du royaume de Bourgogne, il prit de l'amour pour une belle & jeune personne nommée Ranetrude, dont il eut un fils, à qui l'on donna le nom de Sigebert. Ses désordres allerent depuis toûjours croissant jusqu'à surpasser les plus débordés de ses ancêtres; tant il est vrai qu'il est plus facile d'éviter la débauche que de la modérer, quand une fois on a commencé à s'y abandonner. Il eut en même-temps trois

Cap. 59.

629.

(*a*) *Unam de puellis de ministerio*, & non pas une religieuse tirée de son monastere, *de monasterio*, comme quelques-uns ont écrit.

femmes qui portoient le nom de reine, & avoient le rang de légitimes épouses, des maîtresses sans nombre & de tous côtés.

629.

Cap. 60.

Comme il ne trouvoit pas dans son épargne & dans ses revenus assez de quoi assouvir l'ambition, la vanité & l'avarice ordinaire à ces sortes de personnes, qui ne manquent pas de tirer tout l'avantage qu'elles peuvent de la foiblesse d'un prince, il fallut charger ses sujets de nouveaux impôts, faire des confiscations, usurper les biens des églises.

Ces confiscations furent imputées aux mauvais conseils du ministre qui en étoit très-innocent, & qui employoit inutilement tous les moyens possibles pour ramener son maître au bon chemin. La haine des Austrasiens envers Pepin alla si loin, qu'ils conspirerent contre sa vie, & firent ce qu'ils purent pour le rendre odieux au roi même, afin qu'il l'abandonnât à leur fureur : mais ce ministre dont la prudence égaloit la piété & les autres vertus, sût se maintenir, & rendre inutiles les mauvais desseins de ses ennemis.

Cap. 61.

Mort d'Aribert son frere. Dagobert se met en possession de ses états.

Ce fut vers ce temps-là que revinrent de Constantinople, des Ambassadeurs que Dagobert avoit envoyés à l'empereur Heraclius, pour renouveller l'alliance entre les deux empires : ce qui fut fait, (*a*) & l'année d'après Aribert roi d'Aquitaine étant mort aussi bien que le petit prince Chilperic son fils, qui le suivit de fort près, Dagobert se mit en possession de cet état & de la Gascogne ultramontaine conquise par Aribert ; & ainsi toute la monarchie françoise se trouva pour la quatrieme fois réünie sous la puissance d'un seul prince. La passion qu'on savoit que Dagobert avoit toûjours eûe de régner seul en France, & l'intérêt qu'il avoit à la mort du petit prince, le fit soupçonner d'y avoir contribué ; mais ce sont-là de ces raisons générales qui suffisent à la malignité des hommes pour médire des princes, & sur lesquelles quand elles sont seules, il n'est ni de la prudence, ni de l'équité d'appuyer beaucoup.

630.

(*a*) L'auteur des notes sur l'histoire de Languedoc observe que Aribert ou Caribert roi d'Aquitaine laissa trois enfans ; l'aîné se nommoit Childeric ou Hilderic, & non pas Chilperic, ainsi que le nomme ici le P. Daniel ; les deux autres se nommoient Boggio & Bertrand ; l'aîné mourut en effet peu de tems après son pere, comme le dit le P. Daniel, mais Boggio & Bertrand vécurent tous les deux, & laisserent postérité, ce qui n'empêcha pas Dagobert de se mettre en possession de l'Aquitaine, dont il se fit roi, mais il permit aux enfans de Caribert de posséder l'Aquitaine & la Gascogne avec la qualité de feudataires.

Pendant que Dagobert étoit occupé à recueillir cette succession, & à faire transporter à Paris d'assez grands thrésors qui s'étoient trouvés après la mort du roi d'Aquitaine, il s'alluma une guerre à l'autre extrémité de ses états dans la Germanie, qui pour le peu de temps qu'elle dura, coûta beaucoup de sang à la France. Elle suppose une aventure assez rare arrivée sous le regne de Clotaire II. & qui mérite d'avoir place dans notre histoire.

630.

Un marchand nommée Samon, natif du territoire de Sens, selon quelques-uns, * & selon d'autres, du Brabant ou du Sennegau **, pays ainsi nommé de la petite riviere de Senne, qui passe par Bruxelles, partit de chez lui en compagnie de plusieurs autres, pour aller trafiquer chez les Esclavons. Ces peuples fort nombreux n'occupoient pas seulement alors le pays qui porte encore aujourd'hui leur nom entre le Save, le Drave, le Danube, la Stirie & la Carniole. L'Esclavonie dans les anciens auteurs comprend encore la Bosnie, la Dalmatie, la Croatie, & même il semble par les circonstances de l'histoire que sous le regne dont nous parlons, ils s'étoient répandus bien en-deçà du Danube jusques dans la Boheme; puisque nous verrons dans la suite qu'ils faisoient des courses sur les terres des François dans la Thuringe.

Samon marchand François est élû roi des Esclavons.

* Ex pago Senonago.

** Les manuscrits varient sur ce mot.

Outre leur nom commun d'Esclavons ils en avoient de particuliers, selon les différens cantons, à la maniere de plusieurs autres peuples. Ceux dont il s'agit ici s'appelloient Vinides, & avoient donné leur nom au golphe Venadique, à l'embouchure de la Vistule * où ils avoient eu autrefois leur demeure; ils s'étoient avancés jusqu'au Danube & au-de-là. Les Abares autres Barbares, qui faisoient de temps en temps de la peine aux François, avoient subjugué ces Esclavons Vinides, dont la condition étoit la plus misérable qui se puisse imaginer. Car premierement les Abares dans leurs guerres, lorsqu'il en falloit venir au combat, se tenant rangés en bataille à la tête de leur camp, faisoient avancer les Esclavons pour soûtenir le premier effort de l'ennemi; si ceux-ci étoient victorieux, les Abares pilloient le camp & les bagages des vaincus sans en faire part aux Esclavons; quand les Esclavons étoient poussés par l'ennemi, ils les soûtenoient, & les obligeoient de retourner au combat, & les tailloient en pieces,

* Cette embouchure s'appelloit *Venedicus sinus* de leur nom.

s'ils continuoient de reculer. En second lieu, quand après la
630. campagne on s'en alloit en quartier d'hyver, les Abares étoient en droit d'enlever aux Esclavons leurs femmes & leurs filles, & par dessus tout cela ils leur faisoient payer de très-gros tributs. Les enfans nés de ces adulteres ou de ces concubinages, quoiqu'ils fussent fils de peres Abares, passoient pour Esclavons, & étoient traités de même. Ces Esclavons Vinides ne pouvant plus supporter un si rude joug, se révolterent contre les Abares: les autres Esclavons se joignirent à eux; & lorsque Samon ce marchand François arriva dans leur pays, il y trouva la guerre civile fort allumée.

Fredegar cap. 68.

La conjoncture n'étant pas favorable pour le négoce, Samon invité par les Esclavons se joignit à eux avec ses compagnons, fit de si belles actions, & se comporta par-tout avec tant de conduite, que ces peuples le prierent de vouloir bien être leur roi. Il accepta l'offre, les gouverna & les défendit contre leurs ennemis pendant trente-cinq ans, fit avec eux heureusement la guerre, & mourut de sa mort naturelle; mais après avoir vécu plûtôt en payen qu'en chrétien: car la Polygamie étant en usage parmi ce peuple, il épousa jusqu'à douze femmes de la nation, & en eut vingt-deux fils & quinze filles. C'est-là un de ces exemples extraordinaires de la bisarrerie de la fortune, ou pour parler plus chrétiennement & plus juste, un de ces traits singuliers de la providence d'un Dieu qui fait des hommes ce qu'il veut, & leur montre sa puissance, tantôt en déthronant les rois, & tantôt en tirant des hommes obscurs de la poussiere, pour les élever sur le throne.

Guerre entre les François & les Esclavons.

C'étoit ce marchand devenu roi, qui osa soûtenir la guerre contre les François secondés du secours des Lombards leurs alliés, & qui en sortit avec honneur. L'occasion de la rupture fut que des marchands François trafiquant selon leur coutume chez les Esclavons, en furent insultés: on leur enleva toutes leurs marchandises, & plusieurs furent tués.

Dagobert fort offensé de cette inhumanité, envoya de sa part un nommé Sichaire à Samon, pour lui demander justice & une prompte satisfaction. Cet envoyé eut beau faire, il ne put obtenir audience de Samon, qui prévoyoit bien qu'on lui demanderoit la tête de ceux qui avoient commis le crime, &

qu'il

qu'il n'eût osé livrer, de peur d'irriter toute la nation contre lui. L'envoyé ne voulant pas retourner en France sans s'être acquitté de sa comission, s'avisa de s'habiller en Esclavon, & à la faveur de cet habillement, pénétra jusqu'au roi, & lui dit tout ce qu'il avoit à lui dire de la part de son maître. 630.

Samon après l'avoir entendu, lui répondit qu'il étoit fâché de ce qui étoit arrivé ; que volontiers il traiteroit avec le roi de France, pour régler les différends qui étoient survenus, & pour empêcher dans la suite ces sortes de violences ; mais qu'à l'égard du passé, il falloit l'oublier de part & d'autre sans parler ni de dédommagement, ni de satisfaction. L'envoyé fort imprudent & fort brutal, ainsi que l'historien le qualifie en cet endroit, s'emporta à des injures & à des menaces, qu'il n'avoit pas eu ordre de faire,& dit entre autres choses que Samon & ses sujets seroient trop honorés, si le roi de France vouloit bien les regarder comme ses serviteurs.

Samon, quoique fort piqué de ces discours outrageux, répondit cependant avec beaucoup de modération, que lui & son peuple prendroient volontiers cette qualité à l'égard du roi de France ; pourvû que de son côté il ne voulût pas rompre l'amitié qui avoit été jusqu'alors entre les deux nations.

» L'amitié, reprit l'envoyé ; hé ! peut-il y en avoir entre » des chrétiens serviteurs du vrai Dieu tels que sont les Fran» çois, & des chiens de payens comme vous autres ?

» Vous êtes, dites-vous, repliqua Samon, les serviteurs » de Dieu, & nous sommes des chiens ; puisqu'ainsi est, & » que vous le servez si mal, & que nous savons que vous » l'outragez si insolemment tous les jours par votre mauvaise » conduite, nous avons le droit de vous mordre, & nous nous » en servirons. » Et aussi-tôt il fit chasser l'envoyé de sa présence, avec défense néantmoins de lui faire aucun mal.

Etant revenu en France, & ayant raconté au roi le traitement qu'il avoit reçû, on ne songea plus qu'aux moyens de châtier l'insolence de ces barbares. On fit marcher contre eux une armée d'Allemans, une autre de François d'Austrasie, & une de Lombards, que le roi de cette nation, allié de Dagobert, avoit fait descendre d'Italie par la Stirie ou par la Carniole dans le pays des Esclavons. Ces Barbares ainsi

attaqués par trois endroits, partagerent aussi leurs forces.

630. *Les François attaquent les Esclavons, & sont obligés de se retirer en désordre.*

Les Allemans sous la conduite de leur duc Clodobert, attaquerent vigoureusement les Vinides, & les défirent. Les Lombards firent aussi parfaitement bien dans leur attaque, ils tuerent un grand nombre des ennemis, firent beaucoup de prisonniers & de butin : mais les Austrasiens n'eurent pas le même succès. On leur avoit opposé les principales forces de la nation, & sans doute que Samon étoit à leur tête. Les Vinides s'étoient retranchés dans leur camp auprès d'un fort appellé Vocatisbourg. Les François les y investirent, y donnerent l'assaut & en furent vigoureusement repoussés ; ils recommencerent le lendemain & puis le troisieme jour, & trouverent une pareille résistance. Ces trois sanglantes attaques affoiblirent tellement leur armée, qu'appréhendant d'être bientôt attaqués eux-mêmes dans leur camp par leurs ennemis, ils l'abandonnerent, & se retirerent en désordre, laissant leurs tentes & leurs bagages. Quelque bravoure qu'eussent fait paroître les Esclavons en cette occasion, on tint alors pour certain qu'ils furent redevables de leur victoire en partie à la haine que les Austrasiens avoient conçûe du gouvernement de Dagobert, qui les accabloit de tributs, & qui les dépouilloit de leurs biens sous divers prétextes. Cette haine empêcha plusieurs des chefs de faire leur devoir dans l'espérance d'être plus ménagés après ce mauvais succès, qu'ils ne l'avoient été durant la prospérité de l'état.

Les suites que l'on sait de ce grand échec, furent premierement la désertion d'un duc des Urbiens (a) Esclavon nommé Dervan, qui s'étoit autrefois soumis à l'empire François avec ceux de son canton, & qui aussi-tôt après cette victoire, embrassa la parti du vainqueur, & se réunit aux Vinides ; & en second lieu, il se fit plusieurs excursions par les Esclavons dans la Thuringe & dans quelques autres endroits de la Germanie Françoise, qui en fut fort incommodée pendant quelques années, & dont je parlerai encore dans la suite.

Cette disgrace néantmoins ne diminua rien de l'autorité, que la puissance & l'étendue de l'empire François donnoit à Dagobert chez tous ses voisins. On en vit cette même année

(a) Les Urbiens dont parle là Fredegaire, sont apparemment les mêmes que les Sorabiens dont parle Eginard qui étoient voisins des Thuringiens.

des marques en Espagne & parmi les barbares mêmes.

Pour commencer par ceux-ci, le roi des Abares étant mort, 630.
les Bulgares qui ne faisoient qu'un peuple avec eux, voulurent Fredegar. cap. 72.
avoir sur le throne un roi de leur nation, les Abares prétendirent en avoir toûjours un de la leur : la guerre civile s'alluma, & après plusieurs combats les Bulgares succomberent. Neuf mille échapperent à la fureur des vainqueurs, & ne trouvant plus de sûreté dans la Pannonie, vinrent se réfugier sur les terres des François, comme dans un asyle où l'on n'oseroit les poursuivre, & envoyerent prier le roi de leur permettre d'y demeurer. Il leur répondit qu'il leur permettoit de passer l'hyver dans la Baviere, & que pendant ce temps-là il délibéreroit avec son conseil sur leur requête. L'affaire parut assez importante au roi, pour la faire examiner dans une assemblée des plus considérables seigneurs de la nation Françoise. Il s'agissoit de recevoir dans son état une armée entiere de barbares, gens indociles, payens, accoutumés au pillage, & capables si l'occasion se présentoit, de se rendre maîtres du pays où ils cherchoient leur refuge. Ces raisons & beaucoup d'autres furent exposées, & sur-tout l'exemple de l'empire, à qui ces nations ainsi transplantées avoient toûjours fait & faisoient encore tous les jours beaucoup de peine. Le résultat fut qu'il étoit de l'intérêt de l'état de ne point garder ces nouveaux hôtes. Le moyen dont on se servit pour s'en défaire fut violent : mais apparemment leur conduite pendant le quartier d'hyver y donna lieu, ou bien on ne crut pas pouvoir les déloger sans résistance, eu égard à leur grand nombre. Ainsi on envoya un ordre secret à tous les Bavarois, dans les terres & dans les maisons desquels ils étoient logés, de faire main-basse sur eux une certaine nuit qu'on leur marqua. Le secret fut gardé, & l'exécution suivit de telle maniere, que de neuf mille qu'ils étoient entrés en Baviere, il n'en échappa que sept cents, qui sous la conduite d'un de leurs capitaines nommé Alcioc, se retirerent chez les Vinides.

Affaires d'Espagne.

L'affaire d'Espagne fut d'une autre nature. Il y avoit près de cinq ans que le roi Suintila gouvernoit la nation des Visigots avec beaucoup de prudence & de gloire : il avoit dompté les Gascons, & chassé entierement les Romains d'Espagne, où ils s'étoient toûjours maintenus jusqu'alors à la faveur des

secours qu'ils recevoient d'Afrique. La tendresse qu'il avoit
630. pour son fils nommé Recimer, lui fit faire une démarche qui déplut à la nation. Il se l'associa, & le fit reconnoître pour roi tout enfant qu'il étoit. Les Grands de la nation regarderent cette association comme une entreprise qui étoit contre leurs priviléges. Car quoiqu'on eût déja vû plusieurs fois depuis l'établissement de la monarchie gothique les enfans des
Mariana. L. 6. c. 4. rois Visigots succéder à la couronne de leur pere, c'étoit toûjours par une espece d'élection, & rien n'étoit plus opposé à ce droit d'élection que cette élévation anticipée du jeune prince sur le throne. Depuis ce temps-là il y eut toûjours des factions & des partis dans le royaume, qui aboutirent enfin cinq ans après à une révolte déclarée.

Un seigneur nommé Sisenande, des plus illustres de la nation, homme puissant & riche, & d'une grande réputation dans la guerre, osa prétendre à la couronne, & pensa à se servir de l'aversion que les peuples témoignoient avoir du gouvernement présent, comme d'une conjoncture propre à faire réussir son dessein : il forma secretement un parti où entrerent plusieurs seigneurs; & de concert avec eux, il partit pour la cour de France, afin d'engager le roi à les appuyer : il y réussit. Le roi mit sur pié en Bourgogne une armée assez forte, & ordonna aux ducs Abundantius, & Venerandus qui commandoient dans le pays de Toulouse, de passer les Pyrenées avec les troupes qu'ils avoient dans leur gouvernement, en attendant que celles de Bourgogne arrivassent.

Fredegar. cap. 75. Sisenande avoit si bien préparé toutes choses, & tellement disposé les esprits des peuples par la haine qu'il leur avoit inspirée pour Suintila, que jamais révolution ne fut plus subite. Les deux ducs François s'étant avancés jusqu'à Saragosse, & ayant répandu le bruit qu'ils devoient être incessamment suivis de l'armée de Bourgogne, toute celle de Suintila se déclara pour Sisenande, & le proclama roi. Suintila obligé de s'enfuir, ne trouva pas la moindre ressource, & en très-peu de temps tout fut si tranquille dans l'état, que le nouveau roi congédia les François après leur avoir fait quantité de présens, & l'armée de Bourgogne qui étoit en marche fut contremandée.

Ibid. Une des conditions du traité que Sisenande avoit fait avec

Dagobert étoit qu'il lui donneroit pour mettre dans son thré-
sor, un grand bassin d'or, dont Aëtius général des Romains, 630.
autrefois si fameux dans les Gaules, avoit fait présent à Torismond roi des Gots : il pesoit cinq cents livres, & on le conservoit parmi les meubles des rois Gots comme une des plus précieuses & des plus rares pieces en ce genre qui fût au monde. Sisenande le mit entre les mains des deux Ambassadeurs que Dagobert lui avoit envoyés pour le lui demander. Mais les Gots ne pouvant souffrir qu'on les privât d'un si beau monument, dresserent une embuscade aux Ambassadeurs comme ils s'en retournoient, & le leur enleverent.

Cette violence pensa causer la guerre entre la France & l'Espagne : mais on s'accommoda, & après plusieurs ambassades réciproques, on convint que le bassin d'or demeureroit
en Espagne, & qu'on payeroit à Dagobert en dédommage- 631.
ment, la somme de deux cents mille sous d'or, qui faisoient environ seize cents mille livres de notre monnoie d'aujourd'hui.

Dagobert fait son fils Sigebert roi d'Austrasie.

Cependant Samon ce roi des Esclavons Vinides, continuoit toûjours de donner de l'inquiétude à Dagobert, & immédiatement après l'expédition d'Espagne, dont je viens de parler, il entra avec une armée dans la Thuringe pour la ravager. Dagobert ayant assemblé la sienne à Metz, composée des meilleures troupes d'Austrasie, de Neustrie & de Bourgogne, s'avança par la forêt d'Ardennes jusqu'à Mayence pour y passer le Rhin. Il trouva-là des envoyés du duc des Saxons, qui vinrent lui offrir de défendre avec les seules troupes du pays, la frontiere de l'empire François contre les Vinides, pourvû qu'il voulût bien les exempter d'un tribut que Clotaire I. son bisayeul leur avoit imposé, de cinq cents vaches qu'ils devoient fournir tous les ans à la maison du roi. Le roi accepta cette offre, qui lui épargnoit bien de la dépense, & bien de la fatigue à ses troupes d'en-deçà du Rhin. Les Saxons selon leur coutume, ayant juré sur leurs armes d'exécuter
fidelement le traité, se mirent en campagne ; mais avec peu Cap. 75.
de succès. Cette guerre qui réussissoit si mal, chagrinoit beau-
coup Dagobert, & c'est ce qui lui fit prendre la résolution, 632.
suivant l'exemple de son pere, de faire roi d'Austrasie son fils Sigebert, afin que les Autrasiens qui souhaitoient toûjours

avoir leur roi particulier, priſſent plus à cœur la défenſe de
632. leurs frontieres, & que les ordres qu'il falloit donner pour
cela, vinſſent de plus près.

Le roi en uſa ainſi après avoir pris l'avis de pluſieurs évêques & de pluſieurs ſeigneurs qu'il avoit aſſemblés à Metz.
Le prince Sigebert né en l'an 630. n'avoit pas trois ans ac-
633. complis. Il lui donna pour miniſtre Cunibert évêque de Cologne, dont il avoit éprouvé lui-même depuis pluſieurs années la fidélité & la prudence, & Adalgiſe qu'il fit duc du palais d'Auſtraſie, qualité qui paroît ici diſtinguée de celle de maire du palais; car Pepin que Dagobert retint auprès de lui, avoit cette dignité, & l'eut encore depuis.

Il leur confia la conduite du prince, & le gouvernement du royaume d'Auſtraſie, aſſigna des revenus & des fonds ſuffiſans pour les dépenſes néceſſaires au jeune roi, ſoit pour ſoutenir la guerre contre les Vinides, ſoit pour l'entretien de ſa maiſon d'une maniere digne de ſon rang, & confirma cette ceſſion du royaume & les autres dons qu'il lui faiſoit, par des actes authentiques.

Tout cela eut l'effet qu'il prétendoit; car les Auſtraſiens ſe firent un honneur de défendre la Germanie Françoiſe contre les Vinides, qui n'oſerent plus rien entreprendre depuis, ou qui furent toûjours repouſſés.

Il déclare Clovis ſon ſecond fils, ſucceſſeur des royaumes de Neuſtrie & de Bourgogne.
Cap. 76.

Ce que les Auſtraſiens avoient beaucoup ſouhaité, d'avoir un roi particulier, les Neuſtriens & les Bourguignons le ſouhaitoient auſſi: c'eſt pourquoi étant né depuis un ſecond fils à Dagobert de la reine Nantilde, qui fut nommé Clovis, les évêques & les ſeigneurs de ces deux royaumes prierent le roi non pas de donner au prince nouveau né la qualité de roi de Neuſtrie & de Bourgogne, mais de convenir avec les Auſtraſiens, que leur roi ſe contenteroit du royaume d'Auſtraſie, & que Clovis ſeroit déclaré ſucceſſeur des deux autres royaumes; afin qu'en cas que le roi vînt à manquer, les peuples ne fuſſent point expoſés aux miſeres des guerres civiles, comme il étoit déja arrivé tant de fois depuis l'établiſſement de la monarchie. Le traité fut donc dreſſé, par lequel Sigebert étoit déclaré ſucceſſeur du roi ſon pere, non ſeulement pour ce qu'il poſſédoit du royaume d'Auſtraſie entre le Rhin & la Meuſe & au-delà du Rhin, mais encore de tout ce qui avoit

appartenu de tout temps aux rois d'Austrasie, comme de la plus grande partie de l'Aquitaine ou des pays de de-là la Loire, d'une partie de la Champagne, des villes & des pays d'Ardennes & de Voge : on excepta nommément le pays d'entre la Seine & l'Oise, appellé le duché de Dentelenus ; parce qu'il avoit été détaché autrefois du royaume de Neustrie, & attaché injustement par Theodebert II. au royaume d'Austrasie.

633.

Les Austrasiens qui eussent été bien aise que leur roi fût devenu avec le temps le maître de toute la monarchie, eurent peine à consentir à ce traité, & sur-tout à l'article du démembrement du duché de Dentelenus ; mais Dagobert les y contraignit, & il fallut en passer par-là.

634.

Il soumet les Gascons & les Bretons.

C'étoit beaucoup pour les Gascons d'avoir passé quelques années sans remuer, & il n'étoit pas moins surprenant que les Bretons autrefois si inquiets, eussent laissé en repos les frontieres de France durant le regne de Clotaire II. & pendant une grande partie de celui de Dagobert : mais ils recommencerent alors les uns & les autres comme de concert à faire leurs ravages & leurs courses. Les Gascons se jetterent dans la Novempopulanie, qui est la Gasgogne d'aujourd'hui, & y firent un grand butin : de sorte que le roi fut obligé d'y envoyer une très-nombreuse armée de son royaume de Bourgogne, où se trouverent quantité de ducs & de comtes, qui avoient à leur tête le referendaire Adoinde comme généralissime, homme fameux dans la guerre, & dont l'expérience & la valeur avoient beaucoup contribué aux victoires de Thierri dernier roi de Bourgogne.

635.

Fredegar. cap. 78.

Si-tôt que l'armée fut arrivée dans les montagnes, on la sépara en divers petits corps pour attaquer les Gascons de tous côtés. On les vit sortir de leurs vallées en divers endroits, mais à peine les chargeoit-on, que sans presque soûtenir le choc, ils se retiroient dans les défilés & sur le haut de leurs rochers ; on les y suivit, & ils y furent forcés presque par tout. On mit le feu à leurs maisons, on fit quantité de prisonniers, & on leur enleva tout le butin qu'ils avoient amassé dans les guerres passées.

Enfin ils demanderent quartier, & on le leur accorda, à condition qu'ils députeroient des principaux de la nation,

pour venir se jetter aux piés du roi & implorer sa clémence,
634. & se soumettre à tout ce qu'il exigeroit d'eux. L'armée s'en retourna sans avoir reçû aucun échec, sinon que le duc Arimbert un des plus considérables de l'armée n'étant pas assez sur ses gardes, se laissa surprendre dans la vallée de Soule, où il fut tué avec un grand nombre de noblesse qu'il avoit sous son commandement.

Le roi étoit à Clichi lorsqu'il apprit l'heureux succès de cette entreprise, & il manda de-là sur le champ à Judicaël (*a*) prince de Bretagne, que s'il ne lui donnoit incessamment satisfaction pour les dommages que les Bretons avoient causés par leurs courses sur la frontiere de France, & s'il ne lui rendoit les hommages qu'il lui devoit, la même armée qui venoit de dompter les Gascons, passeroit en Bretagne, & y mettroit tout à feu & à sang. Celui que le roi chargea d'aller faire cette déclaration au prince Breton fut saint Eloi qui étoit alors à la cour, & qui fut depuis évêque de Noyon. Il présenta d'abord à ce prince les concordats faits entre les rois de France & les comtes de Bretagne, & par son honnêteté, sa douceur, son adresse, il sût si bien entrer dans son esprit, qu'il l'amena où il voulut, se fit donner un ôtage pour la sûreté du nouveau traité, & enfin l'engagea à venir lui-même en personne trouver le roi auprès de Paris, où il arriva avec une grande suite & de magnifiques présens. Tout se passa avec une satisfaction réciproque. Le prince de Bretagne se soumit à tout ce que le roi exigea de lui, & lui promit de le reconnoître toûjours comme son roi & son seigneur *.

Audoenus in vita S. Eligii.

* Semper se subjectum ditioni Dagoberti promisit.

J'ai parlé sous le regne de Clovis de ces concordats dont il est fait ici mention, passés entre la France & la Bretagne, & dont un des articles étoit que les princes de Bretagne ne prendroient plus le nom de roi, & se contenteroient de celui de comte. Il y a beaucoup d'apparence que Judicaël avoit violé cet article (car l'histoire en quelques endroits lui donne le nom de roi,) & qu'il y renonça par ce nouveau traité. Nous verrons dans la suite quelques-uns de ses successeurs s'opiniâ-

(*a*) Judicaël portoit le titre de roi de Bretagne, que lui donne saint Ouin dans la vie de saint Eloi; il est encore appellé *roi des Bretons* par Fredegaire chap. LXXVIII. & par l'auteur des gestes de Dagobert,

trer

trer à le reprendre, & ce fut-là de temps en temps un sujet de guerre entre les deux états. 635.

Judicaël étoit d'ailleurs un prince très-religieux. Il le fit paroître alors d'une maniere, par laquelle il n'auroit pas bien fait sa cour, si l'opinion qu'on avoit de sa piété ne l'eût rendue excusable. Dagobert l'invita à manger à sa table, il l'en remercia, & le pria de l'en dispenser, disant qu'il y avoit un saint à la cour, chez qui il s'étoit engagé à dîner, & qu'il prioit le roi de trouver bon qu'il ne se privât pas d'un si grand avantage. Ce saint étoit Dadon, plus connu sous le nom de saint Ouen, qui avoit alors la dignité de référendaire ou de chancelier. Le roi ne se tint point offensé de la préférence, & le renvoya ensuite en Bretagne après lui avoir donné beaucoup de marques de sa bonté & de sa magnificence.

Quelque temps après les Gascons parurent aussi pour implorer la clémence du roi. Leur duc avec les plus considérables du pays furent obligés de se rendre à la cour; & comme on ne les avoit reçûs qu'à discretion après leur derniere défaite sans leur rien promettre, sinon ce que la miséricorde du roi voudroit leur accorder, ils ne furent pas plûtôt arrivés auprès de Paris, qu'ils se jetterent dans l'église de saint Denys pour y trouver un asyle. Le roi leur accorda la vie & à tous ceux du pays, à condition qu'ils lui seroient désormais fideles & à ses successeurs. Ils le promirent & le jurerent, ce qui ne les empêcha pas de recommencer bientôt leur révolte & leurs brigandages. 636.

Mort de Dagobert.

Dagobert ne jouit pas long-temps de cette paix qu'il avoit procurée à tout son état. Il tomba malade sur la fin de l'année suivante, & mourut d'une dyssenterie le dix-neuviéme de Janvier de l'an 638. à Epinai, maison de plaisance sur la riviere de Seine auprès de Paris. Il fut enterré à l'abbaye de saint Denys (*a*), qu'il avoit enrichie pendant son regne de quantité de terres, & ornée de présens magnifiques, dont on en voit encore quelques-uns aujourd'hui dans le thrésor de cette abbaye. Il n'avoit au plus que trente-cinq à trente-six ans. Il fut d'abord adoré de ses Sujets, ensuite les impôts 638.

(*a*) Plusieurs ont crû qu'il étoit le fondateur de cette abbaye, mais D. Felibien a prouvé que l'église de saint Denys subsistoit déja lorsque Dagobert monta sur le throne. *D. Felib. hist. de l'abb. de S. Denys.*

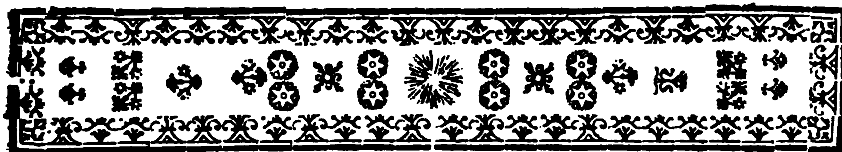
dont il les chargea pour fournir à ses dépenses & à ses dé-
638. bauches excessives l'en firent haïr, il en fut néanmoins re-
Tom. 3. p. 128. gretté & pleuré après sa mort. Il travailla & fit travailler à l'exemple de ses prédécesseurs, à la correction des loix des diverses nations soumises à l'empire de France. Les grandes aumônes qu'il faisoit, même au milieu de ses déreglemens, me paroissent un plus solide fondement de croire que Dieu lui fit miséricorde, que les visions dont parle le moine anonyme de saint Denys, qui ne vécut & n'écrivit que long-temps après.

Gesta Dagoberti Regis c. 45.

La date de la mort de Dagobert fixée par notre ancien historien à la seizieme année de son regne, rend ici fort incertaine la chronologie de l'histoire de France. La raison de cette incertitude & des différends qu'elle a causés entre les savans (*a*), est que Dagobert ayant été fait roi d'Austrasie du vivant de son pere Clotaire, on doute si cette seizieme année doit se compter depuis le commencement de son regne en Austrasie, ou depuis la mort de Clotaire, lorsqu'il fut reconnu pour roi de presque tout l'empire François. Il y a de fortes raisons de part & d'autre qui ont fait le sujet de plusieurs dissertations, dont les uns mettent la mort de Dagobert six ans plus tard que les autres, parce qu'il régna six ans en Austrasie du vivant de son pere. Je suis la supputation de ceux qui comptent les seize ans à commencer depuis qu'il fut fait roi d'Austrasie, & qui ne lui en donnent que dix depuis la mort de Clotaire son pere & son prédécesseur. Ce sentiment me paroît assez bien établi, & c'est en le suivant que je place en 638. la premiere année de Clovis II. son successeur dans le royaume de Neustrie & dans celui de Bourgogne, & pareillement la sixieme de Sigebert dans le royaume d'Austrasie, où son pere Dagobert l'avoit fait proclamer roi.

(*a*) Henschenius de tribus Dagobertis, in Sæcul. Benedict. Chifflet de annis Dagoberti. Mabillon



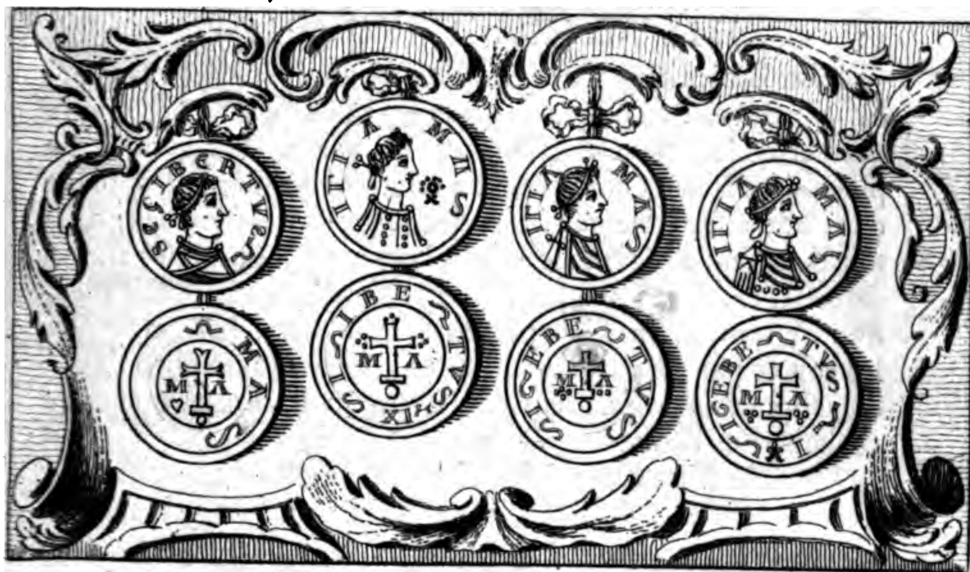


SOMMAIRE
DES REGNES
DE CLOVIS II. ET DE SIGEBERT II.

ETAT florissant de la France sous les regnes de Clotaire & de Dagobert. Sa décadence. Clovis est reconnu roi de Neustrie & de Bourgogne. Mort de Pepin le Vieux. Révolte de Radulfe duc de Thuringe. Son armée est défaite. Il bat une partie de celle de Sigebert, & fait sa paix. Mort de Sigebert & de Clovis. Leur caractere. Grimoald fait enlever Dagobert fils de Sigebert, & éleve le sien sur le throne.



HISTOIRE



HISTOIRE DE FRANCE.

CLOVIS II. SIGEBERT II.



A France comme tous les autres états a eu ses vicissitudes, ses périodes d'élévation & ses décadences. Sous les deux regnes précédens elle se vit à un point de grandeur & de puissance où elle n'avoit jamais été jusqu'alors, tranquille au dedans, redoutée au dehors & dans l'affluence de toutes sortes de biens. Rien n'étoit plus brillant que les cours de Clotaire & de Dagobert. L'or & les pierres précieuses y étoient en abondance, & l'on ne parle dans les histoires de ce temps-là que de la magnificence, pour ne pas dire du luxe de la cour de France.

638.
Etat florissant de la France sous les regnes de Clotaire & de Dagobert.

638. Saint Eloi qui n'y vint qu'avec la qualité d'orfevre & d'excellent ouvrier en or & en argent, y portoit, avant que de se donner entierement à Dieu, des ceintures d'or garnies de pierreries. Il fit à Clotaire un fauteuil d'or massif; & Dagobert dans une assemblée générale des seigneurs de son état qu'il tint dans une de ses maisons de plaisance *, étoit assis sur un throne d'or. Dans nos histoires ecclésiastiques il est fait mention de temples magnifiques & de monasteres bâtis alors par les rois & par les particuliers & en très-grand nombre. Tout cela supposoit de grandes richesses & dans le thrésor du prince & dans tout l'état.

Vita S. Eligii per S. Audoen.

* In Palatio Bigargio. Gesta Dagoberti c. 40.

Sa décadence.

Mais cet éclat d'une si florissante monarchie va commencer insensiblement à s'obscurcir par la foiblesse des princes que nous allons voir sur le throne, qui laisserent prendre trop d'autorité à ceux qui les gouvernoient, & qui gouvernoient en même-temps leur état, en ne leur laissant que le nom de roi. De-là on vit renaître les guerres civiles & les révoltes des frontieres : il se fit des démembremens de provinces entieres, qui secouerent le joug, & tout cela aboutit enfin avec le temps à une révolution, où la couronne enlevée de dessus la tête du souverain fut mise sur celle d'un sujet assez ambitieux pour la recevoir, d'un assez grand mérite pour la porter avec dignité, assez heureux pour se la conserver sans envie, & pour la rendre héréditaire dans sa maison à une longue postérité.

Maire du palais.

Les maires du palais furent ceux dont le pouvoir parvint jusqu'à ce point au préjudice de l'autorité royale. Le nom de cette charge ne paroît point dans l'histoire de Gregoire de Tours sous le regne de Clovis, ni sous les regnes de ses fils, mais seulement sous celui de ses petits-fils. Il me semble néantmoins qu'elle n'est gueres moins ancienne que l'établissement de la monarchie dans les Gaules. Quand il en est fait mention sous le regne de Sigebert roi d'Austrasie & petit-fils de Clovis, ce n'est point pour en marquer l'institution : mais il y en est parlé comme d'une charge déja établie, que l'on songeoit à remplir d'un sujet qui le méritât, & elle étoit dans le royaume de Bourgogne dès le tems du roi Gondebaud, c'est-à-dire, au tems de Clovis même.

Gregor. Turon. l. 6. c. 9. Fredeg. in hist. epist. c. 58. 59. Lex Burgundionum.

Le pouvoir du maire du palais ne fut pas toûjours le même, mais il augmenta avec le temps. Sous Clotaire II, & sous ses

cousins les rois de Bourgogne & d'Austrasie petits-fils de Brunehaut, on commence à les voir à la tête des armées. Après la mort de Dagobert ils gouvernerent en Neustrie & en Austrasie durant la minorité des deux fils de ce prince, & depuis ce temps-là le ministere demeura attaché à cette dignité. Ils eurent ensuite assez de crédit pour la rendre comme héréditaire dans leurs familles. Enfin ils gouvernerent seuls, fournissant aux princes des plaisirs pour les occuper, tandis qu'ils s'attiroient toutes les affaires de l'état, à peu près comme nous avons vû de nos jours les grands Visirs à Constantinople gouverner sous le nom de quelques empereurs Turcs, qui n'avoient presque nulle connoissance des affaires de leur empire, & cette autorité des maires dura jusqu'au temps que l'un d'eux étant monté sur le throne, se garda bien de laisser prendre à ses ministres une autorité dont il connoissoit par expérience les dangereuses suites. Voilà ce que c'étoit que ces maires du palais, dont nous allons souvent faire mention dans la suite de cette histoire jusqu'à la fin de la premiere race des rois François. 638.

Clovis est reconnu roi de Neustrie & de Bourgogne.

Fredegar. chron. c. 79. Cap. 80.

Dagobert avant que de mourir avoit fait venir à Epinai un de ses ministres nommé Æga, dont il avoit depuis long-temps éprouvé la prudence, la fidélité & l'attachement pour la famille royale. Il lui recommanda la reine Nantilde & le prince Clovis son fils, & le chargea du gouvernement des royaumes de Neustrie & de Bourgogne conjointement avec la reine pendant la minorité de ce prince. Æga, s'il n'étoit pas dès-lors maire du palais, le fut peu de temps après. Il convoqua aussi-tôt les seigneurs du royaume de Neustrie & de celui de Bourgogne à Masolac, maison de plaisance du royaume de Bourgogne, où Clovis II. du nom fut salué roi des deux royaumes. Plusieurs de ses sujets lui présenterent-là des requêtes pour rentrer dans leurs biens, qu'ils prétendoient que le feu roi avoit injustement usurpés ou confisqués. Le maire du palais qui jugea qu'il falloit dans ce commencement de regne, contenter tout le monde autant qu'il seroit possible, les en remit en possession.

Le duc Pepin étoit maire du palais d'Austrasie, & Dagobert l'avoit toûjours retenu pendant son regne auprès de lui en Neustrie, aussi-bien que plusieurs autres ducs d'Austrasie; soit qu'il les crût utiles dans son conseil, soit qu'il appréhendât

la trop grande autorité qu'ils avoient en leur pays. Ce duc &
638. les autres ne virent pas plûtôt le roi mort, qu'ils retournerent en Austrasie, & rendirent tous hommage à Sigebert fils aîné de Dagobert comme au maître du royaume, dont son pere l'avoit mis en possession depuis quelques années. Pepin avoit toûjours été fort uni d'intérêt avec Cunibert évêque de Cologne, que Dagobert avoit donné pour ministre au jeune roi Sigebert; de sorte qu'il fut admis au gouvernement de l'état conjointement avec l'évêque, & aux fonctions de sa charge de maire du palais d'Austrasie, qui semble avoir été jusqu'alors exercée comme par commission par le duc Adalgise. Sigebert avoit alors environ onze ans.

Peu de tems après des ambassadeurs d'Austrasie vinrent à la cour de Clovis, pour lui demander & à la reine Nantilde, la part qui appartenoit à leur maître, des biens meubles & des thrésors que le feu roi avoit laissés en mourant: c'étoit apparemment suivant la disposition qu'il en avoit faite dans son testament; car les ministres de Clovis regarderent cette demande comme juste, & l'on convint de part & d'autre d'une conférence sur ce sujet: elle se tint à Compiegne. L'évêque de Cologne & Pepin s'y trouverent avec plusieurs seigneurs Austrasiens. Les lots furent faits: la troisieme partie de ce que Dagobert avoit mis dans ses thrésors depuis son mariage avec Nantilde, fut accordée à cette princesse. Le reste fut partagé en deux parts égales, & ce qui appartenoit au roi d'Austrasie fut conduit à Metz.

Gesta Dagoberti c. 47.

Mort de Pepin le vieux.

Pepin mourut l'année suivante, regretté de tous les François Austrasiens, à cause de sa douceur & de son équité. C'est ce Pepin qu'on appelle ordinairement Pepin le vieux, pour
640. le distinguer de son petit-fils dit Pepin le jeune pere de Charles Martel, & ayeul d'un troisieme Pepin roi de France, qui fut la souche de la seconde lignée de nos rois. On appelle encore celui dont je parle, Pepin de Landen, du nom d'un bourg situé sur les confins du Brabant & du pays de Liege, devenu fameux de nos jours par la sanglante bataille appellée autrement en France la bataille de Nerwinde, & par la victoire signalée, que l'armée du roi commandée par le maréchal duc de Luxembourg y remporta sur l'armée du prince d'Orange & des autres alliés. Pepin dont il s'agit ici, après un ministere heureux

Fredeg. cap. 85.

heureux sous deux rois, où il trouva le secret par sa rare prudence de contenter en même-temps ses maîtres, & les peuples qui leur étoient soumis, mérita encore par ses vertus chrétiennes, d'être reveré comme un saint depuis sa mort. On l'honore comme tel à Nivelle en Brabant, où il est enterré. Il eut aussi deux filles saintes, sainte Begge & sainte Gertrude; & ce qui est beaucoup plus surprenant, deux collegues dans le ministere pareillement saints, saint Arnoul évêque de Metz, & saint Cunibert évêque de Cologne: & enfin Sigebert II. roi d'Austrasie dont j'écris le regne, profitant des leçons que Pepin lui fit tandis qu'il fut auprès de lui, s'acquit aussi ce glorieux titre de saint. Un saint à la cour est rare; un ministre saint l'est encore plus, & l'on trouvera peu d'exemples d'aucune cour qui en ait tant produit en même-temps.

640.

Martyrol. Gallic.

Pepin laissa un fils nommé Grimoald, héritier de plusieurs de ses grandes qualités, mais non pas de sa sainteté. Son mérite & son ambition joints aux longs services de son pere, lui firent regarder la charge de maire du palais, comme un rang qui lui étoit dû. Il s'appuya pour y parvenir du crédit de l'évêque de Cologne qui l'aimoit. Il eut un concurrent nommé Othon, homme aussi ambitieux que lui, dont le pere avoit été gouverneur du roi. Ce différend & leurs brigues partagerent long-temps toute la cour, & Grimoald ne l'emporta que par la mort de son adversaire, qui fut tué par Leuthaire duc des Allemans, un des plus zelés pour son parti contre Othon.

Fredegar. cap. 86.

Cap. 88.

Mais sur ces entrefaites arriva la nouvelle de la révolte du duc de Thuringe, qui pensa un des premiers à profiter de la foiblesse du gouvernement de Sigebert. Ce duc s'appelloit Radulfe: Dagobert lui avoit confié le gouvernement de la Thuringe, pour la défendre contre les Esclavons Vinides qui y avoient fait plusieurs ravages. Il s'acquita parfaitement bien de cet emploi, repoussa & défit plusieurs fois les Esclavons, & rétablit la tranquillité dans le pays. Si-tôt que Dagobert eut déclaré roi d'Austrasie son fils Sigebert à l'âge de quatre ou cinq ans, Radulfe se brouilla avec le duc Adalgise, que Dagobert avoit joint à l'évêque de Cologne, pour gouverner l'Austrasie, & prit des mesures pour se maintenir en possession de son gouvernement, en cas que l'on pensât à lui donner un successeur. Il se rendit si redoutable, qu'on n'osa tenter de l'en

Révolte de Radulfe duc de Thuringe.

tirer du vivant du roi Dagobert: après la mort de ce prince,
640. comme apparemment on parla de le rappeller, il leva le masque, & se prépara ouvertement à la guerre.

Sigebert & ses ministres prévoyant les suites d'un tel exemple, firent publier le ban par tout le royaume d'Austrasie, & donnerent ordre à toutes les provinces de faire marcher au plûtôt les troupes, qu'elles étoient obligées de fournir toutes les fois qu'il étoit question de faire la guerre. Ce prince après avoir assemblé celles d'en-deçà du Rhin, passa ce fleuve; se fit joindre par les troupes de Germanie, & marcha vers la Thuringe.

Fredegar. cap. 87.

Son armée est défaite.

Radulfe avoit dans son parti un homme de qualité nommé Fare, Bavarois d'origine, & de l'illustre famille des Agilolfingiens, dans laquelle le duché des Bavarois étoit héréditaire, quoiqu'avec dépendance des rois de France. C'étoit un homme dont il étoit sûr, connoissant la haine qu'il avoit contre la maison de France; & le sujet de cette haine étoit, que son pere nommé Crodoalde avoit été tué autrefois par l'ordre de Dagobert; quoique le roi Clotaire pere de ce prince lui eût demandé sa grace, & qu'il la lui eût promise. Radulfe pour cette raison lui confia la conduite de l'armée qu'il avoit levée pour sa défense, & le posta au-delà de la forêt appellée Buconie, sur les confins de la Thuringe, tandis que lui avec d'autres troupes rentra plus avant dans le pays pour contenir les peuples, & les maintenir dans ses intérêts. Ainsi le premier effort de l'armée du roi tomba sur celle de Fare, qui fut défaite, & lui-même y fut tué.

Ibid.

Après ce premier succès Sigebert assembla ses généraux, & les fit jurer tous de lui être fideles dans la suite de cette entreprise, & qu'aucun d'eux ne feroit quartier à Radulfe: Après cela ils passerent la forêt Buconie; & entrerent dans la Thuringe. Radulfe ayant appris la défaite entiere de son armée, n'osant plus tenir la campagne, se retrancha sur une colline au bord de la riviere d'Unstrut. Il y avoit là un très-bon fort, où il mit sa femme & ses enfans: il se campa sur le penchant de la colline avec un assez grand nombre de troupes, & embarrassa les avenues de son camp avec quantité d'arbres qu'il fit abattre.

L'armée du roi ne fut pas plûtôt arrivée qu'elle investit le

fort. Le roi ayant assemblé les généraux, on délibera si on l'attaqueroit sur le champ, ou si on en différeroit l'attaque jusqu'au lendemain. Les avis furent partagés, & ce partage mit la dissention entre les chefs, chacun se faisant honneur de soutenir son avis. 640.

On s'emporta de part & d'autre sans nul respect pour le roi, & Grimoald & le duc Adalgise en appréhenderent de si fâcheuses suites, qu'ils firent retirer ce jeune prince, & posterent une grosse garde autour de sa tente. Le parti que l'on prit, fut que ceux des chefs qui étoient pour attaquer le camp de Radulfe dès le jour même, iroient avec leurs troupes faire l'attaque, & que les autres la feroient le lendemain avec les leurs, en cas que les premiers ne l'eussent pas emporté. Ainsi le duc Bobon qui commandoit les milices d'Auvergne, le comte Enoval qui conduisoit celles du Suntgau ou d'Alsace, furent chargés du premier assaut : on y joignit les autres milices dont les chefs avoient été du même avis, & le duc Adalgise, qui avec une partie des siennes demeura à la garde du roi, donna le reste au duc d'Auvergne pour soutenir les assaillans.

Ibid.

Cette mésintelligence étoit un effet des intrigues de Radulfe, & des liaisons secrettes qu'il avoit avec quelques ducs de l'armée, qui nonobstant le serment que le roi leur avoit fait faire un peu auparavant, ne vouloient pas perdre ce rebelle.

Il bat une partie de celle de Sigebert, & fait la paix.

Le gouverneur d'Auvergne & le comte de Suntgau ayant mis leurs troupes en bataille, marcherent vers les retranchemens de Radulfe. Ce duc voyant qu'il n'avoit affaire qu'à une partie de l'armée, ainsi qu'il l'avoit bien prévû, lui épargna la moitié du chemin, & sortant de son fort où l'on croyoit qu'il attendroit l'assaut, vint fierement en bataille au-devant de lui. Radulfe avoit des soldats tout frais & bien reposés, & avoit à combattre des gens qui respiroient à peine après une longue marche. Il les fit charger rudement de toutes parts, ayant encore sur eux l'avantage de la descente de la colline, les repoussa, les rompit, & en fit un grand carnage. Les troupes de Mayence qui étoient de cette attaque, lâcherent le pié les premieres, & on soupçonna leur chef d'intelligence avec Radulfe.

Il y demeura sur la place un très-grand nombre de soldats

des troupes du roi. Le duc ou gouverneur d'Auvergne, le comte de Suntgau & presque toute la noblesse qui combattoit dans ces deux corps, y périrent. Le grand maître * de la maison du roi nommé Fredulfe y fut aussi tué, & ne fut pas plaint; parce qu'on avoit aussi quelque défiance de sa fidélité. Tout cela se passa sous les yeux du jeune roi, qu'on avoit placé sur une éminence pour voir le combat.

640.

* Domesticus.

Néantmoins malgré ce désavantage, on demeura campé avec le reste de l'armée à la vûe du fort, & le lendemain on tint conseil de guerre, où ceux qui avoient dissuadé l'attaque du jour précédent, ravis de ce mauvais succès, firent extrèmement valoir leur prévoyance & l'imprudence de ceux qui ne s'étoient pas rendus à leur avis. Comme plusieurs d'entre eux étoient dans les intérêts de Radulfe, ils proposerent au roi de mettre l'affaire en négociation. Ce parti prévalut & le roi fut obligé de le suivre. Radulfe envoya ses gens pour traiter d'accord. Il protesterent de sa part qu'il reconnoissoit & reconnoîtroit toûjours le roi pour son maître; mais qu'il le supplioit de ne le point dépouiller d'un gouvernement qu'il avoit mérité par de longs services, & qu'il avoit si bien défendu contre les ennemis de l'état. On lui accorda sa demande; & depuis se contentant de garder seulement quelques bienséances & des manieres respectueuses envers son légitime maître, il se comporta toûjours en effet en roi de Thuringe, faisant des alliances avec les Esclavons Vinides & avec les autres nations voisines, pour s'appuyer de leurs secours en cas de besoin. Le roi fit repasser le Rhin à son armée d'Austrasie, & retourna dans ses états d'en-deçà de cette riviere.

C'est-là l'unique expédition mémorable, qui se soit faite sous le regne de ce prince, plus occupé d'œuvres chrétiennes & religieuses, que d'actions militaires ou d'affaires politiques. On compte jusqu'à douze monasteres bâtis & fondés par ses ordres & à ses frais dans le royaume d'Austrasie. Celui de saint Martin auprès de Metz étoit un de ces monasteres. Il y fut enterré; & lorsqu'en l'an 1552. François duc de Guise le fit abattre à l'occasion du siége qu'il se préparoit à soûtenir contre la formidable armée de l'empereur Charles V. on transporta à Nancy les reliques de Sigebert, qui avoient été jusqu'alors honorées dans ce monastere.

Le regne de son frere Clovis II. ne fut pas plus éclatant. Après la mort d'Æga maire du palais, à qui Dagobert l'avoit recommandé en mourant, & qui mourut la troisieme année de sa régence, on lui en donna un autre nommé Erchinoald, aussi prudent, aussi moderé, aussi humain, & moins avare que son prédécesseur, & qui comme lui ne fut que maire du palais de Neustrie. Les Bourguignons qui avoient consenti à n'en point avoir sous le regne de Clotaire II. voulurent rentrer dans leur droit d'en élire un pour la Bourgogne, comme il y en avoit un pour la Neustrie. La reine Nantilde vint exprès en Bourgogne avec le roi son fils; où ayant assemblé les grands & les évêques du royaume pour cette élection, elle la fit tomber sur Flavade (*a*) qui lui étoit fort attaché, & à qui elle fit épouser sa niece nommée Ranoberge. Elle fit en sorte qu'il vécut toûjours en bonne intelligence avec le maire du palais de Neustrie.

640. Fredegar. cap. 89.

Mort de Sigebert & de Clovis. Leur caractere.

Ces deux rois moururent assez près l'un de l'autre, autant qu'on le peut conjecturer dans l'embarras de notre chronologie, qui devient encore plus grand sous ces regnes: mais Sigebert mourut le premier. Les écrivains la plûpart moines qui ont parlé de Clovis, en disent les uns beaucoup de mal, & les autres beaucoup de bien. Selon les uns c'étoit un prince abandonné à toutes sortes de débauches, à l'impureté, à l'ivrognerie, brutal & sans cœur: selon d'autres il avoit de la sagesse, de belles inclinations, du courage, de l'équité & de la piété. Je ne trouve aucune regle assez sûre pour prendre parti là-dessus. Il laissa trois fils, Clotaire III. du nom, Childeric & Thierri.

Vers l'an 654. 655. 656. Apud du Chêne T. 1.

Pour Sigebert roi d'Austrasie, ce fut, comme j'ai dit, & selon tous les historiens, un bon prince, grand serviteur de Dieu, mais fort mauvais politique, si nous en jugeons par les faits mêmes que rapporte le moine Sigebert, plûtôt que par les grands éloges qu'il lui donne en reconnoissance des grands bienfaits dont il avoit comblé son ordre.

J'ai déja remarqué que ce fut sous ces deux regnes, que les maires du palais commencerent à s'emparer de l'autorité du gouvernement, pour ne plus gueres laisser désormais,

(*a*) C'est ainsi que l'appelle saint Didier de Cahors dans une de ses lettres, & saint Ouen dans la vie de saint Eloi; d'autres le nomment Flaocat.

Vers l'an 654. 655. & 656.

Vita sancti Sigeberti apud Henschenium.

que le vain titre de roi au reste des descendans du grand Clovis : mais on peut dire avec autant de vérité, que ce fut sous Sigebert que l'on commença à voir jusqu'où ces maires portoient leurs prétentions, & que leur ambition n'avoit pas un moindre objet que le throne même. Sigebert se laissa tellement enchanter par les artifices de Grimoald, qui possedoit cette charge dans son royaume, qu'il lui promit, en cas qu'il n'eût pas d'enfans, d'adopter son fils. C'étoit ce qu'auroit pû faire ce prince s'il s'étoit vû à l'âge de quatre-vingts ans, sans nulle espérance d'avoir un héritier de sa couronne. Mais les grands projets du maire furent vains, le roi ayant eu un fils à qui on donna le nom de son ayeul Dagobert. Cet enfant n'avoit au plus que sept ou huit ans quand son pere mourut; & la conduite du maire du palais après la mort du roi, pourroit raisonnablement faire soupçonner, qu'il l'auroit avancée lui-même, pour faire réussir ses premiers desseins. Ce prince en mourant lui recommanda son fils & son héritier, ne faisant pas réflexion que cet homme ayant eu une fois l'espérance de voir entrer la couronne dans sa famille, se laisseroit aisément tenter par l'occasion de s'en emparer, pour peu qu'il la trouvât favorable. Lui mettre le jeune prince entre les mains, c'étoit le rendre maître du principal obstacle de son ambition; & en effet il ne se fit pas long-temps violence pour la contenir.

Grimoald fait enlever Dagobert fils de Sigebert, & éleve le sien sur le throne.

Vita sancti Vuilfridi.

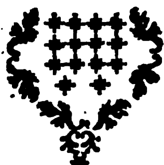
Il gagna une partie des seigneurs du royaume, dont il corrompit la fidélité à force de bienfaits, & forma une faction pour élever son fils sur le throne. Avant que d'en venir là, il falloit dépossèder ou faire périr celui qui en étoit incontestablement l'héritier. Voici le moyen dont il se servit. N'ayant pas assez de cruauté pour attenter sur sa vie, il se contenta de lui faire couper les cheveux, & de lui ôter par là, la marque de prince de la famille royale. Didon évêque de Poitiers qui avoit lui-même l'honneur d'être du sang de Clovis, n'eut point de honte de contribuer à l'opprobre de sa maison, & de se livrer à l'ambition & à l'injustice du tyran. Ce fut lui dont Grimoald se servit, pour enlever ce prince hors du royaume. Il le conduisit lui-même en Hibernie, où il le laissa, l'abandonnant à sa mauvaise fortune. Après son départ qu'on tint fort secret, on fit courir le bruit par tout le royaume que le

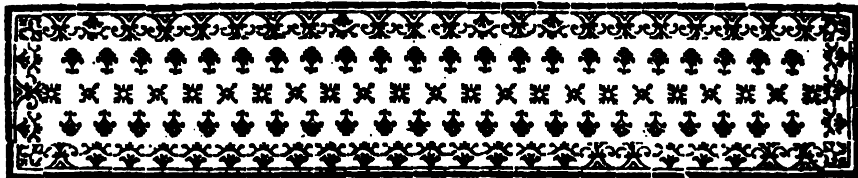
jeune prince étoit mort, & l'on en fit publiquement les funérailles. Il étoit aisé au maire du palais, qui n'avoit laissé approcher du prince que des gens affidés, de conduire & de faire réussir toute cette comédie. En même-temps on fit valoir l'adoption prétendue faite par le feu roi Sigebert en faveur du fils de Grimoald. La faction des seigneurs déja gagnés applaudit à ce choix, & le peuple, comme c'est son ordinaire de suivre la premiere impression qu'on lui donne, le reconnut pour son roi avec de grandes acclamations. Cet usurpateur porta le nom de Childebert, & je ne crois pas faire une conjecture frivole en disant que ce nom lui fut donné seulement alors: car je remarque dans toute la suite de notre histoire que ces noms que porterent nos rois de la premiere race, ne furent gueres donnés qu'à ceux de la maison royale destinés à monter sur le throne.

Vers l'an 654. 655. & 656.

Mais quelque justes mesures que le maire du palais eût prises pour assûrer la couronne à son fils, il ne put empêcher qu'il ne se formât un parti contre lui en faveur, non pas du jeune prince exilé que l'on croyoit mort, mais des autres princes de la maison royale, je veux dire de Clovis II. & de ses enfans. Ce parti devint si nombreux, & l'affaire fut si bien conduite, que Grimoald succomba: son fils fut déthroné, & lui-même pris & conduit à Paris, où il mourut en prison. Clovis étant mort sur ces entrefaites, Childeric son second fils fut mis sur le throne d'Austrasie, Clotaire l'aîné eut pour son partage les deux autres royaumes de Neustrie & de Bourgogne. Thierri qui étoit le troisieme n'eut point alors de part à la succession.

In collect. Duchesnianis. Tom. I. p. 782.





SOMMAIRE

DES REGNES

DE CLOTAIRE III. ET DE CHILDERIC.

GRIMOALD duc de Benevent se rend maître du royaume des Lombards. Il défait les François auprès d'Ast. Mort de Clotaire. Thierri est proclamé roi de Neustrie & de Bourgogne. Il est arrêté, & son frere Childeric est mis à sa place. Childeric choisit pour maire du palais Leger évêque d'Autun. Il est tué avec la reine Bilichilde auprès de Chelles. Dagobert fils de Sigebert revient d'Hibernie en France.



HISTOIRE



HISTOIRE
DE
FRANCE.

CLOTAIRE III. CHILDERIC.



LOTAIRE III. régna ſelon les uns quatre ans, ſelon d'autres ſept. Il y en a qui prolongent ſon regne juſqu'à dix ans, & quelques-uns juſqu'à quinze & à ſeize (*a*). Ce regne ne fournit rien de mémorable, ſinon un ſeul événement marqué dans l'hiſtoire des Lombards, auquel la France prit quelque part. Aribert roi de cette nation étant mort, laiſſa deux enfans Pertarite & Godebert. Celui-ci pour fortifier ſon parti contre celui de ſon

Vers l'an 660.

Grimoald duc de Benevent ſe rend maître du royaume des Lombards.

(*a*) Voyez les mélanges curieux du P. Labbe p. 426. & le P. Mabillon de Re *Dimoplat.* touchant cette époque, & Tom. 3. Analect.

Vers l'an 660.

Paul. Longob. l. 4. c. 53.

frere, implora le ſecours de Grimoald duc de Benevent, qui à l'exemple de l'autre Grimoald d'Auſtraſie dont je viens de parler, ſe défit de ce légitime héritier en faiſant ſemblant de le venir ſecourir, s'empara de ſon état, & obligea Pertarite à s'enfuir chez le roi des Abares. Non content de ſe voir le maître de tout le royaume des Lombards, il écrivit au roi des Abares, que s'il vouloit entretenir la paix avec lui, il falloit qu'il fît ſortir Pertarite de ſes états.

Vers l'an 663.

Le roi des Abares eut pour lui cette condeſcendance, & le jeune prince ne ſachant où ſe refugier, prit la réſolution de venir ſe livrer à la diſcretion de ſon ennemi, qui l'avoit chaſſé de ſon throne. Grimoald le reçut bien, & lui promit avec ſerment, que puiſqu'il s'étoit fié à lui, il ne lui feroit aucun mal.

Il lui fit préparer un palais dans Pavie, & lui aſſigna des revenus conſidérables pour ſon entretien.

Pertarite ne fut pas plûtôt logé dans ſon palais, que la curioſité y attira beaucoup de peuple; & même pluſieurs des plus conſidérables habitans vinrent lui rendre leurs civilités, & ſembloient lui faire leur cour. Sur cela on remplit de ſoupçons l'eſprit du tyran, qui réſolut par l'avis de ſon conſeil de ſe défaire de Pertarite. L'affaire ne fut pas differée plus loin qu'au lendemain; & afin qu'on le trouvât au lit pour l'y aſſaſſiner, Grimoald lui envoya ce ſoir-là grande compagnie, & de quoi faire un grand feſtin, & ſur-tout des vins très-délicats, & on donna ordre à ceux qui étoient du repas, de tâcher de l'enyvrer. Un des maîtres d'hôtel qui le ſervoit en ce feſtin, & qui avoit été au feu roi ſon pere, faiſant ſemblant de lui parler en riant, lui dit à l'oreille : « Prince, prenez » garde à vous, on doit vous aſſaſſiner demain. » Il reçut cet avis avec beaucoup de préſence d'eſprit, & ſans changer de viſage: au contraire, faiſant bonne contenance, il répondit à toutes les ſantés du roi qu'on lui portoit à chaque moment; mais ce n'étoit qu'avec de l'eau qu'on lui ſervoit dans une coupe d'argent couverte, ſelon la mode de la nation. Il joua le perſonnage juſqu'au bout, & contrefit enfin l'homme yvre.

Tout le monde s'étant retiré, il penſa aux moyens de ſe ſauver. Il avoit avec lui deux perſonnes qui ne l'avoient jamais abandonné, & qui ayant ſuivi ſa mauvaiſe fortune juſques

chez les Abares, étoient revenus avec lui en Italie. L'un étoit un seigneur nommé Hunulfe, & l'autre un valet-de-chambre. Il s'ouvrit à eux deux sur le danger où il étoit. La difficulté avant toutes choses étoit de s'évader de la maison, qui se trouva investie de soldats envoyés par Grimoald pour occuper les avenues, & ensuite de sortir de la ville, dont les portes étoient fermées & bien gardées. Vers l'an 663.

On convint que le valet-de-chambre demeureroit dans la chambre, tandis que son maître, s'il pouvoit, se sauveroit, & voici ce qu'ils imaginerent. Hunulfe fit prendre à Pertarite des habits tout déchirés, & tels que les pouvoit porter un des plus bas officiers du palais, & ensuite faisant semblant d'être en colere contre lui, il commence à le poursuivre jusques dans la rue, en lui disant mille injures, lui donnant des coups de bâton, le jettant par terre, sur quoi quelques soldats s'étant approchés, & demandant à Hunulfe ce qui le mettoit si fort en colere: « Je sors, leur dit-il, de la chambre » de cet yvrogne de Pertarite, qui ronfle là-haut noyé dans » son vin, après m'avoir dit cent sotises & fait cent insultes: » & ce maraut que voilà, veut que je passe la nuit ici, & refuse » de m'ouvrir la porte: « alors recommençant à frapper plus fort qu'auparavant, Pertarite s'enfuit sans que les soldats songeassent à l'arrêter. De-là ils allerent chez quelques amis affidés, & par leur moyen on descendit Pertarite avec une corde dans le fossé. Quelques-uns se joignirent à lui pour l'accompagner: ils prirent des chevaux qui étoient au pâturage dans la prairie, arriverent à Ast dès la même nuit, suivirent la route de Turin, & gagnerent enfin la France. Grimoald ainsi trompé eut la générosité de pardonner à Hunulfe & au valet-de-chambre, en faisant l'éloge de leur fidelité, leur offrit de les recevoir à son service, & sur la priere qu'ils lui firent de leur permettre d'aller joindre leur maître, il le leur accorda. *Ibid. L. 5. c. 2.*

Pertarite étant arrivé en France y exposa aux princes qui y régnoient & à ceux qui y gouvernoient, sa mauvaise fortune, l'injustice & la cruauté de l'usurpateur, qui après lui avoir enlevé la couronne, en vouloit encore à sa vie, & les conjura de ne pas l'abandonner dans son malheur. Il parla & négocia si efficacement, que peu de temps après une armée eut ordre *Il défait les François auprès d'Ast.*

Vers l'an 663.

de s'assembler en Provence, & de porter la guerre chez les Lombards au-delà des Alpes. L'histoire ne dit point si cette armée étoit composée des troupes des trois royaumes François, ni qui étoient les commandans.

L'armée entra en Italie, & Grimoald vint à sa rencontre avec la sienne. Il se campa tout proche des François à quelque distance d'Ast, ayant dans son camp une abondance extrême de toutes sortes de vivres, & surtout quantité de vin. Après quelques jours, contrefaisant une terreur panique, il décampa à la hâte & en désordre, abandonnant le camp & tout ce qui étoit dedans. Les François donnerent dans le piége, entrerent dans le camp, le pillerent, & les soldats bûrent du vin qu'ils y trouverent avec tant d'excès, que la plûpart s'enyvrerent. Grimoald qui l'avoit bien prévû, ayant été averti par ses espions de l'état des choses, vint pendant la nuit donner sur les François qui n'étoient gueres en état de se battre, & en fit un si grand carnage, que très-peu se sauverent.

Paul. Longob. c. 32.

Après cette défaite, on ne songea plus à rétablir Pertarite. Grimoald quelques années après fit un nouveau traité avec le roi de France. Si l'historien Lombard ne s'est pas trompé, ce roi étoit Dagobert II. roi d'Austrasie, dont je parlerai bientôt. Pertarite fut obligé de passer en Angleterre, ne se croyant pas en sûreté en France, & enfin après neuf ou dix ans de disgrace, Grimoald étant mort, les Lombards le firent remonter sur le throne de son pere.

Vers l'an 673.

La reine Batilde mere de Clotaire III. gouverna le royaume avec Ebroin maire du palais pendant une grande partie du régne de ce prince. Cette reine étoit Saxone née dans la grande Bretagne : elle en avoit été enlevée étant encore enfant, & vendue comme esclave en France au maire du palais Erchinoald prédécesseur d'Ebroin. Sa beauté dont Clovis II. fut charmé, l'éleva sur le throne, & sa vertu & sa prudence l'y firent respecter même après la mort du roi son mari. Ce fut par son adresse que l'usurpateur d'Austrasie fut déthroné, & elle sût si bien ménager l'esprit des seigneurs Austrasiens, qu'elle les engagea à donner la couronne à son second fils Childeric. Après quelques années de gouvernement, dont elle partageoit l'autorité avec le maire du palais, elle voulut

Ibid.

se retirer au monastere de Chelles, dont elle augmenta le terrein & les bâtimens : mais les seigneurs François s'opposerent à sa retraite, jusqu'à ce que quelques-uns d'entre eux commencerent à appréhender la sévérité, avec laquelle elle se disposoit à les châtier de leurs violences. Ils consentirent alors à l'exécution de son pieux dessein, qu'elle accomplit. Elle vêcut dans le monastere avec une piété & une humilité exemplaire, & y mourut quelques années après en réputation de sainteté.

Vers l'an 673.

La fermeté de cette princesse, tandis qu'elle gouverna, fut un frein au génie violent d'Ebroin maire du palais. C'étoit un de ces hommes nés ambitieux & insolens, qui s'attirent l'autorité autant par leur hardiesse que par leur esprit, qui la poussent aussi loin qu'elle peut aller, & qui en usent sans nul ménagement. Celle d'Ebroin augmenta beaucoup par la retraite de la reine, & il s'en servit en tyran. On n'avoit accès auprès de lui qu'à prix d'argent. Il vendoit également la justice & l'injustice. Le peuple étoit accablé, la noblesse maltraitée, les moindres fautes coûtoient la vie aux plus qualifiés. Il ôta aux seigneurs de Bourgogne la liberté de venir à la cour, & nul d'eux n'osoit y paroître sans un ordre ou une permission expresse de sa part.

Vita sancti Leodegarii, cap. 2.

Sur ces entrefaites arriva la mort du roi Clotaire qui ne laissa aucuns enfans mâles. La couronne regardoit naturellement ou Childeric roi d'Austrasie l'aîné des deux freres du feu roi, ou le prince Thierri le cadet, qui n'avoit eu aucune part à la succession de Clovis II. son pere. Les peuples de Neustrie & de Bourgogne étant bien aises d'avoir leur roi particulier, aussi bien que les Austrasiens, avoient plus d'inclination pour Thierri. C'étoit-là aussi le dessein du maire du palais, qui le fit en effet proclamer roi ; mais sans assembler la noblesse pour cette proclamation, contre la coûtume. Il fit plus, car plusieurs seigneurs s'étant depuis joints ensemble pour venir rendre leurs respects au nouveau roi, il leur envoya ordre de se séparer, & de retourner chez eux.

Mort de Clotaire. Thierri est proclamé roi de Neustrie & de Bourgogne.
Ibid.
Cap. 3.

Jusqu'alors les maires s'étoient attiré & conservé l'autorité absolue en gagnant l'affection des grands, en les ménageant beaucoup, en leur faisant des graces : & ceux-ci baisoient volontiers la main d'où elles leur venoient immédiatement,

Vers l'an 673.

ſans s'embarraſſer fort du reſte ; mais il leur parut indigne d'être gourmandés & maltraités par celui qui n'avoit pas le droit de les gouverner, & qui avoit l'inſolence de les tyranniſer. Ils ſe liguerent, & le dernier refus qu'on leur fit de les admettre à la préſence du roi, les ayant infiniment offenſés, ils leverent le maſque, & crierent aux armes de toutes parts. Le royaume de Bourgogne & celui de Neuſtrie ſe ſouleverent en même-temps comme de concert. Quiconque refuſoit de ſe déclarer contre le miniſtre, étoit obligé de s'enfuir ou en danger d'être brûlé dans ſa maiſon. La ſédition fut ſi univerſelle, qu'Ebroin ſe voyant abandonné tout d'un coup de tout le monde, n'eut point d'autre reſſource que de ſe réfugier dans une égliſe. Tous ſes thréſors qui étoient grands, furent pillés. Tout ce que pûrent faire quelques évêques qui ſe trouverent alors à la cour, & entre autres ſaint Leger évêque d'Autun, fut d'empêcher qu'on n'arrachât de l'autel ce malheureux, pour en faire la victime publique. Et il n'évita la mort, qu'à condition qu'on lui couperoit les cheveux, pour être confiné dans un monaſtere. On choiſit celui de Luxeuil (*a*) en Bourgogne, où il fut renfermé.

Il eſt arrêté & ſon frere Childeric eſt mis à ſa place.

La haine du miniſtre rejaillit ſur le prince. Thierri fut arrêté, on lui donna des gardes, tandis qu'on proclamoit roi de Neuſtrie & de Bourgogne Childeric ſon frere, qui l'étoit déja d'Auſtraſie. Childeric ne refuſa pas un ſi beau préſent, & vint auſſi-tôt prendre poſſeſſion de ſes nouveaux états. Quelques-uns des ſeigneurs les plus empreſſés à faire leur cour au nouveau roi, firent couper les cheveux à Thierri, qui lui fut préſenté en cet état. Il lui fit pitié. Childeric pour le conſoler, lui dit, qu'il pouvoit lui demander ce qu'il ſouhaiteroit, pour pouvoir adoucir ſon malheur. « Je ne vous » demande rien, lui répondit-il ; mais j'attens de Dieu la ven» geance de l'injuſtice qu'on me fait. « Childeric ordonna qu'on lui préparât un logement au monaſtere de ſaint Denis, & le pria d'y demeurer juſqu'à temps que ſes cheveux fuſſent revenus.

Avant que l'aſſemblée des ſeigneurs François ſe ſéparât, ils préſenterent une requête au roi, qui contenoit les quatre articles ſuivans. 1. Qu'il caſſât pluſieurs ordonnances qui

(*a*) Aujourd'hui petite ville de la Franche-Comté.

avoient été faites depuis quelques années dans les trois royaumes, contraires à leurs loix & à leurs coûtumes. 2. Que les comtes & les juges suivissent dans leurs jugemens, les anciennes loix & les anciennes coûtumes de chacun des trois royaumes. 3. Que les gouverneurs d'une province ne passassent point au gouvernement d'une autre, c'est-à-dire, autant que je le puis conjecturer, que les gouvernemens du royaume d'Austrasie ne fussent point donnés à d'autres qu'à des Austrasiens, ceux de Neustrie à d'autres qu'aux Neustriens, & ceux de Bourgogne à d'autres qu'à des Bourguignons. 4. Que le roi ne mît pas entre les mains d'un seul toute l'autorité & tout le gouvernement de l'état, comme il avoit été entre les mains d'Ebroin, afin que les seigneurs n'eussent pas le chagrin de se voir sous les piés d'un de leurs égaux, & que chacun eût part aux honneurs, où sa naissance lui donnoit droit d'aspirer.

Vers l'an 673. Cap. 4.

Cet article n'alloit pas à la supression de la charge de maire du palais : car ils choisirent pour cet emploi le duc Vulfoalde dans le royaume d'Austrasie, mais seulement à la modération de son pouvoir : & c'étoit-là la plus belle occasion que le prince pût avoir, de se retirer lui-même de servitude, s'il eût été capable de le faire.

Childeric choisit pour maire du palais Leger évêque d'Autun. Ibid. Cap. 4.

Le roi reçût favorablement leur requête, & leur promit de les satisfaire sur tous ces points. Il y eut lieu d'espérer qu'il tiendroit sa promesse, lorsqu'on lui vit choisir pour son principal ministre, & selon quelques-uns pour maire du palais de Neustrie & de Bourgogne, Leger évêque d'Autun, homme de qualité allié à la famille royale, d'une capacité, d'une vertu, & d'un mérite universellement reconnus ; mais ces belles espérances d'un heureux gouvernement ne durerent pas long-temps. Le roi admit à sa confidence certains esprits brouillons, emportés, gens presque sans religion, qui lui firent bientôt perdre toute la confiance qu'il avoit en son sage ministre. Ils empoisonnoient & auprès du roi & auprès du peuple, tout ce que faisoit le saint prélat. On le rendoit responsable de tout le mal, & on le faisoit auteur de tous les ordres du prince, pour peu qu'ils fussent désagréables aux peuples ou aux grands.

L'évêque néantmoins sans s'embarrasser & sans trop ména-

Vers l'an 673.

ger ses adversaires, suivoit les regles de son devoir & de sa conscience, prenoit la liberté de donner au roi certains avis quelquefois peu agréables, mais qu'il croyoit utiles à l'état ou au roi même. Il lui représenta particulierement deux choses; la premiere, que par complaisance pour ses favoris, il ne gardoit pas la promesse qu'il avoit faite à son couronnement, de ne point violer certaines loix établies de tout temps dans le royaume; & la seconde, que contre les loix du christianisme, il avoit pris pour femme sa cousine germaine. Ceux qui avoient intérêt à introduire ou à autoriser de semblables désordres, irriterent tellement l'esprit du prince à cette occasion contre l'évêque d'Autun, qu'il ne chercha plus que les moyens & quelque prétexte pour le faire périr.

On en trouva un, ou plûtôt on le supposa: car la chose étoit même sans apparence. Le roi vint à Autun avec le prélat passer les fêtes de Pâques, & en même-temps le patrice ou gouverneur de Marseille nommé Hector, homme autant distingué par sa sagesse que par sa naissance & par son emploi y arriva; il étoit intime ami de l'évêque Leger, & vint loger chez lui, ayant quelques graces à demander, qu'il prétendoit obtenir par son moyen. Les ennemis de l'un & de l'autre firent entendre au roi, qui se le persuada volontiers, que le voyage du patrice Hector à Autun n'étoit pas sans mystere, & qu'il y avoit du complot: mais avant que de descendre plus dans le détail de l'accusation, ils firent entrer dans leur conspiration le maire du palais Vulfoalde, & un certain moine nommé Marcolme de l'abbaye de saint Symphorien, que le roi écoutoit comme un prophéte, & qui étoit en effet un de ces fourbes qui font servir leur retraite & l'austerité de leur vie à leur vanité & à leur intérêt, & on s'étoit déja souvent servi de lui pour inspirer des soupçons au roi contre le saint prélat.

Ibid.

Ils composerent donc tous ensemble la fable, & y donnerent toutes les apparences de vérité. Le roi sur leurs témoignages & sur leurs prétendues preuves, fut convaincu que l'évêque & le patrice prenoient ensemble des mesures pour brouiller l'état. Il fut sur le point de tuer de sa propre main le prélat, qui l'étoit venu saluer le jour du Vendredi-saint. La défiance de Childeric l'empêcha d'aller le lendemain à la cathédrale pour la nuit de Pâques, pendant laquelle les Chrétiens de ce temps-là

temps-là s'occupoient à la priere : mais il la passa dans l'église de l'abbaye de saint Symphorien où il commmunia, & où il tint encore conseil avec son moine hypocrite & quelques-uns de la cabale qui l'avoient accompagné. Vers l'an 673.

Dès le matin, après un grand déjeûner, d'où il sortit à demi-ivre, il alla à la cathédrale, & en y entrant il appella tout haut d'une voix menaçante l'évêque par son nom, à dessein de l'obliger de s'enfuir, & après d'attribuer sa fuite aux reproches de sa mauvaise conscience. S'étant approché des fonts baptismaux où étoit l'évêque, il l'appella de nouveau : l'évêque répondit & se leva sans s'étonner. Le roi surpris de sa fermeté, & frappé de la sainteté des cérémonies que l'on faisoit alors, passa comme s'il ne l'eût pas vû, & s'en alla à l'évêché dans l'appartement qu'on lui avoit préparé. L'évêque acheva l'office, & ensuite monta à l'appartement du roi avec une intrépidité qui étonna ses ennemis & le roi même. Il le pria avec sa tranquillité & sa douceur ordinaire de lui dire, pourquoi il n'étoit pas venu à l'église pour les veilles, & le sujet de l'émotion où il paroissoit être en un si saint jour ? Le roi tout troublé & se possedant à peine, lui répondit : » c'est que vous m'êtes suspect, que je ne puis me fier à » vous, ni me croire en sûreté dans les lieux où vous êtes. »

A cette parole l'évêque se retira sans rien dire davantage, tant pour épargner un crime au roi, en un jour aussi saint que celui de Pâques, que pour sauver aussi la vie au gouverneur de Marseille, qu'on ne vouloit perdre qu'à cause de lui ; & il sortit de la ville. Mais il fut arrêté & ramené à Autun, où l'on commença à lui faire son procès dans une assemblée de seigneurs & de quelques évêques. Le roi un peu revenu de sa premiere fureur, parut ne plus avoir le dessein de le faire mourir. On conclut donc à le renfermer pour le reste de ses jours dans le monastere de Luxeuil. Les évêques qui appréhendoient pour lui quelque chose de pis, souscrivirent volontiers à cet avis, & le saint prélat fut conduit à ce monastere. Cap. 6.

Il y trouva Ebroïn avec l'habit & la tonsure de moine, qui en l'embrassant lui jura une amitié éternelle, & content, disoit-il de l'état où la providence de Dieu l'avoit mis, le pria de contribuer à son bonheur, en répondant à son

Vers l'an 673.

amitié par une sincere bienveillance. C'est ainsi que la disgrace réunit quelquefois ceux, que la concurrence dans la prospérité avoit rendus ennemis mortels. Mais la mort violente du prince, laquelle arriva peu de temps après, mit bientôt en liberté ces deux ministres, & réveilla l'ambition d'Ebroin.

Il est tué avec la reine Bilichilde auprès de Chelles.

Childeric privé des conseils d'un homme aussi moderé & aussi sage, que l'étoit le saint évêque d'Autun, n'avoit plus d'autre guide que ses passions ou ceux qui les flattoient. Il étoit naturellement très-emporté, & un jour s'étant mis en grande colere contre un homme de qualité nommé Bodilon, il le fit traiter comme un esclave, l'ayant fait attacher à un poteau, où il lui fit donner mille coups. Cet homme outré de ce traitement, conspira contre lui avec quelques-uns de ses amis, & peu de jours après lui dressa une embuscade dans la forêt appellée Luconie par nos anciens auteurs, & que quelques-uns croyent être la forêt de Livri auprès de Chelles. Le roi y fut tué avec la reine Bilichilde qui étoit enceinte. Ils avoient deux fils, l'un nommé Dagobert encore tout jeune, qui fut aussi massacré dans la même occasion, ou du moins qui ne vécut pas long-temps après : car les tombeaux de Childeric & de Bilichilde ayant été par hasard découverts de nos jours dans l'église de saint Germain-des-prés, on trouva sur celui de cette reine un petit coffre de pierre, où étoit le corps d'un enfant, qui sans doute étoit celui du prince Dagobert. On y trouva aussi des restes des ornemens royaux, avec lesquels ils avoient été enterrés, & entre autres un diadême d'or dont la tête du roi étoit ceinte.

L'autre fils de Childeric échappa, & demeura renfermé pendant plusieurs années dans un monastere, d'où il sortit néantmoins avec le temps, pour monter sur le throne de ses ancêtres, Childeric quand il mourut avoit environ vingt-quatre ans ; c'étoit un prince sans conduite & sans courage, incapable de gouverner & de se laisser gouverner par ceux dont la prudence eût pû suppléer à ses défauts.

Dagobert fils de Sigebert revient en France.

Sur la fin de son regne parut tout à coup en France, & lorsqu'on s'y attendoit le moins, un prince de la maison royale. C'étoit le jeune Dagobert fils de Sigebert roi d'Aus-

trasie; celui que nous avons vû releguer au-dela de la mer par son perfide maire du palais Grimoald. Laissé en Hybernie ou en Irlande en un âge encore tendre par l'évêque de Poitiers, qui l'y avoit conduit, il erra long-temps sans secours, exposé à mille dangers & à toutes sortes de miseres. Il y demeura quelques années, sans oser rentrer en France, où il savoit bien qu'il n'y avoit aucune sûreté pour sa personne, & peut-être encore cachoit-il aux gens du pays ce qu'il étoit, de peur que si on entendoit parler de lui en France, on n'envoyât des assassins pour le tuer.

Vers l'an 673.

Dans ce misérable état, il trouva un Anglois homme de qualité appellé Wilfrid, avec qui il fit connoissance, & à qui il crut pouvoir faire confidence de sa mauvaise fortune. L'Anglois touché de compassion le retint auprès de lui, l'amena en Angleterre, & quelque temps après le fit conduire sûrement en Austrasie. Childeric qui avoit beaucoup de considération pour Innichilde mere de Dagobert, consentit qu'il regnât au moins en Alsace & aux environs du Rhin.

In vitâ S. Wilfridi.

Ce jeune prince qui avoit disparu en France pendant plusieurs années, a aussi long-temps disparu dans notre histoire, par la négligence de nos historiens des derniers siecles, peu versés pour la plûpart dans l'antiquité. Il est redevable de cette espece de renaissance (*a*) au savant Henschenius, qui à l'occasion de la vie de saint Wilfride, l'ange tutelaire de ce prince abandonné, a débrouillé ce point important de notre ancienne histoire.

Acta Sanctorum T. 7. & lib. de tribus Dagobertis. Vitâ S. Leodegarii. c. 7.

La mort de Childeric fut suivie d'une espece d'anarchie ou d'interregne, qui dura au moins quelques semaines, pendant lesquelles ceux qui avoient été ou arrêtés ou exilés sous le regne précédent, remplirent la France de meurtres & de brigandages. Les gouverneurs des provinces à qui il appartenoit d'arrêter ces violences, s'abandonnoient eux-mêmes à leurs animosités particulieres, & se faisoient une guerre très-cruelle les uns aux autres, de sorte que jamais la monarchie Françoise ne fut en une pareille confusion.

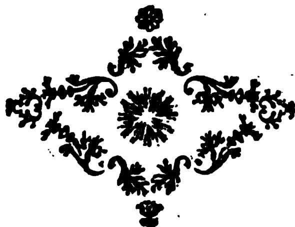
Quelques jours avant la mort du roi, deux ducs ennemis de l'évêque d'Autun l'avoient tiré par force du monastere de

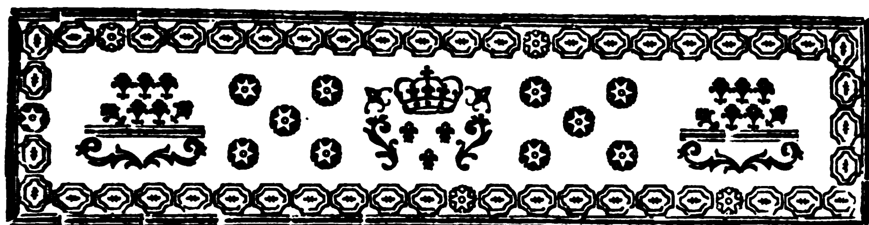
(*a*) M. de Valois prétend aussi à l'honneur de cette découverte.

Vers l'an 673. Cap. 8.

Luxeuil à dessein de le faire mourir : mais dans le temps qu'ils l'eurent en leur pouvoir, il sut tellement les gagner par sa douceur, & leur inspira tant de respect pour sa vertu, qu'ils quitterent leur mauvais dessein, & devinrent ses protecteurs. Si-tôt qu'ils eurent appris la nouvelle de la mort du roi, ils conduisirent l'évêque à Autun, accompagnés de tous leurs amis, & trouverent en chemin Ebroin faisant la même route. Il étoit sorti du monastere sur cette même nouvelle, & marchoit à la tête d'une infinité de mécontens & de scélérats, dans l'espérance de se remettre en possession de son ancienne dignité. Dès qu'il vit l'évêque en état de redevenir son concurrent, il oublia l'amitié qu'il lui avoit jurée, il résolut de le faire assassiner, & l'eût fait dès-lors si Genese évêque de Lyon qui avoit embrassé son parti & étoit de sa confidence ne l'en eût détourné. Il continua de se contrefaire, & entra à Autun avec l'évêque Leger.

Ils y furent reçûs avec toutes les marques de joie, dont un peuple est capable en ces sortes d'occasions. C'étoit principalement en considération de l'évêque que se faisoient toutes ces réjouissances : mais la haine du dernier gouvernement qui avoit fait oublier les anciennes violences d'Ebroin, faisoit qu'on le voyoit volontiers lui-même revenir de son exil.





SOMMAIRE

DU REGNE

DE THIERRI II.

*T*HIERRI *reprend la qualité de roi. Il s'accommode avec Ebroin, & le fait maire du palais. Dagobert est assassiné à la chasse. Pepin le gros se rend maître de l'Austrasie. Il assemble une armée. Il met en déroute celle de Thierri. Suites de cette victoire. Pepin assemble un concile. Il rétablit la coûtume de convoquer les états du royaume tous les ans. Mort de Thierri.*



HISTOIRE



HISTOIRE DE FRANCE.

THIERRI II.



CEPENDANT Thierri, dont les cheveux avoient eu le loisir de croître pendant sa retraite de saint Denys, reprit la qualité de roi, & avoit déja une grosse cour à Nogent, qui est aujourd'hui saint Cloud. C'étoit pour fortifier le parti de ce prince, que l'évêque d'Autun conduisoit ceux qu'il avoit rassemblés auprès de lui. Ebroin sembloit marcher vers Paris avec le même dessein; mais cet homme ambitieux ne vouloit point avoir de maître qui ne fût son esclave. Il prévit d'abord que l'évêque étant très-agréable au peuple, auquel il étoit lui-même très-odieux, Thierri ne

Vers l'an 673.

Thierri reprend le titre de roi.

Vers l'an 673.

balanceroit pas à lui donner la premiere place dans le conseil & dans le gouvernement. C'est pourquoi il forma secretement un parti, & commença une intrigue, à laquelle on ne se fût jamais attendu.

Il avoit beaucoup d'amis dans le royaume d'Austrasie, qui agissoient de concert avec lui. Il tourna tout d'un coup de ce côté-là, & l'évêque d'Autun fut fort surpris de le voir disparoître avec sa troupe, lorsqu'il y pensoit le moins, ayant crû qu'il venoit avec lui rendre ses hommages au nouveau roi.

Ebroïn ne fut pas plûtôt arrivé en Austrasie, que par le moyen de ses émissaires, il répandit le bruit par tout ce royaume, que Thierri aussi-tôt après avoir repris la qualité de roi, étoit mort: & en même-temps il fit paroître un jeune enfant qu'il appella Clovis, publia qu'il étoit fils du feu roi Clotaire III. & il eut assez de crédit pour le faire proclamer roi de France. Didier évêque de Châlons sur Saône, & Bobon évêque de Valence, l'un & l'autre du royaume de Bourgogne, & déposés pour leurs crimes, appuyerent ces chimeres & cette faction; de sorte qu'en moins de rien Ebroïn avec son nouveau roi, se trouva à la tête d'une grosse armée en état d'entrer dans le royaume de Neustrie, pour obliger le reste des François à reconnoître le roi qu'il avoit fait.

Il s'avança jusqu'auprès de Paris, où il pensa surprendre Thierri, ravagea tous les environs, & enrichit son armée des dépouilles des églises & des biens de tous ceux qui refusoient de se déclarer pour lui. L'évêque Leger étoit retourné quelques jours auparavant à Autun. Il y fut investi par des troupes que l'évêque de Châlons conduisoit en personne. Le saint prélat, pour empêcher la ruine de la ville, se livra malgré son peuple entre les mains des ennemis; l'évêque de Châlons eut la cruauté de lui faire crever les yeux, & le mit à la garde de Vaymer un des chefs du même parti, dont il fut traité avec assez d'humanité.

Il s'accommode avec Ebroïn, & le fait maire du palais.

Ebroïn devenu redoutable à Thierri, l'obligea de s'accommoder avec lui, & le contraignit de le faire son maire du palais, au préjudice de Leudesie qui avoit déja été pourvû de cette dignité; après quoi il abandonna son phantôme de roi, qu'il n'avoit fait que pour en venir-là. Le premier édit qu'il

qu'il publia, portoit que pour mettre fin à toutes les dissentions, & prévenir les procès, on ne rechercheroit personne pour tout ce qui avoit été commis pendant les désordres de la guerre civile: ceux de son parti avoient sans doute plus de besoin que tous les autres de cette amnistie. Mais faisant ensuite l'homme zelé pour la justice & pour le respect dû à la dignité & à la personne royale, il commença à faire la recherche de ceux qui avoient eu quelque part à l'assassinat du feu roi Childeric, & sous ce prétexte il fit périr plusieurs seigneurs qui lui étoient ou contraires ou suspects. Il employa le même artifice quelques années après contre le saint évêque d'Autun, qu'il tint long-temps renfermé dans le monastere de Fescamp, & à qui enfin il fit couper la tête.

Vers l'an 673.

Il paroît assez vraissemblable que Dagobert, qui regnoit, comme je l'ai dit, dans une partie de l'Austrasie, profita de ces brouilleries, pour se mettre en possession du reste de cet état, qui lui appartenoit par le droit de sa naissance.

Henschenius de tribus Dagobertis l. 2.

Quelques années après son rétablissement, il eut occasion de faire paroître la reconnoissance qu'il conservoit pour son bienfaiteur. Saint Wilfrid avoit été fait évêque d'York: Egfrid roi de cette partie d'Angleterre, l'avoit toûjours fort honoré & fort écouté; mais la reine Ermenburge, dont le saint évêque reprenoit quelquefois la conduite avec beaucoup de liberté, le lui rendit odieux, l'engagea à le chasser de son église, & à le persécuter avec tant d'acharnement, qu'il fut obligé de se sauver au-delà de la mer. Il n'y fut pas en sûreté; car le roi d'Angleterre euvoya des ambassadeurs à la cour de Thierri avec de grands présens, pour engager Ebroin à ne pas laisser passer Wilfrid qui vouloit se réfugier à Rome, & à le faire assassiner en chemin: mais le saint n'aborda pas en Neustrie, les vents l'ayant poussé en Frise alors gouvernée par Adalgise duc des Frisons. Ebroin écrivit au duc suivant les intentions du roi d'Angleterre: mais ce prince, tout payen qu'il étoit, & qui dès-lors apparemment avoit secoué le joug de la nation Françoise, eut horreur du crime qu'on lui proposoit, jetta la lettre au feu, & renvoya sans autre réponse ceux qui la lui avoient apportée. Le saint prit sa route par le royaume d'Austrasie, & vint à la cour de Dagobert. Ce prince qui lui devoit tout, le reçût avec tous les honneurs &

In Vita S. Wilfridi.

Vers l'an 673.

toute la tendresse possible, fit tout ce qu'il pût pour l'arrêter dans ses états, lui offrit des maisons, des terres, & enfin l'évêché de Strasbourg. Il refusa toutes ces offres, & continua son voyage vers Rome, toûjours défrayé & honoré dans tout l'état de Dagobert. Ce prince écrivit à toutes les villes de sa domination, qu'il vouloit qu'on y reçût Wilfrid comme celui qui lui avoit sauvé la vie, & à qui il étoit redevable de sa couronne.

Dagobert est assassiné à la chasse. In Vita S. Salabergæ.

Vers l'an 679.

Dagobert, après un regne de sept à huit ans, la guerre s'étant allumée entre Thierri & lui, fut assassiné à la chasse dans la forêt de Voivre par une troupe de factieux, du nombre de ceux qui composoient le parti qu'Ebroin avoit toûjours fomenté dans ce royaume-là. C'étoit un reste de la faction du maire Grimoald (a) par qui ce prince avoit été autrefois relegué en Hybernie.

Quelques anciens monumens donnent à ce Dagobert un fils nommé Sigebert, que l'on suppose avoir été tué avec lui, & ainsi le throne d'Austrasie demeura vacant. Le duc Pepin & le duc Martin cousins-germains, qui étoient de la famille du feu maire Grimoald, furent déclarés ducs ou gouverneurs du royaume par les Austrasiens; & la crainte de tomber sous la tyrannie d'Ebroin, fit que ces peuples ne voulurent point reconnoître Thierri pour roi d'Austrasie.

Pepin le gros se rend maître de l'Austrasie.

Chronic. Fredegar. continuat. cap. 97. Fredegar. cap. 97.

Ce fut-là une dangéreuse atteinte que l'on donna aux droits de la famille royale, en démembrant de la monarchie, une partie aussi considérable que celle-là. La guerre à cette occasion s'alluma entre les deux états. D'abord les ducs ou gouverneurs furent défaits, & Martin y périt par la perfidie d'Ebroin. Pepin par la mort de Martin devint l'unique duc ou gouverneur d'Austrasie, & employa dans la suite à ruiner l'autorité royale, tous les grands talens d'esprit, de prudence, d'adresse, de courage, qu'il possédoit au souverain degré. Ce

(a) Quand saint Wilfrid revenant du concile de Rome repassa par les états de Dagobert qui venoit d'être assassiné, il pensa lui-même être tué par les mêmes assassins, qui lui dirent en le menaçant; que c'étoit lui qui leur avoit ramené d'Hybernie Dagobert qu'ils avoient chassé du royaume. *In vita S. Wilfridi*, cap. 4. De plus Pepin d'Heristal étoit fils de la sœur de Grimoald, qui avoit relegué Dagobert, & il étoit vers ce temps-là tout puissant en Austrasie. Tout cela vérifie la circonstance que j'ai marquée, que Dagobert avoit été tué par un reste de la faction du maire Grimoald.

ne fut pas par l'avantage de sa taille qu'il sut imposer aux François. Il étoit fort replet, d'où lui vint le surnom de Pepin le gros : on l'appella aussi Pepin d'Heristal, du nom d'un palais qui lui appartenoit, & que porte encore aujourd'hui le bourg où étoit ce palais sur le bord de la Meuse à une lieue au-dessus de Liege; on l'appelle aussi quelquefois dans l'histoire Pepin le jeune, par rapport à son ayeul autrefois maire du palais d'Austrasie, & quelquefois Pepin le vieux, par rapport à son petit-fils qui fut enfin roi.

Vers l'an 679.

Pepin d'Heristal le fut lui-même en effet, & sans en vouloir porter le nom, il en eut toute l'autorité, non-seulement en Austrasie, mais encore avec le temps dans tout l'empire François. Il s'en attira tout le pouvoir, non pas comme Ebroin par la terreur & par une conduite tyrannique, mais par la douceur & sous le nom de pere des peuples. Pour arriver jusques-là, la fortune lui présenta des conjonctures heureuses dont il profita.

Le maire du palais Ebroin, après avoir pendant plus de vingt-cinq ans maîtrisé la France, eut enfin le sort ordinaire aux hommes de ce caractere qui abusent de leur autorité; il fut assassiné par un seigneur nommé Ermenfroi qu'il persécutoit, & qui le prévint. Après sa mort, Thierri eut en peu d'années plusieurs maires du palais les uns après les autres, un desquels nommé Gislemar fit à diverses reprises la guerre au duc Pepin, & la maniere dont ce duc la soûtint, ne servit qu'à affermir son autorité en Austrasie : lui-même peu de temps après prit la résolution d'aller attaquer ses ennemis; il eut une raison de le faire qu'il crut bonne, ou du moins qui lui servit d'un prétexte fort plausible.

Vers l'an 683.
Continuat. Fredegar. c. 98.

La persécution qu'Ebroin avoit faite aux grands de l'état en avoit obligé plusieurs à se réfugier en Austrasie. Dans l'élection du dernier maire nommé Bertaire, les suffrages avoient été fort partagés, & la brigue plûtôt que le mérite l'avoit emporté. Quelques-uns de ceux qui s'étoient opposés à l'élection de Bertaire, appréhendant sa vengeance, s'étoient aussi venus jetter entre les bras de Pepin. Tous ces exilés, qui ne pouvoient esperer de changement dans leur fortune, que par celui du gouvernement, sollicitoient continuellement Pepin de faire la guerre à Thierri. Il se rendit enfin à leurs instances

Cap. 99.

Vers l'an 679. tant de fois réïterées, & leur promit de leur faire faire justice par les armes, si on refusoit de la leur faire autrement. Il envoya une ambassade à Thierri, le priant de recevoir en grace ceux que la persécution d'Ebroin avoit obligés à quitter leur partie, & de les remettre en possession des biens qu'on leur avoit injustement enlevés. Ce roi, par le conseil de Bertaire, reçut fort mal ces envoyés, & leur répondit avec hauteur, que Pepin eût un peu de patience; qu'il n'auroit pas la peine de renvoyer les rebelles, dont il se déclaroit si hautement le protecteur; que devant qu'il fût peu de temps, on iroit les lui demander, & les prendre jusques chez lui.

Annales Metenses ad an. 689.

689.

Les envoyés revenus en Austrasie, ayant rendu compte à Pepin de la réponse de Thierri, ce duc fit une assemblée des principaux seigneurs de l'état, leur exposa la conduite qu'il avoit tenue dans cette affaire, la fierté & les menaces des Neustriens, l'oppression où se trouvoient tant de personnes de qualité par l'insolence & par la dureté des maires du palais, & enfin le péril d'une invasion où se trouvoit l'Austrasie, si on ne prévenoit l'ennemi. Les seigneurs ayant déliberé sur l'exposé du duc, conclurrent à la guerre, & qu'il étoit plus à propos de la porter dans le pays ennemi, que de l'attendre en Austrasie.

Ibid.

Il assemble une armée.

Pepin ravi de cette résolution fort conforme à ses grands desseins, eut bientôt assemblé une grosse armée, à la tête de laquelle il marcha jusqu'à la forêt charbonniere, qui séparoit le domaine de Thierri d'avec l'Austrasie. J'ai dit ailleurs, que cette forêt étoit une partie de la forêt d'Ardennes entre la Meuse & Lescaut, dont le bois de Soignies dans le brabant est encore un reste. Etant arrivé-là il assembla les principaux officiers de son armée en pleine campagne; toutes les troupes étant sous les armes, il leur protesta tout de nouveau, que ce n'étoit point l'ambition qui lui faisoit entreprendre cette guerre; qu'il y étoit sollicité non-seulement par les plus grands seigneurs de Bourgogne & de Neustrie, qu'ils voyoient parmi eux, & qui avoient été obligés de s'enfuir & d'abandonner leur patrie & leurs biens pour sauver leur vie; mais encore par les évêques & par le clergé de ces deux royaumes, dont on avoit dépouillé les églises, pillé les terres & les maisons; sans qu'ils eussent pû jusqu'alors obtenir justice; qu'ils alloient

Ibid.

combattre pour la défense de plusieurs innocens, & en faveur de plusieurs saints, qui attireroient sur eux la protection du ciel. Il fit en même-temps faire une priere publique, pour invoquer le secours du Dieu tout-puissant, & se mit en marche pour passer la forêt. Quand ils l'eurent passée, sans que l'ennemi parût pour leur disputer l'entrée dans le pays, l'armée s'y répandit de tous côtés, fit par tout le ravage, s'avança jusqu'à la riviere de Somme, & se campa à Testri * village entre saint Quentin & Peronne sur la petite riviere de Daumignon. 689.

* Textricum.

Thierri s'étoit déja avancé jusqu'à la Somme avec une armée beaucoup plus nombreuse que celle de Pepin, & pour ne pas laisser entrer les Austrasiens plus avant, il avoit passé cette riviere. Il se vint poster vis-à-vis d'eux sur l'autre bord de la riviere de Daumignon, qui toute petite qu'elle est, étoit difficile à passer à Testri. Les Austrasiens étoient campés sur le bord du côté du Nord, & les Neustriens sur le rivage opposé. *Ibid.*

Pepin pour paroître avoir mis Thierri entierement dans son tort, lui envoya encore demander la paix; mais toûjours à condition que l'on satisferoit les évêques, & qu'on rétabliroit dans ses biens la noblesse exilée. Il lui fit même offrir une grosse somme d'argent pour les frais de la guerre, & pour le dommage causé par ses troupes: prêt, disoit-il, à se retirer pour épargner à la France une guerre civile, & le sang de tant de braves gens d'une même nation, qui étoient sur le point de s'égorger les uns les autres, *Ibid.*

Il s'attendoit bien à être refusé, connoissant Bertaire maire du palais, homme fier & inflexible, qui ne manqueroit pas de tourner cette proposition à son avantage. En effet Thierri ayant mis l'affaire en délibération, Bertaire soûtint qu'il n'étoit ni de l'honneur du roi, ni du bien de l'état de l'écouter; que c'étoit une insolence à Pepin de prendre en main les intérêts des rebelles contre leur souverain légitime; que lui-même étoit coupable du crime de felonie par son usurpation du royaume d'Austrasie; qu'il avoit peur sur le point de s'en voir châtié; qu'engagé dans un mauvais pas il vouloit reculer en arriere; qu'on avoit sur lui l'avantage du nombre, & que ce seroit trahir l'état de le laisser échapper. Ce sentiment fut suivi, & l'on renvoya avec fierté les députés des Austrasiens. Ainsi l'on ne songea plus de part & d'autre qu'à se préparer à la bataille.

689. Pepin ayant été reconnoître le terrein, résolut de se saisir d'une colline qui étoit au-delà de la riviere, à la droite & du côté des ennemis, & d'y ranger son armée. Ce poste étoit d'assez difficile accès, & avantageux pour attendre l'attaque comme il prétendoit le faire, à moins que le succès du stratagême qu'il préparoit, ne lui fît changer de dessein. Il fit décamper pendant la nuit son armée sans trompette, la mena en remontant la riviere à un gué par où il la fit passer. Il laissa dans le camp quelques troupes jusqu'à la fin de la nuit, pour entretenir les feux, & leur ordonna qu'en décampant pour venir joindre le reste de l'armée, ils missent le feu à quelques tentes, à quelques chariots, & à de méchans bagages qu'on avoit laissez-là exprès.

Dès le grand matin, vers le temps qu'on laissoit éteindre les feux, les espions de Thietri s'étant approchés du camp, n'y entendirent aucun bruit, & s'étant avancés ne virent personne, mais seulement des chariots qui bruloient. Ils retournerent aussi-tôt donner avis de ce qu'ils avoieut vû, & dirent que les Austrasiens s'étoient retirés pendant la nuit, & avec tant de précipitation, qu'ils avoient abandonné une partie de leurs bagages, où ils avoient mis le feu.

Il met en déroute celle de Thierri.

Sur cela on fait lever le camp avec beaucoup de précipitation, pour faire passer la riviere à l'armée, & se mettre aux trousses de l'ennemi. La chose s'exécutoit avec très-peu d'ordre, par la trop grande ardeur des soldats & des généraux, qui craignoient que leur proie ne leur échappât; lorsque l'on commença à voir paroître sur le haut de la colline les premieres troupes des Austrasiens, qui s'avançoient en bataille, & qui en même-temps occuperent toute l'étendue du terrein en descendant. Cette vûe surprit Bertaire, qui envoya aussi-tôt ordre à ceux qui avoient passé la riviere, de la repasser promptement. Mais Pepin profitant de la confusion, vint sur le champ charger les ennemis avec tant de furie & de succès, qu'après quelque résistance il les mit entierement en déroute. Quantité de seigneurs des royaumes de Neustrie & de Bourgogne qui firent ferme au premier choc, demeurerent sur la place; on fit un grand carnage des soldats, & tout le reste s'abandonna à la fuite. Bertaire fut tué par des soldats même de son armée. Pepin suivant toûjours, & dissipant tout ce qui se ralioit, vint

Ibid. ad. an. 690.

690.

se présenter devant Paris, qui lui ouvrit ses portes: les bourgeois lui livrerent le roi même & toutes ses finances, & Pepin maître de la personne du roi, le devint de tout l'état. 690.

Suites de cette victoire. Annales Metenses.

L'ancien auteur de qui nous apprenons ce détail, ne fait point de difficulté d'attribuer dès-lors à Pepin la qualité de prince, & lui tient grand compte de ce qu'il voulut bien laisser à Thierri le nom de roi: c'étoit sans doute plûtôt un effet de sa politique, que de sa modestie. Un autre ajoûte, que depuis ce temps-là les rois Merovingiens ne conserverent pas même avec le nom de roi les honneurs qui étoient dus à ce rang. Du temps du premier Pepin, nom fatal à la famille de Clovis, toute l'autorité royale passa aux maires du palais; ce qui n'empêchoit pas que tout ne se fît au nom des rois. Ils recevoient les ambassadeurs des autres rois, ils assistoient au conseil d'état, les grands du royaume leur faisoient encore la cour. Ces princes alloient encore à la tête des armées: mais depuis la victoire de ce second Pepin, Thierri ne tira plus gueres d'autre avantage de son nom & de sa qualité de roi, qu'une bonne table, une oisiveté & un repos apparemment aussi conforme à son naturel, qu'indigne de son rang & de sa naissance. Depuis lui les rois ne parurent plus en public, que certains jours de l'année, trainés dans un chariot attelés de bœufs pour aller plus doucement. Ils eurent des gardes moins par honneur, que pour empêcher que personne n'approchât d'eux sans la permission du maire du palais. Enfin Pepin à la faveur de sa victoire, & de l'attachement que les Austrasiens avoient pour lui, & par sa douceur & ses manieres engageantes, par le zele qu'il fit dès-lors paroître pour le bien de l'état & de l'église, accoûtuma les François à un joug, qu'ils avoient regardé jusqu'alors comme indigne d'eux.

Erchambertus.

Ibid.

Après qu'il eut tiré un fruit si important de sa victoire, il se fit grand honneur de sa modération dans tout le reste. Il se réserva peu de choses du grand butin qui avoit été fait après la bataille, & en fit libéralement la distribution à toute l'armée. Un grand nombre d'ennemis s'étoient réfugiés en divers asiles, & surtout à saint Quentin dans l'église dediée à ce saint, & à Peronne dans celle de saint Fourci. Les abbés de ces lieux vinrent lui demander grace pour tous ces réfugiés. Il la leur accorda avec bonté, & même après leur avoir fait faire à tous

ſerment de ne jamais rien faire contre ſes intérêts, il les remit en poſſeſſion de leurs biens.

690.

Ibid.

Quand il vit tout ſoumis, il entra avec beaucoup d'application dans le détail du gouvernement & de la police du royaume, mit de l'ordre dans les finances, & de la diſcipline parmi les troupes, & réforma quantité d'abus dans tous les différens états. En peu de temps la France changea de face, & on n'y vit jamais plus d'ordre & plus de tranquillité.

Tant de belles choſes faites en ſi peu de temps lui attirerent l'admiration & le reſpect de tous les François, & les bénédictions des peuples opprimés depuis tant d'années par les maires du palais, vexés par les gouverneurs des villes & des provinces, expoſés au pillage par les querelles particulieres, que les ſeigneurs avoient ſans ceſſe les uns contre les autres: mais il vit bien qu'il falloit quelque choſe de plus vif & de plus éclatant, pour entretenir & augmenter l'eſtime qu'on avoit de lui par tout, pour occuper les eſprits inquiets de la nation, & leur ôter le loiſir de faire certaines réflexions dangéreuſes à une nouvelle domination telle que la ſienne.

Depuis le regne de Clovis II. en Neuſtrie & en Bourgogne; & celui de Sigebert en Auſtraſie, une grande partie des nations frontieres de la France ſoumiſes de tout temps au tribut & à l'hommage, avoient ſecoué le joug, & prenant occaſion de la foibleſſe du gouvernement, s'étoient remiſes en poſſeſſion de leur liberté toute entiere. C'eſt ce qu'avoient fait les Saxons, les Friſons, les Allemans, les Sueves, les Bavarois, les Bretons, & ſur-tout les Gaſcons, qui s'étoient emparés d'une partie de l'Aquitaine.

Tandis que Pepin n'étoit encore que duc d'Auſtraſie, il avoit dompté les Saxons, les Bavarois, & les Sueves: mais il n'avoit pû encore venir à bout des autres ſur cette frontiere. Il repréſenta fortement aux ſeigneurs François le deshonneur que cela faiſoit à la nation, & leur déclara que ſon deſſein étoit d'aller au plûtôt ſoumettre ces rebelles. On applaudit fort à ce projet, qu'il ne differa pas d'exécuter.

Geſta Regum Franc. c. 48.

Il laiſſa auprès de Thierri un homme dont il étoit ſûr, nommé Nortbert, à qui il donna toute autorité: il emporta avec lui en Auſtraſie preſque tout l'argent qu'il avoit trouvé dans le thréſor royal; & donna ordre à toutes les troupes de Bourgogne

gogne & de Neuftrie, de fe trouver au temps & au lieu qu'il leur marqua, dans le royaume d'Auftrafie. La premiere expédition qu'il leur propofa, & qu'ils agréerent fort, fut d'aller foumettre Radbode duc des Frifons, dont le pere Adalgife s'étoit rendu indépendant de la France il y avoit déja plufieurs années. On mrrcha contre ce duc, qui étant venu au-devant des François, fût mis en fuite après avoir perdu une grande partie de fon armée: il demanda quartier, fe foumit tout de nouveau au tribut, & donna des ôtages pour fûreté de fa parole.

692.

Annales Metenfes ad an. 692.

C'eft tout ce qui fe fit en cette campagne, après laquelle Pepin ayant diftribué les troupes en quartier d'hyver, il fit affembler un concile pour regler les affaires de l'églife. Il s'y fit quantité de beaux reglemens, furtout pour le foulagement des pauvres, pour la protection des pupilles, des veuves & des orphelins.

Pepin affemble un concile.

Annales Metenfes.

Ibid.

Il rétablit une ancienne coûtume, que les derniers maires du palais avoient prefque abolie, & qui fit grand plaifir aux principaux de la nation. Cette coûtume étoit de convoquer les états du royaume tous les ans au premier jour de Mars. Les évêques y eurent alors leur place auffi-bien que la nobleffe. Car je doute fort qu'avant ce temps-là ils euffent ce privilége, au moins de la maniere & dans l'étendue qu'ils l'eurent depuis. Il paroît certain qu'ils ne l'avoient point fuivant le premier plan du gouvernement de la monarchie dans les Gaules, les évêques n'étant point alors François, mais tous Gaulois, ou d'autre nation que de la Françoife. Ce fut une nouvelle adreffe de Pepin, pour s'attacher le corps eccléfiaftique, qui avoit beaucoup de crédit fur les peuples. C'eft dans ces fortes d'affemblées fous Charlemagne, & fous fes fucceffeurs, que furent faits tous ces decrets connus fous le nom de capitulaires, dont cet empereur, Louis le Débonnaire fon fils, & Charles le Chauve fon petit-fils, firent faire des collections que nous avons, & qui font la plus belle & la plus entiere partie de notre ancien droit François. Ceux qui fe firent dans l'Affemblée dont je parle, regardoient principalement la paix des églifes, la protection que les gouverneurs des provinces devoient leur donner, auffi-bien qu'aux veuves & aux pupilles, le rapt ou l'enlevement des filles & des fem-

Il rétablit la coutume de convoquer les états du royaume tous les ans.

mes, & le châtiment des incendiaires. Sur ce que Pepin représenta, que les ducs ou gouverneurs des provinces n'étoient pas quelquefois assez diligens à envoyer les troupes, que leurs gouvernemens devoient fournir en temps de guerre, & que cela faisoit manquer des occasions avantageuses, il fut ordonné au nom du roi, que les ducs, si-tôt qu'ils auroient reçû l'ordre du duc Pepin, tiendroient leurs troupes toutes prêtes à se mettre en marche, & que sur le second ordre qui seroit apporté de sa part pour les faire partir, ils les conduiroient sans aucun retardement, au rendez-vous de l'armée.

692.
Ibid.

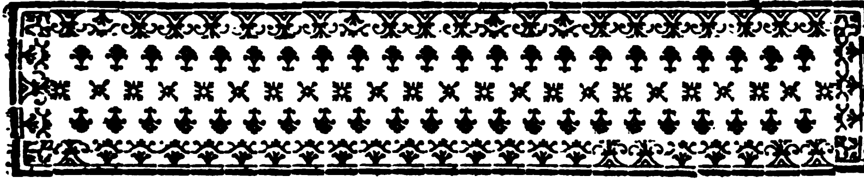
Il ne manquoit pas de faire paroître Thierri dans toutes ces assemblées sur un throne, comme s'il y eût présidé, & que tout se fût reglé par ses ordres. Mais dès que l'assemblée étoit séparée, après beaucoup de marques de respect & de grands témoignages de soumission qu'il lui faisoit rendre par les états, il le faisoit reconduire à Maumaques ou Momarques maison de plaisance sur la riviere d'Oise entre Compiegne & Noyon, d'où il ne sortoit que pour de pareilles cérémonies.

Mort de Thierri.

La réputation de Pepin se répandit par toute l'Europe, où il passoit pour un des plus habiles hommes qui eussent jamais gouverné : c'est pourquoi non-seulement les nations barbares voisines de l'Austrasie, comme les Esclavons & les Huns, mais encore les empereurs de Constantinople, les rois Lombards d'Italie, les Sarrazins-mêmes lui envoyoient des ambassadeurs avec des présens, & beauconp de marques d'estime : il leur en envoyoit aussi, faisoit avec eux des traités, des alliances, & entretenoit tout le commerce, qu'un prince souverain a coûtume d'entretenir aveo les autres souverains.

La mort du roi Thierri, qui arriva trois ans après la grande victoire de Pepin, ne changea rien dans les affaires de France, & n'eut pas plus de suite que celle d'un particulier. Il en fut presque toûjours de même de celle de ses successeurs, tandis que la famille de Clovis subsista. Le duc Pepin fit proclamer roi à sa place l'aîné des fils de ce prince encore tout jeune : il s'appelloit Clovis : & ce jeune prince étant mort au bout de cinq ans, Childebert son cadet prit sa place.

Vide Sæculum III. Bened. part. 2. p. 685.



SOMMAIRE
DES REGNES
DE CLOVIS III. DE CHILDEBERT III. ET DE DAGOBERT II.

PEPIN défait le duc de Frise & les Allemans. Sa mort & son caractere. Charles dit depuis Charles Martel son fils est reconnu duc d'Austrasie. Mort de Dagobert.





HISTOIRE



HISTOIRE
DE
FRANCE.

CLOVIS III. CHILDEBERT III. DAGOBERT II.



SOUS les regnes de Clovis III. & de Childebert III. Pepin continua de châtier les nations qui s'étoient révoltées, ou qui se révoltoient encore de temps en temps contre la France. Il dompta une seconde fois le duc de Frise, & le défit auprès de Dorastat, aujourd'hui Batembourg dans la Gueldre. Il battit & soumit trois fois les Allemans. Il n'y eut presque point d'année qu'il ne signalât par quelque victoire semblable ; & l'année 713. s'étant passée sans aucune expédition, l'histoire la distingue par là des

692. & suiv.
Pepin défait le duc de Frise & les Allemans.

autres années, comme l'histoire romaine distinguoit celles,
692. & suiv. où le temple de Janus étoit fermé en signe d'une paix universelle; mais après la mort de Clovis III. il pensa plus que jamais à l'établissement de sa propre famille.

Il avoit alors deux fils, l'un nommé Drogon qui étoit l'aîné, & l'autre appellé Grimoald. Il fit l'aîné duc de Bourgogne, & le cadet maire du palais de Childebert III. Mais il eut la douleur de les voir mourir tous deux avant lui. L'aîné mourut le premier: Grimoald son frere lui succeda dans sa principauté de Bourgogne, pour me servir du terme dont use l'auteur des annales de Metz, & qui fait assez entendre que ce duché par rapport aux deux fils de Pepin, n'étoit pas un simple gouvernement, comme les autres duchés de ce temps-là. Childebert mourut aussi après seize ou dix-sept années de régne.

711. Annales Metenses, ad an. 711.

Il fut enterré à Choisy sur la riviere d'Aisne, & Dagobert II. du nom son fils monta sur le throne, pour y faire le même personnage que ses prédécesseurs.

714. *Ibid.* ad an. 714.

Quelque autorité que Pepin se fût acquise dans tout l'état & sur l'esprit des François, des usurpations aussi hardies, que celles qu'on lui voyoit faire sur la famille royale, déplaisoient beaucoup à plusieurs grands du royaume. On le vit bien dans une dangéreuse maladie, qui le mit en danger de mort à Jupil une de ses maisons de campagne auprès de Liege vis-à-vis d'Heristal. Car dans l'espérance que ceux qui ne l'aimoient pas eurent qu'il en mourroit, ils résolurent ensemble de faire périr son fils Grimoald duc de Bourgogne, afin que la mort du fils arrivant en même-temps que celle du pere, l'usurpation finit, & que le gouvernement revint à son ancienne forme. Un nommé Ranguaire fut chargé de se défaire de Grimoald, & il le tua à Liege comme il prioit Dieu dans l'église de S. Lambert. Mais Pepin étant revenu de cette maladie, & ayant fait arrêter ceux qui étoient de la conspiration, il les fit tous mourir, & fit Theodald son petit-fils encore enfant, maire du palais de Dagobert: autre entreprise extraordinaire de cet homme hardi, qui faisoit en France tout ce qu'il vouloit. Car il faisoit ainsi héréditaire dans sa maison en la personne d'un enfant, une charge qui n'étoit remplie autrefois que par l'élection des seigneurs, & par la confirmation du prince, & dont les fonctions étoient de gouverner le palais, & à laquelle avoit été atta-

ché dans la suite, le gouvernement de l'état, pendant la minorité des rois pupiles. De plus il faisoit maire du palais de Neustrie, un Austrasien contre la coûtume, selon laquelle les maires du palais de Neustrie devoient être Neustriens, ceux d'Austrasie Austrasiens, & ceux de Bourgogne Bourguignons. 714.

Sa mort & son caractere.

Annales Metenses ad an. 714.

Quo nihil unquam potuit esse audacius.

Warnefrid. de Episc. Metensis Eccles.

Vir miræ audaciæ.

Idem l. 6. hist. Boda.

Mais enfin sa vie ne fut pas assez longue pour mettre la derniere main à tous ses grands projets. Il retomba quelques mois après dans la même maladie, & mourut à Jupil le seiziéme de Décembre de l'an sept cent quatorze, après vingt-sept ans & six mois de gouvernement : homme d'une ambition extrème, mais également heureuse & compassée, qui alla aussi loin qu'elle pût aller, mais qui ne l'emporta jamais ; entreprenant & osant tout, mais toûjours à coup sûr : utile à l'empire François, où il rétablit l'ordre, la justice & la tranquillité, mais aux dépens du prince, dont il anéantit tous les droits : toûjours les armes à la main, & l'esprit occupé de projets de guerre, mais trouvant du loisir pour entrer dans le plus grand détail de la police de l'état, & même des progrès de la religion, qu'il fit prêcher aux Frisons & à quelques autres peuples des frontieres, demeurés jusqu'alors dans les ténebres du Paganisme, & qui se convertirent par ses soins. Ce fut cette étendue d'esprit, cette hardiesse à tout entreprendre, cette application, ce bonheur continuel dans ses entreprises, cette habileté à ménager & à occuper sans cesse les esprits d'un peuple aussi inquiet, que celui qu'il gouvernoit, qui lui acquirent l'autorité absolue, avec laquelle il régna tant d'années dans tout l'empire François. Autorité dont l'impression, si l'on peut s'exprimer ainsi, dura même après sa mort, & sauva sa maison dans les conjonctures, où la division qui s'y mit, devoit naturellement la faire entierement décheoir de ce point de puissance, jusqu'où il l'avoit élevée.

Peu de mois avant sa mort, ainsi que je l'ai dit, il avoit fait son petit-fils Theodald maire du palais de Dagobert. Comme alors il faisoit tout, & suppléoit à tout lui-même, on souffroit par complaisance que Theodald portât ce titre, quelque peu proportionné qu'il fût à son âge. Mais il étoit fort surprenant que Pepin étant mort, les François le conservassent à cet enfant, & qu'ils trouvassent bon, que son ayeule fît les fonctions qui y étoient attachées. Cela se fit néantmoins, & l'on

souffroit que le roi Dagobert retiré dans une maison de plaisance comme ses prédécesseurs fût sous la tutelle d'un enfant & d'une femme qui n'étoit ni sa mere, ni reine, ni régente du royaume.

714.

Annales Metenses ad an. 714.

Cette femme s'appelloit Plectrude, qui pour réunir dans la personne de son petit-fils toute la puissance de son mari, commença par faire arrêter Charles, dit depuis Charles-Martel.

Il étoit fils de Pepin, mais d'une autre femme nommée Alpaïde, qu'il avoit épousée après avoir répudié Plectrude: quelques-uns ne donnent point à Alpaïde d'autre qualité, que celle de maîtresse de Pepin. Quoi qu'il en soit elle étoit morte ou disgraciée la derniere année de la vie de Pepin. Les avantages qu'il fit à Theodald, & le rang que tint depuis Plectrude, montrent bien qu'elle avoit été rappellée, & qu'elle étoit bien dans l'esprit de son mari, lorsqu'il mourut. Ainsi Charles étant prisonnier, Theodald non-seulement étoit maire du palais de Dagobert, c'est-à-dire, maire du palais de Neustrie & de Bourgogne, mais encore duc souverain d'Austrasie, comme Pepin l'avoit été.

Après tout cette disposition du gouvernemennt en France étoit trop bisarre, & trop peu naturelle, pour pouvoir durer. Plectrude, toute habile qu'elle étoit, ne pût y accoûtumer tous les esprits. Plusieurs seigneurs commencerent à s'émanciper: elle voulut les réprimer, & il en coûta la vie à quelques-uns. Ces exécutions irriterent les autres, qui se révolterent ouvertement. La guerre civile commença. Plectrude fut obligée de faire venir une armée d'Austrasie pour se soûtenir dans la Neustrie. Les Neustriens l'attaquerent dans la forêt de Cuise, c'est ainsi qu'on appelloit dès-lors une partie de la forêt de Compiegne, & les Austrasiens furent défaits.

Theodald pût à peine échapper par la fuite avec peu de ses gens, sans nulle espérance de pouvoir rentrer dans sa charge de maire du palais, & mourut peu de temps après. Elle fut aussi-tôt remplie par l'élection que les Neustriens firent d'un seigneur nommé Rainfroi, qui commença par porter la guerre dans l'Austrasie. Il fit le ravage jusqu'à la Meuse, & engagea le duc de Frise à se révolter de nouveau contre les Austrasiens. Les Saxons en firent autant à sa persuasion, & vinrent faire des courses jusques dans la province des Hattuariens,

Ibid.

ad. an. 716.

truariens, qui étoit en partie le duché de Gueldre d'aujourd'hui. 714.

Pendant ces troubles Charles trouva moyen de se sauver de sa prison. Il n'eut pas plûtôt paru en Austrasie, que les peuples le reçurent comme un ange envoyé du ciel à leur secours; & avec autant de joie, dit notre ancien historien, que si ç'eût été Pepin lui-même qui fût ressuscité, pour venir prendre leur défense contre leurs ennemis. En effet Charles lui ressembloit beaucoup, & par ses plus beaux endroits. Il fut reconnu duc d'Austrasie en l'année 716. & la deuxieme depuis la mort du duc Pepin son pere. 715. ou 716.

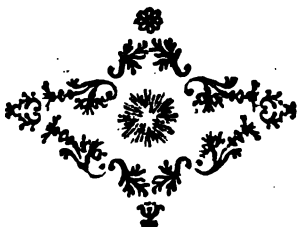
Charles son fils est reconnu duc d'Austrasie. Ibid.

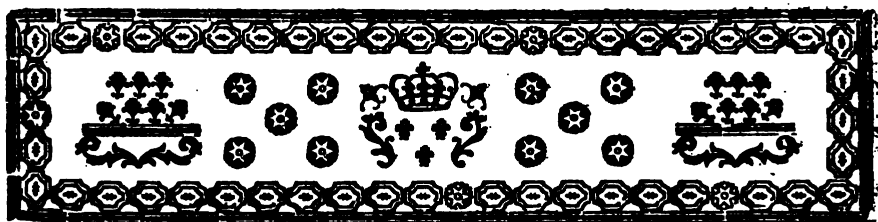
Charles trouvant les affaires d'Austrasie en si mauvais état, s'appliqua à y mettre l'ordre. La mort du roi Dagobert qui arriva vers ce temps-là après cinq ans de regne, lui en donna le temps, en suspendant les efforts du maire Rainfroi, qui étoit en état de l'opprimer. Il fallut faire un nouveau roi. On l'alla chercher dans un monastere où il étoit en habit de clerc. Il s'appelloit Daniel, & étoit fils de Childeric. Il avoit échappé à la fureur des assassins de son pere, ainsi que je l'ai dit en rapportant la mort funeste de ce malheureux prince. Il fut préféré au fils de Dagobert nommé Thierri, qui n'étoit encore qu'au berceau, & qui fut par cette raison, ou sous ce prétexte, exclus de la succession de son pere en faveur de la branche de Childeric (*a*).

Mort de Dagobert.

Annales Metenses ad an. 716.

(*a*) Le P. Labbe dans ses *Mélanges curieux*, cap. 5. §. 2. rapporte une charte de ce Daniel, nommé depuis Chilperic II. où ce prince appelle Clotaire son oncle, Batilde sa grand'mere, & Childeric son pere.





SOMMAIRE

DU REGNE

DE CHILPERIC II.

CHILPERIC est élevé sur le throne. Il entre dans l'Austrasie avec une nombreuse armée. Il est battu une seconde fois près de Cambrai. Charles fait Clotaire roi d'Austrasie. Il met en déroute Chilperic & Eude duc d'Aquitaine. Mort de Clotaire & de Chilperic.



HISTOIRE



HISTOIRE DE FRANCE.

CHILPERIC II.



ES seigneurs François, en élevant Daniel sur le throne, le nommerent Chilperic : ils obligerent le maire du palais Rainfroi à lui donner communication des affaires, & à le mettre à leur tête dans les armées : & c'est à tort que ce prince est mis par nos historiens dans la liste des rois appellés commmunément *les rois fainéans* ; car il se comporta toujours en prince brave & actif, jusqu'à ce que son malheur & la violence de son ennemi lui eussent ôté la liberté d'agir.

716.
Annales Metenses ad an. 716.
Chilperic est élevé sur le throne.

dans son parti, & ce duc y trouvoit aussi son avantage, dans le dessein où il étoit & qu'il avoit tenté d'exécuter plusieurs fois, de secouer entierement le joug des François d'Austrasie. La Frise avoit alors ses bornes beaucoup plus avancées en-deçà, qu'elles ne le sont aujourd'hui; elle est maintenant terminée par le golfe de Zuiderzée, qui la sépare de la Hollande. Nous apprenons par Eginard contemporain de Charlemagne, qu'elle s'étendoit le long de la mer jusqu'à l'embouchure de l'Escaut; & par la vie de saint Eloi encore plus ancienne, nous savons que les Frisons étoient frontieres des Antuerpiens, c'est-à-dire, du pays d'Anvers; leurs ducs posséderent au moins quelque temps la ville d'Utrecht, & une partie de l'Isle de Betau. Ces pays avancés s'appelloient la Frise citerieure, d'où Pepin pere de Charles avoit chassé ce duc de Frise Radbode dont je parle, lequel pensoit à les reprendre pendant ces guerres civiles des François.

716.

L. 4. c. 19.

Ce fut donc de concert avec le maire du palais Rainfroi, que ce duc résolut d'attaquer Charles de ce côté-là, tandis que les troupes du roi l'attaqueroient du côté de la forêt d'Ardenne. Le duc de Frise commença, & s'avança par le Rhin jusqu'assez près de Cologne. Charles alla au-devant de lui & lui livra bataille. Charles fut battu selon quelques-uns, selon d'autres il y eut bien du sang répandu des deux côtés, & la nuit ayant terminé le combat, en laissant la victoire incertaine, chacun se retira, pour réparer sa perte par de nouvelles levées de troupes.

Gesta Reg. Franc. c. 51. Annales Metenses. Chronic. Fontanell.

Dans la situation des affaires de Charles, tout désavantage étoit très-dangereux pour lui. Chilperic avec le maire du palais Rainfroi, alloit entrer en Austrasie; & d'ailleurs Plectrude faisoit encore un parti contre Charles, & étoit maîtresse de Cologne, où étoient tous les thrésors du feu duc Pepin, qui en avoit fait durant son gouvernement, la capitale de l'état au lieu de Metz. Il falloit en même-temps parer les coups de ces deux ennemis, & il ne pouvoit gueres se laisser entamer par l'un, sans devenir la proie de l'autre.

Il entre dans l'Austrasie avec une nombreuse armée.

Fredegar. continuat. cap. 106.

Tandis qu'il fortifioit son armée de tout ce qu'il pouvoit ramasser de soldats dans le pays, qui tenoit pour lui au-delà du Rhin, Chilperic entra dans l'Austrasie par la forêt d'Ardenne avec une nombreuse armée, où il trouva le duc de

Frise qui l'attendoit au-delà. Tous deux unis ensemble ne trouvant point d'ennemis en état de leur résister, ravagerent tout le pays depuis la forêt jusqu'au Rhin, & s'avancerent jusqu'à Cologne. Ils n'oserent attaquer cette place, que Plectrude refusa de leur remettre entre les mains, bien résolue de la défendre; mais ils s'accommoderent avec elle, & moyennant une grosse somme d'argent qu'elle leur donna, ils retirerent leurs armées des environs, & quitterent même l'Austrasie, où le dégât qu'ils avoient fait, ne leur permettoit pas de subsister aisément. 716.

Charles durant tous ces ravages, qu'il ne pouvoit empêcher revint en de-çà du Rhin, & rentra dans l'Austrasie avec une armée, mais qui étoit beaucoup inférieure en nombre à celle de ses ennemis, & il lui fallut suppléer par l'adresse à cette inégalité de forces.

Il partagea les siennes en quantité de petits corps, pour harceler les ennemis pendant leur retour dans un pays fort coupé de bois, & lui-même se jetta avec cinq cents hommes seulement dans la forêt d'Ardenne, pour attendre quelque occasion favorable d'agir, & de se dédommager par quelque avantage.

Il y avoit assez près de l'abbaye de Stavelo, qui subsiste encore aujourd'hui entre Limbourg & la Roche en Ardenne, une maison royale appellée Amblef sur une petite riviere du même nom, jusqu'où Chilperic s'étoit avancé en repassant la forêt. Charles ayant prévû ce campement, s'approcha de là à la faveur des bois, & s'y mit en embuscade. Quand les ennemis furent campés, il monta sur la colline, sur laquelle le palais d'Amblef étoit bâti, & considera de-là à loisir toute la disposition de leur camp, qui étoit au pié. Il fut surpris de trouver l'armée encore si nombreuse: mais bien aise de voir la négligence & le désordre avec lequel elle campoit, le roi les officiers & les soldats étoient presque tous retirés dans leurs tentes, où ils dînoient ou se reposoient à cause de la grande chaleur qu'il faisoit, sans faire de garde, & sans envoyer de partis à la campagne, dans la pensée où ils étoient, que l'ennemi étoit bien loin.

Annales Metenses ad an. 716.

Comme il songeoit aux moyens de profiter d'une si favorable conjoncture, un soldat de sa troupe vint s'offrir à lui de passer au travers du camp ennemi, & d'y répandre par tout l'alarme, *Ibid.*

716. en semant le bruit dans tous les quartiers, que toute l'armée ennemie venoit par divers endroits de la forêt fondre sur le camp. Charles soit qu'il trouvât la ruse un peu grossiere, soit qu'il se défiât de la résolution & de l'adresse du soldat, eut peine à accepter cette offre : mais après quelques réflexions il lui dit de faire ce qu'il proposoit, & il fit en même-temps avancer ces cinq cents hommes le plus près du camp qu'il pût, afin de donner en même-temps par plusieurs endroits, s'il voyoit de la disposition à réussir.

Le soldat ou contrefaisant le déserteur ou autrement, traverse le camp ennemi, & répand de tous côtés la nouvelle de l'approche de l'armée de Charles. Quand il fut bien loin au bout du camp, il met l'épée à la main, & fondant sur quelques-uns qu'il trouva écartés & sans armes, il les tua, criant de toute sa force que Charles alloit donner sur le camp. Quelque inquiétude que cette fausse alarme causât parmi les soldats, elle n'empêcha pas que plusieurs ne courussent sur cet aventurier pour le tuer : mais s'étant acquitté de sa commission, il s'enfuit d'une grande vîtesse dans le bois, où il alla rendre compte à Charles de la peur où il avoit laissé les ennemis.

Il est battu par Charles.

Charles qui de la hauteur d'Amblef avoit été témoin oculaire des mouvemens, que ce stratagême avoit produits parmi eux, dont plusieurs fuyoient déja, fit tout à coup sonner la charge, & entrer ses soldats par divers endroits dans le camp avec de grands cris. Il n'en fallut pas davantage pour renverser l'esprit des ennemis déja troublés, & changer leur crainte en consternation & en terreur. Une poignée de gens avec cette prévention, leur parut une armée toute entiere. Chacun songe à fuir de tous côtés, tous abandonnent le camp ; & le roi, le maire du palais, généraux, officiers, soldats, ne cesserent de courir à toutes jambes, jusqu'à ce qu'ils fussent sortis de la forêt d'Ardenne. Quelques-uns se réfugierent dans l'église d'Amblef, où Charles ne voulut pas qu'on leur fît aucun mal, & les laissa même aller en liberté rejoindre leur armée. Un de ceux qui s'étoient jettés dans l'église se trouvant avoir eu le pié coupé d'un coup de sabre, & se plaignant de ce qu'on avoit violé le droit d'asyle à son égard, Charles fit venir le soldat que le blessé accusoit, & comme il l'en reprimandoit, le sol-

Gesta Reg. Franc. cap. 53.

Annales Metenses.

dat répondit qu'il ne l'avoit point blessé dans l'église; que c'étoit la faute de cet homme de n'avoir pas fui assez vîte; qu'il lui avoit à la vérité coupé le pié d'un coup de sabre au moment qu'il se jettoit dans l'église, mais qu'il avoit encore la jambe dehors, lorsqu'il lui avoit donné le coup, & qu'ainsi il n'avoit point violé le droit d'asyle. Cette subtilité de la réponse du soldat fit rire Charles, qui ne jugea pas à propos d'examiner le fait plus à fond. Les vainqueurs firent un prodigieux butin, & s'en retournerent en Austrasie. Ainsi finit la campagne de l'année sept cent seize. 716.

Cette victoire acquit beaucoup de réputation à Charles, ranima le courage des Austrasiens, qui vinrent en foule grossir son armée, & il se trouva en état au commencement de la campagne suivante, de porter la guerre dans le royaume de Chilperic. Il passa la forêt charbonniere, & mit tout le pays au pillage jusqu'à Cambrai, où Chilperic vint au-devant de lui. Ils se trouverent campés fort près l'un de l'autre en un lieu nommé Vinci, qui est peut-être le village appellé aujourd'hui Inchi à trois lieues de Cambrai entre Arras & cette ville. Charles envoya un heraut à Chilperic pour lui proposer la paix, à condition qu'on le remettroit en possession du rang & des emplois, que le duc Pepin son pere avoit eus dans le royaume de Neustrie, qu'il avoit gouverné avec tant de bonheur, de sagesse & d'approbation de toute la nation. 717.

Chilperic & le maire du palais Rainfroi reçûrent ces propositions avec indignation, & lui répondirent qu'on n'en étoit pas là; que s'il vouloit la paix, il falloit qu'il rendît l'Austrasie que son pere avoit usurpée sur la famille royale de Clovis, & que devant qu'il fût vingt-quatre heures, on espéroit le mettre en état de n'avoir plus de si hautes prétentions. Annales Metenses ad an. 717.

Chilperic parloit de la sorte; parce qu'il avoit une armée très-supérieure en nombre à celle d'Austrasie: mais Charles, selon la maxime de son pere, comptoit moins sur le nombre, que sur la bonté de ses troupes dont il étoit sûr; car il n'avoit pris avec lui pour cette expédition que l'élite de ses soldats, sans se charger d'une multitude peu disciplinée & plus propre à piller qu'à combattre. Ainsi le lendemain qui étoit un Dimanche de carême & le dix-neuvieme de Mars, la bataille se donna auprès de Cambrai. Elle fut très-opiniâtre & très-san- *Il est battu une seconde fois près de Cambrai.*

glante : mais enfin la victoire demeura à Charles, qui après
717. un grand carnage des ennemis, alla ravageant jusqu'à Paris; & de-là retournant sur ses pas marcha droit à Cologne, pour y assiéger Plectrude sa belle-mere, & l'obliger à lui remettre entre les mains cette capitale d'Austrasie.

Charles fait Clotaire roi d'Austrasie.
Gesta Reg. Franc. cap. 53.

La réputation que Charles venoit de s'acquérir par cette seconde victoire, & l'ardeur d'une armée victorieuse qui ne demandoit qu'à combattre déconcerta Plectrude. Elle proposa de s'accommoder, & Charles le voulut bien. Il fut admis dans la place avec quelques troupes : mais durant qu'on traitoit, soit par hasard, soit par les ordres secrets de Charles, ses soldats y exciterent une sédition, pendant laquelle s'étant rendus maîtres de la ville, il fallut que Plectrude la lui cedât avec tous les thrésors du feu duc Pepin : après quoi il fut proclamé de nouveau duc d'Austrasie, & prit ainsi le rang & le titre possedés par son pere, avec le gouvernement de tout le royaume. Néantmoins par politique, ayant apparemment connu l'inclination des seigneurs Austrasiens, & pour avoir le temps d'affermir son autorité, il leur proposa lui-même de faire un roi d'Austrasie, & éleva sur le throne un prince de la famille Merovingienne dont les anciens historiens ne marquent point le pere; ni en quel dégré de parenté il touchoit aux derniers rois d'Austrasie. Il s'appelloit Clotaire. Ce rétablissement se fit après trente-sept ans d'interregne, à compter depuis la mort de Dagobert, que nous avons vû régner quelque temps en Austrasie, depuis son retour d'Ecosse ou d'Hybernie.

La conduite que le duc Charles avoit tenue jusqu'alors, la prudence & le courage avec lequel il avoit surmonté sa mauvaise fortune, fit comprendre à Chilperic & au maire du palais quel dangereux ennemi ils avoient dans sa personne : car n'ayant pû venir à bout de lui avec toutes les forces des royaumes de Neustrie & de Bourgogne, tandis qu'ils étoient secourus de celles de Frise, & lors même qu'il n'étoit pas encore reconnu solennellement duc d'Austrasie, ils conçurent bien qu'étant devenu maître paisible de tout cet état, ce seroit tout ce qu'ils pourroient faire que de lui résister. Ils ne pouvoient plus faire fond sur le secours du duc de Frise, obligé désormais à vivre en paix avec Charles, dont il avoit tout à

craindre;

craindre, à cause du voisinage, & contre lequel on ne voit pas en effet qu'il eût repris les armes depuis la victoire d'Amblef. Ils songerent donc à lui susciter un autre ennemi, qu'ils avoient eux-mêmes jusqu'alors consideré comme tel à leur égard. Mais on a vû des souverains dans tous les siecles oublier les plus sensibles injures pour en venger d'autres, qui ne leur paroissoient plus grandes que parce qu'elles étoient plus nouvelles. 717.

Sous les regnes précédens, les Gascons quittant leurs montagnes, & ne se contentant plus de faire des courses sur les terres de France, s'étoient rendus maîtres du pays & des villes entre la mer, la Garonne & les Pyrenées. Ce pays s'appelloit auparavant la Novempopulanie, à cause des neuf peuples ou neuf cantons qu'il renfermoit. Il a porté depuis le nom de Gascogne, du nom de ses vainqueurs, & ce n'est que vers le temps dont je parle, que notre histoire commence à l'appeller ainsi. Les Gascons avoient alors à leur tête un duc nommé Eude (*a*), que les uns font François & les autres Espagnol. Quel qu'il fût, c'étoit un très-habile homme, qui avoit profité des guerres civiles de France, & du mauvais état du gouvernement, pour se faire non-seulement duc des Gascons, absolu & indépendant, mais même duc d'Aquitaine, c'est-à-dire, d'une très-grande partie des pays de de-là la Loire : car nos anciens historiens lui donnent cette qualité. Il poussa ses conquêtes jusques dans le Berri du temps du duc Pepin, & se rendit maître de Bourges. Il posseda le Poitou, la Xaintonge, le Limousin, l'Albigeois, l'Auvergne, & excepté Tours, il laissa très-peu de chose aux François au-delà de la Loire.

Annales Metenses.
Liber Miracul. S Austregesil.

Ce fut donc à ce rebelle & à cet usurpateur du domaine des Rois de France, que Chilperic & le maire du palais Rainfroi eurent recours, pour l'opposer au roi d'Austrasie & au duc Charles. Ils lui envoyerent une ambassade avec des présens, & lui offrirent de le reconnoître pour seigneur du pays dont

Continuat. Fredegar. cap. 107.

(*a*) L'auteur des notes sur l'histoire du Languedoc prouve que cet Eude étoit non-seulement François, mais même de la race royale, puisqu'il étoit petit-fils de Charibert fils de Clotaire II. & frere de Dagobert ; d'où il conclut que ce prince ne doit être traité ni de rebelle, ni d'usurpateur. Il avoit pour pere Boggio, à qui Dagobert avoit donné l'Aquitaine en fief.

il s'étoit emparé, s'il vouloit venir avec une armée joindre
717. celle de France contre les Austrasiens.

Il met en déroute Chilperic & Eude duc d'Aquitaine.

Vers l'an 718.

Vita S. Rigoberti.

Eude écouta avec plaisir cette proposition, qui lui étoit en même-temps & si avantageuse, & si glorieuse. Il ne manqua pas dès que la saison le permit, de venir trouver Chilperic avec de nombreuses troupes, & aussi-tôt ils marcherent ensemble vers l'Austrasie : mais le duc Charles leur épargna une grande partie du chemin. Il vint au-devant d'eux jusqu'en de-çà de Reims, dont l'évêque lui refusa l'entrée, & ils furent fort surpris d'apprendre que Charles étoit campé entre cette Ville-là & Soissons. Cette nouvelle consterna leur armée, & à peine Charles parut avec ses troupes, que sans rendre presque de combat, elle se débanda. Il profita de cette terreur : il les poursuivit jusqu'à la Seine, & Chilperic ne se croyant pas en sûreté à Paris, en partit avec ce qu'il put emporter de ses thrésors, & se sauva avec Eude au-delà de la Loire.

Charles passa la Seine sans opposition, tout fuyant devant lui, & s'avança jusqu'à Orléans. De-là il envoya au duc Eude, lui dire que s'il ne lui remettoit le roi entre les mains, il l'iroit chercher jusques dans l'Aquitaine & dans la Gascogne, & y mettroit tout à feu & à sang. Eude n'ayant point de meilleur parti à prendre que celui de la paix, répondit aux envoyés de Charles, qu'il le prioit de ne point entrer plus avant dans le pays, & qu'il étoit résolu de lui donner toute la satisfaction qu'il souhaiteroit. En effet, après quelques délais & quelques négociations, Eude au commencement de l'année suivante remit Chilperic entre les mains de Charles, avec toutes les richesses que ce prince avoit emportées de Paris dans sa fuite, & acheta à ce prix l'amitié de ce redoutable ennemi & la paix. Charles se trouva par-là à peu près dans le même état & avec la même puissance, que le duc Pepin son pere avoit eue dans sa plus haute élévation. Le maire du palais Rainfroi ne laissa pas d'avoir encore pendant quatre ou cinq ans, un parti assez considérable pour lui ; mais enfin Charles l'ayant assiégé dans Angers, l'obligea à capituler, & à se contenter du comté d'Angers, qu'il lui laissa pour le reste de sa vie. Charles traita Chilperic avec beaucoup d'honnêteté & de respect, & toûjours en roi de France, mais à condition que lui-même auroit toute l'autorité du gouvernement, qu'il avoit regardée aupa-

Gesta Regum Franc. c. 17.

719.

720.

travant comme un héritage, & qu'il regardoit alors comme une conquête.

720.

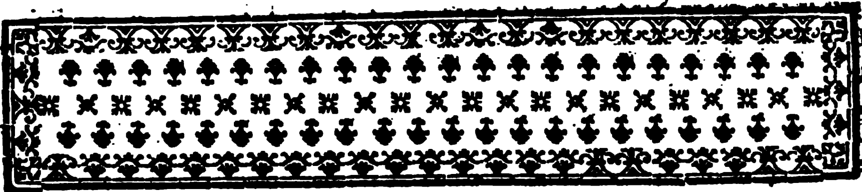
Mort de Clotaire & de Chilperic.

Sur ces entrefaites Clotaire qui faisoit le personnage de roi d'Austrasie, mourut: & Chilperic étant aussi mort à Noyon quelque temps après, Charles mit en leur place un prince de la maison royale, appellé Thierri de Chelles; parce qu'il avoit été élevé en ce lieu-là. Deux Chartes anciennes faites au nom de ce prince, l'une à Heristal, & l'autre à Zulpic dans le royaume d'Austrasie, montrent que Charles-Martel reconnut Thierri non-seulement pour roi de Bourgogne & de Neustrie, mais encore pour roi d'Austrasie. Une autre charte de l'abbaye de saint Bertin fait Thierri fils de Dagobert II. Il étoit encore au berceau quand son pere mourut, & ainsi après la mort de Chilperic, qui ne régna que cinq ou six ans, il n'en pouvoit pas avoir plus de sept ou huit.

Vers l'an 721.

Labbe Mélanges curieux, p. 439.



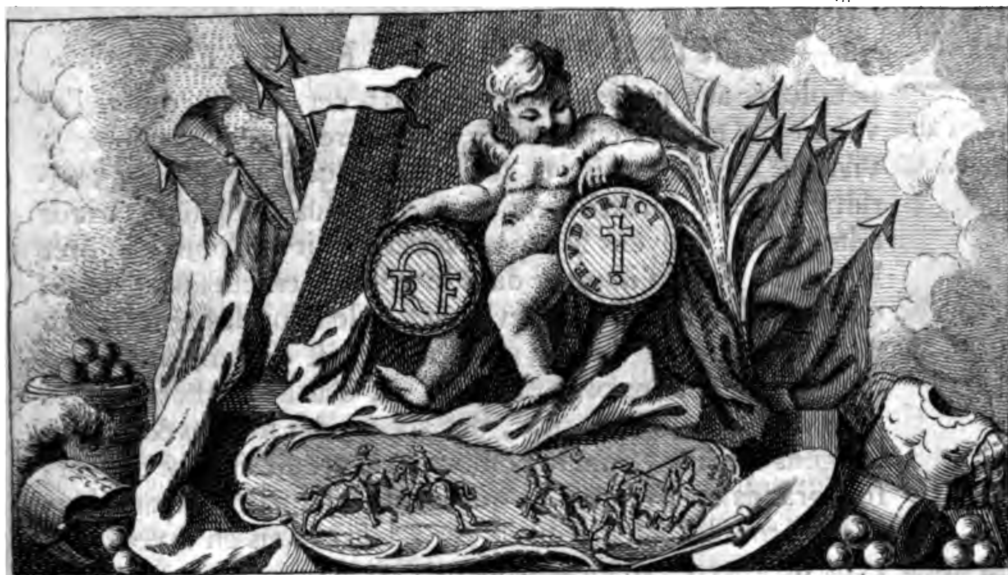


SOMMAIRE

DES REGNES

DE THIERRI III. ET DE CHILDERIC II.

DIVERSES expéditions de Charles. Il défait Eude duc d'Aquitaine. Les Sarrasins passent en Espagne & s'en rendent les maîtres. Ils sont défaits par Eude auprès de Toulouse. L'armée du duc d'Aquitaine est taillée en pieces par Abderame. Charles défait entierement celle des Sarrasins entre Tours & Poitiers. C'est de cette victoire que Charles a tiré son nom de Martel. Il défait les Frisons. Mort du duc d'Aquitaine. Mort de Thierri. Charles bat encore les Frisons. Soulevement en Provence contre Charles. Il prend Avignon. Il met en déroute les Sarrasins proche de Narbonne. Il défait les Saxons. Premiere occasion de la puissance temporelle des papes. L'empereur Leon fait publier un édit contre les images. Conciles assemblés à Rome sur ce sujet. Le pape Gregoire demande du secours à Charles Martel. Il lui envoie une ambassade. Mort du pape, de l'empereur & de Charles Martel. Caractere de Charles Martel. Il partage l'état entre Carloman & Pepin ses fils. Soulevement dans le royaume. Fin de l'interregne. Childeric est créé roi d'une partie de l'empire François. Concile des Estines. Odilon duc de Baviere est battu par Carloman & par Pepin. Carloman entre dans la Saxe, il cede ses états à Pepin, & se retire dans un monastere. Grippon frere de Pepin & de Carloman se réfugie en Saxe. Il se fait proclamer duc de Baviere. Il est pris par Pepin qui lui donne un apanage.



HISTOIRE DE FRANCE.

THIERRI III.



ON peut dire que depuis le regne de Clovis II. & de Sigebert son frere, ou du moins depuis leur mort, ce n'est point l'histoire des rois de France qu'on écrit, mais celle des maires du palais, & des ducs d'Austrasie, puisque tout y roule sur ces maires & sur ces ducs. Charles devenu maître de toute la France, s'appliqua principalement à deux choses, suivant la politique du duc Pepin son pere; la premiere, à remettre sous l'empire de France les nations Germaniques qui en avoient secoué le joug; & la seconde, à faire prêcher la religion chrétienne à ces mêmes

Vers l'an 721.

Vers l'an 721. peuples & aux autres peuples soumis à cet empire, qui ne l'avoient pas encore embrassée. Par la premiere il occupoit la vivacité des François; & les victoires qu'il remportoit continuellement, lui attiroient de plus en plus leur estime & leur admiration; moyens sûrs pour les contenir, & pour leur ôter la pensée de rien innover dans le gouvernement: par l'autre, outre la gloire qui lui en revenoit, & le salut des ames qu'on peut présumer qu'il avoit aussi en vûe, il prétendoit rendre ces mêmes nations plus dociles, & s'attirer l'affection des gens de bien, des évêques, des abbés, des moines & de tous les gens d'église, dont le nombre & le crédit étoient dès-lors fort grands en France; ce qui n'empêcha pas qu'ayant dans la suite touché à leurs droits, & à leurs biens en faveur des gens de guerre, quelques-uns ne l'ayent traité d'excommunié après sa mort, & même de damné, selon certaines visions, que l'on a regardées depuis avec raison comme apocryphes.

Annales Metenses ad an. 719. 729.

Diverses expéditions de Charles.

Il attaqua donc les Saxons, leur imposa de nouveau le tribut, & reconquit tout le pays jusqu'à la riviere du Vezer. Quelques années après il châtia les Allemans qui étoient en-

725. core alors, & qui furent long-temps un peuple particulier de la Germanie. Il les remit sous l'obéissance de la France, & porta ses armes jusqu'au-delà du Danube, d'où son armée revint chargée de butin. Il fit les années suivantes diverses expéditions dans ces mêmes quartiers-là, & toûjours avec le même succès. En un mot toutes ces nations Germaniques furent pour lui de fréquentes occasions de triomphe, toûjours prêtes à se révolter, & toûjours battues.

Gregoire II. étoit alors assis sur la chaire de saint Pierre. Ce

723. pape vers l'année sept cent vingt-trois envoya l'évêque Boniface prêcher l'évangile aux Thuringiens & aux autres peuples idolatres de la Germanie. C'étoit de concert avec le duc Charles: nous avons une des lettres qu'il lui écrivit sur ce sujet, dont l'inscription est: A Charles duc & maire du palais de France, *Ad Carolum ducem majorem domûs regiæ Francorum.* Il lui donne la qualité de patrice dans une autre lettre à l'évêque Boniface. Charles, selon la priere que lui en avoit fait le pape, prit cet évêque sous sa protection, & seconda avec plaisir & très-efficacement ses bonnes intentions. Cela se voit par une lettre circulaire qu'il écrivit en faveur de ce missionnaire

Tom. I. Conc. Gall. ad an. 774.

Ibid.

à tous les évêques, ducs, comtes, lieutenans, officiers du roi, par tout l'empire de France, pour ordonner qu'on lui laissât 723. toute liberté de prêcher la religion chrétienne, qu'on le protégeât, & qu'on l'aidât en tous ses besoins. Dans le même temps saint Villebrod à la faveur de la même protection, instruisit la nation des Frisons, & saint Hubert évêque de Maestricht, après avoir converti ce qui restoit encore de Payens dans le pays des Ardennes, du Brabant & de la Toxandrie (c'est ainsi qu'on appelloit un canton de la Gaule Belgique, nommé aujourd'hui la Campine entre Liege & Bolduc) fit ruiner toutes les idoles & abattre tout ce qui étoit resté en ces quartiers-là, de temples & d'autres marques de la superstition payenne. C'est ainsi que le duc Charles étendoit en même-temps les bornes de l'état & le christianisme, lorsque vers l'an sept cents trente-un Eude duc d'Aquitaine s'avisa de rompre la paix qu'il avoit faite douze ou treize ans auparavant avec la France. 731.

Charles fut bientôt à lui, & après l'avoir défait en deux batailles au-delà de la Loire, il fit le dégât dans tout le pays, enrichit son armée du butin qu'elle y fit, & contraignit le duc d'avoir recours à sa clémence. Mais pendant qu'il affectoit ces apparences de soumission, il trama pour se venger, une conspiration contre la France, qui pensa la perdre, & l'envelopper lui-même dans la ruine de ce royaume. *Il défait Eude duc d'Aquitaine.*

Ce fut avec les Sarrasins, barbares sortis d'Afrique qu'Eude traita. Ceux qui n'ont pas lû l'ancienne histoire d'Espagne seront surpris de voir paroître tout-à-coup cette nation dans le Poitou & sur les bords de la riviere de Loire. C'est pourquoi je vais dire en peu de mots, à quelle occasion ils passerent en Europe, & comme ils se trouverent du temps de Charles, en état de venir porter la guerre jusques dans le cœur de l'empire François.

Depuis Dagobert I. dont la puissance obligea les Visigots à reconnoître pour roi, celui dont il appuyoit le parti, ainsi que je l'ai raconté dans l'histoire du regne de ce prince, nos rois ne se mêlerent plus gueres des affaires d'Espagne. Les maires du palais songeoient beaucoup plus à affermir leur propre autorité dans le royaume, qu'à augmenter ou à entretenir celle de leurs princes dans les cours étrangeres. Je trouve

Vers l'an 676.

Roderic. Tolet. l. 7.

seulement que sous Childeric, le Languedoc s'étant révolté contre Vamba alors roi d'Espagne, les François appuyerent cette révolte, & qu'après la déroute du parti rebelle, ce prince traita avec beaucoup d'humanité plusieurs François & Saxons de qualité qui y furent pris, & les renvoya sans rançon, & même avec des présens dans leur pays, ne voulant pas rompre la paix avec la France, quelque sujet qu'il eût de s'en plaindre en cette occasion.

Cap. 11. Concil. Tolet. 17.

Si nous en croyons l'historien Espagnol (a), Rodez & Albi étoient alors sous la domination de ce prince, sans que l'on sache comment elles avoient été détachées de la couronne de France. Il y eut encore quelques différends & quelques hostilités, & même quelques combats entre Egica roi des Visigots & les François, sous le regne de Thierri II. de ce nom roi de Neustrie & de Bourgogne, mais sans d'autres suites.

Roderic. l. 3. c. 16.

Le roi Vitiza & Roderic ou Rodrigue successeurs d'Egica ne paroissent pas avoir rompu avec les François. Ce Roderic fut le dernier roi de la nation, & donna lieu par son incontinence, à la révolution qui se fit peu de temps après son élévation sur le throne d'Espagne : voici ce que les plus anciens écrivains Espagnols & les Arabes nous en apprennent.

Les Sarrasins passent en Espagne, & s'en rendent les maîtres.

Roderic avoit à sa cour un homme de qualité nommé Julien son parent & son capitaine des gardes, homme d'esprit & qui savoit la guerre. Il l'envoya ambassadeur en Afrique chez les Sarrasins, qui depuis plusieurs années s'en étoient rendu maîtres. Durant l'absence de Julien, Rodrigue devenu amoureux de la fille, les autres disent de la femme de ce comte, lui fit violence. Le comte de retour de son ambassade, ayant sû ce qui s'étoit passé, dissimula son chagrin, rendit compte de sa négociation au roi, & se retira pendant l'hyver à Septa, aujourd'hui Ceuta ville en Afrique, qui appartenoit aux Gots, & dont il étoit gouverneur. Il fit aussi en sorte, que sa fille qui étoit à la cour, vint le rejoindre, sans que le

(a) Le témoignage de Roderic historien Espagnol se trouve réfuté par l'auteur des notes sur l'histoire de Languedoc, *T.* 1. *p.* 685. qui soutient contre le P. Pagi & le P. le Cointe qu'Albi & Rodez étoient alors sous la domination Françoise. Le pere Daniel sans discuter ce point de critique, s'est contenté de rapporter le sentiment de l'écrivain Espagnol, avec un doute qui fait assez voir qu'il n'en garantit pas la vérité.

roi eût aucun ſoupçon de ſa fidelité. Valid étoit alors prince des Sarraſins, & tenoit ſa cour à Damas en Syrie. Il gouvernoit l'Afrique par un de ſes émirs, c'eſt ainſi qu'ils appelloient leurs gouverneurs, celui-ci ſe nommoit Muça. Le comte Julien fit demander une entrevûe à cet émir, dans laquelle lui marquant le deſir qu'il avoit de ſatisfaire ſa vengeance, il lui offrit, s'il vouloit l'aſſûrer d'un puiſſant ſecours, de lui livrer toute l'Eſpagne. Muça ne manqua pas de communiquer cette propoſition à Valid, qui répondit que l'affaire lui paroiſſoit auſſi dangereuſe qu'avantageuſe à la nation, & lui permit ſeulement de haſarder quatre ou cinq cents hommes au plus ſur la parole du comte. L'émir donna donc cent chevaux & quatre cents hommes de pié à Julien avec un officier nommé Taric, pour les commander. Ils paſſerent ſur quatre vaiſſeaux, & vinrent faire deſcente à l'iſle d'Algeſire qui eſt à la hauteur de Ceuta & d'Algaçar. Pluſieurs de ſes parens & quelques autres mécontens vinrent l'y joindre. Il pilla l'Iſle & quelques endroits du continent les plus proches, & s'en retourna en Afrique trouver l'émir, qui n'ayant plus de ſujet de ſe défier de lui après une telle démarche, lui donna douze mille hommes, qu'il fit deſcendre à Gibraltar. Il fut ſecondé par les autres conjurés, qui commencerent à ravager le pays, & s'emparerent de quelques places dans l'Andalouſie. Le roi Rodrigue envoya contre eux une armée, qui fut taillée en pieces, & le général qui la commandoit, y fut tué. Vers l'an 676.

Ces ſuccès engagerent les Sarraſins à augmenter leurs forces, & Rodrigue à marcher contre eux à la tête de toutes les ſiennes. Son armée étoit de cent mille hommes (*a*). Ils ſe

(*a*) L'abbé de Longuerue, dont le ſentiment a été adopté par le marquis de Mondejar ſavant Eſpagnol, & par le pere Pagi, avoit fixé l'entrée des Sarraſins en Eſpagne à l'an 710 de l'ere chrétienne, & la défaite du roi Roderic à la bataille de la Guadalette au mois de Juillet 711.

Dom Joſeph Perez, bénédictin Eſpagnol a combattu cette opinion par des preuves qui ont paru ſans réplique à l'auteur des notes ſur l'hiſtoire de Languedoc. Il ſoutient d'après le ſyſtême de ſon confrere, que l'entrée des Sarraſins en Eſpagne doit être fixée à l'an 711 de J. C. vers le milieu ou ſur la fin d'Octobre, & la bataille de la Guadalette au mois de Juillet 712. Il ajoute que les Sarraſins établis en Eſpagne depuis 711, paſſerent dans les Gaules en 719. & qu'ils prirent Narbonne entre le 19 Octobre 719. & le mois de Février 720. qu'enſuite ils entreprirent le ſiége de Toulouſe, où ils furent battus par Eudes en

Vers l'an 676.

rencontrerent ſur la riviere de Guadalette entre Tariſe & Seville. Il y eut divers combats pendant huit jours, où les Sarraſins furent mal menés, & perdirent près de ſeize mille hommes : mais le comte Julien avec les Viſigots rebelles qui l'avoient joint, ſoûtint bravement dans ſon camp tous les aſſauts de la grande armée de Rodrigue, attendant toûjours une action générale, pour faire plus ſûrement réüſſir les intelligences qu'il avoit dans l'armée du roi. Ce prince avoit avec lui les deux fils de ſon prédéceſſeur, dont il eût dû prudemment ſe défier. Il leur avoit toutefois confié le commandement des deux aîles de l'armée. On prétend que tous deux pendant la nuit qui précéda la bataille, convinrent avec le général des Sarraſins, de laiſſer engager le roi bien avant dans le combat, & puis de lâcher le pié avec leurs troupes, ce qui ſe fit en effet. Le roi périt dans la mêlée, ſans que l'on pût jamais reconnoître ſon corps après ſa mort.

Vitiza prédéceſſeur de Rodrigue, ayant eu durant ſon regne, ſujet d'appréhender les révoltes des gouverneurs, avoit fait démanteler preſque toutes les villes d'Eſpagne ; de ſorte qu'après la bataille perdue, les Sarraſins ſe répandirent de tous côtés. Il ſe donna néantmoins pluſieurs combats. Quelques villes qui ſe trouverent en état de défenſe, réſiſterent ; mais enfin après quatorze mois, les Sarraſins furent maîtres de preſque toute l'Eſpagne. Ainſi finit le regne des Viſigots au-delà des Pyrenées plus de trois cents ans après qu'il y eut commencé ; & il finit par une deſtruction preſque générale de toute la nation : ſuite funeſte & monument éternel du crime du roi qui en fut l'occaſion, & de la vengeance d'un ſeul particulier qui en fut la cauſe.

Comme les Gots poſſédoient encore quelques domaines dans les Gaules, les Sarraſins pouſſerent auſſi leurs conquêtes jusqu'au de-là des Pyrenées, & les villes des Gaules qui dépendoient alors de l'Eſpagne, reçûrent les vainqueurs ſans réſiſtance. Selon un des plus anciens, & des plus judicieux

Roderic. l. 3. c. 21.

721. Voyez les notes ſur l'hiſtoire de Languedoc, T. 1. p. 687.

Ainſi les évenemens que le pere Daniel rapporte à l'en 676. doivent être rapportés aux années 719. 720. & 721. & ſi l'on adopte le ſentiment de l'abbé de Longuerue, du pere Pagi, & du marquis de Mondejar, aux années 710. & 711.

historiens d'Espagne, la révolution arriva l'an sept cent cinquante-deux de l'ere Espagnole, qui répond à l'an sept cent quatorze de Notre-Seigneur, c'est-à-dire, à l'année que Pepin pere de Charles mourut : mais apparemment les Sarrasins n'entrerent dans les Gaules que l'année d'après.

Vers l'an 676.

Ils sont défaits par Eude auprès de Toulouse.

Eude duc d'Aquitaine, dont l'état bornoit l'Espagne, se voyoit sur le point d'être accablé par cette formidable puissance. Il se ménagea le mieux qu'il put pendant huit ou neuf années avec ces dangereux voisins ; mais enfin on vint l'attaquer, & après plusieurs petits combats, l'émir Zama vint mettre le siége devant Toulouse. Eude à qui l'on voit par-là que cette ville appartenoit, alla au secours, lorsque l'émir la pressoit vivement : il le contraignit d'en venir à la bataille, le défit avec grand carnage, le tua lui-même, & le siége fut levé. Les Sarrasins après cette déroute qui fut très-grande, en attendant les ordres du calif Iesid leur prince, choisirent pour leur commandant Abderame, capitaine d'une grande réputation, qui fit la paix. (Cap. 11.)

Eude pour la maintenir, maria sa fille avec le gouverneur de Cerdagne nommé Mugnoz, homme puissant & très-accrédité parmi les Sarrasins. Sûr de cet appui qui l'empêchoit de rien craindre du côté des Sarrasins, il eut la hardiesse de rompre avec la France, & le malheur que j'ai dit, de se faire battre deux fois coup sur coup au-delà de la Loire. Ce fut alors qu'il appella à son secours ces barbares, qui n'attendoient qu'une pareille occasion pour se répandre dans la France, comme ils avoient fait dans l'Espagne ; mais les mesures du duc d'Aquitaine furent rompues, & l'expédition des barbares en France differée par la révolte & la mort de Mugnoz. Ce gouverneur de Cerdagne qui étoit natif de Mauritanie, indigné des mauvais traitemens que les Sarrasins faisoient en Afrique à ceux de son pays, résolut de s'en venger, & se révolta contre l'émir Abderame. Il se fit un gros parti dans l'étendue de son gouvernement, ne comptant pas moins sur l'alliance qu'il avoit faite avec le duc d'Aquitaine, pour se soûtenir contre les Sarrasins, que le duc avoit compté sur la sienne, pour agir contre les François : mais Abderame l'ayant investi avec une extrème promptitude dans une de ses places, & lui ayant coupé les eaux, le réduisit à l'extrémité. (Roderic. hist. Arab. c. 13.)

Il trouva cependant moyen de s'évader; mais ayant été pourſuivi dans les montagnes, & ne pouvant plus éviter d'être pris, il ſe précipita du haut d'un rocher, & ſe tua. Sa femme fille du duc d'Aquitaine fut priſe & envoyée à Damas au ſerail du calife, où l'on porta auſſi la tête de ſon mari.

Abderame paſſa les Pyrenées, non plus pour ſecourir le duc d'Aquitaine contre les François; mais pour le punir de l'intelligence qu'il avoit eue avec Mugnoz, & pour envahir toutes les Gaules. Cependant une partie de ſes troupes courut la Bourgogne & la Provence, & ſe ſaiſit d'Arles, où les François reçûrent un grand échec. Il traverſa toute la nouvelle Gaſcogne en la ravageant, prit Bordeaux, paſſa la Garonne & la Dorgogne, & trouva Eude campé au-delà de cette riviere. Ce duc accepta la bataille que le Sarraſin lui préſenta: mais l'inégalité des forces fit que la victoire ne balança pas long-temps, l'armée du duc d'Aquitaine fut taillée en pieces, & peu de ſes ſoldats échapperent à la fureur des barbares, qui ne leur firent aucun quartier. Il s'enfuit preſque ſeul, & malgré la haine qu'il portoit à Charles Martel, il fut obligé d'avoir recours à lui, & de ſe jetter entre ſes bras.

Charles que la ruine de l'Eſpagne & la déſolation de l'Aquitaine avertiſſoient de ce qu'il devoit appréhender pour l'empire François, avoit penſé à ſe mettre en état d'arrêter le torrent à qui rien ne réſiſtoit. Il avoit aſſemblé une armée compoſée non-ſeulement des troupes d'en-deçà du Rhin, mais encore de ſes ſujets de la Germanie (*a*); à qui, comme j'ai déja remarqué ailleurs, on ne faiſoit jamais paſſer cette riviere, que dans les preſſantes néceſſités de l'état. Il s'étoit avancé vers la Loire pour en défendre le paſſage, & le duc d'Aquitaine de ſon côté, avec les débris de ſon armée &

(*a*) Le pere Daniel a ſuivi Roderic hiſtorien Eſpagnol; qui diſtingue en effet les Germains des François en parlant des troupes qui compoſoient l'armée de Charles Martel, & qui n'attribue qu'aux premiers cette taille avantageuſe & preſque giganteſque, auprès de laquelle les ſoldats d'Abderame paroiſſoient comme des Pygmées: mais l'auteur des notes ſur l'hiſtoire de Languedoc obſerve que Roderic n'a pas bien rendu en cet endroit la penſée d'Iſidore de Beja, auteur contemporain qu'il copie preſque partout, puiſque Iſidore ne dit pas un mot des ſoldats de Germanie, & qu'il ne fait qu'oppoſer la valeur & la force des peuples du Nord, c'eſt-à-dire des François, à la foibleſſe & à la petite taille de ceux du midi ou des Arabes, comme il eſt aiſé de s'en convaincre en liſant le texte d'Iſidore, Hiſt. de Languedoc *T.* 1. *p.* 696.

quelques autres troupes qu'il avoit ramassées, & dont il avoit fait un camp volant, devoit agir de concert avec lui dans les occasions qui se présenteroient de donner sur les Sarrasins. 731.

Abderame qui avoit réüni toutes ses forces, profitant de la consternation des peuples, continua sa marche par la Xaintonge & le Perigord, où tout plioit. Il prit Poitiers, (a) pilla & brûla toutes les églises du pays & plusieurs petites villes, & s'empara de la plûpart de celles du Rhône & de la Saône. Il vint jusqu'à Sens qu'il assiégea, & qu'il ne put prendre, & marcha vers Tours, pour s'en rendre maître. Ce fut entre cette ville-là & Poitiers, & plus près de Poitiers que de Tours, que Charles vint à sa rencontre. Les deux armées furent en présence sept jours durant, pendant lesquels il se fit de continuelles & de grosses escarmouches : enfin l'on en vint à une bataille générale, qui devoit décider du sort de la France.

Eginard. in vita Car. M.

Les deux chefs étoient les plus grands capitaines qui fussent alors en Europe. Ils avoient chacun une armée accoutumée à vaincre, & qui les ayant à leur tête, se croyoient l'une & l'autre invincibles.

Paul Longob. l. 6. cap. 46.

L'armée d'Abderame surpassoit infiniment en nombre celle de Charles. Cet Arabe, qui fier de ses victoires passées, croyoit s'emparer de la France encore plus aisément que de l'Espagne, avoit passé les Pyrenées avec plus de quatre cents mille ames en comptant les femmes, les enfans & les esclaves qui faisoient une grande partie de cette multitude. Son dessein étoit d'en peupler la France & de les y établir, après avoir exterminé la plûpart des habitans du pays. Quelques-uns de nos historiens ont déployé leur éloquence, pour faire une description pompeuse de cette bataille. On y voit l'ordonnance & la disposition de ces deux

Paul Emile & Fauchet.

(a) » Il est faux, dit l'auteur des notes sur l'histoire de Languedoc, » qu'Abderame ait pris Poitiers. M. de Valois » qui l'avoit crû d'abord, s'est rétracté » dans l'*errata* de son troisieme volume. Ce général ne s'empara que des » fauxbourgs de cette ville où étoit » l'église de saint Hilaire, à laquelle il » fit mettre le feu.

Le même auteur ajoûte qu'Abderame ni ses Lieutenans ne pénétrerent pas jusques dans la Bourgogne, & qu'ils ne firent point le siége de Sens en 731. ni en 732. il le prouve par le témoignage d'Isidore de Beja, qui assure qu'Abderame ne passa qu'une seule fois les Pyrenées, & qu'il n'entra que dans la Gascogne & l'Aquitaine, où il périt avec son armée. *T. 1. p. 696.*

731. armées. Ils font faire aux généraux de belles harangues, pour animer leurs soldats; & dans le dessein de divertir leurs lecteurs, ils ont fourni de leur propre fond, une infinité de circonstances qu'on ne voit point ailleurs. Voici ce que je trouve dans les auteurs François & Espagnols les plus anciens, qui ayent parlé de cette journée.

Charles défait entierement celle des Sarrasins entre Tours & Poitiers.

Roderic. hist. Arab. cap. 14.

Le combat commença de part & d'autre avec grande furie & une égale résolution, les Sarrasins ne doutant pas qu'ils ne dûssent passer sur le ventre au petit nombre des ennemis qu'ils avoient en tête; & les François, mais surtout les soldats de Germanie, la plûpart d'une très-haute taille, regardant avec mépris les Arabes qui ne paroissoient devant eux, que comme des Pygmées. En effet, dès la premiere charge les François Austrasiens & les Germains faisant leur usage ordinaire de la hache & du sabre, renverserent & taillerent en pieces les premiers rangs des Sarrasins, qui ne soûtinrent en aucun endroit ce premier effort: mais comme ils se rallioient aisément à la maniere de tous les Africains, & qu'Abderame qui se trouvoit par-tout, lassoit au moins les François, en leur opposant toûjours des troupes fraîches, le carnage des Sarrasins, quelque grand qu'il fût, ne mettoit point leur armée en déroute. D'ailleurs Charles de peur d'être enveloppé, étoit obligé de se conserver toûjours l'avantage du terrein, & empêchoit ses troupes de trop s'abandonner. Le combat dura ainsi plusieurs heures, lorsque tout d'un coup il s'eleva un grand bruit, & de grands cris du côté du camp des Sarrasins, d'où l'on vit fuir une infinité de gens vers le lieu où l'on se battoit, & dans toutes les campagnes d'alentour. C'étoit Eude duc d'Aquitaine, qui avec son camp volant, ainsi qu'il en étoit convenu avec Charles, vint donner brusquement sur le camp des Sarrasins, le força & tailla en pieces tout ce qu'il y trouva, soldats, femmes & enfans qui y étoient en très-grand nombre. Il n'en fallut pas davantage pour jetter la consternation dans l'armée Sarrasine : Abderame l'arrêta cependant, & il tint toûjours ferme malgré l'horrible carnage que les François faisoient de tous côtés de ses escadrons & de ses bataillons, jusqu'à ce qu'il fût tué sur la fin du combat; & alors la nuit permit au reste des Sarrasins de se retirer dans leur camp, sans être poursuivis.

Paul. Longob. l. 6. cap. 46.

Eude en étoit sorti pour mettre en sûreté sa petite troupe ; & le reste de l'armée Sarrasine y arrivant avec une infinité de blessés, fut effrayée du meurtre horrible qu'on y avoit fait de leurs femmes & de leurs enfans, dont ils voyoient toutes les campagnes couvertes. Les généraux tinrent conseil, il fut résolu de déloger sans bruit pendant la nuit, & afin d'avoir plus de temps pour la retraite, d'abandonner tout le bagage, & de laisser toutes les tentes dressées pour tromper les François, qui les croyant encore campés, ne penseroient pas si-tôt à les poursuivre. 731.

En effet, le lendemain matin, les François voyant les tentes des ennemis à peu près dans le même ordre qu'à l'ordinaire, crûrent qu'ils y étoient encore, & qu'ils vouloient revenir au combat : mais les espions que Charles envoya pour reconnoître l'état des choses, étant entrés dans le camp sans y trouver personne, vinrent lui faire leur rapport, & l'assûrer de la fuite des Sarrasins. Charles après s'être précautionné contre toutes les surprises, & s'être assûré que les Sarrasins étoient très-loin, fuyant en désordre vers le Languedoc, pour s'y réfugier, abandonna le camp ennemi au pillage, & ses troupes y firent un inestimable butin. Cette journée ne lui coûta que quinze cents hommes tués dans le combat, & si nous en croyons Paul Diacre, qui écrivoit sous le regne de Charlemagne, petit-fils de Charles Martel, il y périt trois cents soixante & quinze mille Sarrasins ; chose qui paroît un peu difficile à croire, quand même on compteroit dans ce nombre les femmes & les enfans, qui furent tués dans le camp par le duc d'Aquitaine. Cela nous donne au moins à entendre que la défaite des Sarrasins fut effroyable. On prétend que ce fut de cette victoire, que Charles tira son nom de Martel, pour avoir, comme un marteau, écrasé les Sarrasins. On ne voit point cependant que ce nom lui soit donné par les auteurs contemporains, & on ne le trouve que dans d'autres, qui ont vécu plus de cent ans après lui. Il y a auprès de Tours une église appellée saint Martin le bel ; la tradition est, que c'est une corruption de ce mot latin, *de bello*, qui avoit été comme un surnom à cette église, & qui signifie saint Martin de la guerre ou de la bataille ; parce qu'elle avoit été bâtie en mémoire & en actions de graces de la grande victoire rem-

C'est de cette victoire que Charles a tiré son nom de Martel.
Isidorus.

732.

portée par Charles Martel sur les Sarrasins au même lieu.
732. Selon d'autres ce nom lui vient de celle que les Tourangeaux remporterent sur les Normans cent cinquante ans après. L'un n'est gueres plus assûré que l'autre. Il y en a même qui prétendent que cette défaite des Sarrasins entre Tours & Poitiers, est différente de celle, où ils perdirent trois cents soixante & quinze mille hommes.

Quoi qu'il en soit, comme toute l'Europe étoit dans l'attente, toute la chrétienté dans l'inquiétude, & toute la France dans la frayeur sur le succès d'une guerre qui devoit avoir tant de suites, il est aisé d'imaginer la gloire & la réputation, que la victoire de Charles Martel lui acquit par toute la terre, & combien elle augmenta son autorité dans l'état, qui lui étoit redevable de son salut, & qui avoit plus de besoin de lui que jamais, pour sa conservation contre des ennemis si redoutables.

Les Sarrasins dont la puissance occupoit une grande partie de l'Asie & de l'Afrique, à qui le passage en Europe étoit devenu libre & aisé par la conquête de l'Espagne, étoient toûjours en état d'inonder la France par des armées formidables ; & la Provence où ils avoient déja quelques places qu'ils avoient enlevées au commencement de cette sanglante guerre, étoit exposée à leurs descentes, sans qu'ils fussent obligés d'aller prendre un plus grand détour par le détroit de Gibraltar & par l'Espagne.

Les Gascons & le duc d'Aquitaine, qui pendant les guerres civiles des François s'étoient emparés de plusieurs Provinces de de-là la Loire, étoient de mauvais exemples pour certains seigneurs Provençaux, dont on avoit sujet de se défier ; parce qu'outre l'appui des Sarrasins, ils pouvoient être encore soûtenus des Lombards d'Italie ; & l'on savoit que le duc d'Aquitaine toûjours inquiet & remuant, ennemi personnel de Charles, étoit très-disposé à se liguer contre la France, dès qu'il trouveroit quelque sûreté à traiter avec les Sarrasins ; tout cela tenoit la France dans une situation très-dangereuse. Pour peu qu'il se fit de mouvement entre les Alpes & les Pyrenées, les places qui restoient aux François au-delà de la Loire & du Rhône, couroient risque de se perdre. Ces deux rivieres

rivieres étoient encore de bonnes barrieres, mais de très-difficile garde, à cause de leur grande étendue. 733.

Ce fut donc de ce côté-là que Charles Martel tourna ses principaux soins. Il alla dans le royaume de Bourgogne avec une armée, quelques mois après la défaite des Sarrasins, y soumit & punit quelques séditieux, confia le gouvernement des villes principales, & en particulier celui de Lyon à ses *fideles* *, qualité que ces gouverneurs ne portoient pas seulement à cause de leur fidélité & de leur attachement aux intérêts de Charles; mais encore parce qu'ils lui faisoient un serment particulier de fidélité, & lui rendoient certains autres hommages en qualité de ses vassaux. De-là rappellé en Frise par une nouvelle révolte de ces peuples toûjours mutins, il les défit & en fit passer par le fil de l'épée un très-grand nombre, le reste demanda quartier, & donna des ôtages. 734.

Il défait les Frisons.

Annales Metenses ad an. 733. Continuat. Fredegar. c. 109.

* Fidelibus.

La mort d'Eude duc d'Aquitaine, qui arriva vers ce même-temps-là, fut une occasion dont Charles ne manqua pas de profiter. Il passa la Loire avec une armée, alla mettre le siége devant Bordeaux que ce duc avoit reprise après la déroute des Sarrasins, & la prit; il soumit tout ce qui s'appelloit alors le duché d'Aquitaine, dont il est difficile de dire précisément l'étendue. 735.

Mort du duc d'Aquitaine.

Eude avoit laissé un fils nommé Hunalde ou Hunauld (*a*), à qui Charles voulut bien accorder la plus grande partie du domaine de son pere, mais comme à un vassal, après lui avoir fait prêter serment de fidélité, qu'il fit non-seulement à lui, mais encore pour l'avenir à Pepin & à Carloman ses deux fils; car Charles se croyoit alors tout permis, & recommençoit à suivre les vûes de son pere & de ses ancêtres, de faire entrer insensiblement le royaume dans sa famille.

Il fit plus: car le roi Thierri dont on n'avoit fait nulle mention dans le serment de fidélité, étant mort aussi-tôt après cette expédition d'Aquitaine, & après avoir porté le nom de roi pendant dix-sept ans, Charles ne se mit point en peine de remplir au moins d'une ombre de roi, le throne vacant, & continua de gouverner comme auparavant, tout le royaume avec la qualité de duc des François. Il le fit jusqu'à sa

Mort de Thierri.

(*a*) Il en laissa trois, Hunold ou Hunaut, Hatton & Henri-Stan. Voyez les notes sur l'histoire de Languedoc.

mort, toûjours selon la méthode & la politique de Pepin son
736. pere, en signalant presque toutes les années de son gouvernement
Annales Metenses an. 692. ment par quelque expédition mémorable, & fournissant toûjours quelque nouvelle guerre au feu & à l'inquiétude des François.

Cette année fut célebre par la victoire qu'il remporta sur les Frisons, à qui il semble que Charles ait toûjours voulu laisser assez de forces, pour suivre le penchant qu'ils avoient à la rebellion, & toûjours trop peu pour résister à celles qu'il employoit à les châtier. Celui qui les gouvernoit alors étoit le duc Popon, aussi fier, aussi inquiet, & aussi attaché au Paganisme, que le duc Radbode son prédécesseur.

Jusqu'alors, autant qu'on le peut conjecturer par la maniere, dont nos anciens historiens racontent ces guerres de Frise, Charles n'avoit attaqué les Frisons que du côté des terres, & par les endroits où la Frise touchoit la Germanie ou la Gaule Belgique. Il jugea à propos de les attaquer cette fois-là du côté de la mer, & de porter la guerre jusques dans le cœur du pays. Dès-lors, ce que nous appellons la Frise occidentale ou l'Ouest-Frise entre Groningue & la mer, étoit subdivisée comme aujourd'hui, en deux cantons, appellés l'un Ostrogou, qui est le canton le plus oriental: & l'autre Ouestrogou, qui est le canton le plus occidental. Nos anciens auteurs donnent le nom d'isle à ces deux parties de l'Ouest-Frise, non pas qu'elles soient séparées du continent par la mer, mais parce que les rivieres & les marais en font avec la mer qui les borde, comme des presqu'isles.

Charles bat encore les Frisons.

Charles fit descente dans l'une & dans l'autre, & vint se camper sur la riviere de Burdion qui les sépare. Le duc de Frise accepta la bataille, qu'il perdit. Il y fut tué de la main de Charles, & son armée entierement défaite. Tout le pays fut ravagé, les temples des idoles pillés, brûlés, ou abattus, & toute la Frise réunie à la couronne; c'est-à-dire, que désormais elle n'eut plus de ducs de la nation Frisonne comme auparavant, ainsi que les Bavarois, les Bretons, les Gascons, les Saxons en avoient tous de la leur.

La Frise eut donc depuis des ducs ou gouverneurs François, comme les autres provinces de France; & Charles les retiroit ou conservoit dans cette dignité, selon qu'il lui plaisoit;

Charles après cette victoire, vint à la tête d'une armée avec sa promptitude ordinaire dans le royaume de Bourgogne, où les Sarrasins d'intelligence avec quelques mutins du pays, s'étoient saisis de Lyon : car quelque crédit & quelque autorité que les victoires de Charles lui eussent acquis dans l'empire François, il lui étoit impossible de tenir tous les grands dans ses intérêts & dans la soûmission. Il n'y avoit plus d'obligation d'obéir, que celle que les bienfaits ou la crainte imposoient. Les gouvernemens, & même les biens des églises dont Charles fit des largesses, lui attachoient ceux qui pouvoient lui nuire le plus, ou le mieux servir. Mais le desir de croître en puissance est un mal que les bienfaits ne guérissent point, & que la crainte ne sauroit arrêter, quand elle n'est pas plus grande que l'esperance. 736.

Il est fait mention dans quelques anciens monumens, d'une conspiration contre Charles, dont étoit Widon abbé de Fontenelle, aujourd'hui saint Vandrille, à qui il fit couper la tête, & de celle d'un nommé Geofroi comte de Paris, qui obligea Charles d'en sortir, & maltraita pendant ce temps-là les moines de saint Denys. Mais il se fit un autre soulevement qui eut plus de suites.

Mabillon, de re Diplomat p. 652. Chronic. Fontanellense.

Soulevement en Provence contre Charles.

Annales Metenses ad an. 736.

Il y avoit sur les frontieres de Provence un duc ou gouverneur nommé Moronte, apparemment un de ceux que Charles y avoit mis, comme un homme dont il se croyoit sûr. Moronte se laissa tenter de l'envie de se faire un état de son gouvernement, comme Eude s'en étoit fait un dans l'Aquitaine. Il traita dans ce dessein avec les Sarrasins. Et quoique l'histoire ne dise pas expressément que ce fut lui qui révolta Lyon contre Charles, la suite des affaires ne laisse gueres lieu d'en douter.

Ce fut donc sur cette nouvelle que Charles termina promptement les affaires de Frise, & il arriva en Bourgogne bien plûtôt qu'on ne l'y attendoit. Son arrivée déconcerta ses ennemis. Il fit sommer Lyon, qui tout fortifié qu'il étoit, se soumit à son obéissance. Il entra avec son armée dans la Provence, prit Arles & Marseilles, mit des gouverneurs fideles dans ces places, & dissipa le parti des factieux.

Après tout, ces affaires de Provence l'inquiétoient beaucoup, d'autant qu'il appréhendoit que les Lombards d'Italie

n'entrassent dans le parti des rebelles; c'est pourquoi il n'omit
736. rien pour gagner leur roi Luitprand, homme ambitieux & guerrier, & par conséquent redoutable & à ménager dans les conjonctures, où l'on se trouvoit alors. Il lui avoit envoyé l'année d'auparavant son fils aîné Pepin, afin qu'il l'adoptât. C'étoit une cérémonie différente de celle de l'adoption par les armes, qui se faisoit entre les princes, & Paul Diacre en marque une particularité à cette occasion. C'est que le pere adoptant coupoit quelque partie de la chevelure de celui qu'il adoptoit, & ces cheveux coupés qu'on lui présentoit, étoient comme le gage de l'adoption & de l'union, qui devoit être dans la suite entre le pere & le fils. Cette adoption se faisoit encore d'une autre maniere; savoir, en touchant la barbe de celui qui étoit adopté, quand il en avoit déja. Il y a beaucoup d'apparence que dès-lors Charles fit alliance avec ce prince, pour en être secouru contre les Sarrasins, en cas qu'ils l'attaquassent.

Il prend Avignon. Continuat. Fredegar. c. 109.

Cependant Athime général de ces Barbares dans le Languedoc, surprit Avignon par le moyen du duc Moronte & de quelques autres seigneurs Provençaux, & s'empara de tout le territoire qui en dépendoit. Charles ne l'eut pas plûtôt appris, qu'il se mit en campagne avec une armée, envoya devant avec une partie de ses troupes, le duc Childebrand son frere, qui est nommé dans l'histoire pour la premiere fois au sujet de cette guerre. Il investit la place des deux côtés du Rhône, fit attaquer les fauxbourgs, & s'y logea. Charles y
737. étant arrivé avec toutes les machines dont on se servoit alors dans les siéges, commença à battre la ville, & ayant fait breche, y fit donner l'assaut. Il l'emporta malgré la vigoureuse résistance des assiegés, y fit passer au fil de l'épée une grande partie des habitans, & réduisit en cendres presque toute cette malheureuse ville.

Paul. Longob. c. 54.

Après la prise d'Avignon, ayant été joint par un corps de Lombards que Luitprand lui avoit envoyé, il passa le Rhône, traversa une grande partie du Languedoc en le ravageant, & vint mettre le siége devant Narbonne, où le général Athime s'étoit renfermé avec de bonnes & de nombreuses troupes.

Continuat. Fredegar. c. 109.

Charles prévoyant bien que le siége seroit long, & que les Sarrasins feroient tous leurs efforts pour la sauver, fit de pro-

sondes lignes de circonvallation des deux côtés de la riviere d'Aude, sur laquelle cette ville est située, fortifia tout à l'entour ces lignes de bonnes redoutes en forme de tête de bélier, & les rendit inaccessibles au secours. Il n'a pas plû à nos anciens historiens de nous faire le détail de ce siége, qui fut un des plus mémorables, qu'on eût fait depuis long-temps dans les Gaules : ce qui est certain, c'est que le général Athime se défendit bien, & donna le temps aux Sarrasins d'assembler leur armée en Espagne, & de venir par la mer le secourir. Ils descendirent entre Narbonne & Leucate, à l'embouchure de la riviere de Berre, qui se jette dans la mer par le val de Corbiere, où les rois Visigots avoient eu un palais ou une maison de plaisance. 737.

Il met en déroute les Sarrasins proche Narbonne. Ibid.

Charles ayant eu avis de leur arrivée, fit sortir ses troupes de ses lignes, & ne laissa au siége, qu'autant de monde qu'il en falloit pour garder les travaux. Il marcha en bataille vers la riviere de Berre, où il trouva les Sarrasins campés. Ils étoient commandés par un général nommé Amor, qui étant venu exprès pour faire lever le siége de Narbonne, n'hésita point à donner la bataille. Il y fut défait & tué. Les Sarrasins en déroute coururent à leurs vaisseaux pour s'y sauver. Les François qui les poursuivoient l'épée dans les reins, se jetterent avec eux dans quelques-uns des vaisseaux, s'en emparerent, s'en servirent pour arrêter les fuyards, dont un très-grand nombre fut assommé à coups de rames, ou percés à coups de javelot, lorsqu'ils tâchoient de gagner les autres vaisseaux à la nage.

Nonobstant cette victoire, le gouverneur de Narbonne refusant de se rendre, Charles laissa une partie de ses troupes pour continuer le siége, & alla se saisir de Nîmes, de Beziers, d'Agde & de toutes les places fortes du pays, en ruina une partie & les démentela toutes, afin que les Sarrasins ne pussent plus y demeurer. Quelques historiens ajoûtent à toutes ces victoires, la prise de Narbonne ; mais les anciens nous laissent en suspens sur le succès de ce siége, dont ils ne disent rien. Il paroît au moins certain, que s'il resta quelques places du Languedoc aux Sarrasins, ce ne furent que celles qui étoient les plus voisines des Pyrenées.

Il défait les Saxons.

Les Saxons profiterent de cet éloignement de Charles, pour

se révolter. Il fut aussi-tôt à eux, les défit, leur imposa le tri-
738. but dont Dagobert I. les avoit déchargés, & les obligea à lui donner des ôtages. Mais durant cette expédition, les rebelles de Provence reprirent Avignon. Il fallut que Charles retournât de ce côté-là. La ville se rendit à son arrivée. Il poursuivit le duc Moronte jusques dans les montagnes où il s'étoit réfu-
739. gié, l'en chassa, & l'obligea de quitter le pays, après quoi il retourna en France comblé de gloire.

L'année sept cent quarante Charles jouit en paix du fruit de
740. tant de travaux & de tant de victoires, sans qu'il se fît aucun mouvement ni au dedans de l'état, ni sur les frontieres, soit dans la Germanie, soit du côté des Pyrenées. Les Saxons, les Frisons, les Allemans, les Bretons, les Gascons, tout étoit dans la soumission, les Sarrasins dans la crainte, le royaume augmenté de tout, ou de presque tout le Languedoc. Ainsi Charles donnoit tranquillement toute son application au reglement de l'état, & à réparer les désordres causés par les guerres civiles, & par la longue durée des étrangeres: lorsqu'il lui vint l'année suivante une ambassade de la part du pape Gregoire III. qui lui ouvroit une nouvelle & ample carriere, pour signaler sa valeur.

Annales Metenses ad an. 741.

Commencement de la puissance temporelle des papes.

Ce pontife est le premier des papes qui se soit mêlé bien directement & ouvertement des intérêts des princes. Ses démarches & son exemple en cette matiere eurent de très-grandes suites avec le temps. La plus importante fut le commencement de la puissance temporelle des papes sous Pepin fils de Charles Martel. Voici la premiere occasion que les empereurs de Constantinople y donnerent, & qui engagea le pape Gregoire III. à implorer le secours de Charles.

L'empereur Leon fait publier un édit contre les images.

L'empereur Leon l'Isaurien étant devenu non-seulement hérétique, mais encore hérésiarque, auteur de l'hérésie des Iconoclastes ou Brise-images, fit publier un édit par lequel il ordonnoit qu'on eût à ôter par-tout les images des églises, & à les briser comme des idoles. Cet édit fit horreur à tous les chrétiens, causa de grands désordres à Constantinople, & des soulevemens en Italie. L'armée se mutina à Ravenne & dans le pays de Venise, & sans les remontrances du saint pape Gregoire II. les soldats auroient sur le champ proclamé un autre empereur. La nouvelle de cet édit étant venue en France

par quelques-uns de la nation qui étoient à Conſtantinople, lorſqu'on l'y publia, on renverſa & on briſa dans le royaume les images de l'empereur, qui s'y trouverent en quelques endroits, pour venger ſur ces ſtatues, les injures qu'il faiſoit à celles des ſaints. Mais Luitprand roi des Lombards ſe ſervant de la diſpoſition, où cette nouveauté ſacrilége avoit mis les peuples, vint ſe préſenter devant Ravenne avec une armée, & y fut reçû. 740.

Epiſt. Gregor. II. ad imperatorem Leonem.

Gregoire aſſembla un concile à Rome, où il condamna cette erreur. Il écrivit à l'empereur une lettre très-forte, pour le prier de rentrer en lui-même, & de ſuſpendre une entrepriſe ſi contraire & ſi funeſte à la religion. Il lui diſoit, qu'il ne craignoit point les menaces qu'on lui faiſoit de le faire enlever, pour l'amener à Conſtantinople; qu'il ſeroit ravi de défendre la foi de l'égliſe au prix de ſa vie, comme quelques-uns de ſes prédéceſſeurs l'avoient fait, étant perſécutés par des empereurs hérétiques: mais qu'en cas qu'il jugeât à propos de ſe mettre en ſûreté, il trouveroit à trois ou quatre milles de Rome, un aſyle hors des terres de l'empire, tout l'occident prêt à défendre l'honneur de ſaint Pierre, dont on menaçoit avec impieté, de renverſer les ſtatues; & que pour peu qu'il voulût écouter les offres qu'on lui faiſoit, il ſe trouveroit aſſez de forces en occident, pour venger les injures que l'on faiſoit aux ſaints en orient. Il lui repréſentoit les ſuites d'un tel contre-temps; que les Lombards, dont les terres touchoient preſque à Rome, enleveroient cette ville quand ils voudroient, comme ils s'étoient déja ſaiſis de Ravenne, & que l'empereur ſe faiſant des ennemis de ſes peuples & de ſes voiſins, ce qui reſtoit à l'empire en Italie alloit ſe perdre.

Conciles aſſemblés à Rome ſur ce ſujet. Ibid.

Cette lettre fut ſans effet, comme il paroît par une ſeconde, que Gregoire lui écrivit encore peu de temps après ſur le même ſujet. L'empereur irrité contre le pape, à qui il attribuoit les révoltes qui ſe faiſoient en Italie, envoya ordre à l'exarque, & à quelques autres de ſes officiers de ſe ſaiſir de lui. Ils tenterent pluſieurs fois de le faire. L'armée ſe révolta en faveur du pape, & le roi des Lombards prit hautement ſon parti, qu'il quitta néanmoins après, mais ſans vouloir livrer le pape, comme il l'eût pû.

Les choses étant en cet état, le pape mourut. On mit aussitôt après en sa place Gregoire III. du nom, homme d'une fermeté égale à celle de son prédécesseur, qui garda la même méthode, & prit les mêmes mesures que lui. Il écrivit à l'empereur, & assembla un concile à Rome, où il condamna de nouveau l'erreur des Brise-images. L'empereur de son côté confisqua les revenus que le pape avoit en Sicile, & envoya une flotte en Italie pour remettre Rome dans le devoir; mais cette flotte périt presque toute par la tempête: ainsi le pape demeura comme maître de Rome.

740.

Le pape Gregoire III. demande du secours à Charles Martel.

Le pape en sûreté contre l'empereur & contre l'exarque, n'étoit pas sans inquiétude du côté des Lombards. Leur roi Luitprand faisoit la guerre aux ducs de Spolete & de Benevent, tous deux membres de la nation, comme à des révoltés. L'un & l'autre s'étoient réfugiés à Rome, & étoient soûtenus par le pape & par les Romains; parce qu'ils avoient paru avoir beaucoup d'attachement pour l'église & pour le saint siége. Luitprand, pour s'en venger, avoit confisqué tout ce qui appartenoit au Pape dans le territoire de Ravenne, faisoit faire des courses aux environs de la ville, & y faisoit ruiner toutes les maisons & toutes les terres qui appartenoient à l'église Romaine. Le pape eut recours à Charles Martel; mais Charles avoit trop de liaisons avec le roi des Lombards, pour rompre si aisément avec lui. Le secours qu'il en avoit reçû contre les Sarrasins & contre les rebelles de Provençe, & ce qu'il pouvoit appréhender de ce prince, s'il se joignoit à ses ennemis, étoient des raisons qui empêchoient la négociation du pape de réussir. Ce fut sur ce refus qu'il faisoit de se déclarer pour lui, que Gregoire lui écrivit la lettre suivante.

Epist. Greg. III. ad Carolum.

740.

A MONSEIGNEUR ET TRES-EXCELLENT FILS CHARLES, VICEROI *.

* Subregulo.

NOUS sommes agités de beaucoup de tribulations ; mais les larmes coulent jour & nuit de nos yeux, quand nous voyons l'église abandonnée de toutes parts par ceux de ses enfans, dont elle espéroit le plus de défense & de protection. Pouvons-nous voir sans gémir, & sans avoir le cœur serré de douleur le peu qui nous restoit dans le territoire de Ravenne, pour le secours & la nourriture des pauvres, & pour l'entretien du luminaire de l'église, abandonné au pillage, ou réduit en cendres par les rois des Lombards Luitprand & Hildebrand ? Ils en ont usé avec autant de cruauté dans le voisinage de Rome, où ils ont envoyé des armées, qui ont fait & font encore les mêmes exécutions, & détruisent les maisons données à saint Pierre, après en avoir emporté tout ce qu'ils y ont trouvé. Et au milieu de toutes ces afflictions nous n'avons reçû de vous jusqu'à présent, notre très-excellent fils, aucune consolation : mais je vois bien pourquoi vous avez laissé faire impunément tous ces désordres à ces deux princes ; c'est que vous avez plus écouté les faussetés qu'ils vous ont fait dire, que les vérités qu'on vous a dites de notre part ; & Dieu veuille que vous n'en portiez pas le peché. Mais je voudrois que vous puissiez entendre les reproches qu'ils nous font, & les discours insultans qu'ils tiennent, & qui nous couvrent de confusion. Où est, disent-ils, ce Charles dont vous avez imploré la protection ? Où sont ces armées de François ? Qu'ils viennent donc, & qu'ils vous tirent de nos mains. Quelle douleur pour nous, de voir les enfans de l'église si peu zelés pour sa défense ! Mon cher fils, le prince des apôtres, par la puissance que Dieu lui a donnée, est assez fort pour défendre sa maison & son peuple, & pour les venger de leurs ennemis : mais il reconnoît en ces occasions ceux qui sont ses enfans fideles. Ne vous laissez point surprendre aux artifices & aux faux rapports des rois Lombards. Ils se plaignent éternellement des ducs de Spolete & de Benevent. Ils les accusent d'avoir commis de grandes fautes contre eux : mais ce sont tous

mensonges. Car croyez-nous, tout leur crime est de n'avoir pas
740. *voulu l'année passée, venir faire des courses sur les terres de Rome, ni comme eux détruire les biens des saints apôtres, & le peuple qui leur appartient; c'est d'avoir déclaré qu'ils ne feroient point la guerre à l'église de Dieu ni à son peuple, qu'ils avoient fait alliance avec lui, & que c'étoit de cette église, qu'ils avoient reçû la foi. Car ces ducs en tout le reste sont prêts de rendre obéissance aux rois des Lombards, selon les loix & la coûtume de la nation; mais on prend les prétextes que j'ai dits, pour les détruire & nous aussi. On veut les dégrader, les chasser de leurs duchés, mettre d'autres ducs à leurs places, subjuguer l'église, enlever les biens du prince des apôtres, faire esclave son peuple. C'est pour cela qu'on vous dit tous les jours tant de faussetés: mais afin que vous, notre très-chrétien fils, soyez parfaitement instruit de la vérité, après que ces rois se seront retirés chez eux, envoyez-nous quelque personne fidelle, qui ne se laisse point corrompre par les présens; afin qu'il voye de ses propres yeux nos tribulations, & l'humiliation de l'église de Dieu, la ruine de tout ce qui lui appartient, les larmes des pelerins, & qu'il vous en rende compte. Nous exhortons donc votre bonté, notre très-chrétien fils, en présence du seigneur, & dans la vûe de son terrible jugement, pour l'amour de lui & pour le salut de votre ame, de secourir l'église de saint Pierre & son peuple, de repousser au plûtôt ces rois, de les faire éloigner de nous, & de leur ordonner de se retirer sur leurs terres. Je vous conjure par le Dieu vivant & véritable, par ces clefs sacrées de la confession de saint Pierre que je vous envoye, de ne pas préférer l'amitié du roi des Lombards, à l'amour que vous devez au prince des apôtres. Faites-nous ressentir très-promptement après Dieu, un peu de consolation en hâtant votre secours. Faites connoître votre foi, & augmentez par là votre réputation dans toutes les nations du monde, afin que nous puissions dire*
Psal. 19. *avec le prophete;* Que le Seigneur vous écoute au jour de votre tribulation, & que le nom du Dieu de Jacob vous protege. *Ancard, un de nos vassaux qui est le porteur de cette lettre, dira de vive voix à votre excellence ce qu'il a vû de ses yeux, & ce que nous lui avons ordonné de vous dire. Je conjure tout de nouveau votre bonté devant Dieu, qui est témoin de ce que je dis, & qui sera notre juge, de vous hâter d'adoucir nos*

*douleurs, & de nous envoyer au plûtôt une réponse qui nous réjouisse, afin qu'avec joye nuit & jour nous priïons Dieu pour vous & pour vos sujets devant les tombeaux * des saints apôtres saint Pierre & saint Paul.*

740.

* Confessionibus.

On voit par cette lettre, qu'en même-temps que le pape faisoit tous ses efforts pour attirer Charles Martel dans son parti, les Lombards de leur côté faisoient tout leur possible, pour l'obliger à demeurer neutre dans ces différends. Ils en vinrent à bout; quelque pressante que fût la lettre du pape, Charles ne voulut point se brouiller avec les Lombards: le pape s'en plaignit par une seconde lettre qu'il lui écrivit peu de temps après. Elle étoit plus courte mais également touchante.

Il lui envoye une ambassade.

Cependant il ne se rebuta point, & il comprit que pour remuer Charles, il falloit lui apporter d'autres motifs; c'est pourquoi, comme il se voyoit sans cesse exposé aux embuches de l'exarque, aussi-bien qu'aux violences des Lombards, il se détermina l'an 741. à envoyer une ambassade dans les formes à Charles Martel, (chose, disent deux de nos anciens historiens, qu'on n'avoit point encore vûe en France.) Les ambassadeurs, outre les clefs du tombeau de saint Pierre, & quelques parties des chaînes de ce saint apôtre, apporterent plusieurs autres beaux présens, qu'ils présenterent à Charles au nom du pape & des seigneurs de Rome. Ils lui firent en même-temps une offre la plus capable de flater son ambition. Ce fut, que pourvû qu'il les assûrât de sa protection, & d'un prompt & puissant secours, ils le proclameroient consul de Rome, en renonçant hautement à la domination de l'empereur de Constantinople, hérétique public & persécuteur des catholiques.

741.

Continuat. Fredegar. cap. 110. Annales Metenses ad an. 741.

Mort du pape, de l'empereur & de Charles Martel.

Charles écouta avec plaisir ces propositions, renvoya les ambassadeurs avec de magnifiques présens & de grandes espérances, & leur promit d'envoyer incessamment à Rome pour travailler à ce traité. En effet, peu de temps après il fit partir Grimon abbé de Corbie, & Sigebert moine de saint Denys avec des lettres pour le pape, qui contenoient ses réponses & ses intentions. Mais la destinée de la famille de Charles étoit de monter sur le throne de France, avant que d'être illustrée par la couronne de l'empire d'occident. Ce grand

projet fut rompu par la mort des trois personnes qui y étoient
741. les plus intéressées ; savoir, le pape, l'empereur & Charles Martel, qui moururent tous trois cette année ; le premier, après s'être rendu maître dans Rome, & avoir formé le dessein du démembrement de l'empire d'occident d'avec celui d'orient : dessein qui fut exécuté dans la suite par les mêmes raisons, & de la même maniere qu'il l'avoit projetté ; le second, après avoir mis tout l'empire en combustion par son impiété, & par un entêtement qui ne lui convenoit en aucune maniere ; le troisieme, après s'être rendu l'homme le plus illustre, & sur le point de se voir le plus puissant prince de son temps. L'empereur mourut le premier, le dix-huitieme de Juin, Charles le vingt-deuxieme d'Octobre, & le pape le vingt-huitieme de Novembre.

Charles Martel ne vécut gueres plus de cinquante ans ; & à compter depuis l'an 716. qu'il échappa de sa prison près de deux ans après la mort de son pere, il régna en Austrasie pendant vingt-six ans, & vingt-cinq ans dans tout l'empire François ; c'est-à-dire, depuis la bataille de Vinci auprès de Cambrai, où il défit Chilperic & Rainfroi maire du palais de Neustrie. Il mourut en sa maison de plaisance de Quiersi* sur l'Oise, d'où son corps fut transporté à saint Denys.

* Garisiaco.

Caractere de Charles Martel.

En repassant sur la vie de ce héros, on n'en trouvera guere qui lui soient comparables. Mis en prison incontinent après la mort de son pere, défait dans la premiere bataille qu'il donna après avoir recouvré sa liberté, il se soûtint contre sa mauvaise fortune, & se mit dans la suite si fort au-dessus, qu'il ne fut jamais battu, & qu'il pouvoit au contraire compter plus de victoires remportées & de batailles gagnées, que d'années d'un fort long gouvernement. Il en étoit redevable à sa conduite & à son activité, à sa prévoyance, à son intrépidité & à son habileté dans le métier de la guerre, où il excella, suppléant souvent par-là dans les occasions les plus importantes, au petit nombre & à l'inégalité de ses forces. Ayant trouvé l'empire François très-diminué par les révoltes des nations qui lui étoient autrefois soûmises en-deçà & au-delà du Rhin, du côté des Alpes & des Pyrenées, il les soumit de nouveau, & réduisit à son obéissance presque tout le Languedoc, qui n'avoit jamais été François.

Il accoûtuma les François, non-seulement à cette puissance absolue qu'il s'étoit acquise sur eux, mais encore à se passer de roi, & même d'un phantôme de roi, qui leur avoient jusqu'alors servi au moins à se flatter, qu'ils n'étoient soumis qu'aux descendans de Clovis; & il arriva là sans meurtres, sans assassinats, sans exils, du moins l'histoire ne lui reproche rien de semblable (*a*). Dans une espece de lettre circulaire qu'il écrivit aux ducs, aux comtes, & aux autres commandans ou juges du royaume, en faveur de l'évêque Boniface missionnaire apostolique dans la Germanie, il ne prend que la qualité de maire du palais avec celle de *vir illustris*, d'homme illustre, que nos rois de la premiere lignée joignoient ordinairement dans les actes publics au nom de roi. Il souffroit que les princes étrangers lui donnassent la qualité de lieutenant du royaume, *Subregulus*. Les historiens l'appellent tantôt du nom de duc des François, tantôt de celui de prince des François, de consul des François, de patrice. Son épitaphe lui donne la qualité de roi; mais il ne prit jamais ce dernier titre. Il paroît constant, que pendant l'interregne, qui dura depuis la mort du roi Thierri jusqu'à la sienne & au-delà, certains actes publics, qui selon la coûtume des François se datoient de l'année du regne des rois régnans, ne prenoient point leur date de l'année de son gouvernement. On a une charte de Robert, comte d'Hesbay du septieme Avril, & une autre de Charles Martel lui-même du dix-sept Septembre, par laquelle il donne Clichi à saint Denys, dont la date est *la cinquieme année d'après le trépas du roi Thierri*. Et c'est par ces sortes de chartes que l'on prouve cet interregne, que le pere Sirmond & le pere Petau ont découvert les premiers dans notre histoire.

741.

Sirmond. tom. I. Conc. Gall. p. 260.

C'étoit une modestie qui lui coûtoit peu, & que la politique lui faisoit juger nécessaire. Le pape Gregoire III. écrivant à saint Boniface, fait l'honneur à Charles Martel, de dire qu'il a contribué par son autorité & par ses soins à la conversion de plus de cent mille ames. Un concile tenu après sa mort témoigne, qu'il faisoit payer de grosses amendes à ceux qu'on surprenoit faisant encore quelque acte du paganisme: mais le

(*a*) Il exila cependant saint Eucher évêque d'Orléans, avec toute sa famille, si l'on en croit l'ancienne légende de ce saint.

même saint Boniface écrivant au successeur de Gregoire, dé-
741. plore étrangement les désordres de l'église de France d'alors, où les déreglemens & le relâchement de la discipline étoient extrèmes. Il est certain que son regne ne fut favorable ni aux évêques ni aux moines. Dans quelques vies des saints de ce temps-là on voit des révélations, selon lesquelles Charles Martel est condamné, pour avoir donné des biens des églises à des gens de guerre. Ces révélations réfutées par Baronius, sont quelque chose de moins solide, que la pensée de plusieurs jurisconsultes, qui regardent cette largesse que Charles fit aux gens de guerre, de plusieurs biens d'église, comme l'origine des dixmes inféodées tenues comme en fief, par les seigneurs ou autres personnes laïques, & dont il fut souvent question dans les conciles des Gaules tenus sous Pepin & sous Charlemagne successeurs de Charles Martel.

Ces biens, qu'on enlevoit aux églises, pour les donner aux laïques, furent sans doute la raison pourquoi l'on vit alors des évêques, des abbés, des moines & d'autres ecclésiastiques aller à la guerre. Le motif de conserver les biens des églises & des monasteres coloré du zele de la religion qu'on défendoit contre les Sarrasins & les autres infideles, autorisa cet usage bisare, & le libertinage de ceux qui le suivoient. Quelques enfans naturels que Charles laissa, montrent qu'avec les vertus des héros, il eut aussi le vice qui ne ne leur est que trop ordinaire. La plûpart de ces traits, que nous trouvons très-marqués dans les anciens historiens, nous y peignent par-tout Charles Martel comme un grand homme, comme un grand prince, comme un grand guerrier, comme un grand politique : mais nous y en trouvons peu qui nous le représentent comme un prince fort chrétien, excepté la protection qu'il donnoit aux missionnaires qui prêchoient l'évangile aux nations payennes dépendantes de l'empire François.

Cette mort devoit naturellement causer un grand changement dans les affaires de France, & elle l'eût fait sans doute, si pour le malheur de la famille royale, celle de Charles toûjours féconde en grands hommes, ne lui eût substitué des successeurs d'un très-grand mérite, & sur-tout un cadet aussi brave, aussi sage, aussi heureux, & encore plus entreprenant que lui. Celui-ci mit la derniere main au grand ouvrage que

ses ancêtres avoient commmencé, & que son pere avoit si fort avancé, qui étoit de faire passer dans leur maison la couronne & le nom de roi, après en avoir depuis long-temps envahi la puissance. Ce fils fut Pepin, depuis surnommé le Bref comme son ayeul à cause de sa petite taille; on l'appella aussi Pepin le jeune, pour le distinguer des deux autres de même nom ses prédécesseurs: mais il n'en vint pas là d'abord & tout d'un coup. Ses grandes actions, & les conjonctures heureuses dont il sût habilement se servir, furent les degrés par lesquels il monta insensiblement sur un throne, où sa naissance ne lui donnoit aucun droit, mais dont ses grandes qualités le firent paroître digne quand il eut eu la hardiesse de s'y asseoir. 741.

Il partage l'état entre Carloman & Pepin ses fils. Annales Metenses ad an. 741.

Charles Martel frappé de la maladie dont il mourut: qui fut longue, & qu'il jugea mortelle, pensa à partager entre ses enfans, l'état qu'il avoit si glorieusement gouverné, & qui jouissoit alors d'une paix profonde. Il convoqua à Verberie, maison de plaisance proche de Compiegne, une assemblée des seigneurs du royaume, & leur proposa son dessein. Soit respect, soit crainte, soit attachement pour sa personne & pour sa famille, ils consentirent à ce partage. Charles avoit été marié deux fois; il avoit de sa premiere femme nommée Crotrude deux fils, Carloman & Pepin; & de la seconde appellée Sonnechilde niece d'Odilon duc de Baviere, il en avoit un troisieme nommé Grippon ou Grifon. Outre cela il avoit trois fils naturels, Remi, Jerôme & Bernard. Ceux-ci n'eurent aucune part dans le partage de l'état. Remi le plus âgé fut évêque de Rouen. Il donna à Carloman l'aîné des légitimes, l'Austrasie & la France Germanique avec toutes les nations qui en dépendoient; & à Pepin la Neustrie, la Bourgogne & la Provence, pour les gouverner en qualité de ducs ou de maires du palais. Grippon fils de Sonnechilde fut exclus de la succession dans ce partage. Il est difficile d'en deviner la raison. Quelques-uns l'ont fait passer pour bâtard, & traité sa mere de concubine; mais Eginard le compte au nombre des fils légitimes de Charles, & la qualité de sa mere Sonnechilde, qui étoit de la famille des ducs de Baviere, confirme cette opinion.

Il y avoit une femme de ce nom qui étoit de la conjuration contre Charles, dont je n'ai dit qu'un mot en passant, parce

que les anciens monumens ne nous en disent pas davantage.
741. Cette femme étoit à la tête de la conjuration avec un comte de Paris, & est même nommée devant lui; ce qui ne peut gueres convenir qu'à une personne de ce rang, & je crois que c'étoit elle-même. La haine de Sonnechilde contre les enfans du premier lit, que Charles aimoit & consideroit beaucoup pour leur grand mérite, & le desir qu'elle avoit que son fils leur fût préferé, suffisoient pour allumer la passion d'une femme aussi intriguante & aussi entreprenante que celle-là; & il n'en falloit pas davantage pour l'engager à une conjuration contre son mari. Les choses s'étoient accommodées, elle obtint son pardon; mais son fils, dont l'élevation avoit été le motif de sa révolte, en porta la peine, & fut exclus de la succession. C'est la plus solide conjecture qu'on puisse faire sur ce sujet; mais Sonnechilde n'en demeura pas là.

Fredeg. chron. cap. 110.

Annales Metenses ad an. 741.

Charles incontinent après les partages faits, envoya Pepin en Bourgogne à la tête d'une armée, pour en prendre possession, & soumettre quelques rebelles, à qui la disposition qu'il avoit faite de l'état ne plaisoit pas. Pendant cette expédition de Pepin, où Childebrand son oncle l'accompagna, Sonnechilde agit si efficacement par elle-même & par ses partisans auprès de Charles, qu'il fit un démembrement de quelques villes & de quelques territoires de l'Austrasie, de la Neustrie & de la Bourgogne, qu'il donna à Grippon. Ces pays qu'il lui assigna, étoient au milieu de la France, afin de l'empêcher lui & sa mere Sonnechilde, de s'appuyer des forces des princes étrangers pour brouiller dans l'état: mais cette précaution fut inutile, & ce changement fut dans la suite cause de plusieurs guerres.

Ibid.

Charles n'eut pas plûtôt expiré, que les grands du royaume animés par Carloman & Pepin, se déclarerent hautement contre la donation faite à Grippon par les intrigues, disoient-ils d'une femme méchante & inquiete, contre la premiere disposition qui avoit été agréée de tous les membres de l'assemblée de Verberie. Carloman & Pepin se mettent aussi-tôt à leur tête, & marchent vers les places dont Grippon s'étoit emparé. Celui-ci surpris de ce soulevement imprévû, & n'ayant pas de quoi tenir la campagne, se jetta dans la ville de Laon avec sa mere. Carloman & Pepin vinrent les y assiéger, & presserent

presserent le siége si vivement, qu'ils furent contraints de se rendre à discrétion la vie sauve. Carloman envoya Grippon prisonnier dans un château des Ardennes nommé encore aujourd'hui Neufchâtel, & fit renfermer Sonnechilde dans le monastere de Chelles. 741.

Soulevement dans le royaume. Ibid.

Les Allemans, les Bavarois, les Gascons, selon leur coûtume de se révolter aux changemens de gouvernement, ne manquerent pas de le faire en cette occasion. Les Gascons commencerent sous la conduite de Hunalde duc d'Aquitaine, malgré le serment qu'il avoit fait à Charles de lui être soumis & fidele aussi bien qu'à ses enfans. 742.

Carloman & Pepin, qui avoient bien prévû tous ses mouvemens, avoient d'abord regardé comme le principe de leur conservation, de vivre en bonne intelligence, & d'agir toûjours de concert. Ils ne s'en écarterent en effet jamais. Ils passerent ensemble la Loire à Orléans, défirent les milices du Berri, les poursuivirent jusqu'à Bourges, dont ils brûlerent les Fauxbourgs, ravagerent tout le pays d'alentour; & comme le duc Hunalde battoit toûjours en retraite devant eux, ils prirent d'assaut Loches, alors ville très-forte, où ils accorderent la vie à ceux qui la défendoient; mais ils les firent esclaves, & raserent la place.

Continuat. Fredegar. cap. 109.

Pendant cette expédition même, s'étant arrêtés en un lieu appellé Vieux Poitiers, entre la Vienne & le Clain, assez près de Châtelleraut, ils réglerent une affaire de la derniere importance. Nonobstant le partage que Charles Martel avoit fait entre eux, ils avoient jusqu'alors gouverné l'état en commun. Il convinrent de ce qui leur appartenoit, déterminerent les limites de leurs états, pour ne laisser aucunes semences de guerre & de division; & sur la fin de l'été, ayant obligé le duc d'Aquitaine à se soûmettre aux anciens hommages qu'il devoit à la France, ils repasserent la Loire. Carloman sans s'arrêter, marcha avec ses troupes au-delà du Rhin, & les Allemans le voyant arrivé sur le Danube, demanderent aussi quartier, donnerent des ôtages, & lui jurerent obéissance, comme ils avoient fait à Charles son pere.

Eginard. in Annal.

Fin de l'interregne.

Après ces expéditions militaires, les deux ducs des François s'appliquerent pendant l'hyver suivant au reglement du dedans de l'état. Pepin, soit de lui-même par politique, soit

Vers l'an 743. à l'inſtance des ſeigneurs François, qui avoient encore de l'attachement pour la famille royale, mit fin à l'interregne, qui avoit duré depuis la mort de Thierri III. & éleva ſur le throne Childeric, qui fut le troiſieme du nom, à compter depuis le pere de Clovis, & ſecond du nom depuis l'établiſſement de la monarchie dans les Gaules. Les uns le font fils de Thierri II. les autres de Chilperic II. les autres de ce Clotaire que Charles Martel fit roi d'Auſtraſie. Il eſt certain qu'il étoit de la famille royale : mais c'eſt tout ce qu'on en peut ſavoir bien aſſurément. Cette exaltation fit ſi peu de changement & de bruit dans l'état, que les hiſtoriens contemporains & voiſins de ce temps-là l'ont oubliée dans leurs hiſtoires ; & ſans quelques anciennes chartes qui concernent les abbayes de l'ordre de ſaint Benoît, & les préfaces ou inſcriptions de quelques conciles des Gaules, qui font mention des années du regne de ce prince, on auroit ignoré qu'il eût jamais été au monde.



HISTOIRE



HISTOIRE
DE
FRANCE.

CHILDERIC II.



CHILDERIC fut créé roi, non pas de tout l'empire Francois, mais seulement de cette partie que Pepin gouvernoit, ſavoir de la Neuſtrie, de la Bourgogne & de la Provence, & nullement d'Auſtraſie, qui comme du temps de Pepin pere de Charles Martel, fut une principauté ſéparée du reſte de l'empire François.

743. *Childeric eſt créé roi d'une partie de l'empire François.*

Concile des Eſtines.

Carloman de ſon côté fit aſſembler un concile aux Eſtines palais des rois d'Auſtraſie, dont on voit encore les ruines auprès de Binche en Hainaut. On connoît par les actes de ce concile, & par les lettres que le pape Zacharie écrivit à cette

occasion à Boniface évêque de Mayence, & par celles de cet
743. évêque au même pape, l'état pitoyable où l'église de France se trouvoit alors, le déreglement extrème des évêques, du clergé & des monasteres, & que la discipline étoit presque entierement abolie par tout: on y voit le zele de ce saint prélat, & l'érection qu'il fit de trois évêchés, dont il n'y en a plus qu'un qui subsiste, savoir celui de Wirtzbourg. On lut & on confirma dans ce concile les actes d'un autre, qui avoit été tenu l'année d'auparavant, sans qu'on sache le nom du lieu où il fut assemblé. Voici comme Carloman y parle dans la préface. » Au nom de notre-seigneur Jesus-Christ, moi Carlo» man, duc & prince des François, l'année sept cent qua» rante-deux depuis l'incarnation du Seigneur, l'onzieme des » Kalendes de Mai, avec le conseil des serviteurs de Dieu, » & celui de ma noblesse, j'ai assemblé les évêques qui sont » dans mon état, avec les prêtres, &c. (*a*) J'ai dû faire faire ici réflexion à cette préface; premierement, parce qu'on y voit Carloman parler en souverain & en maître absolu du royaume d'Austrasie; en second lieu, parce que c'est le premier concile des Gaules où l'on voit l'époque ou la maniere de compter les années depuis l'incarnation de Notre-Seigneur; au lieu que dans les autres conciles précédens, on date de l'année du regne du roi régnant: & enfin, parce que Carloman prend le titre de duc & prince des François, & que c'est le premier monument où cela se voye.

T. 1. Conc. Gal.

On voit aussi dans le concile des Estines, ce que fit Carloman, pour adoucir le chagrin des gens d'église, dont les biens avoient été envahis par la noblesse du temps de Charles Martel. Il déclara que la guerre d'Aquitaine l'empêchoit de faire encore restituer ces biens aux églises: mais il ordonna que ceux qui les possédoient, reconnussent qu'ils les tenoient des églises; que pour chaque métairie ils payassent tous les ans un sou d'or à l'église ou au monastere dont elle dépendoit, &

(*a*) La préface du concile qui fut relue dans celui des Estines, prouve évidemment la souveraineté de Carloman en Austrasie, sur-tout si on la compare avec celle du concile de Soissons assemblé par Pepin l'année d'après. Dans celle-ci la date est prise de l'année du regne de Childeric roi des François, & Pepin n'y parle point comme souverain de l'état; au lieu que Carloman dans l'autre parle de l'Austrasie comme de son propre état, & dit: avec le conseil de ma noblesse: *optimatum meorum, j'ai assemblé les grands de mon état.*

qu'à la mort du possesseur l'église ou le monastere rentrât en possession de son bien, pourvû que les mêmes nécessités de l'état ne continuassent pas: car en ce cas il se réservoit le pouvoir de faire durer ces possessions bénéficiaires, & même d'en créer de nouvelles. Cependant une autre guerre s'alluma du côté de la Germanie. 743.

La plûpart des révoltes de ces nations germaniques contre les rois ou les ducs des François, n'étoient gueres que des effets de leur inquiétude naturelle, & de leur génie impétueux, que la moindre occasion déterminoit à courir aux armes, sans prendre d'autres mesures. Ainsi pour l'ordinaire il n'en coutoit aux princes François que la peine de passer le Rhin avec une armée pour les châtier. En voici une plus concertée, & dont les suites auroient été plus fâcheuses, si la promptitude des deux ducs n'avoit d'abord remédié à ce qu'elle avoit de plus dangereux.

Sonnechilde, aussi-tôt après la mort de Charles Martel, prévoyant bien que le changement qu'elle avoit fait faire au partage de la succession en faveur de son fils, lui attireroit bientôt la guerre du côté de Pepin & de Carloman, avoit pris des liaisons secretes avec Odilon duc de Baviere, dont elle étoit niece. Ce duc avoit obligation de son duché à Charles Martel, qui l'avoit préféré aux autres seigneurs de la famille Agilolfingienne, dans laquelle, selon un traité fait depuis très-long-temps avec les rois des François, ils étoient obligés de prendre les ducs de Baviere. Celui-ci, à l'exemple de ses prédécesseurs, avoit grande envie de se tirer de la dépendance de la France (*a*). On connoît par les anciennes loix Bavaroises faites par nos rois mêmes, en quoi consistoit cette dépendance. On y voit que c'étoit le roi de France qui créoit le duc, ou qui agréoit celui que le peuple avoit élû. On y voit que le roi avoit droit de condamner à la mort les sujets du duc, & que le duc devoit soûtenir ceux qui étoient chargés de la part du roi de faire de semblables exécutions; & de plus, que le duc, sous peine de déposition, étoit obligé de se soumettre à certains édits que les rois de France jugeoient à propos de faire publier dans le pays. La soumission leur étoit devenue Cap. 8. & 9.

(*a*) In Codice Legum antiquarum tit. 2. cap. 1. Si quis contradiceret quem rex ordinavit in provincia illa aut populus sibi elegerit, &c.

d'autant plus difficile, que ce n'étoit plus aux rois qu'ils
743. étoient soûmis, mais aux ducs d'Austrasie, qui avoient usurpé cette souveraineté, sans avoir la qualité de roi.

Sonnechilde, que l'honneur de la famille Agilolfingienne, aussi bien que les intérêts de son fils, faisoit entrer aisément dans les vûes du duc Odilon son oncle, avoit préparé dans la personne de ce duc, un ennemi à Pepin & à Carloman, pour les occuper, tandis qu'elle s'assûreroit de la partie de la succession, dont Charles Martel avoit avantagé son fils. On ne lui en donna pas le loisir : mais après qu'elle eut été renfermée à Chelles, les correspondances qu'elle avoit eues avec le duc de Baviere, ne laisserent pas d'avoir leur effet.

Hiltrude sœur de Carloman & de Pepin, s'étoit attachée à Sonnechilde ; & à sa persuasion, & peut-être dans l'appréhension qu'elle avoit qu'on ne la fit abbesse ou religieuse, comme
Fredegar. chron. c. 110. c'étoit alors assez souvent le sort des filles de nos rois & de nos ducs des François, elle étoit convenue de se marier au duc de Baviere qui le souhaitoit. Voyant donc Sonnechilde & Grippon arrêtés, elle se cacha, trouva moyen de se faire conduire jusqu'au Rhin, le passa, & se sauva à la cour de Baviere.

Pepin & Carloman la redemanderent en vain. Le duc de Baviere ne la voulut point rendre, & l'épousa. La guerre d'Aquitaine, dont j'ai parlé, suspendit celle que les deux ducs résolurent sur le champ de faire au duc de Baviere : & après avoir dompté le duc d'Aquitaine, que la nécessité obligea de se soumettre, ils tournerent leurs desseins de ce côté-là ; mais la révolte & le châtiment des Allemans en suspendirent encore l'exécution pour quelque temps.

Annales Metenses. Le duc de Baviere se servit de cet intervale pour fortifier son parti. Il envoya au duc d'Aquitaine proposer une ligue offensive & défensive, qu'il signa malgré ses nouveaux sermens. De plus le duc de Baviere engagea encore dans une nouvelle révolte, Theobalde duc des Allemans ; aussi bien que Theodoric duc des Saxons : il eut aussi recours aux Esclavons, qui lui fournirent un grand corps de troupes ; de sorte que les ducs François se virent obligés d'employer toutes leurs forces contre un si formidable ennemi.

Le duc s'avança jusques sur le bord de la riviere de Lech

qui sépare la Suabe de la Baviere, pour leur disputer l'entrée de son pays. Les François vinrent se camper de l'autre côté. 743. On se retrancha de part & d'autre, & l'on fut ainsi quinze jours en présence, la riviere entre deux. C'étoit aux François à passer pour aller attaquer les Bavarois, qui ne prétendoient être que sur la défensive, & soûtenir leur rébellion dans leur propre pays. L'impossibilité du passage à la vûe d'une grande armée bien retranchée, le retardement & l'indétermination des François rendoient les Bavarois infiniment fiers. Il en venoit tous les jours sur le bord de la riviere, qui défioient les François au combat, faisant des insultes & des railleries que les soldats souffroient avec une extrème impatience, tout prêts à passer la riviere à la nage, si leurs chefs avoient voulu les conduire à l'ennemi.

Odilon duc de Baviere est battu par Carloman & par Pepin.

Continuat. Fredegar, cap. 110.

Cependant les deux ducs ne demeuroient pas aussi oisifs, qu'ils paroissoient l'être. Ils envoyoient secretement tous les jours au dessus & au dessous de leur camp pour sonder la riviere, & tâcher de découvrir des gués éloignés des ponts, qui étoient soigneusement gardés par les ennemis. On en trouva; mais on ne pouvoit y aller qu'au travers des bois, & par des marécages très-difficiles à passer. Les ducs se résolurent néantmoins à vaincre ces obstacles, & après s'être bien instruits des difficultés des chemins, ils firent partir leur armée à l'entrée de la nuit. Carloman en prit une partie, & Pepin l'autre. L'un marcha en descendant vers le Danube où le Lech se jette, & l'autre en remontant au-dessus du camp. Ils passerent la riviere avec beaucoup de peine, mais sans opposition, les ennemis n'ayant point de troupes dans ces endroits-là, qu'ils croyoient impraticables. Les François s'approcherent fort près des deux côtés du camp des Bavarois, sans que ceux-ci s'en apperçussent, & dès la pointe du jour ils marcherent à l'assaut. Le duc de Baviere surpris, mit ses troupes en bataille, & soûtint quelque temps le choc : mais la consternation, effet ordinaire de la surprise, est un mal contre lequel il n'y a guere de remede, quand elle s'est une fois répandue dans une armée. La plûpart ne songerent qu'à se sauver, & le duc de Baviere, après avoir perdu presque tous ceux qu'il avoit menés au combat, fut obligé de s'enfuir lui-même avec très-peu de cavaliers, & ne s'arrêta point,

qu'il n'eût mis entre les François & lui deux ou trois rivieres,
743. & gagné celle qui est encore aujourd'hui appellée Inn, sur laquelle est la ville d'Inspruch. Les François ne laisserent pas de perdre aussi du monde à l'assaut du camp, & dans la rude marche qu'ils avoient faite pour y arriver, où plusieurs périrent dans les marais & dans la riviére.

Theobalde duc des Allemans, & Theodoric duc des Saxons se sauverent chacun dans leur pays. On fit grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouva le prêtre Serge, qui étoit un envoyé du pape auprès du duc de Baviere. Ce prêtre s'étant laissé gagner par le duc, étoit allé trouver les ducs François le jour de devant le combat, & feignant d'avoir un ordre du pape pour faire finir la guerre, il le leur signifia, & leur fit défense de la part du souverain pontife & de saint Pierre de la continuer. Ce fait est encore un de ces points qui doivent être remarqués dans l'histoire : car c'est le premier exemple qu'on y trouve d'une conduite des envoyés des papes à l'égard des princes, qu'on n'avoit point encore vûe jusqu'alors.

Ce prêtre étant donc amené aux deux ducs après le combat, Pepin lui dit ces paroles en riant : » Seigneur Sergius, » nous avons appris par expérience, que vous n'êtes pas l'apôtre saint Pierre, & que vous n'êtes pas véritablement son » légat : car vous nous dites hier que le pape, par l'autorité » de ce saint, & par la sienne, nous défendoit de faire la » guerre au duc de Baviere; & nous vous répondîmes, que » nous ne pouvions croire que saint Pierre ou le pape vous » eussent chargé de cet ordre. Vous voyez bien maintenant, » que si saint Pierre n'avoit pas crû que notre cause fût juste, » il ne nous eût pas aujourd'hui assisté dans la bataille, comme » il a fait. Soyez donc convaincu, que c'est par l'intercession » de saint Pierre le prince des Apôtres, & par le jugement » de Dieu, auquel nous nous sommes rapportés, que la Baviere & les Bavarois sont soumis à l'empire de France ».

Carloman entre dans la Saxe.

Après cette importante victoire les vainqueurs parcoururent toute la Baviere en la ravageant, & y séjournerent cinquante-deux jours. Ensuite Carloman prit une partie de l'armée, avec laquelle il entra dans la Saxe. Il y assiégea une place appellée Hochsigbourg, où le duc Theodoric, qui s'y étoit

étoit retiré, se rendit à lui : Carloman lui fit grace, & lui rendit son duché, après avoir exigé de lui un nouveau serment de fidélité. Nos rois & nos ducs François furent toûjours fort embarrassés à gouverner ces peuples de Germanie, que la seule crainte retenoit dans la soumission. Ce qui paroît de plus surprenant, c'est que le châtiment des révoltes tomboit toûjours sur les peuples, & que pour l'ordinaire on faisoit grace aux chefs, qu'on laissoit en possession de leur duché : apparemment on n'espéroit pas trouver plus de fidelité dans d'autres, qu'on eût mis en leur place, ou bien c'étoit la considération qu'on avoit pour les familles régnantes, dans lesquelles nos premiers rois en recevant ces nations au nombre de leurs sujets, ou de leurs tributaires, s'étoient engagés à conserver toûjours le titre & le pouvoir de duc. 743.

Tandis que Carloman subjuguoit ainsi les Saxons, Pepin avec l'autre partie de l'armée avoit passé le Rhin, pour aller repousser un autre ennemi, qui désoloit la France entre la Loire & Paris. C'étoit Hunalde duc d'Aquitaine, qui conformément au traité secret qu'il avoit fait avec le duc de Baviere, ne sût pas plûtôt Pepin & Carloman engagés dans la Germanie, qu'il passa la Loire, & mit en-deça tout à feu & à sang. On avoit trop compté sur les paroles qu'il avoit données, d'être désormais fidele à la France, de sorte que le pays se trouva fort dégarni quand il y entra. Il vint jusqu'à Chartres, qu'il assiégea & qu'il prit, & il ne l'abandonna qu'après y avoir mis le feu, qui consuma presque toute la ville, avec l'église cathédrale dédiée à la sainte Vierge. Si-tôt qu'il sût que l'armée Françoise approchoit, il repassa la Loire; & la fatigue des troupes, & l'hyver qui étoit proche, ne permirent pas à Pepin de le poursuivre. Hunalde fut châtié l'année d'après dès le commencement de la campagne qui se passa, aussi bien que celle des deux années suivantes, tantôt à réprimer les révoltes des Allemans, tantôt celles des Saxons, & des autres nations Germaniques; les deux ducs agissant toûjours de concert, & avec une union qui les rendoit par-tout invincibles.

Ce fut au milieu de toutes ces victoires que Carloman conçut un dessein, dont il s'ouvrit à son frere l'an sept cent quarante-cinq, peu de temps après avoir dompté & pris une se- 745. Fginard in Anal.

conde fois Theodoric duc des Saxons, & ce dessein surprit
745. toute la France. Carloman fut un très-vaillant & très-habile capitaine, comme tant de victoires remportées sur les ennemis du royaume le font assez connoître; mais il avoit en même-temps beaucoup de religion, beaucoup de vertu & de crainte de Dieu. Touché vivement du desir de faire son salut, à quoi il trouvoit de grands obstacles dans la place où il se voyoit élevé, il pensa sérieusement à quitter le monde, & à renoncer à ses états. On n'avoit point en ce temps-là d'autre idée de retraite que celle du monastere, & l'état monastique étoit alors en très-grande vénération. Carloman avoit résolu de l'embrasser. Cette démarche n'étoit pas sans exemple. Un roi des Merciens * en Angleterre, & un roi de Northumberland ** dans la même Isle, avoient peu d'années auparavant pris ce parti. Hunalde duc d'Aquitaine, qui brûla la cathédrale de Chartres, & qui peu de temps après avoit fait assassiner cruellement son frere, venoit par esprit de pénitence, d'embrasser le même genre de vie. Carloman déclara donc son dessein à Pepin, qui n'y fit pas, à ce qu'il paroît, beaucoup d'opposition. Il ne voulut pas cependant qu'il partît pour Rome, où il avoit résolu de se retirer, sans un équipage digne de son rang, & afin qu'on eût le temps de le lui préparer, il l'obligea à differer son départ de quelques mois & même plus d'un an entier, si nous voulons accorder nos anciens auteurs entre eux touchant la chronologie.

* Coenred.
** Crodulfes.

Il cede ses états à Pepin, & se retire dans un monastere.

Continuat. Fredeg. c. 110. Eginard in Annal. ad an. 746. Annales Metenses.

Carloman avant que de partir, remit entre les mains de Pepin le gouvernement de son état, & lui recommanda les intérêts de son fils aîné nommé Drogon. Selon de très-anciennes annales il en avoit encore d'autres, dont il n'est point fait mention, non plus que des conditions auxquelles il ceda son état à son frere, ni des avantages qu'il faisoit à ses enfans.

746. & 747. Il partit pour Rome sur la fin de l'an sept cent quarante-six, accompagné de quantité de seigneurs & d'une grande suite de domestiques. Il fit de très-riches présens au pape en son nom, & de la part de Pepin. Peu de temps après il se fit couper les cheveux, & prit l'habit clerical. Il fit bâtir un monastere sur le mont Soracte, à quelques lieues de Rome, appellé aujourd'hui le mont saint Oreste, & le mont saint Syl-

vestre. Après y avoir demeuré quelque temps, il le quitta par le conseil du pape; & pour éviter les visites de tous les François qui alloient à Rome, il se retira au monastere du mont Cassin, de l'ordre saint Benoît, où il prit l'habit de moine, & se soumit pour le reste de sa vie aux pratiques de l'obéissance religieuse sous la conduite de l'abbé Optat. Il y vécut très-saintement, & y donna de grands exemples de vertu.

Vers l'an 747.

Pepin devenu maître de tout l'empire François, & duc souverain d'Austrasie, se voyoit plus près que jamais du throne où il aspiroit, & il s'appliqua plus qu'il n'avoit fait encore à faire aimer son gouvernement. Grippon son frere cadet étoit demeuré jusqu'alors renfermé à Neufchastel dans les Ardennes; il le tira de sa prison, le fit venir à sa cour, le logea dans son palais, où il le traitoit avec beaucoup d'honneur & d'amitié, & lui donna plusieurs comtés & d'autres terres, qui lui faisoient un revenu très-considérable. Il assembla un concile à Duren, où il avoit un palais, & qui est maintenant une ville entre Aix-la-Chapelle & Cologne. Il y fit faire quantité de reglemens en faveur des pauvres, des veuves & des orphelins, pour le rétablissement des églises ou négligées ou ruinées pendant les guerres, établit des tribunaux pour faire rendre justice dans les provinces, aux personnes opprimées & indéfendues: mais il ne fut pas long-temps sans se repentir de la liberté qu'il avoit donnée à son frere Grippon, dont l'esprit remuant & inquiet l'engagea dans de nouvelles guerres.

Annales Metenses ad an. 747.

Ce jeune homme, dont après tout, les prétentions étoient fondées sur les dernieres volontés de son pere Charles Martel, ne s'ennuyoit gueres moins du palais de Pepin, que de sa prison de Neufchastel. La retraite de Carloman lui fit naître l'envie de se faire duc d'Austrasie; il commença à faire ses intrigues dans cette vûe, & il entra si bien dans l'esprit de plusieurs seigneurs de la nation, qu'il les mit dans ses intérêts. Il gagna quantité de jeunes gens de la cour & de la noblesse, & fit demander aux Saxons une retraite dans leur pays: puis ayant tout d'un coup disparu, lorsqu'on y pensoit le moins, il s'y réfugia, & fut suivi d'un grand nombre de ces jeunes cavaliers qui s'étoient dévoués à lui, & qui lui menerent des soldats. On apprit peu de temps après, qu'il étoit

Grippon frere de Pepin se réfugie en Saxe.

Eginard in Annal.

à la tête d'une armée, & qu'il faisoit des courses dans la Thuringe.

747. Pepin eut bientôt passé le Rhin; il entra dans la Thuringe, pour la défendre avec une armée de François, tandis que les Esclavons Vinides, qui avoient autrefois fait tant de peine à Dagobert I. & que Pepin avoit engagés à le servir dans cette guerre, entrerent dans le pays des Saxons avec une armée de cent mille hommes, & se joignirent à lui. Les Saxons appellés Nordsquaves, qui ne s'étoient pas attendus à être attaqués de ce côté-là, mirent les armes bas, demanderent quartier, & promirent de se faire chrétiens, si on leur pardonnoit. Pepin leur accorda la vie : mais il fit raser tous leurs forts, & fit vivre son armée à discrétion pendant quarante jours dans leur pays, où plusieurs en effet embrasserent la religion chrétienne. Theodoric duc des Saxons fut pris une troisieme fois dans sa forteresse d'Hocsigbourg, & apparemment il lui en coûta la vie, car il n'en est plus fait mention depuis.

Annales Metenses.

Grippon ne laissa pas de faire bonne contenance avec son armée, se retrancha sur le bord d'une riviere qu'Eginard appelle Missaca, en un lieu nommée Schaningen. Pepin vint à lui pour le combattre : mais sur le point qu'on étoit d'en venir aux mains, on fit des propositions de paix, & les deux armées s'éloignerent l'une de l'autre, sans en venir à la bataille. Ce pour-parler & cette espece de treve n'eut point d'effet. Grippon ne l'avoit proposée que pour se tirer du danger où il étoit, & des mains des Saxons, dont il commençoit à se défier. Il lui venoit tous les jours des troupes de France, envoyées par le parti qu'il y avoit. Ce fut apparemment ce qui empêcha Pepin de pousser plus loin ses victoires en Germanie, & ce qui l'obligea de repasser le Rhin, de peur que ce parti ne se fortifiât pendant son absence.

Eginard. in Annal.

Mais Grippon ne manqua pas de profiter de cette retraite, & d'une conjoncture favorable qui se présenta de faire une conquête importante, qu'il regardoit comme un établissement, ou du moins comme un moyen plus facile de se soûtenir contre la puissance de Pepin.

Il se fait proclamer duc de Baviere.

Durant cette campagne, Odilon duc de Baviere mourut, ne laissant qu'un fils fort jeune nommé Tassillon, qu'il avoit

eu de Hiltrude, cette sœur de Pepin, qui après la mort de Charles Martel, s'étoit évadée & réfugiée en Baviere, où elle avoit épousé le duc malgré ses deux freres. Au temps de sa fuite elle étoit dans les intérêts de Grippon, & Grippon dans les siens : mais ces intérêts devinrent contraires. Grippon avec ses François & un secours du duc des Allemans, marcha en Baviere, s'y fit joindre par un seigneur François nommé Suger, qui lui amenoit un nouveau corps de troupes de France, surprit la duchesse & son fils, les prit, & se fit proclamer duc de Baviere. Ce qui lui facilita cette conquête, c'est qu'il étoit fils d'une Bavaroise, savoir de Sonnechilde niece du dernier duc. 747.

Si Pepin avoit pû espérer autant de soumission de son frere, que du jeune duc Tassillon son neveu, peut-être l'auroit-il laissé en possession de ce qu'il avoit pris, en lui pardonnant la maniere dont il s'en étoit saisi : mais la connoissance qu'il avoit de son ambition, & des ligues qu'il avoit faites avec les Saxons & les Allemans, lui firent comprendre qu'il n'en demeureroit jamais là, & que la Baviere sous un tel duc, seroit comme la place d'armes de toutes les nations Germaniques ennemies ou mécontentes de la France, pour l'attaquer en toute occasion. Il se résolut donc de l'en chasser. Grippon s'y attendoit bien, & se prépara à se défendre, mais il tenta en même-temps une autre voie plus douce & plus sûre, pour se maintenir dans son nouvel état.

Il envoya en Italie un de ses confidens à Optat, abbé du mont Cassin, & à Carloman qui demeuroit dans ce monastere, & les engagea à prier le pape de se faire médiateur entre lui & Pepin. Le pape le voulut bien. Il est vraissemblable qu'il en écrivit immédiatement à Pepin : mais nous n'avons que la lettre qu'il écrivit aux évêques de France sur ce sujet, pour les exhorter à employer tout leur crédit & toute leur autorité, pour ménager la paix. Optat & Carloman y exhorterent aussi Pepin ; mais ils ne pûrent rien gagner sur lui.

Tom. I. Concil. Gall. p. 575.

Il est pris par Pepin, qui lui donne un appanage.

Pendant l'hyver de l'année sept cents quarante-sept & le commencement de sept cent quarante-huit, il prit des mesures pour n'avoir rien à craindre au dedans du royaume ; & le printemps ne fut pas plûtôt arrivé, qu'avec une promptitude extrème il se rendit en Baviere, y poussa si vivement 747. 748.

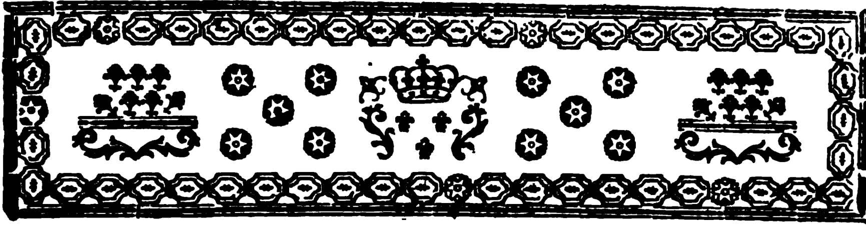
748. Grippon, qu'il le prit avec la plus grande partie des mécontens qui avoient suivi son parti. Après avoir rétabli le jeune duc Tassillon qu'il laissa sous la conduite de sa mere, il rentra en France, où il amena Grippon, & au lieu de le faire punir, comme il le pouvoit, il le traita avec beaucoup de bonté, le conjurant de ne plus mettre sa patience à l'épreuve, de ne plus s'abandonner aux conseils violens de personnes qui ne cherchoient qu'à mettre la division dans leur famille & dans l'état; & non-seulement il le mit en liberté, mais encore il lui donna la ville du Mans pour y demeurer, & une espece d'appanage de douze comtés dans le royaume de Neustrie, sur lesquels il le préposa avec le titre de duc.

An. 748. Annal. Ratisbon. T. 4. Analect.

Annales Metenses.

Eginard. in Annal.

Cette condition étoit au moins tolérable pour un homme à qui ses révoltes & ses malheurs devoient en faire attendre une toute différente : mais il demeuroit sujet de Pepin, & c'étoit à quoi il ne pouvoit se résoudre. Le chagrin le détermina encore une fois à quitter la France dès la même année, & à se jetter entre les bras du duc d'Aquitaine, qu'il alla trouver en Gascogne. Il en fut reçû avec joie, comme un homme qui pourroit lui être utile avec le temps contre la France. Pepin ne s'embarrassa pas fort de cette retraite. Tout étoit soumis au dedans & au dehors du royaume, & ses victoires l'avoient rendu redoutable à tous ses ennemis. La douceur de son gouvernement lui avoient attaché le cœur des peuples, & les grands l'aimoient, & le craignoient. Enfin il crut être en état de faire ce que ni son pere, tout puissant & tout redoutable qu'il étoit, ni aucun de ses ancêtres, excepté Grimoald grand oncle de son pere, qui n'y réussit pas, n'avoient osé tenter, quelque passion qu'ils en eussent ; ce fut de prendre le titre de roi, & de monter sur le throne à la place de l'idole qui l'occupoit. Il en vint à bout par son adresse & par sa politique, avec beaucoup plus de facilité, que la grandeur de l'entreprise ne devoit lui faire espérer. C'est ce que je raconterai dans l'histoire de la seconde race de nos rois, à laquelle Pepin, en s'emparant de la couronne, donna commencement.



OBSERVATIONS

Critiques & Historiques sur l'Histoire de la premiere Race.

I.

DU premier roi de France.

II.

Du tombeau de Childeric qui se voit à la bibliotheque du roi.

III.

Du sacre des rois de la premiere race.

IV.

De la sainte ampoulle de Reims.

V.

De la longue chevelure des rois de la premiere race.

VI.

Du droit de succeder à la couronne dans le temps de la premiere race.

VII.

Des médailles des rois de la premiere race.

VIII.

Des chartes des rois de la premiere race.

IX.

De la religion des François sous la premiere race.

X.

De la langue des François sous la premiere race.

XI.

Des loix saliques.

XII.

Des Gaulois sujets des rois de la premiere race.

XIII.

Des tributs que les sujets des rois de la premiere race leur payoient.

XIV.

Du partage des terres entre les Gaulois & les François.

XV.

Des différentes conditions ou états qui étoient en usage parmi les François dans le temps de la premiere race.

XVI.

Des maires du palais.

XVII.

Des titres de ducs, comtes & marquis.

XVIII.

Des différens partages de l'empire François dans le temps de la premiere race.

XIX.

De la maniere dont les rois prenoient possession du throne dans le temps de la premiere race.

XX.

Des assemblées ou parlemens qui se tenoient sous les rois de la premiere race.

XXI.

Des fleurs de lis.

XXII.

Du titre de très-chrétien.

XXIII.

Des titres de consul & d'auguste donnés à Clovis.



I.

I.

Du premier roi de France.

LE pere Daniel a entrepris de montrer dans le premier article de sa préface historique, que Clovis doit être regardé comme le véritable fondateur de la monarchie Françoise ; c'est, dit-il, le premier qui ait eu dans les Gaules en-deçà du Rhin un établissement fixe, au lieu que ceux qui l'avoient précédé ne s'étoient pas proprement établis dans les Gaules, mais y avoient fait seulement quelques excursions qui n'avoient eû aucune suite, parce que repoussés par les armes des Romains ils s'étoient vûs contraints de repasser le Rhin.

Cette opinion a trouvé grand nombre de contradicteurs, car sans parler de M. l'abbé de Camps qui affectoit de contredire le pere Daniel dans tout ce qu'il pouvoit, sans garder les regles les plus indispensables de la bienséance, & qui pis est, en violant souvent celles de la logique ; sans parler, dis-je, de cet adversaire passionné, M. l'abbé Dubos qui rend en toute occasion au pere Daniel toute la justice qu'il mérite, Dom Bernard de Montfaucon, M. le Gendre de saint Aubin, & la plûpart de ceux qui ont écrit sur notre histoire depuis le pere Daniel, n'ont pas approuvé son opinion sur le premier fondateur de la monarchie Françoise.

Avant lui on avoit regardé Pharamond comme le premier roi de cette monarchie ; on mettoit Clodion le second, Merouée le troisieme, & Childeric le quatrieme.

Mais il est bon de remarquer que tous n'étoient nullement d'accord sur celui de ces quatre rois qui le premier avoit eu un établissement fixe dans les Gaules.

Les uns vouloient que ce fût Pharamond, & ce sentiment a été encore embrassé par M. le Gendre de saint Aubin ; d'autres, comme M. l'abbé Dubos, ne placent cet établissement que sous le regne de Clodion ; d'autres, comme le pere Liron, dans ses singularités historiques, en attribuent l'honneur à Merouée ; d'autres enfin, comme François Hotman & le cardinal Baronius, fixent l'établissement des François dans les Gaules, au regne de Childeric pere de Clovis.

Mais aucun ne s'est avisé de nier que Clovis n'ait eu un royaume établi dans les Gaules. On dispute, on se divise à l'égard des quatre rois qui ont précédé Clovis ; mais à l'égard de ce prince, il n'y a aucune dispute ni aucun partage, & cette seule réflexion suffisoit, ce semble, pour autoriser le pere Daniel à commencer son histoire de France par le regne de Clovis.

S'il l'eût commencée par celui de Pharamond, dont la vie est si obscure qu'on ne connoît presque ce prince que par son nom, ce qui fait que

M. l'abbé Dubos qui a tant fait de recherches sur les commencemens de notre monarchie n'en dit qu'un mot, on eût été en droit de le blâmer d'avoir commencé son histoire par le regne d'un prince dont personne ne peut dire avec la moindre certitude, s'il eut jamais un établissement fixe dans les Gaules.

S'il l'eût commencé par le regne de Clodion, mêmes difficultés de la part du pere Liron, par exemple, qui n'ose décider si Clodion, après avoir tenté plus d'une fois de s'établir dans les Gaules, ne fut pas obligé de repasser le Rhin.

Il n'eût pas été mieux appuyé en la commençant par les regnes de Merouée & de Childeric; au lieu qu'en la commençant par celui de Clovis, il se trouve d'accord avec tous les auteurs dont aucun ne nie & n'a jamais nié que Clovis n'ait eu un établissement fixe dans les Gaules. Il a donc mieux fait de la commencer par une époque avouée, reconnue & non contestée, que de remonter à des temps pleins d'obscurités & d'incertitudes. Il avoit devant lui l'exemple de Gregoire de Tours qui écrivoit il y a douze cents ans. Cet historien étoit sans doute bien plus à portée qu'on ne peut l'être aujourd'hui de connoître les véritables commencemens de la monarchie; cependant nous ne voyons pas qu'il se soit mis en peine d'écrire l'histoire de France, comme d'une monarchie fixe & assurée, avant le regne de Clovis.

On doit donc regarder le regne de nos quatre premiers rois comme une espece de problême historique qui peut bien exercer la curiosité des savans; mais qui ne peut gueres fournir à un historien cette suite de faits liés & circonstanciés, dont on forme le tissu d'une narration intéressante & capable d'attacher l'esprit des lecteurs.

M. le Gendre de saint Aubin assure à la vérité, que les raisons produites par le P. Daniel pour *reculer jusqu'à Clovis le commencement de la Monarchie n'ont rien de solide*.

Mais il eût fallu les réfuter solidement, ces raisons, pour être en droit de dire qu'elles n'ont rien de solide, & il se trouve au contraire que ce sont celles que produit M. de Saint-Aubin pour établir le royaume de Pharamond dans les Gaules, qui sont toutes refutées d'avance dans la préface historique du P. Daniel. M. de Saint-Aubin s'autorise de la chronique de Prosper; mais il ne répond pas à la remarque du P. Daniel, que cette chronique dit bien que Pharamond, Clodion, Merouée, & Childeric regnerent *en France*, *in Francia*, mais que ce mot ne signifie pas un pays en deça du Rhin, puisqu'il signifioit alors le pays qui est au-delà de ce fleuve, où le P. Daniel ne nie pas que ces rois ne fussent établis.

Il faut encore observer que cette opinion du P. Daniel sur le véritable commencement de notre monarchie ne lui est pas tellement propre qu'aucun autre ne l'eût encore avancé avant lui, mais si cette remarque lui ôte le mérite de la nouveauté, ne peut-on pas dire aussi qu'elle lui ôte en même temps le défaut de la singularité, & de la hardiesse?

M. le Gendre de Saint-Aubin observe, p. 444. lui-même, que cette opinion avoit été publiée par Rubis dès le commencement du XVIIe. siecle, dans sa *Conférence des prérogatives des monarchies & maisons de France*. Chantereau avoit été du même avis. On voit à la bibliotheque du roi un manuscrit de cet auteur sur la loi salique, où il s'exprime ainsi à l'occasion du baptême de Clovis: *A proprement parler, voilà le commencement de la monarchie Françoise ou franc-Gauloise : au précédent ce n'étoit de la part des François que courses & brigandages, plûtôt que guerre déclarée & justes conquêtes.*

Si l'on considere les regnes de Pharamond, Clodion, Merouée & Childeric comme autant de problèmes historiques, abandonnés aux recherches & à la curiosité des savans, on trouvera de grandes raisons de penser que ces trois derniers rois s'étoient déja établis dans les Gaules avant le regne de Clovis. Dom Bernard de Montfaucon dans sa préface des *monumens de la monarchie Françoise*, prétend que la maniere dont Gregoire de Tours raconte les commencemens du regne de Clovis, *ruine absolument l'opinion du P. Daniel.* Il paroît en effet que ce prince, pour faire la guerre à Syagrius, s'associa différens rois de la même nation que lui, & dont quelques-uns même étoient ses parens, & qui se trouvoient déja établis dans les Gaules.

M. l'abbé Dubos employe l'autorité du pere Sirmond & du pere Petau, pour montrer que Clodion s'empara de Cambray, & que l'échec que reçûrent ses troupes auprès du *vieil Hedin* ne doit point être confondu avec la défaite qui lui fit perdre tout le pays qu'il avoit conquis sur les Romains ; puisque entre le combat dont parle Gregoire de Tours & cette défaite, il y a au moins un intervalle de dix-huit ans.

» Clodion, dit le pere Petau, fut le premier de nos rois qui passa le » Rhin pour s'établir dans les Gaules : mais ayant été attaqué par Aëtius » il perdit la partie des Gaules qu'il avoit occupée «. Voilà la défaite qui fit véritablement perdre à Clodion toutes ses conquêtes. Le pere Petau ajoute : » dix-huit ans après, c'est-à-dire, vers 445 Clodion ame- » na une armée de Francs dans le Cambresis & dans l'Artois, il y défit » les Romains, & se rendit maître du pays qui est entre ces deux cités » & la riviere de Somme. On voit cependant que Clodion fut alors » battu dans une rencontre, où il fut poussé par Aëtius «. Il veut dire dans le combat du *vieil Hedin*, où Clodion reçut un échec à la vérité, mais sans qu'aucun historien dise qu'il ait perdu pour cela toutes ses conquêtes ; comme ils le disent de la défaite qui avoit précédé celle-ci d'environ dix-huit ans. Le pere Sirmond se trouve d'accord là-dessus avec le pere Petau, & il s'attache à prouver par de solides raisons la distance que l'on doit mettre entre ces deux évenemens.

On n'est pas sûr que Clodion fût pere de Merouée ; mais il paroît certain que Merouée fut pere de Childeric, & celui-ci pere de Clovis, & c'est sans doute ce qui a fait appeller Merovingienne la premiere race de nos rois, parce que Merouée en est incontestablement le chef.

De savoir présentement lequel de ces rois a eu le premier un établissement fixe dans les Gaules; si Clodion y trouva déja un royaume formé & établi, si la gloire de ce premier établissement est dûe à Clodion, à Merouée, ou à Childeric; c'est, comme je l'ai dit, un problême historique sur lequel les savans se sont partagés, & qui dès-lors doit être mêlé de beaucoup d'incertitude; au lieu que l'établissement de Clovis dans les Gaules, est un fait certain & indubitable que personne n'a jamais révoqué en doute; & pour commencer son histoire par un point fixe & non contesté, le pere Daniel devoit assurement la commencer par le regne de Glovis.

On peut dire même que cette maniere de commencer le catalogue de nos rois est d'un usage beaucoup plus ancien qu'on ne l'imagine.

Dans un manuscrit de la bibliotheque Colbert que M. l'abbé le Bœuf juge être du XIII[e] siecle, on voit un catalogue des rois de France qui commence ainsi:

Hæc sunt nomina regum Francorum in portâ beatæ Mariæ Parisius scripta:

Noms des rois de France tels qu'ils sont écrits sur le portail de l'église de Notre-Dame de Paris:

Primus rex Clodoveus,
Premier roi, Clovis:
Secundus Lotharius,
Second roi, Lothaire ou Clotaire, car on convient que le C se trouve souvent supprimé dans le nom de ce prince, ainsi que dans celui de Clovis, de Chilperic & de beaucoup d'autres semblables. Ce catalogue finit à saint Louis:
Ludovicus qui nunc regnat,
Louis qui regne présentement & qui est le trente-neuvieme roi:
D'où il s'ensuit que du temps de saint Louis on regardoit Clovis comme le premier roi de France; & par conséquent comme le premier fondateur de la monarchie,

II.

Du tombeau de Childeric qui se voit à la bibliotheque du roi.

CE tombeau est le plus ancien monument de la nation Françoise; puisque son antiquité est d'environ douze siecles, Childeric étant mort dans le V[e] siecle vers l'an 480.

On appelle tombeau de Childeric, non pas ce qui renfermoit le corps de ce monarque, il avoit été mis dans une massonnerie de pierre qui fut détruite, faute de savoir ce que c'étoit, lorsque l'on fouilla par hasard dans le lieu de sa sépulture.

On donna ce nom à tout ce qui étoit contenu dans ce tombeau.

Voici l'histoire de cette découverte. Le 27 Mai de l'an 1653. le curé de la paroisse de saint Brice à Tournay, faisant abattre quelques vieilles maisons qui tomboient en ruine pour en faire bâtir une autre plus ample à la place ; comme l'on creusoit les fondemens, on trouva d'abord à la profondeur de sept piés, une agraffe d'or, & ensuite un sac de cuir presque pourri, où il y avoit plus de cent médailles d'or.

Celui des ouvriers qui s'en apperçut le premier jetta un grand cri qui fit assembler du monde. Le doyen de Tournay & quelques autres ecclésiastiques accoururent pour voir ce que c'étoit.

On trouva encore environ deux cent médailles d'argent, deux têtes de mort, l'une beaucoup plus grosse que l'autre, & quelques os d'un squelete ; les os, les dents & la mâchoire d'un cheval, dont un des fers s'étoit encore conservé ; mais ce fer s'en alla en pieces dès qu'on le toucha. Ensuite dans le circuit d'environ cinq pieds on trouva :

1°. Une épée dont la lame quand on la leva, tomba en morceaux.

2°. Divers morceaux d'or qui servoient d'ornemens au fourreau de l'épée & au baudrier.

3°. Le fer d'une hache & celui d'un javelot rongés par la rouille.

4°. Un étui d'or avec un poinçon ou stilet pour écrire.

5°. Deux petites verges d'or, quarrées & émaillées de rouge avec leurs clous d'or, qui avoient servi à joindre ensemble deux plaques d'ivoire pour des tablettes.

6°. Une petite tête de bœuf d'or émaillée.

7°. Plusieurs figures d'abeilles, d'or & d'émail.

8°. Diverses autres pieces d'or & d'émail que l'on croit avoir servi à orner les mords, la bride, & le harnois du cheval.

9°. Un gros anneau d'or sans chaton & sans cachet.

10°. Quatre grosses agraffes d'or qui paroissent avoir servi à attacher le ceinturon, ou le baudrier du prince.

11°. Une boule de crystal, grosse à peu près comme une balle de paume.

12°. Un anneau d'or à cacheter ou à sceller, sur lequel on voit la figure de Childeric, avec ces mots gravés autour en caractères Romains : CHILDERICI REGIS.

Toutes ces richesses ayant été rassemblées furent présentées à l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, qui ordonna à Jacques Chifflet son premier medecin, d'écrire l'histoire de cette découverte, d'où l'on a tiré toutes les particularités qu'on vient de rapporter.

Après la mort de l'archiduc Leopold, ce trésor passa au cabinet de l'empereur Ferdinand III. qui eut pour successeur à l'empire Leopold I.

Vers l'an 1664. l'archevêque de Mayence fit témoigner à l'empereur Léopold I. par le pere Brenik Jésuite, confesseur de Sa M. I. qu'il lui seroit sensiblement obligé, s'il vouloit bien le gratifier de ces beaux restes de l'antiquité, en lui laissant entrevoir que son dessein étoit de les présenter au roi de France. L'empereur y consentit, il retint seulement

quelques-unes des abeilles & fit faire des copies des autres pieces principales.

M. l'archevêque de Mayence envoya ce présent au roi par M. du-Fresne *(a)* qui le lui remit l'an 1665. Le roi qui pensoit dès-lors à enrichir comme il a fait depuis, de piéces antiques, son cabinet & la bibliothéque royale en sut beaucoup de gré au prélat, & c'est ainsi que le monument dont il s'agit passa à la bibliotheque du roi, où les curieux & principalement les étrangers s'empressent de le voir.

Le sieur Chifflet a fait un gros ouvrage sur ce tombeau de Childeric, où il répand l'érudition à pleines mains, mais qui paroît rempli de beaucoup de choses inutiles.

Voici présentement quelques observations que l'on peut faire sur ce monument.

1°. La coutume de la plûpart des peuples de ce temps-là étoit d'enterrer avec leurs princes, leurs armes, leur cheval de bataille, & une infinité de choses encore plus précieuses. On lit dans Jornandès qu'Attila roi des Gots, fut enterré avec ses armes & beaucoup d'autres choses semblables à celles que l'on trouva dans le tombeau de Childeric; & Tacite nous apprend que c'étoit l'usage en Germanie d'où étoit Childeric, d'enterrer le cheval du prince avec lui; il dit même que, quand on brûloit les corps des princes, on brûloit dans le même bucher leurs armes & leur cheval.

2°. Il paroît que cette tête de bœuf que l'on trouva dans le tombeau de Childeric étoit une idole: nous voyons en effet dans le quatrieme concile d'Orléans un canon, qui défend aux François de jurer sur la tête de quelque animal que ce soit, farouche ou domestique, selon l'usage des payens.

3°. La boule de crystal n'a peut-être été mise dans le tombeau que comme une chose précieuse en ce temps-là: quelques auteurs ont crû cependant que les rois Francs tenoient une pareille boule à la main dans les jours de cérémonie comme une marque de leur dignité, & qu'ainsi elle faisoit partie des ornemens royaux.

» Il est vrai, dit M. l'abbé Dubos, que cette boule est deux ou trois
» fois plus petite que celle dont les souverains peuvent encore se ser-
» vir aujourd'hui pour un pareil usage, & que les peintres & les sculp-
» teurs mettent aujourd'hui dans la main des empereurs & des rois;
» mais il faut qu'insensiblement on ait augmenté le volume de ces glo-
» bes dont nous parlons. Ce qui est certain, c'est que les globes qui
» sont employés dans les médailles antiques des empereurs Romains,
» comme le symbole de l'état, ne sont pas plus grands à en juger par
» rapport aux figures d'hommes qui sont sur ces mêmes médailles que
» le globe qui s'est trouvé dans le tombeau de Childeric. J'ajouterai

(a) M. Dubos dit que c'étoit Maximilien Henri de Baviere, électeur de Cologne. Le pere Mabillon dit que ce fut Jean-Philippe de Schomborn.

C'est M. l'abbé Dubos qui s'est [illegible] pé.

» même, que nous avons encore plusieurs statues de nos rois de la pre-
» miere race faites sous le regne de la troisieme, qui représentent ces
» princes tenant à la main un globe plus petit sans comparaison, que
» les globes symboliques auxquels les peintres & les sculpteurs des der-
» niers siecles ont accoutumé nos yeux.

4°. Le sieur Chifflet veut trouver dans les figures d'abeilles l'origine des fleurs de lis; & M. l'abbé Dubos a cru pouvoir adopter cette opinion :

Voici comme il s'exprime.

» Childeric, suivant toutes les apparences, portoit ces petites figu-
» res confuses sur son vêtement, parce que la tribu des Francs, sur la-
» quelle il régnoit, avoit pris les abeilles pour son symbole, & qu'elle
» en parsemoit ses enseignes «. Les nations Germaniques, dont les Francs faisoient partie, prenoient chacune pour son symbole, au rapport de Cluvier, quelqu'animal dont elle portoit la figure sur ses enseignes. *L. 1. c. 49.*

» D'abord elles n'auront mis dans ces drapeaux que les bêtes les plus
» courageuses; mais le nombre des nations & des tribus, venant à se
» multiplier, il aura fallu que les nouvelles nations & les nouvelles
» tribus, pour avoir un symbole particulier, qui les distinguât des
» autres, missent sur leurs enseignes, des animaux de tout genre &
» de toute espece.

» Je crois même, poursuit M. l'abbé Dubos, que nos abeilles sont,
» par la faute des peintres & des sculpteurs, devenues nos fleurs de
» lis; lorsque dans le XIIe. siecle, la France & les autres états de la
» chrétienté commencerent à prendre des armes blasonnées, quelques
« monumens de la premiere race qui subsistoient encore dans le XIIe.
» où XIIIe. siécle, & sur lesquels il y avoit des abeilles mal dessi-
» nées, auront même donné lieu à la fable populaire, que les fleurs
» de lis que nos rois portent dans l'écu de leurs armes fussent originai-
» rement des crapeaux; fable qui a eu long-temps cours dans les Pays-
» Bas, où l'on cherchoit à rendre les François méprisables par toutes
» sortes d'endroits.

Le pere Daniel n'approuvoit nullement cette opinion, que le sieur Chifflet avoit déja avancée sur l'origine des fleurs de lis. L'on verra dans la suite de nos observations, quel étoit le sentiment du pere Daniel sur cette origine.

5°. A l'égard du cachet de Childeric où l'on voit le portrait de ce prince, il faut remarquer que ce portrait étant creusé dans l'or, parce que le prince s'en servoit pour cacheter en relief, on n'en distingue pas bien les traits en les considérant dans le cachet même; mais quand on en tire l'empreinte sur de la cire, on remarque, 1°. que ce portrait n'avoit pas été travaillé par une main fort habile; 2°. que la gravure que le sieur Chifflet en a fait faire n'est pas fort exacte. Le graveur du sieur Chifflet semble avoir donné à Childeric le visage d'un enfant, &

l'on voit dans les empreintes de ce cachet, un visage d'homme à qui l'on peut donner trente-cinq à quarante ans.

6°. La question la plus importante que l'on puisse faire sur ce monument est de savoir, quel est le roi qui se trouve représenté sur ce cachet; si c'est Childeric pere du grand Clovis, ou quelque autre roi du même nom dont l'histoire ne nous est pas connue.

Tous les savans sont convenus assez unanimement que ce portrait a été celui de Childeric, pere de Clovis, dont la plûpart des auteurs rapportent la mort à l'an 480.

La longue chevelure de ce prince qui étoit, comme on le montrera dans la suite, le signe distinctif des rois de la premiere race; le titre de roi gravé sur son cachet à la suite de son nom, marque évidemment que ce Childeric étoit roi des Francs.

Mais ces preuves ne sont pas encore suffisantes pour montrer que ce roi des Francs fût Childeric, pere de Clovis.

Pour s'en assurer autant qu'il est possible de le faire, au milieu de la confusion & des ténebres qui enveloppent des temps si reculés, & avec le peu de lumiere que l'on peut tirer des anciens monumens qui donnent plus de lieu à la conjecture, que de fondement à la certitude; on a observé que parmi les médailles que l'on trouva dans le tombeau, il ne s'en trouve pas une seule des empereurs qui ont regné depuis l'an 480, que l'on regarde comme l'année de la mort de Childeric, pere de Clovis.

Toutes ces médailles représentent quelques-uns des empereurs qui ont regné avant Childeric ou en même temps que lui, ce qui semble montrer que ce tombeau est celui d'un roi mort vers l'an 480 & par conséquent de Childeric, pere de Clovis.

On trouve cependant trois auteurs célebres qui ont prétendu que ce monument n'avoit rien qui pût le faire regarder comme le tombeau de Childeric, pere de Clovis. Ces trois auteurs sont, 1°. le pere Hardouin jésuite, 2°. le sieur Audigier, 3°. M. le Gendre de Saint-Aubin, qui a suivi l'opinion du sieur Audigier dans son livre intitulé: *Antiquités de la nation & de la monarchie Françoise.*

Le pere Daniel avoit composé deux dissertations à ce sujet contre le pere Hardouin.

Il examine dans la premiere, si le tombeau trouvé à Tournay en 1653 est véritablement le tombeau de Childeric, roi des François & pere de Clovis.

Dans la seconde, il examine les preuves du christianisme de ce prince, que le pere Hardouin avoit prétendu tirer du tombeau même.

A l'égard du premier article, le pere Daniel observe que le pere Hardouin avoit varié sur ce point; d'abord il parut reconnoître que ce tombeau étoit véritablement celui de Childeric, & il soutint seulement que ce monument établissoit le christianisme de ce prince contre le témoignage uniforme de tous les historiens; il déclara dans la suite que ce

tombeau

tombeau n'est nullement celui de Childeric, par cette note inserée dans la nouvelle édition de ses ouvrages faite en Hollande. *L'auteur a reconnu depuis, que ce monument n'étoit point le tombeau de Childeric, mais seulement un thrésor composé de diverses pieces ramassées qu'on avoit enfoui en temps de guerre dans un cimetiere pour le sauver des mains des voleurs.* (Deprehendit postea autor non fuisse hunc tumulum Childerici, &c.)

Le pere Daniel réfute cette opinion & montre; 1°. qu'il est indubitable qu'il s'agit ici d'un véritable tombeau & non pas d'un thrésor, puisqu'on y a trouvé non-seulement des choses précieuses ramassées en cet endroit, mais encore deux têtes de morts & d'autres restes de squeletes. 2°. Qu'il s'agit du tombeau d'un prince, puisqu'il n'y avoit que les princes que l'on eût coutume d'enterrer avec tout le magnifique attirail qui se trouve dans celui-ci. 3°. Qu'il s'agit du tombeau de Childeric, roi des François, comme le prouve l'inscription du cachet, la longue chevelure du prince, qui étoit alors le signe distinctif des rois Francs, & les médailles trouvées dans ce tombeau qui toutes représentent des empereurs dont le regne a précédé la mort de Childeric, roi des François.

Le pere Hardouin prétendoit que, si le cachet avoit porté l'empreinte d'un roi, on auroit marqué sur la tête une couronne ou un diadème; d'où il concluoit que le nom de Childeric avec le titre de roi qu'on lit autour du cachet, y avoient été ajoutés après coup: mais le pere Daniel observe, combien il est absurde d'imaginer que l'inscription du cachet soit l'ouvrage d'un imposteur, & qu'elle ne soit pas aussi ancienne que le cachet même; & quant au défaut de couronne ou de diadème, il fait remarquer au pere Hardouin, que l'on conserve dans le cabinet du roi une médaille d'Attila, où ce fameux roi des Huns est représenté sans diadème, comme Childeric dans son cachet. Quant au christianisme de Childeric, le pere Hardouin se fondoit, 1°. sur les médailles des empereurs chrétiens qui se sont trouvés dans le tombeau. Le pere Daniel répond que les marques de christianisme qui se voyent sur les médailles de ces empereurs prouvent bien le christianisme des empereurs, mais non celui de Childeric. Ces médailles étoient des monnoies courantes dans l'empire, & les payens les ramassoient avec autant de soin que les Turcs pourroient recueillir les monnoies de nos princes, quoique ces monnoies portent souvent des marques de leur christianisme. 2°. Le pere Hardouin se fonde sur des croix qui lui paroissent gravées sur quelques-uns des ornemens d'or qui semblent avoir appartenu à Childeric.

Le pere Daniel répond, que ce sont des figures mises sans dessein & qui viennent uniquement du caprice des graveurs, qui ont tracé différentes lignes sur ces ornemens dont quelques-unes ont formé des croix.

3°. Le pere Hardouin se fonde sur ce que le tombeau de Childeric a été trouvé dans un cimetiere: mais il seroit difficile de prouver que ce lieu fût un cimetiere il y a douze cents ans; & d'ailleurs le sieur Chifflet

qui le premier nous a donné l'histoire de cette découverte, lorsqu'elle étoit encore récente, dit que le tombeau fut trouvé non dans le cimetiere même, mais auprès du cimetiere. Le sieur Audigier a prétendu prouver par les mêmes raisons le christianisme de ce Childeric, dont le tombeau fut trouvé à Tournay. M. le Gendre de Saint-Aubin qui trouve *ces raisons très-fortes* n'avoit pas vû celles dont le pere Daniel s'est servi pour y répondre : le sieur Audigier pour appuyer son sentiment, soutient que la tête de bœuf trouvée dans le tombeau loin d'être une idole, n'étoit autre chose qu'une marque de l'inclination de Childeric pour la chasse des buffles ou bœufs sauvages. Et M. le Gendre de Saint-Aubin ajoute, que la raison la plus forte pour prouver que ce tombeau ne peut être celui de Childeric, pere de Clovis, est ce globe de crystal dont on a parlé; il suppose que ce globe est une marque de la dignité impériale, qu'il prétend n'avoir été conferée à aucun roi François avant Clovis, qui *la reçut*, dit-il, *sur la fin de son regne*, d'où il conclut que ce tombeau ne peut pas être antérieur au regne de Clovis.

Antiquité de la nation Françoise, p. 534.

Il avoue que ce Childeric roi chrétien, dont le tombeau fut trouvé à Tournay ne se présente pas facilement à nos recherches, & il croit que c'étoit Childeric, fils de Clotaire & de la reine Ingonde, lequel mourut avant son pere, soit que ce prince ait été » roi de Soissons, » comme Audigier le prétend, soit que dans l'inscription gravée sur » son cachet il ne se soit qualifié roi, que parce que tous les fils de » roi avoient ce titre «. *Regum enim liberos reges vocare mos erat :* dit M. de Valois, livre 7. ce qu'il prouve en effet par divers exemples.

C'est ainsi que les anciens monumens sont abandonnés à la conjecture, ce qui n'empêche pas que le sentiment du pere Daniel ne soit certainement le plus vrai-semblable & le plus suivi.

III.

Du sacre des rois de la premiere race.

QUelques-uns ont prétendu que les rois de la premiere race étoient sacrés comme le sont ceux d'aujourd'hui : ils se fondent, 1° sur l'autorité d'Hincmar, qui le dit en termes exprès, lorsque parlant du couronnement de Charles le Chauve, il assure que le grand Clovis fut sacré roi par l'onction du saint chrême, apporté miraculeusement du ciel. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que le même auteur, dans la vie de saint Remy, ne fait aucune mention de ce sacre de Clovis; il dit seulement, que le saint chrême ayant été apporté par une colombe, saint Remy en versa dans les fonts baptismaux, & qu'au sortir des fonts, Clovis reçut l'onction du chrême avec le signe de la croix. Or, selon l'opinion commune, cette onction que Clovis reçut immédiatement après son baptême ne pouvoit être que celle du sacrement de confir-

mation qui se donnoit alors à ceux qui venoient d'être baptisés. On voit en effet dans Gregoire de Tours, que Clovis fut confirmé après son baptême, suivant l'usage de ce temps-là.

2°. Pour appuyer l'opinion du sacre des rois dans la premiere race, on produit encore un testament de saint Remy cité par Fodoard, chanoine de Reims, qui vivoit un siecle après Hincmar, c'est à-dire, 400 ans après Clovis. S. Remy dans ce testament dit, qu'il a baptisé les rois de la famille royale, qu'il leur a donné le sacrement de confirmation, & qu'il les a sacrés (ou ordonnés) rois, *ordinato in regem* par l'onction du saint chrême : on ne peut rien dire de plus positif, & si cette piece avoit quelque authenticité, la question seroit décidée ; mais ce testament de S. Remy est regardé comme un titre faux & supposé, on y voit des termes qui n'étoient point encore en usage du temps de Clovis. D'ailleurs le pere Labbe dans sa nouvelle bibliotheque de manuscrits a donné aussi un testament de saint Remy tout différent de celui qui est rapporté par Flodoard : mais dans le testament que rapporte le pere Labbe, on ne voit rien qui puisse autoriser le sacre de nos rois dans la premiere race.

On attaque donc cette opinion, comme celle de la sainte ampoule de Reims par un argument négatif, fondé sur le silence de tous les historiens contemporains ; mais il faut remarquer que ces historiens contemporains n'entrent presque jamais dans aucun détail sur ce qui se pratiquoit au couronnement des rois de la premiere race, & qu'ils se contentent de marquer les changemens de regne & les noms des nouveaux rois.

Nous savons par un ou deux monumens historiques qui sont parvenus jusqu'à nous, que les rois Visigots d'Espagne se faisoient sacrer : si ces monumens avoient été perdus comme tant d'autres, nous ignorerions absolument cette circonstance, dont les autres écrivains de leur temps n'ont point parlé, & l'argument tiré de leur silence n'auroit été propre qu'à nous induire en erreur, si on l'avoit regardé comme une preuve décisive ; il est certain que Pepin chef de la seconde race de nos rois fut sacré par saint Boniface, évêque de Mayence, & depuis encore par le pape Etienne ; ceux qui rapportent ce sacre n'en parlent point comme d'une chose nouvelle & comme d'un usage que l'on commençât alors d'introduire en France ; au contraire, les annales de ce royaume rapportées par M. Duchesne au II[e]. Tome de sa collection, donneroient plutôt à entendre, que cette onction des rois de France étoit déja en usage. *Pepin*, disent les annales, *fut selon la coutume fait roi des François, & sacré par saint Boniface.*

Historia Vambæ regis Toletani.

Enfin dans le grand différend qu'il y eut au sujet du sacre de Louis le Gros qui s'étoit fait à Orleans, Yves de Chartres soutenant contre l'archevêque de Reims, qu'il étoit libre à nos rois de se faire sacrer où ils jugeoient à propos, prétendit le prouver par l'exemple de Caribert & de Gontran, petits-fils du grand Clovis, qui s'étoient, dit-il, fait

Annal. Franç. ad an. 707. ad an. 808.

C. p. 109.

sacrer par les évêques de leur domaine, & non par celui de Reims, ce qui suppose évidemment qu'Yves de Chartres étoit persuadé que nos rois se faisoient sacrer dès le temps de la premiere race. On voit encore un acte de Louis le Debonnaire, où ce prince parlant de Clovis s'exprime en ces termes: *Sed ipse rex nobilissimus ad regiam potestatem perungi dei clementiâ dignus inventus fuit.* Ce grand roi fut jugé digne de recevoir par le sacre les marques de la dignité royale.

I V.

De la sainte ampoulle de Reims.

HIncmar, archevêque de Reims, qui vivoit environ 300 ans après le baptême de Clovis, est le premier auteur qui ait parlé du miracle de la sainte Ampoulle: Voici comment il raconte le fait dans la vie de saint Remy.

» Dès que Clovis & l'évêque saint Remy furent entrés dans le baptistere, la foule qui remplit toutes les avenues empêcha que le clerc qui apportoit le saint chrême ne pût arriver jusqu'aux fonts; alors le saint pontife ne pouvant faire les onctions, faute de chrême, & voyant que tous les passages étoient fermés, sans que personne pût entrer ni sortir, leva les yeux & les mains vers le ciel en priant avec larmes du fond de son cœur.

» Aussi-tôt on vit paroître une colombe plus blanche que la neige, qui tenoit à son bec une petite phiole pleine d'un saint chrême, dont l'odeur plus exquise que toutes celles dont le baptistere étoit déja parfumé, se fit sentir avec un plaisir inexprimable, à tous les assistans. Ce saint prelat ayant pris la phiole, la colombe disparut.

Le pere Daniel n'a point fait mention de cet évenement dans son histoire. Voyons d'abord les raisons qu'il a pû avoir de l'omettre: nous rapporterons ensuite les réponses que l'on a opposées à ces raisons, & nous laisserons à juger aux lecteurs du degré de foi que l'on doit donner au miracle de la sainte Ampoulle. On observe, 1°. que dans tout ce grand espace de plus de trois cents ans que l'on compte depuis le baptême de Clovis jusqu'au temps d'Hincmar, il ne se trouve aucun auteur sans exception qui ait parlé de ce prodige.

Le silence de Gregoire de Tours est sur-tout étonnant. Cet auteur est celui de tous qui entre dans un plus grand détail sur tous les évenemens du regne de Clovis, & en particulier sur celui de son baptême: il raconte volontiers les miracles, & son histoire en est remplie; cependant il ne fait aucune mention de celui dont il s'agit ici.

2°. On a encore une lettre d'Avitus, évêque de Vienne, où il fait un compliment à Clovis sur son baptême & donne carriere à son éloquence pour relever la grandeur de cette auguste cerémonie; c'étoit une occasion bien naturelle de rappeller le miracle de la sainte Ampoulle,

cependant on ne voit pas un mot dans cette lettre qui y ait aucun rapport.

3°. S. Nicete, évêque de Treves, écrivant à Clodoswinde, petite-fille de Clovis, mariée à Alboin, roi des Lombards, lui parle du baptême de Clovis & l'exhorte à faire auprès de son époux, pour le convertir à la religion chrétienne, ce que Clotilde avoit fait auprès de Clovis. Le miracle de la sainte Ampoulle auroit donné un grand poids aux exhortations du saint prelat & un argument bien fort à la princesse, pour persuader son époux; cependant le saint ne lui cite point ce miracle. Mais ces argumens ne sont pas demeurés sans réponse.

On remarque, 1°. qu'ils ne sont que négatifs & fondés uniquement sur le silence des auteurs qui ne sauroit, dit-on, détruire positivement le témoignage formel de celui qui a écrit la vie de saint Remy.

2°. Que le silence de Gregoire de Tours en particulier ne sauroit former une preuve bien forte & bien décisive, suivant la réflexion de M. l'abbé Dubos au quatrieme livre de son histoire; car ce savant & judicieux écrivain observe dans le discours preliminaire de son ouvrage, que ce ne seroit pas là le seul fait important du regne de Clovis qui auroit été omis par Gregoire de Tours. Il ne dit pas un mot du concile tenu à Orleans sous le regne de ce prince, dont nous avons les canons & dont l'époque est connue. C'étoit cependant un fait très-important pour l'histoire ecclesiastique, à laquelle cet ancien auteur semble s'attacher plus particulierement. C'étoit un fait aussi public & aussi connu, que le pouvoit être le miracle de la sainte Ampoulle; celui qui a omis l'un, quoiqu'il soit certain & indubitable, aura donc bien pû garder le silence sur l'autre.

3°. La lettre de saint Nicete place le baptême de Clovis dans l'église de saint Martin, quoiqu'il soit constant par le témoignage de Gregoire de Tours, que ce prince fut baptisé dans le baptistaire de l'église cathedrale de Reims, qui a toujours été dédiée à la sainte Vierge.

4°. Quant à la vie de saint Remy, écrite par Hincmar plus de trois cents ans après le baptême de Clovis, on ne doit pas la regarder, comme un monument si posterieur au regne de ce prince, puisque Hincmar nous assure qu'il s'est servi pour composer cette vie de plusieurs livres beaucoup plus anciens, & par consequent beaucoup plus proches du regne de Clovis.

On a répondu à cette quatrieme observation, que ces anciens livres dont Hincmar s'étoit servi, contenoient diverses faussetés averées, comme, par exemple, l'opinion qui fait remonter l'origine des François jusqu'à ces anciens Troyens dont il est tant parlé dans les poëtes Grecs & Latins, & sur-tout une date du baptême de Clovis évidemment fausse, puisque Hincmar assure que ce prince fut baptisé le jour de pâques, quoiqu'il soit constant par la lettre d'Avitus dont on vient de parler, qu'il le fût le jour de noël, d'où l'on conclut qu'Hincmar, malgré le-

sacrer par les évêques de leur domaine, & non par celui de Reims, ce qui suppose évidemment qu'Yves de Chartres étoit persuadé que nos rois se faisoient sacrer dès le temps de la premiere race. On voit encore un acte de Louis le Debonnaire, où ce prince parlant de Clovis s'exprime en ces termes : *Sed ipse rex nobilissimus ad regiam potestatem perungi dei clementiâ dignus inventus fuit.* Ce grand roi fut jugé digne de recevoir par le sacre les marques de la dignité royale.

IV.

De la sainte ampoulle de Reims.

HIncmar, archevêque de Reims, qui vivoit environ 300 ans après le baptême de Clovis, est le premier auteur qui ait parlé du miracle de la sainte Ampoulle : Voici comment il raconte le fait dans la vie de saint Remy.

» Dès que Clovis & l'évêque saint Remy furent entrés dans le baptistere, la foule qui remplit toutes les avenues empêcha que le clerc qui apportoit le saint chrême ne pût arriver jusqu'aux fonts ; alors le saint pontife ne pouvant faire les onctions, faute de chrême, & voyant que tous les passages étoient fermés, sans que personne pût entrer ni sortir, leva les yeux & les mains vers le ciel en priant avec larmes du fond de son cœur.

» Aussi-tôt on vit paroître une colombe plus blanche que la neige, qui tenoit à son bec une petite phiole pleine d'un saint chrême, dont l'odeur plus exquise que toutes celles dont le baptistere étoit déja parfumé, se fit sentir avec un plaisir inexprimable, à tous les assistans. Ce saint prelat ayant pris la phiole, la colombe disparut.

Le pere Daniel n'a point fait mention de cet évenement dans son histoire. Voyons d'abord les raisons qu'il a pû avoir de l'omettre : nous rapporterons ensuite les réponses que l'on a opposées à ces raisons, & nous laisserons à juger aux lecteurs du degré de foi que l'on doit donner au miracle de la sainte Ampoulle. On observe, 1°. que dans tout ce grand espace de plus de trois cents ans que l'on compte depuis le baptême de Clovis jusqu'au temps d'Hincmar, il ne se trouve aucun auteur sans exception qui ait parlé de ce prodige.

Le silence de Gregoire de Tours est sur-tout étonnant. Cet auteur est celui de tous qui entre dans un plus grand détail sur tous les évenemens du regne de Clovis, & en particulier sur celui de son baptême : il raconte volontiers les miracles, & son histoire en est remplie ; cependant il ne fait aucune mention de celui dont il s'agit ici.

2°. On a encore une lettre d'Avitus, évêque de Vienne, où il fait un compliment à Clovis sur son baptême & donne carriere à son éloquence pour relever la grandeur de cette auguste cerémonie ; c'étoit une occasion bien naturelle de rappeller le miracle de la sainte Ampoulle,

cependant on ne voit pas un mot dans cette lettre qui y ait aucun rapport.

3°. S. Nicete, évêque de Treves, écrivant à Clodoswinde, petite-fille de Clovis, mariée à Alboïn, roi des Lombards, lui parle du baptême de Clovis & l'exhorte à faire auprès de son époux, pour le convertir à la religion chrétienne, ce que Clotilde avoit fait auprès de Clovis. Le miracle de la sainte Ampoulle auroit donné un grand poids aux exhortations du saint prelat & un argument bien fort à la princesse, pour persuader son époux; cependant le saint ne lui cite point ce miracle. Mais ces argumens ne sont pas demeurés sans réponse.

On remarque, 1°. qu'ils ne sont que négatifs & fondés uniquement sur le silence des auteurs qui ne sauroit, dit-on, détruire positivement le témoignage formel de celui qui a écrit la vie de saint Remy.

2°. Que le silence de Gregoire de Tours en particulier ne sauroit former une preuve bien forte & bien décisive, suivant la réflexion de M. l'abbé Dubos au quatrieme livre de son histoire; car ce savant & judicieux écrivain observe dans le discours preliminaire de son ouvrage, que ce ne seroit pas là le seul fait important du regne de Clovis qui auroit été omis par Gregoire de Tours. Il ne dit pas un mot du concile tenu à Orleans sous le regne de ce prince, dont nous avons les canons & dont l'époque est connue. C'étoit cependant un fait très-important pour l'histoire ecclesiastique, à laquelle cet ancien auteur semble s'attacher plus particulierement. C'étoit un fait aussi public & aussi connu, que le pouvoit être le miracle de la sainte Ampoulle; celui qui a omis l'un, quoiqu'il soit certain & indubitable, aura donc bien pû garder le silence sur l'autre.

3°. La lettre de saint Nicete place le baptême de Clovis dans l'église de saint Martin, quoiqu'il soit constant par le témoignage de Gregoire de Tours, que ce prince fut baptisé dans le baptistaire de l'église cathedrale de Reims, qui a toujours été dédiée à la sainte Vierge.

4°. Quant à la vie de saint Remy, écrite par Hincmar plus de trois cents ans après le baptême de Clovis, on ne doit pas la regarder, comme un monument si posterieur au regne de ce prince, puisque Hincmar nous assure qu'il s'est servi pour composer cette vie de plusieurs livres beaucoup plus anciens, & par consequent beaucoup plus proches du regne de Clovis.

On a répondu à cette quatrieme observation, que ces anciens livres dont Hincmar s'étoit servi, contenoient diverses faussetés averées, comme, par exemple, l'opinion qui fait remonter l'origine des François jusqu'à ces anciens Troyens dont il est tant parlé dans les poëtes Grecs & Latins, & sur-tout une date du baptême de Clovis évidemment fausse, puisque Hincmar assure que ce prince fut baptisé le jour de pâques, quoiqu'il soit constant par la lettre d'Avitus dont on vient de parler, qu'il le fût le jour de noël, d'où l'on conclut qu'Hincmar, malgré le

ſecours de ces anciens livres qu'il avoit devant les yeux, étoit cependant fort mal inſtruit des circonſtances du baptême de Clovis.

Mais on a répliqué en faveur d'Hincmar, que l'opinion qui rapporte l'origine des François aux Troyens eſt un de ces préjugés ſemblables à ceux que la plûpart des nations ont eus, comme les grandes maiſons, ſur leur antiquité, & qu'un tel préjugé ne ſauroit affoiblir l'autorité des hiſtoriens qui les ont adoptés, à l'égard des faits plus récens qui ſe ſont paſſés de leur temps, & ſous leurs yeux. La fauſſe date du baptême de Clovis ſeroit plus capable de décréditer le témoignage d'Hincmar; mais on prétend qu'il n'eſt pas impoſſible de le concilier ſur ce point avec Avitus qui étoit contemporain de Clovis.

Hincmar dit, que Clovis fut baptiſé le jour de Pâques, & Avitus place le baptême de ce prince au jour de Noël. Il eſt vrai, mais autrefois le jour de la Nativité de Notre-Seigneur portoit auſſi le nom de *Pâques*, & celui de ſa Réſurrection auquel ce nom eſt préſentement affecté s'appelloit *les grandes Pâques*. Aujourd'hui même on dit encore à Rome *Pâques de Noël* & *Pâque de la Réſurrection*, & il n'y a pas encore un ſiecle que l'on diſoit en France *faire ſes Pâques*, pour dire communier à quelque grande fête de l'année, ſoit que ce fût au jour de la Réſurrection, ſoit que ce fût à celui de la Nativité de Notre-Seigneur ou de la Pentecote; c'eſt la remarque de M. l'abbé Dubos au quatrieme livre de ſon hiſtoire, & il cite à ce ſujet le dictionnaire de l'academie Françoiſe.

Enfin pour achever de ruiner l'autorité d'Hincmar, on a été juſqu'à dire que c'étoit un écrivain de mauvaiſe foi, & l'on prétend le prouver par l'autorité du pape Nicolas I. qui lui reproche d'avoir falſifié les lettres de ſon prédeceſſeur Benoît III, comme on le peut voir au 3[e] tome des conciles des Gaules. Un prelat de ce caractere doit être ſuſpect, ſur-tout quand il eſt le ſeul à parler d'un fait qui faiſoit beaucoup d'honneur à ſon égliſe.

Mais on répond qu'il ne s'enſuit nullement des reproches que l'on a faits à ce prélat au ſujet des lettres de Benoît III. qu'il ait inventé le miracle de la ſainte Ampoulle, s'il ne l'avoit pas trouvé autoriſé par une grande tradition & par le témoignage de quelques auteurs plus anciens que lui, & plus voiſins du ſiecle de Clovis.

Il y a toute apparence que la phiole qui ſe conſerve encore aujourd'hui à Reims & qui eſt employée au ſacre de nos rois y étoit déja avant lui; & que l'on y connoiſſoit le miracle qu'il a rapporté.

Toute la queſtion ſe réduit à ſavoir quelle créance l'on doit donner au témoignage d'Hincmar en ſuppoſant le ſilence de Gregoire de Tours, d'Avitus, de tous les autres contemporains & de tous ceux qui ont écrit pendant trois ſiecles juſqu'au temps de cet évêque.

Il eſt à remarquer que de tous les écrivains modernes qui ont eu occaſion de parler de la ſainte Ampoulle de Reims, M. l'abbé Dubos eſt celui qui a fait plus de fonds ſur le témoignage d'Hincmar, & qui a le plus reſpecté l'ancienne tradition.

M. l'abbé de Vertot a donné dans les mémoires de l'académie des belles lettres une dissertation sur la sainte Ampoulle de Reims, où il combat fortement l'argument négatif qui se tire du silence des historiens contemporains sur ce prodige.

Il remarque au sujet de Gregoire de Tours, que les centuriateurs de Magdebourg disent, que Gregoire de Tours & Henri d'Hereford ont rapporté le miracle de la sainte Ampoulle, venue du ciel & apportée par une colombe; ce qui donne lieu de croire qu'ils avoient lû ce fait dans quelques manuscrits de cet historien, car ils ne pouvoient pas l'avoir vû dans les imprimés de Gregoire de Tours, où il ne se trouve point. Cent. 6. chap. 6.

A l'égard de la lettre d'Avitus, évêque de Vienne, M. l'abbé de Vertot prétend qu'elle fut écrite avant le baptême de Clovis, & par conséquent qu'il n'est pas étonnant qu'il ne soit pas parlé dans cette lettre d'un miracle qui n'étoit pas encore arrivé.

Rien ne seroit plus capable d'ébranler la foi de ce prodige, selon M. l'abbé de Vertot, que la multitude de faits merveilleux rapportés dans la vie de saint Remy, écrite par Hincmar.

Mais on sent la différence qu'on doit mettre entre des faits oubliés depuis plusieurs siecles, dont il ne nous reste aucun monument, & un fait dont la tradition s'est toujours soutenue, & dont il reste un monument aussi ancien qui sert encore au sacre de nos rois, auquel il a toujours été employé lorsqu'ils se sont fait sacrer dans l'église de Reims.

V.

De la longue chevelure des rois de la premiere race.

Par le P. Daniel.

L'Eclaircissement de ce point pourroit paroître assez indifférent en lui-même: mais il devient intéressant, lorsqu'on fait reflexion que sous les rois de la premiere race, cette longue chevelure étoit le signe distinctif des princes de la maison royale, & qu'elle est en même-temps marquée dans les anciens historiens, comme un signe qui distinguoit les François des autres nations, ce qui paroît renfermer une contradiction manifeste; car si elle servoit à distinguer les François des autres nations, comment pouvoit-elle servir en même-temps à distinguer les princes des autres François? Il est certain que les rois de la premiere race étoient distingués, du reste de leurs sujets, par leur longue chevelure. Agathias, historiens de l'empire, raconte au premier livre de son histoire, que Clodomir *(a)* roi d'Orleans, & fils de Clovis, ayant été tué, lorsqu'il poursuivoit les Bourguignons, qu'il avoit défaits; ceux-ci le reconnurent à sa longue chevelure qui lui tomboit sur les épaules, & s'assurerent à cette marque qu'ils avoient tué le prince des François:

(*a*) Gregoire de Tours dit qu'il fut reconnu par sa longue chevelure avant d'être tué.

médailles, que des têtes sans cheveux ou avec des cheveux fort courts.

2°. D'autres, sans recourir à cette solution, ont crû simplement que les monetaires de ce temps-là étoient trop mal-habiles pour entreprendre de représenter des cheveux séparés sur le haut de la tête, & ensuite flottans; ce qui demandoit des traits plus fins & plus délicats qu'ils n'étoient capables d'en faire.

3°. Nous trouvons dans les manuscrits du pere Daniel une troisieme réponse à cette difficulté. Il prétend que les monnoies des rois de la premiere race devant avoir cours dans l'empire; on affectoit exprès de n'y point marquer la longue chevelure qui auroit paru trop extraordinaire aux sujets de l'Empire, accoutumés depuis long-temps à ne voir sur les monnoies qui avoient cours, que des têtes sans cheveux, ou avec des cheveux fort courts. On cherchoit donc dans les monnoyes à rapprocher la figure de nos rois de celle des empereurs, pour ne pas effaroucher les Romains par un usage qui ne pouvoit manquer de leur paroître barbare, & qui auroit pû décréditer ces monnoies, dont le cours dépend quelquefois en partie de l'imagination des peuples.

Voyons présentement comment les rois & les princes de la maison royale pouvoient être distingués des autres François par leur longue chevelure. Le sieur Chifflet, appuyé du suffrage d'un autre savant nommé Vendelin, dans sa dissertation sur le tombeau de Childeric, prétend que les rois & les princes de la premiere race n'étoient distingués du peuple, que par leur longue chevelure, mais qu'elle ne les distinguoit nullement des seigneurs & des nobles qui la portoient aussi longue que les princes; au lieu qu'il étoit défendu au peuple de conserver ses cheveux.

Mais, si cette opinion avoit quelque fondement, qui pourroit expliquer comment les Bourguignons s'assurerent par la chevelure du roi Clodomir, qu'ils avoient tué le prince des François, en supposant que les seigneurs de son armée auroient eu une chevelure semblable à la sienne? Comment le pêcheur, qui trouva dans la Marne le corps de Clovis, fils de Chilperic, auroit-il reconnu à ses grands cheveux que c'étoit le corps d'un prince, si ce n'avoit pas été une marque distinctive de son auguste naissance? Il faut donc convenir qu'il y avoit une espece de chevelure qui étoit propre à des princes de la maison royale par laquelle on les distinguoit des autres François.

Cependant il est prouvé par une infinité de témoignages, que les François conservoient leurs cheveux.

On lit dans les vies originales de plusieurs saints de ces premiers temps, qu'ils se faisoient couper les cheveux, quand ils entroient dans la cléricature, ou lorsqu'ils embrassoient l'etat monastique; il est même dit, que saint Eloy avoit de beaux cheveux lorsqu'il n'étoit encore que laïc, comment les princes de la maison royale pouvoient-ils donc être distingués des autres François par leur chevelure?

On répond que le privilege & la distinction des rois & des princes

vie, se voit distinctement dans la figure de ce prince, gravée sur son cachet, que l'on conserve à la bibliotheque du roi; on en voit une pareille dans quelques sceaux de nos rois de la premiere race, que le pere Mabillon a fait graver dans son livre *de re diplomatica*. Ces cheveux séparés sur le haut de la tête & flottant sur les épaules, selon la description qu'Agathias nous en a laissée, se remarquent encore dans les statues de quelques-uns de ces rois qui sont présentement sur la porte de l'église de l'abbaye de saint Germain des Prés; & qui, du consentement de la plûpart des connoisseurs, sont un monument érigé du temps de la premiere race.

Mais, dit-on, il n'est pas vrai-semblable que tous les princes de la maison royale eussent les cheveux assez longs pour flotter sur les épaules; puisque la longueur & l'épaisseur des cheveux, dépend de la qualité du temperamment qui ne pouvoit pas être le même dans tous ces princes.

On répond que les auteurs qu'on vient de citer n'ont voulu dire autre chose, sinon que les princes de la maison royale portoient les cheveux aussi longs qu'il leur étoit possible, sans les couper, & que leur chevelure ne s'étendoit sur leurs épaules, que lorsqu'elle étoit assez longue pour aller jusques-là.

Une autre difficulté, plus considérable contre cette opinion, est celle qui se tire des médailles de nos rois de la premiere race, M. Bouteroue & M. le Blanc en ont fait graver un grand nombre qui portent l'image de ces rois; mais ils y sont toujours représentés avec des cheveux courts à la maniere des empereurs Romains, & on n'en trouve aucune sans exception, où l'on apperçoive cette longue chevelure dont parlent tous les historiens & qui se remarque sur le cachet du roi Childeric, sur les sceaux rapportés par le pere Mabillon, & sur les statues du portail de saint Germain des Prés.

Voilà donc une contradiction manifeste entre les médailles, & les autres monumens; à qui faudra-t-il s'en rapporter? On peut répondre, 1°. que les monetaires de ce temps-là qui étoient fort grossiers, & fort ignorans, comme leurs ouvrages le prouvent, ne firent qu'emprunter les types des anciennes monnoies Romaines, qui avoient eu cours dans les Gaules avant l'établissement de la monarchie Françoise; & comme on ne voyoit dans ces types que des têtes sans cheveux, il est conséquent que la chevelure propre des rois de France ne se trouve marquée dans aucunes de ces monnoies: c'est le sentiment de M. l'abbé le Bœuf, auteur celébre par les savantes recherches qu'il a faites sur notre histoire. Il prétend que, dans les monnoies ou médailles de la premiere race, on n'a pas même cherché à représenter le véritable portrait d'aucun de nos rois; mais que les monetaires se contentoient de prendre le type qui représentoit la figure de quelqu'un des empereurs du bas empire, & qu'ils en changeoient seulement l'inscription, en gardant tout le reste; qu'ainsi il n'est pas étonnant que l'on ne trouve jamais dans ces

médailles, que des têtes sans cheveux ou avec des cheveux fort courts.

2°. D'autres, sans recourir à cette solution, ont crû simplement que les monetaires de ce temps-là étoient trop mal-habiles pour entreprendre de représenter des cheveux séparés sur le haut de la tête, & ensuite flottans; ce qui demandoit des traits plus fins & plus délicats qu'ils n'étoient capables d'en faire.

3°. Nous trouvons dans les manuscrits du pere Daniel une troisieme réponse à cette difficulté. Il prétend que les monnoies des rois de la premiere race devant avoir cours dans l'empire; on affectoit exprès de n'y point marquer la longue chevelure qui auroit paru trop extraordinaire aux sujets de l'Empire, accoutumés depuis long-temps à ne voir sur les monnoies qui avoient cours, que des têtes sans cheveux, ou avec des cheveux fort courts. On cherchoit donc dans les monnoyes à rapprocher la figure de nos rois de celle des empereurs, pour ne pas effaroucher les Romains par un usage qui ne pouvoit manquer de leur paroître barbare, & qui auroit pû décréditer ces monnoies, dont le cours dépend quelquefois en partie de l'imagination des peuples.

Voyons présentement comment les rois & les princes de la maison royale pouvoient être distingués des autres François par leur longue chevelure. Le sieur Chifflet, appuyé du suffrage d'un autre savant nommé Vendelin, dans sa dissertation sur le tombeau de Childeric, prétend que les rois & les princes de la premiere race n'étoient distingués du peuple, que par leur longue chevelure, mais qu'elle ne les distinguoit nullement des seigneurs & des nobles qui la portoient aussi longue que les princes; au lieu qu'il étoit défendu au peuple de conserver ses cheveux.

Mais, si cette opinion avoit quelque fondement, qui pourroit expliquer comment les Bourguignons s'assurerent par la chevelure du roi Clodomir, qu'ils avoient tué le prince des François, en supposant que les seigneurs de son armée auroient eu une chevelure semblable à la sienne? Comment le pêcheur, qui trouva dans la Marne le corps de Clovis, fils de Chilperic, auroit-il reconnu à ses grands cheveux que c'étoit le corps d'un prince, si ce n'avoit pas été une marque distinctive de son auguste naissance? Il faut donc convenir qu'il y avoit une espece de chevelure qui étoit propre à des princes de la maison royale par laquelle on les distinguoit des autres François.

Cependant il est prouvé par une infinité de témoignages, que les François conservoient leurs cheveux.

On lit dans les vies originales de plusieurs saints de ces premiers temps, qu'ils se faisoient couper les cheveux, quand ils entroient dans la cléricature, ou lorsqu'ils embrassoient l'etat monastique; il est même dit, que saint Eloy avoit de beaux cheveux lorsqu'il n'étoit encore que laïc, comment les princes de la maison royale pouvoient-ils donc être distingués des autres François par leur chevelure?

On répond que le privilege & la distinction des rois & des princes

François à cet égard, consistoit à porter leurs cheveux aussi longs qu'ils pouvoient les avoir, & en devant & aux côtés; mais sur-tout par derriere, en les rejettant & les laissant flotter sur leurs épaules.

Au lieu que leurs sujets étoient obligés d'avoir le derriere de la tête & même le tour de la tête à une certaine hauteur entierement rasés, & qu'il ne leur étoit permis de conserver que les cheveux du haut de la tête, qu'ils laissoient croître dans toute leur longueur, mais qu'ils relevoient, en les nouant en façon de crête ou d'aigrette qui retomboit sur le devant de la tête.

Il ne reste plus qu'à prouver toutes les parties de cette exposition les unes après les autres.

Que les François fussent ainsi rasés autour de la tête, à une certaine hauteur, c'est ce que dit expressément Agathias dans l'endroit où il parle de la distinction de nos rois d'avec leurs sujets par leur chevelure; car, après avoir parlé de celle de nos rois, il ajoûte: » Pour leurs sujets ils se rasent en rond tout le tour de la tête, & il ne leur est pas » permis de laisser descendre leurs cheveux plus bas: Voilà la premiere différence sur la chevelure entre les rois de la premiere race, & leurs sujets.

Différence qui se trouve encore marquée dans Sidoine Apollinaire; cet auteur nous appprend les deux autres points; savoir, que les François conservoient les cheveux du haut de la tête, & qu'ils les faisoient retomber en devant sur le front, c'est dans le panegyrique en vers qu'il fit de l'empereur Majorien, où, parlant des avantages que ce prince avoit remporté sur les François, il dit;

Hic quoque monstra domas rutili quibus arce cerebri
Ad frontem coma tracta jacet, nudataque cervix
Setarum per damna nitet.

» Vous avez dompté des monstres dont les cheveux, qui tombent » du sommet de leur tête, paroissent abattus sur leur front, tandis que » le derriere de leur tête se voit à découvert étant dénué de cheveux.

Il faut encore montrer que ces cheveux du haut de la tête étoient noués sur le front; c'est ce que le poëte Martial dit expressément, dans ce vers d'une épigramme à Domitien, où il félicite cet empereur du concours des différentes nations qui étoient venues à Rome pour assister aux spectacles qu'il avoit donnés au peuple de cette grande ville; il nomme les Sicambres, c'est-à-dire, les François parmi ces différens peuples, & il les désigne ainsi.

Crinibus in nodum tortis venere Sicambri.

Les Sicambres y vinrent avec leurs cheveux noués.

Cette maniere de porter les cheveux n'étoit pas particuliere aux Fran-

çois. Paul Diacre nous apprend, dans son histoire des Lombards, que ces peuples les portoient de la même façon : au reste, cette distinction entre les rois de la premiere race & les autres François fondée sur la différente maniere de porter les cheveux ne subsista plus après l'extinction de cette race.

V I.

Du droit de succéder à la couronne dans le temps de la premiere race.

Par le P. Daniel.

IL se présente à ce sujet deux questions à éclaircir. 1°. Si les femmes avoient quelque droit de succéder à la couronne. 2°. Si les princes y parvenoient par un droit héréditaire, & indépendamment de toute élection.

PREMIERE QUESTION.

Si les femmes avoient quelque droit de succeder à la couronne dans le temps de la premiere race ?

Les femmes furent toujours exclues de la succession à la couronne ; & l'on ne voit aucune variation sur ce point sous la premiere race, non plus que sous la seconde & la troisieme ; on n'y voit pas la moindre tentative, ni la moindre prétention contraire à ce droit. L'uniformité à cet égard fut toujours entiere & constante dans le royaume de Paris, & dans ceux de Soissons, d'Orléans, d'Austrasie, de Neustrie, de Bourgogne, & d'Aquitaine, quelque contrarieté d'interêt qu'il se rencontrât entre ces différentes parties de l'empire François, & entre les diverses branches de la maison royale qui y régnoient.

Childebert I. & Caribert rois de Paris, Gontran roi d'Orléans, & quelques autres encore, eurent des filles dont il est parlé dans notre histoire; ces princes moururent sans laisser d'enfans mâles : mais leur couronne passa toujours à leurs freres ou à leurs neveux, & jamais on ne pensa à y appeller leurs filles. Le roi Gontran ayant perdu ses deux fils, désigna Childebert roi d'Austrasie, pour son successeur au royaume de Bourgogne, & se contenta, dans le traité qu'il fit avec lui, rapporté par Gregoire de Tours, de lui faire promettre qu'il laisseroit jouir paisiblement sa fille Clotilde des biens qu'il lui auroit donnés de son vivant, soit que ce fussent des biens en terres ou d'autres effets, & qu'il la prendroit sous sa protection.

Li. 4. c. 20.

C'étoit là une espece de droit commun à toutes les nations de l'Occident & du Septentrion; c'étoit l'usage des Visigots en Espagne, des Ostrogots en Italie, des Allemans, des Bavarois, des Saxons, &c. & dont on voyoit autrefois peu d'exceptions dans les autres pays. Ce fut d'abord

un droit coutumier, mais il devint un droit écrit au plus tard sous Clovis, lorsqu'il publia dans les Gaules le recueil des loix Saliques. L'exclusion des filles, à l'égard du droit de sucéder à la couronne, se trouve compris au moins implicitement, dans le soixante-deuxieme article de ces loix, où l'on regle l'ordre des successions dans les familles.

Il a pour titre *de Alode*, ce qui signifie *héritage où l'on entre de plein droit, & sans aucune formalité, après la mort du dernier possesseur*, selon l'explication que le fameux Jerôme Bignon, & M. du Cange ont donnée de ce terme.

On va mettre sous les yeux du lecteur les propres termes de la loi au sujet de ces héritages.

Article 62. de *Alode*.

1. *Si quis homo mortuus fuerit & filios non dimiserit, si pater aut mater superfuerint, ipsi in hereditatem succedant.*
2. *Si pater aut mater non superfuerint & fratres vel sorores reliquerit, ipsi hereditatem obtineant.*
3. *Quod si nec isti fuerint, sorores patris in hereditatem ejus succedant.*
4. *Si verò sorores patris non extiterint, sorores matris ejus hereditatem sibi vindicent.*
5. *Si autem nulli horum fuerint, quicumque proximiores fuerint de paterna generatione, ipsi in hereditatem succedant.*
6. *De terrâ verò salicâ nulla portio hereditatis mulieri veniat, sed ad virilem sexum tota terræ hereditas perveniat.*

1. Si un homme meurt sans fils, & que son pere & sa mere soient encore vivans, c'est à eux que va l'héritage.
2. Si son pere & sa mere sont morts, & qu'il ait des freres ou des sœurs, c'est à eux à hériter.
3. Au défaut de ceux-ci, c'est aux sœurs du pere que la succession doit venir.
4. S'il n'y a point de sœurs du pere, que les sœurs de la mere héritent.
5. Que s'il n'y a ni sœurs du pere, ni sœurs de la mere, la succession regarde les parens les plus proches du côté paternel.
6. Mais pour ce qui est de la terre salique, que les femelles n'y ayent aucune part, mais que tout aille aux mâles.

Il est clair par cette loi qu'il y avoit des héritages que l'on appelloit *terres saliques*, & c'étoient sans doute des terres que l'on avoit distribuées aux soldats François après la conquête des Gaules. Car en ces occasions on partageoit les terres entre les conquerans & les naturels du pays qui avoient été subjugués (*a*).

(*a*) M. le président de Montesquieu dans son livre intitulé l'*Esprit des loix*, donne une idée toute différente des terres saliques, & il prétend que les filles pouvoient y succeder au défaut des mâles.

Ainsi dans les loix des Visigots il est parlé de *sortes Gothicæ* & de *sortes Romanæ*, c'est-à-dire, ce qui avoit été assigné aux soldats Visigots après leur conquête, & ce qui étoit resté aux Romains ou Gaulois, que les Gots & les François continuerent long-temps d'appeller du nom de Romains, parce qu'ils avoient été auparavant sujets de l'empire romain.

La partie d'une terre qui avoit été assignée à un Visigot s'appelloit donc *sors Gothica*; l'autre partie qui étoit demeurée à un particulier Gaulois s'appelloit *sors Romana*.

Il y a donc tout lieu de croire que les François appellerent *terra salica*, cette terre de conquête que les Gots appelloient dans le païs qu'ils avoient conquis *sors Gothica*.

Savoir présentement d'où vient ce nom de salique ; c'est ce qui n'est pas facile de décider : il paroît naturel de penser qu'il vient du nom de *Saliens* qui étoit affecté à cette tribu de la nation françoise qui avoit Clovis pour roi ; mais si l'on veut remonter jusqu'à l'origine de ce nom de *Saliens*, on ne peut plus former que des conjectures que le P. Daniel trouvoit assés peu fondées.

Au reste tout le royaume de France étant par rapport au roi des Francs, une terre de conquête, devoit être compris sous le nom de *terra salica*, & par conséquent la loi pour la succession de la terre salique, devoit être commune aux rois & aux particuliers.

Elle n'excluoit donc pas moins les filles des rois, du throne, que celles des particuliers des héritages saliques.

Et c'est en ce sens qu'on peut dire que l'exclusion de la succession à la couronne pour les filles déja établies par une coûtume immémoriale, se trouve marquée au moins implicitement dans la loi salique : il n'en étoit pas alors des enfans naturels, comme des femmes, ils étoient admis à la succession comme les enfans légitimes.

Thierri fils naturel de Clovis qui l'avoit eu d'une maîtresse avant son mariage avec Clotilde, comme plusieurs le croyent, partagea la succession avec les trois fils de cette reine : mais comme cet exemple pourroit faire quelque difficulté, parce qu'on a prétendu que Thierri étoit né d'un premier mariage de Clovis fait avant qu'il eût épousé Clotilde ; on a d'autres exemples dans la premiere race, qui paroissent prouver que les bâtards succédoient à la couronne comme les enfans légitimes.

Théodebalde succéda au royaume d'Austrasie, à son pere qui l'avoit eu de Deutarie, dame Gauloise, dans le tems qu'il étoit marié avec Visigarde fille de Vacon roi des Lombards.

Après la mort de Clotaire I. l'empire François fut une seconde fois partagé entre quatre princes. Chilperic eut pour sa part le royaume de Soissons. Or il n'étoit pas fils légitime de Clotaire, si l'on en croit Grégoire de Tours, qui raconte ce qui suit d'Aregonde mere de Chilperic. L. 4. c. 3.
» Ingonde, dit cet historien, étoit femme de Clotaire, qui l'aimoit
» tendrement, elle lui dit un jour : Seigneur, vous m'avez fait l'honneur
» de me prendre pour votre épouse, j'ai encore une grace à vous deman-

» der, c'est que vous vouliez bien donner à ma sœur Aregonde un » mari proportionné à l'honneur que vous m'avez fait; & dont je » puisse sans honte avouer l'alliance; Clotaire lui promit de faire ce » qu'elle desiroit.

» Peu de jours après il alla à une maison de campagne, où étoit » Aregonde, & comme il fut épris de sa beauté; il lui déclara qu'il » vouloit l'epouser: elle y consentit & il l'épousa. Etant de retour à » Soissons, il va trouver Ingonde, & lui dit qu'il avoit exécuté la » promesse qu'il lui avoit faite, en donnant à sa sœur un mari digne » d'elle. Ingonde lui en demanda le nom; c'est moi-même, répondit-il, » & je crois que cela ne vous déplaira pas. Il fallut bien qu'elle l'agréât. » Or ce fut de cette Aregonde que naquit Chilperic; ensuite Clotaire » ayant repris Ingonde, (si toute fois il la quitta jamais), il en eut Si- » gebert depuis roi d'Austrasie, le cadet des quatre qui lui succéderent; » Chilperic n'étoit donc pas légitime; & cependant il succeda à Chilpe- » ric au royaume de Soissons. »

Sigebert III. du nom étoit aussi fils naturel de Dagobert. I. Parmi les autres nations appellées communément barbares par les Romains, ce défaut n'étoit point un obstacle qui empêchât un fils de roi d'arriver à la couronne. Le grand Théodoric fut roi des Ostrogots en Italie, sans être légitime; chez les Visigots Gesalic, fils naturel d'Alaric, lui succéda après la bataille de Vouillé, où ce prince fut tué par Clovis.

Mais l'usage contraire a insensiblement prévalu & a passé en loi.

Quoique selon l'usage immémorial confirmé, du moins implicitement par la loi Salique, les femmes ne fussent pas admises à la succession à la couronne, elles n'etoient pas toujours exclues de l'administration de l'état avec la qualité de régente.

La premiere reine qui ait gouverné avec le titre de régente, n'a pas été la reine Brunehaut; M. Dupuy s'est trompé en disant dans son traité de la majorité de nos rois, que cette princesse avoit gouverné le royaume d'Austrasie pendant la minorité de Childebert son fils, ce qui est contraire à toute l'histoire.

Car après la mort de Sigebert, pere de Childebert, Brunehaut fut arrêtée à Paris, par ordre de Chilperic avec son fils & ses filles. Le fils qui n'avoit que cinq ans, ayant été tiré de la prison par l'adresse de Gondebaud, seigneur Austrasien; elle y demeura & fut ensuite releguée à Rouen; pendant ce tems là on établit un conseil composé des principaux seigneurs d'Austrasie, qui gouverna l'état pendant toute la minorité, sans que Brunehaut y présidât, ni même qu'elle y fût admise. Le conseil des seigneurs est marqué dans tous les endroits de notre histoire où il est parlé des négociations du jeune Childebert avec ses oncles Gontran & Chilperic, & dans toutes ces négociations, on ne fait aucune mention de la reine.

Mais il n'y a qu'à lire le quatrieme chapitre du sixieme livre de Gregoire de Tours; on y verra que durant une guerre civile qui s'alluma

dans l'Austrasie pendant la minorité de Childebert, Brunehaut voulant se mettre entre les deux armées, pour les empêcher de combattre, un des Ducs, nommé Ursion, vint à elle & lui dit: *Retirez-vous, Madame, contentez-vous d'avoir regné pendant la minorité de votre mari. C'est à présent votre fils qui est roi, il est sous notre tutelle & non pas sous la vôtre.* Paroles qui marquent nettement qu'elle n'étoit pas régente du royaume d'Austrasie.

Il est vrai que lorsque Childebert eut atteint l'âge de quinze ou seize ans, cette princesse eut part au gouvernement: mais ce ne fut pas comme régente, ce fut uniquement par le credit qu'elle avoit acquis sur l'esprit de son fils devenu majeur.

La premiere reine qui ait gouverné en France avec une autorité assez semblable à celle des régentes qu'on y a vues depuis, a été Frédégonde, qui à la mort de Chilperic I. son mari, n'avoit qu'un fils âgé de trois ou quatre mois qui fut nommé Clotaire II.

Gontran oncle du jeune prince, les prit tous deux sous sa protection, & agit pendant quelque tems comme régent du royaume; mais Frédegonde secoua insensiblement ce joug; on la voit dans l'histoire, tantôt envoyer des ambassadeurs au roi de Bourgogne, tantôt entreprendre de faire périr ce prince, ou le roi d'Austrasie; on l'y voit à la tête des armées proposer ses avis dans les conseils de guerre, y suggérer des stratagèmes, en un mot faire tout ce que fait, & beaucoup plus que n'a coutume de faire une régente dans un royaume où elle gouverne absolument.

La seconde reine qu'on ait vue au temps de la premiere race, avec l'autorité de régente, a été Brunehaut, reine d'Austrasie, non pas durant la minorité de son fils Childebert, mais durant celle de ses deux petits fils Theodebert II. roi d'Austrasie, & Thierri roi de Bourgogne.

La troisieme régente fut la reine Nantilde femme de Dagobert I. & la quatrieme fut la reine Batilde, femme de Clovis II. Il ne s'agit pas ici de savoir si ces princesses avoient le nom de régentes, mais si elles en avoient l'autorité.

SECONDE QUESTION.

Si les princes parvenoient à la couronne par un droit héréditaire, & indépendamment de toute élection?

LE P Daniel a pleinement satisfait à cette question dans la troisieme partie de sa préface historique; où il prouve que la couronne dans la premiere race, passoit des peres aux enfans par un droit héréditaire, M de Foncemagne a donné une dissertation sur le même sujet, au VIe. tome des mémoires de l'academie des inscriptions & belles lettres, où il appuye par de solides raisons le sentiment du P. Daniel.

M. l'Abbé de Vertot s'étoit fait là-dessus, un systême particulier: il prétendoit que sous les rois de la premiere race, la couronne fut

toûjours

toujours véritablement héréditaire, mais qu'elle fut en même temps élective dans la famille royale, c'est-à-dire, que le throne ne pouvoit être occupé que par un prince du sang royal, mais que les grands & le peuple avoient droit de choisir entre ces Princes celui qu'ils jugeoient plus digne de régner pour l'élever sur le throne. M. de Foncemagne a solidement refuté cette opinion dans une dissertation imprimée au VIIIe. tome des mémoires de l'Academie des Inscriptions & belles-lettres. Il y discute en particulier tous les faits sur lesquels M. de Vertot prétendoit l'appuyer, & il montre que ces faits ne sont point concluans pour établir la these singuliere de M. l'abbé de Vertot.

VII.

Des médailles des rois de la premiere race.

LES antiquaires disputent pour savoir si les médailles romaines étoient de véritables monnoies qui eussent cours dans le commerce: mais cette difficulté ne peut avoir lieu à l'égard des médailles de nos rois de la premiere race. Elles étoient incontestablement des monnoies, car non-seulement les noms des villes où elles ont été fabriquées, s'y trouvent souvent marquées comme dans les médailles romaines du bas empire; mais dans plusieurs on voit même le nom du Monetaire avec le titre de Monetaire, ERPONE MONETARIO, AUXIMO MONETARIO. Ces médailles sont d'or pour la plûpart, & ce sont des sous d'or, des demi sous d'or & des tiers d'or. Par le P. Daniel.

M. de Peiresk, nom fort connu parmi les savans du dernier siecle, fut un des premiers qui commença à recueillir de ces médailles, & M. Gassendi qui a écrit sa vie, dit que cet habile homme rapporta d'un voyage qu'il fit aux pays-bas quarante monnoies d'or de nos rois de la premiere race. Cette riche dépouille passa en grande partie, après la mort de M. de Peiresk dans le cabinet de feu M. le premier président de Harlay. M. Montaut avoit aussi ramassé plusieurs de ces pieces de monnoies qui se trouvent aujourd'hui presque toutes rassemblées dans le cabinet du roi.

Pour savoir présentement le temps où nos rois de la premiere race, commencerent à faire fabriquer ces sortes de médailles ou de monnoyes d'or, & à s'y faire représenter avec le diadème & les autres marques de la puissance royale; il faut rappeller ici un point d'histoire très-avéré, & qui nous donnera une époque fixe & incontestable de la premiere date de ces monnoies.

L'Empereur Justinien ayant résolu de reconquérir l'Italie, dont les Gots s'étoient rendus maîtres, envoya d'abord en Sicile, le fameux Belisaire qui conquit cette Province avec plus de facilité qu'il n'auroit osé l'espérer.

Belisaire après cette conquête, eut ordre d'entrer incessamment dans le continent de l'Italie.

Théodat, prince ſans valeur & ſans mérite, étoit alors roi des Gots d'Italie, qu'on appelloit Oſtrogots. Il avoit fait mourir Amalaſunte, mere du roi Athalaric, quoiqu'il eût obligation de ſa couronne à cette princeſſe, & les affaires de cet état ſe trouvoient alors dans le plus grand déſordre.

L'empereur, pour faciliter ſa conquête, avoit traité avec les rois de France, & principalement avec Theodebert I. roi d'Auſtraſie, afin d'engager ces Princes à faire une puiſſante diverſion en attaquant les Gots en Provence. Ils déclarerent en effet la guerre à Théodat & prirent pour prétexte la mort cruelle d'Amalaſunte, leur couſine germaine; car elle étoit fille d'une ſœur de Clovis.

Théodat, pour rompre ce coup, offrit aux François de leur céder tout ce qu'il poſſédoit dans les Gaules, & en particulier la Provence. Le traité fut conclu, & Théodebert s'engagea à envoyer du ſecours aux Oſtrogots d'Italie, non pas ouvertement, mais ſous main, à cauſe de l'alliance que les François avoient faite avec l'empereur. Sur ces entrefaites les Oſtrogots dépoſerent Théodat, & mirent ſur le throne Vitigés, homme d'une naiſſance obſcure, mais grand capitaine: celui-ci fit mourir Théodat, & réſolut cependant de tenir le traité que ce prince avoit fait avec les François; il leur céda donc la Provence, & ceux-ci le ſecoururent contre Béliſaire, conformément au traité; la guerre ſe fit avec des ſuccès divers. Vitigés fut pris dans Ravenne après un long ſiége, & conduit à Conſtantinople; les Oſtrogots choiſirent pour leur roi le fameux Totila. Celui-ci tâcha de conſerver les François dans ſon parti, & l'empereur ne fit pas de moindres efforts pour ſe les attacher.

Malgré la ceſſion que les Oſtrogots avoient faite de la Provence aux rois François, l'Empereur avoit toujours des prétentions ſur ce pays, parce que ſelon lui, ceux qui l'avoient cédé n'en étoient pas les légitimes maîtres; mais d'injuſtes uſurpateurs qui l'avoient enlevé à l'empire romain. Il y eut des négociations ſur ce point entre les cours de France & de Conſtantinople. L'hiſtorien Procope aſſure que les François demanderent à l'empereur une ceſſion entiere de tous les droits qu'il pouvoit prétendre ſur la Provence.

L. 3. de bello gothic. cap. 33.

Voici le paſſage de Procope qui rend compte de ce fait, & qui marque le temps où les rois de France commencerent à faire frapper de la monnoie d'or à leur coin.[1]

» Les Gots, dit-il, au commencement de cette guerre avoient cédé » aux Germains, (c'eſt-à-dire, aux François), cette partie des Gaules » qu'ils poſſédoient (il parle de la Provence) n'étant pas en état de réſiſ» ter en même temps aux Germains & aux Romains. «

» Non-ſeulement les Romains ne purent s'oppoſer à cette ceſſion, » mais même Juſtinien la confirma, de peur que les barbares, (il veut dire » les François) ne le troublaſſent dans ſes conquêtes ſur les Gots d'Ita» lie, s'ils ſe déclaroient contre lui. D'ailleurs les François ne croyoient « pas leur établiſſement aſſuré dans les Gaules, ſi l'Empereur ne l'auto» riſoit par ſes lettres.

» Depuis ce tems-là (continue l'auteur), les rois François sont maî-» tres de Marseille. Ils président aux jeux du Cirque, & font battre la » monnoie faite d'or gaulois, sur laquelle est empreinte leur image & » non celle de l'empereur contre la coutume. »

» Procope ajoute : le roi de Perse fait battre de la monnoie d'argent, » comme il lui plaît : mais pour la monnoie d'or, il n'a pas le droit » d'en faire frapper qui soit marquée de son image, ni aucun autre roi » barbare, quand même il auroit de l'or dans son royaume. »

Le pere Daniel concluoit de ce passage de Procope que la véritable époque des médailles d'or qui nous restent de nos rois de la premiere race, étoit le temps où l'Empereur Justinien céda dans les formes la Provence aux François, sous le regne de Childebert I. & de Clotaire I. fils du grand Clovis, & sous celui de Théodebert I. son petit fils. Au reste il ne faut point entendre cette commission des empereurs, à l'égard de la monnoie d'or accordée aux rois de France, comme une permission donnée par un maître à des inférieurs, mais comme un simple consentement que les monnoies d'or empreintes de l'image de ces princes eussent un cours libre, & fussent reçues dans le commerce par tous les sujets de l'empire. Procope le dit expressément, *c'est parce que cette monnoie d'or, frappée au coin des rois étrangers, n'est point reçue dans le commerce, même parmi les barbares*).

Ainsi M. le Blanc dans son *traité des Monnoies*, a eu tort d'accuser l'historien Procope de mensonge, comme s'il eût voulu dire que les rois de Perse ou de France eussent eu besoin d'une permission des empereurs de Constantinople, pour faire frapper de la monnoie d'or à leur coin dans leurs propres états. Ils n'avoient nullement besoin de son consentement pour la faire frapper & pour y faire marquer leur image avec tous les attributs de leur puissance: mais ils en avoient besoin pour faire recevoir dans tous les pays de l'empire une monnoie d'or marquée de leur image; parce que dans tous ces pays on étoit accoutumé à ne voir point d'autres figures sur les monnoies que celle des empereurs. Ce qui prouve encore qu'il s'agit uniquement du cours que ces especes devoient avoir dans le commerce, c'est que M. le Blanc a observé lui-même que les sous d'or, les demi sous d'or & les tiers sous d'or qui nous restent des rois de ce temps-là, pesés avec de pareilles monnoies de l'empire, du même temps, sont exactement de même poids.

Il s'ensuit de ce système, 1°. que, parmi toutes les médailles d'or qui nous restent des rois de la premiere race, il ne peut s'en trouver aucune qui ait été frappée du tems de Clovis, puisqu'on ne commença à en faire que sous le regne de ses enfans.

On en voit cependant quelques-unes qui portent le nom de Clovis *Chlodoveus*. Mais il faut dire que ces médailles sont ou de Clovis II. ou de Clovis III. Il y en a une qui paroît évidemment être de Clovis II. puisqu'elle porte le nom de S. Eloi qui fut monetaire sous Dagobert pere de Clovis II. & quelque temps sous Clovis même.

2°. Que parmi ces médailles d'or, qui nous restent de la premiere race, & où l'on voit le nom de Thierri, en latin *Theodoricus* ou *Teudericus*, il n'y en a aucune qui puisse être attribuée à Thierry I. fils aîné de Clovis, parce que ce prince mourut l'an 534, plusieurs années avant le traité fait avec Justinien dont parle Procope.

3°. Qu'on ne doit pas s'étonner de ce que parmi ces médailles, on n'en trouve aucune de Clodomire, un des quatre fils du grand Clovis; quoiqu'il y en ait de Childebert I. & de Clotaire I. ses freres. La raison est que ce prince fut tué en poursuivant les Bourguignons qu'il avoit battus l'an 524, c'est-à-dire plus de 20 années avant le traité fait avec l'empereur Justinien.

Au reste ces médailles ou monnoies devant avoir cours dans l'empire, les rois de France & les monetaires, par leur ordre, y observoient les manieres des monnoies de l'empire, qu'ils prirent sans doute pour modele.

La figure du roi y étoit gravée en buste avec le diademe, ou la couronne; & quoique la longue chevelure de nos rois fût une distinction de la maison royale, ils ne la mettoient point sur leurs médailles, parce que cela auroit eû un air barbare dans l'idée des Romains & des autres sujets de l'empire. Les légendes & les inscriptions étoient latines, elles étoient simples, comme dans les médailles des empereurs: on n'y mettoit d'ordinaire que le nom du roi, *Chlotarius rex*.

On trouve cependant un grand nombre de tiers sous d'or sur lesquels la tête du prince est empreinte, mais sans nom; & il y a lieu de croire que plusieurs de ces médailles étoient de Chilperic I. petit fils de Clovis. Car quoique ce prince ait régné long-tems & avec gloire, il ne nous reste absolument aucune médaille qui porte son nom, ce qui est d'autant plus surprenant que Grégoire de Tours assure que ce prince avoit amassé de grands thrésors, d'où l'on peut conclurre qu'il avoit fait fabriquer une très-grande quantité de monnoies. Il faut donc dire qu'il n'a pas fait mettre son nom sur plusieurs de ces monnoyes, pour quelques raisons qu'on ignore: mais il seroit difficile de distinguer dans toutes ces médailles sans nom celles qui doivent être attribuées à ce prince.

Outre le nom du roi, on lit souvent sur le revers de ces médailles, le nom des villes où elles ont été frappées, & le nom du monétaire. On y marquoit encore quelquefois les victoires de nos rois, soit par la figure d'une victoire ailée, soit par l'inscription, ainsi qu'on le voit dans une médaille de Clotaire I. *victoria gothica*.

Les revers étoient souvent empreints de quelque marque du christianisme, comme d'une croix ou d'un calice à deux anses; ce symbole de calice paroît principalement sur les médailles du roi Caribert, petit fils de Clovis. On y voit aussi l'α & l'ω qui font allusion à ces paroles de Jesus-Christ dans l'Apocalypse, *ego sum alpha & omega, principium & finis*; je suis le commencement & la fin de toutes choses.

Nos rois affectoient de ne prendre dans leurs monnoies que le titre

de *rex* sans y ajouter *Francorum*, à l'exemple des empereurs qui ne mettoient dans leurs médailles que le titre d'*imperator*, sans y ajouter *romanorum*. Ils y mettoient aussi quelquefois après leurs noms, les deux lettres D. N. qui signifioient *Dominus noster*, notre maître, parce que les empereurs de ce tems-là & des temps précédens, depuis quelques siecles, en avoient usé ainsi.

Les inscriptions de ces monnoies sont en lettres, partie romaines & partie gothiques ou approchantes du gothique, suivant la maniere d'écrire alors dans les Gaules, qui y avoit autant dégénéré de son ancienne beauté que la langue latine elle-même, laquelle y étoit fort corrompue.

On reconnoît par les médailles des rois de la premiere race, quels étoient les endroits où ces princes faisoient battre monnoie; & c'étoit, non-seulement des villes qui sont encore aujourd'hui considérables, comme Paris, Rouen, Reims, Metz, Amiens, Angers; mais encore d'autres qui ne sont plus que des bourgs ou des villages, comme Essone *Exona*; Kiersi sur Oise, *Carisiaco*. *Duerstede*, *Dorestatum*, qui est un bourg vers Utrecht; Châtou sur la seine proche d'Argenteuil, car c'est ainsi au moins que quelques savans expliquent *Catonaco*.

On voit encore sur ces monnoies divers autres endroits marqués qui sont aujourd'hui inconnus, soit qu'ils ne subsistent plus, soit qu'ils ayent tellement changé de nom, qu'on ne peut plus les reconnoître.

Titre des divers endroits connus où l'on battoit monnoie sous les rois de la premiere race.

A.

Ambeanis.	Amiens.
Ambacia.	Amboise.
Aquis.	Aix-la-Chapelle.
Arelate.	Arles.
Arvernice.	Clermont en Auvergne.
Augustidunum.	Autun.
Aurelianis.	Orléans.
Autiziodoro.	Auxerre.
Auxia.	Auch.

B.

Bajocas.	Bayeux.
Bannaciaco.	Bagneux, proche Paris.
Bellomonte.	Beaumont.
Blesocastro.	Blois.

Bononia:	Boulogne ſur mer.
Bricate.	Brioude.

C.

Cabilonnus.	Châlons ſur Saône.
Cameracus.	Cambrai.
Cariſiaco.	Crecy ſur Serre, ou Kierſi ſur Oiſe.
Catalaunis.	Châlons ſur Marne.
Catonaco.	Chatou, près d'Argenteuil.
Colonia.	Cologne.

D.

Doreſtati.	Duerſtede, bourg ſitué dans l'endroit où le Rhin & le Leck ſe ſéparent.
Sancti Dioniſi.	Saint Denys.

E.

Exona.	Eſſonne.

G

Gavalatano.	Gavols en Gevaudan.

L

Landuno cloato.	Laon.
Lemovicas.	Limoges.
Lugdunum.	Lyon.

M

Maſſilia.	Marſeille.
Mediolano caſtro.	Mehun ſur Yevre.
Metis.	Metz.

N

Nannetis.	Nantes.
Novigento.	Nogent. Il y a divers lieux en France qui portent ce nom.
Novovico.	Neuvy.

P

Palaciolo.	Palaiseau.
Parisiis.	Paris.
Pectavi.	Poitiers.
Petrocorias.	Perigueux.
Petrocastro.	Pierre chastel.

R

Rhedonis.	Rennes.
Remus.	Reims.
Rotomo.	Rouen.

S

Santonis.	Xaintes,
Seduinis.	Sion en Valais.
Senoni.	Sens.
Silvanectis.	Senlis.
Soccionis.	Soissons.

T.

Turnaco.	Tournay.
Thuino.	Thuin sur la Sambre.
Tullo.	Toul.
Tricas.	Troyes.
Trijecto.	Utrecht ou Mastricht.

V

Venetas.	Vannes.
Vesontione.	Besançon.
Virduno.	Verdun.
Vienna.	Vienne en Dauphiné.

On ne doit pas s'étonner de voir sur ces monnoies des noms de ville écrits peu correctement; elles étoient frappées dans des siecles de barbarie, où le vrai langage des romains & leur maniere d'écrire, avoit beaucoup dégénéré.

Pour se former une idée des médailles de nos anciens rois, il les faut voir dans le traité des monnoies de M. le Blanc, où la plûpart de celles qui nous restent sont gravées. On avertit seulement que les portraits de ces princes y sont un peu flattés; & qu'ils y ont meilleure grace que dans les

médailles même. Suivant le système du P. Daniel, nous n'avons aucune médaille de la premiere race, que depuis Clovis. Cependant on produit contre ce système, 1°. une médaille de Pharamond, 2°. une de Merouée.

Il est fait mention de celle de Pharamond, dans le traité des monnoies de M. le Blanc, qui ne l'a pas fait graver, parce qu'il ne l'avoit pas vûe, & qu'il ne la connoissoit que sur le rapport d'autrui. Cette médaille ne se trouve plus, & le pere Daniel croyoit que l'on avoit pris une médaille de *Ferrandus*, un des anciens rois d'Espagne, pour une médaille de *Pharamundus*, ces deux noms pouvant avoir quelque ressemblance, sur-tout dans des inscriptions à demi rongées par le temps; & ce qui favorise cette conjecture, c'est qu'ayant fait chercher inutilement la médaille de Pharamond, il avoit vû celle de *Ferrandus* qui est au nom près, la même que M. le Blanc avoit attribué à Pharamond, sur le rapport d'un antiquaire qui lui assura qu'il avoit eu en main cette médaille de Pharamond. On voit au revers de celle de *Ferrandus*, un cheval libre avec le mot *equitas*: c'est précisément le même revers qui se trouvoit dans celle de Pharamond, & la même inscription; & le pere Daniel étoit persuadé que l'antiquaire qui avoit parlé à M. le Blanc, s'étoit trompé au nom, & lui avoit donné une médaille de *Ferrandus* pour une médaille de *Pharamundus*. A l'égard de celle de Merouée, le pere Daniel prétend qu'elle n'est nullement de Merouée, pere de Childeric & ayeul du grand Clovis, de ce Mérouée qui a donné son nom à la premiere race de nos rois, mais plutôt de Mérouée, fils de Chilperic I. & il l'a fait graver dans son histoire, comme étant de ce prince. Selon lui cette médaille de Mérouée n'a rien de singulier, sinon qu'elle représente avec le diadème, un prince qui ne fût pas roi, mais seulement fils de roi, ce qui n'étoit pas sans exemple dans les médailles romaines, où l'on voit quelquefois les fils d'Empereur représentés avec le diadème, quoiqu'ils ne fussent pas empereurs. On trouve quelquefois, dans l'exergue des médailles de la premiere race, le mot de *Conob*, qui a donné la torture à tous les savans. Ce mot ne se lit sur aucune médaille, avant le regne d Constantin, on en a donné diverses interprétations. Celle qui a été la plus suivie consiste à dire que ce mot est composé de lettres initiales qui signifient *Constantinopoli obsignata*, c'est-à-dire, monnoie frappée à Constantinople.

Le pere Daniel regardoit cette interprétation comme très-fausse, & voici comment il en démontre la fausseté.

1°. On ne voit pas qu les latins se soient jamais servis du mot *d'obsignare*, pour dire frapper ou marquer une piece de monnoie.

2°. Le *Conob*, se trouve sur les médailles ou monnoies des empereurs d'Occident qui sans doute, n'avoient pas été fabriquées à Constantinople, on le voit sur celles d'Honorius, de Majorien, &c.

3°. On lit encore le *Conob* sur les médailles des tyrans qui s'étoient revoltés contre les empereurs, & qui n'ont jamais été en possession de

Constantinople,

Constantinople, comme dans une médaille d'Eugene; dans une autre d'Attale, &c.

4°. Enfin on le trouve dans des monnoies de nos rois de la premiere race. Comment donc le *Conob* pouvoit-il signifier *Constantinopoli obsignata?*

Pour répondre à ces difficultés qui paroissent insolubles, les uns ont dit que les monarques d'Occident vouloient marquer par là leur union avec la cour de Constantinople; les autres, comme M. du Cange, ont prétendu que l'on frappoit réellement à Constantinople de la monnoie au coin des monarques d'Occident. In Glossario.

Mais quoi, battoit-on monnoie à Constantinople au coin des tyrans révoltés contre l'empire? 2°. Pourquoi le *Conob* paroît-il sur les médailles de Théodebert & de quelques autres de nos rois de la premiere race?

C'est, dit M. Ducange, une marque du respect que ces rois avoient pour les empereurs; c'est, dit le P. Hardouin, un privilége communiqué à nos rois par les empereurs, & dont les rois Gots d'Italie, ni ceux d'Espagne ne jouissoient pas. On peut répondre d'abord que ceux d'Espagne en jouissoient certainement, puisqu'on voit le *Conob* sur une des médailles de Recarede, un des rois Gots d'Espagne: mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'on trouve des médailles où le *Conob* paroît avec le nom du lieu où la médaille a été frappée. Telle est celle de Childeric III. où au revers avec le *Conob* qui est dans l'exergue, on lit au milieu ces deux lettres *M A* qui, sans contredit, dans les monnoies de ce temps là, signifioient la ville de Marseille, où elles avoient été fabriquées.

Donc si le *conob* eût signifié *constantinopoli obsignata*, on auroit lû dans une même piece de monnoie qu'elle avoit été frappée à Constantinople & à Marseille, ce qui paroîtra sans doute le comble de l'absurdité. Pour trouver une meilleure interprétation de ce mot, il en faut une qui puisse convenir à Constantin & à ses successeurs, aux empereurs d'Occident, & aux empereurs d'Orient, aux tyrans comme aux empereurs, aux rois François & aux rois Gots d'Espagne C'est ce que le pere Daniel se flattoit d'avoir heureusement rencontré, en supposant que le *conob* signifioit *conflatores officinæ basilicæ*, & pareillement *Co. M. O. B. conflatores monetæ officinæ basilicæ:* les ouvriers de la monnoie royale ou impériale; car le mot *basilicæ* pouvoit signifier également l'un & l'autre. Cette explication paroît simple & naturelle Elle peut également convenir à toutes les médailles des empereurs, ou des tirans, des rois François ou des rois Gots, & le pere Daniel la jugeoit au moins beaucoup plus probable que toutes les autres. Celle de M. Vaillant étoit toute différente; ce savant antiquaire expliquoit le *conob* par ces mots: *conflatum obrizum*; & le *com ob* par ceux ci, *conflata moneta obriza*; cette explication n'est pas sans difficulté, *obrizum* signifie de l'or ou tel autre métal que l'on voudra très-épuré & très-raffiné, or l'on trouve le *conob* & le *comob* sur des monnoies d'argent, de cuivre & de bronze du

plus bas aloi. C'est aux savans à décider laquelle des deux explications doit avoir la préférence.

VIII.

Des chartes des rois de la premiere race.

CES chartes sont, aussi bien que les monnoies, d'anciens monumens de nos rois, dont on devroit même tirer beaucoup plus de secours pour l'éclaircissement de l'histoire. Elles pourroient servir à fixer la durée de leur regne, par la date des différentes années qui s'y trouvent marquées; les lieux où ils tenoient leur cour qui y sont ordinairement spécifiés; le nom de leurs principaux officiers qui avoient coutume de signer les chartes après eux, & quelquefois même des circonstances particulieres de leurs vies qui sont indiquées dans les chartes & que l'on ne trouve point dans les historiens.

Mais il faudroit pour cela que l'on pût toujours produire des chartes bien certaines & authentiques, car pour peu que l'on puisse douter de la vérité de ces monumens, leur témoignage ne sauroit être d'aucun poids, & les lumieres qu'on en tire ne seroient plus d'aucune utilité pour l'éclaircissement de l'histoire. On a un grand nombre de chartes de nos rois de la troisieme race, principalement depuis saint Louis, dont la vérité est reconnue, & dont on s'est souvent servi avec avantage pour fixer des dates & des époques, pour vérifier des faits & même pour corriger les fautes des historiens.

Il seroit à souhaiter que les chartes des rois de la premiere race, eussent la même authenticité & la même certitude.

Mais il y en a un si grand nombre de fausses & de supposées qu'il est extrèmement difficile, pour ne pas dire impossible, d'en faire le discernement d'avec les véritables.

Plusieurs écrivains célébres nous ont donné des recueils de ces chartres, qu'ils ont tirés des archives des églises & des monasteres.

Mais aucun n'en a fait une étude plus particuliere que le fameux pere Mabillon. Ce savant religieux publia en 1681. son grand ouvrage *de re Diplomaticâ*, dans lequel il prétendit donner des regles sûres pour discerner les chartes vraies & authentiques de celles qui sont fausses & supposées.

La plûpart des savans applaudirent à cet ouvrage; & le pere Papebrock qui avoit écrit sur la même matiere, & qui se voyoit refuté dans le livre du pere Mabillon, ne l'eut pas plutôt lû qu'il écrivit à l'auteur de la diplomatique, pour le remercier de l'avoir redressé & éclairé par des regles beaucoup plus justes que celles qui se trouvoient dans son écrit.

Un aveu si sincere & si honorable au pere Mabillon, sembloit devoir assurer à jamais l'autorité & la certitude des regles établies dans la Diplomatique, mais on vit bientôt paroître un adversaire qui, sans

être encore fort connu n'en étoit pas au fond moins redoutable ; & qui ne cherchant point à justifier les fautes que le pere Papebrock avoit avouées, s'attacha uniquement à combattre les regles proposées par le pere Mabillon. Cet adversaire etoit le pere Germon jésuite, dont les écrits ne laisserent pas de jetter bien des nuages sur la vérité de ces régles & conséquemment sur l'authenticité des chartes.

On trouva d'abord étonnant qu'un homme qui ne s'étoit fait encore aucun nom dans la république des lettres osât se mesurer pour ainsi dire avec un savant du premier ordre, tel qu'étoit le pere Mabillon. Mais cette république des lettres est assurément l'empire le plus libre qui soit dans le monde ; c'est l'empire de la raison même, chacun est en droit d'y proposer ses difficultés; & nul homme n'y peut acquerir un ascendant qui lui assure le droit d'être crû sur sa parole. L'écrivain le plus obscur peut reprendre le plus éclairé & le plus celebre, sans prétendre s'égaler à lui. On est toujours sûr de trouver tôt ou tard dans le public un juge integre & inflexible, qui ne donne gain de cause qu'à la raison, & qui juge toujours le fond des contestations sans aucun égard à l'âge, au mérite ou à la réputation des personnes.

On ne manqua pas de dire aussi qu'il n'appartenoit pas à un homme qui n'avoit peut-être pas vû ni manié une seule charte dans sa vie d'attaquer le pere Mabillon qui avoit examiné les archives de plusieurs Monasteres, & employé une grande partie de son tems à lire les anciens monumens pour les comparer entr'eux, & pour se faire des principes sûrs & des regles fixes sur leur authenticité.

Mais on pouvoit répondre que si le pere Mabillon trouvoit bon que l'on regardât comme vraies & authentiques les chartes dont il donne des copies dans sa Diplomatique, quoiqu'on n'eût pas vû les originaux, il devoit être encore plus permis à ceux qui n'avoient pas vû ces originaux, de douter de cette authenticité, que de la croire. D'ailleurs les copies figurées de la Diplomatique representent, selon lui, très-fidelement la forme & le contenu des originaux. On pouvoit donc raisonner sur ces copies comme sur les originaux mêmes, & proposer contre elles les mêmes difficultés que l'on auroit pû tirer de la forme & du contenu des originaux.

Il en falloit donc revenir à examiner le poids & la valeur de ces difficultés. Aussi le pere Mabillon ne parut-il faire aucune attention à ces observations personnelles, il se contenta d'ajouter à sa Diplomatique un supplément où il tâcha de répondre aux doutes & aux objections du pere Germon, sans le nommer. Des savans d'Italie vinrent encore au secours du pere Mabillon, savoir, Messieurs Fontanini, Gatti & Lazzarini. Les peres Ruinart & Coustant, bénédictins entrerent aussi dans la dispute, pour soûtenir leur illustre confrere. Le pere Germon seul fit face à tous ces adversaires, & publia diverses réponses pour la défense de son premier écrit. C'est de cette dispute dont nous nous proposons de rendre le compte le plus exact & le plus précis quil sera

Tels sont les préjugés que l'on propose contre l'authenticité des chartes produites par le pere Mabillon.

Les défenseurs de la Diplomatique ont répondu que l'on ne détruisoit pas des titres & des preuves par de simples préjugés, que s'il s'est trouvé de fausses chartes dans les archives des monasteres, il ne s'ensuit pas delà qu'il ne puisse aussi y en avoir de vraies & qu'on ne persuadera jamais qu'elles soient toutes également fausses & supposées ; qu'il seroit à souhaiter à la vérité que les originaux de ces chartes se fussent conservés dans des archives publiques, & qu'elles fussent demeurées à l'abri du mêlange qu'on en a fait avec des chartes supposées ; mais que nos peres ayant négligé de prendre cette précaution, il ne reste plus d'autre parti à prendre que de chercher avec soin tous les moyens que la prudence & la critique peuvent suggérer pour distinguer les vraies chartres d'avec les fausses, & que l'on doit savoir gré au pere Mabillon de s'être donné des peines incroyables pour y réussir ; Qu'après tout, son autorité est capable de balancer pour le moins celle des plus illustres savans qui se sont défié de l'autenticité des chartes ; que M. de Launoy en particulier est connu pour être un critique hardi, pour ne pas dire téméraire, qui cherchoit à répandre du doute & de l'incertitude sur tout. Que le pere Mabillon n'auroit pas entrepris d'établir des regles pour discerner les vraies chartes d'avec les fausses, s'il n'avoit été persuadé qu'il y en avoit en effet un grand nombre de fausses. Mais qu'en même temps il étoit fondé à croire qu'il y en avoit pareillement un grand nombre de véritables, n'étant pas possible de s'imaginer que les archives de tant de célebres abbayes & d'églises illustres ne fussent remplies que de pieces fausses & supposées; qu'il ne prétendoit pas donner pour faire le discernement qui est le but de son ouvrage, des regles aussi sures que celles de la Logique ou des autres arts qui sont fondés sur des principes susceptibles de démonstration ; qu'il ne proposoit que des regles historiques dont les fondemens ne peuvent jamais être absolument inébranlables. Que s'il y avoit eu plusieurs chartres où l'on avoit découvert des marques évidentes de fausseté, il ne croyoit pas que l'on pût en trouver aucune dans celles qu'il produisoit comme vraies & authentiques, qu'il falloit donc attaquer les chartes qu'il défendoit, sans perdre le tems à décrier celles qu'il ne défendoit pas. Aussi le pere Germon ne s'en tint-il pas à combattre les chartes du pere Mabillon par de simples préjugés, il employa contre elles des argumens directs qui étoient de deux sortes. 1°. Des argumens généraux qui attaquoient toutes les chartes à la fois.

2°. Des argumens particuliers qui les attaquoient en détail par des difficultés tirées du fond même de la plûpart des chartes.

Argumens généraux contre la vérité des chartes produites par le pere Mabillon.

1°. Il est comme impossible que les originaux des chartes Mérouvingiennes soient parvenues jusques à nous.

Le pere Doublet, religieux bénédictin, publia en 1625, un recueil des antiquités & recherches de l'abbaye de saint Denys, où il rapporte un grand nombre de chartes qu'il avoit tirées des archives de ce celebre monastere. Mais parmi ces chartes on en voit plusieurs dont la fausseté est avérée, témoin celles où saint Eloi qui ne fut ordonné évêque que la troisieme année du regne de Clovis II. prend neantmoins cette qualité sous le regne de Dagobert; deux entr'autres qui se trouvent signées par Dagobert, l'une neuf ans & l'autre quatorze ans après sa mort; une que le prince Clovis souscrit à l'age d'un an, &c.

Le pere Labbe en a mis pareillement dans son recueil un grand nombre de fausses. Il produit quatre chartes du grand Clovis dont trois ont des marques évidentes de fausseté. Dans l'une Clovis donne au Moustier Saint Jean des Terres situées dans le royaume de Bourgogne, qui ne lui appartenoient pas encore dans le temps d'où la charte est dattée; dans l'autre on voit la signature de saint Outrille, archevêque de Bourges, qui gouverna cette Eglise cent ans, après la mort de Clovis. Ce Prince souscrit dans la troisieme, treize ans après sa mort. Il y en a une signée par saint Arnoul, Evêque de Metz, dix ans après sa mort; une autre signée par Clovis II. sept ans avant qu'il fût au monde.

On trouve de semblables marques de supposition & de fausseté dans les *Chartes Belgiques* d'Aubert le Mire, & dans plusieurs de celles qui sont rassemblées dans le *Monasticon-Anglicanum*, à commencer par la charte de saint Patrice qu'on a mise à la tête des autres, comme la plus ancienne & qui est pleine de fables.

M. de Launoy a fait voir jusqu'à seize marques de fausseté dans la charte de Childebert en faveur du monastere de saint Vincent, à présent saint Germain des Prés, & que le pere du Breuil, religieux de cette abbaye a inserée toute entiere dans son édition d'Aimoin, l. 2. ch 20. On sait d'ailleurs par l'histoire, que les faussaires ont souvent infecté par des chartes supposées, les archives des plus celebres monasteres. Le pere Mabillon en convient lui-même, & le fait rapporté par Geoffroi, évêque de Châlon, & que ce prélat s'offrit d'attester par serment au pape Innocent II. suffiroit pour le prouver.

Guernon ou Gerron, moine de saint Médard de Soissons, se voyant prêt de mourir, s'accusa publiquement devant ses freres, d'avoir parcouru un grand nombre de monasteres, & d'y avoir fabriqué de fausses bulles en leur faveur. Il s'accusa en particulier d'en avoir fait à saint Oüen de Rouen & à saint Augustin de Cantorbery, & d'en avoir reçu pour récompense de riches orriemens qu'il avoit apportés à saint Médard de Soissons. Il est vrai que ce fait a été contesté par le Pere Coustant un des défenseurs de la Diplomatique: mais on peut voir la réponse qu'on lui fit, imprimée dans les journaux de Trevoux, au mois de Mars 1716.

Tels sont les préjugés que l'on propose contre l'authenticité des chartes produites par le pere Mabillon.

Les défenseurs de la Diplomatique ont répondu que l'on ne détruisoit pas des titres & des preuves par de simples préjugés, que s'il s'est trouvé de fausses chartes dans les archives des monasteres, il ne s'ensuit pas delà qu'il ne puisse aussi y en avoir de vraies & qu'on ne persuadera jamais qu'elles soient toutes également fausses & supposées; qu'il seroit à souhaiter à la vérité que les originaux de ces chartes se fussent conservés dans des archives publiques, & qu'elles fussent demeurées à l'abri du mêlange qu'on en a fait avec des chartes supposées; mais que nos peres ayant négligé de prendre cette précaution, il ne reste plus d'autre parti à prendre que de chercher avec soin tous les moyens que la prudence & la critique peuvent suggérer pour distinguer les vraies chartres d'avec les fausses, & que l'on doit savoir gré au pere Mabillon de s'être donné des peines incroyables pour y réussir; Qu'après tout, son autorité est capable de balancer pour le moins celle des plus illustres savans qui se sont défié de l'autenticité des chartes; que M. de Launoy en particulier est connu pour être un critique hardi, pour ne pas dire téméraire, qui cherchoit à répandre du doute & de l'incertitude sur tout. Que le pere Mabillon n'auroit pas entrepris d'établir des regles pour discerner les vraies chartes d'avec les fausses, s'il n'avoit été persuadé qu'il y en avoit en effet un grand nombre de fausses, Mais qu'en même temps il étoit fondé à croire qu'il y en avoit pareillement un grand nombre de véritables, n'étant pas possible de s'imaginer que les archives de tant de célebres abbayes & d'églises illustres ne fussent remplies que de pieces fausses & supposées; qu'il ne prétendoit pas donner pour faire le discernement qui est le but de son ouvrage, des regles aussi sures que celles de la Logique ou des autres arts qui sont fondés sur des principes susceptibles de démonstration; qu'il ne proposoit que des regles historiques dont les fondemens ne peuvent jamais être absolument inébranlables. Que s'il y avoit eu plusieurs chartres où l'on avoit découvert des marques évidentes de fausseté, il ne croyoit pas que l'on pût en trouver aucune dans celles qu'il produisoit comme vraies & authentiques, qu'il falloit donc attaquer les chartes qu'il défendoit, sans perdre le tems à décrier celles qu'il ne défendoit pas. Aussi le pere Germon ne s'en tint-il pas à combattre les chartes du pere Mabillon par de simples préjugés, il employa contre elles des argumens directs qui étoient de deux sortes. 1°. Des argumens généraux qui attaquoient toutes les chartes à la fois.

2°. Des argumens particuliers qui les attaquoient en détail par des difficultés tirées du fond même de la plûpart des chartes.

Argumens généraux contre la vérité des chartes produites par le pere Mabillon.

1°. Il est comme impossible que les originaux des chartes Mérouvingiennes soient parvenues jusques à nous.

2°. Il est encore plus impossible de décider si celles qu'on nous donne pour originales, ne sont pas du nombre de celles qui ont été frabriquées par des faussaires.

3°. L'écriture singuliere, l'orthographe vicieuse & le mauvais style des chartes Mérovingiennes donnent lieu de croire qu'elles sont supposées. Les défenseurs de la Diplomatique ont répondu au premier argument, que nous avons des manuscrits aussi anciens que les chartes Mérovingiennes, & dont la matiere est aussi fragile, qui n'ont pas laissé de parvenir jusqu'à nous, malgré les incendies, les pillages & les autres accidens qui en ont fait périr un si grand nombre; que les chartes étoient conservées avec soin comme des titres précieux; qu'à la vérité plusieurs de ces chartes ont été détruites par une infinité d'accidens inévitables que le temps amene; mais que c'est avancer une conjecture fort hasardée, pour ne pas dire un paradoxe incroyable, que de prétendre qu'aucune chartre mérovingienne n'a pu arriver jusques à nous sans une espece de miracle, d'autant plus que les chartes même reconnues pour fausses, se sont quelquefois conservées durant plusieurs siecles, puisqu'on en a encore qui sont assurément fort anciennes, pourquoi ne dira-on pas que les vraies ont pu avoir le même sort? Le P. Germon prétend qu'il étoit inutile de conserver les chartes mérovingiennes, parce que dans le temps de la premiere race une longue & paisible possession étoit regardée comme le meilleur de tous les titres. On pouvoit acheter & recevoir une terre, sans faire aucun écrit: il falloit seulement avoir trois temoins si la chose étoit de peu de conséquence, six, si elle étoit plus considérable; douze, si elle étoit d'un grand prix; & quand l'église avoit possédé une terre paisiblement pendant trente ans, on ne pouvoit plus la lui disputer, les témoins n'étoient plus écoutés contre elle. La possession seule lui servoit de titre, nos plus anciennes loix le portent expressément. Les anciennes chartes & les vieux titres devenant donc absolument inutiles aux églises & aux monasteres après une longue possession, il n'est pas croyable que l'on se mit fort en peine de les conserver. Aussi Hincmar nous apprend-il dans la Préface de la vie de saint Remy que *les Clercs de son église avoient fait si peu de cas de leurs vieilles pancartes qu'ils s'en étoient servis pour envelopper l'argent qu'ils retiroient du commerce.*

Il est vrai, répondent les défenseurs de la Diplomatique, qu'il y eut un temps où l'on pouvoit absolument se passer des chartes. Il y a eu des endroits où on les a négligées sans cela nous en aurions sans doute un plus grand nombre: mais cela ne prouve nullement qu'aucune ne nous ait été conservée, puisque le seul hasard a fait parvenir jusqu'à nous une infinité de pieces & de manuscrits dont on pouvoit se passer, & que l'on a fort négligés en divers endroits. Il suffisoit pour cela qu'il y eût quelques lieux où l'on les ait gardées, soit par curiosité, soit par prévoyance, soit enfin par quelque motif que ce puisse être. Le second argument demande un peu plus d'étendue.

Le pere Mabillon convient qu'il nous reste un grand nombre de chartes qui ont été fabriquées par des faussaires : mais ces fausses chartes ont la même forme, la même écriture, la même souscription, le même style, les mêmes sceaux que celles qu'il nous donne pour véritables. Comment donc & sur quoi pourra-t on les distinguer ? Dira-t-on que les fausses se distinguent, ou par la fausseté de la date, ou par quelque autre défaut que les savans y pourront remarquer, & qui ne se trouveront pas dans les véritables ? mais qui sait si cette charte sans défaut, n'en paroît pas exempte, parce qu'elle aura été fabriquée par un faussaire plus habile, plus attentif & plus intelligent que celui qui a mis la main aux autres ? Il faudroit avoir des pieces indubitables que l'on pût prendre surement pour regles de comparaison. Mais où sont-elles ces pieces incontestables ? puisque celles que l'on nous donne pour telles, ressemblent en tout à celles que l'on avoue être fausses & supposées.

Il faut convenir que l'argument est pressant & capable d'embarrasser les défenseurs de la Diplomatique. Ils ont été obligés de répondre que dans un objet de cette nature enveloppé par lui-même dans tant de ténébres, & qui se perd en quelque sorte dans l'obscurité des siecles, on ne doit pas exiger des preuves aussi claires & aussi précises que s'il s'agissoit des actes qui touchent de plus près à nos temps & à nos mœurs ; qu'il n'est pas possible sans doute de vérifier une charte mérovingienne comme on vérifieroit une déclaration ou des lettres patentes de nos derniers rois, enregistrées dans tous les parlemens du royaume ; que n'étant pas à presumer que toutes les chartes qui nous restent soient fausses, il faut nécessairement admettre comme vraies & authentiques, celles qui paroissent sans reproche, aux critiques les plus exacts, & qu'en faisant un pareil raisonnement, on rendroit suspects presque tous les monumens qui nous restent de l'antiquité, comme les manuscrits, les inscriptions, les médailles, &c. puisqu'enfin on ne pourroit jamais montrer à celui qui en contesteroit la vérité, une piece qui pût lui servir de regle de comparaison, parce qu'il se croiroit en droit de rejetter cette piece, en disant qu'elle peut avoir été fabriquée par un faussaire ; ainsi parce qu'il se trouve des manuscrits, des inscriptions & des médailles fausses & supposées, il n'y en auroit plus aucune de véritable. Il faut donc nécessairement se faire quelque sorte de regle & de principe pour les distinguer, & s'en rapporter là-dessus au goût & au jugement de ceux qui ont fait une étude particuliere de l'antiquité, & que l'on peut regarder comme le jugement des experts, du nombre desquels étoit sans contredit le pere Mabillon ; autrement l'on donneroit dans un pyrrhonisme presque universel sur tout ce qui regarde les monumens de l'antiquité.

Le pere Mabillon regardoit les archives de saint Denys, comme un thrésor précieux d'anciennes chartes, où elles avoient été moins altérées & moins contrefaites que par-tout ailleurs. L'antiquité de l'abbaye & les immenses richesses qu'elle reçut de la libéralité de nos rois au VII

&

& au sû de tout l'univers, donnent lieu de présumer qu'on n'y fut point obligé d'avoir recours à la supercherie & à l'imposture pour s'attribuer des droits qu'on n'avoit pas.

Cependant le pere Germon prétend que le chartrier de saint Denys ne contient pas des pieces plus sures ni des originaux plus authentiques que celui des autres monasteres, & voici comme il le prouve.

Les archives de saint Denys n'ont pas toujours été dans l'état où elles sont aujourd'hui. Il y avoit autrefois des chartes qui n'y sont plus, & on y en trouve présentement un grand nombre qui n'y étoient pas autrefois. On peut en effet distinguer trois temps différens par rapport à ces archives.

Le premier temps est celui où le moine anonyme de saint Denys écrivoit le livre intitulé *Gesta Dagoberti*. Cet auteur avoit sous les yeux le chartrier de son abbaye, tel qu'il étoit de son temps, & il parle souvent des chartes qu'il y a vûes. Or, 1°. il ne dit point expressément qu'il y eût alors dans les archives de saint Denys, aucune charte de Clotaire II. pere de Dagobert, ou des autres rois ses prédécesseurs : mais il l'insinue en disant que Clotaire avoit donné au tombeau de saint Denys, plusieurs belles terres, *numerosa & optima prædia dedit*, & que ce prince, ainsi que les autres rois, y avoit fait plusieurs donations.

2°. Il cite expressément les chartes de Dagobert ; il en compte jusqu'à douze, & il marque distinctement ce que chacune contenoit. Il nous apprend aussi que l'on gardoit dans les mêmes archives le testament de la reine Nantilde, épouse de Dagobert, par lequel elle donnoit à saint Denis, où elle vouloit être enterrée, la terre de Lagny-en-Brie. Enfin il rapporte quatre ordonnances de Clovis II. que l'on conservoit pareillement dans le chartrier de saint Denys : Mais il ne parle d'aucune charte des rois postérieurs à Clovis II. comme Thierri, Clovis, Childebert III. &c.

Le second temps des archives de saint Denys, est celui où le pere Doublet publia son ouvrage intitulé : *Antiquités & Recherches de saint Denys* en 1625. Cet auteur avoit fouillé dans les archives de saint Denys, mais il n'y trouva aucune des chartes de Dagobert que l'anonyme y avoit vûes plusieurs siecles auparavant : cependant il en rapporte jusqu'à dix-sept de ce prince, dont aucune n'est tout-à-fait semblable aux chartes de Dagobert, dont l'anonyme a exposé le contenu dans son histoire ; la plûpart n'y ont aucun rapport ; & s'il s'en trouve deux ou trois qui ayent quelque ressemblance, on y remarque toujours des différences notables, quoiqu'il ne dût y en avoir aucune, puisqu'il n'y a qu'un seul & vrai original.

Enfin, le troisieme temps des archives de saint Denis est celui où le pere Mabillon, publia sa Diplomatique en 1681. Alors il se trouvoit à saint Denys, trente chartes mérovingiennes en original ; quoique cinquante-six ans auparavant le pere Doublet, n'y en eût découvert que vingt-six des rois Mérovingiens ; mais ce qu'il y a encore de plus surprenant,

c'est que de trente chartes Mérovingiennes que le pere Mabillon trouva dans les archives de saint Denys, il n'y en a que deux des vingt-six que le pere Doublet y avoit vûes, & aucune de celles qui y étoient du temps de l'anonyme. Il est assez difficile de concevoir, dit le pere Germon, comment ces changemens ont pu arriver. Il faut bien dire que l'on a perdu une grande partie des chartes qui étoient anciennement dans les archives de saint Denys, & qu'on en a retrouvé d'autres qu'on avoit autrefois égarées. Mais en adoptant même cette solution, on ne pourra s'empêcher d'avouer que ces chartes n'ont plus la même autorité que si le chartrier fût toujours demeuré dans le même état, & que l'anonyme, le pere Doublet & le pere Mabillon y eussent toujours vû les mêmes pieces ; & l'on sera toujours en droit de demander comment tant de chartes perdues depuis le moine anonyme jusques à Doublet, & depuis Doublet jusques au pere Mabillon, ont pû être suppléées par un plus grand nombre de même date, & de même temps. D'où sont venues dans les archives de saint Denys toutes ces chartes Mérovingiennes qui n'y étoient pas au neuvieme siecle, & que Doublet y a trouvées au dix-septieme ? Qui n'y étoient pas du temps de Doublet & que le pere Mabillon y a trouvées cinquante-six ans après?

Le pere Mabillon & ses défenseurs ont répondu, qu'ils ne pouvoient se rendre garans des omissions de l'anonyme, ni de celles de Doublet ; qu'il étoit aisé de concevoir que depuis le neuvieme siecle, où l'anonyme écrivoit, les chartes de Dagobert, dont il parle, avoient pû être égarées. A l'égard de celles dont il ne parle pas, qu'elles auroient pû être de son temps dans les archives de saint Denys, sans qu'il eût pris la peine de les lire, ou qu'il eût voulu les citer ; que tous les auteurs ne sont pas également attentifs & laborieux ; que dans le catalogue de la même bibliotheque qui aura eté dressé par deux hommes differens, il se trouvera des livres marqués par l'un, qui auront échappés à l'autre ; que Doublet n'avoit peut-être consulté que des *Cartulaires* ou de simples recueils, dans lesquels il avoit pris ce qu'il avoit jugé à propos, sans se donner la peine, comme le pere Mabillon, de fouiller dans les archives même, & de voir quelles étoient les chartres qui s'y trouvoient encore dans son temps.

Pour ce qui regarde l'écriture extraordinaire, l'orthographe vicieuse, le style barbare, hérissé presque par-tout de solécismes, le pere Germon prétendoit en tirer un argument très-fort contre l'authenticité des chartes mérovingiennes produites par le pere Mabillon. Ces chartes ne sont point écrites en caractere romain, qui étoit incontestablement en usage parmi les François, dès le tems de la premiere race, & que les savans avoient commencé d'employer dans les livres, les particuliers dans les lettres qu'ils écrivoient, & que l'on voit pareillement employé dans le cachet de Childeric & dans toutes les monnoies, médailles ou inscriptions qui nous restent de ce temps-là. Comment & pourquoi un genre d'écriture banni des livres, des lettres & de tous

les monumens publics, se seroit-il maintenu dans les seules chartes, puisque cette écriture singuliere & inusitée ne pouvoit servir qu'à empêcher qu'on ne les pût lire aisément?

Le pere Mabillon & les défenseurs de la diplomatique ont répondu qu'il y a des bisarreries dans les usages de chaque siecle, dont il est impossible de rendre raison; que nous en voyons même dans notre siecle, dont nous aurions peine à trouver le fondement, & à plus forte raison dans des siecles si éloignés du nôtre. Qui pourroit dire pourquoi dans la chancellerie de la cour Romaine, il y a un registre où l'on écrit les bulles des papes, sans y mettre les points & les virgules, & un autre registre où l'on a soin de les transcrire avec les points & les virgules; pourquoi les bulles que l'on donne aux evêques sont écrites d'un caractere particulier & tout différent de celui que nous employons dans nos livres, nos actes, nos monnoies, nos médailles & nos inscriptions, en sorte qu'il faut quelquefois chercher un homme exprès pour les déchiffrer quand il est question de les transcrire sur les registres des chapitres. Ces bulles dans mille ans d'ici pourront aisément faire renouveller toutes les difficultés que le pere Germon a faites sur l'écriture des chartes merovingiennes, quoiqu'il soit bien certain qu'elles sont authentiques. De plus, le pere Mabillon prétendoit avoir vû quelques manuscrits dont l'écriture étoit semblable à celle des chartes, & il cite entr'autres, le Grégoire de Tours de feu M. Jolly, & le Gennade de la bibliothéque de Saint Germain-des-prez, mais le pere Germon ayant examiné le Gregoire de Tours, ne convenoit pas de la ressemblance.

Le pere Mabillon & les autres défenseurs de la Diplomatique appuyoient encore leur sentiment sur l'écriture mérovingienne par cet argument.

Si l'écriture dont il s'agit n'avoit pas été en usage sous les rois de la premiere race, à quel propos les faiseurs de titres l'auroient-ils employée dans leurs fausses piéces?

Il se peut faire, répondoit le pere Germon, que ces faussaires voyant les archives dépourvûes de chartes mérovingiennes, ayent voulu y suppléer par d'autres, qu'ils fabriquoient; & que pour donner à ces chartes de nouvelle fabrique, un air d'antiquité, ils se soient fait la bisarre écriture dont nous parlons.

Le pere Germon trouvoit encore de quoi rendre les chartes suspectes dans l'irrégularité de l'orthographe. Il est certain, dit-il, que les habiles gens de la premiere race savoient écrire correctement le latin. On le voit par les manuscrits qui nous restent de ce temps-là; pourquoi donc les chartes sont-elles écrites d'une maniere qui choque presque partout les regles les plus simples & les plus communes de l'orthographe? Les officiers de la chancellerie, étoient toujours choisis entre les habiles gens, & du moins devoit-il s'en trouver quelqu'un parmi eux qui eût quelque habileté. Cependant ce même défaut se trouve également dans toutes les chartes, de quelque main qu'elles ayent été écrites. N'est-

c'eſt que de trente chartes Mérovingiennes que le pere Mabillon trouva dans les archives de ſaint Denys, il n'y en a que deux des vingt-ſix que le pere Doublet y avoit vûes, & aucune de celles qui y étoient du temps de l'anonyme. Il eſt aſſez difficile de concevoir, dit le pere Germon, comment ces changemens ont pu arriver. Il faut bien dire que l'on a perdu une grande partie des chartes qui étoient anciennement dans les archives de ſaint Denys, & qu'on en a retrouvé d'autres qu'on avoit autrefois égarées. Mais en adoptant même cette ſolution, on ne pourra s'empêcher d'avouer que ces chartes n'ont plus la même autorité que ſi le chartrier fût toujours demeuré dans le même état, & que l'anonyme, le pere Doublet & le pere Mabillon y euſſent toujours vû les mêmes pieces ; & l'on ſera toujours en droit de demander comment tant de chartes perdues depuis le moine anonyme juſques à Doublet, & depuis Doublet juſques au pere Mabillon, ont pû être ſupplées par un plus grand nombre de même date, & de même temps. D'où ſont venues dans les archives de ſaint Denys toutes ces chartes Mérovingiennes qui n'y étoient pas au neuvieme ſiecle, & que Doublet y a trouvées au dix-ſeptieme ? Qui n'y étoient pas du temps de Doublet & que le pere Mabillon y a trouvées cinquante-ſix ans après ?

Le pere Mabillon & ſes défenſeurs ont répondu, qu'ils ne pouvoient ſe rendre garans des omiſſions de l'anonyme, ni de celles de Doublet ; qu'il étoit aiſé de concevoir que depuis le neuvieme ſiecle, où l'anonyme écrivoit, les chartes de Dagobert, dont il parle, avoient pû être égarées. A l'égard de celles dont il ne parle pas, qu'elles auroient pû être de ſon temps dans les archives de ſaint Denys, ſans qu'il eût pris la peine de les lire, ou qu'il eût voulu les citer ; que tous les auteurs ne ſont pas également attentifs & laborieux ; que dans le catalogue de la même bibliotheque qui aura eté dreſſé par deux hommes differens, il ſe trouvera des livres marqués par l'un, qui auront échappés à l'autre ; que Doublet n'avoit peut-être conſulté que des *Cartulaires* ou de ſimples recueils, dans leſquels il avoit pris ce qu'il avoit jugé à propos, ſans ſe donner la peine, comme le pere Mabillon, de fouiller dans les archives même, & de voir quelles étoient les chartres qui s'y trouvoient encore dans ſon temps.

Pour ce qui regarde l'écriture extraordinaire, l'orthographe vicieuſe, le ſtyle barbare, hériſſé preſque par-tout de ſolécismes, le pere Germon prétendoit en tirer un argument très-fort contre l'authenticité des chartes mérovingiennes produites par le pere Mabillon. Ces chartes ne ſont point écrites en caractere romain, qui étoit inconteſtablement en uſage parmi les François, dès le tems de la premiere race, & que les ſavans avoient commencé d'employer dans les livres, les particuliers dans les lettres qu'ils écrivoient, & que l'on voit pareillement employé dans le cachet de Childeric & dans toutes les monnoies, médailles ou inſcriptions qui nous reſtent de ce temps-là. Comment & pourquoi un genre d'écriture banni des livres, des lettres & de tous

les monumens publics, se seroit-il maintenu dans les seules chartes, puisque cette écriture singuliere & inusitée ne pouvoit servir qu'à empêcher qu'on ne les pût lire aisément?

Le pere Mabillon & les défenseurs de la diplomatique ont répondu qu'il y a des bisarreries dans les usages de chaque siecle, dont il est impossible de rendre raison; que nous en voyons même dans notre siecle, dont nous aurions peine à trouver le fondement, & à plus forte raison dans des siecles si éloignés du nôtre. Qui pourroit dire pourquoi dans la chancellerie de la cour Romaine, il y a un registre où l'on écrit les bulles des papes, sans y mettre les points & les virgules, & un autre registre où l'on a soin de les transcrire avec les points & les virgules; pourquoi les bulles que l'on donne aux evêques sont écrites d'un caractere particulier & tout différent de celui que nous employons dans nos livres, nos actes, nos monnoies, nos médailles & nos inscriptions, en sorte qu'il faut quelquefois chercher un homme exprès pour les déchiffrer quand il est question de les transcrire sur les registres des chapitres. Ces bulles dans mille ans d'ici pourront aisément faire renouveller toutes les difficultés que le pere Germon a faites sur l'écriture des chartes merovingiennes, quoiqu'il soit bien certain qu'elles sont authentiques. De plus, le pere Mabillon prétendoit avoir vû quelques manuscrits dont l'écriture étoit semblable à celle des chartes, & il cite entr'autres, le Grégoire de Tours de feu M. Jolly, & le Gennade de la bibliothéque de Saint Germain-des-prez, mais le pere Germon ayant examiné le Gregoire de Tours, ne convenoit pas de la ressemblance.

Le pere Mabillon & les autres défenseurs de la Diplomatique appuyoient encore leur sentiment sur l'écriture mérovingienne par cet argument.

Si l'écriture dont il s'agit n'avoit pas été en usage sous les rois de la premiere race, à quel propos les faiseurs de titres l'auroient-ils employée dans leurs fausses piéces?

Il se peut faire, répondoit le pere Germon, que ces faussaires voyant les archives dépourvûes de chartes mérovingiennes, ayent voulu y suppléer par d'autres, qu'ils fabriquoient; & que pour donner à ces chartes de nouvelle fabrique, un air d'antiquité, ils se soient fait la bisarre écriture dont nous parlons.

Le pere Germon trouvoit encore de quoi rendre les chartes suspectes dans l'irrégularité de l'orthographe. Il est certain, dit-il, que les habiles gens de la premiere race savoient écrire correctement le latin. On le voit par les manuscrits qui nous restent de ce temps-là; pourquoi donc les chartes sont-elles écrites d'une maniere qui choque presque partout les regles les plus simples & les plus communes de l'orthographe? Les officiers de la chancellerie, étoient toujours choisis entre les habiles gens, & du moins devoit-il s'en trouver quelqu'un parmi eux qui eût quelque habileté. Cependant ce même défaut se trouve également dans toutes les chartes, de quelque main qu'elles ayent été écrites. N'est-

c'est que de trente chartes Mérovingiennes que le pere Mabillon trouva dans les archives de saint Denys, il n'y en a que deux des vingt-six que le pere Doublet y avoit vûes, & aucune de celles qui y étoient du temps de l'anonyme. Il est assez difficile de concevoir, dit le pere Germon, comment ces changemens ont pu arriver. Il faut bien dire que l'on a perdu une grande partie des chartes qui étoient anciennement dans les archives de saint Denys, & qu'on en a retrouvé d'autres qu'on avoit autrefois égarées. Mais en adoptant même cette solution, on ne pourra s'empêcher d'avouer que ces chartes n'ont plus la même autorité que si le chartrier fût toujours demeuré dans le même état, & que l'anonyme, le pere Doublet & le pere Mabillon y eussent toujours vû les mêmes pieces ; & l'on sera toujours en droit de demander comment tant de chartes perdues depuis le moine anonyme jusques à Doublet, & depuis Doublet jusques au pere Mabillon, ont pû être suppléées par un plus grand nombre de même date, & de même temps. D'où sont venues dans les archives de saint Denys toutes ces chartes Mérovingiennes qui n'y étoient pas au neuvieme siecle, & que Doublet y a trouvées au dix-septieme ? Qui n'y étoient pas du temps de Doublet & que le pere Mabillon y a trouvées cinquante-six ans après ?

Le pere Mabillon & ses défenseurs ont répondu, qu'ils ne pouvoient se rendre garans des omissions de l'anonyme, ni de celles de Doublet ; qu'il étoit aisé de concevoir que depuis le neuvieme siecle, où l'anonyme écrivoit, les chartes de Dagobert, dont il parle, avoient pû être égarées. A l'égard de celles dont il ne parle pas, qu'elles auroient pû être de son temps dans les archives de saint Denys, sans qu'il eût pris la peine de les lire, ou qu'il eût voulu les citer ; que tous les auteurs ne sont pas également attentifs & laborieux ; que dans le catalogue de la même bibliotheque qui aura eté dressé par deux hommes differens, il se trouvera des livres marqués par l'un, qui auront échappés à l'autre ; que Doublet n'avoit peut-être consulté que des *Cartulaires* ou de simples recueils, dans lesquels il avoit pris ce qu'il avoit jugé à propos, sans se donner la peine, comme le pere Mabillon, de fouiller dans les archives même, & de voir quelles étoient les chartres qui s'y trouvoient encore dans son temps.

Pour ce qui regarde l'écriture extraordinaire, l'orthographe vicieuse, le style barbare, hérissé presque par-tout de solécismes, le pere Germon prétendoit en tirer un argument très-fort contre l'authenticité des chartes mérovingiennes produites par le pere Mabillon. Ces chartes ne sont point écrites en caractere romain, qui étoit incontestablement en usage parmi les François, dès le tems de la premiere race, & que les savans avoient commencé d'employer dans les livres, les particuliers dans les lettres qu'ils écrivoient, & que l'on voit pareillement employé dans le cachet de Childeric & dans toutes les monnoies, médailles ou inscriptions qui nous restent de ce temps-là. Comment & pourquoi un genre d'écriture banni des livres, des lettres & de tous

les monumens publics, se seroit-il maintenu dans les seules chartes, puisque cette écriture singuliere & inusitée ne pouvoit servir qu'à empêcher qu'on ne les pût lire aisément?

Le pere Mabillon & les défenseurs de la diplomatique ont répondu qu'il y a des bisarreries dans les usages de chaque siecle, dont il est impossible de rendre raison; que nous en voyons même dans notre siecle, dont nous aurions peine à trouver le fondement, & à plus forte raison dans des siecles si éloignés du nôtre. Qui pourroit dire pourquoi dans la chancellerie de la cour Romaine, il y a un registre où l'on écrit les bulles des papes, sans y mettre les points & les virgules, & un autre registre où l'on a soin de les transcrire avec les points & les virgules; pourquoi les bulles que l'on donne aux evêques sont écrites d'un caractere particulier & tout différent de celui que nous employons dans nos livres, nos actes, nos monnoies, nos médailles & nos inscriptions, en sorte qu'il faut quelquefois chercher un homme exprès pour les déchiffrer quand il est question de les transcrire sur les registres des chapitres. Ces bulles dans mille ans d'ici pourront aisément faire renouveller toutes les difficultés que le pere Germon a faites sur l'écriture des chartes merovingiennes, quoiqu'il soit bien certain qu'elles sont authentiques. De plus, le pere Mabillon prétendoit avoir vû quelques manuscrits dont l'écriture étoit semblable à celle des chartes, & il cite entr'autres, le Grégoire de Tours de feu M. Jolly, & le Gennade de la bibliothéque de Saint Germain-des-prez, mais le pere Germon ayant examiné le Gregoire de Tours, ne convenoit pas de la ressemblance.

Le pere Mabillon & les autres défenseurs de la Diplomatique appuyoient encore leur sentiment sur l'écriture mérovingienne par cet argument.

Si l'écriture dont il s'agit n'avoit pas été en usage sous les rois de la premiere race, à quel propos les faiseurs de titres l'auroient-ils employée dans leurs fausses piéces?

Il se peut faire, répondoit le pere Germon, que ces faussaires voyant les archives dépourvûes de chartes mérovingiennes, ayent voulu y suppléer par d'autres, qu'ils fabriquoient; & que pour donner à ces chartes de nouvelle fabrique, un air d'antiquité, ils se soient fait la bisarre écriture dont nous parlons.

Le pere Germon trouvoit encore de quoi rendre les chartes suspectes dans l'irrégularité de l'orthographe. Il est certain, dit-il, que les habiles gens de la premiere race savoient écrire correctement le latin. On le voit par les manuscrits qui nous restent de ce temps-là; pourquoi donc les chartes sont-elles écrites d'une maniere qui choque presque partout les regles les plus simples & les plus communes de l'orthographe? Les officiers de la chancellerie, étoient toujours choisis entre les habiles gens, & du moins devoit-il s'en trouver quelqu'un parmi eux qui eût quelque habileté. Cependant ce même défaut se trouve également dans toutes les chartes, de quelque main qu'elles ayent été écrites. N'est-

c'eſt que de trente chartes Mérovingiennes que le pere Mabillon trouva dans les archives de ſaint Denys, il n'y en a que deux des vingt-ſix que le pere Doublet y avoit vûes, & aucune de celles qui y étoient du temps de l'anonyme. Il eſt aſſez difficile de concevoir, dit le pere Germon, comment ces changemens ont pu arriver. Il faut bien dire que l'on a perdu une grande partie des chartes qui étoient anciennement dans les archives de ſaint Denys, & qu'on en a retrouvé d'autres qu'on avoit autrefois égarées. Mais en adoptant même cette ſolution, on ne pourra s'empêcher d'avouer que ces chartes n'ont plus la même autorité que ſi le chartrier fût toujours demeuré dans le même état, & que l'anonyme, le pere Doublet & le pere Mabillon y euſſent toujours vû les mêmes pieces; & l'on ſera toujours en droit de demander comment tant de chartes perdues depuis le moine anonyme juſques à Doublet, & depuis Doublet juſques au pere Mabillon, ont pû être ſupplées par un plus grand nombre de même date, & de même temps. D'où ſont venues dans les archives de ſaint Denys toutes ces chartes Mérovingiennes qui n'y étoient pas au neuvieme ſiecle, & que Doublet y a trouvées au dix-ſeptieme? Qui n'y étoient pas du temps de Doublet & que le pere Mabillon y a trouvées cinquante-ſix ans après?

Le pere Mabillon & ſes défenſeurs ont répondu, qu'ils ne pouvoient ſe rendre garans des omiſſions de l'anonyme, ni de celles de Doublet; qu'il étoit aiſé de concevoir que depuis le neuvieme ſiecle, où l'anonyme écrivoit, les chartes de Dagobert, dont il parle, avoient pû être égarées. A l'égard de celles dont il ne parle pas, qu'elles auroient pû être de ſon temps dans les archives de ſaint Denys, ſans qu'il eût pris la peine de les lire, ou qu'il eût voulu les citer; que tous les auteurs ne ſont pas également attentifs & laborieux; que dans le catalogue de la même bibliotheque qui aura eté dreſſé par deux hommes differens, il ſe trouvera des livres marqués par l'un, qui auront échappés à l'autre; que Doublet n'avoit peut-être conſulté que des *Cartulaires* ou de ſimples recueils, dans leſquels il avoit pris ce qu'il avoit jugé à propos, ſans ſe donner la peine, comme le pere Mabillon, de fouiller dans les archives même, & de voir quelles étoient les chartres qui s'y trouvoient encore dans ſon temps.

Pour ce qui regarde l'écriture extraordinaire, l'orthographe vicieuſe, le ſtyle barbare, hériſſé preſque par-tout de ſoléciſmes, le pere Germon prétendoit en tirer un argument très-fort contre l'authenticité des chartes mérovingiennes produites par le pere Mabillon. Ces chartes ne ſont point écrites en caractere romain, qui étoit inconteſtablement en uſage parmi les François, dès le tems de la premiere race, & que les ſavans avoient commencé d'employer dans les livres, les particuliers dans les lettres qu'ils écrivoient, & que l'on voit pareillement employé dans le cachet de Childeric & dans toutes les monnoies, médailles ou inſcriptions qui nous reſtent de ce temps-là. Comment & pourquoi un genre d'écriture banni des livres, des lettres & de tous

les monumens publics, se seroit-il maintenu dans les seules chartes, puisque cette écriture singuliere & inusitée ne pouvoit servir qu'à empêcher qu'on ne les pût lire aisément?

Le pere Mabillon & les défenseurs de la diplomatique ont répondu qu'il y a des bisarreries dans les usages de chaque siecle, dont il est impossible de rendre raison; que nous en voyons même dans notre siecle, dont nous aurions peine à trouver le fondement, & à plus forte raison dans des siecles si éloignés du nôtre. Qui pourroit dire pourquoi dans la chancellerie de la cour Romaine, il y a un regiſtre où l'on écrit les bulles des papes, sans y mettre les points & les virgules, & un autre regiſtre où l'on a soin de les transcrire avec les points & les virgules; pourquoi les bulles que l'on donne aux evêques sont écrites d'un caractere particulier & tout différent de celui que nous employons dans nos livres, nos actes, nos monnoies, nos médailles & nos inscriptions, en sorte qu'il faut quelquefois chercher un homme exprès pour les déchiffrer quand il est question de les transcrire sur les registres des chapitres. Ces bulles dans mille ans d'ici pourront aisément faire renouveller toutes les difficultés que le pere Germon a faites sur l'écriture des chartes merovingiennes, quoiqu'il soit bien certain qu'elles sont authentiques. De plus, le pere Mabillon prétendoit avoir vû quelques manuscrits dont l'écriture étoit semblable à celle des chartes, & il cite entr'autres, le Grégoire de Tours de feu M. Jolly, & le Gennade de la bibliothéque de Saint Germain-des-prez, mais le pere Germon ayant examiné le Gregoire de Tours, ne convenoit pas de la ressemblance.

Le pere Mabillon & les autres défenseurs de la Diplomatique appuyoient encore leur sentiment sur l'écriture mérovingienne par cet argument.

Si l'écriture dont il s'agit n'avoit pas été en usage sous les rois de la premiere race, à quel propos les faiseurs de titres l'auroient-ils employée dans leurs fausses piéces?

Il se peut faire, répondoit le pere Germon, que ces faussaires voyant les archives dépourvûes de chartes mérovingiennes, ayent voulu y suppléer par d'autres, qu'ils fabriquoient; & que pour donner à ces chartes de nouvelle fabrique, un air d'antiquité, ils se soient fait la bisarre écriture dont nous parlons.

Le pere Germon trouvoit encore de quoi rendre les chartes suspectes dans l'irrégularité de l'orthographe. Il est certain, dit-il, que les habiles gens de la premiere race savoient écrire correctement le latin. On le voit par les manuscrits qui nous restent de ce temps-là; pourquoi donc les chartes sont-elles écrites d'une maniere qui choque presque partout les regles les plus simples & les plus communes de l'orthographe? Les officiers de la chancellerie, étoient toujours choisis entre les habiles gens, & du moins devoit-il s'en trouver quelqu'un parmi eux qui eût quelque habileté. Cependant ce même défaut se trouve également dans toutes les chartes, de quelque main qu'elles ayent été écrites. N'est-

il donc pas plus naturel d'attribuer ce défaut à l'ignorance des faussaires qu'à celle des secrétaires que nos rois & nos référendaires employoient pour dresser nos chartes ?

Cette orthographe au moins, quoique vicieuse, ne devroit-elle pas être uniforme ? Cependant on trouve des chartes écrites dans le même temps, sous le même roi, par le même secrétaire dont l'orthographe est toute différente. Le pere Germon le prouve par un grand nombre d'exemples tirés des chartes mêmes rapportées par le pere Mabillon dans la Diplomatique.

A l'égard du style, les solécismes se présentent en foule dans ces chartes. Cependant nous avons plusieurs écrits composés en latin du temps de nos premiers Rois, tels que les deux lettres que saint Remi écrivit à Clovis; celles que Nicetus, Evêque de Treves, écrivit à Clodowinde, reine des Lombards fille du grand Clovis; celles d'Avitus, Evêque de Vienne; les actes de plusieurs conciles; & si l'on ne remarque pas dans tous ces écrits la politesse du siecle d'Auguste, on y apperçoit du moins un style toujours conforme aux regles de la grammaire & quelquefois même élégant & ingénieux. Pour celui des chartes, rien de plus barbare & de plus incongru: pourquoi cette différence, si ce n'est parce que les chartes ont été écrites par des faussaires grossiers & ignorans ? car il n'y a nulle apparence que les officiers de la chancellerie qui redigeoient les chartes, eussent fait parler nos rois dans un style barbare & ridicule, dans un temps où ils en voyoient un tout différent dans les actes des conciles & dans les lettres des Evêques. Le pere Mabillon & les défenseurs de la Diplomatique, ont répondu que ce style barbare & incongru étoit un style particulier pour les chartes; que c'étoit le style du peuple qui étant mêlé avec des barbares, s'étoit amusé à défigurer la plûpart des mots latins, & à violer les regles de la construction: qu'il y a encore actuellement un style particulier dans les parlemens & dans les tribunaux de la justice, qui est souvent très-différent de celui dont on se sert dans les livres, dans les harangues, dans les lettres & dans les conversations. Le pere Germon répliquoit que par ses réponses le pere Mabillon supposoit toujours ce qui étoit en question, savoir que ces chartes étoient vraies & originales, puisque on n'avoit d'ailleurs aucune preuve qu'un style pareil fût en usage dans la chancellerie de nos premiers rois. Il allégue même l'exemple de Grégoire de Tours, qui assure qu'il a écrit son histoire dans le style le plus grossier, dans le style du peuple, cependant ce style est incomparablement meilleur que celui des chartes: d'où il conclut que personne ne parloit alors comme on fait parler nos rois dans ces chartes.

Tels sont les argumens généraux du pere Germon contre la vérité des chartes que le pere Mabillon a données pour originales dans sa Diplomatique.

Mais le pere Germon ne se contenta pas d'attaquer les chartes par des argumens généraux, il vint au détail, & entreprit de prouver que

plusieurs de ces chartes étoient fausses par des argumens particuliers & tirés du contenu même des chartes. On en citera quelques exemples pour mettre le lecteur plus au fait encore sur l'objet de cette grande dispute.

1°. Dans la charte mutilée de Clovis II. on fait dire à ce prince, en parlant de lui & de la reine Nantilde sa mere, qu'ils ne peuvent pas signer.

Ce fait, dit le pere Germon, est notoirement faux; puisqu'il est sûr que Clovis II. ainsi que la reine, étoit en état de signer dès la premiere année de son regne; il le savoit même avant la mort de son pere. Il le savoit premierement dès la premiere année de son regne, puisque l'auteur de la vie de saint Babolen, premier abbé du monastere de saint Maur-les-Fossés nous assure que de son temps, on voyoit encore en original dans les archives de ce monastere une charte de Clovis II. datée de la premiere année de son regne, & que cette charte étoit signée de la main même de Clovis II. & de celle de la reine Nantilde sa mere, comme le roi le témoigne à la fin de la charte. Donc Clovis II. savoit signer dès la premiere année de son regne, & la reine sa mere Nantilde le savoit aussi.

Il le savoit même avant la mort de son pere; car l'auteur anonyme des gestes de Dagobert, raconte que ce roi quelques jours avant sa mort, voulant encore donner quelques terres à l'abbaye de saint Denys, & ne pouvant à cause de sa maladie signer l'acte qu'il en avoit fait dresser, pria son fils Clovis II. de le signer pour lui; & le même écrivain ajoûte aussi-tôt, que Clovis obéit, & qu'il souscrivit la charte, qui lui fut présentée par Dadon, autrement saint Ouen, alors réferendaire. Donc Clovis II. savoit signer même avant la mort de son pere.

Le pere Mabillon & les défenseurs de la Diplomatique, ont répondu que l'autorité de deux historiens qui ne sont pas toujours les plus exacts, ne peut jamais prévaloir contre un titre authentique; que d'ailleurs quand même Clovis II. & sa mere Nantilde auroient été en état de signer la charte dont il s'agit, ils auroient pû dire ou faire dire dans la charte qu'ils *ne le pouvoient*, *qu'ils s'en abstenoient*, soit parce qu'ils étoient absens, soit pour quelque autre raison qu'on ignore, & qu'ils avoient ordonné au référendaire ou à quelques autres Officiers de la signer pour eux, ainsi que nos rois le font encore tous les jours depuis le regne de Charles IX. qui étant occupé à jouer, dit au sécrétaire d'état de Villeroi qui lui apportoit un papier à signer: *Signez, signez pour moi, je vous en donne le pouvoir.* Qui auroit pû empêcher ce ministre de dire au nom de Charles IX: *N'ayant pu signer cette lettre de notre propre main, nous avons ordonné au sieur de Villeroi de la signer en notre nom*; & seroit-on bien venu à regarder cet acte comme faux & supposé; sur ce qu'il est très-certain que le Roi Charles IX. savoit écrire.

Le pere Germon s'inscrit pareillement en faux contre la quatrieme

des chartres originales rapportée dans la Diplomatique. Le nom du prince se trouva déchiré dans la piece. Le pere Mabillon l'avoit attribué à Clovis II. or le pere Germon en conclut aussi-tôt que la charte étoit évidemment fausse; car, disoit-il, on parle dans cette charte *d'Erchinoalde*, pere de Leudesius, *comme ayant été autrefois maire du Palais*. Ce seigneur n'étoit donc plus maire du palais, quand la charte a été écrite. On sait cependant par le témoignage des historiens qu'Erchinoalde fut maire du palais jusqu'à la mort de Clovis II. La charte est donc évidemment fausse; ou bien il faut dire qu'elle n'est pas de ce prince.

Ce raisonnement tout invincible qu'il est, ne put ébranler Monsieur Fontanini un des défenseurs de la Diplomatique, qui soutint que la charte étoit véritablement de Clovis II. Le pere Mabillon sentit mieux toute la force de l'argument, & il prit le parti de se rétracter plutôt que d'avoir recours à ces subterfuges. » J'avois crû, dit-il, dans la » Diplomatique, que la charte étoit de Clovis II. mais il est clair » que ma conjecture est fausse, parce que cette charte est postérieure » à Erchinoalde maire du palais, sous Clovis II. auquel il est certain » qu'Erchinoalde a un peu survécu. Aprés donc y avoir mieux pen» sé, je ne doute point que la charte ne soit de Clotaire fils de » Clovis.

On voit par ce trait avec quelle candeur & quelle sincérité le pere Mabillon procédoit dans l'examen de ces chartes. Ainsi quand il seroit vrai, comme bien des gens l'ont cru, que les difficultés proposées par le pere Germon anéantissoient entierement leur autorité, il faudroit toujours convenir que ce sont plutôt les chartes qui auroient trompé le pere Mabillon, que ce ne seroit le pere Mabillon qui auroit cherché à tromper le public par les chartes.

Comme il s'agit dans cette charte d'une contestation à juger sur une terre dont il y avoit une partie qui appartenoit au monastere de saint Denys : le pere Mabillon avoit conjecturé que cette contestation regardoit saint Ouen, archevêque de Rouen & Leudesius maire du palais.

Le pere Germon le releva encore sur cet article, en lui faisant remarquer que Leudesius n'avoit été maire du palais, qu'aprés la mort de Clotaire fils de Clovis II. Le pere Mabillon convint encore une fois qu'il s'étoit trompé, & se réduisit à dire que la charte étoit de Clotaire & que la contestation regardoit Leudesius, avant que ce seigneur eût été élevé à la dignité de maire du palais.

Le pere Germon s'appliqua particulierement à montrer que la plupart des chartes produites par le pere Mabillon sont en contradiction avec les historiens. Dans celle qu'il suppose être de Clotaire, il est parlé d'un seigneur nommé Waninge, qui y est appellé Comte du Palais, quoiqu'aucun des historiens du temps ne lui donne cette qualité, & qu'au contraire ils nomment des comtes du palais, tout différens de celui-là.

Dans une autre le regne de Clotaire III. y est prolongé jusqu'à la seizieme année, quoique ce prince, selon les historiens, n'ait regné que quatorze ans, & que le pere Mabillon lui-même dans ses annales ne donne pas plus d'étendue à son regne. On voit pareillement dans plusieurs de ces actes, différentes dates qu'il est fort difficile de concilier avec l'histoire.

Le pere Mabillon & les défenseurs de la Diplomatique ont tâché de résoudre en détail la plupart de ces difficultés, & c'est au public à juger s'ils y ont réussi. Notre dessein n'est pas d'exposer ici cette dispute dans toute son étendue; on croit en avoir assez dit pour mettre le lecteur au fait des principales difficultés qui ont été proposées contre la vérité & l'authenticité des chartes mérovingiennes produites comme vraies & originales dans la Diplomatique & qui ont servi de fondement au nouvel art que le pere Mabillon vouloit établir pour apprendre à discerner les faux titres des véritables. On n'a pas cru devoir dissimuler les réponses qui ont été faites à ces difficultés.

Si la matiere ne paroissoit pas suffisamment éclaircie, par ce que nous en avons dit, on peut consulter les ouvrages du pere Germon, le supplément à la Diplomatique, les traités de M. Fontanini & du pere Constant religieux de la congrégation de saint Maur, à qui le pere Mabillon, après avoir publié son supplement à la Diplomatique, abandonna le soin de le défendre contre le pere Germon qui ne cessoit d'attaquer les réponses des défenseurs des chartes avec autant d'ardeur & de fermeté que les chartes même. Cette dispute n'a donné aucune atteinte à la réputation du pere Mabillon, à qui l'on ne peut refuser la gloire d'avoir répandu sur l'art de la Diplomatique, toute la lumiere dont il peut être susceptible au milieu des épaisses ténébres qui enveloppent l'histoire & les usages de ces siecles de Barbarie.

Deux peres Bénedictins ont encore entrepris sa défense dans un nouveau traité de diplomatique, imprimé à Paris en 1710. La question de l'authenticité des chartes contestées, est traitée avec beaucoup d'étendue, & l'on y répond aux différentes objections proposées par les savans, qui ont cherché à en affoiblir l'autorité.

IX.

De la religion des François sous la premiere race.

Il est certain que les François étoient payens quand ils entrerent dans les Gaules sous la conduite de Clovis, qui l'étoit aussi. Selon Gregoire de Tours, ils reconnoissoient des divinités dans les forêts, dans les eaux & dans les autres élémens, ils adoroient des oiseaux & d'autres bêtes : *sylvarum atque aquarum, avium, bestiarumque & aliorum quoque elementorum sibi finxere formas.*

Par le P. Daniel.
L. 2. c. 10.

Corneille Tacite en parlant des mœurs des anciens Germains nous

L. 8. de moribus Germaniorum.

explique de quelle maniere ils adoroient les forêts ; ce n'étoit pas tant les forêts mêmes, que la solitude & le silence qui y inspirent une espèce d'horreur : *Deorum nominibus appellant secretum illud quod sola reverentia vident.* Selon le même Gregoire de Tours, ils comptoient au nombre de leurs dieux, Saturne, Jupiter, Mars & Mercure.

Cap. 29.

Peu d'années après leur entrée dans les Gaules, Clovis s'étant converti, une grande partie des François suivit son exemple ; plusieurs aussi demeurerent attachés au culte des faux dieux, & se retirerent avec Ranacaire, roi de Cambrai, dans les états de ce prince. Car il y avoit de ce côté là, sur-tout vers la mer, beaucoup de Gaulois qui n'étoient pas encore chrétiens ; comme on le peut voir dans la vie de saint Eloi, écrite par saint Ouen & plusieurs autres monumens de l'antiquité.

Le second concile de Tours tenu en 567. sous le Roi Caribert condamne certaines superstitions qui se faisoient selon l'ancienne maniere des payens, auprès des rochers, des antres & des fontaines ; ce qui a rapport, à ce que disent Gregoire de Tours, & Corneille Tacite, que les François reconnoissoient des divinités dans les forêts & dans les eaux.

Les conciles des Gaules assemblés dans l'étendue de l'empire des François depuis leur conversion nous font assés connoître qu'elle ne fut pas universelle ; on y voit des canons faits en divers temps contre les superstitions payennes, & qui supposent qu'il y avoit encore des idoles en France auxquelles on sacrifioit.

Le premier concile d'Orléans, tenu sur la fin du regne de Clovis, ne touche point cet article : la raison est que quoique le christianisme, fût alors la religion dominante, néanmoins plusieurs étoient demeurés attachés à leurs erreurs. On ne vouloit pas les contraindre, ni même les flétrir ou les rendre odieux par ces sortes de decrets.

Le second concile d'Orléans tenu en 533. sous Childebert I. roi de Paris & fils de Clovis n'attaqua point encore si ouvertement l'usage de ces superstitions ; mais seulement il condamne & excommunie les relaps qui, après s'être convertis, retournoient au culte des idoles ou mangeoient des viandes qui leur avoient été immolées. *Catholici qui ad idolorum cultum... revertuntur, vel qui cibis idolorum cultibus immolatis utuntur.* Ce qui suppose manifestement qu'il y avoit encore des idoles & des sacrifices parmi les François.

Can. 20.

Un autre concile, tenu dans la même ville sous le même roi, neuf ans après, renouvelle le même anathème, & nous marque une superstition des François payens qui étoit de faire leurs sermens ayant les mains sur la tête de quelque bête en invoquant leurs Dieux : *Si quis christianus, ut est gentilium consuetudo, ad caput cujusdam feræ vel pecudis invocatis insuper nominibus paganorum* (je crois qu'il faut lire *numinibus*) *fortasse juraverit*, &c. Une tête de bœuf d'or qu'on trouva dans le tombeau de Childeric, à Tournai pourroit bien avoir quelque rapport à cette superstition.

Concil. Aurel. 4. Can. 15. 16.

Mais

Mais enfin le même roi Childebert vers l'an 554. fit une constitution dont nous n'avons qu'un fragment, par laquelle il défendit dans l'étendue de son état l'exercice du paganisme, avec ordre à tous ses sujets de briser toutes les idoles, ou de permettre aux prêtres de le faire, par-tout où ils en trouveroient, & défense à qui que ce fût de s'y opposer sous peine de telle punition qu'il jugera à propos d'ordonner contre ceux qui n'obéiroient pas: *Præcipientes ut quicumque admonitus de agro suo, ubicumque fuerint simulachra constructa, vel idola dæmonibus dedicata ab hominibus, facto non statim abjecerint, vel Sacerdotibus hæc destruentibus prohibuerint, datis fidejussoribus, non aliter discedant, nisi in nostris obtutibus præsententur, qualiter in sacrilegis Dei injuria vindicetur.* Tom. I. Concil. Gall.

La défense que ce prince fit de rendre aucun culte public aux idoles, n'empêcha pas ceux qui demeurerent toujours attachés à leurs superstitions d'en pratiquer encore quelques-unes en secret, qu'ils prétendoient n'être point contre l'édit du roi, parce qu'il n'y paroissoit point d'idoles: c'est ce que nous apprenons par le second concile de Tours, tenu sous le roi Caribert, neveu de Childebert & son successeur au royaume de Paris. Il est défendu par le vingt-deuxieme canon de ce concile de pratiquer auprès des rochers, des arbres, des fontaines, certaines superstitions propres du paganisme, & contraires à la pureté du culte des cérémonies de l'église: *Ad nescio quas petras aut arbores, aut ad fontes designata loca gentilium perpetrare, quæ ad ecclesiæ rationem non pertinent.* Cette défense est encore renouvellée dans les capitulaires de Charlemagne, dont un nous apprend qu'une des cérémonies que ces superstitieux faisoient auprès des rochers, des arbres & des fontaines étoit une espece d'illumination, *de arboribus, vel petris, vel fontibus, ubi aliqui stulti luminaria, vel alias observationes faciunt.* L. 5. Capitul. 64.

En 589 il y avoit encore une superstition parmi quelques chrétiens, qui étoit de ne point travailler le jeudi. Le concile de Narbonne qui la condamne & la défend, marque que c'étoit encore un reste du paganisme & que la raison pour laquelle quelques-uns s'abstenoient de travailler, c'étoit parce que le Jeudi étoit consacré à Jupiter: *Ad nos pervenit quosdam de populis catholicæ fidei execrabili ritu diem quintam feriam quæ & dicitur Jovis multos excolere & operationem non facere, &c.* Can. 5.

C'étoit certains usages qui s'étoient conservés insensiblement parmi la populace depuis la destruction du paganisme, & que les conciles abolissoient ainsi peu à peu. Par tout cela l'on voit que Clovis eut la gloire d'avoir établi la religion chrétienne parmi les François; mais que celle d'y avoir détruit l'idolatrie, appartient à son fils Childebert qui la proscrivit le premier & efficacement par un édit public dans l'étendue de son royaume de Paris.

L'idolatrie ne fut pas si tôt détruite dans le royaume d'Austrasie ou dans ses dépendances, c'est-à-dire parmi les François qui demeuroient au-delà du rhin; car plus de quarante ans après l'édit de Childebert, c'est- L 7. Epist. 5.

à-dire, l'an 597. saint Grégoire le Grand exhortoit encore la reine Brunehaut régente des royaumes d'Austrasie & de Bourgogne d'abolir dans ses états le culte des idoles, & d'empêcher ses sujets d'offrir des sacrifices à ces fausses divinités, *ut idolis non immolent*; de leur offrir des têtes d'animaux, *de animalium capitibus sacrificia sacrilega non exhibeant*; de ne point rendre de culte à des arbres, *cultores arborum non existant.*

L. 9. Epist. 9. Ce qui me surprend le plus, c'est que le même pape, dans une autre de ses lettres, donne clairement à entendre qu'il y avoit encore beaucoup de payens dans le pays de Marseille, c'est dans une lettre qu'il écrit à Serene, évêque de cette ville. Vous, lui dit-il, qui demeurez au milieu des Gentils, *qui inter Gentes habitas.* Je crois que ces payens étoient des marchands des nations étrangeres qui trafiquoient à Marseille, & dont plusieurs s'y habituoient à cause de la commodité du trafic; car le christianisme étoit depuis long-temps établi en Provence.

Au reste quoiqu'on voye encore du tems de Carloman & de Pepin fils de Charles Martel, quelques conciles, comme celui de Soissons & celui de Lestine, qui exhortent les évêques à empêcher les superstitions payennes dans leurs dioceses, il ne s'ensuit pas que le culte des idoles y fût autorisé ou toleré; il s'agissoit des chrétiens mêmes, qui tout convertis qu'ils étoient, avoient encore de l'attache pour quelques observations superstitieuses.

Ce qui m'en persuade, c'est que les papes Gregoire II. Grégoire III. & Zacharie envoyant des missionnaires en Germanie, pour convertir les idolatres, & les recommandant aux rois des François & aux évêques de France ne font mention que des quartiers du haut Rhin, de la Thuringe, de la Baviere, du pays des Allemans, de la Saxe, où il les envoyoient prêcher l'évangile, & nullement du bas Rhin où étoient les François de Germanie. De plus Charles Martel & Pepin, qui s'appliquerent à procurer la conversion des infideles, ne parlent que des Frisons & des peuples des bords de la mer de ce côté-là, & point de leurs François. Ainsi il me paroît que l'idolatrie fut abolie parmi les François des Gaules & de la Germanie sous les fils de Clovis, ou au plûtard, sous le regne de ses petits-fils. Depuis le commencement du christianisme des François, jusqu'à l'élévation de Pepin, chef de la seconde race sur le throne, c'est à-dire, pendant l'espace de plus de deux cents cinquante ans, on ne vit point d'hérésie en France, l'Arianisme qu'ils trouverent établi au-delà de la Loire, après la défaite d'Alaric roi des Visigots, y fut bientôt aboli. Il y eut quelques gens qui suivirent le schisme qui se fit à l'occasion de la condamnation des trois chapitres par le pape Pélage, successeur de Vigile: mais ces schismatiques furent en si petit nombre qu'ils ne firent jamais un parti.

Tom. I. Conc. Gall.

Sur la fin de la premiere race, il s'éleva deux hérésiarques qui eurent quelques sectateurs; le premier se nommoit Adalbert, Gaulois de nation qui, pour se faire une réputation dans le monde, se servoit principalement de la dévotion que les François avoient aux reliques des saints;

cette dévotion étoit grande en France. Une des préfaces de la loi salique témoigne que les princes François, après leur conversion, faisoient volontiers de grandes dépenses en argent, en or, en pierres précieuses pour les châsses où ils renfermoient les corps des saints martyrs. Nous avons des lettres de plusieurs papes, comme de Pélage I. de saint Grégoire le grand & de quelques autres par lesquelles on voit que les rois & les évêques des Gaules demandoient & recevoient volontiers & avec dévotion des reliques de Rome : Les peuples avoient aussi beaucoup de vénération pour ces sacrés restes des serviteurs de Dieu.

Ce fut, dis-je, par cet attrait qu'Adalbert se fit suivre par la populace & même par quelques évêques; il disoit qu'un ange lui avoit apporté de la part de Dieu, certaines reliques qui guérissoient de tous maux. Il montroit une lettre qu'il disoit être de Jesus-Christ même, qui avoit été trouvée dans Jérusalem, s'etoit conservé pendant plusieurs siecles, & lui étoit enfin tombée entre les mains.

Comme il s'étoit acquis une grande réputation de sainteté, jusqu'à être appellé le saint & l'apôtre, on vouloit avoir de ses cheveux & des rognures de ses ongles, comme de précieuses reliques. Il en donnoit sans façon, & les faisoit porter jointes à celles de saint Pierre. Il plantoit des croix & bâtissoit des chapelles dans les champs, où le peuple s'assembloit pour faire ses prieres. Il fut ordonné évêque par quelques évêques de son parti; il disoit à ceux qui venoient se confesser à lui qu'ils n'avoient qu'à s'en retourner en paix, qu'il savoit tous leurs péchés & qu'il leur en donnoit l'absolution. Enfin son impudence alla jusqu'à faire consacrer des églises en son nom. Il fut condamné comme hérétique au concile de Soissons de l'an 744. & ensuite dans un concile de Rome.

L'autre hérésiarque qui parut fut un Hibernois nommé Clement, dont l'erreur principale étoit que Jesus-Christ étant descendu aux enfers après sa passion, en avoit délivré tous ceux qui y étoient, même les idolatres. Il fut aussi condamné dans un concile de Rome, & après avoir bien causé du désordre, il fut mis aussi bien qu'Adalbert dans une prison, dont apparemment ils ne sortirent point de toute leur vie.

Il est encore fait mention dans une lettre du pape Zacharie à saint Boniface archevêque de Mayence, d'un prêtre nommé Samson qui nioit la nécessité du baptême, & qui disoit que l'imposition des mains de l'évêque suffisoit pour faire un homme chrétien & catholique; mais il n'eut point de sectateurs. Tom. I. Concil. Gall. p. 570.

Depuis que les François furent chrétiens, nos rois, à la sollicitation des évêques, firent paroître beaucoup de zele contre les Juifs, pour empêcher que les chrétiens n'en reçussent aucune injure, qu'ils ne les pervertissent, & qu'ils n'eussent aucun exercice public de leur religion. Il s'établit à cet égard peu à peu une espece de police en france, qui leur étoit fort incommode. Ils ne pouvoient avoir aucune charge de judicature, ni être employés à lever les impôts, ni Concil. Arvernense. Can 9. Concil. Matisconense. Can. 13.

Paris 5. Can. 15. Aurel. 3. c. 30. aller à la guerre, ni appeller les chrétiens en jugement : s'ils le faisoient, l'évêque avoit droit de les obliger à se faire baptiser. Il leur étoit défendu de paroître en public depuis le jeudi saint, jusqu'au lundi de Pâques : on les obligeoit à rendre de certains devoirs aux prêtres & aux clercs, & ils ne pouvoient pas s'asseoir en présence d'un prêtre, sans qu'on le leur eût ordonné; ils avoient défense de parler en particulier aux religieuses sous quelque prétexte que ce fût. Non-seulement il leur étoit défendu d'attirer les chrétiens au Judaïsme, mais même ils ne pouvoient pas avoir de prosélytes payens, c'est-àdire, instruire des Payens dans leur religion. S'ils pervertissoient un esclave par l'espérance de la liberté, on leur confisquoit tous leurs autres esclaves; ils n'avoient pas droit de vendre à d'autres leurs esclaves chrétiens, & tout esclave chrétien pouvoit se racheter ou être racheté par quiconque vouloit donner pour lui le prix ordinaire des esclaves. Les chrétiens & surtout les clercs avoient défense de jamais manger avec les Juifs. Les mariages entre les chrétiens & les juifs étoient défendus : on les contraignoit quelquefois à se faire chrétiens, malgré qu'ils en eussent : mais saint Grégoire le grand écrivit à Virgile, évêque d'Arles & à Théodore évêque de Marseille, pour empêcher ce désordre en leur représentant les conséquences fâcheuses de cette violence. Telle étoit la condition des Juifs en France sous la premiere race, & les reglemens de police & de religion contre cette nation.

(Marginal notes: Concil. Matiscon 1. c. 2. Aurel. 4. Can. 31. — L. 1. Epist. 45.)

X.

De la langue des François sous la premiere race.

Par le P. Daniel. QUand les Visigots, les Bourguignons & les François, s'emparerent des Gaules, la langue vulgaire étoit la langue latine. C'étoit une des maximes de la politique des Romains de l'étendre aussi loin que leur empire, & de faire en sorte, dit Valere-Maxime, l. 2 c. 2. que la langue naturelle du pays qu'ils subjuguoient s'abolît peu à peu. *Ut latinæ vocis honor vigeret, & quâdam desuetudine nativa aboleretur.* Ils en vinrent d'autant plus aisément à bout dans les Gaules, qu'elles étoient plus proches d'Italie, que quelques empereurs dans la suite y tinrent leur cour, & que divers tyrans s'y fortifierent & y soutinrent leur révolte.

Ils fonderent des écoles en divers endroits, à Besançon, à Lyon, à Autun & en quelques autres villes. La Jurisprudence qui y fut introduite étoit toute en latin; toutes les lettres que les juges, les magistrats, les officiers Gaulois, celles mêmes que quelques rois barbares, quand ils y furent établis avec l'agrément ou par la tolérance des Romains, comme par exemple, les rois des Bourguignons, toutes les lettres, dis-je, qu'ils écrivoient à Rome ou aux empereurs, devoient être latines. Cette orgueilleuse ville, dit saint Augustin, en imposant le joug aux autres

nations, leur imposoit en même temps l'obligation d'apprendre sa langue : *ut imperiosa civitas non solum jugum, verùm etiam linguam suam domitis gentibus imperaret.*

De sorte, ajoûte Vivez, dans son commentaire sur cet endroit de saint Augustin, qu'ils rendirent latines les Gaules & les Espagnes, malgré qu'elles en eussent, en abolissant entierement les langues dont ces nations s'étoient autrefois servies, *veteribus illarum gentium linguis abolitis.* Et certes, les lettres que Sidoine Apollinaire, qu'Avitus & quelques autres de ces temps-là, écrivoient à toutes sortes de personnes, & celles qu'ils recevoient de leurs amis des Gaules étant toutes latines supposent que la langue latine étoit la langue de tout le monde. Quand donc les François vinrent s'établir dans les Gaules, tous les originaires du pays parloient communément latin. L. 19. de civit. cap. 7.

Mais dès-lors cette langue étoit fort corrompue par les mots Gaulois qu'on y mêloit & par les prononciations & les terminaisons gauloises qu'on y donnoit ; & cette corruption devint si grande, avec le temps, que ce n'étoit presque plus du latin, & l'on peut dire qu'au moins sur la fin de la premiere race, le peuple ne parloit plus latin, quoiqu'il l'entendit de même que les Provençaux entendent le françois de Paris, quoique leur langage ne soit qu'un jargon & un françois très-corrompu. Néanmoins comme les peuples de Germanie, en entrant dans les Gaules, avoient donné aux originaires du pays le nom de Romains, parce qu'ils étoient de l'empire Romain ; ils appellerent la langue romaine, la langue qu'on y parloit alors, & on distinguoit fort cette langue romaine de la latine; c'est de quoi on pourroit fournir une infinité de preuves : en voici une manifeste tirée de la vie de saint Adelard qui vivoit du temps de Charlemagne, & qui étoit son parent : il y est dit de lui qu'il parloit fort bien la langue romaine qui étoit la vulgaire, encore mieux la langue Tudesque ou Germanique, mais qu'il parloit la Latine en perfection.

Si vulgari, id est ROMANA lingua uteretur, omnium aliarum putaretur inscius, si verò teutonicâ enitebat perfectius, si LATINA in nulla omnino absolutius.

Cette maniere de parler & d'opposer la langue romaine à la latine ou le roman au latin, dura très-long tems en France. Guillaume de Nangis qui vivoit sous le roi Charles V[e]. au quatorzieme siecle parlant de son histoire de France qu'il avoit faite en latin & traduite en françois, dit : *Je, frere Guillaume de Nangi, ai translaté de latin en roman, à la requête des bonnes gens, ce que j'avois fait autrefois en latin.*

De sorte que si nous nous exprimions aujourd'hui comme on s'exprimoit encore du tems de Charles V[e]. au lieu de dire que nous parlons françois, nous dirions que nous parlons roman ou la langue romaine, c'est-à-dire la latine corrompue : car notre roman ou françois d'aujourd'hui n'est pas si différent du roman ou françois du tems de

Charles V. que celui du tems de Charles V. l'étoit du roman du temps de la premiere race des rois.

Il me paroît donc certain par tout ce que je viens de dire que lorsque les François se saisirent des Gaules; les honnêtes gens, pour peu qu'ils fussent polis, y parloient latin, quoiqu'ils mêlassent dans leur langage quantité de méchans mots, ainsi qu'on le voit dans les ouvrages mêmes d'Apollinaire qui vivoit quelques années auparavant. Le peuple le parloit encore, mais d'une maniere fort imparfaite & déja fort corrompue; & dans la suite, sous la premiere race, la langue vint à ce point de corruption qui la fit opposer sous le nom de langue romaine ou de roman à la langue latine. J'en produirai bientôt un exemple dans un monument assez ancien pour vous en convaincre.

Cependant nos rois établis dans les Gaules & les gens de leur cour parloient leur langue françoise; leurs soldats & tous les François qui les suivirent en deça du Rhin, en faisoient autant, mais à l'exemple des Ostrogots d'Italie, des Visigots du Languedoc, des Espagnes & des Bourguignons, ils consentirent que la jurisprudence & tout ce qui y auroit rapport fût écrit en latin. La loi salique fut écrite ou traduite en cette langue, tous les actes publics se faisoient en latin, comme on le voit par tous les titres & toutes les chartes que nous avons en assez grand nombre des rois de cette premiere race, & ainsi qu'on le voit encore par leurs monnoies, dont toutes les inscriptions sont latines.

On mêloit quelquefois dans ces monumens publics des mots françois ou germaniques à qui on donnoit des terminaisons latines. La loi salique en est remplie: le premier titre est *de mannire*, qui veut dire de la citation en jugement, & qui répond en latin au mot *in jus vocare*. Le titre 49. est *de adfrannire*, c'est-à-dire, de la cession qu'on veut faire de quelque bien, & qu'on expliqueroit en latin par *abdicare à se possessionem & in alium transferre*. Une infinité de mots françois de cette nature se trouvent dans cette loi, qui la rendent très-difficile à entendre. De la loi salique ils passerent dans les autres édits des rois; & on en voit encore beaucoup dans les capitulaires de Charlemagne & de ses successeurs. Mais de même que plusieurs de ces mots françois ou germaniques, furent reçus dans notre jurisprudence, aussi une infinite passerent dans le discours ordinaire, & se trouverent insensiblement autorisés par l'usage, ce qui contribua encore à corrompre la langue vulgaire, de maniere que cette langue appellée langue romaine ou roman se trouva composée de latin, de Gaulois & de François.

Le françois ou le germanique ou la langue barbare, car c'est ainsi qu'on l'appelloit, ne laissa pas de subsister, & on lui donna depuis encore le nom de Teutonique ou de Tudesque: Eginard dans la vie de Charlemagne en parle comme de la langue de cet empereur. Il dit qu'il commença une grammaire de la langue de ses ancêtres, [illegible]

grammaticam patrii sermonis; & qu'il imposa des noms de la même langue à tous les mois, *mensibus etiam juxta patriam linguam nomen imposuit*. Et ces noms qu'on lit dans Eginard ont du rapport à ceux dont les Allemans appellent encore aujourd'hui les mois.

Mais il y eut une différence notable sur l'article de la langue entre les François Occidentaux ou Neustriens, c'est-à-dire, ceux des provinces depuis la Meuse jusqu'à la Loire; & les François Orientaux ou Austrasiens, c'est-à-dire, ceux qui habitoient l'Austrasie comprise pour la plûpart entre la Meuse & le Rhin. Les premiers sur-tout en approchant de la Seine & de la Loire, parlerent toujours la langue romaine ou le roman : mais chez les autres le Tudesque ou la langue *barbare* & germanique prévalut.

Le voisinage de la Germanie & la différence des princes (car l'Austrasie fut presque toujours durant la premiere race, un état séparé du reste de la France) contribua beaucoup à cela. La langue Allemande d'aujourd'hui & la Flamande ont beaucoup de rapport à cet ancien Tudesque. Il nous en reste quelques fragmens aussi bien que du roman ou de la langue romaine. Je vais en rapporter un du roman. Il est tiré de Nithard, écrivain recommandable par sa naissance, car il étoit fils d'une fille de Charlemagne.

C'est dans l'histoire qu'il composa des dissentions arrivées entre les fils de Louis le Débonnaire. Il raconte que Louis, prince de Baviere & Charles le Chauve son frere, alors roi d'une partie de la France, en deçà du Rhin, s'aboucherent à Strasbourg pour faire publiquement & solemnellement une ligue entr'eux contre leur frere l'empereur Lothaire, que Louis harangua le peuple en tudesque & Charles en roman; qu'ensuite Charles pour se faire entendre des sujets de Louis, jura la ligue en Tudesque & que Louis, pour être entendu des sujets de Charles la jura en roman, & que les deux peuples consentant à la ligue firent aussi leur serment chacun en leur langue.

Voici le serment de Louis en roman avec l'interprétation latine en façon de glose, telle que l'a faite M. du Cange :

» Pro Dei amore & pro Christiano populo & nostro communi
Pro Deo amor & pro Christian poblo & nostro commun In præfatione ad glossar.
» salvamento in antea in quantum Deus sapere
salvamento dist di en avant in quant Deus savir
» & posse mihi dederit; salvabo hunc meum fratrem
& podir me dunat; si salvareio cist meon fradre
» carolum & in auxilio & in unaquaque causa ut homo
Karlo & in adjudha & in cadhuna cosa si cum om
» per jus suum fratrem salvare debet in eo quod ille mihi
per dreit son fradre salvar dist in o quid il mi
» alter faceret; & cum Lothario nullum placitum unquam
altre si fazet; & ab Luher nul plaid nunquam

» capiam quod mea voluntate huic meo fratri Carolo
preindrai qui meon vol cist meon fradre Karle
» in damno sit.
in damno sit.

On voit aisément par ce fragment le rapport que le roman avoit avec la langue latine. Il y a plusieurs mots de pur latin, *cum*, *nunquam*, *in damno sit*, &c. les autres sont corrompus & changés par la terminaison, comme *savir* pour *sapere*, *podir* pour *posse*.

On voit en second lieu que ces princes parloient l'une & l'autre langue. Caribert, petit fils de Clovis, savoit outre cela le latin, comme nous l'apprenons de Fortunat, évêque de Poitiers dans une lettre en vers qu'il écrivit à ce Prince.

Cum sis progenitus clarâ de gente Sicamber,
Floret in eloquio lingua latina tuo.
Qualis es in propria docto sermone loquela.
Qui nos Romano vincis in eloquio ?

L. 5. c. 45. Chilperic I. frere de Caribert savoit aussi cette langue, & fit même quelques pieces en vers latins, qui n'étoient pas fort bons selon le témoignage de Grégoire de Tours. Cela prouve qu'outre la langue naturelle de nos rois qui se parloit communément dans le palais, on leur apprenoit aussi la langue vulgaire pour pouvoir entendre leurs sujets, & la latine pour entendre les ambassadeurs des nations étrangeres; & c'est parce que les François ne savoient pas le latin que les ambassadeurs de Clovis étoient ordinairement des Gaulois, comme Aurelien qu'il envoya à Gondebaud, roi de Bourgogne, pour lui demander sa niece en mariage, Paterne qu'il tint auprès d'Alaric après la paix faite proche d'Amboise; comme Rufin que Childebert envoya à Rome au pape Pelage. Mais depuis on voit tantôt des François & tantôt des Gaulois employés dans les négociations, parce qu'enfin les seigneurs françois pour y avoir part, se donnerent la peine, aussi bien que les Gaulois d'apprendre le latin.

L. 6. c. 24. Isaac Pontan dans ses origines françoises, a rapporté ce serment de Louis prince de Baviere dont je viens de parler, & de plus quelques autres pieces en langue françoise de ce temps-là, d'autres en langue tudesque tirés des anciens auteurs. Il s'est même donné la peine d'en faire des traductions latines. Il me suffit d'en avertir les personnes curieuses de ces antiquités, sans me croire obligé d'en charger cet ouvrage. J'ajoûterai encore seulement quelques autres réflexions touchant les noms propres des François de ce temps-là.

La premiere est que les noms propres des François, je parle principalement de ceux des princes, avoient, comme dans la plûpart des langues les plus originales, leur signification & leur étymologie particuliere, qui marquoit quelque qualité d'esprit ou de corps. Par exemple,

ple, Chilperic signifioit selon la force de la langue des François, ce que signifie en latin *adjutor fortis*, c'est-à-dire, compagnon courageux. C'est ce que nous apprend Fortunat dans l'éloge qu'il fait de Chilperic I. à l'occasion du Concile de Brenne.

Chilperice potens, si interpres barbarus adsit,
Adjutor fortis, hoc quoque nomen habes. L. 9. c. 1.

Votre nom, dit-il selon la langue barbare, *si interpres barbarus adsit*, j'ai déja remarqué que c'est ainsi qu'on appelloit même en France, la langue des François pour la distinguer de la Latine ou du Roman, votre nom signifie *adjutor fortis*, ami & compagnon courageux, c'est-là la force de ce mot, *hoc quoque nomen habes*. Lorsque Gontran roi de Bourgogne tint sur les fonts de baptême Clotaire II. son neveu, il dit en lui donnant ce nom: Je souhaite que cet enfant remplisse la signification de son nom, *crescat puer & hujus sit nominis executor*. Fortunat nous explique ce que signifie le mot de *Bert* qui est la terminaison la plus ordinaire des noms de nos rois de la premiere race. Selon lui, ce mot signifioit la même chose que le mot latin *mitis* ou celui d'*humanus*. C'est dans l'éloge qu'il fit de Caribert, petit-fils de Clovis. Il y exhorte la ville de Paris à se consoler de la mort de Childebert I. par les qualités de Caribert son successeur. Gregor. Turon. L. 10. cap. 28.

Dilige regnantem celsa Parisius urbe,
Et cole tutorem qui tibi præbet opem.
. . . .
De Childeberto veteres compesce dolores,
Rex placidus rediit qui tua vota fovet
Caribertus adest.

Il continue & dit que le nom de Caribert représente le nom de son oncle Childebert par la douceur.

Qui Childeberti retinens dulcedine nomen.

C'est donc parce que l'un & l'autre ont la terminaison commune, & que *bert* qui est cette terminaison, signifie la même chose, que bon, debonnaire, doux, humain.

Dans la vie manuscrite de sainte Berthe, qui vivoit sous Clovis II. il est dit en parlant de ses parens: *Nata est eis filia cui nomen imposuerunt Bertam, quæ interpretatur fulgida seu splendida*: Il leur naquit une fille qui fut nommée Berthe, c'est-à-dire, lumineuse & éclatante. D'où l'on peut conclurre que ce mot *bert* avoit diverses significations, & signifioit diverses qualités, mais toutes bonnes: je crois qu'il faut s'en tenir à ces auteurs contemporains, & principalement à Fortunat,

ſans s'arrêter à une infinité de vaines conjectures, que pluſieurs doctes ont faites ſur l'étymologie de ces noms.

On ne peut pas douter que toutes ces terminaiſons en *bert* & en *ric* ne fuſſent toutes barbares ou germaniques, & que comme *bert* ſignifioit débonnaire, bienfaiſant ou éclatant, auſſi *ric* ne ſignifiât tantôt riche, *dives*, tantôt *illuſtre*, tantôt *courageux*, comme le marque le vers de Fortunat que j'ai cité. Tous ceux qui ont traité de cette matiere, & les plus habiles auteurs de gloſſaires conviennent de tous ces points.

Mais ce qu'ils ſuppoſent communément que non-ſeulement la terminaiſon de ces noms, mais encore tout le nom même étoit barbare, ne me paroît pas évident. Laſius & la plûpart des autres qui traitent de l'origine des nations ou de leurs langues, défigurent ſouvent beaucoup ces noms pour leur trouver une étymologie dans la langue germanique. Par exemple, ſelon l'auteur que je viens de nommer, Thierry en latin *Theodoricus*, eſt le même que *Dietzich*; Theodebert le même que *Dietprecht*. Pour moi, il me paroît qu'une grande partie de ces noms en uſage parmi les François, les Gots & les autres nations barbares, ont tant de reſſemblance avec les mots grecs, qu'il y a de la probabilité à dire, qu'ils en viennent immédiatement : que, par exemple, *Théodoric*, vient du grec Θεόδωρος, *Theodoros*, & que ces nations y ont ſeulement changé la terminaiſon comme nous la changeons en François, en faiſant Theodore de *Theodoros*. Les preuves de mes conjectures ſont premierement que ces peuples ont eu beaucoup de commerce avec les Grecs; qu'ils ont ſouvent eu des guerres avec eux; qu'ils ont paſſé dans des pays où la langue greque étoit en uſage.

Secondement, que *Théodoric*, *Théodebert*, *Théodat*, *Théodebalde*, & autres ſemblables ne ſont pas les ſeuls noms qui paroiſſent originairement grecs, mais qu'il y en a encore pluſieurs autres qui portent viſiblement ce caractere. Qui doutera qu'Athanaric & Athanagilde ne viennent d'Ἀθάνατος, *immortalis*, immortel, auſſi bien qu'Athanaſe, & que les premiers ne different de celui-ci que par leur terminaiſon barbare, comme Athanaſe ne differe d'ἀθάνασιος, *Athanaſios* que par ſa terminaiſon françoiſe ? Qui doutera qu'Hermenfroi, Hermenigilde, ne viennent d'Hermès qui étoit en Grec le nom de Mercure, comme Hermagoras, Hermotime & pluſieurs autres noms grecs en viennent ? Quand on voit dans Corneille Tacite que les Hermanduri, peuple de la Germanie, rendoient un culte tout particulier à Mercure, juſqu'à faire un vœu de lui ſacrifier tout ce qui viendroit en leur puiſſance après la victoire, hommes & chevaux, n'eſt-on pas tenté de croire qu'ils tiroient leur nom de celui de ce Dieu, & que *Hermanduri* étoit formé d'Hermès? Pourquoi le nom de Thraſamond ne viendrat-il pas de Θάρσος, *Tharſos*, ou de Θράσος, *Thraſos* qui ſignifient audace, courage, témérité, auſſi-bien que celui de Thraſeas & de Thraſibule ? Il en ſeroit de même de Thoriſmond & de quelques autres, à qui on trouveroit dans le grec des origines très-naturelles.

L. 3. Annal.

Corneille-Tacite dans son histoire de Germanie, ne dit-il pas que de son temps, il y avoit sur le bord du Rhin une bourgade, appellée *Arcipurgium*, qui étoit ainsi appellée du mot grec ἀρχιπύργιον ? Que s'il n'étoit pas contre la vraisemblance de trouver dans le Grec l'origine d'un nom de ville ou de bourgade de la Germanie, le sera-t-il davantage d'y trouver avec autant de fondement, l'origine des noms propres d'hommes? Le même auteur dit au même endroit qu'on racontoit encore qu'on avoit trouvé sur les confins de la Germanie & de la Rhétie, qui est aujourd'hui le pays des Grisons, des tombeaux avec des inscriptions greques.

Lasius lui-même n'a-t-il pas fait un glossaire assez long de noms germaniques qui avoient leur origine dans le Grec, ne sont ce pas-là autant de nouvelles preuves de ma conjecture ? L. 2.

Troisiemement, & sans m'arrêter aux fables d'Hunibalde que Lasius a adoptées un peu trop légérement, pour un homme aussi savant qu'il étoit, parmi lesquelles on trouve au nombre des rois francois, avant la naissance de Jesus-Christ, des Helenus, des Nicanor, des Cassander, tous noms purement Grecs, sans, dis-je, m'arrêter à ces fables, la chronique de Prosper ne donne-t-elle pas pour prédécesseur à Pharamond dans la France germanique, un roi nommé Priam, du temps de l'empereur Gratien? *Priamus quidam regnat in Francia quantum altius colligere potuimus.* Alors, dit cet Auteur, un certain Priam régnoit en France; c'est tout ce que nous pouvons savoir de plus ancien de cette nation.

Ce Priam pourroit bien avoir fait venir l'idée à nos anciens auteurs de faire descendre la nation Françoise des débris de la ville de Troie. Mais cela ne marque-t-il pas clairement que les noms des héros Grecs n'étoient pas inconnus aux François dans leur France germanique.

Je conclus de toutes ces remarques, qu'il n'est pas certain que les noms de nos rois soient tous des noms germaniques, & qu'il n'est pas hors du vrai-semblable qu'il y en a au moins quelques-uns grecs d'origine. Que Théodebert, Thierri, en latin *Theodoricus*, Théodebalde, &c. pourroient bien l'être aussi-bien que Théodorus, Théodotus, Théophilus; que Charibert pourroit bien l'être aussi bien que *Charidemus* & *Charicles*.

Clovis ou Louis, Clotaire ou Lotaire; si ce furent des noms germaniques, furent aussi des noms gaulois. On n'en peut pas douter après le témoignage de César & de Tite-Live. César au liv. 7. de la guerre des Gaules fait mention d'un jeune homme de grande naissance du pays d'Autun nommé *Litavicus*, c'est le même nom que *Ludovicus*, *Clodovicus*, *Clhotovecus*, *Clodovius*, *Luduinus*, *Luduin*; c'est de cette derniere maniere que Cassiodore appelle Clovis. Tite-Live au 38e livre de son histoire, parle d'un Lutarius, roi des Gaulois, & Cesar encore au liv. 7. de la guerre des Gaules, nomme un Luterius natif du pays de Cahors. Or on voit bien que *Lutarius*, *Luterius*, *Lotharius*, *Chlotarius* sont la même chose. J'ai donc eu, dis-je, raison de douter si ces noms Epistol. Theodorici ad Luduin.

de nos rois étoient véritablement des noms barbares de la Germanie.

Je fais une seconde réflexion en particulier sur les noms de nos rois de la premiere race. C'est que ces noms de Clovis, de Clotaire, de Chilperic & les autres étoient des noms affectés à la famille royale. Dans le grand nombre de ducs & de comtes, de seigneurs nommés dans nos histoires, de référendaires ou chanceliers nommés dans les chartes, de monétaires nommés dans les monnoies, on n'en voit point ou presque point qui ayent porté quelqu'un de ces noms. Il me paroit vrai-semblable que dès qu'un nom avoit été illustré par la qualité de roi, il n'étoit plus permis à aucun des sujets de le prendre; & s'il l'avoit déja il y ajoutoit un surnom pour en être distingué. Du tems de Gontran, roi de Bourgogne, il y avoit un Duc qui portoit ce nom; mais il y ajouta le nom de Boson, & on le voit toujours dans l'histoire avec ce surnom, *Guntramnus Boso*. Il se trouva en France sous le même regne, un homme de qualité, natif de Saxe, nommé Childeric; on le trouve toujours dans notre histoire avec son surnom de Saxon, *Childericus Saxo*.

Je dis plus; ceux de la famille royale qui n'étoient pas destinés au throne, ainsi qu'il arrivoit quelquefois, soit par l'aversion de leurs parens ou par quelqu'autre malheur, n'étoient point honorés de ces noms illustres. Ainsi voyons-nous qu'après la mort de Childeric II. on mit dans un monastere un fils qu'il avoit au berceau, en lui donnant le nom de Daniel. Mais lorsqu'après certaines révolutions, on le rétablit dans ses droits, & qu'on le fit roi, on lui ôta son nom, & on lui donna celui de Chilperic. De même Clotaire I. n'ayant point voulu reconnoître un de ses fils, en cette qualité, on le nomma Ballomer; mais sa mere qui prétendoit le faire reconnoître, lui donna le nom de Gondebaud, nom royal porté par un roi de Bourgogne. Il le porta toujours à Constantinople, où il se retira; & depuis il le porta en France lorsqu'il entreprit de faire valoir son droit à la couronne.

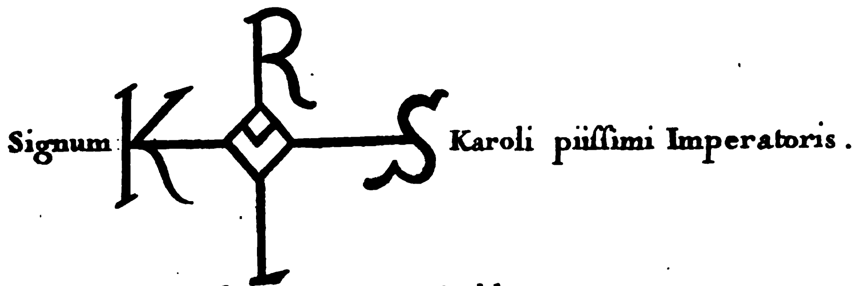
Appendix ad Fredegar. c. 106.

Ainsi lorsque Sigebert II. roi d'Austrasie, ne croyant pas avoir d'enfans, adopta le fils de Grimoald, maire de son palais, ce fils se trouve dans l'histoire appellé Childebert. Ce fut sans doute dans le temps de l'adoption que ce nom lui fut donné.

Une troisieme réflexion est que tous ces noms de nos rois dont la prononciation est rude & barbare ne durerent pas au-delà de la premiere race, & que de tous ceux qui furent portés par ces princes, il n'y eut que celui de Louis & de Lotaire, que j'ai dit être autant Gaulois que Germaniques, & beaucoup plus doux que les autres, qui ayent passé à la seconde & à la troisieme race; savoir, celui de Lothaire à la seconde, & celui de Louis à la troisieme.

Ma quatrieme réflexion est que sous la premiere race on ne voit point l'usage de ces surnoms ou sobriquets qui devinrent si communs dans la seconde, comme Charles le simple, Louis le Begue, Charles le Gros: & il est bon de remarquer que le surnom de fainéant qu'on donne depuis long-temps aux derniers rois de la premiere race, ne leur

SÇEAU
DE CHARLEMAGNE EMPEREUR.



Amalbertus ad vicem Ercanbaldi recognovi.



Data XIII. Kal. Ianuarias anno IV. Christo propitio imperij nostri, & XXXVII. regni nostri in Francia, atque XXXI. in Italia.
Actum Aquisgrani palatio in Dei nomine feliciter. Amen.

Tiré du Tome Ier des capitul. de Baluze page 419.

Inscription du Sçeau

CHRISTE PROTEGE KAROLUM IMPERATOREM.

est point donné par les auteurs contemporains, & que le premier à qui on l'ait donné comme un surnom propre a été Louis le Begue, le cinquieme roi de la seconde race, qui fut appellé en Latin par quelques historiens, *Ludovicus nihil fecit*, c'est à-dire, Louis fainéant, parce qu'il ne se fit rien de considérable sous son regne, qui fut court : car cette interprétation de ce sobriquet, rapportée par Aimoin, est sans doute meilleure qu'une autre qu'il ajoûte lui-même, savoir, qu'il fut peut-être appellé fainéant du péché qu'il commit en enlevant une religieuse du monastere de Chelles pour l'épouser; & que le péché étant un néant, *nihil*, il fut appellé fainéant pour avoir fait ce péché. Etymologie qui paroît absurde. L. 2. de mirac. S. Benedicti. c. 2.

X I.

Des loix saliques.

Par le P. Daniel.

COmme un des principaux devoirs de l'historien est de faire connoître les mœurs & les coutumes de la nation, dont il écrit l'histoire, & que rien ne peut donner une plus juste idée des mœurs & des coutumes des François de ce temps-là, que les loix saliques j'en mettrai ici les plus remarquables avec quelques autres qui y furent ajoutées par les premiers successeurs de Clovis.

On peut mettre au nombre des auteurs du Droit François, sous la premiere race; Clovis, trois de ses fils, savoir, Thierri I. roi d'Austrasie; Childebert I. roi de Paris; Clotaire I. roi de Soissons; de plus Childebert I. roi d'Austrasie; Clotaire II. Dagobert I. parce que tous ces princes ont travaillé ou fait travailler à ce Droit, ou ont publié des ordonnances qui en font partie, & que l'on peut regarder comme des additions faites à la loi salique, édition d'Hérold. Cette loi comprend quatre-vingt titres subdivisés en plusieurs articles ou paragraphes fort courts.

On y parle de toutes sortes de crimes & des plus énormes, comme des homicides, des assassinats, des empoisonnemens, des adulteres; & pour la punition de tous ces crimes, il n'y a jamais qu'une amende pécuniaire, jamais de peine de mort, ni même de peines corporelles, excepté quand ils étoient commis par des esclaves.

Ces amendes étoient exprimées par deniers ou par sous; ces deniers étoient des deniers d'argent, & ces sous étoient des sous d'or, selon la maniere des Romains, dès le regne du grand Constantin. La conformité qu'il y a pour le poids, entre les sous d'or, les demi-sous d'or, les tiers de sous d'or qui étoient dans le commerce sous la premiere race de nos rois, & les pieces d'or de cette espece du bas empire, ne permettent pas d'en douter. M. le Blanc dans son savant traité des monnoies de France, nous assure que cette conformité a été justifiée par plusieurs pieces d'or qui nous restent, tant du bas empire, que de la premiere race de nos rois. Pag. 2. Proleg.

Il est certain de plus par plusieurs articles de la loi salique, que le

sou d'or des François valoit quarante deniers d'argent, selon l'auteur que je viens de nommer; le sou d'or du temps dont je parle, vaudroit aujourd'hui environ huit livres cinq sous de notre monnoie; & sur ce pié, il est aisé de réduire à la maniere de compter d'aujourd'hui, les amendes auxquelles la loi salique condamne les criminels. Ainsi par exemple, au titre des plaies, *de vulneribus*, celui qui en a blessé un autre à la tête jusqu'à effusion du sang, est condamné à une amende de six cents deniers ou quinze sous d'or, cette amende, selon notre monnoie d'aujourd'hui, montoit environ à cent vingt-cinq ou vingt-six livres.

Outre l'amende, le criminel étoit presque toujours condamné aux dépens exprimés dans la loi par le mot *delatura*, ou par celui de *fredum*, qui signifie les frais qu'on faisoit pour déferer le criminel & poursuivre le procès. Par exemple, au titre du larcin des animaux, *de furtis animalium*: *Si quis vitulum lactantem furaverit*; si quelqu'un a volé un veau qui tette encore, il sera condamné à six vingt deniers (d'argent) qui valent trois sous (d'or) qui font près de vingt-cinq livres, *excepto capitale & delatura*, sans compter le capital, c'est-à-dire, la valeur du veau qui a été pris, & les frais du procès.

Mais comme en peu de temps, l'argent devint plus commun, parmi les François, & que pour satisfaire sa passion, on ne se mettoit pas beaucoup en peine de hasarder une somme considérable, nos rois furent obligés de changer en ce point la loi salique. Ainsi par un decret fait en même temps & de concert dans le royaume de Paris, par Childebert I, & dans le royaume de Soissons par Clotaire I. son frere, les voleurs furent punis de mort, & sous Childebert I. roi d'Austrasie, leur neveu, l'homicide fut puni de même. Depuis ce temps-là on voit dans l'histoire diverses sortes de crimes punis de mort.

Il étoit néanmoins permis, si les parens du défunt, le vouloient bien, de racheter sa vie, en leur payant une somme d'argent. Les parens, en la recevant, donnoient par écrit une amnistie à celui qui avoit fait le meurtre. Nous avons dans Marculfe la formule de cette amnistie en cette forme: » Au Seigneur tel... moi tel: vous avez tué » mon frere par l'instigation de son ennemi, & pour cela vous méritez la mort; mais les Evêques & les personnes de qualité, dont les » noms sont au bas de cet acte, nous ont engagé à faire la paix avec » vous, à condition d'un tel nombre de sous d'or, que vous ou votre » caution m'avez payés, & que par accord j'ai reçus. C'est suivant cet » accord, que je vous ai écrit cette lettre de sûreté, afin que vous ne » puissiez plus être inquiété sur la mort de mon frere, ni par moi, ni » par mes héritiers, ni par les siens, ni par la justice, ni par quiconque, ni en quelque cas que ce soit. Que si, ou moi ou quelqu'un de » mes héritiers ou qui que ce soit vouloit vous faire de la peine là-dessus, & que je ne prisse pas votre défense, nous serions condamnés à » payer au fisc le double de la somme que vous nous avez donnée, &c.

Comme les François étoient vainqueurs & les Gaulois vaincus & subjugués, l'amende étoit inégale pour le même crime ; celle du François moindre de la moitié que celle du Gaulois. Au tit. 35. où il s'agit de ceux qui mettroient aux fers un François : *Si Romanus Francum ligaverit sine causâ*, si un Gaulois met aux fers un François, sans raison, il sera condamné à trente sous d'or ; & si un François met un Gaulois aux fers, sans raison, le François sera condamné à quinze sous d'or.

Les Juges des différens & des procès, étoient le roi & les comtes, chacun en leur district. Dans la loi salique, les comtes sont appellés *Grafiones* ou *Graviones*, d'où Vendelin dit que vient le mot de Landgrave qui signifie comte ou juge de tout un territoire, où il y avoit d'autres comtes & d'autres juges subalternes, pour chaque ville ou bourg de ce même territoire.

Les comtes ou grafions avoient pour subalternes des juges qu'ils appelloient vicaires & des centeniers, nom qui vient du mot *Centena*, qui signifioit un lieu composé de cent familles ; car les comtés ou territoires étoient communément divisés en vicaireries ou vigueries, d'où vient le nom de viguier encore en usage en certains endroits ; les vigueries en centaineries *in centenas*, & ces centaineries en décanats. Ainsi il y avoit sous les comtes des viguiers, *vicarii* ; des centeniers, *centenarii*, des dixainiers ou doyens, *decani*.

La loi salique parle encore de certains juges à qui elle donne le nom de Raichaimbourgs ou *Rachimburgii*, qui étoient les assesseurs des comtes : *Tunc Grafio assumat secum septem Rachimburgios idoneos*, &c. Il y en avoit encore qui s'appelloient Sagbarons, que le Grafion étoit obligé d'écouter ; il n'y en devoit pas avoir plus de trois dans chaque Malberge ou assemblée de juges, mais quand tous trois étoient de même avis, il étoit obligé de les suivre.

Les jugemens étoient prompts, & quand l'affaire étoit en état, la partie obligeoit le juge à prononcer ; s'il différoit, elle le faisoit sommer jusqu'à trois fois. La premiere sommation coutoit aux juges neuf sous d'or, au profit de la partie, & la seconde quinze, & s'ils manquoient à juger, selon la loi salique, ils étoient condamnés encore à quinze sous d'or. Les procédures étoient différentes, selon les différentes affaires. En général celui qui vouloit intenter procès à un autre, alloit à sa maison, accompagné de quelques témoins, & parlant à lui ou à sa femme ou à quelqu'un de sa famille, il le citoit à comparoître devant les juges, dont l'assemblée s'appelloit *Mallum*. S'il arrivoit que cet homme eût quelque commission à exécuter de la part du roi, ou qu'il fût en ambassade, on ne pouvoit point le citer ; mais hors ces cas, s'il manquoit à comparoître, il étoit condamné par défaut à une amende de quinze sous d'or ; à moins qu'il ne produisît quelque raison indispensable de son absence.

Quand un homme s'étoit obligé envers un autre, par exemple, pour quelque somme d'argent, on le sommoit en présence de témoins de

payer; s'il le refusoit, il étoit condamné à quinze sousd'or pour ce seul refus. Ensuite le créancier alloit au juge, & le prioit de contraindre son débiteur à le payer: alors le juge l'obligeoit à promettre de payer incessamment. Le créancier, dès le même jour, retournoit à la maison du débiteur avec des témoins, & lui faisoit une nouvelle sommation; si le débiteur refusoit encore, le créancier le faisoit sur le champ assigner pour comparoître à tel jour, devant le juge, & en vertu de cette assignation, la dette ou l'obligation envers le créancier, croissoit de trois sous d'or; s'il reculoit encore, il le faisoit assigner jusqu'à trois fois, avec la même augmentation de la dette à chaque fois. S'il ne payoit point encore, le créancier alloit trouver le Comte ou Grafion, lui exposoit toutes les procédures qu'il avoit faites, & lui répondoit sur ses propres biens, que sa dette étoit légitime, & que ce n'étoit point à faux qu'il avoit intenté procès à sa partie. Cela étant fait, le Comte prenoit avec lui sept assesseurs & alloit avec le créancier à la maison du débiteur, & sur le champ saisissoit ses meubles, en payoit le créancier, & les frais de la justice. Que si le Comte avoit refusé de marcher, en étant interpellé par le créancier, on le prenoit lui-même à partie; & s'il ne pouvoit pas apporter une raison valable de son refus, il étoit condamné à une grosse amende. Mais aussi lorsqu'on obligeoit le Comte à marcher, sans avoir auparavant observé toutes les procedures, ou sans que la dette fût bien prouvée, le créancier étoit lui-même condamné à deux cents sous d'or, qui faisoient plus de seize cens francs de notre monnoie.

Que si, en certains cas, celui qui étoit cité en jugement, refusoit absolument de comparoître; comme selon la loi salique, il n'y avoit point de prise de corps contre lui, non plus que de peine de mort, voici l'expédient dont on se servoit pour le réduire. On le citoit devant le roi, & si après diverses formalités qu'on gardoit encore & diverses sommations dont on rendoit compte au prince, il s'obstinoit à ne pas se présenter, le roi confisquoit tous ses biens & en disposoit en faveur de qui bon lui sembloit, & faisoit publier par-tout défense de le recevoir en quelque maison que ce fût, & de rien lui donner à manger, pas même du pain, & cela sous peine de quinze sous d'or. Cette défense étoit faite nommément à sa femme, sous la peine de cette amende; de sorte que, malgré qu'il en eût, il falloit qu'il quittât le pays ou qu'il se soumît.

Par-là on voit qu'en ce temps là on ne mettoit point en prison un homme libre pour ses dettes, ni même pour n'avoir pas déféré en pareil cas au jugement du prince: la punition de cette désobéissance étoit la ruine ou le pillage des biens du coupable; & cette coutume dura longtemps en France. L'abbé Suger dans la vie de Louis le Gros, le marque lui-même en parlant d'un différend qu'eut Bouchard de Montmorency, avec Adam, abbé de saint Denys, qui alla jusqu'à une guerre ouverte entre ce seigneur & cet abbé. Le Roi Philippe I. ayant évoqué l'affaire

à

à son tribunal, condamna Montmorenci, il refusa de se soumettre à la Sentence portée par le roi. On ne l'arrêta pas pour cela, dit l'abbé Suger, parce que ce n'est pas la coutume en France : mais on alla par ordre du roi faire le ravage dans ses terres, jusqu'à ce qu'il se fût soumis.

Quand on accusoit un homme de quelque crime, il étoit reçu à faire preuve de son innocence par l'eau chaude ; cette preuve consistoit à plonger sa main dans un vase d'airain plein d'eau bouillante, & à en tirer ou une pierre ou un anneau qu'on avoit jetté au fond ; si la main en sortoit sans être brûlée, l'innocence étoit prouvée, sinon l'accusé demeuroit convaincu. Il est surprenant que cette épreuve ait duré jusquà l'an mil trois cents.

Avant cela, elle étoit fort commmune, car il en est parlé dans les loix des Lombards, dans les loix des Visigots, dans les loix des Frisons & dans les Capitulaires. On avoit droit au reste de se racheter de cette épreuve par une somme d'argent, & souvent on le faisoit. La preuve d'innocence par le duel, si ordinaire parmi les peuples de la Germanie, étoit plus rare parmi les François, du moins il n'en paroît aucune mention dans la loi salique.

Selon cette loi le maître répondoit du vol de ses esclaves ; il étoit obligé de dédommager la personne volée, sauf à lui à avoir recours sur son esclave, qui payoit ou aux dépens de son pécule ou de ses épaules, s'il n'avoit pas d'argent. Un maître répondoit aussi de ses bestiaux ; si son taureau avoit tué une personne, il falloit qu'il payât une somme aux parens du mort, une moitié en argent, & la bête même qui avoit blessé étoit livrée & servoit de payement pour l'autre moitié. Toute la famille répondoit quand il s'agissoit de meurtre, car si celui qui l'avoit commis n'avoit pas assez d'argent pour payer l'amende taxée par la loi, il devoit premierement trouver douze hommes qui jurassent pour lui qu'il ne possédoit ni sous la terre ni dessus autre chose que ce qu'il avoit donné ; après cela il se faisoit une cérémonie fort bisarre. On assembloit la famille, l'homicide entroit dans sa maison, & prenoit de la poussiere de la terre des quatre coins, il revenoit sur le seuil de la porte, de la main gauche il jettoit cette terre sur le parent le plus proche qu'il eût, & c'étoit à celui-là à payer le reste de la somme : si après que le pere, la mere, le frere avoient donné tout leur bien, la somme n'étoit pas encore complette, on alloit aux autres parens de plus proche en plus proche. Que si l'on ne pouvoit trouver dans la famille de quoi payer entierement, il falloit que le criminel traitât avec ses parties pour se sauver la vie ; il perdoit sa liberté & se faisoit leur esclave. La loi salique ne marque pas cette derniere circonstance, mais outre qu'on ne peut pas imaginer d'autre composition que celle-là, qui étoit alors en usage en bien des endroits, c'est que dans la seconde formule de celles qu'on appelle formules d'Anjou, l'on voit que pour cause de vol, quand le voleur n'a- Apud. Mabill. Tom. IV. Analect.

voit pas de quoi satisfaire, il étoit obligé de faire cette sorte de composition. Que si la somme se trouvoit dans la famille, le criminel quittoit sa maison nuds pieds en chemise, & en cet équipage, s'appuyant sur un pieu, il étoit obligé de sauter par dessus la haye, comme n'ayant plus aucun droit au bien qu'il venoit d'abandonner.

Childebert I. roi d'Austrasie, abolit cet article de la loi salique, la vingtieme année de son regne, à cause que plusieurs familles se trouvoient tout d'un coup ruinées par la seule mauvaise conduite d'un scélérat qui s'y rencontroit par malheur pour les autres.

C'étoit pour éviter ce malheur qu'il y en avoit quelquefois qui renonçoient publiquement à leur famille, & la loi les autorisoit : mais il falloit que cela se fît publiquement & dans les formes. Celui qui avoit pris cette résolution alloit trouver les Juges, & un jour marqué en leur présence & en présence de toute sa famille, il rompoit au-dessous de sa tête quatre batons d'aulne, les jettoit par terre, & déclaroit en les jettant qu'il renonçoit à sa famille; il sortoit avec douze témoins qui avoient assisté à sa renonciation. Après cette cérémonie, il n'avoit plus de droit à l'héritage, ni à aucun des avantages de sa maison. Ses parens aussi ne pouvoient plus rien prétendre à son bien, & quand il mouroit ses biens venoient au roi.

La loi salique régloit aussi les héritages & l'ordre des héritiers. Quand un homme mouroit sans enfans, si son pere & sa mere étoient vivans, ils étoient ses héritiers; à leur défaut, c'étoient les freres & les sœurs du mort; s'il n'en avoit point, c'étoit la sœur de la mere à qui la succession revenoit; à son défaut, c'étoit la sœur du pere; au défaut de celle-ci, c'étoient les plus proches parens du côté paternel. Pour ce qui étoit de la terre salique, les femelles n'en héritoient point, mais seulement les mâles. Quand après un long-temps il y avoit des procès sur la succession entre les descendans sur les terres de franc-aleu; elles se partageoient en autant de lots qu'il y avoit de têtes que la succession regardoit, & non point par lignées.

La loi salique punissoit comme un grand crime, les injures faites aux corps des morts. Celui qui avoit dépouillé le corps d'un homme tué, étoit condamné à soixante & deux sous d'or d'amende; celui qui avoit déterré un corps pour le dépouiller, étoit éxilé jusqu'à ce qu'il eût fait aux parens du mort, telle satisfaction qu'ils souhaitoient, & qu'ils eussent intercédé pour lui auprès des Juges & obtenu sa grace. Quiconque avant cela l'eût reçû dans sa maison, ou lui eût donné à manger, fût-ce son frere ou sa femme, étoit condamné à quinze sous d'or d'amende. Il y a encore d'autres cas marqués en cette matiere, comme punissables par les mêmes peines.

Je finis par le 23e titre de la loi, qui marque une grande modestie dans les François de ce temps-là, par rapport aux femmes; elle y condamne à quinze sols d'or un homme qui auroit serré le doigt ou la main d'une femme libre; s'il lui a serré le bras, il est condamné à

trente sols d'or; s'il a eu la hardiesse de la toucher au sein, il étoit condamné à quarante-cinq sous d'or. Ces reglemens n'étoient point particuliers aux François, & ils étoient aussi en usage chez les Lombards.

Voilà, ce me semble, les choses les plus dignes de remarque qui se trouvent dans la loi salique.

Le Moine Marculfe, auteur de ces temps-là, nous a conservé quantité de formules usitées alors dans le style du barreau ou de la chancellerie, qui prouvent manifestement que la jurisprudence des François n'étoit pas alors si informe qu'on pourroit se l'imaginer. Il y a des formules de contrats de vente, d'échange, de donation, de louage, de contrats de mariage; il y a des formules de procuration, d'obligation, de quittance, d'adoption, de substitution, de lettres d'état, de lettres semblables à celles qu'on appelle aujourd'hui des lettres de *committimus*; des formules par lesquelles le roi députe des commissaires pour connoître certaines causes sur les lieux, d'autres pour évoquer au roi même de certaines affaires, pour prevenir ou empêcher l'oppression du peuple par les grands dans les provinces.

On y voit la formule d'un testament commun au mari & à la femme, que l'un & l'autre font conjointement, & où ils disposent chacun de leurs biens, tant en faveur l'un de l'autre, que de leurs autres légataires.

On voit encore dans une de ces formules une cérémonie qui est aussi marquée dans la loi salique, & qui fut encore en usage long-temps après Marculfe. On pourroit l'appeller la cérémonie de la *paille* ou de l'*herbe*, car c'étoit en présentant une paille ou un brin d'herbe à un homme qu'on lui faisoit cession ou donation, par exemple, d'une terre, ou qu'on lui mettoit ses intérêts entre les mains, & qu'on lui donnoit procuration pour agir, comme bon lui sembleroit, dans telle ou telle affaire.

Dans la 21 formule de Marculfe, où le roi donne un avocat ou un curateur à une personne qui ne se sentoit pas capable de conduire ses affaires: » Cette personne, dit le roi, nous a prié que tel homme il» lustre se chargeât de poursuivre toutes ses causes tant dans le pays que » dans notre palais, & elle les lui a toutes mises entre les mains en lui présentant la paille, *quod in præsenti per festucam eas eidem visus est commendasse.*

Dans la loi salique un homme en déclaroit un autre son héritier en lui jettant dans le sein un brin de paille ou d'herbe, *illum in cujus laisam festucam jactavit, & illum quem hæredem appellavit.* Quelques-uns ont cru que *festuca* ou *fistuca*, signifioit en ces endroits la même chose que *fustis* un bâton, par lequel on mettoit un homme en possession de quelque chose, ce qui a été de tout temps une marque d'investiture: mais ces cessions se faisoient, & ces investitures se donnoient en cent manieres différentes, & tout ce qui se présentoit sous la main

étoit un symbole suffisant & une marque de donation ou de cession. Vendelin écrit que c'est encore une coutume en Brabant de faire le transport d'un fonds par une petite motte de gason, que celui qui se défait de sa terre présente devant le juge à celui à qui il la cede. Celui qui entre en possession la reçoit, & on ne manque pas de marquer cette cérémonie dans l'acte de transport.

Enfin parmi ces formules, on en voit une qui autorise le divorce sur la seule antipathie du mari & de la femme, & qui leur permet de se remarier à qui bon leur semblera, ou de se retirer dans un couvent. Ces abus si contraires au christianisme & au précepte de l'évangile étoient sans doute l'effet de l'incontinence des princes de la premiere race, qui permirent à leurs sujets ce qu'ils vouloient se permettre à eux-mêmes; mais cet étrange abus fut enfin avec le temps aboli en France. Au reste je crois que la plus grande partie de ces formules rapportées par Marculfe, & quelques-unes des autres qui y ont été jointes par M. Bignon sous le titre de *formulæ veteres*, étoient usitées dans les Gaules quand Clovis y établit les François, & que nos rois en adopterent la plupart pour l'usage même des François, dans les contrats & les traités que la société civile les obligeoit de faire avec les Gaulois. Ceci est confirmé par Agathias qui dit que les François en beaucoup de choses suivoient la police & les loix Romaines.

Outre ces formules, il y en avoit encore d'autres en usage sous le regne de Childebert I. fils de Clovis, qui sont rapportées par le pere Mabillon au quatrieme tome de ses Analectes. Elles sont appellées formules d'Anjou *formulæ Andegavenses*, parce qu'elles étoient observées dans cette province.

XII.

Des Gaulois sujets des rois de la premiere race.

Par le P. Daniel.

QUand les François conduits par Clovis entrerent dans les Gaules, les Romains y avoient de grands égards pour les gens du pays. Mais ce qui leur y restoit de leurs anciennes conquêtes étoit exposé de toutes parts aux insultes & aux invasions des barbares. Les François du côté du Rhin, les Visigots du côté de la Loire, les Bourguignons dont le royaume s'étendoit jusqu'en Champagne, étoient autant de dangereux ennemis, tantôt couverts, tantôt déclarés, qui assiégeoient les terres de l'empire. La politique des Romains étoit de menager beaucoup des sujets qui pouvoient aisément se soustraire à leur obéissance, en favorisant les conquêtes de leurs voisins.

Quand Clovis se fut emparé des Gaules, la condition des Gaulois fut bien différente, il fallut céder aux vainqueurs la plus grande partie de leurs terres, souffrir beaucoup de la licence du soldat barbare & payen, payer de nouveaux tributs, être toujours dans la crainte d'un fâcheux avenir. La persécution qu'Evaric, roi des Visigots, avoit ex-

citée contre les catholiques au-de-là de la Loire, leur faisoit tout appréhender d'un roi payen sur le point de la religion. En un mot en perdant la plus grande partie de leurs biens, ils ne voyoient ni leur vie ni leur foi en sûreté.

La conduite de Clovis dissipa en peu de temps une partie de leur crainte; il approcha de sa personne, & fit son ministre d'état, un sage Gaulois nommé Aurélien, & donna des charges même dans sa maison à plusieurs autres. C'est ce que la loi salique nous marque assez expressément au titre 44e. où il y a une amende de trois cents sols d'or, marquée en particulier pour le châtiment de celui qui auroit tué un Gaulois de la maison du roi : *Si Romanus homo conviva regis occisus fuerit, solidis* CCC. *componatur.* N. 6.

Mais pour mieux entendre la forme & l'esprit du gouvernement de Clovis & de ses successeurs, par rapport à cette partie de leurs sujets; il faut les distinguer en trois classes; les nobles, le peuple & les gens d'église. Je crois que d'abord tous furent sujets aux tributs: c'étoit le droit du vainqueur, qui étant payen, n'eut pas sans doute d'assez grands égards pour l'église, pour exempter les ecclésiastiques de ces charges publiques; & pour ce qui est de la noblesse il me paroît qu'il n'en exempta que ceux qu'il mit au nombre de ses officiers.

Je fonde ma conjecture sur le titre de la loi salique que je viens de citer où Clovis ne fait que deux classes des Gaulois, les uns qui étoient de sa maison & les autres qui étoient tributaires. Si quelqu'un, dit-il, tue un Gaulois de la maison du roi : *Si Romanus homo conviva regis occisus fuerit*; & dans le nombre suivant : *Si quis Romanum tributarium occiderit*, si quelqu'un tue un gaulois sujet au tribut, qu'il soit condamné à quarante-cinq sols d'or.

Quand Clovis se fut fait chrétien, il exempta de tribut & de toutes charges les terres qu'il donna aux Eglises, & les clercs qui y servoient, comme nous l'apprend le premier concile d'Orléans. *De oblationibus vel agris quos Dominus noster ecclesiæ suo nomine conferre dignatus est.... istorum agrorum, vel clericorum immunitate concessa*, &c.

Clotaire II. en fit autant & confirma à cet égard les privilèges accordés par ses ancêtres; on le voit dans toutes les chartes des donations royales faites aux églises : l'exemption des terres des autres églises & des autres Clercs n'est pas si évidente. Néanmoins saint Grégoire le Grand, écrivant à Thierri roi de Bourgogne, & à Théodebert son frere, roi d'Austrasie, leur marque comme un désordre, que sous leur regne les terres des églises payassent des tributs. *Audivimus autem quia ecclesiarum prædia tributa nunc præbeant.* Nous apprenons que les terres des églises sont maintenant soumises au tribut; ce mot maintenant semble montrer que sous les précédens regnes, la chose étoit autrement. Ce qui peut être confirmé par le concile de Reims, tenu en 630. sous le regne de Dagobert II. car dans le sixieme canon, il est défendu à ceux qui sont soumis au tribut, de se faire clercs sans la per- Tom. I. Conc. Gall.

mission du prince ou du juge : or la raison de demander cette permission étoit sans doute que cette qualité de Clerc, les exemptoit du tribut auquel ils étoient auparavant sujets.

Mais il faut encore distinguer deux sortes de Gaulois, les Gaulois de conquête, & les Gaulois qui se soumirent de leur plein gré à Clovis. Les premiers furent ceux qui subirent le joug après la bataille de Soissons, c'est-à-dire, les habitans de tout le pays depuis l'Escaut jusqu'à la riviere de Loire ; & dans la suite ceux d'entre la Loire & les Pyrénées, jusqu'au Languedoc ; & sous les fils de Clovis, tout le royaume de Bourgogne. Les seconds furent les peuples appellés Arboriques, qui habitoient cette largeur du pays Belgique qui est entre l'Escaut & le Vahal ; ces peuples qui avoient toujours été fideles aux Romains, & qui s'en voyant abandonnés, s'étoient défendus eux-mêmes pendant quelque temps contre les François, se donnerent à ceux-ci quand ils surent qu'ils avoient embrassé le christianisme. Les garnisons Romaines & les Gauloises qui gardoient encore quelques forts & quelques autres places sur le Rhin & sur la Meuse, se rendirent aussi aux conditions que je marque dans mon histoire ; savoir, qu'ils vivroient selon leurs loix & leurs coutumes ; qu'ils s'habilleroient à leur façon, & que quand ils iroient à la guerre, ils auroient leurs étendarts particuliers. Ces soldats & les peuples de ces quartiers-là, s'appelloient du nom de Ripuaires, *Ripuarii*, parce qu'ils étoient employés à la garde des rivieres contre les nations Germaniques. Dans les annales de Fulde & dans d'autres semblables monumens, le pays Ripuaire, *Pagus Ripuarius*, se trouve toujours placé vers le bas Rhin & le pays de Liege.

Je dis donc que ces Gaulois étoient d'une condition différente des autres ; que n'ayant point été subjugués, ils demeurerent en possession de leurs terres, sans les partager avec les François ; que les nobles ne furent point soumis aux tributs dont on chargea les autres, & qu'ils furent traités comme les François.

On inséra divers articles de la loi salique dans celle qui fut faite pour eux, appellée la loi des Ripuaires, *lex Ripuariorum*. Voici quelques articles de cette loi qui m'ont paru les plus dignes de remarque.

Premierement, quand on les accusoit de certains crimes qui n'étoient pas notoires & tout-à-fait constans, il leur étoit permis de s'en purger par le serment d'un certain nombre de personnes qui juroient pour eux qu'ils étoient innocens. Selon la qualité du crime ou de l'accusé ou du lésé, la loi leur marquoit un nombre plus ou moins grand, de ceux qui devoient jurer pour leur innocence : en certains cas, six suffisoient, & c'étoit le nombre ordinaire ; en d'autres, il en falloit jusqu'à soixante-douze.

Tit. 24. 31. 2°. Si quelqu'un de quelqu'autre nation qui demeurât dans le pays Ripuaire, étoit cité en jugement, il ne devoit pas être jugé selon la loi des Ripuaires, mais selon celle de sa nation ; s'il étoit François,

selon la loi salique; s'il étoit Allemand, selon la loi des Allemands; & s'il étoit Bourguignon, selon la loi des Bourguignons, & ainsi des autres. Que s'il ne pouvoit point trouver dans le pays Ripuaire des gens qui voulussent jurer pour sa défense, il pouvoit avoir recours à la preuve du feu ou du sort, *ad ignem seu ad sortem*.

La preuve du feu, consistoit à mettre la main dans un feu allumé: si on l'en retiroit sans brûlure, on étoit déclaré innocent, sinon on étoit convaincu du crime dont on étoit accusé. D'où vient que dans la même loi Ripuaire, selon laquelle, aussi bien que selon la loi salique, le maître répondoit pour son esclave, il est écrit: Si l'esclave met la main dans le feu & qu'il l'en retire brulée, son maître, selon la loi, sera obligé de satisfaire pour le larcin de son esclave: *Quod si servus in ignem manum miserit, & læsam tulerit, dominus ejus, sicut lex continet, de furto servi culpabilis judicetur.* Je ne sai si ce n'est point de là que vient une maniere de parler Françoise qui est encore en usage: *J'en mettrois ma main au feu*, pour dire, je suis sûr de ce que je dis. Titulo 31.

Pour l'épreuve du sort, elle n'est point marquée dans la loi ripuaire. Je crois qu'il y avoit plusieurs manieres différentes de la faire: en voici une que je trouve exprimée dans la loi des Frisons: Si quelqu'un, dit cette loi, a été tué dans une sédition, sans qu'on ait pû distinguer l'homicide, celui qui prend le parti du mort, aura droit d'accuser sept personnes de cet homicide, & chacun d'eux doit se purger par le serment d'onze personnes, & par le sort: *Debet unusquisque eorum sua duodecima manu objecti criminis se purificare Sacramento.* Après cela il faut les mener à l'église & mettre les sorts sur l'autel, ou si on ne peut pas aller à l'église il faut mettre les sorts sur des reliques des Saints: & ces sorts doivent être tels; on coupe deux petits bâtons d'une baguette, on imprime sur l'un des deux, le signe de la croix & rien sur l'autre, on les enveloppe dans de la laine blanche, & on les met sur l'autel ou sur les reliques. On prie Dieu que si ces sept personnes ont juré la vérité, il le fasse connoître évidemment. Alors un prêtre, ou au défaut d'un prêtre, un enfant en âge d'innocence, prend un des sorts (c'est-à-dire, un des petits bâtons). S'il prend celui qui a été marqué du signe de la croix, on déclare innocens ceux qui ont juré: mais s'il prend l'autre, alors chacun des accusés fait son sort en particulier, en prenant chacun un petit morceau du bois de la baguette, & y met sa marque afin que lui & les autres puissent la reconnoître: on les enveloppe tous, chacun dans un petit peloton de laine blanche; on les met sur l'autel ou sur les reliques, & puis le prêtre ou l'enfant les prend l'un après l'autre, & demande à chacun avant que de le déveloper, quelle est sa marque. Celui dont le sort demeure le dernier, est condamné à payer l'amende comme coupable, & les autres sont absous. Lex Frision. tit. 14.

En troisieme lieu, selon la loi Ripuaire, les habitans du pays pouvoient en affranchissant leurs esclaves, les faire citoyens Romains, c'est-à-dire, les mettre en possession des droits des Gaulois libres qui

Tit. 61. avoient ce privilége sous la domination Romaine : *Si quis servum suum libertum fecerit & civem Romanum.* Ils pouvoient aussi en les affranchissant, les laisser dans la condition des tributaires, c'est-à-dire, soumis au tribut; car, sous les Romains, les Gaulois étoient soumis à certaines charges, & les gens de certaines conditions payoient le tribut; & les choses demeurerent dans le même état chez les Ripuaires, quand ils se donnerent aux François. *Si quis servum suum tributarium fecerit*, &c.

En quatrieme lieu, les Ripuaires étoient, comme les François, obligés à marcher suivant les ordres du roi, soit pour la guerre, soit pour quelqu'autre chose que ce fût, qui concernât son service; & il y avoit une amende de soixante sols d'or pour ceux qui s'en exemptoient

Tit. 65. sans sujet: *Si quis legibus in utilitatem regis, sive in hoste, sive in reliquam utilitatem bannitus fuerit, & minimè adimpleverit, si ægritudo eum non detinuerit; sexaginta solidis mulctetur.* Ils étoient aussi obligés de recevoir & de loger tous ceux qui marchoient pour les affaires du roi, à moins

Ibid. qu'ils n'eussent pour s'en exempter un privilége du roi même: *Si quis autem legatarium regis, vel ad regem, seu in utilitatem regis pergentem hospitio suscipere tontempserit, nisi hoc immunitas regis contradixerit, sexaginta solidis culpabilis judicetur.*

Tit. 69. En cinquieme lieu, pour la plûpart des autres crimes, il n'y avoit que des amendes: mais pour avoir été infidele au prince, tous les biens étoient confisqués au profit du prince même, & il y alloit de la vie, à moins qu'on ne la rachetât par une très-grosse somme. De même pour avoir tué un parent proche, ou commis un inceste, on étoit puni d'exil & de la confiscation de tous les biens: enfin par cette loi, tout juge, quelque grand seigneur qu'il fût, étoit coupable de mort & de la somme taxée pour racheter sa vie, s'il étoit convaincu d'avoir reçû quelque argent ou quelque présent dans la suite du procès, fût-il maire du palais, comte ou chancelier: *Hoc autem consensu & concilio seu paterna traditione & consuetudine super omnia jubemus, ut optimates majores domus, domestici, comites, grafiones, cancellarii, vel quibus libet gradibus sublimati in provincia Ripuaria in judicio residentes, munera ad judicium pervertendum non recipiant: quod si quis in hoc deprehensus fuerit de vita componat.*

Pour revenir aux autres Gaulois sujets de nos rois, ils avoient sous la premiere race, un avantage très-considérable: c'est que d'abord presque tous les évêques étoient originaires du pays; cela se voit manifestement par les souscriptions des conciles tenus en ce temps-là, ou les noms des évêques, sont la plûpart des noms Romains, c'est-à-dire, en usage dans l'empire Romain, & très-peu sont François; au lieu que parmi les ducs, les comtes, les généraux d'armées, on ne voit gueres que des noms François & peu de noms Romains. La raison est que les François, au moins les gens de qualité, dans ce commencement de la monarchie, ne s'adonnoient gueres à l'étude des lettres, mais presque

tous

tous se tournoient du côté des armes. Plusieurs de ces évêques avoient beaucoup de crédit dans la cour des rois François, & Giles, évêque de Reims, fut durant la minorité de Childebert I. roi d'Austrasie, comme le premier ministre & le chef du conseil de ce jeune prince. Gontran roi de Bourgogne, eut toujours un grand respect pour tous ces évêques; Caribert & Chilperic ses freres ne l'imiterent pas.

Outre l'ordre des évêques, qui, la plûpart étoient des gens de qualité, comme Avitus de Vienne, Grégoire de Tours, & plusieurs autres, il y avoit encore parmi les Gaulois, un rang & un titre dont il est fait très-souvent mention dans nos anciens auteurs. C'est celui de sénateur. Une famille sénatorienne, si j'ose me servir de ce terme, *gens senatoria*, c'est ce qu'on appelloit une grande & une très-noble famille; ce titre répondoit aux plus illustres que nous ayons aujourd'hui, & il n'y avoit proprement que celui-là; car ceux de duc, de comte & quelques autres, étoient des noms d'offices & des commissions, & non point des titres attachés aux familles. Grégoire de Tours, en parlant d'Apollinaire, évêque d'Auvergne: C'étoit, dit-il, un homme de très-grande qualité dans le monde, & des plus illustres sénateurs des Gaules: *Vir secundùm seculi dignitatem nobilissimus, & de primis Galliarum senatoribus.* Il parle de même de saint Sulpice, Evêque de Bourges: *Vir valdè nobilis, & de primis senatoribus Gallorum.*

Ainsi ces sénateurs, quoiqu'on les dise quelquefois les sénateurs d'une ville en particulier, n'étoient pas appellés de ce nom, à cause de quelque office de judicature qu'ils y exerçassent, mais à cause de leur naissance & du lieu de leur demeure. Le même Grégoire de Tours, en parlant du voyage que saint Martin fit à la ville d'Auvergne, dit que les sénateurs de cette ville, de la plus illustre noblesse Gauloise, vinrent au-devant de lui: *Audientes autem senatores urbis, qui tunc in illo loco nobilitatis Romanæ stemmate fulgebant.* Il est manifeste qu'il ne s'agit pas là de simples officiers de judicature, tels que pourroient être les juges d'un présidial. L. 1. c. 42.

C'étoient donc des personnes dont les ancêtres avoient été honorés par les empereurs de la qualité de sénateurs Romains. Dès le temps d'Auguste, il y en eut beaucoup de la Gaule Narbonnoise, qui furent aggrégés au sénat de Rome; divers empereurs en userent de même dans la suite; les descendans de ces sénateurs portoient à cause de cela le nom de sénateur. C'est le nom que se donne lui-même Avitus, évêque de Vienne, dans une lettre qu'il écrit au nom des évêques des Gaules aux évêques d'Italie, touchant le différend que ceux-ci avoient avec le pape Symmaque. Je vous en conjure moi-même, dit-il, en qualité de sénateur Romain & en qualité d'évêque chrétien: *Quasi senator ipse Romanus, quasi christianus episcopus obtestor.*

Ce n'est pas qu'on ne donnât aussi ce nom aux magistrats de certaines villes, où il y avoit des siéges de justice, on en voit plusieurs exemples dans les anciens auteurs, mais ils étoient différens de ceux

dont je parle. Toutes ces familles perdirent beaucoup de leur lustre & de leurs biens, sous la domination des Visigots, des Bourguignons & des François: plusieurs néantmoins qui en étoient, entrerent avec le temps dans les charges, & se firent considérer à la cour de leurs nouveaux maîtres; je ne doute pas même, comme je l'ai dit ailleurs, qu'ils n'eussent place dans ces assemblées des états du royaume, que faisoient nos rois tous les ans.

Tom. 1. Conc. Gall.

Les Gaulois, tout subjugués qu'ils avoient été par les François, eurent permission de vivre selon leurs loix, c'est-à-dire, selon les lois Romaines. Clotaire II. dans son ordonnance rapportée par le pere Sirmond nous l'apprend d'une maniere à n'en pas douter. *Inter Romanos negocia causarum romanis legibus precipimus terminari :* Parmi les Gaulois, nous ordonnons que les causes soient jugées selon les loix Romaines: néantmoins chacun, tant François que Gaulois, avoit le choix ou de vivre selon la loi de sa nation, ou selon la loi de la province où il demeuroit: mais il falloit une fois pour toutes, passer sa déclaration là-dessus devant témoins; cette déclaration étoit enregistrée, & il falloit s'y tenir, ainsi qu'on le voit en quelques endroits des Capitulaires de Charlemagne.

De cette maniere dans la même province, on suivoit diverses loix, & comme dans la Bourgogne, il y avoit des Gaulois, des Bourguignons & des François, les loix de ces trois nations y étoient en même tems en usage.

Lex Longobard. tit. 5. & tit. 7.

Selon les loix des Lombards, les enfans communément suivoient la loi de leur pere, & la femme celle du mari; les esclaves & les affranchis celle de leur maître, & apparemment c'étoit la même chose en France.

Il paroît par plusieurs conciles des Gaules que pour les causes ecclésiastiques, on suivoit les loix Romaines. Les rois François ne changerent rien à cet égard de ce qu'ils avoient trouvé établi lorsqu'ils entrerent dans les Gaules.

XIII.

Des tributs que les sujets des rois de la premiere race leur payoient.

Par le P. Daniel.

IL faut premierement distinguer les tributs que leur payoient les peuples qui n'étoient compris dans la monarchie Françoise que parce qu'ils en étoient tributaires, tels étoient les Saxons, les Bavarois, les Gascons, les Bretons, les Lombards même en Italie pendant quelques années. Ces tributs que les peuples tributaires payoient, n'étoient pas toujours en argent, mais tantôt en argent, tantôt en autres choses. Nous voyons dans notre histoire que les Lombards depuis le regne de Gontran, roi de Bourgogne, payoient tous les ans à la France un

tribut de douze mille sous d'or, & qu'ils le racheterent par une somme de trente-cinq mille sous d'or une fois payée, sous le regne de Clotaire II.

Mais dans les pays où l'argent étoit plus rare, ces tributs se payoient autrement; par exemple, Clotaire I. fils de Clovis, selon le témoignage du continuateur de Frédegaire, avoit obligé les Saxons à lui payer tous les ans pour tribut, cinq cents vaches; & ce tribut leur fut remis par Dagobert I. à condition qu'ils garderoient la frontiere de France contre les courses des ennemis. *Quapropter quingentas vaccas inferendiales annis singulis à Clotario seniore censui reddebant, quod à Dagoberto cassatum est.* Ces vaches étoient appellées en latin de ce temps-là, *inferendales* ou *inférendiales* du mot *inferenda*, qui signifioit alors tribut: *Tributum quod inferenda vocatur.* C'est ainsi qu'on s'exprime dans l'addition des Capitulaires de Charlemagne & de Louis le Débonnaire. Les mêmes Saxons sous le roi Pepin, lui payoient leur tribut en chevaux qu'ils devoient lui amener tous les ans, lorsque se faisoit l'assemblée des seigneurs du royaume, & les lui offrir comme un présent que lui faisoit la nation: *Coegit*, dit Eginard, *ut promitterent se omnem ejus voluntatem facturos, & singulis annis honoris causâ ad generalem conventum equos trecentos pro munere daturos.* C'est qu'en ce pays-là les chevaux & les autres bestiaux se trouvoient en abondance, au lieu que l'argent y étoit peu commun.

Pour ce qui regarde les sujets des rois François en deça du Rhin, les tributs se payoient souvent de la même maniere. Le moine anonyme de saint Denys qui a écrit l'histoire de Dagobert I. dit qu'entr'autres choses qu'il donna à cette fameuse abbaye, il lui transporta un tribut que le pays du Maine lui payoit tous les ans, de cent vaches: *Super hoc vero centum inferendales quæ ei de ducatu Cenomanico annis singulis solvebantur.*

Grégoire de Tours au livre V. de son histoire, dit que du temps de Chilperic I. chaque arpent de vigne payoit à ce prince un certaine mesure de vin: *Statutum fuerat ut possessor de propria terra unam amphoram vini per Aripennem redderet.* Chap. 29

On voit dans la même histoire que les tributs se payoient aussi en bleds, en or & en argent: car la reine Frédegonde, ainsi qu'il est rapporté en cet endroit, voyant mourir tous ses enfans, & regardant cette mort, comme une punition de Dieu, exhorte le roi son mari, à soulager les peuples accablés d'impôts; c'étoit, lui disoit-elle, les pleurs des peuples épuisés pour enrichir le thrésor du roi qui attiroient ces fléaux sur la famille royale: *Nunquid non exundabant promptuaria vino, nunquid non horrea replebantur frumento, nunquid non erant thesauri referti auro, argento, &c.*

Brûlons, ajoute-t elle, tous ces écrits iniques, & contentons-nous de mettre dans notre épargne ce que le feu roi Clotaire y mettoit. *Nunc si*

togatur ad pontem ire ad fluvium transeundum propter Telonii causam quando ille in alio loco compendiosius illum fluvium transire potest.

Teloneus portaticus étoit le droit d'entrée sur les marchandises & les denrées qu'on payoit aux portes des villes, appellé autrement *Teloneum valvarium.*

Teloneus rotaticus étoit un droit que payoient les charrettes en passant sur les grands chemins, destiné pour les raccommoder & les tenir toujours en bon état : ce droit fut appellé depuis droit de rouage. C'est ainsi qu'en parle M. du Cange dans son glossaire sur le témoignage de plusieurs manuscrits anciens qu'il cite.

Dans une charte de Carloman, frere de Charlemagne qui confirme les privilèges de l'abbaye de saint Denys ; outre ces impôts que je viens de nommer, il est encore parlé de *Teloneus foraticus*, de *Teloneus salutaticus*, de *Teloneus cespitaticus* ; dont le même M. du Cange nous donne l'explication prouvée par les chartes & d'autres pieces semblables.

Teloneus foraticus étoit le même que *foragium* ; c'étoit un droit du roi ou du seigneur sur tout le vin qui se vendoit par les cabaretiers dans les hôtelleries ; une certaine quantité de ce vin, appartenoit au roi ou au seigneur, qu'on rachetoit apparemment par une somme d'argent. Quelques-uns ont cru que ce mot *foragium* venoit à *perforatione dolii*, parce que sur chaque tonneau qu'on perçoit, il étoit dû tant au seigneur.

Teloneus salutaticus venoit du mot *salus* : c'étoit un droit d'étrennes ou de révérence qu'on devoit au roi ou au seigneur, & qui devoit être accompagné de quelque présent : l'origine apparemment de ce droit, étoit les présens que l'on faisoit aux rois dans les assemblées de Mars ou de Mai qui avoient passé en droit. Ce présent étoit assez ordinairement de chevaux. Dans les additions que Charlemagne fit à la loi salique, il y a un article qui ordonne que les chevaux du présent fait au roi, soient marqués du nom de celui qui les donne : *Ut quicumque in dono regio caballos detulerint in unumquemque suum nomen habeant scriptum.* Capit. 191.

Teloneus cespitaticus vient du mot *cespes*, qui signifie un gason, quelques-uns croyent que c'étoit un droit qu'on levoit pour gasonner les grands chemins.

Il y avoit encore *Teloneus mutaticus*, *pulveraticus*, *mestaticus* *temonaticus*, *ripaticus*, *canaticus*, *laudaticus*, *burganaticus*, & d'autres dont il seroit ennuyeux de faire le détail & dont on peut avoir l'intelligence par les glossaires qui néantmoins devinent quelquefois plûtôt qu'ils n'expliquent. Cette énumération nous fait au moins connoître que l'invention non plus que la multiplication des impots n'est pas une chose si nouvelle. Il paroît par la huitieme formule de Marculse que l'argent qu'on faisoit de ces tributs dans les provinces & dans les villes étoit mis entre les mains des gouverneurs, & de-là transporté tous les ans au thrésor royal : *Et quidquid de ipsa actione in-*

fisci ditionibus speratur per vos metipsos annis singulis nostris ærariis inferatur. Et l'on voit par un ouvrage d'Hincmar, qu'il y avoit un Officier de la maison du roi à qui on donnoit le nom de *Telonarius*, qui étoit comme le surintendant des finances, ou le garde du thrésor du prince, qui recevoit des villes & des provinces l'argent des tributs; & à qui plusieurs autres officiers subalternes rendoient compte de ce qui se levoit par tout le royaume.

Opuscul. 35.

Les amendes dont il est parlé dans presque tous les chapitres de la loi salique doivent être mis au nombre des articles qui grossissoient les revenus du prince. Il avoit outre cela son domaine sur lequel étoient bâties toutes ces maisons royales dont il est fait si souvent mention dans notre histoire, où les serfs travailloient & faisoient valoir les terres au profit du roi.

XIV.

Du partage des terres entre les Gaulois & les François.

Par le P. Daniel.

L'Histoire ne nous apprend point quel fut le partage que les François firent entr'eux & les Gaulois des terres conquises, où ils s'établirent: mais il y a lieu de croire qu'ils suivirent à cet égard l'usage des Bourguignons & des Visigots qui s'étoient établis avant eux dans les Gaules.

Or nous voyons par les loix de ces deux peuples, que les terres qu'ils occuperent furent partagées en trois; que les vainqueurs en prirent deux parts pour eux & laisserent la troisième aux vaincus.

Voici ce qu'on lit dans la loi des Visigots, L. 10. tit. 8. dont l'inscription est: *de divisione terrarum factâ inter Gothum & Romanum*, de la division des terres faites entre le Goth & le Gaulois. » Que le » Gaulois ne s'usurpe rien des deux parts du Goth; & que le Goth » ne s'usurpe rien du tiers du Gaulois, mais que le partage qui a été » fait entre les parens & les voisins ne soit point changé par leurs hé» ritiers.

Les Bourguignons en userent de même à l'égard des Gaulois dont ils envahirent le pays, comme on le voit au titre 54 de leurs loix. Théodoric, roi des Ostrogots, avoit gardé la même regle en Italie entre les Ostrogots & les originaires du pays; ainsi il y a toute apparence que le même partage fut fait par Clovis entre les Gaulois & les François.

X V.

Des différentes conditions ou états qui étoient en usage parmi les François dans le temps de la premiere race.

Il y avoit alors des François de trois conditions différentes, 1°. les nobles. 2°. des ingenus, *ingenui* ou libres qui n'étoient pas nobles. 3°. des esclaves ou serfs, *servi*. Par le P. Daniel.

Corneille Tacite fait mention de ces trois conditions qui de tout temps furent en usage, chez les peuples de Germanie, dont les François faisoient partie avant leur établissement dans les Gaules.

Il est souvent parlé dans la loi salique des ingenus ou libres, ainsi que des serfs ou esclaves. Mais elle se sert souvent du mot de *franc francus* pour signifier les nobles; de-là vient qu'autrefois *franc homme*, signifioit ce que nous appellons aujourd'hui gentilhomme. La noblesse étoit attachée à certaines familles, & c'étoit, comme aujourd'hui, un avantage de la naissance. Ils prennent leurs rois dans les familles les plus nobles, disoit Tacite, en parlant des ancêtres de nos François, mais c'est la bravoure qui donne le rang & le commandement dans les armées: *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt.* Grégoire de Tours, dit expressément que les François, depuis qu'ils s'étoient établis auprés de la Turinge, avoient des rois chevelus, *reges crinitos*; qu'ils prenoient dans la premiere & la plus noble famille qui fût parmi eux, *de prima & nobiliori suorum familia.* L. 2. c. 9.

Il y avoit donc parmi la noblesse des familles plus illustres & plus considérables que les autres; les chefs de ces familles principales s'appelloient *primarii, proceres, primates*, & en Bourgogne *farones*, d'où est venu le nom de barons qui a été long-temps attribué à tous les grands du royaume. Les ingenus ou libres formoient un état mitoyen entre les nobles & les serfs.

Et l'on voit dans la loi salique, ce terme tantôt opposé à celui de noble & tantôt à celui de serf ou d'esclave.

Les serfs ou esclaves étoient de deux sortes, les uns l'étoient devenus par le sort des armes, ayant été pris en guerre dans le pays ennemi; les autres l'étoient par leur naissance, ou étoient tombés dans cet état, en punition de quelque faute. Par exemple : si un homme noble s'étoit marié publiquement avec un esclave qui ne lui appartenoit pas, il étoit dégradé de noblesse & descendoit lui-même à la condition de serf, ainsi qu'il est porté par la loi salique, au titre 7. nombre 3.

Un serf qui étoit affranchi devenoit libre: mais il ne pouvoit pas devenir noble. Il y eut long-temps en France de ces esclaves qui appartenoient à leurs maîtres, comme les negres leur appartiennent en Amérique; & la servitude ne fut entierement abolie en France, que

bien avant dans la troisieme race, par une ordonnance de Louis Hutin, qui se voit dans les registres de la chambre des comptes, & que Dom Luc d'Acheri a fait imprimer dans son Spicilege.

XVI.

Des maires du palais.

Par le P. Daniel.

LE nom de maire vient du mot latin *major*, car nos anciens historiens appellent en latin le maire du palais *major domus regiæ*.

Il n'est point fait mention de cette charge sous le regne de Clovis; je ne me souviens pas non plus d'en avoir vû aucuns vestiges dans les anciens écrivains de notre histoire, sous les fils de Clovis. Le savant M. du Cange s'est mépris dans son Glossaire, quand il nomme Gundeland, maire du palais, sous Clotaire I. il ne le fut que plus de trente ou quarante ans après, non pas sous Clotaire I. mais sous Clotaire II. Le même auteur contre son ordinaire, s'est pareillement trompé en faisant Frédégisile maire du palais de Clotaire I. ce seigneur ne posséda cette charge que sous le regne d'un des fils de ce prince, c'est-à-dire, vraisemblablement sous Chilperic. C'est donc sous les petits-fils du grand Clovis que nous voyons paroître dans notre histoire la charge de maire du palais; il est cependant fort vrai-semblable qu'elle a commencé peu de tems après l'établissement de la monarchie françoise dans les Gaules; car Clovis, & après lui, ses enfans imiterent en plusieurs choses le gouvernement des Romains, des Bourguignons & des Ostrogots d'Italie; & il est certain que la charge de maire du palais étoit connue chez les Ostrogots d'Italie dès le commencement de notre monarchie. Il en est fait plusieurs fois mention dans le IIIe. concile de Rome tenu sous le pape Symmaque; elle avoit aussi beaucoup de rapport avec celle de préfet du prétoire, la plus considérable de toutes les dignités de l'empire Romain.

Cette charge étoit unique, & il n'y avoit jamais qu'un seul maire du palais, comme il n'y a aujourd'hui qu'un seul chancelier. On doit cependant entendre cette proposition de chacun des royaumes qui composoient l'empire françois; lorsqu'il étoit partagé, chaque roi avoit son maire du palais.

Cette charge répondoit par son titre à celle de grand maître de la maison du roi, & par son autorité à celle de premier ministre. Lorsque les royaumes après avoir été partagés, revenoient sous un même maître, il y avoit un maire du palais pour chacun de ces royaumes. Ainsi Clotaire II. étant devenu maître de toute la monarchie eut pour maire du palais de Bourgogne, Garnier, qui avoit beaucoup contribué par son crédit à lui gagner les seigneurs Bourguignons. Radon fut en même temps maire du palais pour le royaume d'Austrasie; & Gundelan le fut pareillement pour la Neustrie.

L'autorité

L'autorité du maire du palais ne fut d'abord ni si grande ni si étendue qu'elle le devint dans la suite : ce ne fut proprement que sous Clovis II. roi de Neustrie, & sous Sigebert II. roi d'Austrasie, que les maires du palais s'emparerent de toute l'autorité royale. Cette qualité de maire du palais n'étoit pas absolument perpétuelle : mais il étoit rare que ceux qui en étoient une fois pourvûs en fussent ensuite dépouillés ; on en voit cependant quelques exemples que l'on peut regarder comme des exceptions de la regle générale.

Cette charge ne pouvoit être exercée que par un laïque, parce que le commandement des troupes y étoit attaché ; il faut donc ou dire que saint Leger, évêque d'Autun, ne fut pas véritablement maire du palais, comme le dit l'ancien historien de sa vie, ou que pendant le temps qu'il exerça cette charge, le commandement des armées en fut détaché.

Quand on faisoit une maison aux princes de la famille royale, on leur donnoit un maire du palais, ainsi Caribert fils de Clotaire II. n'étant point encore roi, avoit un maire ou gouverneur de son palais, *gubernatorem palatii*, dit Frédegaire au chap. 55.

Les maires du palais, principalement sur la fin de la premiere race, s'appelloient & se laissoient appeller ducs ou princes des François, *Duces Francorum, Principes Francorum*, on les traitoit d'*excellence*, comme les rois, ils en avoient en un mot toute l'autorité & tous les honneurs, il ne leur en manquoit que le nom & la couronne. Ils s'emparerent à la fin de l'un & de l'autre ; cependant lorsque Pepin monta sur le throne, il ne supprima pas entierement cette charge ; il se contenta seulement d'en diminuer le pouvoir. Les annales de Saint Bertin parlent encore d'un maire du palais sous Charles le Chauve.

XVII.

Des titres de ducs, comtes & marquis.

Ces titres sont fort anciens, mais dans les premiers temps, ils n'étoient pas héréditaires, comme aujourd'hui, ni donnés par la naissance ; ils marquoient des emplois attachés à la personne, & nullement à la famille. Par le P. Daniel.

Il est clair que le mot de duc vient du mot latin *dux*, qui signifioit chez les Romains, général d'armée, *dux à ducendo exercitum*.

Du tems de la république, le nom d'*imperator*, étoit plus en usage que celui de *dux*, pour signifier la qualité de général : mais depuis que les Césars se furent attribués la souveraine puissance, le mot d'*imperator* leur fut affecté comme le titre distinctif de l'autorité absolue, & celui de *dux* devint plus ordinaire pour signifier les généraux d'armées, & même les gouverneurs des frontieres qui y avoient quelques troupes sous leur commandement. La qualité de duc fut à peu près la même

chez les François, quand ils furent établis dans les Gaules. Ce nom se donne par-tout dans notre histoire à ceux qui commandoient les armées & aux gouverneurs des provinces qui avoient dans leur gouvernement plusieurs villes dont chacune étoit gouvernée par un comte. C'est par cette raison que Wulfrid Strabon qui vivoit du temps de Charles le Chauve, compare les comtes aux évêques, & les ducs aux métropolitains.

On trouve un mot dans les annales d'Eginard qui a fait croire à plusieurs que chaque duc avoit sous lui douze comtes. Car cet auteur en parlant de Grippon, frere de Pepin, dit que Pepin le préposa sur douze comtes à la maniere des ducs, *more Ducum* : mais cela signifie seulement qu'il lui donna sur douze comtes la même autorité que les ducs avoient sur les comtes qui se trouvoient dans leur gouvernement, car on ne voit ni dans les histoires de la premiere race, ni dans celles de la seconde que chaque duc eût sous lui douze comtes : on y voit au contraire que les uns en avoient plus, les autres moins.

La qualité de duc qui ne se trouve point dans Grégoire de Tours, sous le regne de Clovis, commence à y paroître sous celui de Clotaire I. fils de Clovis.

Le pape Grégoire II. écrivant à Charles Martel, lui donne la qualité de duc. Grégoire de Tours paroît supposer que la qualité de duc n'étoit point perpétuelle. Il parle d'un certain Ennodius, qui avoit, dit-il, été duc, ce qui marque qu'il ne l'étoit plus, & par conséquent qu'un homme pouvoit être dépouillé de ce titre.

Parmi les formules de Marculfe, on trouve celle dont on se servoit pour instituer un duc ou un comte.

Le roi leur ordonne par cette formule, 1°. De lui être fideles. 2°. De gouverner les peuples selon les loix. 3°. D'empêcher les brigandages & les crimes. 4°. D'avoir soin de faire transporter au thrésor royal les revenus du prince.

Comme cette formule est la même précisément pour un duc & pour un comte, on en peut conclurre que le comte avoit dans sa ville & dans le territoire qui en dépendoit, la même autorité & les mêmes fonctions que le duc avoit dans toute l'étendue de son gouvernement. Le titre de comte, en latin *Comes*, dans son origine, signifie proprement celui qui accompagne ; il fut d'abord donné à ceux qui accompagnoient les proconsuls dans les provinces ; à ceux qui suivoient l'empereur, parce qu'ils étoient dans son conseil. On le donna aussi dans la suite à ceux qui commandoient les armées sous le général, & qui étoient chargés de l'accompagner & de l'aider dans ses entreprises. Ce qui revient à peu près à la fonction de lieutenant général, & enfin, il fut aussi donné aux gouverneurs des villes, comme celui de duc à ceux des provinces.

On donnoit aussi aux gouverneurs des provinces, le nom de marquis.

dérivé de *Marca*, qui dans le latin de ce temps-là signifie frontiere, & qui par conséquent servit d'abord à désigner le duc ou le gouverneur d'une province frontiere.

Mais le titre de marquis paroît plus rarement dans nos histoires que celui de duc ou de comte.

XVIII.

Des différens partages de l'empire François dans le temps de la premiere race.

ON voit dans l'histoire le partage qui fut fait entre les enfans de Clovis, & ensuite entre les enfans de Clotaire I. Mais il faut remarquer que les titres de roi d'Orléans, de roi de Soissons que ces princes tiroient du nom de leur capitale, ne furent pas long-temps en usage. Par le P. Daniel.

Celui de roi d'Orléans fut aboli dans la personne de Gontran, petit-fils de Clovis, qu'on s'accoutuma peu de tems après son couronnement à nommer roi de Bourgogne.

Depuis la mort de Caribert, nul ne porta le titre de roi de Paris, parce que ses trois freres dans le partage de ses états, voulurent avoir chacun leur part à cette ville. Ils convinrent qu'aucun des trois n'y feroit sa demeure, & même ne pourroit y entrer sans le consentement des deux autres. Chilperic un de ces trois princes fut le dernier qui porta le titre de roi de Soissons.

Depuis les petits fils de Clovis, l'empire François ne fut plus jamais partagé en quatre royaumes du temps de la premiere race, mais en deux ou trois; & ces royaumes s'appelloient le royaume d'Austrasie; le royaume de Bourgogne; le royaume de Neustrie.

Childebert, fils de Sigebert, fut roi d'Austrasie par son pere & roi de Bourgogne par son oncle Gontran. L'Austrasie étoit la France Orientale, & la Neustrie étoit la France Occidentale. Nos anciens auteurs appellent celle-ci en latin, *Neustria*, *Neustrasia*, *Neptricum*, *Neptria*, *Neuster*: comme ils appellent l'Austrasie, *Austrasia*, *Austria*, *Auster*, *Austris*. Grégoire de Tours qui nomme souvent l'Austrasie, pour signifier la France Orientale, n'a jamais donné le nom de Neustrie à la France Occidentale.

Comme on donnoit le nom d'Austrasie aux pays renfermés entre la Meuse & le Rhin, aussi donnoit-on le nom de Neustrie aux pays renfermés entre la Meuse & la Loire. *Illam regionem quæ Septentrionem versùs inter Mosam & Rhenum porrigitur Austriam. Illam verò quæ à Mosa usque ad Ligerim protenditur, Neustriam vocitaverunt*, dit un ancien auteur, au recueil de du Chesne.

Cependant plusieurs provinces situées au-delà de la Loire, comme l'Auvergne, le Querci, le Rouergue, sous quelques-uns de nos rois, furent du royaume d'Austrasie.

M. de Valois dans sa notice des Gaules, prouve que le nom de Neustrie fut restraint dans la suite des temps, à signifier le pays d'entre la Seine & la Loire. Enfin cette partie de la Neustrie que Charles le Simple accorda aux Normans, conserva encore quelque temps ce nom, qui fut changé en celui de Normandie.

C'est une question dans notre histoire, de savoir en quel temps les Gascons se saisirent du pays à qui ils ont donné leur nom en deça des Pyrénées. M. de Marca dans son histoire du Bearn prétend que cet évenement doit être rapporté au regne de Chilperic I. petit-fils de Clovis, vers l'an 581. Il se fonde principalement sur un passage de Grégoire de Tours, l. 9. ch. 7. où cet historien dit que les Gascons descendant des montagnes, se jetterent dans les plaines, ruinerent les vignes & toutes les campagnes, mirent le feu par-tout & emmenerent une grande quantité de prisonniers & de butin; que le Duc qui commandoit dans la province, marcha contr'eux, mais sans beaucoup de succès. M. de Marca ajoute que les Gascons s'emparerent alors des villes d'Acqs, d'Oleron & de Bayonne.

Mais il est facile de prouver par le témoignage du continuateur de Fredegaire, & par celui de l'auteur des Annales de Metz, que M. de Marca a pris des courses que les Gascons firent sous le regne de Chilperic I. pour un établissement fixe qu'ils ne firent que long-temps après dans le pays que nous nommons aujourd'hui la Gascogne. Car, 1°. le continuateur de Frédegaire, dans sa chronique qu'il composa par l'ordre de Childebrand, frere de Charles Martel, assure que vers l'an *628*. Dagobert donna en partage à son fils Caribert, le pays qui borde les Pyrénées du côté de la France. Dagobert en *628* étoit donc maître du pays que nous appellons aujourd'hui la Gascogne, puisqu'il en disposoit en faveur de son fils. Les Gascons ne s'en étoient donc pas encore emparés sous Chilperic I. en *586*. ou du moins ils ne s'y étoient pas établis. On voit en effet dans les annales de Metz que ces peuples ne se saisirent de la Gascogne d'aujourd'hui que sous les rois appellés Fainéans, dans le temps que les maires du palais avoient usurpé l'autorité royale. Il ne paroît pas qu'aucun des fils ou des petits-fils de Clovis après le partage de l'empire, ait pris le titre de roi de Paris, de roi d'Orléans, de Neustrie ou d'Austrasie, ni dans leurs monnoies, ni dans leurs ordonnances, ni dans les lettres qu'ils écrivoient.

On voit plusieurs médailles de ces princes dans le cabinet du roi, où ils prennent simplement le titre de roi, sans y ajoûter le nom du pays où ils régnoient.

Dans une ordonnance de Childebert, roi d'Austrasie que M. Pithou a ajoutée à la fin de la loi salique, on voit seulement cette inscription: *Decretio Childeberti regis*, *Childebertus rex Francorum*. De même dans leurs lettres, on lit seulement: *Domino illustri, &c. Justiniano imperatori, Theodebertus rex*, ou bien, *Mauritio Imperatori Childebertus rex*.

Les lettres des papes & des rois voisins ne leur étoient point adres-

sées sous un autre titre, & c'est un usage si constant dans tous les monumens de ce temps-là, que ceux où l'on voit ces mêmes princes prendre le titre de roi de Paris, d'Austrasie ou de Neustrie, peuvent être dès-lors regardés comme des titres supposés. Tel est en particulier le titre rapporté dans une histoire de l'érection de l'université de Poitiers, & que l'on donne pour le titre original de la fondation de l'église de sainte Radegonde de Poitiers. Cette piece porte une marque visible de supposition & de fausseté; parce qu'on y lit: *Gontramnus rex Arelianensis. Chilpericus rex Suessionensis.*

XIX.

De la maniere dont les rois prenoient possession du throne dans le temps de la premiere race.

DE tout tems & chez tous les peuples, cette cérémonie s'est faite publiquement & avec éclat; c'est dans cette occasion que les grands & le peuple rendent les premiers hommages solennels à leur souverain, & que le souverain fait, pour ainsi dire, la premiere fonction publique de roi. Par le P. Daniel.

C'étoit en pleine campagne que nos rois de la premiere race prenoient possession de la souveraine puissance. Les Seigneurs & un peuple nombreux étoient sous les armes. On élevoit le roi sur un bouclier, sur lequel on lui faisoit faire trois fois le tour du camp au milieu des cris & des acclamations des soldats & du peuple.

Grégoire de Tours raconte que Sigebert roi de Cologne ayant été tué par Clodoric son fils, Clovis fit lui-même périr Clodoric; qu'ensuite il sollicita les François du royaume de Cologne, de le reconnoître pour roi; qu'ils le reconnurent & l'éleverent sur un bouclier, en faisant des acclamations & en frappant des mains. Le même historien rapporte que Sigebert I. roi d'Austrasie tenant son frere Chilperic assiégé dans Tournai, les sujets de Chilperic vinrent trouver Sigebert à Vitri qui est un village situé entre Arras & Douai pour se donner à lui; qu'ils l'éleverent sur un bouclier, en présence de toute l'armée, & le reconnurent ainsi pour leur roi.

Enfin le même auteur au 7e. livre de son histoire, chap. 10. parlant de ce Gondebaud qui se disoit fils de Clotaire I. & que quelques seigneurs soutenoient contre le roi Gontran, dit que plusieurs Ducs s'étant assemblés à Brive-la-Gaillarde, reconnurent Gondebaud pour leur roi; qu'ils l'éleverent sur un bouclier, & que lorsqu'on le portoit à l'entour du camp pour la troisieme fois, il étoit tombé & s'étoit fort blessé. Ce qui prouve qu'on ne se contentoit pas d'élever le roi sur un bouclier, mais qu'on le portoit encore jusqu'à trois fois au tour du camp. On lit dans du Tillet qu'au thrésor des chartes, il y a une lettre écrite par le gouverneur de Navarre au roi Philippe le Bel,

où est marquée la maniere dont les rois de Navarre étoient proclamés. Il est dit dans cette lettre que la cérémonie se faisoit à Pampelune, dans la principale Eglise; qu'on élevoit le roi sur un écu ou pavois devant le grand autel; le peuple criant: *Roi, Roi.* C'étoit un reste de l'usage des anciens François, qu'ils avoient tiré de la Germanie, où les rois étoient ainsi proclamés, comme Tacite nous l'apprend au 4e. livre de son histoire.

XX.

Des assemblées ou parlemens qui se tenoient sous les rois de la premiere race.

Par le P. Daniel.

LE gouvernement républicain ne fut jamais en usage parmi les François sur-tout depuis qu'ils se furent établis dans les Gaules.

On voit dans notre histoire que Clovis & ses successeurs faisoient la paix ou la guerre, les ligues ou les autres traités, comme ils le jugeoient à propos; que sur leurs ordres, les troupes des provinces marchoient aux rendez-vous, obéissoient aux généraux nommés par le souverain; que c'étoit lui seul qui envoyoit des ducs, des comtes dans les villes & dans les provinces pour les gouverner en son nom, & pour y administrer la justice; qu'il changeoit, déposoit, continuoit ces gouverneurs & ces juges, selon sa volonté; enfin on voit partout les marques d'un etat purement monarchique.

Quand sous Clovis II. & sous Sigebert III. roi d'Austrasie, les maires du palais se furent emparés du gouvernement, il ne changea point à cet égard. Les maires régnoient sous le nom du prince, mais la maniere de gouverner fut toujours la même.

On remarque, à la vérité, que les maires avoient de grands égards pour les principaux seigneurs de l'état, & l'on sait ce qu'il en coûta à Ebroin pour s'être écarté de cette conduite; mais on ne voit pas que même du temps des maires du palais, le gouvernement monarchique ait été tempéré par le gouvernement aristocratique ou democratique, c'est-à-dire, que les grands & le peuple soient jamais entrés dans le gouvernement de l'état, autrement que par voie de conseil ou de remontrance.

Les assemblées générales qui se tenoient tous les ans d'abord au commencement de Mars, & ensuite au commencement de Mai, n'étoient pas des parlemens semblables à celui d'Angleterre, que les rois ou les maires du palais fussent obligés de consulter sur les affaires d'état.

On ne voit point par aucun des monumens qui nous restent de ce temps-là que ces sortes d'assemblées dans le temps de la premiere race, fussent consultées, par exemple, sur la guerre, sur la nécessité de l'entreprendre ou de la finir; sur les alliances faites ou à faire avec les princes étrangers; il ne paroît pas que de telles affaires leur fussent communiquées, au moins jusqu'au temps que Pepin pere de Charles Martel s'empara de l'Austrasie.

Quel étoit donc le sujet des délibérations de ces assemblées, & sur quoi étoient-elles consultées ?

On ne peut satisfaire à cette question qu'en examinant les édits portés par nos rois, ensuite de ces assemblées, & qui en étoient en quelque sorte le résultat. Nous en avons quelques-uns de Childebert I. roi d'Austrasie que Pithou & Lindenbroc ont ajoutés à la loi salique.

Quelques-uns de ces édits sont datés d'Attigni, maison du roi Childebert, située auprès de la riviere d'Aine ; d'autres sont datés de Mastric & d'autres de Cologne.

Or on juge par le contenu de ces pieces que le roi dans ces assemblées, écoutoit les remontrances de ses sujets, pour corriger ou changer quelques points de police, sur lesquels il faisoit de nouveaux reglemens. Ces édits ne renferment aucune disposition sur les principales affaires de l'Etat. Ces assemblées même n'étoient pas toujours des assemblées générales, puisqu'il s'en tenoit plusieurs en même temps dans un même royaume, comme il est facile de le prouver par la date de deux de ces édits.

L'un porte cette date : *Attiniaco Cal. Mart. Anno vigesimo regni nostri.*

A Attigni le premier jour de Mars, l'an vingtieme de notre regne.

L'autre porte celle-ci :

Datum pridiè Calendas Mart. annò vigesimo regni Domini nostri Colonia.

Donné à Cologne le dernier jour de Février, l'an vingtiéme de notre roi & seigneur.

Par ces deux dates, il est visible que deux assemblées se tenoient en même temps ; l'une à Cologne, *Colonia* ; & l'autre à Attigny, *Attiniaco*, ou peut-être à Andernac, car selon la remarque de M. Baluze, dans quelques manuscrits, au lieu d'*Attiniaco*, on lit *Antennaco*, que l'on croit être Andernac.

Ces deux dates prouvent encore que les rois n'assistoient pas toujours en personne à ces sortes d'assemblées : car il est évident que Childebert ne pouvoit pas être à Cologne le dernier jour de Février à la clôture de l'assemblée, & le premier jour de Mars à Attigny, qui en est à cinquante lieues ; que si c'étoit Andernac dont il est parlé dans l'édit, il auroit été à la vérité plus près de Cologne, mais les souscriptions démontrent qu'il étoit à Attigny ou à Andernac & qu'il n'étoit pas à Cologne. Car au decret d'Attigny ou d'Andernac, c'est le prince même qui parle : *Anno vigesimo regni nostri*, la vingtiéme année de notre regne, mais au decret de Cologne, ce n'est plus le prince qui parle, c'est l'assemblée elle-même : *anno vigesimo regni Domini nostri*, la vingtieme année du regne de notre souverain. Toutes ces assemblées n'étoient donc pas générales, & le roi n'y assistoit pas toujours ; car il faut remarquer que les deux villes dont il est parlé dans ces édits, étoient sous le même roi & du même royaume ; c'est-à-dire, du royaume d'Austrasie.

Il est encore évident par ces édits que ces assemblées n'étoient pas

tellement attachées au premier jour de Mars ou de Mai qu'elles ne puissent se tenir un autre jour, puisque celle de Cologne se tint le dernier jour de Février.

Il faut encore observer que Dom Germain, savant Bénédictin, dans un traité des anciens palais de nos rois, que le pere Mabillon a inséré dans son livre, *de re Diplomatica*, attribue le decret dont nous parlons ici, non à Childebert I. roi d'Austrasie, fils de Sigebert, mais à Childebert, fils de Thierri, ce qui paroît insoutenable; car Childebert, fils de Thierri, régna tout au plus dix-sept ans, & selon d'autres, beaucoup moins, & la date du decret en question, est de la vingtieme année du regne de Childebert: elle ne peut donc convenir qu'à Childebert, fils de Sigebert, qui régna plus de vingt ans. Le même Dom Germain prétend que la maison royale d'Attigny n'a point existé avant Clovis II. dont le regne est postérieur à celui de Childebert I. fils de Sigebert: mais il a tort d'en conclurre que le decret ne doit point être attribué à ce Childebert I. cela prouve seulement que la véritable leçon est celle que portent les manuscrits cités par M. Baluze, & qu'il faut lire, non pas *Attiniaco*, à Attigny, mais *Antennaco*, à Andernac; par cette leçon, toutes les difficultés sont levées, on n'est plus obligé d'attribuer une date qui suppose vingt années de regne à un prince qui n'a pas régné vingt ans, ni de dater un decret d'une maison royale qui n'existoit pas.

Après les regnes des petits fils de Clovis, même avant le temps des rois nommés fainéans; on trouve dans nos anciens auteurs deux assemblées, où les seigneurs François furent consultés sur un point qui intéressoit très-directement le gouvernement de l'état.

La premiere fut lorsque Dagobert I. s'associa son fils Sigebert au royaume d'Austrasie; il le fit, dit le continuateur de Frédegaire, par le conseil & avec le consentement des évêques & des grands du royaume. La seconde fut lorsque le même Dagobert, sur la remontrance & par le conseil des seigneurs de Neustrie, fit pour son second fils Clovis, ce qu'il avoit fait en faveur de Sigebert son fils aîné. Il convoqua, dit le même auteur, les seigneurs & les évêques de Neustrie & d'Austrasie, & les fit tous jurer qu'après sa mort, Clovis auroit pour sa part la Neustrie & la Bourgogne, & que Sigebert se contenteroit de l'Austrasie, où il régnoit déja.

Mais hors ces cas d'association au royaume ou de partage, entre les fils du roi vivant, on ne voit pas que les rois de la premiere race consultassent leurs sujets sur les affaires d'état; les annales de Metz, disent seulement que lorsqu'on étoit en guerre, on y convenoit du temps où l'on devoit entrer en campagne, afin que chacun se tînt prêt à marcher.

C'est une question de savoir si les rois des Francs avant leur établissement dans les Gaules jouissoient d'une puissance absolue. Corneille-Tacite en décrivant les mœurs de la Germanie, donne lieu de croire que

la

la puiſſance royale avoit des bornes, lorſque les Francs étoient encore au-delà du Rhin.

Chez ces nations, dit-il, la puiſſance des rois n'eſt pas abſolue & ſans bornes : *Regibus non eſt infinita aut libera poteſtas*. Les rois ſont maîtres abſolus dans toutes les petites affaires, mais pour les grandes toute la nation en délibere : *De minoribus rebus principes conſultant, de majoribus omnes*. Dans ces aſſemblées, l'autorité du roi conſiſte plutôt dans le talent de perſuader que dans le pouvoir de commander : *Autoritate ſuadendi magis, quam jubendi poteſtate*. Mais quand une fois Clovis eût établi ſa domination dans les Gaules, il paroît que la forme du gouvernement changea : les François ſe trouverent alors mêlés parmi les Gaulois. Ce prince ſe défit de tous ces petits rois, qui étoient comme les chefs de chaque canton de la nation Françoiſe ; il ne reſta plus que des ſeigneurs particuliers ; en un mot, il ſe rendit maître abſolu dans les Gaules, comme le grand Théodoric s'étoit rendu maître abſolu de l'Italie. Sa qualité de général victorieux & de conquérant ne pouvoit manquer de lui donner une autorité plus étendue.

Les Gots, les Bourguignons & les François prirent la forme du gouvernement de l'empire Romain dont ils envahiſſoient les terres.

Au reſte il eſt bon de remarquer que jamais les peuples ne furent plus heureux dans le temps de la premiere race, que lorſqu'il n'y eut qu'un roi dans l'empire François, & que le roi gouverna avec une pleine autorité : c'eſt ce qui paroît manifeſtement dans le regne de Clotaire II. & dans celui de Dagobert I. ſon fils. Mais dès qu'il y eut pluſieurs rois, tout l'empire fut déchiré par des guerres civiles, & on ne vit plus que ſaccagemens & que déſordres.

Dès que les rois devinrent mépriſables à leurs peuples, & qu'ils eurent perdu cette autorité que les deux monarques dont on vient de parler, avoient ſû maintenir, la monarchie perdit beaucoup de ſon éclat, les nations tributaires de la France ſe révolterent ; il ſe fit divers démembremens de ce puiſſant corps ; les incurſions des barbares fatiguerent & déſolerent les peuples, qui ne retrouverent plus leur tranquillité que ſous le regne de Pepin, & encore plus ſous celui de Charlemagne.

Pour revenir aux aſſemblées ou états de l'empire François du temps de la premiere race, voici encore quelques particularités que nos hiſtoriens nous en rapportent : elles n'étoient compoſées que des ſeigneurs & des évêques. Le continuateur de Frédegaire en parlant des états de Bourgogne, convoqués par la reine Nantilde, mere de Clovis II. pour l'élection d'un maire du palais, dit qu'elle appella les anciens, les évêques, les ducs & les principaux ſeigneurs du royaume de Bourgogne. Il n'eſt pas aiſé de dire ce que cet auteur entend par les *anciens* qu'il diſtingue des évêques & des principaux ſeigneurs. Le pere Daniel croit que par ce mot on peut entendre les plus anciens des ſimples gentilshommes, qui, par leur âge avoient droit d'aſſiſter à ces aſſemblées, &

de commander quelque corps de noblesse quand on alloit à la guerre. Il se fonde sur un passage de Gregoire de Tours, qui distingue pareillement les *anciens*, des évêques, dans une assemblée qui fut convoquée par le roi Gontran, pour faire le procès aux Ducs qui avoient laissé périr son armée : ce qui suppose manifestement que ces *anciens*, dont parle Gregoire de Tours, ne pouvoient être que des Gentilshommes. Dans la suite, les abbés furent pareillement admis dans ces assemblées.

Mais comme les rois de France avoient en deçà du Rhin deux sortes de sujets, savoir, des François & des Gaulois originaires du pays ; on demande si les Gaulois y avoient séance comme les François. On peut répondre, 1°. que les évêques, quoiqu'ils fussent presque tous Gaulois, y étoient certainement admis. 2°. Qu'il y a même toute apparence que plusieurs seigneurs des Gaulois qui n'avoient pas la qualité d'évêques, entroient dans ces assemblées. On les voit en effet revêtus quelquefois des plus grandes charges de l'état.

Aurelien, Gaulois de nation, étoit employé par Clovis dans les plus importantes affaires. Didier qui étoit aussi Gaulois, est nommé parmi les ducs sous le regne de Chilperic. On voit par le titre 44 de la loi salique que les Gaulois avoient des charges à la cour : *Si Romanus conviva regis*, *&c.* & l'on sait qu'en cet endroit *Romanus* veut dire un Gaulois.

Ces assemblées s'appelloient en latin *mallum* ou *mallus* du mot germanique *maal*, qui signifie conférence, & qui fut depuis exprimé dans la troisieme race, par le mot de *parlement*. Ces assemblées furent aussi souvent appellées, *placitum* ou *placitus*, d'où est venu le mot françois *plaids*, qui signifie encore aujourd'hui les assemblées où l'on juge les procès. On s'assembloit en pleine campagne, comme on fait encore en Pologne ; l'assemblée se tenoit ordinairement le premier jour de Mars, ce qui la fit nommer *campus Martius*, champ de Mars, & lorsque ce terme fut changé en celui du premier jour de Mai, on la nomma champ de Mai.

XXI.

Des fleurs de lis.

IL ne fut gueres question des fleurs de lis dans le temps de la premiere race : mais comme le sieur Chifflet dans sa dissertation sur le tombeau de Childeric, & après lui M. l'Abbé du Bos, ont fait remonter jusqu'à la premiere race, l'origine des fleurs de lis, on a cru devoir placer ici l'examen de leur opinion.

Ces deux auteurs prétendent que les fleurs de lis n'étoient autre chose dans leur origine, que des abeilles qui étant mal dessinées par des ouvriers ignorans, furent prises ong-temps pour des crapauds, & ensuite changées en fleurs de lis.

Le pere Mabillon traite ce sentiment de pure imagination dans une dissertation sur les sepultures de nos anciens rois, imprimée au second tome des Mémoires de l'Academie des inscriptions & belles-lettres

» Il eſt conſtant, dit-il, que nos rois n'ont point eu d'armoiries » avant le XIIe ſiecle; que Philippe Auguſte eſt le premier qui s'eſt » ſervi d'une fleur de lis, au contre-ſcel de ſes chartes; que Louis » VIII. & ſaint Louis ont ſuivi ſon exemple; que dans la ſuite on a » mis dans l'écu des armes de France, des fleurs de lis ſans nombre, » & qu'enſuite elles ont été réduites à trois, ſous le regne de Charles VI. Mais il faut remarquer que juſqu'ici le diſcours du pere Mabillon ne réfute pas bien directement l'opinion qu'il veut combattre; parce que quand même il ſeroit conſtant que nos rois n'euſſent point eu d'armoiries avant le XIIe ſiécle, il ne s'enſuivroit nullement que les abeilles trouvées dans le tombeau de Childeric, n'euſſent été l'origine de nos fleurs de lis. Quand les auteurs, ou les défenſeurs de cette opinion rapportent à ces abeilles l'origine des fleurs de lis, ils ne prétendent pas que Clovis & les rois de la premiere race, euſſent eu des armoiries, il diſent ſeulement que ces rois portoient des abeilles ſur leurs étendarts; qu'enſuite on s'accoutuma à regarder ces abeilles comme un ornement qui leur étoit propre, ainſi que les aigles étoient affectés aux romains quoiqu'ils n'euſſent pas d'armoiries: que par la ſuite des temps ces abeilles mal deſſinées, devinrent des crapauds & des fleurs de lis qui furent miſes dans les armoiries de nos rois, lorſqu'ils commencerent à en avoir.

Il eſt certain que l'aigle que l'empereur porte aujourd'hui dans ſes armoiries, doit ſon origine aux aigles romaines; ſeroit-ce réfuter ſolidement cette opinion, que de montrer que les Romains n'eurent jamais d'armoiries, & que l'on ne commença à en avoir que vers le douzieme ſiecle?

» Il n'eſt pas moins conſtant, ajoûte le pere Mabillon, que les fleurs » de lis étoient employées à la couronne de nos rois, du temps de la ſe- » conde race, & même dès la premiere, on en voit une preuve certaine » dans l'abbaye de S. Germain-des-Prez, au tombeau de la reine Fré- » dégonde, dont la couronne eſt terminée par un lys champêtre. Ce » tombeau eſt certainement original, n'y ayant point d'apparence qu'on » eût penſé à orner de la ſorte le tombeau de cette reine, long-temps » après ſa mort, vû qu'elle a ſi peu mérité cet honneur pendant ſa vie ».

Si le tombeau de Frédegonde qui ſe voit à l'abbaye de S. Germain-des-Prez, eſt véritablement original & fait dans le temps même de la mort de cette reine, il prouveroit inconteſtablement que l'uſage des fleurs de lis, eſt plus ancien qu'on ne s'imagine, & même qu'il peut bien être tout-à-fait indépendant des figures d'abeilles, trouvées dans le tombeau de Childeric. Mais il n'eſt pas facile de prouver que ce tombeau de Frédegonde qui ſe voit à l'abbaye de ſaint Germain-des-Prez, ſoit *véritablement original*, comme l'aſſure le pere Mabillon; la raiſon qu'il en apporte ne paroît pas fort concluante: on ſait aſſez que ce n'eſt nullement le mérite perſonnel des rois & des reines qui fait que l'on repréſente leurs figures ſur leurs tombeaux. Le ſeul rang que les têtes cou-

ronnées tiennent dans le monde suffit pour leur faire décerner de semblables honneurs.

Le tombeau de la reine Frédegonde a donc pû être rajusté long-temps après sa mort, ainsi que celui de plusieurs rois & reines que l'on voit encore & qui portent des marques évidentes d'une construction postérieure de plusieurs siecles à la mort de ceux qui y sont représentés. En supposant même que ce tombeau fût original, on a prétendu que l'inscription ne l'est pas, & qu'elle y a été mise long-temps après la construction du tombeau. Or qui peut savoir si ceux qui l'ont mise, ne l'ont pas attribué, ce monument, à la reine Frédegonde, sans être sûrs que ce fût véritablement la figure de cette reine, qui se trouve représentée sur la pierre.

Gassendi nous apprend dans la vie de M. de Peiresk, que ce fameux antiquaire se trouvant à Paris en 1605. alla visiter le tombeau de Clovis à sainte Génevieve; celui de Chilperic & quelques autres qui se voyent à l'abbaye de saint Germain-des-Prés, & qu'après les avoir bien examinés, il ecrivit à un de ses amis, qu'il étoit en état de montrer qu'aucun de ces tombeaux n'avoient été faits du temps des rois ou des reines dont ils portoient le nom ou l'image. Il alla ensuite à saint Denys. *Je n'ai pu rien trouver là*, dit-il, *qui me contentât avant le temps de saint Louis, & je vois que tous ces tombeaux que l'on prétend être si anciens*, ont été tous faits en même temps, & peu d'années avant saint Louis.

On ne peut donc pas établir comme une chose certaine & indubitable que nos rois fussent dans l'usage de mettre des fleurs de lis à leur couronne, dès le tems de la premiere race.

Mais quoi qu'il en soit, il en faudroit toujours revenir à savoir quelle a été la véritable origine de ces fleurs de lis.

Le pere Daniel n'approuvoit point du tout le sentiment du sieur Chifflet qui a été suivi par l'abbé Dubos, & il étoit fort éloigné de penser que les abeilles trouvées dans le tombeau de Childeric, fussent l'origine des fleurs de lis.

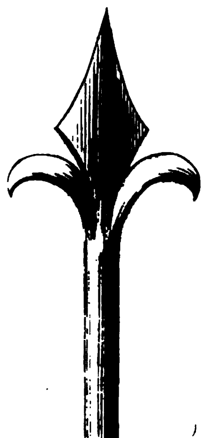
Il avoit là-dessus une opinion toute différente. Il prétendoit que ce que nous appellons aujourd'hui une fleur de lis, a été dans son origine, le fer d'une lance ou d'un javelot dont les François se servoient dans le temps de la premiere race; que ce javelot servit d'abord de sceptre à nos rois; qu'ensuite la figure de l'extrémité du javelot passa jusques sur leur couronne, de-là sur leurs habillemens, sur leurs cottes d'armes, & enfin dans l'écusson de leurs armoiries, quand la mode en fut venue.

Il ajoutoit que ces bouts de lance, s'appellerent fleurs de lis sous la troisieme race, parce que nos rois firent alors représenter dans leurs monnoies des lis mêlés avec ces fers de lance.

Le pere Daniel fondoit son opinion, premierement, sur un passage d'Agathias qui décrit ainsi les javelots dont les François se servoient dans le temps de la premiere race.

» Ce sont, dit cet auteur, des javelots qui ne sont ni fort grands, ni
» fort petits, mais que l'on peut lancer sur l'ennemi, si l'on ne veut
» pas combattre de près; ou tenir à la main pour le percer, si on le laisse
» approcher; ces javelots sont presque tout couverts de fer, en sorte
» que le bois paroît très-peu, & seulement par le bout d'en bas; mais à
» l'extrémité qui est en haut, il y a aux deux côtés de la pointe du ja-
» velot, deux autres fers recourbés, comme deux crochets qui s'éloi-
» gnent du javelot à droite & à gauche, & dont la pointe est tournée
» vers le bas ».

Il semble qu'on ne peut mieux rendre la description d'Agathias que par cette figure qui approche beaucoup de celle de nos fleurs de lis.



Le passage d'Agathias prouve bien que le bout du javelot dont les François se servoient dans le temps de la premiere race, avoit assez de ressemblance avec nos fleurs de lis; mais la difficulté est de savoir, comment & pourquoi ce bout de javelot a pris le nom de fleur de lis; voici comment le pere Daniel tâchoit de satisfaire à cette difficulté.

M. le Blanc dans son traité des monnoies, rapporte deux pieces où l'on voit ce fer de lance au milieu de plusieurs lis, & c'est la premiere fois que ce fer paroît sur les monnoyes.

Le pere Daniel étoit persuadé que ces lis qui y étoient joints, lui firent donner le nom de fleur de lis, comme s'il fût sorti de la même tige, que ces lis; il croyoit même qu'on l'avoit appellé dans les premiers temps *ferrum lilii*, & ensuite par corruption *fleurs de lis*. On pourroit ajouter que l'étendart de l'ancienne république de Florence, portoit une figure assez semblable au fer d'un javelot, d'où l'on voyoit sortir deux tiges de lis.

Mais il sera toujours vrai de dire qu'il n'y a rien dans notre histoire de plus incertain que l'origine des fleurs de lis. Les uns ont dit, comme nous avons vu, que c'étoient des crapauds qui furent depuis changés

en *fleurs de lis*. Le premier auteur qui ait débuté cette vision, est un Anglois nommé Nicolas Vaton au livre *de militari officio*.

L'origine de cette fable vient de Charles VI. Ce Prince marchoit contre les Flamans qui s'étoient retranchés au-de-là de la riviere de Lis. Artevelle qui les commandoit, dit à ses confidens que les François ne passeroient point cette riviere, à moins qu'ils ne fussent crapauds, & comme les François la passerent, ils furent appellés par les Flamands, *Crapauds du Lis*.

D'autres ont dit que Clovis changea en fleurs de lis, les trois croissans que les François portoient sur leurs étendarts; mais il n'y a aucune espece de monument qui prouve que Clovis ni les premiers François qui s'établirent dans les Gaules ayent jamais porté ni croissans ni fleurs de lis.

D'autres ont dit que ce fut Louis le jeune, qui employa le premier les fleurs de lis, parce que ce prince se nommoit *Ludovicus Florus*, au rapport d'Oderic Vital qui ne dit pas pourquoi on lui donna ce surnom de *Florus*. Ils ajoutent que le mot de fleur de lis, n'est qu'une abbréviation de celui de *Fleur de Louis*.

D'autres enfin ont cru que nos fleur de lis représentent simplement la fleur qui se nomme en latin, *flos iridis*, & en italien *Fioraliso*, à laquelle en effet, elle ressemblent plus qu'à toute autre. Le pere Hardouin étoit persuadé qu'ils représentoient des espéces de fleurs qui croissent dans la riviere de Lis: mais il leur donnoit une origine trop récente, parce qu'il regardoit comme apocryphes la plûpart des anciens monumens, où l'on commence à voir représentée la figure des fleurs de lis.

Rien ne prouve mieux l'incertitude de leur origine, que cette varieté d'opinions & de conjectures parmi les savans.

Au reste il n'est pas vrai qu'avant le regne de Charles VI. l'écusson de nos rois fut toujours parsemé de fleurs de lis, sans nombre.

Peut-être fut-il le premier qui fit une ordonnance expresse pour réduire les fleurs de lis que nos rois portoient dans l'écusson de leurs armes au nombre de trois; mais on a des preuves certaines que Charles V. son pere, ne portoit que trois fleurs de lis dans ses armoiries, & c'est M. Lancelot qui nous les fournit au XIII[e] tome des Mémoires de l'Academie des inscriptions & belles-lettres, où il nous apprend que Raoul de Presle qui écrivoit du temps de Charles V. en dédiant à ce prince une traduction des livres de saint Augustin de la Cité de Dieu, lui dit dans l'épitre dédicatoire: *Et si portez les armes de trois fleurs de lis, en signe de la benoîte Trinité.* Raoul de Presle ajoute dans la même épître, que ce fut Clovis *qui changea les croissans* qu'il portoit dans son écu en trois fleurs de lis: mais il parle ainsi sur une fausse tradition qui étoit apparemment en vogue de son temps: car il est certain que les écussons des armoiries, n'étoient point encore en usage au temps de Clovis, & l'on n'a aucune preuve que nos rois missent des fleurs de lis sur leurs boucliers ou sur leurs étendarts.

On montre encore que Charles V. ne portoit que trois fleurs de lis dans ses armes, par le titre de la fondation des Célestins de Mantes, qui fut faite par ce monarque. Il y est dit comme dans l'épître dédicatoire de Raoul de Presle, que ce prince porte trois fleurs de lis dans ses armes en l'honneur de la sainte Trinité.

M. Lancelot prétend même qu'avant le regne de Charles V. on trouve les fleurs de lis réduites à trois du moins dans les sceaux.

XXII.

Du titre de très-chrétien.

LE pere Daniel parle ainsi de ce titre dans l'histoire de Clovis. » Le seul Clovis étoit chrétien & catholique, & pour cela même digne dès-lors de porter le nom de *très-chrétien*, dont lui & ses successeurs se sont fait & se font encore tant d'honneur. Il n'est pas vrai cependant qu'ils l'ayent porté dès-lors comme ils le portent aujourd'hui, c'est-à-dire, comme un titre spécial attaché à leur couronne; ce fut Louis XI. qui le rendit propre à la personne de nos rois, de concert avec le pape Paul II. «

C'est sur quoi le pere Daniel fut vivement attaqué par M. l'abbé de Camps. On va mettre sous les yeux du lecteur ce qui fut dit de part & d'autre dans cette dispute.

L'abbé de Camps prétendoit que depuis le temps de Clovis, le titre de *très-chrétien* avoit été tellement attaché à la maison royale par une distinction particuliere, qu'on ne l'avoit donné qu'aux rois successeurs de ce grand monarque, &aux princes issus de son sang, par mâles, à l'exclusion de tous les autres princes de la chrétienté; & pour le prouver, il citoit divers exemples où les papes avoient donné le nom de *très-chrétien* à plusieurs des successeurs de Clovis.

Mais cet abbé ne faisoit pas attention qu'il ne s'agissoit pas de savoir si plusieurs des rois qui avoient succédé à Clovis avoient été appellés *très-chrétiens*, mais si on leur avoit donné ce titre comme un titre spécial attaché à leur couronne, & qui leur étoit dû à l'exclusion de tous les autres princes de la chrétienté. Le pere Daniel convenoit que ce titre avoit été donné à plusieurs des successeurs de Clovis, il le dit lui-même dans le texte qu'on vient de citer de son histoire: mais il nioit qu'avant Louis XI. ce titre fût une prérogative tellement attachée à la couronne qu'on ne le donnât qu'à nos monarques, comme un titre qui les distinguoit des autres souverains de l'Europe, ainsi qu'on le fait aujourd'hui. Les nombreuses citations de M. l'abbé de Camps, n'étoient pas suffisantes pour établir une proposition exclusive & universelle dans toute son étendue: mais comme il avoit beaucoup plus de mémoire que de jugement, il ne cessoit d'écrire & de citer sans raisonner. Le pere Daniel n'avoit pas besoin de l'accabler d'un aussi grand nom-

bre de citations, pour le confondre, puisqu'en produisant seulement quelques exemples où le titre de *très-chrétien* est donné à d'autres monarques avant le quinzieme siecle, il démontroit invinciblement qu'avant ce temps-là il n'étoit pas tellement attaché aux rois de France, qu'on ne se crût en droit de le donner à d'autres. Or, on voit une lettre du pape Vigile à l'empereur Justinien, où ce pape lui donne le nom de *très-chrétien*. On voit une autre lettre du pape Jean VIII. à Alphonse, roi de Leon, dont l'adresse est conçue en ces termes: *Joannes episcopus, servus servorum Dei, Alphonso regi christianissimo*: Jean, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Alphonse roi très-chrétien. M. l'Abbé de Camps se plaignoit de ce que le pere Daniel n'opposoit que deux exemples à ses nombreuses citations: mais en falloit-il davantage pour montrer que tous les successeurs de Clovis n'avoient pas porté le titre de *très-chrétien*, à l'exclusion des autres monarques, sans parler de tant de lettres des papes & des princes, adressées à nos rois, où ce titre ne se trouve point, quoiqu'on avoue qu'il se trouve dans quelques autres.

Le pere Daniel appuyoit encore son sentiment de l'autorité du pere Mabillon, qui s'exprime ainsi dans son livre de la Diplomatique. » J'observerai seulement que les rois François étoient ordinairement appellés par les papes *excellentissimus*, *très-excellen*, *très-chrétien*. Le pape Zacharie donne ce dernier titre au roi Pepin dans la lettre cinquieme du Code Carolin: mais Louis XI. fut le premier à qui cette qualité fut assurée comme une prérogative spéciale, l'an 1459. par Paul II. ce qui est constant par les actes de la légation envoyée à ce même pape dans la cause de l'évêque de Verdun.

Sur quoi il faut remarquer que le sentiment du pere Daniel & celui du pere Mabillon renferment deux objets tout différens; le premier que le titre de *très-chrétien* ne fut point affecté à nos rois, dès le temps de la premiere race, en conséquence du baptême de Clovis, & parce qu'il fut durant un temps le seul prince catholique de l'Europe: le second, c'est que ce titre n'a commencé à devenir pour eux une prérogative spéciale & particuliere, que sous Louis XI. Le premier article paroît incontestable: mais il s'en faut beaucoup que le second ait la même certitude. Je dis que le premier article paroît incontestable: 1°. parce que le pere Daniel montroit à M. l'abbé de Camps deux lettres du pape où le titre de *très-chrétien* se trouve donné, dans l'une à l'empereur Justinien, & dans l'autre au roi de Léon en Espagne, d'où l'on a droit de conclure que les rois de France ne le portoient pas comme aujourd'hui, à l'exclusion des autres monarques. 2°. Parce qu'il ne nous reste aucun monument de Clovis, par lequel il conste que ce prince ait jamais pris le titre de *très-chrétien*. 3°. Parce que Fulbert, évêque de Chartres, parlant d'Hugues Capet & de Robert son fils, se contente de les appeller *très pieux*. 4°. Parce que Gregoire VII écrivant au roi de France Philippe I. exhorte simplement ce Prince à

suivre

suivre la vertu & la justice, *ainsi qu'il convient à un roi chrétien* : *sicut christianum regem decet*. Or il n'auroit pas manqué de dire, *ainsi* qu'il convient à un roi *très-chrétien*, si ce titre eût déja appartenu à la couronne de France. 5°. Parce qu'il ne paroît pas que du temps même de saint Louis, ce titre fût encore affecté à nos rois privativement à tous les autres princes. Mathieu Paris appelle saint Louis, tantôt *pieux* ou *très-pieux* & tantôt *très-chrétien*, il nomme même les rois de France & d'Angleterre, *rois très-chrétiens*, par une dénomination commune. Il est vrai que cet historien écrivant en Angleterre, on pourroit dire qu'il ne cherchoit par-là qu'à flatter ses maîtres : mais si ce titre eût appartenu aux rois de France, comme il leur appartient aujourd'hui ; il n'est pas naturel qu'il eût osé en faire part à ses maîtres, de sa propre autorité. Trouveroit-on aujourd'hui un historien, même protestant, qui osât en user ainsi & dire *Sa majesté très-chrétienne*, pour désigner *Sa majesté Britannique* ? Il est donc très-constant que le pere Daniel & le pere Mabillon ont eu raison de prétendre que le titre de *très-chrétien* n'a point appartenu à nos rois comme un titre spécial & héréditaire depuis le baptême de Clovis.

Mais le pere Mabillon avoit-il d'aussi bonnes raisons pour prétendre que ce titre n'est attaché à la couronne de France, que depuis Louis XI. c'est ce qu'il faut présentement examiner.

Il paroît que ce titre n'est devenu propre de nos rois que par l'usage : or, il est toujours fort difficile de marquer la véritable époque, où un usage a commencé à devenir fixe ; mais il seroit aisé de prouver qu'il étoit déja fixe avant le regne de Louis XI. & M. l'Abbé de Camps en a donné des preuves qui paroissent décisives.

1°. Le concile de Bâle en 1439. adressant la parole au roi Charles VII. lui donne le titre de *très-chrétien* : *Sacro-sancta generalis synodus Basiliensis, &c. charissimo ecclesiæ filio Carolo Francorum regi christianissimo, salutem* : *Le sacré concile général de Bâle, au très-cher fils de l'eglise Charles, roi de France très-chrétien, salut.* Et ce qui montre que ce titre étoit regardé dès-lors comme affecté aux rois de France, c'est que deux ans après le pape Eugene IV. quatrieme prédécesseur de Paul II. écrivant au même prince, reconnoît que le titre de *très-chrétien*, appartient aux rois de France par les grands services qu'ils ont rendus à l'église : *Car nous ne doutons pas*, dit ce pape, *que ce beau & glorieux titre de très-chretien que l'on donne aux rois de France à cause des grands services qu'ils ont rendus à l'église, &c. Neque enim ambigimus.. quin egregium & præclarum nomen quo Franciæ reges (christianissimi enim appellantur) hactenus suis in ecclesiâ meritis claruerunt.*

On remarque encore que le concile de Bâle en parlant aux empereurs Sigismond, Albert & Frederic, ne leur donne jamais, comme au roi de France, le titre de très-chrétien, mais qu'il se contente de les appeller princes très-religieux, *princeps religiosissime*.

2°. On a une lettre de Pie II. au roi Charles VII. qui est citée par le

pere Mabillon, où ce pape s'exprime ainsi en parlant à ce prince. » Vous » avez toûjours été regardé, mon très-cher fils, comme le prince le » plus dévoué à la foi & à la religion, & ce n'est pas sans raison que vous » portez le nom de *très-chrétien* par un droit héréditaire, à cause de ce » que vos ancêtres ont fait pour la défense du *nom chrétien*.

Nec immerito, ob christianum nomen a primogenitoribus tuis defensum, nomen christianissimi ab illis hereditarium habes. Ce droit héréditaire de porter le nom de *très-chrétien* avoué & reconnu par le pape, prouve invinciblement que dès le temps de Charles VII. ce titre appartenoit à la couronne.

3°. Philippe de Coëtquis, archevêque de Tours, qui fut ambassadeur de Charles VII. au concile de Bâle, appelle ce prince le roi très-chrétien. Ce prélat est appellé lui-même ambassadeur du *roi très-chrétien*. Il dit que le roi de France a reçu de Dieu le titre de *très-chrétien* avec sa couronne; ce qui ne permet pas de douter que ce titre ne fût regardé comme une prérogative spéciale de nos rois avant Louis XI.

On voit en effet dans la déclaration que ce pape fit aux ambassadeurs de Louis XI. par laquelle Paul II. s'engage à donner ce titre à nos rois: on voit, dis-je, qu'ils jouissoient déja de cette prérogative par un usage incontestable, puisque le pape reconnoît qu'en cela il ne fait que leur rendre justice, & qu'il croiroit *manquer à son devoir s'il y manquoit.*

On doit cependant regarder cette déclaration du pape Paul II. comme une époque remarquable, où le titre de *très-chrétien* fut assûré à nos rois par un acte juridique, qui donna sans doute à l'usage déja établi un dégré d'authenticité qu'il n'avoit pas.

Le pape Alexandre VI voulut quelques années après accorder le même titre à Ferdinand roi d'Espagne dont il étoit né sujet: mais le sacré collége s'y opposa, & le pape fut obligé de donner seulement à ce prince le titre de roi catholique dont les rois d'Espagne jouissent encore aujourd'hui: mais lorsqu'ils ont commencé à le porter, nos rois étoient déja depuis long-temps en possession du titre de rois *très-chrétiens*; car on prétend que la possession fixe de nos rois de France à l'égard de cette prérogative, remonte encore plus haut que le regne de Charles VII.

M. Lancelot au 13e. tome des mémoires de l'Académie des inscriptions & belles-lettres, rapporte un prologue ou épitre dédicatoire adressée par Raoul de Presle au roi Charles V. où l'on lit ces paroles.

Et ces choses, mon très-redouté seigneur, dénotent & démontrent par vraie raison que par ce vous devez être le seul principal protecteur, champion & défenseur de l'église, comme ont été vos devanciers, & ce tient le saint Siége de Rome, qui a accoutumé à écrire à vos devanciers & à vous singulierement à l'intitulation des lettres... au très-chrétien des princes.

D'où il semble que l'on peut conclurre que l'usage de donner à nos rois le nom de très-chrétien, doit être plûtôt rapporté au regne de Charles V. qu'à celui de Charles VII. ou de Louis XI.

XXIII.

Des titres de consul & d'auguste donnés à Clovis.

LE pere Daniel raconte que l'empereur Anastase envoya à Clovis par des ambassadeurs les marques & les ornemens *de la dignité de patrice & de consul*; que ce prince les ayant reçus, prit dès-lors la qualité d'auguste que quelques-uns de ses successeurs se donnerent depuis. Après quoi il ajoute les observations suivantes.

» Ces titres donnés à Clovis, & en particulier celui de consul, ont » fort exercé nos critiques. Il est certain que Clovis ne fut point con» sul *ordinaire*, comme ceux dont on mettoit les noms dans les fastes » pour marquer les années; il fut seulement consul honoraire, de quoi » l'on voit d'autres exemples dans l'histoire. Il faut en dire à peu près » de même de la qualité d'auguste, & ne pas s'imaginer que ce fût une » véritable association à l'empire.

» Pour celle de patrice elle avoit déja été accordée à Odoacre & à » Théodoric rois d'Italie, & fut depuis donnée à Charlemagne avant » qu'il fût empereur.

Ces remarques du pere Daniel ont donné lieu à des critiques assez fortes de la part de M. l'abbé de Camps, dont le sentiment sur la dignité impériale attachée depuis ce temps-là à la couronne de France, a été en dernier lieu suivi & défendu par M. le Gendre de Saint Aubin. Ces deux auteurs prétendent que Clovis fut véritablement associé à l'empire par l'empereur Anastase, & que dès-lors il fut en droit de prendre la qualité d'empereur & de la transmettre à tous ses successeurs.

Sur quoi il faut remarquer que les anciens auteurs en racontant ce fait, parlent de trois qualités ou titres qui furent données en même-temps à Clovis. 1°. La qualité de consul. 2°. Celle d'Auguste. Gregoire de Tours & l'auteur de la Chronique de Dijon ne parlent que de ces deux premiers titres auxquels Aimoin ajoute encore. 3°. La qualité de *patrice des Romains*.

Il est vrai que le 38ᵉ. chapitre du 2ᵉ. livre de Gregoire de Tours est intitulé : *Du patriciat de Clovis*, soit que ce titre ait été mis par Gregoire de Tours, soit qu'il ait été ajouté par les copistes. Car du reste il est certain que Gregoire ne fait point mention dans son texte de la qualité de *patrice* donnée à Clovis.

Si l'on en croit les anciens historiens, il faut donc supposer que Clovis fut déclaré en même-temps *consul*, *auguste* & *patrice*. Mais il n'est pas aisé de déterminer en quoi consistoient ces dignités qui furent alors réunies dans la personne de ce prince. On conçoit sans peine qu'il pouvoit être en même-temps consul & auguste, parce que le titre de consul sembloit alors être attaché à la dignité impériale, que l'on exprimoit par le mot d'auguste : mais la qualité de patrice est beaucoup plus diffi-

cile à définir. Cependant nous voyons que Clovis reçoit ces trois qualités à la fois. C'est ce qui détermine M. de Saint Aubin à rejetter absolument le témoignage d'Aimoin, parce qu'il est le seul qui attribue à Clovis cette qualité de *patrice*, & à dire que le titre du 38e. chap. du second livre de Gregoire de Tours est purement l'ouvrage des copistes, qui confondoient mal à propos la qualité d'auguste avec celle de *patrice*. Mais il est fort facile de résoudre les difficultés par cette voie, & de dire, quand un texte nous embarrasse, que l'auteur s'est trompé, parce qu'il se trouve opposé à notre sentiment. Le pere Daniel n'a pas voulu être si hardi & si décisif, & il a tout simplement attribué à Clovis la qualité de consul & d'auguste, conformément au texte de Gregoire de Tours & de la chronique de saint Benigne de Dijon, & celle de patrice des Romains conformément au texte d'Aimoin, & au titre du 38e. chapitre de Gregoire de Tours.

En supposant que Clovis ait été déclaré à la fois *consul*, *auguste* & *patrice*, il est difficile de donner une idée juste de ces différentes dignités. On convient avec le pere Daniel qu'il ne s'agit point d'un consulat *ordinaire* & passager; mais d'un consulat *honoraire* & perpétuel, lequel au fond n'étoit qu'un titre d'honneur, qui n'augmentoit pas réellement la puissance & l'autorité de Clovis dans les Gaules. Il semble que l'on peut dire la même chose des qualités d'*auguste* & de *patrice*: cependant on ne peut nier que de savans hommes n'ayent regardé le titre d'auguste accordé à Clovis comme une marque véritable de la dignité impériale qui lui fut conferée, jusques-là même que le pere le Cointe distingue les années du regne & de l'empire de Clovis, dattant l'année 509. la premiere de son empire & la 28e. de son regne, & ainsi de suite jusques à l'année 511. où finit le regne de ce prince.

Le pere Daniel a soin d'observer que quelques-uns des successeurs de Clovis prirent la qualité d'augustes, comme on le voit sur leurs médailles: mais il est certain que tous ne la prirent pas, & que ceux même qui la prirent ne le firent pas assez constamment pour faire regarder le titre d'empereur comme un titre fixe & immuablement attaché à leur couronne.

On verra dans les Observations sur l'histoire de la IIe. race que Pepin & Charlemagne prirent d'abord la qualité de *patrice* que Charlemagne porta long-temps avant que de prendre celle d'empereur qu'il eut dans la suite, & qui s'est maintenu quelque temps dans sa postérité. Ce prince ne croyoit pas certainement être encore empereur lorsqu'il monta sur le throne & l'on regarde le temps où il en prit le titre comme une époque singuliere dans notre histoire, ce qu'on ne feroit pas si tous les rois de France depuis Clovis eussent été regardés commme de véritables empereurs.

Fin des Observations sur l'histoire de la premiere race.



CHRONOLOGIE
DE LA PREMIERE RACE
DES ROIS DE FRANCE.

Le Relieur placera cette Chronologie au milieu de la feuille Ee de cette Partie I. immédiatement après la page 220.

Quelque difficulté qu'il y ait à dresser la chronologie de la premiere race de nos Rois, il est du devoir de l'historien de la débrouiller autant qu'il est possible. C'est ce que je vais tâcher de faire, en rangeant d'abord chaque fait important sous l'année en laquelle je l'ai placé dans mon histoire, & en apportant ensuite des preuves des époques que j'ai marquées.

CHRONOLOGIE
DU REGNE
DE CLOVIS.



CLOVIS est né l'an de Notre Seigneur 466.
Il est monté sur le throne 481.
Il est entré dans les Gaules 486.
Guerre de Thuringe 491.
Bataille de Tolbiac; conversion de Clovis au plûtôt l'an 495.
Mesintelligence entre Clovis & Alaric; Théodoric roi d'Italie les racommode.
Les Arboriques & le reste des garnisons Romaines de la Gaule se soûmettent à Clovis.

Preuves de cette Chronologie.

Le premier concile d'Orléans fut tenu sous le consulat de Félix. Voyez le pere Sirmond *Tom. I. Concil. Gall.* c'est-à-dire, en l'an 511.

Boucher apporte encore d'autres preuves de cette époque dans son livre intitulé *Annotatio de Chronol. Reg. Franc. Meroveadum.*

Clovis mourut cette année-là. *Chronic. Sancti Vincenti Metensis.* Mais ce qui le démontre, c'est l'époque du cinquieme concile d'Orléans tenu en 549. l'année trente-huitieme du regne de Childebert successeur de Clovis ; car de 549. ôtant les trente-huit ans de Childebert, il reste 511.

Il vécut quarante-cinq ans. *Gregor. Turon. L. 2. c. 43.*

Il faut donc qu'il soit né vers l'an 466.

Son regne fut de trente années. *Greg. Turon. L. 2. c. 43.*

Il faut donc qu'il ait commencé à regner à quinze ans vers l'an 481.

La cinquieme année de son regne il entra dans les Gaules, & défit l'armée des Romains. *Gregor. Turon. L. 2. c. 27.*

Ce fut donc vers l'an 486.

La dixieme année de son regne il fit la guerre au roi de Thuringe. *Greg. Turon. 2. L. c. 27.*

Ce fut donc vers l'an 491.

L'an 493. les Allemans joints aux Bourguignons firent des courses en Italie dans la Ligurie. L'an 494. Théodoric en-

voya en Bourgogne saint Epiphane évêque de Pavie, pour racheter ceux qui avoient été faits captifs dans cette excursion. Le pere Sirmond, dans ses notes sur Ennodius, détermine ainsi, avec raison, l'époque de cette ambassade. Ce ne fut donc tout au plus que l'année d'après, que les Allemans entrerent dans les Gaules. Ce ne fut donc pas avant l'an 495. que la bataille de Tolbiac se donna.

La premiere guerre de Bourgogne, où le roi Gondebaud fut trahi par son frere Gondegesile, & assiegé par Clovis dans Avignon, se fit sous le consulat de Patrice & d'Hypatius. *Marii Chronicon*, c'est-à-dire, l'an 500.

Le concile d'Agde se tint, avec la permission d'Alaric roi des Visigots, & maître des pays de de-là la Loire : l'an 22. du regne de ce prince au mois de Septembre, sous le consulat de Messala, *Tom. I. Concil. Gall.* c'est-à-dire, l'an 506.

Donc la bataille de Vouillé, où Alaric fut tué, ne se donna pas avant l'année 507. Paris fut fait capitale du royaume la même année. *Gregor. Turon. L. 2. c.* 38.

Les Visigots, sous la conduite du général Mammon, firent des excursions sur les terres des François l'année du consulat d'Importunus. *Marii Chronicon*, c'est-à-dire l'année 509.

Cette irruption fut apparemment la suite de la bataille d'Arles perdue par les François. Le siége d'Arles se fit donc & fut levé, & la bataille se donna l'an 508. Cassiodore en parle, *L.* 8. *Epist.* 10.

Pour les autres évenemens considérables dont je ne détermine pas l'année, on n'en sait pas précisément l'époque, quoiqu'on sache à peu près l'ordre qu'ils ont entre eux & avec les autres incidens.

Au reste je n'entreprens pas de justifier toûjours avec la derniere exactitude, les époques que je marque des faits principaux de notre ancienne histoire. Quelques habiles gens qui ont travaillé sur ce sujet, n'ont fait souvent qu'en augmenter la difficulté. Nul des anciens ni des modernes n'a fait là-dessus aucun systême de chronologie contre lequel on ne pût faire beaucoup d'objections, & de ces objections qu'on ne peut résoudre. Au lieu de mettre toûjours précisément l'année, je me contenterai quelquefois de mettre ainsi : *Vers l'an....* ce qui en quelques rencontres aura l'étendue de deux,

trois & quatre années. J'avoue que l'exacte critique demanderoit autre chose s'il étoit possible ; mais souvent il ne l'est pas en aucune histoire, & peu de lecteurs s'en mettent ou s'en doivent mettre fort en peine.

NOTES

SUR LE REGNE DE CLOVIS.

OUtre les diverses notes que j'ai mises à la marge de mon histoire de la premiere race, j'en ajoûterai encore ici quelques-unes, en marquant les pages ausquelles elles ont rapport.

Page 6. Quelques-uns ont trouvé étrange que Grégoire de Tours ait donné la qualité de roi des Romains * à ce Syagrius gouverneur des Gaules, que Clovis défit auprès de Soissons. Je ne prétens pas justifier l'exactitude de cette expression ; mais peut-être ne paroîtra-t'elle pas si extraordinaire, si l'on veut faire deux réflexions : La premiere, que l'Italie étant alors possedée par le roi des Erules, le gouverneur des Gaules pour l'empire ne dépendoit plus que de l'empereur de Constantinople, dont il étoit très-éloigné, sans pouvoir avoir de communication libre avec lui ni par terre, ni par la mer Méditerranée, dont les Visigots occupoient tous les bords dans la Gaule : de sorte qu'il gouvernoit comme en souverain & en roi, & sans presque recevoir d'ordres. La seconde réflexion est, que le nom de *Romains*, signifie là, non pas tous les sujets de l'empire, ni les habitans de Rome, mais seulement les Gaulois de la domination Romaine. C'est ainsi qu'on parloit dans les Gaules, où l'on donna encore long-temps le nom de Romains même aux Gaulois subjugués par les Barbares. C'est tout ce qu'a voulu dire Grégoire de Tours. Je crois de plus que cette maniere de parler vint originairement des François, qui entrant dans les Gaules, appellerent, suivant leurs idées, du nom de roi, celui qu'ils voyoient commander aux Gaulois : de sorte que dans la suite, parlant de leur victoire, ils disoient que leur roi avoit vaincu le roi des Romains ; & cela se trouva ainsi

* *Rex Romanorum.* L. 2. c. 27.

marqué dans les mémoires que Grégoire de Tours ſuivit en écrivant, & qu'il ne fit que tranſcrire, ne ſe mettant pas en peine, & n'étant pas même fort capable de les corriger.

Page 36. Nos hiſtoriens modernes ſe ſont imaginé que Théodoric s'étoit laiſſé donner le nom d'Alamannique par ſes flateurs, à cauſe de la grace qu'il avoit faite aux Allemans en cette occaſion de les recevoir en ſes états. Ils ſe méprennent; c'étoit pour les avoir mis en fuite, lorſque vers l'an 493. ils vinrent avec les Bourguignons faire des courſes dans la Ligurie: c'eſt de quoi parle Caſſiodore, *l.* 12. *Epiſt.* 28. auſſibien que l'évêque Ennodius, qu'on accuſe à tort d'avoir donné mal-à-propos ce nom à Théodoric dans le panegyrique qu'il a fait en ſon honneur.

Pages 39 & 40. J'ai placé la ligue que Théodoric fit contre Clovis en faveur d'Alaric, avec le roi de Bourgogne, le roi de Thuringe, &c. Je l'ai, dis-je, placée pluſieurs années avant la guerre où Alaric fut tué; & j'ai dit qu'elle avoit empêché Clovis de faire alors la guerre à Alaric. C'eſt contre le ſentiment commun de nos modernes, qui ont joint l'une à l'autre, & qui ont crû que les lettres de Théodoric à Alaric, à Clovis, au roi de Bourgogne, & les ambaſſades qu'il envoya à tous ces princes doivent ſe rapporter à l'année de devant cette guerre. Mais ils ſe trompent aſſûrément: car premierement on ne voit dans la guerre de Clovis contre Alaric, nul veſtige de cette ligue. On ne voit dans l'armée d'Alaric ni Thuringiens ni Bourguignons, ni Varnes. On ne voit aucun de ces princes faire diverſion ſur les terres de Clovis. Mais ce qui eſt poſitif & convainquant, c'eſt qu'au contraire on voit le roi de Bourgogne ligué avec Clovis contre Alaric dans toute cette guerre. Iſidore de Seville, dans ſon hiſtoire des Gots, le dit expreſſément. *Adverſus quem Hludovicus Francorum princeps Galliæ regnum affectans* BURGUNDIONIBUS SIBI AUXILIANTIBUS BELLUM MOVIT, *fuſiſque Gothorum copiis ipſum poſtremum regem apud Pictavos ſuperatum interfecit.* On voit encore dans le même auteur le roi de Bourgogne dans la même guerre, prendre & piller Narbonne ſous Geſalic ſucceſſeur d'Alaric. Enfin Procop. *l.* 1. *de Bello Goth.* dit nettement, que les François craignant une ligue faite par Théodoric, ne ſongerent plus alors à attaquer les Gots, & firent la guerre aux Bourguignons.



CHRONOLOGIE
DES REGNES
DES QUATRE FILS DE CLOVIS.

De Théodebert son petit-fils, & de Théodebalde fils de Théodebert, avec les preuves de cette Chronologie.

LEs quatre fils de Clovis commencerent à régner en l'an 511.

Les mêmes preuves qui montrent que Clovis mourut en l'an 511. montrent que ses fils commencerent à regner cette même année-là.

Chronologie du regne de Thierri fils aîné de Clovis, & roi d'Austrasie.

1. Thierri l'aîné des fils de Clovis, naquit vers l'an 485.
2. Il fut roi à l'âge de 26 à 27 ans.
3. Théodoric roi d'Italie lui enleva Rhodez & quelques autres places en 512.
4. Victoire remportée sur les pirates Danois, vers l'an 520. ou 521.
5. Premiere guerre de Thuringe, vers l'an 522.
6. Thierri fait la seconde guerre de Thuringe, bataille d'Unstrut, conquête de Thuringe 531.
7. Châtiment des Auvergnacs 532.
8. Ligue de Thierri & de Clotaire contre les Gots, prise de Rhodez par les François 533.
9. Mort de Thierri au commencement de l'an 534.

Preuves de la Chronologie du regne de Thierri fils aîné de Clovis & roi d'Austrasie.

1. Pour déterminer le temps de la naissance de Thierri roi d'Austrasie, il faut avoir égard à celle de Clovis son pere, & à celle de Théodebert son fils. Clovis naquit en 466. On

ne peut lui donner un fils gueres plûtôt qu'à dix huit ans ; & par conséquent Thierri, qu'il eut avant que d'être marié à sainte Clotilde, ne naquit pas beaucoup avant l'an 485.

D'ailleurs on ne peut gueres le faire naître plus tard, non-seulement parce qu'en 507. il commanda l'armée que Clovis envoya en Aquitaine après la bataille de Vouillé & la mort du roi Alaric : mais encore par une autre raison, c'est que, selon le témoignage de Gregoire de Tours, *L.7. cap.3.* lorsqu'il succeda à Clovis, il avoit déja un fils, savoir Theodebert, qui quelques années après commanda aussi l'armée Françoise contre les pirates Danois qu'il défit. Il est difficile de pousser cette défaite plus loin que 520. ou 521. On ne peut pas donner à Theodebert, qui commandoit alors l'armée, moins de 18. à 19. ans. Cela supposé, son pere Thierri né en 485. l'auroit eu en 501. ou 502. n'ayant lui-même que 16. ou 17. ans. Donc la naissance de Thierri ne peut être que vers l'an 485.

2. Thierri commença à régner à 26. ou 27. ans. En le faisant naître au commencement de 485. & régner à la fin de 511. cela fait environ cet âge.

3. Gregoire de Tours, *L.3. c.21.* dit, qu'après la mort de Clovis, Theodoric roi des Gots enleva plusieurs places aux François ; Rhodez en étoit une. La conjoncture de cette mort fut sans doute ce qui le détermina à cette entreprise ; ce fut donc fort vrai-semblablement l'année 512.

4. Par Gregoire de Tours, *L.3. cap. 2. & 3.* on voit que la défaite des Danois n'arriva qu'après que Thierri eut fait saint Quintien évêque d'Auvergne. Il ne lui donna cet évêché, selon le même auteur, que la cinquieme année d'après la mort de Clovis. Donc la défaite des Danois n'arriva pas avant l'an 516. Mais il la faut au moins différer jusqu'en 520. à cause de l'âge de Theodebert qui commandoit l'armée, ainsi que j'ai dit.

On ne peut pas aussi reculer cette défaite beaucoup plus loin ; parce que la guerre de Bourgogne, où Thierri se joignit à son frere Clodomir, commença en l'an 523. Or entre ces deux guerres nos anciens historiens mettent les guerres civiles de Thuringe avec celle que Thierri y fit, & qui ne peut s'être faite au plus tard que l'an 522. ou tout au plus en 525.

puisqu'en 524. Thierri faisoit la guerre en Bourgogne.

5. Gregoire de Tours, *L.* 3. *c.* 4. met la premiere guerre de Thuringe immédiatement après l'expédition précedente ; &, comme je le viens de dire, elle ne peut être poussée gueres plus loin que l'an 522.

6. Nous avons une époque très-nette de la seconde guerre de Thuringe. *Greg. Turon. l.* 3. *c.* 9. & 10. place l'irruption de Thierri dans la Thuringe en la même année que la bataille de Narbonne, où le roi Childebert vainquit Amalaric roi des Visigots. Or Isidore de Seville met la mort d'Amalaric, qui arriva incontinent après sa défaite, à l'an 569. de son ere, c'est-à-dire, à l'an 531. en retranchant de l'ere Espagnole les 38. ans dont elle surpasse la supputation ordinaire ; donc la conquête de la Thuringe par les armes de Thierir se fit l'an 531.

7. La ville d'Auvergne se donna à Childebert pendant que Thierri étoit en Thuringe l'an 531. *Gregor. Turon. l.* 3. *c.* 9. Thierri n'alla en Auvergne que dans le même-temps que Childebert & Clotaire entrerent en Bourgogne, *Chap.* 11. Ces deux princes ne firent la guerre en Bourgogne que l'année d'après celle de Languedoc, où Amalaric fut défait, comme on le voit par la narration du même historien. Donc Thierri ne châtia les Auvergnacs que l'an 532.

8. La ligue de Thierri avec Clotaire, & la guerre contre les Gots, suivent dans Gregoire de Tours le châtiment de l'Auvergne, *chap.* 21. Elle ne peut donc pas être plutôt que l'an 533. & cette année fut employée aux conquêtes que fit Theodebert sur les Gots. *Greg. Turon. l.* 3. *cap.* 21. & 22. Après quoi il alla en quartier d'hyver en Auvergne. Ni cette ligue ni cette guerre ne peuvent pas être differées au-delà de cette année ; parce que Thierri mourut pendant l'hyver de la suivante, ainsi que je vais dire.

9. Thierri meurt en 534. car, selon Gregoire de Tours, *L.* 3. *c.* 23. il mourut la vingt-troisieme année de son regne : donc ayant commencé à regner à la fin de 511. il mourut en 534.

Chronologie du regne de Clodomir, roi d'Orleans, second fils de Clovis.

1. Clodomir naquit vers l'an 494.
2. Il commença à régner à l'âge de 16 à 17. ans.
3. Guerre de Bourgogne, & prise du roi Sigismond. 523.
4. Mort de Clodomir tué à la bataille de Veseronce. 524.

Preuves de la chronologie du regne de Clodomir roi d'Orleans.

1. Clodomir étoit fils de la reine Clotilde. Clovis n'épousa Clotilde qu'après la guerre de Thuringe. *Gregor. Turon. L. 2. cap. 27. 28.* Cette guerre ne se fit que la dixieme année du regne de Clovis, qui tombe vers l'an 491. Après cette guerre il fit demander en mariage la princesse Clotilde. On peut supposer qu'il l'épousa en 493. Elle eut un fils nommé Ingomir, qui ne vécut pas. Supposons-le né en 493. Ensuite elle eut Clodomir. La conversion de Clovis se fit vers 495. ou 496. Quand Clodomir vint au monde Clovis étoit encore payen. *Gregor. Turon. L. 2. cap 29.* donc Clodomir est né entre l'an 493. & l'an 495. ou 496. donc l'an 494.
2. Il commença à régner à 16. ou 17. ans: car depuis 494. jusqu'à 511. que Clovis mourut, ce nombre d'années se rencontre.
3. La premiere année de la guerre de Bourgogne, où Clodomir prit Sigismond, étoit celle du consulat de Maxime, Indiction I. *Marius Aventic. in Chronico*, c'est-à-dire, l'année 523.
4. Clodomir fut tué la seconde année de la guerre de Bourgogne en poursuivant sa victoire. Cette année est celle du consulat de Justin & d'Opilion, Indiction II. *Marius Aventic. in Chronico*, c'est-à-dire, l'année 524.

Chronologie du regne de Childebert roi de Paris, troisieme fils de Clovis.

1. Sa naissance.
2. Il commença à régner en l'an 511.
3. Il fit la guerre en Bourgogne conjointement avec son frere Clodomir 523.

4. Il gagna la bataille de Narbonne contre Amalaric 531.
5. Il entreprend la seconde guerre de Bourgogne conjointement avec le roi Clotaire. 532.
6. Il acheve la conquête de ce royaume avec Clotaire & Theodebert 534.
7. Guerre entre Childebert & Clotaire, au plutôt vers l'an 540.
8. Il fait la guerre en Espagne conjointement avec Clotaire, vers l'an 542. ou 543.
9. Autre guerre de Childebert contre Clotaire, l'an 556 ou 557.
10. Childebert meurt 558.

Preuves de la Chronologie du regne de Childebert roi de Paris, troisieme fils de Clovis.

1. Je n'ai rien sur quoi je puisse déterminer l'année de sa naissance.
2. Il commença, comme ses autres freres, à régner l'an 511.
3. La preuve de cet article qui concerne l'époque de la guerre de Bourgogne, a été faite dans la chronologie de Clodomir, nombre 3.
4. Le temps de la bataille de Narbonne est marqué par Isidore de Seville, *in Chronic. Got.* Voyez le nombre 6. de la chronologie de Thierri roi d'Austrasie.
5. Voyez aussi le nombre 7 de la chronologie de Thierri pour l'époque du commencement de la seconde guerre de Bourgogne.
6. Theodebert déja roi aida ses oncles dans la conquête de la Bourgogne. Il ne fut roi qu'en l'année 534. au commencement de laquelle son pere mourut: donc cette guerre ne s'acheva pas avant l'an 534. Ceci est prouvé dans l'histoire même, *pag.* 105. & dans la note qui y répond.
7. Depuis la conquête de Bourgogne, qui s'acheva au plutôt en 534. les rois François furent toûjours occupés des guerres d'Italie, & des négociations qui se faisoient à cette occasion, ainsi qu'on le voit par la suite de l'histoire. Theodebert sur-tout s'en mêla toûjours jusqu'à la fin de l'année 539. que Vitigez roi des Gots se rendit à Belisaire. Donc la guerre civile de Childebert contre Clotaire, où Theode-

bert joignit son armée à celle de Childebert, & vint avec lui jusqu'à l'embouchure de la Seine, ne se fit pas avant l'an 540.

8. La guerre d'Espagne que fit Childebert ligué avec Clotaire, suivit la guerre civile dont je viens de parler, qui se fit vers 540. & finit par la réconciliation sincere des deux rois. *Gregor. Turon. L. 3. cap. 29. Post hæc*, dit cet auteur, *Childebertus rex abiit in Hispaniam, quam ingressus cum Clotario, &c.* On ne peut donc la placer gueres plutôt que l'an 542. ou 543.

9. Cette autre guerre de Childebert contre Clotaire, suppose deux autres époques. 1. La mort de Theodebert, qui arriva en 542. 2. Celle de son successeur Theodebalde, qui mourut en 555. Cela est constant par Gregoire de Tours. *L. 3. & 4. cap.* 16. 17. *&c.* Donc cette guerre ne commença pas avant 556. ou 557.

10. Marius de Lausane place la mort de Childebert en la dix-septieme année d'après le consulat de Basile, ainsi que l'on comptoit alors ; parce qu'après ce Basile, qui fut consul l'an 541. l'empereur Justinien cessa de créer des consuls. Or cette année dix-septieme, Indiction VI. est la même que l'an de Notre-Seigneur 558. Le pere Petau, *Part.* 2. *Ration. Temp. L.* 4. *c.* 14. fait mourir Childebert en l'an 560. fondé sur le témoignage d'Aimoin : mais Marius de Lausane, qui vivoit au siecle de Childebert, & dont la maniere d'écrire paroît exacte, est d'une autorité préferable à celle d'Aimoin, qui ne vécut que plusieurs siecles après.

Chronologie du regne de Clotaire roi de Soissons, & sur la fin de sa vie roi de toute la Monarchie Françoise.

Comme la plûpart des choses mémorables de la vie de ce prince sont liées avec celles de ses trois freres dont j'ai parlé, il seroit inutile d'en retracer la chronologie. Ainsi on peut voir dans ce que j'ai déja dit, ce qui regarde la guerre que ce prince fit en Bourgogne étant ligué avec Clodomir & Childebert : celle qu'il fit en Thuringe uni avec Thierri ; celle qu'il fit en Bourgogne en compagnie de Childebert & de Theodebert : celle qu'il fit en Espagne de concert avec Childebert : les deux qu'il fit contre ce prince, &c. Il ne me reste donc plus qu'à dire un mot.

1. De la victoire qu'il remporta sur les Gots au Cap de Sette vers l'an 543. ou 544.
2. De l'union du royaume d'Austrasie au sien en 555.
3. Du temps où il posseda toute la monarchie Françoise après la mort de tous ses freres, de son neveu Theodebert, & de son petit neveu Theodebalde, rois d'Austrasie; ce qui se fit en l'an 558.
4. De la guerre qu'il fut obligé de faire contre son fils Cramne, qui se révolta contre lui. Cette guerre commença au plutôt en 556. & finit en 560.
5. De l'année de sa mort, qui arriva vers l'an 561.

Preuves de la chronologie du regne de Clotaire roi de Soissons, & ensuite roi de toute la monarchie Françoise.

1. La victoire sur les Gots au Cap de Sette, fut gagnée l'année d'après l'expédition d'Espagne, qui se fit en 542. ou 543. *Isidor Hisp. in Histor. Gothor.* Donc cette victoire doit être placée en 543. ou 544. Voyez le nombre 8. de la chronologie de la vie de Childebert.
2. Il s'empara du royaume d'Austrasie après la mort de Theodebalde son petit neveu & fils de Theodebert. Cette mort arriva sept ans après celle de Theodebert qui mourut en 548. c'est-à-dire, en l'an 555. comme je le dirai bien-tôt: donc cette union du royaume d'Austrasie au royaume de Soissons se fit en l'an 555.
3. Il posseda toute la monarchie Françoise après la mort de Childebert: cette mort, comme j'ai montré, arriva en 558. Donc Clotaire fut maître de toute la monarchie dès l'an 558.
4. La guerre contre son fils rébelle ne se fit qu'après la mort de Theodebalde roi d'Austrasie, *Gregor. Turon. l.* 4. *cap.* 9. *& seq.* & *Marius Aventic. in Chronic.* Cette mort n'arriva qu'en 555. donc la guerre ne doit être placée qu'en 556. *Marius in Chronic.*

Cette guerre ne finit qu'après la mort de Childebert: Et Marius de Lausane met expressément la mort du prince rébelle en 560. avec lequel la guerre finit.
5. Clotaire, selon Gregoire de Tours, *L.* 4. *chap.* 21. meurt un an après la mort de son fils révolté. La mort de son fils;

selon Marius de Lausane, arriva en 560. Donc ce ne fut pas devant l'an 561. que mourut Clotaire. D'ailleurs Gregoire de Tours dit que Clotaire mourut la cinquante-unième année de son regne, qui commença en 511. d'où il s'ensuit qu'il mourut ou à la fin de 561. ou en 562. car il est difficile de discerner quand nos anciens auteurs parlent ou d'une année commencée, ou d'une année achevée, ou d'une année qui ne fait que commencer, ou d'une année qui finit. C'est pour cela qu'il faut se contenter de marquer à peu près, & dire ici vers l'an 561. plutôt que de dire précisement en l'an 561. ou en l'an 562.

Chronologie du regne de Théodebert petit-fils de Clovis, & fils de Thierri roi d'Austrasie.

1. Il naquit au plus tard vers l'an	502.
2. Il commença à régner en	534.
3. Il conquit la Bourgogne avec ses oncles en	534.
4. Son armée jointe à celle de Vitigez prend Milan en	538.
5. Il entre en Italie avec cent mille hommes, & y met en déroute les Gots & les Romains en	539.
6. Il se joint avec Childebert contre Clotaire vers	540.
7. Il envoye une armée en Italie vers	547.
8. Il meurt vers	548.

Preuves de la Chronologie du regne de Théodebert petit-fils de Clovis, & fils de Thierri roi d'Austrasie.

1. La preuve de l'époque de la naissance de Théodebert est au nombre 1. de la Chronologie de son pere Thierri roi d'Austrasie.

2. La preuve du commencement de son regne est la même que celle de la mort de son pere. Voyez le nombre 9. de la Chronologie de Thierri.

3. Pour la conquête de Bourgogne. Voyez la Chronologie de Childebert nombre 6. & le nombre 7. & 8. de la Chronologie de Thierri.

4. Selon Marius de Lausane la prise de Milan arriva sous le consulat de Jean, indiction I. cette année est la même que 538.

5. Selon Marius de Lausane ce fut sous le consulat d'A-

pion, indiction II. & par consequent en 539. que Théodebert entra avec cent mille hommes en Italie.

6. Sa jonction avec Childebert contre Clotaire vers 540. a été prouvée dans la Chronologie de Childebert nombre 7.

7. Théodebert envoye une armée en Italie vers 547. Grégoire de Tours, *L. 3. c. 32.* dit que Théodebert envoya le général Bucelin en Italie, qui y fit de grandes conquêtes. Procope, *L. 4. de Bello Goth. cap.* 24. dit que les François s'étoient saisis de quantité de places sur-tout dans le pays de Venise. Ce ne fut point dans l'expédition que Théodebert fit en personne l'an 539. où Procope ne fait mention que de la prise & du saccagement de Genes. Ce fut donc par le général de Théodebert que toutes ces places furent prises. Procope ne parle de ces conquêtes des François que depuis le regne de Totila, qui ne fut roi qu'en 542. Il n'en parle que depuis que Totila eût pris Rome, qui fut l'an 547. c'est sur ces raisons, qui ont quelque probabilité, sans que rien de solide prouve le contraire, que j'ai placé la prise de ces places en cette année-là.

8. La mort de Théodebert en 548. se prouve 1. par Marius de Lausane, qui la place cette année-là: 2. par Grégoire de Tours, *L. 3. cap. 37.* où il dit que Théodebert mourut la quatorzieme année de son regne: or son regne commença en 534. Il ajoûte que depuis la mort de Clovis jusqu'à celle de Théodebert on comptoit 37. ans: Clovis mourut en 511. donc Théodebert mourut vers 548.

Chronologie du regne de Théodebalde, fils de Théodebert & roi d'Austrasie.

1. Théodebalde naquit vers l'an 535.
2. Il régna sept ans.
3. Son armée fut défaite en Italie vers l'an 555.
4. Il est mort l'an 555.

Preuves de la Chronologie du regne de Théodebalde, fils de Théodebert & roi d'Austrasie.

1. Il naquit vers l'an 535. Grégoire de Tours, Procope, Agathias, en parlent comme d'un enfant l'an 548. à la mort de son pere, c'est-à-dire, qu'il pouvoit avoir douze ou

treize ans. Il étoit fils de Deuterie, dont Théodebert devint amoureux après la prise de Rhodez en l'an 533. *Gregor. Turon. L. 3. cap. 22.* Il n'est donc pas né long-temps avant 535. Il étoit marié l'an 555. quand il mourut : il n'avoit donc gueres moins de vingt ans ; il n'est donc pas né long-temps après l'an 535.

2. Il a regné environ sept ans. *Gregor. Turon. L. 4. cap. 9.*
3. Son armée commandée par le général Bucelin, fut défaite en Italie vers l'an 555. Marius de Lausane place cette défaite en la quatorzieme année après le consulat de Basile, indiction III. cette année est l'an 555.
4. Ce prince mourut en l'an 555. selon le témoignage du même auteur.

NOTES

Sur les regnes des premiers successeurs de Clovis.

Page 107. GRégoire de Tours ne marque point le lieu où Munderic fit sa revolte. Nous n'apprenons que ce fut en Auvergne, que par Aimoin, *L. 2. c.* 8.

Pag. 108. *Victoriacum* étoit dans le territoire de Brioude, comme on le voit dans un ancien cartulaire de Brioude, cité par Henri de Valois dans sa notice des Gaules.

Pag. 112. Grégoire de Tours, *L. 3. c. 6.* & 18. semble dire que Clodoalde fut le cadet des trois fils de Clodomir, en le nommant toûjours le troisieme. Mais ou il se méprend en ce point ou dans un autre. Il ne donne que sept ans à celui qui fut tué le second par Clotaire : il faudroit donc que Clodoalde n'en eût eu que six ; ce qui ne s'accorde pas avec la chronologie : car cette exécution ne se fit qu'au commencement de l'année 533. ou tout au plûtôt à la fin de 532. en suivant même l'ordre des faits racontés par cet auteur. Or cela ne peut pas être, puisque Clodomir leur pere, mourut en 524. Il faudroit même dire sur ce pié, que celui à qui il ne donne que sept ans, non seulement fut le cadet de Clodoalde, mais même que quand son pere mourut, il n'étoit pas encore au monde, & qu'il fut posthume. Mais cet histo-

rien a fait de plus groſſes fautes de chronologie que celle-là : & il ne ſeroit pas ſurprenant qu'il ſe fût mépris ſur un point de ſi peu d'importance. (*a*)

Pag. 113. Rhodez étoit une des places que Théodoric roi d'Italie avoit enlevées aux François après la mort de Clovis. Cette place en 535. étoit à Théodebert, puiſque l'évêque ſouſcrivit cette année-là au concile d'Auvergne. Ce fut donc alors qu'elle fut repriſe par Théodebert. Un ancien manuſcrit de Rhodez, qui contient la vie de ſaint Quintien, & qui eſt cité par l'auteur du livre intitulé, *Ansberti familia rediviva*, fait rendre la ville de Rhodez à Thierri par Amalaric roi des Viſigots ; & cela par un traité de paix. Mais l'auteur, de la vie de l'évêque Dalmatius & comtemporain, raconte la choſe de la maniere que je l'ai dite dans mon hiſtoire.

Pag. 149. & 150. Cette expédition de Childebert confirme ce que j'ai dit au commencement de ſon regne ; que ſa domination s'étendoit juſqu'aux Pyrenées ; puiſqu'il portoit la guerre en Eſpagne : car il faiſoit cette guerre en chef, & Clotaire ne faiſoit que l'y aider.

Pag. 154. C'eſt tout ce qu'a voulu dire l'hiſtorien Procope ; & nullement, qu'il ne fût point permis abſolument au roi de Perſe ni aux autres princes de faire battre de la monnoie d'or empreinte de leur image, pour avoir cours dans leurs états. Le roi de Perſe n'avoit nulle dépendance de l'empereur : & nous avons pluſieurs pieces de monnoies d'or des Rois Viſigots d'Eſpagne de ce ſiecle-là, comme de Lewigilde, de Liuba ſon pere, de Recarede ſon fils, marquées de leur image. Les monnoies d'or de Théodebert dont j'ai parlé, en ſont encore une preuve, & en effet la raiſon que Procope apporte de ce qu'il avance, montre quelle eſt ſa penſée. C'eſt dit-il, que cette ſorte de monnoie d'or, qui porte une autre image que celle de l'empereur, n'eſt point reçûe dans le commerce, même par les peuples qui ne ſont point ſous la domination de l'empereur : paroles qui d'elles-mêmes ſuppoſent qu'il y avoit de la monnoie de cette ſorte. Il ſemble que les

(*a*) M. l'Abbé Lebeuf, dans une Diſſertation qui a remporté le prix à l'Académie de Soiſſons, à entrepris de montrer que le P. Daniel & M. Henri de Valois ſe ſont trompés ſur l'époque du meurtre de ces deux princes, qui ſe rapporte, ſelon lui, à l'an 525. ou 526. ou environ un an ou 18 mois, au plus, après la mort de l'empereur.

empereurs révoquerent ce privilége : car saint Grégoire témoigne que de son temps la monnoie de France n'étoit point reçûe en Italie. Les Rois des François avoient souvent assez mécontenté les empereurs pour attirer cette révocation.

NOTES CHRONOLOGIQUES.

Sur les regnes des autres Rois de la premiere Race.

Page 213. LE regne de Caribert fut au moins de six ans : car le concile de Tours tenu en l'an 567. fut assemblé par ordre de ce prince, comme la préface de ce concile le marque expressément. Donc son regne ayant commencé à la fin de 561. il a régné au moins six ans.

Il y a plus de difficulté à déterminer s'il en a regné plus de 6. ou plus de 7. La plûpart de nos historiens modernes lui en donnent 9. après la chronique de Sigebert ; M. de Valois même est de ce sentiment, aussi-bien que le pere Labbe. Il paroît aisé de montrer par quelques reflexions sur notre histoire, que cela n'est pas véritable.

Pour le faire plus nettement je dois établir deux autres points, qui en feront la principale preuve.

Le premier point est que Bordeaux fut du royaume de Caribert. Je le prouve par Grégoire de Tours, qui raconte dans son histoire *L*. 4. *ch*. 26. qu'Emerius évêque de Xaintes fut déposé par Leontius évêque de Bourdeaux dans un concile qu'il tint dans la ville même de Xaintes avec ses suffragans. Le sujet de cette déposition fut qu'Emerius n'avoit pas été sacré selon les formes canoniques, la ceremonie s'étant faite par une jussion du feu roi Clotaire ; sans le consentement du Metropolitain. L'avis de cette déposition, & de l'élection d'Heraclius prêtre de l'église de Bourdeaux mis en sa place, ayant été donné à Caribert par Heraclius même, ce prince en fut fort offensé, & dit qu'il s'étonnoit qu'on eût osé déposer sans sa participation un évêque que le roi son pere avoit élevé à cette dignité ; & aussi-tôt il condamna l'évêque de Bordeaux à mille pieces d'or * d'amende, & ses suffragans à une moindre somme à proportion de leur revenu. Il est ma-

* *Mille aureos.*

nifeste par-là que Caribert étoit maître de Bordeaux & de toutes les villes dont les évêques étoient suffragans de cette métropolitaine.

Le second point est, que Chilperic fut ensuite maître de Bordeaux, & qu'il l'étoit lorsqu'il se maria à Galsuinde fille d'Athanagilde roi d'Epagne ; car en l'épousant il lui donna comme en apanage la ville de Bordeaux & quelques autres : c'est ce que le même Grégoire de Tours dit expressément au livre 9. de son histoire chap. 20. Voici les conséquences que je tire de ces deux principes pour l'époque de la mort de Caribert, & pour le nombre des années de son regne.

Galsuinde fut épousée par Chilperic au plus tard en 567. car Athanagilde pere de cette princesse, étoit encore vivant lorsqu'elle partit d'Espagne. Grégoire de Tours le dit expressément, aussi-bien que Fortunat (L. 6. Carm. 7.) d'ailleurs Athanagilde mourut cette même année 567. comme l'assûre Jean de Biclare auteur Espagnol contemporain. Donc Chilperic étoit maître de Bourdeaux, qu'il donna en dot à Galsuinde en 567. Il n'avoit point conquis Bourdeaux sur Caribert ; cette ville étoit trop éloignée de son royaume de Soissons ; & il n'est fait nulle mention de guerre entre ces deux princes dans l'histoire. Ce fut donc par le partage de la succession de Caribert, qui se fit entre Chilperic & ses deux autres freres après la mort de ce roi. Donc Caribert ne passa pas l'an 567. donc il ne regna que six ans.

Lib. 4. cap. 28. Jean Bicl. in Chronic.

Une autre preuve de même nature est, que Fortunat semble dire en l'endroit que j'ai cité, que les noces de Chilperic & de la princesse Espagnole se firent à Rouen, ainsi que l'a remarqué le Jésuite Broverus dans ses commentaires sur l'endroit de Fortunat que j'ai cité, & après lui le pere le Cointe de l'Oratoire dans ses Annales écclésiastiques de France ; or Rouen étoit aussi du royaume de Caribert, comme la souscription de l'évêque de cette ville au II. concile de Tours tenu par ordre de ce prince, le démontre. Donc dès l'an 567. Chilperic étoit maître de Rouen, & par conséquent Caribert étoit mort.

Dans l'histoire que Fortunat nous fait du voyage de cette princesse, depuis Tolede par les Pyrenées, par Narbonne, par Poitiers, par Tours, jusqu'à Rouen où se fit le mariage,

on ne voit point qu'elle eût séjourné en aucune de ces villes, ni qu'il lui fût venu aucun ordre de la cour de Chilperic pour retarder sa marche : & cela supposé, il nous est aisé de déterminer à fort peu près le temps de la mort d'Athanagilde roi d'Espagne, & le temps de celle de Caribert, qui n'est marqué dans aucun de nos historiens.

En donnant trois mois à la princesse pour ce voyage depuis Tolede jusqu'à Rouen ; car elle marchoit lentement, dit Fortunat, *lento continuante gradu*, étant suivie d'un grand équipage, comme le marque Grégoire de Tours, elle dut partir vers la moitié de Septembre. Athanagilde son pere étoit encore vivant, comme je l'ai prouvé ; il mourut cependant la seconde année de l'empereur Justin en 567. cette seconde année de Justin finissoit vers la moitié de Novembre : d'où il s'ensuit que ce prince mourut durant le voyage de sa fille, & par conséquent entre la fin de Septembre & le milieu de Novembre.

Elle arriva à Rouen après la mort de Caribert : ce prince n'étoit point encore mort au commencement de Novembre, parce que le concile de Tours assemblé par son ordre, ne fut terminé que le 16. de ce mois-là, ainsi qu'on le voit dans les souscriptions du concile. Supposé donc que cette princesse fût arrivée à Rouen vers le quinzieme de Décembre, trois mois après son départ de Tolede, il faut que Caribert soit mort dans cet espace d'un mois qui est entre le milieu de Novembre & le milieu de Décembre.

Il faut même qu'il soit mort dès le mois de Novembre immédiatement après le concile ou dans le temps du concile : parce qu'il fallut du temps pour faire les partages de sa succession entre ses trois freres, & avant que Chilperic fût paisible possesseur de Bordeaux & de Rouen. Il faut donc dire que ce prince est mort au plus tard à la fin de Novembre de cette année 567.

Pag. 215 & 216. Je dis que lorsque Sigebert alla combattre les Abares pour la premiere fois, il avoit environ 26. à 27. ans : cela se prouve par Gregoire de Tours & par Paul diacre. Gregoire de Tours, *L.* 4. *chap.* 46. dit que ce prince fut assassiné à l'âge de 40. ans, & en la quatorzieme année de son regne. Il avoit donc 26. à 27. ans quand il commença

à regner. D'ailleurs Paul diacre au *L.* 2. de son histoire des Lombards, *chap.* 10. dit que les Abares furent déterminés à attaquer la France Germanique par la nouvelle de la mort de Clotaire I. pere de Sigebert : ce fut donc tout au commencement de son regne, & par consequent à l'âge de 26. ou 27. ans qu'il soutint cette guerre.

Pag. 238. le pere Petau, le pere Labbe, Bollandus & tous les plus habiles critiques regardent le commencement du regne de Childebert roi d'Austrasie, comme une époque certaine sur laquelle on peut fixer celle de la mort des rois qui l'ont précedé, & le temps de plusieurs évenemens arrivés sous son regne, aussi-bien que le commencement de quelques autres regnes suivans.

La raison de cette certitude est, que Gregoire de Tours marque par les années du regne de Childebert, dont il fut le sujet, le temps de plusieurs affaires qui se passerent sous ce regne ; & que d'ailleurs on connoît par les observations astronomiques, en quel an de l'ere commune tombe la premiere année du regne de Childebert. Le pere Petau dans la partie Technique de son *Rationarium Temporum*, fait le détail & la preuve de ces observations astronomiques, par lesquelles il est démontré que la premiere année du regne de Childebert commença le jour de Noël de l'année 575. de l'ere Chrétienne.

Ayant ce point fixe, & Gregoire de Tours disant que Sigebert est mort la quatorzieme année de son regne, on détermine le temps auquel ce prince avoit commencé à regner avec ses autres freres, c'est-à-dire, en l'an 562.

De plus comme Clotaire I. pere de ces quatre princes, selon le même Gregoire de Tours, avoit régné 51. ans, il s'ensuit qu'il succeda au grand Clovis en l'an 511. qui est l'époque que j'ai suivie touchant la mort de Clovis.

Cependant, nonobstant cette certitude, il y a encore un embarras dans notre histoire, sur ce que Gregoire de Tours & Fredegaire qui l'a abregée, convenant ensemble sur les années de Childebert, ne s'accordent pas sur celles des rois qui regnoient en France en même-temps que lui ; lors même qu'ils les ajustent avec la même année de Childebert, je m'explique dans un exemple.

Gregoire de Tours & Fredegaire disent l'un & l'autre, que Chilperic oncle de Childebert fut assassiné la neuvieme année de Childebert, qui est l'an 584. mais Gregoire de Tours dit que cette année-là étoit la 23. du regne de Chilperic & de Gontran ; & Fredegaire dit, que c'étoit la 24. & cette difference se trouve en plusieurs autres endroits, la supputation de Fredegaire précedant presque toûjours d'un an celle de Gregoire de Tours. C'est Bollandus, qui après s'être fait cette difficulte, en a trouvé le premier la solution.

Cette solution consiste en ce que Gregoire de Tours accommodant sans doute sa supputation à l'année Julienne, ne compte point la premiere année des successeurs de Clotaire I. dès le commencement de leur regne. Mais ce qui restoit de l'année Julienne pour achever la deuxieme année de Clotaire, il le met dans la derniere année de ce prince. Ainsi, par exemple, Clotaire étant mort vers la fin de 561. il ne compte rien de cette année dans le regne de ses enfans, mais il la regarde toute entiere dans la derniere année de Clotaire, & n'appellera la premiere année de Chilperic, par exemple que l'année Julienne qui suivit celle de la mort de Clotaire. Au contraire Fredegaire commence à compter la premiere année du regne des enfans de Clotaire depuis la mort de ce prince. Ainsi ces supputations ne peuvent pas s'accorder toûjours ; & il arrive, par exemple, que quand Gregoire de Tours ne compte encore que la 23. année de Chilperic, Fredegaire compte déja la 24. c'est, ce me semble, la pensée de Bollandus, qui en débrouillant cette obscurité auroit pû s'exprimer lui-même un peu plus clairement qu'il n'a fait.

Pag. 340. A l'occasion de ce que fit Autharis en touchant la main de Theodelinde, je rapporterai le 22. titre de la loi salique, qui est conçû en ces termes : *De eo qui mulieris ingenuæ manum strinxerit*. Dans cet article celui qui aura serré la main d'une femme libre, est condamné à l'amende de quinze sols d'or : *Si quis homo ingenuus fœminæ ingenuæ manum aut digitum strinxerit*, DC. *denariis qui faciunt sol* XV. *culpabilis judicetur*. Le reste de l'article descend encore en un plus grand détail à cet égard : ce qui montre que si les François ont au-

jourd'hui plus de politesse qu'alors, ils n'ont pas à beaucoup près tant de réserve, ni tant de modestie.

Pag. 407. J'ai placé l'élevation de Dagobert sur le throne d'Austrasie en l'année 622. quoique dans les éditions ordinaires de Fredegaire on la trouve en l'an 38. du regne de Clotaire, qui répond à l'année 621. de l'ere chrétienne. Mais comme le remarque le pere le Cointe dans son histoire ecclésiastique, c'est une faute du manuscrit dont s'est servi M. du Chesne dans son édition; plusieurs autres manuscrits de Fredegaire mettent ce commencement du regne de Dagobert en l'année que j'ai marquée; & plusieurs autres raisons le prouvent, que l'on peut voir rapportées par le pere le Cointe dans l'endroit que j'ai cité de ses annales.

Pag. 411. A l'occasion de la mort de Clotaire II. je pourrois faire quelques observations sur la différence qu'il y a entre la chronologie de Fredegaire & d'Aimoin: mais cette difficulté a été épuisée par le pere le Cointe de l'Oratoire dans le second tome de ses annales ecclésiastiques de France sous l'année 628. Il seroit inutile de le répeter ici.

T. II. p. 17. Tant d'habiles gens ont traité la question, savoir, s'il faut compter les années du regne de Dagobert depuis qu'il fut fait roi d'Austrasie du vivant de son pere Clotaire II. ou seulement depuis qu'il lui succeda aux royaumes de Neustrie & de Bourgogne, qu'en vain je la traiterois ici, n'ayant rien de nouveau à ajoûter à ce qu'en ont dit les peres Henschenius, le Cointe, Mabillon, M. de Valois, &c. Je mettrai seulement ici la preuve qui me paroît la plus forte & la plus nette qu'on puisse apporter, pour montrer que Fredegaire compte les années de Dagobert depuis qu'il fut fait roi d'Austrasie du vivant de son pere. Elle se tire du quatrieme concile de Tolede, & du 73. chapitre de Fredegaire. Ce concile fut tenu l'année 671. de l'ere Espagnole, qui répond selon la supputation ordinaire, à l'an de Notre-Seigneur 633. Ce concile se tint la troisieme année de Sisenande roi d'Espagne, au 9. de Décembre, comme il est expressément marqué au même endroit. Il faut donc que Sisenande eût été fait roi en 630. or, selon Fredegaire, ce fut la neuvieme année de Dagobert, que Sisenande fut fait roi d'Espagne par le se-

cours de Dagobert même : cette neuvieme année n'est pas la neuvieme depuis la mort de Clotaire, qui mourut en 628. Donc Fredegaire compte les années du regne de Dagobert depuis son élevation sur le throne d'Austrasie, qui fut en 622.

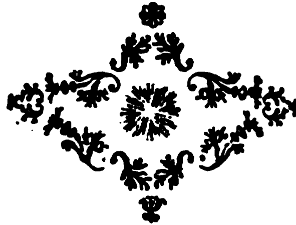
Pag. 24. La chronologie de Fredegaire, & ses mémoires finissent en l'an 640. qui est le troisiéme de Clovis roi de Neustrie & de Bourgogne, & le huitiéme de Sigebert roi d'Austrasie : de sorte que pour fixer la chronologie de notre histoire pendant près de quarante ans, nous n'avons gueres que les actes de quelques saints qui vivoient alors, & quelques anciennes chartres, qui ne nous donnent pas autant de lumieres qu'il en faudroit pour faire une suite exacte de chronologie touchant le regne de plusieurs rois.

Pag. 29. La mort de Clovis II. n'est point arrivée avant l'an 655. ou 656. car la plûpart des plus anciens historiens qui ont marqué les commencemens de son regne, les uns le font regner 17. ans & les autres 18. ans ; & apparemment ces historiens s'accordent en ce que ceux qui lui donnent dix-huit ans de regne, comptent le dix-huitieme qu'il commença, & les autres ne le comptent point. Cela supposé, ayant commencé à régner en 638. il doit être mort en 655. ou 656. Il y a des auteurs anciens, selon lesquels Sigebert roi d'Austrasie est mort devant Clovis II. Il y en a selon lesquels il est mort après. Tout est sur cela fort incertain.

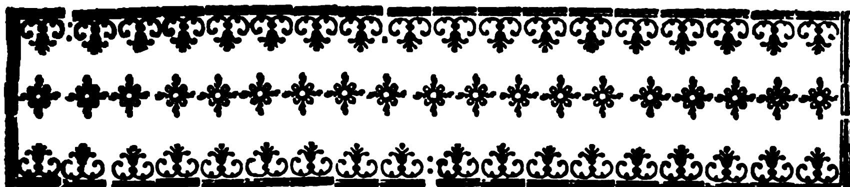
Pag. 43. Le commencement du regne de Dagobert roi d'Austrasie, fils de Sigebert dont je viens de parler, est encore plus incertain que la fin du regne de son pere : il est constant qu'il ne lui succeda pas immédiatement après sa mort. Dagobert avoit été relegué en Ecosse ou en Hybernie par Grimoald maire du palais, qui voulut faire régner son fils à sa place : ce prince ne fut ramené d'Hybernie que plusieurs années après la mort de son pere, mais il est très-incertain en quelle année il fut ramené par saint Wilfrid. Le pere Bollandus, M. de Valois, le pere Mabillon, & tous nos plus habiles critiques ne s'accordent point du tout sur ce sujet entre eux, ni même toûjours avec eux-mêmes : ainsi je ne vois rien de sûr touchant le nombre des années que ce prince a régné, non plus que touchant le nombre de celles que Childebert son prédécesseur en Austrasie a gouverné cet état ; &

je ne prétens pas qu'on regarde comme certain ce que j'ai pû dire en passant à cet égard dans mon histoire : mais pour ce qui est de la fin du régne de ce Dagobert, on a une époque qui le fixe à fort peu près; c'est le concile de Rome tenu en l'an 679. car lorsque saint-Wilfrid revint de ce concile, ce prince venoit d'être assassiné, comme il paroît par ce que disent les écrivains de la vie de ce saint. Il faut donc tenir pour certain, que ce prince mourut l'an 679.

Pag. 61. Tous nos historiens ne donnent que quatre ans de régne à Clovis III. mais le pere Mabillon rapporte une charte datée de la cinquieme année du régne de ce prince; & supposé la vérité de cette charte, il faut lui en donner plus de quatre.



SOMMAIRE DU REGNE DE PEPIN.



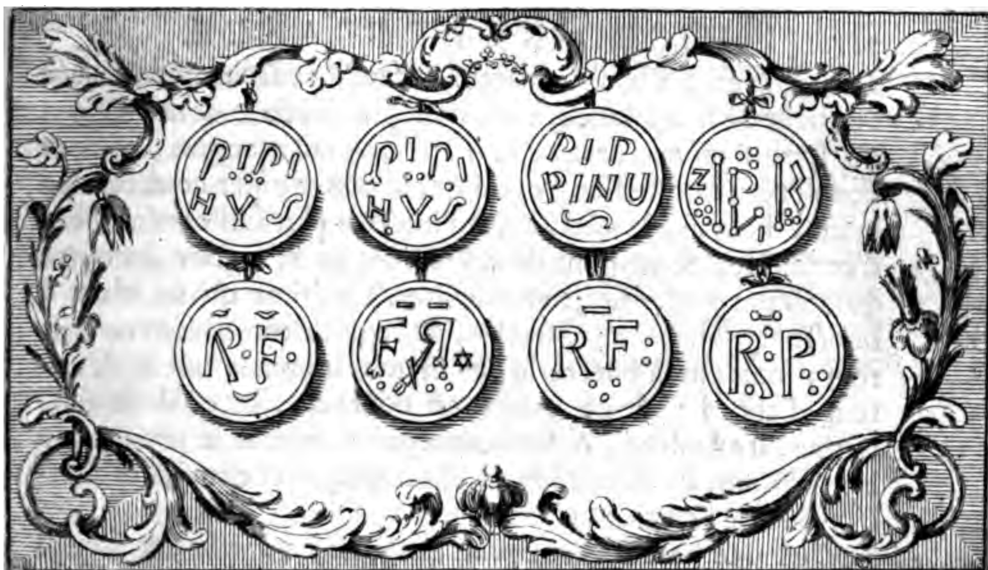
SOMMAIRE

DU REGNE

DE PEPIN.

PEPIN monte sur le throne, & donne commencement à la seconde race. Mesures qu'il prend pour cela. Il met dans son parti Boniface évêque de Mayence. Il fait approuver son dessein par le pape. Il est proclamé roi, & Childeric conduit dans un monastere. Défaite de Grippon. Astolphe se rend maître de Ravenne. Il fait bloquer Rome. Le pape se retire en France. Mort de Carloman. Pepin est sacré roi une seconde fois par le pape. Il marche vers les Alpes contre les Lombards. Combat du Pas de Suze. Paix entre Pepin & Astolphe. Astolphe la rompt & assiége Rome. Pepin assiége Pavie. Il met le pape en possession de Ravenne. Commencement de la domination temporelle des papes. Mort du roi des Lombards. Didier lui succede. Tassillon duc de Baviere fait hommage à Pepin pour son duché. Mort du pape. Pepin dompte les Saxons. Il oblige Didier de faire justice au pape. Il enleve plusieurs places au duc d'Aquitaine. Révolte du duc de Baviere. Pepin défait à plate-coûture le duc d'Aquitaine. Il consent à une assemblée d'évêques sur la contrarieté des images. Il réunit la principauté d'Aquitaine à la couronne de France. Constantin se fait pape par violence. Il est arrêté & mis en prison. Etienne est élu à sa place. Mort de Pepin. Caractere de ce prince.

HISTOIRE



HISTOIRE
DE
FRANCE.

SECONDE RACE.

PEPIN.



LA couronne est le plus brillant objet de l'ambition, & le plus haut rang où elle puisse prétendre. Peu en sont tentés; parce que peu sont à portée d'y atteindre, tant est grande la distance qu'il y a entre le throne & l'état de sujet, quel qu'il puisse être. Comme donc dans l'idée des hommes, c'est-là le plus grand & le plus précieux de tous les biens, la plûpart des peuples ont voulu que 747. 748.

Dieu ſeul en fût le diſpenſateur, & qu'il le fît tomber, par le
747. 748. bonheur de la naiſſance, à qui il lui plairoit de le donner. Tout conſpire à en exclurre ceux à qui ce titre manque, & à en conſerver la poſſeſſion à celui qui le poſſede par ce droit. La haine, l'envie, la jalouſie, les intérêts particuliers s'uniſſent d'ordinaire, & agiſſent de concert avec la juſtice, contre quiconque penſeroit à s'en emparer. Le crime qui en vient à bout malgré tous ces obſtacles, eſt regardé toûjours avec horreur; mais par la biſarrerie des mêmes hommes qui le déteſtent d'abord; ſi ce crime eſt heureux, & qu'il ſe ſoûtienne, il eſt adoré, & ſouvent regardé comme le prodige de la politique, de la prudence, du courage, & comme le chef-d'œuvre de l'eſprit humain.

Pepin monte ſur le throne, & donne commencement à la ſeconde race.

C'eſt une pareille entrepriſe qui réuſſit à Pepin, & à quoi la flaterie donna les plus belles couleurs pendant la vie de ce prince, & ſous le regne de ſes deſcendans. L'injuſtice en fut effacée par mille belles qualités qui reluiſoient dans ſa perſonne; & enfin l'éloignement des temps, en lui ôtant le nom odieux d'uſurpateur, ne nous permet plus de le regarder que comme un des plus grands rois qui ait jamais porté la couronne de France.

Ce fut lui qui exécuta le deſſein d'élever ſa famille ſur le throne: mais, comme on l'a pû remarquer dans la ſuite de cette hiſtoire, ce ne fut pas lui qui le forma le premier. Grimoald fils de Pepin premier du nom, entreprit de faire couronner ſon fils roi de la France Auſtraſienne. Il lui en coûta, auſſi-bien qu'à ce fils, la liberté & la vie. Pepin II. petit-fils du premier par ſa mere, & neveu de Grimoald, s'empara du royaume d'Auſtraſie; mais il n'oſa toucher à la couronne, ni prendre le nom de roi, ſe contentant de celui de duc ou de prince des François. Charles Martel fils de Pepin II. malgré l'eſtime & le crédit qu'il s'étoit acquis parmi les François par ſes grandes victoires, ne put ſe conſerver le rang de ſon pere, il fut obligé de faire un roi d'Auſtraſie, & de reprendre au moins le nom de ſujet. Vers les dernieres années de ſa vie, le roi Thierri, dit communément Thierri de Chelles, étant mort, il ne lui donna point de ſucceſſeur, & gouverna toute la monarchie Françoiſe, non plus à l'ombre d'une vaine autorité royale, mais comme un ſouverain & comme le maître, à la

couronne

couronne près. Ses enfans après sa mort partagerent l'empire François comme leur patrimoine. Carloman eut l'Austrasie, avec la qualité de prince des François, & sans y reconnoître de roi. Pepin III. du nom, qui est celui dont je parle maintenant, eut la Bourgogne & la Neustrie : mais il fut encore obligé à y rétablir la royauté, & il mit sur le throne Childeric II. Ensuite étant devenu duc d'Austrasie par la retraite de son frere Carloman, il commença à penser efficacement aux moyens de se faire donner par les François, un nom dont ils accordoient depuis long-temps à sa famille & à sa personne tous les avantages réels & toutes les prérogatives, & à faire mettre sur sa tête une couronne, dont il portoit seul tout le poids, & soûtenoit si dignement la splendeur. Il considera attentivement les difficultés qu'il avoit à vaincre, & il ne les crut pas insurmontables, comptant beaucoup sur son adresse & sur son courage. Voici comme il s'y prit. 747. 748.

La réputation qu'il s'étoit faite dans la guerre, le grand ordre qu'il avoit mis dans l'état, la douceur de son gouvernement, ses manieres agréables & engageantes lui avoient attiré l'admiration, le respect, l'amour, l'attachement de la nation, & de la plûpart des grands. Le zele qu'il avoit fait paroître pour l'établissement & la propagation de la foi, & pour faire rentrer les églises & les monasteres dans leurs biens & dans leurs droits, lui avoient attaché le corps des évêques & des ecclésiastiques, dont son pere Charles Martel avoit encouru la haine, par les impositions à quoi la guerre & les nécessités de l'état l'avoient contraint. Le mépris où les rois étoient depuis si long-temps, s'augmentoit tous les jours, autant que l'estime de la famille des maires du palais qui gouvernoit, & où depuis un siecle on ne voyoit qu'une succession continuelle de grands hommes & de heros également habiles dans le gouvernement & dans la guerre. La comparaison odieuse des derniers descendans de Clovis avec les descendans de Pepin I. que les historiens de son regne & de ses premiers successeurs font à toute occasion dans leurs histoires, se faisoit dès-lors sans crainte & fort publiquement ; elle passoit pour une justice qu'on rendoit au mérite & à la vertu, plutôt que pour une flaterie ou pour un moyen de faire sa cour : enfin on disoit tout haut que Pepin méritoit d'être roi ; qu'il l'é-

toit en effet; mais un autre étoit en possession du titre, & on
748. regardoit toûjours comme un crime de l'en dépouiller.

Mesures qu'il prend pour cela. Pepin pour franchir cette barriere, où tous ses prédecesseurs s'étoient arrêtés, & pour faciliter à la nation une démarche où elle n'avoit pû encore être engagée, crut que l'intervention du pape pourroit lui être utile. Il s'agissoit, non pas de s'acquérir un droit à la couronne, que la seule naissance donnoit, mais de s'y faire un chemin sans embarras; non pas d'emporter par raison le suffrage des peuples, mais de diminuer leur scrupule, de les surprendre, de leur imposer, & de les ébloüir.

Depuis la conversion des François à la religion chrétienne, les papes avoient toûjours eu quelque commerce avec nos rois, les uns plus, les autres moins, selon que les occurrences leur avoient rendu ce commerce ou nécessaire ou facile, & la subordination des évêques de France au souverain pontife s'étoit toûjours conservée à peu près telle qu'elle étoit, lorsque les François entrerent dans les Gaules. Saint Gregoire le grand ayant été élevé sur la Chaire de saint Pierre, eut soin d'entretenir beaucoup de correspondance avec les rois qui régnoient de son temps en France & avec la reine Brunehaud, tandis qu'elle fut régente du royaume d'Austrasie & du royaume de Bourgogne. Il s'acquit beaucoup de considération dans les cours de ces princes; l'entreprise de la conversion des Anglois donna lieu à quantité de lettres qu'il écrivit à nos rois, à nos reines, & aux évêques de ce royaume, & le mérite de ce grand pape augmenta de beaucoup le respect & la déference des François envers le saint siége. Gregoire II. Gregoire III. & Zacharie sous le gouvernement de Charles Martel, & sous le commencement de celui de Pepin, s'y attirerent aussi une grande véneration, par le zele qu'ils firent paroître pour la conversion des peuples de la Germanie, & pour la réformation des mœurs dans l'église de France.

Tom. I. Concil. Gall. Pepin contracta une étroite amitié avec ce dernier pape. Il seconda avec empressement ses grands desseins pour le bien de l'église, il s'appliqua beaucoup à faire valoir l'autorité de ses decrets en France, il le consultoit sur tous les points importans de discipline ecclésiastique qui regardoient les évêques, les prêtres, les moines, les religieuses. Il falloit lire ses

réponses dans les conciles, & on les y suivoit avec respect & soumission. 748.

Cette docilité des François pour le pape auroit été fort inutile à Pepin qui la leur avoit inspirée, s'il n'avoit en même-temps trouvé le moyen de le faire parler selon son intention. C'est en cela qu'il se servit habilement des conjonctures, qui ne pouvoient pas lui être plus favorables.

Constantin Copronyme empereur, suivant les traces de son pere Leon l'Isaurien, soûtenoit, protégeoit, & étendoit de tout son pouvoir l'hérésie des Brise-images, odieux par conséquent aux Romains & à Zacharie, qui à l'exemple de ses prédecesseurs, détestoit publiquement cette hérésie, & la fureur avec laquelle on la répandoit par tout. D'autre part, les Lombards toûjours aux portes de Rome, la menaçoient à tous momens d'une désolation prochaine. Le pape ne cessoit point de donner avis à l'empereur de l'extrémité, où les Romains se trouvoient réduits: mais au fond il n'appréhendoit gueres moins son secours, que les courses & l'invasion des Lombards. Gregoire III. dont il avoit pris la place, s'étant trouvé dans le même embarras, n'avoit point imaginé d'autre ressource, que la puissance de l'empire François. Il traitoit avec Charles Martel pour le faire entrer en Italie, lorsque la mort les surprit tous deux. Zacharie avoit les mêmes vûes, & Pepin ne l'ignoroit pas. Ce fut dans cette conjoncture qu'il résolut de s'ouvrir à ce pape sur le dessein, qu'il avoit formé de se faire déclarer roi des François, & sur ce qu'il attendoit de lui, pour en faciliter l'exécution.

Saint Boniface évêque de Mayence, continuoit alors de travailler avec grand zele à la conversion des peuples de la Germanie. Pepin l'avoit toûjours secondé dans cette sainte entreprise avec une application, une bonté, & une libéralité qui l'avoient entierement gagné. Ce saint prélat avoit toute la confiance du pape, & l'avoit méritée par son humilité, par sa soumission, par son obéissance aveugle aux ordres du saint siége, & par le grand succès de ses travaux apostoliques. Pepin ne pouvoit faire au pape une proposition de cette nature par un homme qui en dût être mieux écouté.

Epistolæ Bonifacii ad Zachariam.

Il met dans son parti Boniface

Toutes les grandes affaires ont toûjours deux faces, & de tout temps on a vû, même jusques dans les schismes de l'égli-

se, des saints prendre différens partis, selon les diverses ma-
748. nieres dont ils envisageoient les choses. Le danger où Rome
évêque de Mayence. étoit de succomber sous la puissance des Lombards, le déchaînement de l'empereur de Constantinople contre la religion catholique, les Sarasins maîtres de l'Espagne, & sur la frontiere de France, où Charles Martel les avoit arrêtés, les églises de Germanie exposées de toutes parts aux incursions des nations voisines, qui étoient encore idolatres, la puissance & la réputation de Pepin, qui seul pouvoit éloigner ou prevenir tant de maux, dont l'église étoit menacée, les suites fâcheuses de son mécontentement, les grands biens que produiroit encore dans la suite, la bonne intelligence entre lui & le saint siége, le peu qu'on ôtoit à un roi, indigne de l'être, & à une famille qui depuis près de cent ans n'en possedoit plus que le nom, tout cela representé au saint prélat d'une maniere aussi forte & aussi persuasive, que celle dont Pepin savoit se servir quand il le vouloit, l'ébranla & le mit dans son parti. Il crut y voir par toutes ces raisons, le bien de l'église, celui de l'état, & la plus grande gloire de Dieu.

Il s'engagea donc à proposer l'affaire au pape, & lui envoya pour ce sujet un prêtre nommé Lulle, qu'il chargea d'une lettre contenant diverses difficultés, qui concernoient son ministere, & où il lui disoit que le porteur de cette lettre avoit des affaires secretes à lui communiquer de vive voix & à lui seul. Il le prioit de lui répondre sur tout cela comme de la part & avec l'autorité de saint Pierre; afin qu'il pût être sûr de la volonté de Dieu dans la conduite qu'il auroit à tenir. Il y a beaucoup d'apparence que ces affaires secretes étoient celles dont il s'agit. Le temps où ces letttes furent envoyées, la maniere mysterieuse dont elles étoient écrites, & qui ne pouvoit être que pour des choses de cette nature, & enfin la part que l'évêque eut dans l'exécution, font justement présumer, que c'étoit-là l'article secret.

Epist. Bonifacii ad Zachariam.

750.

Epist. 13. Zachariæ ad Bonifacium.

Le pape lui fit réponse par le même prêtre, il résolut dans sa lettre les difficultés qu'il lui avoit proposées, & lui marque qu'il a répondu de bouche aux autres choses dont Lulle lui avoit parlé de sa part, & que lui-même l'instruira de ce qui lui a été dit là-dessus.

Il fait approuver La suite montra que cette réponse étoit conforme aux in-

ventions de Pepin, & que ce fut sur cela qu'on régla toutes les démarches qui se firent depuis. Pepin fit partir pour Rome Burcard évêque de Virsbourg, & Fulrade abbé de saint Denys, maître de sa chapelle. Leur commission étoit de proposer au pape en forme de cas de conscience, si eu égard à la situation présente de l'Europe, il étoit à propos que dans l'empire François, qui seul étoit en état de défendre la religion, la qualité de roi fut séparée de la puissance royale; savoir si cette puissance étant dans la famille de Pepin depuis cent ans, devoit être rejointe au nom de roi, dans un sujet aussi incapable que l'étoit Childeric, ou si le nom de roi devoit être réuni à la puissance royale dans la personne de Pepin, si capable de le bien soûtenir, & de le rendre si utile à l'église & à l'état. Le cas fut examiné, & l'avis du pape fut, que vû l'état des choses, celui qui avoit l'autorité en main, pouvoit y joindre le nom de roi.

750.
son dessein par le pape.
Anast. Eginard. in Annal. ad an. 750.

Les envoyés étant de retour avec la décision du cas, telle qu'on la souhaitoit, Pepin qui s'étoit déja assûré de la plûpart des seigneurs, convoqua une assemblée des états du royaume à Soissons. On y fit valoir les grands services que la famille des Pepins avoit rendus à l'état depuis tant d'années, & sous tant de regnes, le voisinage & la puissance formidable des Sarasins, toûjours en disposition & dans la volonté d'envahir la France, comme ils avoient envahi l'Espagne, les révoltes continuelles des peuples tributaires de l'état, les démembremens qui s'en étoient faits au-delà de la Loire, suite funeste, disoit-on, du manque de respect & de soumission pour des princes, qui ne savoient se faire ni respecter ni craindre; & l'on conclut, que pour remédier à ces désordres, & prevenir les maux dont l'état étoit menacé, l'unique moyen étoit d'unir au mérite & à la puissance déja si établie par le consentement des peuples, ce qui y manquoit, pour la rendre aussi efficace & aussi respectable, qu'elle le devoit être, de prier le duc des François de laisser forcer sa modestie, vertu qui n'étoit pas moins héréditaire dans sa famille, que le courage, la prudence, le zele pour le bien de l'état, & en un mot de souffrir qu'on changeât sa qualité de duc en celle de roi. On ajoûta aussi-tôt qu'avant que de proposer un tel expédient, on l'avoit examiné, non-seulement selon tous

les principes de la politique la plus conforme aux interêts de l'empire François, mais encore sur les regles de la conscience; qu'on avoit consulté le souverain pontife, le pere commun des sujets & des princes, qu'il avoit jugé que l'avantage de l'église se trouvoit joint en cette rencontre avec le bien du royaume de France, & que c'étoit par son avis, qu'on avoit fait l'assemblée des seigneurs & du peuple, pour y faire cette proposition.

750. Consilio Domini Papæ Zachariæ. Vita Caroli M. per Monac. Engolism.

Il est proclamé roi, & Childeric conduit dans un monastere.

Ceux qui avoient le secret & qui étoient du complot, applaudirent hautement & tous ensemble à ce discours; les autres n'eurent pas le tems de délibérer, & furent emportés par le torrent. Pepin fut sur le champ proclamé roi, & mis sur le throne avec sa femme Bertrade. On répandit dans le royaume, & l'on fit valoir parmi le peuple les specieux motifs de ce changement avec les éloges de Pepin; & l'on eut soin de publier par-tout la réponse du pape. Childeric le seul interessé n'avoit personne qui fût à lui, & vrai-semblablement il ne sut rien de tout ce qui se passoit, que lorsqu'on alla lui signifier sa déposition. On lui déclara qu'il falloit se laisser couper les cheveux, & après cette dégradation, on le conduisit au monastere de Sithieu au diocese de Terouane, c'est aujourd'hui l'abbaïe de saint Bertin à saint Omer. Il y fut reçu moine par l'abbé Nanthaire, & y mourut trois ou quatre ans après. Il avoit un fils qui fut aussi rasé, & qu'on trouve avoir vécu depuis dans le monastere de Fontenelle, aujourd'hui saint Vandrille en Normandie.

Iperius in Chronico Sithiu. Chronic. Fontanell. Chronic. Fredegar. continuat. cap. 117.

Ainsi finit l'illustre race de Clovis & de Merovée, après plus de deux cents soixante ans de regne dans les Gaules. Outre la leçon si commune de l'inconstance & de la décadence des choses humaines qu'on peut apprendre par tout, on en trouve ici une importante qui regarde en particulier les princes; c'est que l'oisiveté, l'inapplication, la lâcheté, l'amour du plaisir & du repos, ne furent jamais les fruits & les avantages légitimes d'une couronne; qu'ils en ternissent toûjours l'éclat, & que si les vertus opposées ne la soûtiennent, elle n'est jamais hors du danger d'être ébranlée & de tomber.

Pepin cependant n'omit rien de tout ce que la politique lui put suggérer, pour autoriser son élection, & pour la faire regarder par les peuples comme un ordre du ciel. Il savoit en

Eginard. in Annal. ad an. 750.

quelle réputation de sainteté étoit l'evêque Boniface l'apôtre de la Germanie, & qui fut depuis martyr ; il voulut qu'il le sacrât lui-même, & recevoir de sa main l'onction sainte, comme David l'avoit reçûe de Samuel, lorsqu'il fut choisi de Dieu à la place de Saül. Cette comparaison lui plaisoit, & on s'en servit alors, pour lui faire sa cour. La cérémonie se fit à Soissons, où s'étoit tenue l'assemblée. C'est le premier sacre de roi, qui soit marqué dans notre histoire par des écrivains dignes de foi, & s'il fut en effet le premier, comme on le croit assez communément, ce ne fut pas une des moindres adresses dont Pepin se servit, pour rendre sa personne plus auguste & plus vénérable à toute la nation.

750.

Pepin sur le throne ne fut pas plus oisif, que lorsqu'il pensoit à y monter, & il jugea la guerre & les victoires aussi utiles pour s'y maintenir, qu'il les avoit crû nécessaires pour y arriver.

Pendant que tout étoit en France dans la soumission & dans le respect, son frere Grippon réfugié depuis plus d'un an chez le duc d'Aquitaine, employoit tout ce que sa haine & sa mauvaise fortune lui inspiroient de moyens, d'artifices, d'intrigues pour lui susciter des ennemis. Pepin entreprit de se le faire mettre entre les mains : il envoya un Heraut au duc d'Aquitaine, pour le lui demander. Ce duc se défendit de le livrer. Pepin sur ce refus se mit en chemin, pour passer la Loire. Sa seule approche épouvanta l'ennemi, & Grippon voyant son protecteur consterné, jugea bien qu'il ne seroit pas en sûreté dans ses terres ; il en sortit au plûtôt, & après avoir été quelque temps caché ou errant en divers endroits, il rassembla ce qu'il put de troupes, & prit avec elles la route d'Italie, pour s'aller jetter entre les bras d'Astolphe roi des Lombards.

751.

Annales Metenses ad an. 751.

Pepin qui s'étoit bien douté, qu'il prendroit ce parti, & qui savoit que le nouvel ennemi qu'il pensoit à lui susciter, étoit plus puissant que le duc d'Aquitaine, envoya promptement ordre à Théodon comte ou gouverneur de Vienne, & à Fréderic qui commandoit dans la Bourgogne Transjurane, de se mettre en campagne, & d'empêcher, à quelque prix que ce fût, le passage de Grippon. Celui-ci prit sa route par la Savoye, & ce fut-là qu'il trouva les deux comtes avec des

Défaite de Grippon.

Ibid.
Continuat Fredegar. c. 118.

troupes, pour lui disputer le passage dans la vallée de Mo-
751. rienne. Il se mit en devoir de le forcer, le combat fut si sanglant, que les trois chefs des deux côtés, c'est-à-dire, Grippon & les deux comtes, demeurerent sur la place. Ce fut une importante victoire pour Pepin, qui par la mort de Grippon, terminoit la guerre civile.

Il apprit cette nouvelle à Bonne sur le Rhin, à son retour de Saxe où il venoit de défaire les Saxons, & de leur imposer un nouveau tribut, pour châtiment de leur révolte, après leur avoir fait promettre de plus, qu'ils souffriroient qu'on prêchât l'évangile dans tout leur pays, & qu'ils lui répondroient de la vie de ceux qu'on y envoyeroit, pour y exercer cette fonction. Il châtia aussi les Bretons, qui avoient fait quelques desordres sur les terres de France. Il prit le château de Vannes, & obligea le comte de Bretagne à se soûmettre.

Ces châtimens de peuples revoltés, tantôt à une extrémité du royaume, tantôt à l'autre, étoient depuis long-temps les occupations ordinaires de Pepin & de ses prédécesseurs : ils les prenoient volontiers, & elles étoient nécessaires pour leur réputation. Le succès qui ne manquoit gueres d'être heureux, montre que ces sortes de guerres n'étoient pas difficiles. Il étendit encore vers ce temps-là, les limites de l'empire François : ce fut du côté du Languedoc, où il fut appellé à l'occasion que je vais dire.

Après la destruction de l'empire des Gots en Espagne par les Sarasins, & que Charles-Martel eut rasé plusieurs places du Languedoc, qu'il prit sur ces nouveaux conquérans, un seigneur Got nommé Ansimonde, ramassa quelques restes du débris de sa nation, & s'empara de Nîmes, & Magalone, d'Agde & de Besiers, & ayant relevé les murailles de ces villes, s'en fit un petit état, qu'il conserva malgré le voisinage & la puissance des Sarrasins. Il vit bien cependant qu'il faudroit à la fin succomber : c'est pourquoi il fit savoir à Pepin pendant la guerre de Saxe, ou un peu auparavant, qu'il vouloit se soûmettre à son empire, & le reconnoître pour son souverain. Pepin reçut avec joie cette offre, qui ajoûtoit à l'empire François les quatre villes que j'ai nommées. Cette acquisition lui donna lieu d'agir contre les Sarasins. Il fit faire des courses sur leurs terres, & assiegea Narbonne. L[illegible]

for[illegible]

force de la place l'obligea, à l'exemple de son pere Charles-Martel, de changer ce siége en blocus, & il ne la réduisit que trois ans après. Pendant ce temps-là, un des ducs Sarasins appellé Solinoan, qui commandoit dans la Catalogne, se fit aussi son vassal, & se soumit à lui avec les villes de Barcelonne & de Gironne, dont ce duc étoit le maître.

751. Annales Metenses ad an. 752.

Tandis que la terreur du nom de Pepin se répandoit au-delà des Pyrenées, il portoit ses armes avec encore plus de succès au-delà des Alpes.

Le pape Zacharie n'avoit pas vécu long-temps après le couronnement de Pepin. Il avoit eu pour successeur Etienne II. qui ne fut pape que trois ou quatre jours; & Etienne III. étoit alors sur la chaire de saint Pierre.

Astolphe se rend maître de Ravenne.

Après la retraite de Rachis roi des Lombards, qui se fit moine du Mont Cassin, Astolphe son frere avoit été élevé sur le throne de cette nation. Ce prince plein d'ambition & de courage, voyant que l'empereur Constantin Copronyme, occupé des affaires d'Orient, abandonnoit presque entierement celles d'Italie, crut que le temps étoit venu d'en achever la conquête. Il vint avec une grande armée assieger, dans Ravenne, l'exarque Eutychius, qui après une assez vigoureuse défense fut obligé de se rendre, faute de secours; & en lui finit cette espece de gouvernement, qu'on appelloit l'exarcat, environ 185. ans après qu'il eut été établi. Il se retira en Grece, n'ayant point de quoi défendre les villes de la Pentapole, qui dépendoient de l'exarcat, & qui se rendirent aussi aux Lombards.

752.

Astolphe n'avoit plus gueres que Rome à subjuguer, pour se rendre bientôt maître absolu de l'Italie. Comme l'autorité des exarques s'étoit toûjours étendue sur cette ville, il prétendit qu'étant maître de Ravenne, Rome devoit aussi être de sa dépendance, & le reconnoître pour son roi; & comme on refusa de lui en faire hommage, il fit faire des courses dans tout le territoire, ravager le pays, enlever les habitans, exiger des contributions, & au siége près, qu'il ne fit pas, c'étoit une guerre ouverte.

Anastasius Bibliothecarius.

Le pape Etienne fit tout ce qu'il put, pour le fléchir & l'engager à avoir quelque égard pour la chaire de saint Pierre. Il lui envoya le diacre Paul son frere avec des presens, afin

de ménager avec lui quelque accommodement. Il réussit ;
752. & on signa une paix ou une treve de quarante ans : mais au bout de quatre mois les Lombards la rompirent, & voulurent obliger les Romains à leur payer un tribut d'un sou d'or par tête, & de plus que Rome avec tout son territoire, reconnût le roi des Lombards comme son souverain.

Le pape envoya de nouveau vers ce prince les abbés des monasteres de saint Vincent & de saint Benoît, pour le faire ressouvenir de ses promesses & de son serment. Il les reçut mal, les traita avec beaucoup de mépris, & leur ordonna de se retirer chacun à leur monastere, avec défense de rentrer dans Rome.

Sur ces entrefaites arriva à Rome un envoyé de l'empereur, nommé Jean, portant ordre au pape d'agir de concert avec lui, & de faire ensorte qu'Astolphe envoyât quelqu'un de sa part à Constantinople, avec qui l'on pût traiter. L'officier de l'empereur & le frere du pape allerent trouver Astolphe, qui consentit enfin d'envoyer une personne à Constantinople, pour entendre les propositions de l'empereur.

Le pape joignit aussi un de ses gens à l'envoyé d'Astolphe, pour faire comprendre à Constantin que le roi des Lombards ne pensoit qu'à l'amuser ; que s'il vouloit sauver Rome & le peu qui lui restoit en Italie, il falloit au plûtôt y faire passer une bonne armée, & que sans cela tout étoit perdu.

Cette négociation n'empêchoit point les Lombards de continuer leurs ravages ; & le pape de son côté, destitué de tout secours, s'adressoit à Dieu avec son peuple, faisoit des prieres publiques la cendre sur la tête, les piés nuds, implorant le secours du Sauveur, dont il portoit en procession par la ville, une image miraculeuse, & au haut de la croix qui marchoit devant la procession, il avoit attaché le traité de paix que le roi des Lombards avoit signé, & depuis tant de fois violé. Mais le pape en recourant à Dieu, crut qu'il étoit de la prudence, de ne pas négliger les moyens humains.

Il connoissoit la cour de Constantinople, & n'en attendoit ni accommodement ni secours ; & c'est ce qui le détermina enfin à recourir au roi de France, à l'exemple de ses prédécesseurs.

Il écrivit donc à Pepin, & comme il prévoyoit bien que

les Lombards ne laisseroient jamais passer qui que ce fût, s'ils savoient qu'il allât de sa part en France, il donna ses lettres à un homme qui étoit venu par dévotion faire un pelerinage à Rome, & que les Lombards qui ne s'en défioient point, n'arrêterent pas. 753.

Dans ces lettres, le pape après avoir fait l'exposition de l'état déplorable où se trouvoit Rome, prioit le roi de lui envoyer quelqu'un de sa part, qui l'invitât à passer en France, & qui sous son autorité que les Lombards craignoient, pût l'y conduire sans danger.

Pepin n'eut pas plûtôt lû les lettres du pape, qu'il fit partir un évêque nommé Rodigange, pour l'assûrer de sa protection, & fit suivre l'évêque peu de jours après par un seigneur de sa cour nommé Antaire, avec ordre de faire ensorte, que le pape fût conduit hors d'Italie en toute sureté.

Il fait bloquer Rome.

Cependant Astolphe fit bloquer Rome, & assiéger les plus forts châteaux d'alentour, & c'étoit dans cette extrémité, où les envoyés de France trouverent le pape à Rome, quand ils y arriverent. Presque en même-temps revinrent aussi de Constantinople, cet officier de l'empereur dont j'ai parlé, l'envoyé du pape, & celui du roi des Lombards, sans avoir rien conclu. L'officier de l'empereur apportoit seulement ordre au Pape, d'aller trouver lui-même le roi des Lombards, pour lui demander de sa part la restitution de Ravenne & des autres villes de l'exarcat, dont il s'étoit emparé. Le pape prévoyoit bien que ces demandes seroient fort inutiles : mais il voulut obéir. Il envoya donc prier Astolphe de lui accorder des passeports & sureté pour sa personne, & pour ceux qu'il meneroit avec lui à cette entrevûe.

Astolphe lui ayant promis la sureté qu'il demandoit, il partit de Rome pour se rendre à Pavie, où ce prince devoit lui donner audience. L'envoyé de l'empereur Constantin & les deux envoyés de France, se joignirent à lui, & le duc Antaire ayant pris les devans, prévint son arrivée à Pavie, pour faire entendre au roi des Lombards la part que son maître prendroit au traitement qu'on feroit au pape.

Quand Astolphe sut que le pape étoit proche, il lui envoya dire que dans l'audience qu'il lui donneroit, il prît bien garde à ne pas lui dire un seul mot touchant la restitution de Raven-

ne & de toutes les autres places de l'exarcat. Le pape ne ré-
753. pondit rien autre chose à l'envoyé, sinon qu'il ne craignoit rien, & que rien ne l'empêcheroit de s'acquitter de sa commission. En effet, après avoir offert quelques présens qu'il avoit apportés, non seulement il lui exposa ce qu'il avoit ordre de lui dire de la part de l'empereur : mais encore il le conjura les larmes aux yeux, de remettre les choses dans l'état où elles étoient avant ses nouvelles entreprises, & de rendre à l'église de Rome tout ce qu'il lui avoit enlevé.

Astolphe résolu à tout refuser sur cet article, ne se laissa toucher ni par les larmes, ni par les présens du pape. L'envoyé de l'empereur qui lui présenta des lettres de la part de son maître, ne fut pas plus favorablement écouté. Sur quoi les envoyés de France dirent à Astolphe, qu'ils avoient ordre de leur maître de le prier, de ne pas s'opposer au dessein que le pape avoit pris de se retirer en France, ne pouvant plus demeurer avec sureté ni avec bienséance à Rome.

Cette proposition embarrassa le roi des Lombards, & lui donna de l'inquiétude : il tira le pape à quartier, & lui demanda s'il avoit pris en effet cette résolution. Le pape lui répondit nettement qu'oui. Astolphe fit ce qu'il put pour l'en détourner, & les jours suivans il lui envoya secretement plusieurs de ses confidens, pour tâcher de lui ôter cette pensée, l'assurant qu'il n'avoit rien à craindre de lui, & qu'il le traiteroit toûjours avec le respect & les égards dûs au chef de l'église : mais rien ne fut capable de faire changer le pape. Enfin Astolphe dissimulant son chagrin, lui demanda encore une autre fois en présence de l'évêque envoyé de Pepin, s'il étoit entierement déterminé à se retirer en France. Le pape lui ayant répondu qu'il étoit toûjours dans cette pensée, & qu'il l'exécuteroit, pourvû qu'on ne lui en ôtât pas la liberté : *Je vous la donne toute entiere*, répondit le roi des Lombards.

C'étoit bien contre son sentiment qu'il parloit ainsi. On savoit avec quelle colere il s'étoit exprimé plusieurs fois là-dessus, & ce qu'il avoit à appréhender de ce voyage ; mais arrêter le pape contre la foi publique, & refuser aux envoyés de France la permission qu'ils lui demandoient, de l'amener avec eux, comme il le souhaitoit, c'eût été quelque chose de trop violent.

Le pape partit donc de Pavie le quatrieme de Novembre avec les deux envoyés, quelques évêques, & d'autres personnes de son clergé. Il sût qu'on devoit lui susciter de nouveaux obstacles pendant le chemin : c'est pourquoi il fit grande diligence jusqu'aux passages des Alpes, qui séparoient les terres de France d'avec celles des Lombards. Il arriva sans aucune fâcheuse rencontre au monastere de saint Maurice sur le Rhône, au-dessus du Lac de Geneve ; il s'y reposa quelques jours, durant lesquels l'abbé Fulrade & le duc Rotalde arriverent de la cour, pour le complimenter de la part de Pepin, l'assurer qu'il seroit reçû en France d'une maniere digne d'un souverain pontife, & qu'on feroit ensorte, qu'il ne la regardât pas comme un lieu d'exil. 753.

Pepin qui étoit à Thionville, ayant sû que le pape étoit parti du monastere de saint Maurice, lui envoya le prince Charles son fils, & s'avança jusqu'à Pont-yon, maison royale, dont le nom subsiste encore aujourd'hui dans un bourg du Pertois. Il alla une lieue au-devant de lui, accompagné de la reine, de ses fils, & d'un grand nombre de seigneurs. Il descendit de cheval pour saluer le pape, & sans lui vouloir permettre de descendre lui-même, il l'accompagna marchant à pié pendant quelque temps. Cette réception se fit le sixieme de Janvier jour des Rois de l'année 754. De-là ils vinrent ensemble à Paris ; ensuite le pape alla à l'abbaye de saint Denys, où le roi lui avoit fait préparer son logement.

754. *Le pape se retire en France.* Continuat. Fredegar. c. 119. Anastasius.

Il y demeura pendant l'hyver, & y tomba dans une grande maladie, dont la guérison subite fut attribuée au saint Martyr patron de cette abbaye & de la France. Quelque temps après il vint trouver le roi à Chiersi, maison royale sur la riviere d'Oise, à six ou sept lieues de Noyon, pour lui proposer de faire la guerre au roi des Lombards, en se déclarant le défenseur & le protecteur de l'église Romaine, contre les usurpations de ce prince. Le roi lui dit qu'il acceptoit avec joie ces qualités, qu'il s'en faisoit honneur, & qu'il tâcheroit de les soûtenir avec dignité.

Cependant Astolphe prévoyant bien que le voyage du pape aboutiroit là, pensa sérieusement à détourner ce coup qu'il appréhendoit, & n'omit rien pour l'éviter. Il crut qu'il ne pouvoit rien opposer de plus efficace aux instances du pape,

753. que les prieres du frere de Pepin même. Ce frere étoit Carloman, autrefois duc d'Austrasie, & qui après avoir gouverné plusieurs années la France avec lui, dans une union & une concorde admirable, avoit renoncé au monde, comme je l'ai raconté, & s'étoit fait moine du Mont-Cassin. Astolphe le fit venir avec son abbé, leur répresenta les suites funestes de la guerre que le pape avoit dessein d'attirer en Italie, leur fit entendre qu'il avoit de quoi se bien défendre, & que s'il demeuroit vainqueur, comme il l'esperoit, il se souviendroit de ceux qui l'auroient servi, ou qui auroient été indifferens pour ses intérêts; qu'il vouloit les en charger en cette occasion, & faire épreuve de leur zele; qu'il falloit que Carloman partît incessamment pour la cour de France, afin d'y maintenir le roi dans la bonne intelligence qui étoit depuis long-temps entre les François & les Lombards, & d'y rompre les mesures que le pape prenoit pour lui faire déclarer la guerre. L'abbé ne put pas se dispenser d'obéir au roi, ni Carloman à son abbé. Il se mit en chemin, & arriva à Chierli auprès du roi son frere, dans le temps que le pape y étoit.

Eginard. in Annal.

Mort de Carloman.

Ses remontrances furent inutiles; soit qu'il les fit mollement, comme il y a bien de l'apparence; soit que Pepin trouvât trop son avantage & sa gloire dans cette guerre. Carloman quelque temps après reprit la route d'Italie, & mourut en chemin, étant encore sur les terres de France. (*a*)

Anastasius.

Pepin néanmoins avant que d'en venir aux armes, crut devoir employer la voie de la négociation. Il envoya jusqu'à trois diverses fois au roi des Lombards, pour lui faire des propositions d'accommodement: mais comme on y mettoit pour condition essentielle, la restitution de Ravenne & des autres places de l'exarçat, avec la liberté & l'indépendance de Rome, ces propositions ne furent point acceptées.

Le roi des Lombards se rendoit d'autant plus difficile, qu'il étoit bien informé de la répugnance que les plus considérables du conseil de Pepin, & des seigneurs François, avoient pour ces expéditions d'Italie, qui depuis l'établissement de la monarchie, avoient été pour la plûpart fort funestes aux armées Françoises, souvent peu glorieuses, &

(*a*) Il mourut à Vienne dans un monastere où Anastase dit qu'il se retira par ordre du pape & du roi.

presque toûjours fort inutiles. Plusieurs seigneurs allerent jusqu'à dire à Pepin, que quelque attachement qu'ils eussent pour sa personne, ils ne le suivroient pas dans cette entreprise. Il usa de toute son adresse pour les ramener, & il en vint à bout : ainsi de part & d'autre on se prépara à la guerre.

754. Eginard. in vita Carol. M.

Tandis qu'on en faisoit les préparatifs en France, Pepin combloit le pape d'honneurs, & le peuple lui rendoit par-tout des respects, & avoit pour lui la vénération que méritoit sa qualité de vicaire de Jesus-Christ. Ce prince qui mettoit tout à profit, crut pouvoir tirer quelque avantage de cette impression, que la présence du souverain pontife faisoit sur l'esprit des François. Il avoit été sacré roi par saint Boniface évêque de Mayence : il voulut l'être de nouveau par les mains du pape, qui y consentit volontiers. La cérémonie se fit dans l'église de l'abbaye de saint Denys : la reine Bertrade & les deux princes Charles & Carloman fils de Pepin, reçûrent aussi l'onction royale de la main du pape. Il conféra aussi en son nom & au nom de la république Romaine à Pepin & à ses deux fils le titre de patrice des Romains, & lui & ses successeurs le leur donnoient toûjours depuis dans l'inscription des lettres qu'ils lui écrivoient. Pepin s'en faisoit lui-même honneur dans les monumens publics, comme on le voit dans une piece de monnoie de ce prince où l'R. & le P. du revers ne peuvent signifier que *Romanorum patricius*.

Pepin est sacré roi une seconde fois par le pape. Eginard. Anastasius.



Ce pontife en donnant sa bénédiction aux seigneurs François, les conjura au nom de saint Pierre, dont le seigneur lui avoit confié l'autorité, de maintenir la couronne dans la famille de Pepin, que Dieu par une providence toute particu-

PIPINUS. Le P. entre les deux I sert aux deux premieres syllabes, l'N est à la gauche ; l'I à la droite ; l'V est en partie formé du bas du P. Revers. *Romanorum Patricius.*

liere, avoit choisi & exalté pour la défense de l'église & du
754. saint siége apostolique. Pepin de son côté promit solennellement au pape, & les deux princes ses fils le promirent aussi, d'être les défenseurs du saint siége, & de regarder comme
Anastasius. leurs ennemis, tous ceux qui le seroient du pape & de ses légitimes successeurs.

Il marche vers les Alpes contre les Lombards.

Au sortir de cette cérémonie, le roi tint à Paris une assemblée des principaux seigneurs de l'état, où il leur déclara de nouveau la résolution qu'il avoit prise de faire la guerre au roi des Lombards, pour la défense de l'église & la restitution de l'exarcat de Ravenne. Tous y applaudirent, & quelque temps après, on marcha en corps d'armée par Lyon & par Vienne vers les Alpes, & on fut en état de les passer au commencement de Septembre.

Le pape avec le consentement du roi, écrivit durant cette marche au roi des Lombards, pour l'engager à prendre des sentimens de paix, le conjurant d'écouter la justice, & d'empêcher, tandis qu'il étoit encore en son pouvoir, l'effusion de tant de sang qu'on alloit répandre. Le roi fit porter les lettres du pape par un envoyé, qui avoit ordre de faire les mêmes remontrances de sa part. Astolphe reçut & les lettres & les remontrances avec une fierté, qui fit connoître à l'envoyé, qu'il n'y avoit plus rien à ménager.

Combat du Pas de Suze.

Sur l'avis que Pepin en eut, & sur ce qu'il apprit en même temps qu'Astolphe venoit au-devant de lui, afin de lui disputer le passage des Alpes, il détacha un corps de troupes choisies, pour aller se saisir du Pas de Suze, ou pour empêcher au moins qu'Astolphe ne le passât. Ces troupes marcherent assez promptement pour pouvoir empêcher le passage d'Astolphe, & pour s'emparer du défilé du côté de France : mais il s'en étoit déja rendu maitre du côté qui regarde l'Italie. Le roi continuoit cependant sa marche par le val de Morienne avec de grandes difficultés. Il se donna un grand combat au pas de Suze, rapporté diversement par les anciens historiens. Les uns disent qu'Astolphe fit attaquer le détachement de l'armée Françoise, qui gardoit le passage, avant que le reste de l'armée eût joint ce détachement ; d'autres que ce furent les François qui attaquerent les Lombards. Mais tous conviennent que les troupes Françoises y firent des prodiges de

Anastasius. Continuat. Fredegar. Epist. Stephani Papæ ad Pepinum.

de valeur; qu'un assez grand nombre de soldats ayant grimpé sur des rochers escarpés, en se poussant les uns les autres, vinrent prendre les ennemis par derriere; que l'armée des Lombards fut défaite par les troupes de France, moins nombreuses que les leurs, & qu'Astolphe fut contraint de se jetter dans Pavie, où Pepin alla aussi-tôt l'assiéger. 754.

Paix entre Pepin & Astolphe. Epist. Stephani ad Pipinum.

Après quelques jours de siége, le pape pria le roi de faire encore une tentative pour la paix, & le roi le voulut bien. Il fit faire à Astolphe les mêmes propositions qu'on lui avoit déja faites tant de fois, s'offrit de lever le siége, & de sortir d'Italie, pourvû qu'il voulût quitter Ravenne, & les autres places de l'exarcat, & ne plus inquiéter le pape dans Rome.

Astolphe s'estimant heureux d'échapper à ce prix, signa tout ce qu'on voulut, promit avec serment, & les seigneurs Lombards aussi, de rendre au plûtôt Ravenne, donna pour sûreté de sa parole quarante ôtages, & consentit que le pape se mît dès-lors en possession de la ville de Narni.

756. Annal. Fuld. ad an. 756. Anastasius.

Pepin fit plus; car comme c'étoit à lui, & non pas à l'empereur, que cette cession se faisoit, & que l'exarcat devenoit par là sa conquête, dont il prétendoit avoir droit de disposer, il en fit une donation dans les formes & par écrit au pape & à l'église Romaine: après quoi il fit conduire le pape à Rome par l'abbé Fulrade avec un assez bon nombre de troupes, sous le commandement de Jerôme, fils naturel de Charles-Martel, & ensuite il repassa en France avec son armée.

Epist. Stephani ad Pipinum.

Astolphe tiré du mauvais pas où il s'étoit trouvé engagé, jugea qu'on avoit mis sa liberté à trop haut prix. Il commença à user de délais, & à differer sous divers prétextes, la restitution de Ravenne & des autres places: il fit sous main des préparatifs, pour se mettre en état de résister aux François, dont il prévoyoit bien le retour, & fit tout de nouveau des courses dans le territoire de Rome. Le pape fit partir l'abbé Fulrade, pour en donner avis à Pepin, & pour le prier de ne se point laisser gagner par les prieres & par les artifices de ce prince violateur de ses sermens, de se souvenir que c'étoit à saint Pierre qu'il avoit fait la donation de l'exarcat, & qu'il étoit de son honneur & de sa piété de la soûtenir, & d'en procurer l'exécution.

756. Mais le pape fut encore plus consterné, lorsque le premier jour de Janvier, il vit Rome investie par l'armée d'Astolphe, qui s'étant partagée en differens corps, s'empara de tous les postes des environs, & de tous les chemins qui conduisoient à la ville. La premiere chose que fit ce prince, fut de sommer les Romains de lui livrer le pape, de lui ouvrir leurs portes, avec promesse de ne leur faire aucun mauvais traitement, les menaçant, s'ils se mettoient en devoir de se défendre, de renverser leurs murailles, & de les faire tous passer sans quartier au fil de l'épée.

Epist. Stephani ad Pipinum.

Astolphe la rompt & assiége Rome.

Sur le refus qu'on fit de se rendre, il abandonna à ses soldats tous les environs de Rome, où ils firent des ravages, & exercerent des cruautés sans exemple. Enfin, il commença le siége & les attaques avec toutes sortes de machines.

Les Romains animés par les exhortations du pape, & par l'exemple des soldats François que Pepin lui avoit laissés, se défendirent avec vigueur. On se servit de toutes sortes de moyens, pour faire sortir quelqu'un de la ville, afin d'aller donner avis au roi de France de l'état des choses : mais les passages étoient si bien gardés, & la ville si serrée, que rien ne passoit. Le cinquante-cinquieme jour du siége, le pape eut avis, qu'un vaisseau en un endroit de la côte étoit prêt de faire voile pour la France, & comme le côté de la Mer n'étoit pas si bien gardé par les Lombards, un évêque nommé George, l'abbé Garnier, & le comte Homaric, furent assez heureux, pour s'échaper par-là, & passerent en France avec une lettre du pape.

Cette lettre étoit écrite au nom de tous les Romains, adressée non seulement au roi, mais encore à ses deux fils Charles & Carloman, à qui il donne aussi la qualité de rois & de patrices Romains, aux évêques, aux abbés, aux prêtres, aux moines, aux ducs, aux comtes & à toute l'armée Françoise, pour les conjurer de ne pas abandonner l'église Romaine dans une si fâcheuse conjoncture, & de contribuer de tout leur pouvoir, à la délivrer des mains de ceux qui la vouloient exterminer. Le pape joignit une lettre à celle-ci, où il fait parler saint Pierre, comme s'il écrivoit lui-même au roi & à tous les François. Rien n'étoit plus pressant, plus pathétique & plus glorieux à la nation.

Pepin n'avoit pas attendu ces lettres du pape, pour se préparer à le secourir : car dès qu'il sut que le roi des Lombards differoit l'exécution du traité de Pavie, il avoit pris la résolution & les moyens de l'y contraindre ; de sorte que quand les lettres arriverent, il étoit prêt à se mettre en marche. Il se rendit donc promptement en Provence, & se disposa à passer une seconde fois les Alpes. 756.

Mais sur ces entrefaites, arriverent en Italie des envoyés de l'empereur de Constantinople, qui sur la nouvelle qu'on y avoit eue de la guerre que Pepin avoit déclarée aux Lombards & des grands avantages qu'il avoit remportés, venoient le féliciter, le remercier de la part qu'il prenoit aux intérêts de l'empire, & le prier de continuer la guerre. Anastasius.

Ils furent surpris de trouver Rome assiegée par Astolphe ; & lui demanderent permission d'y entrer, pour parler au pape. Il la leur accorda volontiers, voyant bien que les intérêts du pape n'étoient plus ceux de l'empire, & espérant que l'arrivée de ces envoyés lui causeroit de l'embarras. Le pape leur apprit l'état des choses, la nécessité où il avoit été d'avoir recours à la France, se trouvant entierement abandonné de l'empereur, & que l'armée des François étoit encore sur le point de passer les Alpes, pour venir faire lever le siége de Rome.

Ils eurent peine à croire ce dernier article : ils se persuaderent ou que le pape se flatoit, ou qu'il affectoit de paroître sûr de ce secours, pour les intimider & les empêcher de faire trop valoir l'autorité de l'empereur, qu'on ne reconnoissoit plus dans Rome. Ils lui déclarerent l'ordre qu'ils avoient de passer en France. Il leur dit qu'ils arriveroient trop tard, & qu'avant qu'ils y débarquassent, le roi seroit en Italie. Ils ne laisserent pas de partir avec un nouvel envoyé du pape. En arrivant à Marseille, ils apprirent, comme on le leur avoit prédit, que le roi avoit déja passé les Monts. Cela les chagrina ; & sachant que l'envoyé du pape avoit dessein d'aller joindre le roi au plûtôt, ils firent tout ce qu'ils pûrent pour l'en empêcher. N'ayant pû en venir à bout ils firent prendre les devans à l'un d'eux nommé Grégoire, qui arriva auprès du roi, comme il étoit déja assez près de Pavie.

Il lui fit ses complimens & des remercimens au nom de

756. l'empereur, & enfin le pria, qu'en cas qu'il pût obliger le roi des Lombards à céder Ravenne & les autres places de l'exarcat, il voulût bien permettre qu'elles retournassent sous l'obéissance de l'empereur leur ancien & légitime maître. L'ambassadeur accompagna sa requête de plusieurs presens fort magnifiques.

Le roi répondit, qu'il étoit bien fâché d'avoir un engagement indispensable contraire à ce qu'il souhaitoit de lui; que l'empereur ne lui avoit jamais proposé de faire la guerre au roi des Lombards; que ce n'étoit ni l'ambition, ni l'intérêt, ni aucun autre motif humain, qui la lui avoient fait entreprendre; qu'il n'avoit en vûe que le bien & l'honneur de l'église Romaine; que cette guerre étoit la guerre de saint Pierre; qu'il ne la faisoit que pour la gloire de ce saint, qui en auroit tout l'honneur, & les papes ses successeurs tout le profit; qu'il s'y étoit engagé par serment; que rien ne le feroit changer, & que ce n'étoit point à l'empereur qu'il enlevoit Ravenne, mais au roi des Lombards.

Pepin assiége Pavie.

L'envoyé de l'empereur se retira avec cette désagréable réponse, & le roi, qu'Astolphe avoit crû devoir tourner du côté de Rome, alla une seconde fois mettre le siége devant Pavie. Cette diversion eut tout l'effet que Pepin en avoit attendu. Astolphe qui trouva beaucoup plus de difficulté à forcer Rome qu'il ne s'étoit imaginé, apprit en même-temps que Pavie étoit aux abois, & prévit qu'après la prise de cette place, il seroit en danger de perdre tous ses états; c'est pourquoi il envoya demander la paix à Pepin. Ce prince répondit qu'il seroit toûjours prêt à la faire, pourvû qu'on exécutât le traité de Pavie, & qu'on y ajoûtât encore la ville de Comachio, pour la peine qu'on lui avoit donnée de passer une seconde fois les Alpes, une grosse somme d'argent pour les frais de son armement, & le tribut annuel de douze mille sous d'or, que les Lombards payoient autrefois à la France, & qu'ils avoient racheté du temps de Clotaire II. Astolphe tout fier & tout hautain qu'il étoit, voyant le mal sans ressource, accorda tout, & en passa par où l'on voulut. Il confirma le traité de l'année précédente, avec l'addition de Comachio & les autres conditions. La donation de toutes ces places à l'église Romaine, au pape & à tous ses successeurs,

Annales Metenses & Fuldens. ad an. 756.

fut faite & mise de nouveau par écrit. *Et nous avons*, dit Anastase, bibliothéquaire de l'église Romaine, de qui j'ai tiré toute cette relation, *nous avons, dans nos archives, cette donation bien conservée jusqu'à maintenant*. Il vivoit environ cent ans après le temps dont je parle. L'affaire étant conclue, le roi alla faire ses dévotions à Rome. Il y demeura peu, pour ne pas augmenter la jalousie des Grecs, & prit la route de France.

756.

Monachus S. Gall. *l.* 2. c. 23.

Mais de peur qu'Astolphe ne retombât dans ses infidélités ordinaires, il voulut avant que de sortir d'Italie, qu'on en vînt à l'exécution du traité. Il envoya l'abbé Fulrade, accompagné des officiers Lombards, pour prendre possession de Ravenne & des autres places cedées. Cet abbé prit des ôtages de toutes ces villes, se fit suivre par les plus considérables habitans jusqu'à Rome, & mit les clés de toutes ces places sur le tombeau de saint Pierre, comme pour l'en mettre en possession, aussi-bien que tous ses successeurs. C'est-là proprement le commencement de la domination temporelle des papes, qui ajoûta un grand relief à leur pontificat.

Il met le pape en possession de Ravenne. Commencement de la domination temporelle des papes.

Anastasius.

Jusqu'au temps du grand Constantin, l'appanage le plus ordinaire des successeurs de saint Pierre étoient les persécutions; & souvent le martyre; l'oppression & l'humiliation où le paganisme regnant les tenoit, ne les empêchoit pas d'être reconnus par les catholiques de toutes les nations de la terre, pour vicaires de Jesus-Christ, pour chefs visibles de l'église universelle, avec cette prééminence à l'égard de tous les évêques du monde, qu'on ne peut leur contester, sans devenir schismatique & hérétique. Constantin étant monté sur le throne, honora dans leur personne, Jesus-Christ qu'il reconnoissoit publiquement pour l'auteur de ses victoires; & dès-lors furent ajoûtés à leur dignité & à leur autorité spirituelle, tant d'éclat & tant de biens temporels, qu'Ammien Marcellin auteur payen, qui vivoit sous le regne des enfans de Constantin écrit en parlant de la papauté, que cette place étoit dès-lors devenue un objet digne de la plus noble ambition. Il y eut néanmoins de la vicissitude à cet égard sous les regnes suivans, selon que les empereurs étoient plus ou moins zelés pour l'honneur de l'église, selon qu'ils étoient catholiques ou hérétiques, selon qu'ils se déclaroient contre les hérétiques, ou qu'ils

Ammianus l. 27.

les soûtenoient. Les Eutychiens & les Monothelites attirerent bien des mauvais traitemens aux papes; les Erules, les Ostrogots, les Lombards, partie ariens, partie payens, qui s'emparerent, les uns après les autres, de l'Italie, les firent beaucoup souffrir, & au lieu de cette magnificence, dont parle l'auteur que je viens de citer, on vit du temps de Theodoric roi des Ostrogots, le saint pape Jean premier, obligé de faire le voyage de Constantinople sur un cheval d'emprunt.

756.

Depuis l'établissement de l'exarcat de Ravenne, les gouverneurs d'Italie pour l'empereur, ayant établi leur siége dans cette ville, l'autorité des papes fut plus grande dans Rome: mais cette capitale du monde étoit toûjours sous la domination des empereurs, & dépendante de l'exarcat, & l'empereur ou l'exarque y envoyoient des ducs pour la gouverner. L'héréfie des Brises-images, qui rendit l'empereur Leon l'Isaurien, infiniment odieux aux Romains, fut une occasion aux papes, de se soustraire presque entierement à son obéissance. Enfin la persécution des rois Lombards leur attira la protection de Pepin, à qui, comme nous venons de le voir, ils sont redevables de cette domination temporelle, qui s'est encore depuis beaucoup étendue.

Mort du roi des Lombards.

Astolphe néanmoins, quelques-temps après le départ de Pepin, songea de nouveau aux moyens de se relever du traité de Pavie, & de la perte qu'il avoit faite en le signant. Ravenne & plusieurs autres places cedées étoient entre les mains du pape; mais elles n'y étoient pas toutes. Faenza & Ferrare étoient du nombre de celles qui n'avoient pas encore été livrées, & Astolphe faisoit tous les jours naître de nouveaux incidens, pour en retarder la restitution. Selon toutes les apparences, il en fût venu à une nouvelle guerre, mais sa mort arrivée par un accident subit, ne le lui permit pas. Il tomba de cheval à la chasse, & mourut peu de jours après de cette chûte, sans laisser d'enfans pour lui succéder.

Annales Metenses, an. 756. Eginard.

Cette mort mit la division parmi les Lombards. Un de ses généraux nommé Didier, qui se trouva fort à propos pour lui, à la tête d'un corps d'armée dans la Toscane, fut un des prétendans au throne. La plûpart des grands seigneurs du pays se déclarerent contre lui, & résolurent entre eux de lui opposer Rachis frere du feu roi. Ce Rachis avoit déja régné

avant Astolphe: mais ayant été touché d'un entretien qu'il eut avec le pape Zacharie, sur l'état de sa conscience, & sur les grandes vérités du salut, il avoit renoncé au throne, l'avoit cedé à son frere Astolphe, & s'étoit fait moine au Mont-Cassin. Jamais aucun siecle ne produisit plus de ces sortes d'exemples, & Rachis avoit eu pour modeles de cette retraite, Carloman frere de Pepin, & Hunalde duc d'Aquitaine. Quelques seigneurs Lombards vinrent le trouver de la part des autres, pour le prier de reprendre le gouvernement de la nation, qui se trouvoit sans chef, lui remontrerent qu'elle étoit sur le point de se voir ruiner par les guerres civiles, que Didier avoit une armée à lui; mais qu'eux ne pouvant se résoudre à le reconnoître, en alloient lever une de leur côté, & que le roi des François n'attendoit que cette division, pour les subjuguer, & pour se rendre maître de l'Italie, où il n'étoit déja que trop puissant. 756.

Rachis ou touché de ces motifs, ou ennuyé du couvent, se laissa tenter par cette proposition, & l'écouta. Aussi-tôt par son ordre les seigneurs Lombards commencerent à faire de grandes levées de troupes pour le mettre à leur tête, & aller combattre Didier. Anastasius.

Ce général sur cette nouvelle, prit le parti qu'il devoit prendre pour réussir; il écrivit au pape, pour le supplier de se déclarer en sa faveur, & de lui procurer la protection du roi de France, lui promettant que si-tôt qu'il seroit sur le throne des Lombards, la premiere chose qu'il feroit, seroit d'exécuter entierement & de bonne foi le traité de Pavie, & que de plus il lui donneroit la ville de Bologne avec tout son territoire. Epist. Stephan. ad Pipinum.

Dès-lors le pape commença à s'appercevoir qu'il étoit prince & qu'il alloit faire désormais en Italie, une toute autre figure que ses prédécesseurs. Il n'avoit garde de rien promettre sans l'avis de l'abbé Fulrade, qui étoit demeuré auprès de lui de la part de Pepin. L'abbé n'hésita pas sur la proposition de Didier. Il voulut lui-même se charger de cette négociation, & partit avec Paul frere du pape, & une autre personne de son conseil, pour se rendre en Toscane auprès de Didier. On fut bientôt d'accord sur les conditions du traité, qui furent de remettre au plûtôt entre les mains du pape toutes Anastasius.

les places cedées par le traité de Pavie, & d'y ajoûter Bologne & ses dépendances; & on commença par prendre possession de Faenza & de tout le duché de Ferrare.

756.

Didier lui succede.

En même-temps le pape envoya à Rachis un prêtre de son église nommé Etienne, pour lui représenter le sacrilége qu'il alloit faire, en quittant l'état qu'il avoit embrassé, & lui ordonner de sa part de rentrer dans son monastere. Il traita ensuite avec les seigneurs Lombards, leur fit concevoir que le pape & la France se déclarant pour Didier, leurs efforts seroient vains, & n'aboutiroient qu'à leur ruine. Il agit si efficacement, que chacun se retira chez soi, & Rachis dans son monastere: les troupes furent congédiées, & Didier reconnu pour roi de toute la nation.

Epist. Stephan. ad Pipinum.

Les villes de Spolete & de Benevent, qui avoient toûjours été du royaume des Lombards, prirent cette occasion de s'en détacher, & sans que Didier s'y opposât, elles se mirent sous la protection de la France & de l'église Romaine, & élurent chacune leur duc. C'est ce que nous apprend la lettre, que le pape écrivit à Pepin sur la conclusion de cette grande affaire, où après mille louanges & des actions de graces, des protestations de reconnoissance exprimées dans les termes les plus touchans, il le prie d'approuver tout ce qui avoit été fait, & d'accorder son amitié au nouveau roi des Lombards.

Tandis que tout cela se passoit en Italie, les envoyés de l'empereur étoient à la cour de France, & continuoient de faire tous leurs efforts auprès du roi, pour l'engager à avoir quelque égard aux interêts de leur maitre, qu'on dépouilloit de son domaine, sous prétexte qu'on l'enlevoit aux Lombards qui l'avoient envahi. Le pape de son côté sollicitoit le roi de demander aux envoyés de l'empereur la main-levée de quel-

Ibid.

ques terres de l'église Romaine, qu'on lui avoit confisquées dans la Sicile; que ce prince fît cesser la persécution qu'il faisoit aux catholiques, & qu'il se soumît aux décisions de l'église touchant le culte des images. La suite & le tour que les affaires commencerent à prendre, montrent bien que le pape étoit plus écouté que l'empereur.

Pepin du milieu de la France donnoit ainsi le branle aux affaires d'Italie, & se servoit avantageusement de l'admiration que les peuples avoient de son courage & de sa sagesse, pour

affermir

affermir de plus en plus sa puissance, & assûrer la couronne à sa posterité. 756.

Il tint au printemps à Compiegne une de ces dietes ou assemblées générales des François, qu'on avoit appellées autrefois le champ de Mars, & qui s'appellerent depuis le champ de Mai, parce qu'il en changea le mois, & les fit tenir au premier de Mai, au lieu qu'auparavant on les tenoit ordinairement au premier de Mars. On voit neanmoins par la suite de l'histoire qu'on ne s'astreignoit pas si exactement au jour & au mois.

Tassillon duc de Baviere fait hommage à Pepin pour son duché.

La principale chose qui se fit dans celle dont je parle, fut l'hommage que Tassillon duc de Baviere & neveu de Pepin, lui rendit pour son duché, en présence des principaux seigneurs Bavarois, & le serment de fidélité qu'eux & le duc lui firent, & qu'ils renouvellerent par ses ordres après l'assemblée, sur les corps de saint Denys, de saint Germain & de saint Martin. Il voulut qu'ils fissent cet hommage & ce serment, non-seulement à lui, mais encore à ses deux fils Charles & Carloman, comme à ses successeurs, qui avoient déja reçû l'onction de la main du pape Etienne.

757. Annales Metenses, ad an. 757.

Ce fut durant cette assemblée, qu'il arriva de nouveaux ambassadeurs de Constantinople, qui entre autres présens qu'ils firent à Pepin de la part de l'empereur, lui présenterent un orgue, instrument inconnu jusqu'alors en France.

C'étoient toûjours les affaires d'Italie, qui obligeoient alors l'empereur à avoir des ambassadeurs à la cour de France. Pepin en avoit aussi à la cour de Constantinople: mais il répondoit plus aux honnêtetés de l'empereur par des civilités réciproques, qu'au desir que ce prince avoit, de rentrer en possession de Ravenne & des villes de la Pentapole cedées au pape Etienne.

Mort du pape. Epist. 1. Pauli Papæ ad Pipinum in Codice Carolino.

La mort de ce pape qui arriva le 26 d'Avril de cette même année, ne changea rien dans les affaires: son frere Paul, diacre de l'église Romaine, fut mis en sa place. Ce fut le premier pape de ce nom. Il fit part aussi-tôt de son exaltation au roi, l'assûrant de sa fidélité & de son attachement, & lui demandant sa protection & la continuation de ses bontés envers l'église de Rome: le roi les lui promit, & il ne fut pas longtemps, sans en avoir besoin.

758. Le repos du pape dépendoit de celui de la France : il pouvoit s'assûrer que l'empereur & le roi des Lombards ne manqueroient aucune occasion de l'inquiéter, quand ils la trouveroient. Il se fit en l'an 758. une révolte générale des Saxons. Pepin fut obligé de conduire contre eux une grande armée, de donner plusieurs combats dans le pays, & d'y forcer des places. Il les dompta enfin, & leur imposa en punition de leur révolte, un nouveau tribut de trois cens chevaux, qu'ils seroient obligés de lui amener tous les ans, quand il tiendroit l'assemblée générale ou le champ de Mai. Le roi des Esclavons à cette occasion se soumit aussi à lui, le reconnut pour souverain, & se fit son tributaire.

Pepin dompte les Saxons.

Eginard. ad an. 758.

Les Lombards n'eurent pas plutôt appris que Pepin avoit de ce côté-là beaucoup d'occupation, qu'ils s'en prévalurent. Didier qui avoit tout promis au feu pape, pour être roi, eût crû cesser de l'être, si pour tenir sa parole, il eût cedé toutes les places qu'on lui demandoit. Loin de cela il commençoit à faire des hostilités, & à ravager la Pentapole. Il surprit Spolete & le duc d'Albin qu'il mit dans les fers, comme un déserteur qui s'étoit détaché du royaume des Lombards, pour se donner au pape, & il y créa un autre duc nommé Argis. Il surprit aussi Benevent, dont le duc s'échappa, & se sauva à Otrante. Didier ensuite de ces entreprises, toûjours inquiet de ce qu'il devoit appréhender du côté de la France, pensa à se faire un appui. L'empereur de Constantinople, dont les dépouilles faisoient le sujet de la querelle, regardoit & le pape, & le roi des Lombards, & le roi de France comme ses ennemis ; mais qui s'embarrassoient peu de son inimitié. Le point capital pour lui, eût été de détacher le roi de France des interêts du pape, il tâchoit en vain de le faire depuis plusieurs années, & il avoit perdu toute espérance d'y réussir. Comme il étoit dans cette embarras, le roi des Lombards lui fit une proposition, qui devoit beaucoup lui plaire ; ce fut de faire une ligue entre eux, & d'unir leurs forces pour reprendre Ravenne & Otrante, à condition que la premiere de ces deux places demeureroit aux Lombards, & que néanmoins l'empereur se pourroit venger sur tous ceux de la ville, dont il seroit le plus mécontent ; pareillement qu'Otrante seroit pour les Grecs, qui pouvoient aisément l'attaquer avec l'ar-

Epist. Pauli ad Pipinum in Cod. Carolino.

mée de mer qu'ils avoient en Sicile, tandis que les Lombards en feroient le siége par terre; & qu'en cas qu'elle fût prise, le duc de Benevent qui s'y étoit réfugié, seroit livré aux Lombards pour en faire justice. George un des envoyés de l'empereur à la cour de France, & qui étoit alors à Naples, vint trouver le roi des Lombards à Pavie. Il s'aboucha avec lui sur ce sujet, & ils écrivirent tous deux à l'empereur pour le faire consentir à ce traité. 758.

Aussi-tôt après, le roi des Lombards s'approcha de Rome, & pour mieux amuser le pape, il eut une conférence avec lui, où il lui protesta qu'il ne souhaitoit rien plus que la paix. Le pape le somma d'exécuter ses promesses, & en particulier de lui remettre au plutôt Imola, Bologne, Osme & Ancone : mais il éluda cette demande sous divers prétextes. Il se plaignit de ce qu'après avoir déja rendu plusieurs places, on lui retenoit toûjours ses ôtages en France, & dit que si le pape vouloit les lui faire rendre, il le trouveroit toûjours disposé à entretenir une parfaite concorde. *Ibid.*

Tout cela se faisoit en Italie, sans que Pepin pût en avoir des nouvelles; parce que les Lombards gardoient tellement tous les chemins, qu'on étoit infailliblement arrêté au passage des Alpes, pour peu que l'on fût soupçonné d'aller en France de la part du pape.

Didier avoit ses envoyés à la cour de France, qui assûroient le roi de la sincerité de ses intentions, le priant de lui donner le temps de ménager l'esprit de la nation, à qui ces démembremens déplaisoient fort; qu'il avoit déja exécuté le traité en grande partie; qu'il feroit le reste peu à peu; que le pape se choquoit de tout; qu'il exagéroit les moindres désordres, & faisoit passer les violences de quelques particuliers sans aveu, pour des déclarations de guerre. *Epist. 2. Pauli ad Pipinum in Cod. Carolin.*

Les envoyés de Constantinople de leur côté usoient de mille artifices pour décrier dans l'esprit du roi, la conduite du pape, & sa maniere d'agir envers l'empereur : mais le roi étoit toûjours sur ses gardes à cet égard, & ne voulut rien résoudre, sans avoir entendu les deux parties. Le pape qui se doutoit de toutes ces menées, écrivit au roi, pour le prier de ne se point laisser prevenir par le roi des Lombards, & de se souvenir toûjours, qu'il étoit le protecteur de l'église. Il lui *In Codice Carolin. Ibid.*

marquoit en détail les ravages qu'ils avoient faits dans la cam-
758. pagne de Rome & à Senigaglia, les violences dont Didier avoit usé envers les ducs de Spolete & de Benevent, & ce qu'on avoit sû du projet d'un traité de ligue entre ce prince & l'empereur : mais comme il se doutoit que ses lettres étoient la plûpart interceptées, il s'avisa d'un expédient, pour faire tenir sûrement celle dont je parle. Le roi des Lombards l'avoit sollicité plusieurs fois, de lui faire rendre ses ôtages par le roi de France, quoiqu'il ne pût pas l'exiger avant l'entiere exécution du traité de Pavie : quelque peu raisonnable que parût cette proposition, le pape fit semblant de l'écouter.

Il lui promit donc ses bons offices à la cour de France, supposé qu'on lui donnât un sauf-conduit, pour y faire passer ses envoyés. Le roi des Lombards s'y accorda, & lut les lettres que le pape écrivoit à Pepin, pour le prier de renvoyer les ôtages en Italie : mais le pape en donna de secretes à ses envoyés, par lesquelles il le prioit du contraire, lui exposoit toutes les infractions faites au traité de Pavie par Didier, ses intrigues à la cour de Constantinople, le peu de sûreté qu'il y avoit à traiter avec lui, & les autres choses que je viens de dire. Enfin il le conjuroit de prendre des moyens efficaces de réduire ce prince, qui ne gardoit aucune de ses promesses, & violoit tous ses sermens.

Ibid.

Les envoyés arriverent heureusement en France. Ils firent au roi de magnifiques présens de la part du pape, dont les lettres, & ce que les envoyés y ajoûterent d'éclaircissemens, l'instruisirent parfaitement de l'état des affaires d'Italie.

Epist. 16. & 17. in Codice Carolin.

Pepin répondit au pape en l'assurant de sa protection, & après divers voyages de ses envoyés & de ceux du pape, que le roi des Lombards n'osa empêcher, il fit enfin partir Remi évêque de Rouen, qui étoit son frere, & fils naturel de Charles-Martel, & le duc Antaire, qui déclarerent de sa part au roi des Lombards, que s'il ne faisoit justice au pape, il le verroit bientôt en Italie avec une armée. Le roi des Lombards étonné de ces menaces, & ne pouvant compter sur le
760. secours de l'empereur, dissimula son chagrin, & prit le parti de s'accommoder avec le saint siége. Il lui restitua ce qu'il avoit usurpé de nouveau du patrimoine de saint Pierre, le dédommagea, au moins en partie, des ravages qu'il avoit faits

Il oblige Didier de faire justice au pape.

ſur les terres de l'égliſe, lui remit entre les mains encore quelques terres cedées par le traité de Pavie, & promit de livrer tout le reſte avant la fin du mois d'Avril de cette année 760.

760.
Codex Carolin. Epiſt. 21.

Cependant l'empereur approuva fort le traité de ligue que le roi des Lombards avoit propoſé, & l'aſſura qu'avant peu de temps, il verroit arriver, de Grece en Italie, trois cents navires, ſans y comprendre la flote de Sicile, pour mettre le pape à la raiſon, & qu'il envoyeroit ſur cette flote ſix patrices qui iroient en France en qualité d'ambaſſadeurs, afin d'y négocier avec le roi pour l'accommodement des affaires d'Italie. Il n'en fallut pas davantage au roi des Lombards pour recommencer ſes hoſtilités, & refuſer de nouveau l'entier accompliſſement du traité de Pavie. Cette flotte ne parut point néanmoins, & Didier étoit en danger de voir fondre ſur lui toutes les forces de France, ſans une diverſion, peut-être menagée par lui-même ou par l'empereur, laquelle donna de la peine à Pepin pendant quelques années ; mais les ſuites en furent auſſi heureuſes pour la France, que glorieuſes pour ce prince.

Epiſt. 24. in Codice Carolin.

Vaifar duc d'Aquitaine, fils de Hunalde, qui s'étoit fait moine, avoit envahi des biens de quelques égliſes qui étoient ſous la protection de la France. Pepin lui envoya des ambaſſadeurs, pour en procurer la reſtitution, & ſur le refus que ce duc lui fit de les rendre, il paſſa la Loire avec une armée, s'avança juſqu'à Doué en Anjou. La preſence de l'armée eut plus d'effet, que les raiſons des ambaſſadeurs. Vaifar ſe ſoumit, donna des ôtages pour ſûreté de ſa parole, & Pepin ſatisfait ſe retira.

Eginard. in Annal. ad an. 760.

L'année d'après, lorſqu'on s'y attendoit le moins, le duc d'Aquitaine ayant aſſemblé ſecretement quelques troupes, mit à leur tête Humbert comte de Bourges, & Blandin comte d'Auvergne, qui par ſon ordre firent une irruption dans la Bourgogne, ravagerent le pays depuis Autun juſqu'à Châlon ſur Saône, brûlerent les fauxbourgs de cette derniere place, & enleverent un grand butin.

761.
Continuat. Fredegar. cap. 125.

Pepin tenoit actuellement l'aſſemblée ordinaire ou le champ de Mai à Duren au pays de Juliers, lorſqu'il reçut cette nouvelle. Il envoye, ſans tarder, ordre de toutes parts

Il enleve pluſieurs places au duc d'Aquitaine.

aux troupes de se tenir prêtes à marcher, il en fit la revûe à
761. Troies, & de-là les conduisit à Nevers, où il passa la riviere de Loire. Il mit d'abord le siége devant le Château de Bourbon, le prit & le brûla; il enleva ensuite Chantelle & Clermont en Auvergne. Il tailla en pieces un corps d'armée de Gascons, nom dont les historiens de ce temps-là se servent quelquefois, pour signifier tous les peuples d'Aquitaine ou de de-là la Loire. Il prit le comte d'Auvergne qui commandoit ce corps, & après avoir désolé tout le plat-pays jusqu'à Limoge, rasé tous les châteaux d'Auvergne qui pouvoient résister, il repassa la Loire, & mit ses troupes en quartier d'hyver.

Soit que Vaifar demeurât obstiné à refuser la satisfaction
762. qu'on demandoit de lui, soit que Pepin exigeât des conditions trop dures, la guerre continua entre les deux états. Pepin dès que la saison le lui permit, passa la Loire pour la troisieme fois, & commença la campagne par le siége de Bourges. La place étoit très-forte & bien défendue par le comte Humbert, & par une nombreuse garnison : mais après une longue résistance, où grand nombre de soldats furent tués de part & d'autre, le bélier ayant fait breche à la muraille, il fallut se rendre : la garnison capitula, & eut permission de se retirer dans les places voisines : le comte ou gouverneur, soit qu'on ne l'eût pas voulu comprendre dans la capitulation, ou qu'il trouvât son avantage à changer de maître, fit serment de fidelité au roi avec quelques autres Gascons, & fut envoyé en France. Pepin fit réparer promptement les murailles de Bourges, y mit garnison & des comtes pour la commander, & s'en alla de-là mettre le siége devant Touars sur les confins du Poitou. Nonobstant la force de la place, elle fut attaquée avec tant de vigueur qu'elle fut emportée en très-peu de jours, & ensuite brûlée & rasée.

Continuat Fredegar. c. 126. Eginard. ad an. 762.

Tandis que Pepin étoit occupé à ces siéges, le duc d'Aquitaine qui ne se trouvoit pas assez fort pour le venir attaquer, ne demeuroit pas cependant oisif. Il fit divers détachemens pour faire des courses sur les terres de France, & il envoya du côté de Narbonne, le comte Maucion son parent. Pepin qui n'avoit pas la paix avec les Sarasins, mais aussi qui ne leur faisoit pas une guerre fort vive, leur avoit

enlevé cete place quelques années auparavant par un blocus de trois ans. Il y entretenoit une grosse garnison, aussi-bien que dans quelques postes des environs. L'ordre & le dessein du comte Maucion étoient d'enlever ce qu'il pourroit de ces garnisons, & de ravager le pays. Il arriva dans le voisinage, sans qu'on en eût avis. Deux comtes qui commandoient dans ce pays-là, retournant ensemble dans leur quartier, donnerent dans une embuscade qu'il leur dressa, & furent chargés par les Gascons avec beaucoup de furie. Quoique surpris, ils ne se perdirent point, ils soûtinrent l'attaque, repousserent les ennemis, en tuerent & en prirent beaucoup, & le comte Maucion lui-même y fut tué.

762.
Continuat. Fredegar. c. 127.

Le comte d'Auvergne avec un plus grand corps, s'étoit jetté dans le Lyonnois pour le piller; le comte Adalard (*a*) qui commandoit dans Cavaillon pour Pepin, s'étant fait joindre par un autre comte, alla audevant de lui, le défit & le tua. Le comte de Poitiers n'eut pas un plus heureux sort; s'étant avancé jusqu'auprès de Tours, pour en piller les environs, l'abbé du monastere de saint Martin envoya contre lui les troupes qu'il étoit obligé d'entretenir en temps de guerre, composées de ses vassaux: elles le battirent, & il y fut aussi tué.

Tous ces désavantages mirent les affaires du duc d'Aquitaine en très-mauvais état, jusques-là qu'un de ses oncles nommé Remistain, désesperant du salut de l'Aquitaine, vint trouver Pepin, le pria de le recevoir sous sa protection & au nombre de ses serviteurs. Il en fut bien reçû, caressé, honoré. Ce prince lui fit present d'armes & de chevaux, & l'assûra qu'il ne se repentiroit pas de s'être donné à lui.

Le duc d'Aquitaine étoit perdu, & encore une campagne semblable aux deux précédentes, lui auroit enlevé le reste de ses états. Pepin se le promettoit bien, & ayant assemblé de bonne heure son armée à Nevers l'année 763. il passa la

(*a*) Il falloit dire qui commandoit dans Châlons-sur-Saône pour Pepin. L'annaliste de Metz nomme Adalard *Comes Cabillonensis*, qui est le vrai nom de Châlons-sur-Saône. Le continuateur de Fredegaire le nomme *Comes Cavalonensis*, mot corrompu, qui ne peut signifier ni Cavaillon ni Châlons-sur-Saône: la premiere de ces deux villes se nomme en latin *Cabellio* ou *Caballio*, & la seconde *Cabillonum*. *Voyez les notes sur l'hist. de Languedoc. T. 1. p. 700.*

Loire, & commença par faire des courses du côté de Cahors, 763. où il mit tout à feu & à sang : mais ou le bonheur du duc, ou peut-être ses intrigues, susciterent à Pepin un nouvel ennemi, auquel il ne s'attendoit pas.

Révolte du duc de Baviere.
Eginard. ad an. 763.

Le jeune Tassillon duc de Baviere, étoit neveu de Pepin & fils de sa sœur. Depuis l'hommage qu'il lui avoit fait en pleine assemblée des seigneurs François à Compiegne, il étoit demeuré à la cour de France, & avoit suivi son oncle dans la plûpart de ses expéditions. Il étoit encore de celle-ci : mais ayant feint une maladie, il quitta le camp assez brusquement, & ne fut pas plûtôt arrivé en Baviere, qu'il leva le masque, & déclara qu'il ne paroîtroit jamais devant son oncle, pour lui faire hommage de ses états. Pepin sur cette nouvelle repassa la Loire, & après avoir ravagé en revenant le Limousin, il mit son armée en quartier. Tassillon selon l'histoire de Baviere, épousa vers ce temps-là Luitberge, fille du roi des Lombards : cette alliance ne pouvoit pas manquer d'être suspecte à Pepin, & lui faisoit au moins conjecturer une ligue secrete entre ce roi, le duc d'Aquitaine, & le duc de Baviere.

Comme il avoit autant de prudence que de valeur, il voulut voir où ces nouveaux mouvemens aboutiroient. Il crut sa présence nécessaire dans l'état. Il n'en sortit point, & n'en fit point sortir ses troupes ; il se contenta de mettre ordre à la conservation des places qu'il avoit prises sur le duc d'Aquitaine, il les fortifia & les mit hors d'insulte. Il vint tenir l'assemblée de Mai à Wormes sur les bords du Rhin, pour veiller sur les démarches du duc de Baviere, & tint ainsi en échec ces deux ducs pendant toute la campagne, sans qu'ils osassent rien entreprendre.

Il en usa de même pour les mêmes raisons l'année suivante, 764. sans pourtant conclurre ni paix ni treve avec le duc d'Aquitaine ; mais l'année d'après la guerre recommença de ce côté-là. 765.

Depuis qu'Eude premier duc d'Aquitaine & grand pere 766. de celui dont nous parlons, eut enlevé à la couronne de France la plûpart des pays de de-là la Loire, pour lesquels cependant il avoit consenti de faire hommage aux rois François, il y eut souvent des démêlés entre ces duc & nos rois ; c'étoit

c'étoit tantôt à cause des courses faites sur les terres de France, & tantôt à cause du refus de l'hommage dû à la couronne. 766.
Les François ne manquoient gueres dans ces occasions de passer la Loire, pour aller châtier ces insultes & ces révoltes. Mais toutes les expéditions que l'on faisoit de ce côté-là, aussi-bien que contre les nations de la Germanie, consistoient à faire le dégât, à piller, à emmener des Esclaves, à brûler quelques villes de peu de défense, sans faire presque jamais de siéges, & sans garder aucune des places conquises. Les maires du palais pensoient plûtôt à conserver ce qu'ils avoient déja, & à maintenir le peuple dans la soumission, qu'à faire de nouvelles conquêtes, ou à réunir à la couronne ce qui en avoit été détaché. Pepin tint une autre conduite, & se proposa dans cette guerre de réunir l'Aquitaine au royaume de France, dont elle avoit fait sous nos premiers rois, une des plus belles parties. Ainsi non content de ravager le pays selon la coûtume de ses prédécesseurs, il mit le siége devant Bourges, comme je l'ai raconté, & après l'avoir prise aussi-bien que Clermont & quelques autres places, il les garda.

Le duc d'Aquitaine, que cette nouvelle maniere de lui faire la guerre inquiétoit, & qui voyoit que les François par le moyen de ces postes importans, demeuroient dans le pays, & portoient même pendant l'hyver, la désolation jusqu'aux extrémités de son état, eut recours à un remede un peu violent : car pour empêcher que les François ne s'établissent de plus en plus dans le pays, il en fit démanteler les villes les plus considérables, résolut de se défendre seulement dans des places & dans des châteaux situés sur des montagnes & sur des rochers de difficile accès. Il fit donc abattre les murailles d'Argenton en Berri, de Poitiers, de Limoges, de Xaintes, de Perigueux, d'Angoulême & de plusieurs autres villes. Continuat. Fredegar. cap. 129.

Pepin le laissa faire; mais aussi-tôt après il marcha pour se saisir de ces places, & passa presque toute cette campagne de l'année 766. à en relever les murailles & les tours. Ce fut une grande conquête, qui ne lui coûta que de l'argent. Le duc d'Aquitaine en fut au désespoir, & (*a*) fit pour réparer *Pepin défait à plate-couture le duc d'Aquitaine.* Continuat Fredegar. cap. 130.

(*a*) L'auteur des notes sur l'histoire de Languedoc prouve que Pepin avoit déja livré bataille au duc d'Aquitaine dès l'an 763. lorsqu'il entra dans le Limousin,

cette perte, ce qu'il n'avoit encore osé faire depuis le commencement de la guerre. Il vint avec une nombreuse armée, composée principalement de Gascons, présenter la bataille à Pepin, qui l'accepta & le défit à platè-couture. Le duc pensa être pris, & c'eût été la fin de la guerre; mais il échappa à la faveur de la nuit.

766.

Après cette grande défaite, le duc d'Aquitaine, dont la fierté n'avoit pû jusqu'alors être domptée par le mauvais succès, envoya enfin demander la paix au roi, le priant de lui rendre Bourges & les autres villes prises, lui promettant de lui être désormais fidele, de rendre l'hommage, & de payer tous les tributs auxquels lui & ses prédécesseurs s'étoient soumis. Le roi ayant mis l'affaire en délibération dans son conseil, ces propositions furent rejettées; & le duc de Baviere intimidé par la rigueur dont on usoit envers le duc d'Aquitaine, fit sa paix par l'entremise du pape.

In Codice Carolin. Epist. 2.

Cependant l'empereur ne cessoit point de faire solliciter le roi par ses ambassadeurs, d'abandonner la protection du pape, & de ne point s'opposer au recouvrement, qu'il prétendoit faire de Ravenne & des autres places qui lui avoient été enlevées par les Lombards, & ensuite cedées au saint siége.

Epist. 24. in Codice Carolin.

Dès l'année 765. les troupes & la flotte que ce prince avoit en Sicile & dans les parties de l'Italie voisines de cette Isle, qui lui obéissoient encore, avoient fait quelques mouvemens qui avoient fort inquiété le pape. Il avoit écrit au roi, que le dessein de l'empereur étoit d'assieger Ravenne; & comme il savoit que Pepin avoit besoin de ses troupes contre le duc d'Aquitaine, & pour se faire craindre du duc de Baviere, il l'avoit prié, non pas d'envoyer une armée en Italie, mais d'ordonner aux villes de Spolete & de Benevent de lui donner du secours en cas de besoin, & d'engager le roi

après avoir tenu l'assemblée de Nevers. Ce qui a trompé les modernes sur la vraie époque de cette bataille, c'est qu'elle est rapportée dans un chapitre de la continuation de Fredegaire, qui se trouve transposé dans toutes les éditions, sans en excepter celle de Dom Ruinart : ce chapitre qui est le 130. doit être placé immédiatement après le 126. & par-là les faits se trouvent rétablis dans leur ordre naturel. Cette découverte, qui est due à la sagacité des auteurs de la nouvelle histoire de Languedoc, paroît appuyée sur des preuves très-solides. T. 1. p. 699.

des Lombards à se déclarer contre l'empereur; dont ce roi avoit sujet d'être mécontent; parce qu'il ne lui avoit pas tenu parole touchant le traité de Ligue dont j'ai parlé. 766.

Pepin agit selon les intentions du pape, & l'empereur ne put pas, ou n'osa pas assiéger Ravenne. Ses ambassadeurs cependant ne se rebutoient point du refus que le roi faisoit de se détacher des intérêts du Pape. Ils lui proposerent le mariage du prince Léon fils de l'empereur avec la princesse Gisele sa fille : mais rien ne fut capable de l'ébranler; il demeura ferme sur ses deux réponses: La premiere, qu'il n'avoit point pris l'exarcat de Ravenne sur l'empereur; mais qu'il l'avoit enlevé aux Lombards, que c'étoit sa conquête, & qu'il lui avoit été libre d'en faire un don au pape. La seconde, que l'empereur s'étant déclaré si hautement contre l'église, & pour l'hérésie des Brise-images, c'étoit concourir à perdre la religion, que de prendre en main ses intérêts, & de s'allier avec lui. Sur ce second point-là, les ambassadeurs soûtinrent, que leur maître, aussi-bien que son prédécesseur, n'étoient point hérétiques, ni fauteurs d'hérétiques; qu'ils avoient été animés d'un vrai zele pour la religion, & pour l'honneur de Dieu; que l'usage des images étoit un abus, qui s'étoit introduit dans l'église; qu'ils avoient entrepris d'abolir cet abus, & que depuis deux ans 338. évêques assemblés à Constantinople l'avoient condamné; qu'on faisoit au roi de fausses relations de ce qui se passoit en Orient; que le pape étoit ravi d'avoir ce prétexte de secouer le joug de son légitime Souverain; que s'il vouloit bien qu'on traitât en sa présence de ce point de religion, il pourroit s'instruire de la vérité par lui-même, & qu'ils le prioient de leur accorder cette grace.

In Codice Carolino, epist. 45.

Le roi crut ne devoir pas leur refuser ce dernier point-là; & soit par curiosité de s'instruire sur un point de controverse, qui faisoit tant de bruit dans le monde depuis plusieurs années; soit pour ne pas sembler vouloir tout refuser à l'empereur, il consentit à une assemblée d'évêques sur cet article. Elle se tint à Gentilli à une lieue de Paris, où il y avoit une maison royale. Les envoyés de l'empereur, & ceux du pape s'y trouverent. On y traita la question du culte des images, & si on devoit les souffrir soit peintes, soit en sculpture dans

767.

Il consent à une assemblée d'évêques sur l'article des images.

Eginard. ad an. 767.

Ado in Chronic.

les églises. Les Grecs y proposerent encore un autre point, qui regardoit la procession du saint Esprit, savoir s'il procede du Fils & du Pere, ou du Pere seul ; & blâmerent fort l'église d'Occident, d'avoir ajoûté à l'article du symbole, qui contient ce mystere, le mot *Filioque* ; en déterminant par ce terme, qu'il procédoit du Pere & du Fils. Le détail de ce qui se passa dans ce concile n'est point venu jusqu'à nous : mais il est hors de doute, que les Grecs n'y trouverent pas les François disposés à suivre leurs erreurs.

767.

Eginard. ad an. 767.

Ce concile se tint avant Noel ; & après la fête, Pepin malgré la rigueur de la saison, partit pour l'Aquitaine, assiegea & prit Toulouse, se rendit maître de tout le pays d'Albi & du Gevaudan. De-là il vint passer la fête de Pâque à Vienne, y fit reposer son armée pendant une partie de l'été ; & après avoir fait à Bourges une assemblée de seigneurs, il se remit en campagne au mois d'Août, & s'approcha de la Garonne, emporta tous les forts où les ennemis s'étoient retranchés ; & rabattant vers le Berri, il prit Turenne, Scoraille château situé sur une montagne proche de Mauriac en Auvergne, & un autre appellé par Eginard *Petrocia*, qui est peut-être le château de Peirace, aussi dans la haute Auvergne.

Continuat. Fredegar.

Durant cette campagne Remistain, cet oncle du duc d'Aquitaine qui s'étoit venu rendre au roi, quitta son parti, & se jetta de nouveau dans celui du duc. Il ne fut pas plûtôt revenu auprès de lui, qu'il commença, pour expier la lâcheté de sa premiere désertion, à se déclarer l'ennemi irréconciliable des François. Il vint faire des courses dans le Berri & dans le Limousin, en ravageant tout sans faire quartier à personne. Le roi fit quantité de petits détachemens sous divers comtes, qu'il fit avancer dans le pays ennemi, pour se venger des ravages de Remistain, & avec ordre de ne rien omettre, pour tâcher de le prendre. Son malheur en effet voulut qu'il fût pris. On l'emmena au roi, qui après lui avoir reproché sa double perfidie, l'ingratitude dont il avoit usé à son égard, les cruautés qu'il avoit commises dans le Berri & dans le Limousin, le fit pendre.

Il réunit la principauté d'Aqui-

Le roi s'étant mis, quelque temps après, lui-même en campagne, s'avança jusqu'à la Garonne, où les Gascons sur

le point d'être forcés, & sans espérance de secours, lui envoyerent des députés, pour le prier d'épargner le pays, & pour se soûmettre à sa domination : il les reçût, prit deux des ôtages, leur fit faire serment de fidélité, & jurer qu'ils ne reconnoîtroient jamais d'autre souverain que lui & ses enfans Charles & Carloman. La plûpart des autres villes du Domaine de Vaifar en firent autant. Ce malheureux prince se voyant ainsi abandonné, se sauva avec peu de gens vers la Saintonge, & (a) fut tué dans sa fuite par ses soldats mêmes. Ainsi perit ce prince mutin & inquiet, ennemi juré des François, & avec lui finit la principauté d'Aquitaine, qui fut réunie par Pepin à la couronne de France, quarante à cinquante ans après qu'elle en eut été démembrée par Eude ayeul de ce dernier duc.

768.
taine à la couronne de France.

Des ambassadeurs que Pepin avoit envoyés en Asie deux ou trois ans auparavant au calife des Sarasins, revinrent un peu avant la fin de cette guerre. Le calife en les renvoyant fit partir avec eux les siens, pour aller de sa part trouver Pepin. Notre histoire ne nous dit point le sujet ni le motif de cette ambassade, & il me paroît impossible de le deviner. Je reviens aux affaires d'Italie, où la mort du pape Paul I. arrivée sur ces entrefaites, causa beaucoup de brouilleries, principalement dans Rome.

Continuat. Fredegar.

La puissance temporelle, le domaine de l'exarcat, de plusieurs autres territoires, & de quantité de villes considérables attachées depuis peu à la dignité pontificale, étoient un nouveau motif d'ambition capable de piquer ceux-mêmes pour qui la puissance spirituelle, & des honneurs sans domination, n'auroient pas eu seuls beaucoup d'attraits. Le pape étant à l'extrémité, Toton duc de Nepi petite ville du patrimoine de saint Pierre, vint à Rome avec trois de ses freres, accompagné d'un grand nombre d'amis ; il y fit entrer quantité de gens armés, partie habitans de Nepi, partie de quelques autres villes de Toscane, où il avoit grand credit, & de plus une troupe de paysans, qui s'y rendit de divers côtés ; tout cela faisoit une espece d'armée toute prête à se déclarer pour lui quand il en seroit temps. Ce qui rendit cette

Anastasius.

(a) On prétend que ces soldats furent gagnés par Pepin pour faire mourir ce prince.

faction encore plus puissante, fut qu'elle étoit appuyée, & même suscitée par le roi des Lombards. Ce prince vouloit avoir un pape qui lui fût obligé de son exaltation, & conséquemment plus attaché à lui que ses prédécesseurs, qui avoient toûjours été dans une dépendance entiere de la France.

768.

Epistola Adriani Papæ.

Constantin anti-pape.

Le pape n'eut pas plûtôt expiré, que toute cette troupe de gens armés, qui s'étoient postés tout à l'entour de la maison du duc Toton, proclamerent pape Constantin un de ses trois freres, encore laïque. De-là ils le conduisirent au Palais de Latran, & obligerent George évêque de Palestrine, malgré qu'il en eût, à lui donner les petits ordres de cléricature; le lendemain il fut fait soûdiacre, & diacre par le même évêque, qu'on y contraignit par une semblable violence; on engagea le même jour le peuple à lui faire serment de fidélité, & le dimanche d'après, les évêques de Porto & d'Albano, conjointement avec l'évêque de Palestrine, le sacrerent.

Jamais antipape ne fut plus visiblement intrus que celui-là. Il vit bien, que tout soûtenu qu'il étoit du roi des Lombards, son throne seroit toûjours chancelant, s'il ne trouvoit moyen d'obtenir l'agrément du roi de France, & de le mettre dans ses intérêts. C'est pour cette raison, qu'après avoir bien flaté deux envoyés de France, qui se trouverent à Rome à son exaltation, il les fit partir aussi-tôt, & les chargea d'une lettre de même style, que celles de ses prédécesseurs, où louant la providence de Dieu, d'avoir élevé sur le throne de France, un prince d'un si grand mérite, pour en faire un défenseur de son église, il le prioit de continuer à la défendre; de ne lui pas refuser à lui en particulier la protection, qu'il avoit toûjours accordée à ses prédécesseurs, & la même bonté dont il les avoit honorés. Il lui disoit, qu'après Dieu il étoit le seul dans qui il mettoit toute sa confiance, que rien ne seroit jamais capable de le détacher des intérêts de la France, & de l'amitié qu'il avoit pour sa personne; qu'au reste il avoit été fait pape contre son espérance, & contre son inclination; que le peuple de Rome, & des villes voisines, l'avoient élevé à cette haute dignité, malgré la résistance qu'il y avoit faite. Il finissoit, en souhaitant au roi & à la reine, & aux princes leurs fils, toutes sortes de bénédictions, & pour ce monde, & pour l'autre.

Epist. 98. in Codice Carolino.

Peu de temps après il envoya en France deux autres personnes, qui apporterent encore une lettre au roi, où après les mêmes protestations d'attachement, & les mêmes prieres qu'il lui faisoit de lui accorder sa protection, il le conjuroit de ne pas écouter certains faux rapports, qu'il savoit qu'on lui avoit faits de sa personne & de son élection; l'assurant, qu'il verroit par expérience, que jamais aucun de ses prédécesseurs n'avoit été plus à lui. Ensuite il lui faisoit sa cour, en lui rendant compte de l'état de l'église d'Orient, & de ce qui s'y passoit touchant la défense du culte des images; & par un billet inseré dans la lettre, il le prioit de lui renvoyer au plûtôt un évêque & un prêtre, que son prédécesseur lui avoit députés. Le prétexte de la demande, qu'il faisoit du retour de ces envoyés, étoit le desir de leurs parens & les besoins de l'église d'un des deux qui étoit évêque: mais sa vûe étoit, de savoir les sentimens de la cour de France sur son élection, de faire connoître par là à Rome le crédit qu'il avoit auprès du roi, & le commerce qu'il entretenoit avec lui. On ne peut pas voir une lettre écrite d'une maniere plus sainte, & plus remplie de sentimens de religion; tant l'hypocrisie a quelquefois de ressemblance avec la véritable piété.

768.
Epist. 99. in Codice Carolino.

Lorsque Pepin reçut ces lettres, il étoit encore occupé de la guerre d'Aquitaine; & voulant voir plus clair dans toute cette affaire, il ne déclara ni ses sentimens, ni ses intentions: mais peu de temps après les choses changerent bien à Rome.

Le plus considérable * homme du clergé, nommé Christophle, qui avoit été du conseil du feu pape, n'avoit jamais voulu souscrire à l'élection de Constantin. Il conspira contre lui avec son fils nommé Serge, alors thrésorier de l'église Romaine. Ils allerent le trouver, & le prierent de leur permettre de se retirer de Rome, lui disant, qu'ils avoient résolu de se donner à Dieu, & d'embrasser l'état monastique. Constantin ravi d'être délivré d'un de ses plus grands ennemis, consentit très-volontiers à leur départ, après le serment qu'ils lui firent, qu'ils n'avoient point d'autre dessein, que de se faire moines. Mais au lieu d'aller au monastere, où ils avoient eu permission de se retirer, ils marcherent droit à Spolete, où ils conjurerent le duc Théodose de leur donner moyen de gagner sûrement & promptement le Pô, pour aller trouver

* Primatius & Consiliarius.

Anastasius.

le roi des Lombards, & lui communiquer des affaires importantes pour le bien de l'église de Rome.

768.

Le duc leur accorda ce qu'ils demandoient, & les fit accompagner jusqu'à Pavie, où ils s'ouvrirent à Didier sur le dessein qu'ils avoient de délivrer Rome du tyran qui s'en étoit emparé, & de faire élire canoniquement un pape. Ce prince qui avoit contribué à l'invasion de Constantin, dans l'espérance de l'avoir à sa dévotion; mais qui avoit su, que depuis son exaltation, il avoit écrit au roi de France, pour se mettre sous sa protection, à l'exemple de ses prédécesseurs, ne fut pas trop fâché de voir qu'on pensoit à le déthrôner. Il leur répondit, qu'ils fissent ce qui leur plairoit, qu'il ne s'opposeroit point à leur dessein, & qu'il ne prenoit nul intérêt à la conservation de Constantin.

Il est arrêté & mis en prison.

Il n'en souhaitoient pas davantage. Ils retournerent à Rome avec plusieurs Lombards, prirent avec eux en passant dans le duché de Spolete, & à Rieti de nouveaux conjurés, donnerent avis de leur approche à ceux qu'ils avoient déja dans Rome, & y arriverent le soir du vingt-huitieme jour d'Août. Ils demeurerent dehors jusqu'au lendemain, qu'ils se partagerent, pour se rendre maîtres de diverses portes de la ville. Serge, un des deux chefs de la conjuration, s'approcha de la porte de saint Pancrace, dont quelques-uns de ses parens & des conjurés avoient la garde. Au signal qu'il fit on la lui ouvrit, & il s'en empara. Le duc Toton, frere du prétendu pape, qui étoit fort alerte, ayant eu quelque soupçon de ce qui se passoit, accourut à cette porte avec un autre de ses freres nommé Passif, & quelques-uns de ses amis, ou qu'il croyoit tels. Si-tôt qu'il y parut, il fut attaqué par un Lombard nommé Racipert, contre lequel il se défendit si bien, qu'il le tua. La mort du Lombard étonna les autres conjurés : mais deux de ceux qui étoient venus avec Toton, comme pour l'escorter, & qui étoient de la conspiration, le percerent par derriere de deux coups de lance, & le firent tomber mort sur la place; on se saisit de l'autre frere de Constantin, & enfin de Constantin même, qui fut mis en prison, où il paya bien cher la courte gloire d'une année de papauté.

Etienne est élû à sa place.
Anastasius.

Sur le champ quelques Romains, ayant à leur tête un prêtre nommé Vaudepert, coururent au monastere de saint Vite,

te ; y prirent le moine Philippe, qu'ils proclamerent pape, & le conduisirent au palais de Latran. Christophe & Serge, 768. les deux chefs de la conspiration, furent fort surpris de cette nouvelle élection, & protesterent que ni eux, ni les soldats qu'ils avoient amenés, ne sortiroient point de Rome, que Philippe ne fût rentré dans son monastere, pour laisser la liberté entiere de faire une élection dans les formes. Ils étoient les plus forts, & Philippe fut obligé de céder. Le lendemain Christophe & Serge firent une assemblée du clergé, des principaux citoyens Romains, & des plus considérables Officiers de la milice, & aussi-tôt on procéda à l'élection libre d'un pape. L'élection tomba sur un prêtre de l'église de sainte Cecile nommé Etienne, homme savant, & d'une vertu reconnue ; tous les partis se réunirent, & consentirent à ce choix. Il étoit le quatrieme de ce nom, plusieurs néanmoins l'appellent Etienne III. parce qu'ils ne comptent pas Etienne II. qui ne fut pape que quatre jours.

Le prêtre Vaudepert, en faisant pape le moine Philippe, *Anastasius.* avoit agi selon les ordres du roi des Lombards, il étoit Lombard lui-même, & devoit, avec le secours de Theodose duc de Spolete, livrer Rome à ce prince. Son dessein fut découvert, on l'arrêta, & on lui creva les yeux, de quoi il mourut.

Le pape Etienne au contraire, suivant ses véritables interêts, & l'exemple de ses prédécesseurs, ne fut pas plutôt élû, qu'il écrivit à Pepin ; & lui députa Serge ce thrésorier de l'église Romaine, à qui il étoit redevable de son pontificat. Il avoit ordre non-seulement de demander au roi la protection qu'il avoit toûjours accordée aux papes, mais encore de le prier d'envoyer à Rome les plus habiles des évêques de France dans la science des canons, afin d'y tenir un concile, où l'on condamnât l'attentat impie de l'antipape Constantin, & où l'on reglât, pour la suite, les conditions essentiellement requises à l'élection canonique des papes ; la puissance temporelle, qu'on avoit ajoûtée à la spirituelle, ne devant rien changer à cet égard. Mais en arrivant en France ils apprirent la mort de Pepin.

Ce prince ayant glorieusement terminé la guerre d'Aquitaine, qui dura près de neuf ans, revint à Xaintes, où il fut *Mort de Pepin.* pris de la fiévre, & après y avoir été quelques jours malade,

il se fit transporter à Tours au tombeau de saint Martin, & de-là à saint Denys, où il mourut d'une hydropisie, âgé de cinquante-quatre ans, le vingt-troisieme jour de Septembre de l'an 768. la dix-septieme année de son regne, & la vingt-septiéme de son gouvernement. Il fut enterré à saint Denys, où l'on lit sur son tombeau, pour toute épitaphe, *Pepin pere de Charlemagne*. Celui qui fit cette inscription vers le temps de saint Louis, auroit pû ajoûter, fils de Charles Martel, digne fils de l'un, & digne pere de l'autre, fidele imitateur de son pere, & grand exemple pour son fils. Un marbre, qu'on dit être à Ravenne, contenoit un plus grand éloge. On y voit encore ces mots: *Pipinus pius primus amplificandæ ecclesiæ viam aperuit & exarchatum Ravennæ cum amplissimis......* c'est-à-dire, Pepin est celui qui a donné les premiers accroissemens à la puissance de l'église, en lui donnant l'exarcat de Ravenne, & d'autres domaines très-étendus. Le reste est effaçé. L'abbé Suger dit, qu'il voulut être enterré à la porte de l'église, dans la situation que les pénitens avoient coutume d'y avoir dans le temps de leur pénitence, le visage contre terre; & qu'il l'ordonna ainsi, pour expier en quelque façon les entreprises que Charles Martel son pere avoit faites contre les priviléges des églises.

768.
Eginard. in vita Caroli Magni.

Caractere de ce prince.

Le courage, la prudence, le bonheur, toutes les grandes qualités de l'esprit & du cœur, n'avoient concouru dans aucun des prédecesseurs de Pepin sur le throne de France, comme dans sa personne, pour en faire un prince accompli. Le talent de se faire estimer, respecter, aimer & craindre, qui suppose toutes les vertus civiles & militaires, fut dans lui au souverain degré. Il ne lui manqua, que de naître prince de la maison royale; il y suppléa par son adresse & par son ambition.

De toutes les voies qui peuvent conduire au throne un homme que la naissance n'y a pas élevé, il choisit les moins odieuses. Il fit si bien par sa conduite, que le peuple se persuada enfin, qu'il n'y étoit monté que par l'ordre de Dieu, & par une disposition particuliere de sa providence pour le bien de l'église catholique, du christianisme & de l'état. Ses victoires & ses conquêtes sur les Sarasins, ses expéditions entreprises pour la défense de l'église, les soins qu'il apportoit à

étendre la foi parmi les nations de la Germanie, confirmerent les peuples dans cette idée. Les liaisons étroites, qu'il entretint toûjours avec les papes, la protection continuelle qu'il leur donna, & dont il se fit un point d'honneur, & un point de politique; les lettres que ces papes écrivoient aux évêques, aux seigneurs François, aux assemblées de la nation, & à lui-même, qui faisoient toûjours mention des desseins de Dieu sur sa personne, pour l'honneur de l'église, & pour l'affermissement de la vraie foi; tout cela le rendit si respectable à ses sujets, & leur fit tellement oublier qu'il avoit usurpé le throne, qu'il n'est pas fait mention, dans tout son regne, de la moindre faction contre son autorité. Cette autorité fut toûjours absolue, & d'autant plus, qu'il affecta de la faire paroître moins indépendante, par les assemblées fréquentes de la nation, auxquelles il communiquoit tous ses grands desseins, & les plus importantes affaires de l'état; chose dangereuse s'il n'y eût pas été sûr de son pouvoir: mais il n'y fut jamais contredit, & sa volonté y étoit toûjours la regle des suffrages. L'opinion qu'on avoit conçûe de sa prudence produisit cet effet: on en avoit une si haute idée, qu'elle avoit passé comme en proverbe; & quand on vouloit louer quelqu'un par cet endroit: *il est*, disoit-t'on, *prudent comme Pepin*. La grande part que les seigneurs François eurent alors dans le gouvernement de l'état, fut ou l'effet de sa politique, pour se les tenir plus attachés, ou peut-être une condition sous laquelle il fut élevé sur le throne; car c'étoit-là la maniere de l'ancien gouvernement de tous les peuples de la Germanie. Clovis l'avoit changée, après avoir fait périr tous ces petits rois François, dont il est parlé dans l'histoire de son regne. Il avoit rendu son empire entierement monarchique, & le gouvernement de ses premiers successeurs paroît avoir été tel au moins jusqu'au regne de Clotaire II. sous lequel on voit, qu'il se faisoit de plus fréquentes assemblées des grands de l'état, mais elles le furent beaucoup plus sous Pepin, sous Charlemagne, & sous tous les rois de la seconde race.

768.

In Codice Carolino.

La petite & grosse taille de Pepin, qui lui fit donner les surnoms de Bref & de Gros, ne diminuoit rien du respect que son grand mérite lui attiroit. Il avoit dans cette courte grosseur un certain air & une certaine fierté, qu'il faisoit,

quand il vouloit suppléer à la majesté du port ; & il avoit
768. de plus tant de force, qu'il n'y avoit point de bras dans tout son état comparable au sien, ce qui n'étoit pas en ce temps-là une des moindres qualités requises pour faire un heros. Le
Lib. 2. cap. 23. moine de saint Gal rapporte un exemple de cette force extraordinaire de Pepin, dans l'histoire de Charlemagne. Il dit, que Pepin ayant appris que quelques-uns des plus considérables de son armée, avoient raillé en secret de sa figure, les invita au divertissement du combat d'un taureau avec un lion à Ferrieres; que le lion ayant saisi le taureau par le cou, l'avoit terrassé, & qu'acharné sur lui il commençoit à l'étrangler; qu'alors le roi dit à toute sa cour : » Qui de vous autres aura assez de courage pour aller faire lâcher prise à ce » lion, ou pour le tuer «. Chacun se tut, & personne ne se voulut charger d'une si dangereuse commission : alors le roi tirant son sabre; *ce sera donc moi*, dit-il, & en même-temps il descend dans l'arene, va droit au lion, & lui coupe la tête du premier coup; puis revenant froidement prendre sa place, il dit en passant devant ceux à qui il vouloit se faire entendre: *David étoit petit, & terrassa Goliat; Alexandre étoit petit, mais il avoit plus de force & de cœur que plusieurs de ses Capitaines plus grands & mieux faits que lui.* Ceux qui se sentoient coupables l'entendirent fort bien, & se tinrent pour bien avertis d'être une autre fois plus discrets.

L'histoire lui reproche peu de défauts. On y voit seulement qu'il eut quelques enfans naturels; qu'il fut tenté de ré-
Epist. 42. in Codice Carolino Chronic. Belvensis. pudier la reine Bertrade, pour mettre à sa place une autre personne qu'il aimoit. Mais le pape Etienne III. lui ayant fait là-dessus des remontrances paternelles, il fit céder sa passion à la crainte du scandale. Enfin, Pepin ayant passé en mérite tous ses prédecesseurs, n'eut dans toute la lignée royale, dont il fut le chef, aucun prince qui l'égalât, sinon son fils Charlemagne, dont le glorieux regne va faire la matiere de la suite de cette histoire. Nous avons une médaille de Pepin, frappée un peu avant sa mort, & immédiatement après la conquête de l'Aquitaine pour en conserver la mémoire.

768.

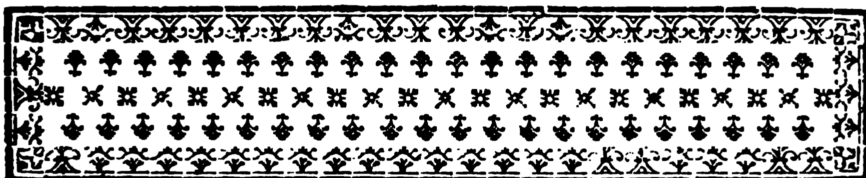


PIPINVS REX. *Revers.* AQVITANIORVM.

Je ſai que Monſieur le Blanc dans ſon traité hiſtorique des monnoies de France l'attribue à Pepin fils de Louis le Debonnaire. Mais je montrerai ailleurs qu'elle ne peut être que de Pepin pere de Charlemagne. Voyez les obſervations ſur les médailles des rois de la ſeconde race.

Fin de la premiere Partie.

SOMMAIR



SOMMAIRE

DU REGNE

DE CHARLEMAGNE.

PEPIN partage ses états entre Charlemagne & Carloman ses fils. Charlemagne met en fuite Hunalde duc d'Aquitaine. Il répudie sa femme pour épouser la fille du roi des Lombards. Mort de Carloman Charlemagne se met en possession de son royaume. Etat de la Saxe du temps de Charlemagne. Il déclare la guerre aux Saxons. Il prend Eresbourg, & détruit le temple d'Irminsul. Il pardonne aux Saxons. Affaires d'Italie. Il répudie sa seconde femme, & épouse Hildegarde. Didier fait des courses dans l'Exarcat de Ravenne. Charlemagne fait marcher ses troupes vers l'Italie. Il fait faire des remontrances à Didier qui sont sans effet. Les Lombards prennent la fuite par une terreur panique. Charlemagne assiége Didier dans Pavie. Il va passer la fête de Pâque à Rome. Il confirme la donation faite au Pape de l'Exarcat de Ravenne. Fin du regne des princes Lombards en Italie. Révolte des Saxons. Charlemagne accepte leurs soûmissions. Il dissipe la conjuration des Lombards en faveur d'Adalgise, fils de Didier. Il entre en Saxe avec une Armée. Il passe en Espagne, & y pousse ses conquêtes jusqu'à la riviere d'Ebre. Les Gascons battent son arriere-garde dans la vallée de Roncevaux. Il crée des comtes dans l'Aquitaine. Les Saxons se soûlevent de nouveau. Ils sont défaits entierement. Charlemagne leur pardonne & leur laisse des ecclésiastiques pour les instruire dans la religion Chrétienne. Il fait un nouveau

voyage en Italie. Il fait proclamer Pepin roi de Lombardie, & Louis roi d'Aquitaine. Irene, imperatrice, lui envoye une ambassade. Le duc de Baviere vient lui préter serment de fidelité. Deux de ses généraux sont battus. Il fait couper la tête à quatre mille cinq cens de ces rebelles. Révolte génerale des Saxons. Charlemagne les défait en trois batailles. Il gagne Vitikinde & Alboin, qui se sont Chrétiens. Il fait un nouveau voyage au-delà des Alpes. Le duc Tassillon vient se jetter à ses piés : le roi se laisse fléchir. Le duc de Baviere continue ses pratiques. Il est dépouillé de ses états, & enfermé dans un monastere. Les généraux François défont les Huns en trois batailles. L'empereur & le duc de Benevent prennent des mesures pour chasser les François d'Italie. Charlemagne accorde à Grimoald l'investiture du duché de Benevent. les François remportent une grande victoire sur les Grecs en Italie. Charlemagne établit des écoles & une académie. Il étend sa domination jusqu'à la mer Baltique. Il bat les Abares, & fait de grands ravages dans leur pays. Pépin son fils conspire contre lui. Le roi le relegue dans un monastere. Il fait travailler à la jonction de l'Océan avec le Pont-Euxin. Il assemble un concile à Francfort. Histoire de ce concile. Les évêques de Tolede & d'Urgel y sont condamnés. On y traite des images & du culte qui leur est dû. Differens sentimens sur ce sujet. Décision du concile. Réflexions sur les décrets des conciles de Nicée & de Francfort touchant les images. Raisons de la conduite de Charlemagne à l'égard du concile de Nicée. Le pape écrit pour la défense de ce concile, & réfute les Livres carolins. Tassillon cede son duché de Baviere à Charlemagne. Charlemagne châtie les Saxons, & en fait transporter une partie hors de leur pays. Conseils qu'il donne au jeune roi d'Aquitaine son fils sur le gouvernement de son état. Mort du pape Adrien I. Leon III. est élu pour son successeur. Charlemagne extermine les Abares. Il envoye une armée au-delà des Pyrenées contre les Sarrasins. Il châtie les Saxons. Il donne audience aux ambassadeurs de l'Impératrice Irene. Elle fait crever les yeux à l'empereur Constantin son fils, & se rend maîtresse de l'empire. Felix évêque d'Urgel est anathématisé & ensuite déposé. Leon III. succede à Adrien I. Conspiration contre ce pape. Le roi de Perse envoye des présens à Charlemagne, & lui fait donation des lieux saints. Charlemagne va à Rome.

Le pape se justifie des crimes dont on l'accusoit. Elévation de Charlemagne à l'empire d'occident. Il reçoit des ambassadeurs du roi de Perse. Le roi d'Aquitaine son fils prend Lerida & Barcelone. Fêtes & réjouissances à la cour de Charlemagne. Il envoye des ambassadeurs au roi de Perse. Il accepte la proposition qu'Irene lui fait de l'épouser. Le patrice Nicephore est reconnu pour empereur d'orient. Il fait transporter Irene dans l'isle de Lesbos où elle meurt. Charlemagne donne audience aux ambassadeurs de l'empereur Nicephore. La paix est conclue entre les deux empires. Charlemagne fait conduire dix mille familles des Saxons du Nord sur les terres de France. Il vient à Reims recevoir le pape. Il assemble les principaux seigneurs de France, & fait son testament. Articles les plus remarquables de ce testament. Les seigneurs y souscrivent. Louis roi d'Aquitaine remporte divers avantages sur les Sarrasins. Aaron roi de Perse envoye une nouvelle ambassade & des présens à Charlemagne. Les François défont les Maures sur les côtes d'Italie. Ils les défont encore en Espagne. Godefroi roi de Danemarc fait une irruption dans le pays des Abodrites. Charlemagne rétablit sur le throne Eadulfe roi de Northumberland. Il fait bâtir une forteresse pour empêcher les courses des Danois. Dispute en France touchant la procession du Saint-Esprit. L'empereur assemble un concile à Aix-la-Chapelle sur ce sujet. Il envoye à Rome pour avoir l'avis du pape. La guerre se rallume en plusieurs endroits. Les François reprennent la frontiere d'Espagne qui leur avoit été enlevée. La paix est conclue entre les deux empires. Les François & les Frisons sont battus par les Normands. Mort de Pepin roi d'Italie, & de Charles, fils de Charlemagne. Bernard fils de Pepin est reconnu roi d'Italie. Charlemagne associe Louis d'Aquitaine à l'Empire. Il fait tenir plusieurs conciles. La guerre se rallume entre les François & les Sarrasins d'Espagne. Mort de Charlemagne. Son caractere. Ses défauts. Accidens extraordinaires qui précéderent sa mort. Epitaphe de Charlemagne.



HISTOIRE



HISTOIRE
DE
FRANCE.

CHARLEMAGNE.



E royaume des François parvenu au plus haut point de puissance où il ait jamais été ; une grande partie de l'Espagne & presque toute l'Italie conquise ; les Sarrasins domptés ; les bornes de la domination Françoise, & celles du christianisme poussées bien au-delà du Danube & de la Theisse ; la Dacie, la Dalmatie, l'Istrie soûmises ; les nations barbares jusqu'à la Vistule, rendues tributaires ; l'empire d'occident, avec toutes ses prérogatives, transferé dans la maison de France ; un état de cette étendue gouverné avec application & autorité, & policé par les plus belles loix, tant civiles qu'ecclesiastiques ; enfin, une suite continuelle de victoires & de conquêtes pendant l'espace de

Eginard. in vita Caroli Magni.

quarante-six ans, c'est-là la carriere que m'ouvre le glorieux
768. regne de Charlemagne.

Pepin partage ses états entre Charlemagne & Carloman ses fils.

Pepin se sentant frappé de la maladie mortelle qu'il prit en Xaintonge en achevant la conquête de l'Aquitaine, songea à partager son empire entre ses deux enfans. Il en avoit eu sept légitimes, trois filles & quatre fils: des trois filles deux moururent toutes jeunes, la troisiéme nommée Gisele entra en religion. De ses quatre fils le cadet nommé Giles se fit pareillement religieux au monastere de S. Sylvestre, où son oncle Carloman s'étoit d'abord retiré en renonçant à son état; les trois autres furent Charles, Carloman & Pepin, ce dernier mourut à l'âge de trois ans; Charles & Carloman furent les héritiers de l'état du roi leur pere, & ce fut entre eux deux qu'il le partagea.

Continuat. Fredegar.

Ce partage est rapporté fort négligemment & fort obscurément par nos anciens historiens. Selon un d'eux, Charles l'aîné eut le royaume d'Austrasie, & Carloman le cadet eut celui de Bourgogne, la Provence, la Gothie ou Languedoc, l'Alsace & l'Allemagne; soit qu'on entende par ce nom le pays des Allemans au-delà du Rhin, entre ce fleuve, le Mein & le Danube; soit qu'on entende une partie du royaume de Bourgogne, au-delà du Mont-Jura vers Zuric, entre la riviere d'Aar & le Rhin, à qui l'on donnoit aussi alors le nom d'Allemagne. L'Aquitaine qui venoit d'être conquise, fut partagée en deux, & ces deux Princes en eurent chacun une partie. Dans ce partage on ne parle point du royaume de Neustrie, qui s'étendoit depuis la Meuse jusqu'à la riviere de Loire, & qui étoit une des plus belles & des meilleures parties de l'empire François.

Walfridus Strabo apud Vales. in Notit. Gall.

Quoi qu'il en soit, ce partage ne subsista point, soit que l'un des deux princes, soit que tous les deux ne s'en accommodassent pas, & la chose fut reglée autrement dans une assemblée des seigneurs du royaume. Il y fut résolu qu'on s'en tiendroit à celui qui avoit été fait autrefois entre leur pere Pepin & Carloman leur oncle; que Charles auroit pour sa part ce qui étoit échu à Pepin, sçavoir la Neustrie & la Bourgogne, & que Carloman auroit ce qu'avoit eu son oncle de même nom que lui, c'est-à-dire, le royaume d'Austrasie entre la Meuse & le Rhin, & outre cela la France germa-

Eginard. in vita Caroli Magni.

nique au-delà du Rhin. L'Aquitaine fut aussi dans le lot de Charles. Quoique cet accommodement se fût fait d'une maniere si solemnelle & si autentique, il y eut encore du changement, de quelque façon ou par quelque voie qu'il se fit. Charles se mit ou fut mis en possession d'une partie de l'Austrasie dès la même année. A cette occasion les deux freres se brouillerent, & se réconcilierent peu de temps après.

768.

Id. in Annal. Adrian. I. Epist. 47. in Cod. Carolin.

Ce partage qui affoiblissoit la puissance de l'empire François, le changement de gouvernement, la mesintelligence des deux rois, réveillerent les ennemis de ce grand état. Ils faisoient volontiers la comparaison d'un prince expérimenté, tel qu'avoit été Pepin, & devenu infiniment habile dans l'art de regner par une longue & florissante domination, d'un grand capitaine, qui avoit vieilli dans la conduite des armées, & que sa seule réputation avoit mis en possession de toûjours vaincre; en un mot, d'un roi consommé dans la politique & dans le métier de la guerre, avec deux jeunes Princes à qui tous ces avantages manquoient.

Didier en Italie se trouva moins disposé que jamais à l'entiere exécution du traité de Pavie : le duc de Baviere, toûjours fier & inquiet, commença à intriguer secrettement avec ce Prince, dont il étoit gendre : enfin un nouvel ennemi auquel on ne devoit pas penser, parut tout à coup en Aquitaine à dessein de la reconquérir; & Charles âgé alors de vingt-deux ans, fut obligé de s'essayer d'abord contre lui.

Cet ennemi étoit Hunalde, pere du dernier duc : Il avoit cedé vingt-trois ou vingt-quatre ans auparavant son duché à son fils, pour se faire moine. Le voyant mort, & son état en proye aux François, il se laissa emporter à l'esperance de remonter sur le thrône. C'est le second * Prince devenu moine, que nous avons vû dans l'espace de quelques années succomber à cette tentation; tant il est vrai que quelque difficile que soit la démarche de quitter un thrône, elle est peut-être encore plus aisée à faire qu'à soûtenir. Hunalde ayant donc quitté son monastere, & s'étant mis à la tête de quelques troupes, souleva le Pays, & excita des révoltes en plusieurs endroits.

Charles à qui on ne donnoit pas encore le nom de Char- *Charlemagne*

* L'autre est Rachis, roi des Lombards après la mort d'Astolphe son frere.

768. *met en fuite Hunalde duc d'Aquitaine.* Annales Loisceliani.

lemagne, c'est-à-dire de Charles le Grand, mais à qui je le donnerai desormais, parce qu'on y est accoûtumé, se mit en devoir d'étouffer ces soulevemens dans leur naissance & invita son frere Carloman à joindre ses troupes aux siennes. Il y consentit, mais en ayant été détourné par quelques esprits brouillons de son conseil, il refusa de le faire; & aussitôt après une entrevue qu'il eut avec son frere, sans avoir pû convenir de rien, il s'en retourna dans ses états avec son armée. Charlemagne avoit donné rendez-vous à la sienne à Angoulême, & elle s'y trouva assez peu nombreuse ce qui ne l'empêcha pas de marcher contre Hunalde, qu'il mit en fuite, & qui ne lui échappa que par la connoissance parfaite qu'il avoit du pays. Il fut néantmoins obligé de se sauver en Gascogne, & de s'abandonner à la discretion du duc des Gascons, nommé Lupus, qui dans le desordre des affaires d'Aquitaine sous le feu duc, s'étoit érigé en souverain des villes & des territoires d'entre la Garonne & les Pyrenées.

Eginard. in Annal. ad an. 769.

Le roi ayant sçu qu'il avoit reçu Hunalde, le lui envoya demander, avec menaces d'entrer en Gascogne, s'il refusoit de le lui livrer: le duc obéit, & soumit lui-même son duché à la domination de Charlemagne. Hunalde fut mené prisonnier en France, & Charlemagne imitant la méthode du roi son pere, fit bâtir sur la Dordogne le fort ou château de Fronsac, & y mit une bonne garnison pour assurer ses conquêtes, & tenir tous ces peuples dans la soumission.

In vita Caroli Magni.

769.

Cette expédition si heureuse, si prompte, & qui ne laissoit plus d'ennemi à craindre de ce côté-là à Charlemagne, fit comprendre au roi des Lombards & au duc de Baviere, que le fils ne leur seroit gueres moins redoutable que le pere l'avoit été. C'est ce qui détermina le duc à se tenir en repos dans ses états, & le roi des Lombards à faire tous ses efforts pour s'attacher ce jeune roi, en attendant l'occasion de le détacher, s'il pouvoit, des intérêts des papes.

Le roi des Lombards, outre sa fille Lutberge, qu'il avoit mariée au duc de Baviere, avoit encore un fils & une autre fille. Il proposa de marier son fils avec la princesse Giselle sœur de Charlemagne, & de marier sa fille avec ce prince ou avec son frere Carloman. Il ne paroît pas qu'il y eût de

difficulté

difficulté pour le mariage de Giſelle avec le prince Lombard ; il ne ſe fit point néantmoins, c'étoit-là la deſtinée de cette princeſſe, qui avoit été déja demandée en vain par l'empereur Conſtantin pour ſon fils ; elle ne fut enfin ni impératrice, ni reine, mais religieuſe. 769.

Pour ce qui eſt du mariage de la fille du roi des Lombards avec Charlemagne, ou avec ſon frere, il y avoit un grand obſtacle ; c'eſt que ces princes étoient tous deux mariés. Cela n'empêcha pas pourtant, que l'on n'écoutât cette propoſition. La reine Bertrade mere des deux rois, la reçut avec joie. Elle voyoit avec beaucoup d'inquiétude ſes deux fils aigris l'un contre l'autre, & étoit perſuadée que la reconciliation, qui s'étoit faite depuis peu, n'étoit pas ſincere, au moins du côté de Carloman. Elle ſavoit que le roi des Lombards, & le duc de Baviere allumoient le feu ſous main, & animoient ſans ceſſe ce jeune prince, mécontent de ſon partage, à ſe dédommager par la voie des armes ; que tous deux avoient toûjours pour but d'exciter une guerre civile en France, le duc de Baviere pour ſecouer le joug François, comme lui & ſes prédéceſſeurs avoient ſouvent tâché de faire ; & l'autre, pour venir plus facilement à bout du Pape, & reprendre ſur lui tout ce qu'il avoit été obligé de céder en vertu du traité de Pavie.

La reine Bertrade crut donc, que ce mariage, que le roi des Lombards ſouhaitoit paſſionnément, feroit un moyen de rompre les liaiſons qu'il avoit avec le duc de Baviere contre la France, que par l'alliance de ſa fille avec Charlemagne, il ſe détacheroit auſſi des intérêts de Carloman ; & que celui-ci n'ayant plus cet appui, feroit obligé de ſe tenir en repos, & ſe trouveroit hors d'état de troubler la tranquillité de la France.

Cette négociation ne put être ſi ſecrette, que le pape n'en fût informé. C'étoit Etienne III. Il en prévit les conſéquences, & crut que la ſuite du mariage, dont il s'agiſſoit, feroit l'union étroite du roi des Lombards avec la France ; qu'une des conditions du traité ſeroit au moins quelques tempéramens, & quelques explications des articles de celui de Pavie en faveur des Lombards, & qu'au lieu de l'entiere exécution que les papes preſſoient en vain depuis long-temps, il avoit

à craindre de le voir casser ou modifier aux dépens des avan-
769. tages extrêmes que l'église de Rome en avoit tirés jusqu'alors, & qu'elle en esperoit encore.

Epist. 45. in Codice Carolino. Ces réflexions importantes, qui n'étoient pas sans un grand fondement, déterminerent le pape à envoyer incessamment deux légats en France aux deux rois, & de leur écrire une lettre dont le contenu étoit, qu'il avoit appris avec bien de la douleur, qu'on n'eût pas rejetté, sans délibérer, les propositions faites par le roi des Lombards touchant le mariage de sa fille avec un des deux rois, & celui de son fils avec la princesse Giselle; qu'il ne comprenoit pas comment étant tous deux déja mariés, on pouvoit écouter une telle proposition; que les François n'étoient plus payens, & que le divorce, pour s'engager dans un autre mariage, étoit un crime énorme parmi les chrétiens; que le feu roi Pepin ayant eu quelque dessein de répudier la reine leur mere, le pape Etienne II. lui avoit fait concevoir la grandeur de ce péché, & l'en avoit détourné; que ces alliances avec les ennemis de l'église étoient évidemment contre la volonté de Dieu; que le roi leur pere, par ce motif, n'avoit jamais voulu consentir au mariage de la princesse Giselle avec le fils de l'empereur, & qu'il seroit fort surprenant, qu'après l'avoir refusée au premier prince du monde, on l'accordât à un Lombard; que la famille où l'on vouloit la faire entrer, étoit une famille maudite de Dieu; que cette malédiction étoit visible par la lepre dont quelques-uns de cette maison étoient frappés. Enfin il leur représentoit les intérêts de l'église, & les menaçoit de la colere du prince des apôtres, dont ils ne pourroient éviter l'indignation & l'anathème, & ensuite la damnation éternelle, qui y est attachée.

Ni ces raisons, dont quelques-unes étoient sans doute d'un très-grand poids, ni les instances des envoyés du pape n'empêcherent point la reine mere d'entreprendre le voyage d'Italie, pour négocier ce mariage, & pour dissiper toutes les animosités, les semences de guerre, & les dispositions qu'elle y voyoit dans l'esprit de son cadet, dans la cour de Baviere,
770. & dans celle des Lombards; & elle étoit absolument résolue d'user de cet expédient, si elle le jugeoit nécessaire à l'établissement de la paix.

Elle partit dans le tems que Charlemagne tenoit l'assemblée générale ou le champ de mai à Vormes. Elle s'aboucha d'abord avec son fils Carloman en un lieu nommé *Salossa* ou *Polossa*, où elle tâcha de le disposer à une paix stable & sincere entre son frere & lui. De-là elle alla à la cour de Baviere pour inspirer au duc de semblables sentimens, & enfin elle passa en Italie. Elle fut reçûe à Rome avec des honneurs extraordinaires, comme la veuve de Pepin, & la mere des deux rois François; & ce fut-là qu'elle déclara au pape le dessein qu'elle avoit de conclurre le mariage de la fille du roi des Lombards avec son fils Charlemagne.

770.

Eginard in Annal. ad an. 770.

Monach. Engolism. in vita Car. M.

Annal. Franc. & Vita Caroli Magni.

Pour adoucir le chagrin du pape, elle agit si efficacement auprès de Didier, qu'il restitua au saint siége plusieurs places, dont il s'étoit emparé. Ce ne fut qu'à cette condition, qui fut exécutée avant son départ, que le contrat de mariage fut signé; & après que le roi des Lombards l'eut assurée de laisser l'église romaine en repos. Elle partit avec la fille de ce prince, que Charlemagne épousa si-tôt qu'elle fut arrivée en France: Ainsi, étant devenu par ce mariage gendre du roi des Lombards, & beau-frere du duc de Baviere, qui avoit épousé une autre fille du même roi, tous les esprits parurent réünis, & la paix bien assurée.

Il répudie sa femme pour épouser la fille du roi des Lombards.

Annal. Franc. Petaviani & alii.

Pour faire ce mariage il fallut que Charlemagne répudiât sa femme Himiltrude, qui étoit fille d'un seigneur François, & il le fit. C'étoit un grand désordre, que ces sortes de divorces, dont on ne voit que trop d'exemples en ce siecle-là. Il s'étoit tenu quelques années auparavant un concile à Verberies, maison royale auprès de Compiegne, où il se fit par les évêques assemblés, des décisions de cas de conscience en cette matiere fort surprenantes, qui donnent de grandes atteintes à l'indissolubilité du mariage, & qui sont d'une morale fort relâchée sur un point si important.

Conc. Vermeriense Tomo 1. Concil. Gal.

Malgré les soins de la reine mere des deux rois, l'esprit jaloux, inquiet & brouillon de Carloman, animé sans cesse par des gens de même génie, n'auroit pas laissé long-temps la France en paix, s'il eût vécu: mais il mourut un an après le mariage de Charlemagne.

Mort de Carloman.

Eginard. in vita Car. M.

771.

Carloman né en 751. n'avoit gueres alors que vingt ans; il laissa deux fils en bas âge, & la reine surprise de la mort

Charlemagne se met en possession de son royaume.

imprévûe de son mari; & dans l'appréhension que Charlemagne ne se saisît de sa personne & de celle de ses enfans, pour les faire raser, & les confiner dans un monastere, s'enfuit avec eux & avec tout ce qu'elle put emporter, chez le roi des Lombards. Quelques-uns des principaux seigneurs de son état, & les auteurs de la mésintelligence, qui avoit recommencé entre les deux freres, s'y réfugierent aussi, craignant le ressentiment de Charles. Ce prince apprit cette nouvelle à Valencienne, où il avoit tenu une diete; & soit sincerement, soit par politique, il fit paroître beaucoup de chagrin & d'indignation de cette fuite de la reine, *n'ayant pas*, disoit-il, *mérité d'être craint de la sorte*. Il s'avança néantmoins sur les frontieres de l'état de son frere, où plusieurs évêques & plusieurs seigneurs étant venus se donner à lui, & lui offrir un royaume abandonné, il l'accepta & s'en mit en possession, sans trouver aucune résistance.

771.

Eginard. in Annal. ad an. 771.

Ce prince n'ayant plus de guerre civile à craindre, & voyant tout tranquille & parfaitement soûmis au-dedans de son état voulut assûrer le repos de ses frontieres. Il n'avoit rien à appréhender du côté des Alpes. Le roi des Lombards n'avoit ni le pouvoir ni la volonté d'attaquer la France; & ce prince eût souhaité d'être assuré que Charlemagne étoit dans la même disposition à son égard. Les Pyrenées, depuis la conquête de l'Aquitaine & de la Gascogne, étoient comme autrefois les barrieres de la France de ce côté-là; la foiblesse & les divisions des Sarrasins d'Espagne ne leur permettoient pas de former de nouveaux projets contre l'empire François. La seule France Germanique au-de-là du Rhin, avoit des voisins incommodes, cent fois châtiés, mais jamais bien domptés, presque toûjours battus & jamais parfaitement soûmis; c'est des Saxons dont je parle.

Charlemagne, dans son parlement ou assemblée générale qu'il tint à Vormes, résolut de leur faire la guerre, & il s'y proposa deux fins; la premiere, de les affoiblir tellement, qu'ils fussent entierement hors d'état de remuer; & la seconde, qui étoit le meilleur moyen qu'il pût prendre pour les rendre dociles, fut d'y détruire l'idolatrie, & d'y établir le christianisme. Il n'en vint à bout qu'après trente-trois ans de guerre presque sans interruption; mais d'une guerre, dit l'auteur de

772.

Eginard. in vita Car. M.

la vie de ce prince, la plus rude & la plus fatiguante que la France eût jamais eue. La longueur & le succès de cette guerre, & la fréquente mention que je ferai obligé d'en faire, m'engagent à donner ici une idée de la situation du pays, de la religion & du gouvernement de ces peuples, avec un peu plus de détail, que je n'ai fait dans l'histoire des regnes précédens, où par la disette des mémoires je n'ai gueres touché qu'en passant ce qui les concernoit. 772.

Etat de la Saxe du temps de Charlemagne.

On donnoit en ce temps-là le nom de Saxe à presque toute cette largeur de l'Allemagne d'aujourd'hui, qui est entre l'Ocean Germanique du côté de l'occident, & la Boheme du côté de l'orient : elle alloit jusqu'à la mer du côté du nord, & du côté du midi jusqu'à la France Germanique, qui s'étendoit le long du bas Rhin, & depuis l'Issel jusqu'au delà de Mayence. La Saxe étoit distinguée en trois parties.

Poëta Saxo. lib. 1.

Sa partie la plus occidentale & la plus proche de l'Océan Germanique, s'appelloit Vestphalie, ancien nom qui est encore commun aujourd'hui à un assez grand pays de l'Allemagne de ce côté-là. Celle qui lui étoit opposée du côté de l'orient, en tirant vers la Bohême, s'appelloit Ostphalie, & les Saxons qui l'habitoient s'appelloient Ostphaliens ou Osterlingues. Ils étoient voisins des Esclavons, qui s'étoient emparés de la Boheme. Les autre Saxons, qui étoient dans un milieu entre les Vestphales & les Ostphales, s'appelloient Angriens, & confinoient du côté du midi à la France Germanique, & du côté du nord à la mer septentrionale. C'est-à-dire, que cette troisiéme partie de la Saxe comprenoit les pays qu'on appelle aujourd'hui le duché de Brunswik, celui de Lunebourg, Brandebourg, Meklebourg, & une partie de la Pomeranie.

Poëta Saxonicus.

Les Saxons étoient payens, & entr'autres idoles ils en adoroient une qu'ils nommoient Irminsul, nom sous lequel, selon quelques-uns, ils adoroient le dieu Mars, selon d'autres Mercure, & selon d'autres Junon ; il y en a qui ont cru que cette idole représentoit Arminius ce fameux défenseur de la liberté Germanique contre les Romains, qui fit périr leurs légions commandées par Varus du temps d'Auguste, que cette nouvelle pensa faire mourir de chagrin ; quelques-uns ont pensé, que cet Irminsul étoit une de ces idoles appellées

Pantheon en termes d'antiquaires & de médaillistes, c'est-à-
772. dire, un dieu dont la figure & les symboles qu'on lui donnoit représentoient tous les dieux ou plusieurs dieux. Il avoit en effet de fort différens symboles : il étoit élevé sur une colomne, armé de toutes pieces, tenant à sa main droite un espece d'étendard où étoit peinte une rose : de la gauche il tenoit une balance ; on voyoit la figure d'un ours sur sa poitrine ; & celle d'un lion sur son bouclier. C'étoit, si nous en croyons les auteurs qui ont traité des antiquités de la Saxe, le dieu tutelaire de toute la nation.

Monumenta Paderbor. Krantzius.

Poëta Saxo de Gestis Caroli M. Vita Sanct. Faroni Episc. Meldensis.

Tout ce grand pays qu'occupoient les Saxons, étoit partagé en une infinité de petits cantons, qui avoient chacun leur duc indépendant de tous les autres. Quand ils s'unissoient néantmoins pour faire la guerre à la France, pour secouer le joug, & ne pas payer le tribut qu'elle leur avoit imposé, ils élisoient un général, qui les commandoit tous, & qui, selon quelques-uns de nos anciens historiens, portoit alors le nom de roi : mais après la guerre son autorité ne subsistoit plus.

Eginard.

Vû l'inquiétude & la férocité de ces peuples, il étoit difficile que les rois François les pussent contenir long-temps dans la soûmission. Ils étoient frontieres de la France Germanique, selon toute son étendue, depuis l'Issel jusqu'au Mein. Dans presque toute cette largeur de pays, il n'y avoit point de grandes rivieres qui séparassent les deux états ; ainsi, quand il prenoit envie à quelque duc Saxon de venir faire des courses sur les terres de France, rien ne l'en empêchoit, & cela arrivoit souvent. Dans les endroits où il y avoit des forêts & des montagnes, les Saxons avoient continuellement des partis de voleurs, & des embuscades pour surprendre les François qui s'écartoient, & pour les emmener en captivité. Ces courses, ces embuscades, le refus de payer le tribut, c'est ce qu'on appelle souvent dans nos anciennes histoires les révoltes des Saxons, & la cause des ravages qu'on alloit faire dans leur pays en maniere de représailles. Ils s'unissoient alors pour se défendre ; & comme tout ce qui étoit compris sous le nom de Saxon composoit un peuple très-nombreux, c'est ce qui rendoit ces guerres plus difficiles ; & le grand nombre de ducs, parmi lesquels il y en avoit toûjours de mutins, étoit ce qui les rendoit fréquentes.

Charlemagne pensa donc plus sérieusement qu'aucun de ses prédécesseurs aux moyens de mettre ses sujets de-delà le Rhin à couvert des insultes de ces barbares. De nouvelles courses, qu'ils avoient faites sur les terres des François, furent le sujet de la guerre qu'il leur déclara. Il assembla son armée à Vormes, y passa le Rhin, & entra dans la Saxe, où il porta par tout la terreur & le ravage.

772.

Il fait la guerre aux Saxons.

Les Saxons, dès le tems de Pepin, avoient bâti des forts à de certains passages tant des rivieres que des bois & des défilés, pour arrêter plus aisément la premiere furie des François, & pour avoir le tems, dans les irruptions subites de mettre à couvert leurs femmes, leurs enfans & leurs biens. Pepin dans la derniere guerre qu'il leur fit, perdit beaucoup de monde à l'attaque de ces forts, & pour forcer ces passages. Il abattit tout ces retranchemens & rasa tous les forts. Mais les Saxons les avoient relevés depuis.

Le plus fameux & un des mieux fortifiés se nommoit Eresbourg vers Paderborne; c'étoit dans ce fort qu'étoit adorée l'idole Irminsul: on y voyoit un temple bâti en son honneur, où il y avoit beaucoup de richesses. Charlemagne l'assiégea, le prit, enleva tout l'or & l'argent du temple, & employa trois jours à le raser de fond en comble.

Il prend Eresbourg, & détruit le temple d'Irminsul.

Monachus Engolism.
In vita Carol. M.
Annal. Franc. ad an. 772.

Une circonstance de cette expédition marquée par tous les anciens historiens, doit nous convaincre que cette place n'étoit située ni sur le Veser, comme quelques-uns l'ont écrit, ni sur quelque autre grosse riviere, à moins que ce ne fût très-proche de sa source. C'est que le tems fut alors si sec & si chaud, que toutes les sources & toutes les petites rivieres ayant tari, l'armée de Charlemagne souffrit beaucoup par la disette d'eau durant ce siége, particulierement pendant les deux premiers jours de la démolition du temple & de l'idole. Mais ce qui encouragea le soldat, & lui fit aisément oublier ses fatigues passées, fut une espece de miracle qui se fit en cette rencontre. Tout d'un coup, lorsqu'on s'y attendoit le moins, sur le midi du second jour, les soldats étant à se reposer pendant la chaleur, il sortit d'une montagne voisine du camp, par une ouverture qui s'y fit, un torrent d'eau si gros, & qui se répandit si abondamment dans la campagne & dans les vallées, qu'il y eut de quoi rafraîchir toute l'armée

& abreuver les chevaux. Quoique cette naiſſance ſubite d'un
772. torrent ne ſoit pas ſans exemple, & que les hiſtoriens de Germanie parlent de celui qu'on appelloit le torrent de Bullerbon vers ces quartiers-là, qui ſortoit ainſi de la terre tout à coup, & tariſſoit preſque auſſi-tôt, néantmoins eu égard à la conjoncture, la choſe fut regardée comme miraculeuſe.

Il pardonne aux Saxons.

Eginard in Annal. ad an. 772.

D'Ereſbourg après la deſtruction du temple de l'idole, le roi s'avança avec ſon armée juſqu'au Veſer, où les Saxons vinrent implorer ſa miſéricorde; il leur pardonna, & prit douze ôtages pour ſûreté de leur parole. Ils s'eſtimerent trop heureux de ſauver le reſte du pays à ces conditions, qu'ils n'obſerverent que juſqu'à ce qu'ils virent Charlemagne éloigné d'eux par les affaires d'Italie, qui devinrent plus importantes que celles de Saxe: je vais en reprendre la ſuite d'un peu plus haut.

Affaires d'Italie.

Anaſtaſius in Stephano.

Peu de tems après que le pape Etienne IV. eut été élû l'an 768. il avoit écrit en France, pour demander la protection des deux rois, & pour les prier ainſi que je l'ai dit, qu'on envoyât à Rome les évêques les plus habiles du royaume, afin d'aſſiſter au concile qu'il vouloit convoquer, pour faire caſſer les actes de l'anti-pape Conſtantin, pour prendre des précautions contre ces invaſions violentes du ſaint ſiége, & pour confirmer la doctrine catholique touchant le culte des images. Douze évêques de France avoient été députés à Rome pour ce ſujet, le concile s'étoit aſſemblé, & on y avoit agi ſur tous ces points, conformément aux intentions du pape.

Après le concile, les évêques étoient revenus en France, ayant laiſſé Rome aſſez tranquille, ſans néanmoins que le pape eût encore pu amener le roi des Lombards à l'entier accompliſſement du traité de Pavie, fait depuis plus de quatorze ans. Ce roi reculoit toûjours dans l'eſpérance de trouver avec le tems, quelque moyen de brouiller la France avec le pape, qui auroit été après cela à ſa diſcretion. C'étoit-là uniquement à quoi il viſoit. C'étoit dans cette vûe qu'il avoit traité cette année-là même du mariage de ſa fille avec Charlemagne. Mais il uſa encore d'une autre ruſe.

Le pape avoit toûjours pour miniſtres ces deux hommes Chriſtophe & Serge, à qui il étoit redevable de ſon exaltation. Il n'agiſſoit que par leurs conſeils, & il s'en trouvoit bien: mais

ils

ils lui faisoient surtout comprendre, de quelle importance il lui étoit d'être toûjours appuyé de l'autorité du roi de France, avec qui eux-mêmes avoient soin d'entretenir toûjours une grande correspondance. Le roi des Lombards vit bien que tandis qu'ils gouverneroient ainsi le pape, il ne viendroit jamais à bout de son dessein. Il résolut de les faire périr à quelque prix que ce fût.

772.

Anastasius.

Le pape avoit alors pour camerier * un nommé Paul Afinete, fort jaloux du crédit & du grand pouvoir de ces deux favoris. Ce fut avec lui que Didier concerta la maniere de les perdre. Il fit dire au pape qu'il avoit dessein de venir par dévotion visiter l'église de saint Pierre, qui étoit alors hors de la ville. Christophe & Serge qui soupçonnerent que ce pélerinage couvroit quelqu'autre dessein, conseillerent au pape de prendre ses précautions. Ils firent venir des milices de Toscane, de la Campagne, du duché de Perouse, les firent entrer dans Rome, dont ils armerent aussi une partie des habitans. Ils firent même murer promptement quelques-unes des portes de Rome, & en firent faire de plus petites & plus aisées à garder.

* Cubicularius.

Leur prévoyance étoit à propos. Le roi des Lombards vint faire ses dévotions à saint Pierre, mais accompagné d'une armée entiere, résolu d'entrer dans Rome, s'il l'eût trouvée moins bien gardée. Comme il vit ses mesures rompues, il envoya saluer le pape de sa part, & le prier de venir le voir dans l'église de saint Pierre. Le pape le voulut bien, quoique Christophe & Serge l'en dissuadassent. L'entrevûe se passa dans des plaintes mutuelles : Didier se plaignant de la défiance du pape, & le pape de ce qu'il n'exécutoit point le traité de Pavie. Mais tandis qu'ils s'entretenoient ainsi, on vint dire au pape qu'il y avoit dans la ville un commencement de sédition contre ses deux ministres; c'étoit le camerier, qui sous main avoit soulevé contre eux une partie du peuple, sous prétexte qu'ils empêchoient la paix & la bonne intelligence entre le pape & le roi des Lombards, & qu'ils étoient cause par-là des ravages que ce prince faisoit à l'entour de Rome. Le pape quitta sur le champ la conférence, & rentra dans Rome, où Christophe & Serge ayant fait prendre les armes aux troupes qu'ils y avoient, arrêterent les mutins; mais ils firent plus.

Ibid.

Chagrins de ce que le pape contre leur conseil étoit sorti
772. de Rome pour aller trouver le roi des Lombards, ils voulurent lui faire peur à lui-même, & entrerent avec des gens
Epist. 46. in Codice Carolino. armés dans le palais de Latran, où ils lui firent & des reproches & des menaces sur la conduite qu'il tenoit, de concert avec Dodon, envoyé de Carloman, qui vivoit encore, & avec quelques autres François, à qui ce commerce du pape avec le roi des Lombards, déplaisoit fort.

Cette maniere d'agir irrita beaucoup le pape, qui dès le lendemain alla voir le roi des Lombards, & eut dans l'église de saint Pierre une nouvelle conférence avec lui touchant leurs mutuelles prétentions, & les moyens de s'accommoder: mais elle se passa tout autrement que celle du jour précédent. Si-tôt que le pape fut entré dans l'église de saint Pierre avec tous ceux qui l'accompagnoient, Didier en fit fermer les portes, & déclara qu'aucun des gens du pape n'en sortiroit, qu'on ne lui eût livré ses deux ennemis Christophe & Serge, disant que c'étoient deux boute-feux qui ne faisoient que remplir de soupçons l'esprit du pape, & entretenir leur mésintelligence; qu'elle ne finiroit jamais, tandis qu'il les auroit auprès de lui, & qu'il vouloit au moins que sur le champ ils sortissent de Rome.

Le pape irrité de l'insulte que Christophe & Serge lui avoient faite le jour précédent, ne se récria pas fort contre cette violence, & envoya de concert avec le roi des Lombards, Jourdan évêque de Porto, & André évêque de Palestrine, à la porte de la ville la plus proche de saint Pierre, où il savoit que Christophe & Serge l'attendoient. Ils leur dirent le danger où étoit le pape, & celui où ils étoient eux-mêmes, s'ils ne prenoient un des deux partis qu'ils venoient leur proposer de sa part; l'un de se retirer incessamment dans quelque monastere pour n'en plus sortir; l'autre de venir à l'église de saint Pierre trouver le pape & le roi des Lombards, pour se justifier des choses dont on les accusoit.

Christophe & Serge, que la retraite dans un monastere n'accommodoit pas, & qui d'ailleurs n'osoient se fier au roi des Lombards, répondirent que s'ils avoient à être mis en pieces, ils aimoient mieux que ce fût par les mains de leurs concitoyens, que par celles des Lombards; & aussi-tôt ils

entrerent dans Rome, afin de délibérer de ce qu'ils avoient à faire pour leur sûreté avec leurs amis : mais ils en trouverent peu de reste, si-tôt que la nouvelle se fut répandue dans la ville, que le pape les abandonnoit au roi des Lombards. Un seigneur Romain entre autres nommé Gratiosus, parent de Serge, ayant la nuit suivante rassemblé la plûpart de ceux qu'il avoit amenés à Rome, en fit rompre une des portes; alla trouver le pape, & lui dit en l'abordant, que c'étoit de lui seul qu'il vouloit recevoir ses ordres. 772.

Serge ne sachant que devenir, se fit dès la même nuit descendre des murailles dans le fossé, Christophe en fit autant, ils vouloient aller se jetter aux piés du pape, mais ils furent arrêtés par les gardes Lombards, qui les conduisirent à leur roi. Il les renvoya au pape, qui leur fit entendre que pour sauver leur vie il falloit se résoudre à se faire moines. Ils le promirent, & on s'assûra d'eux. Le roi des Lombards fort content du peu qu'il avoit fait, mais dont il esperoit des suites plus importantes, prit dès le lendemain congé du pape, avec mille sermens qu'il lui fit de le satisfaire au plûtôt sur ses prétentions. Cependant le camerier Paul de concert avec ce prince & avec plusieurs Lombards qui étoient à Rome, enleva dès ce même jour Christophe & Serge de l'église de saint Pierre, & leur fit crever les yeux. Christophe en mourut trois jours après, & Serge fut enfermé dans un Monastere, d'où il ne fut tiré quelque tems après, que pour être cruellement mis à mort.

Anastasius in Hadriano.

Etienne après avoir ainsi abandonné ses deux ministres & ses deux bienfaiteurs à la rage de leurs ennemis, continua de presser le roi des Lombards de lui tenir parole, & de lui restituer enfin le reste des places qu'il lui retenoit, comme il le lui avoit promis par de nouveaux sermens dans l'église de saint Pierre. Mais ce fut alors que ce pape trop crédule, reconnut la maligne politique du roi Lombard. Didier répondit que le pape lui étoit fort obligé de l'avoir délivré de deux tyrans qui le gouvernoient en maîtres, que ce bon office méritoit bien d'être reconnu, & qu'il ne lui parlât plus de la restitution des places; qu'il falloit que désormais il songeât seulement à ménager ses bonnes graces; que bon gré malgré il auroit bientôt recours à lui; que le traitement qu'on avoit fait à

Ibid.

772. Christophe & à Serge qui étoient sous la protection des rois François, & qui agissoient par leurs ordres, avoit irrité ces princes; que Carloman sur-tout en étoit fort en colere, & qu'on le verroit bientôt en Italie avec une armée pour s'en venger; que le pape pour éviter sa perte, n'avoit point d'autre parti à prendre que de s'allier avec les Lombards; qu'il lui offroit sa protection, & qu'il lui conseilloit fort de ne la point refuser.

Epist. 46. in Codice Carolino.

Etienne dans un furieux embarras écrivit à Charlemagne & à la reine mere Bertrade, pour suspendre l'effet des lettres que Dodon envoyé de France à Rome ne manqua pas d'écrire contre lui, sur les cruels traitemens auxquels il avoit abandonné Christophe & Serge, tous deux si attachés à la France, & sur le commerce qu'il entretenoit avec le roi des Lombards, nonobstant les remontrances qu'on lui avoit faites, pour l'empêcher de s'aboucher avec ce prince. Le pape dans sa lettre assûroit le roi & la reine que cet envoyé par une conduite indigne de son caractere, avoit cabalé contre lui avec ses ennemis, jusqu'à vouloir attenter à sa vie; qu'il étoit venu avec eux les armes à la main jusques dans son palais; qu'ils lui avoient refusé l'entrée de la ville de Rome; que ce qui étoit arrivé à Christophe & à Serge étoit un effet de la fureur du peuple, qu'il n'avoit pû empêcher; qu'il espéroit qu'on lui feroit justice de la mauvaise conduite de l'envoyé, qui avoit agi en cette occasion contre les intentions du roi son maître: qu'au reste le roi des Lombards en usoit parfaitement bien avec l'église de Rome, & qu'on avoit tout sujet d'être content de lui.

On ne sait point comment cette apologie du pape fut reçue de Charlemagne: mais la mort de Carloman & celle du pape
771. & 772. même, qui arriva trois mois après celle de Carloman, changerent beaucoup la face des affaires.

Il répudie sa seconde femme & épouse Hildegarde.

Charlemagne maître de tout l'empire François par la mort de Carloman, n'ayant plus de guerre civile à craindre, commença à regarder comme fort inutile l'alliance du roi des Lombards. Le scrupule sur son divorce, ou son antipathie pour sa nouvelle épouse augmenterent de sorte, que sans beaucoup déliberer, & contre l'avis de la reine mere, dont ce mariage avoit été l'ouvrage, il la répudia, & la renvoya en Lombardie

un an après l'avoir épousée : apparemment la premiere femme de ce prince étoit morte cette année-là ; car peu de tems après son second divorce, il épousa Hildegarde qui étoit d'une très-noble famille de la nation des Sueves. 771. & 772. Eginard in vita Caroli M.

Didier indigné du traitement qu'on avoit fait à sa fille, songea à s'en venger. Il avoit à sa cour la reine femme de Carloman, avec ses enfans & les seigneurs qui l'avoient suivie dans sa fuite, & se faisant grand honneur d'être le refuge d'une reine persécutée, & des princes ses fils dépouillés de leurs états, il résolut de prendre en main leurs interêts, de tâcher de leur faire un parti en France, & d'y occuper Charlemagne, qui peut-être sans cela se laisseroit tenter de la conquête d'Italie.

Pour en venir plus aisément à bout, & donner plus de relief à son entreprise, il crut qu'un des meilleurs moyens étoit de faire entrer le nouveau pape dans cette cause, & que le plus grand engagement qu'il pût lui faire prendre, étoit de l'obliger à sacrer les deux fils de Carloman comme rois du royaume du feu roi leur pere.

Rien n'étoit mieux pensé, & cela n'eût pas peut-être été fort difficile à exécuter sous le pontificat d'Etienne, que ce prince adroit étoit venu à bout de brouiller avec les François, & de le rendre par-là même très-dépendant de ses volontés : mais le successeur d'Etienne eut d'autres vûes. Ce successeur fut Adrien I. homme d'une prudence & d'une fermeté égale à sa vertu ; qui reprenant les maximes de ses autres prédécesseurs, ne fut pas plûtôt élû, qu'il pensa tout de bon à agir de concert avec la France, & à secouer le joug du roi Lombard. 772.

Il commença par obliger Paul Afinete, auteur des dernieres brouilleries, à sortir de Rome. Il rappella tous ceux que ce chef du parti Lombard contre celui des François avoit fait exiler, & tira des prisons quelques autres qu'il y avoit mis. Il reçut toutefois avec beaucoup d'honnêteté les envoyés du roi des Lombards, & sur la proposition qu'ils lui firent de renouveller l'alliance avec leur maître, il répondit qu'en qualité de pere commun il vouloit bien vivre avec tout le monde, & qu'il étoit résolu d'entretenir la paix & l'union entre les François, les Lombards, & les Romains, pourvu qu'elle fût sincere de la part du roi des Lombards : mais comment me fier, Anastasius in Hadriano.

ajoûta-t-il, à un prince qui a violé tant de ſermens faits à mon
772. prédéceſſeur? Les envoyés le prierent de la part de leur maître d'oublier tout le paſſé, & l'aſſûrerent qu'il ſeroit content pour l'avenir.

Le pape qui ne pouvoit pas ſe diſpenſer de répondre à ces honnêtetés par quelques démarches ſemblables, congédia les envoyés, en leur promettant qu'il contribueroit de ſon côté de tout ſon pouvoir à entretenir une bonne intelligence entre les deux états, & fit partir avec eux deux perſonnes de ſa maiſon, pour aller faire ſes complimens au roi des Lombards, & pour traiter avec lui, leur ordonnant de demander avant que d'entrer plus avant en négociation, la reſtitution de Faenza, de Comachio & du duché de Ferrare, dont les Lombards s'étoient ſaiſis ſous le pontificat précédent.

Didier fait des courſes dans l'Exarcat de Ravenne.

Didier leur fit les plus belles promeſſes du monde à ſon ordinaire: mais il ne ſe paſſa pas deux mois que les Lombards commencerent à faire des courſes dans tout l'Exarçat de Ravenne; à ſe ſaiſir de pluſieurs châteaux, & à couper les vivres à la capitale, qu'il réduiſit à l'extrémité.

Le pape touché de la miſere du peuple de Ravenne, & à la priere de l'archevêque, écrivit au roi des Lombards, pour le prier de ſe ſouvenir des promeſſes qu'il lui avoit faites de vivre en paix avec l'égliſe de Rome, & le conjurer de faire ceſſer des hoſtilités auſſi injuſtes qu'indignes d'un roi chrétien. Didier répondit aux envoyés, qu'il vouloit que le pape le vint trouver lui-même, & leur ordonna de lui dire, qu'il n'auroit ſon amitié ni la paix avec lui qu'à une condition; ſavoir, qu'il donnât en ſa préſence l'onction royale aux deux fils du roi Carloman, qui étoient à ſa cour, dépouillés de leurs états contre toute juſtice. Paul Afinette, qui s'étoit retiré auprès de ce prince, brûloit d'envie de ſe venger du pape. Il s'offrit d'aller ſecretement à Rome pour y ranimer ſa faction, & de ſi bien faire, qu'il lui ameneroit le pape piés & poings liés. Didier accepta ſon offre; mais le pape ayant été averti de ſon départ & de ſon deſſein, envoya ſecretement ordre à l'archevêque de Ravenne de l'arrêter ou à Rimini ou à Ravenne, par où il ſavoit qu'il devoit paſſer. L'archevêque ainſi averti le ſurprit, & le mit en priſon, où il le fit mourir quelque tems après contre les ordres exprès du pape, mais pour le bien & le repos de l'Italie.

Cette mort irrita furieusement le roi des Lombards, qui pour s'en venger entra avec une armée dans l'Umbrie, où elle vêcut à discrétion, & fit mille désordres; ses troupes coururent jusqu'aux portes de Rome, & y exercerent de grandes cruautés. Il envoya encore demander une entrevûe au pape, qui lui promit de faire ce qu'il souhaiteroit, & de l'aller trouver s'il vouloit jusqu'à Pavie, ou bien de se rendre, s'il le jugeoit à propos, à Ravenne ou à Perouse, ou de l'attendre à Rome pour savoir ce qu'il desiroit de lui; mais qu'avant cela il falloit qu'il exécutât lui-même ses anciennes promesses tant de fois renouvellées, & qu'il rendit les villes & les territoires qui appartenoient à l'église de Rome; que si ensuite il manquoit de l'aller trouver, alors le roi des Lombards seroit en droit & auroit toute la facilité possible de reprendre toutes ces places, & de les garder toûjours, sans que l'on pût désormais les lui redemander.

772.

Il entre dans l'Umbrie.

Le pape faisoit toutes ces propositions plûtôt pour tirer les choses en longueur, que par aucune espérance d'obtenir ce qu'il demandoit; car il appréhendoit que Didier ne vînt assiéger Rome, avant qu'il pût recevoir du secours de Charlemagne. Il écrivit à ce prince, pour l'informer de l'oppression où étoit l'église Romaine, par l'injustice du roi des Lombards, qui avoit envahi la plûpart des places que le saint siége tenoit de la libéralité du roi Pepin; & pour le prier de se souvenir de la promesse qu'il avoit faite à celui de ses prédécesseurs qui l'avoit sacré roi, du vivant même de Pepin, de ne jamais abandonner la protection des papes, & la défense de l'église.

Les Lombards étant maîtres de toutes les avenues de Rome & de tous les passages des Alpes, le pape fit aller par mer son envoyé, qui ayant débarqué à Marseille, vint trouver Charlemagne à Thionville, où il avoit passé le quartier d'hyver, après avoir dompté les Saxons.

L'envoyé lui exposa l'état des affaires d'Italie, les efforts qu'avoit fait le roi des Lombards, pour engager le pape à donner l'onction royale aux fils de Carloman, & les desseins qu'il fondoit sur cette onction. Il lui apprit de plus que le vieux duc d'Aquitaine échappé de sa prison, s'étoit rendu à la cour de Pavie; qu'il promettoit au roi Lombard une diversion du côté d'Aquitaine, s'il vouloit déclarer la guerre à la France

Eginard. ad an. 773.

en faveur des fils de Carloman, & qu'en un mot, le pape ne
772. souffroit tant de perſécutions de la part du roi des Lombards, que parce qu'il paroiſſoit à ce prince entierement dévoué aux intérêts de la France.

Charlemagne fait marcher ſes troupes vers l'Italie.

Le roi chargea l'envoyé d'exhorter de ſa part le pape à ne pas perdre courage, l'aſſûra d'un prompt ſecours, & qu'il ne ſe repentiroit pas d'avoir été fidele à la France. En effet, conſiderant les grands avantages qui lui pouvoient revenir de la guerre contre les Lombards, la bonté de la cauſe, & l'état préſent de ſes propres affaires, qui lui permettoient de former de plus grands deſſeins ſur l'Italie que ceux que ſon pere y avoit exécutés, il ne balança pas. Il envoya promptement ordre de tous côtés à ſes troupes de marcher, leur marqua pour rendez-vous général la ville de Geneve. Il tint là pluſieurs conſeils de guerre; il partagea ſon armée en deux corps, il donna le commandement de l'un au duc Bernard, frere du feu roi Pepin, & fils naturel de Charles Martel, qui prit ſa marche vers l'Italie par le Mont-Jou, autrement appellé le Grand ſaint Bernard, & lui avec l'autre marcha au Mont-Cenis.

Ibid.

Tandis que les envoyés d'Adrien ſollicitoient en France le ſecours dont il avoit ſi grand beſoin, le roi des Lombards déſeſpérant de l'engager à venir ſe mettre entre ſes mains, ou de l'obliger à ſacrer les fils de Carloman, réſolut de le ſurprendre. Il fit marcher très-ſecretement des troupes vers Rome par différens endroits, & partant bruſquement de Pavie avec le prince Adalgiſe ſon fils, les princes fils de Carloman & la reine Gerberge leur mere, il ſe trouva à la tête d'une armée aſſez près de Rome, avant que le pape en eût eu avis: mais il n'en fut pas plûtôt averti, qu'il fit entrer dans la place des milices de la Campagne, de la Toſcane, & du duché de Perouſe, & encouragea ſi bien le peuple, qu'il le mit en réſolution de ſe bien défendre en attendant le ſecours de France: il fit de plus ôter de l'égliſe de ſaint Pierre, qui étoit hors de la ville, tout ce qu'il y avoit de capable de tenter l'avarice du ſoldat Lombard, & en fit barricader les portes par dedans avec de fortes barrieres de fer, afin qu'on ne pût y entrer ſans les rompre, & ſe rendre par-là coupable d'un ſacrilége très-énorme & très-ſcandaleux. Le roi des Lombards envoya un de ſes Officiers au pape, pour lui donner avis de ſon arrivée, &

& lui faire la proposition d'une entrevûe, & celle de sacrer les deux fils de Carloman. 772.

Le pape répondit que si le roi n'avoit pas envie avant toutes choses, de restituer au Saint siége toutes les villes qu'il lui avoit enlevées, & celles qu'il lui retenoit, c'étoit en vain qu'il se donneroit la peine de venir jusqu'à Rome, & que c'étoit-là un préliminaire dont il ne se départiroit jamais.

Le roi des Lombards ne laissa pas de s'avancer toûjours avec son armée : ce que le pape ayant sû, il écrivit sur le champ une formule d'anathème, par laquelle il conjuroit ce prince par tout ce qu'il y a de plus saint, de ne pas entrer sur les terres de l'église, le menaçant, & tous ceux qui le suivoient, de la colere de Dieu, s'il le faisoit, ou s'il y commettoit le moindre désordre. Cette dénonciation lui fut portée de la part du pape par les évêques d'Albano, de Palestrine & de Tivoli. Elle l'étonna tellement, qu'il ne passa pas Viterbe, & retourna sur ses pas.

Alors arriverent à Rome trois envoyés de France, un évêque nommé George, l'abbé Wlfrade, & un seigneur François nommé Albin. Charlemagne avant que de passer les monts, les avoit fait partir pour être instruit plus à fond des différends du pape avec le roi des Lombards : car ce prince ayant sû les préparatifs de guerre qu'on faisoit en France sur les instances du pape, avoit aussi envoyé des ambassadeurs au roi, pour l'assûrer que ce n'étoit point lui qui troubloit la paix, mais le pape, dont l'ambition étoit insatiable. On n'eut pas de peine à convaincre les trois envoyés, que le roi des Lombards, loin d'avoir exécuté l'ancien traité de Pavie, le violoit tous les jours, & qu'au lieu d'avoir mis l'église romaine en possession de toutes les places qu'il étoit obligé de lui remettre par ce traité, il s'étoit emparé de quelques autres que son prédécesseur avoit restituées.

Il fait faire des remontrances à Didier qui sont sans effet.

Ces envoyés après avoir été témoins oculaires de l'état des choses, reprirent le chemin de France : mais ils passerent, comme ils avoient ordre, par la cour de Lombardie, où ils prierent le roi de la part de Charlemagne de rendre au pape les places qu'il lui retenoit. Il ne put s'y résoudre, & répondit fierement, que si on lui faisoit la guerre, il sauroit bien la soûtenir.

Charlemagne ayant appris la réponse du roi des Lombards,
772. lui envoya de nouveaux ambassadeurs, qui lui représenterent encore une fois la justice des demandes du pape, l'obligation que les rois de France avoient de maintenir le traité de Pavie, & de soûtenir les donations faites par Pepin à l'église de Rome, les suites funestes de la guerre qui alloit s'allumer en Italie, l'interêt que les Lombards avoient de ne pas rompre avec la France; & que pour montrer que le roi leur maître n'entreprenoit cette guerre qu'avec peine, lui-même s'offroit à dédommager les Lombards à ses propres dépens, des frais qu'ils avoient faits pour leurs nouveaux préparatifs, pourvû qu'ils voulussent exécuter de bonne foi le traité de Pavie dans tous les articles, & restituer au pape toutes les places dont il y étoit fait mention.

Toutes ces remontrances furent sans effet. Rien n'est plus dur à un prince que la contrainte en de pareilles conjonctures, & on aime mieux quelquefois exposer tout, que de rien abandonner par cette voie. Ainsi Charlemagne poursuivit son chemin avec son armée, & arriva aux défilés des Alpes, gardés par les Lombards à l'entrée des plaines du Piémont: il les y trouva fortement retranchés, & bien résolus à se défendre.

La difficulté de l'attaque & la répugnance que les seigneurs François faisoient paroître à leur ordinaire pour ces guerres d'Italie, firent que Charlemagne tenta encore la voie d'accommodement. Il fit faire de nouveau les mêmes propositions de dédommagement, que Didier rejetta comme auparavant; enfin il lui fit dire, que s'il avoit de la peine à faire si promptement la restitution qu'on lui demandoit, on lui accorderoit du temps, pourvû qu'il donnât trois ôtages, qui fussent fils de trois des plus considérables seigneurs de sa cour, afin qu'on pût compter sur sa parole plus sûrement qu'on n'avoit fait jusqu'alors: Qu'avec cette assûrance l'armée Françoise se retireroit sans faire aucune hostilité.

Le roi des Lombards jugeant par ces démarches, que le roi de France sentoit la difficulté de son entreprise, tint ferme, & ne voulut rien écouter. Il raisonnoit bien; car les généraux François, après avoir bien reconnu & examiné la maniere dont les Lombards étoient postés dans les défilés des montagnes,

jugeoient presque tous que c'étoit témérité d'entreprendre de les y forcer, & plusieurs opinerent à décamper le jour suivant: 772.
mais pendant la nuit il se répandit, on ne sait par quelle raison, une terreur panique dans le camp des Lombards, qui eut d'étranges suites. Les soldats commencerent à fuir, abandonnant leurs tentes & leurs bagages, & obligerent leurs officiers malgré qu'ils en eussent à les suivre. Le roi & le prince Adalgise son fils, dans l'impossibilité de remédier à ce désordre imprévû, allerent promptement se jetter, le premier dans Pavie, & le second dans Verone, avec les enfans de Carloman, la reine leur mere, & un seigneur François nommé Ancaire, le plus considérable de ceux qui avoient abandonné la France pour suivre ces petits princes.

Les Lombards prennent la fuite par une terreur panique.

Le lendemain matin les François voyant le chemin ouvert, comme par une espece de miracle, entrerent dans la plaine, le roi détacha après les Lombards quantité de partis, qui en tuerent beaucoup, & s'en alla sans s'arrêter ailleurs, assiéger Didier dans Pavie. La place étoit très-forte; car c'étoit comme le boulevard des Lombards: & les meilleures troupes & un grand nombre d'officiers s'y étoient renfermés avec leur roi, & Hunalde duc d'Aquitaine. Il y avoit de gros magasins de vivres & une grande abondance de toutes les choses nécessaires pour une vigoureuse défense: la présence d'un roi guerrier, qui combattoit pour sa couronne, pour sa liberté & pour celle de toute la nation, animoit & les soldats & les habitans à soûtenir les dernieres extrêmités; l'hyver qui n'étoit pas éloigné, l'impatience naturelle des François, l'air d'Italie qui leur étoit fort contraire, étoient autant de motifs d'espérance pour le roi des Lombards, & autant de très-grandes difficultés pour Charlemagne, il poursuivit néantmoins l'entreprise. Sa constance & celle de ses François dans un siége de six mois, & le plus long que la nation eût jamais fait, sont de toutes les belles choses qui se passerent en ce siége, presque les seules dont nos anciens historiens ayent conservé le souvenir.

Charlemagne assiége Didier dans Pavie.

Anastasius.

La rigueur de l'hyver ne rebuta point les troupes, on continua le siége pendant le mois de Novembre, de Décembre, de Janvier, de Février, de Mars. Mais ce n'étoit pas-là l'unique occupation de Charlemagne; il parcourut en conquérant, pendant ce tems-là, les pays d'en deçà du Pô, c'est-à-

dire, le Milanès, le Bressan, le Mantouan, dont la plûpart
772. des villes se soumirent à son obéissance. Il se présenta devant Verone, & somma le prince Adalgise de lui remettre entre les mains la reine Gerberge & ses enfans fils de Carloman, supposé que cette princesse le voulût bien: & elle y consentit, espérant trouver désormais plus de ressource dans la clémence de son beau-frere, que dans la puissance des Lombards, qu'elle voyoit sur le penchant de leur ruine. Car outre les conquêtes d'en-deçà du Pô, qui faisoient une grande partie du royaume des Lombards, plusieurs villes du côté de Rome voyant le désordre des affaires de Didier, avoient député au pape pour se donner à l'église Romaine. Rieti, Spolete, & les autres villes de ce duché & de la Marche d'Ancone, étoient de ce nombre; & pour montrer que c'étoit sincerement & pour toûjours, les habitans de ces villes quitterent les modes des Lombards, & se firent faire les cheveux à la façon des Romains. Le pape nomma un duc de Spolete, & donna ce titre & ce gouvernement à Hildebrand homme de qualité, qui avoit été un des premiers à se venir rendre. Ainsi le pape rentra sans résistance dans la plûpart du domaine que le Saint siége avoit reçû de Pepin.

Charlemagne retourna de Verone au siége de Pavie, avec
774. les fils de Carloman, & la reine leur mere. La fête de Pâques étant proche, il voulut l'aller passer à Rome. Il partit du camp avec grand nombre d'évêques & d'abbés, qui l'avoient suivi en Italie, prit avec lui plusieurs officiers & d'autres personnes de qualité de son armée, & s'avança avec quelques troupes, vers Rome par la Toscane.

Il va passer la fête de Pâques à Rome.

Le pape, à qui il n'avoit pas fait savoir son dessein, en ayant été averti, envoya au devant de lui à trente milles de Rome, les juges ou chefs de la ville, portant des étendarts, marques de leur dignité, pour le complimenter & lui faire cortége pendant le reste du voyage. Il trouva à un mille de Rome toute la milice de la ville sous les armes, & une troupe d'enfans choisis portant à la main des rameaux d'oliviers, chantant les louanges du roi des François, qui n'étoient interrompues que par les fréquentes acclamations du peuple, sorti en foule pour assister à cette espece de triomphe. A quelque distance de-là parurent les croix, qu'on avoit coûtume de porter de-

vant les exarques, quand il y en avoit encore en Italie, & devant les patrices Romains, qualité que les rois François avoient depuis plusieurs années. D'aussi loin que Charlemagne apperçut les croix, il mit pied à terre avec toute sa suite, & marcha à pied jusqu'à l'église de saint Pierre, où le pape avec tout son clergé l'attendoit. 774.

Etant arrivé aux degrés de l'église il se mit à genoux, ce qu'il fit à chacun des degrés, & les baisa tous les uns après les autres. Le pape en habits pontificaux le reçut à l'entrée de l'église; ils s'embrasserent tendrement l'un l'autre, & le roi prenant de la main gauche la main droite du pape, ils entrerent ensemble dans l'église, tout le clergé & tout le peuple chantant à haute voix ces paroles de l'évangile : *Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur.* Ce jour-là étoit le Samedi-saint de l'année 774.

Le pape conduisit le roi à la confession de saint Pierre, c'est-à-dire, au tombeau de ce saint apôtre, où ils se prosternerent, pour remercier le prince des apôtres, des grands avantages qu'ils avoient remportés sur leurs ennemis par son intercession.

Ensuite Charlemagne voulut entrer dans Rome, pour y satisfaire sa dévotion dans les principales églises; & après qu'ils se furent jurés l'un à l'autre, sur le corps de saint Pierre, une amitié sincere, & qu'ils eurent fait faire le même serment aux seigneurs François & aux seigneurs Romains, ils entrerent ensemble dans la ville; ils allerent d'abord à la basilique du Sauveur, & puis au palais de Latran, où le pape fit la cérémonie du baptême des catéchumenes. Le jour de Paques, & les deux fêtes suivantes se passerent en de pareilles dévotions dans diverses églises. Le Mercredi ils eurent ensemble une conférence dans l'église de saint Pierre, où le pape conjura le roi de se souvenir de la promesse que le feu roi Pepin & lui-même avoient faite au pape Etienne lorsqu'il alla en France, de mettre l'église Romaine en possession des villes & des territoires de ce qu'on appelloit la province d'Italie, & d'en assûrer le domaine à lui & à tous ses successeurs dans la chaire de saint Pierre à perpétuité.

Il confirme la donation faite au pape de l'Exarcat de Ravenne.

Le roi s'étant fait lire le traité qui en avoit été fait autrefois à Chiersi, le confirma & en fit faire une nouvelle copie par son chapelain, où pour prévenir tous les différends, il fit

ajouter les limites de ce nouvel état, auquel Anastase le Bi-
774. bliothécaire donne une grande étendue, y comprenant l'Isle de Corse, les Provinces de Venise & d'Istrie, Parme, Mantoue, Regio, & quelques autres places, dont les autres historiens ne conviennent pas. Je crois qu'il faut s'en tenir aux lettres du pape Adrien même, & de ses prédécesseurs, qui ne font mention que de l'Exarcat de Ravenne, de la Pentapole, de la Sabine, de Terracine, des duchés de Spolete & de Benevent, de la Marche d'Ancone, du duché de Ferrare, de Bologne, & de quelques autres patrimoines dans l'isle de Corse, dans la Toscane, dans le territoire de Naples, & dans l'Istrie.

In Codice Carolino.

Non-seulement le roi signa cette donation, mais encore il y fit souscrire les évêques, les abbés, & tous les seigneurs de sa suite. Elle fut d'abord mise sur l'autel de saint Pierre, & ensuite dans son tombeau, sur lequel le pape & le roi renouvellerent leurs sermens. On en fit plusieurs exemplaires, dont celui qui avoit été écrit par le chapelain Ithier servant alors de secrétaire au roi, fut mis par le roi même, après qu'il l'eut baisé avec beaucoup de respect, sur le corps du prince des apôtres; & ce même secrétaire, par ordre du roi, prit avec lui quelques-unes des autres copies écrites de la main de celui qui avoit la charge des archives de l'église de saint Pierre.

Le roi, peu de jours après partit de Rome avec les acclamations & les bénédictions de tout le peuple, & reprit le chemin de Pavie, dont le siége fut poussé avec plus de vigueur qu'il n'avoit été pendant l'hyver.

Quelque vigoureuse que fût l'attaque des François, ce n'étoit pas ce que le roi des Lombards avoit le plus à craindre. C'étoit les maladies, qui désoloient la ville, & la dépeuploient étrangement; les habitans & les soldats y mouroient tous les jours en très-grand nombre: on crioit tout haut qu'il falloit se rendre, & le duc d'Aquitaine, qui s'y opposoit, de peur de tomber entre les mains des François, fut tué à coup de pierres dans une sédition.

Fin du regne des princes Lombards en Italie.

Le roi des Lombards fut forcé par la garnison & par les bourgeois à capituler. Il ne put obtenir de capitulation que pour sa vie. Il se rendit, & cette reddition fut comme le signal à toutes les autres villes, qui tenoient encore pour lui, de subir la loi du vainqueur. Le prince Adalgise, désesperant de

défendre Verone, l'abandonna, & se sauva par mer à Constantinople, où l'empereur Constantin le reçut bien, & lui donna la qualité de Patrice, dont il jouit jusqu'à la fin de sa vie. Ainsi finit le regne des princes Lombards en Italie, deux cents six ans après que le fameux conquerant Alboin y eut donné commencement.

774.

Eginard. in Annal. ad an. 774.

Charlemagne, après sa victoire, mit le pape en possession de ce que Pepin & lui avoient donné à l'église Romaine, & nomma des gouverneurs dans les villes principales de ses nouvelles conquêtes: elles étoient d'une grande étendue du côté du Pô. Ce que nous appellons aujourd'hui le Piémont, le Montferrat, la riviere de Genes, le Parmesan, le Modenois, la Toscane, le Milanès, le Bressan, le pays de Verone, le Frioul, & enfin, ce qu'il abandonnoit au pape, le tout faisant près des deux tiers de l'Italie, furent le fruit de son voyage de delà les monts: le reste au-delà de Rome entre les deux mers appartenoit encore à l'empereur de Constantinople, aussi bien que la Sicile.

Le roi mit dans la Toscane & à Pavie des gouverneurs François, & des garnisons Françoises; il laissa en plusieurs endroits des ducs ou gouverneurs Lombards; parce qu'ils s'étoient rendus volontairement, & à condition que leurs gouvernemens leur seroient conservés. Ainsi le duc Rotgaude fut confirmé dans le gouvernement de Frioul; le duc Aragise, quoiqu'il eût épousé une fille de Didier, demeura duc de Benevent: mais le roi prit ses enfans en otage. Le gouvernement d'Yvrée, dans le Piémont, fut aussi confié à un Lombard. Hildebrand resta duc de Spolete. Ce sont-là les principales particularités marquées dans l'histoire, de la disposition que Charlemagne fit de son nouvel état.

Il est certain que le roi déthroné fut amené en France, sans qu'aucun auteur contemporain nous dise ce qu'il devint; quelques-uns ont écrit qu'il fut relegué à Liege, & qu'il mourut depuis dans le monastere de Corbie.

Anselmus Leodiensis, Sigebertus.

Depuis ce tems-là Charlemagne joignit au titre de roi des François, celui de roi des Lombards. Les papes le lui donnoient dans les lettres qu'ils lui écrivoient. Il le prenoit dans les actes publics, & on le voit sur quelques-unes de ses monnoies.

In Codice Carolino.

774.



Ce qui joint à la maniere dont il en usa envers les seigneurs Lombards qu'il laissa dans leurs gouvernemens, me fait faire une réflexion, que quoique la prise de Pavie finisse le regne des princes Lombards, le royaume des Lombards ne finit pas pour cela; & que les principaux de cette nation voyant que leur roi étoit pris, sans espérance de ressource, ne firent point autre chose que de reconnoître Charlemagne à sa place, pour en être gouvernés selon leurs loix. En effet, nous avons encore le code de leurs loix particulieres, selon lesquelles Charlemagne & ses successeurs les gouvernerent, & où l'on voit plusieurs des capitulaires de ce prince inserés en divers endroits.

Révolte des Saxons.

Charlemagne, après avoir reglé les affaires d'Italie, & y avoir établi la domination Françoise d'une maniere stable, en partit au mois d'Août, & repassa promptement en France. Ce qui lui fit hâter son retour fut la révolte des Saxons, menagée peut-être par le roi des Lombards pour faire une diversion, ou renouvellée par la seule inquiétude, & la ferocité naturelle de cette nation. Ils ne fûrent pas plûtôt Charlemagne en Italie occupé au siége de Pavie, qu'ils s'assemblerent en grand nombre, & vinrent faire le dégât dans tout le pays de Hesse, ruinerent Buriabourg sur l'Eder, prirent & pillerent Deventer sur la riviere d'Issel, reprirent le fort d'Eresbourg & le raserent. Ils vinrent pour forcer Fritslar où saint Boniface martyr, & l'apôtre de la Germanie sous le regne de Pepin, avoit bâti une église. Une terreur panique, qu'on attribua à la protection du saint, les saisit & leur fit abandonner cette entreprise.

Annal. Francor. Alfridus in vita S. Ludgeri.

Eginard. ad an. 775.

Charlemagne marcha avec tant de diligence, qu'il arriva à Ingelheim sur le Rhin avant que les Saxons en eussent eu aucun avis, & fit entrer dans le pays par trois endroits, ses

Inscription de la Médaille : Dominus REX Francorum & Longobardorum. Noster KARLUS IMPerator AUGustus *Revers :* CHRISTIANA RELIGIO.

troupes

troupes qui les surprirent, en taillerent en pieces grand nombre, & revinrent chargées de butin. 774.

L'assemblée de Mai s'étant tenue à Duren au pays de Juliers, où se fit aussi la revûe de l'armée, on y reprit le dessein que la campagne d'Italie avoit interrompu, de pousser les Saxons à toute outrance. Charles passa le Rhin, attaqua & prit le château de Sigebourg, qui fut bien défendu par les Saxons. La situation d'Eresbourg, qu'ils avoient rasé pendant la derniere campagne, lui paroissant avantageuse pour les contenir, il le fit relever, & y mit une forte garnison : de-là il s'approcha du Veser, & le passa malgré la résistance des Saxons, qu'il défit avec grand carnage : mais ils eurent leur revanche par la négligence ou par la trop grande confiance des François.

Charlemagne, en s'avançant dans la Saxe au-delà du Veser, avoit laissé sur le bord de cette riviere une partie de son armée pour en garder le passage, & empêcher qu'on ne le coupât au retour. Les Saxons n'oserent pas attaquer ce camp à force ouverte & en plein jour : mais un soir comme un assez grand corps de François revenoit du fourrage, une troupe de Saxons déterminés se mêla avec eux, & ils se contrefirent si bien que pas un ne fut reconnu ; ils entrerent dans le camp des François, & s'y disperserent de tous côtés. A l'heure de la nuit, dont ils étoient convenus, comme la garde se faisoit fort négligemment, & que presque tout le monde étoit endormi, ils commencerent à entrer dans les tentes, & à passer au fil de l'épée tout ce qui s'y trouvoit. Ils tuerent un très-grand nombre d'hommes avant que d'être découverts : mais enfin la résistance qui se fit en divers endroits, ayant répandu l'alarme par tout le camp, les Saxons penserent à se retirer : ils se rassemblerent à l'endroit qu'ils avoient marqué pour faire retraite, & s'étant reconnus les uns les autres à certaines marques, ils sortirent du camp sans grande perte. Mais le roi, qui n'étoit pas campé loin de là, étant accouru sur la nouvelle qu'on lui porta de ce désordre, suivit avec sa cavalerie ces aventuriers, & les ayant joints en tua beaucoup. Les Saxons, après avoir vû ravager leur pays, & y répandre bien du sang, vinrent à leur ordinaire demander pardon. Il en vint des trois quartiers de la Saxe, c'est-à-dire, des Saxons orientaux appellés

Ostphaliens, & des Saxons occidentaux appellés Vestphaliens, & de ceux du milieu du pays appellés Angriens.

774. Le roi voyoit bien, par la connoissance qu'il avoit du passé, que ces soûmissions forcées des Saxons, n'étoient que pour l'éloigner de leur pays, & qu'ils ne les faisoient que pour se préparer à une nouvelle guerre, si-tôt qu'il en seroit sorti. Il étoit bien résolu de ne pas se laisser tromper davantage, & d'exécuter la résolution prise dans les deux dernieres assemblées de Mai, où l'on avoit traité de cette guerre; c'étoit de ne plus leur faire de quartier, ou de les obliger à recevoir la religion chrétienne. Mais les nouvelles, qu'il recevoit d'Italie, où il prévoyoit que sa présence seroit bientôt nécessaire, le déterminerent à accepter encore leurs soûmissions, & à recevoir les ôtages qu'ils lui offrirent, pour l'assûrance de leur parole & de leur obéïssance.

Charlemagne accepte leurs soûmissions.

En effet, quelque bon ordre que Charlemagne eût mis en Italie, il étoit difficile que d'abord tout y fût parfaitement tranquille. Une nouvelle domination n'est jamais sans quelques mouvemens: la révolution étoit encore trop récente, le conquérant trop éloigné, & ses ennemis trop à portée de lui susciter des affaires, pour en manquer aucune occasion. Adalgise, fils du roi déthrôné, s'étoit retiré à Constantinople dans l'espérance d'engager l'empereur à prendre sa protection contre une puissance, qui devenoit tous les jours plus formidable à l'empire. Il rencontra dans cette cour une très-grande disposition à seconder ses desseins, mais en même-tems de grandes difficultés à trouver des moyens bien sûrs de les faire réussir. On lui promit tout néantmoins, une flotte & une armée; pourvû qu'il pût se faire un parti parmi les anciens sujets de son pere, & engager quelques seigneurs puissans à le soûtenir.

Il jetta pour cela les yeux sur Rotgaude duc de Frioul; il savoit, qu'il étoit bien intentionné pour sa famille, & qu'il ne s'étoit donné à la France que par la seule impuissance de lui résister. Il lui fit proposer ses vûes, & celles de l'empereur de Constantinople, par quelqu'un des gouverneurs des villes que les Grecs avoient encore en Italie. Ce duc lui promit son service, & celui de ses amis. Il tint sa parole, & forma en peu de temps son parti. Le pape, soit sans dessein, soit sur quelques

avis qu'il reçut touchant ces intrigues, dépêcha un de ses officiers à Hildebrand duc de Spolete. Le motif ou le prétexte de ce voyage étoit quelque différend que ce duc avoit avec le pape. Cet officier en arrivant à Spolete y trouva des envoyés du duc de Frioul, du duc de Benevent, du duc ou gouverneur de Cluse, qui est apparemment aujourd'hui la petite ville de Chiusi sur les confins de Toscane proche de la source du Tibre, ou Chiusa dans le Frioul sur les frontieres d'Allemagne. 774.

Sur le soupçon qu'il eut que ce rendez-vous n'étoit pas sans quelque mystere, il s'appliqua secrettement à le découvrir. Il apprit que tous ces ducs avoient commerce avec Adalgise & avec l'empereur de Constantinople ; qu'au mois de Mars prochain une flotte devoit aborder en Italie, & qu'une armée de Grecs joints aux troupes des ducs, devoit venir surprendre Rome, enlever le pape, & mettre Adalgise sur le throne de son pere. C'est au moins ce qu'écrivit le pape Adrien à Charlemagne.

Il y avoit encore outre cela d'autres brouilleries en Italie. Quoique le pape fût en possession de toutes les villes & de tous les territoires, que Pepin & Charlemagne avoient donnés à l'église Romaine, néantmoins il n'avoit ni soldats, ni citadelles pour contenir les peuples, presque nulle autorité sur les grands du pays, & moins encore sur les ducs ou gouverneurs. Une puissance ecclésiastique inspiroit peu de crainte à des guerriers, & la soûmission leur paroissoit rude sous cette nouvelle espece de gouvernement auquel ils n'étoient pas encore faits.

Hildebrand duc de Spolete, quoiqu'honoré de ce gouvernement par Charlemagne à la recommandation du pape, n'étoit pas plus soûmis que les autres: mais il y avoit un archevêque à Ravenne, qui lui donnoit plus d'exercice encore que tous ces ducs. Il prétendoit que puisque le domaine temporel du territoire de Rome, avoit été adjugé au pape, de même le domaine temporel de l'Exarcat de Ravenne lui appartenoit à lui en qualité d'archevêque, & qu'il entroit par ce titre dans tous les droits dont avoient joüi les exarques. L'archevêque avoit sur cela présenté quelques requêtes à Charlemagne; & sur la réponse que ce prince lui avoit faite, & qu'il crut favorable à

ſes prétentions, il empêchoit quantité de villes, qui avoient
774. été ſous le gouvernement des exarques, de reconnoître le
pape pour leur ſeigneur, maltraitoit les officiers que le ſaint
Epiſt. Adriani ad Carolum 51. in Codice Carolin.
ſiége y envoyoit, les faiſoit enlever & mettre en priſon, ſans vouloir déferer ſur cela aux ordres du pape, ni aux remontrances qu'il lui faiſoit.

Sur tous ces avis reçûs de la part du pape, mais principalement ſur la nouvelle de la conjuration des ducs Lombards, Charlemagne réſolut de repaſſer en Italie. Mais pour avoir des nouvelles plus certaines de ce qui s'y paſſoit, il envoya un évêque nommé Poſſeſſeur, & un abbé nommé Rabigaud, avec ordre de s'abboucher avec les ducs de Spolete & de Benevent, avant que d'aller à Rome : ſoit que ce fût pour s'aſſûrer ſi ces deux ducs étoient véritablement de la conjuration, ſoit pour les détacher des autres, ſuppoſé qu'ils en fuſſent.

Epiſt. 58. in Codice Carolin.

Cette conduite donna du chagrin & de l'inquiétude au pape, dont le roi ſembloit ſe défier, & ne pas aſſez croire ſes avis, ou ne pas vouloir prendre aſſez hautement ſes intérêts contre ces ducs. Il en écrivit aux envoyés, & au roi même. Les envoyés ne laiſſerent pas d'exécuter leurs ordres. Les ducs ſachant que le roi étoit informé de tout, & qu'il étoit en chemin pour l'Italie, ſe garderent bien de ſe déclarer pour Adalgiſe, & l'on voulut bien les en croire ſur la proteſtation qu'ils firent de leur fidélité & de leur innocence.

Il n'en fut pas ainſi du duc de Frioul, qui avoit fait des démarches trop éclatantes pour pouvoir déſormais s'en dédire. Il avoit des troupes ſur pied, il avoit fait déja révolter des villes; & ſoit au défaut d'Adalgiſe, dont la mort de l'empereur de Conſtantinople, arrivée ſur ces entrefaites, avoit rompu toutes les meſures, ſoit emporté par ſa propre ambition, ce n'étoit plus pour ce prince, mais pour lui-même qu'il faiſoit la guerre, réſolu de ſe faire roi des Lombards.

Il diſſipe la conjuration des Lombards en faveur d'Adalgiſe fils de Didier.

Charlemagne ayant reçû ces nouvelles, partit ſur le champ; & ne menant avec lui que l'élite de ſes troupes, il entra en Italie avant que le duc de Frioul en fût averti. La diligence & la préſence de ce prince diſſiperent en peu de jours ce foible parti. Le duc de Frioul fut pris, & eut la tête tranchée. Tréviſe, où Stabilinien, beau-pere du duc commandoit, fut livrée

Eginard in Annal. ad an. 776.

au roi par un prêtre Italien, qui eut pour sa récompense l'évêché de Verdun; & les autres villes révoltées se rendirent. Le roi mit dans toutes ces places des gouverneurs François; & après avoir passé la fête de Pâque à Trévise, & reglé les différends du pape & de l'archevêque de Ravenne, apparemment en faveur de l'église Romaine, il retourna sur les frontieres de Germanie avec la même promptitude, qu'il avoit passé les Alpes: car les Saxons ne l'avoient pas plûtôt sû éloigné de leurs frontieres, qu'ils avoient recommencé la guerre.

774.
Annales Metenses.
Chronicon Virdunense.

Il apprit en entrant en Italie qu'ils avoient repris le fort d'Eresbourg. Ils avoient aussi attaqué celui de Sigibourg, mais la garnison ayant fait une grande sortie sur eux, lorsqu'ils n'étoient pas sur leurs gardes, en tua un grand nombre, & obligea les autres à lever le siége; les François les chargerent en queue, & les poursuivirent jusqu'aux sources de la riviere de Lipe.

Ce fut en cet endroit que Charlemagne, qui n'avoit pas employé plus de quatre mois dans son expédition d'Italie, & dans son retour à Vormes, vint les surprendre. Ils eurent peine à croire que ce fût lui. Quand on les en eut assurés, la consternation se mit dans le camp, ils demanderent miséricorde & le baptême: ce n'étoit qu'une feinte, & qu'une hypocrisie toute pure; mais elle étoit conforme aux souhaits de Charlemagne, qui pensoit depuis long-temps à adoucir la férocité de cette nation par le christianisme. Il en fit donc baptiser plusieurs, prit de nouveaux ôtages, fit relever le fort d'Eresbourg, en bâtit encore un autre sur la Lipe, mit dedans de fortes garnisons, & alla passer l'hyver à Heristal au pays de Liége.

Eginard. loc. cit.

Dans une de ces expéditions contre les Saxons, il s'étoit emparé de la ville de Paderborne en Vestphalie. Il destina cette ville pour y tenir au printemps l'assemblée des seigneurs François, & pour y prendre des mesures plus efficaces que par le passé contre les révoltes continuelles des Saxons.

Avant que de tenir l'assemblée il entra avec une grande armée bien avant dans la Saxe, & contraignit les plus considérables des Saxons de venir à Paderborne, pour s'y obliger par un serment plus authentique que tous ceux qu'ils avoient jamais faits, à lui être fideles, & à ne plus retourner à leurs brigandages.

Il entre en Saxe avec une armée.
Eginard. ad an. 777.

774. Ils y vinrent tous excepté Vitikinde, un des plus fameux capitaines des Saxons Vestphaliens : c'étoit un homme infiniment zelé pour la liberté de son pays, & son courage & sa prudence lui avoient acquis beaucoup d'autorité. Il étoit ennemi juré des François, & n'avoit jamais voulu entrer en commerce avec eux. Ce capitaine se sentant coupable de la plûpart des infractions des traités de paix, & de quantité d'excès & de violences commises sur les terres de France, appréhenda de se mettre en la puissance du roi. Il aima mieux se retirer chez le roi de Danemarc. Les autres capitaines firent dans l'assemblée le serment au nom de toute la nation, & on leur y fit ajoûter cette clause, que s'ils se révoltoient jamais en violant le traité dont ils juroient l'observation, ils consentoient qu'on les réduisît à l'esclavage, & qu'on les chassât hors de leur patrie. Plusieurs pour mieux tromper les François reçurent le baptême & firent hautement profession du christianisme : mais ce ne fut pas là la chose la plus mémorable qui se passa dans cette assemblée, & peut-être que Charlemagne la tint exprès à Paderborne, pour faire voir aux Saxons jusqu'où s'étendoit la réputation de son nom & de sa valeur, & qu'après avoir porté la terreur de ses armes bien au-delà des Alpes, les nations d'au-delà des Pyrenées se trouvoient heureuses de pouvoir obtenir sa protection.

Ibid. Ce fut donc là que le vint trouver un émir des Sarrasins d'Espagne nommé Ibinalarabi, pour se donner à lui avec toutes les villes de son gouvernement, dont il avoit déja perdu une partie depuis sa révolte contre Abderame, qui s'étant soustrait à l'obéissance du calife, s'étoit fait un état en Espagne.

L'Espagne étoit depuis long-temps dans un étrange désordre, non-seulement par cette inondation des Sarrasins qui y avoient établi leur domination ; mais encore par les guerres que les Sarrasins même avoient souvent entre eux, sans compter celles qu'ils avoient continuellement avec quelques chrétiens retirés dans les montagnes & dans quelques forts où ils se maintinrent toûjours : & c'est de-là que sortirent avec le temps les restaurateurs du christianisme dans l'Espagne, & les fondateurs chrétiens & catholiques des royaumes de Leon, d'Arragon, & des autres qui composent aujourd'hui la monarchie d'Espagne.

L'empire des Sarasins en Asie, en Afrique & dans les Espagnes, uni sous un même chef pendant quelques années, ne fut pas long-temps sans être démembré, & il s'en forma trois monarchies indépendantes les unes des autres dans les trois différentes parties du monde.

774. Constantinus Imperat. Libro de administrando Imperio. cap. 25.

Celle d'Espagne fut formée par l'émir Abderame ou Abdaramene vers l'an 736. & il établit le siége de son empire à Cordoue, où il eut des successeurs pendant plusieurs siecles. Quelques émirs particuliers mécontens de son gouvernement, secouerent le joug de temps en temps, & se rendirent indépendans, ou se mirent sous la protection de France: tel fut l'émir Solinoan, qui se soumit à Pepin avec les villes de Girone & de Barcelone dont il étoit maître, & tel fut cet autre émir Ibinalarabi, dont je parle, qui vint à Paderborne demander la protection de Charlemagne, pour être remis en possession de Sarragosse & de quelques autres places dont Abderame l'avoit chassé.

Il passe en Espagne, & y pousse ses conquêtes jusqu'à la riviere d'Ebre.

La proposition faisoit trop d'honneur à Charlemagne, pour n'être pas écoutée. Il rentra en France pour se préparer à cette expédition. Il passa en Aquitaine avant Pâques, & assembla son armée à Casseneuil, maison royale dans l'Agenois: il la partagea en deux pour la faire entrer en Espagne par deux endroits différens; un des deux corps composé des troupes levées en Austrasie, en Baviere, en Bourgogne, en Lombardie, en Provence, en Languedoc, marcha du côté de Narbonne, pour entrer par le Roussillon, l'histoire ne nous dit point le nom de celui qui le commandoit. L'autre conduit par le roi même, entra par la Gascogne du côté de la Navarre. Toute l'Espagne trembla à cette nouvelle: Pampelune fut d'abord assiégée, & elle se rendit par capitulation. De-là les François passerent l'Ebre, & marcherent à Sarragosse, la plus grande & la plus forte ville de ce quartier-là d'Espagne. Les deux armées se joignirent devant cette ville; elles en formerent le siége, que les Sarrasins ne soutinrent pas long-tems: ils capitulerent, & le roi y rétablit l'émir Ibinalarabi.

778. Monach. Engolism. Annales Metenses ad an. 778.

Un autre émir mit aussi Huesca, Jacca & quelques autres places de son gouvernement sous la protection de Charlemagne. Barcelone & Gironne renouvellerent leurs hommages & le serment de fidélité qu'elles avoient fait il y avoit plusieurs

Chronic. Moyssiac.

778. années au feu roi Pepin. Nul ennemi ne paroissoit en campagne, & jamais l'Espagne ne fut plus à la veille de se voir délivrée de la tyrannie des Sarrasins. Mais soit que Charlemagne appréhendât que les chaleurs de l'été excessives dans ces pays-là, ne ruinassent son armée par les maladies : soit qu'il ne trouvât pas assez de sûreté dans les émirs qui s'étoient déja soumis à lui, ou qu'il s'apperçût même que les princes chrétiens ne le voyoient pas volontiers si près de leurs petits états & de leurs rochers fortifiés, il ne passa pas outre, & content d'avoir subjugué cette grande étendue de pays, qui est entre les Pyrenées & la riviere d'Ebre, il revint sur ses pas & rentra en France.

Pour s'assurer de la fidélité & de l'obéissance de l'émir Ibinalarabi & des autres, il les obligea à lui donner des ôtages : de plus, il fit à son retour raser les murailles de Pampelune qui lui avoit beaucoup coûté à prendre, & dont il voyoit les habitans fort portés à la révolte; & enfin il établit des comtes sur toutes ces frontieres pour les défendre, & veiller sur les démarches des Sarrasins. Il ramena toute son armée par l'endroit des Pyrenées par où il en avoit lui-même conduit une grande partie en allant, savoir par le chemin qui va de la Navarre dans la Gascogne.

Les Gascons battent son arriere-garde dans la vallée de Ronce-vaux.

Eginard. in Annal. ad an. 778.

Ce chemin étoit difficile, à cause des bois & des cols ou défilés; mais il ne le crut pas plus dangereux au retour qu'à son passage en Espagne. Il se trompa néantmoins. Les Gascons montagnards sujets alors & tributaires de la France, mais que Charles avoit châtiés pour leurs brigandages, se mirent en embuscade dans le haut d'un bois, au travers duquel il falloit passer entre deux hautes montagnes, & laisserent défiler l'armée sans branler : les bagages étoient à l'arriere-garde & à l'extrémité peu escortés : si-tôt qu'ils les virent paroître, ils donnerent dessus, défirent le peu de troupes qui les couvroit, & commencerent à piller. Le roi étoit à l'avant-garde déja bien loin, & ne fut averti du désordre qu'après la retraite des Gascons, qui eurent bientôt après le pillage, regagné leurs hauteurs, où il étoit impossible de les suivre. Plusieurs officiers généraux qui étoient accourus pour obliger les soldats à faire ferme, ne purent les rassurer, ni les engager à combattre dans des lieux aussi désavantageux que ceux-là, où ils étoient

attaqués de toutes parts, sans pouvoir se défendre. Presque tous ces généraux y périrent, & entre autres le fameux Roland, si renommé dans les contes de l'archevêque Turpin, quoique dans les histoires véritables il ne soit parlé de lui qu'à cette seule occasion, où on lui donne la qualité de gouverneur de la Marche ou frontiere de Bretagne. 778. Eginard. in vita Car. M.

Les mêmes romans nous disent que le lieu de cette défaite de l'arriere-garde de Charlemagne fut la vallée de Roncevaux : & il me paroît par une relation manuscrite des antiquités de ce quartier-là * qui vient de me tomber entre les mains, que cette circonstance n'est pas sans fondement.

Il y a selon cette relation qui paroît être d'un homme exact & entendu, il y a, dis-je, à trois cents pas de l'église de l'Abbaye de Roncevaux une chapelle bâtie en quarré-long. Elle a en longueur en dehors soixante piés, quarante-cinq de large, & un peu plus en hauteur depuis le rez-de-chaussée. Au milieu de cette chapelle est une ouverture large de deux piés & demi, & longue de trois, qui sert à descendre dans une cave, profonde d'environ trente piés, bien voûtée, dont la capacité est égale à celle de la chapelle. L'auteur de la relation dit qu'avec un flambeau il vit au fond quelques ossemens. Eginard. in vita Car. M.

Autour de la chapelle en dehors il y a un cloître ceintré, bâti sous une espece d'apentis. Ce cloître n'a du jour que par de petits trous, pratiqués dans les arcades, par où l'on voit au-dehors trente tombeaux fort grands & fort simples. Ils sont élevés de la hauteur de quatre piés, & ne sont faits que de grandes pierres sans aucune inscription.

Le mur extérieur de la chapelle à la hauteur des tombeaux est peint à fresque, & la peinture représente la journée de Roncevaux. On y voit quelques inscriptions, & entre autres celles-ci, *Thierri d'Ardennes*, *Riol du Mas*, *Gui de Bourgogne*, *Olivier*, *Roland*. Parmi les preuves que l'on pourroit rapporter, pour montrer que cette peinture n'est pas du temps de Charlemagne, ces inscriptions qui y sont mêlées le démontrent; car en ce temps-là les seigneurs François ne se surnommoient pas encore de leurs terres ni de leurs comtés ou duchés, qui n'étoient point héréditaires, & étoient tout au plus & très-rarement à vie. Mais pour ce qui est de la chapelle, de

* Elle est écrite à M. le Président de Lamoignon, & datée du 15 de Décembre 1707.

778. la cave & des tombeaux, la tradition du pays paroît fort vraiſſemblable ; ſavoir, que la cave eſt l'endroit où Charlemagne fit enterrer les corps de ſes ſoldats tués en ce combat ; que ces tombeaux ſont une eſpece de mauſolée, où il fit mettre les corps des plus conſidérables ſeigneurs, & qu'il bâtit & fonda la chapelle, afin qu'on y priât Dieu pour le repos des ames de tous ces morts. Ces ſortes de traditions ſont quelquefois fauſſes, mais elles ſont ſouvent véritables. Celle-ci peut être confirmée par un uſage immémorial, qui eſt qu'on n'enterre dans le cloître d'autour de la chapelle, que les François qui meurent dans l'hôpital de cette abbaye, & que les gens du pays ne permettent jamais qu'on y enterre aucun de leurs parens : de plus on ne voit point par l'hiſtoire de Navarre qu'aucun roi du pays ait fait conſtruire ce monument qui eſt très-ancien. D'ailleurs cet ouvrage eſt digne de la piété de Charlemagne, & on lui en attribue un tout ſemblable en France. Il y a à la chambre des comptes de Paris un enregiſtrement fait le 3. d'Octobre 1578. de la confirmation des priviléges du bourg de la paroiſſe de Benais en Poitou, accordés, dit-on, par Charlemagne, *qui y fit conſtruire une égliſe paroiſſiale, & y fonda un ſervice annuel, pour le repos des ames des rois de France, qu'autres princes & ſeigneurs du royaume, que gens de guerre morts en la bataille & victoire remportées ſur la riviere de Charente proche dudit Benais, ſur les marches de Guyenne, où il défit ſes ennemis, & perdit beaucoup de ſes gens de guerre, qu'il fit enterrer en ladite paroiſſe en beaux tombeaux de pierre blanche qui ſont encore audit lieu.*

Memorial FFF. fol. 484.

Il crée des comtes dans l'Aquitaine.

Eginard. in vita Carol. M. Vita Ludovici Pii.

Quoi qu'il en ſoit de toutes ces antiquités, ſur quoi il n'eſt pas de la prudence de prononcer trop hardiment, la déroute des Pyrenées, ainſi que notre hiſtorien le remarque, donna plus de chagrin à Charlemagne, que les victoires d'Eſpagne ne lui avoient donné de joie. Il penſa cependant à affermir ſes conquêtes, & pour ſoûtenir de plus près les comtes qu'il avoit laiſſés avec des troupes au-delà des Pyrenées, il en créa de nouveaux en-deçà dans toute l'Aquitaine.

Depuis la derniere guerre qui lui avoit aſſûré la poſſeſſion de ce grand pays, il y avoit fait peu de changement, pluſieurs villes étoient demeurées ſans gouverneurs, quelques autres en avoient, mais c'étoient des gens du pays, auxquels il ne ſe fioit

pas beaucoup. Il en nomma d'autres, tous François, dont un auteur de la vie de Louis le Débonnaire fils de Charlemagne nous a laissé la liste. Humbert fut fait comte de Bourges, Abbon de Poitiers, Vibalde de Perigueux, Ithier d'Auvergne, Bulle du Velay, Gorson de Toulouse, Seguin de Bordeaux, Aimon d'Albi, & Rotgaire ou Roger de Limoges. Quelques-uns de ces noms aussi-bien que celui de Roland, n'ont pas manqué d'avoir leur place dans nos vieux romans. 778.

Charlemagne s'appliqua, en passant par l'Aquitaine, à gagner les évêques du pays par ses honnêtetés, par ses caresses, & par ses libéralités, il mit des abbés François dans certaines abbayes, dont la jurisdiction temporelle étoit grande, & que leur fondation obligeoit à fournir en temps de guerre des soldats au souverain. Il confisqua certaines terres qui n'avoient plus de maitre, ou dont les seigneurs étoient morts les armes à la main contre lui, ou étoient en fuite pour quelque autre crime, & les donna en bénéfice, ainsi qu'on parloit alors, à des Fidéles, appellés autrement Vassaux ou Vasseurs ou Vavasseurs; c'étoient ordinairement des officiers d'armées qui tenoient ces sortes de terres à foi & hommage, avec obligation d'aller à la guerre quand ils étoient commandés, & d'y mener leurs propres Vassaux, c'est-à-dire, ceux qui habitoient ces terres, ou qui les faisoient valoir, & leur en faisoient à eux-mêmes hommage. Dans la distribution de toutes ces récompenses il choisit des gens sages, prudens, braves, en un mot capables de gagner & de contenir les peuples du pays, qui étoient ou Gaulois d'origine, ou Gots, ou Gascons, ou même François, mais qui avec le tems avoient oublié qu'ils l'étoient.

Les Saxons se soulevent de nouveau.

Cette conduite & cette politique auroient été très-utiles à Charlemagne dans la Saxe, & il s'en seroit servi sans doute, si la qualité du pays l'avoit comporté: mais il falloit pour cela qu'il y eût des villes en nombre pour y mettre des comtes, & il y en avoit alors peu dans la Saxe. Il eût fallu que les terres eussent été défrichées & cultivées; & tout étoit plein de forêts, de marécages, & la plûpart des terres étoient en friche, les Saxons n'en cultivant gueres plus qu'il ne leur en falloit pour la nourriture de leurs familles; de sorte qu'il n'y avoit point d'autre moyen de les tenir dans la soûmission que la crainte du ravage de leur pays, que la premiere espérance du butin à

faire sur les terres des François leur faisoit oublier aussi-tôt;
778. ainsi qu'il arriva encore cette même année-là, avant que Charlemagne eût eu le loisir de prendre un peu de repos, après une si fatiguante expédition.

Ce fut à Auxerre qu'il apprit ce nouveau soûlevement. Vitikinde qui s'étoit retiré en Danemarc, pour ne pas assister à l'assemblée de Paderborne, & ne pas jurer fidélité à Charlemagne, étoit revenu dans le pays, & ne cessoit d'exciter ses compatriotes à une nouvelle révolte. L'éloignement du roi étoit pour eux le motif ordinaire de s'y résoudre, en oubliant tous leurs sermens. Ils firent donc un corps d'armée, & vinrent en pillant & en ravageant jusqu'au Rhin. Ils n'oserent pas le passer: mais depuis Duitz, qui est vis-à-vis de Cologne jusqu'à Coblents, il firent tout passer au fil de l'épée ou par le feu, sans distinction d'âge ni de sexe. Ils pillerent aussi la ville de Verde, & la désolerent entierement. L'amour du butin animoit le soldat; mais Vitikinde leur inspiroit celui de la vengeance, qui les portoit aux plus horribles cruautés.

Epist. S. Liutigeri ad Nifridum.

Ils sont défaits entierement.

Les troupes du roi étoient étrangement fatiguées : c'est pourquoi nonobstant l'avis qu'il avoit reçu de ces ravages, il en mit la plûpart en quartier, il en fit seulement marcher une petite partie en Germanie, pour les y faire joindre par les milices Françoises d'Austrasie, & par celles des Allemans, à qui il envoya ordre de se mettre promptement en campagne. Après qu'elles se furent assemblées, elles marcherent à grandes journées vers l'ennemi pour le couper avant qu'il se fût retiré: mais les Saxons n'eurent pas plûtôt appris qu'on alloit à eux, qu'ils firent retraite. Les François & les Allemans les suivirent néantmoins toûjours, & si vivement qu'ils les joignirent dans la Hesse, en un lieu nommé Lihesi sur le bord de la riviere d'Eider. On les attaqua lorsqu'ils commençoient à passer cette riviere, ils tournerent tête avec beaucoup de résolution, le combat devint furieux: mais les Saxons obligés enfin de plier, furent tellement défaits, que très-peu échapperent. Presque tous furent tués sans quartier, en punition des excès qu'ils avoient commis sur le Rhin. C'est ainsi que l'année 778. qui avoit commencé par les victoires d'Espagne, finit par celle de Germanie.

Annales Francorum.

La guerre de Saxe quand elle étoit seule, ne fut jamais

regardée par Charlemagne comme une affaire fort importante. En attendant que la saison permît d'aller châtier les mutins, il tint au mois de Mars en son palais d'Heristal une de ces assemblées d'évêques, d'abbés & de seigneurs, où il se faisoit des reglemens qu'on appelloit du nom de capitulaires. Il s'en fit dans celle-ci d'assez importans pour la police tant ecclésiastique que séculiere. 778. Tom. II. Concil. Gall.

Un des plus remarquables fut celui qui se fit touchant les franchises des églises. On voit dans notre histoire que c'étoient des droits si sacrés, que nos rois les moins religieux les observerent toujours avec scrupule : mais l'abus qu'on en faisoit étoit venu jusqu'à un tel point, que Charlemagne crut qu'il falloit les modérer. Les évêques en étoient extrèmement jaloux, & il falloit l'autorité d'un roi aussi absolu que lui, pour pouvoir y donner impunément quelque atteinte. 779.

Ce prince voyant donc que cette immunité donnoit lieu à une infinité d'horribles crimes; que dans l'assûrance qu'on avoit de l'impunité en se sauvant dans une église après un meurtre commis, il s'en faisoit tous les jours, il ordonna dans cette assemblée que tout homicide & tout coupable d'un crime qui méritoit la mort selon les loix, seroit exclus du privilége de l'immunité ecclésiastique. Mais afin qu'on ne manquât pas au respect dû au lieu saint, en faisant violence au criminel pour l'en retirer, quand il s'y seroit sauvé, on se contenta de défendre de lui porter à manger. Une telle défense avoit passé jusqu'alors pour un violement de la franchise : mais on ne laissa pas de la faire, & ce fut depuis un moyen d'obliger le coupable à se remettre entre les mains de la justice, pour y subir l'examen de son crime. Can. 8.

Charlemagne leur pardonne, & leur laisse des ecclésiastiques pour les instruire.

Charlemagne si-tôt que la saison le lui permit, assembla son armée à Duren, aujourd'hui ville du duché de Juliers. Il passa le Rhin, s'avança jusqu'à la riviere de Lippe, défit quelques troupes de Saxons, s'approcha du Veser, où les députés de la nation vinrent de nouveau lui demander pardon. Il le leur accorda, mais entre autres conditions, il exigea qu'au temps de la campagne prochaine, il se tiendroit une diete de toute la nation sur la riviere d'Onacre, où il se trouveroit en personne, afin de convenir avec les principaux chefs, des moyens efficaces d'empêcher toutes ces révoltes. Cette diete

ſe tint en effet l'année d'après, où quantité de Saxons ſe firent
780. baptiſer. Il marcha avec ſon armée juſqu'à la riviere d'Elbe,
Chronic. Moiſſiac. pour y tenir auſſi une aſſemblée de la nation eſclavone, & régler pluſieurs choſes qui la concernoient, & il laiſſa en Saxe & en Eſclavonie des évêques, des prêtres & des abbés, qui convertirent & baptiſerent pluſieurs payens.

Un nouveau voyage d'Italie que ce prince avoit réſolu de faire cette même année-là, étoit ce qui l'obligeoit à ménager ainſi les Saxons, & à tâcher encore par la voie de la douceur, de les maintenir au moins quelque temps en paix auſſi-bien que les autres peuples de la Germanie ſes tributaires. C'étoit ſur les preſſantes inſtances du pape qu'il entreprenoit ce voyage, & ſur les avis qu'il lui avoit donnés des nouvelles brouilleries d'Italie.

Epiſtola Adriani 64. in Codice Carolino. Le gouverneur de Naples pour les Grecs arrêtoit depuis long-temps les revenus de quelques patrimoines de ſaint Pierre, qui étoient dans ſon gouvernement, & le pape par repréſailles s'étoit ſaiſi de la ville de Terracine. Le gouverneur de Naples aux dernieres fêtes de Pâques lui avoit envoyé un de ſes officiers pour traiter d'un accommodement. On étoit convenu que le pape rendroit Terracine, & que pour aſſûrance des revenus du territoire de Naples, on lui donneroit en ôtages quatre enfans des plus conſidérables citoyens de cette ville-là, mais que pour cet article on demanderoit l'agrément du gouverneur de Sicile, qu'on s'engageoit à obtenir. Dans cet intervalle les Grecs avoient ſurpris Terracine, & on ne parloit plus ni de donner des ôtages au pape, ni de lui payer ſes revenus: mais ce qu'il y avoit de plus important, étoit que ſelon les lettres du pape, Aragiſe duc de Benevent entretenoit toûjours intelligence avec les Grecs & avec le prince Adalgiſe pour le rétablir ſur le throne des Lombards.

Le pape de peur de ſurpriſe prioit le roi de lui envoyer pour le mois d'Août un de ſes généraux, avec ordre de faire une armée des milices de Toſcane, du duché de Spolete & de celui de Benevent, afin de reprendre Terracine, & s'il le jugeoit à propos, d'attaquer Naples même & Gayette.

Il fait un nouveau voyage en Italie. Charlemagne crut que ſa ſeule préſence avec quelques troupes, ſuffiroit pour diſſiper tous les mauvais deſſeins des ennemis & des mécontens, s'il y en avoit, & pour faire rendre

justice au pape. Il lui écrivit qu'il viendroit en Italie avant la fin de l'année. Il partit en effet à son retour de Germanie avec la reine Hildegarde, déja mere de trois princes, dont les noms étoient Charles, qui étoit l'aîné, Carloman & Louis. Les deux cadets furent du voyage. Le roi avec toute sa cour arriva en Italie sur la fin de l'automne. Il passa l'hyver à Pavie, & alla célébrer la fête de Pâques à Rome. Ce fut durant cette fête que le petit prince Carloman, dont on avoit differé exprès le baptême, fut baptisé par le pape, qui changea son nom sur les fonts en celui de Pepin, quoique le fils aîné de Charlemagne de sa premiere femme portât déja ce nom.

780.

Eginard.

Il fait proclamer Pepin roi de Lombardie, & Louis roi d'Aquitaine.

Ce n'étoit pas sans dessein que Charlemagne avoit mené ces jeunes princes en Italie, tout petits qu'ils étoient : car Louis n'avoit gueres que trois ans, la reine Hildegarde l'ayant mis au monde à Chasseneuil en Aquitaine pendant l'expédition d'Espagne. Le dessein étoit de leur faire donner à tous deux l'onction royale par le pape. Il la leur donna, & en même-tems Charlemagne fit proclamer Pepin roi de Lombardie, & Louis roi d'Aquitaine.

Par-là premierement il assûroit à chacun de ses cadets une partie de sa succession, dont les aînés, auxquels les royaumes de Neustrie, d'Austrasie & de Bourgogne devoient écheoir, auroient pû les frustrer entierement, en cas que lui-même mourût avant qu'ils fussent en âge de défendre leurs droits. Secondement, il donnoit à chacun de ces deux peuples nouvellement conquis un roi particulier, ce qu'ils souhaitoient fort, portant impatiemment de se voir réduits en provinces annexées pour toûjours à la couronne de France. Il fixoit par ce moyen l'inquiétude des Lombards, qui avoient eu toûjours jusqu'alors le cœur & les yeux tournés du côté de leur prince Adalgise. Il s'attachoit l'affection des peuples d'Aquitaine par l'honneur qu'il leur faisoit d'ériger en royaume leur pays, qui ne portoit auparavant que le titre de duché, toujours tributaire de la couronne de France. Enfin ces deux états étoient naturellement séparés du reste de la France, l'un par les Alpes, & l'autre par la riviere de Loire, & ces deux barrieres si naturelles, sembloient ne laisser aucun lieu à ces différends, que l'ambition des princes fait naître si aisément sur le sujet des limites, & qui ne se termine gueres que par la désolation des frontieres, & la ruine des peuples.

780. L'eſpérance que conçut Charlemagne de mettre fin par cette politique aux intrigues des ducs Lombards, lui fit diſſimuler les ſujets de mécontentement qu'il pouvoit avoir d'eux, & en particulier du duc de Spolete, & de celui de Benevent, dont le pape ſe plaignoit le plus. Il mit le pape en poſſeſſion du territoire de Sabine, & pour ce qui eſt des différends du pape avec le gouverneur de Naples, ils furent reglés à l'amiable.

Epiſt. 60. in Codice Carolino.

Quoique ce dernier article ne ſoit pas diſtinctement marqué dans l'hiſtoire, on n'en peut pas douter, en y liſant les démarches que la cour de Conſtantinople fit alors pour entretenir la paix avec Charlemagne.

Il s'étoit fait depuis peu de tems un grand changement dans cette cour : Conſtantin Copronyme mort en l'an 776. avoit eu pour ſucceſſeur Leon IV. ſon fils, entêté comme lui de l'héréſie des Briſe-images. Leon étoit auſſi mort après quatre ans de regne, & avoit laiſſé l'empire à ſon fils Conſtantin, qui n'avoit que dix ans, ſous la tutelle de l'impératrice Irene.

Cette princeſſe qui fut la plus habile femme de ſon temps, ſe ſoûtint au milieu des conjurations qui ſe firent contre elle & contre ſon fils, envoya en exil pluſieurs des conjurés, obligea ſes beaux-freres, qui prétendoient au throne, à ſe faire prêtres, fit la paix avec les Arabes, qui s'étoient jettés ſur les terres de l'empire, obligea Helpide gouverneur de Sicile, qui s'étoit révolté, à quitter cette Iſle & à s'enfuir en Afrique : mais une de ſes plus grandes inquiétudes étoit que Charlemagne ſe trouvoit alors en Italie, & que le pape le preſſoit de déclarer la guerre aux Grecs, & d'aſſiéger Naples. S'il l'eût fait, il les eût chaſſés immanquablement d'Italie, tant l'impératrice avoit alors d'affaires ſur les bras, & contre les rebelles & contre les ennemis de l'empire du côté de l'Orient.

Irene impératrice lui envoye une ambaſſade.
Theophanes in Chronographia.

Irene pour empêcher que Charlemagne ne ſe laiſſât tenter par la facilité d'une ſi belle conquête, lui envoya une célebre ambaſſade, dont le chef étoit Conſtantin, ſon grand Tréſorier. Il lui propoſa le mariage de l'empereur Conſtantin avec la princeſſe Rotrude ; c'étoit la fille ainée de Charlemagne, & l'on propoſoit ce mariage comme devant être le lien d'une éternelle paix entre les deux plus puiſſans princes de l'Europe.

Charles

Charles écouta avec plaisir cette proposition, & le contrat de mariage fut signé de part & d'autre. Comme l'empereur n'avoit que dix ans, & que la princesse en avoit encore moins, elle demeura en France: mais on mit auprès d'elle de la part de l'empereur un eunuque du palais impérial, nommé Elisée, pour lui apprendre la langue grecque, & pour l'instruire de toutes les manieres de la cour de Constantinople. 780.

Cette alliance assûroit le roi, que cette cour ne se mêleroit plus de soûtenir les prétentions d'Adalgise sur le royaume des Lombards, & lui répondoit de la tranquillité de l'Italie. Mais comme il souhaitoit extrèmement de jouir enfin dans un parfait repos de cette grande puissance, où sa prudence autant que son courage l'avoit élevé, il voulut encore finir par la médiation du pape, une autre affaire, dont il eût pu venir aisément à bout par la voie des armes.

Il y avoit plus de vingt ans que le feu roi Pepin avoit obligé Tassillon duc de Baviere, à lui faire hommage de ses états dans l'assemblée générale de Compiegne de l'an 757. Ce duc l'avoit fait non-seulement à Pepin, mais encore à ses enfans Charles & Carloman, & leur avoit prêté serment de fidélité. Cinq ans après, ainsi que je l'ai raconté, durant la guerre d'Aquitaine, où il accompagnoit Pepin, il avoit quitté le camp sous prétexte d'une maladie, & étant rentré dans ses états, il avoit juré que jamais on ne l'y verroit faire une telle démarche, & que de sa vie il ne paroîtroit en qualité de vassal en présence du roi de France. Depuis ce tems-là il avoit toûjours eu des liaisons avec les ennemis de ce royaume, & sur-tout avec Didier roi des Lombards son beau-pere.

Charlemagne depuis la mort de Pepin s'étant toûjours trouvé occupé des guerre d'Aquitaine, de Saxe & d'Italie, avoit prudemment dissimulé son ressentiment : mais voyant alors tout parfaitement soûmis à sa puissance, il pensa à obliger ce prince de rentrer dans son devoir. Il pria le pape avant que de partir de Rome, d'envoyer au duc des ambassadeurs sur ce sujet, & de l'avertir qu'il verroit dans peu toutes les forces de France fondre dans la Baviere, s'il ne venoit en personne rendre hommage à son souverain, & lui renouveller son serment de fidélité. Le pape fit incessamment partir deux évêques pour la Baviere, auxquels le roi joignit

Eginard in Annal. ad an. 781.

Ebrard son grand échanson, pour faire entendre au duc ses
780. intentions.

De Rome Charlemagne retourna en France par la Lombardie, où il laissa son fils Pepin avec d'habiles ministres pour la gouverner. Pour ce qui est du jeune roi d'Aquitaine, il repassa les Alpes avec le roi son pere. Dès qu'il fut arrivé à Orléans, on lui fit faire un habillement de guerre & des armes proportionnées à son âge & à sa taille, on le fit monter à cheval & conduire dans cet équipage en Aquitaine; il y fut salué roi par les peuples, & reçut les hommages des grands. Son pere lui donna pour ministre & pour gouverneur un seigneur nommé Arnolde, lui fit une maison convenable à son rang, & voulut qu'il demeurât dans ce nouveau royaume quatre ans de suite sans en sortir, afin d'y apprendre la langue & les manieres du pays, & que les peuples prissent insensiblement pour lui de l'inclination & de l'attachement.

Le duc de Baviere vient lui prêter serment de fidélité.

Charlemagne ne fut pas long-temps après son arrivée en France sans recevoir des nouvelles de Baviere. Les ambassadeurs parlerent si fortement au duc, qu'il se résolut à venir trouver le roi, pourvû qu'on lui donnât toutes les sûretés qu'il demandoit pour sa personne, & on les lui donna; il vint aussi-tôt à Vormes, où il fit son serment entre les mains du roi, & donna douze ôtages, qu'on exigea pour plus grande assûrance de sa fidélité.

Cette affaire étant terminée, Charlemagne pensa à celle de Saxe. Dans la résolution où il étoit toûjours, de prendre tous les moyens possibles pour rendre les Saxons dociles, il croyoit qu'un des meilleurs seroit de se faire voir de temps en temps à eux, de paroître tous les ans dans leur pays, à la tête d'une armée, & d'assembler souvent leurs ducs, pour traiter avec eux des affaires de la nation, comme il faisoit en France dans les assemblées qu'il y tenoit des seigneurs François.

Ibid.

Si-tôt qu'il y eut assez de fourrage dans la campagne, il passa le Rhin à Cologne, & s'avança avec son armée jusqu'aux
782. sources de la riviere de Lipe. Il campa-là plusieurs jours, & y tint l'assemblée des Saxons. Les princes du nord lui envoyerent des ambassadeurs pour le complimenter. Il y en vint de la part de Sigefroi roi des Danois, appellés autrement des-

lors du nom de Normands, & de la part des rois des Huns ou Abares. Ils lui demanderent la paix & son amitié, & il les leur promit, à condition qu'ils ne feroient aucun tort à ses sujets. 782.

Mais il ne fut pas plûtôt rentré en France, qu'il apprit que les Sorabes, peuple qui faisoit partie des Esclavons, & qui avoit sa demeure entre les rivieres d'Elbe & de Sala, avoient fait des courses dans la Turinge & dans le pays des Saxons, voisins du leur. Sa maxime étoit de ne rien souffrir de tous ces barbares, & de les punir sur le champ de leurs désobéissances & de leurs brigandages. Il fit donc partir sans tarder trois de ses généraux; savoir, Adalgise son chambellan, Geilon son connétable, qualité qui n'étoit pas alors si considérable qu'elle a été dans les derniers temps, & Vorade comte du palais. Ils eurent ordre de prendre toutes les milices d'Austrasie, de passer le Rhin avec elles, de se faire joindre par celles de Saxe, & d'entrer dans l'Esclavonie, pour y châtier séverement les Esclavons: mais ils furent bien surpris, lorsqu'approchant de la Saxe par où ils devoient passer, ils apprirent que les Saxons eux-mêmes étoient en armes, prêts à faire irruption sur les terres de France.

Vitikinde à l'arrivée de Charlemagne dans la Saxe s'étoit retiré chez les Normands ou Danois, comme il avoit fait six ans auparavant pendant l'assemblée de Paderborne. Et il n'eut pas plûtôt appris le départ de ce prince, qu'il revint dans le pays, où par l'autorité qu'il y avoit, & par la disposition qu'il trouvoit toûjours dans les esprits à la rebellion, il n'eut pas beaucoup de peine à les y engager de nouveau. Comme il savoit qu'un des moyens dont Charlemagne se servoit le plus utilement pour affermir sa domination dans la Saxe, étoit d'y établir la religion chrétienne, il fit concevoir à ses compatriotes, que par cette religion, on leur imposoit un joug insupportable, qu'on prétendoit anéantir celle de leurs ancêtres, abolir toutes leurs coûtumes, & qu'il falloit s'opposer à cet établissement.

La populace animée par ces discours séditieux, court aux armes, va droit à quelques églises bâties par les chrétiens, fait main basse sur quelques-uns des missionnaires qu'ils trouverent en leur chemin, & saint Villehaud qui gouvernoit alors (Anscharius in vitâ S. Villehadi.)

l'église naissante de Breme, fut obligé de s'enfuir, & de
782. gagner le bord de la mer, où il trouva un vaisseau qui le porta en Frize.

Les trois généraux françois ayant appris l'état des choses, ne penserent plus à aller aux Esclavons ; mais ils jugerent qu'il falloit commencer par dissiper ce commencement de révolte des Saxons, & marcherent droit où ils savoient qu'ils assembloient leurs troupes.

Charlemagne ayant eu avis de ces mouvemens depuis le départ de ces généraux, avoit envoyé de nouveaux ordres au comte Teuderic, qui étoit un seigneur François allié de la famille royale, de prendre dans le pays Ripuaire le long des rives du Rhin en deçà, tout ce qu'il pourroit assembler de troupes, & d'entrer incessamment dans la Saxe. Ce comte avec le corps qu'il conduisoit, rencontra l'armée des trois généraux, & ils tinrent tous ensemble conseil de guerre sur ce qu'il y avoit de meilleur à faire dans les conjonctures présentes.

Avant que de passer plus loin, ils envoyerent des partis à la campagne & des espions, pour reconnoître les forces des Saxons & la situation de leur camp, & conclurrent à l'attaquer pour peu qu'il y eût espérance de le forcer. Sur les avis qu'ils eurent des ennemis, ils décamperent & s'avancerent jusqu'à une montagne nommée Sontal proche du Veser.

Les Saxons étoient campés au pié de cette montagne, du côté du nord ; Teuderic demeura en deçà du Veser, les autres généraux le passerent, & se camperent sur l'autre bord à dessein de faire le tour de la montagne pour aller surprendre les Saxons. Ils étoient convenus de ne point tenter l'attaque sans en donner avis à Teuderic, qui devoit sur cet avis passer aussi la riviere, & aller par l'autre côté de la montagne donner en même-tems sur le camp ennemi. Mais la jalousie fit en cette occasion ce qu'elle a fait en tant d'autres pareilles. Teuderic étoit un capitaine de grande réputation, & avoit outre cela l'honneur d'être allié du prince : les trois généraux crurent que s'il étoit de l'action, ils travailleroient moins pour leur gloire propre que pour la sienne, & qu'on lui attribueroit tout l'honneur de la victoire.

Deux de ses généraux sont battus par les Saxons.

Sur cela ils résolurent entre eux de donner sans l'avertir & sans l'attendre, ils leverent le camp avec précipitation, &

s'avancerent vers les Saxons avec assez peu d'ordre, comme pour aller attaquer des gens, qui dans les campagnes passées n'avoient pas tenu devant eux, & qui lâcheroient le pié si-tôt qu'ils paroîtroient: mais ils furent bien surpris de trouver les Saxons rangés en bataille devant leur camp, ayant Vitikinde à leur tête, qui les attendoient & faisoient bonne contenance. Ils ne laisserent pas de les attaquer, les Saxons soûtinrent vigoureusement le premier choc, durant lequel s'étant étendus promptement à droit & à gauche, ils prirent les François en flanc, & les rompirent de tous côtés. Il en demeura sur la place un très-grand nombre. Il y périt quantité d'officiers, & entre autres deux des généraux; savoir, le connétable & le chambellan, quatre comtes, & vingt autres personnes de marque, auxquels plusieurs braves gens s'étoient attachés, & qui périrent aussi tous en vendant leur vie bien cher, n'ayant point voulu de quartier : le peu qui se sauva gagna le camp de Teuderic en-deçà du Veser. Ce général s'y tint bien retranché, & fit savoir au plûtôt cette défaite au roi.

782.
Poëta Saxo.
Eginard. ad an. 782.

Ce prince peu accoûtumé à recevoir de ces sortes de nouvelles, en fut fort chagrin: mais sans perdre de tems il marcha à la tête d'un nouveau corps, & entra dans la Saxe, où le seul bruit de son approche avoit déja dissipé toute cette armée victorieuse.

Il fait couper la tête à quatre mille cinq cens de ces rebelles.

Il envoya ordre aux plus considérables des Saxons de le venir trouver. Ils y vinrent en tremblant, & demanderent pardon, jettant toute la faute sur Vitikinde, qu'ils chargerent tous d'avoir excité la sédition. Le roi demanda qu'on le lui mît entre les mains: ils répondirent qu'il ne leur étoit pas possible de le faire, & qu'incontinent après la défaite de l'armée Françoise, il s'étoit retiré en Danemark. *Il s'est sauvé*, répondit le roi; *mais ceux qui ont participé à son crime sont encore ici, & j'en ferai un exemple, que j'ai trop differé de faire*. Alors il donna le signal à ses troupes pour investir cette multitude de Saxons, les fit désarmer, en fit compter quatre mille cinq cens de ceux qui avoient assisté au combat de Sontal, & les ayant fait conduire auprès de Verden sur la riviere d'Alre, qui se décharge dans le Veser; il leur fit à tous couper la tête.

Eginard. *Ibid.*

Après ce châtiment terrible fait en pleine campagne, où

le nombre des corps morts représentoit plûtôt une sanglante
782. défaite, que l'exécution de l'arrêt d'un prince prononcé contre des coupables, Charles s'en alla passer l'hyver à Thionville, où il perdit la reine Hildegarde, princesse également chérie & du roi & de toute la nation.

Révolte générale des Saxons.

Le premier effet que produisit ce carnage épouvantable, fut une consternation générale qui se répandit dans tout le pays, mais qui se changea bientôt en rage & en désespoir. Vitikinde avec un autre duc nommé Albion courut pendant l'hyver tous les cantons de la Saxe, animant les peuples par le récit de ce massacre, à se venger de l'exterminateur de cette nation, quoi qu'il en dût coûter. Il fut écouté, & Charlemagne apprit bientôt la nouvelle du soulevement général de toute la Saxe depuis la frontiere de la France Germanique, où touchoient les Saxons Vestphaliens jusqu'aux extrémités du nord.

Charlemagne les défait dans trois batailles.

Cet effort ne leur réüssit pas mieux que les autres pendant deux ans que dura cette révolte générale. Charlemagne les défit dans trois sanglantes batailles, & porta le ravage jusqu'à la riviere d'Elbe : & afin de ne leur pas laisser le tems de res-
783. & 784. pirer, il se résolut de passer l'hyver de l'année 785. dans le fort d'Eresbourg. Il y fit venir ses deux fils aînés, & la reine
785. Fastrade fille d'un comte François, qu'il avoit épousée quelques mois après la mort de la reine Hildegarde. Il fit aux Saxons une guerre continuelle pendant une saison où ils avoient coutume de se remettre des pertes souffertes durant l'été, & de se ranimer les uns les autres par l'espérance de quelque succès plus heureux. Ce ne fut durant tout cet hyver que courses des François dans la Saxe, qu'incendies, que ravages.

Le roi courut alors un grand danger, par une conjuration qui se fit contre sa personne, dont les auteurs étoient quelques seigneurs de Turinge : la chose ayant été découverte, les uns furent envoyés en exil, les autres furent condamnés à avoir les yeux crevés, & elle n'eut point d'autres suites.

Cependant le roi ennuyé de cette guerre qui lui coutoit bien du sang, bien des fatigues, & bien de la dépense, eût bien voulu la voir finir. Il crut que tant de pertes & tant de maux pourroient avoir rendu ce peuple un peu plus traitable,

& que leurs chefs qui les leur avoient attirés en feroient eux-mêmes ou touchés ou rebutés. Il fut que Vitikinde & Albion étoient dans la Saxe Septentrionale, au-delà de l'Elbe. Il choisit parmi les Saxons qu'il avoit fait prisonniers quelques-uns des plus modérés, & les leur envoya pour leur représenter les malheurs que leur obstination dans la révolte avoit causés à leur patrie; qu'il ne vouloit pas les exterminer; que la rigueur dont il avoit usé depuis trois ans, n'étoit que pour les contraindre à se soumettre & à rentrer dans leur devoir; que s'ils vouloient eux-mêmes le venir trouver sur sa parole royale, il leur donneroit des marques de sa bonté, & leur feroit des conditions avantageuses pour eux & pour leur nation. 785.

Ils se sentoient si coupables, qu'ils eurent peine à se persuader que le roi les ayant une fois en sa puissance, pût se résoudre à leur pardonner. Ils consentirent néanmoins à se rendre auprès de lui, pourvû qu'il voulût donner quelques ôtages pour leur sûreté. Les Saxons étant revenus apporter cette réponse, Charles les renvoya pour leur dire qu'il vouloit bien avoir pour eux cette condescendance; que pour marquer qu'il aimoit encore les Saxons, nonobstant tant de perfidies réitérées, il alloit faire cesser tous les actes d'hostilité, & se retirer lui-même de la Saxe, & qu'il leur envoyeroit incessamment des ôtages. En effet, il reprit le chemin de la France, & envoya au-delà de l'Elbe une personne de sa cour nommé Amalvin, pour y conduire les ôtages, & en amener Vitikinde & Albion.

Il gagne Vitikinde & Albion, qui se font chrétiens.

Annal. Poëtæ Saxonici. L. 2. ad. an. 785.

Amalvin leur ayant livré les ôtages, & renouvellé de la part du roi les assurances qu'ils avoient demandées, revint avec ces deux chefs en France, & les conduisit à Attigni sur la riviere d'Aisne, où le roi étoit avec toute la cour. Il les y reçut avec une bonté qui les charma, & non-seulement il les gagna, mais encore il en fit une conquête à la religion. Car ayant consenti à se faire instruire, ils furent baptisés quelque temps après, & étant retournés dans le pays, ils y vêcurent en chrétiens, dans la fidélité qu'ils avoient promise, & maintinrent au moins pendant quelques années les peuples dans la soumission.

Eginard in vita Ludovici Pii.

Lorsque Charlemagne étoit encore en Germanie, il donna

un ſpectacle à ſa cour & à ſon armée, qui leur fut aſſez agréable.
785. Il y avoit quatre ans que le jeune Louis étoit dans ſes états d'Aquitaine ſans en être encore ſorti. Le roi voulut le voir, & s'aſſurer par lui-même, ſi ſes gouverneurs & ſes maîtres en l'élevant dans les manieres du pays, avoient ſoin de lui inſpirer en même-tems une certaine politeſſe dont ce prince ſe piquoit fort, & qui en effet diſtinguoit ſa cour de celles de tous ſes prédéceſſeurs.

Vita Ludovici Pii.

** Marchiones.*

Il donna ordre au duc Arnolde, qui étoit chargé de tout le gouvernement du royaume d'Aquitaine, de lui amener le petit prince, après avoir mis en ſûreté toutes les frontieres, & avoir établi partout des marquis *, c'eſt le terme qui étoit alors en uſage, pour ſignifier les commandans des milices, qui devoient veiller à la garde des marches, c'eſt-à-dire, des frontieres, & c'eſt de ce nom de marche, que quelques cantons de la France portent encore, qu'eſt venu celui de marquis aujourd'hui ſi commun.

Le jeune roi qui avoit alors ſept ans, vint trouver le roi ſon pere à Paderborne, & y fit ſon entrée à cheval, vêtu à la maniere des Gaſcons, portant un petit manteau rond; les manches de la chemiſe fort amples, des bottines où les éperons n'étoient pas liés avec des courroies, mais enfoncés dans le haut du talon de la bottine, & un javelot à la main. Il étoit accompagné dans cette cavalcade de quantité de jeunes gens de qualité du pays, de même âge, habillés comme lui, & tous auſſi à cheval. Le roi prit plaiſir à voir l'air guerrier de ce jeune prince, & après l'avoir tenu quelque temps auprès de lui, il le renvoya en Aquitaine à la fin de l'automne.

Tout étoit ſoumis & en repos, excepté que les Bretons s'aviſerent de faire quelque difficulté de payer le tribut qu'ils
786. devoient à la France. Ils furent domptés & punis. Leurs
Regino. princes furent obligés de venir en perſonne faire leurs ſoûmiſſions au roi, & ils lui rendirent leurs hommages à Vormes dans un concile.

Il fait un nouveau voyage au-delà des Alpes.

La tranquillité de toutes ces nations différentes, qui faiſoit tant d'honneur au ſouverain, lui permit de faire un nouveau voyage au-delà des Alpes. C'étoit le quatrieme depuis le commencement de ſon regne, qui n'avoit été juſqu'alors qu'une ſuite de voyages & d'expéditions, qu'il ne fit gueres inutilement.

inutilement. Dans celui-ci il réprima l'insolence du duc de Benevent, qui étoit toûjours ce même Aragise Lombard, qu'il avoit confirmé dans ce duché après la prise du roi Didier. C'étoit un homme inquiet & remuant, qui se brouilloit tantôt avec le pape, tantôt avec les gouverneurs Grecs, & dont l'humeur entreprenante auroit été à craindre sous un autre regne. Néantmoins Charlemagne qui vouloit se faire aimer en Italie, lui pardonna, & se contenta de prendre quelques ôtages, du nombre desquels furent les deux fils de ce duc, dont il lui rendit toutefois l'aîné. Les ambassadeurs de l'empereur vinrent le complimenter, & l'assurerent de sa constance dans la résolution d'épouser la princesse Rotrulde, quand ils seroient tous deux en âge.

786.

Comme il étoit encore à Rome, arriverent les envoyés du duc de Baviere, pour prier le pape de s'entremettre auprès du roi en faveur de leur maître, qui depuis l'hommage qu'il avoit rendu à Vormes six ans auparavant, s'étoit rendu suspect, à cause de quelques liaisons qu'il entretenoit avec certaines nations frontieres de l'empire François au-delà du Rhin. Le pape parla de cette affaire à Charlemagne, qui lui témoigna qu'il étoit disposé à rendre ses bonnes graces au duc, pourvû que de son côté il ne fit rien qui l'en rendît indigne. Et en même-tems se tournant vers les ambassadeurs, il leur demanda quelles assurances ils prétendoient lui donner de la conduite de leur maître pour l'avenir, & quelle satisfaction ils avoient à lui faire pour le passé. Ils répondirent qu'ils n'étoient chargés de rien à cet égard, mais qu'ils avoient seulement ordre de rapporter à leur maître la réponse qu'on leur feroit, touchant l'entremise du pape qu'ils avoient proposée. Le pape choqué de ces paroles, qui lui faisoient entrevoir la mauvaise foi du duc, se mit en colere, menaça de l'excommunier & tous ceux de son conseil, s'ils violoient jamais la fidélité qu'ils devoient au roi, & les renvoya sans autre réponse.

787.

Annal. Franc.

Le roi à son retour de Rome passa par Pavie, y assembla les seigneurs Lombards, & en obligea quelques-uns, dont il se défioit, de le suivre en France.

Comme il vit bien qu'il falloit au moins faire peur au duc de Baviere, pour le réduire à son devoir : il ordonna à son

fils Pepin roi de Lombardie, de tenir des troupes prêtes pour
787. le printemps, & il envoya ordre à celles d'Austrasie & de Saxe de se préparer à marcher aussi-tôt que la saison le permettroit. Ensuite étant retourné en France, il tint une diete à Vormes. Il y exposa les sujets de plainte qu'il avoit du duc de Baviere, les soupçons qu'on lui donnoit de sa fidélité, & il y fut résolu de l'aller forcer par les armes à rendre hommage, & à renouveller son serment de fidélité.

Le duc Tassillon vient se jetter à ses piés : le roi se laisse fléchir. Eginard.

Sur la fin de Mai, le jeune roi des Lombards ne manqua pas de faire filer des troupes vers la Baviere par la vallée de Trente; une armée de François Austrasiens & de Saxons s'assembla sur le bord du Danube; & le roi marcha en personne avec une autre armée jusqu'à la riviere de Lech, qui séparoit le pays des Allemans d'avec celui des Bavarois, & se campa aux fauxbourgs de la ville d'Ausbourg. Le duc Tassillon vit bien qu'il étoit perdu, & à la veille d'être dépouillé de son duché, comme le duc d'Aquitaine l'avoit été du sien, & Didier de son royaume; il eut recours à la clémence du roi, vint se jetter à ses piés, sans demander aucune sûreté, & le pria de lui pardonner tout le passé. Le roi se laissa fléchir, il l'obligea seulement à lui donner son fils aîné en ôtage, & quelques autres personnes qu'il lui marqua, & après lui avoir fait rendre hommage, & reçu de nouveau son serment de fidélité, il le renvoya dans ses états : mais toutes ces soumissions forcées ne faisoient qu'aigrir de plus en plus l'esprit d'un prince fier & indomptable, qui regardoit la dépendance comme le plus grand & le plus honteux de tous les maux.

Le duc de Baviere continue ses pratiques. Eginard.

Il ne fut pas plûtôt retourné en Baviere, qu'il continua ses pratiques avec les ennemis de la France. Il traita secretement avec Aragise duc de Benevent & avec l'impératrice Irene, pour faire soulever l'Italie, il engagea les Huns à venir faire une irruption dans la Germanie, tandis que lui entreroit de son côté avec une armée sur les terres de France. La duchesse Luitberge sa femme, fille de Didier, & belle-sœur du duc de Benevent avoit toûjours espérance de voir son frere Adalgise remonter sur le throne de son pere, par le secours de l'empereur : elle n'omettoit rien pour acheminer les affaires à ce but, & c'étoit elle qui animoit le plus son mari aux dangereuses démarches qu'il faisoit contre la France.

Le roi fut informé de toutes ces menées, & reçut plusieurs avis là-dessus par les Bavarois mêmes, que l'inquiétude de leur duc exposoit à une guerre funeste, & à tous les maux qu'elle entraîne avec elle. Lassé donc de toutes ces infidélités, il résolut d'y mettre fin. Il fit semblant d'ignorer les intrigues dont je viens de parler, & convoqua une assemblée à Ingelheim, où le duc de Baviere & tous les autres vassaux de l'empire François furent appellés. Le duc y vint sans se défier de rien. Mais il n'y fut pas plûtôt arrivé, qu'on l'arrêta, en lui déclarant que c'étoit pour lui faire son procès. 787.

Ayant comparu devant l'assemblée des seigneurs qui devoient être ses juges, il fut bien surpris de voir que ses accusateurs étoient ses propres sujets, qui le chargerent de plusieurs crimes de leze-majesté, & en particulier d'avoir traité avec les Huns, pour les engager à faire la guerre à la France. On lui produisit des preuves si fortes & si évidentes sur cet article & sur quelques autres, qu'il ne put s'en défendre; & sur ces preuves, il fut condamné par l'assemblée comme coupable de felonie à avoir la tête tranchée. 788.

Il est dépouillé de ses états, & enfermé dans un monastere.
Regino.

Le roi néantmoins ne pouvant se résoudre à verser le sang de son cousin germain par la main d'un bourreau, commua la peine, & lui fit dire qu'il lui donnoit la permission & à ses deux fils de se retirer dans un monastere pour le reste de leur vie. Il accepta cette offre, en demandant en grace qu'on ne le fit pas paroître dans l'assemblée, ni en présence du peuple avec les cheveux coupés, & qu'on attendît à le raser jusqu'à ce qu'il fût dans le monastere. On lui accorda sa demande: il fut d'abord relegué au monastere de S. Goar sur le bord du Rhin, au diocese de Treves, tout proche de la petite ville de Rhinsfeld; ensuite il passa à celui de Lauresheim: son fils aîné Theudon fut mis dans celui de S. Maximin à Treves, & Theudebert le cadet dans un autre que l'histoire ne nomme point. La duchesse Luitberge eut apparemment un sort pareil; elle avoit deux filles, une des deux prit le voile à Chelles, dont Gisele sœur de Charlemagne étoit abbesse, & l'autre à Notre-Dame de Soissons. Plusieurs seigneurs Bavarois, qui avoient été plus avant dans la confidence & dans les desseins du duc, furent exilés en divers lieux. Telle fut la fin de Tassillon duc de Baviere, semblable

à celle de Didier roi des Lombards. L'un & l'autre, pour
788. n'avoir pas assez sû se ménager avec un prince dont il étoit dangereux de devenir ennemi, passerent du throne dans un lieu de pénitence, qui les déroba à la vûe & presque à la connoissance & au souvenir des hommes. Alors la Baviere cessa d'être un état séparé du royaume de Charlemagne, elle n'eut plus désormais de duc souverain, & fut gouvernée comme les autres provinces de France, par les comtes que le roi y envoyoit.

Eginard. in vita Caroli Magni.

Les généraux François défont les Huns en trois batailles.

Eginard. in Annal. ad an. 788.

Cependant la punition du duc de Baviere n'empêcha pas l'effet de ses intrigues d'éclater par deux grandes guerres, que Charlemagne se vit tout à coup sur les bras. Les Huns ou Abares, ainsi qu'ils en étoient convenus avec ce duc, entrerent en même-tems avec deux nombreuses armées sur les terres de France: l'une fit irruption du côté d'Italie dans le duché de Frioul, & l'autre dans la Baviere. Ces deux armées furent défaites à platte-coûture par les généraux François. Une troisieme plus nombreuse vint fondre de nouveau en Baviere, où elle eut le même sort, les Bavarois s'étant piqués en cette occasion, de donner des preuves de leur courage & de leur fidélité au roi; un très-grand nombre d'Abares demeura sur la place dans le combat, & plusieurs en fuyant se noyerent dans le Danube. Cette défaite finit les affaires de ce côté-là: mais celles que les Grecs susciterent à Charlemagne en Italie n'occuperent pas moins son attention.

L'impératrice Irene, nonobstant l'alliance qu'elle avoit contractée avec ce prince, & le gage mutuel qu'ils s'en étoient donné l'un à l'autre par les fiançailles de la princesse Rotrude avec le jeune empereur Constantin, avoit beaucoup plus d'envie de rentrer en possession des provinces d'Italie enlevées à l'empire, que de marier son fils avec la princesse Françoise. La ligue du duc de Baviere avec les Huns contre la France, & les assûrances que lui donnoit en même-temps Aragise duc de Benevent d'un soulevement général des Lombards en Italie, lui firent concevoir une grande espérance de venir à bout de son dessein. Le mariage de la princesse & de l'empereur fut rompu. Si nous en croyons un auteur Grec contemporain, ce fut Irene qui le rompit: si nous en croyons le secrétaire de Charlemagne, ce fut ce prince lui-

Theophanes. Eginard. ad an. 788.

même. Ils avoient l'un & l'autre assez de raisons ou de prétextes de le rompre.

788.

L'empereur & le duc de Benevent prennent des mesures pour chasser les François d'Italie.

Epist. 88. in Codice Carolino.

Quoi qu'il en soit, il est certain que le roi n'étoit pas encore hors d'Italie, à son retour du dernier voyage qu'il y fit, que le duc de Benevent, malgré tous ses sermens, recommença ses négociations avec les Grecs : c'est ce que le pape écrivit depuis au roi, après que ce prince fut retourné en France, & ce qu'il avoit appris, lorsqu'il fit faire serment de fidélité aux habitans de Capoue sur le tombeau de saint Pierre, au nom de ce saint apôtre, en son nom, & au nom du roi de France. Ce fut en vertu de ce serment, qu'un prêtre nommé Gregoire, qui le fit avec les autres, se crut obligé en conscience de découvrir au pape ce qu'il savoit sur cette affaire. Il dit que le duc de Benevent aussi-tôt après que le roi fut sorti de Capoue, où il lui avoit accordé son pardon, avoit envoyé secretement à l'empereur, pour lui demander un secours de troupes qui devoit être conduit par le prince Adalgise fils de Didier, l'assûrant que si-tôt que l'armée paroîtroit en Italie, il se déclareroit en sa faveur, & que pour montrer qu'il ne vouloit désormais plus rien ménager avec la France, mais se dévouer entierement à l'empereur, il prendroit dès-lors l'habit des Grecs, & se feroit faire les cheveux à leur maniere. Qu'il ne demandoit pour cela outre le secours, que deux conditions ; la premiere, qu'on le fît patrice, & la seconde, qu'on lui donnât la qualité & le pouvoir de duc de Naples. Le prêtre ajoûtoit, que l'empereur sur cette proposition avoit fait partir promptement deux de ses gardes pour la Sicile, portant avec eux la robe brochée d'or & l'épée, pour conferer à Aragise la dignité de patrice ; que la proposition qu'Aragise avoit faite de s'habiller à la Greque, & de se faire faire les cheveux à la maniere des Grecs, avoit été si agréable à l'empereur, qu'il avoit joint à ses autres présens des ciseaux & un peigne, afin qu'Aragise s'en servît à lui donner cette marque de dévouement à son service, & de soumission à l'empire ; qu'on lui demandoit pour assûrance de sa fidélité son fils Romualde, & qu'après cela Adalgise ne tarderoit pas à venir en Italie avec une armée, & d'aborder ou du côté de Ravenne, ou du côté de Trévise. Telles étoient les mesures que l'empereur & le duc

de Benevent prenoient ensemble pour chasser les François
788. d'Italie : mais elles furent rompues par le seul bonheur de Charlemagne, sans qu'il s'en mêlât. Le duc de Benevent & son fils moururent tous deux dans l'espace d'un mois avant l'arrivée des envoyés de l'empereur, qui furent obligés de s'en retourner sans rien faire pour les intérêts de leur maître.

David Beneventanus.

Ce duc de Benevent, si nous en croyons les historiens de sa nation, étoit un homme d'un grand mérite, bien fait, éloquent, adroit, populaire, toûjours extrêmement attaché à ses anciens maîtres, que Charlemagne, en le comblant de biens & de faveurs ne put jamais gagner, & qui lui préparoit de grosses affaires en Italie, s'il eût vécu.

Cependant la mort du duc ne mit pas fin à toutes ces intrigues. Adelberge sa femme, fille de Didier, & sœur du prince Adalgise, entretenoit les peuples dans l'aversion que son mari leur avoit inspirée contre la France, & traitoit toûjours avec les Grecs : elle s'étoit retirée à Salerne, ou Théodose gouverneur de Sicile, vint s'aboucher avec elle & avec quelques Seigneurs du duché de Benevent ; on prétendit même qu'il s'étoit fait là une conjuration contre les envoyés de France, qui avoient suivi Adelberge à Salerne, pour veiller sur toutes ses démarches : quelques seigneurs Beneventins devoient les engager à une partie de divertissement hors de Salerne, & ne les y laisser retourner que la nuit ; des soldats de Naples, d'Amalfi & de Surrento devoient se mettre en embuscade proche de la ville, & sous prétexte de donner sur les Beneventins, avec lesquels ils étoient souvent en querelle, ils devoient se défaire des envoyés & de tous leurs gens : mais ce dessein ne réüssit point, les envoyés avertis de la trahison, s'étant échappés de Salerne.

Epist. 88. in Codice Carolino.

Les Beneventins & Adelberge se plaignirent fort de cette fuite & de cette défiance des envoyés. Elle avoit une raison particuliere de ne pas rompre si-tôt avec Charlemagne, & même intérêt de lui persuader, si elle le pouvoit, qu'elle n'étoit point entrée dans tous les desseins de son mari.

Cette raison étoit, que son fils Grimoald étoit en ôtage en France, & qu'elle vouloit obtenir pour lui l'investiture de ce duché, fort persuadée qu'elle l'engageroit sans peine, quand il en seroit en possession, à suivre les vûes de son pere.

788.

Charlemagne accorde à Grimoald l'investiture du duché de Benevent.

Erchempert in Chronico.

Ce jeune Seigneur s'étoit rendu fort aimable à Charlemagne, & il sut si bien le gagner, que nonobstant toutes les remontrances du pape, malgré les fâcheux préjugés de la conduite de son pere & de sa mere, & les préparatifs que faisoient les Grecs en Italie, il lui accorda, ce semble, contre toutes les raisons de politique, l'investiture qu'il demandoit, & le laissa aller à Benevent, sur la seule promesse qu'il lui fit de lui être fidele, de s'opposer de toutes ses forces aux entreprises des Grecs, & que pour marque de sa dépendance de la France, & de son attachement, il feroit mettre sur ses monnoies le nom du roi, aussi-bien que dans les actes publics, & de plus, que les Lombards ses sujets se raseroient à la Françoise. Nous avons une médaille de ce Grimoald duc de Benevent qui fait la preuve de l'article de ce traité touchant le nom de Charlemagne sur les monnoies du duc de Benevent. On y voit la figure de ce duc représenté avec le bonnet & l'habit Ducal, & au revers le nom de Charlemagne DOMS CARLUS, c'est-à-dire, DOMINUS CAROLUS.



Epist. 73. in Codice Carolino.

C'étoit la plus souhaitable nouvelle que pût recevoir Adelberge & tous ses confedérés. Le gouverneur de Sicile vint à Gaïete, pour être plus près des endroits où l'armée Greque devoit agir, il fit fortifier cette place & Terracine. Les Beneventins commencerent à solliciter les habitans de la Campagne de Rome à se révolter contre le Saint siége. Grimoald même qui avoit sû combien le pape étoit opposé aux bonnes intentions que le roi avoit pour lui, commença par le chagriner en diverses rencontres, comme de concert avec les Grecs & les Beneventins; mais quand se vint à la décision, il montra bien qu'il avoit de l'honneur & de la générosité, & que Charlemagne avoit eu raison de compter sur lui.

Adalgise, que l'histoire Greque appelle en cette occasion Theodote, nom Grec qu'il avoit pris, pour faire mieux

sa cour à l'empereur, étoit arrivé en Italie avec une armée,
788. commandée par un général nommé Jean, & au lieu de venir vers Ravenne ou vers le Trévisan, selon le premier projet, ils avoient pris leur marche par la Calabre, ayant derriere eux toute cette extrémité de l'Italie, qui appartenoit encore aux Grecs. Sur cet avis Vinigise général François, qui avoit suivi le nouveau duc de Benevent en Italie avec des troupes de France, s'avança vers Benevent, où ayant été joint par le duc & par Hildebrand duc de Spolete, ils marcherent à la rencontre de l'armée Greque. Le général Jean & Adalgise étoient toûjours persuadés que le duc de Benevent, aussi-bien que celui de Spolete, continuoient d'être dans leurs intérêts; mais que craignant les troupes Françoises, ils n'avoient osé se déclarer, & ils espérerent au moins que dans le combat, pour peu que les Grecs eussent d'avantage, ils seroient aisément déterminés à abandonner le général François, ainsi ils n'hésiterent pas à donner bataille.

Les François remportent une grande victoire sur les Grecs en Italie.

Eginard. in Annal. ad an. 788.

Elle commença avec beaucoup d'ardeur de part & d'autre; mais Vinigise & les deux ducs chargerent les Grecs si vivement de toutes parts, que la victoire ne balança gueres. L'armée Greque fut entierement défaite sans beaucoup de perte du côté des François: il demeura un très-grand nombre de Grecs sur le champ de bataille, & l'on fit beaucoup de prisonniers, du nombre desquels fut le général, que les ducs firent mourir cruellement après la bataille, comme pour donner aux François, qui les laisserent faire, une preuve plus certaine de leur fidélité. Adalgise se retira à Constantinople, & ne parut plus depuis en Italie.

Ce fut là une des plus heureuses années du regne de Charlemagne : quatre batailles gagnées pat ses généraux; sçavoir, trois contre les Abares, & celle-ci contre les Grecs, sa puissance affermie mieux que jamais en Italie, son empire augmenté de tout le duché de Baviere, & la terreur de son nom répandue au-de-là des extrémités de la Germanie, furent les évenemens qui la signalerent. Ce prince pendant que tout cela se passoit en Italie, étoit en Baviere, où il donnoit par tout ses ordres, afin de s'assûrer cette nouvelle conquête.

Il en partit vers le commencement de l'hyver pour aller à Aix-la-Chapelle, où selon sa coûtume, il fit quantité de beaux reglemens

reglemens pour établir ou maintenir le bon ordre dans ſon état. Car en ſuivant l'hiſtoire de ce grand prince, on voit qu'il partageoit ſes ſoins & ſon application entre deux ſortes d'affaires, ſelon les divers tems de l'année : l'été & l'automne étoient occupés à ſes expéditions militaires ou à quelques voyages ſur les frontieres ; l'hyver & le printemps étoient deſtinés aux aſſemblées de ſes vaſſaux, où l'on traitoit de la guerre & du gouvernement civil de l'état, ou bien à des aſſemblées eccléſiaſtiques, où l'on régloit ce qui concernoit la police de l'égliſe, par les avis des évêques & des abbés ; ſi toutefois l'on doit toûjours diſtinguer ces deux ſortes d'aſſemblées, dont les membres étoient ſouvent les mêmes : car la plûpart des évêques & des abbés étoient vaſſaux de la couronne, à cauſe des biens que les rois avoient donnés à leurs égliſes ou à leurs monaſteres : par cette raiſon-là même pluſieurs étoient obligés de fournir des troupes au roi ; & ainſi ils aſſiſtoient aux conférences, où il s'agiſſoit de la guerre, de la marche des troupes, du lieu où elles devoient ſe rendre pour la revûe avant que de ſe mettre en campagne. De même les ſeigneurs étoient aſſez ſouvent préſens aux aſſemblées, où l'on regloit la police eccléſiaſtique, quand ces affaires ſe traitoient en même-tems & en même lieu que les autres, comme il paroît par la préface * des reglemens qui furent faits dans celle-ci dont je vais parler.

788.

* Conſiderans... unâ cum Sacerdotibus & Conſiliariis noſtris.

Ce fut donc une aſſemblée de cette eſpece que Charlemagne tint à Aix-la-Chapelle le 23. de Mars de l'année 789. ſur la fin du quartier d'hyver, où il fit régler un très-grand nombre de points de diſcipline par les canons & les decrets des anciens conciles.

789.

Depuis le dernier voyage qu'il avoit fait à Rome, le pape lui avoit fait préſent d'un code ou d'une collection des canons des égliſes d'Orient & des égliſes d'Afrique à l'uſage de l'égliſe d'Occident ; & c'eſt de ce code qu'étoient tirés les canons qui ſervirent de regle dans les matieres dont on traita en cette aſſemblée d'Aix-la-Chapelle.

Tom. II. Concil. Gall.

Il y deſcendit dans de certains détails qui pourroient paroître des minuties dans le temps où nous ſommes ; mais qui lui ſemblerent avec raiſon, très-importans, eu égard à la barbarie & à l'ignorance qui avoient été en France juſqu'alors ; & il y

recommanda aux évêques deux choses entre autres qu'il eut
789. toûjours fort à cœur, même au milieu de ses plus grandes affaires. La premiere dont il avoit parlé au pape à Rome, & qui marquoit sa piété & son zele, regardoit le culte divin & le chant de l'église, qui en fait la plus considérable partie.
Ibid. In Capitul. Aquisgran. Le feu roi Pepin pour mettre sur cet article, de l'uniformité dans les églises de France, & en signe de l'union & de la concorde qu'il vouloit que ces églises eussent avec l'église de Rome, avoit ordonné qu'on établît dans tous les monasteres & dans toutes les églises le chant Gregorien, c'est-à-dire, le chant Romain réformé selon la méthode du pape saint Gregoire le grand. Le clergé avoit eu peine à obéir à cet ordre, & on ne l'observoit pas dans quantité d'églises; on y étoit jaloux des anciennes coûtumes, & on s'y piquoit de chanter aussi-bien qu'à Rome. Dans le voyage dont je viens de parler, Charlemagne avoit été témoin de cette jalousie: car pendant les fêtes de Pâques les chantres de sa chapelle ayant assisté au service de l'église de Rome, se moquerent des chantres romains, & ceux-ci ayant entendu chanter ceux du roi, en
Monach. Engolism. in vita Car. M. raillerent à leur tour. Charlemagne prit cette occasion pour les engager à un défi, & s'étant fait le juge du combat, il prononça en faveur des Romains. Il obtint du pape des antiphonaires notés à la maniere Gregorienne, & deux maîtres de chant: il en établit un à Mets, & l'autre à Soissons, pour y tenir des écoles, où l'on apprît à chanter, & où l'on corrigeât tous les livres d'église.

Charlemagne établit des écoles, & une académie. L'autre chose concernoit l'éducation de la jeunesse de son état. La science y avoit été rare jusqu'alors, & tout roi & tout conquérant qu'il étoit, toûjours beaucoup plus occupé de la guerre que de l'étude, ce qu'il avoit appris pendant sa jeunesse le faisoit regarder comme un des plus savans hommes de son royaume. Le goût qu'il avoit pris pour les belles lettres, toutes informes qu'elles étoient en ce temps-là, lui fit souhaiter de les voir fleurir en France. Ce fut aussi à Rome, qu'il prit des maîtres de grammaire & des maîtres d'arithmétique, qu'il amena avec lui, & qu'il plaça en diverses villes; & ce fut pour l'exécution de ce dessein qu'il fut ordonné dans un des capi-
Cap. 72. tulaires de cette assemblée d'Aix-la-chapelle, que dans tous les monasteres, & dans toutes les maisons épiscopales, on

établiroit des écoles où les enfans devoient apprendre la grammaire, l'arithmétique & le chant de l'église. Il écrivit aussi des lettres circulaires aux évêques & aux abbés, pour les exhorter à animer leurs ecclésiastiques & leurs moines à l'étude de l'écriture sainte.

789.

Tom. II. Conc. Gall. ad an. 788.

Il avoit fait venir d'Angleterre le fameux Alcuin, & il le retint auprès de lui, par les bienfaits dont il le combla, & par les marques d'amitié dont il l'honora. Il établit par son conseil une espece d'académie, dont il voulut être lui-même, & qui étoit composée des plus beaux esprits, & des plus savans de la cour. Dans ces conférences académiques chacun rendoit compte des anciens auteurs qu'il avoit lûs, & même ceux qui en étoient prirent chacun un nom de quelque auteur ancien, qui étoit le plus à son goût, ou de quelque homme fameux dans l'antiquité. Alcuin, dont les lettres nous apprennent ces particularités, prit celui de Flaccus, qui étoit le surnom d'Horace; un jeune seigneur, nommé Angilbert, prit celui d'Homere; Adelard, abbé de Corbie, s'appella Augustin; Riculfe, évêque de Mayence, se nomma Dametas; le roi lui-même prit le nom de David: tant Charlemagne étoit persuadé, qu'il est d'un grand prince d'étendre ses vûes & ses soins à tout, de ne rien négliger de ce qui peut contribuer au bien de ses sujets, & à la gloire de son regne; & tant il est vrai, que l'amour des sciences, quelque peu de rapport qu'il semble avoir avec les idées militaires des héros, a pourtant presque toûjours été une des passions des rois les plus illustres & les plus belliqueux.

Charlemagne fit faire des copies des decrets qui avoient été faits dans cette assemblée d'Aix-la-chapelle, auxquels il donne en latin le nom d'*Edictum Legationis*, c'est-à-dire, édit envoyé, ou qui doit être envoyé. Il les adressa aux évêques, aux gouverneurs & aux juges des villes & des provinces; les personnes qui les porterent étoient du nombre de ceux qu'on appelloit envoyés du prince *, c'étoit comme des commissaires députés pour faire exécuter ses ordres de concert avec les évêques, les comtes, & les autres magistrats, chacun en ce qui les regardoit, & qui à leur retour lui rendoient compte de l'état des provinces, de la maniere dont la justice y étoit administrée, & de tous les abus qui

* Missi Dominici.

pouvoient s'être glissés dans le gouvernement de l'état & de l'église. Telles étoient, pendant l'hyver, comme j'ai dit, les occupations de ce prince, dont l'application continuelle au gouvernement de son empire, étoit ce qui le lui maintenoit dans une paix & dans une soûmission parfaite. Le printemps ne lui eut pas plûtôt permis de se mettre en campagne, qu'une nouvelle expédition porta sa réputation bien plus loin qu'elle n'avoit encore été.

789.

Entre l'Elbe & l'Eider, sur les bords de la mer Baltique, étoient les Vilses ou Velesabes, peuple très-nombreux, qui faisoient partie de la nation des anciens Esclavons. Du côté de l'Occident ils étoient voisins d'autres peuples nommés Abodrites, qui habitoient le pays appellé aujourd'hui Mekelbourg. Ces Abodrites étoient alors ou alliés ou sujets tributaires de la France; ils recevoient mille insultes des Vilses, qui faisoient de grands ravages dans leur pays. Ils s'en plaignirent à Charlemagne, qui leur promit de mettre ces fâcheux voisins à la raison.

Il étend sa domination jusqu'à la mer Baltique.

Eginard. ad an. 789.

En effet, ayant assemblé une très-nombreuse armée, il passa le Rhin à Cologne, marcha par la Saxe, où il se fit joindre par un grand corps de Saxons, fit jetter deux Ponts sur l'Elbe, qu'il fortifia aux deux bouts par de bons retranchemens; il y laissa des troupes, pour assûrer son retour, car il se défioit toûjours des Saxons, dont la plûpart ne le suivirent qu'à regret dans cette guerre; de-là il commença par faire faire des courses dans le pays des Vilses, où les gros partis qu'il envoya, mirent de tous côtés tout à feu & à sang, & battirent les troupes qui voulurent s'opposer à eux. Ce seul prélude de la guerre les étonna, & leur fit comprendre quel étoit l'ennemi qu'ils alloient avoir sur les bras. La consternation se répandit partout; le roi n'eut pas plûtôt paru dans le pays, à la tête de son armée bien moins nombreuse que la leur, que leur duc & les principaux chefs lui demanderent la paix, lui firent hommage de toutes leurs terres; & tous les ducs ou petits rois Esclavons en firent autant. Il prit des ôtages des Vilses & leur pardonna, content d'avoir en se montrant seulement, étendu sa domination jusqu'à la mer Baltique. Il repassa l'Elbe avec les ôtages, donna en passant divers ordres dans la Saxe, & rentra en France.

L'année suivante fut sans guerre, mais non pas sans semence de guerre. A mesure que Charlemagne avançoit ses conquêtes, il donnoit de nouvelles frontieres à son état, & trouvoit de nouveaux voisins, qui par jalousie de sa puissance, & par l'inquiétude qu'elle leur causoit, devenoient ses ennemis. La conquête de la Baviere l'approchoit d'une nation puissante & nombreuse, & jusqu'alors également redoutable à l'empire du côté de l'Orient, & à la Germanie du côté de l'Occident. C'étoit la nation des Huns, autrement appellés Abares, dont j'ai déja parlé plusieurs fois dans cette histoire. Un de leurs rois avoit pris autrefois Sigebert I. roi d'Austrasie, & nos rois avoient tâché jusqu'alors d'entretenir la paix avec eux. 790. Eginard. an. 790.

Dès le temps de l'empereur Justinien, à qui ils avoient rendu de grands services, mais qui les craignoit, ils s'établirent des deux côtés du Danube, dans les pays que nous appellons aujourd'hui l'Autriche & la Hongrie, qui faisoient partie de cette grande province connue dans les anciennes histoires sous le nom de Pannonie. La riviere d'Ens, qui se jette dans le Danube, quelques lieues au-dessous de la ville de Lints, séparoit leur pays de la Baviere. Quand les François eurent uni ce duché à leur empire, il y eut des contestations entre eux & les Abares touchant les limites. Ils envoyerent sur ce sujet des ambassadeurs à Charlemagne, qui leur donna audience à Vormes. Il en envoya aussi lui-même à leur roi ou à leur kam *, (c'est le nom que tous les souverains de cette nation portoient) afin de voir sur les lieux de quoi il s'agissoit, & de régler les limites des deux états à l'amiable.

* Caganus.

On ne put convenir, chacun tenant ferme sur ses prétentions, sans vouloir se relâcher : ainsi des deux côtés on se prépara à la guerre.

En ce tems-là la nation des Abares étoit divisée en neuf cantons : ces cantons s'appelloient du nom de cercles *, parce que, quelque grande étendue qu'ils eussent, le plus grand de tous ayant de tour vingt lieues de Germanie, ils étoient séparés les uns des autres par une espece de levée & de palissades, qui les entouroient, & servoient comme d'un rempart aux bourgs & aux villes contenues dans cette enceinte. Il n'est pas hors de vraissemblance, que dans la division de

* Circuli.

l'empire en cercles, toute récente qu'elle est, on a pris ce
790. terme de cercle de cet endroit de l'ancienne histoire Germanique. Entre ces cercles il y avoit des communications par des chemins pratiqués dans de petits bois taillis fort bas, & plantés exprès. Les villes étoient entourées de bonnes murailles, & n'avoient que de très-petites portes; & il y avoit si peu de distance entre ces villes, entre les bourgs & les villages, qu'un homme en criant pouvoit se faire entendre de l'un à l'autre; de même les levées, qui renfermoient chacun des cercles, étoient si peu éloignées, que d'un cercle à l'autre on se donnoit le signal avec la trompette, & ils étoient convenus de certains signaux, qui marquoient ou l'arrivée de l'ennemi, ou le nombre de ses troupes, ou le cercle qui étoit attaqué, ou quelques autres choses semblables, ce qui empêchoit toutes les surprises. Il y avoit plus de deux cents ans que cette république subsistoit, augmentant tous les jours ses richesses, qui étoient immenses, par les courses qu'elle faisoit, tantôt du côté d'Occident, & tantôt du côté de l'empire. C'est-là l'ennemi que Charlemagne se
791. prépara à attaquer en personne en l'année 791.

Eginard. ad an. 791.

Il leva pour cela dans tous ses états la plus grande armée qu'il eût encore mise sur pié, & fit un amas prodigieux de vivres, de munitions & de toutes les choses nécessaires pour une telle entreprise. Toutes les troupes se rendirent à Ratisbone au temps marqué. Louis roi d'Aquitaine, âgé d'environ quatorze ans, y conduisit les siennes; & ce fut en cette occasion, que le roi son pere lui ceignit l'épée en cérémonie, ce qu'on appella depuis faire chevalier, maniere dont il est assez vraissemblable que Charlemagne fut l'instituteur en France.

Vita Ludovici Pii.

Eginard.

Il partagea son armée en trois. Il en fit marcher une partie composée de Saxons & de Frisons, le long du rivage Septentrional du Danube, sous les ordres de deux de ses généraux, dont l'un étoit le comte Teuderic dont j'ai déja parlé à l'occasion de la guerre de Saxe, & l'autre étoit le grand Chambellan nommé Meginfroi. Le roi à la tête d'une autre partie de l'armée, côtoya aussi le Danube sur l'autre bord. La troisieme partie, composée des seuls Bavarois, monta sur un nombre infini de bateaux faits exprès pour cette expédition,

& descendit ainsi la riviere, conduisant les munitions & les vivres. 791.

On marcha dans cet ordre jusqu'à l'embouchure de la riviere d'Ens, où j'ai dit qu'étoient les limites de la Baviere & du pays des Abares, environ à quarante lieues au-dessous de Ratisbonne. Le roi fit reposer là son armée pendant quelques jours. Et comme il étoit persuadé, que le succès de ces sortes d'expéditions dépend plus de Dieu, que de la force des armées, & de la prudence humaine, il voulut avant que d'entrer dans le pays ennemi, attirer sur ses troupes les bénédictions du ciel par de bonnes œuvres qui fussent communes à tous.

Il bat les Abares & fait de grands ravages dans leur pays.

Litteræ Caroli ad Fastradam, de Victoria Avarica. Tom. II. Concil. Gall.

Il fit faire pendant trois jours; savoir, le cinquieme, le sixieme, & le septieme de Septembre, des Processions dans le camp, où le clergé marchoit piés nuds en chantant les Litanies. Il ordonna, par le conseil des évêques, qui étoient à sa suite, une abstinence de chair & de vin pendant tout ce temps-là: ceux à qui leur peu de santé ou leur âge, ne permettoient pas cette abstinence, étoient obligés d'y suppléer par leurs aumônes; & on commanda à tous les Prêtres de dire la messe, & au reste du clergé de réciter chacun cinquante Pseaumes pour l'heureux succès de cette guerre. Il envoya de là ordre à la reine, qui étoit demeurée à Ratisbonne, d'y faire aussi faire des prieres publiques pour la prospérité de ses armes. Ensuite il passa la riviere d'Ens avec son armée, pour entrer dans le pays des Abares. Avant ce passage & ce campement il s'étoit déja passé une action importante au-delà du Danube. Les troupes que Pepin roi d'Italie avoit eu ordre d'envoyer à cette armée, en faisoient l'avant-garde, & se trouverent le vingt-troisieme d'Août campées tout proche d'un de ces grands retranchemens qui entouroient chacun des neuf cantons des Abares. Elles avoient à leur tête le duc d'Istrie province voisine du Frioul, qui avoit été de tout temps du domaine de l'empire, & qui ne pouvoit s'être donnée que depuis fort peu de temps au roi d'Italie, sans qu'on en sache ni la raison, ni la maniere; les autres commandans de cette avant-garde étoient un évêque, un comte & un autre duc qu'on ne nomme point.

Ibid.

Ils trouverent ce retranchement bordé d'un grand nombre

de Soldats, qui faiſoient bonne contenance. Il fut attaqué
791. avec un courage, dont le roi fait l'éloge dans la lettre qu'il en écrivit à la reine, & emporté d'aſſaut; on fit main-baſſe ſans quartier ſur tout ce qui ſe rencontra d'ennemis, & le carnage en fut ſi grand, que depuis long-temps les Abares n'avoient fait une ſi grande perte à la guerre: on donna la vie ſeulement à cent cinquante, pour en faire ce que le roi jugeroit à propos. On pilla une grande partie du canton, & après avoir campé au dedans du retranchement la nuit ſuivante & une partie du jour d'après, les troupes en ſortirent riches du grand butin qu'elles y avoient fait.

Cette défaite jetta une telle conſternation & une ſi grande confuſion par tout, que les habitans, au lieu de ſe défendre dans leurs villes & dans leurs fortifications, dont le pays étoit plein, ne ſongerent qu'à ſe ſauver, & à mettre en ſûreté tout ce qu'ils purent emporter de leurs richeſſes dans les bois & dans les montagnes les plus reculées. Ainſi le roi avançant avec ſon armée, ne trouva point d'ennemis, mais tout le pays abandonné. Il entra ſans réſiſtance dans Vienne & dans toutes les autres places, qu'il fit piller; il en fit renverſer les murailles & tous les retranchemens. Il trouva un peu au-deſſous de Vienne, ſur la montagne de Cumelberg, proche de la petite ville de Haimbourg, un fort de très-difficile accès, où il y avoit garniſon; ce fort fut emporté & raſé. L'autre armée emporta de la même maniere une fortereſſe ſur la riviere de Kam, qui a ſa ſource vers les confins de Boheme, & ſe va rendre dans le Danube au-deſſus de Vienne; on la réduiſit en cendres. Enfin le roi marcha juſqu'à l'embouchure du Raab dans le Danube, où l'armée ſe repoſa quelques jours, après leſquels les ennemis ne paroiſſant point, il reprit la route de Baviere, & ſuivit le chemin par lequel il étoit venu.

Eginard in Annal. ad an. 791.

L'armée du comte Teuderic, & du grand chambellan retourna auſſi par la Boheme. Cette expédition ſe fit avec tant d'ordre, l'abondance fut toûjours ſi grande dans le camp, le tranſport des vivres & les marches de l'armée furent toûjours ſi bien compaſſées, que les ſoldats ne ſouffrirent jamais moins. Il en mourut très-peu; il n'y eut qu'un accident fâcheux dans l'armée du roi, c'eſt qu'il ſe mit une eſpece de peſte parmi les chevaux, dont il périt un ſi grand nombre, qu'à

qu'à peine en étoit-il resté la dixieme partie, lorsque ce prince arriva à Ratisbonne, où il vint passer l'hyver. 791.

La joie de tant de succès si heureux & si glorieux, fut tempérée par des sujets de chagrin, que les princes ne peuvent pas plus éviter que les autres hommes, & qu'ils ressentent souvent plus vivement, parce qu'ils y sont moins accoutumés. Charlemagne avoit des enfans de trois mariages; sçavoir, Pepin, fils de la reine Himiltrude, trois d'Hildegarde, savoir, Charles, Carloman, appellé depuis Pepin, & Louis. Il n'eut que des filles de Fastrade alors actuellement regnante.

Pepin, le second fils d'Hildegarde, avoit été fait roi d'Italie, Louis roi d'Aquitaine; Charles l'aîné de ces trois princes, avoit été fait depuis un an duc du Maine, sans doute avec assurance de succéder, après la mort de son pere, au royaume de Neustrie, où ce duché étoit situé. Le seul Pepin fils d'Himiltrude, étoit sans aucun commandement, & sans emploi, soit, comme il est assez vraissemblable, que le roi le destinât à lui succéder au royaume d'Austrasie, où de son vivant il ne vouloit point avoir de Lieutenant comme dans les autres parties de son empire, parce qu'ordinairement il y faisoit sa demeure, soit qu'il eût dessein de l'exclurre de sa succession, & que l'aversion qu'il avoit eue pour la reine Himiltrude, qu'il répudia, lui rendît ce fils moins aimable; d'ailleurs il étoit fort contrefait n'ayant de beau que la seule chevelure.

Annales Metenses.

Ce jeune prince ennuyé de la condition privée où on le laissoit, tandis que l'on élevoit ses cadets sur le throne, conçut contre son pere un dessein pareil à celui d'Absalon, & résolut de le faire périr. Le prétexte dont il devoit colorer sa révolte, étoit les mauvais traitemens, qu'il prétendoit que la reine lui faisoit, ou lui attiroit: elle gouvernoit absolument, disoit-il, le roi son pere, & l'animoit sans cesse contre lui.

Pepin son fils aîné conspire contre lui.

Eginard. in Annal. ad an. 792.

Un prince, qui se déclare mécontent, trouve toûjours d'autres mécontens, & des esprits brouillons, que la seule idée du changement de l'état réveille & lui attache. Pepin n'en trouva que trop qui flatterent son chagrin, releverent ses espérances, & lui vouerent avec un zele empressé leurs services. Il se rendit à Ratisbonne avec les conjurés, qu'il assembloit la nuit pour concerter ensemble leur méchant

Annales Francorum.

dessein. Une nuit ils se trouverent dans une église, pour y
791. prendre leurs dernieres mesures. La providence de Dieu voulut, qu'un prêtre de cette église, qui s'y étoit endormi dans un coin où il demeura caché pendant la conférence, entendît tout le secret; & il ne fut apperçû par quelqu'un d'entre eux que sur le point qu'ils se retiroient. Le premier avis fut qu'il falloit s'en défaire, & ce crime ne devoit pas faire beaucoup de peine à des gens qui en méditoient un beaucoup plus horrible. Néantmoins je ne sai par quelle raison ils l'épargnerent, & se contenterent de lui faire faire serment sur l'autel, de leur garder le secret. Il fit le serment: mais il ne fut pas plûtôt échappé de leurs mains, qu'il courut au Palais du roi, & demanda à lui parler, disant qu'il avoit une affaire de la derniere importance à lui communiquer. Le roi étoit couché. Ce prêtre étoit un homme d'assez petite mine & mal habillé. On le rebuta d'abord. Il fit instance, assûrant que la chose ne souffroit point de retardement. Le bruit que causa cette contestation, assez près de la chambre du roi, le réveilla. Ayant su ce qui causoit ce bruit, il ordonna qu'on fit entrer le prêtre, qui lui raconta les choses dont il venoit d'être témoin. Il lui promit une grande récompense, & le fit en effet
Eginard. peu de temps après abbé de saint Denys; ce prêtre s'appelloit Ardulfe, & étoit Lombard de nation.

Le roi le relegue dans un monastere.
Chronic. Moissac.
Vita Ludovici Pii.

Le roi envoya sur le champ arrêter Pepin & tous ses complices, qui furent confrontés avec le prêtre, & ensuite dans une assemblée de seigneurs, condamnés à la mort. Le roi donna la vie à Pepin, & se contenta de le releguer dans le monastere de Prum en Ardennes, aimant mieux le voir vivre en pénitent, que de mourir en parricide.

Le roi d'Italie & le roi d'Aquitaine, qui s'étoient joints
792. ensemble, pour châtier une révolte des Beneventins, vinrent après avoir dompté ce peuple mutin, trouver le roi à Ratisbonne, sur la nouvelle qu'ils avoient eue de la conjuration de Pepin. Ils trouverent tout tranquille par le châtiment des criminels. Le roi d'Italie retourna peu de temps après dans ses états, où sa présence étoit nécessaire, à cause du voisinage des Grecs, toûjours attentifs aux occasions de rentrer dans leur ancien domaine. Louis demeura à Ratisbonne auprès du roi jusqu'au printemps de l'année suivante, dans l'espérance

de l'accompagner dans une seconde expédition ; que l'on méditoit contre les Abares, mais qui fut empêchée par deux fâcheuses nouvelles qu'on reçut sur le point qu'on étoit de se mettre en campagne, & qui causerent un nouveau chagrin à Charlemagne. 792.

Après la retraite des François, les Abares étoient rentrés dans leurs villes & dans leurs bourgs désolés ; & au lieu d'envoyer des ambassadeurs à Charlemagne, pour demander la paix, comme on avoit eu lieu de l'esperer, les chefs de cette fiere nation s'étoient occupés pendant tout l'hyver à relever leurs fortifications, résolus de soûtenir la guerre plus courageusement qu'ils n'avoient fait, si on venoit les attaquer de nouveau. La révolte du duché de Benevent, dont je viens de parler, où les troupes d'Italie & d'Aquitaine furent employées, avoit suspendu le dessein que Charlemagne avoit fait de pousser cette guerre, où il avoit besoin de toutes ses forces, ce qui donna tout le loisir aux Abares de se remettre.

Pendant ce tems-là ce prince faisoit aussi ses préparatifs, & tout se disposoit pour la marche des armées, qui devoit tenir la même route que dans la premiere campagne. Le comte Teuderic devoit encore commander une armée composée de Saxons & de Frisons. Il étoit allé en Frise, pour y assembler les troupes du pays, & les conduisoit en Saxe pour les y joindre aux troupes Saxones, lorsque sans avoir eu la moindre connoissance, ni le moindre soupçon de la trahison des Saxons, il en fut attaqué à Rustringen proche du Veser, & entierement défait. Soit que les Abares eussent engagé les Saxons à cette trahison, soit que d'eux-mêmes ils l'eussent concertée, la révolte fut générale dans toute la Saxe. 793.

Charles reçut quelque tems après un autre avis aussi désagréable, c'est que les Sarrasins d'Espagne avoient surpris Barcelone, forcé les passages des Pyrenées, & donné si brusquement sur les troupes qui les gardoient, sous le commandement de plusieurs comtes, qu'ils les avoient taillées en pieces ; ils avoient ensuite fait des courses dans le Languedoc, & brûlé les fauxbourgs de Narbonne. Ce furent ces deux nouvelles, & ces deux diversions, qui obligerent le roi à différer encore l'expédition contre les Abares ; & même, comme tous les cantons de la Saxe, sans en excepter un seul,

Eginard in Annal. Annales Bertiniani. Chronic. Moissiac.

avoient pris les armes, & que d'ailleurs il vouloit voir si les
793. mouvemens des Sarrasins auroient des suites, il ne crut pas devoir s'engager si-tôt dans la Saxe; seulement il assembla son armée, recueillit les débris de celle du comte Teuderic, se mit en état de repousser l'ennemi de ce côté-là, s'il osoit tenter de faire quelques nouveaux ravages, envoya ses ordres pour la garde des passages des Pyrenées, & cependant il ne laissa pas oisives les troupes qu'il avoit avec lui.

Il fait travailler à la jonction de l'Océan avec le Pont-Euxin. Ibid.

Il avoit depuis quelque tems formé un assez grand projet, qui étoit de faire un canal de communication entre le Rhin & le Danube, & de joindre par ce moyen l'Océan au Pont-Euxin, pour la commodité des peuples, & pour le commerce & le transport des denrées. Le dessein qu'il avoit de pousser ses conquêtes en descendant le Danube, & en particulier de subjuguer les Abares, étoit un des principaux motifs qui l'engageoient à cette importante entreprise. Le canal devoit être tiré depuis la riviere de Rednitz, dont la source est vers Veissembourg, jusqu'à la riviere d'Altmul; la premiere de ces rivieres se jette dans le Mein vers Bamberg, & le Mein dans le Rhin à Mayence; la riviere d'Altmul se jette dans le Danube entre Ingolstat & Ratisbonne. Depuis Veissembourg, où se devoit commencer le canal, jusqu'à la riviere d'Altmul, il n'y a pas deux lieues; on prétendoit donner à ce canal trois cents piés de large.

On sonda le terrein dans toute la longueur de cet espace; on n'y trouva que peu de roc, mais c'étoit presque partout une terre si molle & si marécageuse, qu'il étoit difficile de lui donner de la consistance. De sorte que le temps étant alors fort pluvieux, tous les travaux qu'on faisoit pendant le jour s'affaissoient & s'ébouloient pendant la nuit. On n'avoit pas alors plusieurs inventions, que nous avons aujourd'hui pour faire écouler les eaux, & soûtenir les terres; ainsi ayant poussé le travail la longueur de deux mille pas, on le quitta par le désespoir d'y réüssir.

Cependant l'inquiétude que la désolation du Languedoc
794. avoit donnée à Charlemagne, cessa par la nouvelle qu'il reçut de la grande victoire qu'Alfonse surnommé le Chaste, roi de Leon & des Asturies, avoit remportée sur les Sarrasins, qui l'étoient venu attaquer dans ses montagnes. Il étoit resté sur

Il assemble un concile à Francfort. Rodericus Toletanus.

la place soixante & dix mille de ces infideles, ce qui obligea Issem, Caliphe ou roi de Cordoue, de rappeller les troupes qu'il avoit envoyées en Languedoc, où l'on reprit cœur, & où l'on se mit en état de ne se plus laisser surprendre. Ainsi Charlemagne ne sortit point de la Germanie, & y passa l'hyver en se disposant à la guerre de Saxe: mais avant cette expédition il tint au commencement de l'été de cette année 794. ce concile si fameux dans nos histoires, appellé le concile de Francfort, du lieu où il fut assemblé, & qui alors n'étoit qu'une maison royale. Je vais en raconter le sujet & les principales choses qui s'y passerent.. 794. Eginard. ad an. 794.

L'hérésie de Nestorius, qui mettoit deux personnes distinctes en JESUS-CHRIST, avoit été foudroyée à Ephese il y avoit plus de 360. ans. L'église de France l'avoit aussi anathématisée sous le regne de Childebert I. dans quelques conciles. Cette hérésie étoit demeurée presque dans le seul orient, & n'avoit point passé jusques dans ces parties les plus éloignees de l'occident. L'an 792. l'évêque d'Urgel en Cerdagne nommé Felix, soit par ignorance, soit plûtôt par un de ces vains rafinemens théologiques, dont les inventeurs s'entêtent, s'avisa de la renouveller sous de nouveaux termes; mais qui l'exprimoient presque aussi clairement, que ceux de Nestorius même. *Histoire de ce concile.*

Ce qui lui en donna occasion, fut une lettre que lui écrivit Elipande évêque de Tolede, pour lui faire cette question, savoir, si Notre-Seigneur JESUS-CHRIST en tant qu'homme étoit proprement fils de Dieu, & si ce n'étoit pas assez que de le dire fils adoptif de Dieu. Il répondit, que JESUS-CHRIST en tant qu'homme n'étoit que fils adoptif de Dieu. C'étoit-là supposer qu'il y avoit deux fils de Dieu en JESUS-CHRIST, un propre fils de Dieu, & un fils adoptif, & par conséquent deux personnes: au lieu que la foi nous apprend, qu'il n'y a qu'une personne en JESUS-CHRIST, savoir, la personne du Verbe fils de Dieu par nature, & Dieu & homme tout ensemble; qu'il y a deux natures en lui, mais un seul fils comme une seule personne. Eginard. in Annal.

Felix ne se contenta pas d'avoir fait cette réponse hérétique: mais il la soûtint, & tâcha de l'établir encore dans d'autres lettres. Le roi en ayant été averti, appréhenda

avec raiſon les ſuites d'une nouveauté ſi dangéreuſe.

794. Elipande étoit un vieillard de quatre-vingts ans, évêque du premier ſiége d'Eſpagne, & en réputation de ſainteté. Felix avoit une pareille eſtime dans le monde; & de l'aveu-même de ſes adverſaires, c'étoit un Prélat très-régulier, & d'une vertu diſtinguée; par cela même tous deux étoient capables de donner grande vogue à l'erreur.

Alcuinus in Præfat. ad Lib. adverſus Elipandum.

Felix étoit ſous la domination de France: Charlemagne le fit venir à Ratiſbonne, le fit convaincre par les évêques, qu'il y avoit aſſemblés, l'obligea de rétracter, & de-là l'envoya à Rome au pape, qui étoit encore Adrien I. il y confeſſa & déteſta de nouveau ſon héréſie. Comme ſa rétractation parut ſincere, il fut renvoyé à ſon évêché: mais dans toute l'hiſtoire eccléſiaſtique, combien compte-t-on peu d'héréſiarques qui ayent renoncé de bonne foi à leurs erreurs?

Alcuinus Lib. 1. adverſus Elipandum.

L'évêque de Tolede commença à répandre ſon héréſie dans les Aſturies & dans la Galice, & Felix de ſon côté, nonobſtant ſa rétractation, en infecta pluſieurs perſonnes en Languedoc. Charlemagne crut, que pour empêcher les progrès de cette erreur, l'autorité d'un concile national étoit néceſſaire. Il le convoqua à Francfort, où ſe trouverent les évêques des Gaules, d'Italie & de Germanie en très-grand nombre. Il y fit venir même quelques eccléſiaſtiques habiles d'Angleterre; les évêques Theophilacte & Etienne y préſiderent comme légats du pape, & le roi voulut y aſſiſter en perſonne.

Jonas Aurelian. Lib. adverſus Claudium Taurin.

Epiſt. Car. Magni ad Epiſcop.

Les évêques de Tolede & d'Urgel y ſont condamnés.

L'héréſie de Felix, qui n'y vint pas, fut la premiere affaire qu'on y traita. Le roi avoit reçu quelque temps auparavant un écrit de l'évêque de Tolede, où il tâchoit d'établir, par l'autorité des peres, & par des raiſons théologiques ſon nouveau paradoxe touchant l'adoption de JESUS-CHRIST; & cet évêque étoit ſi convaincu de la vérité de ſon opinion, qu'il eſpéroit d'emporter les ſuffrages de tout le concile, pourvû que les évêques euſſent la liberté d'y dire leurs ſentimens. C'eſt pourquoi il avoit prié le roi de deux choſes; la premiere, qu'on lût ſon écrit dans le concile avant que de délibérer ſur le parti qu'on avoit à prendre; & la ſeconde, que le roi voulût bien être préſent à cette lecture, & aux délibérations des évêques, afin d'empêcher que rien ne ſe fît par brigue & par paſſion.

Can. 1.

Ibid.

Ces deux demandes lui furent accordées: le roi fut préſent

au concile, & on y fit la lecture de l'écrit, qui fut condamné tout d'une voix, avec l'hérésie qu'il contenoit. Le roi voulut bien rendre compte lui-même à cet évêque, de la maniere dont tout s'étoit passé dans le concile, & du consentement unanime des évêques des diverses nations dans l'anathème prononcé contre sa doctrine, & il l'exhorta à se réünir avec les autres évêques Espagnols à l'église Romaine, aux églises des Gaules, de la Germanie & de l'Italie.

794. Can. 1.

Pour le convaincre de ce consentement universel, il lui envoya les actes du concile, une lettre synodale de tous les évêques assemblés, qu'il joignit à la sienne, un écrit séparé composé par Paulin évêque d'Aquilée, & signé de tous les évêques d'Italie, qui avoient assisté au concile, & une lettre du pape aux évêques d'Espagne sur le même sujet. Le concile ne procéda point à la déposition des deux prélats, espérant les ramener à leur devoir par la seule crainte de l'excommunication dont on les menaça en cas qu'ils s'obstinassent à soutenir leurs erreurs. Mais l'autorité du roi, non plus que les menaces du concile, ne purent ébranler l'évêque de Tolede, ni celui d'Urgel, & plusieurs années se passerent encore depuis ce concile, avant que ces contestations finissent.

Tom. II. Concil. Gall.

On y traite des images & du culte qui leur est dû.

La seconde chose importante dont on traita dans le concile de Francfort, avoit déja fait depuis long-temps beaucoup plus de bruit encore dans le monde. Il s'agissoit des images des saints, & des decrets faits en faveur du culte qu'on leur doit, par un concile tenu sept ans auparavant à Nicée en Bithynie, que l'église a mis au nombre des Oecuméniques: mais il s'en fallut bien que le concile de Francfort le regardât comme tel.

Le culte des images étoit un de ces articles de la religion, qu'on n'avoit pas parfaitement approfondi avant la naissance de l'erreur, qui le combattoit alors. Il est certain que dans le commencement de l'église l'usage des images n'étoit pas fréquent comme aujourd'hui. Elle fut composée d'abord des Juifs & des Gentils nouvellement convertis. Les Juifs se fussent scandalisés d'une chose que leur loi sembloit condamner, & les Gentils auroient pu aisément confondre les idées qu'ils auroient dû avoir des images, avec celles qu'ils avoient eues jusqu'alors de leurs idoles. Il est encore certain néantmoins, qu'on voit l'usage des images sur les vases sacrés dès les pre-

miers temps de l'églife; que le culte en eft vifiblement fuppofé
794. légitime par des peres du troifieme fiecle, & que cette fuppofition, avec les circonftances que les théologiens y font remarquer aux hérétiques, établit folidement la tradition du dogme de la maniere dont le concile de Trente en a renouvellé la décifion.

Seff. 25. Cap. 2.

Mais jufqu'au huitieme fiecle, vers le commencement duquel éclata la fureur des Brife-images, l'églife n'avoit point encore prononcé fur ce fujet. Il y avoit dans les églifes & dans les maifons des images du Sauveur, de la fainte Vierge, des Martyrs & de quelques autres Saints, des hiftoires de l'écriture, ou de quelques Martyres dépeintes. On avoit du refpect pour ces fortes de monumens, fans qu'on eût encore bien déterminé les bornes de la vénération qu'on devoit ou qu'on pouvoit leur rendre.

L'héréfie qui s'emporta jufqu'à brifer ces faints ornemens des églifes, donna lieu, comme c'eft l'ordinaire, à éclaircir les fondemens & les principes de l'ufage qu'elle attaquoit. Les papes Gregoire II. Gregoire III. & Etienne III. tinrent des conciles à Rome fur cette matiere, où l'on décida non-feulement qu'on ne devoit point abolir l'ufage des images; mais encore qu'on devoit leur rendre une culte proportionné aux faints qu'elles repréfentoient, & qu'on honoroit dans ces images.

Différens fentimens fur ce fujet.

Toutes ces décifions, quelque authentiques qu'elles fuffent, n'étoient point encore regardées dans les Gaules par plufieurs évêques, comme des jugemens en dernier reffort. Les ambaffadeurs de Conftantin Copronyme, qui furent fi long-tems en France fous le regne de Pepin, y mirent cette controverfe en vogue; on l'agita dans le concile de Gentilli, dont on n'a pas les actes. Les fentimens fous Charlemagne fe trouverent partagés. Tous convenoient qu'il ne falloit point abolir l'ufage des images, que c'étoit un crime de les brifer: mais plufieurs étoient d'avis, qu'elles ne devoient fervir qu'à exciter en nous le fouvenir, ou du myftere de notre rédemption, ou des exemples des faints, pour nous engager à les imiter: & qu'il ne falloit point leur rendre de culte, ni les baifer par dévotion, ni ufer à leur égard d'autres femblables marques de refpect & de piété. Ce qui rendoit ce fentiment plaufible,

plausible, étoit l'abus que l'on pouvoit appréhender du sentiment opposé. Le peuple de France étoit alors fort grossier & fort ignorant; ceux de la Germanie se convertissoient tous les jours, en abandonnant le culte des idoles; on étoit à cet égard dans le même cas qu'au commencement de l'église; il y avoit sujet de craindre que ces nouveaux convertis ne s'imaginassent trouver dans la religion chrétienne, un culte approchant de celui dont on leur avoit donné horreur, en prêchant contre les superstitions du paganisme, ou qu'ils ne se portassent à rendre aux images les mêmes honneurs, qu'ils rendoient auparavant aux idoles. Ce parti, qui tenoit le milieu entre l'adoration & l'abolition des images, paroît avoir été celui de la plus grande partie des savans de France & de la Cour. Ils s'autorisoient fort d'une lettre de saint Gregoire le grand à Serene évêque de Marseille, qui même avant l'éclat que fit l'empereur Leon l'Isaurien en Orient, s'étoit emporté jusqu'à renverser les images de son église; parce que le peuple se laissoit aller en ce point à des excès qu'il ne pouvoit souffrir. Saint Gregoire blâma fort son emportement. (*a*) « Je vous » loue, lui disoit-il, de ce que vous avez défendu d'adorer » les images; mais je vous reprens de les avoir brisées. Il ne » faut, ajoûtoit-il plus bas, adorer que la seule sainte & toute-» puissante Trinité. « Ce terme d'*adorer*, qui a toûjours été équivoque en cette matiere, devoit selon ces théologiens dont je parle, être entendu dans l'écriture & dans saint Gregoire, de toute sorte de culte, & par conséquent selon eux on ne devoit en rendre aucun aux images.

794.

Agobardus.

L. 9. Epist. 9.

Décision du concile.

C'est avec ce préjugé qu'après la condamnation de l'hérésie d'Elipande de Tolede & de Felix d'Urgel, on traita dans le concile de la créance des Grecs touchant les images. On y rapporta la décision qu'on prétendoit qu'ils avoient faite sur ce sujet à Nicée; mais on l'y rapporta d'une maniere également fausse & odieuse; on y faisoit dire par les Grecs, anathème à quiconque (*b*) *ne rendroit pas aux images des Saints le culte & l'adoration qu'on rend à la divine Trinité.* Rien n'é-

Can. 2.

(*a*) Quia eas adorare vetuisses, omnino laudavimus; fregisse verò reprehendimus.

(*b*) Ut qui imaginibus Sanctorum ita ut Deificæ Trinitati servitium aut adorationem non impenderent, anathema judicarentur.

toit plus différent de la véritable décision du concile, qui déclare dans sa formule de foi, que selon la tradition de l'église, on ne doit point refuser aux images le salut, ni une adoration honoraire, ainsi qu'ils l'appellent; mais qu'on ne leur rend pas un culte de latrie qui appartient à Dieu seul (*a*). C'est sur ce faux exposé que les évêques de Francfort firent leur second canon en ces termes.

794.

» On a traité de nouveau au concile des Grecs tenu à Con-
» stantinople (*b*) touchant l'adoration des images, où l'on
» disoit anathème à ceux qui ne rendoient pas aux images le
» culte & l'adoration comme à la divine Trinité. Nos très-
» saints peres (du concile de Francfort) ont rejetté d'un
» commun consentement ce culte & cette adoration. »

Cette conduite & ce decret du concile de Francfort a fait la matiere de bien des dissertations, & exercé la critique de bien des savans; ce n'est pas ici le lieu d'examiner ce qu'il y a de faux ou de solide dans leurs opinions, je me contenterai de ranger seulement ici en historien les réflexions & les conjectures que j'ai faites sur ce sujet, en lisant les mémoires de ce temps-là.

Réflexions sur les decrets des conciles de Nicée & de Francfort touchant les images.

L'impératrice Irene, & l'empereur Constantin son fils, ayant fait assembler un grand concile à Nicée contre l'hérésie des Brise-images, y avoient fait annuller tous les actes du conciliabule de Constantinople, tenu sous Constantin Copronyme, & conformément aux définitions du concile de Nicée, il avoit été ordonné qu'on rétabliroit les images dans toutes les églises de l'empire où on les avoit abattues. Les évêques que la crainte ou la faveur de la cour avoit engagés dans l'hérésie, y demanderent pardon de leur lâcheté. On y détermina que non-seulement il n'étoit pas permis de détruire les images des saints dans les lieux où la dévotion des fideles les avoit élevées; mais encore que c'étoit selon les principes du christianisme & la tradition de l'église qu'on les honoroit; que ce culte ne s'adressoit pas précisément aux images, mais à la personne des saints qu'on honoroit dans ces images, comme les amis de Dieu; & qu'enfin ce culte étoit bien différent de

(*a*) Honorariam adorationem, Actione 7. Non tamen ad veram latriam, quæ solam naturam decet impartiendam.

(*b*) Il avoit commencé à Constantinople; mais il fut transferé aussi-tôt à Nicée.

celui qu'on rend à Dieu même. Les légats du pape présiderent & souscrivirent à ce concile, qui fut confirmé par le saint siége. 740.

L'année que l'impératrice Irene tint ce concile, elle étoit en parfaite intelligence avec Charlemagne, & l'empereur Constantin ayant été vers ce même temps-là accordé avec la princesse Rotrude, fille de Charlemagne, les François ne trouverent alors rien à redire aux decrets qu'on y avoit faits. Les affaires ayant changé de face, le mariage ayant été rompu, l'impératrice s'étant brouillée avec Charlemagne, on jugea à propos trois ans après en France, de faire la révision des decrets de ce concile, & d'examiner tout ce qui s'y étoit passé; cet examen fut fait quatre ans avant le concile de Francfort.

Il se fit alors en France un ouvrage théologique, qui étoit une ample réfutation de la doctrine du concile de Nicée; c'étoit un volume assez gros, qui contenoit quatre livres, & ce qui est de plus surprenant, c'est que Charlemagne adopta cet ouvrage, il s'en déclara l'auteur, & il y parle en premiere personne, comme s'il l'avoit en effet composé lui-même, & c'est pour cela qu'on appelle encore aujourd'hui ces quatre livres *les livres carolins.* L. 1. p. 91.

Dans cet ouvrage le concile de Nicée tenu contre les Brise-images, est représenté comme un objet d'exécration, sur ce qu'il décide qu'on doit adorer les images. L'impératrice Irene & l'empereur Constantin y sont aussi nommément attaqués & maltraités. C'est par-tout dans ce livre une chicane continuelle, une vaine parade d'érudition, une affectation de tourner en ridicule toutes les preuves du dogme touchant l'honneur dû aux images; & on y déclare que c'est en vain que les Grecs donnent à ce concile le titre d'œcuménique; puisqu'il ne s'est pas fait par l'autorité de toutes les églises.

Il est hors de doute que ce livre fut composé sur des actes falsifiés du concile de Nicée, envoyés en France exprès par des hérétiques Iconoclastes, qui pour rendre les catholiques odieux, leur attribuoient par-tout des sentimens outrés sur le culte des images: ils prévoyoient bien l'effet que ces actes produiroient en France, où le roi étoit mécontent de l'impératrice, & où ils savoient qu'une grande partie des théologiens n'étoient point pour l'adoration des images, & ils ne se tromperent pas.

Il est encore certain que ces actes sur lesquels ce livre fut
794. fait, étoient différens de ceux que le pape Adrien I. envoya au roi, pour être approuvés au concile de Francfort ; car l'endroit odieux où l'on supposoit que le concile de Nicée avoit défini qu'il falloit honorer les images comme la sainte Trinité, & le suffrage de Constantin évêque de Constance en Chypre, où il paroît dire quelque chose d'approchant, ne sont point dans les actes latins envoyés par le pape Adrien : tout le contraire s'y trouve, & le pape qui avoit les actes originaux, n'auroit eu garde de laisser inserer dans la traduction latine qu'il envoyoit en France, de pareils blasphèmes.

Ce livre ou ces livres carolins ayant été composés trois ans après le concile de Nicée, ne furent pas apparemment rendus fort publics ; car on ne voit pas qu'ils eussent fait beaucop de bruit en France jusqu'au concile de Francfort. Mais quand il fut question de faire recevoir le concile de Nicée par celui de Francfort, & que les actes envoyés par le pape furent présentés, alors on s'opposa à cette approbation. Premierement, parce qu'on donnoit à ce concile le nom d'œcuménique, & qu'en France on prétendoit qu'il ne l'étoit pas, comme on le voit par les livres carolins mêmes. Secondement, parce qu'il decidoit en faveur de l'adoration des images, ce qui étoit contre le sentiment des plus habiles évêques & théologiens de France. Et en troisieme lieu, par un intérêt de nation, & pour faire sa cour au prince, qui étoit mal avec l'impératrice.

Cela fut cause qu'on contesta la vérité des actes envoyés de Rome, & qu'on y opposa l'autorité de ceux qu'on avoit reçûs de Constantinople, sur lesquels avoient été faits les livres carolins ; & cela se fit ainsi, non seulement par les raisons que je viens de dire, mais encore parce que ces actes de Constantinople étoient le fondement de cet ouvrage, qui paroissoit sous le nom du roi, lequel s'en déclaroit auteur, & qu'on n'avoit garde de condamner ; c'est pourquoi le concile prononçant sur ces actes envoyés de Constantinople, se déclara dans son second canon contre le concile de Nicée, en lui attribuant des erreurs qui étoient fort éloignées de ses décisions. C'est-là ce qui me paroît de plus vrai-semblable sur ce sujet & de mieux fondé.

Que si nous voulons entrer dans les vûes politiques, que Charlemagne devoit assez naturellement avoir, nous trouverons encore de grandes raisons de la conduite de ce prince & de ses évêques à l'égard du concile de Nicée, & de l'empereur & de l'impératrice.

794. *Raisons de la conduite de Charlemagne à l'égard du concile de Nicée.*

L'hérésie des Brise-images, dont les empereurs de Constantinople avoient été les auteurs & les fauteurs, étoit ce qui avoit mis en si mauvais état les affaires des Grecs en Italie, & donné lieu à Pepin & à Charlemagne d'y étendre leur domination. Constantin à qui Irene avoit fait prendre tout le contrepié de ses prédécesseurs, s'y faisoit regarder non-seulement comme un prince catholique, mais encore comme le protecteur déclaré & le défenseur de la vraie religion. Il n'étoit pas de l'intérêt de la France que l'empereur eût en Italie une réputation si belle & si saine; car les Lombards surtout, & en particulier les Beneventins, supportoient avec peine le joug de la domination Françoise, & avoient beaucoup de penchant à se donner à l'empire, pour peu qu'ils en eussent une occasion favorable.

La guerre s'étoit faite par les François jusqu'alors en Italie avec succès contre les Grecs. Charlemagne avoit poussé ses conquêtes jusques dans la Pannonie, & jusqu'à la mer Baltique; plusieurs empereurs d'occident avoient porté cet illustre titre avec une moindre puissance & une domination moins étendue que la sienne: si l'empereur de Constantinople avoit continué dans l'hérésie comme ses prédécesseurs, Charlemagne auroit pû prendre dès-lors impunément, & même avec applaudissement ce grand titre, & la conversion de l'empereur fut pour lui un contre-temps incommode. On le voit de concert avec ses évêques s'appliquer à rendre par-tout la religion de ce prince suspecte. Il étoit de son intérêt de tenir ses intentions très-secrettes: mais les choses semblent parler assez d'elles-mêmes, & ce qui suivit le concile de Francfort tendoit encore à ce but.

Car peu de temps après le concile, le roi envoya les livres carolins, ou du moins de fort longs extraits de ces livres au pape, & sa confession de foi sur l'article des images, afin qu'il les approuvât. Il les lui fit porter par Engilbert un de ses secretaires, homme de beaucoup d'esprit, élevé à la cour, où

Epist. Adriani ad Carol. M.

il s'étoit fort distingué par son savoir, & étoit devenu un de
794. ses favoris. Il avoit ordre, comme on le voit par la réponse du pape, de le solliciter de déclarer l'empereur héretique.

Le pape écrit pour la défense de ce concile, & réfute les livres carolins.

La pape se trouva dans un grand embarras : il avoit approuvé le concile de Nicée, que les livres carolins contredisoient en tout. Il ne laissa pas de donner une favorable audience à l'abbé Engilbert : mais au lieu d'approuver ces livres, ou ce capitulaire, ainsi qu'il les appelle, il fit un grand écrit pour la défense du concile de Nicée, où il les réfutoit.

Il envoya cet écrit à Charlemagne. Il l'assûroit dans la préface, qu'en entreprenant la défense du concile de Nicée, il n'avoit point en vûe de soûtenir les intérêts d'aucune personne (il vouloit dire ceux de l'empereur & de l'imperatrice) mais seulement de défendre l'ancienne tradition & l'ancien usage de la sainte église catholique, apostolique & Romaine, & que ce qu'il enseignoit dans cet écrit étoit la pure doctrine de tous ses prédecesseurs dans la chaire de saint Pierre. Il répondit ensuite dans tout l'écrit à la plûpart des choses que les livres Carolins reprochoient au concile de Nicée, sans en oublier même quelques-unes qui touchoient la conduite de l'empereur & de l'imperatrice, & en particulier ce qu'on avoit trouvé fort à redire, qu'elle eût assisté elle-même au concile. Le pape la défendoit sur ce point-là par l'exemple d'Helene mere de Constantin, qu'il disoit avoir assisté à Rome avec son fils à une conférence de religion entre les Juifs & les Chrétiens, & par l'exemple de l'imperatrice Pulcherie, qui assista au concile de Calcedoine avec l'empereur Marcien.

Le pape s'appliquoit sur-tout à faire connoître au roi quel avoit été le véritable sentiment de saint Gregoire pape sur le culte des images ; il répondit au passage qu'on avoit cité de la lettre de ce saint, qui sembloit favoriser l'opinion du concile de Francfort, & montroit par d'autres lettres de ce même pape, qu'il avoit véritablement admis le culte des images, en réprouvant seulement les abus qui pouvoient s'y être glissés. Enfin sur les plaintes que l'ambassadeur de France lui avoit faites d'avoir reçû le concile de Nicée sur les images, il disoit qu'il n'avoit pû s'empêcher de l'approuver, non seulement parce qu'on y avoit établi une doctrine Orthodoxe ; mais encore parce que s'il eût fait difficulté de le recevoir, il eût eu

la douleur de voir tout l'Orient retomber dans l'hérefie; que
fon attachement aux intérêts de la France n'auroit pas été pour 794.
lui au tribunal de la juftice divine une excufe fuffifante, d'avoir
été caufe d'un fi grand mal, & de la perte de tant d'ames;
que cependant quoiqu'il eût reçû le concile, il n'avoit point
encore fait fur ce fujet aucune réponfe aux lettres qu'il avoit
reçûes de Conftantinople depuis fept ans que le concile avoit
été tenu; que tout content qu'il étoit de l'empereur fur l'article
des images, il avoit fujet d'en être fort peu fatisfait fur un
autre point; c'étoit que nonobftant fes inftances & fes prieres
réiterées, ce prince ne lui avoit point fait reftituer plufieurs
patrimoines de faint Pierre, fitués dans les terres de l'Empire;
qu'en cas que le roi ne le trouvât pas mauvais, fa penfée
feroit d'écrire à l'empereur, pour le congratuler de ce qu'il
avoit fait contre l'héréfie des Brife-images, & en même-temps
pour lui parler fortement de la reftitution des patrimoines,
de telle maniere que s'il refufoit d'y fatisfaire, il le déclareroit
héretique (*a*).

Cet article de la réponfe du pape fuppofe manifeftement, ainfi que je l'ai déja dit, que l'ambaffadeur avoit ordre de le folliciter d'excommunier l'empereur, en le déclarant héretique, & confirme ce que j'ai avancé des intentions de Charlemagne dans toute cette affaire. Le pape finiffoit en difant à ce prince, qu'il fe tenoit fûr de fon attachement à la vraie religion, & que cette affûrance faifoit qu'il n'appréhendoit rien des mauvais confeils que pourroient lui donner des perfonnes mal intentionées.

Au refte, Charlemagne en envoyant les livres Carolins au pape, ne voulut pas paroître rien décider fur l'adoration des images. Cela fe voit par la profeffion de foi qu'il y joignit, où il faifoit affez connoître qu'il fufpendoit fon jugement fur cet article. La voici:

« Que le fouverain pontife notre pere & toute l'églife Ro-
» maine, fachent que fuivant la doctrine contenue dans la
» lettre du pape faint Gregoire à Serene evêque de Marfeil-
» le, nous permettons l'ufage des images tant dans les églifes
» qu'ailleurs, pour l'amour de Dieu & des faints: pour ce qui

(*a*) J'ai traduit fidelement ces dernieres paroles de la lettre du pape: mais je crois ce texte corrompu, & quiconque lira ce qui fuit, en jugera comme moi.

» eſt de les adorer, nous n'y contraignons perſonne de ceux
794. » qui refuſent de le faire; mais auſſi nous ne permettons pas
» de les briſer ou de les abattre. Et nous diſons hautement que
» le ſentiment de ſaint Gregoire dans ſa lettre eſt conforme
» au ſentiment de l'égliſe univerſelle ».

Ce fut donc là le milieu que prirent les evêques de Francfort, pour marquer qu'ils avoient en horreur l'héreſie des Briſe-images, & pour s'éloigner de l'erreur prétendue du concile de Nicée, qui enſeignoit, comme ils vouloient ſe le perſuader, qu'il falloit adorer les images des ſaints de même que la ſainte Trinité. Ils ne voulurent pas comprendre l'explication nette que le concile de Nicée donnoit de la difference du culte qu'on rendoit aux ſaints, comme à des amis de Dieu, qui étoit un ſimple culte religieux, d'avec celui qu'on rend à Dieu, comme au maître & au créateur ſouverain de toutes choſes, qui eſt le culte qu'on appelle latrie. Ils ne voulurent pas, dis-je, comprendre ni voir cette explication dans le concile de Nicée, eux qui étoient obligés d'en employer une toute ſemblable dans leur propre théologie; car il eſt à remarquer que les evêques de Francfort qui rejettoient le culte des images, admettoient celui de la croix & des reliques des ſaints, qui ne pouvoit être fondé que ſur le rapport que la croix peut avoir avec Jeſus-Chriſt, & les reliques des ſaints à l'ame des ſaints-mêmes, avec laquelle elles ont été autrefois unies.

La droiture du pape l'empêcha de s'engager à rien faire contre l'empereur, de ce que la France vouloit lui faire faire, & ſa fermeté ſuſpendit pour quelque temps les vaſtes deſſeins de Charlemagne: mais elle ne fit pas changer d'avis aux evêques François ſur le chapitre des images. Il ſe contenta auſſi de publier ſa refutation des livres carolins, pour prevenir le mal qu'ils pourroient faire; mais il ne preſſa point le roi de recevoir le concile de Nicée, ni de faire révoquer ce qui s'étoit fait à Francfort contre ce concile, attendant avec prudence une conjonɐture plus favorable, qui ne ſe préſenta pas néanmoins avant ſa mort.

Taſſillon cede ſon duché de Baviere à Charlemagne.

Outre la condamnation des erreurs des evêques d'Eſpagne, & la diſpute ſur les images, il ſe paſſa encore dans ce concile une choſe aſſez remarquable. On y fit paroître en habit

bit de moine Taſſillon, autrefois duc de Baviere, & on l'y obligea à demander pardon de ſes révoltes & de ſes infidelités envers Pepin & envers Charlemagne. Il le fit; mais apparemment cétte ſatisfaction & cette pénitence publique n'étoit pas le principal motif pour lequel on l'avoit fait ſortir de ſon monaſtere. On exigea de lui une autre choſe plus importante; qui fut une renonciation dans les formes à tous les droits que lui & ſes enfans pouvoient avoir ſur la Baviere. Il fut contraint de la faire, & de déclarer qu'il cédoit abſolument tout ſon duché ſans réſerve, & qu'il recommandoit ſeulement ſes enfans à la bonté du roi. On fit trois exemplaires de cette ceſſion, on en laiſſa un à Taſſillon, on en mit un autre dans les archives du palais, & le troiſieme dans la chapelle du palais. Le roi aſſûra une penſion à ce prince dépouillé, qui ſe retira avec ſes fils, au monaſtere de Jumiege ſur la Seine, à quelques lieues de Rouen, où ils paſſerent le reſte de leur vie.

794.

Tom. II. Concil. Gall.

Ce fut vers le temps de ce concile que mourut la reine Faſtrade, princeſſe fiere, hautaine, cruelle, redoutée & haïe des François, qui s'étoit attiré l'averſion des ſeigneurs du royaume, juſqu'à mettre le roi même en danger. Car cette averſion fut la cauſe de la conjuration de Ratiſbonne & de celle de Turinge; & ce fut, ainſi que nous l'apprend le ſecretaire-même de Charlemagne, l'eſperance & le deſir de ſe venger des injures reçûes de cette reine, qui attirerent pluſieurs ſeigneurs dans le parti de Pepin, pour l'exécution du déteſtable deſſein qu'il avoit conçû contre la vie du roi ſon pere.

Eginard. ad an. 794.

Tout ce que je viens de raconter ſe paſſa au commencement de l'été & n'empêcha pas Charlemagne d'aſſembler ſes troupes, pour aller châtier les Saxons, de la trahiſon qu'ils avoient faite au comte Teuderic & à l'armée Françoiſe l'année d'auparavant. Il partagea ſon armée en deux corps, & il entra dans la Saxe avec celui qu'il commandoit en perſonne par la Turinge du côté du Midi: le prince Charles ſon fils aîné ayant paſſé le Rhin à Cologne avec les troupes des Gaules, s'avança dans le pays ennemi du côté de l'Occident. Les Saxons avoient aſſemblé leurs troupes dans la campagne de Sontfelts au dioceſe de Paderborne, & paroiſſoient réſolus à éprouver le ſort d'une bataille: mais la préſence d'un prince tant de fois leur vainqueur, & qu'ils voyoient par-tout invincible, leur fit

Charlemagne châtie les Saxons, & en fait tranſporter une partie hors de leur pays. Eginard.

tomber les armes des mains, & ils lui envoyerent demander 794. pardon. Il reçut leurs députés à Eresbourg, & leur répondit, Chronic. Moissiac. qu'il leur pardonneroit à deux conditions. La premiere, qu'ils recevroient de nouveau les prêtres Chrétiens qu'ils avoient chassés de leur pays. La seconde, que dans leur armée rangée en bataille, il en choisiroit le tiers, & ceux qu'il sauroit être les plus séditieux, pour les transporter hors d'un pays où Annal. Foldenses. ils ne pouvoient se tenir en repos. Cette condition, toute rude qu'elle étoit, fut acceptée aussi-bien que la premiere, & ensuite exécutée.

Ce n'est pas la derniere fois que nous verrons Charlemagne châtier les Saxons de cette maniere. On ne dit point quel fut l'emploi de ces troupes ainsi transplantées : selon toutes les apparences, il les envoya à l'autre extrèmité de son état, & & s'en servit à un usage assez semblable à celui auquel nous avons vû une partie des milices de ce royaume destinées dans Eginard. in vita Car. M. nos dernieres guerres. Car un des auteurs de la vie de Charlemagne écrit, que ce prince attentif à tout, aussi-bien que celui qui nous gouverne aujourd'hui, vouloit que pendant les expéditions ou les voyages qu'il faisoit au-delà des Alpes, ou au-delà du Rhin & du Danube, toutes ses frontieres fussent parfaitement hors d'insulte. Dès-lors les Danois ou Normans avec des flottes qu'ils équipoient dans leur pays, étoient sans cesse à rôder sur les côtes de Germanie & de France; c'est pourquoi il fit faire quantité de vaisseaux, où des soldats bien armés faisoient toûjours la garde aux embouchûres de toutes les rivieres, par où on pouvoit entrer dans le pays François, & il entretenoit des milices sur toutes les côtes, dans les endroits où l'on pouvoit faire descente. Les Sarrasins d'Afrique & d'Espagne n'étoient pas moins redoutables aux côtes de la Méditerranée : il fit faire la même garde de ce côté-là : & depuis les Pyrenées sur toutes les côtes du Languedoc, de Provence, de Genes, & jusqu'à Rome, il y avoit des vaisseaux & des troupes à la garde de cette grande étendue de pays. Cette garde se faisoit si exactement, que depuis qu'il eut pris cette méthode, les Normans & les Sarrasins ne réussirent qu'une seule fois chacun dans toutes les descentes qu'ils tenterent. Les Sarrasins en prenant par trahison la ville qu'on appelle aujourd'hui Civita-Vechia, qu'ils pillerent, & les

Normans dans une irruption qu'ils firent dans quelques isles de la Frise, d'où ils enleverent beaucoup de butin. 794.

Il me paroît donc fort vrai-semblable que Charlemagne, pour dépayser les Saxons dont je parle, & leur ôter l'envie & l'espérance de retourner dans leur pays, les envoya sur les côtes de la Méditerranée, n'ayant garde d'ailleurs de les retenir dans son armée de Germanie, qui ne lui servoit gueres que contre leurs compatriotes.

Conseils qu'il donne au roi d'Aquitaine sur le gouvernement de son état.

Charlemagne avoit auprès de lui dans cette expédition le jeune roi d'Aquitaine, âgé de seize à dix-sept ans, qu'il aimoit tendrement. Il étoit venu en Baviere sur le bruit de la conspiration de Pepin, & ne l'avoit point quitté depuis ce temps-là. Après avoir passé l'hyver à Aix-la-Chapelle, comme il étoit sur le point de retourner en Aquitaine, le roi son pere lui 795. donna quelques avis sur le gouvernement de son état. « Vous Vita Ludovici Pii.
» n'êtes plus enfant, lui dit-il, il est temps de commencer à
» prendre de l'autorité sur vos sujets, sur vos ministres, &
» sur les seigneurs de votre royaume. Vous êtes venu ici avec
» l'équipage d'un particulier, & non pas avec celui d'un roi.
» J'ai même sû que quand vous avez voulu me faire quelque
» présent, vous avez été obligé d'emprunter des gens de
» votre suite de quoi le faire. C'est-là le vrai moyen de vous
» rendre, non pas aimable, mais méprisable à vos sujets,
» la chose du monde le plus à craindre & la plus à éviter pour
» un souverain. »

Ce jeune prince, dans qui l'on voyoit dès-lors ce caractere de bonté & de douceur un peu trop grande, qui lui acquit le nom de Louis le Débonnaire, avoua franchement au roi ce qu'il savoit déja bien, que ses ministres & les seigneurs d'Aquitaine n'avoient pas pour lui toute la considération qu'ils devoient; que chacun pensoit à ses intérêts & peu à ceux du prince & à ceux du public; que ses coffres étoient vuides, & que pendant son enfance on lui avoit fait dissiper une grande partie de son domaine, en lui faisant faire de trop grandes liberalités, sous prétexte de gagner l'affection des principaux de la nation. Le roi lui dit qu'il falloit au plûtôt remédier à ce désordre, & fit partir avec lui deux personnes habiles, l'un nommé Vilbert, qui fut depuis archevêque de Rouen, & un comte nommé Richard, qui étoit intendant de toutes les

maisons royales de France, & leur donna ordre de réunir
795. au domaine tout ce qui en en avoit été détaché; & l'ordre fut exécuté.

Nous apprenons à cette occasion une chose digne de remarque, touchant le revenu de ces princes, l'entretien de leur maison, & des maisons royales dont il est si souvent fait mention dans notre histoire. Les rois y demeuroient presque toûjours, & ne séjournoient presque jamais dans les villes: ainsi avons nous vû Pepin demeurer à Heristal ou à Jopil au pays de Liege, ou à Chiersi sur la riviere d'Oise; ainsi voyons-nous Charlemagne passer le quartier d'hyver à Aix-la-Chapelle, à Francfort, & en d'autres lieux qui n'étoient pas encore des villes comme aujourd'hui, mais seulement des maisons de plaisance. Ces maisons avoient de grandes terres qui en dépendoient, & qui fournissoient aux princes non-seulement les plaisirs de la chasse, mais encore pendant tout le temps qu'ils y demeuroient, les vivres, le fourage, & tout ce qui étoit nécessaire pour l'entretien de tous ceux qui étoient à leur suite. Voici comme les choses furent réglées en Aquitaine à cet égard.

Vilbert & le comte Richard ayant retiré toutes les terres qui dépendoient des quatre maisons royales appartenantes à Louis roi d'Aquitaine, ce prince s'imposa une loi dont il avertit les intendans ou gouverneurs de ses palais, qui fut que désormais il passeroit le quartier d'hyver dans chacune de ces maisons successivement, une année dans l'une, l'année suivante dans une autre, en sorte que chacune ne seroit chargée que de quatre ans en quatre ans de l'entretien de la maison du roi, & que durant trois ans les revenus bien administrés & mis en réserve, fourniroient aisément pendant l'année aux autres dépenses que le roi auroit à faire. Ce quartier d'hyver duroit ordinairement depuis la fin de la campagne ou des voyages de ces princes en divers endroits du royaume; jusqu'après Pâques, & jusqu'au commencement d'une nouvelle campagne, ou d'un nouveau voyage. Durant ces voyages les habitans des lieux par où ils passoient, étoient obligés de les défrayer; cela s'appelloit droit de gîte, & il y a encore dans les registres de la chambre des comptes de Paris, plusieurs titres qui font mention de ce droit royal. Quantité d'amendes qu'on

impofoit dans les jugemens des procès au profit du roi, & plusieurs impots, dont j'ai fait mention ailleurs, faifoient le refte de fes revenus. 795.

Le roi d'Aquitaine après cet ordre mis dans fon état, fe trouva fi riche, qu'il réfolut de délivrer à fes propres dépens, fes fujets d'une charge qui leur étoit fort rude. Le menu peuple des villes & de la campagne étoit obligé de fournir aux foldats le fourrage & les vivres. Les gens de guerre exigeoient ce droit avec beaucoup de violence, & fouvent avec cruauté, les foldats en venoient quelquefois aux mains avec le peuple à cette occafion, & il y avoit fouvent du fang répandu : le roi d'Aquitaine fit un édit par lequel il déchargeoit le peuple de cette obligation, & en chargeoit fon épargne. Cette conduite lui gagna le cœur de tous fes fujets, Charlemagne en eut une extrême joie, & pour faire encore valoir davantage la conduite de fon fils, il établit la même chofe en France, déclarant qu'il le faifoit ainfi, animé par l'exemple de ce jeune prince.

Vita Ludovici Pii.

Quoique les Saxons, depuis l'exil de leurs compatriotes, fuffent demeurés dans la foûmiffion, Charlemagne ne laiffa pas de paroître dans la Saxe avec une armée, où elle ne lui fut pas inutile : il s'avança jufqu'aux bords de l'Elbe, pour y donner audience aux envoyés des Efclavons & au roi des Abodrites. Ce prince appellé Wiltzan, qui avoit toûjours été fort attaché à la France, & pour cela même haï des Saxons, venant à l'armée du roi tomba dans une embufcade qu'ils lui tendirent au paffage de l'Elbe, & y fut tué. Il leur en coûta le ravage de tout le canton, que Charlemagne abandonna à fes foldats, en punition de ce crime.

Eginard.

Mort du pape Adrien I.

Après cette expédition, s'étant retiré à Aix-la-Chapelle, pour y paffer l'hyver, il apprit au commencement de l'année 796. la mort du pape Adrien I. arrivée à Reme fur la fin du mois de Décembre. Il avoit pour ce pontife non-feulement les fentimens de refpect que doit avoir un prince Chrétien pour le vicaire de Jefus-Chrift, & le pere commun de tous les fideles; mais encore toute l'amitié d'un ami le plus tendre : il pleura cette mort comme celle d'un frere ou d'un fils qu'il auroit le plus ardemment aimé, ce font les termes de notre hiftorien : & il fit faire par-tout des prieres & de grandes aumô- 796.

Eginard. in vita Caroli Magni.

nes pour la repos de son ame. Il envoya même à cette inten-
796. tion des présens considérables à diverses églises de la grande-
Tom. II. Conc. Gall. Bretagne, ainsi que nous l'apprenons par l'extrait d'une de ses lettres à Offanes, alors roi de Marciens dans cette isle : il voulut soulager sa douleur, & en laisser des marques à la postérité, par une épitaphe qu'il composa lui-même en vers exametres & pentametres, qui se voit encore aujourd'hui à Rome auprès de la porte de l'église du Vatican. On y lit entre autres vers, ceux-ci beaucoup plus tendres qu'élegans.

Post patrem lacrymans Carolus hæc carmina scripsi
Tu mihi dulcis amor; te modo plango pater.
Nomina jungo simul titulis clarissime nostra
Adrianus, Carolus, rex ego tuque pater.

Cela veut dire, « J'ai composé moi-même ces vers en vous » pleurant, mon cher pere & mon cher ami, je veux que les » noms de Charles & d'Adrien soient ici éternellement joints » ensemble, aussi-bien que nos titres, je suis Roi, mais vous » êtes pere ».

Le jour même qu'Adrien expira, on élut à Rome pour
Leon III. est élû pour son successeur son successeur Leon III. du nom. La réputation de sa vertu le fit choisir tout d'une voix, & ce consentement universel sembloit être un présage d'un pontificat beaucoup plus heureux qu'il ne fut en effet. Aussi-tôt après son exaltation il écri-
Eginard. ad an. 796. vit à Charlemagne, pour lui en faire part, lui envoya les clefs de la confession de saint Pierre, l'étendart de la ville de Rome, avec d'autres présens, & le pria de députer quelqu'un des seigneurs de sa cour, pour recevoir le serment de fidelité du
Tom. II. Conc. Gall. peuple Romain (*a*).

Le roi ne manqua pas de répondre à cette lettre, & voici en quels termer il commençoit la sienne. « La lecture de vos » lettres, dit ce prince, nous a rempli de joie, en nous apprenant que vous avez été élû avec le consentement unanime » de tout le monde, & en nous assûrant de votre obéissance » & de votre fidelité (*b*). Il l'exhorte de plus à convenir avec son envoyé des moyens d'étendre & d'élever l'église Romai-

(*a*) Qui populum Romanum ad suam fidem adque subjectionem per sacramenta firmavit.

(*b*) Valde, fateor, gavisi sumus seu in electionis unanimitate, seu in humiliatis vestræ obedientia & in promissionis ad nos fidelitate.

ne, d'établir l'honneur & la gloire du saint Siege, & d'affermir l'autorité que la qualité de patrice des Romains donnoit au Roi de France : il l'avertit de s'attacher à l'observation des canons, de bien édifier l'église par ses bons exemples, & il l'assûre que de son côté il est résolu d'exécuter les traités qu'il a faits avec son prédécesseur ; d'entretenir avec lui une grande union, & de protéger toûjours l'église Romaine. 796.

Le titre de patrice des Romains, dont il est parlé dans cette lettre, avoit été porté par les exarques de Ravenne, qui commandoient en Italie pour l'empereur, & qui avoient toute autorité dans Rome dont ils nommoient le duc ou le gouverneur. Après que le gouvernement des Exarques fut aboli, & que Pepin au temps du pape Etienne III. eut obligé les rois des Lombards à céder tout l'Exarcat à l'église Romaine, la qualité de patrice des Romains fut confirmée à ce prince & à ses enfans : car le pape Etienne la leur avoit déja donnée, quand il les sacra à saint Denys. Charlemagne la prit toûjours dans ses titres, & les papes ne manquerent jamais de la lui donner dans les lettres qu'ils lui écrivoient. Il paroît évident qu'elle ne donnoit pas à ces princes une moindre autorité qu'aux Exarques, & que c'étoit un titre en vertu duquel les Romains étoient soumis aux rois de France, & leur faisoient serment de fidélité, aussi-bien que les ducs de Spolete, de Benevent, de Frioul & les autres. Les peuples soûmis au saint Siége par nos rois faisoient le serment en même-temps à saint Pierre, au pape & au roi. « Nous avons fait faire le serment » à ceux de Capoue, dit le pape Adrien, dans une lettre qu'il » écrivoit à Charlemagne, & ils l'ont fait au saint apôtre, à » nous & à votre royale puissance ». L'Exarcat & quelques autres duchés ou territoires avoient été donnés au saint Siége, & le pape légitimement élu en étoit en possession : il en percevoit les revenus, en recevoit les tributs & les hommages, y envoyoit des juges pour rendre la justice. Mais le roi de France s'y étoit réservé le droit d'hommage, celui de faire marcher les ducs à la guerre quand il jugeoit à propos de les commander. Les sujets de l'exarcat étoient en même-temps les hommes & les fideles du pape & du roi. La qualité de patrice des Romains donnoit au roi autorité dans Rome, quand il y étoit, & même celle d'y envoyer des commissai-

Apud du Chesne; Tom. III. p. 802.

Fideles nostri & vestri, duces nostri & vestri, homines nostri & vestri.

Diverses lettres

res ou intendans, pour y rendre la justice : il n'y a rien en tout ce que j'avance ici, que la suite de l'histoire & les lettres des papes ne démontrent. *Voyez les observations.*

796.
du pape Adrien à Charlemagne.

Celle de Charlemagne, de laquelle je parle, fut portée par Engilbert, favori de ce prince & un de ses secrétaires d'état *. Il porta aussi au pape de la part du roi plusieurs présens qui avoient été destinés pour son prédécesseur. Les instructions de cet envoyé, que nous avons parmi les lettres d'Alcuin, sont remarquables par la piété que Charlemagne y fit paroître, & par l'autorité qu'il y prend dans les avis qu'il ordonne à cet envoyé de donner au pape de sa part, elles étoient conçûes en ces termes :

* Auricularium. Manualem. Epist. 83.

« Avertissez le pape de l'obligation qu'il a de vivre avec » grande édification, sur-tout d'être grand observateur des » canons, & de faire paroître beaucoup de piété dans le Gou- » vernement de l'église : faites-le souvent ressouvenir que » l'honneur où il a été élevé durera peu d'années ; mais que » la récompense qu'il se méritera, en remplissant bien les de- » voirs de son ministere, durera toûjours. Parlez-lui souvent » d'empêcher la simonie, & de détruire entierement ce mal » qui devient très-commun dans l'église. Dites-lui tout ce que » nous avons dit souvent dans les entretiens que j'ai eus avec » vous sur ce sujet, en déplorant ce malheur. Parlez-lui tou- » chant le dessein que j'avois concerté avec son prédécesseur, » de bâtir un monastere auprès de l'église de saint Paul, & » qu'il me fasse là-dessus une réponse positive. Dieu vous con- » duise...... que votre voyage soit heureux...... revenez avec » joie, mon cher Homere ». C'est le nom que j'ai dit que portoit Engilbert en qualité d'académicien, ou de membre de l'académie instituée par Charlemagne.

Eginard. ad an. 796.

Les présens qu'Engilbert porta au pape pour l'église de saint Pierre, étoient quelques pieces rares & précieuses, du butin que les François avoient fait dans la Pannonie, après une victoire qu'ils venoient de remporter sur les Abares. Car Charlemagne avoit toûjours suivi le dessein qu'il avoit formé, de subjuguer ces peuples, & de les convertir à la religion Chrétienne. La premiere expédition qu'il avoit faite dans leur pays, y avoit causé de la division. Un des plus considérables de la nation nommé Theudon, soit de lui-même, soit gagné par

par les promesses de Charlemagne, lui avoit envoyé l'année précédente quelques personnes de sa part, pour traiter avec lui, & ils le trouverent en Saxe, à la tête de son armée, campé sur la riviere d'Elbe : il lui avoit fait faire offre de ses services, & promis de se faire Chrétien. On apprit de ces envoyés l'état des choses, & on profita fort des lumieres qu'ils donnerent. Les continuelles révoltes des Saxons demandoient la présence de Charles, toûjours occupé à les châtier, & l'empêcherent d'aller en personne en Pannonie: mais il donna ordre à Henri duc de Frioul d'y marcher avec une armée. L'expédition fut très-heureuse. Henri força la ville capitale appellée Ringa, en fit enlever toutes les richesses qui étoient grandes, il envoya ce qu'il y avoit trouvé de plus précieux au roi, qui en fit part au pape & grande largesse aux principaux seigneurs de sa cour. 796.

L'armée du duc de Frioul fut suivie peu de temps après d'une autre, composée des troupes d'Italie & de celles de Baviere, & commandées par Pepin roi d'Italie, qui trouvant déja la consternation répandue dans le pays, & la guerre civile allumée, fortifia la faction de ceux qui vouloient se soumettre à la domination Françoise. Le Cham ou prince des Abares fut tué, ceux qui suivoient son parti furent défaits, & poussés par Pepin jusqu'au-delà de la Theisse, & ce prince rasa entierement la capitale que le duc de Frioul avoit déja pillée. Annal. Fuldenses.

Charlemagne extermine les Abares.

On peut regarder cette victoire comme la fin de la guerre des Abares. Ils subirent alors le joug de la France, & ne firent plus dans la suite que quelques foibles révoltes, qui furent aisément arrêtées: on peut même dire que ce fut la destruction de cette nation, jusqu'alors si nombreuse, si puissante & si riche; mais on en fit cette année-là un si horrible carnage, qu'elle fut presque toute exterminée; jamais soldats François ne firent un si prodigieux butin, & ne furent si riches, qu'ils le furent après le pillage du pays des Abares, qui depuis deux ou trois siecles avoient amassé par leurs brigandages sur toutes sortes de nations, des richesses immenses. Eginard. ad an. 796.

Après de si heureux succès Charlemagne se rendit à Aix-la-Chapelle avec la reine Lutgarde, qu'il avoit épousée depuis peu en cinquiemes nôces. Son fils Pepin vint l'y trouver avec Eginard. Annal. Fuldenses.

plusieurs de ses ducs & de ses comtes, qui s'étoient signalés
796. dans la conquête de la Pannonie. Ce fut comme une espece de triomphe, le jeune prince & toute sa troupe portant sur leurs habits quelques marques de leur victoire. Il présenta au roi ce prince Abare dont j'ai parlé, nommé Theudon, qui s'étoit déclaré pour les François, & qui venoit faire hommage à Charlemagne, pour sa personne & pour le canton dont il étoit le chef. Charlemagne lui donna beaucoup de témoignages d'affection & d'estime, & peu de temps après il fut baptisé avec tous ceux de sa suite.

On reçut sur ces entrefaites des nouvelles d'Espagne, qui augmenterent la joie de la cour. Il y avoit toûjours sur cette frontiere-là au-delà des Pyrenées une espece de petite guerre continuelle entre les François & les Sarrasins; je l'appelle petite, parce qu'il ne s'y passoit point de grandes actions, mais

Eginard. ad an. 797.

il y avoit seulement de légers combats, & quelques surprises de places, qui changeoient souvent de maîtres. Barcelone entre autres étoit tantôt aux François, & tantôt aux Sarrasins. Alphonse le chaste, roi des Asturies & de Galice, devenu redoutable aux Sarrasins, occupoit leurs principales forces. Les guerres civiles, qui les divisoient entre eux depuis long-temps, & sur-tout depuis deux ans qu'Isem roi de Cordoue étoit mort, empêchoient qu'ils ne chassassent les François du pays d'en-deçà de la riviere d'Ebre : ce qu'ils auroient pû faire aisément sans cela, vû le peu de troupes que le roi d'Aquitaine entretenoit au-delà des Pyrenées.

Il envoye une armée au-delà des Pyrenées contre les Sarrasins.

Eginard ad an. 797.

On apprit donc à la cour, que les troubles d'Espagne augmentoient tous les jours; qu'un émir Sarrasin nommé Zara, qui s'étoit rendu maître de Barcelone, & de tout ce territoire, étoit résolu de se soumettre avec cette ville à la domination Françoise, & qu'il devoit dans peu de temps venir en personne trouver Charlemagne, pour lui faire hommage, & se déclarer son vassal. L'émir arriva en effet à Aix-la-Chapelle au commencement de l'été; il fut bien reçu de Charlemagne, qui sur les avis qu'il lui donna du désordre des Sarrasins, ordonna au roi d'Aquitaine de passer les Pyrenées avec une armée du côté de l'Arragon, & de mettre le siége devant Huesca. Les historiens ne disent point le succès de ce siége, qui peut-être même ne se fit pas. Car notre histoire, toûjours

fort confuse sur les affaires d'Espagne, nous laisse entrevoir que le duc Sarrasin, qui commandoit dans les montagnes d'Aquitaine, c'est-à-dire, dans les montagnes des pays dépendans d'Aquitaine, demanda la paix, & se soûmit, & ce duc étoit apparemment le gouverneur de Huesca. Néanmoins Louis, avant que de repasser les Pyrenées, fit relever les murailles d'Auxone, de Cardone, & de quelques autres places, dont il donna le commandement à un comte nommé Burel, avec des troupes suffisantes pour se maintenir dans ces places.

796.

Vita Ludovici Pii.

Charlemagne après un voyage qu'il fit dans la Saxe, où il se faisoit toûjours de nouveaux mouvemens, trouva à son retour à Aix-la-Chapelle, Abdalla onncle de Alhaca nouveau roi de Cordoue, contre lequel il lui demanda sa protection & son secours. Le dernier calife Isem, qui étoit son frere, l'avoit privé de la partie qu'il prétendoit lui être dûe ; & depuis la mort d'Isem, Abdalla s'étoit fait un parti pour soûtenir ses droits, & venoit prier Charlemagne de l'appuyer.

Ce prince lui donna de bonnes espérances, & le mena avec lui en Saxe, où il retourna pour y faire prendre des quartiers d'hyver à ses troupes; le roi d'Aquitaine après son expédition d'Espagne vint l'y trouver, & partit peu de tems après avec Abdalla, pour le conduire en Espagne, & y soûtenir le parti de ce prince Sarrasin.

Charlemagne eût sans doute beaucoup plus profité des guerres civiles des Sarrasins tant pour la religion, que pour l'étendue de son empire, s'il n'en eût été empêché par l'obstination & la fierté des Saxons, que ni les ravages, ni les défaites ne pouvoient dompter, & tout cela ne servoit qu'à augmenter la haine implacable qu'ils avoient conçûe de la domination Françoise. Sa seule présence les maintenoit dans le devoir. Il résolut de passer l'hyver de cette année-là dans le pays; il vint camper sur le Veser, il y fortifia son camp, y fit bâtir des maisons, & en fit comme une ville, à laquelle il donna le nom d'Heristal, qui étoit celui d'une maison royale, qu'il avoit en Austrasie dans le pays de Liege. Il en fit sa place d'armes, & distribua ses troupes en divers quartiers entre le Veser & l'Elbe. Il reçut en ce lieu diverses ambassades. Les princes Huns ou Abares devenus ses tributaires, y vinrent de

la Pannonie lui rendre leurs hommages. Alphonse le chaste
796. roi des Asturies, avec qui il eut toûjours beaucoup de liaison, y envoya aussi des ambassadeurs, pour lui faire part des grands avantages qu'il avoit remportés sur les Sarrasins, & pour lui faire des présens. C'est ainsi que Charlemagne, comme l'arbitre général des affaires de l'Europe, étoit recherché de presque tous les princes, tant chrétiens qu'infideles, respecté & redouté par-tout.

Annal. Fuldenses.

Il châtie les Saxons.

Eginard. ad an. 798.

Les seuls Saxons, qui avoient experimenté tant de fois les effets tantôt de sa clémence, & tantôt de sa colere, ne pouvoient prendre à son égard les sentimens des autres nations. Ceux d'entre l'Elbe & le Veser n'avoient osé branler pendant l'hyver, étant de tous côtés investis des troupes Françoises, qui s'étoient logées dans tous les forts, & saisies de tous les passages : mais les Saxons septentrionaux au-delà de l'Elbe, n'ayant pas ce frein, s'abandonnerent de nouveau à leur fureur. Charlemagne sur la fin de l'hyver leur avoit envoyé quelques-uns de ses officiers pour porter certains ordres dans le pays, rendre justice à ceux qui la demandoient, punir les coupables, recevoir les hommages au nom du prince. A peine eurent-ils commencé à faire quelques fonctions de leurs charges, que la sédition s'éleva contre eux comme contre des violateurs de la liberté Saxone, & la plûpart furent massacrés.

Durant cette émeute un seigneur François nommé Godescalc, que le roi avoit envoyé en ambassade à Sigefroi roi de Danemarc, retournoit à la cour : il fut attaqué par ces séditieux comme il étoit sur le point de passer l'Elbe, & fut tué avec tous ceux de sa suite. Le roi ayant appris ces nouvelles, assembla au plûtôt ses troupes, & mit à feu & à sang tout le pays d'entre le Veser & l'Elbe, persuadé que les Saxons d'au-delà de l'Elbe, n'avoient agi que de concert avec ceux d'en-deçà.

Il donne audience aux ambassadeurs de l'impératrice Irene.

Ce châtiment ne fit qu'irriter les Saxons septentrionaux, à qui l'on donne aussi en cet endroit-là le nom de Normans, aussi-bien qu'aux Danois; & ne pouvant s'en venger sur les François, ils se jetterent dans le pays de Meklebourg toûjours fidele & soûmis à la France, & y firent de grands ravages. Le duc Trasicon, qui y commandoit pour Charlemagne depuis la mort du roi Viltzen tué en trahison par les Saxons, assembla

Eginard.

va plûtôt les milices du pays, & vint attaquer les ennemis; il les tailla en pieces, & quatre mille demeurerent sur la place. 796.
Cette perte au-delà de l'Elbe, les ravages que le roi avoit fait faire entre cette riviere & le Veser, les troupes qu'il logea en divers postes, pour tenir tout le pays en bride, mirent les Saxons hors d'état de remuer si-tôt, & le roi retourna à Aix-la-Chapelle, où il donna audience aux ambassadeurs de l'impératrice Irene, qui étoient venus pour le prevenir, & justifier cette princesse sur un point, sur lequel assûrément il étoit difficile de bien faire son apologie.

Irene avoit gouverné l'empire pendant la jeunesse de son fils Constantin, avec une prudence & une conduite qui lui avoient attiré l'admiration de tout l'univers, & elle avoit eu la gloire de rétablir en peu de temps la vraie religion, qui gémissoit depuis soixante années sous la domination tyrannique des empereurs Brise-images. La passion la plus naturelle à un génie aussi grand & aussi élevé que le sien, est celle de gouverner, & elle n'en fut que trop possedée. Constantin son fils, déja parvenu à l'âge de vingt ans, ne faisoit rien que par ses ordres. Le patrice Staurace, sous l'autorité de l'impératrice, ordonnoit de tout, disposoit de toutes les charges, faisoit toutes les graces, & s'attiroit par-là une cour beaucoup plus grosse, que n'étoit celle de l'empereur.

Theophanes in Chronico.

Ce jeune prince ressentoit vivement cette indignité, & avoit peine à la dissimuler; mais c'étoit un mal dont il étoit dangereux pour lui de se plaindre, & il étoit encore plus difficile d'y apporter remede. Il s'ouvrit néantmoins à trois ou quatre seigneurs de sa cour, dont il se croyoit sûr par la haine qu'ils avoient contre Staurace. Ils lui promirent de le servir de tout le crédit qu'ils avoient dans Constantinople & dans l'armée, & convinrent que quand ils auroient leur parti formé, l'empereur déclareroit en plein sénat, qu'il vouloit désormais gouverner par lui-même, & qu'étant en âge de le faire, l'empire n'avoit plus besoin des soins de la régente. Immédiatement après cette déclaration l'empereur devoit ôter à l'impératrice toute autorité, ne lui donner aucune communication des affaires, & sans attendre long-temps, la releguer en Sicile pour l'empêcher de brouiller.

Le patrice Staurace qui avoit des espions par-tout, & qui

veilloit sur toutes les démarches de l'empereur, & de tous
796. ceux qui l'approchoient, eut bientôt pénétré le mystere, &
déconcerté tout ce dessein. L'impératrice fit arrêter tous ces
Ibid. seigneurs, en envoya quelques-uns en exil, mit les autres en prison, gagna l'armée en sa faveur par ses liberalités, jusqu'à faire jurer les officiers & les soldats, que tant qu'elle vivroit, ils lui conserveroient toute l'autorité qu'elle avoit eue jusqu'alors, qu'ils ne reconnoîtroient point d'autre maître qu'elle, & même que son nom dans les édits & dans les autres actes publics seroit désormais placé devant celui de l'empereur.

Ce serment fut fait au printemps par l'armée en l'absence des troupes d'Arménie, qui ayant rejoint les autres au mois de Septembre, furent invitées à le faire aussi. La jeune imperatrice, épouse de Constantin, étoit Arménienne. Soit par cette seule raison, soit par quelque autre motif encore, l'armée d'Arménie refusa de faire le serment, disant qu'il étoit contre toute sorte d'équité, & contre l'honneur de l'empire, que le nom d'une femme fût mis dans les édits avant celui de l'empereur, & qu'une telle nouveauté n'étoit ni de l'utilité, ni de la gloire de l'empire. Irene envoya pour gagner ces troupes, un officier de ses gardes nommé Alexis, qui gagné luimême secrettement pour le parti de l'empereur, se mit à leur tête, après avoir fait arrêter le duc Nicephore qui les commandoit.

Cet incident étonna la cour, & fit bruit dans l'armée; on commença à y faire diverses réflexions; quelques-uns louerent la fermeté & la générosité des troupes Arméniennes; plusieurs officiers, qui étoient affectionnés à l'empereur, mais qui n'avoient pas osé se déclarer, se servirent de cette conjoncture pour faire remarquer aux soldats combien étoit peu réguliere la démarche où on les avoit engagés : on eut honte d'avoir fait un serment si injuste & si contraire à celui qu'on avoit fait solennellement à l'empereur, lorsque Leon son pere l'avoit associé à l'empire à la priere des peuples & des armées. Enfin, quelque effort que pussent faire les partisans de l'impératrice, toute l'armée se joignit aux Arméniens, & on cria par-tout le camp, vive l'empereur.

Les soldats de la garde de ce prince, suivirent l'exemple

des autres ; il vint se mettre à la tête de l'armée, lui marqua, & sur-tout aux Arméniens, sa reconnoissance. Il entra au mois 796.
de Décembre comme en triomphe à Constantinople, dégrada le patrice Staurace, & l'envoya en exil en Arménie, écarta tous les confidens & tous les eunuques de l'impératrice, & la fit renfermer elle-même dans un palais, où il lui promit, qu'elle seroit en sûreté, & qu'on l'y traiteroit toûjours en impératrice & en mere de l'empereur.

Ce prince voulant montrer aux peuples & aux soldats, qu'il étoit digne du throne où ils l'avoient rétabli, fit diverses entreprises militaires, mais qui lui réussirent mal. Ce mauvais succès donna lieu à quelques personnes de son conseil, qui étoient dans les intérêts d'Irene, de parler à l'empereur de l'utilité qu'il pourroit tirer des conseils de sa mere, s'il se réconcilioit avec elle; & ils firent si bien, qu'avec le temps ils l'engagerent à la tirer de sa prison, à lui redonner part aux affaires, & enfin à la faire proclamer tout de nouveau impératrice. C'étoit reprendre insensiblement le joug qu'il avoit eu tant de peine à secouer.

En effet, Irene ne fut pas long-temps à la cour sans se rendre maîtresse absolue de l'esprit de son fils, à qui elle persuada peu de temps après de rappeller le patrice Staurace. L'une & l'autre s'appliquerent à lui ôter tous ses amis, ou à lui faire persécuter ceux qui l'avoient le plus fidelement servi. Ils lui persuaderent, que cet Alexis, à qui il étoit redevable de sa liberté, pensoit à se faire lui-même empereur, & il lui fit crever les yeux. Les troupes Arméniennes qu'Alexis commandoit, & qui l'aimoient, en furent extrèmement irritées, & se révolterent. Il envoya une armée pour les châtier. On donna quelques combats, & enfin les Arméniens trahis par plusieurs de leurs officiers, furent presque tous pris, & traités avec beaucoup de rigueur & d'ignominie.

Irene n'en demeura pas-là. Comme la jeune impératrice nommée Marie étoit Arménienne, & que c'étoit en sa considération, que les Arméniens avoient pris le parti de l'empereur, elle fut enveloppée dans la disgrace de sa nation. Constantin, avant que d'épouser cette princesse, avoit fait tous ses efforts pour obtenir de sa mere d'épouser la fille de Charlemagne, avec laquelle il avoit d'abord été accordé. Et quand

se vint à conclurre le mariage avec l'Arménienne, il fallut faire
796. violence à ce jeune prince, pour l'y faire consentir. Le service qu'elle lui avoit rendu en faisant déclarer les Arméniens pour lui quand tous les autres l'abandonnoient, le lui avoient entierement gagné. Mais il ne fut pas difficile à Irene de réveiller ses premieres aversions; elle vint à bout de la lui faire répudier, & confiner dans un monastere. Il épousa quelques mois après une jeune fille de qualité nommée Theodote, sans qu'Irene s'y opposât.

Ce mariage illégitime causa un grand scandale; un abbé nommé Platon, qui étoit en grande réputation de vertu, se sépara publiquement de la communion de Taraise, patriarche de Constantinople, parce qu'il ne s'étoit pas opposé au divorce de l'empereur, & lui avoit laissé épouser Theodote. Ses moines suivirent son exemple. L'empereur fit mettre l'abbé en prison, & relegua tous les moines à Thessalonique avec les neveux de l'abbé.

Irene, qui avoit engagé son fils à faire toutes ces démarches criminelles, pour le rendre odieux a tout le monde, fut la premiere à le blâmer de la rigueur dont il usoit envers l'abbé Platon & envers ses moines, & affectoit en toute occasion de prendre leur parti, & de louer leur vertu.

Il se fit alors à la Cour une partie de divertissement, & l'empereur avec sa mere passa le détroit, pour aller prendre les bains de Pruse en Bithynie. L'empereur reçut-là la nouvelle, que l'imperatrice Theodote étoit accouchée d'un fils. Il en eut tant de joie, qu'il repassa aussi-tôt le détroit avec très-peu de suite, & laissa l'impératrice à Pruse avec presque toute la cour.

Intrigues d'Irene pour faire déposer son fils.

Elle prit ce temps pour avancer ses intrigues, & sût si bien gagner tous les généraux, & les principaux officiers des armées, qu'ils lui promirent non-seulement de lui restituer le premier rang, qu'ils lui avoient autrefois donné dans l'empire, mais encore de déposer l'empereur, pour la faire régner toute seule: on convint du temps, de la maniere, & de toutes les mesures qu'il falloit prendre pour exécuter un dessein aussi inoui que celui-là, & dont on n'avoit jamais vû d'exemple.

On ne se pressa point cependant, & le mois de Mars de l'an-
797. née 797. l'empereur partit à la tête d'une armée de vingt mille hommes,

hommes, pour aller faire la guerre aux Arabes, qui avoient fait des courses sur les terres de l'empire. Le patrice Staurace étoit de cette expédition avec plusieurs autres généraux tous dévoués à Irene. 797.

Les troupes de l'empereur étoient très-belles, & il y paroissoit une ardeur qui déplut à Staurace, parce qu'elle lui sembloit répondre de la victoire. Il tint conseil avec les conjurés, & leur représenta que si le combat se donnoit, infailliblement les Arabes seroient battus; que cette victoire acquérant de la gloire & de la réputation à l'empereur, il n'en faudroit pas davantage pour ruiner leur desseins : tous conclurrent à empêcher que le combat ne se donnât; & Staurace ayant corrompu les espions, qui devoient aller reconnoître le camp des Arabes campés à quelques lieues de l'armée, ils rapporterent suivant ses ordres, que les Arabes épouvantés de l'approche de l'empereur, s'étoient retirés, & qu'il ne paroissoit plus d'ennemis en campagne. L'empereur eut un chagrin extrème de cette nouvelle, & d'avoir perdu une occasion d'où il espéroit tirer beaucoup de gloire, & de quoi s'attirer l'estime de ses sujets, de laquelle il savoit bien qu'il avoit besoin pour affermir son autorité. Theophanes.

Etant de retour à Constantinople, il promit au peuple de lui donner le spectacle d'un combat à cheval dans le Cirque au dix-septieme de Juin. L'Impératrice & les conjurés prirent ce jour-là même pour exécuter leur dessein. Comme l'empereur revenoit du Cirque, plusieurs de ses officiers d'armée avec leurs soldats, vinrent au devant de lui, & il s'apperçut que ces soldats s'étendoient à droit & à gauche, comme s'ils avoient voulu l'investir. Ce soupçon, qui n'étoit que trop bien fondé, lui fit prendre son parti sur le champ, il piqua son cheval vers le port, où il fut suivi par plusieurs de ceux qui l'avoient accompagné au Cirque, se jetta dans un batteau, & passa le détroit, pour aller se réfugier à l'armée d'orient, dont il connoissoit la fidélité.

Irene au désespoir de voir ainsi son coup manqué, assembla aussi-tôt ses confidens, leur fit connoître le danger où elle étoit aussi-bien qu'eux; que si une fois l'empereur pouvoit joindre l'armée d'orient, il en seroit infailliblement reçû; qu'on ne pouvoit pas compter sur une grande partie de celle

d'Occident, que le peuple paroiffoit ému, & vouloir prendre
797. les armes pour lui; que pour elle fon deffein étoit de lui envoyer au plûtôt quelques évêques pour l'adoucir, & pour lui faire dire, que pourvû qu'il voulût lui promettre la vie, elle étoit réfolue à quitter la Cour, & à mener déformais une vie privée, fans plus rien prétendre au gouvernement de l'empire.

Ceux qu'elle avoit affemblés ne purent imaginer de meilleur expédient, pour la tirer d'un fi mauvais pas: mais avant que d'y avoir recours, elle en tenta un autre, qui lui réuffit. Plufieurs de ceux qui avoient paffé le détroit avec l'empereur, étoient de la conjuration; elle leur écrivit, qu'ils n'ignoroient pas les moyens qu'elle avoit de les perdre tous, qu'elle étoit réfolue de périr avec eux; mais que peut-être fi elle le vouloit, ils périroient fans qu'elle fût enveloppée dans le malheur, & qu'il falloit qu'ils concertaffent enfemble tous les moyens poffibles pour fe faifir de l'empereur, & le ramener à Conftantinople.

Elle lui fait crever les yeux, & fe rend maîtreffe de l'empire.

Eginard in Annal. ad an. 798. Annal. Fuldenfes. Zonaras.

Ils s'affemblerent fur cette lettre, & réfolurent de tout hafarder. Ils vinrent à bout de leur deffein, ils tinrent tout prêt un vaiffeau fur le bord de la mer, furprirent l'empereur comme il faifoit fes prieres fans fe défier d'eux, les croyant tous dans fon parti, l'emmenerent à Conftantinople, & là ils lui creverent les yeux, de quoi il mourut peu de temps après.

Irene, après cette cruelle exécution, fut proclamée impératrice; & ce qui ne s'étoit point encore vû, l'empire tomba en quenouille dans fa perfonne; car elle régna alors & plufieurs années depuis en fon propre nom, non plus comme régente, mais comme maîtreffe abfolue de l'empire.

Ce fut donc pour prevenir Charlemagne en fa faveur fur une entreprife auffi extraordinaire que celle-là, qu'Irene lui envoya des ambaffadeurs, qui pour diminuer l'horreur d'un fi grand crime, noircirent par mille calomnies la vie & la conduite du jeune empereur. Ils prierent le roi d'entretenir la paix avec l'impératrice: mais il y a bien de l'apparence, que pour empêcher Charlemagne de fe prévaloir des troubles de l'empire, & de penfer à conquérir le refte de l'Italie à la faveur de ces défordres, elle lui fit faire dès-lors ouverture du deffein qu'elle avoit, ou qu'elle fit au moins femblant d'avoir

depuis, c'étoit de l'épouser, afin de le faire empereur. Ce qui est certain, c'est que les ambassadeurs furent bien reçus, & que sur la priere qu'ils firent au roi de la part de l'impératrice, de leur rendre le frere du patriarche de Constantinople, qui avoit été pris dans les guerres d'Italie, il le leur rendit. 798.

L'affaire de Felix, évêque d'Urgel, fut encore une de celles qui l'occuperent dans son quartier d'hyver à Aix-la-Chapelle. Il comprenoit trop le danger qu'il y avoit à laisser prendre pié à l'hérésie dans un état, pour ne pas suivre cette affaire. L'évêque convaincu d'erreur dans l'assemblée de Ratisbonne, obligé de se rétracter à Rome devant le pape, condamné encore depuis à Francfort par presque tous les évêques de l'empire François, mais toûjours gouverné par l'évêque de Tolede, ne pouvoit revenir de ses égaremens. Le roi avoit commandé au docte Alcuin de lui écrire, & d'écrire aussi à l'évêque de Tolede, pour tâcher de les ramener à la doctrine de l'église: mais ce fut en vain. Felix avoit répondu à la lettre d'Alcuin par un livre où il s'abîmoit de plus en plus dans l'erreur par de nouveaux blasphèmes, auquel Alcuin fut obligé de répliquer par un grand ouvrage.

Alcuin Lib. 1. contra Felicem Urgelit.

La lettre qu'il écrivit à l'évêque de Tolede fut suivie d'une réponse telle qu'on la devoit attendre d'un homme qui passoit pour saint, qui croyoit l'être, & qui se voyoit à la tête d'un parti condamné, qu'il avoit résolu de soûtenir. Sa réputation l'autorisoit à tout dire, son orgueil & l'intérêt de sa faction l'obligeoient à ne rien oublier de ce qui pouvoit rendre ses adversaires odieux; les injures les plus atroces, la récrimination d'hérésie, le nom de nouvel Arius, d'ennemi de saint Augustin, de saint Ambroise, & de tous les saints peres, celui de faux prophete, d'ennemi de Dieu, de persécuteur des gens de bien, d'homme qui marche par la voie large, qui empoisonne l'esprit du prince, qui scandalise la cour par son faste, & cent autres reproches de cette nature faisoient une grande partie de sa réponse à Alcuin, spécieuse du reste par les autorités des peres dont il abusoit. Il finissoit sa lettre, en exhortant aigrement Alcuin, par le motif de sa conscience, à tâcher d'adoucir lui-même l'indignation du prince contre Felix, afin de ne le pas rendre coupable du sang de ce saint évê-

Epist. Elipandi ad Alcuin.

que, qui alors, comme cette même lettre nous l'apprend, avoit été obligé de quitter son église, & de demeurer caché.

798.

Felix évêque d'Urgel est anathematisé, & ensuite déposé.

Tom. II. Conc. Gall.

Confess. fidei Felicis. Urgelit.

Le roi voyant cette obstination, & les progrès que faisoit l'hérésie du côté des Pyrenées, pria le pape Leon d'assembler à Rome un nouveau concile, pour y confirmer la condamnation que son prédécesseur & les évêques de France avoient faite de ces dogmes pernicieux, & d'y condamner nommément la réponse de Felix à la lettre qu'Alcuin lui avoit écrite. Le pape le fit, & à la tête de cinquante-sept évêques déclara Felix anathématisé, s'il ne renonçoit pas sincerement à son impieté.

Quand on eut reçu en France les actes de cette condamnation, le roi donna ordre à Leidrade évêque de Lyon, à Nefride évêque de Narbonne, & à quelques autres évêques & abbés de de-là la Loire, d'aller tenir un concile à Urgel, d'y citer Felix, de lui lire la sentence prononcée nouvellement contre lui à Rome, & de le déposer s'il continuoit dans son erreur.

Les évêques étant arrivés à Urgel, firent venir Felix du lieu où il étoit caché, lui déclarerent les ordres du roi, & la condamnation du pape, & l'exhorterent à se reconnoître. Il demanda d'être conduit au roi, leur promettant de lui donner toute sorte de satisfaction. Il fut donc amené à Aix-la-Chapelle. Il pria le roi de lui permettre d'exposer encore une fois ses difficultés en sa présence, & devant quelques évêques, protestant qu'il ne demandoit qu'à connoître la vérité, qu'il l'embrasseroit si on la lui montroit, & qu'il le feroit d'une maniere à faire connoître à tout le monde, que la violence n'avoit eu nulle part à sa conversion.

Confessio fidei Felicis Urgelit. apud Alcuin.

Le roi lui accorda ce qu'il demandoit ; on disputa en sa présence, & Felix se rendit ; & pour montrer que c'étoit sincerement, il publia sa confession de foi, où il exposa les motifs de sa rétractation, protesta qu'elle étoit sincere, & qu'ayant fait les autres seulement en apparence, il prenoit Dieu à témoin, que celle-ci partoit d'un cœur véritablement converti. Il l'adressa aux prêtres & aux autres ecclésiastiques de son clergé, que son exemple, ses écrits & son autorité avoient pervertis, en les exhortant à l'imiter dans la satisfaction qu'il faisoit à l'église. Le roi envoya de nouveau l'évêque de Lyon,

& celui de Narbonne à Urgel, afin qu'ils tiraſſent tout le fruit poſſible de la rétractation de l'évêque, pour la deſtruction de l'héréſie. La ſuite montra, que Felix continuoit d'être ou un fourbe, ou un inconſtant; il retourna quelque temps après à ſes erreurs, il fut dépoſé de ſon évêché, & mourut à Lyon exilé, endurci, déſobéiſſant à l'égliſe & à ſon roi. Ainſi finiſſent ordinairement ces prétendus ſaints héréſiarques.

798.
Alcuin in Præfat.
Agobardus Lib. contra Felicem.
Ado in Chronico.

L'évêque de Tolede ne ſurvécut pas long-temps, quelques-uns le font mourir converti. Leur héréſie, par les ſoins de Charlemagne, fut bientôt éteinte, & la paix rétablie dans les égliſes de France & d'Eſpagne. Mais de grands troubles agiterent celle de Rome, quelques mois après que le pape Leon eut tenu le concile contre Felix, & causerent à Charlemagne beaucoup de douleur.

Leon III. ſuccede à Adrien I.

Deux Neveux du pape dernier mort occupoient les premieres places du clergé de Rome, l'un s'appelloit Paſcal, & l'autre Campule: mais il avoient perdu beaucoup du pouvoir & du credit, qu'ils avoient ſous le regne de leur oncle. La promptitude avec laquelle ſe fit l'élection du pape Leon, le même jour de la mort d'Adrien I. avec le conſentement univerſel de tous les ordres de Rome, eſt une marque que ces deux hommes non-ſeulement ne s'étoient pas oppoſés à ſon élévation; mais qu'ils y avoient contribué de toute leur autorité & de tous leurs amis. Ils trouverent dans la ſuite, qu'un auſſi grand ſervice que celui-là n'étoit pas récompenſé par autant de confiance & de conſidération, qu'ils en avoient eſperé. Ils réſolurent de ſe défaire du pape, & d'en avoir un autre.

Anaſtaſius,
Eginard.
Ado.

Ils choiſirent, pour exécuter leur deſſein, un jour célebre; ce fut le vingt-cinquieme d'Avril, fête de ſaint Marc, auquel on avoit coûtume d'aller en proceſſion en chantant les litanies des ſaints. Le pape étant ſorti de ſaint Jean de Latran à cheval, pour ſe rendre à ſaint Laurent, où l'on devoit s'aſſembler pour la proceſſion, Paſcal vint le ſaluer dans le chemin. Le pape fut ſurpris de le voir ſans ſon habit d'égliſe. Paſcal lui en fit excuſe, ſur ce qu'il ſe trouvoit incommodé, & le pria de ne pas trouver mauvais, qu'il n'aſſiſtât pas à la proceſſion. Campule parut un moment après, & vint auſſi ſaluer le pape, qu'il entretint pendant le chemin avec Paſcal,

l'un & l'autre paroiſſant faire leur cour avec plus d'empreſſe-
798. ment que jamais.

Conjuration contre ce pape. Quand ils furent proche du monaſtere de ſaint Etienne, que le pape avoit fondé depuis peu, une troupe de gens armés ſortit des maiſons voiſines avec de grands cris, & vint fondre ſur le peuple, qui étoit à l'entour du pape; la peur ayant bientôt diſſipé toute cette multitude, le pape demeuré ſeul fut ſaiſi par ces aſſaſſins, renverſé de ſon cheval, foulé aux piés, chargé de coups, & traîné dans l'égliſe du monaſtere.

Anaſtaſe le bibliothéquaire dit, qu'on acheva là devant l'autel de lui crever les yeux, & de lui arracher la langue, ce qu'ils n'avoient pas eu le loiſir de faire entierement dans la rue, appréhendant que le peuple ne vint au ſecours du pape. Eginard ad an. 799. Il eſt certain qu'il eut dans la ſuite l'uſage des yeux & de la langue: l'auteur, que je viens de citer, prétend que l'un & l'autre lui furent rendus par miracle. Theophane auteur contemporain dit, qu'il fit compaſſion à ſes propres ennemis, & qu'ils n'exécuterent qu'à demi leur méchant deſſein.

Quoi qu'il en ſoit, Albin ſon camerlingue, de concert avec l'abbé Virade envoyé de France, gagna l'abbé du monaſtere de ſaint Eraſme, où on avoit mis le pape en priſon; on l'en tira par-deſſus les murailles, & on le porta hors de la ville dans l'égliſe de ſaint Pierre. Vinigiſe duc de Spolete, qui avoit été averti de ce déſordre, vint promptement, & emmena le pape avec lui dans ſa ville. De-là le pape fit ſavoir à Charlemagne toute la ſuite de cet attentat, & le pria de lui procurer le moyen de paſſer en France avec ſûreté. Ce prince envoya des ordres très-prompts, de ſorte que le pape fut bientôt dans le royaume.

Quand le roi apprit ces nouvelles, il étoit ſur le point de partir pour aller en Saxe. Le pape vint le trouver à Paderborne où il étoit campé. Il lui fit un expoſé de l'état des affaires de Rome, & de toutes les circonſtances du crime commis contre ſa perſonne. On prit des meſures pour ſon retour & pour ſa ſûreté; dès-lors le voyage que le roi fit à Rome l'année d'après, fut réſolu, & peut-être auſſi les choſes importantes qui s'y paſſerent. Le Pape retourna à Rome accompagné de pluſieurs évêques François, & de quelques comtes, que le roi lui donna pour l'eſcorter, & pour lui ſevir de con-

feil. Il y fut reçu avec autant d'honneur, qu'il y avoit été traité quelques mois auparavant avec opprobre. Les assassins du pape furent arrêtés, & examinés par les évêques & par les comtes de Charlemagne, qui les lui envoyerent en France. 799.

Le roi étoit toûjours campé à Paderborne, d'où il avoit envoyé Charles son fils jusqu'à l'Elbe, avec une partie de son armée, pour régler des différends qui concernoient les Vilses & les Abodrites habitans du Meklebourg. Avant que de retourner en France, il reçut l'envoyé du gouverneur de Sicile, qui vint traiter de quelques affaires de la part de l'impératrice. Il reçut encore au même lieu la nouvelle de la parfaite soûmission des Abares, & que la guerre étoit terminée par la prudence de Henri duc de Frioul, & de Gerolte gouverneur de Baviere, & par la vigueur avec laquelle ils avoient poussé le reste des ennemis pendant la campagne.

Etant de retour à Aix-la-Chapelle, il apprit encore les heureux succès de quelques entreprises dont il avoit chargé ses généraux. Gui gouverneur de la Marche Bretone, sur le refus que firent les Bretons des hommages dûs au roi, entra dans le comté de Bretagne avec tous les comtes de son gouvernement, la parcourut toute entiere, fit mettre par-tout les armes bas au Bretons, & prit celles des plus considérables de leurs commandans, les fit inscrire de leurs noms, & les envoya à Aix-la-Chapelle comme pour en élever un trophée à la gloire de Charlemagne.

Eginard. in Annal. ad an. 799.

Les habitans des isles de Majorque & de Minorque lui avoient envoyé demander du secours contre les Maures ou Sarrasins, qui couroient la Méditerranée, & faisoient de fréquentes descentes dans ces isles. Ce secours y avoit heureusement débarqué, & avoit ensuite chargé & défait les Sarrasins : on lui apporta encore la nouvelle de cette victoire, & quantité d'étendarts pris sur ces infideles.

Dans le même-temps arriverent des envoyés d'Azan émir ou gouverneur d'Huesca en Espagne, qui lui apporterent de sa part les clés de cette ville, non-seulement pour lui en faire hommage, mais encore avec protestation de la lui remettre entre les mains, si-tôt qu'il le pourroit faire avec sûreté.

Le roi de Perse envoie des présens

Enfin la réputation de Charlemagne portée au-delà des mers dans les pays les plus éloignés, fit que les chrétiens de

la Palestine eurent recours à sa protection. Le patriarche de
799. Jerusalem lui envoya plusieurs présens de dévotion par un
à Charlemagne, & lui fait donation des lieux saints.
moine du pays. Ce religieux fut congédié quelque temps après, & comblé des honnêtetés & des présens du prince. Un prêtre nommé Zacharie l'accompagna aux saints lieux de la part du roi, afin de s'informer de ce qui s'y pourroit faire en faveur de la religion. Il trouva en arrivant qu'on n'y pouvoit faire rien de plus que ce qui s'y étoit déja fait. Le roi de Perse étoit alors maître de Jérusalem. Ce roi s'appelloit Aaron Rasiid ou Raschid, qui étoit en quelque façon en orient ce que Charlemagne étoit en occident, conquerant & grand capitaine comme lui, ayant gagné huit batailles rangées en personne, toûjours occupé de voyages & d'expéditions militaires comme lui, grand politique & gouvernant ses peuples avec autorité comme lui, aimant les lettres & les savans comme lui, zelé pour sa religion, comme Charlemagne l'étoit pour la sienne. Il avoit conçu une si haute idée de ce prince, qu'il le distinguoit entre tous les souverains de l'univers, & c'étoit presque le seul pour qui il daignât avoir de la considération. Non-seulement il entretenoit commerce de lettres avec lui, non-seulement il lui faisoit de magnifiques présens; mais encore, (ce qui paroîtra fort extraordinaire) ayant su l'intérêt qu'il prenoit aux saints lieux, il les lui céda, & lui en fit une donation. Les ordres avoient déja été envoyés à Jérusalem sur cela, lorsque le prêtre Zacharie y arriva; & ce fut en vertu de cette donation, que ce prêtre revenant de Jérusalem l'année suivante, lui en apporta les clés, avec un étendart, pour marquer la possession qu'on en avoit prise en son nom. Cet étendart & ces clés est ce qui a donné occaosin à la fable du voyage de Charlemagne à la terre-sainte, à la conquête de Jérusalem sur les Sarrasins, & à quelques autres contes de cette nature, dont on a pris plaisir d'orner la vie d'un prince duquel on croyoit ne pouvoir rien penser ni rien dire de trop grand.

El-Macin histo-ria Saracen. Lib. 6. c. 6.

Eginard. in vita Car. M.

Charlemagne va à Rome.

Ce fut à Rome qu'il reçut ces présens du roi de Perse : les brouilleries de cette ville & l'humeur inquiete de Grimoald duc de Benevent, qui ayant changé de conduite, & oublié les bienfaits de Charlemagne, n'avoit gueres moins d'aversion que son pere pour la domination Françoise, furent des rai-

sons

sons suffisantes pour lui faire entreprendre le voyage d'Italie, supposé même qu'il n'en eût pas eu de secrettes encore plus importantes. 799.

Avant que de partir de France, il voulut donner lui-même les ordres pour la sûreté des lieux les plus exposés aux insultes des ennemis. La Saxe étoit tranquille, & il prévoyoit qu'il n'en auroit rien à craindre, au moins cette année-là. Les divisions des Sarrasins ne leur permettoient pas de faire d'entreprises considérables du côté des Pyrenées. La défaite de leurs Pirates dans l'isle de Majorque, les avoit mis hors d'état de faire des descentes en Languedoc ou en Provence, & les Normands qui couroient tout l'Océan avec des flotes nombreuses le long des côtes de Germanie & de France, étoient les seuls à craindre.

Le roi partit d'Aix-la-Chapelle au mois de Mars l'an 800. pour se rendre sur ces côtes. Il y fit venir une flote, qui eut ordre de ne point s'en éloigner pendant son absence, & mit de fortes garnisons dans tous les lieux où l'ennemi pourroit aborder. Ensuite il vint passer la Seine à Rouen, & de-là il alla faire ses dévotions à saint Martin de Tours, où les comtes ou ducs de Bretagne vinrent le saluer & lui faire des présens. La maladie & la mort de la reine Lutgarde sa cinquieme femme, l'y retinrent quelques jours. Il revint par Orleans & par Paris à Aix-la-Chapelle, & au mois d'Août il tint l'assemblée générale des états à Mayence. Il y déclara la résolution qu'il avoit prise de faire le voyage de Rome, & peu de jours après il se mit en marche. 800.

L'histoire nous le fait voir tout d'un coup avec son armée à Ravenne, sans nous marquer la route qu'il tint pour aller en Italie. Après avoir demeuré quelques jours en cette ville-là, il marcha en côtoyant la mer jusqu'à Ancone : de-là il détacha son fils Pepin roi d'Italie avec la plus grande partie de l'armée, pour entrer dans le duché de Benevent, où tout se soûmit sans résistance, soit que le duc Grimoald se fût retiré sur les terres des Grecs, soit qu'il eût eu lui-même recours à la clemence du roi. Eginard. in Annal. ad an. 800.

Charlemagne après avoir fait ce détachement, s'avança avec le reste de son armée vers Rome. Le pape vint au-devant de lui jusqu'à Noviento, autrefois ville épiscopale dans

la Sabine, ils y mangerent ensemble, & après le repas & 800. Eginard. quelque entretien sur diverses affaires, le pape retourna à Rome, où le roi arriva le lendemain vingt-quatrieme de Novembre. Le pape l'attendoit hors de la ville avec plusieurs évêques & tout son clergé sur les degrés de la basilique de saint Pierre. Charlemagne descendit-là de cheval, & monta dans la basilique avec les acclamations de tout le peuple, le clergé chantant les louanges de Dieu en actions de graces de son heureuse arrivée.

Il passa sept jours à se faire instruire de l'état de Rome & de la situation des affaires d'Italie, & à examiner les informations qu'on avoit faites sur l'attentat commis contre la personne du pape. Au bout de ce temps-là il fit assembler dans l'église de saint Pierre les évêques, les abbés, les principaux de la noblesse tant Françoise que Romaine. Le pape Anastasius. & le roi s'étant assis à côté l'un de l'autre, ils firent aussi asseoir les prélats & les abbés & tous les seigneurs, le reste du clergé étant debout derriere.

Le roi parla, & dit que le principal sujet pour lequel il étoit venu en Italie, étoit celui pourquoi il avoit assemblé devant l'autel de saint Pierre ce qu'il y avoit de plus illustre à Rome dans l'état ecclésiastique & dans l'état séculier; que l'attentat commis contre la personne du vicaire de Jesus-Christ l'avoit rempli d'horreur; que les auteurs de cet assassinat n'avoient pû se défendre qu'en chargeant le pape des plus horribles crimes; que le pape pour l'honneur de l'église, la réputation de la chaire de saint Pierre, & l'édification de tous les chrétiens, vouloit bien qu'on fît un examen juridique de tout ce qu'on lui reprochoit, & que s'il y avoit quelqu'un dans l'assemblée qui voulût se porter pour accusateur, & prouver quelqu'une des charges, on l'écouteroit.

Eginard. Anastasius. Il ne se trouva personne qui osât ou qui voulût l'entreprendre, & tous les archevêques, évêques & abbés dirent tous d'une voix, qu'il ne leur appartenoit pas de juger le pape.

Cette conduite respectueuse envers le pape nous a empêché de savoir le détail des choses dont ses ennemis l'avoient accusé. Il prit la parole, & dit qu'il se justifieroit au plûtôt de la maniere dont ses prédécesseurs l'avoient fait en pareilles

occasions : sur cela l'assemblée se leva & se sépara.

Le lendemain non-seulement les évêques, les abbés, les seigneurs, le clergé, mais encore une grande foule de peuple ayant rempli l'église de saint Pierre, le pape monta à la tribune *, & tenant le livre des évangiles entre ses mains, protesta publiquement, en faisant serment sur le saint évangile, qu'il n'étoit en aucune maniere coupable des crimes dont on l'accusoit. La formule de ce serment s'est conservée à Rome. En voici les termes.

800.

Le pape se justifie des crimes dont on l'accusoit.

* Ambonem ascendit.

» Tout le monde sait, mes très-chers freres, que plusieurs » méchans hommes se sont déclarés mes ennemis, & ont » entrepris de noircir ma réputation, en me chargeant des » plus horribles crimes. C'est pour s'instruire de la vérité ou » de la fausseté de ces accusations, que le très-clément & » très-séréniffime roi Charles est venu en cette ville avec ses » évêques & les seigneurs de son état. C'est pourquoi moi » Leon, pontife de la sainte église Romaine, sans avoir été » jugé ni contraint par personne, mais de mon plein gré, je » déclare en votre présence devant Dieu, qui connoît ma » conscience, devant ses anges, devant saint Pierre le prince » des apôtres, que je n'ai point commis ni fait commettre les » crimes dont on m'accuse. J'en prens à témoin Dieu qui » nous doit juger, & qui nous voit ici assemblés ; & ce que » je fais ici, je le fais sans y être obligé par aucune loi, & » déclarant que je ne prétens point que ma conduite en cette » occasion passe en coûtume dans la sainte église, ni imposer » par mon exemple à mes successeurs ou à mes freres les « évêques une obligation d'en faire jamais autant. Je n'en » use ainsi que pour vous ôter tous les injustes soupçons que » vous pourriez avoir conçus faussement de moi. »

Baronius ad ann. 800.

Cette protestation fut suivie des acclamations du peuple, & aussi-tôt après tout le clergé entonna les litanies en action de grace du rétablissement de la paix & de la tranquillité rendue à l'église & à la ville de Rome.

Campule & Pascal auteurs de l'assassinat du pape, furent traités plus doucement qu'ils ne méritoient. Le pape pria Charlemagne de leur accorder la vie. Il le fit, d'autant plus volontiers, qu'ils étoient neveux du pape Adrien, qu'il avoit

Eginard. in Annal.

tendrement aimé, & il se contenta de les envoyer en exil
800. avec leurs complices.

Mais ce qui se passa à Rome un mois après que cette affaire eut été vuidée, fut bien d'un autre éclat, par le grand intérêt que devoit y prendre l'empire d'orient & la France, les deux plus grands états du monde chrétien. Ce fut l'élévation de Charlemagne à l'empire, appellée communément la translation de l'empire à la famille de Charlemagne, expression qui n'est pas tout-à-fait juste ; puisqu'en donnant à Charlemagne la qualité d'empereur, on ne prétendit pas l'ôter, & on ne l'ôta pas en effet aux princes qui monterent depuis sur le throne de Constantinople : ce ne fut qu'une communication de cette dignité telle qu'elle s'étoit faite autrefois si souvent, lorsque le monde se partageoit entre deux empereurs, dont l'un étoit empereur d'orient, & l'autre empereur d'occident, & Charlemagne en effet ne prétendit jamais à d'autre titre qu'à celui d'empereur d'occident. Voici comme la chose se fit selon nos anciens historiens, qui n'en font qu'une relation fort courte & fort simple.

Elévation de Charlemagne à l'empire d'occident.

Eginard ad an. 801.

Charlemagne étant allé le jour de Noël à la basilique de saint pierre, pour y assister à la messe, comme il étoit à genoux devant l'autel, le pape s'approcha de lui, & lui mit une couronne sur la tête. Aussi-tôt le peuple commença à crier : *Vive Charles Auguste, couronné de la main de Dieu, vie & victoire au grand & pacifique empereur des Romains.* Pendant ces acclamations, ce prince s'étant assis dans une espece de throne qu'on lui avoit préparé, le pape vint lui rendre les respects, & lui faire les révérences que les souverains pontifes avoient coûtume de faire aux empereurs, quand ils les saluoient à Rome en cette qualité. Et il lui déclara en le saluant, que désormais au lieu du titre de patrice des Romains qu'il avoit porté jusqu'alors, on lui donneroit celui d'empereur & d'auguste. Il lui présenta l'habit impérial dont il se revêtit, & avec lequel il retourna de l'église à son palais avec l'applaudissement de tout le peuple de Rome.

Theophanes in chronic.

Eginard secretaire de Charlemagne, nous dit une circonstance de cette affaire, qui me paroîtroit difficile à croire, sans le témoignage d'un écrivain de cette autorité. Il suppose

que ce prince ne savoit rien du tout du dessein du pape touchant son couronnement, & il ajoûte que quand il se vit salué du nom d'empereur & d'auguste, il en fut si chagrin, qu'il protesta que s'il avoit prévû la chose, il ne seroit pas venu à l'église, nonobstant la celebrité d'un jour aussi saint que celui de Noël. 800.

Si cette protestation fut sincere; elle fut l'effet & la marque d'une grande modestie: mais Charlemagne aimoit beaucoup la gloire, & étoit fort politique; & si ces titres lui furent donnés malgrés lui, il parut dans la suite les retenir fort volontiers. Il eut très-peu d'égard au ressentiment qu'en firent paroître les empereurs Grecs, qui s'en plaignirent souvent, comme d'une usurpation insoûtenable, & qu'il appaisa en quelque façon par les ambassades fréquentes qu'il leur envoya sur ce sujet, avec des lettres pleines d'honnêtetés, mais où il prenoit & où il leur donnoit toûjours la qualité de frere, traitant avec eux d'égal à égal. Les réflexions que j'ai faites à l'occasion du concile de Francfort, & des suites de ce concile sur certaines circonstances de la conduite de Charlemagne, peuvent encore contribuer à augmenter le doute qui vient assez naturellement sur la sincérité de cette modération. *Ibid.*

Quoi qu'il en soit, les conjonctures furent fort heureuses pour autoriser & pour justifier cette élection. La principale étoit, qu'il n'y avoit plus d'empereur dans l'empire, & que le gouvernement en étoit entre les mains d'une femme, qui l'avoit tyranniquement usurpé, choses inouies jusqu'alors. Cette seule raison suffisoit aux Romains & à l'occident, pour rentrer dans le droit qu'ils avoient eu autrefois, aussi-bien que l'orient, de se choisir un empereur. Charlemagne en avoit toute la puissance & en Italie, & dans les Gaules, & au-delà du Rhin. Le seul titre lui en fut donné avec la couronne. C'est ainsi que la chose se passa, & ce fut en cela que consista la fameuse translation de l'empire aux rois François. Ils en conserverent la possession cent ans, & c'est par eux que cet honneur & cet avantage dont l'occident jouit encore aujourd'hui, lui fut rendue trois cents cinquante ans après la déposition de Romule surnommé Augustule, le dernier empereur d'occident. Ce grand espace avoit été rempli par

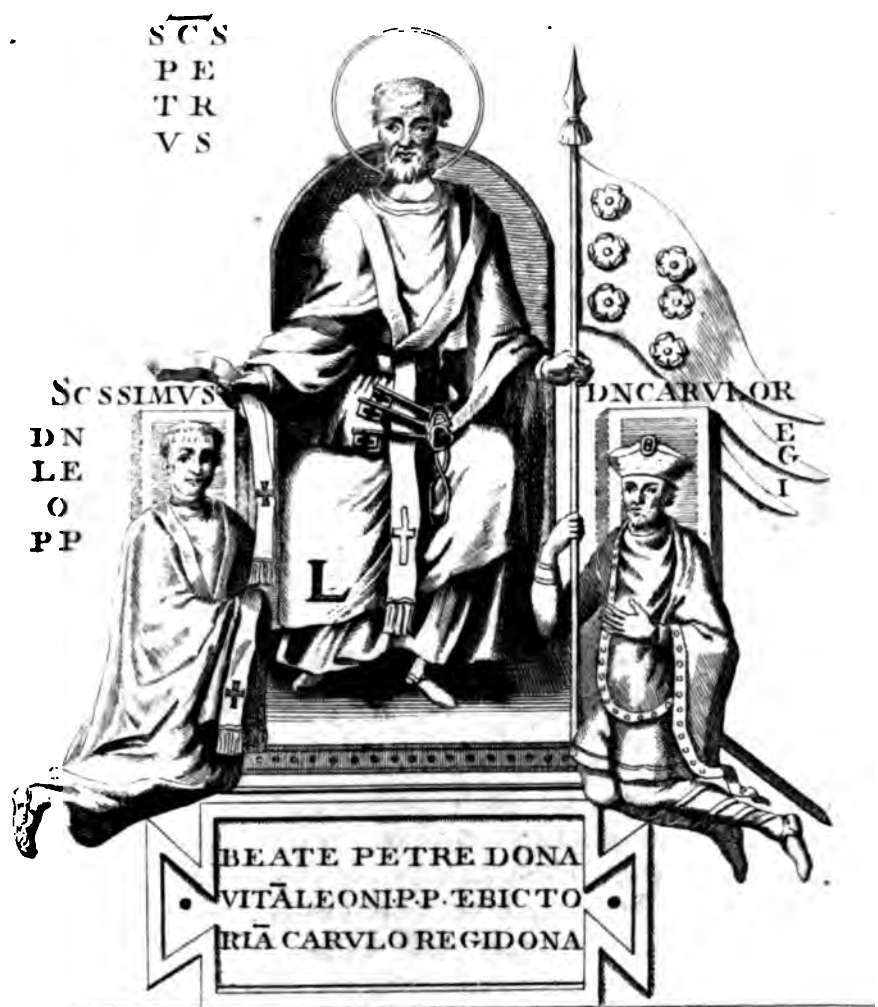
les regnes des Erules, des Ostrogots, des Lombards, des
800. François en Italie jusqu'à cette année, que Charlemagne reçut cet auguste titre d'empereur d'occident, qu'il soutint avec tant de gloire.

Ce fut un peu avant le couronnement de Charlemagne, en qualité d'empereur, que fut fait une mosaïque *, qui s'est conservée, où saint Pierre est représenté assis dans un throne en habits pontificaux, & ayant trois clés sur ses genoux. A droite est le pape Leon à genoux, à qui saint Pierre donne le pallium, & à gauche est Charlemagne, à qui saint Pierre présente l'étendart de Rome. Au-dessus de la tête du pape & à côté de lui sont écrits ces mots : SCISSIMUS D N. LEO P. P. c'est-à-dire, *SANCTISSIMUS Dominus Noster LEO Papa*. Sur la tête de Charlemagne & à côté de lui on lit ces mots : *Domino Nostro* CARULO REGI.

* Elle est rapportée par Allemannus in parietinis Lateran.



800.



Depuis l'élévation de Charlemagne à l'empire, on battit es monnoies (*a*) à Rome en ſon nom & au nom de ſes ſuc-eſſeurs; leur nom étoit d'un côté, & de l'autre le nom du ape ou la figure de ſaint Pierre.

(*a*) Ces monnoies ſont rapportées ır M. le Blanc dans ſa diſſertation ſur quelques monnoies de Charlemagne; &c.

800. Ces monnoies prouvent l'autorité des empereurs François dans Rome, aussi-bien que la puissance temporelle des papes dans la ville de Rome & dans son territoire. L'une & l'autre est aussi prouvée par la mosaïque, où le titre de *Dominus Noster* est donné au pape & à Charlemagne. Les auteurs d'au-delà les monts & ceux d'en-deçà ne conviennent pas sur la subordination & sur le tempérament de ces deux puissances. L'histoire n'admet point de ces sortes de dissertations (*a*). Elle se contente de raconter les faits, & les lecteurs pourront régler leur jugement sur cette matiere par ceux que j'ai rapportés dans l'histoire de ce regne, & par d'autres que je rapporterai dans celle des regnes suivans.

CHARLEMAGNE EMPEREUR.

Anastasius.

CHARLEMAGNE passa tout l'hyver a Rome; il y signala sa magnificence & sa pieté par les riches présens qu'il fit a l'église de saint Pierre & aux autres églises, de vases, de couronnes, de calices d'or, & de plusieurs autres choses semblables à l'usage des autels. Il fit des reglemens, & donna des ordres pour le bon gouvernement de la ville de Rome & de l'Italie, pour la sûreté du pape, & pour lui faire rendre le respect & l'obéïssance qui lui étoient dûs, fit vuider quantité d'affaires particulieres, tant séculieres qu'ecclésiastiques, & commença dès-lors à marquer dans les actes publics l'année de son empire & de son consulat, selon l'ancien usage des empereurs. Il envoya des troupes dans le duché de Benevent, pour châtier encore quelque reste de mutins. Ensuite il partit

Eginard.

801. de Rome avec son fils Pepin le vingt-cinquieme d'Avril, &

Leges Longobard. vint à Pavie, où il fit quelques additions aux loix des Lombards, cette nation continuant toûjours d'être gouvernée par ses loix particulieres.

Il reçoit des ambassadeurs du roi de Perse.

Ce fut-là qu'il apprit que des ambassadeurs du roi de Perse étoient arrivés au port de Pise; il envoya au-devant d'eux quelques personnes de sa cour, leur donna audience dans son camp entre Verceil & Yvrée. Ils lui apprirent la mort de deux de ses ambassadeurs qu'il avoit envoyés en Perse trois ou quatre ans auparavant, & lui dirent qu'ils ramenoient avec

(*a*) Voyez les observations sur l'histoire de la seconde race.

eux le troisieme, qui étoit un Juif nommé Isaac, avec divers présens dont leur maître l'avoit chargé, afin de les lui présenter de sa part. Entre autres raretés il y avoit un élephant, que le roi de Perse le prioit de recevoir comme une chose qu'il savoit bien être très-rare dans l'occident; cet ambassadeur dont le vaisseau avoit été écarté par la tempête, n'arriva qu'au mois d'Octobre à Porto-Veneré, d'où l'on transporta l'élephant en France avec beaucoup de précautions; c'étoit apparemment la premiere fois qu'on y en avoit vû depuis que les François régnoient dans les Gaules. 801.

Les ambassadeurs de Perse étoient venus par l'Afrique; un des plus puissans émirs nommé Abraham, qui s'étoit rendu maître d'une grande partie des pays maritimes vis-à-vis de l'Italie, voulut à l'exemple ou par l'ordre du roi de Perse, dont il étoit ou tributaire ou allié, joindre un ambassadeur à ceux de ce prince, pour aller de sa part faire aussi des présens à Charlemagne. Ces ambassadeurs suivirent l'empereur en France, & y demeurerent plusieurs mois.

Charlemagne ne fut pas plûtôt hors d'Italie, que la ville de Rieti dans le voisinage des terres des Grecs, se révolta. Pepin y alla avec des troupes, & la prit avec tous les Forts d'alentour qui la couvroient: le gouverneur fut mis aux fers, & on la réduisit en cendres pour contenir les autres par cet exemple.

Les armes des François ne furent pas moins heureuses pendant ce même été au-delà des Pyrenées. Zata cet émir, qui étoit venu quatre ans auparavant faire hommage à Charlemagne pour la ville & le territoire de Barcelone, n'étoit pas demeuré long-temps fidele. Lui, le gouverneur d'Huesca, & quelques autres qui s'étoient rendus maîtres de leurs places, ne pensoient qu'à se les conserver, & n'avoient recours qu'à la protection des François, & ne leur faisoient hommage que de peur qu'ils ne les en dépouillassent.

Le roi d'Aquitaine son fils prend Lerida & Barcelone.
Vita Ludovici Pii.

Le roi d'Aquitaine en 799. étoit entré en Espagne avec une armée, dans le dessein d'assiéger Lerida sur les Sarrasins. Il avoit pris sa route par Barcelone: l'émir avoit été au-devant de lui, pour lui rendre ses respects, comme un vassal à son prince; mais Louis ayant témoigné qu'il vouloit entrer dans Barcelone, il s'excusa de le recevoir, & sur les instances

qu'on lui en fit, il le refusa absolument, & y rentra lui-même
801. aussi-tôt pour la défendre, si on entreprenoit de la forcer. Louis ne se crut pas en état de le faire, ainsi il passa auprès avec son armée sans y entrer, & alla faire le siége de Lerida qu'il prit. Il en rasa les murailles, abandonna à ses soldats toutes les petites places des environs, s'en retourna par le pays que nous appellons aujourd'hui la Navarre, fit à l'entour d'Huesca le même ravage qu'il avoit fait auprès de Lerida, fit couper & brûler les blés qui étoient encore sur la terre, & il en usa ainsi, parce qu'Asan n'avoit pas voulu non plus lui remettre sa place. Mais pour ce qui est de Barcelone, n'ayant pas assez de forces pour l'assiéger dans les formes, il en forma le blocus, qu'il continua durant deux ans, c'est-à-dire, jusqu'à l'année 801. où nous sommes. Ce blocus fatiguoit extrèmement la ville, & avoit réduit les habitans & la garnison à de grandes extrémités. Un homme de la Cour, auquel l'émir de Barcelone avoit de la confiance, & qu'il regardoit comme son ami, lui conseilla de venir trouver le roi d'Aquitaine à Narbonne, lui faisant espérer de faire sa paix. L'émir le crut, & partit déguisé sans avoir pris de sauf-conduit:
Vita Ludovici Pii. mais soit qu'il eût été trahi par son ami prétendu, soit que le roi eût eu avis d'ailleurs qu'il étoit à Narbonne, il fut arrêté
Eginard. & conduit à l'empereur à Aix-la-Chapelle. Il parut en sa présence avec le gouverneur de Rieti, tous deux coupables d'infidélité, & l'un & l'autre furent envoyés en exil.

Le roi d'Aquitaine ne douta pas que l'émir n'étant plus à la tête de sa garnison, très-affoiblie par les maladies & par la disette, Barcelone ne se rendît bientôt, & il marcha de ce côté-là avec de nouvelles troupes, dont il envoya une partie commandée par Rosting comte de Girone, joindre celles qui
Vita Ludovici Pii. étoient déja au siége. On le poussa avec plus de vigueur que jamais, & en peu de jours la famine fut telle, que les habitans étoient obligés à manger le cuir & les autres choses les moins capables de rassasier la faim, & les plus propres à avancer la mort; il y en avoit qui aimant mieux mourir promptement que de souffrir ces miseres & les douleurs d'une mort languissante, se tuoient eux-mêmes en se précipitant du haut des murailles. La garnison avoit mis à la place de Zata un de ses parens nommé Hamar, homme de cœur & d'autorité, qui

soûtenoit le courage des soldats par l'attente d'un prompt secours que le roi de Cordoue leur avoit fait espérer. 801.

Ce prince avoit rétabli la paix dans ses états par la victoire qu'il avoit remportée sur ses deux oncles, qui prétendoient à une partie de son royaume. Il avoit fait dire aux assiegés qu'il étoit en marche pour les secourir, & ce secours avoit obligé le roi d'Aquitaine à partager en trois l'armée qu'il avoit menée au-delà des Pyrenées, pour couvrir celle qui faisoit le siége. Il en posta une partie au voisinage de Barcelone, pour s'opposer au secours, & il demeura avec le reste dans le Roussillon, pour être à portée ou de fortifier les troupes du siége, ou le camp qui le couvroit. Il sut que le Calife s'étoit avancé jusqu'à Sarragosse avec son armée, toûjours à dessein de faire lever le siége de Barcelone. Mais ce roi Sarrasin ayant appris la disposition des armées Françoises, & qu'il lui falloit gagner une bataille avant que d'arriver aux lignes des assiégeans, quitta l'entreprise, & tournant tout d'un coup vers les Asturies, y fit de grands ravages sur les terres du roi Alfonse, d'où il fut repoussé avec beaucoup de perte.

L'avis de la retraite du calife ayant été portée à l'armée des François destinée pour s'opposer au secours, elle quitta son camp, & alla joindre les troupes qui assiégeoient la place: on fit savoir aux assiégés qu'il n'y avoit plus pour eux aucune ressource. Ils ne laisserent pas de s'obstiner à se défendre toûjours; l'hyver étoit proche, & ils espéroient que la rigueur de la saison feroit lever le siége, ou le feroit changer au moins en blocus: mais le roi d'Aquitaine avoit résolu d'emporter la place à quelque prix que ce fût. On bâtit par son ordre autour de la ville un grand nombre de casernes, & c'est ce qui fit concevoir aux assiégés qu'on étoit résolu de continuer le siége pendant l'hyver.

On sut dans le camp par des transfuges, que cette résolution avoit fait perdre cœur aux habitans. On en donna avis au roi, & on lui conseilla de se rendre avec le reste de ses troupes devant la place. Il y vint, & on recommença les attaques avec plus de vigueur que jamais; de sorte qu'après six semaines depuis son arrivée, la garnison demanda à capituler: le commandant par la capitulation fut livré au roi à discrétion, & tous les soldats eurent la liberté de se retirer où ils voudroient,

801. La garnison sortit dans un état pitoyable, c'étoit des squeletes tout décharnés. Le roi fit entrer quelques troupes dans la ville; mais il ne voulut point y entrer lui-même, qu'il n'eût ordonné la maniere dont il rendroit graces à Dieu pour une conquête si importante. Le lendemain il rangea son armée en bataille devant la ville, & tout ce qu'il avoit de prêtres & de clercs dans son camp fut mis à la tête. On défila dans cet ordre vers la ville en chantant des hymnes & des pseaumes, & on marcha ainsi en procession jusqu'à l'église de Sainte-Croix; où le roi rendit à Dieu les actions de graces que méritoient de si heureux succès.

La résistance des assiégés & le secours que le calife préparoit, avoit donné de grandes inquiétudes à l'empereur, & il avoit ordonné à son fils aîné le prince Charles, d'assembler au plûtôt ce qu'il pourroit de troupes pour aller se joindre au roi d'Aquitaine. Charles étoit à Lyon avec son armée, prêt à se mettre en marche, lorsqu'il reçut nouvelle de la part de son frere, que la ville s'étoit rendue. Le roi d'Aquitaine donna le gouvernement de Barcelone au comte Bera, & lui laissa une grosse garnison, composée des troupes du Languedoc, & après avoir mis ordre à tout, il vint trouver l'empereur à Aix-la-Chapelle, qui l'y reçut avec une joie extrême.

Fêtes & réjouissances à la cour de Charlemagne.

Monachus Sangall. de rebus Caroli M.

Depuis l'arrivée des ambassadeurs de Perse à Aix-la-Chapelle, ce n'étoit que fêtes & que spectacles de toutes façons à la cour, l'empereur voulant qu'ils remportassent en leur pays une grande idée de la magnificence & de la politesse Françoise. Les jours de Dimanches les processions passoient sous les fenêtres du palais, tout le clergé y assistoit, & les évêques, les prêtres, les diacres y étoient revêtus des plus beaux & des plus riches ornemens : les autres jours on faisoit dans la place la revûe des troupes, qu'on avoit eu soin d'habiller magnifiquement; de sorte que les ambassadeurs disoient que jusqu'alors ils n'avoient vû que des hommes de terre; mais que ceux qu'ils voyoient dans ces occasions leur paroissoient des hommes d'or (*a*). Les tables pendant tout ce temps furent toûjours servies avec profusion; ce qu'il y avoit de plus illustres seigneurs dans toutes les parties de l'empire d'occident, étoient alors à la cour richement vêtus, chacun à la maniere

(*a*) Prius terreos tantum homines vidimus, nunc autem aureos.

de sa nation, & l'empereur prenoit plaisir dans tous les repas de faire voir cette belle varieté aux ambassadeurs. 801.

Ce prince leur donna un autre divertissement qui leur fut moins agréable, parce qu'il étoit dangereux, & qu'il pensa lui être funeste à lui-même. Il les mena à la chasse des bufles ou bœufs sauvages, dont les forêts de Germanie étoient pleines, & où il y en avoit d'une prodigieuse grandeur. Les premiers qui furent lancés, en passant auprès des ambassadeurs, les épouvanterent si fort, qu'ils commencerent à fuir. L'empereur pour les rassurer, piqua son cheval qui étoit fort vîte, vers un de ces furieux animaux, & ayant tiré son sabre, lui en déchargea un grand coup sur la tête: le bufle rendu furieux par ce coup, se tourna vers lui, & vint tête baissée pour crever son cheval. L'empereur ne put l'éviter si promptement, qu'il ne lui emportât une partie de sa botte en lui effleurant la jambe, & le peril auroit été plus grand, sans qu'un seigneur nommé Isambard, alors disgracié, mais qui se trouva en cet endroit-là par hasard, ayant sur le champ lancé son javelot contre la bête, lui donna droit dans le cœur, & l'abattit sur la place.

Charlemagne ne fit pas semblant d'avoir remarqué celui qui avoit fait ce coup; & comme chacun s'empressoit à voir si la plaie de sa jambe n'étoit point dangereuse, & à lui tirer sa botte déchirée: *Non*, dit-il, *je veux paroître en cet équipage devant la reine Hermengarde*, c'étoit la reine d'Aquitaine sa bru, qu'il aimoit tendrement. Etant de retour il fait venir cette princesse, lui montre la tête & les cornes de cet effroyable bufle, & en même-temps le coup qu'il en avoit reçu à la jambe, elle en fut effrayée, & s'écria en pleurant & en le blâmant de s'exposer à de si grands périls. *Hé bien*, lui dit-il, *que mérite celui qui m'a tiré d'un tel danger? Ce qu'il mérite*, repartit-elle, *il mérite tout ce que vous pouvez lui donner;* elle demanda qui c'étoit, on lui dit que c'étoit Isambard, aussitôt elle se jetta aux piés de l'empereur, le priant de le remettre dans ses bonnes graces; & ce prince prit plaisir à lui accorder ce qu'il étoit assez porté à faire de lui-même. Tous ses biens qui avoient été confisqués lui furent rendus. L'empereur le combla de nouveaux bienfaits, & la princesse elle-même lui fit sur le champ des présens.

Les ambaſſadeurs Perſans dans leur route depuis l'Italie
801. juſqu'à Aix-la-Chapelle, n'ayant pas toûjouts été à la ſuite de l'empereur, n'avoient pas été par-tout également bien reçus, & en quelques endroits même avoient été mépriſés. Ils avoient toûjours cet affrout ſur le cœur, & cherchoient l'occaſion favorable d'en faire leurs plaintes. Un jour que ce prince leur parloit avec beaucoup de familiarité, & les preſſoit de lui dire franchement ce qu'ils penſoient de ſa puiſſance, & s'ils avoient aſſez remarqué l'attachement que ſes ſujets avoient pour ſa perſonne:

« Seigneur, lui dit l'un d'eux, votre puiſſance eſt aſſurément très-grande : mais l'autorité que vous avez ſur vos ſujets eſt moindre que la renommée ne la fait dans les pays éloignés de la France. » L'empereur choqué de cette réponſe, mais faiſant ſemblant de ne l'être pas, lui demanda en riant quelle raiſon il avoit de penſer & de parler de la ſorte.

» Seigneur, continua-t-il, les conquêtes que vous avez faites en Italie & en Pannonie, vous ont rendu infiniment redoutable aux Grecs : la Macedoine & l'Achaïe tremblent, & croyent que vous êtes ſur le point de les aller ſubjuguer. Les habitans des iſles de la mer Méditerranée, où nous avons pris terre pour ravitailler nos vaiſſeaux, ne parlent de vous qu'avec admiration, & ayant ſu que nous allions en ambaſſade à votre cour, ç'a été par-tout un empreſſement à nous honorer, & à nous fournir avec abondance toute les choſes dont nous avions beſoin. De ſorte que nous avons crû que ceux qui commandent dans ces iſles avoient tous été élevés à votre Cour, & comblés de vos bienfaits. Mais ſi-tôt que nous avons eu pris terre en France, nous avons vû en bien des endroits une conduite toute contraire à notre égard. Nous avons remarqué que notre caractere & l'honneur que nous avons d'être députés vers vous, touchoient peu beaucoup de vos premiers officiers. Nous avons été ſurpris enſuite de les voir ſi reſpectueux en votre préſence, ſi empreſſés à vous faire leur cour & à vous ſervir; mais nous avons conclu de-là qu'il y avoit dans leur conduite beaucoup d'affectation, & dans leur cœur très-peu de véritable zèle, & de ſincere attachement pour votre perſonne.» Alors il marqua à l'empereur certains

faits particuliers & certaines occasions où l'on en avoit mal usé à leur égard, & lui nomma des comtes, des abbés, des évêques qui étoient actuellement à la Cour, desquels ils avoient le plus sujet de se plaindre. 801.

L'empereur dit aux ambassadeurs qu'ils lui faisoient plaisir de lui parler ainsi avec franchise, & qu'ils seroient contens de lui. En effet, s'étant assûré de la vérité de ces plaintes, il disgracia ceux dont on se plaignoit le plus, cassa ces gouverneurs, & condamna quelques-uns de ces évêques à une très-grosse amende.

Il envoye des ambassadeurs au roi de Perse.

Cette plainte obligea l'empereur à donner des ordres très-forts pour la réception de ces ambassadeurs dans toutes les villes où ils passeroient à leur retour. En les congédiant il leur fit quantité de beaux présens pour le roi de Perse: il leur donna entre autres de fort beaux chevaux, des mulets d'Espagne, des étoffes de toutes couleurs faites en Frise, qui étoit alors l'endroit de l'Europe où l'on les travailloit le mieux, & des chiens d'une grandeur extraordinaire, dressés pour la chasse des bêtes les plus féroces. Il les fit accompagner par ses ambassadeurs, qu'il envoya au roi de Perse, qui charmé de ce qu'on lui rapporta des grandes qualités de ce prince, dit aux envoyés François, qu'il cédoit à leur maître toute son autorité dans la Terre-Sainte; que si elle n'étoit pas si éloignée de la France, il le prieroit d'en venir prendre possession lui-même: mais que désormais il ne vouloit plus la gouverner que comme Viceroi au nom de l'empereur des François. Telle étoit par toute la terre la réputation de Charlemagne, le plus renommé, ou pour mieux dire, le seul renommé des princes chrétiens, & le seul qui méritât alors de l'être.

Ibid.

Charlemagne devenu empereur d'occident, pensa à conquérir le reste de l'Italie, laquelle avoit toûjours été dans le partage de ceux qui avoient autrefois porté cet auguste titre. Il ne manquoit pas d'ailleurs de sujets de déclarer la guerre à Irene, parce que Grimoald duc de Benevent recommençoit à toute occasion ses révoltes, & ne s'y soûtenoit que par le secours des Grecs. Le roi d'Italie prit cette année sur lui quelques places, & entre autres Nocera; mais le duc la reprit peu de temps après. Le moyen le plus infaillible de

rendre l'Italie paiſible, & d'en exclurre pour toûjours les
802. Grecs, étoit de ſe rendre maître de la Sicile : c'étoit-là qu'étoient leurs magaſins, & leurs flottes, & depuis la perte de
Theophanes in Chronogra. l'exarcat de Ravenne, c'étoit de cette iſle que le commandant général donnoit les ordres pour le reſte de la domination de l'empire Grec en Italie ; ce fut donc de ce côté-là que Charlemagne réſolut de porter ſes armes.

L'imperatrice Irene en eut avis, & penſa ſérieuſement à conjurer cette tempête ; elle étoit d'autant plus dangereuſe pour elle, qu'une guerre de cette importance demandoit un empereur, & qu'on diſoit aſſez haut à Conſtantinople, que d'oppoſer une femme à Charlemagne, c'étoit rendre l'empire ridicule.

Cette femme qui n'avoit pû ſouffrir ſon fils pour collegue, étoit bien éloignée de ſouhaiter d'avoir Charlemagne pour mari : mais dans des conjonctures auſſi délicates que celles où elle ſe trouvoit, c'étoit beaucoup que d'éloigner le péril, & de pouvoir fonder ſur le temps & ſur les délais quelque eſpérance de reſſource. Le parti donc qu'elle prit, fut de propoſer à Charlemagne de l'épouſer.

Elle envoya en France pour ce ſujet Leon ſon capitaine des gardes, qui en fit la propoſition.

Il accepte la propoſition qu'Irene lui fait de l'épouſer.

Charles la trouva très-avantageuſe ; c'étoit ſans combattre, unir dans ſa perſonne les deux empires, & s'aſſûrer, du conſentement de tout le monde, une dignité que tout l'orient lui conteſtoit. Il renvoya l'ambaſſadeur avec une réponſe conforme aux intentions de l'impératrice, & fit partir avec lui pour Conſtantinople Jeſſé évêque d'Amiens, & un comte nommé Helingaude. Ils avoient ordre de ménager cette affaire, de tâcher de bien pénétrer les véritables intentions d'Irene, & de s'inſtruire parfaitement de la ſituation de cette
Theophanes. cour. Le pape à qui l'empereur fit part de cette négociation, y entra volontiers, & joignit aux ambaſſadeurs de France un apocriſiaire, que nous appellons aujourd'hui un nonce, pour travailler à faire réuſſir cette affaire.

Il y avoit déja plus de quatre ans qu'Irene gouvernoit l'empire, aimée du peuple qu'elle chargeoit peu, & à qui elle faiſoit de temps en temps des remiſes d'impôts, qui la lui rendoient infiniment agréable : les grands étoient ſoûmis, mais

attentifs

attentifs cependant à toutes les occasions qui pourroient se présenter de quelque changement, plusieurs d'entre eux prétendant à une place qu'ils croyoient leur convenir beaucoup mieux qu'à une femme. 802.

Elle avoit deux ministres d'état qui faisoient tout sous son autorité; l'un étoit le patrice Staurace, dont j'ai déja parlé auparavant, & l'autre étoit un eunuque nommé Aëtius, qui avoit aussi été honoré de la qualité de patrice. Un peu avant que les ambassadeurs de France arrivassent à Constantinople, ces deux ministres s'étoient brouillés ensemble. Aëtius avoit mis l'impératrice dans son parti, en lui persuadant que Staurace pensoit à se faire empereur, & ces différends auroient éclaté par une guerre civile, si l'impératrice n'eût arrêté par son autorité une grande partie des troupes, qui étoient sur le point d'aller joindre Staurace.

Ce patrice peu de jours après mourut d'un vomissement de sang. Il s'étoit fait en sa faveur une sédition dans la Cappadoce; mais sa mort en empêcha les suites, & permit à Aëtius d'en punir les auteurs.

Cet eunuque qui ne pouvoit pas prétendre à l'empire, avoit un autre dessein caché; c'étoit d'y élever Leon son frere, à qui il avoit fait dans cette vûe tomber le gouvernement de la Thrace & de la Macédoine avec le commandement des troupes de ces deux provinces. Il avoit lui-même à sa dévotion une grande partie de celles d'Asie, & se tenoit sûr de réussir dans son dessein, soit qu'il voulût attendre la mort de l'impératrice avant que de l'exécuter, soit qu'il se résolût à la prevenir.

L'arrivée des ambassadeurs François, & le sujet de leur ambassade renversoit tous ses desseins. Il étoit alors l'unique ministre : l'impératrice ne lui avoit rien communiqué de ce qu'elle avoit fait proposer à Charlemagne, & les ambassadeurs parlerent comme si ce prince eût fait lui-même le premier la proposition du mariage. Toute l'application d'Aëtius fut de rompre ce coup. Il fit tous ses efforts pour persuader à l'impératrice qu'elle ne pouvoit rien faire qui fût plus désagréable à tout l'empire d'orient, que de lui donner un maître étranger; qu'elle alloit voir toute l'Asie se révolter à cette nouvelle; qu'elle se rendroit odieuse à tous les grands de

Ibid.

l'état, dont plusieurs espéroient monter après sa mort à une
802. place qu'ils lui laissoient volontiers occuper pendant sa vie; & qu'enfin de maîtresse de l'empire elle alloit se voir l'esclave d'un François, accoûtumé à commander tout seul, & qui ne lui donneroit nulle part dans le gouvernement.

C'étoit-là l'endroit sensible de cette princesse, & il étoit aisé de la tenir dans l'indétermination sur un point, sur lequel elle étoit bien résolue de ne se déterminer qu'à la derniere extrémité: on commença donc à trainer les négociations en longueur, ce qui n'étoit pas difficile, vû l'importance de l'affaire & les grandes précautions qu'il falloit prendre pour l'exécution.

Cependant plusieurs seigneurs de la cour, à qui ce mariage déplaisoit fort, par l'exclusion qu'il leur donnoit, & qui d'ailleurs n'ignoroient pas les desseins du ministre en faveur de son frere Leon, s'assemblerent secretement, & résolurent de prévenir & les desseins de l'Impératrice, & ceux du ministre, qu'ils haïssoient à mort pour ses hauteurs & pour sa fierté. Ils s'accorderent entre eux de faire empereur le patrice Nicephore, qui accepta avec joie le présent qu'ils lui faisoient de l'empire. La chose fut conclue, & les mesures prises pour l'exécution, qui se fit le trentieme d'Octobre sur les dix heures du soir.

Ils gagnerent les soldats qui étoient de garde à l'entrée de ce qu'on appelloit le grand palais; c'étoit un grand édifice bâti par Constantin, où néantmoins l'impératrice ne demeuroit pas, mais où il y avoit toûjours une espece de garnison: ils firent entendre aux soldats, que l'impératrice pressée & intimidée par l'eunuque Aëtius, ne pouvoit plus se défendre de nommer un empereur; qu'elle étoit sur le point de se voir contrainte de nommer Leon frere de cet eunuque, qui par ses intrigues l'avoit mise dans cette nécessité; qu'en choisissant Leon, c'étoit faire empereur Aëtius lui-même, dont l'insolence croîtroit encore plus que le pouvoir; que pour prevenir ce malheur, qu'elle appréhendoit plus que personne, elle avoit jetté les yeux sur le patrice Nicephore, homme agréable au peuple, & propre à le gouverner avec douceur. Elle-même, ajoûterent-ils, nous a chargés en secret de l'exécution de cette importante affaire. Il faut pour cela, que vous

nous mettiez en possession du grand palais, & que vous y entriez avec nous pour y saluer Nicephore en qualité de notre empereur. 802.

L'autorité de ceux qui parloient, la haine qu'on avoit pour Aëtius, l'amitié & l'estime que le public avoit pour Nicephore, le plaisir de contribuer au changement de gouvernement, ne permirent pas aux officiers & aux soldats de balancer. Ils entrerent avec ces seigneurs dans le palais, où ils reconnurent Nicephore pour empereur; aussi-tôt on envoya dans tous les endroits de la ville des gens qui répandirent la nouvelle de l'élection. De sorte qu'avant minuit toute la ville le savoit, sans que l'impératrice Irene, qui demeuroit au palais appellé le palais d'Eleuthere, en eût eu le moindre avis. Car pour empêcher qu'on y en portât aucun de ce qui se passoit, les conjurés avoient mis des corps-de-garde à toutes les avenues, qui arrêtoient ou écartoient tous ceux qui paroissoient de ce côté-là.

Le patrice Nicephore est reconnu pour empereur d'orient.

Dès le point du jour le palais de l'impératrice fut investi de soldats, & Nicephore fut conduit à sainte Sophie, où il fut couronné. Plusieurs autres personnes des plus considérables de l'empire, qui n'avoient point été du complot, voyant l'impératrice assiégée, & les troupes de la ville déclarées contre elle, vinrent grossir la nouvelle cour, & s'empresserent à rendre leurs respects à Nicephore.

Personne cependant ne put ou n'osa sortir du palais, où l'impératrice enfermée & sans secours, ne savoit quel parti prendre. On la laissa ainsi tout le jour dans l'incertitude de son sort.

Le lendemain Nicephore, accompagné de plusieurs patrices, se fit ouvrir le palais; & après avoir fait poster des gardes à toutes les portes & dans les appartemens, il alla à celui de l'impératrice, il la salua avec beaucoup de respect, lui dit qu'on l'avoit forcé d'accepter l'empire, ainsi que ceux qui l'accompagnoient en étoient témoins; qu'elle le voyoit sans avoir encore pris l'habit & les marques d'empereur; qu'il ne vouloit les prendre qu'avec son consentement; qu'il la prioit de les lui donner, & de le mettre en possession du thrésor de l'empire.

Irene lui répondit, sans paroître consternée, que c'étoit

Il fait transpor-

Dieu qui l'avoit élevée au rang qu'elle avoit tenu jusqu'alors ; pour l'utilité de l'empire & le soulagement des peuples ; que c'étoit sa providence qui l'en faisoit descendre ; qu'elle l'adoroit dans sa chûte comme dans son élévation, & qu'elle n'attendoit qu'une grace, qu'elle espéroit qu'on ne lui refuseroit pas, qui étoit qu'on lui permît de vivre en personne particuliere dans le palais où elle étoit, & qu'elle avoit fait bâtir elle-même. » Pour obtenir de vous cette grace, ajoûta-t-elle, » je vous reconnois dès maintenant sans peine pour empe- » reur, & je vais vous mettre entre les mains le thrésor de » l'empire, que vous me demandez. » Nicephore lui fit aussi-tôt serment de lui accorder ce qu'elle souhaitoit ; mais si-tôt qu'il se vit maître absolu de Constantinople, comme il connoissoit parfaitement l'esprit adroit & artificieux de cette femme, & le nombre des partisans qu'elle avoit dans la ville & à la cour, il la fit transporter dans l'isle de Lesbos, appellée aujourd'hui l'isle de Metelin, où elle fut toûjours gardée très-étroitement, & où elle mourut l'année suivante : ce fut une princesse d'un génie tout-à-fait au-dessus de son sexe, d'une ambition égale à son esprit, très-louable d'avoir rétabli la véritable religion dans la ville impériale, juste objet d'exécration, pour avoir fait périr son fils, afin de régner ; digne du throne par son mérite, plus digne encore par son crime du malheureux sort qui l'en renversa. Tout cela se passoit à la vûe des ambassadeurs de France, qui dans la surprise où les mettoit une si subite révolution, demeuroient renfermés dans leurs maisons. Nicephore les fit venir au palais, où il tâcha de leur justifier sa conduite, en leur représentant, qu'il avoit été élû par les plus grands de l'empire, qui avoient honte d'avoir souffert pendant plus de quatre ans une femme sur le throne impérial, qu'elle avoit tyranniquement usurpé en faisant périr son propre fils ; que le mariage, qu'elle avoit proposé à Charles, étoit un de ces artifices qu'elle avoit toûjours prêts au besoin ; qu'elle n'avoit jamais eu dessein de l'accomplir ; que dans l'inquiétude où la mettoient les plaintes publiques, de ce que l'empire demeuroit si long-temps sans empereur, elle avoit résolu, en cas qu'elle fût obligée d'en choisir un, de faire tomber son choix sur Leon frere de l'eunuque Aëtius : que pour prevenir une élection, qui alloit au

802.

...ter Irene dans l'isle de Lesbos, où elle meurt.

renversement de l'empire, les patrices avoient pris leur parti, & que lui n'avoit pas crû devoir s'opposer à l'honneur qu'ils lui faisoient. 802.

Il les assûra, qu'il étoit bien résolu d'entretenir toûjours une amitié très-sincere avec leur maître, qu'il les prioit d'y contribuer, en lui rendant compte de ses sentimens, & qu'il alloit nommer des ambassadeurs, pour aller avec eux à la cour de France.

La reine Edburge se retire en France.

Vita Ælfridi Regis Anglo-Saxonum.

Tandis qu'on renversoit du throne une imperatrice à Constantinople, on en faisoit autant dans la Grande-Bretagne à une reine, qui vint se réfugier en France. La Grande-Bretagne étoit encore alors partagée en plusieurs petits états, qui avoient chacun leur roi. Le royaume des Merciens étoit & le plus puissant & le plus étendu; il étoit borné par l'Ocean du côté de l'orient, & s'étendoit fort avant dans les terres, touchant d'un côté au pays de Galles, & de l'autre à l'Ecosse. Il avoit été gouverné, pendant ces dernieres années, par un roi nommé Offa, qui s'étoit rendu redoutable à tous ses voisins, mais qui avoit toûjours fort ménagé Charlemagne; & à quelques petits différends près, qui n'eurent point d'autres suites, que l'interruption du commerce pendant peu de temps, ils vêcurent en bonne intelligence. Ce roi des Merciens avoit une fille nommée Edburge, qu'il maria à Beortricht roi des Saxons occidentaux dans la Grande-Bretagne. C'étoit une princesse fiere, hautaine, sanguinaire, qui abusoit de la tendresse du roi son mari, pour faire périr tous ceux qu'elle haïssoit; il lui en coûta la vie à lui-même, quoique contre l'intention de sa femme, ayant bû par mégarde d'une liqueur empoisonnée, qu'elle avoit destinée à un jeune homme de la cour qui lui déplaisoit.

Après la mort de son mari, s'étant rendue insupportable à ses sujets, elle fut contrainte de quitter le pays, & se sauva en France avec de grands thrésors qu'elle avoit eu soin d'amasser. Elle fit en arrivant de grands présens à Charlemagne, & donna à entendre dans la suite, qu'elle acheteroit volontiers au prix de toutes ses richesses, l'honneur d'être reine de France. Charlemagne, qui étoit alors veuf, soit qu'il regardât ce mariage comme avantageux ou à lui ou à son fils aîné Charles, soit qu'il voulût seulement se divertir, demanda un

jour dans la converſation à cette princeſſe, lequel des deux
802. elle aimeroit mieux, ou de lui ou de ſon fils; elle ſans délibérer, & ſans diſſimuler ſon inclination, répondit que ſi on lui laiſſoit le choix libre, elle aimeroit mieux le prince Charles, parce qu'il étoit jeune. Charlemagne lui répondit : « Si vous » m'aviez choiſi, je vous aurois donné mon fils; mais parce » que vous me l'avez préféré, vous n'aurez ni lui ni moi. »

Voyant qu'il n'y avoit plus rien à prétendre pour elle à la cour, elle pria Charlemagne de lui aſſigner quelque retraite où elle pût paſſer ſa vie en repos : il la fit abbeſſe d'un monaſtere, dont l'hiſtoire ne dit point le nom. Elle ne garda pas long-temps ſon abbaye; car s'étant laiſſée honteuſement débaucher par un homme de ſa nation, elle fut obligée de quitter la France, & ſe retira à Pavie, où elle mourut quelque temps après dans la miſere & dans la pauvreté.

Celui en faveur de qui les ſujets de cette reine s'étoient déclarés contre elle, étoit un prince nommée Egbert, qui avoit toûjours prétendu avoir des droits très-bien fondés ſur le royaume. Quand il fut exclus par Beortricht, il s'étoit retiré en France, où il s'étoit extrèmement diſtingué à la cour & dans les armées. Il ſe ſervit fort à propos de l'averſion que les Saxons Anglois avoient contre leur reine, pour ſe faire proclamer roi. Il montra bien par la ſuite, qu'il avoit été élevé dans une bonne école; non-ſeulement il gagna le cœur de ſes ſujets par la douceur de ſon gouvernement, mais encore il imita Charlemagne dans la qualité de conquérant. Il ſe rendit maître de preſque tous les royaumes de la Grande-Bretagne, & les réunit en un ſeul ſous ſa puiſſance; & ce fut alors que ce royaume commença à s'appeller le royaume d'Angleterre.

Charlemagne donne audience aux ambaſſadeurs de l'empereur Nicephore.

Eginard. ad an. 803.

Sur ces entrefaites arriverent les ambaſſadeurs que Charlemagne avoit envoyés à Conſtantinople. Ils le trouverent en Alſace dans ſon palais de Seltz : ils lui apprirent les changemens qui s'étoient faits dans l'empire d'orient, ce qu'ils avoient pû pénétrer de la diſpoſition de cette cour, & que les ambaſſadeurs du nouvel empereur, qui étoient venus avec eux, étoient chargés de faire des propoſitions de paix entre les deux empires.

Pour donner à ces ambaſſadeurs de Conſtantinople une idée

de la magnificence Françoise, & leur montrer que celui qui portoit depuis peu en France la qualité d'empereur, savoit y soûtenir la majesté de l'empire, on les introduisit à l'audience du prince d'une maniere qui les surprit. Avant que de les faire arriver à l'endroit où ils devoient saluer l'empereur, on les fit passer par quatre salles magnifiquement parées, dans lesquelles étoient partagés tous les officiers de la maison du prince, ayant à leur tête l'officier de la couronne dont ils dépendoient.

802.

Monachus Sangallensis de rebus Bellicis Caroli Magni.

Dans la premiere salle ils trouverent celui qui porte le nom de connétable *, avec tous les officiers de l'écurie, & tous ceux qui avoient quelque rapport à sa dignité, richement vêtus, dans une contenance respectueuse, & debout tout à l'entour de ce seigneur, qui étoit assis dans une espece de throne. Les ambassadeurs, ainsi qu'on le prétendoit, ne manquerent pas de le prendre pour l'empereur, & voulurent se prosterner devant lui; mais ceux qui les conduisoient les arrêterent, & leur dirent que ce n'étoit qu'un des officiers de la couronne.

* Comes Stabuli.

Ils passerent dans une seconde salle, où ils trouverent le comte du palais, entouré d'un cortége encore plus leste, & ils le prirent de nouveau pour l'empereur. Dans la troisieme ils trouverent celui qu'on appelloit le maître de la table du roi *. Dans la quatrieme le grand chambellan, l'un & l'autre chacun avec leur cour, plus brillante encore que celles des salles où ils avoient déja passé, ce qui augmentoit toûjours leur embarras, & donnoit lieu à de nouvelles méprises, qu'on leur laissoit faire à demi, pour avoir le plaisir de leur dire, que ce n'étoit que les sujets du prince, & qu'ils verroient tout autre chose quand ils auroient l'honneur de le saluer.

* Magistrum mensæ regiæ. C'est celui qu'on appella depuis le maître d'hôtel.

Ils arriverent enfin à l'appartement où l'empereur les attendoit. Deux seigneurs vinrent les prendre dans l'anti-chambre, & les introduisirent. Ils trouverent l'empereur non point sur un throne, mais debout auprès d'une fenêtre, s'entretenant familierement avec ses courtisans, la main appuyée sur l'épaule de l'évêque Hetton, qui avoit été quelque tems auparavant en ambassade à Constantinople, où il avoit été traité avec assez de mépris, & que l'empereur affecta par cette raison de distinguer en présence des ambassadeurs. Ce prince

étoit tout brillant d'or & de pierreries. Il avoit à ses côtés les
802. trois princes ses fils, aussi très-superbement vêtus, un très-grand nombre de ducs & d'autres seigneurs, qui n'avoient rien oublié pour paroître avec distinction dans une telle cérémonie, & quantité d'évêques. Les princesses ses filles, parées en personnes de leur rang, faisoient avec leur suite, une autre cour dans la même salle.

Les ambassadeurs, en approchant de l'empereur, se prosternerent à ses piés tout tremblans. Il les releva avec beaucoup de douceur; & ayant apperçû dans leur contenance & dans leur compliment, que la présence de l'évêque Hetton & la bonté qu'il faisoit paroître pour lui, leur donnoit quelque crainte, il les rassûra, en leur disant qu'il oublioit la maniere dont on avoit traité ce prélat à Constantinople, & que lui-même l'oublieroit aussi. Ils eurent ensuite plusieurs audiences particulieres de l'empereur, où la paix entre les deux empires fut conclue. Et comme la révolte de Grimoald duc de Benevent, cessa en ce temps-là, il est fort vrai-semblable qu'une des conditions de la paix fut, que les Grecs ne le soûtiendroient plus, & que privé de ce secours il demeura parfaitement soûmis pendant plusieurs années.

La paix est conclue entre les deux empereurs.

Les autres points dont on traita avec les ambassadeurs, n'étoient pas moins importans. Il s'agissoit d'examiner si l'empereur Grec reconnoîtroit Charlemagne pour son collegue & en qualité d'empereur d'occident: secondement, si Charlemagne lui-même, qui avoit été proclamé empereur par les Romains pendant que le throne impérial étoit vacant, devoit reconnoître Nicephore, vû qu'il avoit été élû sans son consentement; enfin il étoit question de convenir des limites des deux empires.

Il est certain que le premier & le second article firent beaucoup de peine, & causerent bien des inquiétudes aux empereurs Nicephore, Michel Rangabé, & Leon l'Arménien, qui régnerent en orient du temps de Charlemagne. Non-seulement ces princes portoient fort impatiemment que Charlemagne eût pris la qualité d'empereur: mais encore ils appréhendoient, qu'il ne voulût la posseder seul, & pousser ses conquêtes jusques dans l'orient; & alors cette maxime ou ce proverbe y devint très-commun; qu'*il étoit fort avantageux d'avoir*

Eginard. in vita Car. M.

d'avoir les François pour amis, & fâcheux de les avoir pour voisins *. Il est encore certain, que Charlemagne reconnut Nicephore & ses successeurs pour empereurs ; & la paix que Nicephore & ses deux successeurs demanderent à Charlemagne avec tant d'instance, ne laisse aucun lieu de douter, qu'ils n'eussent reconnu de leur côté Charlemagne pour leur collegue.

802.

* Τὸν Φραγκὸν φίλον ἔχῃς, γείτονα οὐκ ἔχῃς.

Ibid.

Pour ce qui est du reglement des limites des deux empires, nous apprenons par le secrétaire de Charlemagne, que son état en Italie ne s'étendoit point au-delà du duché de Benevent, & que le reste de la partie orientale de l'Italie, qui est entre les deux mers, demeura à l'empire d'orient; & de plus, soit dans cette paix, soit dans un autre traité postérieur, les deux empereurs convinrent, que l'Istrie, la Croatie, & la Dalmatie seroient de l'empire d'occident, excepté les villes maritimes, que Charlemagne céda à l'empereur grec.

Eginard. in vita Carol. M.

Les choses étant ainsi réglées, & la tranquillité affermie dans l'Italie par cette paix, Charlemagne tourna ses soins du côté de la Germanie & de la Pannonie. Le pays des Abares ayant été presque entierement désolé par la guerre, & la plus grande partie de la nation exterminée, il y envoya pour le repeupler des colonies tirées de la Baviere & des provinces voisines, & chargea Arnon évêque de Saltsbourg d'y prêcher la foi, d'instruire ce qui restoit d'idolatres, d'y bâtir des églises, & il y établit des comtes ou gouverneurs en divers endroits, & pour se délivrer enfin des inquiétudes que les Saxons lui avoient causées pendant tant d'années, & qu'ils lui causoient encore tous les jours, il alla au-delà de l'Elbe avec une grande armée, & obligea dix mille familles des Saxons du nord à quitter leur pays. Tous furent conduits sur les terres de France, où il les dispersa, & leur donna des champs à cultiver. Il fit venir du pays des Abodrites *, qui lui avoient toûjours été fort fideles, des colonies, & en peupla toute cette grande contrée dont il avoit fait sortir les Saxons. Ceux de la nation Saxone, qui demeurerent dans le pays, n'obtinrent cette grace, qu'à une condition bien dure, qui fut, que les enfans à la mort de leurs parens n'auroient point droit à la succession, & que l'empereur en disposeroit selon sa volonté. Il donna en effet plusieurs de ces héritages aux Abodrites,

Charlemagne fait conduire dix mille familles des Saxons du nord, sur les terres de France.

Historia de Conversione Boiorum.

Eginard. ad an. 804.

* Pays de Meklebourg.

Vita Ludovici Pii.

qu'il avoit transplantés en Saxe, & ne les accorda désormais
802. qu'aux enfans Saxons dont les parens l'avoient contenté. Cela tenoit toute la nation dans une grande dépendance. Cette politique, dont il avoit déja usé en Frise quelques années auparavant, lui avoit extrèmement bien réussi, & c'est ce qui le détermina à s'en servir aussi en Saxe.

C'est de ces colonies Saxones, aussi-bien que de quelques autres, qui s'étoient établies dans les Gaules sous la premiere race, qu'on prétend que certains bourgs, villages & territoires en divers endroits de France tirent leur nom, parce qu'ils ont quelque rapport à celui de Saxe.

Si nous en croyons l'historien Meïer, il y avoit du temps de Philippe de Valois une tradition en Flandre, que Charlemagne y avoit placé quantité de ces Saxons, & qu'ils avoient transmis à leurs descendans cet esprit de révolte dont ils furent toûjours animés; & c'étoit alors un proverbe en France, que *par ce partage des Saxons, Charlemagne d'un diable en avoit fait deux, dont l'un étoit demeuré en Saxe, & l'autre avoit passé en Flandre.*

Anastase le bibliothécaire dit, qu'une autre partie de ces Saxons fut envoyée à Rome, & qu'on leur donna un terrein pour habiter hors la ville vers l'église de saint Pierre, qui fut appellé le bourg des Saxons, & cet endroit est encore appellé aujourd'hui Saxia.

Ce remede fut violent, mais il fut efficace. Depuis ce temps-là il n'y eut plus de révolte en Saxe, & la religion chrétienne s'y établit bientôt sans résistance.

Ce fut pendant cette expédition, que Charlemagne donna un roi aux Esclavons, qu'il reçut les hommages de toutes les nations d'au-delà & d'alentour de l'Elbe, & qu'il traita avec Godefroi roi des Danois. Ce prince, ou pour soûtenir les Saxons qu'il avoit presque toûjours protegés, ou pour empêcher Charlemagne d'approcher si près du Danemarc, s'étoit avancé sur la frontiere de ses états avec une nombreuse cavalerie, côtoyée d'une flotte aussi fort nombreuse. Il ne se fit néantmoins aucune hostilité. Il avoit promis à Charlemagne de le venir trouver en personne, mais il changea d'avis. Il y eut seulement quelques pour-parlers par des envoyés, dont on ne nous a pas appris le sujet, ni le succès. Ensuite Charle-

Il vient à Reims recevoir le pape.

magne repassa le Rhin, & vint à Reims recevoir le pape, qui lui avoit demandé permission de venir en France, pour avoir la satisfaction de l'y voir; au moins ne trouve-t-on point d'autre motif de ce voyage. 802.

Cependant les colonies qu'on avoit envoyées en Pannonie pour repeupler le pays des Abares, ne l'avoient pas assez fortifié pour les mettre en état de résister aux insultes de leurs ennemis. Un prince Esclavon nommé Lechus, étoit alors maître de la Boheme, & n'avoit point encore subi le joug de la France, comme avoit fait la plus grande partie de la nation. Il étoit sans cesse sur les terres des Abares, & se vengeoit par les ravages continuels qu'il y faisoit, des pertes que cette nation abattue avoit autrefois causées à la sienne. Le cham des Abares qui s'étoit fait chrétien, & qui demeuroit toûjours fidele à la France, envoya prier Charlemagne de lui donner la ville de Sabarie, aujourd'hui Sarwar dans la Hongrie sur le Raab, & celle de Carnuntum qui n'est plus, pour y être plus en sûreté contre les insultes des esclavons de Boheme. Non-seulement on lui accorda ce qu'il demandoit, mais encore on lui promit que dans peu de temps on réduiroit ses ennemis en tel état, qu'ils ne pourroient plus lui nuire. Il ne vit pas l'exécution de cette promesse, parce qu'il mourut peu de tems après. Mais la même année celui qui lui succéda avec l'agrément de Charlemagne, ayant demandé le même secours, le prince Charles fut envoyé en Boheme avec une armée, & défit les Esclavons dans un combat, où leur prince fut tué. Le pillage & la soumission de la Boheme, & la tranquillité de la Pannonie, furent les fruits de la victoire. Eginard. ad an. 805.

Charlemagne étoit dans sa soixante & quatrieme année, mais d'une santé égale à sa prospérité. Toutefois songeant qu'il étoit homme, & que la mort pouvoit le surprendre, il voulut par un testament public, & ratifié par ses sujets mêmes, prévenir, autant qu'il lui seroit possible, tous les malheurs que sa mort pourroit sans cela causer dans sa famille, & dans toute l'Europe. 806.

C'est à quoi il pensa sérieusement en l'année 806. & ce fut le principal sujet pour lequel il convoqua cette année-là les plus considérables seigneurs de France à Thionville. En attendant qu'ils y fussent tous arrivés, il donna audience à des *Il assemble les principaux seigneurs de France, & fait son testament.*

envoyés de Dalmatie, du nombre desquels étoit le duc ou gouverneur de la ville de Zara. Deux autres ducs, à qui l'ancien historien donne le nom de ducs de Venise, y vinrent avec eux. Le sujet qui amenoit les Venitiens, étoit les divisions & les brouilleries, qui étoient entre ceux qui gouvernoient alors le pays, ou qui prétendoient au gouvernement. Rien n'est moins débrouillé dans l'histoire que ce qui regarde l'état & le gouvernement des Venitiens d'alors. La plûpart des écrivains de l'histoire de cette république soûtiennent que dès le temps de Charlemagne, & même plusieurs siecles auparavant, elle étoit libre & indépendante de tout souverain. Il est difficile d'en trouver des preuves bien nettes dans les monumens de l'antiquité. Les termes dont use notre histoire dans l'occasion dont je parle, ne sont pas favorables à ces prétentions; car, sans nous marquer rien en détail, elle nous dit seulement, que Charlemagne donna ses ordres sur tout ce qui regardoit les ducs & les peuples de Venise & de Dalmatie*. Cette expression paroît marquer l'autorité d'un maître qui regle les différends de ses sujets, tels qu'étoient surement ceux de Dalmatie, & sur ce pié ceux des pays de Venise l'auroient été aussi.

806.
Eginard. in Annal. ad an. 806.

* Facta est ibi ordinatio ab imperatore de ducibus & populis tam Venetiæ quàm Dalmatiæ.
Eginard. in Annal.

Mais voici ce qui me paroît de plus vrai-semblable sur ce sujet, parce que la suite de l'histoire semble le supposer. Sous le nom de pays de Venise étoit compris un canton de la terre-ferme sur le bord septentrional du golfe & les isles qui bordent ce continent. Par le traité fait entre les deux empires pour le reglement des limites, nous voyons que la terre-ferme de Dalmatie fut cédée à l'empire d'occident, & les villes maritimes à celui d'orient. Il en faut juger de même du pays de Venise, dont la terre-ferme demeura aussi à l'empire d'occident, & les isles furent de l'empire d'orient. L'éloignement des Grecs donnoit lieu à ces insulaires de vivre dans une espece d'indépendance, & de se gouverner à leur fantaisie; d'où vinrent les changemens de gouvernement, & les guerres civiles, qui se firent alors dans ces isles, les plus puissans & les plus hardis suivant chacun leur intérêt, les uns penchant du côté du roi d'Italie, & les autres du côté de l'empereur Grec.

Zara, ville maritime de Dalmatie pensa à se réunir aux villes de la terre-ferme sous l'empire d'occident; quelques-unes des isles de Venise prirent le même dessein, & ce fut pour ce sujet-là que leurs envoyés vinrent ensemble trouver

Charlemagne. Comme l'empereur d'orient envoya quelque temps après une flotte pour reprendre les villes de Dalmatie, il paroît manifestement, qu'elles s'étoient révoltées : mais apparemment Charlemagne, pour ne point rompre la paix entre les deux empires, n'avoit point reçû les offres qu'elles lui firent de se mettre sous sa protection ; les isles de Venise sur ce refus ne firent point de nouvel éclat, & demeurerent comme auparavant sujettes en apparence à l'empire d'orient, mais indépendantes en effet. Je ferai remarquer dans les occasions que j'aurai de toucher sur ce sujet, la vérité du sentiment que je propose ici.

806.

Adelmus in chronico.

Les seigneurs de France s'étant rendus à Thionville en grand nombre, l'assemblée se tint. L'empereur y parut avec le sceptre, & les autres marques de sa dignité, sur un throne élevé, d'où il leur parla sur le sujet pour lequel il les avoit assemblés. Il leur dit, qu'il s'agissoit d'un point très-important pour l'état, & d'y établir une tranquillité durable ; qu'il avoit trois fils, tous trois dignes de régner, par les preuves qu'ils avoient données jusqu'alors de leur prudence & de leur valeur. Qu'il connoissoit l'affection qu'ils avoient pour les peuples, & celle que les peuples avoient pour eux : mais que nonobstant ces heureuses dispositions, le partage d'un empire aussi étendu que le sien, qui comprenoit tant de nations différentes, s'il se faisoit après sa mort, seroit une occasion trop prochaine de guerres civiles, l'unique mal à appréhender désormais pour la monarchie Françoise. Que les vûes de la prudence humaine étoient trop courtes, pour prevenir généralement tous les malheurs qui avoient coûtume d'arriver aux changemens de regne ; mais qu'il étoit de son devoir, & de la tendresse qu'il avoit pour son peuple, & pour sa famille, d'aller au-devant de tous ceux qu'il pouvoit prévoir ; que le moyen qu'il avoit crû le plus efficace, étoit de faire de bonne heure son testament, & un partage de ses états entre ses trois fils, & de le faire ratifier par les seigneurs du royaume, afin que quand il plairoit à Dieu de disposer de lui, toutes choses se trouvassent réglées ; & que ceux qui auroient approuvé & signé cet acte aux yeux de tout le royaume, fussent engagés à en procurer & à en maintenir l'exécution. Il produisit en même-temps ce testament, & le fit lire à haute voix ; voici ce qu'il contenoit de plus remarquable.

806.

Articles les plus remarquables de ce testament.

Charta divisionis Imperii Francorum apud Goldasi. T. 1. p. 145.

Il commence par ces paroles : » Au nom du Pere, & du » Fils, & du Saint-Esprit. Charles empereur, cesar très-invincible, roi des François, pieux, heureux, triomphant, » toûjours auguste, à tous les fideles de la sainte église de » Dieu, & à tout le peuple catholique présent & à venir, » à toutes les nations qui sont soumises à son empire. »

Ensuite il dit : » Que Dieu lui ayant donné trois fils, & lui » étant mortel, il vouloit prevenir tous les troubles qui pour» roient arriver après sa mort, à l'occasion du partage de » son état, & que c'étoit pour cela qu'il le vouloit faire » lui-méme. Voilà, ajoûte-t'il, comme je l'ai fait, & comme » je souhaite qu'il s'exécute. Je donne à Louis mon cher fils, » toute l'Aquitaine & la Gascogne. J'excepte de l'Aquitaine » Tours avec son territoire. A cela près, tout ce qui est de» puis la riviere de Loire du côté de l'occident, & tout le » pays qui s'étend jusqu'aux Pyrenées & au-delà en l'Es» pagne ; pareillement tout ce qui se trouve en tirant une » ligne depuis Nevers jusqu'au Rhin, en renfermant l'Al» sace, le territoire d'Avalon, de Châlons-sur-Saone, de » Mascon, le Lyonnois, la Savoye, la Morienne, la Ta» rantaise, le Mont-Cenis, le Val de Suze, & depuis là » tout le long des Alpes jusqu'à la mer, & tout le long de la » mer jusqu'en Espagne par la Provence & le Languedoc, » tout cela sera de sa domination...... »

Le partage de Pepin dans ce testament comprenoit tout ce que Charlemagne possédoit en Italie ; de plus, la plus grande partie de la Baviere, la partie du pays des Allemans, qui étoit sur la rive méridionale du Danube, & tout ce qui est depuis le Danube jusqu'au Rhin, & depuis le Rhin jusqu'aux Alpes vers l'orient & le midi, & outre cela le duché de Coire au pays des Grisons, & le Turgau.

Le partage de Charles fut tout le reste, c'est-à-dire, la France en-deçà de la Loire, avec la Touraine, le royaume de Bourgogne, excepté ce qui en avoit été mis dans le partage de Louis, le pays des Allemans, excepté ce qui étoit marqué dans le partage de Pepin, la Neustrie, l'Austrasie, la Thuringe, & une partie de la Baviere appellée Nortgaw, où se trouvent Ingolstad & quelques autres places, la Saxe & la Frise, qui s'étendoit alors au moins jusqu'à l'embouchure de l'Escaut.

Ces partages étoient tellement ménagés, comme il est marqué dans le testament, que Charles & Louis pouvoient entrer en Italie, en cas que Pepin y eût besoin de leur secours, Charles par le Val d'Aost, qui étoit de son partage, & Louis par le Val de Suse. Pareillement on y réservoit à Pepin des passages dans les Alpes Noriques, pour entrer en Germanie par le Tirole & la Carinthie. 806.

» En cas que mon fils Charles vint à mourir devant ses deux » freres, ajoûte Charlemagne, Louis & Pepin partageront » entre eux sa succession; ensorte que dans ce partage ils » suivent celui qui fut fait entre mon frere Carloman & moi, » & que Louis ait ce qui me fut lors assigné, & Pepin ce qui » échut à Carloman. »

Il régla à proportion la maniere dont se devoit faire le partage entre Pepin & Charles, si Louis mouroit avant eux, & entre Louis & Charles, s'ils survivoient à Pepin.

Que si quelqu'un, ou quelques-uns des trois laissoit un fils; il veut que les oncles de cet enfant le laissent en possession de la succession de son pere, supposé que le peuple du pays le choisisse pour roi.

Charlemagne ajoûta encore quelques reglemens pour maintenir la paix entre ses fils après sa mort. » Qu'aucun d'eux ne » recevra le vassal ou sujet de son frere, qui voudroit se re- » tirer dans son royaume, pour quelque crime, ou sous » quelque autre prétexte. Que les sujets ou vassaux d'un des » trois royaumes n'acquerront point de bénéfices * dans les » deux autres royaumes: Tout homme libre cependant, après » la mort de son roi, pourra passer, s'il le juge à propos, dans » un des deux autres états, & choisir un des deux autres » princes qui survivront pour son souverain.

* Ces bénéfices n'étoient pas des fiefs, mais quelque chose d'approchant.

» Que nul des trois freres ne pourra rien acquérir de qui » que ce soit des biens immeubles du royaume de ses freres.

» Que les femmes d'un royaume qui se feront mariées dans » un des deux autres, demeureront dans le royaume dont sera » leur mari: ce qui ne les empêchera point d'avoir la dispo- » sition libre de leurs biens dans le royaume où elles auront » pris naissance.

» Que les ôtages qui étoient actuellement gardés dans l'em- » pire François, en divers lieux, pour s'assûrer de la fidélité

» des vassaux, ou des peuples tributaires de la couronne, ne
806. » pourront être renvoyés par le roi du lieu où ils sont, sans
» l'agrément du roi dont ils sont nés sujets; & que sur cet ar-
» ticle des ôtages, quand il s'agira d'en recevoir, les trois
» princes agiront toûjours de concert; & qu'il sera des exilés
» pour les crimes, comme des ôtages.

» Que s'il arrivoit quelques contestations entre les trois
» princes pour les limites de leurs royaumes, & qu'elles ne
» pûssent être décidées par des témoignages ou par un juge-
» ment juridique, on n'en viendroit ni à la bataille, ni même
» à la preuve du duel; mais qu'on s'en rapporteroit au juge-
» ment de la croix, *judicio crucis*, pour connoître la volonté
» de Dieu & la vérité de la chose.

Vide Glossar. du Cange, *verbo* crux.

Ce jugement de la croix consistoit en ce que les deux parties choisissoient chacun un homme, qu'on conduisoit devant la croix de l'autel pendant la messe, ou pendant l'office de l'église: ces deux hommes tenoient les bras étendus & immobiles tant qu'ils le pouvoient. Celui qui lassé de cette posture laissoit le premier tomber ses bras, étoit censé condamné par le jugement de Dieu; & perdoit sa cause. Toute bisarre & incertaine que fût cette sorte de preuve, on en voit plusieurs exemples dans l'histoire.

Dans la suite du testament, Charlemagne recommanda à ses fils le soin & la défense de l'église, la protection de leurs sœurs; d'avoir de la bonté pour les enfans les uns des autres, & il finit par ces paroles: » toutes ces dispositions que nous
» faisons de nos états n'empêchent point que tant qu'il plaira
» à Dieu nous conserver la vie, nous n'ayons toûjours une
» pleine puissance sur les royaumes & sur l'empire qu'il nous
» a donnés, comme nous l'avons eue jusqu'à présent, afin
» que nos fils bien-aimés & notre peuple chéri de Dieu, nous
» rendent l'obéïssance que les enfans doivent à leur pere, &
» les sujets à leur roi & à leur empereur. »

Les seigneurs y souscrivent.

Après cette lecture, tout le monde applaudit & donna des louanges à la sagesse du prince, & à la tendresse qu'il faisoit paroître pour ses peuples. Charlemagne présenta cet acte signé de sa main à tous les seigneurs, qui y souscrivirent, & confirmerent leur signature par serment. On fit encore quelques nouveaux reglemens qu'on crut utiles pour établir la concorde

concorde entre les trois princes, & aussi-tôt après l'assemblée, l'empereur fit partir Eginard, pour porter au pape le testament & les autres actes, étant bien aise qu'il les signât aussi; & il le fit avec beaucoup de joie. 806.

Dans cette disposition testamentaire, Charlemagne ne destine à aucun des trois la qualité d'empereur, sa raison fut sans doute qu'elle regardoit Pepin plûtôt que les autres, parce qu'il étoit roi d'Italie, & que d'ailleurs Charles étant l'aîné, auroit eu raison de se choquer de cette préférence: ainsi il différa à prendre son parti dans un autre temps, & selon les conjonctures; mais la mort de ces deux princes, qui arriva avant la sienne, lui causa beaucoup plus de douleur, que cette concurrence ne lui eût donné d'embarras.

Il n'y est point fait non plus mention de la Pannonie, de l'Esclavonie, des Abodrites, & de quelques autres peuples subjugués par Charlemagne; parce que ces peuples étoient seulement tributaires & obligés à certains hommages envers la France: ils avoient leurs princes & leurs ducs du pays, quoique toûjours dépendamment de la cour & de son agrément. Ainsi celui ou ceux des trois princes qui avoient de ce côté-là les frontieres de leur état, avoient naturellement droit de recevoir les tributs & les hommages de ces peuples.

Enfin, l'on voit que le duché de Spolete n'étoit point alors du domaine du pape, quoiqu'il semble qu'il eût été compris dans les donations faites au saint siége par Pepin & par Charlemagne, & il est vrai-semblable qu'il avoit été retiré du domaine du saint siége par quelque échange.

Après que toutes les affaires furent terminées, & que l'assemblée se fut séparée, le roi d'Italie & le roi d'Aquitaine prirent congé de l'empereur, pour retourner dans leurs états, où leur présence étoit nécessaire.

Les Sarrasins avoient fait descente dans l'isle de Corse, & y faisoient de grands ravages, Pepin fit équiper promptement une flotte pour les en aller chasser: mais ils ne l'attendirent pas, & se rembarquerent avant qu'il eût pu les joindre. Il n'y eut que Hadumar comte ou gouverneur de Genes, qui s'étant engagé témérairement avec son vaisseau dans la flote des Sarrasins, en fut investi & y fut tué. Eginard ad ann. 806.

Il se fit encore cette année-là une expédition fort heureuse

dans la Boheme : le prince Charles y défit dans une bataille les
806. Esclavons, qui s'étoient révoltés, & le duc de ces rebelles y périt.

Louis roi d'Aquitaine remporte divers avantages sur les Sarrasins.
Vita Ludovici Pii.

Enfin le roi d'Aquitaine de son côté se signala au-delà des Pyrenées contre les Sarrasins, qui avoient pris les armes pour faire des courses sur les terres de France.

Il vint à Barcelone avec son armée, & s'avança jusqu'à Tarragone, où il dissipa tout ce qu'il rencontra d'ennemis : il prit & brûla tous les forts & toutes les petites places des environs de Tortose, & s'avança jusqu'à cette ville-là avec une partie de son armée, en ravageant toute la campagne. Il fit un détachement sous la conduite du comte Bera, gouverneur de Barcelone, & de trois autres comtes, & leur ordonna de marcher le plus secretement qu'ils pourroient en remontant la riviere d'Ebre ; ils marcherent pendant six journées, & plus la nuit que le jour, se couvrant pendant le jour de forêts, derriere lesquelles ils campoient pour dérober leur marche aux habitans du pays. Le septieme jour, ils arriverent à l'endroit où la riviere de Cinca se jette dans la Segre, ils passerent ces deux rivieres à la nage, & parurent tout à coup dans un pays où on ne les attendoit point du tout. La surprise & la consternation des habitans laissa aux François la liberté de tout piller, & ils s'emparerent de Villa-Rubia, place forte des Sarrasins, les fuyards répandirent l'alarme de tous côtés, on courut aux armes, & avant que les François eussent eu le temps de se retirer, il s'assembla un corps assez nombreux de Maures & de Sarrasins pour les couper au retour.

Les François les trouverent à un défilé qu'ils appelloient le * Val d'Iban ou d'Isban. S'ils se fussent engagés dans cette vallée, qui étoit le chemin le plus court pour s'en retourner, ils étoient perdus : elle étoit très-profonde & entourée de hauts rochers, dont les ennemis s'étoient saisis, & d'où en faisant rouler seulement des pierres, ils les auroient assommés. Les généraux ayant été avertis par leurs coureurs du dessein des Sarrasins, & de la disposition de leurs troupes, changerent de route, & faisant le tour de la montagne, gagnerent la plaine.

* Vallis Ibana.

Les Sarrasins trompés, ne quitterent pas pour cela le dessein de les attaquer, & attribuerent le changement de leur

marche moins à la prudence des chefs, qu'à la crainte & au desir d'éviter le combat. Ils descendirent les montagnes, & s'étant mis en bataille, commencerent à les suivre pour donner sur leur arriere-garde. 806.

Les généraux François firent alte, & ordonnerent à tous les soldats de se décharger de leur butin, qu'ils mirent en un lieu de difficile accès, où l'on posta quelques troupes pour le garder. Aussi-tôt on tourna tête à l'ennemi, & on le chargea avec tant de résolution, qu'on le mit en déroute : on fit un grand nombre de prisonniers, qu'on fit passer au fil de l'épée, pour s'épargner l'embarras de les garder dans la retraite; elle se fit heureusement jusqu'au camp du roi, où les troupes victorieuses arriverent vingt jours après qu'elles en étoient parties, chargées de butin & comblées de gloire.

Louis n'en demeura pas-là; après avoir ruiné tous les environs de Tortose, il prit le chemin de la Navarre (*a*), ayant toûjours l'Ebre à sa gauche, & arriva devant Pampelune, qui se rendit: cette ville avoit été long-temps entre les mains des Sarrasins. C'est par-là qu'il finit cette glorieuse campagne. Tout réussissoit à ces trois jeunes princes, auxquels Charlemagne sembloit avoir partagé sa fortune aussi-bien que ses états.

Eginard. in Annal.

Aaron roi de Perse envoye une nouvelle ambassade & des présens à Charlemagne.

L'empereur s'étant à son ordinaire retiré à Aix-la-Chapelle, pour y passer l'hyver, y reçut une nouvelle ambassade d'Aaron roi de Perse. Les ambassadeurs étoient arrivés à Trevise sur la fin de l'automne, les vaisseaux qui les portoient s'étoient trouvés vers les côtes de Dalmatie au milieu de la flote, dont j'ai déja parlé, que commandoit Nicetas pour l'empereur d'Orient: ce général sachant qu'ils alloient à la cour de Charlemagne, les laissa passer sans leur faire aucune peine; ce qui marque que nonobstant la révolte des villes maritimes de Dalmatie, il n'y avoit point de guerre entre les deux empereurs; & que si Charlemagne, ainsi que je l'ai remarqué, n'avoit pas empêché ces places de secouer le joug de l'empereur d'Orient, il n'avoit pas accepté l'offre qu'elles lui avoient faite de se donner à la France.

(*a*) Je crois que c'est la premiere fois que l'on voit dans notre ancienne histoire le nom de *Navarri*, pour marquer les peuples qui habitent le pays que l'on a appellé depuis Navarre. C'est dans les annales d'Eginard sous l'an 806.

807.

Eginard. Monachus Sangallensis.

Ces ambassadeurs arriverent à Aix-la-Chapelle pendant l'hyver, ils remercierent l'empereur de la part de leur maître, des presens qu'il lui avoit envoyés quatre ans auparavant, & lui en firent de nouveaux, dont le détail que nos anciens écrivains ont fait dans leur histoire, ne me paroît pas indigne d'avoir sa place dans celle-ci. Sans parler des riches vestes, des etoffes précieuses, des parfums, des baumes, des bois aromatiques, & des autres choses de cette nature, il y avoit deux pieces très-remarquables.

Eginard in Annal. Poëta Saxo. lib. 4.

La premiere étoit une tente d'une hauteur & d'une étendue prodigieuse, où se trouvoient toutes les pieces d'un appartement complet, & qui avoit en dedans par sa grandeur & par sa disposition, plus l'air d'une maison que d'une tente. Elle étoit d'une très-belle toile de lin, & les cordes qui la tenoient tendue étoient de diverses couleurs.

* Arte mechanicâ compositum.

L'autre piece peu estimable aujourd'hui, mais très-rare & très-précieuse alors, étoit un horloge à ressort * & à roues fort juste, qui marquoit & qui sonnoit les heures. Il sonnoit par le moyen de plusieurs petites boules d'airain, dont un certain nombre, & autant qu'il en falloit, tomboit au bout de chaque heure sur un tambour d'airain placé au fond de l'horloge. Pour servir de montre, il y avoit à l'extérieur de l'horloge douze petites portes, dont une s'ouvroit à chaque heure qui sonnoit; de sorte qu'une porte s'ouvroit à une heure, & demeuroit ouverte; à deux heures il s'en ouvroit une seconde; à trois heures une troisieme, & ainsi du reste jusqu'à la douzieme. Quand douze heures étoient sonnées, il sortoit par ces douze portes autant de petits cavaliers, qui en sortant fermoient chacun la leur, & ensuite une nouvelle révolution commençoit: divers autres petits jeux ou artifices semblables paroissoient fort admirables à nos François, qui n'avoient encore rien vû de pareil en ce genre.

On voulut toutefois faire connoître aux Persans que les mathématiques n'étoient pas une science inconnue en France, & on fit à Aix-la-Chapelle durant qu'ils y étoient, des observations d'éclipses & du cours des planetes. Il y eut trois éclipses de lune & une de soleil dans l'espace d'un an: il arriva que Jupiter fut aussi caché par la lune, & Mercure fut observé pendant huit jours entre le soleil & la terre, paroissant dans le

corps du soleil comme une tache noire. Ce dernier article ne sera pas conforme aux observations de nos astronomes d'aujourd'hui non plus qu'à la vérité. Il est impossible que Mercure demeure à beaucoup près si long-temps entre le disque du soleil & nous, & il faut qu'en ce point là Eginard n'ait pas rapporté fidelement les observations des astronomes de la cour. 807.

Ces éclipses fréquentes & ces autres phénomenes qui paroissoient fort extraordinaires à tous ceux qui n'étoient pas versés dans ces matieres, ayant été publiées, furent regardées par le peuple comme des pronostiques de quelque accident funeste, & ensuite l'imagination de quelques-uns leur fit voir dans le ciel deux armées qui se battoient l'une contre l'autre.

Les François défont les Maures sur les côtes d'Italie.

Eginard in Annal.

S'il étoit arrivé cette année là quelque malheur à la France, on n'auroit pas manqué de dire, que tous ces prétendus prodiges en étoient les présages: mais tout lui réussit heureusement comme les années précedentes. Les Maures ayant voulu faire une descente dans l'isle de Sardaigne, y furent repoussés avec perte de trois mille hommes, & étant venus ensuite pour en tenter une autre dans l'isle de Corse, le connétable Burchard envoyé par Charlemagne avec une flote, pour la défense de ces isles, leur livra la bataille, où ils furent défaits & mis en fuite, ayant eu treize de leurs vaisseaux pris ou coulés à fond. Le Patrice Nicetas qui étoit venu dans le golfe avec une flote de l'empereur d'orient, demeura dans un port des Venitiens sans rien faire, & ayant appris la victoire du connétable, il fit une treve jusqu'au mois d'Août suivant avec le roi d'Italie, qui apparemment appuyoit dans les isles de Venise un parti contraire à celui de l'empereur, & ce commandant s'en retourna à Constantinople. Les ambassadeurs de Perse qui avoient apprehendé que ces différends ne retardassent ou n'embarrassassent leur retour, & qui en attendoient en effet la décision, s'embarquerent aussi pour reprendre le chemin de leur pays.

Ce ne fut pas seulement sur les côtes d'Italie que les François combattirent les Maures. Ils firent encore une autre expédition en Espagne, que les autres généraux conduisirent avec bien de la prudence, & où les troupes firent paroître beaucoup de valeur. Le roi d'Aquitaine avoit résolu d'y marcher en personne; mais il en fut empêché par les avis qu'il

Vita Ludovici Pii

reçut de l'empereur son pere, qui l'avertit qu'une flote de
807. Normans avoit passé dans la Manche, & faisoit voile vers les côtes d'Aquitaine pour y faire quelque descente. Il envoya promptement ses ordres sur toutes les côtes, afin qu'on se tînt sur ses gardes, principalement aux embouchures des rivieres. Il fit encore bâtir de nouveaux vaisseaux pour garder l'embouchure de la Garonne & de quelques autres fleuves, & fit cependant entrer son armée en Espagne, sous la conduite d'Ingobert que l'empereur avoit envoyé pour la commander.

L'armée étant arrivée à Barcelone, on y tint conseil de guerre, sur les moyens de passer l'Ebre, le long duquel les ennemis s'étoient campés pour couvrir Tortose & le reste du pays. On trouva que c'étoit une entreprise impossible de passer cette riviere en présence d'une armée aussi nombreuse que celle des Maures, & qu'à moins de quelque stratagème on ne pourroit ni les surprendre ni les forcer.

Il fut résolu que le général marcheroit avec la plus grande partie de l'armée vers l'embouchure de l'Ebre, afin d'attirer de ce côté-là toutes les forces & toute l'attention des ennemis, qu'on feroit partir la nuit le reste, pour aller tenter le passage de la riviere plus haut, en un endroit éloigné de trois journées de marche. On donna le commandement de ce corps au comte Ademar & au comte Bera gouverneur de Barcelone. Ils marcherent sans chariots & sans tentes pour ne point embarrasser leur marche. On avoit fait faire secretement à Barcelone un assez grand nombre de bateaux qui se démontoient & se séparoient en quatre pieces, chaque piece pouvoit être portée par un mulet, & ces bateaux étoient destinés à passer l'infanterie. Ces troupes, comme dans la précedente expedition, ne marchoient que la nuit, & pendant le jour elles se cachoient dans les bois, dont les bords de l'Ebre étoient presque tout couverts, & il y avoit défense, sous peine de la vie, de faire du feu, de peur que la fumée ne donnât lieu à quelque alarme. Ils arriverent heureusement au lieu destiné, & passerent la riviere dans leurs bateaux, sans que personne s'y opposât, & l'on fit passer les chevaux à la nage. Jusques-là les ennemis ne s'étoient apperçus de rien, & ces troupes commençoient à marcher pour venir surprendre le camp des Maures du côté qu'il

n'étoit nullement retranché ni gardé, quand un hasard les découvrit. 807.

Comme le général des Sarrasins gouverneur de Tortose, nommé Abaïdon, étoit campé sur le bord de l'Ebre vers son embouchure, des soldats Maures se baignoient souvent dans ce fleuve: un d'entr'eux vit en se baignant vers le milieu de la riviere, une assez grande quantité de fiente de cheval, que la riviere emportoit à la mer: « Que veut dire cela, dit-il à ses » camarades? Ce n'est point là de la fiente d'ânes sauvages ni » d'autres bêtes fauves, il faut qu'il y ait de la cavalerie au haut » de la riviere, « & puis ayant examiné de plus près la chose, il trouva dans cette fiente des grains d'avoine, qui lui ôterent tout doute là-dessus. Il alla trouver son général, à qui il donna cet avis. Il en profita, & fit sur le champ monter deux de ses gens sur deux chevaux très-vîtes, pour aller à la découverte.

Ils les défont encore en Espagne.

Ils ne furent pas fort loin sans rencontrer les troupes Françoises, qui s'avançoient à grands pas vers le camp. Ils retournerent à toutes jambes en donner avis au général, qui voulut mettre son armée en bataille, pour faire tête aux François: mais cette nouvelle répandit une telle frayeur dans tout le camp, que les soldats, sans écouter ni les menaces ni les ordres des officiers, commencerent à fuir, abandonnant les bagages & les munitions; de sorte que le général fut contraint de se retirer lui-même. Les François en arrivant au camp, furent fort surpris de n'y point rencontrer d'ennemis, profiterent de tout ce qu'ils y trouverent, & passerent la nuit dans les tentes des Sarrasins.

Vita Ludovici Pii.

Cependant l'émir Abaïdon rallia la plus grande partie de ses soldats revenus de leur terreur, & s'avança dès le lendemain vers le camp pour y surprendre les François, qu'il croyoit trouver occupés au pillage: mais il se trompa, il les trouva en bataille, résolus de l'attendre, & postés avantageusement pour suppléer à leur petit nombre. Il les attaqua avec vigueur: mais il fut repoussé & mis en déroute avec un très-grand carnage. Ce succès fit espérer au général Ingobert d'emporter Tortose, & il en forma le siege: mais après y avoir consumé inutilement plusieurs jours, il le leva.

Louis l'assiégea en personne l'année suivante; la prit par capitulation après quarante jours de siége, & en envoya les clés 808.

à l'empereur son pere, alors occupé d'une nouvelle guerre du
808. côté du nord.

Les conquérans en poussant leurs conquêtes, & en subjuguant leurs ennemis, s'en font toujours de nouveaux. Charlemagne avoit enfin parfaitement soûmis les Saxons, & s'étoit rendu maître paisible dans leur pays, tant en deçà qu'au-delà de l'Elbe. En avançant vers le nord à droite, dans le pays aujourd'hui appellé Meklebourg, étoient les Abodrites, peuples jusqu'alors fideles à la France. Plus à gauche dans cette langue de terre, qui s'avance entre la mer Baltique & l'ocean Germanique, étoient les Normans ou Danois. Nos anciens historiens donnent ces deux noms aux peuples du Danemarc, quoiqu'à parler proprement, les Normans dont le nom signifie homme du nord, fussent habitans de la Norvege. Mais soit que les Danois fussent une colonie de ces Normans ou Norvégiens; soit qu'ils fissent ensemble leurs courses sur les terres de France, on désigne dans l'histoire les uns & les autres par le nom de Normans, & je suivrai aussi cet usage dans la mienne.

Godefroi roi de Danemarc, fait une irruption dans le pays des Abodrites.

Ces Danois étoient gouvernés par un roi nommé Godefroi, dont j'ai parlé, prince puissant par le nombre d'hommes dont son pays étoit peuplé, & par la multitude de ses vaisseaux, qui tenoient toûjours en alarmes toutes les côtes de Germanie, de France, d'Angleterre & d'Ecosse. D'ailleurs homme vaillant & bien résolu à ne pas laisser prendre pié aux François dans ses états. Il eut même la hardiesse de leur déclarer la guerre, & ce fut en se jettant dans le pays des Abodrites, d'où il chassa le duc Thrasicon, que Charlemagne y avoit établi peu d'années auparavant. Il fit pendre un autre duc nommé Godalaibe, qui avoit voulu s'opposer à son passage, & contraignit une grande partie du pays à le reconnoître pour roi, & à lui payer tribut. Cette conquête lui coûta beaucoup de monde & des plus considérables de son armée, entr'autres un de ses neveux, qui fut tué à l'attaque d'une petite place qu'on ne nomme point.

L'empereur sur les nouvelles de cette irruption, & appréhendant que ce roi ne voulût passer l'Elbe, fit partir aussi-tôt le prince Charles avec une armée: ce Prince étant arrivé sur l'Elbe, y fit bâtir un pont, & l'ayant fait passer à ses troupes, entra dans les pays qui s'étoient soûmis à l'ennemi, & y porta par-tout la désolation.

Godefroi ayant appris la marche du prince Charles, retourna ſur ſes pas. Il fit raſer un port appellé Reric, qu'il avoit ſur l'ocean Germanique, pour n'être pas obligé de le défendre contre l'armée Françoiſe, & en tranſporta tous les marchands & tous les magaſins à Slieſtorff, aujourd'hui Sleſwic dans le Jutland. Mais pour plus grande ſûreté, & pour fermer entierement l'entrée de ſes états aux François, il fit élever une haute muraille, qu'il fortifia de bonnes tours ſur la rive ſeptentrionale de l'Eider en deçà de Sleſwic, & qui occupoit tout l'eſpace de cette langue de terre, qui eſt entre la mer Baltique & l'océan Germanique : & afin que cette muraille pût être plus aiſément gardée, il n'y fit faire qu'une ſeule porte pour le paſſage des charriots, & pour tout ce qu'il voudroit faire ſortir de ſon royaume ou y laiſſer entrer. Il fit tracer tous ces travaux en ſa préſence, partagea ſes troupes pour y travailler & pour couvrir les travailleurs, en cas que les François vouluſſent les inquiéter, & l'ouvrage fut fait en peu de temps. Charles ne voyant plus d'ennemis en campagne, s'en retourna après avoir fait conſtruire deux forts ſur l'Elbe, pour arrêter les courſes des Normans & des Vilſes qui s'étoient joints à eux dans cette guerre.

808.

Eginard. in Annal.

Ce fut durant cette expédition qu'Eadulfe roi de Nortumberland dans la grande Bretagne, détrôné & chaſſé de ſon royaume par ſes ſujets, vint ſe jetter entre les bras de Charlemagne, qui le reçut à Nimegue, & lui conſeilla de faire le voyage de Rome, pour engager le pape à ménager conjointement avec lui ſon retour, & la choſe lui réuſſit. Le pape qui étoit toûjours Leon III. joignit ſon autorité à celle de l'empereur, & les envoyés de l'un & de l'autre agirent ſi efficacement, que dès la même année Eadulfe fut rétabli.

Charlemagne rétablit ſur le trône Eadulfe roi de Northumberland.

Eginard in Annal.

Cependant les brouilleries & les diviſions des Venitiens duroient toûjours, & la treve que le général Nicetas avoit faite avec le roi d'Italie étant expirée, on recommençoit les actes d'hoſtilité de part & d'autre. La flote Greque étoit revenue dans les iſles des Venitiens, ſous la conduite d'un nouveau général nommé Paul, qui en fit un détachement pour venir attaquer Comachio, ville ſituée dans une baie vers l'embouchure du Pô, à quelques lieues de Ravenne. Les Grecs ne furent pas plûtôt deſcendus pour en former le ſiége, que la garniſon

809.

Eginard. ad an. 809.

qui étoit nombreuse ayant fait une grande sortie, les mit en
809. déroute, & les obligea à regagner promptement leurs vaisseaux, & à se retirer dans les isles de Venise.

Ce désavantage fit résoudre le général Paul à faire des propositions de paix au roi d'Italie, l'assûrant qu'il avoit ordre de son maître de les faire. Pepin voulut bien les écouter : mais deux des plus considérables Venitiens Wilhaire & Beot, à qui l'histoire donne la qualité de ducs, qui ne vouloient pas que la paix se fît entre les deux empires, firent tout leur possible pour la traverser : si bien que Paul s'étant persuadé qu'ils en vouloient à sa vie, sortit promptement des isles sans rien conclurre. Ces deux ducs étoient les chefs du parti François, & ceux-là mêmes qui étoient venus trois ans auparavant trouver Charlemagne avec les envoyés de Dalmatie, pour se mettre sous sa protection, en secouant le joug de l'empereur d'orient. Les Grecs se dédommagerent de la déroute de Comachio, en pillant la ville de Populoni, c'étoit celle qu'on appelle aujourd'hui Piombino, d'autres Porto Ferrato, d'autres Porto Baratto. Les Maures d'Espagne profitant de ces divisions des princes chrétiens, firent une descente dans l'isle de Corse, y surprirent la ville d'Aleria le samedi saint, & en enleverent tous les habitans pour les faire esclaves, excepté l'évêque & quelques vieillards dont ils ne voulurent pas se charger. C'est là tout ce qui se passa cette année-là en Italie par rapport aux François.

Vita Ludovici Pii. Les affaires d'Espagne ne leur furent pas plus heureuses, & ils s'étoient laissés surprendre dans Tortose durant l'hyver. Le roi d'Aquitaine voulut la reprendre dans cette campagne, il l'assiégea ; mais désesperant de la pouvoir emporter, il leva le siége, & revint en Aquitaine sans avoir rien fait de mémorable. Le siége de la ville d'Huesca, tant de fois prise, & tant de fois perdue, ne réussit pas mieux, le comte Heribert en leva aussi le siége, & déchargea son chagrin sur tout le pays d'alentour, qu'il ravagea entierement avant que de repasser les Pyrenées.

Du côté du nord, le roi de Danemarc tout fortifié & tout retranché qu'il étoit dans son royaume, entouré de la mer & de la forte muraille qu'il avoit élevée entre les deux mers, pensa néantmoins à appaiser Charlemagne. Il savoit que la maxime

constante de ce prince à l'égard des peuples de Germanie, avoit toûjours été de ne laisser jamais impunies les moindres insultes qu'il auroit reçûes, soit de ses vassaux, soit de ses voisins. Il ne doutoit pas que si-tôt que les affaires d'Italie & d'Espagne permettroient aux François d'en retirer une partie de leurs troupes, il ne les eût sur les bras, & n'en fût attaqué par mer & par terre. Il fit donc dire à Charlemagne par quelques marchands François, qui trafiquoient avec les Danois, qu'il avoit appris qu'on étoit fâché contre lui à la cour de France, de ce qu'il étoit entré avec une armée dans le pays des Abodrites; que ce qu'il avoit fait n'étoit que des represailles, & qu'ils l'avoient insulté les premiers; qu'il étoit bien aise de convaincre l'empereur que ce n'étoit pas lui qui avoit rompu la paix, & qu'il le prioit de consentir à une conférence sur la frontiere des deux états. Ils y envoyerent en effet chacun de leurs députés, qui s'assemblerent à Badonfliet, au-delà de l'Elbe, mais ce fut en vain: tout se termina à faire des plaintes de part & d'autre, & le roi de Danemarc ayant refusé de faire aucune satisfaction, on se retira chacun chez soi sans rien conclurre.

809.

Eginard. in Annal. ad an. 809.

Aussi-tôt les hostilités recommencerent: Thrasicon duc des Abodrites, suivant les ordres de Charlemagne, s'étant fait joindre par un grand nombre de Saxons, entra dans le pays des Vilses & des Esclavons, appellés Smeldinges, qui s'étoient joints l'année d'auparavant au roi de Danemarc, & porta par-tout le ravage. Il prit & ruina la principale ville des Smeldinges, & reconquit tout le pays qui s'étoit soumis par force à ce prince. Thrasicon fut tué quelque temps après en trahison à Reric par les Danois.

Le roi Normand aussi fier que prudent, inquiétoit Charlemagne; ce prince étoit averti des vastes desseins qu'il méditoit; qu'il ne prétendoit pas moins que de venir conquérir la Saxe & la Frise, & se rendre ensuite maître de toute la Germanie, & qu'il avoit eu la hardiesse de dire qu'on le verroit en peu de temps à la tête de ses Normans devant Aix-la-Chapelle, défier au combat le fameux roi des François.

Il fait bâtir une forteresse pour empêcher les courses des Danois.

Eginard. in vita Car. M.

Charlemagne qui n'avoit point encore eu d'ennemi aussi hardi que celui-là, le jugea assez redoutable pour prendre contre lui des précautions extraordinaires. Il le prévint, & ayant fait marcher au-delà de l'Elbe une grande armée, sous

la conduite du comte Egbert, comme s'il eût voulu la faire
809. entrer en Danemarc, il ordonna à ce général de se saisir de certains passages, pour empêcher les Danois de s'avancer vers l'Elbe, & d'employer son armée pendant toute la campagne à bâtir une forteresse sur la riviere de Sturie, en un lieu nommé Essesfelt. L'ordre fut exécuté, & la forteresse fut en état de défense au mois de Mars suivant. Cette précaution ôta l'envie au roi des Normans de passer l'Elbe pour entrer dans la Saxe, & il porta ailleurs ses entreprises, comme je le dirai bientôt.

Dispute en France touchant la procession du Saint-Esprit.

Ces soins militaires dont les affaires de Germanie, d'Espagne & d'Italie, occupoient Charlemagne, ne l'empêchoient point de veiller au repos de l'église, & de prevenir les différends qui pouvoient le troubler. Il s'éleva alors en France une dispute sur un point qui fit encore plus de bruit quelques siecles après; c'étoit touchant ce qu'on appelle en théologie la procession du Saint Esprit, savoir s'il procede du pere & du Fils, ou seulement du Pere.

Les peres des quatre premiers siecles avoient parlé communément d'une maniere qui supposoit ce dogme. Theodoret au contraire, l'église ne s'étant pas encore expliquée nettement sur ce sujet, osa le traiter de dogme impie, suivant l'opinion de son maître Theodore de Mopsueste, si fameux par ses erreurs, & dont le symbole qui contient celle-là, fut condamné au concile d'Ephese, mais pour d'autres raisons. Le premier concile de Constantinople tenu contre les Ariens & les Macedoniens, avoit ajoûté au symbole de Nicée, que le Saint-Esprit procedoit du pere, *qui ex Patre procedit*, mais sans décider s'il procedoit aussi du Fils. Au cinquieme & au sixieme siecle, les églises d'Espagne sachant par quelques lettres des papes quel étoit le sentiment de l'église Romaine sur cet article, ajoûterent au symbole de Nicée & de Constantinople ce mot *Filioque*, *qui ex patre Filioque procedit*, qui exprime distinctement cette vérité, que le Saint-Esprit procede du Pere & du Fils.

La formule de foi que Gregoire de Tours a mise à la tête de son histoire, où ce dogme est en termes exprès, montre que c'étoit dès-lors la doctrine des églises des Gaules. En l'année 767. sous le régne de Pepin on traita de cette matiere

dans le concile de Gentilli, dont les actes sont perdus. Enfin sous Charlemagne on n'étoit gueres partagé là-dessus, jusqu'à ce qu'un moine de Jerusalem nommé Jean, qui étoit du sentiment contraire, eut proposé ses doutes, & attiré dans son parti plusieurs théologiens. Soit que ce moine fût venu en France, soit que le commerce que les François avoient alors à Jerusalem à la faveur du roi de Perse, eût fait de-là passer cette théologie dans le royaume, on commença à remuer cette question, savoir si c'étoit une chose très-constante que le Saint-Esprit procedât du Pere & du Fils. 809.

Charlemagne la crut assez importante pour mériter d'être examinée par un concile: il le convoqua à Aix-la-Chapelle, & ordonna qu'on y proposât ce qui se pouvoit dire de part & d'autre. La question se réduisoit à deux points. Le premier, si en effet il étoit de la foi que le Saint-Esprit procédât du Pere & du Fils, ou seulement du Pere. Le second, si supposé que ce fût-là la créance catholique, les églises de France & d'Espagne avoient eu droit de l'inserer au symbole de Constantinople, en y ajoûtant cette parole *Filioque*, & s'il étoit à propos pour l'uniformité, de faire chanter ce symbole dans toutes les églises de l'empire François avec cette addition. Chacun dit ses raisons dans le concile, & l'empereur qui y assista, trouva la chose si difficile à décider, tant pour la créance que pour l'usage, qu'il ne voulut pas qu'on prononçât avant que d'avoir pris l'avis du pape.

L'empereur assemble un concile à Aix-la-Chapelle sur ce sujet.
Ado. Regino.

Il envoya donc à Rome pour faire vuider cette question, Bernard évêque de Vormes, Jessé évêque d'Amiens, & Adelar abbé de Corbie. Le pape Leon III. eut avec eux diverses conférences sur ce sujet, où ces prélats qui étoient du sentiment reçu communément en France, lui proposerent d'abord les passages de l'écriture & des peres, qui prouvoient que le Saint-Esprit procede du pere & du Fils, & les difficultés que l'on pouvoit faire contre ce sentiment.

Il envoye à Rome pour avoir l'avis du pape.

Le pape leur répondit, qu'il étoit si persuadé que le sentiment des églises de France étoit le véritable; & qu'il étoit de la foi que le Saint-Esprit procédoit du Pere & du Fils, qu'il sépareroit de sa communion quiconque entreprendroit de soûtenir le contraire.

Tom. II. Conc. Gall.

Après cette réponse ils lui firent cette autre question;

» Puisque vous êtes persuadé que c'est-là un article de foi, ne
809. » sommes-nous pas obligés d'en instruire les peuples ? Sans » doute, répliqua le pape.

» Puisqu'ainsi est, reprirent les prélats, que pensez-vous » d'un autre point qui regarde l'usage & la pratique des églises » de France ? Dans plusieurs de nos églises on chante le » symbole de Constantinople avec l'addition du mot *Filioque*, » qui exprime nettement ce dogme. Il y en a quelques-autres » où cette addition n'a pas encore été faite. Trouverez-vous » qu'il y ait quelque inconvénient à faire chanter par-tout ce » symbole avec cette addition ? »

» Ce n'est pas mon avis, repartit le pape. Il ne faut rien » innover : le second concile général n'a point mis ce mot » dans sa formule : d'ailleurs le concile de Chalcédoine & les » autres ont fait des défenses expresses de rien ajoûter aux » formules de foi. Il faut s'en tenir à ce qu'ils ont prescrit, » & il est à propos qu'on efface cette addition dans les missels » des églises où elle a été faite. »

Sur cette réponse ils représenterent au pape que ce retranchement pourroit causer du scandale, & que s'il le faisoit, les peuples bien loin de regarder cet article comme un article de foi, tel qu'il étoit, cela leur donneroit lieu de se persuader que la créance de l'église y étoit contraire : puisqu'on le retranchoit du symbole, c'est-à-dire, de la regle de leur créance.

Le pape leur dit que l'inconvénient qu'ils lui proposoient méritoit qu'on y fît attention, & après avoir raisonné sur cela quelque temps avec eux, il trouva un tempérament qui fut, non pas de faire effacer avec éclat cette addition dans les églises où elle étoit en usage, mais de cesser d'abord de s'en servir dans la chapelle du roi, lorsqu'on y chanteroit le symbole, & de dire qu'on en usoit ainsi pour se conformer à l'église de Rome, où cette addition n'étoit point en usage ; & qu'ensuite insensiblement les autres églises se conformeroient à l'usage de la chapelle royale, & ôteroient de leur symbole une parole, qui toute véritable qu'elle étoit, y avoit été ajoûtée sans autorité.

Anastasius in Leone.

Le pape fit plus : car pour montrer le respect qu'il avoit pour les conciles généraux, & en particulier sur ce point-là, il fit faire deux tables d'argent, & par son ordre on grava le

symbole en Grec sur l'une, & en Latin sur l'autre, sans l'addition *Filioque*, & on les plaça dans l'église de saint Pierre auprès du tombeau de ce saint. 809.

L'histoire ne marque point si, suivant l'avis du pape, on retrancha l'addition dans la chapelle royale : mais les églises de France, aussi-bien que celles de Germanie & d'Espagne, demeurerent dans leur pratique. Le schisme de l'église Greque, dont le patriarche Photius fut l'auteur quelque temps après, donna lieu de disputer de nouveau, & sur le dogme, & sur l'usage de l'addition. L'église Romaine dans l'onzieme siecle se conforma elle-même sur ce point-là aux autres églises. Enfin le dogme fut décidé authentiquement dans le concile de Florence, & l'usage de l'addition justifié & autorisé.

La guerre se rallume en plusieurs endroits.

Le concile d'Aix-la-Chapelle fut tenu sur la fin de l'année 809. La suivante vit la guerre s'allumer plus vivement que jamais dans toutes les frontieres de l'empire François, en Espagne, en Italie, en Germanie, par mer & par terre.

Eginard. in Annal. ad an. 810.

Aureole, comte & gouverneur pour la France de la frontiere d'Espagne, appellée communément la marche Espagnole, mourut sur la fin de l'année. Amaroz qui commandoit pour le roi de Cordoue dans Saragosse & dans Huesca, prit cette occasion pour s'emparer de toute cette frontiere, mieux gardée jusqu'alors par la vigilance d'Aureole, que par les troupes qui y étoient en petit nombre. Amaroz après s'être saisi de la plûpart des places de défense, y mit garnison. Ce n'étoit pas pour augmenter la domination du calife qu'il avoit fait cette entreprise, c'étoit au contraire pour secouer le joug de ce prince, & se faire un petit état composé des villes de Saragosse, d'Huesca & des autres places & territoires qui en dépendoient, & de ce qu'il venoit d'enlever à la France. Mais comme il lui eût été impossible de se soûtenir contre deux ennemis aussi puissans que les deux princes qu'il avoit si insolemment offensés en même-temps par ce procedé, il envoya sur le champ un de ses confidens à Charlemagne, pour le prier de ne lui point savoir mauvais gré de ce qu'il avoit fait; qu'il ne s'étoit saisi du gouvernement d'Aureole, que pour y unir celui de Saragosse, d'Huesca & des autres places dont il étoit maître, & soûmettre toutes ces villes à la domination de France, de laquelle il vouloit désormais être vassal, & dé-

pendre entierement ; il supplioit l'empereur d'approuver sa 810. conduite, & d'agréer les hommages & l'obéissance qu'il prétendoit lui rendre avec toute la fidélité possible.

Vita Ludovici Pii.

Peu de temps après le roi d'Aquitaine fut averti que les Gascons faisoient des cabales dans leurs montagnes, & qu'une grande partie étoit résolue de secouer le joug des François.

Les nouvelles d'Italie n'étoient pas moins fâcheuses. Le parti des Grecs avoit prévalu dans le pays de Venise, & on s'y étoit déclaré en faveur de l'empereur d'orient contre le roi d'Italie. Pepin résolu de s'en venger, assembla le plus de troupes qu'il lui fut possible, & fit venir la meilleure partie de celles qu'il avoit dans la Sardaigne & dans l'isle de Corse : ce qui ayant été sû en Espagne, les Sarrasins ne manquerent pas de se mettre en mer avec leur flote, & de venir faire une descente en Sardaigne, d'où après quelque pillage, ils s'en allerent à l'isle de Corse, qu'ils subjuguerent presque toute entiere.

Enfin, Charlemagne étant encore à Aix-la-Chapelle, où il faisoit ses préparatifs pour la guerre qu'il vouloit faire au roi des Normans, apprit qu'il en avoit été prevenu, & que l'armée de ce prince étoit déja dans la Frise. Je vais raconter par ordre la suite de tous ces divers mouvemens. Je commence par ceux d'Espagne.

Les François reprennent la frontiere d'Espagne qui leur avoit été enlevée.

Eginard. in Anal.

Charlemagne après avoir écouté l'envoyé de l'émir Amaroz, le lui renvoya avec un homme de sa part, chargé de lui proposer les conditions auxquelles on vouloit bien dissimuler l'insolence de son entreprise, & le recevoir en qualité de vassal de la couronne de France. L'émir ne trouva pas ces conditions aussi avantageuses qu'il l'auroit souhaité, & pria Charlemagne d'agréer qu'il traitât de cette affaire avec les comtes préposés à la garde de la frontiere de France, qui connoissoient par eux-mêmes l'état du pays & des affaires : Charlemagne y consentit. On ne put rien conclurre après bien des conférences, cet homme cherchant à n'avoir qu'une dépendance apparente de la France, & qu'autant qu'il lui seroit nécessaire pour obtenir du secours, & se rendre redoutable au calife : mais ce prince ayant lui-même envoyé des ambassadeurs à Charlemagne, & fait la paix avec lui, pressa vigoureusement le rebelle, & l'obligea à se renfermer dans Huesca, tandis que les François se remirent en possession de ce

qui

qui leur avoit été enlevé. On ne dit pas ce que devint Amaroz. 810.

Sur les mêmes frontieres d'Espagne, le roi d'Aquitaine s'avança jusqu'à Dax, & envoya ordre aux chefs des Gascons montagnards de l'y venir trouver. Comme ils virent bien en recevant cet ordre, que leurs menées avoient été découvertes, ils refuserent d'obéir, prévoyant qu'on ne les appelloit que pour les punir, ainsi le roi fut obligé d'entrer dans les montagnes, où il fit ravager tout le pays. Ces montagnards espéroient bien se venger sur l'armée, quand elle repasseroit les monts, & avoient disposé par-tout des embuscades. Mais le roi donna ses ordres pour marcher avec toute la précaution possible.

Vita Ludovici Pii.

La premiere troupe de Gascons qui parut fut dissipée, & on ne put en prendre qu'un seul, qui fut pendu sur le champ: on fit en même-temps savoir aux autres qu'on traiteroit de même sans aucun quartier, tous ceux qu'on prendroit: on se saisit aussi de plusieurs de leurs femmes & de leurs enfans pour servir d'otages pendant la marche; de sorte que l'on repassa sans aucune perte. Mais la guerre d'Italie fut beaucoup plus vive.

La paix est conclue entre les deux empires. Eginard.

Pepin attaqua les Venitiens par terre & par mer, les battit par-tout, & obligea leurs ducs à demander quartier, & à se soûmettre à sa domination. Ensuite il envoya sa flote sur les côtes de Dalmatie; mais Paul gouverneur de l'isle de Cephalonie pour l'empereur d'orient, ayant paru avec la sienne beaucoup plus forte, celle de Pepin se retira sans rien entreprendre davantage. Cette guerre finit cette même année par un traité de paix conclu à Aix-la-Chapelle, où l'empereur Nicephore avoit envoyé des ambassadeurs à Charlemagne. Par ce traité Venise fut rendue à l'empereur d'orient.

De toutes ces guerres que Charlemagne fut obligé de soûtenir en même-temps cette année, la plus pressante, la plus dangereuse, & qui l'inquiétoit le plus, étoit celle que lui faisoit dans la Germanie Godefroi roi des Normans. Ce Prince s'étoit de nouveau ligué avec les Vilses, qui faisoient, comme j'ai dit, partie de la nation Esclavonne, & qui habitoient au-delà de l'Elbe. Le fort que Charlemagne avoit fait bâtir l'année précedente sur le bord de l'Elbe, l'avoit empêché de tenter

le passage de cette riviere, & d'exécuter le dessein qu'il avoit
810. eu de faire irruption dans le milieu de la Saxe. Les Vilses eurent cependant ordre de tenir de ce côté-là les François en échec, & lui se campa avec une armée sur les frontieres de son état, comme pour marcher vers l'embouchure de l'Elbe: mais la largeur de la riviere, & les François campés sur l'autre bord, lui en rendoient le passage impossible. Ce n'étoit pas là aussi où ce roi vouloit faire tomber le fort de la guerre.

Il avoit une infinité de vaisseaux en mer qui couroient impunément sur les vaisseaux de presque toutes les autres nations. Il leur commanda de se rassembler tous au temps qu'il leur marqua, dans les ports de Normandie, c'est ainsi que notre ancien historien appelle le Danemarc.

Eginard. in Annal. ad an. 810.

Les François & les Frisons sont battus par les Normans.

Il les remplit de troupes avec beaucoup de promptitude, & les fit partir subitement au nombre de deux cents. Cette armée fit voile vers la Frise, s'empara des isles qui la bordent, & profitant de la consternation où cette attaque imprevûe jetta les peuples, elle passa dans le continent. Les Frisons & les François ayant fait un corps d'armée à la hâte, allerent au-devant des Normans: mais ils furent défaits, plusieurs places se rendirent, & se soûmirent au tribut qu'on les obligea de payer sur le champ pour la premiere fois. Les Vilses de leur côté attaquerent le fort de Hobucchi sur l'Elbe, que quelques-uns croyent être Hambourg, & l'emporterent: il étoit défendu par les Saxons orientaux, sous le commandement du comte Odon.

De si fâcheuses nouvelles obligerent l'empereur d'envoyer des ordres pressans, pour faire avancer ses vaisseaux & ses troupes de terre. Il alla attendre celles-ci en un lieu nommé Lippenheim, au-delà du Rhin. Si-tôt qu'elles y furent assemblées, il s'avança vers l'ennemi, & se posta aux conflans de la riviere d'Alre & du Veser, attendant l'arrivée du roi des Normans, qui s'étoit vanté de faire tout son possible pour en venir aux mains avec Charlemagne en personne: mais l'empereur fut bien surpris d'apprendre que l'armée ennemie s'étoit rembarquée, & que la flote avoit fait voile vers le Danemarc. La cause de cette prompte retraite fut que le roi de Danemarc avoit été assassiné par un de ses gardes. Cette mort finit la guerre, car Hemminge fils de ce Prince lui ayant suc-

cedé, voulut avant toutes choses faire la paix avec l'empereur, & la fit sans rien prétendre sur les nouvelles conquêtes que son pere venoit de faire. 810.

Charlemagne fut ravi de cette paix : car de tous les ennemis de l'empire François, il regarda toûjours les Normans comme les plus dangereux. Un ancien auteur de sa vie raconte à ce sujet, que comme ce prince étoit un jour dans une ville maritime du Languedoc, on vit paroître pendant son dîner quelques vaisseaux qui envoyoient leurs chaloupes à terre en divers endroits, comme pour reconnoître le pays. Chacun disoit sa pensée sur ces vaisseaux : les uns les prenoient pour des vaisseaux marchands d'Afrique, les autres pour des marchands Anglois, les autres pour des Juifs. L'empereur seul connut à la structure des vaisseaux & à l'adresse de la manœuvre, que c'étoit des pirates Normans, & dit que ces navires étoient plus remplis d'ennemis que de marchandises : on en fut assuré par quelques barques qu'on fit sortir du port pour les voir de plus près.

Monachus Sangallensis. L. 2. c. 22.

Les Normans voyant tant de mouvemens sur le rivage, & quantité de troupes qui se répandoient de tous côtés, jugerent que l'empereur étoit là, & au lieu de faire descente, prirent le large (*a*). Ce prince étant toûjours à la fenêtre pour les considérer, laissa couler quelques larmes, dont ses courtisans furent surpris, sans qu'ils osassent lui en demander la cause. Il la leur découvrit lui-même : » Si ces gens-là, leur dit-il en » soûpirant, osent menacer les côtes de France de mon vi- » vant, que feront-ils après ma mort ? « Sa prédiction ne fut que trop véritable, & nous la verrons accomplir d'une maniere bien funeste à la France.

Mais il eut des sujets présens de larmes en cette même annee 810. dont je raconte l'histoire, qui lui en firent verser en bien plus grande abondance. Il perdit dans l'espace d'un mois deux de ses enfans ; savoir, la princesse Rotrude, c'est celle qui avoit été autrefois destinée pour épouse à l'empereur Constantin. Il la pleuroit encore lorsqu'on vint lui apporter la nouvelle de celle de son fils Pepin roi d'Italie, qui mourut à

Mort de la princesse Rotrude, & de Pepin roi d'Italie.

Eginard. in Annal. ad an. 810. & in vita Caroli M. Theganus cap. 5.

(*a*) Le moine de saint Gal remarque à cette occasion, que les Normans donnoient à Charlemagne le nom de Charles Martel. C'étoit à cause de la vigueur avec laquelle il domptoit ses ennemis, & de la force de son bras.

l'âge de trente-trois ans. Ces morts l'affligerent d'une maniere
810, re qui auroit diminué l'idée qu'on avoit de sa fermeté & de la force de son esprit, si la bonté de son cœur n'avoit un peu servi à l'excuser. Pepin étoit un prince dont l'histoire ne nous marque aucun défaut, & nous fait remarquer le grand respect & l'extrème attachement qu'il avoit pour l'empereur son pere, avec beaucoup de courage & d'habileté dans la guerre.

Il laissa six enfans, un fils & cinq filles. Charlemagne fit ce jeune prince nommé Bernard, roi d'Italie: les cinq filles furent amenées en France, où il les fit élever à sa cour avec beaucoup de soin.

Charlemagne aprés avoir conclu la paix avec Arsace ambassadeur de l'empereur Nicephore, fit partir peu de temps après ses ambassadeurs pour en aller faire signer & ratifier le traité à Constantinople. Ces ambassadeurs furent Hatton, évêque de Basle, Hugue comte de Tours, Aion Lombard, comte de Frioul: il fit aussi aller avec eux un seigneur Sicilien nommé Leon, qui dix ans auparavant étoit tombé dans la disgrace de l'imperatrice Irene, & s'étoit retiré à Rome auprès de Charlemagne: ce prince à l'occasion de la paix demandoit sa grace & son retour à l'empereur Nicephore: il lui envoya aussi Wilhaire, duc de Venise, pour en faire ce qu'il jugeroit à propos. Cet homme avoit d'abord pris le parti des François dans cette république contre l'empereur d'orient, & depuis il avoit trahi les François, & fait mille intrigues pour entretenir la discorde entre les deux empires: Pepin l'avoit fait prisonnier dans son expedition des isles de Venise, & l'avoit relegué en France.

Les ambassadeurs arriverent à Constantinople, & y apprirent
811. peu de temps après leur arrivée, la déplorable fin de l'empereur Nicephore. Ce prince avoit déclaré la guerre aux Bulgares, habitans d'un pays qui est aujourd'hui sous la domination du Turc, & dont Sophie est la capitale. Il poussoit cette guerre avec beaucoup d'animosité, & le roi des Bulgares nommé Crume se voyant accablé, lui demandoit la paix avec toute la soûmission possible, prêt à subir toutes sortes de conditions, pourvu qu'on ne le dépouillât pas entierement, & qu'on lui laissât les thrésors qu'il avoit dans son palais.

Nicephore naturellement dur & avare ne vouloit rien écou-

ter. Le désespoir fit résoudre ce roi à périr au moins d'une maniere glorieuse. Il ramassa une assez petite troupe de ses soldats, & vint la nuit donner sur le camp de Nicephore, qui n'ayant plus d'ennemi en campagne, n'étoit nullement sur ses gardes. 811.

Au premier bruit de cette attaque imprévûe le désordre se mit dans l'armée. Le roi Bulgare marche droit à la tente de l'empereur, l'y surprend & l'y tue. Staurace fils de Nicephore fut fort blessé, & ce fut une déroute entiere, qui rétablit les affaires des Bulgares.

Staurace fut salué empereur; mais aussi-tôt après dépossedé par Michel surnommé Rangabé son beau-frere, & mis dans un monastere. Michel ratifia le traité de paix fait entre Nicephore & la France, & envoya quelque temps après des ambassadeurs à Charlemagne pour le confirmer. Zonare.

La paix qui avoit aussi été faite sur la fin de la campagne avec Hemminge nouveau roi des Normans, n'avoit été conclue qu'en général pour la cessation des hostilités, en faisant seulement de part & d'autre serment sur les armes, ancienne coûtume des peuples de la Germanie qui s'observoit encore: mais la rigueur de l'hyver qui fut extrême cette année là, avoit empêché les conferences pour le détail des conditions. Le printemps ne fut pas plûtôt venu, qu'on s'assembla sur la riviere d'Eider, qui sépare le Holstein d'avec le Jutland. Douze seigneurs François d'un côté & autant de seigneurs Normans de l'autre, confererent ensemble, & tout se termina à la satisfaction des deux partis. Eginard. in Annal.

Charlemagne tenoit en même-temps l'assemblée générale à Aix-la-Chapelle, d'où il envoya trois armées en trois differens endroits de son état, une au-delà de l'Elbe, où elle châtia les Heilinons, qui étoient apparemment un canton des Esclavons, & rétablit le fort que les Vilses avoient forcé & rasé l'année d'auparavant; une autre armée fut envoyée en Pannonie, avec ordre à celui qui la commandoit, de terminer des differends qui étoient sur le point d'allumer la guerre entre les Huns ou Abares & les Esclavons leurs voisins. La troisieme armée fut envoyée en Bretagne pour soûmettre les Bretons, qui avoient depuis peu fait quelques révoltes: tous ces ordres furent executés avec exactitude & avec succès.

811. Durant ce temps-là l'empereur alla sur les côtes, que nous appellons aujourd'hui les côtes de Picardie & les côtes de Flandre, voir à Boulogne & à Gand quantité de vaisseaux qu'il avoit fait bâtir depuis l'année précedente, à dessein d'augmenter les Flotes qu'il prétendoit opposer aux Normans. Il fit rétablir à Boulogne une ancienne tour qu'on croit être celle qu'on appelle aujourd'hui la tour d'ordre, pour servir de phare aux vaisseaux qui entreroient la nuit dans le port, & ordonna que le fanal y fût toûjours allumé. De-là étant revenu à Aix-la-Chapelle, il eut encore la douleur d'apprendre la mort de son fils aîné le prince Charles. L'histoire ne nous dit rien ni du lieu ni de la maniere de cette mort, non plus que du caractere de ce prince. Nous l'avons vû à la tête des armées gagner des batailles, & toûjours fort soûmis aux ordres de l'empereur son pere. C'est tout ce que nous en savons. Ainsi de trois princes fils de reines (car il en avoit quelques-autres) tous trois en état de regner, il ne restoit plus à Charlemagne de ses fils, qu'il destinoit au throne, que le seul Louis, roi d'Aquitaine, prince dont la conduite sage & soûmise lui donnoit beaucoup de consolation, mais en même-temps par la crainte de le perdre comme les autres, il lui étoit un grand sujet d'inquiétude.

Mort de Charles fils aîné de Charlemagne.

Quelques mois après la mort du prince Charles, arriverent les ambassadeurs de l'empereur Michel, pour confirmer le traité de paix. Ils firent à Charlemagne leur compliment en grec, selon la coûtume, où ils affecterent de lui donner plusieurs fois le titre, qui dans leur langue répondoit à celui d'empereur; ce que les prédecesseurs de Michel évitoient de faire autant qu'ils pouvoient *. Ils lui demanderent une de ses filles ou une de ses petites-filles en mariage pour le prince Theophylacte, fils de Michel, qu'il avoit associé à l'empire: mais cette proposition fut sans effet, & l'on ne sait point la raison de ce refus. Charlemagne leur mit en main le traité de paix avec une lettre pour l'empereur leur maître. Ils prirent leur route par Rome, où ils reçurent aussi de la main du pape une autre copie du même traité; de sorte que la qualité d'empe-

Eginard. in Annal. ad an. 812.

(a) Les empereurs d'orient donnoient volontiers à nos empereurs François le titre de PHΞ, *Rex*; mais ce ne fut que par contrainte qu'ils leur donnoient celui de Βασιλεύς.

reur d'occident fut possedée désormais par Charlemagne d'une maniere incontestable. 812.

Bernard fils de Pepin est reconnu roi d'Italie.

Après le départ des ambassadeurs, Charlemagne tint son parlement à Aix-la-Chapelle, où il fit reconnoître le jeune prince Bernard, fils de Pepin, pour roi d'Italie, & le fit partir avec le comte Vallon ou Vala, proche parent de ce jeune prince. C'étoit sur l'avis qu'une flote de Sarrasins d'Afrique joints à ceux d'Espagne, qui par-là violoient le traité de paix fait deux ans auparavant avec la France; étoit prête à se mettre en mer, pour venir faire descente en Sardaigne & dans l'isle de Corse. Les troupes Sarrasines qui descendirent en Sardaigne furent entierement défaites. Cette déroute ôta l'envie aux autres de descendre dans l'isle de Corse, où ils virent bien qu'on les attendoit, & fut suivie d'un autre traité de paix avec ces infideles.

Grimoald, duc de Benevent, avoit aussi pris l'occasion de la mort de Pepin pour se révolter de nouveau: il fut obligé par la promptitude avec laquelle le comte Vallon marcha contre lui, à se soumettre, & n'obtint la paix qu'à condition d'un tribut de vingt-cinq mille sous d'or, qui faisoient près de deux cents mille livres de notre monnoie d'aujourd'hui.

Enfin, cette même année là les Vilses au-delà de l'Elbe furent encore domptés, & les deux rois de Danemarc qui avoient succedé à Hemminge leur parent mort après une année de regne, envoyerent aussi demander à l'empereur la confirmation du traité de paix fait avec leur prédecesseur: de sorte que de tous côtés tout fut tranquille dans l'empire François.

Le grand âge de Charlemagne, ses incommodités qui devenoient de jour en jour plus fréquentes, l'exemple de plusieurs empereurs, la tendresse qu'il avoit pour son fils, lui firent prendre la résolution de l'associer à l'empire, & de joindre au titre de roi qu'il lui avoit déja donné depuis long-temps, celui d'empereur d'occident. Une violente attaque de goute dont il fut pris étant à la chasse dans la forêt d'Ardenne, lui fit hâter l'exécution de ce dessein.

Eginard. in Annal. ad an. 813.

Louis continuoit de se faire adorer dans l'Aquitaine par la douceur de son gouvernement. Il joignit à cette bonté qui lui étoit naturelle, & à la valeur dont il avoit donné plusieurs preuves dans les guerres d'Espagne & de Germanie, une très-

Vita Ludovici Pii.

grande pieté & un très-grand zele, qui lui firent principalement entreprendre la réforme du clergé d'Aquitaine, jusqu'alors très-dereglé, & il en vint à bout. Il fit bâtir quantité de monasteres, & même pensa à imiter l'exemple de son oncle Carloman, qui avoit renoncé au monde pour se sanctifier plus sûrement dans la retraite. L'empereur son pere loua ce dessein: mais il s'y opposa efficacement, lui faisant comprendre qu'il valoit beaucoup mieux se sanctifier dans l'état où la providence l'avoit mis, que de le quitter. Louis avoit destiné trois jours la semaine à donner audience à ses sujets, & à faire juger tous les procès en sa présence, ce qui se faisoit avec tant d'équité, qu'à peine entendoit-on la moindre plainte dans tout l'état contre le Prince. Archambaud un des secretaires d'état de l'empire ayant été envoyé en Aquitaine par l'empereur pour quelques affaires, fut surpris de l'ordre qu'il vit dans tout ce royaume. Le recit qu'il en fit à Charlemagne le charma si fort, qu'il en pleura de joie, & dit à ses courtisans: » Rendons graces à Dieu, & nous réjouissons de ce que ce » jeune homme est encore plus sage & plus habile que nous.

812.

Charlemagne associe Louis roi d'Aquitaine à l'empire.

Theganus de gestis Ludovici Pii.

Chronic. Moissiac.

Louis fut donc appellé à Aix-la-Chapelle, où Charlemagne avoit fait l'assemblée générale des évêques, des abbés, des ducs, des comtes & des autres seigneurs & principaux officiers de son état. Il leur déclara le dessein qu'il avoit d'associer son fils à l'empire, & leur demanda à chacun en particulier s'ils ne l'approuvoient pas? Tous universellement y applaudirent, & s'écrierent qu'il venoit d'une inspiration de Dieu.

Cette assemblée se tint au mois de Septembre, & l'on prit un dimanche pour la cerémonie du couronnement. Elle se fit avec autant de magnificence que de pieté. Tous les évêques, les abbés, les ducs & les comtes marcherent en rang vers la belle église ou chapelle que Charlemagne avoit fait bâtir plusieurs années auparavant, & d'où est venu le nom d'Aix-la-Chapelle, que cette ville porte encore aujourd'hui. L'empereur suivoit revêtu de ses ornemens royaux, la couronne d'or sur la tête, & s'appuyant sur son fils. Etant arrivés à l'église, ils s'approcherent l'un & l'autre du grand autel richement paré, sur lequel l'empereur fit mettre une autre couronne d'or. Après avoir tous deux prié Dieu assez long-

temps

temps à genoux, l'empereur ſe leva, & ayant fait faire ſilence, il parla de la ſorte à Louis. 813.

Theganus.

» Le rang où Dieu vous eleve aujourd'hui, mon fils, vous
» oblige plus que jamais à reſpecter ſa puiſſance, à l'aimer, à
» le craindre, & à vous rendre un obſervateur fidele de ſes
» commandemens. En devenant empereur, vous devenez le
» protecteur des égliſes, & c'eſt à vous de faire en ſorte qu'el-
» les ſoient bien gouvernées: vous devez les défendre contre
» la violence des méchans & des impies; vous avez des ſœurs,
» vous avez des freres en bas âge, vous avez des neveux, &
» d'autres parens, vous êtes dans l'obligation de les traiter
» comme tels, de les aimer, & de leur faire toutes les graces
» qu'ils peuvent attendre de leur prince, qui eſt leur maître,
» mais en même-temps leur frere, leur oncle, leur parent.
» Honorez les évêques comme vos peres, aimez vos peuples
» comme vos enfans. Pour les méchans & les indociles, ne
» craignez point d'employer l'autorité & la force pour les
» contraindre malgré qu'ils en ayent, à rentrer dans la voie de
» leur ſalut. Que les monaſteres & les pauvres trouvent dans
» votre bonté leur refuge & leur conſolation. Choiſiſſez des
» juges & des gouverneurs craignans Dieu, & incapables de
» ſe laiſſer corrompre par les préſens. Ceux que vous aurez
» honorés de quelque dignité, ne les en dépouillez jamais
» ſans un grand ſujet, & vous-même rendez-vous irrépré-
» henſible devant Dieu & devant les hommes.

L'empereur finit ſon diſcours en demandant à ſon fils s'il étoit réſolu de gouverner ſes états, ſuivant les regles qu'il venoit de lui preſcrire. Le prince répondit qu'il ſe feroit toûjours un plaiſir de lui obéir, & qu'il eſpéroit que Dieu lui feroit la grace de ne pas s'écarter de la conduite qu'il venoit de lui marquer.

Alors l'empereur lui ordonna de prendre lui-même la couronne d'or qu'on avoit miſe ſur l'autel, faiſant entendre par-là qu'il la tenoit de Dieu ſeul, & de ſe la mettre lui-même ſur la tête, ce qu'il fit. Enſuite, on célébra les divins myſteres avec une ſolennité & un appareil digne de la grandeur de cette cérémonie, & après la meſſe on retourna au palais dans le même ordre qu'on en étoit venu. Quelques jours après, les deux empereurs ſe ſéparerent en s'embraſſant tendrement &

avec larmes, comme s'ils eussent pressenti que c'étoit pour la derniere fois. Louis retourna en Aquitaine, où les peuples le reçurent d'une maniere conforme à sa nouvelle dignité, qui augmenta de beaucoup leur respect & l'autorité du prince.

813.

Il fait tenir plusieurs conciles.

Charlemagne dans la suite s'appliqua plus que jamais à faire fleurir la piété & la discipline ecclésiastique dans le royaume. Il fit tenir cette même année-là pendant l'été plusieurs conciles à Arles, à Reims, à Mayence, à Tours & à Châlons-sur-Saône, dans lesquels par son ordre il fut recommandé, que dans toutes les églises on priât Dieu pour lui & pour le nouvel empereur. Il renouvella la paix avec les deux rois des Normans, à qui leurs guerres civiles ne permettoient pas de la rompre, quand ils l'auroient voulu faire. Mais les Sarrasins d'Espagne perdoient trop à l'entretenir avec la France pour la bien observer si long-temps.

La guerre se rallume entre les François & les Sarrasins d'Espagne.

Les pirates de cette nation regardoient la minorité du jeune roi d'Italie, comme un temps propre à renouveller le pillage des Isles de la Méditerranée, qui leur avoient rarement réussi sous le roi Pepin. Ils firent une irruption dans l'isle de Corse lorsqu'on y pensoit le moins, & enleverent un très-grand butin, & quantité de captifs. Le comte Hermangar gouverneur du Lampourdan étoit alors en mer avec une flote qu'il commandoit : il fut averti de cette perfidie, & se mit en embuscade dans un port de l'isle de Majorque pour les attaquer à leur retour : il le fit avec succès, & leur prit huit vaisseaux, où il trouva près de cinq cents chrétiens qu'ils emmenoient en esclavage. Par ces hostilités la guerre fut de nouveau rallumée entre les deux nations, & quelque temps après les Mahométans eurent leur revanche, ayant surpris Civita-vechia, qu'ils pillerent. Ensuite ils vinrent à Nice en Provence, qu'ils surprirent pareillement, & qu'ils désolerent, & puis ils retournerent sur les côtes d'Italie, & firent descente en Sardaigne. Comme les habitans avertis de se tenir sur leurs gardes par le malheur de ces deux villes, étoient alertes, ils laisserent faire la descente aux Sarrasins : mais ils ne les virent pas plûtôt à terre, qu'étant venus donner sur eux tout-à-coup, ils les défirent & les taillerent en pieces.

Sur ces entrefaites il arriva un nouveau changement dans l'empire d'orient. L'empereur Michel, prince simple &

peu ferme, déconcerté par les mauvais succès qu'il avoit eus contre les Bulgares, & devenu par-là méprisable à ses sujets, fut dépossedé par un de ses généraux nommé Leon, natif d'Armenie, & appellé communément dans l'histoire Leon l'Armenien, qui non content de le voir retiré dans un monastere, le relegua ensuite dans une isle du Peloponese. Les ambassadeurs que Charlemagne avoit envoyés à Constantinople n'arriverent qu'après la déposition de Michel, & traiterent avec Leon, qui en les congédiant, les fit accompagner par les siens, qu'il envoya à Charlemagne: mais ces ambassadeurs en arrivant, trouverent que l'empire d'occident avoit aussi changé de maître. 813.

Charlemagne sur la fin de Janvier de l'année 814. en sortant du bain, fut pris de la fievre, & ensuite d'une pleurésie qui l'emporta en huit jours. Comme il voyoit son mal croître, & ses forces s'affoiblir de moment en moment, il se fit apporter le saint Viatique & l'Extrême-Onction par l'évêque Hildebole, maître de sa chapelle, & redoubla en cette extrémité la ferveur & la piété qu'il avoit fait paroître durant toute sa maladie. Il tomba le vingt-septieme de Janvier dans une espece d'agonie, qui dura le reste de ce jour-là & la nuit suivante. Le vingt-huitieme se sentant entierement défaillir, il fit avec peine le signe de la croix sur son front & puis sur son cœur, ferma les yeux, prononça encore ces paroles du Psalmiste: *Seigneur, je recommande mon esprit entre vos mains*, & dans ce moment il expira en la soixante-onzieme année de son âge, la quarante-septieme de son regne, la quarante-troisieme depuis la conquête de l'Italie, & la quatorzieme depuis qu'il avoit été couronné empereur.

814.
Mort de Charlemagne.
Eginard. ad an. 790.
Eginard in Annal. ad an. 814.
Theganus. cap. 7.
Monachus Engolism. Cap. 24.
Eginard. in Annal.

Non-seulement nous avons des annales du regne de Charlemagne écrites par Eginard son secrétaire, témoin oculaire de la plûpart des choses qu'il raconte: mais encore nous avons de la même main les traits les plus distinctifs de son caractere dans un ouvrage particulier composé après la mort de ce prince, dont je vais donner ici le précis, en y ajoûtant ce que quelques autres écrivains peu éloignés de son temps, nous en ont aussi marqué.

Eginard. in vita Caroli M.

Son caractere.

Tout ce qui peut contribuer à former un grand homme se rencontra dans ce prince: un grand esprit, un grand cœur,

une grande ame, avec un extérieur & toutes les qualités requises pour faire valoir tout le mérite d'un si beau & si
814. riche fonds. L'étendue de son empire entouré de tous côtés ou d'ennemis, ou de jaloux de sa puissance; composé d'une infinité de nations différentes, la plûpart difficiles à contenir dans le devoir, ne l'embarrassa jamais, quoiqu'il eût souvent plusieurs guerres en même-temps sur les bras, en Italie, en Espagne, en Germanie, sur la mer. Ses soins & sa vigilance s'étendoient à tout & par-tout, & ne manquoient gueres de le rendre victorieux: réglant au milieu de toutes ces guerres son état & l'église, y faisant fleurir la piété & les lettres, comme s'il avoit joui de la plus profonde paix: descendant dans le détail de tout, voyant tout par lui-même, toûjours en voyage ou en expédition militaire, tandis que son âge & sa santé lui permirent; également admirable à la tête d'une armée, d'un conseil, d'un concile, & même d'une académie de savans.

Il fortifia toutes ses frontieres & toutes ses côtes, bâtit pour cela des villes jusqu'au-delà de l'Elbe, mit en mer de nombreuses flotes, rendit la France inaccessible aux peuples du Nord, qui infectoient l'Océan, de maniere que ses ennemis ne purent que très-rarement l'entamer, soit par mer, soit par terre.

Constant & ferme dans ses entreprises, il savoit les soûtenir jusqu'à ce qu'il en fût venu à bout: c'est ce qu'on vit dès le commencement de son regne, lorsqu'abandonné par son frere Carloman dans la guerre d'Aquitaine, il ne la quitta point qu'il ne se fût rendu maître paisible de tout cet état. Il poussa pendant trente-trois ans celle des Saxons, jusqu'à ce qu'il les eût abattus à ne s'en plus relever; traversé à diverses reprises dans la conquête de la Pannonie ou du pays des Abares, il la reprit toûjours, & les subjugua enfin entierement, & se rendit par-là tributaires toutes les nations depuis le Rhin jusqu'à la Vistule.

Il prenoit ses mesures si justes, qu'il ne manqua presque jamais aucune entreprise, soit qu'il la conduisît en personne, soit qu'il la fit exécuter par ses généraux, dont il connoissoit parfaitement les talens & la capacité. C'est ce qui lui fit cette grande réputation par toute la terre, & jusques dans les pays de l'Asie les plus reculés, redouté de tous ses voisins, recher-

ché des rois de Perse & de ceux d'Afrique, admiré & chéri de ses sujets, & sur-tout obéi constamment par les trois princes ses fils ; obéissance qui suppose dans le pere pour le moins autant de prudence & d'autres grandes qualités, qu'elle en marque de bonnes dans les enfans. 814.

Sa bonté, sa patience, sa modération, son humeur bienfaisante & généreuse, ses manieres aimables contribuoient beaucoup à lui attacher ceux que sa qualité de roi, de vainqueur ou de pere lui avoit soumis. Il souffrit patiemment, pendant plus de deux ans que son frere Carloman régna avec lui, la bisarrerie de ce prince envieux de ses succès, & toujours prêt à prendre des liaisons qu'il savoit lui être désagréables & contraires à ses intérêts. Sur le point d'accabler Argise duc de Benevent, qu'il avoit contraint d'abandonner son état à sa discrétion, & de lui envoyer ses deux fils en ôtage, & qu'il vouloit obliger à lui venir demander lui-même sa grace, ce duc refusant obstinément par fierté de se soumettre à ce dernier article, il cessa de l'exiger, lui renvoya son fils aîné, & après sa mort donna l'investiture du duché à son cadet. Deux conjurations s'étant faites en Germanie contre sa personne, il se contenta de punir les conjurés de l'exil, il n'y en eut que trois à qui il en couta la vie, & qui furent tués s'étant mis en défense, lorsqu'il les envoya arrêter. Il pleura la mort du pape Adrien I. comme il auroit fait celle de son frere, & c'est une des louanges que lui donne l'auteur de sa vie à cette occasion, qu'il n'y eut jamais de meilleur & de plus constant ami que lui. Eginard. in vita Carol. M.

Il charmoit ses courtisans par son humeur honnête & aisée, & son peuple par ses manieres populaires. Il admettoit à son lever non-seulement les gens de sa cour, mais encore, s'il y avoit quelque différend ou quelque procès que le comte du palais fût embarrassé à décider entre les officiers du palais, il les faisoit venir en ce temps-là, les écoutoit durant qu'on l'habilloit, & terminoit l'affaire.

L'application qu'il avoit au gouvernement ne paroissoit pas seulement dans les conseils fréquens qu'il tenoit, dans les assemblées des seigneurs, & dans les conciles qu'il convoquoit : mais dans l'emploi ordinaire de son temps ; presque tout le jour se passoit à donner des ordres, à écouter les

couriers qui lui venoient de divers endroits, & à conferer
814. avec ses ministres. On a des détails qu'il faisoit mettre par écrit sur les choses qu'il devoit proposer dans les assemblées touchant les devoirs des évêques, des abbés, des comtes; on y voit les motifs qu'il devoit leur apporter, pour les engager à faire chacun leur devoir, à ne point empiéter sur la jurisdiction les uns des autres, & à ne se point chicaner dans les fonctions de leurs emplois.

J'ai remarqué en parlant de ses guerres de Germanie, qu'il avoit pour maxime de ne jamais laisser impunie aucune insulte de ses voisins de ce côté-là, ni aucune révolte de ses tributaires, persuadé que la seule crainte contenoit dans le devoir ces peuples encore féroces. Il étoit plus indulgent pour ceux d'Italie, peut-être à cause du voisinage des Grecs, toûjours attentifs à profiter du mécontentement de ceux qui auroient voulu se réunir à l'empire d'orient.

Monach. Engolism. Lib. 1.

Il avoit encore une maxime en matiere de récompense; c'étoit de les répandre sur le plus de personnes qu'il pouvoit: il ne donnoit jamais plusieurs comtés à un seul comte, excepté à ceux des frontieres, jugeant qu'il falloit que ceux-ci eussent plus d'autorité & de puissance, & plus de facilité à assembler un plus grand nombre de troupes contre les ennemis dans l'occasion. Mais il ne donnoit jamais, ou que très-rarement, d'abbayes aux évêques, ni d'autres bénéfices de fondation royale. Sa raison étoit, qu'en partageant ainsi ses graces, il se faisoit plus de serviteurs, & s'attachoit plus de personnes, que s'il eût mis beaucoup de charges & d'honneurs sur une seule tête.

La maniere dont il se comportoit dans son domestique, pouvoit servir de modele à tous ses sujets. Il eut pour la reine Bertrade sa mere tout le respect, toute la tendresse, & toute la complaisance possible. Il ne la chagrina jamais, excepté à une seule occasion: ce fut lorsqu'il répudia la fille de Didier, roi des Lombards, dont elle avoit négocié le mariage elle-même, qu'elle regardoit comme son ouvrage.

Eginard. in vita Caroli Magni.

Il apportoit beaucoup d'application à l'éducation de ses enfans. Il leur choisit toûjours de très-habiles précepteurs, pour leur apprendre les belles lettres. Dès qu'il les voyoit assez forts pour soûtenir la fatigue du cheval, de la chasse, de

la guerre, il les occupoit de ces exercices, & les y endurcissoit. Il s'appliqua sur-tout à former Louis le cadet de tous, 814.
comme par une espece de pressentiment qu'il devoit être un jour son successeur. Après qu'il l'eût fait roi d'Aquitaine à l'âge de trois ans, il le faisoit venir de temps en temps à sa cour, pour s'assurer par lui-même des progrès qu'il faisoit, & de l'application de ses gouverneurs, & pour empêcher qu'en prenant ce qu'il y avoit de bon dans les manieres du pays où il régnoit, il n'en prît aussi les défauts.

Pour les princesses ses filles, il avoit grand soin de les avertir d'éviter une certaine oisiveté, qui rend aux personnes de ce rang, la vie ou ennuyeuse ou trop molle & trop voluptueuse, & il vouloit que hors des temps destinés à leurs divertissemens, elles travaillassent & s'occupassent d'ouvrages propres de leur sexe; un peu plus de fermeté à leur faire pratiquer les sages avis qu'il leur donnoit, les leur auroit rendus plus utiles. Les grands progrès que la religion fit à la faveur de ses armes, jusques dans la Suede, si nous en croyons l'auteur de l'histoire ecclesiastique de ce pays, la protection qu'il donna à l'église Romaine, les grandes donations qu'il lui fit, son zele pour l'observation des canons, pour la discipline ecclesiastique, pour le reglement & la célébration du service divin, sa pieté dont il donnoit un très-grand exemple, par la maniere dont il assistoit aux divins mysteres, par les lectures qu'il faisoit faire à sa table, par la vénération qu'il avoit pour les saints livres, & pour ceux des saints peres, des jeûnes reglés & d'autres mortifications très-grandes qu'il pratiquoit, le soin qu'il avoit de faire rendre justice aux pauvres, aux veuves, aux orphelins, qui paroît dans tous ses capitulaires, les églises & les monasteres qu'il bâtit & qu'il fonda, le zele qu'il eut pour les lieux saints de la Palestine, pour l'extinction des heresies, une infinité d'autres bonnes œuvres, qui ne peuvent partir que d'un grand fonds de pieté, tout cela lui a merité le nom de Saint, comme ses grands exploits lui ont fait donner celui de grand; & quoique l'église romaine n'ait jamais souscrit à sa canonisation faite par un antipape du temps de l'empereur Frederic Barberousse, on l'honore cependant comme saint en quelques églises particulieres d'Allemagne, des Pays-Bas, de France & d'Espagne. Une chose incompatible avec la sainteté, peut

lui faire contester ce glorieux titre, c'est son incontinence, en
814. cas qu'elle fût aussi-bien averée que plusieurs le prétendent.
On attaque la réputation de ce prince sur ce point-là par des argumens plus specieux, ce me semble, que solides. Ce que
* Gontran. j'ai dit ailleurs en parlant d'un autre de nos rois *, sur le nom de concubine, qui signifioit alors une femme mariée, mais sans certaines formalités, & qui n'avoit pas certaines prérogatives, à cause de l'inégalité de la condition & le défaut de dot, suffit pour disculper ce grand roi: & après avoir bien pesé tout ce qui se dit sur ce sujet pour & contre, la vérité paroît être du côté de ceux qui le défendent.

Il avoit une passion extrème pour les belles lettres, & n'omit rien pour faire fleurir toutes sortes de sciences dans son état. Il fit venir de savans hommes de divers endroits, & entr'autres le fameux Alcuin, qu'il obtint d'Offa, roi des Merciens en Angleterre. Il en fit son favori, le combla de bienfaits, concerta avec lui les moyens de bannir l'ignorance & la barbarie de son royaume & de sa cour, & de rendre ses sujets aussi savans & aussi polis, qu'on l'étoit à Rome & à Constantinople. Sous son regne la science fut le moyen le plus sûr pour arriver aux dignités ecclesiastiques, & un titre pour mériter la faveur du prince. Il parloit bien & fort aisément latin, & savoit le grec; de sorte qu'il n'avoit que faire d'interprete pour entendre les ambassadeurs des empereurs de Constantinople. La grammaire, la rhétorique, la logique, la théologie n'étoient pas pour lui des sciences inconnues. Il dévora les difficultés de l'arithmétique, se fit instruire de ce qui se disoit alors de plus curieux en matiere d'astronomie, & assistoit avec plaisir aux observations que faisoient les astronomes
Theganus cap. 7. par son ordre. Il fit faire de nouvelles éditions des loix des Lombards, des Bavarois, & des autres nations soumises à son empire; & une des quatre évangelistes sur les meilleurs manuscrits grecs, latins & syriaques; il avoit une très-belle & très-nombreuse bibliotheque, se plaisoit fort à lire les ouvrages de saint Augustin, & en particulier les livres de la cité de Dieu, & s'en faisoit faire la lecture quelquefois pendant qu'il étoit à table, aussi-bien que de diverses histoires des grands princes & des grands hommes de l'antiquité. Nonobstant toute sa doctrine, on a dit de lui qu'il ne savoit pas écrire, & ce-

la sur un endroit d'Eginard son historiographe : mais je crois que l'on a mal pris la pensée de cet auteur, & qu'il n'a point voulu dire autre chose, sinon que ce prince sur la fin de sa vie, voulut apprendre à imiter les beaux caracteres des curieux manuscrits qu'il avoit dans sa bibliotheque, & que s'y étant pris trop tard, il ne put y réussir. 814.

Il parloit sur le champ de toutes sortes de sujets avec beaucoup de facilité & de grace; car il étoit naturellement disert & éloquent, & fort agréable dans la conversation, il l'aimoit sur-tout avec les personnes savantes; c'étoit un de ses divertissemens; les autres étoient la chasse & la course des chevaux, exercice où il excelloit aussi-bien que dans l'art de nager, en quoi aucun homme de son temps ne l'égaloit.

Ces exercices avec une grande sobriété lui tenoient lieu de tous les remedes, ayant une horreur extrème de tous les regimes de medecine, qui alloit presque jusqu'à ne pouvoir souffrir la presence d'un medecin. Sa grande santé fit qu'il s'en passa aisément jusqu'aux dernieres années de sa vie. Il étoit d'un tempérament fort & robuste, d'une taille heroïque, plus grand que le commun des hommes; mais d'une grosseur proportionnée : excepté qu'il avoit le cou un peu court : à cela près, tout étoit grand & majestueux dans sa personne : il avoit un air mâle & agréable, une démarche ferme, un visage ouvert, une belle tête, des yeux grands, vifs & gracieux, mais dont les seuls regards, quand il vouloit, contenoient dans le respect & dans la crainte ceux qui l'approchoient; il avoit une voix claire, mais foible, & d'un son peu proportionné à la grandeur de sa taille.

Ses défauts.

Il eut ses défauts comme les autres hommes, mais en petit nombre, & on peut dire qu'ils avoient pour principe ses bonnes qualités mêmes, & sur-tout la bonté de son cœur. La trop grande complaisance qu'il eut pour la reine Fastrade, femme imperieuse & cruelle, fit qu'il dissimula certaines violences auxquelles elle s'emporta quelquefois, & qui irriterent les esprits de plusieurs seigneurs, jusqu'à les faire penser à la révolte, & à conjurer même contre lui.

La tendresse qu'il eut pour ses filles l'empêcha de les marier, afin, disoit-il, de les avoir toûjours auprès de lui; ce qui causa quelques désordres dans sa famille, & de-là, dit

Eginard, tout heureux qu'étoit d'ailleurs ce prince, lui ve-
814. noient de grands sujets de chagrin. Il sut, ajoûte-t-il, les dissimuler, comme s'il eût été persuadé qu'on n'en parloit point dans le monde, & comme s'il n'y eût pas eu le moindre soupçon désavantageux à l'honneur de sa famille & de ses filles. C'est tout ce que dit sur ce sujet cet auteur, qui, selon quelques histoires, eut lui-même beaucoup de part à ces intrigues peu honorables à la maison royale.

Chronic. Laureshamense.

Supposé la fausseté du reproche de l'incontinence de ce prince, ce sont-là les foibles les plus considérables dont on l'accuse dans l'histoire, & qui ne sont pas capables de le dégrader & de le rendre indigne du rang que nous lui donnons parmi les plus grands hommes de l'antiquité : je ne sai même s'il y en a jamais eu qui ayent eu tant de vertus avec si peu de défauts.

Accidens extraordinaires qui précéderent sa mort, suivant l'idée populaire.

Nithardus.

Comme c'étoit presque l'unique grand homme ou l'unique grand prince qui fût alors dans le monde, toutes les nations concoururent à lui rendre propre le nom de grand. L'idée populaire fut que sa mort avoit été marquée clairement par quantité d'accidens extraordinaires qui la précederent : de fréquentes éclipses de lune & de soleil, & d'autres phénomenes qui parurent dans ce temps-là, étoient, disoit-on, des signes trop visibles de sa prochaine défaillance. Un grand portique qu'il avoit bâti avec beaucoup de dépense, pour faire la communication entre l'église & son palais d'Aix-la-Chapelle, s'écroula tout à coup le jour de l'Ascension d'un bout à l'autre, comme si on l'eût sappé par les fondemens; le pont de Mayence qu'il avoit été dix ans à faire bâtir, & qui passoit pour un prodige en cette matiere, fut brûlé en trois heures, sans qu'il en restât rien que ce qui étoit dans le fond de l'eau. Comme il marchoit à la tête de son armée contre Godefroi, roi des Normans, un peu avant le lever du soleil, le ciel étant fort serein, on vit comme une flamme tomber d'enhaut, qui passa de sa droite à sa gauche, & au même moment son cheval tomba mort sur la tête, & le jetta fort loin & fort rudement, de sorte que l'agraphe de son saïe, & la boucle de son baudrier se rompirent, & le javelot qu'il tenoit à sa main lui ayant échapé, fut porté par cette secousse à plus de vingt piés de lui. On s'imagina souvent sentir une espece de tremblement

dans le palais d'Aix-la-Chapelle, le tonnerre tomba sur l'église, & abattit une grosse boule d'or, qu'il avoit fait placer au sommet. Il y avoit dans la même église une inscription où étoient marqués le temps de la fondation de l'église & le nom du fondateur, *Carolus princeps*, elle étoit au-dessous d'une corniche qui régnoit à l'entour de l'église, & séparoit les deux rangs d'arcades; on remarqua peu de mois avant la mort du prince, que les lettres qui composoient le mot *princeps*, étoient tellement effacées, qu'elles ne paroissoient plus du tout. Il n'ignoroit pas les réflexions qu'on faisoit sur toutes ces choses parmi le peuple & à la cour: mais il affecta toûjours de n'en paroître ni ému ni inquiet, parlant de tous ces accidens comme de plusieurs autres qui n'avoient nul rapport à lui. 814.

Son grand âge, & les infirmités auxquelles il étoit sujet depuis quatre ans, l'avertissoient d'une maniere plus persuasive de sa mort peu éloignée, & firent qu'il s'y prépara plus sérieusement que jamais, par le renouvellement de sa dévotion. Il fit un testament particulier de ses meubles, dont il fit le partage entre les enfans qu'il avoit eus des reines, & ceux qu'il avoit eus de ses autres femmes. Il en fit aussi part aux principales églises métropolitaines de son état, qui étoient désignées dans son testament; savoir, celles de Rome, de Ravenne, de Milan, de Forli, de Grado, de Cologne, de Mayence, de Saltzbourg, de Treves, de Sens, de Besançon, de Lyon, de Rouen, de Reims, d'Arles, de Vienne, de Tarantaise, d'Ambrun, de Bourdeaux, de Tours & de Bourges.

Il n'avoit rien déterminé dans son testament touchant sa sépulture, & on délibera du lieu où l'on l'enterreroit: Mais l'on convint que son corps ne pouvoit reposer plus honorablement, que dans la belle église d'Aix-la-Chapelle, qu'il avoit fait bâtir à l'honneur de Jesus-Christ, sous le nom de la sainte Vierge.

Son corps embaumé & revêtu de ses habits impériaux, fut assis sur un throne d'or, l'épée au côté, la couronne en tête, avec une relique de la croix, tenant entre ses mains & sur ses genoux le livre des Evangiles; devant le corps étoit son sceptre & son bouclier d'or, que le pape Leon avoit benis. On l'avoit revêtu, immediatement sur la chair, du cilice qu'il portoit souvent pendant sa vie, & par-dessus ses habits impériaux,

on lui avoit mis une grande bourse de pelerin, qu'il porta toûjours dans tous les voyages qu'il fit à Rome.

814.

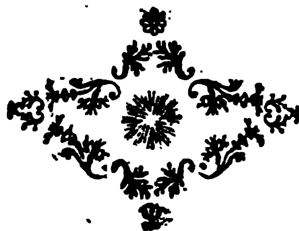
Après que le corps eut été exposé quelques heures de cette maniere, on l'enterra le même jour, & on éleva sur son tombeau une espece d'arc de triomphe, que l'on dora depuis le haut jusqu'en bas, on y mit cette épitaphe en latin.

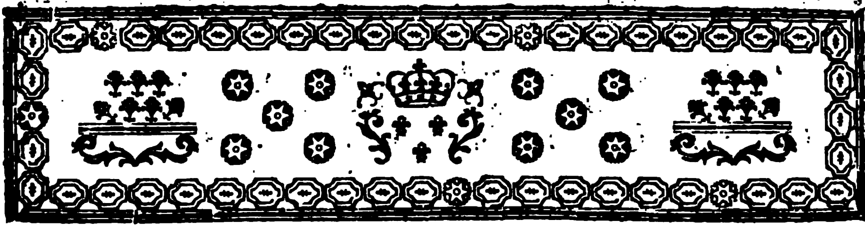
Epitaphe de Charlemagne.

SUB HOC CONDITORIO SITUM EST CORPUS KAROLI MAGNI ATQUE ORTHODOXI IMPERATORIS, QUI REGNUM FRANCORUM NOBILITER AMPLIAVIT ET PER ANNOS XLVII. FELICITER REXIT. DECESSIT SEPTUAGENARIUS (a) ANNO AB INCARNATIONE DOMINI DCCCXIV. INDICTIONE VII. V. CALEND. FEBRUARIAS.

Ci gît le corps de Charles, le grand & le catholique empereur, qui étendit avec beaucoup de gloire les bornes du royaume de France, & le gouverna heureusement pendant quarante-sept ans. Il est mort septuagenaire l'an de Notre-Seigneur huit cents quatorze, indiction septieme, le vingt-huitieme de Janvier.

(a) Il est surprenant que du vivant de Charlemagne on ne fût pas parfaitement instruit de l'âge de ce prince. Il est dit dans son épitaphe qu'il mourut septuagenaire, sans que l'on marque précisément s'il étoit dans sa soixante & dixieme année, où s'il l'avoit achevée. C'est Eginard qui rapporte cette épitaphe, & qui dit néantmoins quelques lignes auparavant, que ce prince mourut dans sa soixante & douzieme année; c'est dans la vie de Charlemagne qu'il parle de la sorte, & au contraire dans ses annales il dit seulement qu'il avoit environ soixante & onze ans.





SOMMAIRE

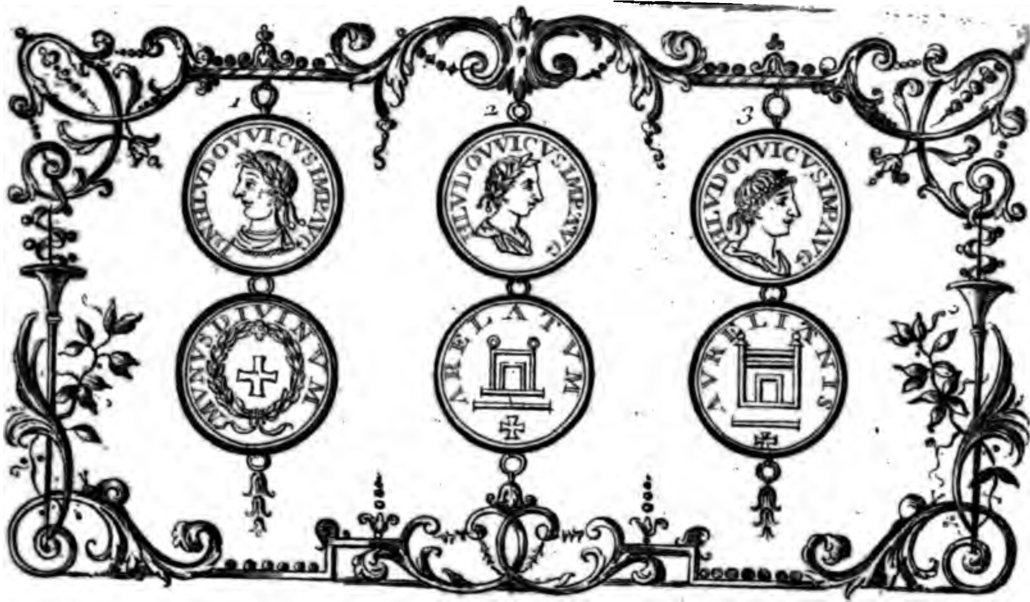
DU REGNE

DE LOUIS LE DEBONNAIRE.

Louis est reconnu pour empereur & pour roi de France. Il fait exécuter le testament de son pere, & regle ses affaires domestiques. Etendue de son empire. Il donne audience à divers envoyés. Il pourvoit ensuite aux affaires de l'état. Il envoye des troupes en Danemarc. Mort du pape Leon. Etienne est mis en sa place. Sacre & couronnement de l'empereur. Il travaille à la réforme de la discipline ecclésiastique. Il reçoit des ambassadeurs de divers princes. Il associe Lothaire son fils aîné à l'empire. Révolte de Bernard roi d'Italie. Son armée l'abandonne. Il vient demander pardon à l'empereur, qui lui fait crever les yeux & à ses complices. Révolte de Sclaomir duc des Abodrites. Les Bretons sont battus, & Nomenoi est fait comte de Bretagne. Mort de l'imperatrice Hermengarde. Défaite de Lupus duc des Gascons. L'empereur épouse en secondes noces Judith fille du duc Guelfe. Révolte de Liuduit duc de la basse Pannonie. Il fait de grands ravages en divers endroits. Il défait les troupes de l'empereur. L'empereur envoye trois armées contre lui, qui sont obligées de s'en retourner. Courses des Normans sur les côtes de France. L'empereur envoye inutilement trois nouvelles armées dans la Pannonie. Il fait épouser à son fils Lothaire Irmingarde. Il condamne sa propre conduite, & en fait une confession publique. Diverses expéditions de ses généraux. Il tient deux dietes à Francfort. Mort de Liuduit. Lothaire est couronné à Rome en

qualité d'empereur. Mort du pape Paſchal. Eugene II. lui ſuccede. L'imperatrice Judith accouche d'un fils qui fut nommé Charles. Les Bretons ſont châtiés. La diſpute touchant le culte des images ſe renouvelle en France & à Rome. L'empereur convoque à Paris une aſſemblée d'évêques ſur ce ſujet. Il envoye deux évêques à Rome pour traiter de cette controverſe avec le pape. Leurs propoſitions ſont rejettées. La diſpute s'échauffe en France. Nouvelle révolte des Bretons. Soulevement en Catalogne. L'empereur fait marcher des troupes vers les Pyrenées. Guerre entre les princes Normans. Les Sarraſins d'Afrique ſe rendent maîtres de la Sicile. Troubles dans la famille de l'empereur. Plaintes contre le gouvernement. L'empereur envoye des commiſſaires pour s'informer des déſordres de l'état. Il tient une aſſemblée générale à Aix-la-Chapelle. Il prend en bonne part les avis de Vala abbé de Corbie. Il aſſemble quatre conciles pour travailler à la réforme de l'état. Il donne une partie de ſon empire à Charles fils de l'impératrice Judith. L'abbé de Corbie ſe déclare pour le parti des mécontens. Nouvelle révolte des Bretons. Pepin prend les armes contre l'empereur ſon pere. L'impératrice eſt enlevée par les troupes de Pepin, & renfermée dans un monaſtere. Lothaire joint Pepin avec des troupes. L'empereur abandonné des ſiennes ſe livre aux rebelles. Louis & Pepin ſes fils ſe réconcilient avec lui. Il fait tenir une diete à Nimegue. Lothaire va trouver ſon pere, & lui demande pardon. Les chefs de la rebellion ſont relegués, & la paix eſt rétablie. L'impératrice retourne à la cour. Lothaire eſt déclaré déchu de la qualité d'empereur. L'empereur accorde une amniſtie générale. Nouveaux troubles à la cour. L'empereur convoque une diete à Thionville. Pepin s'enfuit en Aquitaine. Lothaire & le roi de Baviere s'engagent dans ſon parti. L'empereur marche à la tête d'une nombreuſe armée : les ſéditieux ſe ſoumettent. Il pardonne une ſeconde fois au roi de Baviere. Il pardonne auſſi au roi d'Aquitaine. Ses trois fils font une nouvelle ligue contre lui. Il deshérite Pepin, & donne le royaume d'Aquitaine au prince Charles. Lothaire & le roi de Baviere prennent la défenſe de Pepin. Le pape eſt gagné par Lothaire, & vient en France. L'empereur écrit une lettre circulaire aux évêques. Les troupes de l'empereur & celles des trois princes s'aſſemblent. Les évêques du parti de l'empereur écrivent fortement au pape. Réponſe du pape à leur

lettre. Entrevûe de l'empereur avec le pape. L'armée de l'empereur l'abandonne, & se rend à Lothaire. L'empereur se rend aussi aux princes ses fils. Il est déposé, & Lothaire est mis à sa place. On augmente les domaines de Pepin & de Louis. Lothaire fait mettre son pere en prison dans le monastere de saint Medard. Il tient une diete à Compiegne qui confirme son élection. L'empereur est accusé devant une assemblée d'évêques. Chefs d'accusation. Il est condammé & mis en pénitence. Les évêques lui font une grande exhortation sur les crimes dont on l'accusoit. Il est obligé de se reconnoître coupable, & demande qu'on lui accorde la grace de la pénitence publique. On lui fait quitter l'épée & prendre l'habit de pénitent. Agobard fait un manifeste contre ce prince. Les peuples sont indignés de ces mauvais traitemens. Assemblées secretes pour le rétablissement de l'empereur. Louis de Baviere demande qu'on lui donne plus de liberté. Toute la Germanie prend les armes pour l'empereur. Le roi de Baviere marche avec son armée contre Lothaire. Pepin arrive avec des troupes sur le bord de la Seine. Lothaire se retire en Bourgogne, & abandonne l'empereur, qui est remis sur le throne. L'empereur se reconcilie avec Pepin & Louis. Il donne une amnistie générale. L'impératrice est mise en liberté, & ramenée à Aix-la-Chapelle. L'empereur fait marcher une armée en Bretagne, qui est mise en déroute. Lothaire se rend maître de quelques places. Il se joint aux comtes Lambert & Matfride. L'empereur lui ordonne de se rendre auprès de lui. Lothaire obéit & obtient son pardon. La paix est publiée entre les deux armées. L'empereur convoque une assemblée à Thionville, où tout ce qui s'étoit fait à Compiegne est déclaré nul. L'impératrice tâche de mettre Lothaire dans son parti. Elle fait donner au prince Charles le royaume de Neustrie. Mort de Pepin. L'empereur fait une nouveau partage entre Lothaire & Charles. Le roi de Baviere prend les armes : il est contraint de demander pardon à son pere. Nouvelle révolte du roi de Baviere. L'empereur déclare Lothaire son successeur à l'empire. Mort de l'empereur & son caractere.



HISTOIRE
DE
FRANCE.

LOUIS LE DEBONNAIRE EMPEREUR.



ORSQUE Charlemagne mourut, Louis étoit en Aquitaine, & tenoit actuellement l'assemblée générale de son état à Doué, sur les confins du Poitou & de l'Anjou. Les principaux seigneurs qui se trouverent alors à Aix-la-Chapelle, dépêcherent, dès que ce prince eut expiré, un d'entr'eux nommé Rampon, pour porter cette nouvelle à Louis, & pour l'assûrer de leur fidelité & de

814. Eginard. in Annal. ad an. 814. Vita Ludovici Pii.

1. *Médaille.* Dominus noster LUDOVICUS Imperator Augustus. *Revers.* MUNUS DIVINUM.

2. *Médaille.* LUDOVICUS Imperator Augustus. *Revers.* ARELATUM; *c'est-à-dire, frappée à Arles.*

3. *Médaille comme la précédente Revers.* AURELIANIS, *frappée à Orléans.*

leur attachement à son service. Ce seigneur fit grande diligence, & arriva à Orleans, d'où il partit sans s'ouvrir à Theodulfe, évêque de cette ville sur le sujet de son voyage. Ce prélat homme habile & courtisan, avoit su la maladie de Charlemagne; il devina ce qu'on affectoit de lui cacher, & envoya secretement un courier, qui prévint l'arrivée de Rampon, & par lequel il avertissoit Louis qu'il avoit des choses importantes à lui communiquer, dont il devoit être instruit avant que d'arriver à Aix-la-Chapelle, & le prioit de lui envoyer ses ordres, & de lui mander s'il jugeoit à propos qu'il l'attendît à Orleans à son passage, ou s'il agréoit qu'il allât au devant de lui sur la route. Louis qui savoit que Theodulfe avoit été fort consideré de Charlemagne, & qu'il avoit eu grande part dans sa confiance, lui manda qu'il lui feroit plaisir de le venir trouver en chemin.

814.

Ce prince ayant terminé fort promptement les affaires pour lesquelles il avoit convoqué l'assemblée, la congedia, & partit cinq jours après l'arrivée de Rampon. Il rencontra l'évêque d'Orleans, avec qui il eut quelques conférences secretes, qui roulerent sur la disposition présente de la cour, & principalement sur la défiance qu'il devoit avoir de Valon ou Vala, proche parent de Bernard, roi d'Italie. L'évêque lui fit faire réfléxion que ce seigneur avoit toûjours eu un grand credit sur l'esprit de Charlemagne; que c'étoit lui qui l'avoit engagé à donner cette belle partie de l'empire François à Bernard; qu'étant & parent & ministre de ce jeune prince, & mis par Charlemagne auprès de lui, quand il l'envoya prendre possession de cet état, il ne pouvoit manquer d'être entierement dévoué à ses intérêts, & que si le roi d'Italie osoit avoir quelques prétentions au-delà de ce qui lui avoit été donné du vivant de Charlemagne, ce ne seroit que par le conseil de Vala qu'il entreprendroit de les soûtenir, & que par son adresse qu'il pourroit y réussir.

Ibid.

Louis est reconnu de nouveau pour empereur, & pour roi de France.

Ibid.

C'étoient en effet les soupçons qu'on avoit de ce seigneur assez communément à la cour, & il y étoit regardé comme l'unique personne capable de causer de l'embarras à l'empereur. On y étoit dans l'impatience de voir comment il se comporteroit à l'arrivée du prince, & plusieurs attendoient à régler leurs démarches sur les siennes; mais il fut le premier à

aller au-devant de Louis, à l'assûrer de sa fidelité, de sa soûmission, de son dévouement à son service, & il lui promit 814.
de contribuer de tout le pouvoir qu'il avoit sur l'esprit du jeune roi Bernard, à entretenir la bonne intelligence dans la famille royale. Ses promesses & ses sentimens étoient apparemment plus sinceres, que les caresses & les démonstrations de confiance avec lesquelles Louis le reçut; au moins cette confiance dura-t-elle peu. Presque tous les autres seigneurs imiterent à l'envi l'exemple de Vala, & Louis fut reconnu tout de nouveau à Aix-la-Chapelle, & par un consentement unanime, pour empereur & pour roi de toute la nation Françoise.

Ce prince avoit déja fait paroître dans toute sa conduite beaucoup de bonnes qualités, qui le rendoient digne du rang où sa naissance l'élevoit; beaucoup de valeur, de la prudence, de la moderation, de la bonté, de la pieté. Il avoit avec cela un visage & un exterieur agréable, sa taille, quoique médiocre, étoit proportionnée, & il étoit d'une force de corps extraordinaire, & d'une adresse merveilleuse au maniement des armes.

Theganus cap. 19.

La premiere chose qu'il fit, fut de se faire apporter le testament de l'empereur son pere. Il fit exécuter toutes les dispositions qui y étoient faites en faveur des églises, des pauvres, des officiers de la maison du prince, des princesses, & des fils que le feu roi avoit eus de ses dernieres femmes qui n'étoient pas reines, & cela fut accompli avec toute l'exactitude possible. Il suppléa même avec liberalité à certains articles en faveur de quelques-unes de ses sœurs, dont il trouvoit les partages trop foibles. Mais il leur fit entendre en même-temps qu'il étoit résolu de ne pas souffrir le scandale que quelques-unes d'elles avoient donné jusqu'alors.

Il fait exécuter le testament de son pere, & regle ses affaires domestiques.

Vita Ludovici Pii.

Il avoit été averti, soit par l'évêque d'Orleans, soit par celui qui lui apporta la nouvelle de la mort de l'empereur son pere, que ces princesses le connoissant d'humeur à les gêner auroient peine à demeurer à sa cour, & qu'elles prenoient des mesures pour se faire enlever au plûtôt par leurs amans; à l'exemple de leur grande tante Chiltrude sœur de Pepin, de laquelle j'ai parlé en faisant l'histoire de ce temps-là, qui ne s'accommodant ni du celibat, ni de la qualité d'abbesse, où

elle prévoyoit qu'on la destinoit, s'échappa aussi-tôt après la
814. mort de son pere, gagna le Rhin, où des gens d'Odilon, duc de Baviere l'attendoient, & d'où elle fut menée à ce prince, qui en étoit amoureux, & qui l'épousa.

L'empereur pour prevenir l'exécution de ce scandaleux projet, avoit ordonné à Vala, au comte Garnier, au comte Lambert, & à quelques autres, d'arriver devant lui à Aix-la-Chapelle, & d'y arrêter ceux qui trempoient dans ce complot. Quelques-uns d'eux qui avoient été avertis de cet ordre, & qui connoissoient la bonté de l'empereur, étoient déja en chemin pour venir se jetter à ses piés, & demander leur grace, qu'il leur accorda en effet: d'autres furent arrêtés: mais un des plus considérables nommé Hedoin, qui savoit que l'empereur ne l'aimoit pas, s'étant mis en défense, tua Garnier, blessa le comte Lambert, & fut lui-même tué.

Ces princesses du vivant de leur pere demeuroient toutes dans le palais, & l'avoient rempli de filles & de femmes qu'el-
Eginard in vita Carol. M. les avoient à leur service ou à leur cour. L'empereur leur ordonna à toutes, & à ses sœurs mêmes d'en sortir, & assigna à chacune de ces princesses leur demeure dans des monasteres, en leur donnant de bons avis pour leur conduite. De huit filles que Charlemagne avoit eues de divers lits, il en restoit encore sept, sans parler des cinq sœurs de Bernard, roi d'Italie, ses petites-filles, encore toutes jeunes, qu'il élevoit aussi dans son palais à Aix-la-Chapelle.

Nithardus. L. 1. Il y avoit outre cela trois garçons que Charlemagne avoit eus de ses deux dernieres femmes. Ils eurent, comme les filles, part au testament, mais sans nul droit & nulle prétention à la couronne. Ils s'appelloient Drogon, Hugue & Thierri. Ils étoient encore en bas âge; Louis les retint dans son palais, les fit élever selon leur qualité, & les faisoit toûjours manger à sa table. Ces soins & ces reglemens domestiques occuperent les premiers jours de son nouveau regne, & ne l'empêcherent pas de commencer aussi à s'instruire à fond de tout ce qui concernoit ce grand & vaste état dont il étoit devenu le maître.

Eginard. in vita Car. M. Charlemagne l'avoit reçu déja très-étendu de Pepin son
Etendue de son empire. pere. Il comprenoit dès-lors tout le pays d'entre le Rhin, la Loire & l'ocean, le pays d'entre le Rhône & les Alpes, l'A-

quitaine, & jusqu'aux Pyrenées; & dans la Germanie, ce qui est entre le Rhin & le Danube, & de plus tout cet espace qui est entre le Rhin, le Danube, la riviere de Sala & la Saxe; car la Saxe étoit dès-lors tributaire de la France, mais à cela près, elle en étoit encore indépendante du vivant de Pepin. 814.

Charlemagne avoit ajoûté à son empire, premierement, au-delà des Pyrenées toute cette largeur de l'Espagne jusqu'à l'Ebre, qui comprend aujourd'hui la Navarre, l'Arragon & la Catalogne. Secondement, toute l'Italie depuis la ville d'Aost jusqu'au duché de Benevent. Car quoique Pepin eût fait des conquêtes en Italie, les Grecs & les Lombards les lui disputerent toûjours: mais Charlemagne conquit le royaume des Lombards, & obligea les Grecs à convenir des limites, & à lui ceder dans les formes, & par un traité, presque tout le continent d'Italie avec plusieurs isles. Troisiemement, au-delà du Rhin il avoit augmenté son empire de toute la Saxe, qui faisoit une grande partie de la Germanie, & beaucoup plus étendue que ce qu'on appelloit la France Germanique. En quatrieme lieu, la haute & la basse Pannonie, la Dacie sur le bord septentrional du Danube, l'Istrie, la Croatie, la Dalmatie, hormis les villes maritimes, qu'il avoit cedées aux Grecs. Enfin il s'étoit rendu tributaires presque toutes les nations qui habitoient les pays situés entre le Rhin, le Danube, l'ocean & la Vistule, c'est-à-dire, jusqu'au pays que nous appellons aujourd'hui le royaume de Pologne.

C'étoit un grand empire dont Louis entroit en possession par la mort de son pere, excepté l'Italie, qui appartenoit à Bernard, fils de son frere le feu roi Pepin; & c'etoit aussi à tenir dans la soûmission un si vaste pays, à l'exemple de son prédecesseur, qu'il lui falloit employer toute son application. Eginard. in Annal.

Il donne audience à divers envoyés.

Il commença par donner audience à divers envoyés, dont les principaux étoient ceux de l'empereur Leon l'Armenien, avec qui il renouvella les anciens traités, & à qui aussi-tôt après il envoya lui-même des ambassadeurs. Ils avoient intérêt l'un & l'autre à se ménager mutuellement: Louis, afin de se confirmer dans la possession du titre d'empereur d'occident, que les empereurs Grecs avoient eu beaucoup de peine à accorder à Charlemagne; & Leon qui avoit enlevé l'em-

pire à Michel Rangabé, souhaitant fort d'être reconnu pour
814. empereur legitime d'orient par celui d'occident.

Il pourvoit ensuite aux affaires de l'état.

Ensuite Louis convoqua une assemblée générale des seigneurs à Aix-la-Chapelle, pour s'instruire de l'état des Provinces, & fit partir après l'assemblée pour divers endroits du royaume plusieurs personnes de sa cour, avec la qualité d'envoyés du prince *, pour rendre la justice, réformer les désordres qui pouvoient s'être introduits, & prevenir ceux que le changement de gouvernement pouvoit causer. Il confirma tous les priviléges des églises & toutes les donations que ses prédecesseurs leur avoient faites, & les signa de sa main. Beaucoup de familles Espagnoles qui s'étoient retirées en Languedoc du vivant de Charlemagne, pour éviter la tyrannie des Sarrasins, y avoient été opprimées & réduites à l'esclavage; Louis fit en leur faveur un rescrit, par lequel il les délivroit de servitude, & les établissoit dans les mêmes droits & dans les mêmes priviléges que les anciens habitans du royaume. Il fit venir d'Italie son neveu le roi Bernard, qui lui fit hommage de son royaume & serment de fidelité. Il confirma le traité fait par Charlemagne avec le duc de Benevent, pour l'hommage que ce duc devoit rendre, & pour le tribut qu'il devoit payer, & qui fut réduit à sept mille sous d'or, au lieu de vingt-cinq mille qu'il payoit auparavant

* Missi Dominici.

Thegan. cap. 10.

Ex Archivis Ecclesiæ Narbonensis apud Pithoeum.

Theganus cap. 10. Vita Ludovici Pii.

Louis avoit alors trente-six ans, & avoit eu trois fils du vivant de Charlemagne; savoir, Lothaire, Pepin & Louis qui étoit encore tout jeune. Il envoya Lothaire en Baviere, & Pepin en Aquitaine, avec des ministres de confiance, pour gouverner ces deux états.

Sur ces entrefaites arriva à la cour Heriolte, un des prétendans au royaume de Danemarc, qui ayant été défait dans une bataille par les fils du feu roi Godefroi, venoit demander du secours à l'empereur pour rétablir son parti.

On avoit trop d'intérêt en France à entretenir les guerres civiles des Normans, lesquelles continuoient depuis quelques années, pour ne pas soûtenir la faction la plus foible, & qui étoit prête de succomber. L'empereur reçut Heriolte avec beaucoup de bonté, lui conseilla d'aller en Saxe, & d'attendre là le temps propre à rentrer dans le Danemarc, l'assûrant du secours qu'il lui demandoit. En effet, il envoya au

Il envoye des troupes en Danemarc.

plûtôt ordre aux Saxons & aux Abodrites de se tenir prêts à marcher pour cette expédition au premier commandement. 814.

Afin d'engager les Saxons à faire leur devoir en cette occasion, il leur accorda aussi-bien qu'aux Frisons, une grace qu'ils lui avoient fait demander avec beaucoup d'instance à son avenement à l'empire; ce fut de les remettre en possession du droit d'heriter de leurs parens, duquel Charlemagne les avoit privés en punition de leurs fréquentes révoltes. Cette concession fut approuvée de plusieurs, & blâmée de beaucoup d'autres: les uns louoient en cela la bonté de l'empereur, les autres l'accusoient d'imprudence, de s'ôter un moyen si sûr de tenir dans le devoir ces nations inquietes, & l'unique qui avoit reussi à Charlemagne pour cet effet. Le succès justifia le prince; car dans la suite ces peuples gagnés par cette condescendance, lui furent toûjours très-attachés & très-fideles. Vita Ludovici Pii.

Tout étoit tranquille dans l'état, excepté du côté d'Espagne où l'on étoit toûjours en guerre avec les Sarrasins. Leur roi Abulas envoya des ambassadeurs à l'empereur pour traiter de la paix: elle se fit, mais elle dura peu.

Cependant les troupes des Saxons & des Abodrites s'étoient assemblées pendant l'hyver. Heriolte n'attendoit que l'occasion de passer l'Elbe à la faveur des glaces. Il tâcha de le faire à deux diverses reprises: mais le dégel étant survenu toutes les deux fois, il fallut remettre l'expedition à un autre tems, & on la fit au mois de mai. 815.

Les troupes Saxones & Abodrites conduites par le duc Baudri, à qui l'empereur en confia le commandement, passerent l'Elbe, & ensuite l'Eider. Elles entrerent en Danemarc par la partie meridionale de Jutland, & après sept jours de marche, elles se camperent sur le bord de la mer, où elles demeurerent trois jours.

Les rois Normans s'étoient avancés vers eux avec une grande armée & une flote de deux cents voiles, & s'étoient postés dans une Isle éloignée d'une lieue du continent, où ils pouvoient aisément passer avec leur flote, résolus de ne point hasarder le combat, mais de couper l'ennemi, s'il s'engageoit plus avant dans l'isthme du Danemarc.

Le general François pénétra leur dessein, & voyant qu'il

n'y avoit pas moyen de les attirer à une bataille, se contenta
815. de piller & brûler toute la frontiere: il en amena quarante & un ôtage, & vint avec Heriolte & une partie des troupes trouver l'empereur à Paderborne, où il tenoit une assemblée générale. Ce fut là que Louis reçut les ambassades & les hommages des Esclavons & des autres nations tributaires de la France, dont les envoyés venoient aussi pour voir ce qu'il y avoit à craindre ou à attendre du nouveau gouvernement.

L'empereur avant que de partir d'Aix-la-Chapelle pour Paderborne, avoit reçu des nouvelles d'Italie, qui le chagrinoient. La faction des parens du feu pape Adrien, qui avoient outragé si étrangement le pape Leon au commencement de son pontificat, avoit été punie par Charlemagne, & ce châtiment avoit procuré au pape un pontificat heureux & paisible. Mais cette haine réprimée & non pas éteinte, éclata incontinent après la mort de ce prince. Il se fit une conspiration entre les plus considérables de Rome contre la vie du pape, qui en ayant été averti, les fit arrêter, & le crime ayant été averé, il les fit tous mourir.

Eginard. in Annal. ad an. 815.

Vita Ludovici Pii.

Cette conduite févere du pape déplut à l'empereur, qui
816. étant retourné à Francfort après l'assemblée de Paderborne, où son neveu le roi d'Italie l'avoit suivi, fit partir ce prince pour Rome, afin de s'instruire sur les lieux de toute cette affaire. Le roi d'Italie après avoir fait faire toutes les informations, les envoya en France; l'empereur les ayant lûes, & ayant entendu les envoyés de Leon, qui vinrent le trouver de sa part, parut satisfait de la conduite du pape, & la chose en demeura là. Quelques mois après le pape étant tombé dans la maladie dont il mourut, il se fit de nouvelles séditions à Rome, où le roi d'Italie envoya Vinigise duc de Spolete, qui en empêcha les suites. Etienne, diacre de l'église Romaine, après la mort de Leon, fut mis en sa place *(a)*.

Mort du pape Leon, Etienne est mis en sa place.

La premiere chose qu'il fit après son exaltation, fut de faire prêter le serment de fidelité aux Romains au nom de l'empereur, & de lui envoyer des ambassadeurs, pour lui rendre compte de son élection. Il le pria de trouver bon qu'il fit un

(*a*) Etienne étoit le cinquieme pape de ce nom, mais on le compte communément le IV. parce qu'un de ses prédécesseurs de ce nom ne vécut que peu de jours, & je suivrai désormais cet usage.

voyage

voyage en France, pour conférer avec lui sur les affaires de Rome, & qu'il eut la satisfaction de le sacrer lui-même. L'empereur lui répondit qu'il le verroit avec plaisir. 816.

Sacre & couronnement de l'empereur.

Si-tôt qu'il sût que le pape avoit passé les Alpes, il envoya des seigneurs de sa cour pour le recevoir, & lui-même s'avança au-devant de lui jusqu'à Reims, où il lui fit toutes sortes d'honneurs : car étant sorti hors de la ville, il descendit de cheval dès qu'il l'apperçut, le pape ayant aussi mis pied à terre, l'empereur s'avança & se prosterna trois fois devant lui; ensuite ils s'embrasserent & se baiserent avec de tendres témoignages d'amitié. Le Dimanche suivant le pape sacra l'empereur, & le couronna avec l'impératrice Hermengarde. Ils eurent de fréquentes conférences touchant les affaires de l'église & le gouvernement de Rome, & quelques jours après, le pape reprit le chemin d'Italie, accompagné de quelques seigneurs de la cour, qui suivant l'ordre qu'ils en avoient de l'empereur, le firent recevoir par-tout avec de grands honneurs, & défrayer dans tout le voyage.

Il travaille à la réforme de la discipline ecclésiastique.

Excepté quelques mouvemens des Gascons & des Esclavons-Sorabes, qui furent bientôt appaisés par les châtimens qu'on en fit, la paix & la tranquillité continuoient dans l'empire François, & l'empereur prit ce temps-là pour travailler à la réforme de la discipline ecclésiastique dans toute la France, comme il avoit fait en Aquitaine. Soit que ce fût la piété des princes qui leur inspirât ce dessein, soit que l'état ecclésiastique, qui devenoit de jour en jour plus nombreux, commençât à être regardé comme une des plus considérables parties de l'état, soit que le désordre s'y mît aisément, & que l'autorité royale fût nécessaire pour le remettre dans l'ordre, il est certain que depuis le regne de Pepin, c'étoit un des points auxquels les rois donnoient le plus d'application, & que dans les assemblées des seigneurs & des évêques, on en traitoit presque toûjours.

En celle-ci l'empereur fit lire un livre composé par Amalaire, diacre de l'église de Metz, suivant les ordres qu'il en avoit eus de ce prince. Ce n'étoit pour la plûpart que des passages des Peres, touchant la dignité & les devoirs des évêques & des prêtres, avec les regles des chanoines, lesquelles supposent que ceux-ci vivoient en communauté comme les

Tom. II. Conc. Gall.

religieux d'aujourd'hui. On y lut aussi les regles des religieuses,
816. & il paroît par-là que ces regles étoient les mêmes dans tous les monasteres. Il en étoit de même des regles des religieux, tous les monasteres d'hommes ayant été soûmis à la regle de saint Benoît. On y fit encore plusieurs statuts touchant la conservation des biens des églises, & sur diverses autres matieres ecclésiastiques. L'empereur y fit aussi recommander la modestie aux évêques & aux autres ecclésiastiques, il leur y fit interdire l'usage des étoffes précieuses, & sur-tout des ceintures d'or, des coûteaux enrichis de pierreries qu'ils portoient à ces ceintures, & la mode profane de porter des éperons, qui étoit alors celle des gens de la cour. Il fit publier ces statuts par-tout, & assûra l'assemblée qu'au mois de Septembre il envoyeroit dans toutes les provinces des officiers de sa part, pour voir si on les exécutoit, & lui rendre compte si les chanoines, les religieux, les religieuses, les évêques & les autres ecclésiastiques se conformoient exactement à ces regles.

Vita Ludovici Pii.

Il reçoit des ambassadeurs de divers princes.

Eginard. ad an. 816.

Tandis qu'il tenoit cette assemblée à Aix-la-Chapelle, il arriva des ambassadeurs de divers princes, qui venoient tous lui demander son amitié. Ceux d'Abulas roi des Sarasins, furent retenus long-temps sans réponse, & dans l'incertitude de celle qu'on leur feroit, à cause de quelques infractions du dernier traité de paix, qui leur faisoit appréhender qu'on ne leur déclarât la guerre : mais enfin on reçut leurs excuses, & ils furent congediés avec menace que s'ils n'observoient plus exactement les traités, on les y contraindroit par les armes.

Il en vint encore de la part de l'empereur d'orient, pour confirmer les anciens traités, & pour faire régler quelques différends touchant les limites du côté de la Dalmatie. Mais comme ce second article ne pouvoit se traiter que sur les lieux, l'empereur députa un commissaire pour cette affaire, qu'il fit partir avec un des ambassadeurs Grecs. Ils se trans-
817. porterent en Dalmatie, & après quelques conférences avec le gouverneur François de ce pays-là & les envoyés des Esclavons Vinides, qui avoient aussi part à ce différend, à cause du voisinage, tout fut terminé à l'amiable.

Les ambassadeurs des rois Normans ne réussirent pas si bien dans leur négociation. Ils les avoient envoyés pour engager

l'empereur à abandonner la protection d'Heriolte leur parent & leur compétiteur : on écouta leurs propositions, mais on y trouva peu de sureté & de sincerité, ainsi on les renvoya sans réponse : on résolut de continuer à soûtenir le parti d'Heriolte, & d'entretenir parmi eux tant qu'on pourroit, cette guerre civile, qui affoiblissoit un dangereux ennemi, & délivroit les côtes de France de ses insultes. 817.

Il associe Lothaire son fils aîné à l'empire.

L'empereur cependant méditoit un important dessein sur l'exemple de Charlemagne son pere ; c'étoit d'associer un de ses enfans à l'empire, & de donner aux deux autres chacun un royaume. Les circonstances n'étoient pas les mêmes. Charlemagne avoit une autorité beaucoup plus établie que Louis, & de quoi la conserver toute entiere sur ceux-mêmes auxquels il communiquoit sa qualité de souverain. Louis étoit autant aimé que lui de ses sujets & de ses enfans, mais il en étoit moins redouté. De plus Charlemagne n'associa son fils à l'empire qu'après la mort des deux autres, & c'étoit la crainte de causer de la jalousie entre eux, qui lui avoit fait différer cette association. Au contraire, Louis outre ses trois fils vivans, dont deux ressentiroient infailliblement la préférence de celui qui seroit associé, avoit encore son neveu Bernard roi d'Italie, qui représentoit Pepin son pere, fils aîné de Charlemagne, & qui en qualité de maître de l'Italie, siége naturel, pour ainsi dire, de l'empire d'occident, sembloit avoir un droit particulier de prétendre à ce titre. Cette diversité de circonstances mettoit beaucoup de différence entre la conduite de Charlemagne & celle de Louis : aussi les suites en furent-elles très-différentes.

Louis, sans avoir égard à ces raisons, communiqua son dessein à l'assemblée générale qu'il tint à Aix-la-Chapelle en l'année 817. & sans dire dans la premiere séance sur lequel de ses trois fils il feroit tomber son choix, il ordonna un jeûne de trois jours, pour obtenir les lumieres du ciel dans une affaire si importante.

Epist. Agobardi ad Ludovicum. Chronic. Moissiac. Eginard. in Annal. ad an. 817. Vita Ludovici Pii. Charta divisionis Imperii. Tom. I. Capit. Baluzii, pag. 573. Chronic. Moissiac.

Après ces trois jours, il déclara que c'étoit Lothaire son fils aîné, qu'il associoit à l'empire, qu'il créoit roi d'Aquitaine Pepin son second fils, & Louis son troisieme fils roi de Baviere. Ce choix fut approuvé, & l'acte en fut envoyé au pape par l'empereur. La cérémonie du couronnement des trois

princes se fit avec beaucoup de solennité, & les deux rois
817. partirent aussi-tôt pour aller se faire reconnoître chacun dans leur royaume.

Cette nouvelle ne fut pas plûtôt portée au roi d'Italie, qu'il en fit paroître son chagrin, & déclama publiquement contre ce choix comme contre une injure qu'on lui faisoit, donnant à entendre que la succession à l'empire le regardoit plus qu'aucun autre en qualité de roi d'Italie. Ce fut pour lui un nouveau motif de se révolter, & le prétexte plausible qu'il prit de faire éclater la résolution où il étoit, de secouer le joug, de se soustraire à la dépendance qu'il avoit de la France, & de refuser l'hommage auquel on l'avoit soûmis.

En effet, cette résolution de se révolter n'étoit pas si brusque qu'elle le parut. Bernard avoit déja un parti en France, formé publiquement par plusieurs courtisans de la vieille cour, qui avoient déchu sous le nouveau regne, du crédit qu'ils avoient sous le précédent. Ceux qui avoient le plus de part dans les bonnes graces de Charlemagne sur la fin de sa vie, étoient Engilbert abbé de saint Riquier, Vala dont j'ai parlé un peu auparavant, proche parent de Bernard par la mere de ce prince, Adelard abbé de Corbie, Rainier comte du palais, Reginard grand chambellan, & Theodulphe évêque d'Orléans. Engilbert étoit mort peu de temps après son maître. Adelard avoit été disgracié, & obligé de quitter son abbaye pour aller demeurer en l'isle de Nermoutier en Poitou. Vala eut ordre dans le même temps de se retirer de la cour, & se fit moine de Corbie, soit par dévotion, soit par l'espérance de revenir un jour par cette voie à la cour: car alors la qualité de moine, quand elle étoit jointe à beaucoup de mérite, étoit un moyen presque sûr pour y avoir entrée, & y acquérir de la considération: l'évêque d'Orléans de quelque adresse dont il eût usé, & quelques mesures qu'il eût prises pour s'emparer de l'esprit du nouvel empereur dans les entretiens importans qu'il eut avec lui, lorsque ce prince vint d'Aquitaine à Aix-la-Chapelle, n'avoit pas réussi, & étoit peu considéré. Les autres que j'ai nommés ne l'étoient pas plus que lui.

Tous ces gens-là, excepté Vala & Adelard, qui ne se mêloient plus de rien, étoient d'intelligence avec le roi d'Italie,

& avoient attiré à leur faction beaucoup d'autres personnes de qualité, & même du clergé, à qui la réforme que l'empereur avoit faite l'année d'auparavant dans les capitulaires de l'assemblée d'Aix-la-Chapelle déplaisoit fort. On y avoit inseré un article qui regardoit nommément les évêques de Lombardie, accusés d'exiger de l'argent pour les ordinations, & on les y avoit menacés de la déposition sur ce sujet. Anselme archevêque de Milan avoit ressenti vivement cet affront, & cela n'avoit servi qu'à le faire entrer plus volontiers dans les intrigues du roi d'Italie ; Wlfode évêque de Cremone y paroissoit aussi des plus zelés.

817.

Vita Ludovici Pii.

C'étoit en comptant sur l'adresse & sur le chagrin de tous ces mécontens, que Bernard leva le masque. Il anima toutes les villes d'Italie, tant celles qui relevoient immédiatement de lui, que les autres, à se soulever contre l'empereur, & vint avec des troupes se saisir de tous les passages des Alpes.

Révolte de Bernard roi d'Italie.

Ratalde évêque de Verone, & Suppon comte de Bresse, soit qu'ils eussent en apparence suivi le torrent, ou qu'ils eussent ouvertement refusé d'entrer dans les desseins de Bernard, furent ceux qui donnerent les premiers avis à l'empereur de cette conjuration. Ce prince voulant éteindre l'incendie dans sa naissance, assembla une armée composée des troupes qu'il avoit en Germanie, & de celles qu'il leva en-deçà du Rhin, & marcha promptement vers les Alpes. La nouvelle de son arrivée à Châlons sur Saône commença à faire trembler les ennemis, & partie par la terreur, partie par les promesses que l'empereur fit faire secretement aux officiers des troupes de Bernard, la désertion se mit de telle sorte dans l'armée de ce prince, qu'en peu de jours il se trouva presque seul.

Son armée l'abandonne.

Dans le désespoir où cette désertion le jetta, il crut ne pouvoir trouver de ressource plus sûre, que la bonté de celui qu'il avoit offensé. Il passa les Alpes, accompagné des principaux de son armée, & vint avec eux demander pardon à l'empereur, en mettant ses armes à ses piés.

Il vient demander pardon à l'empereur.

L'empereur les reçut avec un air & un visage sévere, & reprocha à Bernard sa perfidie & son ingratitude, le faisant ressouvenir que c'étoit à lui qu'il étoit redevable de son royaume d'Italie, & qu'après la mort de Pepin, lui-même lui avoit ménagé ce partage, & déterminé l'empereur son pere à le faire

Vita Ludovici Pii.

couronner. Il ajoûta qu'avant que de parler de grace pour un
817. crime qui méritoit la plus cruelle mort, il vouloit en savoir tous les complices. Bernard ne se laissa pas presser sur cet article, & sur le champ les nomma tous, savoir, Theodulphe évêque d'orléans, & les autres mécontens dont j'ai parlé.

Après cet aveu, l'empereur leur dit qu'il ne vouloit pas être seul juge de cette affaire, & qu'il en renvoyoit l'examen à l'assemblée générale de la nation, qui devoit bientôt se tenir à Aix-la-Chapelle. Il donna ordre cependant d'arrêter tous ceux qui venoient d'être accusés, & les fit conduire avec Bernard à Aix-la-Chapelle. On leur y fit leur procès quelques mois après; & tous par le consentement unanime des seigneurs, furent condamnés à la mort.

Qui lui fait crever les yeux & à ses complices.

L'empereur modéra la rigueur de cette sentence, quelques remontrances que lui fissent les seigneurs. Il ordonna que la peine de mort fût commuée en un supplice qui étoit devenu assez ordinaire en France, depuis plusieurs années, & dont l'usage étoit venu de l'empire d'orient, où il étoit fort commun: c'étoit de crever les yeux aux criminels. Il ordonna que Bernard & tous ses complices laïques subissent ce supplice: pour les évêques après les avoir fait déposer, selon les formes canoniques par un concile, il envoya les uns en exil, & relegua les autres en divers monasteres, pour y vivre en pénitence; Bernard mourut trois jours après (*a*), ou de chagrin, ou du mal qu'on lui avoit fait en lui crevant les yeux: on dit qu'on voit encore à Milan, où il fut enterré, son épitaphe en ces termes: *Bernard, fils de Pepin, de sainte mémoire, prince admirable par son honnêteté, & illustre par ses autres vertus, repose dans ce tombeau; il régna quatre ans & cinq mois, il mourut le dix-septieme d'Avril.* Ainsi fut dissipée cette révolte (*b*), & par-là le royaume d'Italie fut réuni à la couronne de France.

(*a*) La mort de Bernard doit être placée à l'an 818. ainsi que le pere Pagi l'a démontré.

(*b*) Pasquier prétend que Louis le Debonnaire ne traita Bernard avec tant de rigueur, que pour avoir un prétexte de s'emparer de l'Italie, & pour se délivrer d'un neveu qui pouvoit lui susciter de fâcheuses affaires; car Bernard étant fils de Pepin, frere aîné de Louis le Debonnaire, pouvoit prétendre à des droits plus étendus sur la succession de Charlemagne que ceux de Louis. Suivant ce systême, Bernard ne fut immolé qu'à l'ambition de son oncle. Louis fit enfermer dans un monastere trois fils naturels de Charlemagne, Drogon, Hugues & Thierri; action qui lui fut reprochée

Pour prevenir de ſemblables factions, l'empereur fit couper les cheveux à ſes trois jeunes freres Drogon, Thierri & Hugues, les mit chacun dans un monaſtere, & leur fit prendre l'état de cléricature. 817.

Révolte de Sclaomir duc des Abodrites.

Preſque au même temps que l'empereur reçut la nouvelle de la révolte du roi d'Italie, il apprit celle que Sclaomir duc des Abodrites au-delà de l'Elbe, juſqu'alors toûjours très-attachés & très-fideles à la France, venoit de former, pour en ſecouer le joug. Elle fut encore cauſée par un changement fait dans le gouvernement du pays par ordre de la cour, depuis la mort de Charlemagne : tant il eſt vrai que les innovations ſont toûjours dangereuſes au commencement des nouveaux regnes.

Eginard. in Annal. ad an. 817.

Sclaomir avoit été fait par Charlemagne duc des Abodrites, après la mort de ce duc Thraſicon, que le roi des Normans avoit fait aſſaſſiner, pour ſe venger de l'attachement qu'il faiſoit paroitre en toute occaſion pour la France & pour Charlemagne. Thraſicon avoit laiſſé un fils nommé Ceudrague, qui fit reſſouvenir l'empereur des ſervices de ſon pere, & de la maniere dont les Normans l'avoient immolé à leur haine contre la France, le ſuppliant par ces conſidérations de lui donner quelque part dans le gouvernement de ſa nation.

L'empereur lui accorda ſa demande, & ordonna à Sclaomir de partager avec lui ſa qualité de duc & le commandement qui lui étoit attaché. Cet ordre irrita tellement ce duc, qu'il jura que de ſa vie il ne paſſeroit la riviere d'Elbe, pour aller au palais d'Aix-la-Chapelle faire ſa cour ou rendre ſes hommages. Il apprit alors que l'empereur avoit refuſé la paix que les rois Normans lui avoient demandée : il traita ſecretement avec eux, & en vertu de ce traité, peu de temps après, l'armée des Normans vint fondre dans le pays, leur flote monta par l'embouchure de l'Elbe, juſqu'au fort d'Eſſesfeld,

dans la ſuite, ainſi que la mort de Bernard. Il eſt vrai que ces crimes furent proprement commis par les miniſtres de ce prince, qui le gouvernoient abſolument, & qui lui faiſoient accroire tout ce qu'ils vouloient. Voyez les recherches de Paſquier, l. 5. ch. 2. Mais l'opinion de cet écrivain moderne eſt contraire au témoignage des auteurs contemporains, qui tous attribuent le malheur de Bernard à ſa révolte.

bâti par l'ordre de Charlemagne, & l'assiégea conjointement
817. avec l'armée de terre.

Eginard. in Annal. ad an. 817.

Les comtes chargés de la défense des frontieres & des bords de l'Elbe, sur l'avis des mouvemens des Normans & des Abodrites, se mirent en état de leur résister, & jetterent promptement des troupes dans Essesfeld. Elles le défendirent si bien, que les ennemis furent obligés de lever le siége, & de se retirer après avoir fait seulement quelques ravages dans les environs.

Les Bretons sont battus, & Nomenoi est fait comte de Bretagne.

Les Bretons ou sollicités par les Normans & par la faction du roi d'Italie, ou d'eux-mêmes par leur inquiétude naturelle, crurent ces conjonctures favorables pour tâcher aussi de se mettre en liberté. Morman à la tête des Bretons avoit commencé sa révolte par prendre le nom de roi, titre que
818. les comtes ou princes des Bretons avoient toûjours eu grande passion de porter. L'empereur marcha en personne avec une nombreuse armée, & tint une assemblée générale à Vannes, dont il s'empara, ou qui plus vrai-semblablement avoit déja été réunie à l'empire François par Charlemagne, après une révolte que les Bretons firent de son temps. De-là il entra dans le pays, & y prit ou força toutes les places capables de résistance. Les Bretons battus par-tout, déchargerent leur colere sur leur nouveau roi, le tuerent eux-mêmes, & obtinrent par-là le pardon qu'ils demanderent à l'empereur.

MS. Monasterii Rothonensis.

Un seigneur du pays nommé Nomenoi ou Nomenon, n'avoit jamais voulu consentir à la révolte, & étoit toûjours demeuré fidele avec un nombre considérable de Bretons, qui s'étoient attachés à lui. L'empereur en reconnoissance de sa fidélité, le fit comte, ou comme il est appellé dans l'histoire, juge de la province de Bretagne, ou bien comme on l'appelle encore ailleurs *, prieur de la nation Bretonne. C'étoit un homme d'un grand mérite, également habile dans le métier de la guerre, & dans le maniement des affaires. Les successeurs de Louis ne s'en apperçurent que trop, ainsi que nous le verrons dans la suite de cette histoire.

* In concilio Turonensi.

Mort de l'impératrice Hermengarde.

L'empereur après avoir pacifié les troubles de Bretagne, réglé toutes les affaires, & choisi autant d'ôtages qu'il voulut en prendre, revint par Angers, où il avoit laissé malade l'impératrice

pératrice Hermengarde qui y mourut deux jours après ſon arrivée. Delà il continua ſa marche par Rouen, par Amiens jusqu'à Heriſtal, où il trouva des ambaſſadeurs de diverſes nations qui attendoient ſon arrivée. Les envoyés de Sigon nouveau duc de Benevent, lui firent de magnifiques préſens de la part de leur maître, & le juſtifierent ſi bien de l'aſſaſſinat de Grimoald ſon prédéceſſeur dont il étoit ſoupçonné, que ſon élection faite par les Beneventins fut confirmée, & ſon hommage reçu.

818.

Eginard. in Annal.

Les ambaſſadeurs des Guduſciens & des Timotiens, peuples voiſins des Bulgares, & depuis long-temps leurs alliés ou leurs tributaires, furent admis à l'audience de l'empereur: ils le prierent d'agréer qu'ils renonçaſſent à la protection des Bulgares pour ſe mettre ſous la ſienne, & de les unir au gouvernement de Dalmatie. L'empereur leur marqua que le choix qu'ils faiſoient de ſa protection, lui étoit très-agréable. Il reçut leur hommage, & conſentit à l'union qu'ils lui demandoient.

Enfin, il écouta & reçut mal ceux de Liuduit duc de la baſſe Pannonie, qui lui vinrent faire des plaintes de la conduite de Cadolac comte de Frioul, un des commandans de cette marche. Ce duc ne cherchoit que des prétextes de rompre avec la France, & de ſe révolter, comme il le fit bientôt après. L'empereur, après avoir congédié tous ces divers envoyés, alla paſſer l'hyver à Aix-la-Chapelle.

Défaite de Lupus duc des Gaſcons.

Les Bretons n'étoient pas les ſeuls qui euſſent penſé à ſe prévaloir pour leur liberté, des troubles de l'Italie & de de-là l'Elbe. Les Gaſcons n'avoient pas manqué une ſi belle occaſion, ayant à leur tête Lupus leur duc. L'empereur fit marcher contre eux Pepin ſon fils roi d'Aquitaine & les comtes d'Auvergne & de Toulouſe avec les milices de ces deux territoires. Lupus eut la hardieſſe de recevoir la bataille que ces généraux lui préſenterent. Il y fut défait & pris, & conduit à Aix-la-Chapelle, où l'empereur lui fit grace de la vie, & ſe contenta de l'envoyer en exil. Il punit de la même peine Sclaomir ce duc des Abodrites qui s'étoit ligué avec les Normans, & qui fut auſſi pris dans un combat par les commandans de la marche Saxone.

Ibid.

Ainſi Louis victorieux de tous côtés, ou par lui-même ou

par ses généraux, s'occupa pendant l'hyver comme faisoit Charlemagne, à tenir des assemblées pour maintenir l'ordre dans l'empire, & les reglemens de discipline qu'il avoit envoyés les années précédentes aux églises & aux monasteres.

818.

L'empereur épouse Judith, fille du duc Guelfe.
Vita Ludovici Pii; Theganus & alii.

Comme il avoit perdu l'impératrice Hermengarde, on le pressoit de se remarier, d'autant plus qu'on voyoit en lui assez de piété pour appréhender qu'il ne pensât de nouveau à quitter sa couronne, afin de vivre plus chrétiennement dans la retraite. Les seigneurs qui avoient des filles à marier, n'oublierent rien pour faire pencher les inclinations du prince du côté de leur famille. Le duc Guelfe emporta l'honneur de la préférence pour sa fille Judith. L'empereur dans ce mariage eut autant d'égard à la noblesse de l'épouse qu'il choisissoit, qu'à sa beauté : elle étoit du côté de son pere de la plus noble maison du royaume de Baviere, & du côté de sa mere du plus illustre sang de toute la Saxe ; mais avec tous ses avantages sa destinée fut d'être en France dans la suite, ou la cause ou l'occasion de bien des malheurs.

Jusqu'alors tous les soulevemens qui s'étoient faits, soit au-delà des Alpes, soit du côté des Pyrenées, soit en-deçà du Rhin, soit au-delà de l'Elbe, n'avoient servi qu'à affermir la puissance du prince par une prompte défaite, & qu'à le rendre redoutable : mais il s'éleva cette même année un nouveau rebelle digne par sa bravoure, par son habileté dans la guerre, par son adresse, par ses intrigues d'être regardé par les François comme un ennemi dangereux, qui fut par sa résistance & en les attaquant avec succès, interrompre cette suite de victoires à laquelle ils étoient accoûtumés, jusques-là qu'il fut plus souvent victorieux que vaincu.

Ce fut ce Liuduit dont les envoyés étoient venus l'année précédente trouver l'empereur à Aix-la-Chapelle. Il étoit duc de la basse Pannonie, c'est-à-dire, des pays où sont aujourd'hui les villes de Bude, de Gran, d'Albe royale : il descendoit de ces Huns ou Abares autrefois si puissans, & si redoutables à tous les peuples des environs du Danube : Charlemagne les avoit subjugués & tellement exterminés, qu'on ne les regardoit presque plus comme un peuple particulier. Depuis qu'ils se furent entierement soumis, on leur donnoit pour les gouverner des chefs de leur nation avec la qualité de

duc, mais toûjours tributaires de la France & obligés à l'hommage (*a*). 819.

Liuduit avoit cette qualité dans la basse Pannonie, & crut qu'elle lui donneroit assez de pouvoir & assez d'autorité pour se révolter impunément contre l'empereur. Il commença par se brouiller avec Cadolac, gouverneur de Frioul, qui partageoit, ce semble, avec le gouverneur de Dalmatie, une espece de commandement ou d'intendance qu'ils avoient sur toutes les nations de ces quartiers-là, le long de la Drave, de la Save, & du Danube. Ce fut sur les différends qu'il avoit avec lui qu'il envoya à Aix-la-Chapelle faire ses plaintes, qui n'ayant pas eu grand effet comme il s'y étoit bien attendu, lui servirent de prétexte pour se révolter & tâcher de se rendre indépendant de la France : il engagea dans son parti les Esclavons d'entre la Save, la Drave & la Carinthie.

Révolte de Liuduit duc de la basse Pannonie.

Eginard. in Annal. ad an. 819. Vita Ludovici Pii. Theganus.

Si-tôt que l'empereur en eut été averti, il envoya ordre aux troupes d'Italie de marcher de ce côté-là pour le soumettre. Le gouverneur de Frioul les y conduisit. Liuduit se retrancha à l'entrée du pays, & l'y attendit, & prit si bien ses mesures, qu'il l'empêcha de forcer aucun passage, & l'obligea à s'en retourner sans avoir rien fait que de légeres excursions, où les troupes impériales reçûrent quelques dommages.

Theganus.

Ce premier succès enfla le cœur de Liuduit. Il fit partir de nouveaux envoyés pour la cour de l'empereur, à qui il proposa d'adoucir les conditions auxquelles sa nation & les Esclavons avoient été jusqu'alors soumis à la France, & pourvû qu'on voulût avoir cet égard pour les deux nations, il promettoit à l'empereur de faire en sorte qu'elles continuassent de lui être fideles. L'empereur rejetta ces propositions, & cependant lui en fit d'autres selon lesquelles il se relâchoit sur certains points, supposé qu'il mît les armes bas.

Liuduit ne s'en accommoda pas, & comme il prévit bien que ce refus lui alloit attirer sur les bras de grandes forces, il pensa à intéresser dans son parti les nations voisines, & envoya par-tout en-deçà, & au-delà du Danube des gens pour en-

(*a*) Thegan appelle ce Liuduit duc des Esclavons, parce que les Esclavons avoient été long-temps mêlés parmi les Abares : car certainement la basse Pannonie étoit le pays des Abares.

gager les peuples de ces quartiers-là à un ſoulevement gé-
819. néral.

Il leur fit repréſenter qu'ayant été libres juſqu'au temps de Charlemagne, on les avoit injuſtement aſſervis; qu'il leur étoit honteux d'avoir été tant d'années ſans penſer efficacement à recouvrer leur liberté; qu'ils étoient depuis trop long-temps expoſés au caprice & à la cruauté des gouverneurs de Frioul & de la Dalmatie; que les plaintes qu'il avoit portées à la Cour contre le gouverneur de Frioul n'avoient pas été écoutées; qu'il venoit de demander à l'empereur quelque adouciſſement de l'eſclavage où gémiſſoit ſa nation anéantie par les carnages qu'en avoient faits les François, ſans pouvoir rien obtenir; qu'au reſte ce regne n'étoit pas ſi terrible que le précedent, & qu'il y avoit bien de la différence entre Louis & Charlemagne; qu'avant que de rien propoſer de ſes deſſeins, il avoit voulu tenter le péril lui-même, & que ſi lui ſeul à la tête des Abares & des Eſclavons avoit cette année repouſſé les François, que ne devoit-il point eſpérer quand il ſeroit ſecondé des troupes de tant de braves nations confédérées pour l'interêt de leur gloire & de leur liberté?

Ces remontrances ébranlerent pluſieurs nations: mais elles ne leur firent prendre aucune réſolution: il n'y eut que les Timotiens, ceux-là mêmes qui l'année d'auparavant avoient envoyé leurs ambaſſadeurs à Aix-la-Chapelle pour ſe ſoûmettre à l'empire François en renonçant à l'alliance des Bulgares; il n'y eut, dis-je, que ceux-là qui ſe laiſſerent débaucher par Liuduit, & qui ſe joignirent à lui.

Eginard. in Annal. ad an. 819.

Il fait de grands ravages en divers endroits.

Cadolac, gouverneur de Frioul, étant mort au retour de ſon expédition de Pannonie qui ne lui avoit pas réuſſi, l'empereur mit à ſa place le duc Baudri, capitaine d'expérience, qui commandoit quatre ans auparavant l'armée envoyée en Danemarc pour ſoutenir le parti d'Heriolte contre les rois Normans. Ce général n'eut pas plûtôt pris poſſeſſion de ſon gouvernement, qu'il apprit que Liuduit s'étoit avancé juſques dans la Carinthie qui en faiſoit une partie, & y mettoit tout à feu & à ſang. Baudri ſur ces avis ramaſſa tout ce qu'il put de troupes, & vint dans la Carinthie avec une armée peu nombreuſe, pour arrêter les ravages de l'ennemi. Il le joi-

gnit dans ſa retraite ſur le bord de la Drave, & donnant ſur ſon arriere-garde, il lui tua beaucoup de monde: malgré cet échec Liuduit ne laiſſa pas de paſſer la Save pour continuer ſes ravages. 819.

D'un autre côté le duc Borna, gouverneur de Dalmatie, s'étoit mis en campagne avec une grande armée, pour tâcher de l'enfermer entre lui & celle de Frioul. Ce duc avoit dans ſes troupes un grand corps de Guduſciens: c'étoit cette autre nation dont les envoyés étoient venus avec ceux des Timotiens pour ſe ſoûmettre à l'empire de France, & que Liuduit n'avoit pû d'abord engager à prendre les armes contre les François.

Il défait les troupes de l'empereur.

Le général François le rencontra ſur la riviere de Culp qui ſe jette dans la Save. Liuduit ne balança pas à recevoir la bataille. Et il avoit raiſon de le faire ayant une ſecrete intelligence avec les Guduſciens, qui dès le commencement du combat lâcherent le pié, le reſte des troupes fut bientôt entraîné par un ſi méchant exemple. Dragomoſe beau-pere de Liuduit, qui déſapprouvant la révolte de ſon gendre s'étoit retiré en Dalmatie, & combattoit dans l'armée Françoiſe, y fut tué, & le général preſſé de tous côtés ne pouvoit gueres éviter le même malheur. Mais ſa bravoure & ſon expérience ſuppléerent en cette occaſion à tout le reſte: il fit un gros eſcadron de ſes gardes, avec lequel il ſe retira en préſence de toute l'armée ennemie ſe battant toûjours en retraite, ſans que jamais Liuduit, qui lui fit donner pluſieurs aſſauts, eût jamais pû l'enfoncer ni le rompre. Liuduit ne manqua pas de profiter de cette défaite, & il mena ſans tarder ſon armée victorieuſe en Dalmatie, où il mit tout au pillage. Borna n'étant pas en état de lui réſiſter en pleine campagne, fit promptement retirer tout ce qu'il put dans les villes fortes, y jetta des garniſons capables de réſiſter, & lui avec un petit camp volant de troupes choiſies, ſe mit à côtoyer l'armée ennemie, & à la harceler, tombant nuit & jour ſur Liuduit, & l'attaquant tantôt en queue, tantôt en flanc, tantôt lui enlevant des quartiers, tantôt lui coupant les vivres, & il le fatigua de telle ſorte, qu'il l'obligea à ſortir bientôt de la Province, après lui avoir tué plus de trois mille hommes enlevé plus de trois cents chevaux, & une partie du butin qu'il avoit fait. *Ibid.*

L'empereur que la défaite de Borna avoit fort inquiété,
819. reçut ces dernieres nouvelles avec beaucoup de joye, aussi-bien que celles qui lui vinrent des Pyrenées où Pepin son fils, roi d'Aquitaine, dompta tellement les Gascons qui s'étoient de nouveau révoltés, que jamais la Gascogne ne parut ni plus tranquille ni plus soûmise.

Les succès ne furent pas moins heureux du côté du Nord. Heriolte que l'empereur soûtenoit toûjours contre les quatre rois Normans tous fils du roi Godefroi, entra par mer en Danemarc avec le secours des Abodrites. La conjoncture étoit avantageuse. La dissension s'étoit mise entre les freres, & Heriolte s'étant offert à soûtenir un des partis contre l'autre, son offre fut acceptée: les deux princes chefs de la faction contraire furent obligés de quitter le Danemarc. Et Heriolte s'accommoda avec les deux autres, avec lesquels il partagea le royaume.

L'empereur envoye trois armées contre lui.
Eginard. in Annal. ad an. 820.

La révolte de Liuduit & les moyens de le soûmettre firent la principale matiere des délibérations de l'assemblée générale que l'empereur tint à Aix-la-Chapelle pendant le quartier d'hyver. Le duc de Dalmatie s'y rendit par ordre de l'empereur, afin que dans les conseils de guerre il pût plus aisément communiquer les connoissances qu'il avoit prises sur les lieux des forces de l'ennemi, des endroits par où l'on pourroit l'attaquer avec plus d'avantage, & des moyens de faire subsister les troupes. Il fut résolu qu'on entreroit dans le pays avec trois armées par trois endroits différens, & on les fit marcher dès qu'il y eut du fourrage à la campagne.

Deux de ces armées sortirent d'Italie, l'une par les Alpes Noriques, laissant à droite le comté de Tirol & l'évêché de Saltzbourg, & à gauche la Carinthie; l'autre marcha par la Carinthie, & la troisieme assemblée au-delà du Rhin prit sa route par la Baviere & par la haute Pannonie, c'est-à-dire, par Vienne en descendant vers l'embouchure de la Drave. Il y avoit peu de François d'en deçà du Rhin, dans ces armées, composées pour la plûpart de troupes Saxones, Allemandes,
Ibid. Bavaroises, & de la France Germanique. Liuduit averti de la tempête qui alloit fondre sur lui, fit avancer des troupes vers la Carinthie pour arrêter l'armée qui venoit par cette province: il en posta d'autres, quoiqu'en assez petit nombre, aux

détroits des montagnes entre Saltzbourg & la Carinthie, par où devoit passer l'autre armée, & pour lui il se retrancha dans la basse Pannonie au centre de son pays, dans une place située sur le haut d'une montagne, où il avoit retiré ce qu'il avoit de précieux, & mis des vivres en abondance, pour y attendre de pié ferme la troisieme armée qui venoit le long du Danube, & se défendre contre toutes les trois, en cas que les deux premieres forçassent les passages. 819.

Celle qui marcha entre Saltzbourg & la Carinthie, alla fort lentement, étant continuellement arrêtée aux passages des montagnes, qu'il lui falloit forcer, & harcelée par une infinité de petits partis qui l'incommodoient. Celle qui alloit le long du Danube mit aussi beaucoup de temps dans sa marche, à cause du long chemin qu'elle avoit pris, & des difficultés qu'elle trouva au passage de la Drave vers son embouchure. L'armée qui avoit pris au travers de la Carinthie trouva plus d'ennemis que les deux autres, & il lui fallut donner trois combats de suite où elle fut toûjours victorieuse : mais comme elle avoit moins de chemin à faire, elle arriva la premiere nonobstant ces obstacles dans le pays de Liuduit.

Qui sont obligées de s'en retourner.

Les généraux François ne doutoient point que quand il les verroit joints tous ensemble au milieu de ses terres, il ne leur envoyât demander quartier : mais il n'en fit rien, & ne daigna pas même entrer avec eux en négociation. Les généraux délibererent s'ils l'iroient attaquer dans ses retranchemens : mais ils les trouverent si inaccessibles, qu'ils ne crurent pas devoir l'entreprendre. Ainsi ils se contenterent de ravager le pays, où ils mirent le feu par-tout. Seulement au retour les généraux des deux armées d'Italie sommerent les habitans de la Carniole de se rendre, aussi-bien que ceux d'une partie de la Carinthie, qui s'étoient déclarés pour Liuduit, & ce fut pour eux une nécessité de le faire. Pour la troisieme armée, elle s'en retourna en très-mauvais état, les méchantes eaux, tandis qu'elle campoit sur la Drave, y ayant causé la dyssenterie, qui fit mourir un grand nombre de soldats.

Après la retraite des armées Liuduit s'appliqua pendant tout le temps qu'on le laissa en repos, à fortifier ses places, & à se mettre en état de soutenir les efforts qu'il s'attendoit bien qu'on feroit contre lui la campagne prochaine ; & comme il n'avoit

point dans le pays de gens assez entendus dans ces sortes de
819. travaux, il avoit depuis quelque temps trouvé moyen d'en avoir d'ailleurs.

Eginard. in Annal.

Il entretenoit pour cela correspondance avec Fortunat, évêque de Grade, ville du Golfe de Venise, & aujourd'hui du domaine de cette république, qu'il savoit être mal affectionnée à la France, & qui faisoit passer secretement des Ingénieurs en Pannonie, pour exécuter & conduire ces travaux. L'empereur ne fut averti de cette intelligence que l'année d'après cette derniere campagne, par un prêtre de Grade. L'évêque fut appellé à la cour. Mais comme il se douta du sujet pour lequel on l'appelloit, il passa à Zara en Dalmatie, où il s'ouvrit au gouverneur sur la cause de sa retraite. Le gouverneur qui savoit que cet évêque avoit toûjours eu beaucoup d'envie que la ville de Grade retournât sous la domination des empereurs d'Orient, lui donna un vaisseau qui le conduisit à Constantinople où il fut en sûreté.

Courses des Normans sur les côtes de France.

L'adresse de Liuduit qui avoit des correspondances jusqu'en Italie, ne laissa pas lieu de douter qu'il ne ménageât toutes les diversions qu'il croyoit propres à diminuer les forces qu'on
820. pouvoit envoyer contre lui. Ainsi les excursions maritimes des Normans sur les côtes de France qui recommencerent cette année-là, furent sans doute un effet de ses intrigues auprès des rois de Danemarc.

Eginard.

Une flote de treize navires Normans courut toutes les côtes de France. Ils parurent d'abord sur celle de Flandre, d'où ils furent repoussés par les vaisseaux & par les garnisons qu'on y tenoit pour les garder : ces pirates firent seulement une descente en un endroit qui se trouva mal gardé ; ils en enleverent quelques bestiaux, & mirent le feu à quelques chaumieres, n'ayant pas eu le loisir de faire plus de mal. Delà ils allerent tenter une descente à l'embouchure de la Seine, d'où ils furent aussi repoussés. Ils furent plus heureux en Aquitaine, où ils pillerent le bourg appellé *Bundium* par Eginard, & par d'autres Buin, & ailleurs Burn. C'est sans doute celui qui s'appelle aujourd'hui dans le Medoc au-delà de la Garonne, saint Paul de Born. Ils firent en cet endroit & dans tout le pays voisin beaucoup de désordre, & en emporterent un grand butin. Les Sarrasins violant à leur ordinaire le traité de paix

Valesius, Notitia Gall.

qu'ils

qu'ils venoient de ſigner à Aix-la-Chapelle, cauſerent auſſi quelques dommages aux François dans les mers de Sardaigne, dont on ſe vengea ſur eux par les ravages qu'on fit en Eſpagne. 820.

On ſe prépara de nouveau pendant l'hyver, à attaquer Liuduit avec trois armées comme on avoit fait la campagne précedente. Avant cette expédition l'empereur tint une aſſemblée à Nimegue, où il fit relire l'acte d'aſſociation de ſon fils Lothaire à l'empire, & de la ceſſion qu'il avoit faite aux deux autres, du royaume de Baviere & de celui d'Aquitaine, le fit ſouſcrire par les ſeigneurs, & confirmer par leur ſerment. 821.

Il y reçut les envoyés du pape Paſcal qui avoit ſuccedé trois ans auparavant au pape Etienne IV. & confirma la donation des villes & des territoires que ſes prédeceſſeurs avoient faite à l'égliſe Romaine, & y en ajoûta encore quelques autres. Il y tint un dernier conſeil de guerre avec les généraux qui devoient commander les trois armées de Pannonie, & qui les y conduiſirent au mois de Mai. Liuduit garda la même méthothode que l'année précedente, s'enferma dans ſes retranchemens, mit toutes ſes troupes dans les places de défenſe, & abandonna le plat pays aux François, qui après l'avoir pillé, s'en retournerent ſans avoir pu faire autre choſe, ni obliger ce rébelle à faire aucunes propoſitions.

L'empereur envoye inutilement trois nouvelles armées dans la Pannonie.
Tom. II. Concil. Gall.

Ils arriverent au mois d'Octobre à Thionville, où l'empereur fit épouſer à Lothaire ſon fils aîné Irmingarde, fille du comte Hugues. Les ſeigneurs & les évêques qui avoient été complices de la conjuration de Bernard, roi d'Italie, prirent la conjoncture de cette fête pour demander leur grace à l'empereur, & ſe ſervirent pour cela de l'abbé Adelard, qui depuis peu étoit revenu à la cour par l'adreſſe de ſes amis de la maniere que je vais dire, & y étoit plus puiſſant que jamais.

Il fait épouſer à ſon fils Lothaire Irmingarde.

Cet abbé étoit un homme de grand mérite, & de la famille royale; ſon pere étant couſin iſſu de germain de l'empereur. Ceux qui s'étoient emparés de l'eſprit du nouveau maître, ainſi que je l'ai déja raconté, l'y avoient détruit: mais avec le temps le parti de ſes ennemis ceſſa de prévaloir ſi fort, & ceux qui avoient interêt à ſon rétabliſſement ne perdirent aucune occaſion de faire reſſouvenir l'empereur de ſes anciens ſervices. Un jour entr'autres deux prélats dont l'hiſtoire ne dit ni le nom,

Radbert. in vita Adelhardi.

ni le Diocese, étant de retour de la solitude de Nermoutier
821. où ils l'étoient allé voir, parlerent avec tant d'éloge de sa vertu à l'empereur, & de la joie qu'il faisoit paroître de se trouver hors de l'embarras du monde, qu'ils le toucherent, & lui firent naître des remords d'avoir persécuté un homme de ce mérite & de cette piété : enfin après sept ans d'exil il lui permit de retourner à Corbie, presque aussi-tôt après il le rapprocha de sa personne, & lui donna plus d'autorité & plus de part que jamais dans les affaires de l'état.

Ce fut donc de lui que se servirent les seigneurs & les évêques exilés à cause de la conspiration du roi d'Italie, pour demander leur grace à l'occasion des noces du jeune empereur Lothaire avec Irmingarde, & ils l'obtinrent. Non-seulement l'empereur leur permit de revenir de leur exil, mais encore il leur rendit tous leurs biens qu'il avoit confisqués. La chose alla plus loin, & ce prince à la persuasion de son nouveau ministre, donna un exemple de pieté & d'humilité chrétienne qui édifia infiniment l'église, mais que la politique & la prudence sans doute lui défendoient.

Il condamne sa propre conduite, & en fait une confession publique.

Eginard. in Annal. ad an. 821.

Quoique la révolte de Bernard, roi d'Italie, & sa conjuration contre la vie même du prince fût un crime notoire, Louis cependant n'avoit pas voulu en juger lui-même : le criminel avoit été condamné à la mort par l'assemblée générale des seigneurs, & l'empereur avoit commué la peine de mort & adouci l'Arrêt. Cependant quatre ans après dans une assemblée tenue dans le palais d'Attigni sur la riviere d'Aine, ce prince dont la facilité & la tendresse de conscience étoient extrêmes, se laissa persuader qu'il avoit commis en cela un grand péché.

Vita Ludovici Pii. Theganus.

(*a*) Il accusa & condamna lui-même sa propre conduite, & en fit une confession publique comme d'un crime infiniment scandaleux, & qui méritoit une telle réparation.

Ce qu'il y eut encore de singulier, fut que dans cette confession publique, entrerent les fautes qu'il avoit commises contre le ministre nouvellement rétabli, aussi-bien que la disgrace de Vala.

Cette conduite pouvoit avoir de fort mauvais effets, & elle

(*a*) Suivant le système de Pasquier, dont on a parlé ci-dessus, la mort de Bernard étoit en effet un crime que Louis le Debonnaire avoit raison de se reprocher.

n'en eût que de trop funestes dans la suite. C'étoit rendre le gouvernement méprisable, que d'en faire ainsi connoître publiquement les défauts, c'étoit trop l'exposer à la censure des sujets, & donner matiere & des prétextes plausibles aux révoltes. Enfin, c'étoit rendre en quelque façon le peuple juge de son souverain. La pénitence imposée par saint Ambroise à Theodose, avec laquelle on compara celle de Louis, étoit pour un péché beaucoup plus grief, tout y étoit édifiant, mais il n'y avoit rien de dangereux.

821.

Louis fit dans la même assemblée d'Attigni un autre aveu qui n'avoit rien que de louable, c'étoit que contre les intentions & les dernieres volontés du feu empereur son pere, il avoit fait couper les cheveux à ses trois freres cadets, & les avoit relegués dans des monasteres, chose qui de plus étoit contre les canons, par lesquels il étoit défendu d'obliger personne à se renfermer dans le cloître, à moins qu'il n'eût fait quelque crime qui méritât cette pénitence. Il leur envoya demander pardon, & leur laissa le choix libre, ou bien de demeurer dans l'état où l'on les avoit engagés, ou de revenir à la cour. Ces trois princes firent alors par choix & par vertu ce qu'ils avoient d'abord fait par force, & préfererent la retraite aux espérances dont le monde pouvoit les flater.

822.

Eginard. ad an. 822.

Radbert. in vita Adelhardi.

Diverses expéditions de ses généraux.

Tandis que l'empereur s'occupoit à Attigni de ses œuvres de pieté, ses généraux poussoient Liuduit plus vivement & avec plus de succès qu'on n'avoit fait dans les campagnes précédentes. A leur entrée dans la Pannonie, il leur abandonna Sisseg ville à quelque distance de la Save, qui subsiste encore aujourd'hui, & autrefois si fameuse dans l'histoire de l'empire, sous le nom de Siscia. Ils le suivirent & le serrerent de si près, qu'il fut obligé de sortir de son pays, pour se sauver chez les Sorabes.

Il y a dans notre histoire deux peuples de ce nom, les uns habitoient entre la riviere d'Elbe & celle de Sala, les autres étoient dans une partie de la Dalmatie, que l'on croit être aujourd'hui le pays appellé la Servie. Ce fut chez ces derniers que Liuduit se réfugia. Il fut reçu par un de leurs ducs dans sa ville: mais par la plus noire perfidie, il tua en trahison celui-là même qui l'avoit reçu, se rendit maître de la place, & envoya de-là aux généraux François leur dire, que si on vou-

Eginard. in Annal.

loit lui promettre sûreté, & lui faire des conditions raisonnables, il étoit prêt d'aller se jetter aux piés de l'empereur pour lui demander pardon de ses revoltes. On étoit à la fin de la campagne, & les troupes se trouvoient fatiguées par les marches continuelles qu'on leur avoit fait faire dans la poursuite de Liuduit: les généraux savoient que l'empereur étoit ennuyé de la longueur de cette guerre, de sorte qu'ils lui promirent de rendre compte à l'empereur de ses propositions, & ramenerent l'armée en Italie.

822.

Ibid.

Il se fit en ce même-temps-là quelques autres expéditions en divers endroits. Les Saxons par ordre de l'empereur passerent l'Elbe, & chasserent les Esclavons de quelques postes dont ils s'étoient emparés sur les terres de France.

Mariana.

Du côté des Pyrenées les comtes de la Marche Espagnole envoyerent des troupes au-delà de la Segre, y firent le dégât & mirent le feu par-tout. Selon l'histoire d'Espagne, Abderame nouveau roi de Cordoue, après la mort de son prédécesseur, avoit surpris Barcelone sur les François, & cette irruption dont je parle se fit par représailles.

On châtia aussi les Bretons qui s'étoient révoltés: après quoi l'empereur envoya son fils aîné Lothaire en Italie, dont il lui avoit destiné le gouvernement depuis la mort de Bernard. Il lui donna pour conseil le moine Vala & Geronge capitaine des gardes de la porte, de sorte que les deux freres Vala & l'abbé Adelard étoient les maîtres dans les deux cours. Il fit aussi partir Pepin pour son royaume d'Aquitaine, après lui avoir fait épouser la fille de Thibert comte de Matrie ou Madrie: ce pays dans les capitulaires de Charlemagne est placé entre Rouen & Evreux, & s'étendoit, ce semble, jusques vers Vernon & la Seine, entre les petites rivieres d'Eure, d'Aure & d'Itton.

Il tient deux dietes à Francfort.

Vers la fin de l'automne, l'empereur assembla à Francfort les plus grands seigneurs de France qui s'y étoient rendus par son ordre, & y conféra avec eux sur l'état de la Germanie & sur les moyens d'y maintenir la paix. Il y donna audience aux envoyés des princes Normans, & à ceux des Abares, & reçut les hommages des Abodrites, des Bohemiens, des Sorabes, des Vilses & de presque toutes les autres nations soumises à l'empire François.

Cette diete qui se tint pendant l'hyver fut suivie d'une autre au mois de Mai, mais qui fut seulement composée des seigneurs de la France orientale, c'est-à-dire, des peuples voisins du Rhin, de ceux de la Saxe, de la Baviere, de la Bourgogne Transjurane, & de l'Allemagne, nom qu'on ne donnoit encore alors qu'au pays situé entre le Rhin, le Mœin, le Necre & le Danube.

823. Eginard. in Annal. ad an. 823.

Dans cette assemblée où se traiterent diverses affaires qui concernoient toutes ces nations, se vuida aussi un de ces différends dont l'ancienne Rome & les premiers empereurs se faisoient grand honneur d'être les juges, par le droit que ces jugemens leur donnoient de se qualifier maîtres des rois.

Les Vilses dont j'ai parlé plusieurs fois, étoient un peuple qui faisoit partie de la nombreuse nation des Esclavons, & qui occupoit les bords de la mer Baltique entre l'Elbe & la Vistule, presque en égale distance de ces deux rivieres. Quoique tributaires de l'empire François, ils étoient gouvernés par des rois de leur nation & d'une famille où le throne étoit héréditaire. Le roi du pays ayant été tué dans un combat contre les Abodrites, son fils aîné fut elevé sur le throne: mais ne s'étant pas réndu agréable à sa nation, elle le déthrona & mit a sa place son cadet. La guerre civile étoit prête de s'allumer dans le pays: mais enfin les deux princes s'en rapporterent au jugement de l'empereur, & mirent leur fortune & leur couronne entre ses mains. La qualité d'aîné & la possession faisoit le droit de l'un, & la faveur de la nation faisoit celui de l'autre. Chacun plaida sa cause: mais l'empereur prononça en faveur du cadet, pour contenter le peuple qui le demandoit tout d'une voix. Il tâcha de consoler l'aîné par les caresses & les honneurs qu'il lui fit, & les renvoya tous deux chargés de présens en leur pays, après leur avoir fait prêter serment de fidélité comme à ses vassaux.

Eginard. in Annal.

Peu de temps après la séparation de la diete, l'empereur reçut une nouvelle qui ne dut pas lui être désagréable, ce fut celle de la mort de Liuduit. Cet esprit inquiet ne se trouvant plus en sureté chez les Sorabes, ni en état de garder la ville dont il s'étoit emparé par l'assassinat du gouverneur, vint se jetter entre les bras d'un seigneur de Dalmatie, pour faire par son moyen sa paix avec l'empereur: mais celui qu'il avoit

Mort de Liuduit.

choisi pour son protecteur, ou se défiant de lui, ou se ressouvenant des injures qu'il en avoit reçues, par les ravages & le pillage de la Dalmatie durant la guerre, le fit assassiner lorsqu'il y pensoit le moins, & vengea par un crime & par une trahison, les crimes & les trahisons de ce perfide. Cette mort finit la guerre de ce côté-là, & délivra l'empereur d'un ennemi aussi incommode que dangereux.

823.

Lothaire est couronné à Rome en qualité d'empereur.

Cependant le jeune empereur Lothaire, suivant les ordres que Louis lui en avoit donnés, travailloit à rétablir la justice & l'observation des loix dans les villes d'Italie, & à punir les violences de certains particuliers, commises dans le temps de la révolte de Bernard. Le pape Pascal n'eut pas plûtôt appris l'arrivée de ce jeune prince en Italie, qu'il lui écrivit pour le prier de lui donner la satisfaction de le couronner dans Rome en qualité d'empereur. Lothaire y alla, y fut reçu avec beaucoup d'honneur, & la cérémonie du couronnement se fit le jour de Pâques.

Eginard ad an. 823.

C'étoit à qui feroit mieux sa cour au jeune empereur. Il y avoit toûjours deux partis à Rome, celui du pape & celui de quelques seigneurs Romains opposés au pape. Ce second parti étoit pour l'ordinaire composé de ceux dont les familles avoient prétendu mettre la papauté dans leur maison, & qui n'y avoient pas réussi. L'un & l'autre se faisoient un mérite d'être attachés à l'empereur & aux intérêts de la France, & s'efforçoient de rendre leurs adversaires suspects sur ce sujet. Deux des plus considérables de la ville, Theodore & Leon, faisoient beaucoup de peine au pape, & lui suscitoient tous les jours des embarras dans le gouvernement de Rome. Ils furent arrêtés, & après qu'on leur eut crevé les yeux, dans l'enceinte même du palais du pape, à saint Jean de Latran, ils eurent la tête tranchée.

Les partisans de ces deux seigneurs ne manquerent pas d'instruire la cour de France de cette affaire, & de persuader à l'empereur que le principal motif de la haine du pape contre eux, & la cause de leur mort n'avoit point été autre, que l'attachement qu'ils avoient toûjours fait paroître pour le jeune empereur. Louis fut fort choqué de cette conduite du pape : il donna ordre à Adelunge abbé de saint Vast d'Arras, & à Humfroi comte ou gouverneur de Coire, de par-

Eginard. in Annal. ad an. 823.

tir au plûtôt pour aller s'informer de la vérité du fait sur les lieux. 823.

Le pape avoit bien prévu qu'on lui rendroit ce mauvais office, & avoit fait partir promptement Jean évêque de la * Forêt-Blanche, évêché uni depuis à celui de Porto, & Benoît archidiacre de l'église de Rome, qui arriverent avant le départ de l'abbé de saint Vast & du comte Humfroi. Ils prierent l'empereur de ne point se laisser prevenir sur cette affaire, & l'assurerent que le pape n'y avoit eu aucune part. L'abbé de saint Vast ne laissa pas de partir avec son collegue, & eut ordre de faire les informations.

* *Sylvæ candidæ.*

Ces deux commissaires trouverent les témoignages de ceux qu'ils interrogerent si différends & si opposés, qu'ils ne savoient qu'en penser: de sorte que le pape s'étant offert avec trente-quatre évêques, à faire serment qu'il étoit innocent des choses dont ses adversaires le chargeoient, & d'ailleurs soûtenant avec fermeté que les deux hommes dont il s'agissoit, étoient coupables de lese-majesté, on reçut son serment & celui des trente-quatre évêques. Cette maniere de s'en rapporter au serment du pape, avoit été déja mise en usage du temps de Charlemagne, au sujet des crimes dont les ennemis du pape Leon III. avoient tâché de le noircir auprès de ce prince.

Theganus cap. 30.

Les envoyés de France après ces procédures, partirent pour en venir rendre compte à Louis. Le pape les fit accompagner de l'évêque de la Forêt-Blanche, & de trois autres envoyés, pour appuyer sa défense auprès de l'empereur. Ce prince après avoir tout écouté, ne voyoit pas trop clair dans le procès; mais il ne voulut pas l'approfondir davantage: il crut qu'il falloit croire le pape sur son serment, & lui fit dire par l'évêque de la Forêt-Blanche, qu'il étoit satisfait là-dessus.

Mort du pape Pascal. Eugene II. lui succede.

Pascal mourut l'année d'après, & eut pour successeur Eugene II. qui ne fut pas plûtôt élu, que Lothaire alla à Rome, où ce prince lui parla fortement sur les désordres qui s'étoient passés sous le dernier pontificat, sur le peu d'égard qu'on y avoit pour les François, sur ce que sans consulter l'empereur, on avoit fait mourir des personnes très-dévouées à son service; que c'étoit assez que d'y faire paroître du zele & de l'affection envers la France, pour être insulté & persécuté; que le peu

824.

Vita Ludovici Pii.

d'application des papes au gouvernement, & l'insatiable avarice des juges, étoient cause d'une infinité d'injustices & de
824. violences qui se commettoient impunément, & lui dit qu'il étoit résolu d'y apporter remede. Il fit en effet rendre justice, & restituer les biens à diverses personnes qui avoient été dépouillées & opprimées injustement. Il rétablit l'ancienne coûtume, qui étoit que les empereurs envoyoient de temps en temps à Rome des especes d'intendans, pour voir si on rendoit bien la justice, pour écouter les plaintes des peuples, & vuider eux-mêmes certains procès importans, quand le prince l'ordonnoit ainsi.

Ibid. Eginard. Ce fut à Compiegne où l'empereur tenoit son parlement au mois de Novembre, qu'il termina l'affaire du pape Pascal. Ce fut-là aussi où Heriolte un des rois Normans qu'il avoit toûjours protegé, vint le trouver pour lui demander de nouveau justice, & sa protection contre ses collegues, qui le menaçoient de le déthroner. Il falloit que l'empereur se fût acquis une grande autorité sur ces princes, puisque sur les plaintes d'Heriolte, il envoya en Danemarc deux de ses comtes pour s'informer de ces différends, & fit en même-temps partir avec eux Ebbon archevêque de Reims, pour voir s'il n'y auroit point quelque disposition parmi ces peuples à recevoir la religion chrétienne. Il les trouva plus dociles qu'il n'avoit esperé. Les rois Normans ne s'opposerent point à son zele. Il instruisit & convertit plusieurs payens qu'il baptisa. Heriolte luimême se convertit quelque temps après, & si le secours de la France l'avoit pu soûtenir contre les efforts de ses ennemis, une grande partie de ce royaume auroit dès-lors embrassé la religion chrétienne.

Vita Ludovici Pii. Deux autres évenemens donnerent l'un du chagrin, & l'autre de la joie à l'empereur. Le premier fut la défaite de deux comtes François qui s'étant avancés jusqu'à Pampelune, pour faire le dégât sur les terres des Sarasins, furent attaqués à leur retour par des Gascons montagnards, qui les envelopperent dans les détroits des Pyrenées, & prirent ou taillerent en pieces toutes leurs troupes. Les Gascons avoient été sollicités de prendre les armes contre les François par le roi de Cordoue, auquel ils envoyerent l'un de ces comtes nommé Ebbe; & ils relâcherent l'autre nommé Asnar, parce qu'il étoit Gascon.

L'autre

L'autre nouvelle qui réjouit fort l'empereur, fut la naissance d'un fils dont l'impératrice Judith accoucha au mois de Juin. On donna au petit prince le nom de Charles. Un tremblement de terre, & quelques autres accidens extraordinaires qui arriverent cette année-là, inquiéterent fort l'empereur : la défaite d'Espagne fut regardée comme l'accomplissement de ces présages : mais supposé que le ciel eût voulu prédire par-là quelque chose de funeste à la France, c'étoit la naissance du prince que ces mauvais augures regardoient, tant elle eut de fâcheuses suites, par la désunion qu'elle mit dans la maison royale. Mais les choses n'éclaterent que quelques années après.

824.
L'impératrice Judith accouche d'un fils qui fut nommé Charles.

L'empereur voyant tout tranquille au-delà du Rhin, en-deça & au-delà du Danube par la mort de Liuduit, & n'ayant rien à craindre du côté du Nord, à cause des brouilleries qui continuoient en Danemarc, ennuyé d'ailleurs des révoltes continuelles des Bretons, résolut de les châtier d'une maniere qui leur ôtât l'envie de se soulever désormais. La famine qui affligea la France cette année-là, l'empêcha d'entreprendre si-tôt qu'il l'auroit souhaité, l'expédition qu'il méditoit de ce côté-là, & l'obligea de la différer jusqu'au commencement de l'Automne. Il marcha en ce temps-là avec une nombreuse armée, & vint camper sous les murailles de Rennes.

Eginard. in Annal. ad an. 824.

Il partagea là ses troupes en trois, en donna une partie à Pepin, roi d'Aquitaine, une autre à Louis, roi de Baviere, & se mit à la tête de la troisieme; ils entrerent ainsi dans le pays par trois endroits. Viomarque qui étoit le chef des révoltés n'osa paroître devant de si grandes forces, tout plia & se rendit à discrétion, & le pays fut abandonné au soldat. L'armée y séjourna quarante jours, & le ravagea. L'empereur en retournant prit des ôtages, ordonna aux seigneurs du pays, de venir le trouver à Aix-la-Chapelle l'année d'après au temps qu'il leur marqua, & prit la route de Rouen où l'impératrice l'attendoit, & où il arriva vers le milieu du mois de Novembre. Il y trouva aussi les ambassadeurs d'Orient, qui s'y étoient rendus, & dont l'arrivée & les ordres qu'ils avoient pour la cour de France y ranimerent aussi-bien qu'à Rome, les anciennes disputes touchant le culte des images.

Les Bretons sont châtiés.

824. L'empereur Leon l'Armenien, successeur de Michel dit Rangabé, avoit régné sept ans, & avoit repris la protection de l'hérésie des Brise-images avec une fureur extrème. Il fut assassiné l'an huit cents vingt, le jour de Noël dans l'église au milieu de l'office, par les amis de Michel dit le Begue, qui lui succéda.

La dispute touchant le culte des images se renouvelle en France & à Rome.

Celui-ci étoit actuellement dans un cachot, pour avoir conspiré contre la vie de Leon, attendant à toute heure l'exécution de la Sentence qui l'avoit condamné à être brûlé tout vif: on rompit à coups de haches les portes de son cachot, dont Leon avoit lui-même serré la clef, & il fut bien surpris de se voir élevé sur le throne, au moment qu'il croyoit qu'on venoit le querir pour le mener au supplice. Moins brave & moins habile que son prédécesseur, il ne l'imita que dans son impiété & dans son hérésie. Après avoir persécuté pendant trois ou quatre ans les Catholiques, il sembla vouloir faire quelques démarches pour se réunir à la communion de Rome & de l'empire d'Occident. La perte de l'isle de Crete, appellée aujourd'hui Candie, que les Sarasins lui enleverent, le rendit odieux & méprisable à ses sujets, & lui fit appréhender que le zele qu'il savoit que l'empereur d'Occident avoit pour la religion, ne se tournât enfin contre lui, & qu'il ne lui en coûtât au moins ce qu'il possédoit encore en Italie.

Eginard. in Annal. ad an. 824. Il envoya donc des ambassadeurs à ce prince, pour le prier de continuer à observer les traités de paix faits sous le regne de Charlemagne entre les deux empires, & de contribuer, s'il y avoit moyen, à réunir toutes les églises dans un même sentiment sur l'article des images: les ambassadeurs lui présenterent une lettre au nom de Michel & de Théophile son fils, qu'il avoit associé à l'empire.

Epist. Imp. ad Ludovic. apud. Baron. ad an. 824. Dans cette lettre les empereurs s'excusoient; premierement, de ce qu'ils ne lui avoient pas donné plûtôt avis de leur élévation à l'empire, sur ce qu'ils avoient été occupés longtemps à éteindre une guerre civile, excitée par un rébelle imposteur, qui avoit séduit les peuples, en disant qu'il étoit l'empereur Constantin, fils de l'impératrice Irene. Secondement, ils demandoient à Louis son amitié. Troisiemement, ils lui rendoient compte de leur foi, en exagérant beaucoup les abus vrais ou prétendus auxquels le peuple s'abandonnoit à Cons-

tantinople à l'égard des images. En quatrieme lieu, ils le prioient de faire en ſorte que leurs ambaſſadeurs paſſaſſent ſûrement à Rome, où ils portoient des préſens au pape pour l'égliſe de ſaint Pierre, & une lettre pour l'engager à travailler à la réunion des égliſes ſur les points conteſtés. Enfin, ils demandoient à l'empereur, qu'il donnât ſes ordres, pour que l'on chaſsât de Rome certains eſprits brouillons, qui décrioient l'égliſe Greque, & fomentoient la diſcorde. 824.

Quand ces ambaſſadeurs arriverent à Aix-la-Chapelle, l'empereur ne faiſoit que de partir pour ſon expédition de Bretagne, & en lui faiſant ſavoir leur arrivée, ils l'avoient prié de la part de leurs maîtres, d'ordonner que quelques évêques & quelques théologiens de France, s'aſſemblaſſent pour examiner la pratique & la doctrine des Grecs ſur le fait des images, afin de commencer à diſpoſer les choſes à la réunion.

La conduite que tint Louis à cet égard, eſt une grande marque de ſa religion & de ſon zele ſincere pour la paix de l'égliſe. Car premierement, avant que d'ordonner les conférences des évêques que lui demandoient les ambaſſadeurs, il voulut conſulter le pape, & ſavoir de lui s'il jugeoit à propos, & s'il étoit du bien de la religion que l'on tint ces conférences: & en ſecond lieu, il diſſimula une choſe qui devoit naturellement lui déplaire beaucoup. Quoique les empereurs Grecs dans l'inſcription même & dans la ſuite de la lettre le traitaſſent de frere, qualité que les empereurs ne donnoient point ou ne donnoient gueres qu'à leurs collegues à l'empire, toutefois l'inſcription étoit conçûe d'une maniere choquante en ces termes: » Michel & Theophile.... empereurs » des Romains, à leur cher & honoré frere Louis, glorieux » roi des François & des Lombards, & *qui ſe dit leur empereur* (*a*) «. Cette formule étoit contre les traités faits entre Charlemagne & les prédéceſſeurs de Michel, qui l'avoient reconnu pour légitime empereur; & ces traités avoient été confirmés à l'égard de la perſonne de Louis par Leon l'Armenien, auquel Michel venoit de ſuccéder. Mais l'eſpérance de

Epiſt. Synod. Pariſienſis ad Ludovic. & Lothar.

(*a*) *Michael & Theophilus.... Imperatores Romanorum dilecto & honorabili fratri Ludovico glorioſo Regi Francorum & Longobardorum, & vocato eorum Imperatori.*

la réunion des deux églises le fit passer sur un point si offensant.

824.

L'empereur convoque à Paris une assemblée d'évêques sur ce sujet.

Freculse, évêque de Lisieux, qui avoit été envoyé à Rome, en étant de retour avec l'agrément du pape pour les conférences, l'empereur envoya de Bretagne ordre à plusieurs évêques de s'assembler à Paris, pour conférer ensemble sur le dogme des images.

Les empereurs Grecs dans le dessein qu'ils avoient de donner du crédit à leur erreur, ne pouvoient s'y prendre plus adroitement qu'ils faisoient, en consultant sur ce sujet les évêques de France. Ils savoient ce qui s'étoit passé au concile de Francfort trente-deux ans auparavant, où à la vérité on avoit condamné ceux qui brisoient les images; mais on y avoit aussi condamné ceux qui les adoroient. Ils avoient vû les livres Carolins publiés sous le nom de Charlemagne, & envoyés au pape Adrien I. où l'on parloit conformément aux décisions du concile de Francfort. Ils se doutoient bien que la plûpart des évêques de France seroient encore dans les mêmes sentimens. Ils affecterent dans leur lettre de paroître se rapprocher de ce milieu qu'avoient tenu les François, de conserver les images dans les églises, mais sans leur rendre aucun culte. Ils protestoient qu'ils adoroient la croix, comme les évêques de France soutenoient qu'il le falloit faire, qu'ils avoient fait abattre les images dans les églises, qui étoient placées à une certaine hauteur, pour ôter par là l'occasion du culte superstitieux; mais qu'ils avoient laissé celles qui étoient dans les lieux hauts, dans la pensée que les images étoient bonnes pour tenir lieu de livres au peuple, & lui servir d'une instruction qui lui frappoit les sens, en lui représentant les bonnes actions des saints.

Epistola Impp. ad Ludovic.

Les Grecs ne furent pas trompés dans leur attente, les évêques de la conférence de Paris se trouverent encore dans les mêmes idées. Ils firent une collection de quantité de passages des peres, par lesquels ils prétendoient prouver qu'il ne falloit point adorer les images des saints, & en l'envoyant à l'empereur, selon l'ordre qu'il leur en avoit donné, ils lui écrivirent une lettre, où ils parloient avec beaucoup de mépris de celle que le pape Adrien I. avoit écrite quelques années aupara-

vant à l'impératrice Irene & à l'empereur Constantin, sur le zele avec lequel ils avoient rétabli les images & le culte qui leur est dû. Ils ne traitoient pas mieux le second concile de Nicée, & l'ouvrage que le même pape avoit fait pour le défendre contre les livres Carolins. Ils envoyerent même à l'empereur le projet de la lettre qu'il devoit écrire au pape, & le projet de celle qu'ils prétendoient que le pape devoit écrire aux empereurs d'Orient, dont la substance étoit qu'il ne falloit ni abattre les images, ni leur rendre de culte. L'empereur & le pape ne suivirent point ces beaux projets, & apparemment l'empereur n'envoya pas à Rome le modele de la lettre qu'on prétendoit que le pape écrivît aux empereurs Grecs, tant elle étoit indigne d'un pape, & injurieuse à ses prédécesseurs & au concile de Nicée. 824.

Il est surprenant de voir combien depuis quelque temps, les évêques de France s'étoient éloignés du respect que l'église Gallicane avoit toûjours eu pour le saint siége. Ce qui paroît encore de plus étrange, c'est qu'ils en usassent ainsi après l'exemple du prince, qui avoit porté ses égards pour le pape jusqu'à ne vouloir point consentir à cette conférence, qu'il ne l'eût trouvé bon.

Comme ces évêques avoient pris pour modele l'auteur des livres Carolins, ils raisonnoient aussi peu conséquemment que lui dans l'écrit qu'ils envoyerent à l'empereur, soutenant qu'on devoit adorer la croix, quoiqu'une partie des raisons & des autorités sur lesquelles ils se fondoient contre le culte des images, eût pû servir à combattre aussi l'adoration de la croix même.

Il envoye deux évêques à Rome pour traiter de cette controverse avec le pape.

Ludovici Pii Commonitorium Jeremiæ & Jonæ Episcoporum. Tom. II. Conc. Gall.

Cependant l'empereur se laissa presque autant prevenir par les évêques de la conférence de Paris, que Charlemagne par ceux de Francfort, comme il paroît par les instructions de Jérémie évêque de Sens, & de Jonas évêque d'Orleans, qu'il envoya à Rome pour traiter de cette affaire avec le pape Eugene. Il leur ordonna d'agir dans cette négociation avec toute la sagesse & toute l'adresse possible; de relire ensemble les actes de la conférence de Paris, & d'en faire des extraits bien choisis, & qui fussent essentiels au sujet dont il s'agissoit, & tels que ni le pape ni son conseil ne pussent pas raisonnablement les rejetter; d'avoir de la patience, & d'affecter une

grande modération dans les entretiens qu'ils auroient avec le
824. pape ſur cette matiere, de ne point lui réſiſter ouvertement; mais de tâcher par leur complaiſance & par leur condeſcendance de l'amener au point où ils croyoient qu'il falloit s'en tenir, & à ce milieu qui évitoit les deux extrémités ſur l'article des images; que s'ils ne pouvoient rien gagner, au moins qu'ils n'empiraſſent pas les affaires. » Que ſi, ajoûtoit-il, vous » pouvez venir à bout de l'entêtement de Rome, & conve- » nir de quelque choſe avec le pape, & qu'il conſente à en- » voyer des agens à Conſtantinople, demandez-lui s'il veut » bien que je les y faſſe accompagner par mes ambaſſadeurs. » S'il y conſent, faites-le moi ſavoir ſur le champ, & mar- » quez-moi dans vos lettres préciſément le temps que vous » arriverez auprès de moi, afin que vous y trouviez Halit- » gaire & Amalaire (le premier étoit évêque de Cambrai, » & l'autre archevêque de Treves, qu'il deſtinoit à l'ambaſ- » ſade de Conſtantinople). Enfin, faites-moi ſavoir quand » & en quel endroit, le pape ſouhaitera que mes ambaſſa- » deurs s'embarquent avec ſes envoyés «.

L'empereur envoyoit par les deux évêques une lettre au pape Eugene, dont le ſtyle étoit aſſez conforme à leurs inſtructions, & où il lui écrivoit avec autant de ménagement, qu'il leur avoit recommandé d'en garder en traitant avec lui. Il lui diſoit que les ambaſſadeurs des empereurs d'Orient,
Tom. II. Conc. Gall. arrivés depuis quelque temps à ſa cour, lui avoient déclaré qu'ils avoient ordre d'aller à Rome, pour y traiter des affaires de l'égliſe de Conſtantinople; que dans le deſſein qu'il avoit de contribuer à la réunion des égliſes, il avoit penſé à aſſembler quelques évêques de France, pour trouver des moyens d'accommodement ſur l'article des images entre l'égliſe Greque & l'égliſe Romaine; qu'il n'avoit pas voulu faire cette aſſemblée ſans qu'il le trouvât bon; qu'il lui en envoyoit les actes, afin qu'il les examinât; que les deux évêques qui en étoient porteurs, étoient des perſonnes très-habiles, & fort capables de traiter avec lui de cette controverſe; qu'ils avoient ordre de le prier d'envoyer quelque agent de la part du ſaint ſiége à Conſtantinople ſur un ſujet ſi important; qu'au reſte, il ne lui envoyoit pas ces deux évêques, ni les actes de la conférence de Paris, comme pour lui preſcrire la doctrine

qu'il devoit tenir, & que pour l'offre qu'ils lui feroient de joindre les ambaſſadeurs de France avec ſes agens, dans leur voyage de Conſtantinople, ce n'étoit pas qu'on ſe défiât de la prudence de ceux qu'il choiſira pour cette fonction ; mais que tout cela n'étoit que pour lui marquer combien on étoit diſpoſé en France à concourir avec lui dans une affaire auſſi conſidérable que celle-là, & qu'il le prioit inſtamment de faire ceſſer, s'il y avoit moyen, cette diviſion de l'égliſe ſur les images, & de trouver un expédient pour cela, dont ni les Orientaux ni les Occidentaux n'euſſent aucun ſujet de ſe plaindre. 824.

Leurs propoſitions ſont rejettées.

Eginard. in Annal.

Les deux évêques ne trouverent pas le pape diſpoſé à prendre ce milieu qu'on lui propoſoit, & que le pape Adrien avoit ſi fort rejetté. Ils retournerent en France ſans avoir rien fait. Les ambaſſadeurs Grecs ne laiſſerent pas de faire le voyage de Rome, qui leur fut auſſi inutile. En partant de Compiegne, ils préſenterent à l'empereur des livres de ſaint Denys Aréopagite, autre ſujet de diſpute, mais moins important que la controverſe ſur les images. Ils porterent à Conſtantinople le ſyſtème des évêques François, qui ne plut ni aux Briſe-images, ni aux Catholiques, & la perſécution y recommença plus vivement que jamais. Le pape à l'égard de la France garda la conduite d'Adrien I. il diſſimula ſans entreprendre de condamner la conférence de Paris, ni les écrits qui y avoient été faits, tout injurieux qu'ils étoient au ſaint ſiége & à l'égliſe. Il ne parla point non plus d'y faire recevoir le deuxieme concile de Nicée, tout œcuménique qu'il étoit. C'étoit un grand embarras pour le pape de voir l'héréſie dominante en Orient, la foi ſur le même point fort alterée en France, & les évêques les plus conſidérables à la tête d'un parti, ſur lequel ils avoient fortement prevenu l'empereur par les beaux prétextes de la paix, de la réunion des égliſes, & d'éviter les extrémités. C'étoit la conduite la plus ſage qu'Eugene pouvoit tenir dans des conjonctures ſi délicates.

La diſpute s'échauffe en France.

Walfridus Strabo lib. de reb. eccleſiaſt. cap. 8.

Jonas Aurelian.

Hincmarus Re-

Cependant on commença à s'échauffer en France ſur ces matieres. Claude évêque de Turin, non-ſeulement ſe déclara contre le culte des images, mais il devint Briſe-images, & entreprit de les faire abattre dans les égliſes de ſon dioceſe. Jonas évêque d'Orléans, un des deux qui avoient été envoyés au pape par l'empereur, écrivit contre Claude, mais en de-

meurant d'accord qu'il ne falloit pas adorer les images. Cependant nonobstant un si puissant parti la vérité prévalut, & avec le temps l'on recommença à penser en France sur ce sujet, comme on y avoit pensé au commencement du regne de Charlemagne, lorsque les douze évêques au nom du clergé des Gaules, déciderent avec Etienne III. en faveur du culte des images, & on fut d'accord sur ce point à Rome & en France quelques années après sous le pontificat du pape Adrien II.

824. mensis contra Hincmarum Laudunensem. cap. 20.

Eginard. ad an. 824.

Presque au même-temps que les ambassadeurs des empereurs d'Orient arriverent en France, Louis reçut avis qu'il lui venoit des ambassadeurs de la part du roi des Bulgares nommé Omorgat. Cette nouvelle le surprit, n'y ayant jamais eu aucun commerce entre les François & cette nation. Les lettres contenoient des complimens & des propositions générales & confuses, où l'on ne voyoit pas clair. C'est pourquoi l'empereur en congediant les ambassadeurs donna ordre à Miquelin seigneur Bavarois, de partir avec eux pour s'instruire plus en détail des intentions de leur prince. Ils se remirent en chemin après Noël pour revenir en France : mais on leur envoya ordre de demeurer en Baviere, où on leur donna audience. Tout ce qu'ils y firent, fut de se plaindre des Abodrites, comme les Abodrites se plaignoient d'eux sur l'article des limites des deux nations. Ces Abodrites qui étoient aussi sujets de la France, s'appelloient Prédenecentins, & étoient différens de ceux qui demeuroient entre l'Elbe & la mer Baltique. Il y eut les années suivantes diverses ambassades de part & d'autre, & ensuite des hostilités, dont nos anciens historiens marquent peu de chose, selon leur coûtume, de ne toucher qu'en passant la plûpart des affaires qui regardent ces peuples éloignés du centre de l'empire François.

825. Eginard. ad an. 825.

Vers ce même temps-là les seigneurs Bretons encore consternés du ravage que les armées Françoises avoient fait dans leur pays l'année précédente, ne manquerent pas de se trouver au printemps à Aix-la-Chapelle, selon l'ordre que l'empereur leur en avoit donné. Ils y étoient presque tous. Il n'y eut pas jusqu'à Viomarque le chef de la révolte, qui vint se jetter aux piés de l'empereur. & implorer sa miséricorde. Ce prince toûjours porté à la clémence le reçut avec bonté, & le

le traita, non pas comme un coupable, mais comme un homme qu'il vouloit gagner & s'attacher, le combla d'honnêtetés & de présens : & après être convenu avec lui & avec les autres seigneurs sur les prétentions qu'on avoit de part & d'autre, & sur les moyens de tenir les peuples en paix & dans la soumission, il leur donna permission de s'en retourner chez eux. 825.

Nouvelle révolte des Bretons.

Viomarque en partant lui fit mille protestations d'attachement & de fidélité : mais à peine fut-il arrivé en Bretagne, qu'oubliant ses promesses & ses sermens, il engagea de nouveau les Bretons à se révolter, il recommença ses courses sur les terres de France, pillant & brûlant tout sur la frontiere, jusqu'à ce que le comte Lambert, un de ceux qui commandoient les troupes dans la marche de Bretagne, le surprit un jour : il fut investi dans sa propre maison par un gros parti des gens de ce comte, & tué après s'être défendu en désespéré. Sa mort rétablit le calme dans la province : mais il ne dura qu'autant de temps que la tranquillité de la France put tenir les Bretons en crainte : une autre révolte qui arriva peu de temps après du côté des Pyrenées, donna beaucoup plus d'inquiétude & de peine à l'empereur.

Abderame II. du nom régnoit à Cordoue, & sous son regne les Sarasins & les François étoient comme auparavant, souvent en guerre, & toûjours en défiance les uns des autres. Il faisoit de temps en temps sonder les comtes François, qui commandoient sur la frontiere ou marche d'Espagne, pour voir si quelque mécontentement reçu de la cour, ne les engageroit point à changer de parti, & à se mettre sous sa protection, comme nous avons vû, du temps de Pepin & du temps de Charlemagne, quelques Sarasins se mettre sous celle de France. C'est ainsi qu'il avoit cinq ou six ans auparavant débauché le comte Bera gouverneur de Barcelone, bon capitaine, & qui avoit fait de belles actions pour le service de l'état : du moins ce comte fut-il accusé en pleine assemblée à Aix-la-Chapelle, d'avoir eu intelligence avec les Sarasins, & obligé de prouver son innocence dans un combat particulier à cheval contre son accusateur, où ayant eu du dessous & étant par conséquent demeuré convaincu, selon l'idée de ce temps-là, il fut envoyé en exil à Rouen.

Vita Ludovici Pii.

Soulevement en Catalogne.

Cette affaire avoit donné lieu à une nouvelle rupture entre

les Sarasins & les François, & selon l'histoire d'Espagne,
825. Tarragone, Lerida, Tortose, que Louis avoit conquises sous le regne de Charlemagne, avoient été reprises par les Sarasins, & ce furent ces désavantages qui réveillerent la faction de Bera, que l'exil de ce comte avoit irritée, & non pas entierement dissipée. Aizon, seigneur Got, (c'est-à-dire Catalan, parce qu'en Catalogne on suivoit encore alors les loix des Gots) s'enfuit du palais d'Aix-la-Chapelle, soit qu'il y eût quelque charge, soit qu'il y fût prisonnier comme complice de la conspiration de Bera, ainsi que le peuvent faire conjecturer les liaisons qu'il eut avec un des fils de ce comte, & marchant à grandes journées arriva en Catalogne, où il se
Ibid. mit à la tête d'un parti, qui n'attendoit que son arrivée pour se déclarer. Il entra dans Ausone, c'est aujourd'hui Vic, peu
826. éloignée du Ter, où les habitans le reçurent, supposant, comme il le leur fit entendre, qu'il venoit de la part de l'empereur & pour son service.

Il se rendit maître de cette ville, & s'en étant assûré, il marcha à Rose, qu'il surprit & ruina après l'avoir pillée; diverses petites places fortes où il avoit des partisans, se decla-
Vita Ludovici Pii. rerent pour lui. Il s'y fortifia, il envoya son frere à Abderame, pour lui demander du secours, & ce roi lui fournit toutes les troupes & tout l'argent qu'il lui demanda.

L'empereur étoit à Seltz, maison royale au-de-là du Rhin, où il tenoit l'assemblée des Seigneurs de Germanie, lorsqu'on vint lui apprendre la fuite d'Aizon, & quelque temps après,
Eginard. ad an. 826. le soulevement de Catalogne. Tout ceci arriva sur la fin de l'année 826.

Ces nouvelles chagrinerent fort l'empereur, qui après avoir pris l'avis de son conseil, résolut de travailler à ramener les rébelles par la douceur, & de tenter la voie de la négociation avant celle des armes, au moins pour les amuser, en attendant qu'il pût faire avancer une armée de ce côté-là, où il avoit très-peu de troupes.

827. Il fit partir en diligence Helisacar abbé de saint Riquier & les comtes Hildebrand & Donat, qui trouverent à leur arrivée les choses en fort mauvais état; Aizon avec les troupes qu'Abderame lui avoit envoyées, ayant dissipé toutes celles des comtes de la frontiere, & enlevé plusieurs places.

Villemonde fils du comte Bera vint joindre Aizon, avec une grosse troupe de ses amis & de tous ceux qui avoient porté impatiemment la disgrace de son pere. Ensuite secondé par les Sarasins, il mit tout à feu & à sang dans la Cerdagne & aux environs. 827.

Toutefois la presence de l'abbé Helisacar & des comtes envoyés de la cour, rassura un peu les esprits, & les ordres qu'ils donnerent en divers endroits avec beaucoup de prudence, arrêterent les progrès des rebelles. Bernard comte de Barcelone, qui avoit été reprise quelque temps auparavant sur les Sarasins, maintint les peuples de son gouvernement dans la soumission, rompit toutes les mesures d'Aizon, & rendit ses premiers efforts inutiles : mais ce rebelle qui ne voulut écouter aucune proposition de la part des envoyés de l'empereur, fut bientôt en état d'obliger le gouverneur de Barcelone à se renfermer dans sa place.

L'empereur fait marcher des troupes vers les Pyrenées.

Abderame avoit assemblé auprès de Sarragosse une grosse armée, dont il avoit donné le commandement à Abumarvan un de ses parens. Sans ce secours Aizon n'auroit pas pû soûtenir sa révolte ; car l'empereur faisoit de son côté marcher de nombreuses troupes vers les Pyrenées. A la tête de ses troupes étoit Pepin roi d'Aquitaine, qui avoit sous lui plusieurs généraux, sur lesquels il ne sut pas prendre assez d'autorité, & les différends qui survinrent entre eux, retarderent la marche de l'armée de plusieurs jours.

Eginard. in Annal.

Cependant Aizon sur l'avis de cette marche, hâta celle des Sarasins, qui arriverent les premiers dans les comtés de Barcelone & de Girone, où ne trouvant personne qui pût leur résister, ils désolerent tout le pays, & après s'être enrichis d'un butin infini, & avoir brûlé tout ce qu'ils n'avoient pû emporter, s'en retournerent à Sarragosse.

L'armée Françoise arriva après leur retraite, & ne trouvant plus ni ennemi, ni dequoi vivre dans un pays entierement désolé, elle fut obligée de rentrer en France sans avoir rien fait.

L'empereur fort en colere de ce mauvais succès, envoya de nouveaux commandans sur la frontiere d'Espagne, & dans une assemblée qu'il tint au mois de Fevrier suivant à Aix-la- 828.

Chapelle, il fit faire le procès à ceux qui avoient commandé
828. la derniere campagne, & leur ôta leur emploi.

Il traita de la même maniere Baudri duc de Frioul, qui s'étoit laissé surprendre par les Bulgares : car ceux-ci avoient rompu avec la France au sujet des limites des Abodrites, dont j'ai parlé, ils avoient saccagé toute la haute Pannonie, & ayant remonté la Drave avec un grand nombre de vaisseaux armés, ils chasserent tous les ducs François du pays des Esclavons.

Les affaires qui occupoient le plus ces assemblées que l'empereur convoquoit souvent, étoient celles qui regardoient les peuples de la Germanie & du Nord, & ceux des environs du Danube, dont tous les différends, principalement ceux de leurs princes, venoient au tribunal de l'empereur. Il continuoit de soûtenir le parti d'Heriolte roi d'une partie du Danemarc, contre ceux qui avoient partagé ce royaume avec lui. Ce roi s'étant converti à la religion chrétienne avec sa femme & un grand nombre de ses sujets, s'attacha par-là l'empereur plus fortement que jamais, & ce prince pour lui marquer combien sa conversion lui avoit été agréable, lui donna la souveraineté d'un pays appellé le comté de Riustri dans la Frise, qui pouvoit lui servir d'une retraite sûre & honnête en cas que la ligue de ses ennemis l'obligeât à abandonner la partie du Danemarc qui lui avoit été cedée.

Guerre entre les princes Normans.

Il naissoit tous les jours de nouvelles querelles entre ces princes, que l'empereur accommodoit : mais enfin, Heriolte homme d'un esprit inquiet, ayant inconsidérément rompu la paix, & fait quelques dégâts sur les terres des autres princes Normans, ils unirent toutes leurs forces, s'avancerent avec une grande promptitude jusques sur la riviere d'Eider, la passerent, surprirent les troupes d'Heriolte jointes aux François, les taillerent en pieces, & se rendirent maîtres de leur camp.

Ibid.

Après cette action, ils envoyerent à l'empereur, pour lui rendre compte des raisons qu'ils avoient eues d'en user de la sorte, protestant que ce n'étoit que pour se défendre contre leur ennemi : qu'Heriolte avoit commencé les hostilités; qu'au reste ils prioient l'empereur de leur pardonner cet effet de leur ressentiment, & qu'ils étoient toûjours prêts à observer les trai-

tés signés par son ordre avec Heriolte. L'empereur qui avoit assez d'autres affaires du côté d'Espagne & du côté du Danube, 828.
reçut volontiers les excuses des princes Normans.

Dans le temps que cela se passoit du côté du Nord, le jeune empereur Lothaire & son frere Pepin étoient à la tête de l'armée destinée pour entrer en Espagne. Elle s'étoit assemblée à Lyon, où ces deux princes se trouverent. Ils avoient ordre de se tenir sur la défensive, & de couvrir seulement les pays de l'obéissance de France au-delà des Pyrenées : les désavantages de l'année précedente, & les frontieres menacées de tous côtés le demandoient ainsi. C'est pourquoi Lothaire qui avoit le principal commandement, ne voulut point donner à ses troupes la fatigue de passer les montagnes avant que de s'être assuré des desseins des ennemis. Par les avis qu'il reçût, il apprit qu'ils ne faisoient aucun mouvement, soit par crainte de l'armée, qu'ils savoient être proche, soit par quelqu'autre raison. Ainsi toute la campagne se passa à se précautionner les uns contre les autres sans rien entreprendre.

Tandis que les Sarasins d'Espagne donnoient ainsi de l'inquiétude à l'empereur d'Occident, ceux d'Afrique remportoient de bien plus grands avantages sur celui d'Orient. La cause de ce mal fut la folle passion d'un officier des troupes de Sicile, pour une religieuse qu'il enleva de son monastere. Les freres de cette religieuse en porterent leurs plaintes à l'empereur de Constantinople, qui envoya ordre au gouverneur de Sicile d'arrêter l'officier & de le châtier pour un crime, dont cet empereur lui-même lui avoit donné l'exemple, ayant aussi tiré d'un monastere peu de temps auparavant, une religieuse qu'il épousa.

Joannes Curopalata.

Cet officier s'appelloit Euphemius, qui ayant été averti de l'ordre de l'empereur, gagna à son parti plusieurs autres officiers des troupes, & par leur moyen les troupes mêmes ; de sorte que le gouverneur étant venu pour le faire arrêter, & s'étant mis en devoir de le forcer, il fut repoussé. Euphemius après cette révolte, fit comprendre à ceux qu'il y avoit engagés, la nécessité de la soûtenir : & dans l'impuissance où ils étoient de le faire sans un secours étranger, il fut résolu qu'Euphemius passeroit en Afrique, pour implorer la protection des Sarasins.

828. Il fit à l'Emir d'Afrique l'offre de lui livrer la Sicile, à condition qu'il l'aideroit à se faire proclamer empereur. La condition fut acceptée; on lui donna une flote avec des troupes nombreuses: il aborda en Sicile, où il fut reçu par les révoltés, & salué empereur. En très-peu de temps presque toutes les villes de l'isle le reconnurent; Syracuse fit quelque difficulté de le recevoir, & il fallut entrer en négociation avec les habitans. Il s'avança seul pour cela assez près des murailles. Deux habitans sortirent de la ville, comme pour traiter avec lui, & en l'abordant ils lui donnerent la qualité d'empereur; mais s'étant approché d'eux pour les embrasser, un des deux le saisit, & l'autre en même-temps lui abattit la tête d'un coup de sabre.

Les Sarasins d'Afrique se rendent maîtres de la Sicile.

Sa mort ne sauva pas la Sicile. Les Sarasins qui étoient les plus forts se rendirent maîtres de toutes les villes: & ils y établirent si bien leur domination, qu'on ne put les en chasser. Ils pousserent même dans la suite leurs conquêtes jusques dans le continent d'Italie, qui fut exposé pendant un grand nombre d'années aux incursions & aux cruautés de ces infideles.

Eginard, ad an. 828.

Si-tôt qu'on eut su à Naples les pernicieux desseins d'Euphemius, les Napolitains prévoyant ce qui arriva, députerent promptement à Louis, pour lui représenter le danger & les maux où l'Italie alloit être exposée, s'il n'y envoyoit un prompt secours, qu'on ne pouvoit espérer de l'empereur d'Orient. Mais l'état de ses affaires ne lui permit pas de faire les efforts nécessaires pour détourner cet extrème malheur, & la promptitude des Sarasins rompit toutes les mesures qu'on auroit pû prendre. Tout ce que ce prince put faire, fut d'équiper promptement une flote, dont il donna le commandement au comte Boniface, gouverneur de l'isle de Corse, qui prit avec lui quelques comtes dans la Toscane avec les troupes de toutes ces côtes: il fit avec cette flote le tour de son isle & de l'isle de Sardaigne, pour découvrir les vaisseaux que les Sarasins pouvoient avoir en mer, & s'assûrer qu'il n'avoit rien à craindre pour ces deux isles. Il ne trouva aucun vaisseau ennemi, & faisant voile tout-à-coup vers l'Afrique, pour faire diversion, il mit toutes ses troupes à terre entre Utique & Carthage.

Durant la descente, l'alarme s'étant répandue par-tout, les

Sarasins s'assemblerent en grand nombre, & vinrent attaquer les François, qui les reçûrent avec beaucoup de bravoure, les repousserent, & demeurerent maîtres du champ de bataille. Mais ils ne pouvoient presque faire un pas dans le pays, qu'ils ne trouvassent des armées à combattre. Ils en défirent jusqu'à cinq, & tuerent un très-grand nombre de Sarasins. La perte fut peu considérable du côté des troupes Françoises. Quelques aventuriers qui s'étoient imprudemment engagés dans le pays, y furent assommés, le reste remonta sur les vaisseaux, & repassa en Europe. Cette expédition remplit l'Afrique de la crainte des armes des François: mais elle ne fut pas capable de faire abandonner aux Sarasins l'entreprise de Sicile. 828.

Troubles dans la famille de l'empereur.

L'empereur fut même obligé de laisser ses affaires d'Espagne dans l'état où elles se trouverent alors. Aizon demeura sous la protection d'Abderame en possession d'Ausone, de Rose, de Manrese, de Cardone, de Solsone, & de tous les autres territoires voisins, dont il s'étoit emparé. Des troubles domestiques dont les semences avoient été jettées depuis long-temps, commencerent à éclater, & causerent à l'empereur trop d'embarras pour lui laisser le temps & les moyens de réparer ces pertes, & de secourir plus efficacement l'Italie. Je vais reprendre la chose d'un peu plus haut, pour faire mieux comprendre la suite de toutes ces funestes intrigues, qu'on peut regarder comme les premieres sources de la décadence de l'empire François.

L'empereur après la mort de l'impératrice Hermengarde, se trouva dans un grand embarras, qu'il s'étoit causé lui-même, par le partage qu'il s'étoit trop pressé de faire de ses états entre ses trois fils. Il voyoit qu'en se remariant il faudroit démembrer de ces partages, de quoi faire ceux qu'il voudroit donner aux enfans qui naîtroient du second lit, chose fâcheuse pour ceux du premier. Cependant sollicité par les seigneurs François, dont plusieurs prétendoient à l'honneur d'être beau-pere de l'empereur, il se remaria à Judith fille du duc Guelfe, ainsi que je l'ai déja dit.

J'ai dit encore qu'il lui nâquit un fils de ce second mariage; ce fils fut nommé Charles, & il est appellé communément dans nos historiens Charles-le-Chauve: ce fut l'an 823. le

troisieme de Juin. Cette naissance qui lui causa beaucoup de
828. joie, le jetta en même-temps dans l'inquiétude. Car le premier soin de l'impératrice fut de penser à la fortune & à la sûreté de son fils, & de faire concevoir à l'empereur l'état où cet enfant & elle se trouveroient réduits, si par malheur il arrivoit qu'il vînt à leur manquer, avant qu'il eût pourvû à son établissement.

Le plus intéressé des premiers fils de l'empereur dans cette affaire, étoit Lothaire : les deux autres avoient leurs partages déterminés. Pepin avoit été fait roi d'Aquitaine, & Louis roi de Baviere : ces deux royaumes peu considérables en comparaison du reste de l'empire François, avoient leurs limites marquées, & l'empereur ne pensoit pas à en rien détacher de considérable. Lothaire avoit été associé à l'empire ; désigné successeur de tout le reste des états de son pere, & même de sa souveraineté sur ses autres freres, & c'étoit dans son partage que devoit se prendre celui du jeune Charles.

Theganus num. 21. Charta divisionis Imperii. Tom. 1. Cap. Baluz. p. [illegible] Nithardus l. 1.

L'empereur peu de temps après la naissance de ce petit prince, avoit proposé à ses trois fils la résolution où il étoit de le faire entrer en partage avec eux. Il les avoit trouvés fort difficiles là-dessus : mais enfin s'étant appliqué à gagner Lothaire, & l'impératrice employant tous les moyens possibles, toutes les caresses, toute l'adresse dont elle étoit capable pour le mettre dans ses intérêts, on vint à bout de le faire consentir à ce qu'on desiroit de lui. L'impératrice lui protesta qu'elle vouloit que sa fortune & celle de son fils fussent toujours attachées à sa personne ; que s'il arrivoit jamais, comme on le prévoyoit, que le roi d'Aquitaine & le roi de Baviere, peu contens de leur partage, se signalassent après la mort de l'empereur, pour faire valoir leurs prétentions, elle le serviroit de tout son pouvoir [illegible] elle n'auroit jamais d'autre part [illegible] fort puissant & [illegible] dévoués [illegible] pere & [illegible] l'empereur. [illegible] eu le [illegible] ses soins [illegible] ainsi [illegible] faites

828.

par lesquels on pût attacher un prince à la protection de celui dont il se faisoit le parrain.

Cette adroite princesse sut si bien flater Lothaire, qu'après avoir obtenu son consentement pour le démembrement d'une partie de l'empire François en faveur de son fils, elle l'engagea de concert avec l'empereur, à faire le serment attaché à la qualite de tuteur, par lequel il jura de prendre la défense de Charles envers & contre tous, & de lui assurer la possession de ce que l'empereur voudroit lui assigner pour sa part dans sa succession.

Lothaire consent au démembrement d'une partie de l'empire François. Ibid.

Mais ce prince ne fut pas long-temps sans se repentir de cet engagement, qui pouvoit lui être d'autant plus préjudiciable, qu'il étoit plus général; car il n'y avoit rien de spéçifié, & il dépendoit de l'empereur de donner à Charles une part aussi grande qu'il le jugeroit à propos.

Lothaire dissimula toutefois son repentir: mais les princes sont étudiés de trop près & par trop de gens, pour ne pas se laisser pénétrer: on devina aisément ses sentimens, par la conformité qu'ils devoient avoir naturellement avec ses interêts, & dès-lors certains esprits brouillons conçurent & une grande esperance de voir du changement dans l'état, & le dessein d'y contribuer de tout leur pouvoir.

Plaintes contre le gouvernement.

Trois ou quatre ans néanmoins se passerent sans que rien parût. Les malheureux succès d'Espagne, & l'invasion de la Pannonie par les Bulgares firent deux méchans effets: le premier, de donner lieu aux plaintes contre le gouvernement présent, & aux comparaisons odieuses qu'on en faisoit avec celui de Charlemagne: le second, d'irriter ceux qu'on en rendit responsables, & qui furent à cette occasion privés de leurs emplois. De ce nombre étoient le comte Matfride grand capitaine, & qui jusqu'alors avoit tenu le premier rang parmi les ministres de l'empereur, & le comte Hugues, dont Lothaire avoit épousé la fille, & qui pour se venger de cet affront, n'omirent rien pour animer ce prince contre l'empereur son pere, & pour l'engager à rétracter la parole qu'il lui avoit donnée, de trouver bon tout ce qu'il feroit en faveur du prince Charles, & à faire casser ce traité dans une assemblée des seigneurs du royaume.

Vita Ludovici Pii. Agobardi Epist. ad Matafridum. Nithardus. L. 1.

Dès-lors les mécontens commencerent à agir tous de con-

cert, à solliciter la noblesse & les gens d'église de demander
828. à l'empereur la réforme de l'état, & à cabaler de tous côtés en faveur de Lothaire, pour maintenir le partage de l'empire, de la maniere qu'il avoit été fait & agréé dans l'assemblée de l'an 817.

Comme l'empereur etoit un prince fort pieux, & d'une conscience très-tendre, on l'attaqua par cet endroit, & on entreprit de le faire convenir lui-même, que sa conduite n'étoit pas bonne. On parloit par-tout de prodiges, par lesquels le ciel menaçoit l'état, & on en racontoit de si ridicules, qu'on voyoit bien qu'ils étoient uniquement inventés pour échauffer l'imagination des peuples. Tantôt c'étoit une possédée, qui dans les exorcismes avoit dit, que tous les maux de l'empire étoient le châtiment des crimes qu'on négligeoit de punir : que la mortalité & la famine qui l'affligeoient depuis quelque-temps, étoient causées par le démon, à qui Dieu l'avoit abandonné pour le châtier; tantôt c'étoit un aveugle guéri miraculeusement, qui avoit eu révélation, qu'afin d'éviter les derniers malheurs dont l'empereur étoit menacé, il falloit qu'il changeât beaucoup de choses dans le gouvernement.

L'empereur envoie des commissaires pour s'informer des désordres de l'état.

L'empereur étoit autant frappé de ces prodiges, qu'il étoit touché des maladies populaires qui désoloient alors la France, & c'est ce qui le détermina à envoyer en divers endroits de l'empire ces especes de commissaires, dont j'ai déja parlé à quelqu'autre occasion, qui avoient la qualité d'*envoyés du prince* *, avec ordre de s'informer exactement des plus grands désordres qui régnoient dans l'état.

* Missi Dominici.

Il tient une assemblée générale à Aix-la-Chapelle.

Vita Valæ Abbatis. Sæculo 4. Benedictin. L. 2.

Adelard, abbé de Corbie, un des principaux ministres de l'empereur, étoit mort deux ou trois ans auparavant. Vala son frere qui avoit été si puissant sous Charlemagne, depuis disgracié au commencement du regne de Louis, & qui s'étoit retiré dans le monastere de Corbie, en étoit alors abbé; & avoit grand crédit à la cour : son esprit, sa prudence & son expérience dans le maniement des affaires, & la réputation de sa vertu lui attiroient cette considération. Il fut un de ceux qui furent envoyés pour reconnoître les désordres de l'empire, & à son retour il en rendit compte à l'empereur dans une assemblée générale des évêques & des seigneurs à Aix-la-Chapelle.

Il y exagéra fort les dereglemens qui régnoient dans toutes les parties de l'état, il parla avec beaucoup de liberté des devoirs du prince, & de ceux des prélats qui se mêloient trop des affaires temporelles, il déplora le malheur des provinces, dont les gouverneurs & les juges ne mettoient nulles bornes à leur avarice & à leurs violences; & puis adressant la parole à l'empereur même : » C'est vous, seigneur, lui dit-il, que » tous ces désordres doivent toucher plus que personne, vous » devez en répondre à Dieu, & si vous n'y remediez pas, » vous attendre à en être puni plus séverement qu'aucun au- » tre «. 828.

Ensuite descendant dans le détail, il insista principalement sur le choix des évêques, où l'on violoit à toute occasion la forme canonique, & sur les usurpations des biens des églises dont les laïques s'emparoient impunément. Il recommençoit de temps en temps ses apostrophes à l'empereur, & osa prendre à témoin tous ceux de l'assemblée, que ce prince étoit le plus coupable de tous en cette matiere. Cette hardiesse d'un homme qui avoit la réputation de saint, & dont les invectives en cette rencontre étoient très-capables de rendre le gouvernement odieux, plut beaucoup à plusieurs séditieux dont l'assemblée étoit remplie.

Il prend en bonne part les avis de Vala abbé de Corbie.

J'ai raconté que l'empereur peu d'années auparavant, à la persuasion de quelques évêques & de quelques abbés, avoit poussé sa dévotion jusqu'à faire une espece de pénitence publique d'avoir puni des rébelles, qui avoient conspiré contre sa vie, & contre son état; & ce fut à cette occasion que Vala déja moine de Corbie, & dont la disgrace avoit aussi été un des sujets de la pénitence publique, fut rappellé à la cour, & envoyé en Italie avec Lothaire, pour être le chef de son conseil dans le reglement de cet état. Il avoit depuis ce temps-là pris un grand ascendant sur l'esprit de l'empereur, & ce prince se crut obligé dans la conjoncture dont je parle, de prendre en bonne part ses avis tout libres & tout publics qu'ils étoient.

L'humilité chrétienne est une vertu très-rare dans les princes: mais il est encore plus mal-aisé à ceux en qui elle se rencontre, de l'allier avec cette fermeté & avec cet air de majesté qui leur sont nécessaires, pour contenir les sujets dans le

devoir, & pour maintenir la tranquillité d'un état. Louis le
828. Debonnaire ne trouva pas ce secret: sa modestie, sa bonté, sa douceur, le rendirent d'abord très-aimable à ses sujets: mais faute de soûtenir ces vertus par une vigueur égale, rien ne contribua plus dans la suite à le rendre méprisable, & c'est ce qui causa tous les malheurs de l'empire François.

Il défera donc entierement aux avis, ou plûtôt aux réprimandes de l'abbé Vala, & agissant toûjours par les principes d'une piété & d'une humilité mal réglée, il soûmit de lui-même sa conduite passée à de nouveaux censeurs, comme s'il eût pris à tâche de ruiner absolument son autorité.

Il assemble quatre conciles pour travailler à la réforme de l'état.

Non content des rapports de ses envoyés, touchant les désordres qu'ils avoient remarqués dans les provinces, & dont l'abbé Vala lui avoit fait une si ample exposition, il ordonna qu'on assemblât incessamment quatre conciles, un à Mayence, un autre à Paris, un troisieme à Lyon, & le quatrieme à Toulouse, afin que les évêques assemblés dans ces conciles, convinssent non-seulement des choses qu'il falloit réformer dans l'ordre du clergé & dans les autres ordres de l'état, mais même dans sa propre personne & dans celle des princes ses enfans. C'est le précis de la lettre circulaire qu'il envoya dans toutes les provinces, pour faire connoître à tout le monde ses intentions sur ce sujet.

Tom. II. Conc. Gall.

Les conciles se tinrent selon ses ordres: nous n'avons les actes que de celui de Paris, où il y a de très-beaux réglemens pour la conduite des évêques & des ecclésiastiques, plusieurs choses sur la conduite des rois, mais des choses générales; ces prélats, pour ménager l'empereur, ou pour avoir lieu de s'assembler encore quelqu'autre fois, ayant differé, ainsi qu'ils le disent, de descendre plus en détail dans ce qui concernoit le reglement de l'état.

Vita Ludovici Pii.

Cependant l'impératrice fit comprendre à l'empereur par la maniere dont on avoit parlé dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, qu'il y avoit de la cabale, & qu'on tramoit contre lui quelque mauvais dessein. Elle avoit su que le comte Matfride & le comte Hugues beau-pere de Lothaire, continuoient de faire tous leurs efforts pour brouiller ce prince avec l'empereur son pere: qu'il les écoutoit, & que quoiqu'il ne parût encore rien faire contre le respect & la soûmission, il traitoit en

Nithardus. Lib. I.

ſecret avec les principaux ſeigneurs, pour empêcher qu'on ne ſouffrît un nouveau partage en faveur du prince Charles. 828.

Sur ces connoiſſances, l'empereur réſolut; premierement, d'éloigner Lothaire, & l'obligea de partir pour l'Italie, ſous prétexte que ſa préſence y étoit néceſſaire, afin de la raſſurer contre les entrepriſes des Saraſins; & en ſecond lieu, commençant à ſe défier de l'abbé Vala & de ſes autres miniſtres, il fit venir auprès de lui Bernard, duc de Languedoc & gouverneur de Barcelone, pour ſe ſervir de ſes conſeils. Bernard étoit beau-frere de Vala, celui-ci ayant autrefois épouſé ſa ſœur avant que de ſe faire moine de Corbie. Mais il étoit auſſi filleul de l'empereur & ſon parent. Bernard étoit un homme de réſolution, grand capitaine, habile & de bon conſeil, mais méchant homme ſi nous en croyons l'auteur de la vie de l'abbé Vala: cet écrivain étoit l'ami & le confrere de l'abbé, & ſon ſtyle toûjours véhement lorſqu'il parle de ce comte, pourroit faire appréhender qu'il n'y eût un peu de prévention ou d'animoſité, contre un homme chef du parti oppoſé à celui de l'abbé.

Vita Ludovici Pii. ad an. 829.

Paſchaſius Radbertus in vita Valæ.

Si-tôt que le comte fut arrivé à la cour, ſa ſeule préſence étonna & déconcerta la faction qui étoit ſur le point d'éclater; de ſorte que les partiſans de Lothaire réſolurent de différer à un autre temps la propoſition qu'ils vouloient faire à l'empereur de confirmer le partage fait entre ſes trois fils du premier lit ſans innover rien ſur cet article: c'étoit-là le point eſſentiel dont il s'agiſſoit, & l'endroit par lequel les factieux attachoient Lothaire à leur parti.

Il donne une partie de ſon empire à Charles fils de l'impératrice Judith.

Thegan. cap. 35.

Le ſentiment de Bernard étoit que l'empereur prononçât au plûtôt là-deſſus, ſuivant ſon ſecond projet, & l'impératrice ſollicitoit cette déclaration avec un empreſſement extrème. L'empereur, preſſé par l'un & par l'autre, fit à Vormes un édit par lequel il donnoit au prince Charles, fils de l'impératrice Judith, premierement, le pays des Allemans; c'eſt-à-dire, ce qui eſt entre le Rhin, le Mœin, le Necre & le Danube; en ſecond lieu, la Rhetie, c'eſt ce que nous appellons aujourd'hui le pays des Griſons, & enfin une partie du royaume de Bourgogne; ſavoir, la Bourgogne appellée transjurane au-delà du Mont-Jura qui eſt aujourd'hui le pays de Geneve & des Suiſſes.

828. Quand cela se fit Lothaire étoit déja revenu d'Italie, où il demeura le moins qu'il put, & se trouva à la cour avec son frere Louis, roi de Baviere, lorsque l'édit fut publié; ils en furent très-mortifiés. Plusieurs seigneurs & prélats en murmurerent hautement. Il en coûta à quelques-uns leurs emplois, & d'être éloignés de la cour, & les partisans de l'impératrice furent mis en leur place.

Vita Valæ Abbatis.

Le nombre des mécontens s'augmenta par-là notablement, & c'étoit par tout un déchaînement extrème contre le nouveau ministre. Les exilés & d'autres qui se retirerent de leur plein gré dans leurs terres, ne parloient que de sa tyrannie & de ses violences, de la division qu'il mettoit dans la famille royale entre l'empereur & les princes, de la persécution qu'il suscitoit contre les évêques, & contre les plus honnêtes gens de la cour, pour leur substituer des scélérats & des hommes dévoués à son ambition, & l'on disoit qu'il n'y avoit plus d'empereur sur le throne, mais un esclave du ministre & de l'impératrice.

On porta les choses plus loin: on répandit le bruit par tout l'empire, que cette grande intelligence qui paroissoit entre l'impératrice & le comte Bernard, avoit encore un autre principe que leur ambition, & l'on publioit hardiment qu'il y avoit entr'eux un honteux commerce. Les historiens du parti opposé à Bernard, ont parlé fort affirmativement sur ce point : mais les autres ne l'en accusent point.

Ibid. Theganus cap. 38.

Ce qui donna lieu à ce soupçon ou à cette calomnie fut non seulement l'attachement de Bernard aux interêts de l'impératrice, mais encore l'exercice d'une charge que l'empereur lui donna lorsqu'il l'appella à la cour. Il le fit son camerier * ou chambellan, dont les fonctions étoient bien différentes de celles du chambellan d'aujourd'hui. C'étoit alors l'impératrice qui avoit non-seulement l'intendance de la garderobe, mais encore de la partie des finances destinée à la paye des armées, soit pour la solde des soldats, soit pour les vivres, elle avoit sous elle le chambellan pour exécuter ses ordres. De plus, une des fonctions du chambellan étoit d'introduire les ambassadeurs, de recevoir les présens qu'ils faisoient au prince, ou de leur en présenter de sa part, & c'étoit un usage assez ordinaire que le chambellan reglât de concert avec l'impératrice, la qualité & le nombre des présens qu'on devoit faire aux am-

* Camerarius.

Hincmar. de ordine Palatii. cap. 22.

baſſadeurs des princes étrangers. De ſorte que le comte Bernard étant obligé par ces raiſons de voir ſouvent l'impératrice, la malignité de ſes ennemis trouva dans cette fréquentation de quoi appuyer la calomnie; mais ſoit que cette accuſation fût fauſſe, ſoit qu'elle fût fondée, elle fut reçûe par une infinité de gens qui avoient intérêt à la croire. 829.

Bernard cependant alloit ſon chemin ſans s'embarraſſer beaucoup de ces clameurs populaires qui paſſent, & qui cedent à l'autorité du gouvernement, pourvû qu'on ſache d'ailleurs la ſoûtenir, & c'étoit à quoi il donnoit toute ſon application. En effet, quelque nombreux que fût le parti des mécontens, perſonne n'oſoit s'en déclarer le chef. Les trois princes ou par reſpect pour l'empereur leur pere, ou par crainte qu'il ne les deshéritât, ou par la défiance qu'ils avoient les uns des autres, ne vouloient point faire de démarche qui les engageât, & laiſſoient aller les choſes pour voir à loiſir quel tour elles prendroient.

L'abbé Vala étoit alors malade dans ſon monaſtere de Corbie, toûjours eſtimé & conſidéré de l'empereur, mais ſans avoir autant de part au gouvernement qu'il en avoit auparavant. Vita Valæ. Sa ſageſſe & ſa vertu devoient faire beaucoup d'honneur, & donner grand crédit au parti des mécontens en cas qu'il s'y rangeât, & c'étoit de quoi on le ſollicitoit éternellement. Les plus grands ſeigneurs du palais l'alloient trouver, & étoient ſans ceſſe à lui repréſenter la ſituation fâcheuſe de l'état, les progrès des Saraſins en Italie & du côté des Pyrenées, les inſultes des Bulgares du côté du Danube, les déſordres des égliſes, les diſſentions de la famille royale, le ſcandale que cauſoient les mauvais bruits qui couroient ſur la conduite de l'impératrice, & combien il étoit de la gloire de Dieu, de l'honneur de l'empereur, du bien de l'égliſe & des peuples, de faire tous les efforts poſſibles pour remédier à tant de maux; que l'empereur avoit eu ſur cela les meilleures intentions du monde; qu'il avoit commencé à les mettre en exécution, mais que depuis qu'il ſe gouvernoit par les ſeuls conſeils du comte Bernard, il paroiſſoit comme enſorcelé, & ſans mouvement ſur les malheurs de l'empire, & ſur les déſordres qui y étoient extrèmes. » Il n'y a qu[illegible] vou[illegible] ajoûterent-ils, » qui puiſſiez arrêter le cours de [illegible]urs. Vous êtes

829. » beau-frere du comte, l'empereur vous honore & respecte
» votre vertu; rien ne peut vous dispenser d'employer tout
» votre crédit en une occasion si importante: il faut aller au
» plûtôt à la cour, & dire librement vos sentimens à l'empe-
» reur & à son ministre sur l'état misérable où vous savez que
» les choses sont aujourd'hui «.

L'abbé de Corbie flatté ou touché de ce discours, alla à la cour, & il parla à l'empereur & au comte Bernard. Mais ses avis furent mal reçus, & il s'en retourna à son monastere sans avoir rien fait. C'étoit à quoi s'étoient bien attendus ceux qui vouloient par là l'obliger à se déclarer pour leur parti. Il refusa cependant de le faire encore, jusqu'à ce que plusieurs seigneurs qu'il avoit toûjours cru gens d'honneur & de probité, vinrent l'assurer que non-seulement le comte Bernard renversoit toute la cour & tout l'empire, mais qu'il avoit conjuré contre la vie de l'empereur & de ses trois fils, pour les faire tous périr & mettre sur le throne le seul fils de l'impératrice.

Ibid.

L'abbé de Corbie se déclare pour le parti des mécontens.

C'est-là encore un des crimes imposés à Bernard par les seuls partisans de l'abbé Vala, que le silence des autres historiens, & la conduite que l'empereur tint depuis envers ce comte, réfutent assez. L'abbé le crut, & l'horreur de cet attentat jointe au zele du bien public, & à la compassion qu'il avoit de tant de personnes de qualité qui passoient pour être injustement persécutées, ne lui permit pas de délibérer plus longtemps, ni de différer à se déclarer contre le ministere, en faveur, disoit-on, du prince même, dont on se faisoit honneur de soûtenir les véritables intérêts, en prenant les armes contre lui: ce n'est-là ni le premier ni le dernier exemple de ce zele bisarre.

Dès que l'abbé de Corbie se fut déclaré, Hilduin abbé de saint Denys, Bernard évêque de Vienne, Agobard évêque de Lyon, Jessé évêque d'Amiens, tous gens en réputation de probité, de sagesse & de doctrine, embrasserent aussi ce parti, & furent suivis de plusieurs autres dont le mérite donnoit beaucoup de crédit à la faction.

Theganus an. 36.

Ces évêques & ces abbés s'assemblerent, & protesterent, qu'ils tiendroient pour rébelles à Dieu & à l'église, quiconque ne les seconderoit pas dans le dessein qu'ils avoient de rétablir l'ordre dans l'état, de procurer la sûreté des peuples, & de pourvoir

pourvoir à celle de l'empereur & de toute la famille royale. On fit courir le bruit, que la cour avoit fait les plus grandes offres à l'abbé de Corbie, pour l'engager à s'unir avec le comte Bernard : mais qu'ayant horreur de ses crimes & des désordres qu'il causoit dans l'état, il n'avoit jamais voulu y entendre, qu'il sacrifioit sa vie & tous ses intérêts au bien des peuples & de l'église, & qu'il étoit résolu de tout hasarder pour satisfaire en cette occasion, à ce qu'il devoit à sa conscience & à sa patrie. Tout cela fut reçu avec applaudissement, & jamais l'abbé Vala ne fut un plus grand saint, que quand il leva l'étendart de la rébellion contre son souverain. 829.

Les trois fils de l'empereur ne paroissoient point dans tout ce complot, & quoiqu'il fût certain que l'origine de tous ces troubles étoit le chagrin qu'ils avoient de voir entrer le prince Charles en partage avec eux ; que l'empereur ne s'étoit si fort attaché au comte Bernard, que parce que tous ses autres ministres lui étoient devenus suspects ; que la plûpart de ceux qui avoient été exilés de la cour n'avoient été châtiés de la sorte, que parce qu'on savoit les liaisons & les intrigues qu'ils avoient avec les trois princes ; cependant comme c'est l'ordinaire, on exposoit & on exagéroit aux peuples la rigueur de ces mauvais traitemens, & les désordres publics dont on leur cachoit les véritables causes.

Nouvelle révolte des Bretons.

Le parti étant ainsi formé & les peuples mis en mouvement, par l'autorité de ces évêques & de ces abbés, on fit dire aux princes, qu'il étoit temps de se venir mettre à leur tête. Une nouvelle révolte des Bretons leur donna lieu de le faire.

Vita Valæ.

La nouvelle de ce soulevement étant venue à l'empereur, le comte Bernard fut d'avis qu'il marchât lui-même en Bretagne, & qu'il ordonnât à Pepin de l'y venir joindre avec ses troupes du royaume d'Aquitaine. C'étoit un piége qu'on tendoit à ce jeune prince, que Bernard avoit dessein de faire arrêter dans le chemin.

Annales Bertiniani.

L'empereur convoqua une diete à Aix-la-Chapelle sur le sujet de l'expédition de Bretagne, & la chose ayant été résolue, il commanda aux troupes de marcher le Mercredi des Cendres : mais il commença dès-lors à connoître le péril où il étoit, & le progrès qu'avoient déja fait les intrigues secretes des factieux. Une grande partie des troupes refusa d'obéir, s'excusant

ſur la difficulté des chemins qui étoient encore trop mauvais.

830. L'empereur qui ne ſe trouva pas en état de réduire ces mutins par la force, & qui ne ſe voyoit pas là en ſûreté, partit avec le reſte des troupes, quoiqu'il eût actuellement la goutte, & & prit fort inquiet ſa route par les côtes de la mer, ayant avec lui Louis ſon fils roi de Baviere.

Pepin prend les armes contre l'empereur ſon pere.

Lothaire que ſon pere avoit une ſeconde fois envoyé en Italie pour l'éloigner des factieux de la cour, rentra en France; & Pepin, ſelon l'ordre qu'il en avoit reçu, venoit avec les troupes d'Aquitaine, non pas pour faire la guerre en Bretagne, mais pour la déclarer à ſon pere. Etant arrivé à Orléans, il en chaſſa le comte Odon, que l'empereur en avoit fait gouverneur, & mit à ſa place le comte Matfride, un des principaux chefs des mécontens, & continua ſa marche avec ſon armée.

Vita Valæ.

En même-temps le roi de Baviere qui s'apperçut qu'on le gardoit preſque à vûe à la cour, s'échappa, & vint à Corbie trouver l'abbé Vala & quelques-uns des évêques de la faction: il lui confirma tout ce qui lui avoit été dit touchant le mauvais commerce de l'impératrice & du comte, la conſpiration tramée contre la famille royale, le deſſein formé pour le renverſement de l'état: il lui ajoûta que la cour de l'empereur étoit un lieu d'abomination par les crimes de toutes les eſpeces qui s'y commettoient, qu'on n'y voyoit que magie, que ſortiléges, que maléfices, qu'on y renouvelloit juſqu'aux ſuperſtitions du paganiſme, qu'on y conſultoit le vol des oiſeaux & les entrailles des bêtes pour y découvrir l'avenir, que l'aſcendant de l'impératrice étoit tel ſur l'eſprit de l'empereur, qu'il ne voyoit que par ſes yeux, ne recevoit perſonne que de ſa part, qu'il ſe défioit de tous ceux dont elle ne lui répondoit pas, & que cela alloit à un point, qu'on ne doutoit pas qu'elle n'eût uſé à ſon égard de quelque enchantement, ſans quoi il étoit impoſſible qu'elle ſe fût rendue ainſi abſolument maîtreſſe de ſon eſprit. On fit auſſi-tôt part au peuple de tous ces détails qui firent tout leur effet.

Cependant les troupes mutinées d'Aix-la-Chapelle en partirent conduites par leurs chefs, & vinrent à Paris joindre Pepin. Les abbés de ſon parti arriverent auſſi avec les leurs; car ils avoient alors pour la plûpart des vaſſaux & des troupes qui

dépendoient d'eux, & Pepin marcha avec toutes ces troupes vers les côtes de la mer au-devant de celles de l'empereur son pere. De telles nouvelles apportées à ce prince, & la désertion de quelques seigneurs qui s'enfuirent de son armée, lui firent comprendre le peril où il étoit. 830.

Il délibera avec l'impératrice & avec le comte sur le parti qu'il y avoit à prendre en de si fâcheuses conjonctures. Il étoit difficile de bien choisir. Mais enfin comme il savoit que la haine qu'on avoit pour l'impératrice & pour le comte étoit le principal motif de la révolte, il espéra qu'en les éloignant l'un & l'autre il pourroit adoucir les esprits. Il craignoit d'ailleurs que s'ils tomboient entre les mains de leurs ennemis, il ne leur en coûtât la vie par les plus cruels supplices. Ces deux raisons le déterminerent à les faire partir. Il envoya Bernard à son gouvernement de Barcelone, & l'impératrice à Laon dans le monastere de sainte Marie, & vint avec ses troupes camper auprès de Compiegne. *Vita Ludovici Pii.*

Pepin ayant appris la marche de l'empereur s'avança du même côté, & vint se poster à Verberie à trois lieues de Compiegne. De-là il détacha quelques troupes sous la conduite des comtes Varin & Lambert qui allerent se présenter devant Laon, dont les portes leur ayant été ouvertes, ils enleverent l'impératrice & l'amenerent au camp de Pepin. *L'imperatrice est enlevée par les troupes de Pepin.*

Quand elle y fut arrivée, Pepin après lui avoir reproché les désordres qu'elle avoit causés dans la famille royale, sa conduite scandaleuse, les mauvais desseins qu'elle avoit conçus contre lui & contre ses freres, lui déclara qu'elle n'avoit qu'un seul moyen d'éviter la mort, savoir que dans une entrevûe qu'il lui promettoit d'avoir avec l'empereur son mari, elle ménageât deux choses; la premiere, qu'elle obtînt de lui son consentement pour prendre le voile de religieuse; la seconde, qu'elle lui persuadât de mettre bas les armes, de se faire couper les cheveux & de se retirer dans un monastere pour le reste de ses jours. Elle lui promit tout ce qu'il voulut. *Ibid.*

En effet, il la fit passer au camp de l'empereur, & l'y fit accompagner d'une escorte qui devoit la ramener aussi-tôt après cette entrevûe. Elle pria l'empereur que pour éviter la mort dont on la menaçoit, il lui fût permis de prendre le voile, & il y consentit: mais sur l'autre point il répondit, qu'en quelque

danger qu'il se trouvât par la trahison de ses sujets, & de ses
830. enfans, il étoit trop important pour n'en pas délibérer plus à loisir, & qu'il vouloit sur cela avoir l'avis des seigneurs & des évêques.

Et renfermée dans un monastere.

L'impératrice retourna au camp de Pepin avec cette réponse, & aussi-tôt après il la fit partir pour Poitiers où on la voila dans le monastere de sainte Radegonde. Il consentit à l'assemblée que l'empereur avoit proposée, & elle se tint dans le palais de Compiegne.

L'empereur entra dans la salle avec un air consterné, & ne voulant point s'asseoir sur son throne. Il y parla d'une maniere aussi touchante que peu digne de son rang. Il avoua les fautes qu'il avoit commises dans le gouvernement de l'empire, la trop grande complaisance qu'il avoit eue pour sa femme, & ratifia la permission qu'il lui avoit donnée de prendre le voile: il loua le zele de ceux qui l'obligeoient à corriger sa conduite, & promit que si on lui laissoit sa couronne, il gouverneroit désormais suivant les conseils de ses bons & fideles sujets. Ce discours toucha tellement l'assemblée, que la plûpart se leverent, vinrent à lui & le forcerent de s'asseoir dans le throne qu'on lui avoit préparé.

Vita Valæ.

Lothaire joint Pepin avec des troupes.

Ce n'étoit pas-là la conclusion que Pepin attendoit, non plus que l'abbé de Corbie, au moins comme plusieurs le crurent & le publierent contre ce qu'en racontoient depuis ses apologistes. On ne passa pas néanmoins plus avant, & Pepin resta dans son camp jusqu'à l'arrivée de Lothaire, qui vint le joindre avec d'autres troupes.

L'empereur abandonné des siens, se livre aux rebelles.

Ibid.

Celui-ci étoit l'aîné, c'étoit à son occasion que la conspiration s'étoit formée, & c'étoit lui que les rebelles prétendoient mettre sur le throne de son pere. Son arrivée ne fut pas plûtôt sûe dans le camp de l'empereur, que les intelligences qu'il y avoit, commencerent à éclater nonobstant tout ce qui venoit de se faire. Les soldats & les officiers désertoient par troupes, & en peu de temps l'empereur abandonné de toute son armée, ne voyant aucune fureté à fuir, se livra avec son fils Charles à la discrétion des rebelles.

Ibid.

Lothaire néanmoins le traita avec respect, & sans parler de le déposer, il approuva tout ce qui avoit été fait par Pepin. Il témoigna à l'abbé de Corbie, à l'abbé de saint Denys & aux

évêques de son parti combien il étoit satisfait de leur conduite & de leur zele pour le bien de l'état. Il fit arrêter Herbert frere du comte Bernard, & lui fit crever les yeux, malgré les prieres que lui fit l'empereur pour obtenir sa grace. Il fit dégrader Odon gouverneur d'Orléans & cousin-germain du même comte, en lui faisant ôter ses armes avec ignominie, & l'envoya en exil. Il confina aussi dans un monastere Conrad & Rodolphe frere de l'impératrice. 830.

Le reste de l'été se passa assez tranquillement, Lothaire ordonnant de tout, & ne laissant à son pere que le vain nom d'empereur qu'il ne vouloit pas lui ôter; mais qu'il auroit bien voulu lui voir quitter. Il gagna même pour cela quelques moines que l'empereur voyoit volontiers, afin qu'ils lui inspirassent du dégoût pour l'embarras des affaires, & tâchassent de lui faire revenir l'envie de se retirer dans un cloître, laquelle il avoit eue autrefois, n'étant encore que roi d'Aquitaine du vivant de Charlemagne, mais ils n'en vinrent pas à bout. Nithardus L. II

Les choses ne pouvoient pas demeurer long-temps dans cette situation: l'automne approchoit, & les seigneurs qui étoient la plûpart dans les intérêts de Lothaire, demandoient qu'on tînt au plutôt une assemblée de la nation, pour mettre fin à la guerre civile par la nouvelle forme de gouvernement qu'on y établiroit. Et c'étoit dans une telle assemblée où l'empereur avoit tout à craindre pour sa couronne & pour sa liberté.

Cependant comme c'est l'ordinaire, le premier feu de la révolte étant passé, plusieurs firent de sérieuses réflexions sur la maniere indigne dont on en usoit avec le prince, & quand les chefs voulurent faire leur brigue pour conclurre sa déposition dans la diete prochaine, il s'en trouva plusieurs opposés à ce dessein.

Les moines dont j'ai parlé, que Lothaire croyoit avoir gagnés, ne le servirent pas bien; car voyant que l'empereur n'avoit point du tout d'envie de renoncer à l'empire, ils lui firent offre de leurs services auprès de leurs amis, pourvû qu'il leur promît de mettre ordre à certains points particuliers qu'ils lui marquerent. Il leur engagea sa parole sur tout ce qu'ils sou- Nithardus L. II

haiterent de lui. Après quoi d'espions qu'ils étoient; ils devinrent ses conseillers & ses confidens.

830.

Louis & Pepin ses fils se reconcilient avec lui.

Le point capital étoit de désunir les trois princes. Gombaud, un de ces moines, homme adroit & ambitieux, se chargea de cette commission, & alla trouver de la part de l'empereur, le roi de Baviere & le roi d'Aquitaine. Outre les raisons de conscience & de bienséance qu'il ne manqua pas de faire valoir, il leur demanda s'ils faisoient assez d'attention au changement qui s'alloit faire; qu'au lieu d'un pere doux, facile, plein de bonté pour eux, ils alloient avoir leur frere aîné pour maître, qui n'avoit que ses propres intérêts en vûe, & qui oublieroit bientôt l'obligation qu'il leur auroit de son élévation; que leur puissance diminueroit au lieu de croître; que le prince Charles seroit exclus de la succession, mais que ce ne seroit pas à leur profit; & qu'enfin l'empereur s'engageoit à augmenter leurs partages en cas qu'ils se comportassent en cette occasion, comme des fils devoient faire à l'égard d'un pere qui les avoit toûjours tendrement aimés.

Ibid.

Ces réflexions que ces deux princes avoient apparemment déja faites eux-mêmes, soûtenues par l'espérance de leur avantage particulier, firent sur leur esprit toute l'impression que l'empereur pouvoit souhaiter: ils se rendirent aux remontrances de Gombaud; ils vinrent trouver l'empereur avec lequel ils se reconcilierent, & lui promirent de ne jamais se départir de leur devoir.

Leur réconciliation consterna Lothaire & le reste des factieux, néanmoins ils espérerent toûjours que dans la diete leur parti prévaudroit. Il étoit question avant toutes choses de déterminer le lieu où elle se tiendroit. Cette circonstance étoit de la derniere importance pour l'empereur. De tout temps les François d'en-deçà du Rhin, & ceux de la Germanie avoient entre eux une espece de jalousie, qui les mettoit aisément dans des intérêts opposés. Depuis le grand Clovis ils avoient été souvent gouvernés par différens princes, eux-mêmes jaloux les uns des autres: de-là étoient venues les guerres, & ensuite l'antipathie des peuples.

Il fait tenir une diete à Nimegue.
Vita Ludovici Pii.

Le parti des mécontens étoit principalement composé des seigneurs François des Gaules, & il ne falloit pas d'autre raison

pour engager les François de la Germanie à être favorables à l'empereur. Il s'agissoit donc de déterminer si la diete se tiendroit en France ou dans quelque ville de la Germanie. Lothaire vouloit que ce fût en France, & l'empereur que ce fût en Germanie, sans pourtant faire paroître son inclination: mais il agissoit secretement pour faire tourner les suffrages de ce côté-là, & il en vint à bout. Après diverses contestations il fut résolu que la diete se tiendroit à Nimegue. 830.

L'empereur depuis la réunion de ses deux fils, agissoit & parloit plus en maître qu'auparavant. Il donna ordre au comte Lambert gouverneur de Nantes & un des plus séditieux, d'aller au plûtôt à son gouvernement pour arrêter les courses des Bretons qui continuoient leur révolte, & lui joignit l'abbé Helisacar pour rendre justice dans toute la Marche ou frontiere Bretonne. De plus pour diminuer les forces & l'autorité de ses ennemis, il ordonna sous prétexte de la tranquillité publique, que tous ceux qui viendroient à la diete de Nimegue, n'y amenassent que les gens nécessaires pour les servir, & point d'autres: & sous-main il fit avertir les seigneurs de Germanie d'y venir en très-grand nombre: ils n'y manquerent pas, & s'y trouverent presque tous bien résolus de le défendre. *Ibid.*

L'empereur se voyant si bien soutenu, n'appréhenda plus rien, & avant l'ouverture de la diete, ayant su que Hilduin abbé de saint Denys étoit arrivé à Nimegue, accompagné contre son ordre de quantité de gens armés, il le fit venir & lui demanda en colere, s'il venoit pour assister à la diete, ou pour faire la guerre. L'abbé ne sachant que répondre, l'empereur lui commanda de sortir incessamment du palais & de la ville, de renvoyer tout son monde, d'aller attendre ses ordres à Paderborne avec ses seuls domestiques, & de n'en pas sortir de tout l'hyver. Il fit venir aussi l'abbé Vala, lui commanda de s'en retourner à Corbie, d'y vivre en religieux, d'y gouverner ses moines selon sa regle, sans se mêler désormais des affaires d'état: il fallut obéir & se retirer. *Ibid.*

Ces coups d'autorité firent connoître aux factieux, qu'ils ne seroient pas les plus forts; & désespérés de se voir ainsi dupés, ils s'assemblerent dès la nuit suivante, & allerent trouver Lothaire dans sa tente pour lui représenter le péril où ils étoient eux & lui: tous lui conseillerent de deux choses l'une, ou de

prendre promptement les armes, & d'aller brusquement sur
830. le champ enlever l'empereur qui ne seroit peut-être pas sur ses gardes, ou bien de se retirer, en se mettant à leur tête.

Toute la nuit se passa en délibérations sans pouvoir rien conclurre, parce que ces deux expédiens paroissoient extrèmement violens & dangereux. L'empereur ayant été averti de ce qui se passoit & de l'incertitude où ils étoient, envoya dès la pointe du jour prier Lothaire de le venir trouver, lui promettant toute sorte de sûreté & de le contenter. Cette proposition augmenta son embarras. Tous le dissuaderent de se mettre ainsi à la discrétion de l'empereur, qu'il ne devoit pas dans la conjoncture présente regarder comme son pere, mais comme son ennemi; néanmoins après y avoir bien pensé & envisagé les suites de son refus dans un temps & dans un lieu où il n'étoit pas le plus fort, prévoyant de plus que ses freres profiteroient immanquablement de son opiniâtreté dans sa révolte, & contribueroient à le perdre, il se résolut, quoi qu'on lui pût dire, d'aller trouver l'empereur sur sa parole.

Lothaire va trouver son pere, & lui demande pardon.

Il en fut reçu avec bonté, l'empereur l'embrassa, & après l'avoir assûré qu'il n'avoit rien perdu de la tendresse qu'il avoit toûjours eue pour lui, il lui reprocha doucement sa conduite passée, la trop grande confiance qu'il avoit en de mauvais amis qui n'avoient rien moins en vûe que ses véritables intérêts; que la désunion de la maison royale étoit sa ruine aussibien que celle de l'état; qu'il l'avoit associé à l'empire, & admis au gouvernement; qu'il n'avoit au-dessus de lui que la qualité de pere; que la révolte où les méchans conseils l'avoient engagé le rendoit odieux à toute la terre, & qu'il falloit qu'une prompte & sincere réconciliation réparât au plûtôt sa faute & la mauvaise réputation qu'il s'étoit faite. Enfin l'empereur parla en cette occasion d'une maniere si tendre & si touchante, qu'il ralluma les sentimens de la nature dans le cœur de Lothaire, qui se jetta à ses piés, & lui demanda pardon tout baigné de ses larmes, & lui promit de ne se départir jamais de l'obéissance & du respect qu'il lui devoit.

Durant cette entrevûe du pere & du fils qui tenoit tout le monde en suspens, chacun songea à se précautionner, & les deux partis se mirent sous les armes. Les rebelles paroissoient les plus animés, & répandoient le bruit qu'on retenoit Lothaire prisonnier.

prisonnier. Ils disoient hautement qu'ils étoient très-résolus de se le faire rendre de gré ou de force ; qu'au lieu d'une assemblée où l'on avoit promis de faire trouver la fin des troubles, on n'avoit eu dessein que de tendre un piége aux personnes bien intentionnées ; qu'on avoit déja chassé les plus gens de bien, afin d'avoir la liberté d'exercer toutes sortes de violences ; qu'il n'y avoit plus rien à ménager, puisque l'empereur ne gardoit plus ni fidélité ni aucunes mesures, & qu'il falloit se défendre, puisqu'on en vouloit à leur vie & à leur liberté.

830.

De ces plaintes on en vint aux reproches mutuels des deux côtés : & l'on n'eût pas tardé à en venir aussi aux mains, si l'empereur n'eût paru subitement, & Lothaire avec lui, tous deux d'un air qui faisoit paroître leur union & leur intelligence. La présence des souverains arrêta la fougue du soldat, & l'empereur ayant déclaré hautement que Lothaire & ses deux freres étoient pleinement satisfaits, personne n'osa plus branler.

Ibid.

L'empereur n'en demeura pas-là néanmoins ; car peu de jours après il fit arrêter les chefs de la rebellion, & les fit comparoître dans l'assemblée pour y être jugés, & il y présida avec ses trois fils. On produisit les loix selon lesquelles ils furent déclarés coupables de lese-majesté & condamnés à la mort. Toutefois l'empereur, soit à la priere de ses fils, soit de lui-même, pour leur épargner le chagrin de voir périr ceux qui les avoient servis, adoucit la sentence. Il les relegua pour la la plûpart tant laïques qu'ecclésiastiques en divers monasteres. Il fit déposer dans un concile Jessé évêque d'Amiens un des plus emportés des factieux, & la tranquillité parut rétablie.

Les chefs de la rebellion sont relegués, & la paix est rétablie.

Thegan. cap. 37.

Après la diete de Nimegue l'empereur retourna à Aix-la-Chapelle, où il retint ses trois fils auprès de lui, & pensa à tirer l'impératrice du monastere de Poitiers ; mais comme elle avoit pris le voile, qui ne se prenoit qu'en se consacrant à Dieu par un engagement perpétuel, il crut qu'il ne devoit pas la faire revenir sans consulter le pape & les évêques. Le pape qui étoit alors Gregoire IV. & les évêques jugerent que l'impératrice n'ayant été engagée à la profession religieuse que par une violence manifeste, cet engagement étoit nul. Ainsi elle retourna à la cour.

L'impératrice retourne à la cour.

Theganus.
Ibid.

831. Vita Ludovici Pii.

L'empereur l'y reçut avec beaucoup de joie: mais il crut qu'il étoit de l'honneur de cette princesse, & du sien propre, qu'elle fût juridiquement disculpée des crimes atroces dont on l'avoit chargée avec un si grand scandale. Elle comparut devant des commissaires le jour de la Purification, & personne n'ayant osé se porter pour accusateur, elle fut reçue à faire serment sur son innocence, & ensuite déclarée tout-à-fait exempte des crimes dont on l'accusoit.

Elle ne fut pas long-temps à la cour sans que ses ennemis s'en apperçussent. Vala étoit disgracié, mais il étoit demeuré à Corbie avec sa qualité d'abbé, l'empereur ayant toûjours du respect pour sa vertu. L'impératrice fit comprendre à l'empereur qu'il n'étoit ni de la justice ni de la politique, de laisser sans punition un homme, dont la seule réputation avoit été capable d'autoriser & d'animer la révolte de tout l'empire contre son souverain, & qui avoit donné le mouvement à tout. Il fut relegué dans un château sur un rocher escarpé au bord du lac de Geneve, avec défense à ceux qui le gardoient de le laisser parler à qui que ce fût.

Vita Valæ.

Lothaire est déclaré déchu de la qualité d'empereur.

D'autres personnes de la cour furent encore exilées. Mais ce qui fit le plus d'éclat, c'est que Lothaire qui avoit été depuis tant d'années associé à l'empire, fut déclaré déchu de cette association, tous les sujets de l'empire dispensés du serment qu'ils lui avoient fait en qualité d'empereur, & son nom qu'on mettoit dans tous les actes publics avec celui de son pere, n'y fut plus mis desormais. On lui laissa seulement la qualité de roi d'Italie, à condition qu'il n'y feroit rien d'important, qu'avec le consentement de l'empereur son pere.

Nithardus. Lib. 1.

Cette dégradation du prince déplut à beaucoup de gens; & Agobard évêque de Lyon en écrivit à l'empereur pour lui en faire scrupule: mais l'impératrice & ses ministres eurent soin de le rassûrer là-dessus.

Pour ce qui est de Pepin roi d'Aquitaine & de Louis roi de Baviere, l'empereur leur tint la promesse, qu'il leur avoit faite lorsqu'ils passerent dans son parti: il augmenta leurs royaumes de quelques villes & de quelques territoires. Cette libéralité étoit une nouvelle punition pour Lothaire, dont on diminuoit d'autant le partage en augmentant celui de ses freres. Tout cela étant fait, l'empereur leur permit à tous trois d'aller chacun dans leurs royaumes.

Ces punitions étoient autant de violences que se faisoit l'empereur, & il étoit incapable de soûtenir long-temps une conduite un peu sévere. Quelques évêques lui firent apparemment scrupule de la punition de tant d'exilés, parmi lesquels on comptoit plusieurs personnes qui passoient pour gens de bien, & on lui fit entendre que la douceur & la bonté étoient les moyens les plus efficaces de se les attacher. Il accorda donc quelques mois après, malgré l'impératrice, une amnistie générale & permission à tous ceux qui avoient été relegués dans les monasteres d'en sortir, s'ils le vouloient, & leur rendit à tous leurs biens qui avoient été confisqués.

831. *L'empereur son pere accorde une amnistie générale.* Vita Ludovici Pii.

Il ne voulut pas que Vala fût excepté de ce pardon général : mais il souhaita qu'il reconnût sa faute avant qu'on finît sa peine ; & pour l'obliger à faire cet aveu, il se servit de Pascase Radbert, homme d'esprit & de mérite, qui fut lui-même quelque-temps après abbé de Corbie. Il étoit ami intime de Vala, & c'est lui qui a écrit sa vie en dialogue, où les intrigues de la révolte que je viens de raconter sont rapportées. Les principaux acteurs y sont marqués sous des noms feints. L'empereur y porte celui de Justinien, l'impératrice celui de Justine, Lothaire celui d'Honorius, Louis de Baviere celui de Gratien, Pepin, roi d'Aquitaine, celui de Melanius, le comte Bernard celui de Nason & d'Amisar, Vala celui d'Arsene : mais la clé de ces mysteres a été aisée à trouver par les autres monumens de l'histoire de ce temps-là.

Vita Valæ.

L'empereur envoya donc le moine Pascase du côté de Geneve, sous prétexte de régler les affaires de quelques églises, & lui permit de voir Vala. Dans l'entretien Pascase lui dit qu'il savoit les sentimens de l'empereur à son égard, & qu'il conservoit toûjours de l'estime & de l'amitié pour lui ; qu'il souhaitoit de le rappeller de son exil ; qu'il attendoit qu'on l'en priât ; qu'il y avoit des gens à la cour, qui lui rendroient volontiers ce bon office : mais que l'empereur exigeoit de lui deux choses ; la premiere, qu'il avouât sa faute, & qu'il lui en témoignât du repentir. La seconde, qu'il souscrivît au partage fait en faveur du prince Charles.

Vala étoit un de ces esprits entiers & indomptables, & un de ces prétendus saints qui s'entêtent sans retour, prêts à tout souffrir, plûtôt que d'avouer qu'ils ont failli. Vous devriez

» mieux me connoître, dit-il à Pascase, & si vous me con-
831. » noissiez mieux, vous me donneriez d'autres conseils. Je n'ai
» point fait de faute, & je n'en puis avouer aucune sans me
» calomnier moi-même. Encouragez-moi à souffrir pour la
» justice, & ne me parlez pas d'autre chose: « ces paroles prononcées d'un ton dévot & ferme ne laisserent plus rien à dire à Pascase.

Il en rendit compte à l'empereur, qui conçut par-là ce qu'il avoit à craindre d'un homme de ce caractere. La prison de Vala n'étoit pas éloignée d'Italie. Il appréhenda que Lothaire ne trouvât moyen d'avoir commerce avec lui, & peut-être de l'enlever; c'est pourquoi il le fit transporter à l'abbaye de Nermoutier: une pareille raison fit changer encore le lieu de son exil, sur les soupçons qu'on eut que Pepin vouloit avoir quelque liaison avec lui, & il fut envoyé dans un monastere de Germanie. On eut depuis les mêmes défiances de Louis de Baviere que des deux autres, ce qui fit enfin renvoyer Vala à son abbaye de Corbie, mais sans lui laisser les fonctions & la dignité d'abbé. On crut qu'il étoit-là moins à craindre, parce qu'on pourroit aisément l'observer de près.

Ibid.

L'empereur qui avoit tant de bonté pour ses ennemis, n'eut garde d'oublier son favori le comte Bernard qu'il avoit relegué par force à son gouvernement de Barcelone, & il le fit revenir à la cour.

Nouveaux troubles à la cour.

Ce retour y remit le trouble: le moine Gombaud y étoit devenu fort considérable & fort agréable à l'empereur par le grand service qu'il lui avoit rendu, en lui réconciliant le roi de Baviere & le roi d'Aquitaine, après quoi Lothaire avoit été obligé de se soûmettre. Gombaud crut que la premiere place dans le conseil de l'empereur lui étoit dûe, pour un service de cette importance. Bernard à son retour trouva ce concurrent déja très-bien établi, & en état de lui disputer le poste qu'il vouloit reprendre.

D'ailleurs le roi de Baviere & le roi d'Aquitaine formoient un troisieme parti: ils ne vouloient ni de Gombaud ni de Bernard, prétendant que si quelqu'un devoit gouverner sous l'empereur, cela les regardoit plûtôt que des étrangers, qu'ils avoient & l'âge & l'expérience, & les talens nécessaires pour aider l'empereur à soûtenir le poids du gouvernement.

Gombaud l'emporta, & soit que l'impératrice regardât Bernard comme un homme déja trop odieux aux peuples, soit qu'elle appréhendât de donner de nouveau occasion aux mauvais bruits, qui lui avoient fait à elle-même tant de tort partout l'empire, elle l'abandonna. 831.

Bernard outré de cette préference, ne pensa qu'à s'en venger & à en faire repentir l'empereur. Il prit des liaisons secretes avec le roi d'Aquitaine, résolu de l'engager à une nouvelle révolte, qui étoit d'autant plus dangereuse, que Bernard étoit duc, ou gouverneur de Languedoc, & comte ou gouverneur de Barcelone, & que ces deux gouvernemens étoient sur les confins du royaume d'Aquitaine; ainsi il étoit aisé à Pepin & à lui de se soûtenir mutuellement de toutes leurs forces.

L'empereur convoque une diete à Thionville.
Vita Ludovici Pii.

L'empereur vers ce temps-là convoqua une diete à Thionville, où des ambassadeurs de Danemarc & ceux des Sarasins d'Afrique vinrent demander la paix, qu'on leur accorda volontiers. Bernard y demanda aussi qu'on lui fît justice sur les crimes horribles dont on avoit noirci sa réputation, & s'offrit à soûtenir son innocence dans un duel, contre quiconque voudroit l'accuser: le défi fut publié, & personne ne se présenta pour l'accepter. Ainsi, selon la coûtume de la nation, il fut cru & absous sur son serment. Ce fut dans cette diete que l'empereur commença à s'appercevoir qu'on recommençoit à lui débaucher le roi d'Aquitaine.

Pepin s'enfuit en Aquitaine.
Ibid.
Annales Bertiniani.

L'empereur lui avoit donné ordre de s'y trouver, & sur quelques difficultés qu'il fit, il lui avoit envoyé couriers sur couriers pour lui reïterer cet ordre. Il n'y obéit pas, & n'arriva à Thionville qu'après la fin de la diete. L'empereur à son arrivée lui témoigna son mécontentement, & le prince lui répondit d'une maniere qui le choqua. Sa fierté croissoit tous les jours, & il sembloit par ses manieres peu respectueuses vouloir s'attirer un ordre de sortir de la cour. L'empereur ayant pénetré ses intentions, loin de lui donner cet ordre, l'obligea contre son gré à le suivre à Aix-la-Chapelle, où il devoit passer l'hyver. Pepin l'y suivit, mais dans l'appréhension d'être arrêté, s'il y demeuroit plus long-temps, il s'évada secretement la nuit de devant la fête des Innocens, & s'enfuit avec quelques-uns de ses gens en Aquitaine.

Ibid.

L'empereur étoit bien résolu d'aller l'y soumettre, si-tôt que

la saison lui permettroit de se mettre en campagne; c'est pour-
831. quoi il convoqua une diete à Orléans pour le commencement
Lothaire & le roi de Baviere s'engagent dans son parti. du printemps, afin d'être plus à portée de mettre ordre aux affaires d'Aquitaine, en cas que ce prince osât y soûtenir sa révolte. Il envoya ordre en Italie à Lothaire, & à Louis en Baviere, de se rendre à Aix-la-Chapelle vers la fin de l'hyver, afin de venir avec lui à l'assemblée d'Orléans. Mais Pepin pendant l'hyver agit auprès de Lothaire, pour l'engager dans son parti. Ce n'étoit pas une chose fort difficile; Lothaire outré de l'affront qu'on lui avoit fait de lui ôter le titre d'empereur, n'attendoit que l'occasion de s'en venger. Non-seulement il promit au roi d'Aquitaine de se déclarer pour lui: mais encore de faire en sorte que le roi de Baviere entrât dans leur ligue, & il y réussit.

Theganus cap. 38.

Cette ligue se négocia fort secretement, & l'empereur fut bien surpris, lorsqu'au printemps, comme il disposoit tout pour l'expédition d'Aquitaine, il lui vint avis que toute la Baviere étoit en armes; que Louis à la tête d'une armée de ses sujets, prêt à être joint par un grand corps d'Esclavons, étoit sur le point d'entrer dans le pays des Allemans, pour l'enlever au prince Charles, & que les peuples étoient fort disposés à le recevoir; qu'après l'avoir conquis, son dessein étoit de passer le Rhin & de s'emparer de toutes les places qui voudroient le recevoir ou qu'il pourroit forcer; qu'il avoit avec lui la plûpart des anciens mécontens que l'empereur avoit rétablis dans leurs biens, & entr'autres le comte Matfride, qui s'étoit fait
832. fort de faire révolter toute la Saxe & toute la France Germanique.

Annales Bertiniani.

Cette nouvelle étonna beaucoup l'empereur: il quitta sur le champ le dessein d'assembler la diete à Orléans, pour la tenir à Mayence, où il envoya ordre à toutes les provinces de France, de faire marcher promptement leurs milices; il envoya les mêmes ordres en Saxe, & dans toute la France Germanique. Le jour de l'ouverture de cette diete, & auquel toutes les troupes devoient camper sous Mayence, étoit le dix-huitieme d'Avril.

L'empereur marche à la tête d'une nombreuse armée: Tous s'y rendirent avec une promptitude & un zele qui fit beaucoup de plaisir à l'empereur. La diete ne dura qu'un jour, & l'empereur incontinent après ayant passé le Rhin & le Mœin

à la tête d'une nombreuse armée, composée de troupes Françoises & Saxones, vint camper au milieu du pays des Allemans en un lieu nommé Tiburi ; c'est, je croi, aujourd'hui Rotembourg sur le Tauber. Sa présence dissipa ou étonna tous les séditieux, & tout parut dans la soûmission. 831. *les séditieux se soumettent.*

Le roi de Baviere étoit alors campé à Langhardeim proche de Vormes, attendant toûjours, comme on l'en avoit flaté, que les François de de-là le Rhin & les Saxons vinssent se rendre à lui, en quittant l'armée de l'empereur: mais il les attendit en vain. Les uns & les autres demeurerent fideles, ainsi n'osant paroître devant l'armée de l'empereur avec la sienne, qui étoit beaucoup plus foible, il reprit le chemin de la Baviere. La consternation où il parut, lui fit perdre beaucoup de soldats, qui déserterent durant la marche, pour s'aller rendre à l'empereur.

Sur la nouvelle de la retraite du roi de Baviere, l'empereur se mit aussi en marche pour le suivre, mais lentement, plûtôt pour l'intimider que pour le joindre & le combattre. Par tout où il passa, il vit avec douleur les effroyables ravages que l'armée de Baviere avoit faits. Il arriva à Ausbourg, d'où il envoya ordre à son fils de le venir trouver. 832.

Louis sentant sa foiblesse, & connoissant la bonté de l'empereur, crut que le meilleur parti qu'il pût prendre étoit d'obéir. Il vint à Ausbourg, où il se jetta aux piés de son pere, qui lui pardonna une seconde fois, & se contenta de tirer serment de lui, que jamais il ne retomberoit dans une telle faute, & refuseroit tout secours à quiconque entreprendroit de troubler le repos de l'état. Après ce serment, il lui fut permis de retourner dans ses états. *Il pardonne une seconde fois au roi de Baviere. Ibid.*

Dès que l'empereur eut repris le chemin de Mayence, Lothaire qui avoit toûjours differé de se déclarer ouvertement, vint au-devant de lui à Francfort, & fit tout son possible pour lui persuader qu'il n'avoit eu nulle part à la révolte de son cadet, & l'empereur le crut plus par inclination que par raison. Theganus cap. 40.

Il n'y avoit plus que l'Aquitaine à pacifier, & Pepin à soûmettre. L'empereur reprit son premier dessein, de tenir une diete à Orléans. Il l'y tint le premier jour de Septembre, & de-là il alla à Joac, maison royale dans le Limousin, d'où il Vita Ludovici Pii ad an. 832.

envoya commander à Pepin de le venir trouver : la nécessité
832. l'obligea comme les autres à avoir recours à la soûmission. Le comte Bernard dont l'empereur soupçonnoit, non sans raison, qu'il suivoit les conseils, eut aussi commandement de venir. On leur fit là à tous deux leur procès. Pepin fut convaincu sans peine d'une révolte qui avoit été publique. On n'eut pas des preuves si évidentes contre Bernard, & sur la demande qu'il fit de prouver encore son innocence par le duel, personne n'osa entreprendre de le convaincre par cette voie. Mais l'empereur sans s'embarrasser de ces formalités, lui ôta ses charges & ses gouvernemens.

Il pardonne aussi au roi d'Aquitaine.

Pour ce qui est de Pepin, il trouva encore un asyle dans la clémence d'un pere, toûjours prêt à pardonner à ses enfans. Néanmoins après une sévere réprimande, il lui ordonna d'aller à Treves, qu'il lui donnoit pour prison, avec ordre d'y demeurer jusqu'à ce qu'il lui permît de retourner dans ses états d'Aquitaine.

Pepin lui dit qu'il recevoit avec respect ce châtiment, & que son obéïssance dans l'exécution de cet ordre, seroit une preuve de la résolution où il étoit de tenir à l'avenir une conduite toute différente de celle qu'il avoit tenue : mais il n'y avoit rien de sincere dans cette soumission forcée. Pepin partit pour Treves avec une escorte que son pere lui donna pour l'y conduire : mais comme on le gardoit d'autant plus négligemment, qu'il paroissoit aller de lui-même où l'on l'envoyoit, il fut enlevé une nuit dans le chemin par quelques-uns de ses gens, à qui il avoit fait savoir ses intentions. Il erra pendant quelques jours, sans s'arrêter en aucun lieu, & avec très-peu de suite, & cependant il envoya ordre en divers endroits d'Aquitaine à ceux de la noblesse qui lui étoient les plus dévoués, de prendre les armes, & d'assembler des troupes pour empêcher que l'empereur ne pût hyverner dans le pays.

Ibid.

L'empereur reprenoit déja le chemin d'Aix-la-Chapelle, quand on lui vint apporter la nouvelle de cette fuite : elle l'obligea de s'arrêter pour s'assûrer de la route que Pepin avoit prise : l'ayant sûe, il l'envoya prier de le venir trouver, lui promettant toute sorte de sûreté, & qu'il écouteroit volontiers les nouveaux sujets de chagrin qui lui avoient fait prendre de si mauvaises résolutions : mais il refusa toûjours de se rendre à la cour.

L'hyver

L'hyver étoit proche, & Pepin espéroit pendant ce temps-là ranimer sa faction, & prendre de nouvelles mesures avec ses freres, qu'il savoit être très-disposés à recommencer la guerre : toute son appréhension étoit que l'empereur ne donnât des quartiers à son armée dans l'Aquitaine : mais il n'eut pas long-temps cette inquiétude : les peuples sur les ordres qu'il leur en avoit envoyés, avoient pris les armes, & donnoient de la crainte à l'empereur même, dont ils harceloient l'armée à toute heure & en tous lieux, & les pluies de l'automne l'avoient extrèmement harassée. La gelée qui avoit suivi avoit gâté les piés de la plûpart des chevaux, qu'on ne pouvoit faire ferrer dans un pays devenu tout d'un coup ennemi, lorsqu'on y pensoit le moins : de sorte que presque toute la cavalerie étoit à pié, & on étoit obligé d'abandonner les équipages faute de chevaux. Enfin, l'empereur repassa la Loire avec assez de peine & de péril, & arriva au Mans un peu avant Noël, d'où il reprit la route d'Aix-la-Chapelle. Il n'y fut pas long-temps sans apprendre la nouvelle ligue de ses trois fils contre lui. Elle eut encore de plus grandes & de plus fâcheuses suites que la premiere, & elle en auroit peut-être eu moins, sans la résolution qu'il prit de punir séverement la révolte de Pepin.

832. Ses trois fils font une nouvelle ligue contre lui.

Cette bonté excessive & tous ces ménagemens que l'empereur avoit pour ses enfans ne lui étoient pas inspirés par l'impératrice, qui auroit souhaité tirer de ces fréquentes révoltes quelque avantage en faveur du prince Charles son fils. Elle trouva l'esprit de l'empereur plus disposé qu'il n'avoit été jusqu'alors à l'écouter après son retour ou sa fuite d'Aquitaine & la ruine de son armée : elle lui parla si fortement sur cet affront & sur cette nouvelle insulte, qu'il résolut de ne la pas laisser impunie. Il deshérita Pepin, & donna le royaume d'Aquitaine au prince Charles âgé alors d'environ neuf ans. Quelques-uns des principaux seigneurs de ce royaume qui n'avoient pas voulu entrer dans la révolte de Pepin, firent au jeune prince serment de fidélité, & le reconnurent pour leur roi.

Il deshérite Pepin, & donne le royaume d'Aquitaine au prince Charles.

Nithardus Lib. 1.

833.

Un coup de cet éclat ne pouvoit manquer de produire un grand effet, en rendant l'empereur redoutable à ses enfans, ou ses enfans irréconciliables avec lui; en pacifiant l'empire, ou en y allumant de tous côtés la guerre civile. La disposition des esprits se trouva telle, que ce nouveau changement fut

Lothaire & le roi de Baviere prennent la défense de Pepin.

presque généralement désaprouvé. Lothaire & le roi de Baviere prirent hautement la défense de Pepin, & l'on courut aux armes de tous côtés.

833.

Lothaire étoit alors en Italie, où il commença par lever une armée pour aller à son secours: mais il fortifia son parti encore d'une autre maniere. Ce prince aussi adroit & politique qu'il étoit vif & ambitieux, crut que s'il pouvoit engager le pape dans ses interêts, il ôteroit à sa révolte tout ce qu'elle avoit de plus odieux, & qu'ayant le souverain pontife pour appui, il pourroit avec beaucoup moins de scandale avoir son propre pere pour ennemi. Le pape étoit alors Gregoire IV. Lothaire l'alla trouver, & lui fit une peinture affreuse du gouvernement & de l'état où se trouvoit la France. Il rappella & confirma tous les bruits qui avoient couru de la conduite scandaleuse de l'impératrice, des brouilleries que son ambition causoit dans la famille impériale, les persécutions qu'elle avoit suscitées à tous les gens de bien, & qu'elle avoit renouvellées depuis son rappel à la cour. Mais il insista principalement sur l'abus qu'elle faisoit de l'autorité de l'empereur, & de l'ascendant qu'elle avoit pris sur son esprit, pour lui faire casser les actes les plus authentiquement passés & confirmés par les sermens les plus solennels: il représenta que lui-même avoit été la premiere victime de l'impératrice; que toute la noblesse de France étoit indignée de voir qu'après avoir été associé à l'empire avec le consentement de toute la nation, & couronné à Rome par le pape Paschal, il avoit été honteusement dégradé; que malgré l'opposition qu'on avoit faite à un nouveau partage de l'empire François, dont on prévoyoit les fâcheuses suites, ce nouveau partage s'étoit fait. Qu'en vain l'évêque de Lyon * qui étoit un saint, en avoit sur cela appellé à la conscience de l'empereur, en le faisant ressouvenir de ses sermens; que ses remontrances avoient été inutiles, & que tout récemment Pepin son frere venoit d'être dépouillé de son royaume, dont on avoit aussi-tôt donné l'investiture au fils de l'impératrice. Qu'une conduite si dure & si injuste obligeoit ses freres & lui à prendre les armes, pour ne pas se laisser entierement opprimer; que si sa Sainteté étoit touchée de leur malheur, & trouvoit leurs plaintes justes, ils la prioient de vouloir bien interposer son autorité pour les re-

Vita Ludovici Pii.

* Agobard.

mettre dans les bonnes graces de l'empereur leur pere, & faire cesser ces étranges persécutions; que sa présence seule pourroit produire cet effet, & qu'ils le prioient de se transporter pour cela en France. 833.

Le pape ravi d'avoir une si belle occasion de faire valoir l'autorité du saint siége, ne la manqua pas, & dit à Lothaire qu'il étoit prêt à l'accompagner en France. Ils partirent ensemble d'Italie. Lothaire fut obligé de forcer les passages des Alpes, que l'empereur faisoit garder, avec ordre non-seulement de ne laisser passer aucunes troupes, mais même aucun particulier, sans lui en donner avis.

Le pape est gagné par Lothaire, & vient en France.

Vita Valæ.

L'empereur de son côté se mit en état de dompter les rébelles, ou du moins de se défendre. Il vint passer les fêtes de Pâques & de la Pentecôte à Vormes, & y assembla son armée, parce qu'il avoit su que le rendez-vous des princes devoit être dans ces quartiers du Rhin. Il souhaitoit toûjours de faire la paix; mais il étoit résolu d'agir avec vigueur, si on refusoit de se soumettre.

Une des choses qui l'inquiétoit le plus, étoit la présence du pape dans l'armée de Lothaire: cela seul autorisoit beaucoup ce parti dans l'esprit des peuples. Lothaire faisoit courir le bruit que le pape étoit entierement dans ses intérêts, qu'il reconnoissoit la justice de la cause & des armes des princes, & qu'il étoit venu exprès d'Italie pour excommunier l'empereur & les évêques de son parti, en cas qu'il ne voulût pas en passer par ce qu'il ordonneroit, conformément aux prétentions des trois princes.

Sur ces bruits, l'empereur, si-tôt qu'il eut su que le pape étoit entré en France, avoit écrit une lettre circulaire aux évêques, pour les faire souvenir de la fidélité qu'ils devoient & à sa personne & à l'état: & il donna ordre à quelques-uns, & entr'autres à Agobard évêque de Lyon, d'écrire contre la conduite que tenoit le pape. Ce prélat étoit un des plus illustres de l'église de France & des plus renommés pour son esprit, pour sa doctrine, & pour sa vertu: mais très-prevenu contre l'impératrice & contre les ministres de l'empereur en faveur de Lothaire.

L'empereur écrit une lettre circulaire aux évêques.

Agobardus de comparat. utriusque regiminis.

Ibid.

Comme on se défioit beaucoup de lui, l'empereur dans la lettre dont je viens de parler, lui commandoit de se rendre à

la cour, ſous prétexte qu'on vouloit prendre ſon avis touchant
833. la maniere dont on devoit en uſer à l'égard du pape dans les conjonctures préſentes. Il n'obéit pas; & il répondit ſeulement à l'empereur, en l'exhortant d'avoir toûjours un grand reſpect pour le pape, & de ne ſe point brouiller avec lui. Il ajoûtoit, que ſi le pape venoit à la tête d'une armée pour combattre contre la France, il falloit ſe mettre en état de ſe défendre & de le repouſſer: mais que puiſqu'il venoit ſeulement pour procurer la paix & la tranquillité de l'état, il ne falloit pas lui réſiſter, mais lui obéir: qu'il ſavoit certainement que ſon deſſein en venant en France, étoit uniquement de contribuer de ſon autorité au rétabliſſement & à l'obſervation d'un acte ſolennel, paſſé & ſigné dans une aſſemblée générale des états de l'empire dont l'empereur lui-même étoit l'auteur, & qu'il avoit de ſon propre mouvement fait mettre entre les mains du pape; qu'un acte de cette nature devoit ſubſiſter, & que l'empereur ne pouvoit le caſſer en conſcience. Cet acte dont il parloit, étoit celui par lequel Lothaire avoit été aſſocié à l'empire, & les royaumes d'Aquitaine & de Baviere avoient été donnés à Pepin & à Louis.

Cette lettre fit comprendre à l'empereur plus que toute autre choſe, combien le pape étoit dans les intérêts de Lothaire, ce qu'il avoit à appréhender de cette union; qu'il ne devoit pas compter ſur la fidélité de tous les évêques de France, & que les bruits qui couroient de l'excommunication n'étoient pas ſans fondement.

Ce n'étoit pas peut-être là tout-à-fait l'intention du pape, mais ſa conduite donnoit lieu de tout ſoupçonner. Il étoit venu en France ſans le conſentement de l'empereur contre la coûtume de ſes prédéceſſeurs. Il étoit dans l'armée de ſes ennemis, & ne lui donnoit aucun avis, ni aucun éclairciſſement
Ibid. ſur le deſſein qui l'avoit fait venir, & cependant il écrivoit partout aux évêques pour les exhorter à ordonner des jeûnes & des prieres dans leurs égliſes, afin d'obtenir du Ciel les lumieres néceſſaires pour travailler au grand ouvrage de la paix. Ces lettres faiſoient encore de fâcheux effets dans l'eſprit des peuples, en leur faiſant concevoir que c'étoit l'empereur qui étoit la cauſe de toutes les diſſenſions.

Les troupes de Cependant les trois princes vinrent avec leurs troupes en

Alſace, & ſe camperent à Rotfelt entre Bâle & Colmar, & l'empereur vint ſe poſter entre Straſbourg & leur camp. Les princes appellerent auprès d'eux les plus conſidérables & les plus accrédités de ceux qui avoient été diſgraciés au ſujet des dernieres brouilleries, entr'autres le comte Matfride & Eliſacar abbé de ſaint Riquier. Ils engagerent le pape à y faire venir auſſi Vala, aſſurant que c'étoit un ſaint qui lui diroit la vérité, & qui l'inſtruiroit à fond des déſordres du gouvernement. C'eſt ainſi que la politique profite de tout, & que très-ſouvent elle fait ſervir au crime la vertu même.

833. *l'empereur & celles des trois princes s'aſſemblent.* Vita Valæ.

Le pape envoya ordre à Vala de le venir trouver, & Lothaire ordonna aux officiers de l'eſcorte qui accompagna les envoyés à Corbie, de l'enlever de force, s'il refuſoit de les ſuivre. Vala eut peine à ſe réſoudre à ce voyage: mais le commandement du pape, les prieres des religieux de Corbie, qui appréhendoient qu'on ne pillât le monaſtere, & les menaces des ſoldats l'obligerent à partir. Il fut accompagné par ſon confident Paſchaſe, & après bien des dangers qu'ils coururent (l'impératrice ayant fait tout ſon poſſible pour les faire enlever ſur la route) ils arriverent au camp de Rotfelt, où Vala fut reçu avec grand applaudiſſement, tandis que bien des gens en France diſoient, que s'il étoit auſſi ſaint qu'on le publioit, il dévoit demeurer dans ſa ſolitude, & laiſſer-là les affaires d'état, qui n'étoient point conformes à ſa profeſſion, & dont il ne s'étoit juſqu'alors que trop mêlé.

Paſchaſius in vita Valæ.

Les évêques du parti de l'empereur, pour s'oppoſer à toutes ces intrigues, s'aſſemblerent, & écrivirent une lettre au pape où ils ne ſe mirent nullement en peine de le ménager (*a*). Ils lui diſoient, qu'ayant appris ſon arrivée en France, ils auroient été le ſaluer, ſi l'empereur le leur avoit voulu permettre, & qu'il avoit eu raiſon de le leur défendre, ſi ce qu'on diſoit étoit vrai, qu'il étoit venu exprès d'Italie pour l'excommunier; qu'ils le prioient d'y penſer plus d'une fois avant que de faire cette démarche, & que s'il entreprenoit d'excommunier l'empereur, il pourroit bien lui-même s'en retourner à Rome excommunié; qu'en deshonorant ainſi la dignité impériale, c'étoit en même-temps expoſer & trop commettre

Les évêques du parti de l'empereur écrivent fortement au pape.

(*a*) On n'a pas la lettre des évêques, mais on a la réponſe du pape, où ces particularités ſont marquées.

833. In Epist. Greg. IV. papæ ad episcopos Francorum.

l'autorité pontificale ; qu'il trouveroit plus de résistance qu'il ne pensoit dans les églises de France & de Germanie, & qu'en un tel cas les évêques ne permettroient pas qu'on y reconnût son autorité ; qu'il devoit se souvenir du serment de fidélité qu'il avoit fait à l'empereur après son exaltation ; que les choses pourroient tourner d'une maniere, qu'on en viendroit peut-être jusqu'à le déposer du pontificat, pour être venu en France avec les ennemis de l'empereur, & sans sa permission, & que si on commençoit par ordre du prince à faire le procès des évêques François qui suivoient le parti des rebelles, la sentence qu'on prononceroit contre eux seroit sans retour.

Vita Valæ. *Ibid.*

Cette lettre étonna & inquiéta le pape : il l'avoit reçue le jour de devant l'arrivée de Vala & de Paschase, qui lui firent parfaitement bien leur cour à cette occasion. Ils firent promptement une compilation de quelques passages des peres & des papes prédécesseurs de Gregoire, par lesquels ils s'efforcerent de prouver que le pape ayant en main le pouvoir de Dieu & de saint Pierre, il avoit droit de s'en servir non-seulement pour envoyer prêcher par-tout l'évangile, mais encore pour soûtenir en tous lieux la vérité, & qu'il lui appartenoit de juger de toutes sortes de différends, sans pouvoir être jugé de personne.

Réponse du pape à leur lettre. Epist. Gregorii IV. papæ apud Agobard.

Le pape fut fort content de cet écrit, & il fit une réponse aux évêques d'un style qui ne fut jamais ni celui de saint Leon, ni celui de saint Gregoire. Il commençoit par leur reprocher qu'ils lui donnoient dans leur lettre la qualité de frere & celle de pape en même-temps ; que ces titres étoient opposés, & qu'il falloit s'en tenir au dernier, qui signifie pere, & qui est plus respectueux que le premier. Il les y traitoit de flateurs, de trompeurs, de parjures. Il leur disoit qu'ils devoient avoir eu plus d'égard à ses ordres qu'à ceux de l'empereur, que l'autorité pontificale est préférable à l'impériale ; que de mériter une excommunication deshonoroit plus un empereur que l'excommunication-même, & qu'il étoit contre leur devoir de flater ce prince dans ses égaremens, au lieu de l'en reprendre. Que le serment qu'il avoit fait à l'empereur, si toutefois il lui en a fait, l'obligeoit à lui parler librement sur tout ce qu'il faisoit contre l'unité & la paix de l'église & de son état, & qu'eux-mêmes violoient leur serment, en tenant une conduite

contraire ; que ce qu'ils disoient pour excuser ce prince sur les changemens qu'il avoit faits dans le premier partage de son état, à l'occasion de certaines conjonctures arrivées depuis, étoit faussement & témérairement avancé, puisque l'expérience avoit montré que ces changemens avoient été la source d'une infinité de maux, & qu'enfin la menace qu'ils lui faisoient de soustraire à son autorité les églises des Gaules & de Germanie étoit une chose au-dessus de leur pouvoir, aussi-bien que cette sentence sans retour, dont ils vouloient faire peur aux évêques qui étoient auprès de lui. 833.

L'empereur ayant lû cette lettre, vit bien que tout le manége des princes, qui engageoient le pape à de si étranges démarches, & qui remplissoient leur camp d'évêques, de moines & d'abbés mécontens, ne tendoit qu'à autoriser de plus en plus leur parti, & à décréditer le sien. Il résolut de décider l'affaire par une bataille, & partit de son camp à la tête de son armée dans ce dessein. Les princes ayant eu avis de sa marche, se préparerent à le recevoir dans leurs retranchemens, & y mirent leurs troupes en bataille : mais soit que par un subit remord de conscience, l'affreuse pensée d'en venir aux mains avec leur pere, les frappât plus vivement au moment de l'exécution, soit plûtôt par des vûes politiques qui leur réussirent, ils allerent au pape, & lui dirent qu'ils consentoient qu'il allât trouver l'empereur, & qu'il vît avec lui si l'on pourroit parvenir à quelque accommodement. *Ibid.*

Entrevûe de l'empereur avec le pape.

Le pape partit sur le champ, & fit donner avis à l'empereur de sa venue. Ce prince le reçut à la tête de son armée, mais fort froidement, & lui parla même avec assez de hauteur, lui reprochant qu'il abusoit de l'autorité que son caractere lui donnoit, pour soûtenir des fils rébelles contre leur propre pere ; qu'il étoit venu en France sans lui demander son consentement, ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit osé faire, & que la lettre qu'il avoit écrite, montroit trop clairement combien il étoit partial.

Le pape tâcha de l'adoucir, en lui protestant qu'en tout ce qu'il avoit fait jusqu'alors, ses intentions étoient très-droites, & que l'unique motif de son voyage en France, avoit été de rétablir la paix dans la famille impériale.

L'empereur se contraignant, pour ne pas perdre un moyen

qui se présentoit de faire la paix, le fit conduire à son quartier,
833. & eut avec lui plusieurs conférences sur les moyens de parvenir à un accommodement durable entre lui & ses enfans, tandis que Bernard archevêque de Vienne, qu'il avoit envoyé aux princes depuis l'arrivée du pape, traitoit aussi de sa part avec eux.

Après avoir retenu le pape pendant quelques jours, il le renvoya sur la promesse qu'il lui fit de négocier de bonne foi avec les princes, & de revenir au plûtôt lui en rendre compte.

L'armée de l'empereur l'abandonne, & se rend à Lothaire.

Il y a lieu de croire que le procédé du pape en cette occasion fut sincere: mais celui des princes étoit évidemment plein d'artifice & de tromperie. Ils se servirent de la proximité des deux camps, du temps & de la liberté que leur donnoit la négociation d'avoir quelque commerce dans l'armée de l'empereur, pour lui débaucher toutes ses troupes, & ils employerent secretement les présens, les promesses, les menaces pour les engager à changer de parti. Ils en vinrent à bout, de telle sorte que la désertion fut encore plus prompte & plus générale, qu'elle n'avoit été trois ans auparavant à Compiegne; expérience funeste qui devoit avoir appris à l'empereur à se précautionner dans cette seconde rencontre, toute semblable à la premiere.

Ibid.

Vita Valæ.

La nuit d'après le départ du pape, qui prit congé de l'empereur le jour de saint Pierre, presque toute l'armée vint se rendre à Lothaire, & l'empereur se trouva presque seul dans son camp avec l'impératrice & le prince Charles. Drogon son frere évêque de Metz, quelques autres évêques, quelques abbés, & peu de seigneurs demeurerent fideles: une partie de ceux-là même se retirerent ailleurs par ordre ou avec la permission de l'empereur, qui ne voulut pas les exposer à la fureur des princes dont il savoit qu'ils étoient mortellement haïs. Dès le même jour une grande partie de ces déserteurs vinrent investir l'empereur dans son camp, le menaçant de l'enlever, s'il s'obstinoit à ne se pas rendre aux princes.

Vita Ludovici Pii. ad an. 833.

L'empereur dans cette extrémité, envoya demander à ses fils, s'ils avoient résolu de le laisser mettre en pieces par cette populace qui l'assiégeoit dans sa tente. Ils lui firent réponse, qu'il ne lui arriveroit aucun mal; qu'ils le prioient de venir avec l'escorte qu'ils lui envoyoient, & qu'eux-mêmes alloient monter à cheval pour aller au-devant de lui. Il

Il partit de son camp sur cette assûrance, & à quelque distance de-là il les rencontra : dès qu'ils l'eurent apperçu, ils descendirent de cheval, & vinrent le saluer avec beaucoup de respect. Il les reçut avec assez de fermeté. » Dans l'état où » mon malheur m'a mis, leur dit-il, je suis fort tranquille sur » ce qui me regarde : mais puis-je espérer l'exécution des pa- » roles que vous m'avez tant de fois données en faveur de » l'impératrice & du prince Charles votre frere ? les voilà en- » tre vos mains, souvenez-vous au moins de ce que vous de- » vez à leur rang & à leur sang «. Ils lui répondirent que ni l'impératrice, ni le prince Charles ne devoient rien craindre, & qu'ils étoient résolus d'observer les traités qu'ils avoient signés. Sur cela l'empereur se força jusqu'à les embrasser tous trois, & marcha ensuite avec eux jusqu'à leur camp.

833. *L'empereur se rend aux princes ses fils.*

Il n'y fut pas plûtôt arrivé, que les effets lui apprirent qu'on ne lui donnoit que de vaines paroles. On commença par séparer de lui l'impératrice, que l'on conduisit dans la tente du roi de Baviere, où l'on mit des gardes, & lui avec le prince Charles fut mené à la tente de Lothaire, où l'on les laissa avec peu de personnes, dont Lothaire étoit bien sûr, & moins pour lui tenir compagnie que pour le garder.

Ibid.

Aussi-tôt après il se fit une assemblée tumultuaire des principaux de l'armée, où Vala fut appellé : on y décida tout d'une voix, que l'empereur ayant mérité par son mauvais gouvernement d'être déposé, le throne étoit vacant, & qu'il falloit incessamment le remplir. Tous sur le champ déférerent l'empire à Lothaire, & sur ce qu'il affecta de faire quelque difficulté de l'accepter, on lui déclara que s'il le refusoit, on en choisiroit un autre, sur quoi il se rendit, & fut proclamé empereur.

Il est déposé & Lothaire est mis à sa place. Vita Valæ.

Ainsi se firent en un moment deux affaires aussi importantes que l'étoient la déposition d'un empereur, & l'élection de son successeur, sans prendre aucunes mesures pour le gouvernement futur. Les infidélités & les trahisons qui se commirent dans toute la suite de cette affaire, toutes les tromperies dont on usa pour engager l'empereur dans les piéges qu'on lui tendoit, firent donner au lieu où les deux armées camperent, le nom de champ de mensonge *.

* Campus mentitus.

Lothaire n'étoit pas le seul qui dût jouir des fruits de son

833. Cet expédient fut agréé, & les évêques s'assemblerent avec les abbés & les seigneurs. Ils eurent à leur tête dans cette assemblée, un homme à qui un des historiens contemporains donne deux qualités bien indignes du caractere épiscopal dont il avoit été honoré; savoir, celle d'impudique & de brutal jusqu'à la cruauté. C'étoit Ebbon évêque de Reims, homme que l'empereur avoit tiré de la lie du peuple, & comblé d'honneurs. Ce fut sans doute en qualité de Métropolitain, qu'il présida à cette assemblée qui se tenoit dans un lieu dépendant de sa métropole. Après avoir parlé en général sur le pouvoir de lier & de délier donné aux évêques par Jesus-Christ, de l'obligation qu'ils avoient de prevenir & de corriger les désordres, & d'exercer leur ministere sans respect humain & sans craindre les puissances de la terre, ce prélat descendit dans le détail des maux que le gouvernement de l'empereur avoit causés dans l'empire; il en fit une très-odieuse peinture, justifia la conduite de l'armée dans la déposition de ce prince & dans l'élection de son fils, & dit qu'il étoit du devoir de tous les évêques présens à l'assemblée, d'avoir soin du salut de l'empereur déposé, & de faire en sorte que la punition qu'il s'étoit attirée par sa mauvaise conduite, ne lui fût pas inutile pour l'expiation de ses péchés: sur cela il conclut qu'il falloit le mettre en pénitence, & l'engager à subir toutes les rigueurs de cet état, selon la forme prescrite par les canons. En même-temps il présenta ou se fit présenter un mémoire, contenant huit chefs principaux d'accusation contre ce prince, & qui fut lû tout haut.

L'empereur est accusé devant une assemblée d'évêques.
Thegan. cap. 44.
Acta exauctorationis Ludovici Pii.

Le premier étoit, que contre la promesse solennelle qu'il avoit faite au défunt empereur Charlemagne son pere, il avoit fait violence à ses freres en les releguant dans des monasteres, & qu'il avoit permis, pouvant l'empêcher, qu'on fît mourir son neveu Bernard roi d'Italie.

Chefs d'accusation.
Acta exauctorationis Ludovici Pii.

Le second, qu'il avoit annullé l'acte du partage de son état, fait authentiquement entre les trois princes ses fils, avec le consentement de l'assemblée générale du royaume, signé & confirmé par serment de tous ceux qui y avoient assisté, & qu'il avoit depuis fait faire un serment contraire à ses sujets; qu'il avoit été par-là l'auteur d'une infinité de parjures, dont toute l'horreur se trouvoit réunie dans celui qu'il avoit commis lui-même.

Le troisieme, qu'il avoit sans nécessité & par le conseil de gens impies, fait marcher une armée en carême jusqu'aux frontieres de l'état, & tenu une diete le jour même du Jeudi-Saint; ce qui avoit scandalisé & fait murmurer tous les gens de bien, & détourné les évêques de leurs ministeres dans un temps aussi saint que celui-là. 833.

Le quatrieme, que quelques-uns de ses plus fideles sujets lui ayant représenté avec respect les désordres de l'état, & les embuches que leurs ennemis leur tendoient, en le priant d'apporter remede à tous ces maux, il les avoit maltraités, en avoit exilé quelques-uns, & condamné d'autres à la mort; qu'il avoit condamné à l'exil & à la mort des évêques & des moines, sans les avoir fait juger selon les canons, & que par tout cela il étoit coupable d'homicide & d'infraction des loix divines & humaines.

Le cinquieme l'accusoit de parjures commis par son ordre dans plusieurs jugemens injustes, & sur-tout de ceux qui s'étoient faits en faveur de l'impératrice, pour la faire absoudre des crimes dont tout le royaume l'avoit chargée.

Le sixieme étoit sur diverses expéditions militaires, faites inutilement & mal-à-propos, qui n'avoient point eu d'autre effet, que l'incommodité & l'oppression des peuples, des homicides, des adulteres, des sacriléges, des incendies, & toutes sortes d'autres crimes, que le soldat mal discipliné & mal conduit a coûtume de commettre.

Le septieme, qu'il avoit engagé les peuples par serment à combattre contre les princes ses fils comme contre des ennemis de l'état, au lieu de tâcher de les ramener par la douceur & par d'autres voies moins violentes.

Enfin le huitieme, qu'il avoit tout nouvellement engagé ses sujets dans une guerre civile, qui avoit bouleversé tout l'état, au lieu de ménager la paix par divers moyens, qu'il auroit dû prendre pour prevenir ces nouveaux malheurs.

Il est condamné & mis en pénitence.
Vita Ludovici Pii.

Ce furent-là les crimes dont on accusa l'empereur, & dont on pretendit l'avoir convaincu sans l'entendre, & sur lesquels on conclut à la pluralité des voix, (car quelques-uns, mais peu s'y opposerent,) qu'il falloit le mettre en pénitence pour le reste de sa vie, & tout cela se fit en présence de Lothaire, qui l'approuva.

833. On députa auſſi-tôt à l'empereur quelques évêques, pour lui notifier ſa condamnation, & pour l'exhorter à reconnoître avec humilité ſes péchés, & à profiter de ce malheur temporel pour ſa ſanctification. Il parut le recevoir dans cet eſprit, & incontinent après on le tranſporta de Compiegne au monaſtere de ſaint Medard de Soiſſons, lieu deſtiné à faire ſubir publiquement à ce bon prince, la honte & la confuſion de la plus humiliante cérémonie qu'on puiſſe s'imaginer.

Agobardus in Cartula.

Peu de jours après tous les évêques ſe tranſporterent à Soiſſons, & ſe rendirent à l'abbaye de ſaint Medard. L'empereur ayant paru en leur préſence, on lui fit une grande exhortation ſur les péchés qu'il avoit commis, ſur le ſcandale qu'il avoit donné à tout ſon empire, & ſur l'obligation qu'il avoit de le réparer par une vie pénitente.

Ce prince qui avoit toûjours eu un grand fonds de pieté & de crainte de Dieu, à qui l'exagération continuelle qu'on lui faiſoit de ſes péchés, donnoit de véritables remords, & que l'impuiſſance où il étoit de ſortir de cet état d'abaiſſement, rendoit plus capable d'en profiter, reçut avec beaucoup d'humilité cette correction, & dit qu'il étoit prêt à ſuivre les conſeils ſalutaires qu'on lui donnoit. Il ajoûta, que voulant tout de bon faire à Dieu un ſacrifice qui lui fût agréable, il falloit qu'il n'y eût rien dans ſon cœur qui lui pût déplaire, qu'il vouloit voir & embraſſer ſon fils Lothaire, & ſe réconcilier parfaitement avec lui.

Acta exauctorationis Ludovici Pii.

On n'oſa lui refuſer ce qu'il demandoit, & on le lui accorda d'autant plus volontiers, que c'étoit-là comme une marque d'une ceſſion volontaire qu'il faiſoit de l'empire. Lothaire parut, & ſoûtint le moins mal qu'il lui fut poſſible, une entrevûe & des embraſſemens de cette nature. Mais il eut beſoin de toute ſa dureté pour être témoin de tout ce qui ſe paſſa auſſi-tôt après.

Il eſt obligé de ſe reconnoître coupable, & demande qu'on lui accorde la grace de la pénitence.

Le clergé s'étant aſſemblé dans l'égliſe de ſaint Medard, en préſence d'un peuple nombreux, Lothaire environné de quantité de ſeigneurs, ayant pris ſa place ſur une eſpece de throne, l'empereur fut amené devant l'autel, ſur lequel on avoit mis les reliques de ſaint Medard & de ſaint Sebaſtien, & là s'étant proſterné ſur un grand cilice, qu'on avoit étendu exprès à terre, il fut obligé de s'accuſer publiquement d'avoir

mal usé du gouvernement que Dieu lui avoit mis en main, d'avoir scandalisé l'église, & engagé son peuple par sa négligence dans de grands malheurs; que pour l'expiation de tous ces péchés, il demandoit qu'on lui accordât la grace de la pénitence canonique, afin de mériter de recevoir un jour l'absolution par le ministere des évêques, qui avoient la puissance de lier & de délier les pécheurs. 833.

Après cette humble priere, les évêques lui donnerent divers avis sur les sentimens qu'il devoit prendre dans l'exécution de sa pénitence, & l'avertirent sur-tout d'agir sincerement avec Dieu, & plus sincerement qu'il n'avoit agi dans l'autre pénitence publique, qu'il avoit faite peu d'années auparavant, & qui n'avoit servi qu'à irriter davantage la colere divine contre lui.

Il répondit que c'étoit son cœur qui parloit encore plus que sa bouche, & qu'il se reconnoissoit coupable de tous les péchés qui étoient compris dans le papier qu'eux-mêmes avoient écrit: il le tenoit à sa main, & il le leur présenta. C'étoit ce mémoire dont j'ai déja parlé, qui contenoit les huit chefs d'accusation dont on l'avoit chargé dans l'assemblée de Compiegne.

On lui fait quitter l'épée, & prendre l'habit de pénitent.

Ce prince en entrant dans l'église avoit l'épée au côté & ses habits ordinaires. Les évêques lui déclarerent que s'étant soûmis à la pénitence canonique, il falloit quitter l'épée, & prendre l'habit de pénitent. Il ôta lui-même son baudrier, & le jetta avec son épée au pié de l'autel. Alors l'évêque de Reims lui mit sur les épaules une espece de sac ou de cilice, & en cet équipage on le conduisit en cérémonie dans une petite cellule du monastere, pour y vivre en pénitence le reste de ses jours.

C'est ainsi que ces évêques se jouerent de la majesté impériale, sous prétexte du zele spécieux de l'observation des canons & du salut de cet infortuné prince, le moins digne d'être traité de la sorte par des personnes de ce caractere. Car jamais prince n'honora plus que lui la dignité & la personne des évêques, ne prit plus volontiers & plus souvent leurs conseils, ne déféra plus à leur autorité. Mais en y déferant beaucoup, il n'eut pas assez soin de la sienne. C'est un défaut qui régna toûjours dans sa conduite, & qui fut la source de tous ses malheurs.

Le peuple spectateur de cet étrange catastrophe en fut touché, & sortit de l'église dans un silence morne & triste, qui ne dut pas être agréable à Lothaire : mais il s'en mit peu en peine, se tenant assûré des seigneurs & des évêques. Pour obliger ces prélats à ne s'en pas dédire, il exigea de chacun d'eux en particulier, qu'ils lui fissent une relation du détail de cette cérémonie, & qu'ils la lui présentassent signée de leur main. Nous avons encore celle d'Agobard évêque de Lyon, qu'on ne peut lire sans indignation.

833.
Vita Ludovici Pii.
Acta exauctaurationis Ludovici Pii.

Agobard fait un manifeste contre ce prince.

Cet évêque & Vala furent les deux instrumens dont la politique de Lothaire se servit le plus pour imposer aux peuples, & après que l'empereur eut été mis en l'état où nous venons de le voir réduit, Lothaire voulut que ce prélat fît un manifeste qui fût répandu par-tout l'empire sous ce titre scandaleux : *Apologie des fils de Louis le Débonnaire empereur, contre leur pere.* L'impératrice y étoit déchirée d'une maniere cruelle, l'empereur très-maltraité, la revolte des princes justifiée par les crimes imputés à l'impératrice & aux ministres de l'empereur, & par cette seule raison que ce prince avoit voulu faire entrer en partage le prince Charles avec ses autres fils. Rien n'étoit plus foible que cette piece, aussi s'en fallut-il beaucoup qu'elle n'eût tout l'effet qu'on en avoit espéré.

Les peuples sont indignés de ces mauvais traitemens.

Dans ces sortes de révolutions extraordinaires, les premiers succès ne se soûtiennent pas toûjours. L'impétuosité des peuples se rallentit bientôt, tous ceux qui contribuent le plus à ces changemens, ont des espérances qui les font agir, peu obtiennent ce qu'ils esperent, parce qu'il y a trop de concurrens dans les mêmes prétentions ; par-là les intérêts changent, & delà vient l'indifférence, & ensuite l'aversion pour un parti qui n'a plus d'attrait, & qu'on n'envisage plus que par ce qu'il a de criminel & de honteux. A peine la nouvelle du traitement qu'on avoit fait à l'empereur fut répandue dans l'empire François, qu'on s'apperçut du repentir & de l'indignation qu'elle causoit dans les esprits des peuples, & qu'il parut de tous côtés des gens portés à profiter de cette disposition en faveur de ce prince. On avoit grand soin de lui cacher ces choses, & on affectoit de lui dire des nouvelles qui lui devoient faire penser tout le contraire.

On affecte de

On lui faisoit dire que les seigneurs François, pour couper

pié

pié à tous les troubles, avoient obligé l'impératrice à se faire religieuse dans le monastere de Tortone, où elle avoit été reléguée, & qu'incontinent après elle y étoit morte; que par l'ordre des mêmes seigneurs on avoit coupé les cheveux au prince Charles, & qu'on l'avoit obligé à se faire moine. L'empereur gardé à vûe dans le monastere de saint Medard de Soissons, ne voyoit que les religieux, & seulement en passant, lorsqu'on lui permettoit d'aller à l'église toûjours bien accompagné de ses gardes; & quand il passoit auprès d'eux, il leur recommandoit de prier Dieu pour le repos de l'ame de l'impératrice, sans pouvoir jamais parler à aucun en particulier.

833. *lui dire des nouvelles désagréables.* Conquestio Ludovici Imperat.

Quelques-uns de ces religieux touchés de compassion de l'état où ils voyoient un prince, qui avoit toûjours eu pour eux & pour leur maison beaucoup de bonté, résolurent entre eux de le tirer de l'inquiétude & du chagrin où le plongeoient les fausses nouvelles qu'on lui avoit dites de l'impératrice & du prince Charles, & de lui donner l'espérance de quelque heureux changement.

De ce nombre fut un moine nommé Hardouin; c'étoit celui qui lui disoit tous les jours la messe dans une chapelle particuliere, mais en présence de ses gardes. Comme un jour l'empereur lui présentoit, selon la coûtume de ce temps-là, l'hostie dont il devoit communier, pour l'offrir & la consacrer avec celle du sacrifice, car on lui permettoit de communier malgré son état de pénitence, ce religieux lui serra la main, & lui dit tout bas, comme s'il eût récité quelque priere: *Ramassez après la messe ce que vous trouverez à côté de l'autel.*

Ibid.

L'empereur après la messe demeura au pié de l'autel où il avoit communié, & y pria Dieu long-temps. Le moine Hardouin s'étant retiré, & ses gardes étant sortis pour causer à la porte de la Chapelle, l'empereur ramassa le billet, & le lut quand il fut retiré dans sa cellule. On l'y assuroit que l'impératrice n'étoit point religieuse, qu'elle étoit vivante; que plusieurs seigneurs se repentoient d'avoir contribué à la déposition de leur souverain, & qu'en divers endroits on sollicitoit les provinces à se révolter contre Lothaire. Ces nouvelles lui causerent une grande joie, qu'il eut soin de dissimuler.

Lothaire toûjours en défiance, étant obligé de quitter Soissons, fit partir son pere avec lui, & le mena à Aix-la-Cha- Vita Ludovici Pii.

pelle, où il vouloit passer l'hyver. Il l'y tint toûjours aussi serré
833. qu'il avoit fait à Soissons. Ce nouvel empereur au commencement d'un regne comme le sien, auroit eu besoin de ministres moins intéressés que ceux qu'il choisit, plus unis entre eux, & moins jaloux l'un de l'autre. Ceux qui gouvernoient
Nithardus. L. 1. tout sous son autorité, étoient le comte Matfride & le comte Lambert, tous deux gens de tête & de main, & qui avoient conduit jusqu'alors merveilleusement ses affaires : mais parvenus au point où ils vouloient les amener, toute leur application se tourna à se détruire l'un l'autre. C'étoit assez que l'un ouvrît un avis dans le conseil, pour que l'autre prît le parti contraire. Celui qui l'emportoit étoit traversé par l'autre dans l'exécution. Ces différends causoient tantôt une indétermination du prince, préjudiciable aux affaires, qui dans les conjonctures où il se trouvoit, demandoient de promptes résolutions, tantôt des ordres contraires aux commandans des provinces, qui les embarrassoient, & faisoient sentir au peuple les défauts du nouveau gouvernement.

Assemblées secretes pour le rétablissement de l'empereur.
Nithardus. Lib. 1.

Le roi d'Aquitaine & le roi de Baviere trouverent que Lothaire agissoit trop en maître, parce qu'il n'avoit pas pour eux toutes les complaisances & tous les égards qu'ils avoient esperés. L'ambition mal satisfaite permit aux remords de conscience de renaître, aussi-bien qu'aux sentimens de la nature; & ils commencerent à avoir honte de la conduite qu'ils avoient tenue envers un pere, qui les avoit toûjours tendrement aimés. Ceux qui avoient été entraînés malgré eux dans cette conspiration, voyant les peuples revenir d'eux-mêmes, ne cessoient point de les animer secretement à mériter par un prompt retour, le pardon de leur faute; ce ne furent pendant tout l'hyver en France, en Bourgogne, en Aquitaine, en Germanie, qu'assemblées secretes, que murmures contre le nouvel empereur & contre les chefs de la révolte.
Vita Ludovici Pii. En France le comte Egbard & Guillaume grand écuyer (*a*), en Bourgogne les comtes Bernard & Varin se déclaroient presque ouvertement, sollicitoient les villes, faisoient faire en particulier serment de rétablir l'empereur à ceux qu'ils fa-

(*a*) Il y a dans le texte Latin *Connestabuli*, qui signifie *Connétable* : mais en ce temps-là cette charge, comme le mot même le marque, signifioit ce que nous appellons aujourd'hui le grand-écuyer.

voient être les plus accrédités. Drogon évêque de Metz, & frere de l'empereur, avec plusieurs autres de son parti qui s'étoient retirés en Baviere, agit si bien auprès du roi de Baviere, qu'il le fit résoudre à prendre les armes pour tirer l'empereur de sa prison, & il envoya en Aquitaine l'abbé Hugues, pour engager Pepin à s'unir au roi de Baviere. 833.

Il fut néanmoins résolu qu'on commenceroit par les voies de douceur, & par prier Lothaire de faire cesser les mauvais traitemens qu'on faisoit à l'empereur; car on ne les lui épargnoit point, pour l'obliger à embrasser la profession religieuse, à quoi il ne voulut jamais consentir.

Annales Bertiniani.

Louis de Baviere se transporta à Francfort, & envoya de-là l'abbé Gozbalde & Morard comte de son palais à Lothaire, pour le prier qu'on donnât un peu plus de liberté à l'empereur, & qu'on moderât la rigueur de sa prison & de sa pénitence. Cette ambassade du roi de Baviere fut mal reçue, & une autre fois on refusa à un seigneur qu'il envoya pour saluer l'empereur de sa part, la permission de le voir: mais Lothaire dit qu'il se rendroit dans quelques jours à Mayence, où il pourroit avoir une entrevûe avec le roi de Baviere, s'il le souhaitoit. Ils se virent, mais inutilement & sans rien conclurre.

Louis de Baviere demande qu'on lui donne plus de liberté.

Theganus cap. 45.

Le roi de Baviere ne se rebuta point. Cette conduite lui faisoit honneur dans le monde, & rendoit Lothaire odieux. Il fit partir encore le lendemain des Rois pour Aix-la-Chapelle, l'abbé Grimold & le duc Gebhard, qui prierent de nouveau Lothaire de leur permettre de voir l'empereur, parce que leur maître étoit bien aise d'être instruit de l'état de sa santé, & lui représenterent qu'on étoit fort scandalisé dans tout l'empire, d'apprendre qu'on eût déja refusé tant de fois une demande de cette nature. 834.

Ibid.

Lothaire que ces ambassades réiterées embarrassoient, qui savoit que le roi de Baviere assembloit une armée, & qu'il n'attendoit plus qu'un nouveau refus pour lui déclarer la guerre, dit aux envoyés qu'il n'avoit refusé jusqu'à présent ce qu'on lui demandoit, que parce qu'il savoit les intrigues que leur maître formoit contre lui, & ce qu'il prétendoit par cette inquiétude affectée sur l'état où étoit son pere; qu'il trouveroit bien moyen de dissiper tous les mauvais desseins de ses enne-

mis ; qu'il leur accordoit ce qu'ils lui demandoient ; mais qu'ils
834. ne verroient l'empereur qu'en présence de personnes qui pussent lui rendre un compte fidele de ce qui se seroit passé dans cette entrevûe. Les ambassadeurs répondirent qu'ils n'avoient point d'autre ordre, que de s'assurer de l'état de la santé de l'empereur, & qu'ils n'étoient point chargés de lui rien dire davantage.

Ibid. cap. 47.

Toute la Germanie prend les armes pour l'empereur.

Lothaire les fit conduire à l'appartement de l'empereur, & leur donna pour les y accompagner l'évêque Otgar & un seigneur nommé Richard, gens dont il étoit sûr. Les ambassadeurs si-tôt qu'ils parurent en présence de l'empereur, se jetterent à ses piés, & lui firent leurs complimens de la part du roi de Baviere, sans lui rien dire autre chose : mais leur seule contenance lui fit assez comprendre ce que les paroles ne lui exprimoient pas : il se contenta aussi de leur répondre, qu'il étoit obligé au roi de Baviere de la tendresse qu'il lui témoignoit, & que pour lui il aimoit toûjours ses enfans. Après ces complimens qui furent fort courts de part & d'autre, les ambassadeurs se retirerent, & prirent congé de Lothaire qui eut avis en même-temps que toute la Germanie étoit en armes ; que les Saxons & les Allemans venoient joindre les Bavarois, & que les Austrasiens-mêmes d'en-deçà du Rhin étoient d'intelligence avec le roi de Baviere. C'est pourquoi il partit promptement d'Aix-la-Chapelle avec son pere. Il se fit amener aussi le prince Charles de l'abbaye de Prum en Ardenne, & vint en France où la noblesse & le peuple avoit toûjours été plus attachés à lui, & contraires à l'empereur. Il arriva à Compiegne & convoqua une diete de tous les seigneurs François, à qui il donna ordre de se rendre à Paris, où il avoit résolu de la tenir.

Annales Bertiniani.

Le roi de Baviere marche avec son armée contre Lothaire.

Le roi de Baviere dont le dessein avoit été de surprendre Lothaire à Aix-la-Chapelle, ayant sû qu'il en étoit parti, se hâta d'aller après lui, & envoya donner avis de tout ce qui se passoit à Pepin, que l'abbé Hugues avoit aussi gagné pour l'empereur. Il passa le Rhin & marcha vers Compiegne avec un partie de son armée, & donna ordre au reste de le suivre.

Lothaire averti quitta son camp de Compiegne pour venir à Paris. Il rencontra sur sa route le comte Egbard, qui avec

le comte Guillaume grand-écuyer s'étoit déclaré pour le roi, & étoit à la tête d'un petit corps d'armée. Le comte se mit en devoir d'attaquer Lothaire; qui se prépara aussi à le recevoir: mais ce prince qui dans cette subite révolution se voyoit tant d'ennemis sur les bras, dit à l'empereur son pere qu'il n'étoit point nécessaire de répandre du sang; qu'il n'avoit accepté l'empire que parce qu'on l'y avoit forcé, qu'il falloit traiter à l'amiable, & qu'il étoit prêt d'en passer par tout ce qui se résoudroit dans une assemblée générale des seigneurs de l'empire. 834.

Pepin arrive avec des troupes sur le bord de la Seine.

L'empereur trop heureux de voir les choses revenues à ce point-là, envoya au comte Egbard, pour le prier de suspendre pour quelque temps l'ardeur de son zele, dont il espéroit être bientôt en état de lui tenir compte; que les choses paroissoient disposées, à un accommodement, que l'amour qu'il avoit pour ses sujets lui feroit toûjours préferer à tout autre parti, & qu'il lui feroit plaisir de s'éloigner de quelques lieues, pour éviter que les deux armées n'en vinssent aux mains. Le comte obéit: mais en même-temps Lothaire apprit l'arrivée du roi d'Aquitaine avec de grosses troupes sur le bord de la Seine.

Ibid. ad an. 834.

Il l'avoit bien prévû: c'est pourquoi il avoit fait rompre tous les ponts & enfoncer tous les bateaux, mais de plus la saison augmentoit la difficulté du passage; on n'étoit qu'au mois de Février, & la Seine aussi-bien que plusieurs des autres rivieres qui se jettent dans ce grand fleuve, étoient extrèmement débordées. Ce fut la même raison qui empêcha que les comtes Bernard & Varin qui venoient du côté de Bourgogne avec de grandes forces, ne joignissent le comte Egbard & le grand écuyer: le débordement de la Marne & la rigueur du froid les obligea de s'arrêter à Bonneuil, & de faire cantonner leurs troupes dans les villages d'alentour: mais ils envoyerent à Lothaire l'abbé Rebalde & le comte Gotzelin pour lui demander la liberté de l'empereur, en lui offrant leurs bons offices auprès de lui pour sa réconciliation, & lui déclarerent en même-temps qu'ils regarderoient comme leur ennemi, quiconque le seroit de l'empereur.

Lothaire leur répondit, qu'il étoit surpris de ce qu'ils le vouloient rendre responsable de la prison de son pere, qu'eux-

mêmes avoient trahi & abandonné des premiers ; que sa déposition ne devoit point lui être imputée, puisque tout s'étoit fait dans la diete de Compiegne, avec le consentement des rois ses freres, & par un jugement canonique des évêques assemblés en grand nombre ; qu'il ne s'opposoit point cependant à un nouvel accommodement ; qu'on lui envoyât les comtes Varin & Eudes, & les abbés Hugues & Fouques pour en faire avec lui le projet, & qu'il ne tiendroit pas à lui que la guerre civile ne finît.

834. Vita Ludovici Pii.

Lothaire se retire en Bourgogne, & abandonne l'empereur. *Ibid.*

Cette réponse lui servit à cacher le dessein qu'il avoit de se retirer au royaume de Bourgogne, pour n'être point enveloppé de tant d'ennemis qui s'approchoient de toutes parts ; & pour empêcher qu'on ne le suivît, il abandonna l'empereur & le prince Charles. Il les envoya tous deux à l'abbaye de saint Denys, & prenant sa route entre la Marne & la riviere d'Aisne, il gagna le royaume de Bourgogne, & vint camper avec son armée à Vienne. Il avoit dans ces quartiers-là grand nombre de partisans, & en particulier, l'évêque de Lyon qui l'avoit jusqu'alors si bien servi, & il n'étoit pas loin de son royaume d'Italie, de sorte qu'il résolut de demeurer là quelque temps, pour voir quel tour les choses prendroient.

Qui est remis sur le throne.

Si-tôt qu'on sut la retraite de Lothaire, & que l'empereur étoit en liberté à saint Denys, on y accourut de tous côtés en foule, peuple, seigneurs, évêques, chacun s'empressant à lui marquer sa joie & son desir de le revoir sur le throne. Ses anciens serviteurs & ceux qui avoient le plus contribué à sa liberté le presserent de reprendre sans tarder le sceptre, & toutes les marques de sa dignité. Il ne jugea pas à propos de le faire, & quoique l'assemblée des évêques qui l'avoient mis en pénitence, fût visiblement un conciliabule de factieux, il souhaita d'être absous, & tiré de cet état par une autre assemblée d'évêques. Elle se tint dans l'église de saint Denys. On y condamna le conciliabule de Compiegne, on y annulla tout ce qui s'y étoit résolu, les évêques lui présenterent son épée & sa couronne qu'il reçut de leurs mains, & il fut remis sur le throne avec des acclamations de tout le peuple, telles qu'on n'en avoit jamais vû de pareilles. Le ciel sembla avouer & autoriser ce rétablissement par la sérénité subite qui y parut. Depuis très-long-temps il n'y avoit eu que des pluies, des vents, des

Ibid.

Ibid.

tempêtes, & ce jour-là fut extrèmement beau & calme, & le commencement d'un printemps très-agréable. 834.

L'empereur, après cette cérémonie ayant assemblé son conseil, plusieurs furent d'avis qu'avec son armée qui grossissoit tous les jours, il poursuivît Lothaire dans sa retraite, dont il dissiperoit aisément les troupes consternées : mais il ne le voulut point, espérant toûjours qu'il reviendroit de lui-même, & que le désordre de ses affaires l'obligeroit à rentrer dans son devoir. Il alla à sa maison royale de Chiersi-sur-l'Oise, où Pepin, Louis de Baviere & les comtes qui étoient au-delà de la Marne, vinrent le joindre avec leurs armées. Après les réjouissances que méritoit une si heureuse réconciliation des enfans avec le pere, & des sujets avec leur prince, l'empereur renvoya Pepin dans son royaume d'Aquitaine dont il l'investit de nouveau ; car j'ai dit qu'il l'en avoit dépouillé pour le punir de sa révolte, & qu'il l'avoit donné au prince Charles. Le roi de Baviere le suivit à Aix-la-Chapelle, où ils passerent ensemble les fêtes de Pâques.

L'empereur se reconcilie avec Pepin & Louis.

Ibid.

L'empereur fit publier dans toutes les provinces une amnistie générale : mais on arrêta l'évêque de Reims qui avoit présidé à l'assemblée de Compiegne, où le prince avoit été traité si indignement, & on le mit en prison. Il envoya aussi solliciter Lothaire de mettre bas les armes, & de se rendre auprès de lui en l'assûrant de son pardon : mais ce prince ou n'osant se fier à cette promesse, ou espérant encore relever son parti, ne voulut rien écouter.

Il donne une amnistie générale.

Theganus cap. 48. 49.

La nouvelle du rétablissement de l'empereur étant portée en Italie, ceux qui gardoient l'impératrice à Tortone se firent un mérite auprès d'elle, & auprès de l'empereur de se déclarer ses défenseurs, & la ramenerent eux-mêmes à Aix-la-Chapelle. L'empereur avant que de la recevoir dans le palais, voulut encore qu'elle prouvât son innocence par un serment public. Elle le fit accompagnée de tous ses parens, qui jurerent aussi en sa faveur en présence de tout le peuple, sans que personne osât se présenter pour l'accuser d'aucun crime. Cette procédure avoit été en usage de tout temps en France quand les accusateurs se désistoient, ou que personne ne se présentoit pour soûtenir l'accusation dans un duel, & on la voit marquée dans les anciennes loix de quelques-uns des peuples soûmis alors à la France.

L'impératrice est mise en liberté & ramenée à Aix-la Chapelle.

Tout réuſſiſſoit ſelon les deſirs de l'empereur. Il n'y avoit
834. plus que Lothaire à ſoûmettre, ce qui ne paroiſſoit pas difficile à faire. On ne tenoit plus pour lui en France qu'en deux endroits; ſavoir dans le royaume de Bourgogne, où il étoit maître de Vienne & de quelqu'autres places, qu'il retenoit dans ſes intérêts par ſa préſence & par la crainte de ſes troupes, & ſur les frontieres de Bretagne deſquelles le comte Lambert qui avoit pris ſon parti, avoit le gouvernement, & où le comte Matfride attaché à ce prince dès le commencement des premiers troubles de France, s'étoit auſſi réfugié.

L'empereur fait marcher une armée en Bretagne, qui eſt miſe en déroute.
Vita Ludovici Pii.

L'empereur toûjours pere perſiſtoit à ne point vouloir envoyer d'armée contre ſon fils, & il eſpéra que s'il abattoit entierement ſon parti du côté de la Bretagne, il l'obligeroit à lui demander la paix. Dans cette vûe il fit marcher vers cette province une groſſe armée ſous la conduite du comte Odon gouverneur d'Orléans. Matfride & Lambert avoient été juſqu'alors très-mal enſemble, & nous avons vû que leur méſintelligence avoit été en partie cauſe de la ruine du parti de Lothaire: mais quand ils ſe virent ſur le point d'être accablés par l'ennemi qui venoit tomber ſur eux, ils oublierent leurs querelles particulieres pour ſe réunir & agir de concert. C'étoient deux des plus habiles capitaines qui fuſſent alors en France. Ils avoient très-peu de troupes en comparaiſon de ceux qui venoient les attaquer, & ceux-ci par cette raiſon étoient moins ſur leurs gardes.

Odon perſuadé que les ennemis n'oſeroient paroître devant lui, marchoit avec très-peu de précaution: Matfride & Lambert profiterent de cette négligence, & ayant couvert adroitement leur marche, vinrent fondre ſur lui au moment qu'il les croyoit bien éloignés. La vigueur avec laquelle ils l'attaquerent, ſuppléa au petit nombre de leurs troupes, & la ſurpriſe ôta au comte Odon l'avantage que lui donnoit le grand nombre des ſiennes; à peine firent-elles quelque réſiſtance. Odon avec ſon frere le comte Guillaume, & preſque tous les officiers généraux ayant été abandonnés, furent tués, & toute l'armée miſe en déroute & diſſipée.

Matfride & Lambert donnerent auſſi-tôt avis de leur victoire à Lothaire: mais ils l'avertirent en même-temps que s'il ne venoit à leur ſecours, ou s'il ne faiſoit pas une grande diver-

ſion,

ſion, ils ne pourroient tenir contre les forces qui les attaquoient. Le premier étoit impoſſible, à cauſe que tout le pays d'entre la Bretagne & le Rhône étoit déclaré pour l'empereur : ainſi Lothaire leur promit de faire au plûtôt la diverſion qu'ils lui demandoient, & d'attirer ſur lui les troupes de l'empereur. 834.

En effet, il aſſembla promptement ſes troupes pour faire quelque entrepriſe d'éclat. Le comte Varin un de ceux qui avoit le plus contribué au rétabliſſement de l'empereur, commandoit dans le pays du Rhône & de la Saone. Il pénétra le deſſein de Lothaire qui étoit de venir aſſiéger Châlons-ſur-Saone ; il ſe jetta dedans avec les comtes Gotzelin & Sanila, & un ſeigneur du pays nommé Maladelme, & fit quelques retranchemens autour de la place. *Ibid.*

Lothaire ſe rend maître de quelques places.

Lothaire vint l'y aſſiéger peu de temps après. Varin fit pendant cinq jours de vigoureuſes ſorties, & ſi nombreuſes, que ce furent autant de combats : mais obligé par les pertes qu'il ſouffroit dans ces attaques à ſe renfermer dans la ville, il fallut enfin ſe rendre à diſcrétion. Lothaire entra dans la ville, où le feu s'étant pris par malheur, elle fut toute réduite en cendres, excepté l'égliſe de ſaint George qui échappa aux flammes dont elle fut entourée de toutes parts : ce qui fut regardé comme un miracle de la protection de ce ſaint. Les comtes Varin, Gotzelin, Sanila & Maladelme vinrent au pouvoir du vainqueur qui fit couper la tête aux trois derniers. Varin racheta ſa vie par une lâcheté qui flétrit la gloire qu'il avoit acquiſe dans la défenſe de la place & dans beaucoup d'autres occaſions. Il paſſa pour éviter la mort dans le parti de Lothaire, & lui fit ſerment de fidélité. Ce prince fit lui-même en cette occaſion une action bien indigne de lui. *Ibid.*

Il trouva à Châlons dans un monaſtere, Gerberge ſœur du duc Bernard. Il vengea ſur elle les injures qu'il prétendoit avoir reçûes de cet ancien miniſtre de ſon pere, & oubliant qu'elle avoit été femme de l'abbé Vala à qui il avoit de ſi grandes obligations, (*a*) il la fit noyer dans la Saone après l'avoir fait condamner à ce ſupplice comme une magicienne.

(*a*) L'auteur de l'hiſtoire de Languedoc doute que Gerberge ait jamais été femme de Vala. Il n'eſt gueres probable, dit-il, que Lothaire eût voulu traiter avec tant d'inhumanité l'épouſe de ſon confident. Mais pour en juger il faudroit ſavoir ſi ce prince, & ſi Vala lui-même n'avoient pas quelque raiſon particuliere de ſe plaindre de la conduite de cette femme. Hiſt. de Languedoc. T. 1. p. 511.

Sur la nouvelle des mouvemens de Lothaire, l'empereur s'étoit avancé jusqu'à Langres avec le roi de Baviere. Il y apprit la prise de Châlons, & qu'Autun avoit aussi ouvert ses portes aux ennemis. Il demeura-là encore quelques jours pour voir de quel côté Lothaire porteroit ses armes. Il sut qu'il prenoit la route d'Orléans. L'empereur tourna de ce côté-là: mais Lothaire le prévint & fut reçu dans la place. Lothaire marcha de-là vers le Maine à dessein de se joindre au comte Lambert & Matfride, qui de leur côté ayant fait grande diligence, arriverent avant que l'empereur pût se mettre entre deux.

834. *Il se joint aux comtes Lambert & Matfride.*

Lothaire fortifié des troupes de ces deux comtes s'arrêta, & vint se camper fort près de l'armée de l'empereur. On demeura ainsi campé quelques jours, pendant lesquels il y eut plusieurs négociations que Lothaire entretenoit volontiers, dans l'espérance de débaucher durant ce temps-là les François de l'armée de l'empereur, comme il avoit fait au camp de Rotfelt en Alsace: mais il n'y réussit pas, de sorte que la nuit d'après le quatrieme jour du campement, il s'éloigna sans bruit pour s'approcher de la Loire.

L'empereur lui ordonne de se rendre auprès de lui. Theganus cap. 54.

L'armée impériale le suivit toûjours en le côtoyant jusqu'auprès de Blois, où le roi d'Aquitaine ayant joint l'empereur avec un nouveau corps d'armée, Lothaire se trouva fort embarrassé étant beaucoup inférieur en troupes. L'empereur qui différoit toûjours d'en venir aux extrémités, crut cette conjoncture favorable pour vaincre l'obstination de son fils. Il lui envoya Buradade évêque de Paderborne, le duc Gebhard, & Berenger son parent, homme qui avoit mérité par sa conduite le surnom de sage; il leur donna ordre non pas de prier Lothaire de penser à la paix, mais de lui commander de sa part de se rendre auprès de lui, en l'assûrant que c'étoit la derniere démarche de pere qu'il feroit à son égard.

L'évêque qui porta la parole, s'acquita parfaitement bien de sa commission, & prenant le ton de prophete, il joignit à l'ordre de l'empereur l'autorité de Dieu & des saints, par laquelle il lui commanda de se séparer au plûtôt de ses mauvais conseillers, qui l'entretenoient toûjours dans la haine d'un pere, dont il étoit encore tendrement aimé, le menaçant de la colere du ciel, & des derniers malheurs, s'il continuoit dans sa révolte.

Ce début ſurprit Lothaire & l'ébranla : enſuite il donna audience aux deux ducs qui parlerent plus de ſang froid, & lui firent comprendre le péril où il s'expoſoit, s'il laiſſoit paſſer cette derniere occaſion de rentrer en grace. 834.

Les ayant écoutés, il les pria de ſe retirer pour un moment. Il délibéra avec ſes confidens, entre leſquels étoit Vala, qui voyant déſormais que la partie n'étoit pas tenable, lui conſeillerent d'obéir, pourvû qu'il y eût ſûreté pour lui & pour ceux qui avoient ſuivi ſon parti.

Ibid. Vita Valæ.

Il fit rentrer les ambaſſadeurs, & les pria de lui donner conſeil eux-mêmes dans une conjoncture ſi délicate. Ils lui dirent qu'il n'y avoit pas à balancer ; qu'il falloit qu'il vînt ſe jetter aux piés de l'empereur avec les plus conſidérables de ſon armée, lui demander grace pour lui & pour eux, & qu'ils l'aſſuroient d'une compoſition honnête, dont lui & ſes amis auroient ſujet d'être contens.

Lothaire obéit, & obtient ſon pardon.

Lothaire répondit aux ambaſſadeurs qu'il ſuivroit le conſeil qu'ils lui donnoient, & les pria de diſpoſer l'eſprit de l'empereur à lui accorder le pardon qu'il alloit lui demander. Il les ſuivit preſque auſſi-tôt, & entra dans le camp de l'empereur à la tête d'une grande ſuite d'officiers, ayant à ſa droite le comte Matfride le plus criminel de tous, & le comte Hugues ſon beau-pere. Ils trouverent l'empereur dans ſa tente qui étoit ouverte & placée ſur une hauteur, afin que toute l'armée rangée par eſcadrons & par bataillons des deux côtés de la tente fût témoin de ce qui alloit ſe paſſer.

Lothaire ſe proſterna aux piés de l'empereur avec toute ſa troupe, & lui demanda pardon de tout le paſſé pour lui & pour tous ceux qui avoient eu le malheur de le ſuivre.

L'empereur le reçut d'un air grave, mais qui laiſſoit moins entrevoir de colere que de joie, de voir ſon fils rentrer dans le devoir après un ſi long égarement. Il ſe contenta de lui faire une aſſez courte réprimande ſur ſa conduite paſſée, & lui demanda ſi lui & tous ſes gens étoient prêts de lui faire un nouveau ferment de fidélité, & réſolus à le garder. Il répondit qu'oui. Il le lui fit faire ſur le champ & à tous les plus conſidérables de ſa ſuite.

» Je vous pardonne, reprit l'empereur, je rends à tous ceux » qui vous accompagnent leurs terres & leurs biens que j'ai

» vois justement confisqués. Je vous rends à vous l'Italie, &
834. » je vous permets d'y aller; mais à cette condition que si vous
Thegan. cap. 54. » osez repasser en France sans mes ordres, il n'y aura jamais
» de pardon pour vous «.

Lothaire & tous les autres surpris d'une si excessive bonté, se jetterent de nouveau à ses piés, & renouvellerent leurs protestations de fidélité, en lui donnant des marques de la plus vive reconnoissance.

La paix est publiée entre les deux armées.

La paix ayant été publiée entre les deux armées, Lothaire demeura quelques jours auprès de son pere, & alla ensuite en Italie, dont l'empereur dès-lors fit saisir & garder exactement les passages, avec défense de laisser passer qui que ce fût en France, sans qu'on sût ce qu'il y venoit faire. Matfride mourut quelques jours après, & ne fut gueres regretté de l'empereur, qui connoissant sa vaillance & son habileté dans la guerre & dans la conduite des affaires, l'avoit toûjours regardé comme son plus dangereux ennemi. Pepin retourna en même-temps en Aquitaine, & Louis ayant accompagné l'empereur jusqu'à Orléans, reprit la route de Baviere. Ainsi la paix fut rétablie, c'est-à-dire, que la guerre civile finit. Car pour les désordres qui accompagnent ces sortes de guerres, ils ne cessent pas d'abord par la paix.

On ne voyoit par-tout que brigandages: il se commettoit dans les provinces mille violences par la noblesse & le clergé, & les monasteres étoient tombés dans un effroyable relâchement. L'empereur tint à Attigni une diete sur les moyens de remédier à tous ces désordres, & il envoya pour cela des intendans ou commissaires dans toutes les provinces: mais étant allé un peu avant Noël à Thionville, il y convoqua une autre assemblée pour un sujet qui le regardoit personnellement.

Vita Ludovici Pii.

L'empereur convoque une assemblée à Thionville où tout ce qui s'étoit fait à Compiegne est déclaré nul.

Il y fit ses plaintes & y demanda justice contre les évêques qui l'avoient déposé à Compiegne, & traité d'une maniere si indigne de son rang. La plûpart s'étoient sauvés en Italie: le seul Ebbon évêque de Reims avoit été arrêté, & comparut devant l'assemblée de Thionville. Il refusa d'abord de répondre sur ce que sa cause ne devoit point être séparée de
835. celle de tant d'autres, qui étoient tous complices du crime qu'on lui imputoit: mais enfin après quelques délais, le parti qu'il prit par le conseil de ses amis fut de s'avouer coupable

& de se déposer lui-même, en se déclarant, pour les crimes qu'il avoit commis, indigne du sacerdoce & du siége qu'il occupoit. Il présenta sa démission par écrit à l'empereur & aux évêques, & on lui donna l'abbé Fouques pour successeur. Après cela on cita l'archevêque * de Lyon (*a*), qui n'ayant pas comparu après toutes les formalités qu'on garda, & les trois citations canoniques, fut aussi déposé. On en usa de même à l'égard de plusieurs autres, & on déclara nul tout ce qui s'étoit fait à Compiegne. Cela se passa à Thionville la semaine de la sexagesime.

835.
Ibid.
* Agobard.

Le Dimanche suivant la séance de l'assemblée se tint à Metz, où tout ce qui s'étoit fait à Thionville fut confirmé de nouveau. Drogon évêque de Metz avant que de célébrer la messe, monta en chaire, & lut en présence de tout le peuple, l'acte du rétablissement de l'empereur. Après cette lecture, sept archevêques tenant les mains sur la tête de ce prince, lurent les oraisons destinées pour la réconciliation des pénitens, & prenant la couronne impériale qu'on avoit mise sur l'autel, la lui mirent sur la tête, tout le peuple témoignant sa joie par de fréquentes acclamations.

Annales Bertiniani.

On obligea ensuite l'évêque de Reims déposé (*b*) de monter à la tribune, & d'y lire à haute voix l'acte qui avoit été fait à Thionville pour casser celui de la déposition de l'empereur. Ce fut la derniere confusion publique que l'on fit à ce prélat, dont l'ingratitude, l'audace & les crimes méritoient bien d'autres châtimens.

Hincmar advers. Gotescal. Cap. 36.

Il est assez surprenant que les nations ennemies de la France n'eussent pas beaucoup profité des troubles qui l'agitoient: les Sarasins du côté des Pyrenées, & les Grecs du côté de l'Italie ne firent aucunes entreprises. Les Normans débarquerent seulement deux fois en Frise où ils firent de grands ravages: mais ces descentes n'eurent point d'autres suites.

Annales Bertiniani.

Quoique l'impératrice se fût remise en possession de tout son ancien crédit, elle n'étoit pas sans inquiétude pour l'avenir. La santé de l'empereur commençoit à s'affoiblir, les fatigues des

(*a*) Vers ces temps-là on voit dans les conciles des Gaules, qu'on donnoit, tantôt la qualité d'évêque, tantôt celle d'archevêque à ceux qui ont eu depuis ce dernier titre.

(*b*) Il n'étoit pas encore déposé; ceci se passoit le 28 Février 835. & il ne fut déposé que le 4 Mars de la même année, ainsi qu'il est marqué dans l'acte de sa déposition. *Spicil.* 77.

835. guerres, la dureté & le chagrin de sa prison l'avoient beaucoup alterée, & cette princesse voyoit bien que s'il venoit à manquer, elle retomberoit dans de plus grands dangers & dans les derniers malheurs; qu'en ce cas les trois princes, quelque jaloux qu'ils fussent les uns des autres, s'uniroient pour la perdre; & qu'il ne leur seroit pas difficile de l'accabler avec le prince Charles, encore trop jeune pour se défendre par lui-même.

L'impératrice tâche de mettre Lothaire dans son parti.

Ces réflexions n'étoient que trop solides & trop véritables: mais la difficulté étoit de trouver un appui sur lequel elle pût compter. Elle ne le pouvoit trouver que dans quelqu'un des trois princes, dont les intérêts ne s'accordoient gueres avec les siens: elle ne désespéra pas néanmoins de réussir du côté de Lothaire. Il étoit comme exilé en Italie, déchû du droit qu'il avoit eu à l'empire; ses deux freres en l'abandonnant s'étoient bien remis dans l'esprit de l'empereur, & il avoit tout sujet de craindre, qu'il ne se les associât l'un & l'autre, ou l'un ou l'autre. Lui assûrer au moins une partie de ce qu'il avoit perdu, c'étoit lui rendre un service infiniment important, & qu'il n'eût jamais dû espérer de la part de l'impératrice. C'est par-là que cette prudente princesse songea à le mettre dans son parti.

Vita Ludovici Pii.

Son dessein fut fort approuvé de ses confidens quand elle leur en fit la proposition. Mais elle ne voulut faire aucune avance sans la participation de l'empereur, qu'elle savoit avoir toûjours pour elle & pour le prince Charles une tendresse extrème.

L'empereur entra fort dans ses vûes, & envoya des personnes affidées en Italie pour négocier cette réconciliation, & cette espece d'alliance entre Lothaire, l'impératrice & le prince Charles. Lothaire écouta volontiers des propositions qui lui rouvroient le chemin de la cour & du throne impérial, & s'étant contenté de marquer aux envoyés de l'empereur la disposition où il étoit de faire tout ce qu'il souhaiteroit, il fit partir aussi-tôt après ses agens pour conclurre le traité de sa part, & assûrer l'empereur de son obéissance, en attendant qu'il reçût lui-même l'ordre de venir à la cour.

Ibid.
Vita Valæ.

Du nombre de ces agens fut Vala, qui après la guerre civile s'étoit retiré en Italie au monastere de Bobio entre Genes & Plaisance, dont Lothaire l'avoit fait abbé. Cet homme ne devoit

être gueres agréable à l'impératrice : mais à la cour plus qu'ailleurs encore, l'intérêt eſt le grand principe des réconciliations. On avoit beſoin de Lothaire, dont l'abbé poſſedoit l'eſprit : il fut reçu avec tous les honneurs & toutes les careſſes poſſibles, & l'empereur voulut être lui-même le médiateur de la paix entre l'impératrice & l'abbé.

835.

L'impératrice l'aſſura qu'elle oublieroit tout le paſſé, pourvû qu'il attachât fortement le prince à ſes intérêts : il le lui promit, & auſſi-tôt l'empereur envoya ordre à Lothaire de ſe rendre auprès de lui : mais une grande & longue maladie arrêta ce prince en Italie. Vala mourut auſſi en ſon monaſtere dans cet intervalle, ce qui ſuſpendit aſſez long-temps la concluſion de cet important traité.

Vita Ludovici Pii ad an. 835.

La conduite même de Lothaire après ſa maladie fit perdre l'eſpérance de le conclurre. Il faiſoit pluſieurs choſes en Italie contraires à ce qu'il avoit promis à l'empereur, & entr'autres il en uſoit fort mal avec le pape : il exerçoit de grandes violences ſur les terres de l'égliſe, & ne pouvoit ſe réſoudre à rendre les biens à ceux qui avoient contribué à tirer l'impératrice du monaſtere de Tortone : de ſorte que l'empereur lui fit dire que s'il continuoit à en uſer ſi mal, il auroit ſujet de s'en repentir. Il prit même la réſolution de paſſer en Italie, & envoya ordre à Lothaire de faire tenir tout prêt dans les lieux de ſon paſſage, & de faire préparer les fourrages & les vivres néceſſaires pour l'entretien des troupes qu'il devoit mener avec lui : mais ſoit que le projet de ce voyage ne fût que pour intimider Lothaire, & pour le retenir dans le devoir, ſoit qu'une nouvelle invaſion des Normans dans la Friſe, qui eut peu de ſuite, auſſi-bien que quelques mouvemens qui ſe firent en Bretagne, y euſſent mis obſtacle, ce voyage ne ſe fit point ; & cependant Lothaire n'oſa venir en France, après avoir cauſé ces nouveaux mécontentemens à l'empereur, ou bien la permiſſion qu'on lui avoit donnée d'y revenir, fut révoquée.

Ibid.

Plus d'un an ſe paſſa ſans qu'on parlât d'aucun nouveau changement pour le partage de la ſucceſſion entre les princes : mais l'impératrice ſuivoit toûjours ſes deſſeins. Enfin l'an huit cens trente-ſept, elle fit réſoudre l'empereur en préſence de ſes miniſtres & de ſon conſeil ſecret, à donner au prince Charles, outre le pays des Allemans qu'il avoit déja, [illegible] royau-

Elle fait donner au prince Charles le royaume de Neuſtrie.

836. & 837.

me de Neuſtrie, c'eſt-à-dire, tout le pays renfermé entre la
837. Seine, la Loire & l'Océan, & avec cela les territoires de Toul, de Bar, d'Auxerre, de Sens & quelqu'autres.

Ibid. Cette diſpoſition ne put être tenue ſi ſecrete, que les trois princes intéreſſés n'en fuſſent avertis. Sur l'avis qu'ils en eurent, (*a*) ils ſe donnerent un rendez-vous, où ils délibérerent s'ils recommenceroient la guerre. Mais les paſſages des Alpes étoient toûjours ſi bien gardés, qu'il étoit impoſſible que Lothaire pût entrer en France : les états de Pepin & de Louis étoient ſi éloignés l'un de l'autre, & leurs peuples auſſi-bien que le reſte des François ſi las des guerres civiles, qu'ils ne crurent pas qu'il fût en leur pouvoir de les y engager de nouveau. Ainſi ils prirent la réſolution de diſſimuler, juſqu'à ce que quelque occaſion favorable ſe préſentât.

Cependant toute l'application de l'empereur, de l'impératrice & de leurs miniſtres fut à gagner la nobleſſe du royaume de Neuſtrie; & l'empereur après s'en être aſſuré, convoqua au mois de Septembre, une diete générale à Chierſi-ſur-l'Oiſe, où il déclara qu'il avoit réſolu de faire roi de Neuſtrie le prince Charles, comme Lothaire l'étoit d'Italie, Pepin d'Aquitaine, & Louis de Baviere, & pria tous les ſeigneurs de ſouſcrire à cette déclaration.

Les plus conſidérables des députés dont on s'étoit aſſuré, y applaudirent & entraînerent tous les autres. L'empereur fit auſſi-tôt paroître le jeune prince âgé alors de quatorze ans, & en préſence de toute l'aſſemblée lui mit l'épée au côté & la couronne ſur la tête. Tous les ſeigneurs qui étoient préſens lui firent ſerment de fidélité. (*b*) Louis de Baviere étoit à cette diete, & ne put pas ſe défendre de ſouſcrire à ce qui venoit de ſe faire, comme l'empereur l'exigea de lui, auſſi-bien que

(*a*) L'auteur des notes ſur l'hiſtoire de Languedoc prétend que Pepin ne ſe trouva point à ce rendez-vous, & il ſe fonde ſur ce que Nithard & les annales de Fulde & de ſaint Bertin en parlant de cette conférence, diſent ſeulement qu'elle ſe tint entre Lothaire & Louis de Baviere. D'ailleurs il paroît que Pepin étoit fort éloigné de s'oppoſer à l'augmentation du partage de Charles le Chauve ſon frere, à laquelle il conſentoit d'abord par ſes députés à l'aſſemblée d'Aix-la-Chapelle qui précéda le rendez-vous des deux princes, & enſuite à celle de Chierſi, qui ſe tint après leur conférence.

Voyez les notes ſur l'hiſt. de Languedoc T. 1. p. 749.

(*b*) L'auteur des notes ſur l'hiſtoire de Languedoc ſoutient au contraire que Pepin aſſiſta en perſonne à cette diete, & que Louis de Baviere ne s'y trouva pas. *T.* 1. *p.* 749.

des députés du roi d'Aquitaine. L'empereur donna avis de tout à Pepin & à Lothaire, qui prirent le parti de la dissimulation, de même que Louis de Baviere: mais ils étoient bien résolus à ne s'en pas tenir là. 837.

La mort du roi d'Aquitaine qui arriva quelques mois après, fut un nouvel incident qui donna lieu à l'impératrice de reprendre la négociation commencée deux ans auparavant avec Lothaire. Elle n'avoit jamais entierement quitté cette pensée, parce que les raisons qui la lui avoient fait prendre étoient toûjours les mêmes, & qu'elle concevoit parfaitement combien il lui étoit important d'empêcher que ce prince ne se liguât avec ses freres contre son fils après la mort de l'empereur. *Mort de Pepin.* 838.

Si-tôt qu'on eut appris la mort de Pepin, on délibéra dans le conseil sur trois choses: la premiere, si l'Aquitaine demeureroit aux enfans de Pepin, qui laissoit deux fils, l'aîné de même nom que lui, & le cadet nommé Charles; la seconde, supposé qu'il fût de l'intérêt de l'empire d'exclurre les enfans de Pepin de la succession de ce royaume, si l'empereur le donneroit à quelqu'un des trois princes ses fils; & la troisieme, en cas qu'il le voulût donner à quelqu'un des trois, auquel il le donneroit.

On ne balança gueres sur le premier article. Les deux petits princes pupilles n'avoient nul appui dans le conseil, & les ennemis de leur pere, & l'impératrice sur-tout ne manquerent pas de rappeller tous les sujets de mécontentement qu'il avoit donné à l'empereur, sa derniere entrevûe avec ses deux freres pour renouveller la guerre civile, & enfin les inconvéniens de ces partages, sources ordinaires d'une infinité de guerres, & qui affoiblissoient trop la puissance de l'empire François.

Les deux autres points étoient plus embarrassans. Les peuples d'Aquitaine depuis long-temps étoient en possession d'avoir un roi particulier, & c'étoit un secret dont Charlemagne s'étoit avisé pour contenir ces peuples naturellement mutins, & un moyen de les accoûtumer de plus en plus à la domination Françoise: mais aussi la jalousie des prétendans, & le mauvais effet que produiroit la préférence, faisoit balancer l'empereur.

L'impératrice, ou plûtôt quelqu'un de ceux qui lui étoient

le plus dévoués, ouvrit un avis qui ne pouvoit être plus conforme aux vastes desseins de cette princesse. Ce fut que Louis roi de Baviere ayant déja son partage au-delà du Rhin extrèmement éloigné de l'Aquitaine, il ne falloit pas penser à lui; qu'il falloit faire un nouveau partage de tout le reste de l'empire François entre Lothaire & le prince Charles, qu'on appelloit dès-lors roi de Neustrie; que ce partage se faisant à l'amiable entre ces deux princes du vivant de l'empereur, & rétablissant Lothaire dans une grande partie des droits dont il avoit été dépouillé à cause de ses révoltes, le réconcilieroit avec l'impératrice & avec le roi de Neustrie; qu'on lui feroit entendre que c'étoit à elle à qui il en auroit l'obligation; qu'on l'engageroit par serment à ne se jamais départir de l'alliance de l'impératrice & de son fils, & de ne jamais appuyer les mauvais desseins de Louis de Baviere, supposé qu'il en conçût jamais de tels; & que par ce moyen l'empire demeureroit tranquille, Louis roi de Baviere tout seul étant trop foible pour le troubler.

837.

Vita Ludovici Pii.

Cet avis fut suivi, & on envoya ordre à Lothaire de se rendre à Vormes où il trouveroit la cour, afin d'y conclurre sans tarder une affaire qui lui étoit si avantageuse. Il s'y rendit, & fut reçû de l'empereur d'une maniere qui dut l'assûrer qu'il avoit oublié tout le passé. On lui exposa plus en détail le projet dont les envoyés lui avoient parlé en Italie. L'empereur lui dit que son dessein étoit de le faire le tuteur & le protecteur de prince Charles, & qu'afin qu'il fût content, il lui donnoit l'option, ou de faire lui-même les deux lots, ou de choisir celui qui lui agréeroit le plus, quand ils auroient été faits par des gens entendus, & capables de les égaler autant qu'il seroit possible.

Nithardus. Lib. II.

L'empereur fait un nouveau partage entre Lothaire & Charles.

Lothaire après avoir témoigné sa reconnoissance pour les bontés de son pere, dit qu'il s'en tiendroit à tout ce qu'il résoudroit. Mais l'empereur l'obligea à se déterminer & à faire les lots. On lui donna trois jours pour cela, au bout desquels se trouvant fort embarrassé, parce qu'il n'avoit pas assez de connoissance de la qualité, de l'étendue & de la situation des provinces, il pria l'empereur de vouloir bien prendre la peine de faire lui-même le partage. Il y consentit, & fit de la Meuse la borne des deux états, & l'on tira depuis sa source une li-

gne jusqu'au Rhône par le comté de Bourgogne d'aujourd'hui. L'état de Charles fut renfermé entre la Meuse, le pays 838.
des Suisses, le Rhône & l'Océan, & outre cela il eut ce que la France possédoit encore au-delà des Pyrenées. Lothaire eut le reste, excepté le royaume de Baviere. J'ai déja dit ailleurs que pour ce qui étoit des peuples tributaires du côté de l'Elbe & du Danube, ils n'entroient point dans ces partages : mais que vrai-semblablement ils payoient leurs tributs, & rendoient les hommages à celui des princes François dont ils bornoient le pays, si ce n'est peut-être que depuis que la qualité d'empereur d'Occident fut cédée aux François, ces peuples reconnoissoient pour souverain celui des princes qui portoit cette qualité.

Le roi de Baviere prend les armes ; il est contraint de demander pardon à son pere.

Vita Ludovici Pii.

La conclusion de ce traité qui répandit la joie dans la cour de l'empereur, causa un chagrin mortel au roi de Baviere : il ne le dissimula pas plus long-temps, & se mit en campagne pour s'emparer de toute la France Germanique au-delà du Rhin. Mais l'Empereur sans tarder vint à Mayence avec une partie de ses troupes, ayant donné ordre aux autres de le suivre. Sa
seule présence empêcha les peuples de se déclarer pour le roi 839.
de Baviere, qui fut contraint de venir lui demander pardon, mais toûjours bien résolu de ne tenir les promesses qu'il lui fit de demeurer en repos, que jusqu'à ce qu'il pût les violer impunément.

A peine l'empereur étoit de retour de Mayence, qu'Ebroin évêque de Poitiers arriva à la cour, & l'informa des divisions qui commençoient à naître en Aquitaine. Que lui & la plûpart des seigneurs étoient parfaitement disposés à suivre ses volontés : mais qu'il étoit absolument nécessaire que lui-même y vînt pour gagner ou intimider par sa présence quelques mutins, qui animoient les peuples à se soulever en faveur du jeune Pepin fils du feu roi.

Ibid.

Annales Bertiniani.

L'empereur le remercia du zele qu'il faisoit paroître pour son service, lui promit d'aller en Aquitaine, & convoqua une diete à Châlons-sur-Saone, où il ordonna aux seigneurs d'Aquitaine de se trouver. Il s'y rendit avec une armée, après avoir envoyé faire à Louis une nouvelle défense de sortir de la Baviere durant tout ce voyage. Il y fut accompagné de l'impératrice & du prince Charles. I[illegible]mblée les rai-

ſons qu'il avoit eues de donner le royaume d'Aquitaine à ce
837. prince, & promit d'avoir ſoin de l'éducation & de l'établiſſement des enfans du feu roi. Il fit faire par tous les membres de la diete le ferment de fidélité à Charles, & força en divers endroits quelques Châteaux, où les partiſans de Pepin s'étoient retranchés. Il en fit punir quelques-uns, ſans pourtant pouvoir obtenir des autres, qu'on lui remît le jeune Pepin entre les mains; & vers le mois de Décembre ſon armée s'étant fort fatiguée à diſſiper dans les montagnes les révoltés qui s'y attroupoient de tous côtés, il vint à Poitiers paſſer les fêtes de Noël.

840. *Nouvelle révolte du roi de Baviere.* Vita Ludovici Pii. Annales Bertiniani. ad an. 840. * In Alemannia.

Il continuoit de donner ſes ordres pour pacifier l'Aquitaine, lorſque vers la fête de la Purification de la Vierge on lui vint apporter la nouvelle que le roi de Baviere s'étoit révolté de nouveau, & qu'à la tête d'un corps de Saxons & d'un autre de Thuringiens qu'il avoit joints à ſes Bavarois, il étoit entré dans le pays des Allemans *. Il partit ſur le champ, laiſſant une partie de ſon armée à l'impératrice & au prince Charles, & marcha avec l'autre vers la Germanie. Après avoir célébré la fête de Pâques à Aix-la-Chapelle, il paſſa le Rhin, entra en Thuringe, & diſſipa par-tout les ennemis, de ſorte que Louis fut contraint de s'enfuir en Baviere.

La mauvaiſe ſanté de l'empereur & la crainte de vaincre ſon fils, qu'il ne vouloit pas pouſſer à bout, l'empêcherent de le pourſuivre. Les fatigues du voyage d'Aquitaine l'avoient extrèmement incommodé, & quand il partit ſur la nouvelle des troubles de Baviere, il avoit un gros rhume, que la rigueur de la ſaiſon augmenta pendant ſa marche. Il appréhenda d'être ſurpris dans ce renouvellement de brouilleries, & de laiſſer en mourant ſes enfans en guerre l'un contre l'autre; il convoqua une diete à Wormes, où il manda Lothaire dans le deſſein d'y prendre toutes les meſures néceſſaires, pour établir par-tout une paix durable: mais Dieu ne permit pas qu'il eût cette ſatisfaction.

Vita Ludovici Pii.

Quelques jours avant le temps deſtiné à la diete de Wormes, il ſe trouva beaucoup plus mal qu'il n'avoit encore été. Il ſe fit tranſporter dans une iſle proche de Mayence vis-à-vis d'Ingelheim, dans la penſée que l'air de ce lieu lui ſeroit bon: mais ſon mal s'augmenta de telle ſorte qu'on déſeſpera de ſa vie,

Son plus grand regret étoit de mourir étant actuellement en guerre avec un de ses enfans. Il eut auprès de lui pendant toute sa maladie l'évêque de Treves, celui de Mayence, & Drogon évêque de Metz son frere, qui étoit aussi son confesseur. 840.

L'empereur déclare Lothaire son successeur à l'empire.

Pendant plus de six semaines que sa maladie l'arrêta, il se confessa & communia tous les jours, avec des sentimens conformes à la piété qu'il avoit toûjours fait paroître. Quelques jours avant sa mort il se fit apporter quantité de meubles précieux dont il fit faire l'inventaire. Il en destina une partie aux pauvres, une autre à diverses églises, & le reste à ses deux fils Charles & Lothaire. Il mit à part pour Lothaire une couronne, une épée & un sceptre d'or enrichi de pierres précieuses, & ordonna à un de ses officiers de mettre ces trois pieces entre les mains du prince. C'étoit le déclarer empereur, que de lui adresser ces marques de l'empire: mais il donna ordre à celui qu'il chargeoit de les lui porter, de lui dire qu'il lui faisoit ces présens, à condition qu'il garderoit sa parole au prince Charles & à l'impératrice, & qu'il ne leur feroit aucune peine sur la partie de la succession qu'il leur avoit cédée en confirmant cette cession par serment.

L'évêque de Metz & les autres prélats voyant qu'en cette occasion il ne faisoit aucune mention de son troisieme fils le roi de Baviere, appréhenderent qu'il n'eût dans le cœur de l'aigreur & de la haine contre lui, à cause de ses dernieres révoltes, & le prierent de faire connoître ses sentimens sur ce sujet, en lui disant que Dieu vouloit que l'on pardonnât tout, & à tous.

Le prince leur répondit qu'il ne pouvoit pas s'empêcher de sentir quelque amertume en pensant à la conduite de son fils: mais qu'il lui pardonnoit de tout son cœur, & qu'il l'embrasseroit avec tendresse s'il étoit présent. » C'est pourtant à vous autres, ajoûta-t'il, lorsque vous le verrez, de l'avertir que nonobstant le pardon que je lui accorde, il doit penser à demander pardon à Dieu, se souvenir qu'il est en partie cause de ma mort, & que selon l'expression de l'écriture, il a conduit ma vieillesse avec douleur dans le tombeau.

Mort de l'empereur, & son caractere.

Ce fut dans ces sentimens de piété chrétienne, que l'empereur expira le 20 de Juin de l'an huit cent quarante dans sa soixante & deuxieme année, & la vingt-septieme de son empire.

Il fut enterré à Metz auprès de la reine Hildegarde sa mere
840. dans l'église de saint Arnoul. Ce prince étoit né avec le plus
Vita Ludovici Pii. beau naturel & les plus belles inclinations, libéral, bienfaisant, ennemi de la violence, porté à rendre ses sujets heureux, & capable de le faire s'il l'avoit moins souhaité. Par la passion qu'il eut de s'en faire aimer, il ne s'en fit pas assez craindre; & sa trop grande douceur fut l'occasion d'une infinité de désordres & de révoltes qui désolerent tout son état. A force de pardonner il rendit le crime audacieux. A force de se trop communiquer, & de trop déférer aux évêques & aux abbés, dont sa cour étoit toûjours pleine, il leur devint méprisable, & se trouva ensuite exposé aux indignités qu'ils lui firent souffrir à la persuasion des factieux. On lui reproche d'avoir élevé
Theganus cap. 20. à la prélature quantité de gens de basse naissance que cette élévation rendit insolens, & qui lui firent porter à lui-même la peine de son mauvais choix.

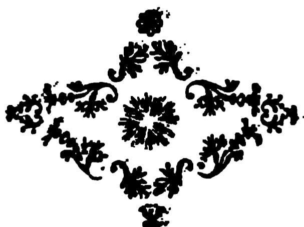
Il eut beaucoup de piété, mais avec autant de petitesse d'esprit, passionné pour le chant de l'église & pour la lecture des saints livres, jusqu'à négliger le soin des affaires qu'il abandon-
Ibid. noit trop à ses ministres, & à l'impératrice Judith qui le gouvernoit absolument. Charlemagne lui avoit fait apprendre les belles lettres; il entendoit la langue Greque, ce qui lui étoit nécessaire à cause des ambassades assez fréquentes qu'on recevoit alors de Constantinople à la cour de France. Il parloit Latin avec autant de facilité que sa langue naturelle : mais il s'étoit fait comme un point de conscience d'oublier tous les vers profanes qu'il avoit appris pendant sa jeunesse : il ne pouvoit souffrir qu'on lui récitât aucune piece de cette nature, tout son plaisir étoit d'étudier l'écriture sainte, & de s'en faire expliquer les difficultés & les divers sens. Il fut chaste, sobre, modeste, sans faste, sérieux jusques dans les spectacles & les divertissemens publics. En un mot ce fut un très-bon prince, un trop bon pere, un très-mauvais politique, un très-vertueux, & très-médiocre empereur. Quelques-uns ont cru que le surnom de Débonnaire qu'on lui donna étoit plûtôt un surnom de mépris qu'un éloge : mais on le voit dans une de ses monnoies, *Ludovicus Pius*,

840.



ce qui prouve invinciblement que c'étoit un titre honorable; outre que plusieurs empereurs Romains se faisoient un honneur de le prendre dans les monumens publics.

Inscription de la médaille. LUDOVICUS PIUS. *Revers.* ARGENTINA CIVITAS. *C'est-à dire, Strasbourg.*





SOMMAIRE

DU REGNE

DE CHARLES LE CHAUVE.

CAUSES de la décadence de la monarchie Françoise. Lothaire s'en veut rendre le seul maître. Sa conduite à l'égard de ses deux freres. Il vient en France avec une armée. Il ne trouve point de résistance & marche droit à Paris. Progrès de Lothaire. Il fait des propositions fort dures à Charles qui les accepte. Charles travaille à fortifier son parti. Il passe la Seine près de Rouen, & prend la route de Paris. Cette nouvelle attire Lothaire de ce côté-là. Charles se rend à la conférence d'Attigni. Il accepte le secours du roi de Baviere. Il reçoit les troupes d'Aquitaine. Son armée & celle de Louis de Baviere se joignent. Les deux rois envoient faire des propositions de paix à Lothaire, qui sont sans effet. Bataille de Fontenai. Ces deux princes remportent une victoire complete. Ils font publier une amnistie. Les Normans entrent en France, & y font d'horribles ravages. Ils pillent Rouen & tous les pays des environs. Lothaire tâche de se rétablir par ses artifices. Il donne liberté de conscience aux Saxons pour les gagner. Charles lui fait de nouvelles propositions de paix. Lothaire s'avance jusqu'à saint Denys. La ville de Laon se révolte, Charles la reprend aussi-tôt. Diverses entreprises de Lothaire qui ne réussissent point. Le roi de Baviere & le roi Charles renouvellent leur alliance. Ils font un serment solennel de ne se jamais abandonner l'un l'autre. L'armée des deux rois passe la Moselle ; celle de Lothaire s'enfuit. Les évêques de France déclarent Lothaire déchu des états qu'il

en-deçà des Alpes. Les deux rois partagent ces états entre eux. Lothaire fait des propositions de paix. On convient d'une treve. Les députés des trois princes s'assemblent à Coblents : la treve y est prolongée. Charles épouse Hermentrude niece du duc Adelard. Nomenoi duc de Bretagne se déclare contre Charles. Les trois princes font un nouveau partage. Mort de l'impératrice Judith. Charles fait couper la tête à Bernard duc de Languedoc. Son armée est défaite par le jeune Pepin. Lothaire envoye une armée en Italie. Louis son fils est sacré roi de Lombardie par le pape Serge II. Différends entre ce prince & le pape. Ordonnance de l'empereur touchant l'ordination des papes. Les seigneurs Romains lui font serment de fidelité. Le pape refuse le rétablissement d'Ebbon archevêque de Reims. Les ducs de Benevent tributaires de la France. Désordres dans ce duché, terminés par Louis. Conférences entre les trois princes proche de Thionville. Les Normans font descente en Angleterre, en France, en Espagne. Ils forcent Hambourg, & entrent dans la Frise. Ils s'avancent jusqu'à Paris, & mettent tout au pillage. Leur général se retire pour une somme d'argent. Il est puni miraculeusement. Charles & le jeune Pepin s'accommodent. Charles attaque Nomenoi duc de Bretagne. Il se laisse surprendre, & est battu. Nomenoi demande la paix, & se soumet. Les Sarasins pillent saint Pierre de Rome, & battent les troupes de l'empereur. Différends entre les évêques & la noblesse. Charles convoque une assemblée sur ce sujet. Les seigneurs s'opposent à la réception des statuts faits par les évêques dans divers conciles. Entrevûe de Lothaire & de Charles. Ces deux princes ont une nouvelle entrevûe à Mersen, & y font divers reglemens. Article remarquable touchant la succession à la couronne. Les Normans descendent en Aquitaine, & assiegent Bordeaux. Charles accorde la paix aux Sarasins d'Espagne. Il fait lever le siége de Bordeaux, qui est attaqué une seconde fois & pris. Les seigneurs d'Aquitaine se donnent au roi de France. Ravages en divers endroits de l'empire François. Le moine Gotescalc tâche d'introduire une hérésie dans l'église Gallicane. En quoi consistoit cette hérésie. Il est condamné comme hérétique au concile de Mayence & à celui de Chiersi. Les disputes s'échauffent entre les savans sur ce sujet. Le duc de Bretagne fait de nouveau la

guerre à la France. Il ſe rend maître de Nantes, de Rennes, de l'Anjou & du Maine. Il fait dépoſer pluſieurs évêques. Il prend le titre de roi. Il refuſe de recevoir une lettre du pape. Il ſe moque des menaces des évêques de France. Révolte & priſe de la ville de Toulouſe. Charles frere de Pepin embraſſe l'état eccléſiaſtique. L'armée de Louis de Germanie eſt battue par les Eſclavons. Le pape fait fortifier Rome. Les Saraſins veulent forcer cette ville. Leur flotte eſt détruite. Ils ravagent la Provence. Mort du duc de Bretagne, ſon fils Heriſpée lui ſuccede. Heriſpée bat les François & fait une paix avantageuſe. Les Normans pillent Gand & Rouen, & ſont défaits à leur retour. Pepin eſt pris & livré au roi. Louis roi de Lombardie aſſiége la ville de Barri. Il eſt obligé de lever le ſiége. Les ſeigneurs d'Aquitaine dépoſent leur ſouverain, & demandent au roi de Germanie le prince Louis. Ce prince eſt reçû avec applaudiſſement. Il quitte la partie, & retourne en Germanie. L'empereur Lothaire fait un voyage en deçà des Alpes. Il tombe malade & meurt dans l'abbaye de Prum. Son caractere. Ses trois fils partagent entre eux ſes états, & en prennent paiſiblement poſſeſſion. Les Normans pillent Bordeaux, & ſont défaits entierement. Mort du pape Leon IV. Benoît eſt élû pour ſon ſucceſſeur. On tâche de l'exclurre du pontificat, & de mettre Anaſtaſe en ſa place. Les envoyés de l'empereur veulent faire reconnoître Anaſtaſe pour pape. Ils n'en peuvent venir à bout, & conſentent à la conſécration de Benoît. L'empereur Louis ne veut point s'en tenir au teſtament de ſon pere. Les Aquitains ſe révoltent de nouveau. Leur exemple eſt ſuivi par les ſeigneurs d'en-deçà de la Loire. Charles tient une aſſemblée à Chierſi ſur l'Oiſe. Articles dreſſés dans cette aſſemblée. Il tient une autre aſſemblée à Verberie. Il marie ſa fille Judith à Edilulfe roi des Anglois occidentaux. Les Saraſins s'emparent de Benevent, & détruiſent Naples. Pepin s'unit avec les Normans, & fait de grands ravages en divers endroits. Les Normans font des courſes de tous côtés. Charles aſſiége Oiſſel. Il abandonne cette entrepriſe. Quelques mécontens ont deſſein de déthroner Charles le Chauve. Ils portent leurs plaintes au roi de Germanie, & lui offrent la couronne. Réponſe de ce prince. Avis de ſes miniſtres. Le roi de Germanie entre en France. Charles eſt dépoſé par une [illegible] dé-

vêques. Il vient avec son armée au-devant du roi de Germanie. Ses troupes désertent. Le roi de Germanie récompense les chefs des factieux. Il convoque une assemblée de tous les évêques de France à Reims. Plusieurs évêques refusent d'obéir à ses ordres. Il détache le roi de Lorraine du parti du roi de France. Il renvoye une partie de son armée. Il est obligé de s'enfuir, & Charles reprend ce qui lui avoit été enlevé. Le roi de Lorraine se ligue de nouveau avec Charles. Etranges entreprises des évêques de France. Charles assemble un concile à Metz. Instructions que ce concile donne à ses députés vers le roi de Germanie. Réponse de ce prince. Entrevûe du roi de Germanie, du roi de France & du roi de Lorraine. Concile de Savonieres. Les évêques s'y obligent à demeurer unis pour corriger les rois, les grands seigneurs & le peuple. Charles demande au concile la déposition de l'archevêque de Sens. Cet archevêque obtient son pardon. Affaire importante qui regardoit la Bretagne, traitée dans le concile. Salomon duc de Bretagne prend le nom de roi. Il se fait chrétien dès qu'il est sur le throne. Mémoire que les évêques de France envoyent à ceux de Bretagne. Ce mémoire & la lettre qu'ils écrivent aux rebelles excommuniés, sont sans effet. Les Normans attaquent la France par divers endroits. Les Normans de la Somme offrent à Charles de chasser les Normans de la Seine. Le roi de Lorraine cede l'Alsace à l'empereur. Lothaire fait accuser d'inceste sa femme Theutberge. On a recours à la preuve de l'eau bouillante. La reine est déclarée innocente. Elle est accusée une seconde fois; & s'accuse elle-même pour sauver sa vie. Elle se retire en France. Les évêques favorisent le procedé injuste de Lothaire. Ils écrivent au pape sur cette affaire. Bataille entre les François & les Bretons. Maniere de se battre de la cavalerie Bretonne. Le combat recommence le lendemain. Les François abandonnent tout leur bagage. Le roi gagne le comte Robert. Il reprend l'isle d'Oissel par le secours des Normans de la Somme. Il forme des desseins sur les états du roi de Provence son neveu. Conspiration contre le roi de Provence. Mesures que Charles prend pour s'opposer aux entreprises des Normans. Il les oblige par capitulation de sortir du royaume. Ils vont offrir leur service au duc de Bretagne, & sont battus par le comte Robert surnommé le Fort. Le roi fait fortifier la Seine au-dessus

de Rouen. Sa fille Judith veuve du roi des Saxons occidentaux, revient en France. Elle est enlevée par Baudouin comte de Flandre. Le prince Louis se retire à la cour du duc de Bretagne. Il entre en Anjou avec une armée de Bretons, qui est mise en déroute. Carloman fils du roi de Germanie se révolte contre son pere, & obtient son pardon. Le roi de Lorraine assemble un concile à Aix-la-Chapelle, qui lui permet de contracter un nouveau mariage. Il se marie avec Valdrade. On assemble un autre concile à Metz touchant cette affaire. Baudouin est rétabli dans son comté de Flandre. Le pape nomme deux légats pour présider de sa part au concile de Metz. Les légats se laissent corrompre par Lothaire. Le concile confirme les jugemens des conciles d'Aix-la-Chapelle. Le pape en assemble un à Rome, qui casse le jugement de celui de Metz, & dépose les archevêques de Cologne & de Treves. L'empereur vient à Rome avec des troupes. Le pape se réfugie dans l'église de saint Pierre. Mort de Charles roi de Provence. Le duc de Bretagne reconnoît Charles le Chauve comme son souverain. Charles le Chauve met à la raison le roi d'Aquitaine son fils. Les Normans pénetrent jusqu'à Clermont en Auvergne. Mort du roi d'Aquitaine. Affaires de Rome. Le pape écrit aux archevêques de Reims & de Bourges sur la déposition des archevêques de Treves & de Cologne. L'archevêque de Treves consent à sa déposition. Celui de Cologne écrit fortement contre le pape. Il fait porter son écrit sur le tombeau de saint Pierre. Il lie commerce avec Photius patriarche de Constantinople. Les évêques qui avoient assisté au concile de Metz, donnent satisfaction au pape. Le roi de Lorraine lui écrit. Il ratifie la déposition de Charles le Chauve. Le roi de Lorraine est sollicité de reprendre Theutberge, & d'abandonner Valdrade. Le légat du pape menace ce prince de l'excommunier. Lothaire promet au légat tout ce qu'il veut. Traité de paix entre Charles & Lothaire. Reconciliation de Lothaire & de Theutberge. Le légat fulmine deux excommunications. Valdrade part pour Rome avec le légat. Lothaire la fait revenir dans ses états. Elle est excommuniée par le pape. Lothaire déclare une seconde fois, qu'elle est sa légitime épouse. La reine se sauve de la cour, & demande au pape une retraite à Rome. Réponse du pape à la lettre de la reine. Le pape écrit sur cette affaire aux évêques & au roi de France. Il

menace Lothaire de l'excommunier. Lothaire prend la résolution d'aller à Rome, pour traiter avec le pape. Le pape n'agrée ce voyage qu'à trois conditions. Mort du pape Nicolas I. Adrien II. lui succede. Descentes & courses des Normans. Ils montent jusqu'à Melun, & mettent en fuite les troupes Françoises. Traité honteux que le roi fait avec eux. Une autre troupe de Normans pille la ville du Mans. Ils sont battus par le comte Robert. Ce comte & deux autres généraux sont tués. Couronnement & sacre de la reine Irmintrude. Il fait aussi couronner Louis son fils roi d'Aquitaine. Il cede le comté de Cotentin au duc de Bretagne. Lettre de Lothaire au pape Adrien. Réponse du pape. Attachement du pape pour l'empereur Louis. Theutberge va à Rome. Le pape écrit au roi son mari en sa faveur. Il leve l'excommunication de Valdrade, & lui donne l'absolution. Entrevûe des rois de France & de Germanie. Inquiétude de Lothaire; il va voir le roi de Germanie. Traité entre ces deux princes. Lothaire part pour Rome. Le pape ne veut point écouter la proposition du divorce de Lothaire, ni lui donner la communion qu'à une condition. Ce qu'il lui dit en la lui donnant, & à ceux qui l'accompagnoient. Lothaire suit le pape à Rome. Le pape veut faire examiner de nouveau l'affaire du divorce. Mort de Lothaire, & de la reine Theutberge. La succession de ce prince est un nouveau sujet de discorde. Les Lorrains sont partagés entre le roi de France & le roi de Germanie. Le roi de France va en Lorraine. Il est reconnu pour légitime héritier de la couronne par une assemblée qui se tient à Metz. Le roi de Germanie déclare la guerre au roi de France. Le pape prend les intérêts de l'empereur Louis. Conférence entre les députés du roi Charles & du roi de Germanie. Le roi de Germanie envoye un plan de partage à Charles. Les deux rois conviennent du partage. Hincmar répond aux lettres du pape par ordre du roi. Contenu de sa lettre. Arrivée des légats du pape en France. L'empereur se rend maître de la ville de Barri sur les Sarasins. Carloman fils de Charles le Chauve se met à la tête de bandits & de scélérats. Le pape écrit au roi en sa faveur d'une maniere très-choquante. Il change de style à l'égard du roi, & abandonne la protection du prince Carloman. Révolte de deux fils du roi de Germanie. Charles pardonne à Carloman qui continue ses brigandages. On répand la nouvelle

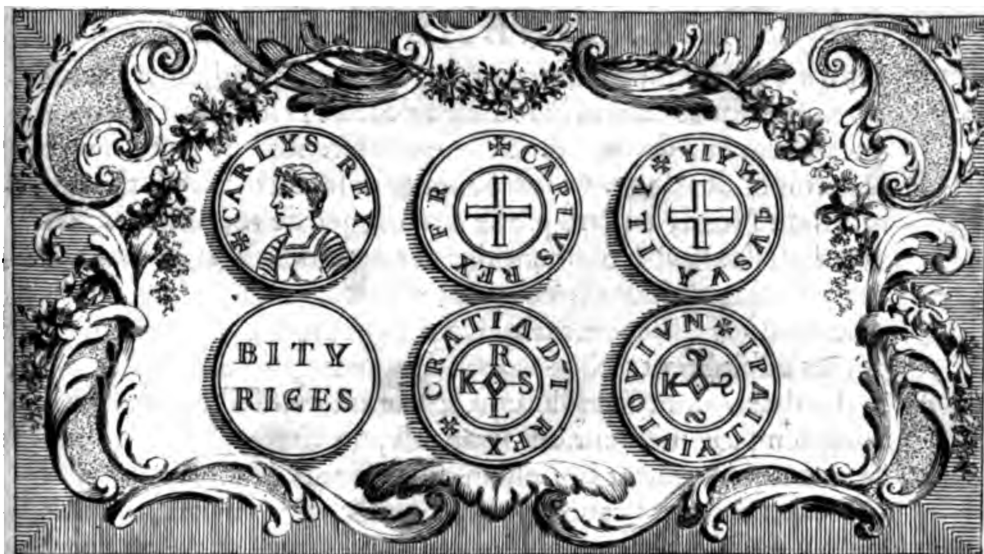
de la mort de l'empereur. Occasion de cette nouvelle. Basile empereur de Constantinople déthrone le patriarche Photius & rétablit saint Ignace. Il envoye une flotte à Louis empereur d'occident. Il lui fait demander sa fille en mariage, qui lui est refusée. Hostilités entre les deux empereurs. Plaintes de Basile contre Louis. Réponse de Louis à ses plaintes. Louis en fait à son tour. L'impératrice Ingelberge tâche de surprendre Adalgise duc de Benevent. Ce prince fait soûlever plusieurs villes qui se donnnent aux Grecs. L'empereur marche avec son armée à Benevent. Les villes rebelles se soumettent. Il licentie ses troupes. Adalgise l'investit dans un château, & y veut mettre le feu. L'empereur accepte les conditions qu'Adalgise lui propose, & il a la liberté de se retirer. L'impératrice Ingelberge fait proposer une entrevûe au roi de Germanie & à Charles le Chauve. Elle persuade au roi de Germanie de céder à l'empereur la partie du royaume de Lorraine dont il étoit le maître. Il se forme une intrigue pour la perdre à la cour. Elle renverse les desseins de ses ennemis, & se rend plus puissante que jamais. Mort du pape Adrien II. Jean VIII. est mis en sa place. L'empereur envoye une armée contre le duc de Benevent. Adalgise a recours à Basile. L'accommodement de l'empereur & d'Adalgise se fait par la mediation du pape. Charles le Chauve prend la résolution d'exterminer les Normans qui étoient dans ses états. Le duc de Bretagne agit de concert avec le roi pour les chasser de l'Anjou. Ces princes usent de stratagème, & mettent le siége devant Angers. Les Normans remettent la ville à Charles le Chauve. Mort de Salomon duc de Bretagne, & de l'empereur Louis. Intrigues du roi de Germanie & du roi de France pour la succession de Louis. Charles marche en Italie avec son armée. Le roi de Germanie fait aussi partir une armée. Carloman son fils qui la commandoit, est trompé par Charles. Charles est couronné à Rome empereur par le pape. Le roi de Germanie entre en France à la tête d'une nombreuse armée. Il est obligé de repasser le Rhin. L'empereur convoque un concile à Pontion. Le roi de Germanie y envoye ses ambassadeurs. Lettres du pape aux seigneurs de Germanie. L'empereur a dessein d'abaisser la puissance des évêques. Mort du roi de Germanie. Son caractere. Partage de ses états entre ses trois fils. L'empereur veut avoir part à la succession, & marche à Cologne.

Louis de Germanie lui envoye des ambassadeurs. Il passe le Rhin avec son armée. L'empereur tâche de l'amuser & de le surprendre. Il l'attaque au bourg de Megen. L'armée Françoise est mise en déroute, & l'empereur obligé de prendre la fuite. Il convoque une diete à Saumouci. Conjonctures fâcheuses où il se trouve. On fait marcher des troupes contre les Normans. L'empereur passe en Italie avec l'impératrice. Le pape s'avance au-devant de lui. Le roi de Baviere y entre avec une nombreuse armée. Conspiration contre l'empereur. Carloman reprend la route de Baviere. L'empereur est empoisonné par un medecin Juif. Son caractere. Il est enterré à Nantua. Louis son fils est déclaré son successeur.





HISTOIRE



HISTOIRE DE FRANCE.

CHARLES LE CHAUVE.



A domination Françoise étoit encore alors presque aussi étendue que du temps de Charlemagne, excepté du côté du Danube, où quelques nations secouerent le joug sous l'empire de Louis le Débonnaire durant les dissentions de la famille impériale, sans qu'il paroisse qu'elles eussent été depuis remises sous son obéissance. Mais cette domination toute étendue qu'elle étoit, se trouva trop partagée pour conserver tout son lustre, & pour se maintenir dans cette grande puissance, qui la rendoit redoutable à toutes les [illegible] urope. La France qui étoit depuis si long-

840.

Causes de la décadence de la monarchie Françoise.

temps en possession de porter la guerre jusqu'à la mer Baltique, & jusques dans la Pannonie, de faire la loi à tous ces peu-
840. ples éloignés, de décider de leurs différends, de leur donner des rois & des ducs, va se trouver exposée aux insultes des nations du Nord, en être pillée & saccagée de toutes parts; effets funestes non-seulement des partages de ce grand état entre plusieurs princes, mais encore plus des dissentions continuelles de ces princes entr'eux, qui les occuperent autant qu'elles les affoiblirent.

Lothaire s'en veut rendre le seul maître.

Nithardus L. 2.

Lothaire dont l'inquiétude & l'ambition faisoient depuis si long-temps le malheur des François, ne vit pas plûtôt son pere mort qu'il conçut le dessein de se rendre le seul monarque de tout l'empire François. Il prétendit faire revivre le droit qu'il y avoit eu autrefois, lorsqu'il fut associé par son pere à l'empire. Et en effet, s'il étoit demeuré dans ce droit, & qu'il eût succédé à l'empire selon cette premiere disposition, le royaume d'Aquitaine qui avoit été donné à Pepin son frere, & celui de Baviere qui avoit été donné à Louis son autre frere, auroient relevé de lui en qualité de roi de France, au moins si nous en jugeons par ce qui arriva après la mort de Charlemagne: car Bernard petit-fils de ce prince se trouvant alors roi d'Italie, comme Pepin son pere l'avoit été, fit serment de fidélité & hommage de son royaume à Louis le Debonnaire, & en fut privé quelque temps après pour crime de félonie. L'Italie, la Baviere, l'Aquitaine avoient été unies au royaume de France par Charlemagne, & quand il érigea ces états en royaumes, il en fit comme des Fiefs mouvans de la couronne de France. Ses enfans auxquels il en donna l'investiture, le reconnoissoient comme leur souverain *. Ce fut aux mêmes conditions que Louis le Debonnaire en investit aussi ses trois fils. De sorte que si Lothaire avoit été roi de France selon le premier projet de son pere, il auroit eu les mêmes droits à l'égard de ses freres, que Louis avoit eus & avoit exercés à l'égard de Bernard roi d'Italie. Mais les choses avoient entierement changé d'état & de nature. Lothaire n'étoit point roi de France; c'étoit Charles qui seul avoit ce titre, parce qu'il possédoit ce qui s'appelloit proprement le royaume de France; savoir, tous les pays entre la Meuse, le Rhône, la Loire & l'Océan. Lothaire en qualité de roi d'I-

Testament. Caroli M.

* Regum Vassalli etiam filii eorum.

Vita Valæ.

talie auroit plûtôt relevé de la France, que la France de lui. 840.
Mais Louis le Debonnaire en lui donnant la couronne & la qualité d'empereur, l'avoit soustrait à cette dépendance; & il est hors de doute qu'il rendit aussi le royaume de Baviere indépendant de la France, pour ôter le plus qu'il pourroit tout sujet de dissention & de querelle.

La prétention de Lothaire étoit donc de faire revivre la premiere disposition que l'empereur son pere avoit faite en sa faveur, en l'associant d'abord à l'empire, l'an huit cents dix-sept dans l'assemblée générale d'Aix-la-Chapelle. Il envoya secretement diverses personnes par-tout l'empire François; mais principalement en France à plusieurs seigneurs, pour leur déclarer ses intentions, leur promettant d'augmenter leurs privileges, & de leur faire de grands avantages s'ils vouloient le reconnoître pour leur souverain, & leur donna en même-temps ordre sous peine de la vie, de le venir joindre aussi-tôt qu'il auroit passé les Alpes. Nithardus. L. 2.

Tandis qu'il tâchoit ainsi sous main de débaucher les sujets de ses freres, il tenoit en public une conduite toute différente, sur-tout à l'égard de Charles. Il envoya des ambassadeurs à ce prince qui étoit alors en Aquitaine, où il s'appliquoit à dissiper le reste des partisans du jeune Pepin. Il l'assuroit par ces ambassadeurs du desir qu'il avoit de vivre avec lui en parfaite intelligence, selon les intentions de l'empereur leur pere, comme un parrain devoit faire avec son filleul, & un frere avec son frere: mais il le prioit en même-temps de ne point pousser à bout leur commun neveu Pepin, & de cesser de le poursuivre, jusqu'à ce qu'on eût examiné les prétentions que ce jeune prince pouvoit avoir sur l'Aquitaine, & il demandoit pour cela une entrevûe à Charles.

La protection qu'il donnoit à Pepin, tendoit à fortifier le parti de ce prince en Aquitaine, & à y augmenter les troubles & l'embarras de Charles: son dessein étoit de commencer par attaquer le roi de Baviere, dont il espéroit venir aisément à bout n'ayant affaire qu'à lui seul. Il ne se pressoit pas néanmoins de sortir d'Italie, & marchoit seulement vers les Alpes, voulant s'assurer de la disposition où ses émissaires auroient trouvé ou mis les esprits des François. Ayant sû que ses intrigues réussissoient, il passa ces montagnes & vint par les Suis-

ſes en Alſace, où un grand nombre de François ſe joignirent
840. à lui. Il vint camper auprès de Wormes, dont Louis s'étoit emparé depuis qu'il avoit été informé de ſes deſſeins. Ce prince avoit réſolu de l'y attendre, mais ayant eu avis que les Saxons gagnés par Lothaire, ſe diſpoſoient à faire des courſes dans la Baviere, il étoit retourné ſur ſes pas pour les repouſſer.

Sa conduite à l'égard de ſes deux freres.

La garniſon de Wormes étant trop foible pour réſiſter à l'armée de Lothaire, lui abandonna la place. Auſſi-tôt il paſſe le Rhin réſolu d'avancer le plus promptement qu'il pourroit, pour ſurprendre le roi de Baviere. Mais ce prince, après avoir repouſſé les Saxons, retournoit déja ſur ſes pas, & ils ſe rencontrerent auprès de Francfort.

Ibid.

Peu s'en fallut qu'à la premiere rencontre on n'en vînt aux mains : mais auparavant on voulut s'éclaircir de part & d'autre des prétentions & des deſſeins que chacun avoit. Les deux princes ſe virent, & firent tous deux ſemblant d'être fort portés à entretenir la paix. Les deux armées s'éloignerent; l'une demeura à Francfort, & l'autre ſe retira vers Mayence. Enfin, après diverſes conférences, on convint qu'on ſe rendroit au même lieu l'onzieme de Novembre, pour terminer les différends par une négociation ou par une bataille rangée.

Lothaire étoit venu là moins pour combattre, que pour voir quel effet ſa préſence produiroit, & ſi les intelligences qu'il avoit dans l'armée de ſon frere ſeroient aſſez puiſſantes pour la faire paſſer de ſon côté. C'étoit-là la conduite ordinaire de ce prince artificieux; elle lui avoit réuſſi contre ſon pere, mais elle fut ſans effet en cette occaſion. Son deſſein, en convenant, comme il fit, d'une treve avec le roi de Baviere juſqu'au mois de Novembre, étoit encore de tomber dans cet intervalle ſur Charles, & de le ſurprendre.

Il vient en France avec une armée.
Ibid.

Charles tenoit en ce temps-là les états d'Aquitaine à Bourges, où le jeune Pepin avoit promis de ſe trouver pour traiter de quelque acommodement avec lui : mais il n'y vint pas, eſpérant que la guerre qui étoit prête de s'allumer entre les trois freres, lui feroit immanquablement naître des conjonctures favorables pour ſe mettre en poſſeſſion de l'Aquitaine. Charles le comprit bien auſſi, & l'appréhenda, quand on vint lui donner avis que Lothaire venoit en France à la tête d'une armée.

Pour tâcher de conjurer, ou du moins de ſuſpendre cette tempête, il lui députa ſur le champ Nithard & Adelgaire. Nithard étoit fils d'Angelbert, & de Berthe fille de Charlemagne, & par conſéquent couſin-germain par ſa mere de Charles, de Lothaire & de Louis. Il eſt auſſi l'auteur des anciens mémoires que nous avons ſur les différends & les diſſentions de ces trois princes, & le guide le plus ſûr que nous puiſſions ſuivre dans cette partie de notre hiſtoire. 840.

Ces deux envoyés prierent Lothaire avec beaucoup de ſoûmiſſion de la part de leur maître, de ſe ſouvenir des promeſſes & des ſermens, par leſquels on avoit aſſûré le traité fait en préſence de l'empereur leur pere pour le partage de l'état. Ils lui dirent que Charles n'auroit jamais nulle prétention ſur ce qui avoit été cédé à ſes freres par ce traité: mais qu'il le prioit auſſi de le laiſſer jouir en paix de ce qui lui appartenoit: qu'il le conjuroit de prendre à ſon égard des ſentimens de frere: que lui de ſon côté auroit toûjours pour ſa perſonne le reſpect qu'un cadet doit avoir pour ſon aîné, & un filleul pour ſon parrain, & qu'il lui ſeroit toûjours non-ſeulement fidele, mais ſoûmis en tout. *Ibid.*

Lothaire reçut les envoyés avec honnêteté; il affecta de leur marquer beaucoup de tendreſſe pour Charles, & leur promit de lui envoyer des ambaſſadeurs, pour convenir avec lui des moyens d'établir & d'entretenir entr'eux une ſolide paix.

Il avançoit pourtant toûjours, & faiſoit connoître trop clairement ſes intentions par les violences qu'il exerçoit ſur les frontieres, contre ceux des ſeigneurs François qui avoient refuſé de ſe venir rendre à lui, leur enlevant leurs biens, & les privant de ſa propre autorité, & comme s'il avoit été leur roi, des titres d'honneur qu'ils avoient reçus du défunt empereur en récompenſe de leurs ſervices.

Cependant les peuples d'entre la Meuſe & la Seine, qui voyoient une armée prête à fondre dans leur pays, envoyoient inceſſamment au roi pour le prier de venir au plûtôt ſe mettre à leur tête, l'aſſurant de leur fidélité, & que pourvû qu'il ſe hâtât, il auroit bien-tôt une armée capable de réſiſter à ſon ennemi.

Il vit bien qu'il n'y avoit point de temps à perdre; il laiſſa l'impératrice ſa mere à Bourges avec les troupes qu'il y avoit

sur pié, & vint promptement suivi de peu de monde à Chiersi
840. sur la riviere d'Oise, où il reçut les seigneurs qui lui venoient
Ibid. de tous côtés faire offre de leur service, accompagnés de leurs vassaux, dont il composa une armée.

Comme le jeune Pepin agissoit de concert avec Lothaire, si-tôt qu'il sût le roi parti de Bourges, il assembla ce qu'il avoit de troupes & s'étant mis à leur tête, marcha de ce côté-là pour enlever l'impératrice.

Le roi sur cette nouvelle se trouva fort embarrassé, sa présence n'étant gueres moins nécessaire en Neustrie qu'en Aquitaine : mais il se fioit moins aux troupes qu'il avoit laissées à l'impératrice, qu'à celles qu'il avoit assemblées en Neustrie, ainsi il résolut de retourner à Bourges. Avant son départ il envoya de nouveaux ambassadeurs à Lothaire, pour le prier de ne pas passer plus avant, & de s'en tenir aux anciens traités & à ses sermens. Il tint conseil de guerre avec les seigneurs de Neustrie auxquels il donna ordre de livrer bataille à Lothaire, s'il passoit la Meuse; après quoi il se rendit sans tarder en Aquitaine.

Il ne trouve point de résistance, & marche droit à Paris.

Si-tôt qu'il y fut arrivé, il marcha droit à Pepin, qui n'ayant que de méchantes troupes, composées de vagabonds & de gens ramassés, ne tint pas devant lui: mais sur ces entrefaites, Lothaire passa la Meuse, & plusieurs seigneurs du pays d'Ardennes, gagnés par un nommé Odulfe, qui étoit partisan de ce prince, se déclarerent pour lui. A mesure qu'il avançoit, ses troupes grossissoient par la jonction de plusieurs seigneurs de Neustrie; de sorte que les généraux de Charles n'oserent hasarder la bataille, soit à cause que leurs troupes étoient beaucoup inférieures à celles de Lothaire, soit à cause qu'ils craignoient une trahison, & qu'il ne se fît quelque désertion durant le combat. C'est pourquoi Lothaire, sans trouver de résistance, marcha droit à Paris, où Hilduin abbé de saint Denys, qui avoit toujours été à lui, même contre les intérêts du défunt empereur, se déclara aussi pour son parti. Autant en fit Gerard comte ou gouverneur de Paris, & Pepin fils de Bernard autrefois roi d'Italie.

Progrès de Lothaire.

Ebbon évêque de Reims avoit aussi levé l'étendart pour lui dans la Champagne; car si-tôt que ce prélat déposé l'eut sû de retour en France, il sortit du lieu où il se tenoit caché, & vint

se trouver, pour le faire souvenir qu'il s'étoit sacrifié autrefois pour ses intérêts, & le prier de le rétablir dans son siége. Lothaire ne balança pas à lui donner cette marque de sa reconnoissance. Il le fit absoudre par vingt évêques dans le palais d'Ingelheim auprès de Wormes, & conduire à Reims, où ce prélat fut remis en possession de l'évêché par un édit impérial, daté du 23. de Juin, & *de la premiere année de Lothaire regnant en France*. Ce sont les termes de la souscription. Lothaire se sut bon gré d'avoir dans son parti cet esprit hardi & entreprenant, & comptoit d'autant plus sur lui, qu'il le regardoit comme l'ennemi mortel & irréconciliable de Charles & de l'impératrice auteurs de sa disgrace. Ainsi entre la Meuse & la Seine tout plioit sous Lothaire, sans qu'il tirât l'épée.

840.

Flodoard L. 2. Cap. 20. Hist. Rhem.

Profitant de ces succès, il ne fit point de difficulté de passer la Seine : mais il ne le fit qu'après avoir à son ordinaire, fait sonder les esprits, & avoir tâché secretement d'attirer à lui plusieurs des plus considérables de la noblesse. Il y réussit aussi-bien qu'entre la Meuse & la Seine : grand nombre de seigneurs se déclarerent en sa faveur, & deux entr'autres, l'un nommé Theodart, & l'autre Eric, très-puissans dans le pays, prirent son parti, & vinrent le joindre avec de grosses troupes, après quoi il continua sa marche vers la Loire.

Nithardus. Lib. 2.

Charles consterné de ces fâcheuses nouvelles, apprit encore en même-temps, que les Bretons, ou d'eux-mêmes, ou vrai-semblablement suscités par Lothaire & par Pepin, avoient pris les armes pour entrer sur les terres de France. Dans cet embarras il assembla tous les seigneurs qui le suivoient & les principaux officiers de son armée, pour prendre leur avis. Ils le dirent d'une maniere qui dut lui être bien agréable ; qu'il falloit aller à l'ennemi ; qu'ils suppléeroient par leur courage à leur petit nombre, & qu'ils vouloient tous mourir les armes à la main, pour le venger des traîtres qui l'avoient abandonné.

Le roi après leur avoir marqué combien il étoit sensible à des sentimens si généreux, & les avoir assûrés de la résolution où il étoit, de périr avec eux lui-même, marche à leur tête audevant de Lothaire, & vient se camper sous Orléans, à six lieues du camp ennemi. Là Lothaire lui envoya des ambassadeurs sous prétexte de traiter de paix, mais en effet à dessein de lui débaucher le reste de son armée. Il n'en put venir à bout;

car les bonnes qualités que les gens de guerre remarquoient tous les jours dans ce jeune prince, les lui avoient fortement attachés.

840.

Il fait des propositions fort dures à Charles qui les accepte.

Charles toutefois après y avoir bien pensé, crut que dans le désordre de ses affaires, une paix quelque désavantageuse qu'elle pût être, étoit préférable à une guerre qui l'alloit accabler. De sorte qu'il ne rejetta point les dures propositions de Lothaire, & les fit agréer aux seigneurs de son armée. Elles se réduisoient à celles-ci. Que Charles demeureroit en possession de l'Aquitaine & du Languedoc; que Lothaire lui céderoit la Provence, & qu'il auroit de plus dix comtés entre la Loire & la Seine, que tout le reste seroit cédé à Lothaire; qu'on tiendroit au mois de May suivant une assemblée à Attigni, où les deux princes se trouveroient, afin de régler toutes choses à l'avantage de l'état, & pour établir une paix constante; qu'enfin durant ce temps-là Lothaire laisseroit régner son frere sans l'inquiéter, & sans solliciter ses sujets à la révolte contre lui, & qu'il ne feroit point non plus la guerre au roi de Baviere. Ces conditions furent faites par les deux rois & par les principaux de leur parti; & ceux du parti de Charles déclarerent que si l'on violoit ce Traité en un seul article, ils se tiendroient dès-là entierement quittes de leurs sermens.

Ibid. ad an. 841.

Ils n'en furent pas long-temps embarrassés; car avant que de sortir de la maison où se tint la conférence, Lothaire fit ce qu'il put pour gagner quelques-uns de ceux qui y avoient assisté au nom de Charles. Il envoya dès le lendemain des gens dans les provinces qu'il cédoit à son frere, pour les détourner de se soûmettre à lui, & continua ses hostilités & ses intrigues contre le roi de Baviere.

Charles travaille à fortifier son parti.

L'application de Charles pendant cette espece de tréve, fut à s'assûrer de la fidélité des seigneurs de son état. Plusieurs vinrent de la partie du royaume de Bourgogne qui lui appartenoit, lui faire avec empressement offre de leurs services; & il les reçut à Orléans. Il y avoit déja long-temps qu'il travailloit à enlever au jeune Pepin, un seigneur dont l'habileté soûtenoit presque seule le parti de ce prince. C'étoit Bernard duc de Septimanie ou Languedoc, homme qui depuis long-temps avoit été de toutes les intrigues de la cour dans le temps des révolutions de l'état, élevé par sa naissance & par son mérite

Ibid. ad an. 841.

aux

aux plus considérables emplois de l'empire, à la tête de tout pendant un temps sous le feu empereur, ensuite renversé par ses ennemis, négligé par l'impératrice, qui lui avoit des obligations extrèmes, engagé par ce mépris dans le parti des enfans contre le pere, dépouillé de ses gouvernemens, & puis rétabli. Etant encore alors gouverneur de Languedoc, il étoit à portée de détruire ou de fomenter le parti du jeune Pepin en Aquitaine, & il résolut de l'appuyer tant par haine contre l'impératrice, que pour être chef de son parti. 841.

Il avoit promis à Charles de se rendre à Nevers, pour prendre des mesures avec lui : mais il manqua au rendez-vous. L'excuse qu'il en apporta, fut que Pepin & lui s'étoient fait serment l'un à l'autre de ne traiter avec le roi que conjointement : il ajoûta dans sa lettre, qu'il lui promettoit de se rendre dans peu à Bourges, & que de deux choses l'une, ou bien qu'il engageroit Pepin à venir avec lui, ou bien qu'il retireroit la parole qu'il lui avoit donnée. Le roi se rendit à Bourges au jour marqué : Bernard y vint, mais sans y amener Pepin, ni sans avoir rompu avec lui, comme il l'avoit promis : de quoi Charles étant fort choqué, & voyant ce qu'il avoit à craindre de cet esprit artificieux, il résolut de le faire arrêter à Bourges. Bernard en fut averti, quoique tard, & s'évada dans le moment qu'on l'investissoit pour le prendre avec tous ses gens, dont plusieurs furent tués. Toutefois peu de temps après il revint de lui-même ; le roi le reçut bien, & lui fit même des graces, & pour lui marquer sa confiance, il le chargea de traiter de sa part avec Pepin. *Ibid.*

Du Berri le roi alla au Mans, où le comte Lambert, gouverneur de la frontiere de Bretagne, vint lui promettre de ne jamais abandonner ses interêts. De-là il envoya à Nomenoi duc de Bretagne (il me semble que c'est-là la premiere fois que l'on donne dans notre histoire le titre de duc au prince des Bretons). Charles vouloit savoir la disposition de ce prince. Le duc lui promit d'être tout à lui, & de lui rendre pour la Bretagne tous les hommages qui lui étoient dûs en qualité de roi de France.

Le roi s'assûra ainsi, autant qu'il le put alors, de la fidélité de ceux dont le crédit & l'autorité pouvoient lui être ou plus utiles, ou plus à craindre. Il pensa aux mesures qu'il avoit à

841. prendre pour la conférence d'Attigni, dont le temps approchoit. Il résolut avec son conseil, quoi qu'il pût arriver, de s'y rendre, afin de mettre Lothaire entierement dans son tort. Mais en même-temps il jugea à propos pour sa sûreté de ne pas s'engager au-delà de la Seine, sans avoir une bonne armée.

Il avoit encore un autre dessein. Ses intérêts étoient devenus communs avec ceux du roi de Baviere, par l'ambition démesurée de Lothaire, qui faisoit ouvertement tous ses efforts pour les déposséder & les perdre tous deux. Lothaire qui s'étoit rendu maître des pays d'entre la Seine & la Meuse, empêchoit ces deux princes d'avoir aucun commerce l'un avec l'autre : mais Charles passant la Seine avec une armée, sous prétexte de la conférence d'Attigni, ne désespéroit pas de se pouvoir joindre au roi de Baviere, qui devoit de son côté s'avancer pour faciliter cette jonction.

Il assemble ses troupes.

Charles dans cette vûe assembla ses troupes, & prit les devans vers la Seine avec un assez grand corps. Il laissa l'impératrice pour recevoir les autres troupes d'Aquitaine, & celles qui lui venoient de Bourgogne, afin qu'elle les lui envoyât sitôt qu'elles se seroient jointes.

C'étoit bien l'intention de Lothaire de tenir la conférence d'Attigni, & d'y engager Charles : mais il vouloit y être le plus fort, & ne prétendoit pas que ce prince passât la Seine avec de si grandes forces. Il avoit posté beaucoup de troupes le long de cette riviere, avec ordre d'en permettre le passage à Charles & aux seigneurs de sa suite, mais non pas à son armée.

Quand Charles arriva sur le bord de la Seine, plusieurs lieues au-dessus de Paris, il en trouva le rivage opposé tout couvert de troupes, & de plus les eaux extrèmement enflées. On avoit par-tout brisé ou coulé à fond tous les bateaux, & Gerard gouverneur de Paris avoit fait rompre tous les ponts. Cela s'étoit fait avec beaucoup de promptitude, dès qu'on eut su l'approche de Charles.

Ce prince attentif à tous les moyens de faire réussir son entreprise, quelque difficile qu'elle parût, profita d'un avis que lui donnerent des marchands ; ce fut de marcher vers Rouen, où il y avoit moins de troupes ; parce que la riviere étant là fort large, on n'avoit pas cru qu'il entreprît de la passer si bas.

Ils l'avoient assûré que quantité de vaisseaux marchands étoient sur le point d'entrer dans la Seine, & que dès qu'ils y seroient entrés, ils monteroient jusqu'à Rouen à la faveur de la marée; que s'il se trouvoit alors vis-à-vis de Rouen, il lui seroit facile de se saisir de ces vaisseaux pour faire passer ses troupes. 841.

Ce conseil fut suivi. Charles marcha à grandes journées vers Rouen, & y trouva en effet les vaisseaux marchands qui ne faisoient que d'arriver, & qui étoient à l'ancre dans le milieu & aux bords de la riviere. Il se saisit de vingt-huit de ces vaisseaux & les remplit de soldats : mais avant que de tenter le passage, il envoya à l'autre bord publier une amnistie pour tous ceux qui voudroient favoriser sa descente, avec de grandes menaces à quiconque oseroit s'y opposer.

Il passe la Seine près de Rouen, & prend la route de Paris.

Cette publication fit peu d'effet, & les milices du pays parurent sur le bord rangées en bataille, pour disputer la descente. Charles ne laissa pas de faire avancer ses vaisseaux. Il fit élever sur la proue des premiers une grande croix, pour faire ressouvenir ces milices rébelles du serment de fidélité qu'ils lui avoient fait peu de temps auparavant, en tenant les mains sur la croix, & lui-même se fit voir à la tête de cette flote. Ce spectacle fit impression sur les esprits, & la fermeté & l'allégresse que les troupes de Charles faisoient paroître, étonnerent les milices. Si-tôt qu'elles virent les chaloupes pleines de soldats approcher du rivage, elles lâcherent le pié, & les laisserent descendre sans aucune résistance.

Charles sans les poursuivre, mit son infanterie à terre, & se hâta de faire passer sa cavalerie. Il prit aussi-tôt après la route de Paris : il rendit graces à Dieu de ces heureux commencemens dans les églises de saint Denys & de saint Germain; ayant appris en cet endroit-là, que les comtes Arnoul & Gerard avoient joint leurs troupes, pour tâcher de couper le comte Warin, qui lui en amenoit de Bourgogne, il marcha toute la nuit, & arriva au point du jour au lieu où la petite riviere de Loing se jette dans la Seine vers Melun, & il y joignit le comte Warin. Ils allerent ensemble à Sens, qui leur ouvrit ses portes. De-là il partit la nuit, pour aller surprendre le camp du comte Gerard, qui étoit campé dans la forêt d'Otte. Il avoit tellement disposé la marche de ses troupes, qu'il ne pouvoit pas lui échapper, pour peu qu'il différât à se retirer : mais

Nithardus L. 3.

Gerard ayant été averti par ses espions, se sauva promptement
841. & en désordre. Charles fit tout ce voyage pendant le carême, & voyant ses troupes fort fatiguées, il les fit reposer autour de Troyes, où il passa les fêtes de Pâques.

Il lui arriva là une chose qui produisit un heureux effet sur l'esprit du peuple, à qui le hasard paroît aisément un prodige. C'étoit la coutume que les rois dans ces grandes fêtes parussent à l'église avec leurs ornemens royaux, la couronne sur la tête, le sceptre à la main, & revêtus du manteau royal. Charles n'avoit pris avec lui que peu de bagage, pour marcher avec moins d'embarras, & n'avoit que ses habits de campagne. Le
Ibid. Samedi-Saint, comme il sortoit du bain, on lui apprit l'arrivée de ceux qui lui apportoient sa couronne & ses autres habits de cérémonie, & qui malgré les dangers des chemins remplis de voleurs & d'ennemis, étoient heureusement arrivés si à propos & si juste pour la Fête. L'armée regarda cela comme un bon augure, qui marquoit que l'intention du Ciel étoit que ce prince portât la couronne, & régnât dans la Neustrie malgré tous les efforts de ses ennemis.

Cette nouvelle attire Lothaire de ce côté là. Ibid.

Tandis que Charles passoit la Seine, & s'avançoit dans la Neustrie, Lothaire qui avoit trop compté sur l'impossibilité du passage, étoit occupé en Germanie contre le roi de Baviere. Il avoit passé le Rhin avec une armée nombreuse, précédé, selon sa coûtume, de ses émissaires secrets dont il se servoit si utilement pour épouvanter, ou pour attirer les peuples. La terreur répandue par leur moyen, & les promesses dont ils corrompirent quelques officiers de l'armée de Louis, eurent leur effet. Une partie des troupes de Louis déserta pour passer du côté de Lothaire, & le reste effrayé l'abandonna pour s'enfuir en Baviere, où il fut obligé de se retirer lui-même. Mais il ne fut pas poursuivi par Lothaire, que la nouvelle du passage de la Seine par l'armée de Charles, attira de ce côté-là.

Lothaire laissa sur le Rhin des troupes sous la conduite d'Adelbert, comte de Metz & duc d'Austrasie, auquel il se fioit beaucoup, comme à un homme des plus prudens de ce temps-là, & qui outre cela avoit pour quelques querelles particulieres, une haine irréconciliable contre Louis. Il lui recommanda sur-tout d'empêcher que ce prince ne passât le Rhin pour se venir joindre à Charles, & aussi-tôt il prit sa route vers Aix-la-Chapelle.

Il envoya delà des ambassadeurs à Charles, pour se plaindre de ce qu'il étoit entré en ennemi dans la Neustrie, après la lui avoir cédée l'année d'auparavant par un traité solennel, & pour le prier de ne pas avancer davantage, à moins qu'il ne fût résolu à rompre entierement avec lui. 841.

Charles se rend à la conférence d'Attigni.

Charles reçut avec beaucoup d'honnêteté les ambassadeurs de Lothaire, & après avoir entendu leurs plaintes, il leur fit les siennes sur la conduite de leur maître, qui avoit violé le traité en tous ses articles, en continuant de lui débaucher ses sujets, en exerçant toutes sortes de violences contre ceux qu'il n'avoit pû détourner de leur devoir, & en faisant la guerre au roi de Baviere. Il leur dit cependant que malgré toutes ces infractions, il n'avoit rien plus à cœur que la paix; qu'il alloit à Attigni, ainsi qu'on en étoit convenu, pour y contribuer de tout son pouvoir, bien résolu néantmoins avec le secours & par le conseil de ses bons sujets, de bien défendre ses droits, même par la voie des armes, si on entreprenoit d'y donner quelque atteinte. Il se rendit en effet à Attigni deux jours avant celui dont on étoit convenu. *Ibid.*

Lothaire ne se pressa pas d'y venir. Charles y recevoit tous les jours des envoyés de sa part qui venoient faire de nouvelles plaintes, & demander certains préliminaires qu'il prévoyoit bien qu'on ne lui accorderoit pas, tâchant de gagner du temps pour grossir son armée, & se mettre en état de résister à celle de son ennemi.

Il accepte le secours du roi de Baviere.

Sur ces entrefaites arriverent des envoyés du roi de Baviere, qui venoient offrir à Charles du secours contre Lothaire. Il les renvoya, en les priant de dire à leur maître, qu'il ne pouvoit lui faire d'offre qui pût lui être plus agréable & plus utile dans la conjoncture présente, & que le plûtôt que ce secours pourroit le joindre, ce seroit le mieux pour leurs intérêts communs.

Après que Charles eut attendu en vain plusieurs jours Lothaire à Attigni, il tint conseil, pour se résoudre sur le parti qu'il devoit prendre. L'impératrice lui amenoit d'Aquitaine de nouvelles troupes, & elle avoit pour arriver jusqu'à lui, un grand pays à passer, où elle pouvoit être attaquée par les partisans de Lothaire. Plusieurs étoient d'avis que Charles partît d'Attigni pour aller au-devant d'elle, & assûrer sa marche.

841. D'autres étoient d'un avis contraire, & diſoient que ſi on voyoit rebrouſſer chemin au roi, Lothaire profiteroit de cette démarche, & ne manqueroit pas de répandre par-tout le bruit, qu'il fuyoit; que dans l'ébranlement & dans l'incertitude où paroiſſoient les peuples, cette opinion feroit un très-méchant effet; qu'il valoit mieux marcher droit à Lothaire, pour lui préſenter la bataille, ou du moins l'attendre encore quelque-temps à Attigni.

Il reçoit les troupes d'Aquitaine.
Ibid.

Le premier avis prévalut, & l'on s'avança juſqu'à (*a*) Châlons-ſur-Saóne, où le roi reçut ſa mere avec les troupes d'Aquitaine. On vint là lui apprendre une heureuſe nouvelle. C'étoit que le roi de Baviere avoit défait à plate coûture Adelbert duc d'Auſtraſie, qui lui avoit voulu diſputer le paſſage du Rhin: que ce prince avoit paſſé cette riviere, & qu'il s'avançoit à grandes journées pour le venir joindre. La choſe s'étant répandue dans le camp, y cauſa une joie & une ardeur extrême, & il fut réſolu ſur le champ d'aller au-devant du roi de Baviere.

Autant que cette nouvelle fit de plaiſir à Charles, autant donna-t-elle d'inquiétude à Lothaire, qui la cacha auſſi long-temps qu'il le put, & ne manqua pas, comme on l'avoit prévû, de faire publier par-tout que Charles avoit pris la fuite; il le ſuivit ſur la route de Châlons, réſolu, diſoit-il, de ne le pas laiſſer échapper, & de le défaire dans ſa retraite. Ce faux bruit groſſit ſon parti, & arrêta grand nombre de ceux qui penſoient à le quitter.

Une marche que fit Charles du côté que Lothaire venoit à lui, ne laiſſa pas long-temps les peuples de Neuſtrie dans l'erreur. Son deſſein étoit de le combattre, s'il oſoit l'attendre, ou de paſſer outre vers l'Alſace, pour aller au-devant du roi de Baviere, ſi Lothaire ne vouloit pas accepter le combat. Les deux armées ſe trouverent fort proche l'une de l'autre ſur le chemin de Châlons vers l'Alſace. Les deux camps étoient de très-difficile accès, à cauſe des marécages dont ils étoient entourés. Mais Charles offrit à Lothaire de ſortir du ſien, & de décider leurs différends par une bataille rangée,

(*a*) M. l'abbé le Bœuf a publié une diſſertation ſur la bataille de Fontenai, dans laquelle il prouve que ce fut à Châlons ſur Marne, & non pas à Châlons ſur [illegible] recevoi

Lothaire ne refusa pas absolument l'offre qu'on lui faisoit : mais il persuada aux siens de laisser passer deux jours pour faire reposer la cavalerie fatiguée par de longues marches, tâchant toûjours d'amuser son ennemi par diverses propositions, & par des conférences qui n'aboutissoient à rien. Dans cet intervalle le roi de Baviere arriva, & la jonction des deux armées se fit à la vûe de Lothaire, sans qu'il pût l'empêcher. Charles & le roi de Baviere conférerent ensemble dès le méme jour, & puis encore le lendemain, sur ce qu'ils avoient à faire, pour se soûtenir contre les ambitieux desseins de leur frere, & lui députerent ensuite quelques évêques & quelques seigneurs, pour le prier de leur part : premierement, de s'en tenir au partage que l'empereur leur pere avoit fait de ses états entr'eux, que lui-même avoit agréé, & qu'il avoit confirmé par tant de sermens solennels : secondement, de leur accorder la paix ; & enfin de taxer lui-même les sommes qu'il souhaiteroit qu'on lui payât, pour le dédommager des frais qu'il avoit faits pour cette guerre, & dont on vouloit bien lui tenir compte : mais Lothaire reçut mal ces envoyés, & rejetta leurs propositions.

841. *Son armée & celle de Louis de Baviere se joignent. Ibid.*

Cependant la jonction des deux princes, devenus par-là plus forts que lui, l'obligeoit à éviter le combat, jusqu'à ce qu'il eût reçu le secours que le jeune Pepin lui amenoit d'Aquitaine, & qui n'étoit pas loin. Pour s'en approcher il décampa & marcha vers Auxerre. Les deux rois le suivirent, quoique leurs troupes fussent très-fatiguées, & que leur cavalerie fût en très-mauvais état : mais ils étoient résolus de finir l'affaire, quoi qu'il leur en coûtât. La promptitude avec laquelle ils marcherent, surprit Lothaire, qui ne se trouvant pas campé dans un poste assez avantageux, appréhenda d'y être attaqué, & s'éloigna de trois lieues du camp ennemi & de la ville d'Auxerre, mettant entre lui & ses freres un bois & un marais. *Ibid.*

Dans cette situation des deux camps, il étoit impossible d'en venir à une bataille, sans que ceux qui entreprendroient de passer le bois & le marais ne s'exposassent à un danger visible de se faire battre en les passant. C'est pourquoi dès le point du jour suivant, les deux rois envoyerent à Lothaire, pour lui dire que s'il ne vouloit point faire la paix aux conditions proposées, & s'il s'obstinoit à vouloir, comme il le leur avoit té- *Ibid.*

moigné, que le sort des armes décidât de leur droit, il falloit
831. terminer au plûtôt leur différend par le combat; qu'ils ne pouvoient prudemment & dans les regles de la guerre, aller à lui: mais qu'ils lui offroient de le laisser venir à eux, & passer le bois & le marais sans l'attaquer, afin qu'il pût choisir tel champ de bataille qu'il jugeroit à propos; que s'il ne le vouloit pas, il leur permît à eux-mêmes de passer, qu'ils ne lui demandoient pour assûrance que son serment, & qu'il s'écartât de quelque distance.

Il ne répondit autre chose aux envoyés, sinon qu'il les feroit suivre incontinent par les siens, qui porteroient sa résolution aux deux rois: mais au lieu de répondre, il décampa, & alla se poster en un lieu nommé Fontenai Bourg de l'Auxerrois, ayant toûjours en vûe de se faciliter la jonction des troupes du jeune Pepin.

Les deux rois n'eurent pas plûtôt sû ce mouvement, qu'eux-mêmes marcherent, & vinrent se camper en un lieu que notre ancienne histoire appelle en Latin *Tauriacus*, (a) tout proche de Fontenai. Les deux camps étoient si près l'un de l'autre, que le lendemain jour qui fut pris pour le combat, les uns & les autres convinrent de s'éloigner un peu pour pouvoir ranger plus commodément leurs armées.

Nithardus L. 2. ad an. 842.

Les deux rois envoyent faire des propositions de paix à Lotaire, qui sont sans effet.

Tout étoit prêt pour la bataille, lorsque Charles & Louis envoyerent encore faire des propositions de paix à Lothaire. D'abord on lui fit celle qui lui avoit déja été faite, de se contenter qu'on le dédommageât des frais de la guerre: mais il la rejetta. On lui en fit une seconde, qui fut que Charles lui céderoit quelques places & quelques territoires vers la forêt Charbonniere, qui faisoit une partie de la forêt d'Ardennes du côté de la Neustrie, & que Louis de Baviere lui abndonneroit quelques villes & quelques pays au-delà du Rhin. Il refusa encore cette condition. Enfin, on lui proposa de faire un nouveau partage, & qu'on laisseroit à son choix, de prendre la part qui lui agréeroit le plus.

Sur cette proposition Lothaire répondit qu'elle méritoit qu'on l'examinât, & demanda quelques jours pour y penser. Son dessein étoit toûjours de gagner du temps, pour donner le loisir au jeune Pepin d'arriver avec ses troupes. Les deux

(a) C'est le bourg de Tiers, situé à sept lieues d'Auxerre.

rois

rois toutefois qui souhaitoient la paix avec passion, lui accorderent un délai de trois jours, & la treve fut jurée. 841.

Pepin dans cet intervalle arriva au camp de Lothaire, qui ayant par-là tout ce qu'il prétendoit, rendit réponse aux deux rois, mais seulement en termes généraux; savoir que portant la qualité d'empereur, il devoit avoir comme ses prédécesseurs, dequoi la soûtenir, & une puissance proportionnée à ce grand titre. Les deux princes demanderent aux envoyés, s'ils n'avoient rien de plus précis à leur dire de la part de leur maître, & s'il acceptoit ou rejettoit la proposition du nouveau partage. Ils répondirent qu'ils n'avoient rien à ajoûter à ce qu'ils venoient de dire. Les deux rois les renvoyerent, & leur ordonnerent de dire à Lothaire, que s'il n'acceptoit dans le lendemain quelqu'une des propositions d'accommodement qu'on lui avoit faites, ils s'en rapporteroient au jugement de Dieu, qui leur feroit justice, comme ils l'espéroient, & que l'empereur lui rendroit compte du sang qui se répandroit dans une bataille, qu'ils avoient tâché d'empêcher par toutes sortes de moyens. *Ibid.*

Bataille de Fontenai. *Ibid.*

Le lendemain dès la pointe du jour, les deux rois avec environ la troisieme partie de leur armée, se saisirent d'une éminence voisine du camp de Lothaire, où ils se mirent en bataille: le reste des troupes les suivit & furent rangées à droite & à gauche, faisant un très-grand front vis-à-vis du camp de Lothaire, & en cette situation ils attendirent pendant une heure sa derniere réponse. Mais au lieu de répondre, il rangea aussi ses troupes en bataille, & s'étant mis à la tête du corps opposé à celui du roi de Baviere posté en un lieu nommé Brittas, il s'avança avec beaucoup de résolution pour le charger. Le roi de Baviere lui épargna la moitié du chemin, & les troupes se choquerent en cet endroit d'une maniere furieuse.

Charles avoit son poste en un lieu nommé Fagit, aujourd'hui Fay, où pour ne pas perdre l'avantage du terrein, il attendit de pié ferme l'ennemi, qui vint pour l'enfoncer. Le jeune Pepin son concurrent pour le royaume d'Aquitaine, étoit à la tête de cette troupe. Charles la reçut avec tant de fermeté, qu'il la mit en désordre, & la repoussa avec un grand carnage.

La troisieme partie de l'armée des deux rois étoit comman-

dée par le général Adelard, qui soutint aussi très-vigoureusement le choc en un lieu nommé Solennat.

841. (*a*) On combattoit par-tout avec une extrème opiniâtreté, & par-tout le succès étoit douteux. Il n'y avoit que Charles qui conservoit son premier avantage, poussant toûjours les ennemis : mais il n'étoit pas encore assez supérieur, pour envoyer de ses troupes au secours du roi de Baviere ou d'Adelard. Celui-ci se trouvoit très-pressé & sur le point d'être mis en déroute, si Nithard, auteur de l'histoire de cette guerre, qui avoit du commandement dans cette armée, n'eût soûtenu à propos quelques escadrons déja ébranlés, & rétabli le combat, en arrêtant l'ennemi. Mais c'étoit au poste de Brittas où combattoient Lothaire & le roi de Baviere que se faisoient de part & d'autre les plus grands efforts.

Lib. 2.

Après plusieurs heures d'un sanglant combat, soûtenu sans reculer des deux côtés avec une bravoure & une opiniâtreté surprenante, enfin Lothaire faisant un nouvel effort, renversa quelques escadrons du roi de Baviere, & les ayant dissipés, continuoit d'enfoncer tout ce qu'il avoit devant lui; de sorte que Louis pendant quelques momens se crut entierement perdu. Mais le duc Warin qui commandoit les milices de Provence & de Toulouse, leur ayant fait faire un mouvement fort à propos, qui lui donna lieu de prendre en flanc Lothaire, il le chargea si rudement, qu'il l'arrêta & le rompit. Les troupes de Baviere reprirent cœur, & Charles ayant entierement défait le jeune Pepin, vint pour envelopper les troupes de Lothaire, qui commencerent à fuir de toutes parts.

Chronic. Ademari.

Ces deux princes remportent une victoire complete.

Les troupes opposées à celles du duc Adelard, dès qu'elles virent de loin la déroute de leur parti, jetterent leurs armes pour demander quartier, ou pour s'enfuir avec plus de vîtesse. Ainsi le champ de bataille & la victoire complette demeurerent aux deux rois. Le comte Warin, qui dans nos histoires est appellé tantôt comte, tantôt duc, tantôt marquis, selon les divers emplois qu'il eut sous ce regne & sous le précédent, eut la plus grande part à la victoire.

Chronique de la bibliotheque de M. de Mesmes. Vide Sirmond in Notis ad Capitula Caroli Calvi.

Dans la premiere ardeur de la poursuite il se fit un grand

(*a*) Cette bataille, suivant la chronologie du pere Pagi & du pere le Cointe, adoptée par les auteurs de l'histoire de Languedoc T. 1. p. 530. se donna le Samedi 25 Juin de l'an 841. & non pas en 842. comme le pere Daniel l'avoit marqué.

carnage des ennemis : mais les deux rois par un mouvement de générosité chrétienne & de tendresse pour leur patrie, sentimens rares dans les guerres civiles, firent sonner la retraite, & commanderent aux soldats de faire quartier par-tout à ceux qui le demanderoient. Lothaire gagna en fuyant Aix-là-Chapelle, où il arriva, suivi de fort peu de ses gens. 841.

Cette bataille se donna le vingt-cinquieme de Juin de l'an 841. & fut infiniment sanglante pour les vaincus & pour les vainqueurs : mais je ne trouve point dans les auteurs contemporains ce que d'autres plus récents ont écrit, qu'il y avoit péri cent mille hommes. Selon les anciennes coûtumes de Champagne, le ventre, c'est-à-dire, la mere, ennoblit les enfans, quoique le pere soit roturier, & l'on prétend que cette coûtume a tiré son origine de cette bataille, où il périt tant de noblesse de cette province, qu'il n'en restoit presque plus pour perpétuer les familles nobles, & que ce fut pour y suppléer & remplir le corps de la noblesse, que ce privilege fut accordé aux femmes nobles. Cette tradition & ce privilege, duquel tous les Jurisconsultes ne conviennent pas, servent au moins à confirmer qu'il se fit en cette occasion un horrible carnage. George évêque de Ravenne, que le pape Gregoire IV. avoit envoyé en France, pour tâcher de faire la paix entre tous ces princes, s'étant trouvé dans le camp de Lothaire, y fut pris, ou plûtôt il fut délivré d'une espece de captivité où Lothaire l'avoit retenu, sans vouloir lui permettre d'aller trouver les deux rois : ces princes le traiterent avec beaucoup d'honnêté, mais sans accepter sa médiation, qui n'étoit plus de saison après une telle victoire.

Nithardus L. 2. ad an. 841.

Ils font publier une amnistie, & assemblent les évêques.
Ibid.

Les deux princes, persuadés qu'ils étoient, que c'étoit de Dieu seul qu'ils la tenoient, continuerent d'en user d'une maniere très-chrétienne. Ils ordonnerent qu'on enterrât avec les cerémonies de l'église tous les corps, soit de leurs soldats, soit des ennemis ; que l'on pansât avec beaucoup de soin les blessés de l'un & de l'autre parti, & firent publier une amnistie pour tous ceux de leurs sujets qui voudroient rentrer dans leur devoir. Ils assemblerent même les évêques, & se soumirent à leur jugement, pour savoir par leur bouche, comme par l'oracle de Dieu, si ni eux, ni leur conseil, ni leurs soldats n'étoient point coupables devant la divine majesté, du sang ré-

pandu dans cette bataille. Les évêques répondirent que la justice de leur cause, & tous les efforts qu'ils avoient faits pour n'en pas venir à cette extrémité, les disculpoient parfaitement; qu'il falloit seulement que chacun sondât son cœur, pour voir si la colere, la haine, la vaine gloire n'étoient point entrées dans le motif de leur guerre & des actions qu'ils avoient faites dans la bataille, & qu'en ce cas il falloit avoir recours à la confession secrete de leurs péchés, pour en avoir l'absolution. Enfin, on intima un jeûne de trois jours pour le repos des ames de ceux qui étoient morts dans le combat.

841.

Les Normans entrent en France, & y font d'horribles ravages.

On devoit bien s'attendre que les ennemis de la France se prévaudroient de tous ces désordres. Nomenoi duc de Bretagne, un des plus habiles princes qui ayent gouverné cette principauté, prenoit dès-lors des mesures pour secouer le joug de la France, & se mettoit en état de se faire craindre ou rechercher des deux partis. Mais les Normans, quoique beaucoup plus éloignés que les Bretons, étoient bien plus à appréhender pour la France. Ils y avoient déja fait les années passées diverses courses : mais ils commencerent dès celle-ci, ces horribles ravages, par lesquels ils la désolerent si souvent depuis.

Ils pillent Rouen & tous les pays des environs.

Annales Bertiniani.

Ils entrerent par l'embouchûre de la Seine, & poussés par la marée, ils oserent monter jusqu'à Rouen, surprirent cette ville, la pillerent aussi-bien que tous les monasteres & tout le pays des environs, & après avoir chargé leur flote d'un butin infini, s'en retournerent sans être attaqués ou poursuivis.

Nithardus. L. 3.

Les trois souverains François étoient trop éloignés de ce pays-là pour le secourir. L'empereur Lothaire après la bataille de Fontenai, s'étoit retiré à Aix-la-Chapelle. Le roi de Baviere avoit repassé le Rhin, & Charles étoit allé en Aquitaine, pour y dissiper les restes du parti du jeune Pepin. Il auroit peut-être mieux fait de s'assûrer des peuples de Neustrie, qui n'auroient pas balancé à se donner à lui, s'ils l'avoient vû à la tête d'une armée victorieuse : mais ce qui le détermina à aller en Aquitaine, fut le duc Bernard, qui continuoit toûjours à garder une espece de neutralité entre les deux partis, pour se donner à celui qui auroit le dessus.

Ce duc s'étoit avancé avec les troupes de son duché de

Languedoc jusqu'à trois lieues de Fontenai, sans avoir voulu se joindre ni au jeune Pepin, ni à Charles. Il les laissa se battre; & si-tôt qu'il eut appris la défaite de Pepin & de Lothaire, il envoya son fils Guillaume à Charles, pour le complimenter sur sa victoire. Après ce compliment, Guillaume le pria de vouloir bien lui assûrer la possession de certaines terres que son pere possedoit en bourgogne: & tenoit *en bénéfice* de ce prince; promettant qu'à cette condition tous deux se donneroient à lui, & que son pere feroit en sorte que Pepin renonçât à ses prétentions sur l'Aquitaine. 842.

Charles accepta sans hésiter cette offre, accorda à Guillaume tout ce qu'il lui demanda, & sur l'assûrance que Bernard lui donna de travailler efficacement à l'entiere soumission de l'Aquitaine, il marcha vers la Loire avec l'impératrice sa mere, & donna ordre au duc Adelard de parcourir la Neustrie, & d'y ménager les esprits des seigneurs & des peuples en sa faveur.

Cependant ses troupes, sans sa permission, soit par impuissance de subsister, soit pour se remettre des fatigues d'une campagne qui avoit été très-rude, se séparerent pour la plûpart; de sorte qu'il passa la Loire avec fort peu de monde. Pepin qui par l'avis de Bernard devoit venir trouver le roi pour traiter avec lui, ayant sû qu'il étoit entré en Aquitaine avec si peu de forces, éluda sous divers prétextes, les propositions qu'on lui fit de sa part, & refusa la conférence; & ainsi le voyage d'Aquitaine aboutit seulement à détacher quelques seigneurs du parti de Pepin, mais non pas à le ruiner entierement.

Lothaire tâche de se rétablir par ses artifices.

D'autre part, Lothaire par ses artifices ordinaires tint en suspens les esprits des peuples de Neustrie, d'ailleurs assez portés pour Charles. Il fit répandre comme une nouvelle constante, que Charles avoit été tué à la bataille de Fontenai, & le roi de Baviere dangereusement blessé: & lorsqu'Adelard se fut avancé jusqu'à Chiersi sur l'Oise avec quelques troupes, il y trouva les esprits si prevenus de ces faux bruits, qu'on ne vouloit pas seulement l'écouter. Plusieurs lui écrivoient ou lui disoient, que s'ils étoient assûrés que Charles fût vivant, ils se déclareroient sans tarder pour lui: mais que dans l'incertitude où ils étoient là-dessus, ce seroit une grande *Ibid.*

pour amuser Lothaire, que pour autre dessein, que ce prince en usoit ainsi; & la suite de sa vie nous fera voir qu'il ne fut ni gueres moins habile, ni gueres moins artificieux, que son frere aîné.

842.

Nithardus Lib. 3.

Comme Lothaire ne faisoit que des réponses générales à ces propositions, Charles se retira à Paris avec ses troupes. Il y avoit convoqué une diete de tous les seigneurs ses vassaux, & le roi de Baviere devoit aussi s'y rendre, supposé que Lothaire cessât de l'inquiéter du côté du Rhin.

Lothaire s'avance jusqu'à saint Denys.

Lothaire suivit Charles, & résolut de porter à son tour la guerre au-delà de la Seine, avec son armée composée de François Austrasiens, de Saxons, d'Allemans & de Thuringiens, qui faisoient par-tout des désordres effroyables. Il s'avança jusqu'à S. Denys où il se saisit d'environ vingt bateaux, avec lesquels il faisoit mine de vouloir forcer le passage de la riviere.

Ibid.

Charles prit tous les moyens possibles pour empêcher ce passage. Il laissa une forte garnison dans Paris. Il en mit aussi une nombreuse à Melun, posta des troupes à tous les gués de la Seine qui etoit alors fort basse; il alla avec son armée camper à S. Clou, pour être à portée de secourir toutes les troupes qu'il avoit laissées à la garde des gués, & il convint avec les commandans de tous ces postes, de certains signaux qui devoient venir jusqu'à lui, de corps de garde en corps de garde, toutes les fois que les ennemis voudroient tenter le passage. Ses inquiétudes furent beaucoup diminuées par les pluies qui survinrent avec une telle abondance, que la Seine s'enfla tout d'un coup, & ne se trouva presque plus guéable en aucun endroit.

Lothaire voyant par-là tous ses projets évanouis, envoya faire à son tour des propositions de paix, qui étoient qu'outre les pays d'au-delà de la Seine, il cederoit à Charles ceux d'en-deçà du côté de la mer, & qu'il lui abandonneroit le jeune Pepin, à condition qu'il renonçât à l'alliance qu'il avoit faite avec le roi de Baviere.

Charles lui répondit qu'il ne pouvoit avec honneur renoncer à l'alliance, qu'il avoit jurée avec le roi de Baviere; que tous les pays depuis la Meuse jusqu'à la Loire lui appartenoient suivant le partage fait par l'empereur leur pere,

&

velle armée, étoit devenu redoutable à ses vainqueurs. Pour retenir les Saxons dans ses intérêts, il leur fit une proposition bien indigne d'un prince chrétien : mais tout cede à l'ambition dans un cœur qu'elle possede. Les Saxons avoient dès le temps de Charlemagne embrassé la religion chrétienne, plus par crainte, que par une sincere conversion, & plusieurs d'entr'eux conservoient toujours beaucoup de penchant pour l'idolatrie ; Lothaire fit publier une déclaration, par laquelle il accordoit à tous ceux du pays une pleine liberté de conscience, & permission de suivre telle religion qu'ils voudroient. Cette offre fut acceptée avec joie ; la plûpart retournerent aux superstitions du Paganisme, & prirent les armes pour Lothaire. De plus Louis le Debonnaire avoit donné à Heriolte roi d'une partie des Normans, un duché dans la Frise. Lothaire le gagna, & le fit déclarer pour lui, en ajoutant encore quelque territoire à son duché, & grossit par-là son armée de quelques troupes de Normans. Avec ces forces il marcha du côté du Rhin, pour entrer sur les terres du roi de Baviere.

842.

de conscience aux Saxons, pour les gagner.

Annales Bertiniani.

Ce prince donna avis à Charles du danger où il étoit, & le prioit de faire quelque diversion, pour empêcher que Lothaire ne vînt l'accabler. Charles qui reçut à Reims ces nouvelles, assembla ce qu'il put de troupes, & leur donna rendez-vous à S. Quentin. Avec cette armée qui n'étoit pas fort nombreuse, il marcha du côté de Mastric, & entra sur les terres de Lothaire.

La diversion réussit. L'empereur quitta le dessein d'attaquer le roi de Baviere, & revint sur ses pas, dans l'espérance de surprendre Charles : mais ce prince ayant fait ce qu'il prétendoit, & jugeant que la saison avancée ne permettoit pas à Lothaire de retourner contre le roi de Baviere, se retira. Neanmoins comme il eut appris que Lothaire étoit arrivé à Thionville, il lui envoya le duc Adelard, le comte Gilbert, & l'abbé Hugues, pour lui faire de nouveau des propositions de paix. Mais pour ôter au roi de Baviere les soupçons qu'il pourroit prendre de cette démarche, il lui dépêcha un seigneur nommé Rabanon, pour l'assûrer de son attachement, & qu'il ne conclurroit jamais rien à son préjudice. C'étoit en effet plutôt

Charles lui fait de nouveau des propositions de paix

qui s'étoit réconcilié avec Charles, rejetta cette proposition avec hauteur.

842.

Toutes ces entreprises de Lothaire qui ne réussissoient point, chagrinerent Pepin. Il s'en retourna fort mécontent en Aquitaine, & Lothaire avec son armée toute ruinée, alla à Aix-la-Chapelle, pour y passer le reste de l'hyver.

Ce qui l'obligea encore à hâter son retour, fut l'avis qu'il eut, que le roi de Baviere se préparoit à passer bientôt le Rhin, pour venir en France se joindre à Charles.

Lothaire en s'éloignant d'Aix-la-Chapelle, pour venir du côté de Paris, avoit laissé un corps d'armée à Otgar évêque de Mayence, à dessein de l'opposer au roi de Baviere, en cas qu'il voulût faire quelque entreprise. Ce prélat ayant appris qu'il s'approchoit du Rhin pour le passer, mit cette armée en campagne à la fin de Décembre, & l'ayant fait cantonner le long des bords de ce fleuve, en rendoit le passage impossible ou très-hasardeux. Charles fit dire au roi de Baviere qu'il ne se rebutât point, & qu'il l'assûroit de lui faciliter le passage. En effet il partit de Paris au commencement de Janvier avec une partie de ses troupes, & marcha à grandes journées vers Toul, & de là dans l'Alsace, & alla camper à Saverne.

843.

L'archevêque de Mayence n'étant pas assez fort pour résister à tous les deux, & craignant d'être enveloppé, rompit son armée, & donna par sa retraite, la liberté du passage au roi de Baviere.

Le roi de Baviere & le roi Charles renouvellent leur alliance.

C'étoit-là une de ces guerres, où l'adresse & la conduite des généraux avoit autant de part, que la bravoure des Soldats, & où chacun étoit appliqué à profiter de toutes les fausses démarches de son ennemi. Le quatorzieme de Février de l'an huit cents quarante-trois, les deux rois se virent à Strasbourg, où ils renouvellerent leur alliance. Il étoit de leur intérêt, que non seulement leurs ennemis, mais encore les peuples de leur parti fussent persuadés qu'elle étoit sincere : peu de gens le croyoient à cause de tout ce qui s'étoit passé du vivant de l'empereur leur pere, & de la haine extrême que l'impératrice mere de Charles avoit toûjours fait paroître pour Louis de Baviere, & de celle

Nithardus. Lib. 3.

que ce prince avoit eue de tout temps pour l'impératrice. C'est pourquoi ces deux princes affecterent de se donner l'un à l'autre les marques les plus publiques & les plus convainquantes de la plus parfaite union & de la plus tendre amitié. Ils se faisoient continuellement des présens ; ils mangeoient presque toûjours ensemble ; ils logeoient dans la même maison ; ils avoient dans les conseils l'un pour l'autre toute la déférence possible. Il ne s'y faisoit jamais de propositions ambigues, captieuses, interessées. On voyoit dans toute leur conduite, de la droiture, de la franchise, & un desir sincere du bien commun. Ils se trouvoient ensemble aux revûes & à tous les exercices qu'on faisoit faire aux Soldats. Ils se mettoient quelquesfois chacun à la tête de leurs troupes, leur faisoient faire eux-mêmes l'exercice, & les faisoient marcher les uns contre les autres comme dans un combat. 843.

Ces deux princes, quoique d'une taille médiocre, étoient au reste beaux & bien faits, & très-adroits à l'exercice des armes. Ces manieres populaires & cordiales leur gagnoient le cœur de toutes les nations qui composoient leurs armées, où il y avoit outre les François, quantité de Saxons, de Gascons & de Bretons. Mais ils ne se contenterent pas de cela. Nithardus, Lib. 3.

Ils font un serment solennel, de ne se jamais abandonner l'un l'autre.

Ils voulurent faire un serment solennel en présence des deux armées, de ne jamais s'abandonner l'un l'autre. Ils les mirent toutes deux en bataille dans une vaste campagne à la vûe de la ville de Strasbourg, & les haranguerent chacun en leur langue. Charles en Roman, c'est-à-dire en un Latin fort corrompu qui étoit la langue la plus en usage dans la Neustrie ; & Louis en langue Tudesque ou Germanique que l'on parloit au-delà du Rhin. Nithard qui y étoit present, rapporte la harangue de Louis, qui comme l'aîné parla le premier en ces termes.

« C'est une chose qui vous est connue à tous, que l'ambition de l'empereur Lothaire, aussi-bien que la fureur avec laquelle il nous a persecutés, le roi Charles mon frere & moi depuis la mort de l'empereur notre pere. Il a mis tout en œuvre, pour nous faire périr tous deux. Ni le motif du sang, ni celui de la religion, ni celui de la *Ibid.*

» justice n'ont pû l'engager à nous accorder la paix que nous
843. » lui demandions. Nous avons été contraints de nous en
« rapporter au jugement de Dieu, qui a prononcé en notre
» faveur dans la bataille de Fontenai que nous avons ga-
» gnée. Vous êtes témoins de la maniere dont nous usâmes
» de la victoire. Nous ne voulûmes pas poursuivre un en-
« nemi aussi animé qu'il l'est à notre perte, parce que nous
» nous souvînmes qu'il étoit notre frere. Nous arrêtâmes
« l'ardeur de nos soldats pour empêcher le carnage. Nous
» l'avons encore depuis conjuré, tout vainqueurs que nous
» étions, de nous faire justice : mais plus acharné que ja-
» mais à notre ruine, il n'a point cessé de nous faire une
» cruelle guerre, & de remplir tout l'empire François d'in-
» cendies, de meurtres & de brigandages. C'est pour faire
« finir tous ces désordres que le roi mon frere & moi nous
» nous sommes rendus ici ; & parce que nous savons que
» plusieurs de vous ne peuvent se persuader que lui & moi
» agissions de bonne foi l'un avec l'autre, & que nous puis-
» sions demeurer long-temps unis, nous vous avons assem-
» blés pour entendre nos sermens, où nous allons prendre
» Dieu à témoin, que ce n'est ni l'ambition, ni aucune pré-
» tention injuste, mais le seul desir de la paix & du bien
» public qui nous fait agir ; c'est dont nous esperons con-
» vaincre tout l'empire François avec le secours que nous
» donnera votre zele, votre fidelité & votre courage. Et
» pour vous persuader de la sincerité du serment que je vais
» faire, je déclare que si je le viole jamais au préjudice du roi
» Charles mon frere, dès-là je vous permets de vous sous-
» traire à l'obéissance que vous me devez, & que je vous
» tiens quittes du serment de fidelité que vous m'avez fait. »

Ce fut-là le discours que fit Louis roi de Baviere à toute son armée, & qui fut entendu des plus considérables officiers & seigneurs qui s'étoient rassemblés auprès de lui. Après qu'il eut achevé de parler, Charles harangua ses troupes à peu près de la même maniere, & ensuite ils s'avancerent tous deux entre les deux armées, & Louis commença à prononcer le serment non pas en Tudesque, mais en Roman, afin que ceux de l'armée de Charles l'entendissent; il le fit en ces termes.

(*a*) Pour l'amour de Dieu, & pour le bien du peuple chrétien, & pour notre commune sûreté, je jure d'employer désormais toutes mes forces, autant que Dieu m'en donnera le pouvoir, à défendre le roi Charles mon frere en tout & par-tout, comme un frere doit défendre son frere, & comme je voudrois qu'il le fit lui-même pour moi; & je jure de plus de ne faire jamais avec Lothaire aucun traité, que je crusse en conscience pouvoir être préjudiciable au roi Charles mon frere. 843.

Charles fit aussi-tôt le même serment, & le fit en Tudesque, afin que ceux de l'armée de Louis l'entendissent. On fit ensuite faire un nouveau serment aux deux armées, par lequel elles s'obligeoient à rendre obéissance aux deux princes, & à leur être fideles contre Lothaire, & à abandonner celui des deux qui romproit l'union. Cette cérémonie finit par de grandes acclamations, & avec une satisfaction mutuelle des princes & des armées.

Apud Goldast. L. 1. p. 190. Nithardus. Lib. 3. Annales Bertiniani.

Les deux rois après avoir encore passé quelques jours à Strasbourg, allerent ensemble à Mayence, où Carloman fils de Louis arriva avec de nouvelles levées de Bavarois & d'Allemans. Un seigneur nommé Bardou, qu'ils avoient envoyé en Saxe pour attirer ces peuples dans leur parti, vint aussi les assûrer que les Saxons étoient pour la plûpart bien intentionnés pour eux, & que les ordres que Lothaire y avoit envoyés pour lever des troupes, n'avoient eu aucun effet.

Quoique les deux rois vissent de tous côtés tout si bien disposé en leur faveur, ils voulurent toutefois encore essayer d'amener Lothaire à un accommodement. Il lui envoyerent pour cela des ambassadeurs: mais il les renvoya sans les écouter. Ce qui ayant été rapporté aux deux princes, & publié dans l'armée, ce fut une indignation universelle, & les soldats demanderent avec empressement, qu'on les fît marcher contre ce prince obstiné, qui étoit la cause de tous les malheurs de la France.

Les princes pour ne pas laisser rallentir l'ardeur du soldat,

(*a*) Voyez les observations sur l'histoire de la premiere race, à *l'article X. De la langue des François sous la premiere race*, où les propres termes de ce serment sont rapportés dans le langage du temps.

résolurent d'aller au plûtôt attaquer Lothaire, qui étoit à
843. Sinsik sur le Rhin entre Bonne & Andernac, & partirent de Mayence le dix-septieme de Mars. Ils se séparerent en trois corps. Le roi de Baviere prit son chemin le long du Rhin par Bingen, & fit descendre son infanterie jusqu'à Coblents dans des bateaux; Carloman fils du roi de Baviere, & Charles prirent plus à gauche, & se rendirent aussi le lendemain à Coblents.

L'armée des deux rois passe la Moselle; celle de Lothaire s'enfuit.

Otgar évêque de Mayence avec d'autres généraux de Lothaire, s'étoit campé le long de la Moselle pour en défendre le passage: mais dès que les troupes des princes parurent dans des bateaux rangés en ordre pour le forcer, l'épouvante se mit dans son armée, & elle abandonna le rivage sans faire aucune résistance. Ainsi tout passa en peu de temps.

L'avis de cette déroute ne fut pas plûtôt porté à Lothaire, qu'il quitta Sinsik & se retira à Aix-la-Chapelle. Mais n'osant y attendre les ennemis, il en enleva tous les thrésors, & même ce qu'il y avoit de plus précieux dans l'église de sainte Marie. Il mit en pieces pour l'emporter une grande table d'argent faite du temps de Charlemagne, où étoient représentés en bas relief, le globe terrestre & le globe céleste, avec toutes les dimensions & divisions géographiques & astronomiques, ouvrage très-précieux, & infiniment estimable pour ce temps-là. Il fit de grandes largesses à ceux qui l'accompagnoient & aux troupes qui l'avoient suivi. Ce qui n'empêcha pas que dans la suite la plûpart ne désertassent. Il alla à Châlons sur Marne, & de-là à Troyes, où trouvant le pays en partie déclaré contre lui, & le reste peu disposé à prendre sa querelle, il fuit jusqu'à Lyon, pour avoir en cas de nécessité une retraite sûre dans son royaume d'Italie.

Annales Bertiniani.

Quand les deux rois eurent passé la Moselle, ils marcherent droit à Aix-la-Chapelle, qui étoit depuis Charlemagne comme le siége de l'empire. Ils furent fort surpris de trouver cette place abandonnée, qu'il ne paroissoit aucun ennemi en campagne, & que tout se soumettoit à eux sans résistance.

Ayant appris la fuite de Lothaire, ils prirent la résolution de le pousser à bout, & de le faire déclarer authentiquement déchu de tous les droits qu'il pourroit avoir, ou qu'il

droit avoir ſur tout le pays d'en-deçà des Alpes, & d'au-delà du Rhin. 843.

L'autorité des évêques ne fut jamais plus grande en France que durant les guerres civiles qui avoient diviſé la famille de Louis le Debonnaire, ſoit du vivant de cet empereur, ſoit après ſa mort.

Les princes flatoient volontiers l'ambition de ces prélats, pourvû qu'elle ſervît à ſatisfaire la leur propre, & les faiſoient ſans peine diſpenſateurs des couronnes, pourvû qu'ils les leur miſſent ſur la tête.

Ils aſſemblerent donc à Aix-la-Chapelle pluſieurs évêques, & les prierent de décider & de déclarer aux peuples de la part de Dieu, que la conduite de Lothaire, ſoit à l'égard de ſes freres, ſoit à l'égard de tant de provinces de France, qu'il avoit ruinées par la guerre, méritoit qu'on le privât de la part que le défunt empereur lui avoit donnée dans ce royaume par ſon teſtament. Nithardus. Lib. 4.

Les évêques de France declarent Lothaire déchû des états qu'il poſſedoit en deçà des Alpes.

Les évêques délibérerent ſur un point ſi important, & après avoir rappellé la mémoire des guerres que Lothaire avoit faites à ſon propre pere, de tant de ſermens violés à l'égard de ſes freres; après avoir exagéré ſon ambition, les homicides, les adulteres, les incendies, & généralement tous les déſordres dont elle avoit été la cauſe, ſon mauvais gouvernement, ſa conduite injuſte & violente, ils conclurrent que c'étoit par un juſte jugement de Dieu qu'il avoit été défait à la bataille de Fontenai, & qu'il venoit tout récemment d'abandonner ſes états par une honteuſe fuite; que c'étoit la main de Dieu qui l'avoit chaſſé de ſon throne, pour y placer ſes freres plus dignes & plus capables de régner que lui: mais ils déclarerent en même-temps aux deux princes, qu'ils ne leur permettroient point de s'en mettre en poſſeſſion, avant qu'ils euſſent répondu en préſence de tout le peuple à une demande qu'ils avoient à leur faire, qui regardoit le bien public.

Cette demande qu'ils leur firent publiquement, fut, s'ils étoient réſolus de ne point imiter Lothaire dans leur maniere de gouverner l'état: mais de ſe régler dans leur gouvernement ſelon la loi & les ordres de Dieu. A cette queſtion générale, les deux princes firent auſſi une réponſe générale, que leur intention étoit de gouv[illegible] la maniere qu'ils croiroient la

843. plus conforme aux loix & aux volontés de Dieu. Sur quoi le président de l'assemblée leur dit au nom de tous ces prélats.

Ibid.

» Recevez le royaume par l'autorité de Dieu, & gouvernez-» le selon sa divine volonté : nous vous en avertissons, nous » vous y exhortons, nous vous le commandons «.

Après ces paroles auxquelles le peuple applaudit, les deux rois choisirent chacun douze personnes, pour faire le partage de tout l'état en deux ; & l'historien Nithard dit qu'il fut lui-même un de ceux que Charles choisit.

Les deux rois partagent ses états entre eux.

Le partage se fit fort paisiblement ; ceux qui le firent ayant égard à ce qui pouvoit être le plus convenable & le plus à la bienséance des deux rois. Louis avoit déja la Baviere par l'ancien partage, & une partie du reste de la Germanie : on y ajoûta la Frise, qui outre le pays qui porte ce nom, comprenoit encore alors la Hollande & la Zelande. Il eut toute la Germanie, & tout ce qui est entre la Meuse & le Rhin. Charles eut tout le reste jusqu'aux Alpes & à l'Océan, outre l'Aquitaine & tout ce qui étoit de l'empire François en deçà & au-delà des Pyrenées, dont il avoit deja pris possession (*a*).

Les deux rois partageoient ici un état dont ils n'étoient pas entierement les maîtres ; car Lothaire avoit un gros parti dans les quartiers du Rhône, & Louis savoit qu'une grande partie des Saxons s'étoit depuis peu déclarée pour Lothaire. Ils se séparerent tous deux pour aller mettre ordre chacun dans son état. Louis s'en alla à Cologne, & Charles passa la Meuse pour venir en Neustrie, & par le bon ordre qu'il y mit, il ôta toute espérance à Lothaire d'y pouvoir relever son parti ; de sorte que ce prince tout fier qu'il étoit, fut obligé de faire les premieres avances pour une paix, qu'il avoit toûjours si opiniâtrément refusée. Il leur fit témoigner que s'ils vouloient entendre à quelque accommodement, il s'y rendroit plus facile qu'il ne leur avoit paru jusqu'alors. Ils lui répondirent qu'ils ne souhaitoient rien tant que la paix & leur réunion avec lui, pourvû qu'ils eussent des assurances de la sincérité de sa conduite.

Lothaire leur fait des propositions de paix.

Il leur envoya trois seigneurs de sa cour, Joseph, Eberard

(*a*) En cet endroit du partage il y a une lacune dans le texte de Nithard qui a été remplie par un auteur moderne, de la maniere que je l'ai dit : mais on voit par la suite de l'histoire, que cet auteur moderne a judicieusement suppléé à ce qui manque dans le texte de l'ancien.

& Egbert, qui les trouverent à Milli en Gâtinois, où Louis étoit revenu joindre Charles, & leur parlerent de sa part avec beaucoup de modestie, & d'un air bien différent de celui que ses ambassadeurs avoient toûjours affecté de prendre. Ils proposerent une alternative aux deux rois; qui étoit ou d'exécuter la proposition qu'ils avoient faite eux-mêmes à Lothaire quelque-temps auparavant, d'ajoûter quelques places & quelques territoires du côté du Rhin & de la Meuse, au partage qui lui étoit échu par le testament de son pere, afin qu'il pût soûtenir avec plus de dignité son titre d'empereur; ou bien que s'ils avoient changé de pensée là-dessus, on fit un nouveau partage, & que sans y faire entrer l'Italie, la Baviere, l'Aquitaine, qu'ils ne s'étoient jamais contestées les uns aux autres, on divisât le reste de l'empire François en trois parties égales, pour prendre chacun la leur d'un commun consentement, & couper pié à tous les sujets de querelle. 843.

Ces princes étoient si ennuyés de la guerre, qu'après avoir pris l'avis de la plûpart des mêmes évêques qui avoient quelque temps auparavant ordonné la déposition de Lothaire, ils résolurent de le satisfaire, & après avoir conféré quatre jours avec les ambassadeurs, ils convinrent de lui céder tout le pays d'entre le Rhin & la Meuse jusqu'à sa source, & depuis la source de la Meuse jusqu'à la Saone & au conflans de cette riviere & du Rhône; & depuis le Rhône jusqu'à la mer méditerranée avec tous les évêchés, les abbayes, les comtés & tout le domaine des pays qui se trouvent dans cet espace en deçà des Alpes. En même-temps ils lui firent dire que c'étoit par le seul desir de la paix & de la tranquillité de la France, qu'ils lui faisoient des offres si avantageuses, & nullement par la crainte de sa puissance, & qu'ils étoient si éloignés de le craindre, que s'il ne s'accommodoit pas de ce qu'ils lui offroient, ils étoient prêts, s'il le vouloit, de remettre encore la décision de leurs différends au sort d'une bataille.

Conrard frere de l'impératrice Judith, Abbon & Adelard porterent ces propositions à Lothaire de la part des deux rois. Leur grande facilité à faire ces offres le rendit plus difficile à les accepter. Il se plaignit de ce qu'il n'y avoit pas de proportion entre ce que ses freres lui offroient, & ce qu'ils gardoient pour eux, & qu'il n'y trouveroit pas dequoi dédommager les

seigneurs de Neustrie & de Germanie qui avoient suivi son parti, & s'étoient donnés à lui. Les ambassadeurs pour tâcher de le contenter, ajoûterent, quoique sans ordre, qu'ils feroient consentir leurs maîtres à lui céder encore le pays d'en-deçà de la Meuse jusqu'à la forêt Charbonniere. Il rejetta encore cette proposition, & persista à demander qu'on fît un nouveau partage, à l'exception de l'Italie, de l'Aquitaine, & de la Baviere.

843.

On convient d'une treve.

Il falloit que les deux rois eussent un extrême desir de la paix, pour ne se pas rebuter de l'aheurtement de Lothaire, & que lui-même en fût bien persuadé pour tenir une telle conduite. Ils consentirent néanmoins encore à cette proposition. Au mois de Juin ils se rendirent tous trois auprès de Mâcon, pour traiter ensemble en personne. Ils laisserent leurs armées sur les deux rivages, & passerent avec un nombre de gens dont ils convinrent dans l'isle d'Ancile. Il se fit là une réconciliation qui parut être sincere. Ils se promirent les uns aux autres avec serment de ne plus faire aucun acte d'hostilité, & d'envoyer chacun leurs ministres, pour faire les partages au premier jour d'Octobre. Metz fut la place dont on convint pour tenir la conférence.

Louis durant cette tréve passa en Saxe où les deux partis, dont l'un tenoit pour Lothaire & l'autre pour Louis de Baviere, se faisoient une cruelle guerre. Il y avoit chez les Saxons trois ordres différends, qui faisoient comme les trois membres de l'état ; savoir, les nobles appellés en Saxon Edhilinges, les serfs ou esclaves appellés Lazzes, les ingénus ou libres qui composoient un ordre mitoyen entre les nobles & les Lazzes, & qui portoient le nom de Frilinges. Les nobles s'étoient déja partagés en deux factions, l'une avoit pris le parti de Lothaire, & l'autre celui de Louis ; & Lothaire pour s'attacher les Frilinges & les Lazzes, avoit fait cette criminelle ordonnance dont j'ai parlé, par laquelle il permettoit à tous ceux qui le voudroient, de retourner aux anciennes superstitions du paganisme. C'est ce qui les lui avoit rendus favorables pour la plûpart, & ce qui causa apparemment la division des nobles, dont les uns furent contens, & les autres choqués de cette ordonnance. Quoi qu'il en soit, les Lazzes à l'occasion de ces changemens & de ces troubles, firent une conspiration pres-

Nithardus. L. 4.

que générale contre leurs maîtres qui ne s'accordoient pas bien entr'eux, & ils prévalurent tellement, qu'ils les obligerent pour la plûpart à quitter le pays. 843.

Les Normans que Lothaire avoit appellés à son secours, venoient aussi de faire des courses dans la Germanie, & y avoient pillé quelques places; & Louis appréhenda que ces peuples & les Esclavons toûjours prêts à profiter des dissentions des François, ne se joignissent à eux. Tous ces mouvemens & ces dispositions de la Germanie à la révolte, demandoient la présence de Louis. Il en fit sentir les effets aux Saxons révoltés qui s'étoient donné un nouveau nom de faction, en s'appellant Stellinges.

Son arrivée subite avec de bonnes troupes dissipa celles de ces esclaves rébelles. Il fit couper la tête à cent quarante, & en fit pendre quatorze des plus coupables. Il fit couper le nés, ou les oreilles, ou les mains à plusieurs autres, selon qu'ils avoient eu part à la rébellion. Il en exila quelques-uns, & fit revenir ceux qui avoient soûtenu son parti. Ces exécutions rétablirent parfaitement son autorité dans tout le pays, & l'y firent craindre. Annales Bertiniani.

Ce que Louis faisoit en Saxe, Charles tâchoit de le faire en Aquitaine, & y poussoit à toute outrance les partisans du jeune Pepin. Quelques-uns furent pris, le reste fut dissipé, & Pepin se cacha. Pour Lothaire, il retourna à Aix-la-Chapelle, & fit sentir son indignation à plusieurs seigneurs de la forêt d'Ardennes, qui avoient suivi le parti de ses freres.

Les députés des trois princes s'assemblent à Coblents: la treve y est prolongée.

Louis & Charles se trouverent à Wormes sur la fin de Septembre, & Lothaire vint à Thionville, pour y demeurer pendant les conférences de Metz. Par-là Lothaire contrevenoit à un des articles préliminaires qui étoit, que lui & ses deux freres se tiendroient également éloignés du lieu des conférences, afin que tout y fût réglé avec pleine liberté par les députés de la nation Françoise. Les deux rois lui envoyerent représenter les suites fâcheuses de cette infraction; & après plusieurs difficultés qu'ils se firent les uns aux autres, il fut résolu qu'on ne s'assembleroit point à Metz, mais à Coblents. Les députés des trois princes s'y trouverent au nombre de cent dix, & commencerent leur conférence le dix-neuvieme d'Octobre. Pour éviter les occasions de querelles entre les divers partis, on con-

vint que les députés de Charles & de Louis demeureroient
843. au-delà du Rhin, & ceux de Lothaire en-deçà, d'où ils venoient tous les jours à Coblents, & s'assembloient dans l'église de saint Castor.

Les moyens de faire les partages à peu près égaux, faisoient tout le sujet & toute la difficulté des conférences. Il ne se trouvoit personne qui eût une connoissance assez exacte de la qualité des provinces, des limites, des territoires, des revenus que produisoient les divers états, du nombre des habitans, & de plusieurs autres particularités, dont il faut être instruit en pareilles occasions, pour l'avantage du prince dont on doit ménager les intérêts. Après plusieurs projets que l'on fit sur ce sujet, Lothaire pressant fort la conclusion, parce que c'étoit à lui à choisir tel lot qu'il voudroit, il fut résolu du consentement de tous les trois partis, de remettre le partage à la saint Jean de l'année suivante, & de prolonger la treve; & la prolongation en fut signée à Thionville, où tous les députés se rendirent.

Charles épouse Hermentrude niece du duc Adelard.

Nithardus. Lib. 4.

Il paroît que durant cet intervalle Charles demeura maître de la Neustrie, Lothaire de l'Austrasie, Louis de toute la Germanie. Car Louis aussi-tôt après que la continuation de la treve fut signée, entra avec son armée en Saxe, où les esclaves s'étoient de nouveau révoltés contre leurs maîtres, punit ces rebelles, & en fit un carnage horrible. Pour Charles, il étoit demeuré à Chiersi sur l'Oise, & prit ce temps-là pour épouser Hermentrude niece du duc Adelard.

Ce mariage se fit autant par politique que par inclination. Adelard avoit été très-puissant sous l'empire de Louis le Débonnaire, & s'étoit rendu extrêmement agréable aux seigneurs François; mais aux dépens de son maître par le grand nombre de priviléges dont il les avoit fait gratifier; priviléges qui augmentoient autant la puissance & l'indépendance des seigneurs particuliers, qu'elle diminuoit l'autorité du prince. Le crédit qu'Adelard s'étoit acquis par cette condescendance duroit encore, & étoit d'un grand poids pour le parti en faveur duquel il se déclareroit. Ce fut la raison qui engagea

Ibid.

Charles à épouser la niece de ce seigneur. Le mariage se fit au mois de Décembre à saint Quentin. Il y passa la fête de Noel, & de-là il alla à Valenciennes, où il partagea à plu-

sieurs de ses capitaines les postes importans d'entre la Seine & la Meuse ; & alla passer le reste de l'hyver en Aquitaine, 840. pour y étouffer toutes les semences des révoltes que le jeune Pepin tâchoit toûjours d'y fomenter : mais dans l'état chancellant où étoit alors l'empire François, il s'en faisoit tout-à-coup de nouvelles lorsqu'on s'y attendoit le moins, & il s'en fit alors une fâcheuse.

Le comte Lambert autrefois gouverneur de la Marche ou frontiere de Bretagne, avoit toujours suivi hautement le parti de Lothaire. Quelque tems avant la bataille de Fontenai il fut obligé de se soumettre à Charles, le duc de Bretagne n'ayant pas voulu se déclarer contre ce prince. Charles reçut Lambert avec beaucoup de bonté, lorsqu'il vint le saluer au Mans : mais son gouvernement lui fut ôté, & il fut donné au duc Renaud natif d'Aquitaine.

Registrum Monasterii Sancti Sergii Andegav.

Lambert chagrin de se voir ainsi dépouillé, & persuadé qu'il feroit plaisir à Lothaire, entreprit de faire déclarer le duc de Bretagne contre Charles. Ce duc étoit Nomenoi que l'empereur Louis le Débonnaire avoit choisi pour gouverner les Bretons à la place de Morvan qui avoit pris en se révoltant la qualité de roi.

Nomenoi duc de Bretagne se déclare contre Charles.

Lambert vint à bout de ce qu'il avoit entrepris. Nomenoi se souleva, & étant aussi-tôt après tombé malade, il mit son fils Herispée à la tête d'une armée, qu'il envoya ravager le territoire de Rennes. Renaud vint au secours, & rencontra les Bretons à Messac proche de la riviere de Villaine au-dessus de Rennes. Il les attaqua & les défit ; Lambert avec d'autres troupes suivoit de près le fils du duc de Bretagne, & arriva dans le temps de la déroute. Il trouva les François en désordre, & débandés après les ennemis qu'ils poursuivoient, & il les chargea si vivement ; & si à propos que, tout vainqueurs qu'ils étoient, ils furent obligés de fuir à leur tour. Beaucoup demeurerent sur la place, & entr'autres le duc Renaud. Le fruit de cette victoire fut la prise de Nantes, dont Lambert fut fait gouverneur par le duc de Bretagne.

Ibid.

A peine fut-il en possession de ce gouvernement, qu'il se brouilla avec le duc, qui le lui ôta. Mais il ne fut pas long-temps sans s'en venger (a). Il sut qu'u[illegible] [illegible]sse flotte de Normans

Les trois princes font un nouveau partage.

(a) En cet endroit l'ancien aut[illegible] [illegible]t Serge appelle le pays

étoit sur les côtes d'Aquitaine. Il les alla trouver, & leur offrit de leur faire surprendre & piller Nantes. Ils le suivirent, & un vent d'Occident fort propre pour entrer dans la Loire s'étant élevé, ils arriverent inopinément à Nantes qu'ils prirent par escalade, & où ils mirent tout à feu & à sang. Ils firent des détachemens qui ravagerent l'Anjou & la Touraine. Ils emmenerent avec eux une infinité de prisonniers & un butin inestimable. De-là ils allerent faire descente en Guienne où ils firent de pareils désordres; & s'étant emparés d'une isle que l'histoire ne nomme point, ils firent ce qu'ils n'avoient encore osé faire sur les côtes de France. Ils s'y arrêterent & y construisirent des barraques pour y passer l'hyver, tristes & funestes effets d'une guerre civile, qui contribuerent pourtant à avancer la paix; car les trois princes s'étant sur ces entrefaites rendus à Verdun où se devoit faire le nouveau partage, il se fit tranquillement, & de cette sorte. Louis eut tous les pays dépendans de l'empire François au-delà du Rhin, & de plus les villes & territoires de Spire, de Wormes & de Mayence, & par cette raison nous ne l'appellerons plus désormais roi de Baviere, mais avec les anciens auteurs, roi de Germanie. Lothaire, outre l'Italie & sa qualité d'empereur eut tout le pays d'entre le Rhin & l'Escaut, le Hainaut, le Cambresis, & quelques autres comtés d'en-deçà de la Meuse, & depuis la source de cette riviere jusqu'au conflans de la Saône & du Rhône, & depuis le conflans tout le Rhône jusqu'à la mer avec les comtés d'en-deçà, & d'au-delà. Charles eut tout le reste de la France, & porta le nom de roi de France. Les princes se retirerent fort satisfaits, & se firent réciproquement de grands sermens de contribuer de tout leur possible à entretenir une bonne paix.

843.

Regino in Chronic. Annales Bertiniani.

Mort de l'impératrice Judith.

L'impératrice Judith n'eut pas la satisfaction de voir cette réconciliation; elle étoit morte à Tours le 19 d'Avril de cette même année.

Ce fut une princesse d'un grand esprit & d'une grande habileté. L'autorité qu'elle se donna dans le gouvernement lui

Nantois, nouvelle Bretagne; marque que ce pays là ne fut compris sous le nom de Bretagne, que depuis que Nomenoi s'en fut emparé. Je croirois volontiers la même chose de Rennes, qui depuis le commencement de la monarchie passa toûjours pour une ville de France.

attira du vivant de l'empereur son mari, bien des ennemis & de grandes persécutions dont elle triompha toûjours. Ses envieux 843. la chargerent de bien des crimes. L'empereur Louis le Débonnaire l'en crut, ou parut toûjours l'en croire très-innocente. La cour est un pays où la calomnie ose tout, & où la politique dissimule tout; c'est ce qui y rend tant de mysteres impénétrables.

Charles fait couper la tête à Bernard duc de Languedoc.

Le comte Bernard dont la faveur & la familiarité firent le plus de tort à la réputation de cette princesse, ne lui survécut pas long-temps. Soit que par sa mort il eût perdu l'appui qui le soûtenoit encore, soit qu'il eût laissé trop découvrir les mauvais desseins que la conduite ambiguë qu'il avoit tenue jusqu'alors, faisoit déja soupçonner, il fut arrêté comme criminel d'état l'année d'après. Il étoit encore alors un des gouverneurs de la Marche ou frontiere Espagnole, & duc de Languedoc. Le comte Aizon dont j'ai parlé, qui à la faveur des Sarasins d'Espagne s'étoit fait un état indépendant de la France au-delà des Pyrenées, qu'il avoit laissé en mourant à son frere Sanche comme un héritage de famille, fut un exemple, qui le tenta & le fit penser à se faire une souveraineté de ses gouvernemens. Mais le roi le surprit en Aquitaine, & par le jugement d'une assemblée des seigneurs François, il eut la tête tranchée.

Annales Bertiniani.

Cette mort loin de finir les troubles de l'Aquitaine, les augmenta beaucoup: car Guillaume fils de Bernard s'étant emparé de Toulouse fit révolter en faveur du jeune Pepin tout le pays voisin des Pyrenées, & se croyant tout permis, pour venger la mort de son pere, il traita avec Abderame roi de Cordoue pour en être secouru. Ce prince suivant sa politique & celle de ses prédecesseurs, lui envoya des troupes, qui en servant Guillaume, désolerent tout le Languedoc.

Epist. Eulogii Cordub. ad Villesindum.

Son armée est défaite par le jeune Pepin.

Le roi alla mettre le siege devant Toulouse (a), & voulant au plutôt venir à bout de cette entreprise, il envoya ordre à la plus grande partie des troupes de son état, de se venir joindre à ce siége. Le jeune Pepin alla au-devant de ce renfort, le rencontra dans l'Angoumois, & l'attaqua

(a) Cette expédition de Toulouse est marquée dans les capitulaires de Charles le Chauve, *P. 38. Edit. Sirmondi.*

si brusquement, qu'après très-peu de résistance, il le mit
843. en déroute presque sans rien perdre. Les chefs abandonnés de leurs soldats, périrent presque tous dans le premier choc. Le nombre des prisonniers fut très-grand. Pepin en relâcha plusieurs, après les avoir fait jurer qu'ils ne porteroient jamais les armes contre lui, & il garda les autres.

L'abbé Hugues, fils de Charlemagne, & oncle du roi,
844. fut tué aussi-bien que l'abbé Rikbole, fils d'une fille de
Annales Bertiniani, ad an 844. Charlemagne, & cousin germain du roi. Loup, ce fameux abbé de Ferrieres, Ebroin évêque de Poitiers, Ragenaire évêque d'Amiens furent pris ; on voit par-là que durant ces guerres civiles, c'étoit plus la mode que jamais, que les abbés & les évêques allassent à la guerre. Plusieurs comtes & quantité de noblesse eurent le même sort que ces abbés & ces évêques. Ainsi le roi fut obligé de lever le siége de Toulouse.

Le comte Lambert qui s'étoit raccommodé avec le duc de Bretagne, ne donnoit pas de moindres inquietudes à
Annales Bertiniani. ce prince. Ce comte avoit surpris les marquis du Maine, c'est-à-dire, les comtes ou les généraux qui commandoient dans la Marche ou frontiere du Maine du côté de la Bretagne, & les avoit taillés en pieces après avoir forcé le pont de la riviere de Mayenne. Le duc de Bretagne revint encore quelque temps après dans ce même pays, il y mit tout à feu & à sang ; & s'y seroit établi sans doute, si les avis qu'il reçut que les Normans menaçoient ses côtes, ne l'eussent obligé à retourner chez lui.

Annales Fuldens. Le roi de Germanie agissoit au-delà du Rhin & de l'Elbe, avec plus de bonheur que Charles. Il dompta les Abodrites * qui s'étoient fait un roi en se révoltant. Ce roi fut tué dans un combat, & les rebelles contraints de recevoir les ducs que Louis leur donna pour les gouverner. Il ramena partie par force, partie par adresse, la plûpart de ces nations Germaniques qui avoient secoué le joug, & les soumit de nouveau à l'empire François.

* Aujourd'hui le Meklebourg.

Pour l'empereur Lothaire que ses vastes desseins, & l'espérance d'envahir les royaumes de ses freres avoient toûjours retenu en France, il commença à penser aux affaires d'Italie qu'il avoit assez négligées jusqu'alors.

Le pape Gregoire IV. étoit mort sur la fin de l'année 843. & avoit eu pour successeur Serge II. qui fut élû le dixieme de Février de l'année suivante. Si-tôt que Lothaire eut appris cette élection, il fit partir pour l'Italie le prince Louis son fils aîné avec une armée. Les motifs de ce voyage furent de faire couronner ce jeune prince roi de Lombardie par le nouveau pape, d'exiger l'hommage & le serment de fidelité des Romains, ainsi qu'il se pratiquoit d'ordinaire à la création des nouveaux papes; de maintenir à Rome les autres droits de l'empereur, & de faire payer le tribut qui lui étoit dû par le duché de Benevent, où il étoit arrivé de grands changemens depuis la mort de Louis le Débonnaire.

844. *Lothaire envoye une armée en Italie.*

L'armée de Louis fit beaucoup de desordres dans sa route, principalement dans le territoire de Boulogne. Si-tôt que le pape le sut arrivé à un mille de Rome, il en fit sortir toute la bourgeoisie sous les armes, pour aller au-devant de lui, l'envoya complimenter de sa part, & fit avancer une partie du clergé avec la croix & les étendarts de Rome. C'étoit la maniere dont on avoit coûtume de recevoir alors les empereurs. Le pape l'attendit hors de la ville sur les degrés de l'Eglise de saint Pierre. Ils s'embrasserent l'un l'autre, & entrerent ensemble dans le vestibule de l'Eglise, le prince tenant la main droite du pape. Dans ce moment on ferma les portes de l'Eglise par ordre du pape, qui se tournant vers Louis, lui parla d'un air tout different de celui dont ses prédécesseurs avoient jusqu'alors accoûtumé de parler aux rois & aux empereurs François. « Si vous venez » ici en bon prince, lui dit-il, pour le bien des peuples, les » portes de cette Eglise vous seront ouvertes; que si vous avez » quelques méchans desseins, elles vous seront fermées à vous » & à toute votre suite. » Ces paroles du pape à l'empereur étoient l'effet de sa défiance, de son chagrin pour les ravages que faisoit l'armée Françoise, & de son génie naturellement hautain. Anastasius.

Louis répondit qu'il n'avoit aucune mauvaise intention. Et sur cette assûrance le pape fit ouvrir les portes de l'Eglise. Ils y entrerent tous deux suivis d'un grand nombre d'évêques, d'abbés & de peuple avec de grandes acclamations. On chanta quelques prieres, & après que le pape

eut donné ſa bénédiction à toute l'aſſemblée, Louis ſe re-
844. tira à ſon camp.

Louis ſon fils aîné eſt ſacré roi de Lombardie par le pape Serge II.

Le pape toûjours dans la défiance, avoit donné ordre que les portes de Rome demeuraſſent fermées, & pluſieurs ſeigneurs lui ayant fait témoigner qu'ils auroient ſouhaité d'y entrer & d'y loger, il le leur refuſa. Louis lui dit que le principal ſujet de ſon voyage, étoit d'être ſacré par ſes mains roi de Lombardie, & lui expoſa là-deſſus les intentions de l'empereur ſon pere: le pape lui témoigna qu'il le feroit avec joie, & le dimanche ſuivant qui étoit le ſecond d'après la Pentecôte, la cérémonie ſe fit avec beaucoup de pompe.

Quelques démonſtrations d'amitié & de reſpect qu'on affectât de ſe donner de part & d'autre, on y entrevoyoit de la défiance & du mécontentement. Cette fermeté avec laquelle le pape parloit & agiſſoit, déplaiſoit à Louis, qui de ſon côté laiſſoit vivre ſes troupes aux environs de Rome avec auſſi peu de diſcipline, qu'elles avoient fait dans le Boulonnois.

Ibid. Les François étoient choqués du refus qu'on leur avoit fait de les admettre dans la ville. Drogon archevêque de Metz (*a*), grand oncle de Louis qui l'avoit ſuivi avec pluſieurs évêques & abbés de France par l'ordre de l'empereur, étoit ſans ceſſe en conteſtation avec le pape, & il naiſſoit à toute occaſion de nouveaux ſujets de querelle.

Depuis la mort de Charlemagne, les papes n'avoient pas toujours pour ſes Succeſſeurs la même déference qu'ils avoient eue pour lui. Et Gregoire IV. étant venu en France ſans la permiſſion de Louis le Débonnaire, en avoit uſé avec beaucoup de hauteur envers cet empereur, & envers les évêques du royaume, qui de leur côté en uſerent de même à l'égard de ce pape.

Autorité des empereurs François dans Rome.

Lothaire néanmoins n'étant que roi de Lombardie du vivant de ſon pere, avoit aſſez fait valoir en pluſieurs rencontres l'autorité imperiale à Rome; & dès qu'il ſe fut ac-

(*a*) Quoique Metz n'ait jamais été qu'évêché, on donne cependant dans notre hiſtoire le titre d'archevêque à Drogon à cauſe de la grande autorité que les papes, en conſidération de ſa naiſſance & de ſon mérite, lui avoient donnée dans l'égliſe de France. Il fit néanmoins peu d'uſage de cette autorité parce que les évêques de France s'y oppoſerent. *Hincmar.* [illegible]

commodé avec ses freres, il pensa à l'y maintenir; ce fut, comme j'ai dit, un des motifs qui le déterminerent à y envoyer son fils avec une armée. Une des plus grandes marques de cette autorité que ces princes prenoient à Rome, étoit d'écouter les accusations que l'on faisoit contre les papes, & de juger de leurs défenses. Ainsi fit Charlemagne pour les crimes qu'on imposoit au pape Leon III. Ainsi avoit fait Louis le Débonnaire qui envoya des commissaires à Rome, pour connoître de ceux dont on accusoit le pape Paschal. L'archevêque de Metz crut qu'il ne pouvoit rien faire de plus agréable à l'empereur & à son fils, que d'obliger ainsi le pape à leur rendre raison de sa conduite. Un très-grand nombre de prélats d'Italie s'étoient rendus au camp du prince pour lui faire leur cour; & l'archevêque les anima secretement à faire leurs plaintes contre le pape, les assûrant qu'on les écouteroit.

844.

Eginard. in Annal.

L'archevêque de Ravenne dont les prédécesseurs avoient eu divers differends avec les papes, & l'archevêque de Milan étoient à la tête de tous ces prélats. Ils eurent pour celui de Metz la complaisance qu'il demandoit d'eux. Ils présenterent des requêtes contre le pape, & proposerent divers griefs. Le pape répondit à tous avec une fermeté, une presence d'esprit, & une prudence qui confondit tous ses adversaires. Les annales de saint Bertin disent que dans l'assemblée du peuple & des seigneurs Romains, l'empereur fit déclarer que son intention étoit, que desormais le pape venant à mourir, on suspendît l'ordination de son successeur, jusqu'à ce qu'on lui eût donné avis de la vacance du siége, & qu'il eût envoyé des gens de sa part pour y être presens. Les desordres qui arrivoient, & les brigues qui se faisoient par les seigneurs Romains dans les élections, pouvoient être un motif raisonnable pour ce prince, de souhaiter que la chose se fît ainsi, & selon les mêmes annales cette ordonnance passa, même avant le couronnement du prince Louis.

Ordonnance de l'empereur touchant l'ordination des papes.

Anastase.

L'archevêque de Metz fit encore une autre proposition au pape; qui fut que tous les seigneurs Romains fissent serment de fidelité entre les mains du nouveau roi de Lombardie. Le pape répondit qu'il ne le permettroit pas; que ni lui, ni la noblesse Romaine n'y consentiroient jamais, & que

Les Seigneurs Romains lui font serment de fidélité.

Anastasius.

844. ce ferment n'étoit dû qu'au feul empereur auquel on ne refufoit pas de le faire. On n'infifta pas davantage fur cet article. Les feigneurs Romains en prefence du pape, du roi de Lombardie & de tous les évêques & abbés, firent le ferment dans l'églife faint Pierre, & on le reçut au feul nom de l'empereur.

Le pape refufe le rétabliffement de l'archevêque de Reims.

Le pape refufa avec une égale fermeté le rétabliffement d'Ebbon archevêque de Reims, que l'archevêque de Metz lui demandoit de la part de l'empereur. J'ai raconté comment Ebbon, dépofé pour avoir été à la tête des factieux qui avoient déthroné l'empereur Louis le Débonnaire, s'étoit fait rétablir après la mort de cet empereur par Lothaire dans une affemblée d'évêques tenue à Ingelheim fur le Rhin; mais quand le parti de Charles eut prévalu dans la Neuftrie, il s'enfuit de Reims, & après avoir été long-temps caché, il alla à Rome avec le prince Louis, efperant obtenir fon rétabliffement par l'autorité du faint Siege, à la recommandation de l'empereur. Mais le pape oppofant les canons à la follicitation qu'on lui faifoit, déclara qu'il ne rétabliroit point un évêque dépofé par un concile, & convaincu de plufieurs grands crimes. Il ne voulut pas même lui accorder de communier avec les clercs, & il lui permit feulement de communier avec les laïques. Cet archevêque dépofé fit encore dans la fuite diverfes tentatives, qui ne lui réuffirent pas mieux. Nonobftant ces refus, l'archevêque de Metz fe fépara affez content d'avec le pape, qui le fit avant fon départ fon vicaire dans toutes les Eglifes des Gaules & de la Germanie.

Anaftafius.

Annales Bertiniani. ad an. 844.

Les ducs de Benevent tributaires de la France.

La derniere affaire que Louis avoit à terminer en Italie, regardoit le duc de Benevent. Ces ducs étoient tributaires de la France depuis long-temps, & étoient fort puiffans. Ils poffedoient outre Benevent plufieurs autres villes, & entre autres Salerne & Barri, & avoient eu de tout temps beaucoup de répugnance à fe foumettre au tribut. Grimoald que Charlemagne avoit invefti de ce duché, ayant été tué par le comte de Campfo l'an 818. les Beneventins mirent en fa place un feigneur nommé Sigon, fans attendre l'agrément de l'empereur Louis le Débonnaire alors régnant; néanmoins ce duc fit fi bien, qu'à force de prefens & de foumiffions, il obtint fa confirmation de l'empereur,

Sigon qui vécut peu, avoit eu Sicard pour ſucceſſeur. Celui-ci ayant été tué dans une ſédition, laiſſa ce duché en proie à l'ambition de divers ſeigneurs qui prétendoient ſe faire élire ducs. Adalgiſe & Siconulfe frere de Sicard, étoient, les deux plus puiſſans des prétendans, & c'étoit durant les guerres civiles des trois princes François, que ces deſordres arriverent. La ſeule autorité d'un empereur qui n'eût pas été occupé ailleurs, auroit fini ces differends : mais Lothaire avoit alors trop d'affaires en France, pour porter efficacement ſes ſoins juſqu'aux extrémités de l'Italie. Les Saraſins d'Afrique qui s'étoient rendus maîtres de la Sicile n'attendoient qu'une occaſion de paſſer en Italie, & ce differend la fit naître. Adalgiſe pour fortifier ſon parti, les appella, & Siconulfe ſe voyant ſur le point d'être accablé, eut recours aux Saraſins d'Eſpagne, qui en paſſant firent deſcente en Provence, où ils ravagerent tous les environs de la ville d'Arles.

844. *Déſordres dans ce duché.*

Les Saraſins d'Afrique ſe rendirent maîtres de Barri, ville conſidérable ſur le bord du golfe de Veniſe, & Siconulfe fit entrer ceux d'Eſpagne dans Benevent, & dans la plûpart des autres places de ce duché. Le parti de Siconulfe prit le deſſus, & il trouva moyen de faire ſortir les Saraſins Eſpagnols de Benevent, tandis que les Afriquains ſe conſervoient toûjours la poſſeſſion de Barri. C'étoit-là l'état de ce duché, lorſque Louis vint avec ſon armée en Italie.

Terminés par Louis. Anaſtaſius. Annales Bertiniani.

Siconulfe ayant ſu les grandes forces qu'il avoit avec lui, vint le trouver auprès de Rome avec ſon armée, fit hommage, reconnut l'empereur pour ſon ſouverain, & s'obligea de lui payer un tribut de cent mille ſous d'or. La plûpart de ceux du pays qui tenoient encore contre Siconulfe, le voyant réuni avec la France, revinrent à lui, & prirent dès-lors la réſolution de chaſſer les Saraſins de tout leur duché : mais la choſe étoit difficile, & l'Italie ſe vit long-temps depuis expoſée aux cruautés de ces infideles, qui demeurerent en poſſeſſion de Barri. Louis après avoir mis ainſi ordre à tout, prit congé du pape, & vint tenir ſa cour à Pavie, à l'exemple des anciens rois des Lombards.

Conférences entre les trois prin-

Cependant les trois princes revenus de ces animoſités, qui leur faiſoient compter pour rien tous les déſordres & le bou-

leverſement entier de l'état, auſſi-bien que les inſultes con-
844. tinuelles des Bretons, des Normans, & des autres nations de la Germanie & du Nord, prirent ſérieuſement & de concert la réſolution d'y mettre ordre. Après pluſieurs ambaſſades qu'ils s'envoyerent les uns aux autres, & une aſſemblée de ſeigneurs & de prélats que Charles tint à Couleines (*a*) au pays du Maine, ils ſe trouverent au mois d'Octobre à Juds (*b*) proche de Thionville, & y ayant renouvellé leurs anciennes proteſtations d'amitié, s'étant promis mutuellement de ne point ſe livrer à certains eſprits brouillons & ennemis de la paix, qui avoient fomenté trop long-temps leurs meſintelligences, de rétablir les affaires de l'egliſe dans leur premiere ſplendeur, de ne point donner les biens eccléſiaſtiques à des ſéculiers, ils envoyerent au jeune Pepin, au duc de Bretagne, & au comte Lambert, ordre de ſe mettre à leur devoir, & de reconnoître Charles comme roi de France & leur ſouverain, & les menacerent que s'ils ne le faiſoient au plûtôt, ils iroient tous trois avec leurs troupes unies, les punir de tout le paſſé. La ſuite montra que ces menaces ne les étonnerent pas beaucoup. Mais durant que les conférences ſe tenoient, les Normans firent de nouvelles deſcentes dans l'empire François, qui chagrinerent fort ces princes.

ces proche de Thionville.

Les Normans font deſcente en Angleterre, en France, en Eſpagne.
Annales Bertiniani.

Jamais cette nation ne s'étoit rendue plus redoutable que cette année-là. L'Angleterre, la France & l'Eſpagne éprouverent ſa fureur. Ils deſcendirent d'abord en Angleterre, où dans un combat qui dura trois jours, ils défirent les Anglois-Saxons; ils remporterent un très-grand butin de cette iſle, & y firent un horrible maſſacre des habitans. Ce fut après cette expédition qu'ils revinrent en France. Ils entrerent dans la Garonne, monterent juſqu'à Toulouſe, & en déſolerent tous les environs. Ils furent moins heureux en Eſpagne, ils en furent repouſſés en divers endroits, & battus dans les deſcentes qu'ils tenterent, & à leur retour une tempête dont ils furent accueillis, les fit preſque tous périr avec leur butin: cela n'empêcha pas cette nation infiniment nombreuſe, de mettre en-
848. core en mer l'année ſuivante des flottes plus groſſes & plus fournies d'hommes, qu'elle n'avoit encore fait.

(*a*) *Coloniæ. Vide primam notam Sirmondi ad Capitula Caroli Calvi.*

(*b*) Judicium. Capitula Caroli Calvi. *Vide notam Sirmondi.*

845.

Ils forcent Hambourg, & entrent dans la Frise.

Annales Bertiniani.

Annales Metens.

Leur roi Heric attaqua en personne le roi de Germanie, & ayant remonté l'Elbe avec six cents voiles, força Hambourg, qu'il pilla, & ne fut repoussé qu'après avoir fait bien du dégât. Ils entrerent dans la Frise, où ils furent d'abord battus : mais ils eurent leur revanche, & gagnerent deux batailles sur les troupes Germaniques, dont ils firent un grand carnage.

Ils s'avancent jusqu'à Paris, & mettent tout au pillage.

Annales Bertiniani. ad an. 845. Aimoinus in Libro Miracul. S. Germani.

Ils firent encore diverses tentatives sur les côtes de Flandre & en Aquitaine : mais la plus considérable expédition fut celle d'un des généraux de cette nation nommé Regnier, qui étant entré dans la Seine avec six-vingt vaisseaux, répandit la terreur par toute la France. Il monta jusqu'à Rouen, dont les habitans faute de cœur ou de forces, n'oserent s'opposer à son passage, & lui ouvrirent leurs portes. Il profita de la consternation où il vit tout le pays, & s'avança jusqu'à Paris, qu'il trouva abandonné. Il entra la veille de Pâques dans cette ville & la mit au pillage, aussi-bien que tout le pays d'alentour.

Le roi étoit cependant retranché avec quelques troupes à saint Denys, où il résolut d'aller présenter la bataille aux Normans : mais il en fut détourné par ceux de son conseil, qui lui firent comprendre les conséquences de sa défaite, si elle arrivoit, & que tout le royaume seroit perdu.

Leur général se retire pour une somme d'argent.

Le général des Normans n'osant pas s'engager plus avant, & appréhendant même d'être coupé à son retour, envoya proposer au roi un traité de paix. Il demandoit qu'on le laissât se retirer avec tout son monde, tous ses vaisseaux, & tout son butin sans le poursuivre ; qu'on lui donnât pour lui & pour ses soldats une somme d'argent, & à ces conditions il promettoit de ne plus entrer en France en ennemi & contre la volonté du roi. La proposition de donner de l'argent parut honteuse au roi, & il eut peine à s'y résoudre : mais la grandeur du péril & la désolation du royaume lui furent représentés si fortement, qu'il y consentit.

Ibid.

Le général Normand vint le saluer avec ses principaux Officiers. On leur fit délivrer sept mille livres pesant d'argent, & ils jurerent par leurs Dieux & sur leurs armes, qu'ils ne reviendroient jamais dans le royaume, que quand ils y seroient appellés pour le défendre contre ses ennemis.

Regnier étant retourné en Danemarc, fit entasser devant le roi Heric tout l'or & l'argent qu'il avoit ap[illegible]

lui raconta le pillage de Paris, & comme il avoit obligé le roi
845. de France à lui payer tribut. Il lui présenta les sept mille livres d'argent, & la partie d'une poutre du monastere de saint Germain des Prés, qu'il avoit fait scier exprès pour l'emporter, comme un monument de sa victoire. Il lui fit l'éloge de la richesse & de la fertilité du pays où il étoit entré, & lui dit en même-temps que ce pays étoit habité par les hommes du monde les plus lâches; que le seul nom des Normans les avoit mis en fuite & leur avoit fait abandonner leurs plus belles villes. Il ajoûtoit en raillant, qu'il avoit trouvé plus de résistance dans les morts que dans les vivans; que tous avoient fui, & qu'un seul vieillard mort avoit fait sentir la pesanteur de son bras à quelques-uns de ses gens qui avoient pillé sa maison. Il parloit de saint Germain & de l'église de ce saint, où quelques-uns de ceux qui y étoient entrés pour la piller, furent punis de mort subite.

Il est puni miraculeusement.

Au moment que Regnier faisoit cette raillerie, il tomba par terre, & commença à crier tout tremblant qu'il voyoit saint Germain qui l'assommoit à coups de bâton. Dans l'instant son corps s'enfla d'une maniere surprenante, & peu de jours après il expira parmi les plus horribles douleurs. Je ne voudrois pas cautionner universellement la vérité de je ne sai combien de prodiges de cette nature racontés par nos anciens auteurs: mais Aimoin, moine de saint Germain, plus ancien que l'auteur de même nom dont nous avons une histoire de France, proteste qu'il avoit appris celui-là d'un seigneur nommé Kobbon, ambassadeur du roi de Germanie auprès du roi des Normans; que ce seigneur étoit présent lorsque la chose arriva, & que le général Normand lui avoit promis à lui-même, que s'il réchappoit de la maladie dont il étoit frappé, il se feroit chrétien.

L. 1. Mirac. S. Germ.

Charles & le jeune Pepin s'accommodent.

Jamais la France n'avoit été réduite à un si pitoyable état. Les Bretons paroissoient plus fiers & plus intraitables que jamais. La famine désoloit tout le royaume. Guillaume fils du duc Bernard, qui étoit maître de Toulouse, soûtenoit toûjours le parti du jeune Pepin, & couroit avec les Sarasins qu'il avoit fait venir à son secours, sur les terres de l'obéissance du roi. Il avoit fait une ligue offensive avec le comte Sanche, successeur d'Aison ce rébelle qui dès le temps de Louis le Debonnaire,

Epist. Eulogii ad Viliensindum. Annales Bertiniani.

bonnaire, s'étoit saisi d'une partie de la Catalogne, & le roi ne pouvoit pas être secouru par ses freres. Louis roi de Germanie avoit besoin de toutes ses troupes contre les Normans. La Provence s'étoit révoltée contre l'empereur Lothaire, & le duc Fulcrade qui l'avoit fait soulever, vouloit s'en faire souverain. Dans cette extrémité, Charles résolut de s'accommoder avec le jeune Pepin. Ils s'aboucherent à l'abbaye de Fleuri sur la riviere de Loire. Pepin ennuyé d'un sort aussi incertain que le sien l'avoit été jusqu'alors, ne se rendit pas difficile. Charles lui céda l'Aquitaine, à la réserve des villes & des territoires de Poitiers, de Xaintes & d'Angoulême, à charge d'hommage pour le reste, & il le fit jurer qu'il lui seroit désormais fidele, comme un neveu devoit l'être à son oncle, & qu'il lui fourniroit des troupes, & viendroit à son secours toutes les fois qu'il seroit mandé. Après ce traité les seigneurs qui s'étoient déclarés pour l'un ou pour l'autre parti, revinrent chacun dans leurs terres ; ceux qui étoient de Touraine, de Poitiers, de Xaintes & d'Angoulême entrerent au service du roi, & les autres se soûmirent à Pepin.

845.

Ibid.

Charles attaque Nomenoi duc de Bretagne.

Charles délivré d'inquiétude du côté d'Aquitaine, ne différa pas à porter ses armes en Bretagne contre le duc Nomenoi, qui profitant des troubles de France, faisoit des courses dans le Maine, & avoit fort méprisé les menaces qu'on lui avoit faites de la part des princes François. Ce duc néantmoins n'étoit pas non plus tout-à-fait le maître chez lui. Plusieurs seigneurs de la nation Bretonne s'opposoient au dessein qu'il avoit formé de se rendre entierement indépendant de la France : & ce fut ce parti qui obligea le roi à hâter cette expédition, par l'assurance que ces seigneurs Bretons lui donnerent, qu'ils n'attendoient que son arrivée pour se joindre à lui, & l'aider à faire rentrer le duc dans son devoir.

Annales Bertiniani. Lupus Ferrar. Epist. 31. 32. 33.

Il se laisse surprendre, & est battu.

Sur cet avis, le roi partit de l'abbaye de Fleuri avec assez peu de troupes : le duc de Bretagne en ayant été averti, vint au-devant de lui, & le surprit dans le temps qu'il passoit des marécages sur les confins de la Bretagne & du Maine, avec beaucoup de difficulté & d'embarras en un lieu nommé Balon. Cette attaque imprévûe dans une telle circonstance, étonna les soldats, & leur fit perdre cœur. Le roi pensa y périr, & le bruit se répandit en France qu'il y avoit été tué. Il se retira

dans le Maine, pour y rassembler une nouvelle armée.

845. Annales Bertiniani.

L'empereur fut plus heureux dans la Provence, qu'il remit presque toute entiere sous son obéissance par la déroute des rébelles, & la Bohême embrassant de son plein gré le christianisme, donna au roi de Germanie la plus grande assurance de sa fidélité qu'il eût pu souhaiter. Le roi des Bulgares qui avoit pris une pareille résolution, lui envoya demander son amitié, & fit alliance avec lui.

Nomenoi demande la paix, & se soumet.

Ce furent là les principaux évenemens de l'année 845. L'année d'après, le duc de Bretagne voyant entrer Charles avec une grosse armée dans son pays, demanda la paix & se soûmit.

846.

Les Normans firent encore des ravages vèrs Bourdeaux & vers Xaintes & dans la Frise. Leurs descentes étoient si subites, leurs courses si promptes, & leurs victoires si rapides, qu'on les voyoit presque en même-temps en divers endroits, & qu'on les appréhendoit par-tout où l'on ne les voyoit pas.

Les Sarasins pillent saint Pierre de Rome, & battent les troupes de l'empereur. Annales Bertiniani.

Les pirates Sarasins à l'exemple des Normans, harceloient aussi continuellement l'empire François. Ils entrerent dans le Tybre, & vinrent piller l'église de saint Pierre aux portes de Rome. Ils battirent quelques troupes de l'empereur, qui voulurent s'opposer à eux, & quelque-temps après le jeune roi de Lombardie étant venu les attaquer, fut entierement défait, & eut beaucoup de peine à gagner Rome, où il se sauva.

Différends entre les évêques & la Noblesse.

Tous ces mauvais succès affoiblissoient extrèmement l'autorité que les princes François devoient avoir sur leurs sujets, pour bien gouverner leur royaume. Charles étoit le moins absolu des trois. Les deux plus considérables corps de son état, celui des évêques, & celui de la Noblesse lui faisoient beaucoup de peine. Dès qu'il y avoit un moment de tranquillité, les évêques s'assembloient aussi-tôt en concile, & le résultat étoit toûjours de demander au roi la restitution des biens ecclésiastiques envahis par la noblesse, ou qui lui avoient été abandonnés par le prince même durant les guerres. La noblesse ne s'accommodoit point de ce zele des évêques, & eût souhaité qu'on eût commencé la réforme de l'état & de l'église Gallicane par d'autres points. Les uns & les autres murmuroient hautement quand on ne les écoutoit pas. Les évêques qui depuis Louis le Debonnaire, s'étoient mis en possession de déposer leurs souverains & de les rétablir comme ils

le jugeoient à propos, sous prétexte de la prééminence de la puissance spirituelle au-dessus de la temporelle, étoient devenus par-là redoutables; & d'autre part, sans la noblesse qui faisoit toute la force des armées, le roi eût été le jouet de ses ennemis, & la victime de l'ambition de ses freres. 841.

Charles convoque une assemblée sur ce sujet.

Annales Bertiniani.

Tom. III. Conc. Gall.

Dans cette opposition il considéra que les évêques sans la noblesse lui seroient fort inutiles, & qu'ayant la noblesse pour lui, il n'avoit pas beaucoup à craindre des évêques: c'est pourquoi déférant aux instances des seigneurs, il convoqua une assemblée générale à Espernai sur la Marne pour le mois de Juin. Il s'y trouva grand nombre d'évêques & de seigneurs. Les évêques ne manquerent pas de présenter à l'assemblée les canons ou statuts qu'ils avoient faits dans divers conciles; & principalement dans celui de Meaux l'année précédente, où s'étoient trouvés Venilon archevêque de Sens avec ses suffragans, Hincmar, qui de moine de saint Denys avoit été fait archevêque de Reims, & plusieurs autres prélats.

Les seigneurs s'opposent à la réception des Statuts faits par les évêques dans divers conciles.

Les seigneurs s'opposerent à la réception de ces statuts, & sur-tout à ceux qui ordonnoient la restitution des biens dépendans des églises, que plusieurs d'entr'eux tenoient en bénéfice des églises mêmes, à charge de quelque redevance, & qui leur avoient été donnés par le roi sous cette condition. Leur raison étoit que toutes leurs terres ayant été ruinées par les guerres civiles, & le roi étant lui-même dans l'impuissance de leur fournir d'autres moyens de subsister & de faire le service, ils ne pouvoient pas se désaisir de ces biens sans l'abandonner; qu'ils exposoient tous les jours leur vie pour le bien de l'état & de l'église, & que l'un & l'autre sans eux seroient à la merci, non-seulement des ennemis de la France, mais des idolatres mêmes, qui après avoir déja fait tant de descentes & de ravages, trouveroient enfin moyen de s'en emparer, & d'y établir le paganisme sur les ruines de la religion Chrétienne.

Ils dirent qu'ils ne prétendoient pas ôter aux évêques le pouvoir de faire des reglemens dans leurs synodes pour la réforme des moeurs: mais qu'il n'étoit pas à propos que sous ce prétexte, ils se rendissent les seuls arbitres de l'état; que les seigneurs en étant le corps le plus illustre, & le plus utile, ils avoient droit d'examiner les statuts des évêques qui regardoient la police & le gouvernement, & qu'ils n'étoient pas

obligés de se soûmettre aveuglément à toutes leurs décisions.

846. Ils firent ensuite une demande au roi : savoir, qu'il leur fût permis d'examiner certains points sur lesquels le concile de Meaux avoit prononcé, & qu'afin qu'ils le pussent faire avec plus de liberté, il ordonnât aux évêques de sortir du lieu de l'assemblée. Cette demande offensa extrèmement les évêques, & elle étoit en effet extraordinaire, & contre l'usage des assemblées : mais le roi, soit pour s'attacher la noblesse, soit pour abbaisser les évêques qui portoient trop loin leur autorité, & en avoient abusé plusieurs fois, accorda aux seigneurs ce qu'ils demandoient, & les évêques furent obligés de se retirer.

Ibid.

Alors les seigneurs délibérerent entr'eux sur les statuts du concile de Meaux. Ils en choisirent dix-neuf, qui n'avoient rien de fort incommode pour eux, & leur donnerent l'autorité qu'avoient les autres statuts qu'on lit encore aujourd'hui dans ce qu'on appelle les capitulaires de Charlemagne, de Louis le Debonnaire & de Charles le Chauve.

Entrevûe de Lothaire & de Charles.

Annales Fuldens.

Quelque-temps après cette assemblée, l'union des princes François qui leur étoit plus nécessaire que jamais, pensa être rompue pour deux sujets, dont l'un fut une chose fort offensante pour l'empereur Lothaire, & l'autre étoit aussi un point d'honneur, sur lequel il étoit fort vif. Un seigneur vassal de Charles, nommé Gilbert, eut la hardiesse d'enlever une des filles de l'empereur. J'ai déja remarqué que ces princesses étoient assez ordinairement obligées de vivre dans le célibat, pourvûes de quelque abbayes dont on les partageoit, ce qui les engageoit quelquefois, pour se mettre en liberté, à prendre des voies indignes de leur rang. C'est ce que fit celle-ci, à l'exemple de quelques autres dont j'ai parlé dans les regnes précédens. Ce seigneur se retira en Aquitaine sur les terres de Pepin, où il épousa la princesse. L'empereur crut que cette insulte ne lui avoit pas été faite sans le consentement du roi son frere, & en fut fort irrité. Mais Charles dans une entrevûe qu'il eut avec lui en présence du roi de Germanie, lui ayant protesté qu'il n'y avoit eu nulle part, il parut satisfait.

L'autre point étoit le rétablissement d'Ebbon dans l'archevêché de Reims. Les tentatives de ce prélat déposé avoient été jusqu'alors inutiles. Reims étoit dans le royaume de Char-

les, qui étoit aussi irrité contre Ebbon, que Lothaire, dont ce prélat avoit toûjours suivi le parti, lui étoit affectionné. 847.

Lothaire avoit obtenu du pape Serge que l'affaire d'Ebbon fût de nouveau examinée, & que l'examen se fît dans un concile qui se tiendroit à Treves. Cette circonstance étoit avantageuse pour Ebbon, parce que Treves étoit du domaine de l'empereur. Mais par malheur pour lui, le pape mourut cette année-là même. Je ne sai par quelle raison Ebbon n'osa comparoître en ce concile: mais les évêques assemblés à Paris, lui firent défense de faire aucune fonction épiscopale dans le diocese de Reims; & Hincmar sur la recommandation de Charles, obtint de Leon IV. successeur de Serge, d'être confirmé dans la possession de l'archevêché de Reims, avec le pallium & toutes les autres prérogatives qu'il pouvoit souhaiter.

Ces deux princes ont une nouvelle entrevûe à Mersen.

Ces choses réveilloient les anciennes animosités de Lothaire contre Charles: mais ces princes avoient connu par trop d'expériences l'interêt qu'ils avoient à ne se plus ruiner les uns les autres, afin de pouvoir résister à leurs communs ennemis. Ainsi le roi de Germanie les engagea tous deux à une nouvelle entrevûe, où il se trouva à Mersen sur la Meuse auprès de Mastric. Ils y furent accompagnés de quantité de seigneurs des trois royaumes, devant lesquels ils promirent de ne jamais se séparer les uns des autres, convaincus qu'ils étoient, que leur union étoit absolument nécessaire pour la conservation de l'empire François.

Et y font divers réglemens.

Ils firent-là de concert divers réglemens (*a*), dont le plus remarquable est le neuvieme, par lequel ils reglerent qu'après leur mort leurs enfans seroient leurs successeurs dans leurs états; qu'ils auroient chacun le partage que leur pere leur auroit assigné, & que leurs oncles n'y auroient aucune prétention; à condition néanmoins que les fils du roi mort auroient pour eux le respect & les égards, que la qualité de neveu les obligeoit d'avoir.

Article remarquable touchant la succession à la couronne.

Cet article exactement observé, devoit empêcher dans la suite bien des guerres. On faisoit passer comme en loi, un point sur lequel plusieurs faits depuis l'établissement de la mo- [illegible]

(*a*) Conventus ad Marsnam, Capitula Caroli Calvi. Vide Aubert. Miræum [illegible]

narchie, donnoient lieu de douter. La queſtion étoit, ſi quand
847. il y avoit pluſieurs rois de la maiſon de France, un d'eux venant à mourir, celui ou ceux qui reſtoient actuellement régnans, n'avoient pas droit ſur le throne vacant au préjudice des enfans du roi mort, au moins quand ces enfans étoient en bas âge. Juſqu'alors il n'y avoit rien eu de réglé là-deſſus, & c'étoit toûjours le plus fort qui l'avoit emporté. L'exemple de Charlemagne rendoit litigieux ce droit des enfans; car après la mort de ſon frere Carloman, il s'étoit ſaiſi de ſon royaume, & en avoit fruſtré les enfans de ce roi: & même dans le partage qu'il fit de ſon état entre ſes trois fils, il ſembloit avoir remis la déciſion de ce différend à la diſcrétion & au jugement des peuples par cette clauſe: *Que ſi quelqu'un de mes trois enfans laiſſe en mourant un fils, & que le peuple le choiſiſſe pour ſuccéder à ſon pere, je veux que ſes oncles y donnent leur conſentement, & qu'ils le laiſſent régner dans l'état de ſon pere.*

Charta diviſionis Imperii Carol. M.

Les enfans de Lothaire ſe trouverent les premiers dans ce cas quelques années après, & jouirent ſans oppoſition du bénéfice de la loi.

Les Normans deſcendent en Aquitaine, & aſſiegent Bourdeaux.

Annales Bertiniani. ad an. 847.

Les trois princes avant que de ſe ſéparer, envoyerent des ambaſſadeurs au duc de Bretagne & au roi des Normans, pour les exhorter à entretenir la paix avec la France, & leur déclarer qu'ils les auroient tous trois pour ennemis, à la premiere hoſtilité qu'ils feroient ſur leurs terres. Le duc de Bretagne qui fut battu trois fois cette année par les Normans, ſe fit un mérite auprès des princes François de vivre en paix avec Charles. Mais les Normans firent comme auparavant: ils deſcendirent en Aquitaine, ravagerent toute la côte, & aſſiégerent Bourdeaux, tandis que d'autres de la même nation ſe jetterent ſur le domaine de l'empereur du côté du Rhin, & s'emparerent de l'iſle de Betau.

Charles accorde la paix aux Sarazins d'Eſpagne.

Les princes François nonobſtant leurs menaces ne purent s'unir contre ces ennemis communs, qui les attaquant de tous côtés, les tenoient chacun chez eux toûjours en haleine & en inquiétude. Le roi de Germanie avoit outre cela une groſſe guerre avec les Eſclavons, deſquels il avoit reçu l'année d'auparavant un grand échec: mais il eut ſa revanche en celle-ci, en défaiſant leur armée, & reprenant ce qu'ils avoient pris ſur lui. A peine Lothaire pouvoit-il envoyer en Italie aſſez de

Ibid.

troupes, pour empêcher les courſes des Saraſins, qui vinrent encore juſqu'à Benevent, & juſqu'aux portes de Rome, porter la déſolation. Ceux d'Eſpagne cependant ayant perdu une grande bataille contre Ramire roi de Leon, demanderent la paix à Charles, qui reçut à Reims une ambaſſade de la part de leur roi Abderame, & leur accorda volontiers ce qu'ils lui demandoient. 847.

Il fait lever le ſiége de Bourdeaux, qui eſt attaqué une ſeconde fois & pris.

Chronic. Fontanell.

Cette paix facilita à Charles l'expédition d'Aquitaine, où les Normans continuoient avec obſtination d'aſſiéger Bourdeaux. Il ſurprit neuf de leurs vaiſſeaux dans la Dordogne, & s'en rendit maître, il fit paſſer au fil de l'épée tous ceux qui étoient dedans, & obligea les autres à lever le ſiége : mais à peine fut-il ſorti d'Aquitaine, qu'ils attaquerent de nouveau cette place, la prirent par la trahiſon des Juifs, & la brûlerent après l'avoit pillée.

Les ſeigneurs d'Aquitaine ſe donnent au roi de France.

Bourdeaux n'étoit pas alors au roi, mais à Pepin, en faveur de qui ce prince avoit marché en Aquitaine. Les ſeigneurs du pays attribuerent cette perte ou au peu d'application, ou à la lâcheté de Pepin, & ſuivant leur inconſtance ordinaire, ils réſolurent par un conſentement preſque général de ſe donner au roi de France. Ils le vinrent trouver à Orléans, où ils le ſaluerent comme leur roi; le prierent de vouloir bien qu'on l'oignît, & qu'on le ſacrât en qualité de roi d'Aquitaine. Il y conſentit ſans peine, il fut remis de cette maniere en poſſeſſion de preſque tout ce royaume, & Pepin fut obligé de nouveau de ſe cacher, & d'errer, comme il avoit fait pendant pluſieurs années. Quelque-temps après, Gilbert qui s'étoit retiré dans ce pays-là après avoir enlevé la fille de l'empereur, obtint de lui ſon pardon, & par la médiation de Charles & du roi de Germanie, ſon mariage fut agréé par ce prince. 848.

Ravages en divers endroits de l'empire François.

Guillaume fils du comte Bernard ſuivit toûjours le parti de Pepin, & s'empara par adreſſe de Barcelone & d'Empuries, villes conſidérables de Catalogne ſur le bord de la mer, qui ſubſiſtoit encore, & qui fut depuis ruinée par les Normans, & de nouveau long-temps après, par l'armée de Philippe III. roi de France. On n'entendoit alors parler de tous côtés que de ces expéditions ſubites. Des pirates de Grece vinrent piller Marſeille, les Saraſins en firent autant à Benevent. Les Eſclavons firent irruption ſur les Terres du roi de Germanie,

& en furent repoussés: on eût dit que toutes les Nations con-
847. jurées contre l'empire François pensoient à le piller & à le dé-
membrer, comme les barbares, quatre cents ans auparavant,
Annales Fuldens. avoient fait de l'empire Romain. Lothaire nonobstant tout ce-
la toûjours inquiet, faisoit sous main tout ce qu'il pouvoit, pour engager le roi de Germanie à se liguer avec lui contre Charles, & pour rompre, malgré tant de traités & de réconciliations, cette union, qui seule soûtenoit encore la France
849. sur le penchant de sa ruine. Mais le roi de Germanie ne voulut jamais l'écouter là-dessus, & l'obligea à renouveller encore l'alliance qu'il avoit tant de fois jurée avec Charles.

Le moine Gotescalc tâche d'introduire une hérésie dans l'église Gallicane.

Parmi tant de maux dont la France étoit accablée, on avoit été jusqu'alors en paix sur les matieres de religion; car la dispute touchant le culte des images avoit été assoupie, & malgré les désordres & la confusion qui régnoient dans l'église Gallicane, l'hérésie n'y avoit point eu d'accès: Un moine entêté entreprit d'y en introduire une très-dangereuse, qui auroit été une nouvelle source de division & de troubles, si la vigilance du roi & le zele des prélats ne l'eussent étouffée dans sa naissance, & n'en avoient mis l'auteur hors d'état de faire tout le mal dont il étoit capable.

Annales Bertiniani. Walfrid. Strabo.

Ce moine s'appelloit Gotescalc, & il étoit du monastere d'Orbai au diocese de Soissons. Il se piquoit d'esprit, & n'en manquoit pas, il faisoit des vers, & avoit grand commerce avec les savans de ce temps-là, un desquels lui donne le nom de Fulgence, en récompense des louanges qu'il en avoit reçues lui-même. Il le flatoit par-là, en faisant entendre qu'il étoit un zelé disciple de saint Augustin, qualité dont ce religieux se faisoit grand honneur; c'étoit d'ailleurs un homme hautain, inquiet, à charge à son abbé & à ses freres, par son esprit inconstant & volage, & qui donnoit en matiere de religion dans toutes les nouveautés.

Ces nouveautés avoient quelque rapport à celles que Luther & Calvin entreprirent de prêcher dans le seizieme siecle. Gotescalc n'en étoit pas le premier auteur; car comme le remarque Hincmar archevêque de Reims, en rendant compte au
Hincmar. Epist. 17. ad Nicol. pape Nicolas I. de la conduite qu'il avoit tenue à l'égard de ce moine, c'étoit en partie la même hérésie que celle des prédestinatiens,

destinatiens, née en Afrique du temps de saint Augustin; quelques savans glissoient alors de pareilles erreurs dans leurs écrits & dans leurs entretiens, avant que Gotescalc eût levé le masque, & pris de-là occasion de faire parler de lui dans le monde. 848.

En quoi consistoit cette hérésie. Epist. Synod. Conc. Mogunt. Hincmar. Epist. ad. Nicol. I.

Son hérésie consistoit en général & principalement à dire, que Dieu nous prédestinoit au mal comme au bien, & qu'en vertu de cette prédestination au mal, il y avoit des hommes qui ne pouvoient empêcher leur damnation; parce qu'ils ne pouvoient amender leur vie, ni se corriger de leurs erreurs & de leurs péchés; que Dieu n'avoit pas la volonté de sauver tous les hommes; que Jesus-Christ n'étoit pas mort pour tous, & que nul de ceux qui avoient été rachetés du sang de Jesus-Christ ne pouvoit périr. On lui imputoit encore d'autres erreurs sur le mystere de la Trinité.

Amolo Lugdun. ad Gotescalc.

Il lui prit envie de faire le voyage d'Italie. Il s'arrêta en passant chez le comte Eberard duc de Frioul, & beau-frere des trois princes François, dont il avoit épousé la sœur nommée Gisele. Ce seigneur faisoit profession de vertu, & d'exercer sur-tout l'hospitalité envers les moines. Gotescalc commença à dogmatiser dans la maison du comte, & dans tout le pays. Notinge évêque de Verone, en donna avis à Raban archevêque de Mayence, ami particulier du comte Eberard; l'archevêque en écrivit fortement à ce seigneur, & l'avertit du scandale qu'il causoit, en laissant prêcher chez lui des erreurs, & en protégeant celui qui les prêchoit. Le comte dont les intentions étoient fort droites, n'eut pas plûtôt été instruit par l'archevêque du caractere de ce prédicateur & de sa mauvaise doctrine, qu'il le chassa. Il fut obligé de sortir d'Italie, & s'en alla de-là sans Mission prêcher en Pannonie, en Dalmatie, & dans les quartiers de Germanie voisins des Alpes.

Annales Bertiniani.

Il est condamné comme hérétique au concile de Mayence.

L'archevêque de Mayence ayant sû que cet homme non-seulement répandoit par-tout ses erreurs, mais encore écrivoit de tous côtés aux personnes les plus distinguées de ce temps-là par leur doctrine, pour s'en faire des protecteurs & des partisans, crut qu'il falloit aller au-devant du mal. Il le cita à un concile qu'il assembla à Mayence, où il fut convaincu d'hérésie, & condamné comme hérétique en présence du roi de Germanie. Ce prince & l'archevêque jugerent qu'il fal-

loit le renvoyer à son métropolitain, qu'on instruisit par une

848. *Epist. Rabani ad Hincmar.*

lettre de tout ce qui s'étoit passé, & de la sentence prononcée dans le concile, afin qu'il vît ce qu'il y avoit de mieux à faire pour la sureté de la religion, & pour la conversion de cet hérétique.

Celui de Chiersi le condamne à être fustigé, & à une prison perpétuelle.

Ce métropolitain étoit Hincmar archevêque de Reims, qui l'ayant fait comparoître à Chiersi, dans le concile qu'il y assembla en présence du roi Charles, le convainquit de nouveau d'hérésie. Il y fut condamné à être fustigé, & à une prison perpétuelle, & à jetter lui-même ses écrits au feu ; c'est ainsi qu'on empêcha l'hérésie de se répandre.

849. Annales Bertiniani. ad an. 849. *Les disputes s'échauffent entre les savans sur ce sujet.*

Néanmoins comme Gotescalc dans sa prison trouva moyen d'écrire des lettres à diverses personnes, qu'il rendit sensibles à son malheur, & que plusieurs évêques du domaine de Lothaire n'avoient pas une affection plus sincere pour les évêques du royaume de Charles & de celui de Louis de Germanie, que leur maître en avoit pour ces princes mêmes, les disputes s'échaufferent entre les savans sur ce sujet. On écrivit en faveur de Gotescalc contre les archevêques de Mayence

Annales Bertiniani. ad an. 849.

& de Reims. Il se tint dans le royaume de Lothaire quelques assemblées d'évêques, qui attaquerent les décisions du concile de Chiersi, & quoiqu'au fond tous convinssent de l'essentiel des dogmes, on s'appliquoit de part & d'autre à donner aux expressions de ses adversaires, le plus mauvais sens dont elles étoient susceptibles. Ces anciennes querelles & l'affectation de ces évêques à se contredire ainsi les uns les autres, ont donné lieu de notre temps à une question, sur laquelle il n'y avoit jamais eu deux sentimens dans l'église Catholique, depuis que ces disputes furent finies ; savoir si Gotescalc avoit été hérétique, ou si ce n'étoit pas la doctrine de saint Augustin, pour laquelle il avoit souffert persécution. Un savant pro-

Usserius.

testant a entrepris de justifier Gotescalc. D'autres docteurs, à qui il n'est pas fort honorable d'avoir en tant de rencontres, des protestans pour guides ou pour approbateurs en matiere de doctrine, ont pris avec grande ardeur ce parti. Ce n'est pas à un historien à entrer en ces sortes de controverses. J'ai rapporté simplement les faits comme je les ai trouvés dans les anciens auteurs. Je ferai seulement une réflexion propre de mon histoire. C'est que dans toute la suite de l'affaire, je

ſein que le duc formoit contre eux, qu'ils avoient écrit à Rome au pape Leon IV. pour le conſulter ſur deux points. Le premier, de quelle peine il falloit uſer envers les évêques accuſés de ſimonie ; & le ſecond, par qui ils devoient être jugés, & combien il falloit de témoins pour les condamner. Leur deſſein étoit d'avoir une réponſe du pape, & de la préſenter au duc, afin qu'on gardât à leur égard les procédures preſcrites par les canons, pour la condamnation des évêques. Mais la lettre du pape n'arriva qu'après leur dépoſition.

849.

Il refuſe de recevoir une lettre du pape.

Le duc avoit pareillement écrit au pape, & le pape lui récrivit auſſi : mais ſe doutant ou ayant été averti qu'il y avoit dans la lettre du pape quelque choſe qui ne lui plairoit pas, ou plûtôt choqué de ce que ce pape avoit adreſſé ſa lettre non pas à lui immédiatement, mais aux évêques de France, pour la lui envoyer, il refuſa de la recevoir.

Il ſe moque des menaces des évêques de France. Concil. Turon. 4.

Les évêques de France aſſemblés à Tours lui écrivirent, pour lui repréſenter l'injuſtice de ſa conduite, les violences qu'il avoit exercées contre les égliſes, & ſon infidélité envers le roi, en recevant dans ſes etats le comte Lambert rébelle & ennemi de l'état. Ils lui déclaroient que ſi Lambert ne rentroit au plûtôt dans ſon devoir, ils l'alloient excommunier, & tous ceux de la nation Bretonne qui voudroient le ſoûtenir. Ils offrirent au duc leur médiation pour faire ſa paix avec le roi, lui promettant de faire aſſûrer à ſes enfans la poſſeſſion du duché de Bretagne : mais le duc ſe moqua de toutes ces menaces & de toutes ces promeſſes.

Révolte & priſe de la ville de Toulouſe. Chronic. Fontanell.

Les mouvemens d'Aquitaine ne permettoient pas de mettre les Bretons à la raiſon, & les entrepriſes des Bretons empêchoient qu'on ne vînt entierement à bout des rébelles d'Aquitaine. La ville de Toulouſe ſe révolta de nouveau, ce qui obligea le roi d'y conduire lui-même une armée qui la ſoûmit. Le duc Guillaume fils du comte Bernard, toûjours partiſan de Pepin, avoit ainſi que je l'ai deja dit, ſurpris Barcelone. Mais ayant été peu de temps après battu par les François, & s'étant ſauvé dans cette ville là, il s'y fit une ſédition excitée par quelques habitans attachés au parti de France, & il y fut tué.

Ce fut une grande perte pour Pepin. Il en fit encore une autre dans le même-temps, par la priſe de ſon frere Char-

les, qui étant en chemin pour l'aller joindre, fut enlevé & 849. conduit au roi. Ce jeune prince, dont l'histoire jusqu'alors n'avoit rien dit, accepta pour sauver sa vie, la condition qu'on lui proposa, de se faire d'église. On lui fit faire dans une assemblée que le roi tint à Chartres, une renonciation entiere à toutes ses prétentions sur l'Aquitaine; il déclara que c'étoit de son propre mouvement qu'il embrassoit l'état ecclésiastique. Sur cette déclaration, on lui coupa les cheveux, les évêques sur le champ le benirent, & on lui donna les ordres.

Ces heureux succès d'Aquitaine, où il ne paroissoit presque plus d'ennemis, n'empêcherent pas les Normans de prendre & de piller Perigueux, d'où ils retournerent rejoindre leurs vaisseaux, sans que personne dans un si long espace de chemin, osât entreprendre de les couper.

Annales Bertiniani. ad an. 849.

L'armée de Louis de Germanie est battue par les Esclavons.

Louis de Germanie reçut aussi un grand échec des Esclavons, contre lesquels il avoit envoyé une armée, qui fut défaite à plate-coûture: mais ce qui se passa dans le domaine de l'empereur Lothaire, quoiqu'en son absence, merite d'être raconté avec plus de détail.

Ibid.

Les Sarasins toûjours maîtres de la Sicile & de la ville de Barri, dans le continent d'Italie, y faisoient leurs ravages ordinaires, & tenoient toutes les côtes dans de perpetuelles alarmes. Ils pillerent cette année-là la ville de Lune en Toscane, & toute la côte, jusqu'en Provence. Mais ils avoient de plus grands desseins.

Le pape fait fortifier Rome. Anastasius.

Le pape Leon IV. avoit quelque temps auparavant fait relever les murailles de Rome, où il y avoit plusieurs breches, & l'avoit mise en état de n'être pas insultée. Il avoit fortifié les portes, & ajoûté quinze tours dans tout le circuit de la ville. Il en avoit fait élever deux très-fortes sur les deux bords du Tybre du côté de la mer, & avoit fermé en cet endroit-là l'entrée de la ville avec des chaînes; de sorte que le moindre vaisseau ne pouvoit passer sans permission. Ces sages précautions ne lui furent pas inutiles; car le véritable dessein des Sarasins, qui avoient pillé les côtes de la Ligurie, étoit de venir forcer Rome avec leur flote.

Les Sarasins veulent forcer cette ville.

Le pape s'en douta, & en donna avis à l'emp[illegible] apprehendoit trop une semblable descente en Pr

donner aux Romains un grand ſecours ; mais il leur en vint un qu'ils n'attendoient pas. Les villes de Naples, d'Amalphi & de Gayete, pour n'être pas ſurpriſes, avoient équipé chacune une flote, ſur le bruit de l'approche de celle des Saraſins, & ayant eu depuis des avis certains que les Saraſins en vouloient à Rome, ces trois flotes ſe joignirent, & vinrent à l'embouchure du Tybre, s'offrir aux Romains pour les défendre.

849. Fragmenta Epiſt. apud Gratian.

Leur arrivée ſurprit le pape, & lui donna même de la défiance, ces villes depuis long-temps n'étant pas fort amies des Romains : mais elles regardoient moins en cela l'interêt de ceux-ci, que le leur propre, prévoyant le danger où elles ſeroient, ſi Rome ſuccomboit.

Dès qu'ils eurent donné avis de leur arrivée, le pape inquiet & flottant entre la joie & la crainte, envoya ſaluer les généraux, & les pria de lui députer quelqu'un de leur part, pour l'aſſurer plus particulierement des bonnes intentions qu'ils paroiſſoient avoir, & pour prendre des meſures ſur la maniere de réſiſter aux Saraſins, en cas qu'ils en vouluſſent à Rome.

Ceſaire fils du generaliſſime de la flote, vint trouver le pape, & l'aſſura que l'unique deſſein qui les amenoit, étoit de défendre Rome contre les Saraſins, qu'on ſavoit devoir inceſſamment arriver à l'embouchure du Tybre, & que tout ce qu'il y avoit de ſoldats ſur la flote étoient réſolus à donner leur vie pour la défenſe de l'egliſe des ſaints apôtres.

Le pape ſur cette aſſurance, partit lui-même de Rome, & vint à Oſtie, accompagné d'un aſſez grand nombre de troupes. Il y fut reçu avec toutes les marques de reſpect qu'il eût pu ſouhaiter. Les généraux lui baiſerent les piés, & lui réitererent les proteſtations qu'on lui avoit déja faites de leur part, de répandre juſqu'à la derniere goutte de leur ſang pour la défenſe de l'égliſe Romaine.

Anaſtaſius.

Il leur en témoigna une extrème reconnoiſſance, loua leur zele, & les exhorta à ſe préparer au combat par la confeſſion de leurs péchés & par la communion. Ils lui obéirent. Le pape célébra la meſſe à Oſtie, & il communia de ſa main preſque toute l'armée.

Le jour d'après cette ceremonie, le pape étant retourné

Leur flote eſt détruite.

à Rome, la flote chrétienne se retira dans le port d'Ostie;
849. & la Sarasine qui n'avoit point de lieu de refuge, demeura exposée à une des plus violentes tempêtes, qu'on eût vûe depuis long-temps sur cette mer.

Cet évenement fut regardé comme un coup du ciel, qui voulut perdre ces ennemis du christianisme, sans qu'il en coûtât presque rien aux chrétiens. La plus grande partie de la flote des Sarasins fut brisée contre la côte, quelques vaisseaux échouerent aux isles voisines, où l'on fit main basse sur tous ceux qui s'y sauverent. Un grand nombre d'autres furent pris & amenés à Rome, où l'on en fit pendre une partie : on mit le reste à la chaîne, & on s'en servit pour un travail que le pape méditoit depuis long-temps, qui étoit de faire une enceinte à l'eglise de saint Pierre, & de la joindre à la ville par des murailles de communication. C'étoit un dessein que Leon III. avoit commencé d'exécuter plus de quarante ans auparavant, ayant déja fait jetter des fondemens en divers endroits. Le pape en faisant part à l'empereur de la défaite des Sarasins, lui communiqua son projet. Non seulement il l'agréa : mais il exhorta fort le pape à l'exécuter, & malgré le mauvais état des affaires de France, lui & les rois ses freres y contribuerent de leur épargne. Cet ouvrage fut achevé en quatre ans. Ce grand espace fut bientôt rempli de maisons, & c'est cette partie de la ville de Rome, qu'on appelle encore aujourd'hui du nom de son fondateur, la ville Leonine.

Ils ravagent la Provence.

L'année d'après la déroute dont je viens de parler, les Sarasins se vengerent sur la Provence, où ils mirent tout à feu & à sang, & pillerent la ville d'Arles; & Lothaire fut
850. aussi obligé d'abandonner aux Normans l'isle de Betau, n'ayant pû les en chasser.

Annales Bertiniani.

Mort du duc de Bretagne, son fils Herispée lui succede.

Chronic Fontanell.

Les Bretons & le comte Lambert, qui pendant l'hyver avoient fait la paix ou une treve avec la France, & avoient rendu Nantes & Rennes, recommencerent la guerre au printems, & reprirent ces deux places. Enfin la mort du duc de Bretagne délivra la France d'un des plus dangereux & des plus opiniâtres ennemis qu'elle eût eus jusqu'alors. Il laissa la principauté de Bretagne augmentée des villes de Rennes & de Nantes à son fils Herispée, qui n'eut pas moins de courage

rage & d'ambition que lui. La mort du comte Lambert tué quelque temps après par un de ses ennemis, vengea aussi le roi des révoltes & des perfidies de ce comte, qui avoit été d'abord le premier ministre de l'empereur Louis le Debonnaire, & celui sur lequel ce prince se reposoit de la plus grande partie des soins du gouvernement; mais qui ayant vu sa place occupée par le comte Bernard, s'employa pendant tout le reste de sa vie à brouiller continuellement dans l'état, & fut par-là un de ceux qui contribuerent le plus à la ruine de l'empire François. 851.

Herispée bat les François, & fait une paix avantageuse.

Secundus conventus ad Mersnam.

In Capitul. Caroli Calvi.

Chronic. Fontanell.

La mort du duc de Bretagne fit esperer au roi, qu'il trouveroit désormais plus de facilité à soumettre la nation, & à la contenir dans le devoir. C'est pourquoi après avoir renouvellé à Mersen auprès de Mastric, le traité d'alliance avec l'empereur & le roi de Germanie, il conduisit une armée en Bretagne contre Herispée. Ce duc reçut les François avec une résolution à laquelle on ne s'attendoit pas. La bataille se donna, & fut très-sanglante. Les François furent défaits avec grand carnage, beaucoup de seigneurs, de ducs, de comtes, furent faits prisonniers, & le roi contraint de prendre la fuite, se retira en Anjou. On parla de paix. Le duc vint trouver le roi à Angers, où elle fut conclue à des conditions fort glorieuses au duc. On lui céda Rennes, Nantes & Retz, villes dont il étoit déja en possession. Le roi consentit qu'il portât le diadème & les autres marques de la dignité royale, à condition cependant de l'hommage, que ses prédécesseurs avoient toûjours rendu à la France. Ce prince & son successeur ont été les deux seuls que la France ait reconnus authentiquement pour rois, de l'aveu même de l'historien de Bretagne si zelé pour assurer ce titre à ceux qui ont gouverné ce pays sous la premiere race de nos rois. On ne trouve plus dans l'histoire après ces deux princes, que des princes & des ducs de Bretagne, & vingt-six ans après cette paix, Charles le Chauve devenu empereur, fit à Chiersi un decret en ces termes: » Pour » ce qui est du titre de royaume accordé aux Bretons par né» cessité, & confirmé par serment, que nos fideles ne le re» connoissent plus; parce qu'il n'y a plus de descendans de » ceux à qui il fut accordé.

Annales Bertiniani.

Regino.

D'Argentré.

Capitula Caroli Calvi apud Carisiacum.

Les Normans

Le prince de Bretagne fut redevable d'un traité si avanta-

geux, non-seulement à sa valeur, mais encore aux diversions ordinaires que les Normans faisoient dans le royaume. Ils pillerent Gand, ils entrerent dans la Seine, & vinrent de nouveau saccager Rouen, d'où ils eurent la hardiesse d'aller par terre jusqu'à Beauvais: mais au retour ils furent surpris par les François & entierement défaits. Ceux qui se sauverent, se cacherent dans les bois, regagnerent ensuite la Seine, & remonterent sur leurs vaisseaux pour retourner en leur pays.

851. *pillent Gand & Rouen, & sont défaits à leur retour.* Annales Bertiniani. Chronic. Fontanell.

Pepin est pris & livré au roi.

L'année suivante également funeste à l'empire François, par les descentes & les pillages réiterés de ces pirates, & du côté de la Seine, & du côté de l'Escaut, fut au moins heureuse en un point pour le roi; ce fut par la prise de Pepin, qui depuis tant d'années entretenoit toûjours la révolte dans l'Aquitaine. Il fut pris par Sanche comte de Gascogne, & livré au roi. Ce prince lui fit couper les cheveux, & le renferma dans le monastere de saint Medard de Soissons: mais la joie qu'il eut de cette prise fut bien temperée par la perte de Barcelone, qui fut livrée aux Sarasins par la trahison des Juifs, & où tous les Chrétiens furent passés au fil de l'épée. Il ne tint qu'à Louis roi de Lombardie, que Lothaire son pere avoit associé à l'empire deux ou trois ans auparavant en l'an 849. d'avoir sa revanche sur les Sarasins: mais une conjoncture manquée lui fit perdre le fruit de ses travaux, & lui enleva une conquête, qui lui auroit acquis une gloire infinie dans toute l'Europe. Voici comme la chose se passa.

852. Vide Notas Sirmon. ad Cap. Caroli Calvi. p. 16.

Annales Bertiniani. Mabillon in Diplomat. p. 436. & 440.

Louis roi de Lombardie assiége la ville de Barri. Ibid.

Les Sarasins s'étoient rendus maîtres de Benevent, & l'étoient toûjours de la ville de Barri: Louis qui avoit une armée assez considérable en Italie, eut ordre de l'empereur son pere d'assiéger cette place. Il le fit, poussa le siége avec toute la vigueur possible, & se prépara à y donner l'assaut par une très-grande breche, que les machines avoient faites à la muraille.

Il avoit tout disposé pour l'attaque, qui se devoit faire sur le soir. On étoit sur le point de donner, lorsque quelqu'un lui représenta que cette ville là étoit le magasin des Sarasins, & le lieu où ils avoient retiré la plus grande partie du butin qu'ils avoient fait depuis quelques années dans l'Italie; que la place étant emportée d'assaut, on ne seroit pas maître du soldat qui la brûleroit & pilleroit tout pendant la nuit; qu'on avoit besoin d'argent pour le payement des troupes; qu'il falloit sauver la

meilleure partie de celui qui étoit dans la ville; que les Sarasins se voyant prêts d'être emportés, se résoudroient à capituler, & qu'il falloit au moins différer l'assaut jusqu'au lendemain matin. Ce jeune prince se rendit à ces remontrances, & fit retirer les troupes. 852.

Il est obligé de lever le siége.

Les Sarasins agréablement surpris de cette retraite, ne perdirent pas le temps, & firent de si prodigieux travaux pendant la nuit, embarrasserent la breche de telle maniere avec des palissades & des poutres mises en travers, & firent de si forts retranchemens, que le lendemain l'assaut parut impossible, & la résistance qu'ils firent depuis fut si opiniâtre, qu'il fallut se résoudre à lever le siége.

Les seigneurs d'Aquitaine déposent leur souverain, & demandent au roi de Germanie le prince Louis.

Cependant les ravages continuoient toûjours dans le royaume de France. Nantes, la Touraine, Angers, Blois, tous ces beaux pays de la riviere de Loire étoient en proie aux Normans, & les souverains François au lieu d'exécuter tant de traités faits entr'eux pour se secourir les uns les autres, se brouillerent de nouveau. Les mécontens d'Aquitaine dont le parti n'avoit pu encore être entierement abattu, profiterent de l'éloignement de Charles occupé dans la Neustrie à appaiser les dissentions des évêques, & à tenir des conciles; & ce parti qui avoit à sa tête les parens d'un seigneur nommé Gausbert que le roi avoit fait mourir, prévalut tellement, qu'il se fit une révolte presque générale. Les seigneurs du pays dans une assemblée qu'ils tinrent, résolurent de déposer leur souverain; & ils députerent des principaux de leurs corps vers le roi de Germanie, afin de lui demander le prince Louis son fils, pour le faire leur roi.

853. & 854.

Annales Fuldens.

Ils prévirent bien que le roi de Germanie, quand même il auroit envie de leur accorder leur demande, ne manqueroit pas de leur faire de la difficulté sur leur inconstance, & de vouloir prendre des précautions pour la sureté de son fils. C'est pourquoi ils joignirent à leurs députés, des ôtages qui devoient demeurer en Germanie, jusqu'à ce que le prince fût paisible possesseur de la couronne d'Aquitaine. Ils ajoûterent, que s'il leur refusoit son fils, il les obligeroit à se donner ou aux Normans, ou aux Sarasins.

Ce prince est reçu avec applaudissement.

Ils prirent parfaitement bien leur temps. Le roi de France & celui de Germanie s'étoient brouillés depuis peu sur quel-

ques contraventions faites aux anciens traités. De sorte que les députés trouverent le roi de Germanie très-facile à leur accorder ce qu'ils lui demandoient. Le jeune prince partit avec eux, & arriva en Aquitaine, où il fut reçu avec l'applaudissement de presque toute la nation, qui ne fut pas longtemps sans s'en repentir; car le roi ayant passé la Loire avec une armée vers le commencement du carême, mit tout à feu & à sang dans une grande partie du pays. Alors le roi de France & le roi de Germanie firent tous leurs efforts pour engager l'empereur leur frere chacun dans son parti, ou du moins pour qu'il demeurât neutre. Il les tint pendant toute cette année dans de continuelles inquiétudes, soit par politique, soit par son inconstance naturelle, paroissant tantôt pencher d'un côté, & tantôt d'un autre.

854.
Annales Bertiniani.

Pepin s'enfuit du monastere de saint Medard, & revient en Aquitaine.

Un nouvel incident augmenta les troubles d'Aquitaine. Pepin qui s'étoit fait malgré lui moine de saint Medard à Soissons, ayant eu nouvelle de la révolution, trouva moyen de s'enfuir du monastere, & parut tout-à-coup en Aquitaine, où la plus grande partie de la nation se déclara pour lui.

Louis soûtenu de la puissance de son pere, étoit plus à craindre pour le roi que Pepin. C'est pourquoi sans s'embarrasser de celui-ci, qui n'avoit point d'autre ressource ni d'autre appui que le caprice d'un peuple inconstant, il s'attacha uniquement à ruiner le parti du jeune prince, & marcha droit à lui pour le combattre.

Louis quitte la partie, & retourne en Germanie.

Pepin qui connoissoit la haine que les Aquitains avoient pour Charles, à cause des derniers ravages dont il les avoit punis, crut aussi que Louis étoit son plus dangereux concurrent, & s'attacha pareillement à le perdre; de sorte que ce jeune prince attaqué de tous côtes, & n'étant presque soûtenu que de ceux qui prenoient intérêt à la famille de Gausbert, fut contraint de quitter la partie, & de retourner en Germanie, suivant l'ordre qu'il en reçut de son pere. Ce prince voyoit que les affaires tournoient mal, & d'ailleurs sollicité sans cesse par Charles & par l'empereur, de ne point recommencer la guerre civile en France, il fut bien-aise de se faire honneur de sa modération.

Il étoit lui-même obligé d'avoir toûjours les armes à la main contre les nations d'au-delà de l'Elbe & des quartiers du Da-

nube, de la Save, & de la Drave, tantôt victorieux, & tantôt battu.

854.

Les Romains se plaignent du gouvernement.

Annales Bertiniani.

La situation des affaires d'Italie ne donnoit pas moins d'inquiétude à l'empereur, que celle d'Aquitaine & de Germanie en causoit à ses deux freres. La levée du siége de Barri, qui redonnoit aux Sarasins la liberté de faire leurs courses ordinaires, & d'emmener une infinité de personnes en esclavage, avoit beaucoup chagriné les Romains. Ils faisoient hautement des plaintes du gouvernement, & de ce qu'on abandonnoit leurs biens & tout leur pays au pillage. Ce mécontentement étoit d'autant plus dangereux, que Michel III. empereur d'Orient en témoignoit aussi beaucoup de son côté; le sujet étoit que depuis long-temps sa fille étoit fiancée avec le jeune empereur Louis, & que ce prince sembloit néantmoins ne plus penser à ce mariage par les délais continuels qu'il affectoit. Il y avoit tout lieu d'appréhender que l'empereur d'Orient ayant un prétexte si plausible de rompre avec la France, ne se servît de la disposition où étoient les Romains, pour les attirer à son parti, & les réunir à l'empire d'Orient.

Ce soupçon fut confirmé par un seigneur Romain nommé Daniel, qui avoit du commandement dans l'armée d'Italie, & qui étant venu trouver le jeune empereur, accusa un autre Officier de même rang que lui, nommé Gratien, d'avoir des liaisons avec les Grecs, & de former à Rome un parti en leur faveur contre la France.

Anastasius.

Ce prince sur cette accusation partit brusquement de Pavie, & arriva à Rome sans en avoir donné aucun avis au pape ni au Sénat. On tint sur cela une assemblée des seigneurs Romains, & des seigneurs François, où Daniel soûtint son accusation: mais Gratien s'en défendit si bien & avec tant de fermeté, & tous les seigneurs Romains rendirent de si bons témoignages de sa fidélité, que l'accusateur fut convaincu de calomnie.

L'empereur Lothaire fait un voyage en-deçà des Alpes.

L'empereur qui l'aimoit, ne put néantmoins refuser justice à l'accusé; il le lui livra pour en tirer telle vengeance qu'il jugeroit à propos, en lui marquant toutefois qu'il lui feroit plaisir de lui pardonner. Gratien, partie par générosité, partie pour faire sa cour au prince, accorda la grace qu'il lui demandoit. Ainsi les choses en demeurerent-là. Les Romains

854. continuerent dans la fidélité qu'ils avoient eue jusqu'alors pour l'empereur Lothaire, & la rupture du mariage proposé n'eut aucune suite pour l'Italie; de sorte que ne craignant plus rien de la part des Grecs, il fit un voyage dans ses états en deçà des Alpes.

Il tombe malade, & meurt dans l'abbaye de Prum. Son caractr

Au milieu de tous ces mouvemens, de tous ces troubles, de tous ces malheurs de l'empire François, dont nous avons vû que l'ambition de Lothaire avoit été la premiere & la principale cause, ce prince arriva au moment fatal, où il devoit en rendre un rigoureux compte au maître souverain des rois & des empereurs. Il fut frappé d'une maladie mortelle, & la terreur des jugemens de Dieu le saisit. Il se fit transporter à l'abbaye de Prum dans les Ardennes, y renonça à l'empire & à tous ses états, se fit couper les cheveux, & prit l'habit de moine, plûtôt apparemment pour mourir en cet état, que pour y vivre en pénitent; car sa maladie étoit sans remede, &

855. il expira six jours après, le 29. Septembre de l'année 855. la quinzieme de son regne, & la soixantieme de son âge: prince ambitieux, inquiet, brouillon, artificieux, fourbe; toûjours prêt à violer ses promesses & ses sermens les plus solennels, persécuteur de son propre pere, pendant long-temps ennemi déclaré, & depuis toûjours ennemi couvert de ses freres, toûjours appliqué à troubler leurs états, sans avoir été assez habile pour régler & pacifier les siens. Il avoit commencé à ébranler l'empire François par ses révoltes du vivant de son pere. Il en vit & en avança fort la décadence, dès qu'il fut sur le throne impérial. Il ne manqua, ni de courage, ni de fermeté, ni de constance dans ses entreprises: mais elles étoient presque toûjours funestes à sa patrie, & furent certainement la source de tous les malheurs dont elle fut accablée depuis, & de tous les troubles dont elle continua d'être agitée jusqu'à l'extinction de la race de Charlemagne.

Annales Bertiniani. Epitap. Lotharii. an. 855.

Ses trois fils partagent entre eux ses états.

L'empire François étoit déja très-affoibli par le partage qu'en avoient fait entr'eux les trois fils de Louis le Débonnaire. Il le fut encore plus par la nouvelle division qui se fit entre les enfans de l'empereur Lothaire, de cette partie qu'il avoit possédée. Il laissoit aussi trois fils légitimes, Louis, Lothaire & Charles: Louis roi d'Italie & empereur, avoit déja sa part. Lothaire eut pour partage le royaume d'Austrasie, c'est-à-di-

re, le pays compris entre le Rhin & la Meuse, excepté Mayence, Spire, Wormes & quelques autres villes sur le bord du Rhin, cédées auparavant à Louis de Germanie, qui avoit voulu les avoir à cause des vignobles, pour fournir ses états de vin. Il eut de plus tout ce que possédoit son pere entre la Meuse & l'Escaut, les comtés des environs de la Meuse, le Hainaut, le Cambresis & tout le pays en descendant vers la Bourgogne le long de la Meuse jusqu'au conflans du Rhône & de la Saône, & jusqu'aux montagnes qui séparent les Suisses de ce qu'on appelle aujourd'hui la Franche-Comté. On voit par la suite de l'histoire, qu'il eut aussi dans son partage Geneve, Lausane, & Sion en Valais. Cette étendue de pays fut appellée le royaume de Lothaire, en Latin *Lotharingia*, & depuis en François Lorraine: ainsi ce nom qui se donne à présent à un état moins étendu, tire son origine du nom de ce prince. 855.

Charles le cadet de tous eut Lyon, la Provence, ce qu'on appelle le Dauphiné, & une grande partie de la Bourgogne Transjurane, c'est-à-dire, ce qui étoit de l'ancien royaume de Bourgogne au-delà du Mont-Jura. Nos anciens historiens donnent à ce partage le nom de Provence, ou royaume de Provence; parce que le pays qui porte ce nom en étoit la plus considérable partie.

Tom. II. Miscell. Balusii p. 149. Annales Bertiniani.

Et en prennent paisiblement possession.

Le roi de France & le roi de Germanie, oncles de ces princes, ne s'opposerent point à ce partage, & en laisserent prendre paisiblement possession à leurs neveux; observant fidélement le neuvieme article de l'assemblée de Mersen sur la Meuse, où ils étoient convenus avec le défunt empereur, que quand quelqu'un d'eux mourroit, ses enfans hériteroient de son état, sans que leurs oncles y pussent rien prétendre.

Si-tôt que Lothaire eut été salué roi par les seigneurs du pays, il alla à Francfort, accompagné d'une partie de ces mêmes seigneurs, rendre visite à son oncle le roi de Germanie. C'étoit celui dont il devoit le plus craindre la puissance, & le plus ménager l'autorité; quoique ce prince se trouvât lui-même alors fort embarrassé à réprimer les révoltes continuelles des Esclavons.

Annales Fuldenses.

Les Normans pillent Bourdeaux, & sont défaits entierement.

Celles d'Aquitaine devenoient moins fréquentes, soit par la crainte des Normans qui pillerent encore Bourdeaux cette année-là, soit par le changement que produisit dans les es-

prits le dessein que prit le roi de France, de déclarer roi d'Aquitaine son fils de même nom que lui. La cérémonie s'en fit à Limoges avec un applaudissement général. Cette joie fut bientôt troublée par la nouvelle qu'on reçut de l'arrivée des Normans dans la Loire, & de la descente qu'ils avoient faite du côté du Poitou. Les Aquitains néantmoins ne perdirent point courage, & sous les auspices du nouveau roi, s'étant assemblés en corps d'armée, ils allerent rencontrer les Normans sur le chemin de Poitiers, ils les chargerent avec tant de valeur qu'ils les défirent entierement; & à peine s'en échappa-t-il trois cens, qui avec beaucoup de danger regagnerent leurs vaisseaux.

855. Annales Bertiniani. ad an. 855.

Le couronnement du jeune Charles faisoit un sixieme roi dans l'empire François. Cette multitude de souverains, dont trois portoient le nom de Charles, & deux celui de Louis, peut faire autant de confusion dans l'histoire, qu'elle pouvoit alors causer de brouilleries dans l'état : cela m'oblige pour éviter cette confusion, à les distinguer le plus qu'il me sera possible. C'est pourquoi désormais je désignerai Charles roi de France, qui régnoit en Neustrie & à Paris, par son surnom de Charles le Chauve, surnom qu'il porte dans l'histoire depuis long-temps, quoique je sois très-persuadé qu'on ne le lui donnoit pas publiquement de son vivant. J'ajoûterai au nom de Charles roi d'Aquitaine, & de Charles roi de Provence en les nommant, le nom de leur royaume. J'appellerai aussi Lothaire roi de Lorraine. Pour les deux Louis, le roi d'Italie sera assez distingué de Louis de Germanie par sa qualité d'empereur.

Mort du pape Leon IV. Benoît est élû pour son successeur.

Un peu avant que cet empereur succedât au throne impérial, le pape Leon IV. étoit mort. Si-tôt qu'il eut expiré, le peuple, le Sénat, les seigneurs Romains s'étant assemblés, avoient élû pour son successeur un saint prêtre de l'église Romaine nommé Benoît. C'étoit une ancienne coûtume d'envoyer à l'empereur le decret de l'élection signé de la main de ceux qui avoient droit de suffrage, & l'on suspendoit la cérémonie du couronnement ou du sacre du pape, jusqu'à ce que l'empereur eût jugé que l'élection s'étoit faite dans les formes. On dressa & l'on signa ce decret, & l'on choisit Nicolas évêque d'Anagnie, & Mercure chef de la milice Romaine, pour le

Anastasius.

le porter à l'empereur Lothaire, & à Louis roi d'Italie son fils, qui apparemment étoit en ce temps-là en France. L'historien lui donne le nom d'Auguste aussi-bien qu'à son pere, parce qu'il avoit été dès-lors associé à l'empire. 855. *Anastasius.*

Arsene évêque de Gubio dans le duché d'Urbin, ennemi de Benoît, vint trouver les députés de Rome lorsqu'ils étoient en chemin, & il leur tourna si bien l'esprit, qu'il les engagea à faire en sorte, que l'empereur n'agréât point l'élection du prêtre élû, & qu'on en mît en sa place un autre nommé Anastase qui avoit été déposé par le défunt pape, parce qu'il ne résidoit pas en son église.

On tâche de l'exclurre du Pontificat, & de mettre Anastase en sa place. Ibid.

Les ambassadeurs n'arriverent qu'après la mort de l'empereur Lothaire, ou du-moins pendant sa derniere maladie : car ce fut Louis, à qui le decret de l'élection du pape fut présenté par les députés Romains, & à qui ils firent comprendre, qu'il étoit de son interêt & de son autorité de donner de sa main un pape aux Romains, en excluant Benoît du pontificat. Il convint avec eux de la maniere dont on s'y prendroit pour faire réussir ce dessein, & les fit suivre d'assez près par ses envoyés, qui devoient assister à la consécration du pape. L'évêque d'Anagnie & Mercure arriverent à Rome, & présenterent à Benoît les lettres de l'empereur qui ne disoient rien autre chose, sinon qu'il avoit fait partir ses envoyés, & qu'ils ne seroient pas long-temps sans arriver à Rome.

Tandis qu'ils approchoient, ces deux hommes faisoient secretement leurs brigues, & grossissoient le parti d'Anastase. Ils parloient éternellement de la venue des envoyés de France, & disoient qu'il falloit que pour faire honneur au nouvel empereur, le peuple allât en foule au-devant d'eux : cela étoit nécessaire pour l'exécution de leur dessein. Peu de temps après on eut nouvelle que les envoyés étoient arrivés à Orta, qui est environ à quarante mille de Rome. L'évêque d'Anagnie & Mercure s'y rendirent, & gagnerent en chemin plusieurs seigneurs en faveur d'Anastase. L'évêque de Porto & celui de Todi qui s'étoient évadés de Rome secretement, se jetterent aussi dans ce parti.

La conspiration ne put être si secrete, que Benoît n'en fût averti. C'est ce qui l'obligea à envoyer au-devant des commissaires de l'empereur, deux évêques dont il étoit sûr, pour

leur raconter la maniere canonique & paisible dont il avoit été
855. élû, & l'injustice des prétentions de ses ennemis: mais on arrêta ces deux évêques à leur arrivée, & on leur donna des gardes. Nonobstant cette extrème violence, quelques seigneurs Romains voulurent bien encore se charger d'aller trouver les envoyés de l'empereur de la part du pape: on les arrêta aussi, & on s'avançoit toûjours vers Rome.

Quand les envoyés furent assez près de la ville, ils firent avertir le peuple & le clergé, qu'ils approchoient, afin qu'on leur rendit les honneurs dûs à leur caractere. Le peuple & le clergé sortirent & vinrent les recevoir.

Anastase s'empare de l'église de saint Pierre, & fait mettre Benoît en prison.

Comme il n'y avoit presque plus personne dans Rome, Anastase escorté de ses partisans s'empara sans opposition de l'Eglise de saint Pierre, & en prit possession. Delà il alla au Palais de Latran. Il y trouva Benoît assis dans le throne pontifical, revêtu des habits de souverain pontife, qui attendoit avec beaucoup de fermeté à quoi se termineroient toutes ces violences. Anastase le fit tirer de dessus son throne, on le dépouilla des habits pontificaux, & on le mit en prison.

A cette nouvelle tout Rome fut dans la consternation: en vain les partisans d'Anastase tâchoient d'attirer à leur parti les plus accredités parmi le peuple, afin de le diviser, & d'avoir au moins quelque lieu de dire qu'Anastase avoit été élû par le peuple Romain. Ils ne réussissoient pas mieux dans le clergé, dont la plûpart tant évêques que prêtres & diacres, se prosternoient aux piés des autels, pour implorer la justice de Dieu contre les ennemis de son Eglise. Cela déconcerta les envoyés de l'empereur, qui firent le lendemain une nouvelle tentative.

Les envoyés de l'empereur veulent faire reconnoître Anastase pour pape.

Le peuple & la plûpart du clergé étant assemblés dans l'Eglise de sainte Æmiliene, ils y vinrent avec toute leur suite & quantité de gens armés, entrerent dans le chœur, & dirent tout haut au clergé, qu'il falloit reconnoître Anastase pour pape, ou qu'on les feroit tous passer au fil de l'épée. Ils répondirent qu'ils périroient plutôt que de se séparer de leur pasteur légitime pour reconnoître un excommunié. Les envoyés eurent beau les presser & les menacer, ils ne purent rien obtenir, & se retirerent fort en colere, mais sans faire aucune violence.

Ils entrerent dans une maison près de l'église, d'où ils envoyerent querir l'évêque d'Ostie & l'évêque d'Albano, pour sacrer Anastase. Ils refuserent d'y aller, mais on les y mena par force. On n'oublia ni promesses, ni menaces, ni prieres pour les engager à faire ce que l'on souhaitoit d'eux. Ils tinrent ferme, & parlerent eux-mêmes si fortement aux envoyés qu'ils les adoucirent beaucoup. 855.

Le jour d'après les envoyés étant entrés dans l'église de saint Sauveur, le peuple commença à crier tout d'une voix qu'on leur rendît leur pasteur, & qu'ils n'auroient jamais d'autre pape que Benoît. Ce tumulte étonna les envoyés : ils appellerent quelques-uns des évêques qui étoient presens, & leur proposerent de tenir avec eux une conference sur ce sujet. Ils y consentirent, & cette résolution ayant été rapportée au peuple, l'appaisa.

Ils n'en peuvent venir à bout, & consentent à la consecration de Benoît.

Les offres que les ambassadeurs firent dans cette conference furent aussi inutiles que les précedentes. Ils virent bien l'impossibilité qu'il y avoit, à trouver de quoi faire en faveur d'Anastase une faction assez nombreuse pour mériter le nom de parti. Ils comprirent qu'ils n'avoient point d'autres moyens pour soûtenir cet Intrus, qu'une violence ouverte & infiniment odieuse, qui ne pouvoit manquer d'avoir de très-fâcheuses suites, dont ils devoient craindre que l'empereur ne les rendît responsables ; ainsi ils revinrent peu à peu ; & après avoir fait examiner toutes les procédures de l'élection de Benoît, ils avouerent qu'il n'y avoit rien de défectueux : neantmoins pour sauver en quelque façon leur honneur, ils demanderent un délai de trois jours, pendant lesquels on ordonneroit un jeûne pour obtenir les lumieres du ciel. Le jeûne fut ordonné, & après les trois jours ils consentirent à la consecration de Benoît, & abandonnerent Anastase.

Anastasius.

La cérémonie se fit avec beaucoup de tranquillité & de pompe en presence des ambassadeurs. Le pape pardonna à ceux qui s'étoient declarés contre lui : ils lui baiserent les piés, & il leur donna sa bénédiction. Le seul évêque de Porto fut privé de l'honneur qui lui appartenoit par la prérogative de son Siége, de sacrer le pape, étant contre la bienséance, qu'un homme qui venoit d'être l'auteur d'un schisme si visi-

blement injuste, fit une telle fonction. Les ambassadeurs avant la cérémonie du sacre avoient eu un entretien secret avec le pape, dont eux & lui parurent fort contens : ainsi tout fut pacifié.

855.

L'empereur ne veut point s'en tenir au testament de son pere.

Annales Bertiniani.

Cette affaire quelque importante qu'elle parût à l'empereur, pour augmenter son autorité à Rome, en se rendant maître de l'élection des papes, n'étoit pourtant pas celle qu'il avoit le plus à cœur. Il regardoit comme une injustice, que l'empereur son pere ne lui eût donné aucune part dans le partage qu'il avoit fait un peu avant sa mort, de ses etats des Gaules. Il prétendoit qu'en l'excluant de cette partie de sa succession, il ne lui avoit rien donné, disant que son ayeul Louis le Débonnaire lui avoit de son vivant substitué l'Italie, & qu'ainsi ce n'étoit point à son pere qu'il en étoit redevable. Il faisoit valoir à son exemple, sa dignité d'empereur, & se plaignoit qu'avec cette qualité laquelle donnoit autrefois à celui qui la portoit, autorité sur tout l'Occident, il voyoit son empire borné par les Alpes, & resserré dans un fort petit espace de pays, & ce fut par ces raisons qu'il sollicita ses oncles Charles le Chauve & Louis de Germanie, de ne point trouver mauvais, qu'il ne s'en tînt point au testament de son pere, & qu'il obligeât ses freres par les armes, à lui faire part des états qu'ils avoient en France. Mais il ne trouva pas ses oncles disposés à l'écouter. La France n'étoit déja que trop miserable, sans en augmenter les malheurs par de nouvelles guerres.

Les Aquitains se révoltent de nouveau.

Ce fut principalement le roi de Germanie dont l'autorité arrêta la fougue de ce jeune empereur, Charles ayant trop d'affaires chez lui pour se mêler de celles des autres. Les Aquitains, le plus inconstant peuple du monde, ne s'accommoderent pas long-temps de leur jeune roi Charles, ou plutôt de ceux qui gouvernoient sous son nom : ils se révolterent de nouveau & se donnerent encore une fois à Pepin, & puis quelques mois après s'en étant lassés, ils envoyerent au roi de Germanie pour lui offrir la couronne d'Aquitaine. Comme il se trouva occupé des guerres qu'il avoit sans cesse avec les Esclavons & les autres peuples des quartiers du Danube & dans la Dalmatie, & qu'il ne leur faisoit que des promesses générales, sans leur envoyer des troupes, ils revin-

Annales Bertiniani. ad an. 856.

rent à Charles le Chauve, & remirent une seconde fois sur le throne d'Aquitaine son fils le petit prince Charles. Mais les révoltes recommencerent aussi-tôt, & ce qu'il y eut de plus fâcheux & de plus dangereux, fut que l'inquiétude des peuples d'au-delà de la Loire se communiqua à ceux d'en-deçà de la Neustrie. 855.

Leur exemple est suivi par les seigneurs d'en-deçà de la Loire.

Charles le Chauve qui dans le commencement de son regne avoit été obligé de ramper, pour ainsi dire, devant la noblesse de Neustrie, afin de l'engager dans son parti contre l'empereur Lothaire, & qui lui avoit toute l'obligation de n'avoir pas succombé, n'avoit pû reprendre cette autorité, dont un prince a besoin pour gouverner ses sujets, & les maintenir dans l'ordre & dans la soumission, d'où depend la tranquillité d'un état. Les seigneurs le reconnoissoient pour roi, mais à condition d'une espece d'indépendance dans laquelle ils se maintenoient & se croyoient tout permis. Ils appelloient tyrannie, les exemples de séverité & de justice qu'il faisoit quelquefois pour réprimer leurs violences. C'étoit un prince injuste & un ingrat, quand il leur refusoit leurs demandes les plus déraisonnables: rejetter leurs plaintes les plus mal fondées, c'étoit n'avoir nul égard, nulle bonté, & nulle condescendance pour des sujets, qui avoient tant de fois exposé leur vie, & donné leur sang pour lui. Ils s'eloignoient de la cour & de l'armée sous prétexte de n'y être pas en sûreté contre l'indignation du roi, & contre les artifices qu'il employoit pour les perdre. On ne voyoit par-tout que mécontens; ce n'étoit dans toutes les provinces que murmures contre le gouvernement. Enfin les seigneurs d'en-deçà de la Loire, suivant l'exemple & les impressions de ceux d'Aquitaine, prirent la résolution de le déthroner, & de se donner au roi de Germanie.

Le roi de Germanie est battu par les Esclavons. Annales Bertiniani.

La chose auroit éclaté sans aucune ressource pour Charles le Chauve, si le roi de Germanie n'avoit été battu par les Esclavons qui lui tuerent beaucoup de monde. Car ce prince avoit toute l'inclination possible à seconder la révolte des sujets de son frere, & convainquit par-là toute la terre, que c'étoit par le seul motif de son propre intérêt, qu'il étoit demeuré si long-temps uni avec lui contre l'empereur Lothaire.

Charles tient une assemblée à Chiersi sur l'Oise.

Charles profita du temps que lui donna la diversion des Esclavons, pour conjurer cette terrible tempête. Il tint au

mois de Juillet à Chierſi ſur l'Oiſe une aſſemblée d'évêques & 855.
d'abbés & de quelques-uns de ſes vaſſaux laïques, où l'on traita de la réforme de l'état, & des moyens d'empêcher les ſuites de cette révolte preſque univerſelle. On écrivit enſuite au nom de toute l'aſſemblée, une lettre circulaire aux plus conſidérables ſeigneurs tant d'Aquitaine que de Neuſtrie. Le contenu de cette lettre eſt rapporté parmi les capitulaires de Charles le Chauve. Je vais en tranſcrire ici les principaux points, parce qu'ils nous apprennent les choſes dont on traita dans cette aſſemblée, & en même-temps la ſituation fâcheuſe des affaires de ce prince, auſſi-bien que la foibleſſe de ſon gouvernement. Les voici.

Articles dreſſés dans cette aſſemblée.

Miſſa ad Francos & Aquitanos de Cariſiaco.

Que le roi ayant appris de Rodolphe ſon oncle (frere de
856. la feue impératrice Judith,) que la nation Françoiſe ſouhaitoit une conférence, où des députés de la part du roi écoutaſſent les plaintes qu'on avoit à faire, & où eux-mêmes propoſaſſent ce qu'il y avoit à corriger dans le gouvernement: il vouloit bien qu'on tînt cette conférence, & qu'il y envoyeroit des députés.

Que ſi quelqu'un de ſes ſujets ſe plaignoit juſtement d'avoir reçu quelque injure de quelque maniere que ce pût être, & que pour cela il ſe fût retiré de la cour & du ſervice, il pourroit venir faire ſes plaintes à l'aſſemblée avec toute liberté, & que le roi conſentiroit que l'injure fût réparée ſelon qu'on en ſeroit convenu.

Que ſi quelqu'un de ſes ſujets avoit manqué à ſon devoir, & reconnoiſſoit ſa faute de bonne foi, il étoit diſpoſé à lui pardonner, & qu'il ne doutât point que cette amniſtie qu'il lui donneroit, ne fût ſincere.

Que ſi quelqu'un apportoit pour excuſe de ſa révolte, qu'il s'étoit ruiné dans le ſervice ſans avoir reçu aucune récompenſe, & que la néceſſité l'avoit obligé de prendre parti ailleurs, il déclaroit que ſi les députés trouvoient que la plainte fût juſte, & qu'il y eût de la faute du roi, il étoit tout prêt à lui donner la ſatisfaction raiſonnable qu'il ſouhaiteroit, & qu'on n'avoit à craindre ſur cela aucun reſſentiment de ſon côté: mais que les députés auroient droit de faire auſſi leurs plaintes de la part du roi, ſur ce qui avoit été commis contre ſes intérêts; contre l'obéiſſance & le reſpect qui lui étoient

dûs, afin que dans la suite on ne tombât plus en de semblables fautes. 856.

Que si après des propositions si raisonnables, quelqu'un persistoit encore dans sa révolte & dans sa mauvaise conduite, l'intention du roi étoit qu'on déclarât ce perturbateur du repos public, ennemi de l'état, & qu'on le chassât du royaume: comme aussi il consentoit qu'on l'avertît lui-même des fautes qu'il feroit dans le gouvernement, soit contre les loix, soit contre la justice dûe aux particuliers de son état; & que si en étant averti, il ne s'en corrigeoit pas, il ne trouveroit pas mauvais que les évêques & les abbés s'unissent entre eux, & avec le reste de ses sujets laïques, pour soûtenir les intérêts des particuliers lesés, & pour l'observation des loix de l'état.

Que le roi pour confirmer tous ces articles, & recevoir en grace ceux qui l'avoient offensé, avoit résolu de tenir une assemblée générale à Verberie au mois de Juillet. Que si quelqu'un ne se fiant pas à la parole du roi, avoit de la peine à y venir, les évêques & tout le clergé s'engageroient à lui procurer toute sorte de sûreté, & qu'en un mot quelque assûrance qu'on demandât, pourvû qu'elle ne fût point contre la raison, on la lui donneroit; qu'enfin si quelqu'un ne s'accommodoit pas du service, & qu'il eût résolu de passer sous une autre domination, il pourroit se déclarer avec toute liberté, & que le roi lui donneroit la permission de se retirer, à condition qu'en se retirant, il ne causeroit aucun tort aux sujets de l'état.

Il tient une autre assemblée à Verberie.

C'étoit-là à peu près les choses contenues dans les articles dressés à Chiersi par les évêques, par les abbés & par quelques autres qui se trouverent à cette assemblée. Le prince par cet avilissement de son autorité, se procura une tranquillité de quelques mois. L'assemblée de Verberie se tint, où les sujets & le souverain firent semblant de se réconcilier, & les seigneurs d'Aquitaine renouvellerent leurs protestations de fidélité.

Il marie sa fille Judith à Edilulfe roi des Anglois occidentaux.

Annales Bertiniani.

Durant ce petit intervalle, ou du moins cette même année, Charles maria sa fille Judith à Edilulfe roi des Anglois occidentaux. La cérémonie du mariage se fit à Reims par l'archevêque Hincmar, au retour du voyage que ce prince Anglois venoit de faire à Rome. La princesse fut couronnée reine con-

tre la coûtume des Anglois, chez qui l'usage n'étoit pas de
856. faire porter le diadème aux épouses de leurs rois; & ce fut sans doute une condition que Charles exigea, pour l'honneur tant de sa fille, que de la France même.

Les Sarasins s'emparent de Benevent, & détruisent Naples.

Il projetta aussi le mariage de Louis son fils avec la fille d'Herispée roi de Bretagne, & dans cette vûe il donna à Louis le duché du Maine. Il espéroit par ce mariage s'ôter de dessus les bras des ennemis aussi incommodes que l'étoient les Bretons; ce projet toutefois ne fut point exécuté. Tout sembloit tendre à la paix; mais il y avoit par-tout des semences de guerres. Les trois nouveaux rois François fils du défunt empereur, s'assemblerent à Orbe ville de la Bourgogne Trans-Jurane, comme pour terminer tous leurs différends sur la succession de l'empereur leur pere: mais Louis roi d'Italie avoit des prétentions si contraires aux intérêts de ses freres, que dans la chaleur des conférences peu s'en fallut qu'on n'en vînt aux mains. Il avoit toutefois comploté avec Lothaire roi de Lorraine, pour contraindre Charles leur cadet qui étoit fort infirme, à renoncer à ses états, & à se faire d'église en leur cedant la Provence, le Lyonnois & les autres pays qu'il avoit eus en partage par le testament de son pere. Mais les principaux de la noblesse de ces provinces ayant été avertis de ce dessein, le tirerent des mains du roi de Lorraine, qui s'étoit déja saisi de lui. De cette sorte les conférences
Ibid. furent rompues, & chacun se retira fort mécontent. Durant ce temps-là l'empereur tout occupé du desir d'envahir le bien de ses freres, laissoit les Sarasins s'emparer impunément de Benevent, & courir de là dans toute cette contrée d'Italie, où ayant surpris Naples, ils la ravagerent & la renverserent de fond en comble.

Pepin s'unit avec les Normans & fait de grands ravages en divers endroits.

L'année suivante fut encore plus fatale à la France par la résolution que prit Pepin, dès qu'il se vit abandonné des peuples d'Aquitaine: ce fut de s'unir avec les Normans & de seconder ces pirates dans le dessein qu'ils avoient non-seulement
857. de piller la France, mais encore de s'y établir. Il traita avec
Annales Bertiniani. eux, & fortifiant leurs troupes des siennes, il les accom[illegible] en plusieurs des expéditions qu'ils firent dans ce ro[illegible] les conduisit à Poitiers qu'il prit & pilla, & fit de[illegible] vages en divers endroits d'Aquitaine, tandis que d[illegible]

pes de cette nation vinrent par la Seine jusqu'à Paris, en ruinerent tous les environs, brûlerent l'église de sainte Genevieve, & n'épargnerent saint Germain des Prés & saint Denys, que pour une grosse somme d'argent que ces abbayes leur payerent : ils prirent encore Chartres, & pillerent l'isle de Betau. 855.

Cette isle appartenoit au roi de Lorraine, & étoit tenue à foi & hommage par un seigneur Normand nommé Roric, à qui le défunt empereur avoit été contraint de la céder; il offrit au roi de Lorraine d'équiper une flote à ses dépens, & d'aller faire descente en Danemarc, par représailles pour le pillage de l'isle de Betau, & ce prince y consentit sans peine. Roric exécuta ce qu'il avoit projetté, & obligea le roi de Danemarc qui s'appelloit aussi Roric, de lui céder les terres dont il s'empara entre la mer & la riviere d'Eider: mais cette diversion ne fit pas revenir de France les autres Normans, qui s'y étoient fortifiés sur la Seine dans l'isle d'Oissel, vis-à-vis du Bourg d'Oissel, à quelques lieues au-dessus de Rouen.

Annales Fuldens.

Annales Bertiniani.

Les Normans font des courses de tous côtés.

Ils y avoient passé l'hyver, & en avoient fait comme une place d'armes, & un lieu de retraite, d'où ils couroient impunément de tous côtés. Ils s'y étoient fortifiés, y avoient mis des munitions en abondance, & se trouvoient en état de s'y défendre, si on venoit les attaquer. Bernon chef de ces pirates vint à Verberie trouver le roi, & lui offrit de lui faire hommage du canton dont il s'étoit saisi. Charles reçut cet hommage ne pouvant alors faire rien de mieux : mais soit que Bernon eût recommencé ses courses, soit que Charles eût compris de quelle importance il lui étoit de ne pas souffrir qu'un tel ennemi s'établît au cœur de la France, il résolut de l'en chasser. Ainsi malgré les soupçons qu'il avoit des mauvais desseins du roi de Germanie, qui entretenoit toûjours des intelligences en Aquitaine & dans les pays d'en-deçà de la Loire, depuis que les peuples s'étoient offerts de se donner à lui, il fit ses préparatifs pour assiéger Oissel.

Annales Bertiniani.

Dans la défiance que ces deux freres avoient l'un de l'autre, ils avoient attiré dans leur parti chacun un de leurs neveux, qui étoient entre eux dans des dispositions fort semblables. Charles le Chauve s'étoit ligué avec Lothaire roi de Lorraine, & le roi de Germanie avec l'empereur.

858. *Charles assiége Oissel.*

Le roi de Lorraine promit du secours à Charles pour le siége d'Oissel, que ce prince commença au mois de Juillet. Son fils Charles roi d'Aquitaine vint l'y joindre avec quelques troupes, & même avec Pepin, qui ou lassé des Normans, ou s'en voyant méprisé, s'étoit retiré d'avec eux, & avoit demandé la paix au roi d'Aquitaine, à condition qu'on lui cédât quelques comtés, & le revenu de quelques monasteres du pays. Charles le Chauve, content de cette proposition, dans un temps où il tâchoit par toutes sortes de moyens de diminuer le nombre de ses ennemis, consentit à ce traité, & le ratifia.

Il abandonne cette entreprise.

Lothaire arriva au siége avec des troupes, quelque-temps après que Charles le Chauve l'eut formé avec les siennes, la place fut fortement attaquée, & encore plus vigoureusement défendue; de sorte qu'au vingt-huitieme de Septembre après deux mois de siége, le succès étoit encore fort incertain: mais il fallut abandonner cette entreprise sur une nouvelle qui déconcerta étrangement Charles le Chauve.

Quelques mécontens ont dessein de déthroner Charles le Chauve.

Les mécontens le voyant occupé à cette expédition avec toutes ses troupes, prirent ce temps-là pour l'exécution du dessein que quelques-uns d'eux méditoient depuis cinq ans, & qu'ils avoient tâché en vain d'exécuter deux ans auparavant, c'étoit de rendre le roi de Germanie maître de la France; & de détrôner Charles le Chauve.

Ibid. Annales Fuldens.

Le roi de Germanie avoit alors trois armées sur pié qu'il avoit levées pour aller châtier les Esclavons, les Sorabes & les Abodrites sur les frontieres de ses états aux quartiers du Nord & du Danube. Une de ses armées étoit commandée par Carloman son fils aîné, l'autre par Louis son cadet, & la troisieme par un de ses généraux nommé Triculfe. Elles commençoient déja à se mettre en marche vers les lieux où elles étoient destinées, lorsque l'abbé Adelard & le comte Othon arriverent de la part des factieux de France.

Ils portent leurs plaintes au roi de Germanie, & lui offrent la couronne.

Ils furent admis à l'audience du prince, ils lui firent le récit du misérable état où la France se trouvoit, pillée de tous côtés par les payens, qui renversoient par-tout les églises, emmenoient les François en esclavage, saccageoient les villes, brûloient ce qu'ils ne pouvoient pas emporter: & puis tombant sur la conduite de leur souverain, ils dirent que ce

n'étoit pas là encore le comble du malheur des François, qu'ils avoient un roi, qui au lieu de les défendre contre les pirates, sembloit être de concert avec eux pour ruiner ses sujets; qu'on leur enlevoit par les ordres de ce prince le peu que les ennemis leur avoient laissé; que toute son application étoit à trouver des secrets & des prétextes de les dépouiller de tous leurs biens; que c'étoit un prince à qui l'on n'avoit plus nulle confiance; qu'on ne pouvoit compter ni sur ses paroles ni sur ses sermens, & que loin de pouvoir posséder son bien en repos sous un tel regne, personne n'étoit en sureté de sa vie, à cause des soupçons & des ombrages qu'il prenoit aussi aisément, qu'il les quittoit difficilement. » Nous venons, ajoûterent-ils, au » nom de la plus grande & de la plus saine partie de la nation » nous jetter entre vos bras, dans l'espérance de trouver en » votre personne un roi, qui par son courage & par sa sagesse » nous protégera contre les payens, & nous tirera de l'extré» mité de la misere où nous sommes réduits «. 858.

Le roi de Germanie paroissant fort touché de ce discours des députés, leur répondit que la proposition qu'ils lui faisoient le jettoit dans un grand embarras; qu'étant François il ne pouvoit pas n'être point touché des extrèmes malheurs de sa nation: mais que le roi de France étoit son frere, & qu'il ne pourroit sans violer les droits du sang, prendre les armes contre lui; que la chose auroit un méchant air dans le monde; qu'on interpreteroit mal ses intentions, & qu'on ne manqueroit pas d'attribuer à son ambition & au désir d'étendre sa domination, toutes les démarches qu'il feroit en faveur d'un peuple opprimé; que dans une affaire de cette importance, où il voyoit de part & d'autre de grands inconvéniens qui le tenoient en balance, il ne vouloit point décider lui-même: mais qu'il suivroit sur cela les avis de son conseil.

Réponse de ce prince.

Les députés furent fort contens de cette réponse, ayant déja apparemment pris leurs mesures du côté des ministres, & ne doutant pas que ceux qui seroient consultés connoissant bien le penchant secret du prince, ne donnassent de ce côté-là, & ne l'obligeassent à faire ce qu'on savoit bien qu'il souhaitoit de tout son cœur depuis fort long-temps.

En effet, tous conclurrent à prendre les intérêts d'un royaume entier pour le tirer de l'oppression, pour y sauver la reli-

Avis de ses ministres.

858. gion, pour l'empêcher de tomber sous le joug des payens ; que le roi en cette occasion ne faisoit point autre chose que de secourir des malheureux, & des peuples abandonnés qui avoient recours à sa puissance, & recevoir des gens qui de leur plein gré & sans en être sollicités se donnoient à lui.

Le roi de Germanie entre en France.

Ce fut ainsi qu'on leva le scrupule du prince. On contremanda aussi-tôt les trois armées, & on les fit passer le Rhin à Wormes. Le roi de Germanie à leur tête entra en France, & marcha jusqu'à Pontyon maison royale dans le Pertois proche de Vitri-le-brûlé. Presque tout ce qu'il y avoit de seigneurs en France, excepté ceux qui étoient au siége d'Oissel, vinrent-là le joindre, & lui faire serment de fidélité.

Les Bretons chassent le duc du Maine de son état. Annales Bertiniani.

Ces rébelles pour fortifier leur parti, engagerent les Bretons à déclarer la guerre au prince Louis, que son pere Charles le Chauve avoit fait duc du Maine, ainsi que je l'ai dit. Ils chasserent ce jeune prince de son état, & l'obligerent à se sauver au-delà de la Seine, où il vint se rendre auprès du roi son pere, & firent dire au roi de Germanie que dès qu'il le sauroient entré plus avant en France, ils viendroient s'unir à lui pour lui faciliter la conquête du reste de l'état. Le roi de Germanie devinoit aisément le motif qui leur inspiroit ce zele pour sa gloire, & qu'il en coûteroit au moins à la France le duché du Maine qu'ils avoient envahi : mais ce démembrement n'étoit rien pour lui, en comparaison de la conquête de tout le royaume qui lui paroissoit assurée.

Libellus proclamationis adversus Venilonem, Tom. I. Conc. Gall.

Il s'avança jusqu'à Sens dont l'archevêque nommé Venilon étoit dans son parti. Ce prélat avoit suivi le roi au siége d'Oissel avec quelques troupes qu'il étoit obligé de lui fournir. Si-tôt qu'il sut que le roi de Germanie étoit prêt à passer le Rhin, il contrefit le malade, & sous ce prétexte revint à Sens avec une partie de ceux qui l'avoient suivi au siége, & donna l'exemple de la désertion qui augmenta de jour en jour dans le camp du roi.

Charles est déposé par une assemblée d'évêques.

Le roi de Germanie campé auprès de Sens envoya prier l'archevêque de lui venir parler. Le devoir de ce prélat, ainsi qu'on le lui reprocha depuis quand on lui fit son procès, auroit été de refuser cette entrevûe avant que d'avoir eu de son souverain la permission de l'accepter : mais dès-lors il n'en étoit plus à ce scrupule. Il alla trouver le roi de Germanie,

& convint avec lui de faire au plûtôt une assemblée d'évêques pour déposer Charles le Chauve, absoudre ses sujets du serment de fidélité, & déclarer la couronne de France dévolue au roi de Germanie. Charles qui avoit prévû ce coup, avoit assemblé lui-même les évêques qui lui étoient fideles, & les avoit engagés à excommunier tous ceux qui avoient passé du côté de Louis de Germanie. Il en avoit donné avis à l'archevêque de Sens, & lui avoit envoyé les lettres du concile avec la sentence d'excommunication contre les déserteurs. Venilon se moqua de cette excommunication, & présida dans Attigni qui n'étoit point de son diocese, à l'assemblée de ces excommuniés où se fit la déposition de Charles, & où l'on prit aussi des mesures pour séparer de lui le roi de Lorraine son neveu.

858. *Ibid.*

Ibid.

Le prix de la perfidie de Venilon fut l'abbaye de sainte Colombe de Sens, & l'évêché de Bayeux pour un de ses parens dommé Tortolde homme hardi & intriguant, & tout propre à exciter & à entretenir la révolte dans cet évêché.

Concil. apud Saponarias.

Après l'assemblée d'Attigni le roi de Germanie s'avança jusques dans l'Orléannois, y reçut de nouvelles troupes des révoltés d'Aquitaine & de ceux de Bretagne; & puis il revint en Champagne. Cependant le roi sur cet avis fâcheux de l'invasion de son frere, avoit levé le siége d'Oissel, & étoit parti des bords de la Seine, étant à peine guéri d'une maladie dont il avoit été attaqué pendant ce siége, & vint avec son armée au-devant du roi de Germanie. Il remonta la Seine & puis la Marne, arriva à Châlons, & vint camper à Brienne, où quelques troupes de Bourgogne conduites par des seigneurs du pays; vinrent le joindre.

Il vient avec son armée au-devant du roi de Germanie.

Ibid.

Les armées furent trois jours en présence, pendant lesquels se firent plusieurs négociations, mais toutes sans effet. Le roi de Germanie étoit le plus fort, & Charles ne pouvoit se résoudre à abandonner son bien: mais la trahison termina l'affaire.

Annales Bertiniani.

Les troupes de Charles furent débauchées par les émissaires de Louis. La désertion fut telle, que Charles épouvanté se sauva avec peu de monde en Bourgogne. Après son départ les plus attachés à sa personne se laisserent emporter au torrent, & presque tous rendirent hommage au roi de Germanie.

Ses troupes désertent.

858.

Le roi de Germanie récompense les chefs des factieux.

Si ce prince eût su profiter de cet avantage, & de l'ardeur de ses troupes pour suivre le roi fugitif, comme plusieurs le lui conseilloient, il eût vrai-semblablement fini la guerre, & eût obligé Charles ou de sortir du royaume, ou de se rendre à discrétion: mais il jugea qu'il lui étoit plus expédient de s'assûrer la possession de ce qu'il avoit déja conquis. Il vint à Troyes où il fit de grandes largesses aux chefs des factieux, & partagea entre eux les gouvernemens, les abbayes & les autres dignités du royaume.

Il convoque une assemblée de tous les évêques de France à Reims.

Il retourna ensuite à Attigni, d'où il envoya ordre à tous les évêques de France de se trouver à Reims au vingt-cinquieme de Novembre, pour y délibérer avec lui touchant le bon gouvernement de l'état, & le rétablissement de la discipline.

Epist. Episcopor. Tom. III. Conc. Gall.

Les évêques de la province de Rouen & ceux de la province de Reims, s'assemblerent entre eux à Chiersi sur la riviere d'Oise, pour convenir de la réponse qu'ils pourroient faire. Ils lui députerent Venilon archevêque de Rouen, & Erchanrade évêque de Châlons sur Marne, qu'ils chargerent de lui exposer plus en détail les raisons marquées dans la lettre que le concile lui écrivoit, pour lesquelles ils ne pouvoient obéir à ses ordres.

Plusieurs évêques refusent d'obéir à ses ordres. Ibid.

Ces raisons étoient qu'il y avoit trop peu de temps jusqu'au jour marqué, pour que tous les évêques pussent se trouver à Reims; qu'il étoit impossible dans un terme si court de convoquer & de tenir les assemblées particulieres des provinces, qui devoient, selon les canons, précéder la générale; que Reims étant trés-éloignée de la plûpart des autres villes épiscopales du royaume, cette ville étoit fort peu commode pour un concile national, & qu'il seroit impossible à plusieurs évêques de s'y rendre; qu'un temps de troubles & de confusion comme celui où l'on étoit alors, n'étoit point propre à assembler un tel concile; que le peu d'état que le roi de Germanie avoit fait jusques-là des avertissemens & des remontrances des évêques, ne leur laissoit nul lieu d'espérer qu'il voulût avoir égard à leurs avis. Ils le prioient de consulter avant toutes choses sa propre conscience, qui lui diroit l'essentiel de ce que les évêques pourroient lui représenter, d'examiner si son entreprise & l'irruption qu'il venoit de faire dans les états de son frere, étoient justes, & de faire cet examen, en se consi-

derant lui-même au moment fatal de la mort, où Dieu lui fera rendre compte de toute sa conduite, afin de juger sainement de ceux qui l'avoient engagé à cette guerre, & des remontrances de ceux qui le conjuroient de la finir, de faire réflexion sur les désordres & sur les impietés effroyables que ses troupes Germaniques commettoient par-tout; & s'il n'étoit pas plus d'un prince chrétien de tourner ses armes contre les payens en faveur de son frere, qui en étoit accablé, que de l'attaquer lui-même dans le temps qu'il étoit occupé à les combattre. 858.

Il détache le roi de Lorraine du parti du roi de France.

C'étoient-là les choses principales contenues dans la lettre de l'assemblée de Chiersi. Cette députation ne produisit aucun effet. L'archevêque de Sens réussit mieux dans celle dont le roi de Germanie l'avoit chargé, ce fut d'aller trouver le roi de Lorraine, pour le détacher du parti du roi de France; il en vint à bout, & l'amena à Attigni, où il se reconcilia au moins en apparence avec son oncle, & retourna de-là dans ses états, abandonnant son autre oncle à sa mauvaise fortune: mais ce prince ne s'abandonna pas tout-à-fait à lui-même, & sut profiter d'une fausse démarche que son ennemi fit peu de temps après.

Annales Bertiniani.

Le roi de Germanie étant allé passer les fêtes de Noel à saint Quentin, les seigneurs François lui représenterent la difficulté qu'il y avoit à faire subsister en France toutes les troupes qu'il avoit amenées de Germanie; que les désordres qu'elles faisoient par-tout, ne serviroient qu'à lui attirer l'aversion des peuples, & que ces troupes lui étoient désormais inutiles, vû qu'il pouvoit compter sur l'affection de celles de tout le pays qui s'étoit donné à lui, & dont toute la noblesse étoit prête de verser son sang pour l'y maintenir.

Annales Fuldens.

Il renvoye une partie de son armée.

Ce prince trop crédule, donna dans ce piége que lui tendoit une partie de ceux qui lui parloient avec tant de zele pour son service. De ce nombre étoient deux seigneurs, Conrad & Felse fils du comte Conrad, & neveux de la feue impératrice Judith, & par-là cousins germains de Charles. Ils avoient quitté son parti de concert avec lui, & s'étoient rendus auprès du roi de Germanie. Ils surent si bien se contrefaire & entrer dans son esprit, qu'ils devinrent ses plus intimes confidens; jusques-là qu'il les envoya vers Charles, afin que sous 859.

Ibid.

prétexte de lui proposer quelques moyens d'accommodement, il tâchassent de reconnoître l'état des affaires de ce prince, & de prendre de nouvelles liaisons avec les mécontens de son parti, s'il y en avoit qui ne se fussent pas encore déclarés.

859.

Ils arriverent à la cour de Charles, l'avertirent du départ des troupes de Germanie, du repentir de plusieurs de ceux qui avoient pris les armes contre lui, & l'assûrerent que s'il faisoit diligence, & qu'avec les troupes qui lui restoient, il fit paroître de la résolution, en venant attaquer le roi de Germanie qui ne s'y attendoit point du tout, il se feroit sans doute une révolution.

Il est obligé de s'enfuir, & Charles reprend tout ce qui lui avoit été enlevé.

Charles le Chauve suivit ce conseil, & ayant marché à grandes journées avec toutes ses troupes, malgré la rigueur de la saison; il parut tout à coup à la vûe de celles du roi de Germanie. Par bonheur pour Charles, il venoit d'arriver nouvelle au camp ennemi, que les Sorabes, qui faisoient une partie des Esclavons, avoient tué leur duc, & alloient faire une dangereuse révolte, si le roi de Germanie ne paroissoit promptement sur la frontiere pour les dissiper. La présence de Charles, l'irrésolution de Louis, incertain s'il retourneroit en Germanie, ou s'il demeureroit pour soûtenir ses conquêtes de France, le penchant qu'un grand nombre de François avoient à retourner sous leur ancien roi, dont ils n'avoient quitté le parti au camp de Brienne, que quand il les eut abandonnés lui-même, la crainte qu'eurent les autres de la retraite du roi de Germanie, qui les laisseroit sans chef exposés au juste ressentiment de leur légitime souverain; tout cela causa beaucoup de confusion dans le camp du roi de Germanie, qui en pénétra aisément la cause, & se repentit, mais trop tard, d'avoir renvoyé ses troupes Germaniques. En un mot, n'osant se fier à son armée, dont une partie commençoit à déserter, il fut obligé à son tour de s'enfuir promptement dans ses états. Il ne fut pas plûtôt parti, que Charles trouva tout facile, il ne rencontra plus aucune résistance, & reconquit en moins de rien sans coup-ferir, tout le pays qui lui avoit été enlevé; l'inconstance du peuple François faisant depuis long-temps alternativement le bonheur & le malheur de ce prince.

Annales Fuldens.

Le roi de Lor-

Lorsque le roi de Lorraine eut appris le rétablissement de Charles

Charles dans ses états, il vint le trouver à Arches, maison royale proche de la Meuse, & se ligua de nouveau avec lui contre le roi de Germanie, dont il redoutoit toûjours l'ambition, & qui étoit le seul en état de lui nuire. Ce retour de Lothaire fit plaisir à Charles, & lui étoit de très-grande importance contre leur commun ennemi; mais il pensa à d'autres moyens qu'il crut encore plus efficaces, pour empêcher une nouvelle entreprise sur ses états.

859.
raine se ligue de nouveau avec Charles.

Etranges entreprises des évêques de France.

J'ai déja remarqué que les évêques de France s'étoient mis en possession de décider des droits des princes, & de donner & d'ôter les couronnes. Ces étranges entreprises étoient l'effet de la foiblesse du gouvernement, & du pitoyable état où les guerres civiles & les ravages des Normans avoient réduit le royaume. On voit ces prélats en diverses lettres synodales s'attribuer cette autorité, comme attachée à leur caractere & à leur qualité de lieutenans de Dieu sur la terre, & Charles le Chauve dans la conjoncture où il se trouvoit alors, poussa sa complaisance pour ces prélats, jusqu'à dire dans un acte qu'il publia contre l'archevêque de Sens, que cet archevêque n'avoit pas pû le déposer, « au moins, disoit-il, » avant que j'eusse comparu devant les évêques qui m'avoient » sacré roi, & avec lesquels il m'avoit sacré lui-même; il » falloit auparavant, que j'eusse subi le jugement de ces pré- » lats, qui sont appellés les trônes de Dieu, dans lesquels » Dieu est assis, & par lesquels il prononce ses arrêts, ayant » toûjours été prêt de me soumettre à leurs corrections pa- » ternelles & aux châtimens qu'ils voudroient m'imposer, » comme je m'y soumets encore actuellement. »

Libellus proclamationis adversus Venilonem.

Il crut donc qu'une des plus sûres précautions qu'il pût prendre contre les desseins ambitieux de son frere, étoit de faire agir ces évêques, & de les engager à déclarer au roi de Germanie, qu'il avoit encouru l'excommunication par l'irruption injuste qu'il avoit faite dans le royaume de son frere, & qu'il demeureroit excommunié, tandis qu'il perseveréroit dans ses mauvaises intentions.

Charles assemble un concile à Metz.

Tom. III. Conc. Gall.

Il convint avec le roi de Lorraine d'assembler à Metz un concile, qui se tint vers la fin de Mai sur ce sujet. Ce concile députa vers le roi de Germanie Hincmar archevêque de Reims, Venilon archevêque de Rouen, & Gonthier arche-

vêque de Cologne, avec quelques autres évêques, dont les instructions étoient telles.

859.

Instructions que ce concile donne à ses députés vers le roi de Germanie.

Premierement, dès votre premiere audience vous exhorterez le roi de Germanie à reconnoître les péchés qu'il a commis, & les maux qu'il a causés en entrant en France avec son armée, & vous lui conseillerez d'en demander pardon à Dieu.

Secondement, vous l'exhorterez à la confession de ses péchés.

En troisieme lieu, à réparer les dommages qu'il a causés.

En quatrieme lieu, s'il s'engage à cette satisfaction, vous lui ferez promettre d'avoir une entrevûe avec le roi son frere, & avec le roi de Lorraine son neveu.

Cinquiemement, de ne plus écouter les avis des mauvais conseillers & des esprits brouillons, qui lui ont fait entreprendre une si funeste guerre.

Sixiemement, d'obliger les vassaux du roi Charles, qui se sont réfugiés en Germanie, à venir se présenter devant leur légitime souverain, à condition que si leurs plaintes sont justes, on les satisfera, & que si elles ne le sont pas, le roi de Germanie priant le roi Charles de leur pardonner, il leur pardonnera : que si le roi de Germanie continue de vouloir soûtenir ces rebelles, vous lui déclarerez qu'il est lui-même excommunié, parce qu'il communique avec des gens qui sont excommuniés.

Septiemement, s'il écoute ces propositions, il faut qu'il vous promette de contribuer de tout son pouvoir à la tranquillité de l'église, tant dans son état que dans la France, de remettre les ecclésiastiques en possession de leurs priviléges & de leur autorité, & de faire rendre une exacte justice aux peuples, après leur avoir donné la paix ; & si ensuite il vous demande l'absolution, en ce cas donnez-la lui par l'autorité de la puissance apostolique, selon les formes canoniques, & accordez-lui le pardon de tous les maux qu'il a commis, ou qui ont été commis à son occasion dans nos dioceses. Reconciliez-le avec l'église, & levez l'excommunication qu'il a encourue pour avoir communiqué avec des excommuniés.

Huitiemement enfin, s'il refuse de vous écouter, gardez-vous bien de l'absoudre ; ce seroit vous lier vous-mêmes, &

vous rendre participans de ses péchés, & vous seriez désavoués par le concile qui vous envoye. 849.

Il parut fort extraordinaire que des évêques envoyassent déclarer à un prince souverain, qu'il étoit tombé en excommunication, & pour lui offrir l'absolution, n'ayant sur lui ni Jurisdiction temporelle, ni spirituelle. Aussi cette députation n'eut-elle pas grand effet à cet égard. Les députés furent reçus à Wormes par le roi de Germanie, & ils lui présenterent une lettre de la part du concile, où étoient contenues la plûpart des choses dont je viens de parler. Il la lut, & il ne leur dit rien autre chose, sinon qu'il les prioit d'oublier le passé, & d'être ses amis comme auparavant. *Réponse de ce prince.*

Hincmar archevêque de Reims répliqua, qu'il ne leur demandoit que ce qu'ils venoient lui offrir d'eux-mêmes, & que pour lui en particulier, dont l'archevêché avoit été un des plus pillés, il ne conservoit dans son cœur aucun ressentiment: mais qu'il lui conseilloit de satisfaire à Dieu en réparant les dommages causés aux églises par son armée. Gonthier archevêque de Cologne lui parla aussi sur ce même sujet.

Le roi leur fit de son côté quelques reproches dont ils se défendirent: mais touchant ce qui s'étoit résolu dans leur concile de Metz, il leur dit qu'il étoit fort surpris de la maniere dont ils en avoient usé: qu'ils avoient traité de choses qui le regardoient personnellement sans l'en avoir averti; qu'ils avoient décidé sur ses propres affaires à leur fantaisie, & qu'après lui avoir fait son procès, ils venoient lui apporter leurs décisions; qu'il n'avoit rien fait que par le conseil de ses évêques; qu'il les assembleroit à son tour; qu'il verroit avec eux ce qu'il auroit à faire dans la suite, & qu'il n'avoit rien autre chose à leur répondre.

Les évêques de France de peur de l'aigrir, n'oserent le presser davantage sur les satisfactions qu'ils demandoient. Ils lui proposerent seulement une entrevüe entre leur maître & lui, pour tâcher de conclurre une paix durable. Il y consentit, & quelque-temps après il se trouva avec le roi de France & le roi de Lorraine dans une isle du Rhin, entre Andernac & Coblents. Ils n'y purent convenir de rien, le roi de Germanie voulant avant toutes choses, qu'on lui promît que ceux des François qui avoient pris son parti, seroient rétablis dans leurs *Entrevûe du roi de Germanie, du roi de France & du roi de Lorraine.* Annales Fuldenc.

biens & dans les charges & dignités qu'ils possédoient aupa-
859. ravant, & Charles tenant toûjours ferme, sans vouloir se relâcher sur ce point-là : on convint néanmoins de part & d'autre de tenir une autre conférence en automne auprès de Bâle : mais elle ne se tint point, parce que le roi de Lorraine ayant eu quelque raison de n'y pas venir, Charles qui étoit déja en chemin pour s'y rendre, ne voulut pas y aller sans lui.

Cependant le roi de Germanie pour convaincre le monde qu'il ne tenoit pas à lui que la paix ne se fît, & pour se justifier sur l'irruption qu'il avoit faite dans le royaume de son frere, envoya Thioton abbé de Fuldes à l'empereur & au pape Nicolas I. qui avoit succédé l'année précédente à Benoît III. plus par l'autorité de l'empereur que par la faveur du clergé. L'envoyé fit si bien, que l'empereur & le pape parurent contens, & le pape le témoigna au roi de Germanie par une lettre qu'il lui écrivit.

Ibid. Annales Bertiniani.

Concile de Savonieres.

Tandis que les députés du concile de Metz étoient occupés à leurs négociations de Wormes, il se tint un autre concile à Savonieres dans le territoire de Toul, où se trouverent le roi de France, le roi de Lorraine, & Charles roi de Provence. On y traita encore des moyens de rétablir la paix entre le roi de France & le roi de Germanie. Le traité d'alliance entre le roi de France & le roi de Lorraine y fut renouvellé, & le roi de Provence y entra. Cette triple alliance étoit pour obliger le roi de Germanie à se tenir en repos. Ce fut apparemment pour empêcher que l'empereur Louis ne se liguât avec lui, que le roi de Lorraine son frere lui céda la même année quelques places au-delà du Mont-Jura ; savoir, Genève, Lausane, Sion en Valais, & quelques autres territoires.

Cap. 1. Can. 5. Annales Bertiniani.

Les évêques s'y obligent à demeurer unis pour corriger les rois, les grands seigneurs, & le peuple.

Les évêques ne s'oublierent pas non plus dans ce concile. Ils firent un decret, par lequel ils s'obligerent à demeurer très-unis entr'eux pour corriger les rois, les grands seigneurs du royaume François, & le peuple dont ils étoient chargés : ce sont les termes du decret. Ils ordonnerent pour cela, que désormais on tiendroit de fréquens conciles pour le rétablissement de l'ordre & de la discipline ecclésiastique, & obtinrent des trois rois qui étoient présens, leur consentement pour la validité de ce decret.

Charles deman-

Ce fut dans ce concile, que Charles le Chauve présenta aux

évêques un mémoire contenant l'accusation de Venilon archevêque de Sens, qui s'étoit jetté dans le parti du roi de Germanie. Il y fit l'histoire & le détail de la désertion de ce prélat, pour obtenir des évêques qu'ils le déposassent selon les formes canoniques, afin qu'il pût être ensuite puni en criminel de leze-majesté.

859. de au concile la déposition de l'archevêque de Sens.

Sur cette espece de requête présentée au concile par le roi, les évêques écrivirent à Venilon, & le sommerent de comparoître dans trente jours devant les commissaires établis par le concile pour lui faire son procès; ces commissaires étoient Remi archevêque de Lyon, Venilon archevêque de Rouen, Herard archevêque de Tours, & Rodolfe archevêque de Bourges. L'affaire néanmoins n'eut point de suite, & l'archevêque de Sens, soit par le crédit des autres évêques, qui ne souscrivoient pas volontiers à la condamnation d'un de leurs confreres, soit à la priere des autres princes François, obtint son pardon, & fut reçu en grace peu de temps après.

Cet archevêque obtient son pardon. Ibid.

Une autre affaire importante fut traitée dans ce concile. Elle regardoit la Bretagne, où il étoit arrivé beaucoup de changement. Durant le régne d'Herispée, un seigneur nommé Salomon son parent, s'étoit soulevé contre lui, & avoit demandé à Charles le Chauve d'être confirmé dans la possession d'une partie de la Bretagne dont il s'étoit emparé. On avoit trop d'interêt en France à voir des brouilleries en Bretagne, pour lui refuser ce qu'il demandoit: le roi le lui avoit accordé, & quelque-temps après, Herispée avoit été tué par ce concurrent, qui s'empara de la souveraineté de Bretagne.

Affaire importante qui regardoit la Bretagne, traitée dans le concile Ibid.

Si-tôt qu'il s'étoit vû maître du pays, il avoit fait comme ses prédécesseurs. Il s'étoit servi des embarras où se trouvoit Charles le Chauve, pour secouer le joug de la France, & avoit pris le nom de roi. Ce fut lui qui envoya des troupes au roi de Germanie, pour attaquer la France, & en l'année 859. où nous sommes, Pepin ayant perdu tout son crédit en Aquitaine, se réfugia chez lui.

Salomon duc de Bretagne prend le nom de roi.

Comme le prédécesseur de Salomon n'avoit obtenu des rois de France que par un traité forcé, qu'on lui laissât porter le nom de roi, & que Salomon n'étoit pas son fils, on ne crut pas devoir continuer de lui donner ce titre, & le concile dont je parle, ne le traite ni de roi, ni de duc, ni de comte: mais

on le nomme ſimplement ſans aucun titre, avec une périphraſe affectée : *Celui qui gouverne la Bretagne ou qui commande en Bretagne* *. Le concile de Soiſſons, tenu quelques années après, lui donne la qualité de duc.

859.

* *Qui Britannorum tenet regionem.*

De plus, on avoit laiſſé durant le regne d'Heriſpée l'affaire des évêques de Bretagne, ſans la pouſſer que foiblement. Nomenoi ſon pere, ainſi que je l'ai raconté, avoit chaſſé les évêques du pays qui s'oppoſoient à ſes violences, en avoit mis d'autres en leur place, avoit érigé l'évêché de Dol en métropole, & par-là avoit ſouſtrait à l'archevêché de Tours les évêques de Bretagne, qui en étoient ſuffragans, afin de rompre tout commerce entre ſes ſujets & la France, & faire en ſorte qu'ils n'en euſſent aucune dépendance, tant pour le temporel que pour le ſpirituel.

Il ſe fait chrétien dès qu'il eſt ſur le throne.

Tom. III. Conc. Gall. p. 570.

Salomon étoit encore payen, quand il s'empara de la ſouveraineté de Bretagne, ainſi qu'on le voit par une lettre que le pape lui écrivit en l'an 865. Il ſe fit chrétien ſi-tôt qu'il fut ſur le throne, & ce fut ſans doute cette raiſon qui fit que ce pape ne lui éctivit pas d'abord ſur le ſujet des évêques de Bretagne : mais les évêques de France ne ſe crurent pas obligés à tant de ménagemens ; ils écrivirent aux évêques de Bretagne, qui avoient ſuccédé à quelques-uns de ceux que le duc Nomenoi avoit fait élire : ils les avertirent de reconnoître l'archevêque de Tours pour métropolitain, & de ne point communiquer avec les autres évêques qui avoient été excommuniés par les papes Leon IV. & Benoît III. à cauſe de leur uſurpation, ni avec pluſieurs révoltés François que l'archevêque de Tours avoit auſſi excommuniés pour leur révolte, & ils menaçoient ces évêques de les excommunier eux-mêmes, s'ils continuoient à ne pas reconnoître leur ancien & légitime métropolitain.

Mémoire que les évêques de France envoyent à ceux de Bretagne.

Ils leur envoyerent même un mémoire des choſes qu'ils leur ordonnoient par l'autorité du concile, de repréſenter fortement à Salomon. Le premier article étoit la réunion des évêques de Bretagne avec l'archevêque de Tours, comme avec leur métropolitain. Le ſecond, qu'il falloit qu'il ceſſât de s'approprier les biens des égliſes & ceux des particuliers. Le troiſiéme, qu'il reconnût le roi de France comme ſon ſeigneur, & ſe ſouvînt que la nation Bretonne avoit été de tout temps tri-

butaire de la France ; & enfin, qu'il ne communiquât point avec ceux qui avoient été excommuniés, sous peine d'encourir devant Dieu la peine des excommuniés mêmes. 859.

Ce mémoire & la lettre qu'ils écrivent aux rebelles excommuniés, sont sans effet.

Ils écrivirent aussi aux rébelles excommuniés, pour les exhorter à rentrer dans leur devoir, & à se remettre bien avec Dieu & avec le roi, par une salutaire pénitence. Mais tout cela fut sans effet ; l'affaire des évêques ne fut terminée que plusieurs années après, & les rébelles, non plus que Salomon, ne s'embarrasserent gueres des exhortations du concile. Une bonne armée que Charles eût conduite en Bretagne auroit été plus efficace, pour remédier à tant de désordres : mais il en avoit encore plus besoin ailleurs.

Les Normans attaquent la France par divers endroits.

Annales Bertiniani.

Les Normans continuoient d'attaquer de tous côtés l'empire François. Après avoir été repoussés de la Saxe par les troupes du roi de Germanie, & fait de grands ravages du côté de l'Escaut, ceux qui s'étoient établis à Oissel sur la Seine, firent une irruption dans le pays d'entre cette riviere & la Loire, où ils trouverent plus de résistance qu'ils n'avoient compté. Une de leurs flottes passa dans la Méditerranée, entra dans le Rhône, & après avoir ravagé bien du pays, ils se saisirent de l'isle de Camargues à l'embouchure de cette riviere, & s'y fortifierent. D'autres firent descente dans l'isle de Betau ; & enfin ceux de la Seine firent encore un détachement, qui vint piller saint Valeri, Amiens & tout le pays des environs ; & quelque-temps après, ayant surpris Noyon pendant la nuit, ils en enleverent l'évêque Immon avec plusieurs personnes considérables du pays, & quelques ecclésiastiques, & comme ces captifs les embarrassoient dans leur retraite, où ils appréhendoient d'être chargés, ils les massacrerent. Ils en avoient fait autant à l'évêque de Beauvais deux mois auparavant, & l'année précédente à celui de Bayeux.

Les Normans de la Somme offrent à Charles de chasser les Normans de la Seine.

Parmi tous ces ravages & toutes ces insultes, Charles toûjours fort embarrassé, écoûta une proposition que lui firent une troupe de Normans, qui s'étoient fortifiés sur la Somme. Ils s'offrirent à lui d'aller chasser les Normans de la Seine, & de le remettre en possession d'Oissel, pourvû qu'il voulût leur donner d'avance trois mille livres pesant d'argent, en recevant les ôtages qu'ils lui donneroient pour sûreté de leur parole. Charles pour trouver cette somme s'adressa aux églises,

aux marchands, & jufqu'aux plus pauvres, afin qu'ils y contribuaffent: mais n'ayant pû les y obliger, ou n'ayant pû faire la fomme entiere, le traité ne fut point exécuté. Les Normans retirerent leurs ôtages, & allerent chercher fortune ailleurs. Ils firent defcente en Angleterre, où ils furent battus. Ceux qui s'etoient établis à Camargues réuffirent mieux. Ils monterent le Rhône, & ravagerent tout jufques à Valence.

859.

Annales Bertiniani.

Ils pillent la ville de Pife & plufieurs autres places.

Après cette expédition, s'étant remis en mer, ils firent voile en Italie, furprirent & pillerent la ville de Pife, & quelques autres places, tandis que l'empereur Louis étoit occupé à appaifer la révolte des Beneventins, qu'il châtia avec beaucoup de rigueur.

Le roi de Lorraine cede l'Alface à l'empereur.

860.

Capitula Car. Calvi.

L'unique moyen de délivrer l'empire François de tous ces malheurs, auroit été la concorde des princes. Ils le voyoient bien eux-mêmes, & faifoient de temps en temps des projets de paix & d'accommodement. Cette année-là le roi de Germanie, le roi de France & le roi de Lorraine eurent une entrevûe, & fe réunirent: mais ce ne fut que pour quelques mois. Le roi de Lorraine rentra en foupçon contre Charles le Chauve, fe ligua avec l'empereur, & lui céda l'Alface. La fuite de l'hiftoire nous fait conjecturer une raifon de la rupture de Lothaire avec fon oncle Charles, & de la ceffion qu'il fit de l'Alface à l'empereur. C'étoit une malheureufe paffion à laquelle il facrifioit tout; la chofe fit un très-grand éclat, & les fuites en furent très-funeftes pour ce prince: voici de quoi il s'agiffoit.

Annales Bertiniani, & Hincmar. de Divortio Lothar. & Theutberg.

Lothaire avoit époufé Theutberge, fœur d'un feigneur appellé Hubert, duc d'une grande partie de la Bourgogne Transjurane. Les débauches exceffives où Lothaire s'abandonna, lui infpirerent de l'averfion pour cette princeffe, & dès l'an 857. il l'éloigna. Tout le royaume en fut fcandalifé, & les parens de la reine, qui étoient puiffans, engagerent les plus confidérables des feigneurs à repréfenter au roi l'injuftice & la dureté de cette conduite; de forte que pour ne les pas irriter dans un temps où les François n'avoient pas pour leurs rois une fort grande foûmiffion, il la rappella à la cour: mais fans vouloir la voir, & même il lui donna des gardes.

Lothaire fait accufer d'incefte

Réfolu qu'il étoit de la répudier, pour mettre à fa place une de fes maîtreffes, nommée Valdrade, qu'il avoit toûjours aimée,

aimée, même avant son mariage, & du vivant de l'empereur son pere : il songea aux moyens dont il pourroit se servir pour faire déclarer juridiquement son mariage nul. Il lui suscita des accusateurs, qui l'accuserent d'avoir commis avant son mariage un inceste avec son frere le duc Hebert. On la fit comparoître dans une assemblée de quelques seigneurs qu'on lui avoit donnés pour juges, où elle nia cet horrible fait avec beaucoup de fermeté. Comme on ne pouvoit la convaincre par aucuns témoins, on consulta quelques évêques sur la maniere dont les juges pourroient se comporter dans une affaire où le crime paroissoit fort douteux.

860.

Sa femme Theutberge.

Hincmar. de Divortio Lothar. & Theutberg.

Les évêques furent d'avis qu'on eût recours à la preuve de l'eau bouillante, qui consistoit en ce que l'accusé, pour prouver son innocence, enfonçoit sa main dans un bassin plein d'eau bouillante pour en tirer un anneau qu'on y avoit mis ; s'il retiroit sa main avec l'anneau sans qu'elle fût brulée, il étoit déclaré innocent ; si la main se trouvoit brûlée, il demeuroit convaincu.

On a recours à la preuve de l'eau bouillante.

C'est-là une de ces choses qui paroissent inconcevables dans l'histoire ; il y a tant de faits & si marqués de cette nature en differens historiens, & en des historiens contemporains, qu'on ne peut nier que cette sorte de preuve & d'autres semblables, ne fussent en usage, & qu'on n'en vît l'effet, tantôt d'une façon, & tantôt d'une autre. D'ailleurs il paroît de la témerité à attendre de Dieu un miracle de cette nature, pour la justification d'un innocent, ou pour la conviction d'un coupable, & en même-temps il semble qu'il etoit fort difficile d'imposer aux juges par de certaines fourbes contre lesquelles ils devoient être en garde, & sur-tout dans une occasion pareille à celle dont il s'agit ici, où l'on vouloit perdre absolument cette reine. Toutefois la chose lui réussit.

Ibid.

Son rang & sa qualité la dispenserent de faire elle-même la preuve. Elle choisit un homme pour la faire en son nom, qui ou par zele pour la vie & pour l'honneur de cette princesse, ou pour de l'argent, consentit à mettre sa main dans l'eau bouillante. Il le fit, & la retira sans aucun mal.

Le roi à la vûe de ce prodige, n'eut plus rien à dire : elle fut déclarée innocente, reçûe à la table du roi, & rétablie dans toutes ses prérogatives de reine & d'épouse. Mais que

La reine est déclarée innocente.

sert l'innocence la mieux prouvée contre des passions aussi
860. violentes, que l'amour & la haine unies ensemble pour la perdre, & soûtenues d'une autorité suprème? Lothaire fit un voyage en Italie, où il eut une entrevûe avec l'empereur son
Ibid. frere, & à son retour il déclara qu'il avoit de nouvelles preuves contre la reine.

On fit entendre à cette princesse qu'il y alloit de sa vie, si elle ne contribuoit elle-même de tout son pouvoir au divorce que le roi souhaitoit; que ce divorce ne pouvoit se faire dans les formes, qu'ensuite de l'aveu qu'elle feroit du crime dont on l'accusoit, & qu'il falloit qu'elle le confessât.

Elle est accusée une seconde fois.

L'archevêque Hincmar en parlant de cette affaire, nous laisse en doute, si l'inceste qu'on lui reprocha alors, étoit celui-là même dont elle s'étoit déja défendue, ou si on l'accusa cette seconde fois d'avoir commis le même crime depuis son
Ibid. mariage. Quoi qu'il en soit de cette circonstance, Lothaire après l'avoir intimidée, & obligée à promettre de faire cet aveu, fit venir quelques prélats à Aix-la-Chapelle au mois de Janvier; sçavoir Gonthier archevêque de Cologne, Teutgaud archevêque de Treves, deux autres evêques & deux abbés. Il leur parla en particulier, leur exposa l'embarras où il étoit, & leur demanda s'il pouvoit en conscience regarder comme son épouse une personne capable d'un aussi grand
Ibid. crime, que celui dont la reine étoit accusée, & pour lequel elle commençoit déja d'être diffamée par tout: qu'il l'avoit volontiers reçûe après la preuve de l'eau bouillante, mais que cette voie de prouver son innocence étoit devenue suspecte par des circonstances particulieres, qui y faisoient soupçonner de la fourbe; qu'au reste elle s'étoit accusée elle-même, à lui-même, en lui disant en général qu'elle étoit indigne d'être son épouse, & qu'elle le supplioit instamment de lui permettre de se retirer dans un monastere, pour y prendre le voile. » C'est pour avoir vos avis sur une affaire si délicate, » ajoûte le roi, que je vous ai assemblés ici: mais avant que » de me répondre, il faut que vous voyiez la reine. »

Ibid. Ils étoient encore avec le roi, lorsqu'elle leur envoya un de ses officiers, pour les prier de sa part d'entrer dans son appartement. Elle se jetta à leurs piés, & les supplia les larmes aux yeux de recevoir sa confession d'un grand crime qu'elle avoit commis. Ces prélats lui dirent, qu'avant qu'elle

fit cette confeſſion, elle prît bien garde à ne rien dire contre ſa conſcience, & que ni la crainte, ni aucun autre motif ne lui fiſſent rien avancer contre la vérité. 860.

« Non, dit-elle, je prens Dieu à témoin que j'ai commis » le crime dont on m'accuſe, & j'en appelle au témoignage » de mon confeſſeur que voilà, » (c'étoit l'archevêque de Cologne) l'archevêque lui dit, qu'il étoit bon qu'elle expoſât elle-même la choſe, afin que ſes confreres puſſent en juger avec lui plus ſûrement.

Et s'accuſe elle-même pour ſauver ſa vie.

Après qu'elle l'eut fait, les deux prélats lui demanderent, ſi elle n'avoit point quelque plainte à faire, ou quelques moyens de défenſes à apporter? ſi cette confeſſion étoit ſincere, & ſi elle ne cachoit point quelque artifice? elle proteſta de nouveau qu'elle agiſſoit ſans aucun déguiſement. Les prélats ſe retirerent, lui promettant de conſulter entre eux ſur ce qui ſeroit le plus utile pour le bien de ſon ame, & dirent au roi que la reine étant convaincue d'adultere, il ne pouvoit pas en conſcience la retenir comme ſon épouſe.

Le mois ſuivant on tint à Aix-la-Chapelle une grande diete, pendant laquelle les evêques qui y aſſiſtoient, s'étant aſſemblés en concile, on y fit le rapport de la confeſſion de la reine, ſur ce rapport, elle fut encore déclarée coupable & convaincue du crime qu'elle avoit confeſſé, & l'on conclut qu'il falloit la mettre en penitence publique; mais cette concluſion fut ſans effet; car la reine s'échappa de la Cour, & ſe ſauva en France auprès de ſon frere, qui s'y étoit auſſi retiré, & de là elle écrivit ou fit écrire au pape, qui s'attira la connoiſſance de cette affaire: & ce fut apparemment cette retraite que Charles le Chauve donna à Theutberge dans ſon royaume, qui le brouilla avec le roi de Lorraine.

Elle ſe retire en France.

Annales Bertiniani.
Epiſt. Epiſcop. ad Nicol. Papam.

Il eſt ſurprenant que tant d'evêques, qui ne prêchoient alors à toute occaſion que le rétabliſſement de la diſcipline dans l'égliſe de France, ſe fuſſent ainſi faits les miniſtres de l'injuſte & honteuſe paſſion d'un prince, qui ne vouloit perdre la reine ſa femme, que pour ſatisfaire une inclination criminelle. Un de nos anciens annaliſtes nous découvre ſur cette affaire l'infame intrigue de Gonthier archevêque de Cologne, confeſſeur de la reine & grand-maître de la chapelle du roi de Lorraine. Il dit que Lothaire l'engagea, & par

Les évêques favoriſent le procédé injuſte de Lothaire.

Annales Metenſ.

lui-même & par ses confidens à la perte de cette princesse ; en lui faisant espérer de prendre pour épouse & de mettre sur le throne à la place de la reine, la niece de ce prélat, s'il pouvoit faire en sorte par son crédit, qu'un concile déclarât son mariage nul ; que Gonthier ayant été gagné par cet appas, aida lui-même le roi à corrompre l'archevêque de Treves, qui étoit un homme simple & ignorant, en lui citant divers passages de l'ancien & du nouveau testament, & des canons de conciles, qui selon qu'il lui fit entendre, autorisoient ou permettoient cette espece de divorce.

860.

De Divortio Lothar. & Theutberg.

Cependant Hincmar archevêque de Reims, ayant reçu les premieres procedures faites par ces evêques au mois de Janvier à Aix-la-Chapelle, les trouva si irrégulieres, & les crut si contraires à la vérité, qu'il ne pouvoit se persuader qu'elles eussent été faites de la sorte. La suite de l'affaire fit bien voir que la reine étoit innocente, & que tout ce qu'elle faisoit & disoit n'étoit que pour sauver sa vie, & pour attendre l'occasion de s'échaper des mains de ceux qui étoient résolus à la perdre.

Ils écrivent au pape sur cette affaire.

Tom. III. Conc. Gall.

Les evêques surpris de sa fuite, & ayant sû que le pape avoit été informé de tout, lui écrivirent, pour le prier de ne se point laisser prevenir par les personnes que leurs ennemis & ceux du roi leur maître avoient envoyés à Rome, pour décrier auprès de sa sainteté leur conduite aussi-bien que celle du prince : qu'ils n'avoient agi que sur la confession que la reine même leur avoit faite de son péché, & qu'au reste jusqu'à-présent ils n'avoient fait autre chose que de la mettre en pénitence ; que depuis elle s'étoit sauvée en France, & qu'il apprendroit tout le détail de ce qui s'étoit passé, par Theudgaud archevêque de Treves, & Atton évêque de Verdun, qui alloient le trouver de la part du roi & de la part du concile tenu à Aix-la-Chapelle. Ces deux prélats ne réussirent pas dans leur ambassade, ainsi que je le dirai, en racontant les suites de cette affaire, qui dura plusieurs années.

Bataille entre les François & les Bretons.

Annales Metens.

Charles le Chauve apprenoit avec plaisir l'embarras de Lothaire, & les evêques de France ne contribuerent pas peu à l'augmenter ; mais celui de Charles n'étoit pas moindre. Il avoit toûjours les Normans au milieu de son état, & les Bretons sur les frontieres, qui le tenoient dans de continuel-

les alarmes. Il se donna cette même année entre ceux-ci & & les François une grande bataille, dont voici l'occasion & quelque détail. 860.

Un seigneur François nommé Lambert, étoit duc & gouverneur du pays d'entre la Seine & la Loire. Il eut un démêlé avec un autre seigneur très-puissant de ce pays-là nommé Vivien, & il le tua en trahison. Un autre nommé Gobert, ami ou parent de Vivien, vengea sa mort, & tua le duc Lambert, & fit main-basse sur plusieurs de ceux du même parti. Le roi fit arrêter Gobert, & lui fit couper la tête. Cette espece de guerre civile entre les seigneurs avoit mis tout le pays en desordre, & les querelles des particuliers leur faisoient oublier les soins qu'ils devoient à l'état pour la garde des frontieres.

Salomon duc de Bretagne ne manqua pas cette occasion; il passa la Loire, & vint faire le dégât jusqu'à Poitiers, mettant tout à feu & à sang, & s'en retourna avec ses troupes chargées d'un très-grand butin.

Le roi indigné de cette insulte, entra peu de temps après en Bretagne avec une assez grande armée. Le duc de Bretagne vint au devant des François à la tête de la sienne, & accepta la bataille qu'on lui presenta.

Maniere de se battre de la cavalerie Bretonne. Ibid.

Charles avoit dans son armée beaucoup de cavalerie Saxonne, que son frere Louis de Germanie, quoiqu'ils ne fussent pas fort bien ensemble, lui avoit vendue pour quelque temps. Il mit cette cavalerie sur une ligne devant le reste de son armée, pour soûtenir les premiers efforts de la cavalerie Bretonne, que les derniers souverains de Bretagne avoient exercée à se battre d'une maniere, qui avoit quelque chose de semblable à celle des anciens Parthes. Les cavaliers étoient armés de javelots; ils venoient par petits pelotons caracoler autour de l'ennemi, & sans en venir aux mains, lançoient leurs javelots d'assez loin, puis ils se retiroient au gros de l'armée avec beaucoup de vitesse. S'ils étoient poursuivis, ils lançoient même en fuyant, leurs javelots, & avec tant d'adresse, qu'ils ne manquoient gueres leur coup.

A la premiere charge que les Bretons firent avec leurs javelots, les Saxons plierent; ils furent poursuivis jusqu'à l'in-

860. ſert l'innocence la mieux prouvée contre des paſſions auſſi violentes, que l'amour & la haine unies enſemble pour la perdre, & ſoûtenues d'une autorité ſuprème? Lothaire fit un voyage en Italie, où il eut une entrevûe avec l'empereur ſon frere, & à ſon retour il déclara qu'il avoit de nouvelles preuves contre la reine. *Ibid.*

On fit entendre à cette princeſſe qu'il y alloit de ſa vie, ſi elle ne contribuoit elle-même de tout ſon pouvoir au divorce que le roi ſouhaitoit; que ce divorce ne pouvoit ſe faire dans les formes, qu'enſuite de l'aveu qu'elle feroit du crime dont on l'accuſoit, & qu'il falloit qu'elle le confeſſât.

Elle eſt accuſée une ſeconde fois.

L'archevêque Hincmar en parlant de cette affaire, nous laiſſe en doute, ſi l'inceſte qu'on lui reprocha alors, étoit celui-là même dont elle s'étoit déja défendue, ou ſi on l'accuſa cette ſeconde fois d'avoir commis le même crime depuis ſon mariage. Quoi qu'il en ſoit de cette circonſtance, Lothaire après l'avoir intimidée, & obligée à promettre de faire cet aveu, fit venir quelques prélats à Aix-la-Chapelle au mois de Janvier; ſçavoir Gonthier archevêque de Cologne, Teutgaud archevêque de Treves, deux autres evêques & deux abbés. Il leur parla en particulier, leur expoſa l'embarras où il étoit, & leur demanda s'il pouvoit en conſcience regarder comme ſon épouſe une perſonne capable d'un auſſi grand crime, que celui dont la reine étoit accuſée, & pour lequel elle commençoit déja d'être diffamée par tout: qu'il l'avoit volontiers reçûe après la preuve de l'eau bouillante, mais que cette voie de prouver ſon innocence étoit devenue ſuſpecte par des circonſtances particulieres, qui y faiſoient ſoupçonner de la fourbe; qu'au reſte elle s'étoit accuſée elle-même, à lui-même, en lui diſant en général qu'elle étoit indigne d'être ſon épouſe, & qu'elle le ſupplioit inſtamment de lui permettre de ſe retirer dans un monaſtere, pour y prendre le voile. » C'eſt pour avoir vos avis ſur une affaire ſi délicate, » ajoûte le roi, que je vous ai aſſemblés ici: mais avant que » de me répondre, il faut que vous voyiez la reine. » *Ibid.* *Ibid.*

Ibid. Ils étoient encore avec le roi, lorſqu'elle leur envoya un de ſes officiers, pour les prier de ſa part d'entrer dans ſon appartement. Elle ſe jetta à leurs piés, & les ſupplia les larmes aux yeux de recevoir [illegible]
qu'elle avoit commis. Ce

860.

fît cette confeſſion, elle prît bien garde à ne rien dire contre ſa conſcience, & que ni la crainte, ni aucun autre motif ne lui fiſſent rien avancer contre la vérité.

« Non, dit-elle, je prens Dieu à témoin que j'ai commis » le crime dont on m'accuſe, & j'en appelle au témoignage » de mon confeſſeur que voilà, » (c'étoit l'archevêque de Cologne) l'archevêque lui dit, qu'il étoit bon qu'elle expoſât elle-même la choſe, afin que ſes confreres puſſent en juger avec lui plus ſûrement.

Et s'accuſe elle-même pour ſauver ſa vie.

Après qu'elle l'eut fait, les deux prélats lui demanderent, ſi elle n'avoit point quelque plainte à faire, ou quelques moyens de défenſes à apporter ? ſi cette confeſſion étoit ſincere, & ſi elle ne cachoit point quelque artifice ? elle proteſta de nouveau qu'elle agiſſoit ſans aucun déguiſement. Les prélats ſe retirerent, lui promettant de conſulter entre eux ſur ce qui ſeroit le plus utile pour le bien de ſon ame, & dirent au roi que la reine étant convaincue d'adultere, il ne pouvoit pas en conſcience la retenir comme ſon épouſe.

Le mois ſuivant on tint à Aix-la-Chapelle une grande diete, pendant laquelle les evêques qui y aſſiſtoient, s'étant aſſemblés en concile, on y fit le rapport de la confeſſion de la reine, ſur ce rapport, elle fut encore déclarée coupable & convaincue du crime qu'elle avoit confeſſé, & l'on conclut qu'il falloit la mettre en penitence publique; mais cette concluſion fut ſans effet; car la reine s'échappa de la Cour, & ſe ſauva en France auprès de ſon frere, qui s'y étoit auſſi retiré, & de là elle écrivit ou fit écrire au pape, qui s'attira la connoiſſance de cette affaire : & ce fut apparemment cette retraite que Charles le Chauve donna à Theutberge dans ſon royaume, qui le brouilla avec le roi de Lorraine.

Elle ſe retire en France.

Annales Bertiniani.
Epiſt. Epiſcop. ad Nicol. Papam.

Il eſt ſurprenant que tant d'evêques, qui ne prêchoient alors à toute occaſion que le rétabliſſement de la diſcipline dans l'égliſe de France, ſe fuſſent ainſi faits les miniſtres de l'injuſte & honteuſe paſſion d'un prince, qui ne vouloit perdre la reine ſa femme, que pour ſatisfaire une inclination criminelle. Un de nos anciens annaliſtes nous découvre ſur cette affaire l'infame intrigue de Gonthier archevêque de Cologne, confeſſeur de la reine & grand-maître de la chapelle du roi de Lorraine. Il dit que Lothaire l'engagea, & par

Les évêques favoriſent le procédé injuſte de Lothaire.

Annales Me:enſ.

proposer le dessein de l'année précedente, de chasser les Normans d'Oissel.

861.

Au lieu de trois mille livres pesant d'argent qu'ils avoient demandé alors pour cette expédition, ils en voulurent avoir cinq mille, & demanderent outre cela qu'on leur fournît les vivres & le fourrage. Le roi s'y accorda, & trouva, quoiqu'avec assez de peine, dequoi faire cette dépense.

Il reprend l'isle d'Oissel par le secours des Normans de la Somme.
Ibid.

Veëland entra donc dans la Seine avec deux cents voiles, & vint assieger ses compatriotes dans l'isle d'Oissel. Peu de temps après il fut encore joint par une autre troupe de Normans, qui arriverent sur soixante vaisseaux. Les attaques & la défense furent également vigoureuses; le siége fut très-long: mais enfin les vivres manquant aux assiegés, ils furent obligés de se rendre, après avoir souffert long-temps la faim & les plus extrèmes miseres. Ils capitulerent, & racheterent leur vie par six mille livres pesant d'or & d'argent, à condition que les Normans vainqueurs les recevroient, parmi eux, ou pour retourner en leur pays, ou pour aller ensemble chercher fortune ailleurs: ainsi Oissel fut remis entre les mains du roi.

Toute cette grande flote descendit la Seine pour se mettre en mer; mais la saison étoit déja si avancée, & la mer si grosse, qu'ils ne voulurent pas s'y engager; de sorte qu'ils remonterent la Seine: le roi fut contraint de leur accorder des quartiers d'hyver sur le bord de cette riviere, & Veëland prit le sien avec ses gens aux environs de Melun.

Il forme des desseins sur les états du roi de Provence son neveu.

Le danger où Charles voyoit son royaume par cette armée de Normans réunis & maîtres de la plus grande partie des bords de la Seine, où ils avoient étendu leurs quartiers, ne fut pas capable d'arrêter son ambition, & de l'empêcher de former des desseins sur le royaume du jeune Charles son neveu roi de Provence.

Annales Bertiniani.

Ce prince étoit d'une très-foible complexion, & prévoyoit bien qu'il n'avoit pas long-temps à vivre, étant toûjours malade. Il avoit fait dès l'an 857. un traité avec son frere le roi de Lorraine, par lequel ce roi lui cédoit les évêchés & les territoires de Bellai & de Tarentaise, & lui de son côté, en cas qu'il vînt à mourir avant que d'être marié, & d'avoir eu des enfans, le déclaroit heritier de ses états.

Un

Un tel traité ne pouvoit être que très-désagreable à Charles le Chauve & aux autres princes de la maison royale, qui avoient tous des prétentions sur cette succession. Quelques esprits brouillons du royaume de Provence, n'ignorant pas cette disposition des princes à l'égard de leur roi, écrivirent à Charles le Chauve, sous prétexte de le prier de venir les secourir contre les Normans, qui s'étoient saisis de l'isle de Camargue, & couroient toute la Provence ; mais en effet, comme ils le lui firent entendre, c'étoit pour se donner à lui, & faire déclarer la Provence en sa faveur contre son roi légitime, sitôt que l'armée Françoise paroîtroit.

861.
Conspiration contre le roi de Provence.

Charles n'hesita pas, & ayant rassemblé quelques troupes, il nomma son fils Louis pour lieutenant général dans son royaume, & sous lui le duc Adelard, oncle de la reine Irmintrude, & partit avec cette princesse pour la Provence. Il s'avança jusqu'à Mâcon : mais ou bien les affaires avoient changé de situation, ou les conjurés furent prevenus. Il ne se fit aucun mouvement, & Charles fut obligé de retourner sur ses pas, avec la confusion d'avoir contre ses sermens fait paroître à tout l'empire François ses mauvais desseins sur les états de son neveu.

A son arrivée à Pontion maison royale sur les frontieres de Champagne, il trouva des envoyés de son frere le roi de Germanie, & de son neveu le roi de Lorraine, qui étoient venus pour se plaindre de sa conduite de la part de leurs maîtres. Il la justifia du mieux qu'il lui fut possible ; & la chose n'eut point de suite.

Mesures que Charles prend pour s'opposer aux entreprises des Normans.

Annales Bertiniani.

Cependant les Normans qui avoient pris leurs quartiers sur les rivages de la Seine au-dessus de Paris, & avoient promis au roi d'y vivre paisiblement sans exercer aucune violence, formoient nonobstant toutes ces belles promesses, des desseins sur les pays des environs de la Seine, de la Marne, & de l'Oise. Le roi le sut, & prit des mesures pour s'opposer à leurs entreprises. Il convoqua pour ce sujet à Senlis une assemblée des comtes & des seigneurs de tous ces cantons, afin de leur donner ordre de se mettre sous les armes, & d'assembler leurs vassaux. Il se rendit à Senlis ; mais comme les Normans avoient rompu tous les ponts de la Seine & de la Marne, & que depuis peu prévoyant le dessein du

862.

roi, ils s'étoient saisis de tous les bateaux qui étoient sur ces
861. deux rivieres, il fut impossible aux seigneurs François qui étoient au-delà, de se rendre à l'assemblée de Senlis.

Dans le temps que le roi déliberoit en cette ville-là, avec les autres, sur les mesures qu'il y avoit à prendre pour leur conservation, il eut avis que ceux des Normans qui avoient leurs logemens dans l'abbaye de saint Maur des Fossés & aux environs, avoient composé un corps de leurs meilleurs hommes, pour surprendre la ville de Meaux, & qu'ils s'étoient embarqués dans quantité de petits bateaux sur la riviere de Marne pour cet effet.

Sur cet avis il partit sur le champ de Senlis avec ce qu'il avoit de troupes, & vint se saisir d'un pont à demi rompu, entre Meaux & saint Maur, le fit racommoder avec beaucoup de diligence, borda de soldats les deux côtés de la Marne, & s'empara de plusieurs postes, d'où il pouvoit aisément charger les Normans, soit qu'ils prissent le parti d'avancer, ou celui de se retirer.

Il les oblige par capitulation de sortir du royaume.

Les Normans ayant appris la marche du roi, laisserent leur entreprise de Meaux, & penserent à leur retraite : mais ils furent coupés & enveloppés de toutes parts. Il fallut capituler : les conditions furent qu'ils rendroient sur le champ tous les prisonniers qu'ils avoient faits en entrant dans la Marne, & qu'au plutôt eux & les autres Normans de la Seine s'embarqueroient sur cette riviere, pour gagner la mer & sortir du royaume, ou que si quelques-uns d'entr'eux se trouvoient bien en France, ils s'enrôleroient dans les troupes du roi, pour y obéir & y servir comme les autres soldats François. Ce fut une necessité pour les Normans d'accepter ces conditions, & ils donnerent dix ôtages, que le roi choisit tels qu'il voulut.

Ils vont offrir leur service au duc de Bretagne.

Vingt jours après, Veëland le plus considerable des généraux Normans, & celui qui avoit pris Oissel, vint trouver le roi, lui fit serment avec ses gens de ne jamais porter les armes contre lui, & ensuite il alla faire embarquer toutes ses troupes, qui descendirent jusqu'à Jumiege, bien au-dessous de Rouen, où ils s'arrêterent pour y radouber leurs vaisseaux. Ils en partirent à la fin de Mars; & quand ils furent à l'embouchure de la Seine, la flote se partagea; car j'ai déja

remarqué qu'ils avoient divers chefs indépendans les uns des autres. Chacun prit ſa route comme il voulut : mais la plus grande partie alla offrir ſon ſervice à Salomon duc de Bretagne, & une autre troupe du même pays, qui avoit été pirater ſur les côtes d'Eſpagne, vint auſſi au retour ſe donner à lui. 862.

Neanmoins le comte Robert, qui commandoit entre la Seine & la Loire, ayant ſu le deſſein des Normans, & que le duc de Bretagne avec ce ſecours l'accableroit infailliblement, envoya promptement vers ceux qu'on appelloit Normans de la Seine, & les pria de ne point s'engager avec le duc. Enſuite leur ayant promis de leur faire payer au plutôt ſix mille livres peſant d'argent, il fit ligue avec cette partie de la nation contre le duc de Bretagne ; & même le général Veëland, qui pendant qu'il avoit été en France, s'étoit fait inſtruire de la religion chrétienne, prit la réſolution de l'embraſſer. Il vint avec ſa femme & ſes fils trouver le roi, qui le reçut parfaitement bien, & lui permit de demeurer en France, où il fut baptiſé avec toute ſa famille, & tous ceux qui l'avoient ſuivi.

Et ſont battus par le comte Robert.

Le duc de Bretagne ne fut pas long-temps ſans ſe ſervir des Normans qu'il avoit pris à ſa ſolde. Il remplit de troupes douze de leurs vaiſſeaux qu'il fit entrer dans la riviere de Loire, pour faire des courſes ſur les terres de France : mais le comte Robert les ſurprit, ſe rendit maître de toute cette flote, & fit paſſer au fil de l'épée tout ce qui s'y trouva.

Le roi fait fortifier la Seine au-deſſus de Rouen.

Annales Bertiniani.

Le roi trop heureux d'avoir mis ſi aiſément cette partie des Normans hors de France, convoqua une diete à Piſte qui étoit une maiſon royale près de cet endroit, où la petite riviere d'Andele d'un côté, & la riviere d'Eure de l'autre, ſe jettent dans la Seine à trois lieues au-deſſus de Rouen. Il fit comprendre à la diete l'importance qu'il y avoit d'empêcher que cette terrible nation ne rentrât en France, au moins auſſi avant qu'elle avoit fait : & il fut réſolu d'un commun avis de fortifier & de fermer la Seine en cet endroit.

Si le roi avoit pû prendre de ſemblables précautions dans toutes ſes principales rivieres, & avoir des vaiſſeaux bien fournis de ſoldats à toutes leurs embouchures, & des corps de garde aux endroits où les deſcentes ſe pouvoient faire avec le

plus de facilité, pour avertir la milice du pays de prendre
862. les armes aux approches des Pirates, il se feroit mis à couvert de leurs insultes. C'étoit le moyen dont Charlemagne avoit usé autrefois. Depuis l'Océan Germanique jusqu'à l'Ebre au-delà des Pyrenées; & depuis Barcelone jusqu'au-delà de Rome, tout étoit par-là en sûreté. Charles le Chauve n'avoit pas un grand terrein à garder; la Somme, la Seine, la Loire & la Garonne, étoient les endroits ordinaires par où les Normans entroient dans ses états. C'étoit par assûrer l'embouchure de ces rivieres qu'il falloit commencer; mais ou faute d'application, ou faute d'argent, ou faute d'autorité, rien de tout cela ne se faisoit; l'esprit d'indépendance s'étoit répandu par-tout: il passa de ses sujets jusques dans sa propre famille, & le chagrin que lui causerent cette même année trois de ses enfans, ne lui laissa gueres goûter le plaisir de sa victoire sur les Normans.

Sa fille Judith veuve du roi des Saxons occidentaux, revient en France.
Annales Bertiniani.

J'ai dit que sa fille Judith avoit épousé Edilulfe roi des Saxons occidentaux en Angleterre. Ce roi mourut dès l'année 858. laissant plusieurs fils d'un autre mariage, dont l'aîné appellé Adalbolde ou Ethelbolde, après la mort de son pere, épousa cette princesse qui étoit sa belle-mere. Ce mariage scandaleux dura deux ans, au bout desquels Ethelbolde mourut, & la princesse revint en France avec beaucoup d'argent qu'elle avoit amassé de la vente de quantité de terres que les deux rois ses époux lui avoient données.

Le roi son pere lui assigna Senlis pour sa demeure, & recommanda à l'évêque d'avoir soin de sa conscience & de sa conduite.

Elle est enlevée par Baudouin comte de Flandre.
Ibid.

Elle étoit jeune, car à peine étoit-elle en âge nubile quand elle passa en Angleterre où elle ne fut que six ou sept ans. Elle vivoit à Senlis en reine, & les seigneurs y venoient de temps en temps faire leur cour. Baudouin comte de Flandre en devint amoureux, & s'apperçut qu'elle répondoit à ses inclinations. Il s'en ouvrit à Louis frere de la princesse, lequel lui promit de le servir. Apparemment le roi n'écouta pas volontiers la proposition: & cela détermina le prince & le conte à l'enlevement de la princesse qui y consentit sans peine. Elle se déguisa, sortit de son palais & fut emmenée dans les états du roi de Lorraine par les gens du comte.

Le roi extrèmement choqué de cette audace leur fit faire leur procès, & assembla aussi-tôt un concile d'évêques, qui excommunierent & Baudouin & Judith. Il punit le prince Louis, en lui ôtant l'abbaye de saint Martin de Tours, qu'il lui avoit donnée comme en apanage, & la donna au comte Hubert, frere de la reine Theutberge, quoiqu'il fût marié. Car le désordre étoit extrème dans l'église de France, en cette matiere comme en plusieurs autres.

862.

Ibid.

Le prince Louis irrité de ce châtiment, ne manqua pas de trouver des gens qui l'aigrirent encore. Geofroi & Godefroi qui s'étoient refugiés chez le duc de Bretagne depuis le rétablissement du comte Robert, profiterent de son chagrin, & lui firent offrir de la part du duc de Bretagne toutes les forces de ce duché, pour se dédommager avantageusement du bien qu'on lui avoit ôté. Il les écouta, & se retira à la cour du duc de Bretagne.

Le prince Louis se retire à la cour du duc de Bretagne.

Il n'y fut pas plûtôt arrivé, qu'il se mit à la tête d'une armée de Bretons & entra en Anjou, où il fit de grands ravages. Mais il fut attaqué à son retour par le comte Robert, qui lui tailla son armée en pieces. Plus de deux cents seigneurs Bretons des plus considérables y demeurerent sur la place: & tout le butin fut repris.

Il entre en Anjou avec une armée de Bretons, qui est mise en déroute.

Le prince peu de temps après rentra en Anjou avec de nouvelles troupes: il y fut encore mis en déroute, & peu s'en fallut qu'il ne fût pris lui-même.

Si-tôt qu'il fut retourné en Bretagne, soit pour chagriner le roi son pere, soit pour contenter sa passion, il épousa contre la défense qui lui en fut faite, Ansgarde, fille d'un comte nommé Hardouin, & sœur d'un autre appellé Odon qui étoit son favori. Ce mariage causa depuis bien de l'embarras pour la succession à la couronne après la mort de ce prince.

Ibid.

Ce ne furent pas les seuls chagrins de cette nature que le roi eut cette année-là. Charles son autre fils qu'il avoit fait roi d'Aquitaine, & qui n'avoit pas encore quinze ans accomplis, épousa aussi sans le consulter la veuve du comte Humbert. Le roi lui envoya ordre de le venir trouver à Meun sur la Loire pour lui rendre compte de sa conduite. Il ne voulut y venir qu'après que le roi l'eut assûré par serment qu'on ne l'y arrêteroit pas: avec cette assûrance il s'y rendit, il ré-

Charles roi d'Aquitaine épouse la veuve du comte Humbert.
Ibid.

pondit avec une fierté extrème aux reproches que le roi lui
862. fit sur son mariage, & ils se séparerent l'un de l'autre également mécontens.

Ibid. ad an. 862.

On ne peut être roi avec moins d'agrément que l'étoit alors Charles le Chauve, qui ne trouvoit de soumission ni dans ses sujets, ni dans ses enfans. Toutefois Louis rentra dans son devoir : quelque temps après il quitta les Bretons, demanda pardon au roi son pere & aux évêques dans un concile, & s'obligea par de nouveaux sermens à une conduite plus soumise. Le roi lui donna le comté de Meaux avec l'abbaye de saint Crespin, & lui permit aussi-bien qu'à Ansgarde de venir auprès de lui.

Louis roi de Germanie, quoique plus absolu que Charles dans ses états, n'avoit pas moins de chagrin & d'inquiétude de son fils aîné Carloman jeune prince courageux, mais qui aimoit le commandement & l'indépendance.

Annales Fuldens.

Le roi son pere l'avoit mis à la tête de ses armées dans la Carinthie & dans toute la frontiere de la Pannonie soumise à l'empire François. Ce prince sur la fin de l'année 861. cassa de sa propre autorité tous les ducs & tous les comtes de ces quartiers-là, & en mit par-tout d'autres à leurs places, qui étoient tous à lui.

Carloman fils du roi de Germanie se révolte contre son pere.

Annales Bertiniani.

Le roi son pere en fut fort irrité, se persuadant aisément que son fils avoit quelque mauvais dessein, & qu'il pensoit à se rendre maître de cette frontiere. Il ne se trompoit pas. Ce jeune prince n'avoit fait un coup si hardi, qu'après s'être assûré du secours du prince des esclavons Vinides nommé Restice, qui depuis plusieurs années donnoit par ses courses continuelles sur les terres des François, beaucoup de peine au roi de Germanie. Ces Vinides habitoient les environs de la Save. Avec ce secours Carloman s'empara de toute la frontiere jusqu'à la riviere d'Inn, c'est-à-dire, de tout le pays qui est entre cette riviere, le Danube & la Drave, ou bien de ce qui est entre le Danube & la riviere d'Inn; car l'ancien auteur ne s'explique pas nettement là-dessus.

Le roi soupçonnant que le beau-pere de Carloman nommé Arnuste, entroit dans les desseins de son gendre, & étoit son espion à la Cour, le chassa avec toute sa famille. Il vint se réfugier en France, où il fut parfaitement bien reçu de Char-

les, qui lui donna des charges considérables aussi-bien qu'à Adelard, que le roi de Lorraine obligea aussi en même-temps de quitter sa Cour à la persuasion du roi de Germanie ; parce qu'il étoit parent d'Arnuste. Charles affecta de faire Adelard un de ses premiers ministres, ayant en vûe par cette conduite de chagriner son frere le roi de Germanie & son neveu le roi de Lorraine, dont la trop grande union lui déplaisoit autant qu'il la craignoit. 862.

Les soupçons du roi de Germanie tomberent aussi apparemment sur plusieurs seigneurs du royaume de France, qui pendant la guerre des deux rois avoient suivi son parti, & depuis ce temps-là étoient demeurés à son service. Soit qu'ils fussent dans l'intelligence de Carloman, ou qu'ils n'y fussent pas, ils prirent cette occasion de demander leur grace à Charles, qui par le même desir de faire des choses désagréables au roi de Germanie, les reçut, les rétablit dans leurs biens, & leur donna des emplois.

Avec qui il se réconcilie.

Le roi de Germanie, vers le commencement de l'an 862. vint à Ratisbone, & envoya ordre à son fils de l'y venir trouver, en lui promettant toute sorte de sûreté. Carloman y vint & se défendit le mieux qu'il lui fut possible. On ne fit pas de grands efforts pour le convaincre des fautes dont on l'accusoit ; on voulut bien même laisser croire au peuple, que les soupçons que l'on avoit pris de sa fidelité, étoient mal fondés. Le roi le laissa en possession du pays, dont il s'étoit saisi, à condition qu'il gouvernât sous son autorité, & qu'il ne fît point de nouvelles entreprises. La réconciliation s'étant faite au moins en apparence, Carloman retourna avec ses gens dans son gouvernement, & le roi alla au-delà de l'Elbe à la tête de son armée châtier le duc des Abodrites qui s'étoit révolté, & qu'il obligea de lui donner son fils pour gage de sa fidelité.

Annales Fuldenses & Bertiniani.

Après cette expedition il reçut divers avis, que son fils malgré toutes ses promesses, entretenoit un commerce secret avec le duc des Esclavons Vinides le plus dangereux & le plus opiniâtre ennemi du nom François dans ces quartiers-là, & il le manda sous quelque autre prétexte. Carloman croyant ses intrigues fort secretes obéit ; mais comme il approchoit de la Cour, il fut averti d'une parole que le roi

Ibid.

avoit dite en colere fort imprudemment en presence de beaucoup de monde, par laquelle il faisoit connoître qu'il étoit instruit de tout, & la résolution où il étoit de l'arrêter, & de ne lui donner desormais aucune part dans le gouvernement.

862.

Il se retire en Carinthie.

Il n'en fallut pas davantage pour le faire retourner sur ses pas, & il se retira en Carinthie ou pour s'y défendre, ou pour temporiser jusqu'à ce que la colere du roi fût adoucie.

Le roi cependant vouloit être obéi; mais d'autre part, il cherchoit à éviter la violence & l'effusion du sang. Il fit semblant de differer à un autre temps le châtiment que meritoit la désobéissance du prince. Il fit courir le bruit qu'il avoit fait une ligue offensive avec le roi des Bulgares contre le duc des Esclavons, de qui les François avoient reçu un échec considérable l'année d'auparavant, & que ce roi étoit déja en marche avec son armée, pour entrer de son côté sur les terres du duc, afin que les François pussent l'attaquer avec plus d'avantage du côté de leurs frontieres.

Où le roi marche avec ses troupes.

Il entra donc en campagne avec ses troupes; mais quittant le chemin de la frontiere d'Esclavonie, il rabattit tout à coup dans la Carinthie, où il ne surprit pas cependant le prince, qui avoit eu quelque soupçon du stratagème, & il l'y trouva à la tête d'une armée, qui auroit été capable de résister à la sienne, s'il n'avoit pas pris d'autres précautions.

Carloman avoit sous lui un général nommé Gondachaire, que le roi avoit gagné en lui promettant le gouvernement de la Carinthie, s'il vouloit abandonner le prince. L'offre étoit capable de tenter, & il est aisé de succomber à la tentation en ces occasions, où trahir son parti, est la même chose que de rentrer dans son devoir, en se soumettant à son souverain légitime.

Gondachaire conduit celles de Carloman au camp du roi, & se joint à lui.

Ce général avoit ordre du jeune prince de garder le passage d'une riviere qu'il eût été très-dangereux au roi de passer en presence d'une armée composée des meilleures troupes du pays. Si-tôt que le roi parut sur l'autre bord, le général se saisit de tous les gués, non pas pour en disputer le passage, mais pour passer lui-même la riviere avec toutes ses troupes qu'il conduisit au camp du roi, & se joignit à lui.

Annales Bertiniani.

Aussi-tôt après cette désertion, le roi envoya sommer son fils de se rendre, lui promettant de lui pardonner, & l'assûrant

par

par serment qu'il le recevroit avec bonté. Les envoyés du roi lui firent entendre qu'on s'étoit saisi de tous les passages, par lesquels il auroit pû se réfugier chez le duc des Esclavons, & que même ce duc avoit été prevenu par le roi de Germanie, & lui avoit promis de ne point donner de retraite dans son état, à un fils rébelle qui avoit pris les armes contre son pere. 862.

Carloman se jette aux piés du roi, & obtient son pardon.

La surprise & l'assurance du pardon ne le laisserent pas balancer long-temps. Il obéït, & vint se jetter aux piés du roi qui le reçut bien : mais depuis il ne lui permit plus de s'éloigner de sa personne, & fit veiller sur sa conduite par des personnes affidées qu'il tenoit auprès de lui.

Annales Bertiniani.

Après avoir fini une si importante affaire, il envoya les troupes Saxonnes qui faisoient une partie de son armée, contre les Normans, qui depuis qu'ils s'étoient accommodés avec le roi de France, se dédommageoient sur le royaume de Germanie, & sur celui de Lorraine. Ils avoient fait l'année d'auparavant des descentes en différens endroits de la Germanie; & celle-ci, ils étoient montés par le Rhin jusqu'à Nuis, au-dessous de Cologne. Mais si-tôt que les troupes de Lorraine d'un côté, & celles de Germanie de l'autre parurent, ces pirates firent retraite avec beaucoup de précipitation. 863.

Le soin qui occupoit le plus alors le roi de Lorraine, n'étoit pas d'empêcher les descentes des Normans sur ses terres. Les obstacles que le pape & les évêques de France apportoient à son divorce avec la reine Theutberge, faisoient le sujet de ses plus grandes inquiétudes. Les archevêques de Treves & de Cologne & l'évêque de Verdun, étoient revenus de Rome, sans avoir pu tirer d'autre réponse du pape, sinon qu'il falloit examiner cette affaire. Hincmar archevêque de Reims, soûtenoit qu'un cas de conscience de cette importance n'avoit pû être décidé dans un concile particulier, & qu'il auroit fallu en traiter dans un concile général de toutes les églises de l'empire François. Adon archevêque de Vienne, qui étoit du royaume de Provence, avoit aussi écrit au pape touchant ce divorce scandaleux : il en avoit reçu une réponse qui l'autorisoit à s'y opposer : & Lothaire lui-même s'étoit offert au pape de subir le jugement d'un concile national.

De Divortio Lotharii & Theutberg.

Tom. III. Conc. Gall.

Le roi de Lorraine assemble un concile à Aix-la-

Toutefois il n'en demeura pas-là, & après avoir déja engagé ses évêques à déclarer qu'il ne pouvoit pas en conscience re-

863. Chapelle qui lui permet de contracter un nouveau mariage.

garder désormais la reine comme son épouse, il espéra pouvoir les amener jusqu'à décider qu'il étoit en liberté d'en épouser une autre. Il les assembla pour ce sujet à Aix-la-Chapelle le 29 d'Avril, savoir Gonthier archevêque de Cologne, l'archevêque de Treves, l'évêque de Metz, celui de Verdun, ceux de Tongres, d'Utrecht, & de Strasbourg. Il ne fut pas trompé dans son espérance : ces évêques prétendirent avoir trouvé des canons & des passages des peres, pour condescendre à la foiblesse du prince, qui à l'âge où il étoit, seroit, disoient-ils, exposé au danger de la débauche, si on l'obligeoit à demeurer sans femme ; on déclara que dans le cas du désordre de la femme, le mari avoit non-seulement droit de se

862.

séparer de corps avec elle, mais même de se marier avec une autre, & ainsi le concile accorda au roi la permission de contracter un nouveau mariage.

Il se marie avec Valdrade.
Epist. 38. Nicol. Pap.

Sur cela Lothaire dépêcha à Rome deux comtes, pour porter au pape la décision du concile, & le prier de la confirmer promettant de s'en rapporter à son jugement. Le pape répondit qu'il envoyeroit des légats en France sur ce sujet ; que l'affaire étoit assez importante pour être examinée avec soin, & qu'il prioit le roi de ne rien précipiter. Mais Lothaire qui prévit bien qu'il seroit traversé dans ses desseins par le pape, puisque ses ambassadeurs n'avoient pu obtenir qu'il confirmât la sentence du concile d'Aix-la-Chapelle, passa outre, & se

Annales Bertiniani.

maria publiquement avec Valdrade. Il lui donna le titre de reine, & lui fit une maison magnifique.

Ce mariage scandaleux fut blâmé & détesté dans tout l'empire François, & le bruit qu'on en fit par-tout inquiéta Lothaire. Il étoit toûjours bien uni avec son oncle le roi de Germanie, à qui il avoit cédé l'Alsace : mais il appréhendoit que Charles n'animât le pape & les évêques contre lui, & il pria le roi de Germanie de faire en sorte qu'ils pussent se voir tous trois ensemble.

Le roi de Germanie en fit la proposition à Charles, & le pria de s'aboucher avec lui. Charles lui répondit qu'il vouloit lui dire ses pensées à lui-même sur les affaires présentes, avant que de voir Lothaire. Il assembla plusieurs évêques de son royaume, avec lesquels il délibéra sur ce sujet. Ensuite il fit mettre par écrit les raisons qu'il avoit de n'avoir aucune communication avec Lothaire, & les fit voir au roi de Germanie,

& aux évêques de cet état. Les deux principales étoient celles-ci ; la premiere, que Lothaire avoit reçu dans son royaume le comte Baudouin & la princesse Judith tous deux excommuniés ; & la seconde étoit son mariage scandaleux ; que cependant, pourvû qu'il promît de se soumettre à un jugement légitime sur ces deux articles, il se résoudroit à le voir. Cette condition fut acceptée, & la conférence fut tenue à Savonieres auprès de Toul ; mais Charles ayant affecté de parler, & de faire parler publiquement dans ses états contre le mariage de Lothaire, les esprits s'aigrirent de nouveau, & plus que jamais.

862.

Capit. Caroli Calvi. Tit. 30.

Durant ce temps-là le pape pensoit sérieusement à faire juger cette affaire, qui lui avoit été dévolue par le consentement de Lothaire. Il vouloit que le jugement se fît dans un concile où ses légats & des évêques des différentes parties de l'empire François assisteroient, & qu'on y fît venir la reine Theutberge, après qu'on auroit obtenu un sauf-conduit de Lothaire pour la sûreté de cette princesse.

Epist. 22. Nicol. Pap.
Tom. III. Conc. Gall.

La ville de Metz fut celle que l'on choisit pour tenir ce concile. Le pape écrivit à Charles le Chauve, afin qu'il nommât au moins deux évêques de son royaume pour y assister, & en même-temps il le pria par une autre lettre, de pardonner au comte Baudouin l'enlevement de la princesse Judith, & d'agréer leur mariage. Ce comte étoit allé à Rome, afin d'engager le pape à employer sa médiation, pour faire sa paix avec le roi. Une des raisons qui firent que le pape prit cette affaire plus à cœur, fut qu'il appréhenda que ce comte par désespoir n'appellât les Normans dans son gouvernement, & ne se joignît à eux pour faire la guerre à la France. C'est un des motifs que le pape apportoit au roi, pour l'engager à accorder le pardon qu'il lui demandoit. Il écrivit aussi à la reine Irmintrude, afin qu'elle joignît ses prieres aux siennes, & il chargea Hincmar de présenter la princesse Judith au roi, supposé qu'il voulût bien lui pardonner sa faute.

On assemble un autre concile à Metz touchant cette affaire.

863.

Epist. 20. Nicol. Pap.

Flodoard. L. 3. c. 12.

La chose réussit comme le pape l'avoit souhaité. Le mariage & les nôces se firent à Auxerre, avec les cérémonies ordinaires, & dans toutes les formes ; & le roi en considération du pape, rétablit Baudouin dans son comté de Flandre. Ce Baudouin, appellé communément Bras de fer, soit à cause de sa force extraordinaire, soit à cause qu'il étoit presque toûjours

Baudouin est rétabli dans son comté de Flandre.

863. armé, peut être regardé comme le premier des anciens comtes souverains de Flandre, si long-temps feudataires, & de temps en temps ennemis redoutables de la France. Il paroît certain que Baudouin second comte de Flandre son fils en étoit souverain. Il épousa une fille d'un roi d'Angleterre, qui ne la lui auroit pas donnée, s'il n'avoit été qu'un simple gouverneur, comme l'étoient les comtes sous la premiere race : & son fils Arnould I. lui succéda, aussi-bien que ses autres descendans, pendant une longue suite d'années.

Le pape nomme deux legats pour présider de sa part au concile de Metz.

Tom. III. Conc. Gall.

Pour revenir au concile de Metz, le pape écrivit une lettre circulaire à tous les évêques des Gaules & de Germanie, où il les exhortoit à se trouver en grand nombre à ce concile, les assurant que si le roi de Lorraine ne se soûmettoit à leur jugement, il l'excommunieroit. Il nomma deux légats; Rodoalde évêque de Porto, & Jean évêque de Cervia, pour présider de sa part au concile. Le premier de ces deux évêques étoit nouvellement revenu de Constantinople, où il avoit été envoyé pour une affaire importante, & qui donna lieu au grand schisme de l'église Greque. Ce légat lassé des mauvais traitemens qu'il recevoit de l'empereur d'Orient, & dans la crainte de quelque chose de pis, avoit trahi son ministere. A son retour il avoit su tellement déguiser les choses de concert avec son collegue Zacharie évêque d'Anagnie, que le pape suspendit au moins le jugement qu'il devoit porter de leur conduite, & confia ensuite à Rodoalde la légation de France touchant le mariage du roi de Lorraine.

Rodoalde & Jean évêque de Cervia que le pape lui avoit donné pour adjoint, étoient porteurs des lettres dont je viens de parler, & devoient en présenter une autre au concile, par laquelle le pape exhortoit les évêques à agir dans ce jugement selon leur conscience, & sans aucun respect humain : il leur ordonnoit qu'après qu'ils auroient porté leur sentence, ils lui envoyassent les actes du concile, afin de les confirmer, s'il trouvoit que tout se fût fait selon les loix de l'équité, ou d'en faire faire la révision dans un autre concile, s'il y avoit quelque chose qui fût contre l'ordre & la justice.

Leur instruction sur l'article du divorce.

Ibid.

L'instruction des légats sur l'article du divorce, nous apprend que Lothaire employoit auprès du pape d'autres moyens de défense, que ceux dont il avoit usé jusqu'alors en France.

Car dans les conciles d'Aix-la-Chapelle, il avoit fort appuyé sur le crime d'inceste & d'adultere commis par la reine; & à Rome il avoit fait entendre que dès le temps de Lothaire empereur son pere, il avoit été marié avec Valdrade, & qu'ayant ensuite malgré lui épousé Theutberge sœur du comte Hubert, ce second mariage étoit nul. 864.

Les légats avoient ordre de faire d'abord examiner ce point-là, & de ne point passer outre qu'il ne fût éclairci, de se faire produire le traité de mariage, les témoins & tout ce qui étoit nécessaire pour s'assurer, si Valdrade avoit été en effet mariée à Lothaire par le feu empereur.

Que si ce mariage étoit un fait faux, ils devoient procéder à l'examen des accusations intentées à la reine. Il les avertissoit que cette princesse avoit eu recours jusqu'à trois fois au saint siége, pour les violences qu'on lui faisoit, & pour celles dont on la menaçoit, qu'avant qu'elle eût fait la confession du crime dont elle s'étoit accusée elle-même en présence de quelques évêques du royaume de Lorraine, elle avoit envoyé à Rome sa protestation, par laquelle elle déclaroit qu'on la contraignoit à s'imposer elle-même des crimes qu'elle n'avoit point commis, & que tout ce qu'elle confesseroit, elle le déclaroit faux & extorqué par violence; qu'ainsi il falloit bien examiner tout ce qui s'étoit fait à cet égard; & que si la reine se trouvoit innocente, on devoit obliger le roi à la reprendre, & à lui rendre le rang qu'elle possédoit auparavant, & qui lui étoit dû. C'est-là ce qui étoit contenu dans les instructions des légats pour le concile de Metz.

Les légats se laissent corrompre par Lothaire.

On n'ignoroit pas à la cour de France, que Valdrade avoit eu un mauvais commerce avec Lothaire sous le regne du défunt empereur: mais ce prétendu mariage étoit une pure fable, dont on n'avoit jamais parlé dans le royaume, & Lothaire voyoit bien que ce point-là & l'autre qui regardoit les crimes de la reine, s'ils étoient examinés dans les formes, seroient insoutenables. Il n'avoit plus d'autres voies pour sortir d'intrigue, que de corrompre les légats du pape; car pour ses évêques, il avoit déja éprouvé ce qu'ils étoient capables de faire en sa faveur; de sorte que tout consistoit à gagner les légats. C'est à quoi Lothaire s'appliqua, & il en vint à bout à force d'argent & de présens. Rodoalde étoit d'autant plus *Regino.*

accessible par cet endroit, qu'il prévoyoit que si-tôt que le
863. pape seroit instruit de la prévarication de Constantinople, il le condamneroit à un exil où il n'auroit pas dequoi subsister.

Avant que les légats arrivassent à la cour de Charles le Chauve qui les reçut à Soissons, Lothaire avoit obtenu d'eux, qu'ils ne donneroient point à ce prince la lettre, par laquelle le pape le prioit de députer au concile de Metz deux évêques de son royaume; & ils lui donnerent seulement celle, où le pape lui demandoit la grace du comte Baudouin. Il leur fit aussi supprimer la lettre circulaire adressée aux évêques de France, aux évêques de Germanie, & aux évêques du royaume de Provence, par laquelle le pape les exhortoit à assister en grand nombre au concile de Metz. De sorte que les seuls évêques du royaume de Lorraine avec les légats, composoient le concile; & on ne parla point d'y faire comparoître la reine.

Annales Bertiniani. Epist. 58. Nicol. Pap.

Les légats ne suivirent point non plus leurs instructions touchant l'examen du mariage prétendu de Lothaire avec Valdrade : mais ils se firent seulement représenter les actes des conciles d'Aix-la-Chapelle avec la confession de la reine, & après avoir encore entendu quelques témoins subornés contre cette princesse, tout fut confirmé. Un seul évêque, dont le nom n'est point marqué, dit avec liberté son sentiment, qui étoit qu'il ne falloit rien conclurre définitivement sans avoir l'avis du pape, & l'écrivit à son rang parmi les autres souscriptions des évêques : mais les archevêques de Cologne & de Treves effacerent avec un canif tout ce que l'évêque avoit écrit, excepté son nom, & écrivirent à la place ce qu'ils voulurent.

L'embarras étoit de tromper jusqu'au bout le pape qui avoit ordonné aux légats de lui envoyer les actes, & toutes les procédures qui se feroient au concile de Metz. Après avoir longtemps déliberé entr'eux & avec Lothaire sur ce point le plus délicat de tous, ils résolurent que l'archevêque de Cologne & l'archevêque de Treves iroient une seconde fois à Rome comme députés du concile, afin d'y rendre compte de tout ce qui s'étoit fait à Metz, & de donner à cette affaire le meilleur tour qu'il seroit possible.

Le pape en assem-

L'archevêque de Cologne & celui de Treves ne furent pas

plûtôt arrivés, qu'ils eurent audience du pape. Il avoit éte averti par Charles le Chauve & par les évêques de France, de la conduite qui avoit été tenue au concile de Metz. Il en assembla un à Rome, où les deux députés furent convaincus par les pieces mêmes qu'ils produisirent, d'avoir opprimé l'innocence d'une princesse malheureuse, dont leur caractere les obligeoit à prendre la protection. Le concile cassa le jugement de celui de Metz, déclara cette assemblée d'évêques un conciliabule, & un brigandage, déposa les deux archevêques, & menaça les autres évêques qui avoient été du même complot, de les déposer aussi, s'ils entreprenoient de soûtenir leurs députés, s'ils ne demandoient pardon,& ne faisoient satisfaction à l'église du scandale qu'ils lui avoient donné.

863. *ble un à Rome, qui casse le jugement de celui de Metz, & dépose les archevêques de Cologne & de Treves.* Concil. Roman

Les archevêques de Cologne & de Treves se voyant traités d'une si terrible maniere, sortirent de Rome, & allerent à Benevent trouver l'empereur, à qui ils exagererent l'indignité de l'entreprise du pape, qui offensoit, disoient-ils, non-seulement la personne du roi de Lorraine son frere, mais encore toute la famille royale : que c'étoit faire injure à toute l'église, & violer les canons les plus autorisés : que jamais on n'avoit vû déposer un métropolitain sans la volonté du prince, ou sans le consentement des autres métropolitains ; & ils l'animerent tellement, qu'il vint à Rome avec des troupes, dans la résolution d'obliger le pape à rétablir les deux prélats déposés, & de l'enlever lui-même de Rome pour le mettre en prison.

L'empereur vient à Rome avec des troupes. Annales Metens. Annales Bertiniani.

864.

Le pape ayant été averti de la résolution de l'empereur, se contenta d'ordonner au peuple des jeûnes & des processions, pour implorer le secours du Ciel. Ces processions se firent pendant plusieurs jours, & l'empereur entrant dans Rome trouva le peuple dans cet exercice de dévotion.

Ce prince crut que c'étoit-là un artifice du pape, pour émouvoir le peuple à une sédition, & donna ordre à ses soldats, de mettre l'épée à la main, & de dissiper cette populace. Ce commandement fut exécuté, bien des gens furent blessés, les croix & les bannieres rompues, déchirées, foulées aux piés. Le pape ayant appris au palais de Latran ce qui se passoit, en sortit secretement, se mit sur le Tybre, & vint se réfugier dans l'église de saint Pierre, où il demeura enfermé deux jours sans boire & sans manger.

Le pape se réfugie dans l'église de S. Pierre.

Dans cet intervalle, l'empereur fut attaqué de la fievre, &
864. on lui vint apprendre la mort subite d'un de ceux qui dans le tumulte dont je viens de parler, avoient brisé une croix que sainte Helene mere du grand Constantin avoit autrefois donnée à l'église de Rome, & où elle avoit fait enchasser de la vraie croix. Cet accident l'effraya. Il envoya l'impératrice au pape, pour lui dire qu'il pouvoit sortir en sureté de l'église de saint Pierre, & pour le prier de le venir trouver. L'effet de cette entrevûe fut que l'empereur donna ordre aux deux prélats de s'en retourner en France, & de sortir au plûtôt d'Italie.

Mort de Charles roi de Provence.

Durant toutes ces brouilleries Charles roi de Provence, mourut dans un accès d'épilepsie, mal auquel il étoit fort sujet, & ne laissa point d'enfans. Lothaire par un traité dont j'ai parlé, qu'il avoit fait avec lui, devoit être son héritier. Mais l'empereur ne prétendoit pas s'en tenir à ce traité. Il vint en Provence, où il mit dans ses interêts plusieurs seigneurs du pays. Lothaire s'y rendit aussi, & s'y fit pareillement un gros parti: mais dans la conjoncture où il se trouvoit, il ne vouloit pas augmenter le nombre de ses ennemis, & il avoit besoin de l'empereur auprès du pape ou contre le pape; de sorte qu'on n'en vint point aux armes. On convint que chacun se retireroit chez soi sans prendre possession de cet état, & qu'on traiteroit dans quelque-temps de cette affaire à l'amiable. En effet, il se fit un partage peu de temps après. L'empereur eut au moins une partie de la Bourgogne Transjurane la plus proche de l'Italie, & une grande partie de la Provence. Le reste demeura à Lothaire.

Le duc de Bretagne reconnoît Charles le Chauve comme son souverain.

Annales Bertiniani.

Charles le Chauve occupé de quelques révoltes qui se firent du côté de Toulouse, & se trouvant alors dans le Maine, pour l'hommage qu'il prétendoit se faire rendre par Salomon duc de Bretagne, ne parut point pour disputer à ses neveux le royaume de Provence, sur lequel il avoit fait en vain une tentative quelques années auparavant. Il eut ce qu'il prétendoit du duc de Bretagne, qui vint le reconnoître comme son souverain, & lui faire serment de fidélité. Les seigneurs Bretons qui l'accompagnoient le firent aussi, & payerent le tribut ordinaire. Charles fut si content de l'obéissance & de la soumission du duc, qu'il lui donna en bénéfice, ainsi que l'on

parloit

parloit alors, l'abbaye de ſaint Aubin d'Angers, & une partie du pays appellé le pays d'entre les deux eaux : c'étoit aſſez vrai-ſemblablement le pays d'entre la Mayenne & la Sarte, où ſont aujourd'hui Sablé & Château-Gontier, & de plus à la priere du duc, il reçut en grace pluſieurs ſeigneurs François qui s'étoient révoltés, & jettés dans les troupes de Bretagne. 855.

Charles le Chauve met à la raiſon le roi d'Aquitaine ſon fils.

Les Normans étant chaſſés du royaume de France, & les Bretons ſoûmis, Charles le Chauve commença à pouvoir eſpérer un regne plus tranquille, qu'il n'avoit eu juſqu'alors, & fut en état d'aller en Aquitaine mettre à la raiſon ſon fils Charles roi de cet état, qui s'étoit marié malgré lui, & avoit ſoûtenu cette mauvaiſe action avec une fierté extraordinaire, dans l'entrevûe de Meun ſur la Loire. Le roi s'avança juſqu'à Nevers, d'où il lui envoya ordre de le venir trouver. Il obéit & ſe ſoumit à toutes les volontés de ſon pere, qui reçut ſes hommages, & les ſermens de fidélité des ſeigneurs d'Aquitaine.

Les Normans pénetrent juſqu'à Clermont en Auvergne.

Le roi avant que de retourner dans ſon royaume, donna ſes ordres pour aſſembler une armée contre les Normans qui prétendoient n'avoir fait la paix qu'avec lui, & non pas avec ſon fils le roi d'Aquitaine. Ils étoient venus tout recemment piller le Poitou, & avoient brûlé l'égliſe de ſaint Hilaire. Ils pénétrerent cette année juſqu'à Clermont en Auvergne, ayant à leur tête Pepin, qui s'étoit remis avec eux, & qui pour leur être plus agréable, s'habilloit à leur mode, & même comme la maniere de parler de l'hiſtorien le laiſſe conjecturer (*a*), s'étoit fait payen comme eux. Mais nonobſtant l'armée Françoiſe, ils firent leur retraite au travers d'une très-grande étendue de pays juſqu'à leurs vaiſſeaux, avant qu'on les eût pû joindre. Pepin quelque temps aprés ayant en vain aſſiégé Toulouſe avec ces infidelles, fut pris dans une embuſcade, & mis en une étroite priſon au château de Senlis. Annales Bertiniani.

Mort du roi d'Aquitaine.

Le roi au ſortir d'Aquitaine vint avec ſon fils Charles à Compiegne, où il arriva à ce jeune prince un accident très-funeſte. Comme il arrivoit de la chaſſe le ſoir fort tard, il vou-

(*a*) Il avoit abandonné l'état monaſtique : mais Hincmar qui nous a laiſſé le détail de tous les chefs d'accuſations formés contre ce prince, ne dit point qu'il ſe fût fait payen. *Hiſt. de Languedoc. T. 1. p. 569.*

lut faire peur à un jeune ſeigneur, & vint à lui au ſortir de la
864. forêt avec quelques autres jeunes gens de ſa troupe en criant,
Annales Bertiniani. *tue, tue.* Ce jeune ſeigneur nommé Albuïn croyant que c'étoit, ou des voleurs, ou de ſes ennemis, ſe mit en défenſe,
Regino. & s'attachant au roi d'Aquitaine, que les ténebres ne lui permettoient pas de reconnoître, lui déchargea ſur la tête un grand coup de ſabre dont il l'abattit, & le bleſſa de pluſieurs autres coups, avant qu'il ſe fût fait connoître. Le prince ne guérit jamais bien de cette bleſſure, & en mourut deux ans après.

Affaires de Rome. La tranquillité des états François plus grande qu'elle n'avoit été depuis long-temps faiſoit regarder les affaires de Rome, & la dépoſition des deux archevêques dont j'ai parlé, comme très-importantes.

Le pape Nicolas I. étoit un des plus habiles hommes qui euſſent juſqu'à ce temps-là gouverné l'égliſe, & qui deſira de pouſſer le plus loin l'autorité pontificale. Mais on étoit alors en France auſſi zelé qu'on l'eût jamais été, pour les libertés de l'égliſe Gallicane, pour l'obſervation des canons, & pour l'autorité des évêques & des métropolitains. Hincmar archevêque de Reims, homme ſavant, entreprenant & hautain, avoit déja eu des affaires avec les papes, & en avoit encore une actuellement à l'occaſion de Rhotade évêque de Soiſſons, un de ſes ſuffragans qu'il avoit fait dépoſer dans un concile, & qui en avoit appellé à Rome.

Du caractere dont il étoit, il n'eût pas porté patiemment la dépoſition de l'archevêque de Cologne & de l'archevêque de Treves, faites par le pape de ſa pleine autorité, ſans conſulter les évêques des Gaules & de Germanie, non plus que la ſatisfaction que l'on exigeoit de tous les autres prélats qui avoient aſſiſté au concile de Metz, ſous peine pour ceux qui n'auroient pas recours à la miſéricorde du ſaint Siége, d'être dépoſés comme les deux archevêques: mais Hincmar avoit des raiſons qui l'empêchoient de s'intéreſſer dans leur cauſe. Le roi ſon maître déſapprouvoit hautement la conduite & le mariage ſcandaleux du roi de Lorraine; le concile de Metz étoit en exécration par-tout; on avoit agi dans toute la ſuite de l'affaire du divorce contre les ſentimens de ce prélat. Il n'étoit pas déja fort bien avec le pape, & il appréhendoit de

perdre son procès contre l'évêque Rothade, comme il le perdit en effet quelque temps après.

864.

Le pape écrit aux archevêques de Reims & de Bourges sur la déposition des archevêques de Treves & de Cologne.
Tom. VIII. Concil. app. Ep. 13.

Le pape qui connoissoit la disposition de la cour de France à cet égard, ne laissa pas d'écrire sur cette affaire à l'archevêque de Reims, & à Rodolfe archevêque de Bourges. Il rendoit compte à celui-ci dans sa lettre, de la conduite qu'il avoit tenue envers les deux prélats déposés, l'avertissoit aussibien que Hincmar, de ne pas communiquer avec eux, de ne pas entrer dans leurs sentimens & dans leurs intérêts, & il finissoit en les menaçant de les excommunier eux-mêmes, s'ils prenoient un autre parti.

Il écrivit aussi à l'archevêque d'Arles pour l'exhorter à demeurer attaché aux décrets du saint Siége; & pour l'y engager, il le faisoit dans la même lettre, son vicaire par-tout le royaume de Provence.

L'archevêque de Treves consent à sa déposition.
Tom. III. Conc. Gall.

Cette conduite réussit au pape. Nul de ces prélats n'osa s'opposer à la déposition des deux archevêques. Il reçut peu de temps après des lettres d'Avence évêque de Metz, & de Francon évêque de Tongres, qui avoient assisté au concile de Metz, par lesquelles ils lui demandoient grace pour la faute qu'ils avoient commise, & même l'évêque de Metz, quoique sujet de Lothaire, employa le crédit de Charles le Chauve auprès du pape, à qui ce prince écrivit une lettre très-pressante en sa faveur. L'archevêque de Treves même ne s'opposa point à la sentence du pape. Il consentit quelque temps après à sa déposition, & déclara qu'il ne feroit aucunes fonctions épiscopales. Le seul archevêque de Cologne éclata d'une maniere terrible.

Celui de Cologne écrit fortement contre le pape.

Après s'être éloigné de Rome suivant l'ordre de l'empereur, il y retourna, & composa un écrit qu'il envoya aux évêques du royaume de Lothaire, pour les exhorter à ne se point étonner de tout ce qu'avoit fait *Nicolas, qui se dit pape, & qui se veut faire le maître & l'empereur de tout le monde; qu'on sait bien à qui il a voulu plaire par une conduite aussi folle & aussi emportée, que celle qu'il a tenue dans cette affaire*, (ce sont les termes outrageux de la lettre de l'archevêque, qui marquoit par-là que le pape avoit prétendu faire plaisir à Charles le Chauve, en maltraitant le roi de Lorraine, & les prélats qui étoient pour lui.) Il les exhortoit à prendre cou-

rage ; à demeurer toujours fermes, & bien unis entre eux ; à
864. voir souvent le roi, & à le fortifier de leurs conseils ; à ne rien omettre pour maintenir le roi de Germanie dans leurs intérêts, & à prendre garde que ce prince ne se laissât point prévenir par les artifices & par les clameurs de leurs adversaires.

C'étoit-là le contenu de la lettre qui faisoit comme la préface de l'écrit, dans lequel il adressoit la parole au pape même, lui reprochoit la maniere irréguliere & violente dont il soûtenoit qu'il avoit agi dans cette affaire, où il avoit, disoit-il, violé les plus saints canons, en le condamnant lui & ses confreres, sans les avoir entendus, sans avoir eu aucunes preuves contre eux, sans avoir consulté les métropolitains & les évêques de France. Il concluoit en déclarant qu'il se séparoit de la communion du pape ; mais non de celle de l'église, & en soûtenant que Valdrade étoit la femme légitime du roi de Lorraine.

Il envoya une copie de cet écrit aux évêques du royaume de Lorraine, & en mit une autre entre les mains de son frere nommé Hilduin, qu'il chargea de la donner lui-même au pape, & en cas qu'il ne voulût pas la recevoir, de la mettre sur le tombeau de saint Pierre.

Il fait porter son écrit sur le tombeau de saint Pierre.

Hilduin s'acquitta de sa commission. Il alla avec une troupe de gens armés à l'église de saint Pierre lorsque le pape y étoit : & les gens du pape ayant voulu l'empêcher d'entrer, il les fit charger par ses soldats qui en tuerent un, & maltraiterent fort les autres, & après les avoir ainsi forcés, il passa au travers de l'église l'épée à la main, & porta l'écrit sur le tombeau de saint Pierre.

Epist. 52. Nicol. Pap.

Après cette action, l'archevêque sortit de Rome, cabala avec quelques évêques d'Italie contre le pape, & revint à Cologne, où sans s'embarrasser ni de son excommunication ni de sa déposition, il célébra la messe pontificalement le jour du Jeudi saint, fit la consécration du saint chrême, & tout ce qui appartient au ministere archiépiscopal. Il fit bien plus encore.

Il savoit les brouilleries qui étoient depuis quelques années dans l'église de Constantinople, causées par Photius, cet homme si fameux par son esprit, par sa science, par ses fourbes, &

par le schisme déplorable de l'église Greque, duquel il fut l'auteur.

864.

Les choses étoient plus aigries que jamais entre Rome & Constantinople, lorsque le pape déposa l'archevêque de Cologne, & ce prélat crut ne pouvoir mieux se venger, qu'en liant commerce avec le faux patriarche de Constantinople, & en faisant avec lui comme une espece de ligue offensive contre le pape. C'est pourquoi il lui envoya l'écrit dont j'ai parlé, en lui demandant sa communion & celle des autres évêques de l'église Greque révoltés contre le pape.

Il lie commerce avec Photius patriarche de Constantinople.

Photius lut cet écrit avec grand plaisir, & l'envoya partout, pour faire entendre que ce n'étoit pas sans raison, qu'on s'étoit séparé en Orient de la communion d'un pape, dont la tyrannie, disoit-il, étoit insupportable même en Occident. Mais ce méchant libelle causa plus de scandale & de mal dans l'église de Constantinople, & dans les autres qui avoient suivi le schisme de Photius, qu'il n'en fit en France.

Ex Codice Vallicellano apud Baronium.

Tous les évêques qui avoient assisté au concile de Metz, écrivirent à l'envi au pape pour condamner ou pour excuser leur conduite. Le pape reçut aisément leurs excuses, à condition qu'ils renonceroient à la communion de l'archevêque de Cologne, & qu'ils ne ménageroient le roi de Lorraine en aucune maniere dans son désordre. Il y a dans la lettre du pape à l'évêque de Metz certaines expressions sur ce sujet, qui dans le temps où nous sommes ne seroient bien reçues dans aucune cour de l'europe. Quoi qu'il en soit, les évêques donnerent au pape toute la satisfaction qu'il souhaitoit, & engagerent le roi de Lorraine à lui écrire.

Les évêques qui avoient assisté au concile de Metz donnent satisfaction au pape.

Annales Bertiniani.

Tom. III. Conc. Gall.

Ce prince dans sa lettre se plaignoit au pape de ce qu'on avoit été si vîte dans une affaire de cette importance, & de ce qu'on s'étoit trop aisément laissé prevenir contre lui par des gens intéressés à brouiller son état, & trop disposés à l'envahir, s'ils en trouvoient l'occasion. Il lui disoit qu'il avoit été fort surpris, lorsqu'étant occupé à défendre son royaume contre des barbares & des payens, on lui avoit fait savoir la déposition de l'archevêque de Treves & de celui de Cologne; qu'il avoit voulu néanmoins dans cette occasion faire paroître son respect pour tout ce que faisoit le pape; que c'étoit contre ses intentions que l'archevêque de Cologne avoit dit la messe,

Le roi de Lorraine lui écrit.

& ne s'étoit pas abstenu des fonctions archiépiscopales ; que
864. pour lui il n'avoit voulu avoir aucune communication avec ce prélat depuis ce temps-là, & qu'il l'avoit traité par-tout en excommunié ; qu'il avoit au contraire fort approuvé la modération & l'humilité de l'archevêque de Treves, qui avoit déferé à la sentence que le pape avoit portée contre lui ; qu'en envoyant ces deux prélats à Rome, il ne leur avoit point commandé d'agir, ni de parler d'une maniere qui pût leur attirer une excommunication : qu'au reste il étoit prêt de se soumettre au jugement du pape, touchant son divorce & son mariage, & d'aller lui-même à Rome pour ce sujet, en cas que les affaires de son royaume lui permissent de s'en absenter. Rotolde évêque de Strasbourg fut porteur de cette lettre.

r Annales Bertiniani.

Il ratifie la déposition de l'archevêque de Cologne.

Le roi, pour adoucir le pape, fit encore une autre démarche ; ce fut d'abandonner entierement l'archevêque de Cologne, & de ratifier la sentence de sa déposition, jusques-là qu'il lui nomma un successeur, savoir Hugues cousin germain de Charles le Chauve, & neveu de l'impératrice Judith.

Dès que l'archevêque eut su cette nomination de Hugues en sa place, il vint à Cologne, enleva tout ce qu'il trouva d'or & d'argent dans le thrésor de l'église, & s'en alla à Rome pour faire au pape un sincere aveu de sa faute, & lui découvrir les fourbes & les injustices qu'on avoit faites dans toute la suite de l'affaire du divorce de Lothaire avec la reine Theutberge, & du mariage de ce prince avec Valdrade. L'archevêque de Treves y alla aussi, l'un & l'autre dans l'espérance que l'empereur feroit leur paix auprès du pape, qui se laisseroit peut-être fléchir par une confession si humiliante pour eux.

Theutberge se réfugie dans le royaume de Charles le Chauve.

Durant que cette grande affaire se traitoit à Rome, Theutberge qui y avoit plus d'intérêt qu'aucun autre, étoit en Valais sur les terres de l'empereur avec le comte Hubert son frere. Ce comte, malgré l'empereur, à qui il avoit cessé d'être agréable depuis les liaisons que ce prince avoit prises avec Lothaire, se maintenoit en possession de la fameuse abbaye de saint Maurice au-dessus du lac de Geneve, & de quelques autres terres de ces quartiers-là, dont il avoit été gratifié autrefois. Il porta la peine de sa témérité, ayant été tué par un des vassaux de l'empereur dont il se trouvoit investi de tous côtés,

& contre lesquels il étoit obligé d'être continuellement sur ses gardes. Cet accident obligea Theutberge de se réfugier une seconde fois dans le royaume de Charles le Chauve, qui l'y reçut, lui donna l'abbaye d'Avenai en Champagne, c'est-à-dire, le revenu de ce monastere; car rien n'étoit plus commun alors que de voir des abbesses & des abbés séculiers & mariés. 864.

La lettre que le roi de Lorraine avoit écrite au pape promettoit bien plus qu'il ne vouloit tenir. Il s'étoit à la vérité séparé pendant quelque temps de Valdrade: elle-même avoit témoigné vouloir s'en rapporter au jugement du saint siége touchant son mariage, & même aller à Rome. Mais son ambition & la passion de Lothaire ne s'accommodoient ni de cette séparation, ni de ce voyage. Ils se ménageoient des rendez-vous secrets, qu'il leur étoit cependant impossible de cacher, & Valdrade, même durant son absence, étoit tellement maîtresse de l'esprit du roi; que l'état n'étoit gouverné que par ses conseils. Elle demeuroit en possession de toutes les terres que Lothaire lui avoit données; & ce qui étoit le plus scandaleux, elle possedoit les revenus, & avoit le gouvernement de plusieurs abbayes de religieuses.

Epist. Nicolai. 12.

Ibid.

On assûroit le pape, que bien loin de penser à se convertir, elle étoit uniquement occupée du dessein de perdre la reine à quelque prix que ce fût, & qu'elle lui tendoit par-tout des piéges pour la faire périr. C'est ce qui le fit résoudre à excommunier publiquement cette femme: mais il suspendit quelque temps l'effet de cette résolution. Il agissoit néanmoins toûjours auprès de Charles le Chauve & du roi de Germanie, afin d'engager par leur moyen Lothaire à lever le scandale, & à donner satisfaction à l'église. Ces deux princes eurent sur cela un conférence à Donzy entre Sedan & Mouson, d'où ils députerent deux évêques à Lothaire pour le prier de contenter le pape, d'abandonner Valdrade & de reprendre la reine, que sans cela son voyage de Rome, dont il faisoit courir le bruit depuis si long-temps, lui seroit inutile.

Le roi de Lorraine est sollicité de reprendre Theutberge, & d'abandonner Valdrade.

Annales Bertiniani.

865.

Cette conférence lui donna de l'inquiétude, & lui fit appréhender que ce zele de ses oncles ne couvrît leurs mauvais desseins contre son état. C'est pourquoi il envoya promptement en Italie Luitfrid son oncle frere de sa mere, à l'empe-

865.

reur, avec qui il étoit toûjours très-uni, afin de l'instruire des raisons qu'il avoit de se défier des rois de France & de Germanie, au sujet de leurs prétentions sur la succession du feu roi de Provence ; & il le pria d'obtenir du pape qu'il écrivit à ces deux princes, pour les empêcher de lui faire la guerre.

Tom. III. Conc. Gall.

L'empereur le fit d'autant plus volontiers, que l'affaire de la succession le regardoit autant que Lothaire. Le pape écrivit en effet à Charles, & l'exhorta à ne point rompre avec l'empereur, & à ne point l'inquiéter dans la possession d'un héritage qui lui appartenoit si incontestablement : mais par d'autres lettres qu'il écrivit vers le même temps à ces deux princes, il les sollicita de presser Lothaire de prendre enfin son parti, & de lui dire qu'il ne songeât pas au voyage de Rome, qu'auparavant il n'eût renvoyé Valdrade, & repris avec lui la reine Theutberge ; à moins que tous deux d'un commun consentement, ne s'accordassent à demeurer séparés sans se remarier.

Les copies de cette lettre furent portées aux deux princes par un courier particulier, en attendant qu'Arsene évêque d'Orta, légat du pape, pût aller sûrement les leur porter lui-même en original.

Le légat du pape menace le prince de l'excommunier.

Annales Bertiniani.

Ce légat étant arrivé quelque temps après, & s'étant abouché à Francfort avec le roi de Germanie, alla de-là trouver Lothaire, à qui il donna communication de ce que contenoient les lettres que le pape écrivoit aux rois de France & de Germanie, pour les empêcher de porter la guerre en Lorraine, & lui déclara en même temps en présence de quantité d'évêques & de seigneurs, que s'il n'éloignoit Valdrade, & ne reprenoit la reine, il le retrancheroit de la communion des fideles.

Annales Bertiniani ad an. 865.

Notre ancien annaliste remarque encore à cette occasion, que ces lettres n'étoient pas écrites du style & de la maniere dont les papes écrivoient autrefois aux rois de France ; qu'il n'y avoit jamais alors rien que de civil & d'honnête dans leurs lettres, au lieu que celles-ci étoient pleines de hauteur & de menaces, & il est vrai qu'il y eut à cet égard beaucoup de changement.

Lothaire promet au légat tout ce qu'il veut.

Lothaire par la crainte de l'excommunication, & pour ne pas choquer l'empereur son frere, qui lui avoit écrit sur ce sujet

sujet à la sollicitation du pape, promit au légat tout ce qu'il voulut, c'est-à-dire, d'éloigner Valdrade, & de reprendre avec lui Theutberge. Il en fit serment, & le fit faire en son nom par douze des plus illustres comtes de sa cour. Le légat fort satisfait du succès de ses négociations, passa à la cour de Charles, qui étoit alors à Attigni. Il lui rendit les lettres du pape: elles étoient conformes à celles qu'il écrivoit au roi de Germanie, & il les y exhortoit l'un & l'autre à la paix avec l'empereur & avec le roi de Lorraine.

865.

Epist. 58. Nicolai Pap.

Le légat Arsene étoit écouté avec d'autant plus de respect & de déférence, que le pape avoit déclaré à tous ces princes qu'il l'avoit revêtu de toute son autorité & de toute sa puissance; qu'il tenoit sa place en tout & par-tout, & qu'ils ne devoient mettre nulle différence entre lui & sa propre personne. Après qu'il se fut bien assûré des bonnes intentions du roi de France & du roi de Germanie, pour le rétablissement de la reine Theutberge, il proposa à Charles une entrevûe avec Lothaire qui la souhaitoit, pour faire un nouveau traité de paix. La reine de France Irmintrude se joignit au légat pour ce sujet, & le roi y consentit.

Annales Metens.

Annales Bertiniani.

Traité de paix entre Charles & Lothaire.

Lothaire se rendit à Attigni: où tout se passa, en ce qui regardoit la paix, selon qu'il l'avoit souhaité: mais le légat avoit aussi ses vûes en ménageant cette conférence. C'étoit d'obliger Lothaire à reprendre Theutberge, en présence même du roi de France, & d'un grand nombre d'évêques qui étoient alors auprès de lui, afin que cette réconciliation fût très-authentique: c'est pour cela qu'il la fit venir en ce même temps-là à la cour.

Dès que le traité de paix fut signé, le légat assembla tous les évêques, & alla à leur tête trouver Lothaire, menant Theutberge avec lui. Il lui déclara qu'il venoit de la part du pape lui présenter cette princesse sa légitime épouse, & le conjurer de la rétablir sur le throne: que s'il refusoit de la reprendre, ou si l'ayant reprise, il retournoit à ses anciens désordres, & recommençoit les persécutions qu'il lui avoit fait souffrir si injustement, il le déclaroit excommunié, non-seulement en ce monde, mais encore en l'autre, où Dieu exerceroit contre lui un jugement terrible, où il seroit accusé par le prince des

Ibid.

apôtres pour sa désobéissance au saint siége, & condamné aux flammes éternelles.

865.

Réconciliation de Lothaire & de Theutberge.

Lothaire avoit pris son parti, & malgré l'aversion qu'il avoit pour la reine, malgré l'attachement qu'il conservoit toûjours pour Valdrade, malgré l'indignation que la hauteur du légat excitoit dans son cœur, il fit bonne contenance : il assura le légat de sa déférence & de sa soumission au jugement du pape, & présenta la main à la reine. Le légat demanda que pour réparer plus authentiquement le scandale que la séparation du roi & de la reine avoit causé, leur réconciliation parût dans une cérémonie publique. Lothaire y consentit, & le jour de l'Assomption de la Vierge fut destiné pour cette réparation publique du scandale passé.

Le légat fulmine deux excommunications. Ibid.

Tout plioit sous les ordres du légat, qui continuant à faire valoir l'autorité du pape, fulmina deux autres excommunications au milieu de la cour; la premiere, contre une dame de qualité nommée Ingeltrude, femme du comte Boson, qui avoit quitté son mari depuis plusieurs années, & s'étoit réfugiée dans le royaume de Lothaire, où elle demeuroit avec celui qui l'avoit enlevée : l'autre fut contre certaines gens, qui, quelques années auparavant, avoient volé le légat, & lui avoient enlevé une grosse somme d'argent. L'anathème fut prononcé avec des malédictions terribles contre les coupables, s'ils ne faisoient incessamment satisfaction.

Il demanda aussi au roi Charles la restitution d'une terre que Louis le Débonnaire avoit donnée autrefois au saint siége, & dont un seigneur de la cour étoit en possession depuis fort long-temps. Le roi ordonna qu'on rendît la terre, & que le légat en prît de nouveau possession au nom du pape.

Rothade est rétabli dans son évêché.

Enfin il présenta au roi Rothade évêque de Soissons, que Hincmar son métropolitain avoit déposé de son évêché, & que le pape venoit de rétablir. Hincmar fut contraint de se soumettre malgré son humeur roide & inflexible, & nonobstant les raisons qu'il croyoit avoir de soûtenir l'autorité d'un concile provincial contre la sentence du pape, qu'il prétendoit n'avoir pas suivi dans ce jugement les procédures marquées dans les canons.

Après que toutes ces affaires eurent été expédiées, le légat

partit d'Attigni en compagnie de Lothaire, pour s'en aller à Gondreville, maiſon royale de ce prince ſur la Moſelle, à une lieue au-deſſous de Toul. Theutberge les y attendoit: ce fut là que le jour de l'Aſſomption le légat dit la meſſe pontificalement, & le roi & la reine y aſſiſterent tous deux avec les habits royaux & la couronne ſur la tête. La reine ne pouvoit ſouhaiter une ſatisfaction plus authentique. Mais le légat n'en demeura pas-là.

865.

Ibid.

Valdrade part pour Rome avec le légat.

Pour s'aſſûrer de la conſtance de Lothaire dans ſes bonnes réſolutions, il voulut que Valdrade vînt à Rome pour demander au pape l'abſolution du ſcandale qu'elle avoit donné à toute la France, & Lothaire eut la mortification de voir Valdrade venir à Gondreville joindre le légat, qui lui avoit marqué ce rendez-vous, & partir de-là avec lui pour le voyage d'Italie. Ingeltrude cette femme du comte Boſon, dont j'ai parlé, fut obligée d'en faire autant, pour aller demander au pape l'abſolution de ſon excommunication, Lothaire refuſant de lui donner déſormais refuge dans ſes états. Mais elle ne joignit le légat qu'à Wormes, où il alla s'aboucher avec le roi de Germanie, & elle fit avant que de partir, ſerment entre ſes mains, de ſe ſoumettre au jugement du pape en tout ce qui la regardoit.

Il partit donc en compagnie de ces deux pénitentes, & prit ſon chemin par la Baviere: mais il ne les conduiſit pas juſqu'au terme du voyage. Ingeltrude oubliant ſon ſerment plus aiſément que ſa paſſion, le quitta bruſquement, lorſqu'elle étoit ſur le point de paſſer le Danube, & retourna en France. Le légat renouvella tous les anathèmes qu'il avoit déja lancés contre elle, & défendit à tous les évêques, ſous peine d'excommunication, de la recevoir dans leurs dioceſes.

Pour Valdrade elle alla juſqu'en Italie: mais redoutant le tribunal du pape, de qui elle ne pouvoit attendre que des réprimandes, & une ſévere pénitence, elle s'arrêtoit par-tout, & trouvoit mille prétextes pour retarder ſon voyage, eſpérant toûjours de recevoir quelques nouvelles de la cour, qui la tiraſſent de l'embarras où elle ſe trouvoit.

Elle ne fut pas trompée dans ſon eſpérance. Ses amis & ceux qui étoient intéreſſés à lui conſerver la poſſeſſion de l'eſprit & du cœur de Lothaire, eurent bientôt ranimé une paſ-

sion qui n'avoit jamais été éteinte, & qui se ralluma avec d'autant plus de force, qu'elle avoit été plus violentée.

865.

Lothaire la fait revenir dans ses états.
Annales Metens.

On ne manqua pas d'exagérer au pape la maniere indigne dont le légat l'avoit traité, & à faire la comparaison de la conduite du pape avec celle dont les anciens papes en avoient toûjours usé envers ses ancêtres, le plaisir que le roi de France avoit eu de le voir humilié & confondu en sa présence & à la vûe de toute sa cour & de tous ses évêques. Tous ces affronts dont il ressentoit encore l'amertume, étoient pour lui de nouveaux motifs d'aversion, de haine & de fureur contre la reine, qu'il ne vit jamais depuis le départ du légat. Au contraire, Valdrade occupoit incessamment son esprit; & le regret de l'avoir ainsi abandonnée à la discrétion du légat, lui causoit un chagrin mortel. Il lui fit donc porter secretement l'ordre de revenir dans ses états, & elle le reçut dans le temps qu'elle se mettoit en chemin vers Pavie pour continuer sa route. Elle y obéït avec toute la joie qu'une telle nouvelle pouvoit donner à une femme de ce caractere, & se rapprocha de la cour, sans y venir néanmoins, le prince se dérobant seulement quelquefois pour la voir.

Epist. Nicolai Papæ, 12. append. & Epist. 55.

Elle est excommuniée par le pape.

866.

Sur les avis que le pape eut de son retour en Lorraine, & de la continuation de ses désordres, il écrivit une nouvelle lettre à tous les évêques des Gaules & de Germanie, par laquelle il les avertissoit, que sur les rechûtes criminelles de Valdrade, il l'avoit excommuniée, & que désormais ils devoient la regarder & la traiter eux-mêmes comme telle, & publier cette excommunication dans tous leurs dioceses.

Loc. cit.

Il n'excommunia pas néanmoins le roi, & il disoit en général aux évêques dans sa lettre, qu'il avoit des raisons qui l'empêchoient de le faire, dequoi le saint siége, ajoûtoit-il, n'est obligé de rendre compte à personne.

Lothaire déclare une seconde fois qu'elle est sa légitime épouse.

Cependant Lothaire recommença à faire publier de nouveau les vieilles calomnies, par lesquelles il avoit tâché autrefois de flétrir l'honneur de la reine. Il déclara une seconde fois que Valdrade étoit sa légitime épouse, & qu'il l'avoit épousée, avant qu'on l'eût contraint à prendre Theutberge. Que si Theutberge continuoit à vouloir se défendre contre les jugemens que les conciles d'Aix-la-Chapelle & de Metz avoient prononcés, il ne refusoit pas de lui accorder un nou-

veau moyen de défenſe ; qu'elle choisît un champion pour ſoûtenir ſa cauſe ; qu'il en nommeroit un de ſon côté ; que la mort de l'un ou de l'autre dans le combat feroit connoître la vérité ; & il fit propoſer au pape qu'on s'en tînt de part & d'autre à cette preuve du combat ſingulier. 859.

867.

La reine ſe ſauve de la cour, & demande au pape une retraite à Rome.

Nicol. Epiſt. 48. an. 867.

La reine voyant recommencer la tempête, & apprehendant la fureur du prince, capable de ſe porter aux dernieres extrémités, ſe ſauva de la cour, & vint encore ſe réfugier en France où le roi la reçut. Laſſée néanmoins de lutter ſi long-temps contre ſa mauvaiſe fortune, elle écrivit au pape, pour lui permettre de renoncer à ſa qualité de reine, & de ſe ſéparer abſolument d'avec Lothaire, l'aſſûrant qu'elle prenoit ce parti ſans répugnance, & qu'il devoit avoir d'autant moins de peine à y conſentir, que ſon inclination depuis long-temps la portoit à la retraite. Elle alla juſqu'à prendre dans ſa lettre la défenſe de Valdrade contre elle-même, & entreprit de prouver au pape que Valdrade avoit en effet épouſé Lothaire avant elle. Enfin elle le ſupplioit de vouloir bien lui donner une retraite à Rome, où elle pût paſſer en repos le reſte de ſa vie.

Une telle lettre & un tel aveu auroient été capables d'ébranler un pape moins ferme que Nicolas I. que rien ne faiſoit mollir, & que la difficulté des affaires n'empêcha jamais de les ſoûtenir.

Réponſe du pape à la lettre de la reine.

Ibid.

Il écrivit à la reine, qu'il pourroit la croire ſur le témoignage qu'elle portoit contre elle-même, ſi celui des plus diſtingués & des plus religieux perſonnages de France & de Germanie ne le lui rendoit pas ſuſpect ; que la crainte des perſécutions qu'elle ſouffroit, lui faiſoit trahir ſa propre cauſe ; qe'elle devoit avoir plus de courage, & préferer la mort même à la perte de ſa réputation ; qu'elle n'en étoit pas la maîtreſſe, & qu'il falloit tout ſouffrir pour les intérêts de ſon honneur & de la vérité ; qu'il n'y avoit point de ſûreté pour elle dans le voyage de Rome ; qu'il falloit que Valdrade y fût elle-même avant elle, comme pour ſervir d'ôtage contre les mauvais deſſeins du roi & de ſes autres ennemis ; & qu'enfin quand il lui accorderoit de ſe ſéparer de Lothaire, il ne pourroit pas pour cela permettre à ce prince d'épouſer Valdrade ; qu'elle prît courage, & qu'elle ſe conſolât par ces paroles du ſeigneur : *Heureux ſont ceux qui ſouffrent pour la juſtice.*

867. Quoique le pape fût toûjours dans ces mêmes dispositions; on faisoit exprès courir le bruit dans le royaume de Lorraine qu'il s'étoit beaucoup adouci, & qu'il avoit même permis à Valdrade d'y revenir. On y ignoroit l'excommunication de cette femme, & les évêques bien loin de publier les lettres du pape qui la déclaroient excommuniée, avoient refusé de les recevoir.

Epist. 49. Nicolai.

Le pape écrit sur cette affaire aux évêques. Ibid.

Le pape en fut averti, & leur en écrivit d'autres, par lesquelles il leur déclaroit qu'il n'avoit point permis à Valdrade de retourner en Lorraine ; qu'il l'avoit excommuniée publiquement pour la troisieme fois ; leur représentoit leur lâcheté, de ne l'avoir pas secondé dans le dessein qu'il avoit toûjours eu de retirer le roi du désordre ; que pour peu de fermeté qu'ils eussent eu en cette occasion, ce prince auroit satisfait l'église, & réparé le scandale qu'il avoit causé, & qu'il étoit honteux à des gens de leur caractere d'avoir molli en une occasion si importane par une lâche politique, & par la crainte de perdre leurs bénéfices : qu'ils devoient se ressouvenir des conditions auxquelles il leur avoit pardonné la prévarication qu'ils avoient commise dans le conciliabule de Metz, en y autorisant un adultere public, & que s'ils retomboient dans la même faute, ils l'obligeroient à se servir contre eux des mêmes punitions.

Et au roi de France. Epist. 50. Nicolai. Annales Bertiniani.

Ce qui inquiétoit alors davantage le pape, étoit ce qu'il avoit appris d'une entrevûe que le roi de France avoit eue avec Lothaire auprès de saint Quentin, où ils avoient fait un traité dont on ne publioit point les articles. On savoit seulement que Lothaire avoit cédé à Charles l'abbaye de saint Vast d'Arras, avec tous ses revenus, c'est ce qui faisoit appréhender au pape que Charles ne se fût laissé gagner, & ce qui l'obligea à lui écrire une lettre pleine de prudence & d'adresse, où en lui laissant entrevoir ses soupçons, il affectoit de le convaincre qu'il avoit en lui pour l'affaire de Lorraine une confiance entiere. Car après l'avoir beaucoup loué de la générosité avec laquelle il avoit jusqu'alors pris la protection d'une reine persécutée, & l'avoir exhorté à la lui continuer ; après lui avoir remontré combien la conduite du roi de Lorraine étoit injuste & irréguliere, de vouloir remettre à l'incertitude d'un combat particulier la décision d'une affaire de cette im-

portance, & d'une affaire décidée au tribunal du saint Siége, au jugement duquel lui & la reine s'étoient soumis de leur plein gré, après l'avoir assuré que jamais il ne consentiroit au mariage de Lothaire avec Valdrade, il le conjuroit de trouver bon qu'il lui adressât la lettre qu'il écrivoit à ce prince, & celles qu'il écrivoit aux évêques Lorrains, de faire accompagner la premiere des conseils & des remontrances de quelque personne sage de sa cour, à qui il le prioit de la confier pour la présenter au roi de Lorraine, afin qu'elle eût plus de force, de garder, sans en parler à personne, la copie de cette lettre, qui étoit jointe avec l'original, afin de la rendre publique, en cas que Lothaire n'écoutât pas ses conseils, & enfin de faire en sorte que non seulement ses lettres fussent rendues à tous ses évêques, sans en excepter aucun; mais encore que le public fût informé qu'elles leur avoient été rendues. 867.

Il menace Lothaire de l'excommunier.

On voit bien par la lettre du pape au roi de Lorraine, que ce prince avoit fait grand fonds sur celle de Theutberge, où elle demandoit sa séparation, & sur ce qu'elle y avoit confessé que Valdrade avoit été avant elle mariée avec lui. On y voit que Lothaire en vertu de cet aveu avoit fait presser le pape de consentir à son divorce, & puis à son mariage avec Valdrade; mais l'artifice étoit trop grossier, & le pape trop instruit. Il l'assura qu'il ne consentiroit jamais ni à l'un ni à l'autre, il lui répeta que Valdrade étoit excommuniée, & que lui-même le seroit bientôt, s'il ne faisoit cesser le scandale.

Le pape néanmoins résolu de tout tenter avant que d'en venir à cette extrémité, continuoit de solliciter par ses lettres tous les souverains de la maison de France à agir auprès de Lothaire, pour ramener ce prince au bon chemin. Nicolai Epist. 53.

Le roi de Germanie, après avoir reçu la lettre du pape, eut une conférence avec Charles le Chauve sur ce sujet, & Charles alla ensuite sur les frontieres de Lorraine, où il s'aboucha avec Lothaire, & le conjura de donner au pape, à l'église, & à toute la maison royale, la satisfaction de voir cesser un scandale qui duroit depuis si long-temps, & qui vrai-semblablement auroit des suites funestes pour ceux qui en étoient les auteurs. Epist. 55.

Lothaire prend la résolution d'al-

Lothaire qui appréhendoit ces suites, mais que sa passion dominoit toûjours, faisoit tout son possible pour justifier sa

867.

ler à Rome, pour traiter avec le pape.

conduite auprès des deux rois ses oncles, leur disant que le pape le pressoit trop; que depuis que le légat Arsene étoit venu en France, Valdrade n'avoit point approché de la cour, & qu'il ne la verroit jamais; que cette conduite qu'il avoit tenue en forçant si long-temps son inclination, devoit contenter le pape, & le lui rendre favorable, & que puisque Theutberge protestoit elle-même au pape que son mariage étoit nul, & qu'elle étoit prête de renoncer à la qualité de reine, & de quitter le monde, c'étoit le traiter avec trop de dureté, que de ne pas accepter cette voie d'accommodement: qu'enfin il étoit résolu d'aller à Rome au plûtôt pour traiter par lui-même avec le pape, & tâcher de le fléchir.

Le pape n'agrée ce voyage qu'à trois conditions.

Les deux rois firent savoir au pape cette réponse de Lothaire, & la résolution où il étoit d'aller à Rome en personne, & qu'ils regardoient ce voyage comme le moyen le plus prompt pour finir les affaires. Mais ils furent assez surpris de la réponse que le pape leur fit là-dessus: il les prioit d'empêcher Lothaire de venir à Rome, leur disant que s'il y venoit, il seroit mal content de la réception qu'on lui feroit, qu'il falloit avant toutes choses qu'il rétablit Theutberge dans tous ses droits d'épouse & de reine, & qu'il rompît absolument avec Valdrade; qu'il savoit de bonne part qu'on ne cherchoit qu'à l'amuser;

Ibid.

que quoique Valdrade fût éloignée de la cour, le roi entretenoit secretement un commerce fréquent de lettres avec elle, toute excommuniée qu'elle étoit; que le royaume & la cour de Lorraine ne se gouvernoient que par les conseils de cette femme; qu'on n'avoit accès auprès du prince qu'à sa recommandation; qu'on y disgracioit plusieurs personnes à son occasion, & qu'elle y étoit comme auparavant, l'arbitre de la fortune, & la maîtresse de toutes les graces; qu'il n'agréeroit point que Lothaire vînt à Rome qu'à trois conditions. La premiere, que Valdrade s'y rendit elle-même avant lui; la seconde, qu'on y fût, à n'en plus pouvoir douter, que Theutberge étoit traitée par le roi en reine & en légitime épouse; la troisieme, qu'on eût rempli la place des deux archevêques déposés de Cologne & de Treves, & cela par un élection canonique, & non point par une intrigue de gens dévoués à Valdrade. Cette troisieme condition suppose que le choix que Lothaire avoit fait de Hugues, parent de Charles le

le Chauve pour pour l'archevêché de Cologne, n'avoit point eu de suite, apparemment à cause de l'incapacité du sujet, dont les mœurs n'étoient pas fort régulieres. Ces conditions rendoient l'affaire infiniment difficile, d'autant plus que le roi de Germanie un des deux médiateurs, demandoit instamment au pape la grace & le rétablissement des deux archevêques. Tous les évêques de Germanie, selon l'intention de leur roi, avoient aussi écrit fortement au pape, pour lui faire la même priere : mais le pape n'écoutoit sur cela ni les remontrances du roi, ni les prieres des évêques.

867.

Epist. 56. Nicolai Papæ, & 58.

Les choses en étoient-là, lorsque le pape mourut au mois de Décembre de l'année 867. Adrien II. son successeur prit aussi-tôt connoissance de cette grande affaire, dont je dirai la fin & le dénouement funeste, après avoir repris en peu de mots la suite des autres affaires de France que j'ai laissées, pour ne pas interrompre tant de fois le fil de la narration de celle-ci.

Mort du pape Nicolas I. Adrien II. lui succede.

Annales Bertiniani.

Les descentes & les courses des Normans sont les plus remarquables, par les alarmes continuelles & par les désordres extrèmes qu'ils causoient par-tout, soit dans le royaume de Lorraine, soit dans celui de France, soit dans celui d'Aquitaine, soit dans celui de Germanie.

Ils entrerent à diverses reprises dans la Loire, & firent des descentes de ce côté-là. Le comte Robert, à qui l'on donne en cet endroit-là le titre de comte d'Anjou, les défit dans une rencontre, & fut blessé dans une autre, où il fut attaqué par un corps beaucoup supérieur en nombre à ses troupes. Il fit en cette occasion une belle retraite, & perdit peu de soldats. Quelque temps après ils passerent jusqu'à Orléans qu'ils prirent & brûlerent. Ils en firent autant au monastere de saint Benoît sur Loire, & à la ville de Poitiers. & furent encore défaits au retour par le comte Robert, qui sans avoir perdu un seul soldat, tua cinq cents Normans sur la place, & leur prit beaucoup d'armes & de drapeaux, qu'il envoya au roi pour marque de sa victoire.

864. & 865.

Descentes & courses des Normans.

Annales Bertiniani. ad an. 864. & 865.

Gesta Normann.

Ensuite d'autres Normans entrerent dans la Seine, & malgré les fortifications & les retranchemens que le roi avoit fait faire sur les rivages, mais qui n'étoient pas bien gardés, un gros parti de leurs troupes vint assez près de Paris, & ils dé-

Annales Bertiniani.

tacherent deux cents hommes pour en piller les environs : ils
864. & 865. le firent impunément : mais cinq cents autres s'étant avancés jusques dans le pays Chartrain, furent repoussés avec perte.

Ibid.

D'autres s'étant joints à une troupe de Bretons, vinrent piller sans résistance le pays du Maine ; quelques autres entrerent en Aquitaine, où ils furent battus, & laisserent quatre cents des leurs tués sur la place.

Ils montent jusqu'à Melun, & mettent en fuite les troupes Françoises.

Ibid.

L'année d'après ils forcerent encore les passages de Piste sur la Seine, & monterent avec leurs vaisseaux jusqu'à Melun, les ayant transportés par terre pour les remettre à l'eau au-dessus de Paris, & ce ne fut pas l'unique fois qu'ils firent cette manœuvre. En approchant de Melun, ils trouverent les François en bataille sur les deux bords de la riviere, pour les empêcher de descendre. Ils ne laisserent pas de se préparer à le faire, & s'avancerent avec tant de fierté du côté où étoit le corps des François le plus nombreux commandé par les comtes Robert & Odon, que leur seule contenance effraya les troupes Françoises, dont les chefs ne purent empêcher la fuite. Les Normans maîtres de la campagne y firent un très-grand butin, & en remplirent leurs vaisseaux ; mais ce n'étoit pas ce qu'il y avoit de plus fâcheux.

Traité honteux que le roi fait avec eux.

Ibid.

Ils reprirent leur ancien dessein de s'établir sur la riviere de Seine, ou du moins ils en firent semblant, & le roi en eut tant de peur, que pour les en empêcher, il fit avec eux un traité encore plus honteux que celui qu'il avoit fait un peu auparavant. Ce fut premierement de leur donner quatre mille livres pesant d'argent ; & pour trouver cette somme, il fallut faire une capitation par tout le royaume. Secondement, les Normans exigerent que quelques-uns des prisonniers qu'ils avoient faits, & qui s'étoient échappés de leurs mains depuis le traité, leur fussent rendus, ou qu'on les rachetât : & enfin comme quelques soldats Normans s'étant écartés de leurs vaisseaux ou de leur camp, avoient été assommés par les gens de la campagne, ils obligerent le roi à les dédommager, & à leur faire payer une certaine somme pour chacun de ceux qui avoient été tués.

A ces conditions, les pirates descendirent la Seine avec leurs vaisseaux jusqu'à Jumieges, où ils avoient coutume de les faire radouber, & y demeurerent jusqu'à l'entiere exécu-

tion du traité. Le roi de ſon côté pour leur fermer le paſſage de Piſte, y alla lui-meme, & y fit faire de nouvelles fortifications ſur les rivages & dans les Iſles. 864. & 865.

A la fin de la même année, ou au commencement de la ſuivante, une autre troupe de Normans au nombre de quatre cents ſeulement, mais ſoûtenus de quelques troupes Bretonnes avec de la cavalerie, ſurprirent la ville du Mans, & la pillerent.

Une autre troupe de Normans pille la ville du Mans.

Le comte Robert ſur cette nouvelle aſſembla promptement ſes milices, & s'étant fait joindre par trois autres généraux, Ranulfe, Godefroi & Hervé, il marcha droit aux Normans, pour les charger dans leur retraite, & tâcher de les envelopper, & il les joignit en un lieu nommé Brieſarte ſur la riviere de Sarte en Anjou.

Les Normans & les Bretons ſe voyant ainſi preſſés par de nombreuſes troupes, ſe jetterent dans un village, où ils ſe retrancherent à la hâte, réſolus de vendre leur vie bien cher. Il ſe trouva dans ce village une grande égliſe bien bâtie de fortes pierres. Ils s'en ſaiſirent, & leur chef nommé Haſting s'y logea avec la plûpart de ſes gens.

Le comte Robert étant arrivé, fit attaquer le village, força les retranchemens, & fit paſſer au fil de l'épée tous ceux qui ne purent pas gagner l'égliſe.

Ils ſont battus par le comte Robert.

Après ce premier avantage, le comte voyant la difficulté qu'il y auroit à forcer l'égliſe, fit retirer ſes troupes, ſe contentant de l'inveſtir pour l'attaquer le lendemain. Il mit des corps de garde à tous les endroits par où les ennemis pourroient s'échapper, & ſe retira à ſa tente vers le coucher du ſoleil. Il faiſoit grand chaud, & pour ſe ſoulager, il quitta ſon caſque & ſa cuiraſſe.

Peu de temps après, on entendit un grand bruit dans le camp. C'étoit le général Normand, qui dans l'eſperance de franchir le paſſage & de ſe ſauver à la faveur de la nuit, étoit ſorti de ſon fort, & commençoit à forcer le quartier même du comte Robert. Ce comte ſort auſſi-tôt, ſans ſe donner le loiſir de prendre ſes armes, & s'étant mis à la tête de ceux qu'il trouva auprès de ſa tente, ſoûtint l'effort des Normans. En même-temps les autres généraux accoururent à ſon ſecours.

Le roi qui à quelque prix que ce fût vouloit la paix, dont il n'avoit presque point encore goûté les douceurs depuis vingt-six ou vingt-sept ans de regne, lui accorda l'union du comté de Cotentin au duché de Bretagne, se réservant seulement la nomination à l'évêché, & par ce même traité le duc de Bretagne, non seulement reconnut de nouveau la dépendance que son duché avoit de la couronne de France; mais encore il s'obligea, & obligea ses successeurs à fournir au roi un secours considérable de troupes toutes les fois qu'il en auroit besoin. Ainsi le duché de Bretagne qui du temps de Charlemagne & de Louis le Débonnaire ne comprenoit ni Rennes, ni le pays Nantois, s'étendoit alors jusques dans le Maine, dans l'Anjou & dans ce qui s'appella depuis la Normandie; & cela partie par les invasions ou par les conquêtes des ducs, partie par les cessions que nos rois leur faisoient pour s'épargner des guerres, & qui marquoient plus leur foiblesse que leur libéralité.

868.
Annales Bertiniani. 868.

Le roi de Germanie remet dans le devoir Carloman & Louis ses fils.

Les autres parties de l'empire François furent alors assez tranquilles: il n'y eut que quelques insultes des Normans, quelques mouvemens des Esclavons Vinides du côté de Germanie, & des Sarasins en Italie, qui n'eurent pas de grandes suites. Carloman & Louis fils du roi de Germanie lui firent aussi quelque peine; mais ce roi qui avoit beaucoup de sagesse, arrêta par sa diligence, par sa modération & par sa fermeté la fougue de ces deux jeunes princes, & les remit dans le devoir.

Le roi de Lorraine n'eut point non plus d'autres ennemis que les Normans, & point d'autre guerre à soutenir, que les descentes subites de ces pirates, contre lesquels il auroit été plus en garde, si sa passion pour Valdrade, la peine & l'inquiétude que Rome lui causoit sur cet article, lui eussent permis de donner plus d'application au gouvernement de son état. Je vais raconter la suite de cette affaire, & quel en fut enfin l'évenement.

Lettre de Lothaire au pape Adrien.

La mort du pape Nicolas I. fit concevoir à Lothaire quelque espérance de réussir dans une négociation, dont le succès avoit paru désesperé jusqu'alors, & que sa seule passion l'empêchoit de regarder comme impossible. Il écrivit à Adrien successeur de Nicolas en ces termes.

A la fin du troisieme concile de Soissons, qui se tint en 866. & où se traiterent divers points de police ecclésiastique, Herard archevêque de Tours proposa de la part du roi le couronnement & le sacre de la reine Irmintrude; cette Princesse n'avoit point encore reçu l'onction royale, qu'on avoit faite à quelques-unes des reines de France. Le motif qui obligea le roi à demander que cette ceremonie se fît, est exprimé dans le concile de Soissons & dans le discours que prononcerent les deux évêques qui la couronnerent; c'est, dirent-ils, que le roi ayant eu plusieurs enfans de cette princesse, les uns étoient morts fort jeunes, d'autres avoient des infirmités qui les rendoient peu propres au gouvernement, & qu'il espéroit attirer par les prieres que les évêques feroient sur la reine en cette occasion, les bénédictions du ciel, & obtenir des enfans capables de succéder au throne.

866.

Le roi fait proposer au troisiéme concile de Soissons le couronnement & le sacre de la reine Irmintrude.

Annales Bertiniani.

Conc. Suession. Apud Hincmar. Tom. I.

Le couronnement se fit dans l'église de saint Medard de Soissons, & les évêques composerent exprès des oraisons qu'ils reciterent sur la reine.

Cette princesse est couronnée.

Ce motif du couronnement de la reine ne devoit pas être fort agréable au prince Louis. Le roi vouloit peut-être le tenir par-là dans le devoir, & l'empêcher de renouer le commerce qu'il avoit eu autrefois avec le duc de Bretagne & avec les autres ennemis de l'état. Depuis sa révolte on l'avoit toûjours tenu assez bas: mais Charles son frere roi d'Aquitaine, étant venu à mourir d'un mal causé par la blessure qu'il reçut la nuit au retour de la chasse dans la forêt de Compiegne, ainsi que je l'ai raconté un peu auparavant, le roi son pere lui donna de nouvelles marques de sa bonté, en le faisant couronner roi d'Aquitaine.

Il fait aussi couronner Louis son fils roi d'Aquitaine.

867.

Annales Bertiniani. an. 867.

Ce bienfait attacha ce jeune prince pour toûjours à son devoir & à ses véritables intérêts, & ôta à Salomon duc de Bretagne le moyen le plus propre qu'il eût eu jusqu'alors, de causer des brouilleries en France: mais ce duc à l'exemple de ses prédecesseurs, se rendoit toûjours difficile, quand il s'agissoit de faire quelque acte de vasselage à l'égard du roi de France; il falloit pour l'y résoudre, ou la crainte d'une guerre, ou l'espérance de quelque avantage nouveau.

Sur certaines difficultés qu'il fit pour s'exempter de se soumettre à ce devoir, il y eut une négociation à Compiegne.

Il cede le comté de Cotentin au duc de Bretagne.

avoient formés sur le royaume de Lothaire, en cas que le
868. pape l'eût excommunié.

Attachement du pape pour l'empereur Louis.

Ce qui attachoit si fort le pape à l'empereur, étoit le zele que ce prince depuis deux ou trois ans faisoit paroître pour chasser les Sarasins d'Italie; ce pontife lui savoit gré des fatigues & des périls ausquels il s'exposoit dans la guerre qu'il leur avoit déclarée, où il les avoit souvent battus, chassés des villes dont ils s'étoient rendus les maîtres, & réduits dans celle de Barri, qu'il assiegea deux fois, mais sans la prendre. De plus il avoit donné depuis peu au pape deux grandes marques de la considération qu'il avoit pour lui: la premiere étoit, qu'ayant été sollicité par Michel empereur de Constantinople, de l'aider à mettre des bornes à la puissance pontificale, qui devenoit de jour en jour plus redoutable aux princes, & même de chasser le pape hors de Rome, il n'avoit voulu rien faire d'indigne d'un prince catholique, & avoit affecté plus que jamais de donner au saint siége toutes les marques du respect filial qu'il lui devoit. Le pape en fut d'autant plus touché, que Michel offroit à ce prince de le reconnoître par un acte public pour son collegue à l'empire, s'il vouloit agir selon ses intentions : car les empereurs Grecs prétendoient toûjours que le titre d'empereur avoit été injustement usurpé par Charlemagne, quoiqu'ils eussent en diverses occasions reconnu ce prince pour légitime empereur.

Nicetas in vita sancti Ignatii P. C.

La seconde chose qui avoit fait un extrême plaisir au pape, étoit que quand il fut élû, les ambassadeurs de l'empereur Louis, qu'on n'avoit pas attendus pour cette élection, ayant fait beaucoup de bruit, & menaçant de la faire déclarer nulle, ce prince écouta les raisons que le pape apporta pour excuser la promptitude de son élection, & lui témoigna qu'il étoit content. Tout cela avoit gagné le cœur du pape, qui ne pouvoit se lasser de loüer ce prince, & de lui marquer en toute occasion sa tendresse & sa déference pour tout ce qu'il souhaitoit de lui. Lothaire espéra donc que par l'entremise de l'empereur son frere, il trouveroit dans Adrien un juge plus accessible & moins roide que dans son prédecesseur.

Epist. 10. Adriani.

Theutberge va à Rome.

En effet, ce pape avoit quelque chose de plus doux, & étoit plus susceptible de compassion. Il ne fut pas plûtôt sur le throne pontifical, qu'il fit grace à plusieurs de ceux que le

pape

pape Nicolas avoit excommuniés, & même à la premiere messe qu'il célébra pontificalement, il donna de sa main la communion à l'archevêque de Treves, touché qu'il fut de sa soumission & de sa pénitence. Cette condescendance donna de grandes espérances à Lothaire, d'autant plus qu'il obtint du pape que Theutberge allât à Rome, chose que le pape Nicolas avoit toûjours constamment refusée. 868.

Continuat. Anastasii Bibliothec. in Adriano.

Si-tôt qu'elle y fut arrivée, elle entretint le pape du sujet de son voyage, & persistant toûjours dans son dessein, de se retirer de la cour pour mettre fin aux persécutions qu'elle y souffroit, elle lui dit que son mariage avec Lothaire n'étoit point légitime, & lui apporta quelques autres raisons particulieres, qui pouvoient rendre la séparation facile, & même la faire paroître nécessaire.

Epist. 6. Adriani.

Le pape écrit au roi son mari en sa faveur.

Ibid.

Le pape pénétra aisément le mystere de toute cette conduite de la reine. Il lui dit qu'il ne vouloit pas décider sur le champ un point de cette importance, & qu'il assembleroit un concile dont il prendroit l'avis. Il la pria de retourner en France, & lui promit d'écrire en sa faveur au roi son mari. Il le fit, & rendit compte à ce prince dans sa lettre de l'entretien qu'il avoit eu avec elle, & du dessein où il étoit d'assembler un concile, pour y examiner l'affaire tout de nouveau, lui faisant néanmoins assez entendre, qu'il n'étoit pas aisé à surprendre sur une chose de cette nature. Il le pria de recevoir la reine à sa cour & dans son palais, ou du moins en cas qu'elle ne voulût pas y retourner si-tôt, de lui assûrer les revenus qui lui avoient été assignés sur diverses abbayes, afin qu'elle pût avoir de quoi soûtenir sa dignité & son rang.

La reine prit le parti de demeurer éloignée de la cour & du roi, & peu de temps après son départ, le pape fit une démarche qui marquoit qu'il avoit envie d'accorder à l'empereur en faveur de Lothaire, tout ce qu'il pourroit absolument ne lui pas refuser.

Il leve l'excommunication de Valdrade, & lui donne l'absolution.

Epist. 7. Adriani. Epist 8.

A la priere de l'empereur, & sur l'assûrance qu'il lui donna que Valdrade n'avoit plus aucun commerce avec Lothaire, & qu'elle vouloit absolument se retirer, il leva l'excommunication que le défunt pape avoit lancée contre elle. Il lui écrivit lui-même, pour l'avertir de l'absolution qu'il lui avoit donnée, & pour l'exhorter à vivre désormais sans scandale.

868. Il écrivit une lettre aux évêques de Germanie ſur ce ſujet ; où il leur diſoit qu'ils pouvoient lui permettre l'entrée de l'égliſe, lui parler, & la traiter comme une perſonne rétablie dans la communion des fideles.

Entrevûe des rois de France & de Germanie.
Capitula Caroli Calvi, tit. 33.

Cette conduite du pape envers le roi de Lorraine, ne plaiſoit point aux rois de France & de Germanie, qui n'avoient attendu juſqu'alors que l'excommunication de ce prince, pour fondre dans ſes états avec toutes leurs forces. Ils eurent une entrevûe au fauxbourg de Metz, ſans doute du conſentement de Lothaire même, à qui cette ville appartenoit ; mais qui aſſûrément ne prétendoit pas qu'on y traitât du partage de ſes états, comme on fit en préſence d'Hincmar archevêque de Reims, & de quelques autres prélats de France & de Germanie. Ces deux princes ſe promirent l'un à l'autre, qu'en cas que la Providence les mît jamais en poſſeſſion des états de leurs neveux, ils s'en rapportoient pour l'égalité des partages, à ceux de leurs vaſſaux qu'ils choiſiroient d'un commun conſentement pour arbitres de leurs différends. Ils ſe promirent auſſi mutuellement de prendre en main la défenſe de l'égliſe Romaine, pourvû que les papes les traitaſſent avec autant d'honneur & d'égard, que les anciens papes traitoient autrefois les rois de France & de Germanie.

Le pape les exhorte à demeurer en paix avec leurs neveux.
Epiſt. 10. Adriani.

Soit que l'empereur & le roi de Lorraine euſſent ſu ce qui s'étoit paſſé dans cette entrevûe, ſoit qu'ils euſſent eu d'ailleurs quelque connoiſſance des deſſeins des deux rois de France & de Germanie, ils le firent ſavoir au pape, & le prierent d'interpoſer ſon autorité pour en empêcher l'exécution. Le pape écrivit au roi de Germanie une lettre ſur ce ſujet, où il l'exhortoit à demeurer en paix avec ſes neveux, & le prioit non-ſeulement de ne point attaquer l'empereur, mais de ne former aucune prétention ſur les états de Lothaire, l'empereur étant réſolu de regarder tout ce qui ſe feroit contre ce prince comme s'il étoit fait contre lui-même. Il ajoûtoit que s'il en uſoit autrement, il devoit s'attendre à voir les armes ſpirituelles de ſaint Pierre ſe joindre aux armes impériales, & qu'il s'expoſeroit à expérimenter combien ces armes ainſi unies étoient redoutables.

Inquiétude de Lothaire, il va

Le roi de France reçut auſſi une lettre toute ſemblable, qui lui fut apportée de Rome par l'évêque de Metz, & ren-

due par ce prélat l'avant-veille de l'Ascension. Mais malgré toutes ces lettres & toutes ces menaces du pape, Lothaire étoit toûjours en inquiétude, appréhendant que pendant le voyage de Rome qu'il étoit résolu de faire, ses deux oncles ne portassent la guerre chez lui. Il se défioit toutefois beaucoup plus de la sincérité du roi de France, que de celle du roi de Germanie, sur lequel il croyoit pouvoir faire plus de fonds, si une fois ce prince lui engageoit sa parole. Il l'alla voir plusieurs fois, & affectant d'avoir pour lui toute la confiance qu'un neveu devoit avoir pour un oncle qu'il regardoit comme son pere, il lui représenta la situation fâcheuse où il se trouvoit, la maniere dont le défunt pape l'avoit poussé, en excommuniant tous ceux qui étoient dans ses interêts, & en le menaçant de l'excommunier lui-même; qu'il avoit tout à craindre de l'ambition du roi de France pendant son voyage de Rome, mais que néanmoins il mettroit si bon ordre à tout avant que de partir, qu'il espéroit que tous ses efforts seroient inutiles, pourvû qu'il fût assûré du côté de la Germanie; qu'il le conjuroit de ne point se joindre à ses ennemis pour le perdre, & de se souvenir des promesses qu'il lui avoit faites dans un traité qu'ils avoient signé à Francfort.

868.
voir le roi de Germanie.
Annales Bertiniani.
Ibid.

Par ce traité le roi de Germanie avoit rendu l'Alsace à Lothaire, qui la lui avoit cédée six ou sept ans auparavant; il avoit de plus consenti que Hugues encore tout jeune, fils de Lothaire & de Valdrade, fût pourvû de ce Duché. On ne dit point à quelles conditions l'Alsace revint à Lothaire: mais le roi de Germanie promit alors de se faire le protecteur de cet enfant, tandis que son pere seroit en Italie, où il devoit aller dès ce temps-là, si le pape Nicolas qui vivoit encore, ne se fût pas opposé a ce voyage.

Traité entre ces deux princes.

Lothaire étant donc sur le point de l'entreprendre, afin d'agir immédiatement par lui-même auprès du pape Adrien, conjura de nouveau ce prince de ne lui être point contraire, & fit tant qu'il l'obligea à lui faire serment, non-seulement de ne rien entreprendre contre ses états pendant son absence, mais encore de consentir à son mariage avec Valdrade, supposé qu'il en pût obtenir la permission du pape. Après cela il alla trouver Charles le Chauve, plûtôt par cérémonie que dans l'espérance de le gagner, comme il avoit gagné le roi de Ger-

Lothaire part pour Rome.
Annales Bertiniani.

manie, & ensuite il se mit en chemin pour Rome. Il donna
868. ordre à Theutberge qui étoit revenue, d'y faire un second voyage, & de partir quelques jours après lui.

Ibid.

Le dessein de Lothaire étoit de s'aboucher avec l'empereur son frere avant que d'aller à Rome, & de l'engager à employer son crédit auprès du pape, pour faire casser son mariage avec Theutberge, & pour obtenir la permission d'épouser Valdrade. Il arriva à Ravenne au mois de Juin, & en fit donner avis à l'empereur, qui assiégeoit actuellement la ville de Barri, où les Sarasins se défendoient avec beaucoup de vigueur. L'empereur lui répondit par ceux qu'il lui envoya pour le complimenter, qu'il ne pouvoit pas quitter le siége où sa présence étoit absolument nécessaire: qu'il attendoit de jour à autre une flote de deux cents vaisseaux, que l'empereur d'Orient lui envoyoit, pour fermer le port de Barri & empêcher les secours que les Sarasins recevoient continuellement d'Afrique; qu'il ne pouvoit pas se dispenser de recevoir lui-même les généraux de cette flote quand elle arriveroit; que s'il quittoit le camp, aussi-tôt après leur arrivée, ils pourroient s'en choquer; qu'ainsi il lui étoit impossible de se rendre si-tôt à Ravenne ou à Rome; qu'il lui conseilloit de ne rien précipiter, de retourner dans ses états pour quelques mois, & de remettre leur entrevûe après la campagne.

Il engage l'impératrice Ingelberge à l'accompagner au Mont-Cassin.

Lothaire qui s'ennuyoit extrèmemenr de la longueur de cette affaire, ne suivit pas ce conseil & continua son chemin: mais sans aller à Rome, il s'avança jusqu'à Benevent qui n'étoit qu'à deux ou trois journées de Barri. Il y trouva l'impératrice Ingelberge à qui il fit de beaux présens, & avec laquelle il délibéra sur ce qu'il avoit à traiter avec le pape.

L'empereur avoit écrit au pape, pour le prier de bien recevoir Lothaire, & l'entrevûe devoit se faire au Mont-Cassin, où Lothaire engagea l'impératrice à l'accompagner.

Le pape ne veut point écouter la proposition du divorce de Lothaire.

Quelque crédit que l'empereur eût sur l'esprit du pape, & quelques efforts que fit l'impératrice, jamais il ne voulut écouter la proposition du divorce, & s'en tint toûjours à dire que tout ce qu'il pouvoit faire, étoit que l'on fit en sa présence un nouvel examen de tout ce procès, sans avoir égard aux dépositions forcées que Theutberge faisoit contre elle-même, & que jamais il ne se relâcheroit sur une chose de cette

importance jusqu'à faire quoique ce fût qui pût blesser la justice, ou causer du scandale dans la religion. L'impératrice obtint seulement que le pape ne traiteroit pas Lothaire en excommunié; que pour faire connnoitre par-tout, qu'il ne le regardoit pas comme tel, il célebreroit pontificalement la messe en sa présence, & lui donneroit la communion, & à tous ceux de sa suite. 869.

Le pape eut peine à accorder ce dernier article, & il n'y consentit qu'à une condition, qui fut que Lothaire protesteroit, que depuis que Valdrade avoit été excommuniée par son prédécesseur, il n'avoit eu aucun commerce avec elle. Sur quoi Lothaire dit, qu'il étoit prêt de jurer qu'il n'en avoit eu aucun depuis ce tems-là.

Ni lui donner la communion qu'à une condition. Ibid.

Sur cette assûrance le pape promit de faire ce que l'impératrice souhaitoit de lui, & chacun se prépara à approcher des saints mysteres.

Le lendemain le pape dit la messe publiquement & pontificalement dans l'église du Mont-Cassin; (d'autres disent que ce fut à Rome:) à la fin de la messe, il invita le prince à s'approcher de la sainte table, & puis prenant en main le saint sacrement, il l'apostropha en ces termes.

Prince, si vous ne vous sentez pas coupable de l'adultere que mon prédécesseur vous avoit défendu de commettre, & si vous êtes dans une résolution ferme de n'y jamais tomber dans la suite, approchez avec confiance de ce sacrement de la vie éternelle, & recevez-le pour la remission de vos péchés. Que si votre conscience vous reproche d'avoir commis ce peché depuis le temps que je vous ai marqué, ou si vous n'êtes pas résolu d'y renoncer absolument & pour toûjours, gardez-vous bien de toucher au corps de votre Sauveur, & de recevoir pour votre condamnation, ce que sa divine providence a préparé comme un remede pour les péchés des hommes.

Ce qu'il lui dit en la lui donnant. Lotharii Regis Gest. Rom. Tom. III. Conc. Gall.

Lothaire trop avancé pour reculer, malgré les remords de sa conscience qui l'accusoit du crime que sa bouche désavouoit, & malgré l'attachement criminel qu'il conservoit dans son cœur pour Valdrade, reçut la communion de la main du pape. Quand il se fut retiré de la sainte table, les gens qui l'accompagnoient s'en approcherent pour communier, & le pape en présentant à chacun d'eux l'Hostie, leur disoit ces paro-

Et à ceux qui l'accompagnoient.

les : *Si vous n'avez ni contribué, ni consenti au péché du roi Lothaire votre maître & à celui de Valdrade, & que vous n'ayez point communiqué avec ceux qui étoient excommuniés par le saint siége apostolique, que le corps & le sang de notre Seigneur Jesus-Christ vous profite pour la vie éternelle.* Il y en eut quelques-uns, mais peu, que ces paroles épouvanterent, & qui se retirerent de la table de communion.

869.

Parmi les personnes qui accompagnoient Lothaire à cette messe, se trouva Gonthier archevêque de Cologne, que le pape avoit aussi absous de son excommunication, mais en lui accordant seulement de communier avec les laïques, & sur le point de recevoir la communion, il présenta, ainsi qu'on en étoit convenu, un papier que le pape fit lire tout haut avant que de la lui donner, & qui contenoit ce qui suit.

Promesse de Gonthier archevêque de Cologne. Annales Bertiniani.

» Moi Gonthier, en présence de Dieu & de tous les saints, » je vous jure à vous, monseigneur Hadrien souverain pontife & pape universel, à tous les vénérables évêques qui » vous sont soumis, & à toute cette assemblée, que je ne dé» sapprouve point le jugement de ma déposition porté cano» niquement contre moi par le pape Nicolas, & que je m'y » soumets humblement; que désormais je ne m'ingererai point » aux sacrés ministeres, à moins que par votre miséricorde, » vous ne me rétablissiez dans mon ancienne dignité; que dans » la suite je ne causerai aucun scandale, & n'entrerai dans » aucun complot contre la sainte église Romaine, ni contre » le souverain pontife : mais que je serai toujours dévoué & » obéissant à la sainte église ma mere, & au pape qui la gou» verne. Moi Gonthier, j'ai signé de ma propre main cette » promesse le premier de Juillet, Indiction II. dans l'église » de saint Sauveur du monastere de saint Benoît du Mont» Cassin «.

Après cette lecture le pape le communia en lui disant : *Et moi je vous accorde la communion laïque, à condition que vous garderez toute votre vie la promesse que vous venez de faire.*

Dès le lendemain de cette cérémonie, dont on voit que les circonstances furent très-singulieres, l'impératrice s'en retourna vers l'empereur au siége de Barri, & le pape à Rome.

Lothaire suit le pape à Rome. Ibid.

Lothaire l'y suivit, mais il fut extrèmement surpris de voir que personne ne venoit au-devant de lui, & qu'en entrant dans

l'église de saint Pierre, nul clerc de cette église ne se présentoit pour le recevoir. Ayant fait prier le pape qu'on chantât la messe en sa présence le lendemain de son arrivée, qui étoit un Dimanche, il le lui refusa, & il sembloit que par-tout aux environs de Rome, on le traitât en excommunié. 869.

Le pape en usoit de la sorte pour ne pas choquer les Romains, parmi lesquels on disoit hautement qu'il affectoit de prendre tout le contrepié de son prédécesseur, en rappellant d'exil ceux qu'il avoit exilés, & en rétablissant ceux qu'il avoit dégradés, ou excommuniés. Lothaire qui savoit les raisons du pape, ne s'en formalisa pas beaucoup. Il entra le lendemain à Rome, où il l'entretint encore, & mangea avec lui. Ils se firent divers présens l'un à l'autre, & parmi ceux que le pape fit à Lothaire, il y avoit une espece de saye ou de manteau, une palme, & un bâton pastoral.

Ils se font divers présens l'un à l'autre.

Continuato Anastasii.

Annales Bertiniani.

Soit que le pape eût fait naître à Lothaire dans les entretiens particuliers qu'il eut avec lui, quelque espérance de se laisser fléchir; soit que ce prince en comparant la différente conduite qu'il avoit tenue en public à son égard au Mont-Cassin & à Rome, se persuadât qu'il ne cherchoit qu'à sauver les apparences, prêt à contenter l'empereur & lui; pourvû que l'on pût empêcher le scandale; soit plûtôt que l'ardeur qu'il avoit de contenter sa passion lui fît tout interpréter en sa faveur, il imagina du mystere dans ces présens du pape, dont j'ai parlé, & ses confidens donnerent ou firent semblant de donner dans sa pensée.

Après avoir bien raisonné là-dessus, ils prétendirent que le pape principalement par cette palme qu'il avoit mêlée parmi ses présens, faisoit entendre à Lothaire qu'il remporteroit la victoire sur ses envieux, & que malgré les intrigues de ses oncles, il viendroit à bout de faire dissoudre son mariage avec Theutberge. Il partit de Rome assez content de son voyage, & l'esprit agréablement occupé de ces chimeres fort éloignées des desseins du pape, qui envoya en France l'évêque Formose, & un autre évêque, avec ordre d'assembler le plus qu'ils pourroient d'évêques de France, de Germanie & de Lorraine, pour examiner de nouveau sur les lieux toute l'affaire du divorce. Il ordonna à ces deux légats de ne rien décider: mais de faire députer après l'instruction du procès, quatre

Le pape veut faire examiner de nouveau l'affaire du divorce.

Ibid.

869. évêques de Germanie & quelques autres du royaume de Lorraine, pour venir à Rome en faire le rapport dans un concile, qu'il convoqua dès-lors pour le premier jour de Mars de l'année 870. & où la sentence décisive devoit être prononcée : mais Dieu mit fin lui-même à cette affaire d'une maniere que le pape & le roi de Lorraine n'avoient pas prévûe.

Jamais péché ne fut puni plus visiblement de Dieu, que le sacrilége commis par Lothaire, & par ses courtisans lorsqu'ils reçurent la communion de la main du pape, en faisant en présence de leur Dieu qu'ils alloient recevoir, des protestations fausses & contraires à ce que leur conscience leur reprochoit actuellement. Ils perirent tous, excepté ceux qui effrayés des menaces de la punition de Dieu que leur fit le pape, s'étoient retirés de la sainte table.

Lotharii Gesta Rom.

Mort de Lothaire.

Tom. III. Conc. Gall.

Annales Bertiniani. ad an. 869.

Lothaire & les gens de sa suite en arrivant à Luques, furent frappés d'une fievre maligne qui emporta tous ceux qui avoient commis le sacrilége, & dont il mourut lui-même le sixieme d'Août à Plaisance, où il s'étoit fait transporter. Telle fut la fin de ce prince, qui ne manquoit pas de bonnes qualités ; mais qui, pour s'être livré à une malheureuse passion dont il suivit trop les mouvemens, n'eut qu'un regne plein de scandales, & en même-temps d'inquiétudes, de crainte, de soupçons, de chagrins, & ce regne fut terminé par une mort qui fait connoitre aux plus grands princes de la terre, qu'ils ont un maître & un Juge au-dessus d'eux. Il seroit à souhaiter qu'un tel exemple le leur rendît plus redoutable.

Et de la reine Theutberge.

Ex vita sancti Deicoli. Vita sanctæ Glodesindis.

La reine Theutberge qui suivoit ce prince, arriva à Plaisance un peu après sa mort. Elle le pleura, & fit faire ses obseques dans un monastere proche de la ville. Etant revenue en France, elle se retira dans un couvent à Metz, où elle finit sa vie. Valdrade prit un parti semblable, & se renferma dans le monastere de Remiremont, ou pour faire pénitence, ou par chagrin de voir toutes ses esperances ruinées, & toute sa grandeur anéantie.

La succession de ce prince est un nouveau sujet de discorde.

Lothaire étant mort sans enfans légitimes, sa succession fut un nouveau sujet de discorde entre l'empereur son frere & ses oncles les rois de France & de Germanie. Elle arriva dans des conjonctures fort favorables à Charles le Chauve. Il étoit en paix avec Salomon duc de Bretagne, & ce duc lui avoit mandé

dé qu'il ne se mît point en peine des Normands de la Loire, & qu'il lui promettoit de les réduire, pour peu qu'il lui envoyât de secours. Charles fit partir aussi-tôt son fils Carloman avec quelques troupes, & le fit précéder par Engelram qui étoit une des personnes les plus considérables de la cour, & qui fit présent au duc de la part du roi d'une couronne fort riche, & de tous les ornemens royaux. Il y a beaucoup d'apparence que Charles par ce present accordoit au duc Salomon la qualité de roi, que son prédecesseur Herispée avoit extorquée de la France. Néanmoins l'historien continue de donner à ce prince le nom de duc de Bretagne, sans lui donner jamais celui de roi. Quoi qu'il en soit, on voit par-là que le duc de Bretagne fut toûjours un voisin fort incommode, & un ennemi fort redoutable à la France. 869.

Charles étant assuré de ce côté-là, vit en même-temps qu'il n'avoit pas beaucoup à craindre du côté de son frere le roi de Germanie; parce que ce prince avoit depuis deux ans une grosse guerre à soûtenir contre les Esclavons Vinides qui l'avoient battu en plusieurs occasions, & que de plus étant tombé fort malade à Ratisbone au retour de la derniere campagne, il ne seroit pas si-tôt en état de se mettre à la tête d'une armée.

Annales Bertiniani.

Regino.

Enfin l'empereur, celui des trois qui avoit le droit le plus apparent sur le royaume de Lorraine, en qualité de frere du feu roi, étoit engagé dans la guerre contre les Sarasins, & continuoit depuis trois ans le siége de Barri, qu'il n'emporta que l'année d'après.

Charles n'avoit aucun de ces embarras, & étoit à Presles sur la Seine à quelques lieues de Rouen, quand il apprit la mort de Lothaire. Il en partit sur le champ, & vint à Attigni.

Les Lorrains sont partagés entre le roi de France & le roi de Germanie.

Les Lorrains cependant n'étoient pas tous d'un même avis touchant le successeur de leur défunt roi. L'empereur quoique le mieux fondé de tous, n'avoit point, ou n'avoit que très-peu de partisans parmi eux. L'éloignement de l'Italie qu'il avoit choisie pour le siége de son empire, & pour le lieu de sa résidence, en étoit cause, les p[illegible] les aimant naturellement la présence de leur souverain [illegible] tous les seigneurs étoient partagés entre le [illegible] Germanie.

869. *Le roi de France va en Lorraine.* Annales Bertiniani.

Les évêques & les seigneurs qui étoient dans les interêts du roi de Germanie, ayant appris que Charles étoit en chemin pour venir en Lorraine, lui députerent quelques personnes de leur faction pour le prier de ne point entrer dans le royaume de Lorraine avec une armée, & de ne point prendre possession d'aucunes places, avant que d'être convenu avec le roi de Germanie de la maniere dont ils partageroient ensemble cet état, suivant les traités qu'ils avoient faits depuis peu l'un avec l'autre là-dessus. Ils lui proposerent de se rendre à Ingelheim, pour envoyer de-là inviter le roi de Germanie à une entrevûe, afin de traiter ensemble, sans en venir à une guerre qui ne pouvoit manquer d'être très-funeste à leur nouvel état.

Au contraire le parti de Charles, à la tête duquel étoit Avence évêque de Metz, de tout temps dévoué à ce prince, lui fit dire qu'il vînt au plûtôt droit à Metz, & que le moindre retardement pourroit nuire à ses affaires. Il suivit ce conseil, il s'avança jusqu'à Verdun où quantité de seigneurs du pays vinrent le recevoir. Hatton évêque de cette même ville, & Arnoul évêque de Toul l'y saluerent comme leur maître. De-là, accompagné de ces prélats & des seigneurs qui l'avoient déja reconnu, il prit la route de Metz où il arriva le cinquieme de Septembre, & y fut reçu par Avence évêque de la ville, & par Francon évêque de Tongres, & par la plûpart de la noblesse. Il y fut résolu de faire une assemblée générale des seigneurs & des évêques qui s'étoient déclarés pour lui. Elle fut assignée au neuvieme du même mois de Septembre, & elle se tint dans l'église de saint Etienne.

Il est reconnu pour légitime héritier de la couronne par une assemblée qui se tient à Metz. Tom. III. Gall. & Annales Bertiniani.

L'évêque de Metz y présida, & tout vieux qu'il étoit il fit une harangue à la louange de Charles, où après avoir déploré les malheurs du regne précedent, il déclara que Dieu leur ayant ôté leur prince, il croyoit parler de la part de sa divine majesté, en déclarant à toute l'assemblée, & au peuple qui étoit présent, qu'il reconnoissoit & qu'il falloit reconnoître pour légitime héritier de la couronne de Lorraine Charles roi de France; que ce prince étoit prêt de son côté à s'engager par serment comme un prince chrétien, à gouverner son nouveau peuple selon les loix, à proteger les églises & ceux qui en étoient les pasteurs, & à travailler au repos & à l'avantage de toute la nation.

Cette harangue ayant été reçûe avec applaudissement, le roi remercia l'assemblée, fit les sermens ordinaires de gouverner les peuples selon les loix, & de protéger les églises : il promit aux seigneurs de les maintenir dans leur rang & dans leurs charges, & leur demanda que de leur côté ils lui fussent fidéles & toûjours disposés à lui obéir & à servir l'état. Ensuite Hincmar archevêque de Reims fut invité par l'évêque de Metz & par les autres évêques de la province de Treves à parler sur le sujet de l'assemblée. Il se leva & commença par dire, que quoiqu'il fût Métropolitain d'une autre province, & que la sienne ne fût point du royaume de Lorraine, neanmoins il ne faisoit rien contre les canons en parlant dans cette assemblée à cause de la grande union qui avoit toûjours été entre la province de Reims & la province de Treves, qui s'étoient toûjours regardées comme deux sœurs ; que les évêques de ces deux provinces avoient souvent tenu des synodes ensemble, & que depuis fort long-temps les archevêques de Treves & de Reims gardoient entr'eux une coûtume, que celui des deux qui étoit le plus ancien dans l'archiepiscopat avoit le pas devant l'autre, qu'il y avoit une raison particuliere qui lui donnoit droit de parler en cette occasion, c'étoit que la province de Treves n'avoit point actuellement de métropolitain, l'archevêque ayant été déposé par le pape sans qu'on lui eût encore donné de successeur ; & que les évêques de cette province l'avoient prié de leur tenir lieu de chef pendant la vacance du siége. Il se tourna vers eux & leur demanda s'ils ne convenoient pas de ce qu'il disoit. Ils répondirent qu'oui.

869.

Il fait les sermens ordinaires.

Ibid.

Il continua & dit à peu près les mêmes choses que l'évêque de Metz, s'étendant sur les louanges du prince & sur le droit qu'il avoit à la succession de Lothaire, sans le prouver plus solidement que ne l'avoit fait l'évêque, disant seulement comme lui, que la volonté & l'inspiration de Dieu étoit indubitable là-dessus. Il conclut en proposant à l'assemblée, non-seulement de reconnoître le roi Charles pour leur souverain, en lui faisant serment de fidelité ; mais encore de le couronner solennellement, & de le sacrer roi du royaume de Lorraine par une nouvelle onction royale. » Si ma proposition vous » agrée, ajoûta-t-il, faites-le paroître par vos acclamations. « Aussi-tôt toute l'église retentit de cris de joie, & on chan-

Il est sacré & couronné.

ta ſur le champ le *Te Deum*. Le ſacre ſe fit avec beaucoup de ſolennité. Il y avoit là ſept prélats, Hincmar archevêque de Reims, un autre Hincmar neveu de celui-ci, & qui étoit évêque de Laon, Avence évêque de Metz, Odon de Beauvais, Hatton de Verdun, Francon de Tongres, Arnoul de Toul. Ils réciterent chacun une oraiſon ſur le roi: mais ce fut l'archevêque de Reims qui le ſacra, & qui l'oignit avec le ſaint chrême au front, au haut de la tête, & aux deux tempes, en prononçant une oraiſon qui commençoit par ces paroles: *Coronet te Dominus*. Durant qu'on recitoit l'oraiſon, une partie des évêques lui mirent la couronne ſur la tête, & deux d'entr'eux lui preſenterent l'un une palme, & l'autre un ſceptre. La céremonie finit par la meſſe, dont toutes les oraiſons furent pour le roi. Auſſi-tôt après ce prince partit de Metz pour aller prendre poſſeſſion du palais d'Aix-la-Chapelle, où depuis Charlemagne les princes qui étoient maîtres du royaume d'Auſtraſie, avoient établi leur ſiége. Ce prince quelques jours après, ſur un faux bruit qui courut que le roi de Germanie étoit mort de ſa maladie à Ratiſbone, s'avança juſqu'en Alſace avec des troupes: mais ayant appris que la choſe n'étoit pas véritable, il retourna ſur ſes pas à Aix-la-Chapelle.

869.

Hincmar. Coronationes Regiæ. Tom. I.

Le roi de Germanie ſe plaint à lui de cette invaſion du royaume de Lorraine.

Regino Annales Bertiniani.

La nouvelle de cette priſe de poſſeſſion & du couronnement, cauſa beaucoup de chagrin au roi de Germanie qui étoit toûjours malade à Ratiſbone. Il penſa à faire promptement la paix avec les Eſclavons Vinides, & envoya des ambaſſadeurs à Charles, pour ſe plaindre à lui de cette invaſion du royaume de Lorraine, & pour le prier de ſe ſouvenir des traités qu'ils avoient faits enſemble ſur cette ſucceſſion, & de ne point agir en ſouverain dans cet état, juſqu'à tant qu'ils fuſſent convenus entr'eux ſur le partage. Charles répondit aux ambaſſadeurs, qu'il s'en tiendroit aux traités, & que ce qu'il avoit fait ne préjudicieroit en rien aux droits de leur maître.

Regino.

Cependant Charles nomma Bertulfe neveu de l'évêque de Metz à l'archevêché de Treves, prétendant par là reconnoître les obligations qu'il avoit à ce prélat, & réſolut de faire archevêque de Cologne Hilduin frere de Gonthier, qui avoit été dépoſé de cet archevêché, & dans cette vûe il le fit ordonner prêtre par l'évêque de Tongres à Aix-la-Chapelle.

Il traverſe la

Ces nouvelles entrepriſes inquiéterent de plus en plus le

roi de Germanie; car ces deux archevêques les plus considérables & les plus puissans du royaume de Lorraine étoient deux créatures que Charles s'acqueroit, & dont il fortifieroit extrêmement son parti. C'est pourquoi la promotion de Bertulfe à l'archevêché de Treves étant déja faite, il pensa à traverser celle de Hilduin à l'archevêché de Cologne, dans l'intervalle du temps qui lui étoit nécessaire pour prendre les ordres. 869. *promotion de Hilduin à l'archevêché de Cologne,*

Dans ce dessein, il envoya secretement à Cologne Luidpert archevêque de Mayence son sujet, pour engager les habitans & le Clergé à prévenir par l'élection de quelqu'un des prêtres de l'église de Cologne la nomination du roi de France. Ce prélat donna rendez-vous à quelques autres évêques de Germanie à Duits qui est au-delà du Rhin vis-à-vis de Cologne, & comme un fauxbourg de la ville, & il s'y rendit lui-même. *Ibid.*

Quand il y fut arrivé, il ne voulut pas passer le Rhin, ni entrer dans la ville, de peur que si on découvroit son dessein, on ne l'y arrêtât par ordre de Charles; mais il fit prier les plus considérables du clergé & des bourgeois de le venir voir à Duits. Il leur dit qu'il venoit de la part du roi de Germanie pour les exhorter à faire au plutôt l'élection d'un archevêque, & à user du droit qu'ils avoient de le prendre chez eux dans leur clergé: que s'ils vouloient le faire, il le sacreroit sur le champ, ayant avec lui d'autres évêques, & tout ce qui étoit nécessaire selon les canons pour une telle cérémonie; qu'eux étant les principaux de l'église & du peuple de Cologne, ils avoient tout pouvoir pour cette élection, & il les exhorta à la faire sur le champ.

Cette proposition les embarrassa. Ils répondirent que le roi de France avoit déja nommé Hilduin à l'archevêché de Cologne, qu'il venoit tout recemment de le faire ordonner prêtre pour le mettre en état de recevoir au plûtôt l'ordre épiscopal, & qu'ils étoient trop engagés avec ce prince pour reculer.

L'évêque reprit en leur disant que le roi de Germanie prétendoit que Cologne étoit à lui, & qu'il la soumettroit bientôt par les armes, si elle refusoit de le reconnoître; que les habitans devoient savoir gré à ce prince se qu'il les rendoit maîtres de l'élection de leur arche ; que s'ils ne *Et fait élire Gilbert.*

la faiſoient pas ſur le champ, on en nommeroit un qui peut-
869. être ne leur ſeroit pas agréable, & que le moindre mal qui pût arriver à la ville de Cologne par cette nomination, ſeroit une guerre civile qui la déſoleroit. En un mot le prélat homme très adroit, fit tant & mania ſi bien les eſprits, qu'il les engagea à faire l'élection qui tomba ſur un prêtre homme de merite, nommé Gilbert, que l'archevêque de Mayence ſacra ſur le champ malgré lui. Enſuite ſe tenant ſûr des bourgeois par la démarche qu'il venoit de leur faire faire, il paſſa le Rhin avec tous ceux de l'aſſemblée, conduiſit Gilbert à la cathédrale, le plaça ſur le ſiége épiſcopal, & repaſſa au plus vîte à Duits, & delà en Baviere, pour rendre compte au roi ſon maître de l'exécution de ſes ordres.

Il déclare la guerre au roi de France.

Le roi de France apprit cette élection à Aix-la-Chapelle, où Hilduin étoit auſſi attendant le jour de ſon ſacre. Ce prince fort irrité de ce qui s'étoit fait à Duits, partit ſur le champ pour Cologne, où il ne trouva ni le nouvel archevêque, ni aucun de ceux qui l'avoient élû; tous avoient pris la fuite. *Ibid.* Ainſi ne ſachant ſur qui décharger ſa colere, il s'en retourna à Aix-la-Chapelle, où preſque en même-temps arriverent de nouveaux ambaſſadeurs de la part du roi de Germanie. L'archevêque de Mayence en étoit un. Ce prélat lui déclara la guerre de la part du roi ſon maître, en cas qu'il refuſât de le ſatisfaire ſur les prétentions qu'il avoit au royaume de Lorraine, & d'exécuter les traités qu'ils avoient faits enſemble touchant cet article.

Qui offre de partager la ſucceſſion de Lothaire avec le roi de Germanie.

Charles qui ne vouloit point de guerre, & à qui l'ambition du duc de Bretagne, auſſi-bien que la crainte des entrepriſes des Normans, rendoient la paix neceſſaire, répondit qu'il n'avoit jamais prétendu ſe brouiller avec le roi ſon frere, ni violer les traités, ni lui faire aucune injuſtice; qu'il s'étoit ſaiſi du royaume de Lorraine, pour empêcher que la faction de l'empereur ne s'y fortifiât, & qu'il étoit tout prêt de partager la ſucceſſion du défunt roi Lothaire avec le roi de Germanie; qu'il falloit pour cela qu'ils s'abouchaſſent, & que ce ſeroit quand il le voudroit. Il convint avec les ambaſſadeurs que l'entrevûe ſe feroit à Merſen ſur la Meuſe, lieu fameux dans notre hiſtoire par pluſieurs pour-parlers & traités de cette nature. On étoit ſur la fin de l'année 869. & la

conference fut arrêtée pour le commencement de l'année suivante. 869.

Les ambaſſadeurs remercierent le roi, le louerent de l'équité & de la franchiſe qu'il faiſoit paroître en cette occaſion, & lui firent une nouvelle demande, ſavoir que puiſqu'il avoit des intentions ſi droites, & un deſir ſincere de bien vivre avec le roi leur maître, il voulût bien pour lever tout ſoupçon, retirer ſes troupes du royaume de Lorraine, & retourner dans ſes états.

Cette propoſition fit beaucoup de peine à Charles : mais l'archevêque ſe ſervit de toute ſon adreſſe pour la lui faire goûter en faveur de la paix, & il en vint à bout. *Ibid.*

Le pape prend les intérêts de l'empereur Louis.

Ces menaces du roi de Germanie n'étoient pas le ſeul embarras de Charles. Le pape prit en main, & hautement, les intérêts de l'empereur Louis, avec d'autant plus de zele, que ce prince qu'il aimoit, étoit trop éloigné des états de Lorraine, pour pouvoir y ſoûtenir ſes droits par les armes, & qu'il étoit encore occupé au ſiege de Barri, où il avoit tout récemment fait une perte conſidérable. Il tenoit cette place aſſiegée ou plûtôt bloquée depuis quatre ans ; il y venoit tous les ans, pour tâcher de la forcer, & n'y pouvant réuſſir, il changeoit le ſiége en blocus. Cette année, comme il ſe retiroit avec ſon armée, les Saraſins firent une vigoureuſe ſortie, lui défirent ſon arriere-garde, & lui enleverent près de deux mille chevaux, dont ils ſe ſervirent pour faire des courſes dans les pays d'alentour, & pour piller entre autres la fameuſe chapelle de ſaint Michel ſur le Mont-Gargan. Annales Bertiniani.

Le pape appréhendoit que ce prince ennuyé d'une ſi longue réſiſtance, n'abandonnât enfin cette entrepriſe, & ne fît marcher ſes troupes en France : il lui promit donc de ſe ſervir de toute ſon autorité, & de n'épargner ni menaces ni excommunications, pour lui faire rendre juſtice par ſes oncles.

Il menace d'excommunier tous ceux qui feroient quelque choſe contre les droits de ce prince.

En effet il n'avoit pas plûtôt appris que Charles ſe préparoit à entrer en Lorraine, qu'il fit partir deux évêques avec des lettres qu'il écrivoit à ce prince, aux évêques de Lorraine, à ceux de France, & aux ſeigneurs des deux royaumes, pour répreſenter l'injuſtice de cette invaſion, & menacer d'excommunication tous ceux qui feroient quelque choſe, ou qui ſoûtiendroient ce qu'ils auroient fait contre les

Annales Bertiniani.
Epiſt. Adriani.

droits de l'empereur. Il fondoit non seulement le droit de ce
869. prince sur ce qu'il étoit le frere du défunt roi de Lorraine, mais encore sur des dispositions testamentaires de l'empereur Lothaire pere de ces deux princes, par lesquelles il prétendoit prouver qu'on ne pouvoit sans une extrême injustice, priver ce prince du royaume de Lorraine : mais ce n'est pas d'aujourd'hui que tout autre droit cede à celui que le plus fort s'attribue par les armes.

Tom. III. Conc. Gall.

Charles, dont la dissimulation étoit un des principaux talens, reçut bien les légats du pape, & l'envoyé de l'empereur nommé Boderade ; il leur dit que quelques démarches qu'il fît dans cette affaire, il prendroit toûjours volontiers le pape pour mediateur entre l'empereur & lui ; qu'il avoit eu des raisons de se conduire comme il avoit fait, sauf dans la suite à discuter les droits des uns & des autres, & qu'il écriroit au pape d'une maniere qui le satisferoit. Avec ces réponses générales, il renvoya les légats qui ne purent en avoir d'autres.

Epist. Adriani ad Carolum.

Ses menaces sont inutiles.

Les évêques & les seigneurs de Lorraine, qui avoient eux-mêmes pour la plûpart appellé Charles à la couronne, ne s'émûrent pas fort des lettres du pape. Hincmar archevêque de Reims à qui ce pontife avoit écrit en particulier, pour l'exhorter à détourner le roi de l'invasion de la Lorraine, mais qui l'avoit sacré lui-même assisté des évêques de sa province & de plusieurs autres prélats de France, étoit trop engagé aussi-bien que ses collegues, pour reculer. Les seigneurs François avoient en vûe la gloire & l'utilité de la nation, & ne se croyoient point obligés à un examen si exact des droits des parties interessées. Ainsi les menaces du pape n'étant point soûtenues d'une armée de l'empereur pour les faire valoir, furent inutiles.

Conférence entre les députés du roi Charles & du roi de Germanie. Regino.

Celles du roi de Germanie, par la raison contraire eurent plus d'effet. Les deux rois envoyerent d'abord quelques seigneurs & quelques évêques à Aix-la-Chapelle, afin de convenir de certains préliminaires du partage, & du lieu, & de
861. la maniere de leur entrevûe. Le comte Engelram grand-chambellan de Charles, étoit le chef des députés François, & le comte Leutfride l'étoit de ceux du roi de Germanie. Cette conference se tint au commencement de Mars, & le comte

Vide Aubert, Miræum in codice donation. piarum. cap. 19.

comte Engelram y fit ce ferment au nom de fon maître. 861.

« Je promets de la part de monfeigneur Charles Roi, qu'il » confentira que le roi Louis ait du royaume du roi Lothaire, « la partie que leurs communs fideles, dans les conferences « qu'ils auront enfemble, trouveront qu'il fera jufte de lui ac- » corder ; & que pourvû que le roi Louis lui tienne parole » tant qu'il vivra, monfeigneur le roi Charles lui gardera auffi » fa parole avec la même fidélité fans tromperie, & fans don- » ner contre lui de mauvais confeils, tant pour ce qui regarde » la partie qu'il lui cedera du royaume, que pour tout le refte « de fes autres états. »

Le comte Leutfrid fit le même ferment, & en mêmes termes au nom du roi de Germanie. Un autre comte du côté de Charles, & un autre auffi du côté de Louis, jurerent de la même maniere en prefence de Leutbert archevêque de Mayence, d'Alfrit évêque d'Hildesheim témoins pour le roi de Germanie, & d'Odon évêque de Beauvais pour le roi de France. Capit. Caroli Calvi. tit. 26.

Le roi de Germanie envoie un plan de partage à Charles.

Pour dreffer les articles du traité, & faire le projet du partage, on prit jufqu'au mois de Mai, qui ne fut pas plûtôt arrivé, que le roi de Germanie envoya à Charles une ambaffade à Attigni, où ce prince étoit alors. Elle étoit de douze préfonnes, qui lui préfenterent un plan du royaume de Lorraine, & fur quelques difficultés qu'on leur fit, ils parlerent avec beaucoup plus de fierté encore, que n'avoient fait ceux qui étoient venus fur la fin de l'année précedente faire la premiere propofition de ce partage. Aimoinus l. 5. c. 25.

Il y avoit deux raifons de ces manieres hautes : la premiere étoit le rétabliffement de la fanté du roi de Germanie, & la feconde étoit le grand avantage que fon armée avoit remporté fur les Efclavons, dont le prince nommé Retice, qui depuis long-temps étoit un ennemi opiniâtre & redoutable de la nation Françoife, avoit été pris dans une embufcade, & amené prifonnier au roi de Germanie. Cette prife & la foumiffion de ces peuples qui en avoit été une fuite, affuroient fes frontieres de ce côté-là, & lui permettoient d'en retirer une armée nombreufe pour la faire venir en Lorraine, fi on lui refufoit de lui faire raifon fur fes prétentions. *Ibid.*

Soit que Charles eût peine à lâcher ce qu'il avoit pris, foit

870. qu'il n'eût pas encore réglé avec ses ministres le projet du partage, l'affaire ne fut conclue qu'au mois d'Août suivant, après bien des négociations & des conférences.

Capitula Caroli Calvi. tit. 38. Aimoinus L. 5. c. 25.

Les deux rois se rendirent sur la Meuse le 28 de Juillet: Charles à Herstal, & Louis à Mersen. Dans les conférences qu'ils eurent ensemble, en un lieu également éloigné de ces deux maisons royales, ils étoient accompagnés chacun de quatre évêques & de trente de leurs vassaux. Les négociations durerent jusqu'au huitieme d'Août, & les choses furent reglées de cette sorte.

Vide Godalst. tit. 5. p. 28.

Les deux rois conviennent du partage.

Louis roi de Germanie eut dans son partage les villes de Cologne, d'Utrecht, de Strasbourg & de Basle, & leurs dépendances. Il avoit déja Wormes, Spire, Mayence, & ainsi il eut tout le cours du Rhin, depuis le pays des Suisses jusqu'à son embouchure; Treves & Metz lui furent pareillement cedées avec les territoires dépendans de ces deux villes, & tout ce qui étoit compris entre les rivieres d'Ourt & de Meuse. Il eut aussi Aix-la-Chapelle & presque tout ce qui est de ce côté-là entre le Rhin & la Meuse.

Les places les plus considérables que Charles eut pour sa part, furent Lyon, Besançon, Vienne, Tongres, Toul, Verdun, Cambrai, Viviers, Usez; il eut outre cela le Hainaut & le tiers de la Frise, qui s'étendoit alors encore jusqu'à l'embouchure de l'Escaut, & je crois que par ce tiers il faut entendre au moins la Zélande & la province de Hollande d'aujourd'hui. Ainsi Charles accrut son domaine de presque toute la haute Lorraine, d'une partie considérable des Pays-bas, de la Bourgogne, du Dauphiné, & de la partie du Languedoc qui est la plus proche du Rhône.

Annales Bertiniani.

Les deux rois se séparerent avec beaucoup de marques d'amitié. Louis s'en alla à Aix-la-Chapelle, & Charles à la maison royale de l'Estine avec Richilde qu'il avoit épousée en secondes nôces, la reine Irmintrude étant morte depuis un an. Le mariage qu'il contracta d'abord avec Richilde fut de cette espece de mariage dont j'ai parlé ailleurs à l'occasion du roi Gontran & des femmes de Charlemagne. C'étoit un vrai mariage; mais qui se faisoit sans solennités, par lequel la femme ne portoit que le nom de concubine, & non pas celui d'épouse, faute de dot ou de naissance: mais quelques jours

avant les conférences pour les partages, elle avoit été déclarée épouse & reine.

870.

Annales Bertiniani.

Le pape écrit au roi de Germanie, & à Charles le Chauve.

Cependant le pape avant que d'être informé de toutes ces conventions, avoit toûjours esperé que le roi de Germanie par jalousie, & pour ne point laisser accroître la puissance de Charles le Chauve, se déclareroit contre lui ; & que pour le chasser du royaume de Lorraine, il s'uniroit avec l'empereur. C'est dans cette vûe qu'il lui écrivit une lettre, pour le féliciter de ce que plus équitable que le roi de France, il n'avoit pas envahi comme lui des états qui appartenoient manifestement à l'empereur leur neveu. Il y renouvelloit les menaces d'excommunication contre Charles. Il ajoûtoit néanmoins qu'il étoit un peu surpris de la conduite que le roi de Germanie avoit tenue à l'égard de l'église de Cologne, & de ce qu'il avoit donné son consentement à l'élection d'un nouvel archevêque ; que la cause de Gonthier déposé par le pape Nicolas, n'étoit pas encore tout-à-fait terminée ; que le saint Siége avoit promis qu'on l'examineroit de nouveau avant qu'on lui donnât un successeur ; que les défenses de ce prélat seroient encore écoutées à Rome, & qu'on n'y confirmeroit jamais l'élection du nouvel archevêque, qu'il ne comparût pour y faire examiner sa cause. Le pape finissoit en recommandant au roi de Germanie de bien recevoir ses deux légats, & en lui disant qu'ils avoient des choses à lui communiquer de bouche, qu'il n'avoit pas jugé à propos de mettre par écrit.

Tom. III. Conc Gall.

Il est aisé de deviner de quoi il s'agissoit. C'étoit sans doute d'engager le roi de Germanie à prendre le parti de l'empereur, & à chasser Charles du royaume de Lorraine.

Ces lettres datées du vingt-septieme de Juin, n'arriverent que dans le temps que le partage des états de Lorraine étoit fait, ou sur le point de se faire entre les deux rois, & c'étoit trop tard pour les desseins du pape.

Il y avoit d'autres lettres de même date pour Charles le Chauve, remplies de plaintes, de reproches & de menaces ; & entr'autres choses, il l'y faisoit ressouvenir des lettres qu'il avoit écrites autrefois lui-même au saint siege, lorsque le roi de Germanie l'avoit dépouillé de son royaume ; il lui en envoyoit un extrait, où ce prince prioit le pape de ce temps-là

» d'avoir pitié de lui, de prendre en main sa défense, & de ne
870. » pas laisser impunie l'injustice de son frere, qui contre les » traités faits entr'eux, lui enlevoit ses états; « sur quoi le pape lui reprochoit qu'il faisoit actuellement ce que faisoit alors le roi de Germanie, & qu'il trouvoit dans ses propres lettres de quoi établir le droit qu'il avoit de le punir, s'il demeuroit obstiné dans ses injustices. Exemple qui montre avec beaucoup d'autres, que les variations que l'on voit dans la conduite des empereurs & des rois à l'égard des papes, tantôt pour faire valoir l'autorité du saint siege, & tantôt pour s'y opposer, a d'ordinaire été réglée par leurs interêts présens.

Charles ne répond point aux lettres du pape.

Le pape écrivit encore par les mêmes légats, à tous ceux à qui il avoit écrit aussi-tôt après la mort de Lothaire, je veux dire aux évêques & aux seigneurs de France, & en particulier à Hincmar archevêque de Reims, se plaignant avec indignation de ce qu'ils n'avoient pas daigné répondre à ses premieres lettres, reprochant aux évêques qu'ils trahissoient leur ministere, & aux seigneurs qu'ils faisoient contre leur conscience, en ne représentant pas au roi le grand péché qu'il y avoit à envahir le bien d'un prince actuellement occupé dans une guerre sainte contre les Sarasins. Il ajoûtoit dans la lettre aux évêques, que si le roi ne changeoit de conduite, & si on ne lui remontroit efficacement son devoir, lui-même viendroit en France avec le secours de Jesus-Christ, & qu'il y feroit sentir ce que pouvoit l'autorité pontificale. Il y avoit déja long-temps que ces manieres d'écrire dont usoit le pape, déplaisoient fort aux François & au roi. Nous avons une lettre de ce prince écrite à ce pontife vers ce temps-là sur un autre sujet, où il lui témoigne combien il en étoit choqué, & où il le prie de se souvenir qu'il parloit à un roi, & de quelle maniere les papes ses prédecesseurs avoient coûtume d'écrire aux empereurs & aux rois. Et ce fut-là sans doute la raison pour laquelle ni le roi, ni les seigneurs, ni les évêques ne répondirent point aux premieres lettres que le pape leur avoit écrites touchant le royaume de Lorraine, & pourquoi encore le roi laissa sans réponses les secondes lettres, où les mots de parjure, de tyrannie, & d'autres termes offensants sont employés.

Apud Hincmar. Tom. II. Epist. 42.

Neanmoins le roi jugea à propos qu'Hincmar à qui le pape avoit écrit deux fois des lettres particulieres, lui répondît. Il le fit par une fort longue lettre dont le contenu étoit, qu'il avoit exécuté la plus grande partie des ordres que le pape lui avoit donnés touchant l'affaire du royaume de Lorraine; qu'il les avoit lûs au roi, aux évêques, aux seigneurs du royaume de France & de Lorraine, & qu'il leur avoit fait tenir les lettres que sa sainteté leur écrivoit; qu'il avoit lû non-seulement au roi son maître, mais encore au roi de Germanie, la protestation que le pape faisoit en faveur de l'empereur, par laquelle il déclaroit que la succession de la Lorraine appartenoit à ce prince, & que si quelqu'un osoit s'en emparer à son préjudice, il l'excommunieroit. Que sur cette lecture, qui avoit fait connoître que lui archevêque de Reims étoit chargé par le pape, d'avertir les deux princes de ne point trop se livrer aux mouvemens de leur avarice,& de leur ambition,ils avoient dit qu'ils étoient les légitimes héritiers du défunt roi; qu'ils avoient eu droit de faire le traité par lequel ils avoient partagé entre eux cette succession, & que tous disoient que ce traité des deux rois étoit le salut de la France; que s'ils ne l'avoient pas fait, on étoit sur le point de voir dans cet état, ce que l'on avoit vû après la mort de Louis le Débonnaire, tout l'empire François en combustion, des guerres civiles, des séditions des peuples, le pays à la merci des Normans, & une infinité de maux sans remedes. Que pour lui, il n'avoit pas cru devoir rien décider de son chef, & qu'il avoit mieux aimé que le pape s'en mêlât immédiatement lui-même. Que le roi Charles prétendoit avoir des droits sur le royaume de Lorraine très-bien fondés; qu'il disoit que cet état lui avoit été autrefois donné par son pere Louis le Débonnaire avec le consentement de tous les évêques & de tous les seigneurs; & que l'empereur Lothaire pere de l'empereur régnant, avoit signé lui-même cette donation. « Etoit-ce à moi, continue » Hincmar, à me faire l'accusateur & le juge d'un roi que personne ne défere à mon tribunal? & devois-je l'excommunier & le traiter avec plus de rigueur, que je ne pourrois » faire un particulier, qui ne peut être excommunié avant » qu'on ait fait contre lui toutes les procédures juridiques?

870.

Hincmar lui répond par ordre de ce prince. Contenu de sa lettre.

Epist. 41.

» Ainsi je vous dirai, avec le respect que je dois à votre sain-
870. » teté, que je ne suis ni l'auteur ni le complice de ce que vous » appellez tyrannie. Ceux qui vous ont écrit pour me décrier » auprès de vous, ne prouveront jamais rien de semblable » contre moi. Vous m'ordonnez de me séparer de commu- » nion d'avec le roi, & vous me défendez même de le saluer, » si, après mes avis, il persiste à retenir le royaume de Lorraine, » & que si je ne le fais, je ne suis plus dans votre communion. » Un homme qui a soûtenu aussi hautement que moi les inté- » rêts du saint siege, ne mériteroit point cette menace : mais » comme je n'ai pû empêcher que ce que vous m'écriviez ne » devînt public, je vais vous rendre compte de ce que les ec- » clésiastiques & les laïques pensent & disent à cette occasion. » Ils disent que jamais aucun de mes prédecesseurs n'a reçu » du saint siege un ordre de cette nature, quoique, de leur » temps, on ait vû quelquefois en France les rois ligués les uns » contre les autres, les fils armés contre les peres, & les fre- » res contre les freres. On dit tous les jours au roi que votre » conduite à cet égard est sans exemple ; que dans l'affaire du » feu roi Lothaire, quoique son adultere fût public, & qu'il » eût été déferé pour cela au saint siege, votre prédecesseur » n'avoit jamais ordonné à aucun évêque de se séparer de la » communion de ce prince, sous peine d'être séparé lui-même » de la communion de Rome ; que les papes n'avoient jamais » refusé certains devoirs d'honnêteté aux empereurs & aux » rois même hérétiques & schismatiques, tels qu'étoient l'em- » pereur Constantius obstiné Arien, Julien l'Apostat, le Ty- » ran Maxime ; & que malgré leur héresie, leur apostasie & » la qualité de Tyran, ils avoient toûjours eu avec eux un » commerce de civilité, quand l'occasion s'en étoit présen- » tée ; que le roi Charles se plaignoit hautement de ce qu'on » osoit le traiter de parjure & d'usurpateur ; qu'il n'étoit ni hé- » retique, ni schismatique ; qu'il consentoit que l'on jugeât » de ses prétentions, & de ses droits par les loix & par les ca- » nons, étant prêt à les soûtenir contre ceux qui les lui dispu- » teroient ; qu'on disoit en France qu'on ne ménageoit pas as- » sez la majesté royale ; qu'il falloit que les papes se souvinssent » de la conduite de leurs prédécesseurs du temps des rois Pe-

» pin & Charlemagne; que nonobstant la protection que Pe-
» pin donnoit au pape Etienne III. & qu'il combattît pour lui 870.
» contre Astolphe roi des Lombards, cependant ce roi n'a-
» voit point été subjugué par Pepin en vertu d'une excommu-
» nication, mais par les armes. Que ce n'est point par les ex-
» communications, mais par les victoires que les princes aug-
» mentent leur domaine, & que le seigneur a dit que c'étoit
» de lui que les rois tenoient leur puissance. Et quand je dis
» aux seigneurs, continue Hincmar, que Dieu a communi-
» qué à saint Pierre & à ses successeurs le pouvoir de lier & de
» délier: puisqu'ainsi est, me répondent-ils, servez-vous donc
» de vos armes spirituelles contre les ennemis de l'état: dé-
» fendez-vous par vos oraisons contre les Normans, & n'im-
» plorez point le secours de nos armes : mais si vous voulez
» que nous vous défendions, laissez-nous en possession de nos
» droits, & priez le pape que puisqu'il ne peut pas être en mê-
» me-temps roi & évêque, & que ses prédecesseurs se sont
» appliqués à gouverner l'ordre ecclésiastique, sans se mêler
» du gouvernement de l'état des princes, il ne s'ingere point
» à nous obliger de prendre un roi de sa main, & un roi qui
» étant fort éloigné de nous, ne peut pas se mettre à notre tê-
» te, pour repousser les attaques subites des payens qui font
» descente dans notre pays; qu'il ne prétende pas ainsi nous
» soumettre à sa domination, parce que ses prédecesseurs n'ont
» jamais entrepris de nous imposer un tel joug, que nous ne
» pouvons pas supporter: nous sommes autorisés par les saints
» livres mêmes à défendre notre liberté & notre héritage aux
» dépens de notre propre vie. Si un évêque viole la loi en ex-
» communiant un chrétien, dès-là il se prive lui-même de la
» puissance de lier; il ne peut ôter à personne le droit que cha-
» cun a à la vie éternelle; il n'y a que nos péchés qui nous
» l'ôtent. Il ne convient point à un évêque de priver du nom
» de chrétien, une personne qui n'est point incorrigible, &
» pour un royaume temporel. C'est pourquoi si le saint pere
» aime la paix, qu'il ne cause point de nouveaux troubles
» dans cet état, & qu'il se persuade que nous ne le croirons
» point, quand il nous dira que nous n'arriverons point au
» royaume éternel, si nous ne recevons pour roi celui qu'il
» veut nous donner. Nos François, ajoûte-t-il, disent sur ce

» Ainsi je vous dirai, avec le respect que je dois à votre sain-
870. » teté, que je ne suis ni l'auteur ni le complice de ce que vous » appellez tyrannie. Ceux qui vous ont écrit pour me décrier » auprès de vous, ne prouveront jamais rien de semblable » contre moi. Vous m'ordonnez de me séparer de commu- » nion d'avec le roi, & vous me défendez même de le saluer, » si, après mes avis, il persiste à retenir le royaume de Lorraine, » & que si je ne le fais, je ne suis plus dans votre communion. » Un homme qui a soûtenu aussi hautement que moi les inté- » rêts du saint siege, ne mériteroit point cette menace : mais » comme je n'ai pû empêcher que ce que vous m'écriviez ne » devînt public, je vais vous rendre compte de ce que les ec- » clésiastiques & les laïques pensent & disent à cette occasion. » Ils disent que jamais aucun de mes prédecesseurs n'a reçu » du saint siege un ordre de cette nature, quoique, de leur » temps, on ait vû quelquefois en France les rois ligués les uns » contre les autres, les fils armés contre les peres, & les fre- » res contre les freres. On dit tous les jours au roi que votre » conduite à cet égard est sans exemple ; que dans l'affaire du » feu roi Lothaire, quoique son adultere fût public, & qu'il » eût été déferé pour cela au saint siege, votre prédecesseur » n'avoit jamais ordonné à aucun évêque de se séparer de la » communion de ce prince, sous peine d'être séparé lui-même » de la communion de Rome ; que les papes n'avoient jamais » refusé certains devoirs d'honnêteté aux empereurs & aux » rois même hérétiques & schismatiques, tels qu'étoient l'em- » pereur Constantius obstiné Arien, Julien l'Apostat, le Ty- » ran Maxime ; & que malgré leur héresie, leur apostasie & » la qualité de Tyran, ils avoient toûjours eu avec eux un » commerce de civilité, quand l'occasion s'en étoit présen- » tée ; que le roi Charles se plaignoit hautement de ce qu'on » osoit le traiter de parjure & d'usurpateur ; qu'il n'étoit ni hé- » retique, ni schismatique ; qu'il consentoit que l'on jugeât » de ses prétentions, & de ses droits par les loix & par les ca- » nons, étant prêt à les soûtenir contre ceux qui les lui dispu- » teroient ; qu'on disoit en France qu'on ne ménageoit pas as- » sez la majesté royale ; qu'il falloit que les papes se souvinssent » de la conduite de leurs prédécesseurs du temps des rois Pe-

» pin & Charlemagne; que nonobstant la protection que Pe-
» pin donnoit au pape Etienne III. & qu'il combattît pour lui 870.
» contre Astolphe roi des Lombards, cependant ce roi n'a-
» voit point été subjugué par Pepin en vertu d'une excommu-
» nication, mais par les armes. Que ce n'est point par les ex-
» communications, mais par les victoires que les princes aug-
» mentent leur domaine, & que le seigneur a dit que c'étoit
» de lui que les rois tenoient leur puissance. Et quand je dis
» aux seigneurs, continue Hincmar, que Dieu a communi-
» qué à saint Pierre & à ses successeurs le pouvoir de lier & de
» délier: puisqu'ainsi est, me répondent-ils, servez-vous donc
» de vos armes spirituelles contre les ennemis de l'état: dé-
» fendez-vous par vos oraisons contre les Normans, & n'im-
» plorez point le secours de nos armes: mais si vous voulez
» que nous vous défendions, laissez-nous en possession de nos
» droits, & priez le pape que puisqu'il ne peut pas être en mê-
» me-temps roi & évêque, & que ses prédecesseurs se sont
» appliqués à gouverner l'ordre ecclésiastique, sans se mêler
» du gouvernement de l'état des princes, il ne s'ingere point
» à nous obliger de prendre un roi de sa main, & un roi qui
» étant fort éloigné de nous, ne peut pas se mettre à notre tê-
» te, pour repousser les attaques subites des payens qui font
» descente dans notre pays; qu'il ne prétende pas ainsi nous
» soumettre à sa domination, parce que ses prédecesseurs n'ont
» jamais entrepris de nous imposer un tel joug, que nous ne
» pouvons pas supporter: nous sommes autorisés par les saints
» livres mêmes à défendre notre liberté & notre héritage aux
» dépens de notre propre vie. Si un évêque viole la loi en ex-
» communiant un chrétien, dès-là il se prive lui-même de la
» puissance de lier; il ne peut ôter à personne le droit que cha-
» cun a à la vie éternelle; il n'y a que nos péchés qui nous
» l'ôtent. Il ne convient point à un évêque de priver du nom
» de chrétien, une personne qui n'est point incorrigible, &
» pour un royaume temporel. C'est pourquoi si le saint pere
» aime la paix, qu'il ne cause point de nouveaux troubles
» dans cet état, & qu'il se persuade que nous ne le croirons
» point, quand il nous dira que nous n'arriverons point au
» royaume éternel, si nous ne recevons pour roi celui qu'il
» veut nous donner. Nos François, ajoûte-t-il, disent sur ce

pillant, ſaccageant, ruinant & déſolant tous les lieux où l'eſ-
871. perance du butin l'attiroit.

Il demande grace à ſon pere, qui la lui accorde.

Immédiatement après le ſiege de Vienne, le roi revint avec ſes troupes par Sens & Auxerre ; & Carloman ſur cette nouvelle, ſe retira du côté de Mouſon, & le pilla avec tout le pays d'alentour. Delà il envoya au roi quatre de ſes gens, pour lui demander pardon en ſon nom, l'aſſûrant qu'il étoit prêt de venir ſe jetter à ſes piés, ſans exiger aucune ſûreté, pourvû ſeulement qu'il lui promît de pardonner à tous ceux qui l'avoient ſuivi.

Le roi retint deux des quatre envoyés, & renvoya les deux autres avec l'abbé Gauſlin & Baudouin comte de Flandres ſon gendre,pour aſſûrer Carloman qu'il pouvoit venir en toute ſûreté & ſans rien craindre.

Il fait de nouvelles propoſitions fort déraiſonnables.

Carloman qui n'avoit pas tant d'envie de rentrer dans ſon devoir qu'il en faiſoit paroître, & qui ne s'attendoit pas à trouver tant de facilité & de bonté dans le roi, lui dépêcha d'autres perſonnes, pour lui faire quelques nouvelles propoſitions; mais qui étoient ſi hors de raiſon, qu'il prévoyoit bien qu'elles ſeroient rejettées, & lui cependant ſe retira du côté de Toul.

Il eſt excommunié par un concile d'évêques, & pourſuivi par les troupes de Charles.

Ibid.

Sur cela, le roi voulant joindre l'autorité eccléſiaſtique à l'autorité royale, fit excommunier par pluſieurs évêques ceux qui avoient engagé ſon fils dans la révolte, & ceux qui l'y ſoûtenoient. La cenſure fut envoyée à tous les évêques de France afin qu'ils s'y conformaſſent. Hincmar évêque de Laon refuſa de la ſigner, & fit croire par-là qu'il étoit d'intelligence avec le prince rebelle. Cet évêque donna toûjours par ſon eſprit inquiet, & par ſes emportemens beaucoup de peine à Charles le Chauve, & contribua beaucoup à le brouiller avec le pape. Enſuite on fit le procès à tous les rebelles, on les condamna à la mort, & on confiſqua tous leurs biens. De plus, comme Carloman étoit diacre, & attaché par ſon ordination à l'égliſe de Meaux, le roi fit aſſembler un concile des évêques de la province de Sens, pour l'y faire juger, & il y fut excommunié.

Ces procédures juridiques auxquelles le roi s'aſtreignoit, ſoit par reſpect pour la diſcipline de l'égliſe, ſoit par complaiſance pour les évêques, ne l'empêchoient pas de faire

Ibid.

poursuivre Carloman par ses troupes, qui l'obligerent à se retirer au-delà du Mont-Jura, où ses soldats firent les mêmes désordres qu'ils avoient faits en France. Mais le roi fut bien surpris de recevoir quelques mois après des lettres très-désagréables de la part du pape, qui toûjours chagrin de n'avoir point été écouté en faveur de l'empereur sur la succession du royaume de Lorraine, ne perdoit aucune occasion d'en faire paroître son ressentiment contre Charles. 871.

Carloman se voyant vivement poussé par les troupes Françoises, & ayant appris qu'on l'avoit excommunié avec tous ses gens, écrivit au pape, pour implorer sa protection, & le faire juge des differends qu'il avoit avec le roi son pere.

Le pape écrit au roi en sa faveur d'une maniere très choquante.

Tom. III. Conc. Gall.

Le pape reçut volontiers sa requête & ses plaintes, & promit à ses envoyés d'écrire au roi en sa faveur. Il le fit, mais de la maniere du monde la plus choquante & la plus outrageante. Il y traitoit le roi de pere dénaturé, & l'y comparoit aux bêtes les plus feroces, qui épargnent au moins leurs petits; au lieu que lui non seulement refusoit son amitié à son propre fils, mais encore il le dépouilloit de tous ses biens, l'obligeoit à s'enfuir hors de son royaume, & par dessus tout cela, le faisoit excommunier par ses évêques. Il lui déclaroit que Carloman avoit eu recours au saint siége, & il lui ordonnoit de cesser de le persécuter, de lui rendre son amitié, de le rétablir dans les bénéfices & dans les charges qu'il possedoit auparavant, & ajoûtoit, que quand tout cela seroit fait, il envoyeroit des légats en France pour régler ces differends.

Il écrit aussi aux seigneurs & aux évêques de France & de Lorraine.

Ibid.

Le pape poussa la chose encore plus loin. Il écrivit une lettre commune aux seigneurs de France & de Lorraine, où il leur défendoit à tous, sous peine d'excommunication, de prendre les armes contre Carloman. Enfin il écrivit aussi aux évêques des deux états, pour leur déclarer que toutes les excommunications qu'ils porteroient contre Carloman, seroient nulles, jusqu'à ce que l'on fût informé à Rome de l'état & du fond de cette affaire.

Ces lettres n'ont aucun effet.

Epist. 28. & 29. Adriani II. Papæ.

Ces lettres du pape n'eurent point d'autre effet, que de lui attirer une réponse qui ne lui plut pas, & par laquelle Charles lui fit comprendre, qu'il n'étoit pas d'humeur à souffrir qu'on lui en écrivît désormais de pareilles.

Le pape connut par ces lettres du roi, & par le peu d'im-

pression que les siennes avoient fait sur l'esprit des évêques
871. & des seigneurs dans cette affaire, & dans celle de la succession du royaume de Lorraine, que l'autorité de Charles étoit en France toute autre, qu'elle n'avoit été quelques années auparavant, lorsqu'accablé d'un côté par les Normans, & de l'autre poursuivi par l'armée de Germanie au milieu de ses propres états, abandonné de la plûpart des grands du royaume, gourmandé par ceux qui étoient restés auprès de lui, il n'eut gueres d'autre ressource, que d'implorer la protection du saint siége, & le secours des censures des évêques contre son propre frere, qui étoit sur le point de le déthroner: c'est ce que le pape lui avoit reproché encore l'année d'auparavant dans une de ses lettres.

Epist. 18. Adriani II.

Il change de style à l'égard du roi.

Cette reflexion fit prendre au pape une autre conduite. L'empereur n'avoit point de fils, & s'il venoit à manquer, Charles étoit en état de soutenir les prétentions qu'il auroit sur la qualité d'empereur & sur le royaume d'Italie. Le pape avoit des parens qu'il aimoit, qui pourroient après sa mort éprouver la colere de ce prince, & porter la peine de ces manieres choquantes, que les souverains n'ont gueres coutume d'oublier. De sorte que le pape peu de temps après écrivit au roi deux lettres d'un style bien different des précedentes; car toutes deux étoient pleines des louanges de ce prince.

Epist. 28. & 29.

Une des deux qui fut secrette, comme le pape le souhaita, ajoûtoit aux louanges des excuses sur les autres lettres, & ce qui étoit encore bien plus considérable, il y promettoit au roi de ne jamais se départir de ses intérêts, & qu'en cas que l'empereur vînt à mourir, il n'épargneroit rien pour lui faire tomber l'empire & le royaume d'Italie. Il lui recommandoit en memê-temps ses parens & ses amis, pour lesquels il esperoit qu'il auroit autant de bonté, qu'il en avoit fait paroître pour ceux de son prédecesseur Nicolas I. Ainsi le pape abandonna la protection du prince Carloman.

Epist. 29.

Et abandonne la protection du prince Carloman.

Un autre differend que le roi avoit avec le saint siége, au sujet de Hincmar évêque de Laon déposé par un concile, fut peu de temps après terminé à la satisfaction du prince, qui après que la déposition eut été confirmée à Rome, punit séverement ce prélat rebelle, & très-mal intentionné pour son souverain.

871.

Carloman voyant qu'il n'y avoit plus rien à esperer pour lui du côté de Rome, eut recours au roi de Germanie son oncle pour obtenir sa grace. La conjoncture se trouva assez favorable pour lui.

Le roi de Germanie non plus que le roi de France son frere, ne trouvoit pas dans sa famille toute la douceur ni toute la soumission qu'il auroit souhaité. Il avoit trois fils, Carloman l'aîné, Louis & Charles. Carloman étoit un prince d'un grand merite, qui à la vérité, quelques années auparavant, s'étoit révolté plusieurs fois contre son pere; mais après quelques fautes de cette nature, il avoit tout-à-fait changé de conduite, & fait plusieurs belles actions contre les peuples voisins des terres des François dans la Germanie.

La reine sa mere avoit beaucoup plus d'amitié pour lui que pour les deux autres, qui se doutoient bien qu'elle employeroit tout le credit qu'elle avoit sur l'esprit du roi, pour lui procurer tous les avantages possibles dans la succession du royaume.

Annales Berti-niani. ad an. 871

Révolte de deux fils du roi de Germanie.

Le chagrin de cette préference où ils avoient tous deux le même intérêt, suffit pour les unir. Ils se revolterent dans le dessein d'obliger le roi à leur assurer un partage égal à celui de leur frere aîné, & s'étant mis à la tête de quelques troupes de mécontens, ils commencerent à faire des courses & des ravages en diverses parties du royaume de Germanie.

Il y eut des négociations pour les faire rentrer dans l'obéissance. On consentit même de part & d'autre à une treve qui fut observée. Mais quand elle fut expirée, on ne put convenir de rien, & les deux princes pressés par les troupes du roi leur pere, prirent le parti de venir trouver le roi de France leur oncle, pour le prier de faire leur accommodement. Ils vinrent à Dousi, maison royale entre Mouson & Sedan, où se tenoit le concile qui condamna l'évêque de Laon.

Charles pardonne à C man qui s'es bri

Le roi leur promit sa médiation, comme le roi de Germanie avoit promis la sienne à Carloman. Les deux rois s'aboucherent auprès de Mastricht. Charles accorda le pardon à Carloman, à condition que dans la suite il tiendroit une meilleure conduite : mais ce prince ne se fiant pas à la parole de son pere, ou prétendant quelque chose de plus qu'on ne lui

Louis n'abandonna pas pour cela l'entreprise de Barri, & le prit quelque temps après, comme je l'ai dit.

871.

Hostilités entre les deux empereurs.

Ibid.

Depuis ce temps-là, quoiqu'il n'y eût point de guerre déclarée entre les deux empereurs, néanmoins il se fit beaucoup d'hostilités de part & d'autre. Le patrice enleva plusieurs vaisseaux à des marchands d'Esclavonie, qui étoient sujets ou sous la protection de l'empereur d'Occident. Il mit des troupes à terre, & les envoya ravager le pays des mêmes Esclavons.

Louis pareillement envoya de ses troupes dans le territoire de Naples, où ils couperent les arbres & brûlerent les moissons, soit que ce fût par représailles, soit que ce fût, ainsi que Louis l'écrivit lui-même depuis à Basile, pour punir les Napolitains, qui fournissoient des vivres aux Sarasins, les recevoient dans leurs villes, lorsque les partis François les poursuivoient, & leur prêtoient même ou leur louoient des vaisseaux, dont ils se servoient à venir faire des descentes sur les côtes d'Italie sujettes aux François.

Plaintes de Basile contre Louis.
Ibid.

Ces exécutions militaires, qui se faisoient assez fréquemment, furent suivies des plaintes mutuelles des deux souverains. Basile écrivit une lettre à Louis, dans laquelle il se plaignoit de ce que quand sa flotte étoit arrivée devant Barri, il n'avoit trouvé au siege qu'une poignée de François. Il se plaignoit en second lieu, des ravages faits sur les terres du gouvernement de Naples, & de plus des violences que les ambassadeurs de Louis avoient faites sur leur route en retournant de Constantinople, les accusant d'avoir tué plusieurs hommes sur les terres de l'empire d'Orient. Mais ce qu'il y avoit de plus remarquable dans cette lettre, c'est que Basile y demandoit à Louis, par quel droit il portoit le nom d'empereur, & pourquoi en lui écrivant il prenoit la qualité de Βασιλεύς, *Basileus*, (ce mot grec signifie souverain de l'empire,) puisqu'il n'avoit qu'un fort petit état, & que même il n'étoit pas maître de tout le pays soumis à la nation Françoise : que néanmoins il ne s'opposeroit point à ses prétentions, s'il vouloit se qualifier d'empereur des François ; mais qu'il ne devoit pas se dire empereur des Romains, & qu'enfin il devoit lui laisser à lui seul ce titre, & se contenter de celui de roi.

C'est

C'eſt par la réponſe que Louis fit à la lettre de Baſile, que nous apprenons ce que ce prince lui avoit écrit. Il lui répondit ſur tous ces articles. Premierement, ſur celui du petit nombre de François qui s'étoit trouvé devant Barri à l'arrivée de la flotte; que c'etoit la faute des Grecs d'avoir tant tardé, que ce retardement l'avoit obligé à retirer la plûpart de ſes troupes, & qu'il n'avoit pas voulu faire preſſer le ſiége avant que la flotte fût ſur les côtes; & que ce qui étoit reſté devant Barri, n'étoit que pour en continuer le blocus; mais que le commandant de la flotte pouvoit lui rendre témoignage de la bravoure avec laquelle ce petit nombre de François ſe comporta, ſi-tôt qu'ils ſe virent ſoutenus, & que ſi les Grecs les avoient ſecondés, Barri auroit bientôt été emporté.

871.

Réponſe de Louis à ſes plaintes.

Secondement, ſur les plaintes que Baſile faiſoit des ambaſſadeurs François, Louis répondoit, que s'ils s'étoient conduits de la maniere qu'on le diſoit, c'étoit fort contre ſes intentions, qu'ils nioient que la choſe fût ainſi; que pour lui, on lui feroit plaiſir de l'éclaircir ſur cette affaire; qu'il en feroit juſtice; mais qu'il n'avoit garde de punir des gens de qualité, ſans les avoir convaincus du crime dont on les accuſoit.

En troiſieme lieu, il convenoit qu'on avoit châtié les Napolitains; mais que c'étoient des repréſailles, à cauſe du ſecours & de la protection qu'ils donnoient aux Saraſins, & qu'on n'en avoit uſé de la ſorte à leur égard, qu'après pluſieurs avertiſſemens & pluſieurs menaces dont ils s'étoient moqués.

Enfin, touchant le titre de *Baſileus*, & celui d'empereur que Baſile prétendoit lui diſputer, il diſoit pour le premier, qu'il ne ſavoit pas ſur quoi il fondoit ſa prétention d'avoir ce titre à lui ſeul, vû que de tout temps il avoit été commun à une infinité de ſouverains de toutes les nations; que dans l'écriture il eſt donné non ſeulement aux ſouverains du peuple de Dieu, comme à David, mais encore aux princes des Aſſyriens, des Egyptiens, des Moabites, & à une infinité d'autres: que les écrivains Grecs le donnoient aux princes des Perſes, des Parthes, des Armeniens, des Vandales, des Goths, des Ethiopiens, des Saraſins, & aux ſouverains de preſque toutes les nations. Qu'il tenoit celui d'empereur de

Βασιλεύς.

ſes ancêtres, depuis ſon biſayeul Charlemagne ; que dans la
871. famille impériale de France, ils avoient cet avantage ſur les empereurs d'autrefois, qu'ils étoient ſacrés par le ſouverain pontiſe de Jeſus-Chriſt, & qu'aucun de la famille imperiale de France n'avoit porté ce titre ſans avoir reçu l'onction ſainte ; qu'il n'étoit pas ſeulement empereur des François, mais empereur des Romains, Dieu lui ayant mis en main le gouvernement de la ville de Rome & du peuple Romain, & l'ayant chargé de la défenſe & de la gloire de l'égliſe Romaine, la mere de toutes les égliſes, & que c'étoit par l'onction ſacrée que le nom de roi, & enſuite celui d'empereur étoit entré dans la famille de Pepin dont il deſcendoit.

Que ſi les empereurs Grecs entreprenoient d'accuſer le pape, comme s'il avoit fait un crime, en transférant le titre d'empereur des Romains à la nation Françoiſe, on avoit dequoi lui répondre ; qu'il n'avoit qu'à ſe ſouvenir combien les ſouverains pontifes avoient ſouffert de perſecutions des empereurs d'Orient, bien loin d'en être défendus, ſoutenus & honorés ; mais que ce n'étoient pas ces mauvais traitemens qui les avoient engagés à chercher un autre appui ; que c'étoit le danger éminent de la religion, & les entrepriſes ſacriléges des empereurs heretiques, qui les avoient obligés à jetter les yeux ſur une nation véritablement chrétienne & catholique, telle qu'étoit la Françoiſe ; qu'il n'étoit pas plus ſurprenant de voir l'empire entre les mains d'un François, qu'il ne l'avoit été autrefois de le voir entre les mains d'un Eſpagnol, dans la perſonne de l'empereur Théodoſe, qui l'avoit tranſmis à ſa poſterité, de même que Charlemagne l'avoit fait paſſer à la ſienne.

Louis en fait à ſon tour.

Enſuite Louis faiſoit ſes plaintes à ſon tour, touchant la maniere peu reſpectueuſe dont le patrice Nicetas, qui commandoit la flotte Greque, lui avoit parlé ; du départ précipité de ce général de devant Barri ; des inſultes qu'il avoit faites ſur mer & ſur terre aux ſujets de l'empire d'Occident, inſultes qui ne demeureroient pas impunies, ſi on ne lui en faiſoit ſatisfaction. Il repréſentoit encore à l'empereur le peu de ſoin qu'il avoit eu, de faire eſcorter les légats du pape à leur retour par mer de Conſtantinople ; que leur vaiſſeau avoit été pillé par les pirates, & qu'après avoir demandé au pape

avec tant d'empressement ces légats, qui étoient gens de mérite, il devoit avoir témoigné plus de considération pour eux, en leur procurant une plus grande sûreté. 871.

Louis finissoit sa lettre, en apprenant à Basile que la prise de Barri avoit jetté la consternation dans les esprits des Sarasins : que cette prise les affoiblissoit beaucoup, & faisoit trembler Tarente & les autres places qu'ils avoient encore dans la Calabre; que si on pouvoit venir à bout de leur couper les vivres & les secours qu'ils recevoient par la mer, soit de Palerme, soit d'Afrique, leurs affaires seroient ruinées sans ressource. Qu'il ne falloit pour cela qu'une bonne flotte, qu'avec ce secours il lui répondroit d'exterminer les Sarasins en Italie, & d'aller après cela de concert avec lui les chasser aussi de la Sicile.

Cette lettre fut portée par un seigneur François nommé Autprand, chargé de faire de bouche quelques autres propositions à l'empereur de Constantinople, que Louis prioit de ne pas retenir cet ambassadeur plus de huit jours, les affaires pour lesquelles il l'envoyoit demandant une prompte exécution. Elles regardoient sans doute la guerre contre les Sarasins. Mais l'empereur Grec avoit d'autres vûes, & songeoit beaucoup plus à perdre Louis, qu'à reconquérir la Sicile. *Ibid.*

Adalgise duc de Benevent, puissant par le nombre des villes qu'il possedoit, étoit toûjours vassal de l'empereur d'Occident, mais toûjours difficile à contenir dans son devoir, à l'exemple de ses prédécesseurs. Le voisinage des Grecs dont il s'assûroit d'être toûjours bien reçu, quand il voudroit changer de maître, étoit ce qui le rendoit fier, & ce qui obligeoit l'empereur à le ménager. Il étoit extrèmement brouillé avec l'imperatrice Ingelberge, tous deux se haïssoient également, & cette princesse qui animoit sans cesse l'empereur contre lui, n'attendoit que quelque occasion favorable de le surprendre, pour l'envoyer en exil hors d'Italie. *L'impératrice Ingelberge tâche de surprendre Adalgise duc de Benevent.* Annales Bertiniani.

Les Grecs attentifs à tout ce qui se passoit à cet égard, eurent connoissance du dessein de l'impératrice, ils ne manquerent pas d'en informer le duc, & l'engagerent aisément par ce motif à tout faire pour se venger. Il fit soûlever sous main, & sans paroître y avoir aucune part, la plus grande partie des villes de son duché, celles de l'Abruzze, celles *Ce prince fait soûlever plusieurs villes qui se donnent aux Grecs.* Annales Metens.

871. du territoire, qu'on appelle aujourd'hui la Basilicate, & quelques-unes de la Campanie d'Italie. Toutes ces villes de concert leverent l'étendart de la rebellion, & se donnerent aux Grecs.

L'empereur marche avec son armée à Benevent.

L'empereur à cette nouvelle assembla promptement ses troupes, & se doutant bien que cette révolte étoit l'ouvrage d'Adalgise, il marcha droit avec son armée à Benevent. Le duc surpris de voir la tempête tomber d'abord sur lui, & n'étant pas encore en état de résister, eut recours à l'adresse & à la soumission. Il alla au-devant de l'empereur, lui protesta avec serment qu'il n'avoit nulle part à la rébellion des villes liguées, & l'en persuada si bien, qu'il partit aussi-tôt des environs de Benevent, & fit marcher ses troupes, les unes vers les villes de la Campanie, & les autres vers celles de la Lucanie, dont la Basilicate d'aujourd'hui est une partie.

Les villes rebelles se soumettent.

La promptitude de l'empereur dissipa tous les projets des villes rebelles, qui se soumirent, excepté Capoue, qu'il fallut assiéger dans les formes. Après quelques jours de siége, elle fut réduite à l'extrémité faute de vivres. Le peuple dans le desespoir de pouvoir obtenir sa grace, s'avisa d'un expédient qui lui réussit. Il obligea l'évêque de la ville de le conduire en procession vers le camp de l'empereur, faisant porter à la tête de la procession le corps de saint Germain évêque de Capoue, & de demander pardon à l'empereur pour toute la ville au nom de ce Saint.

L'empereur qui avoit beaucoup de pieté, fut touché de ce spectacle. Il pardonna à la ville; d'où l'on chassa les Grecs, & l'empereur retourna avec son armée vers Benevent.

Il licentie ses troupes.

Dans cette expédition, les marches longues & précipitées avoient fort fatigué les troupes; les milices de chaque province demandoient qu'on leur permît de se retirer chacunes chez elles, & plusieurs soldats désertoient. Adalgise étant venu saluer l'empereur, lui conseilla de licentier ses troupes, qui ne faisoient plus que lui être à charge, & ruiner le pays. L'empereur le fit, & n'en retint que très-peu auprès de lui. C'étoit ce qu'Adalgise attendoit pour exécuter sa perfidie.

Il est investi dans un château.

L'empereur logeoit dans un château proche de la ville, avec l'impératrice & avec sa fille, sans se mettre en peine de faire

faire une garde fort exacte. Adalgise assembla la nuit dans la ville un très-grand nombre de soldats, sortit à leur tête, & vint investir l'empereur & l'impératrice dans le château. Le bruit qui se fit par la résistance de quelques gardes, & par les coups de levier dont on enfonçoit les portes du château, ayant reveillé l'empereur, il prit ses armes, & avec ce qu'il put ramasser de gens de sa maison, il vint à la porte du château, & en repoussa les assaillans. Mais voyant bien que ce poste n'étoit pas tenable, il l'abandonna, & se retira avec son monde & avec l'impératrice dans une tour du château, où il soûtint l'attaque durant trois jours.

871.
Annales Bertiniani & Metenses.

Et y veut faire mettre le feu.

Adalgise désesperé de cette résistance, & appréhendant de se voir sur les bras les troupes Françoises, que le péril de l'empereur auroit bientôt rassemblées, le somma de se rendre; & comme il vit qu'il n'en vouloit rien faire, il fit tout préparer pour mettre le feu au château & à la tour.

L'empereur dans cette extrémité, offrit toutes sortes de conditions, pourvû qu'on ne le fît pas prisonnier.

L'empereur accepte les conditions qu'Adalgise lui propose, & il a la liberté de se retirer.

Adalgise fut effrayé lui-même de l'horreur de l'attentat qu'il préparoit contre son souverain, & consentit à capituler. Les conditions furent que de sa vie l'empereur ne mettroit le pié dans le duché de Benevent; qu'il n'y envoyeroit point de troupes, & ne tireroit aucune vengeance du duc ni des Beneventins pour tout ce qui s'étoit passé en cette occasion. L'empereur promit l'un & l'autre, & le jura sur les reliques des saints, qu'on fit apporter exprès au château. L'impératrice & sa fille firent le même serment, après quoi on leur laissa la liberté de se retirer.

L'empereur prit la route de Ravenne par Spolete, & envoya prier le pape de le venir trouver en chemin pour l'absoudre du serment qu'il avoit fait, contraint par une si injuste violence. C'étoit ce grand péril que l'empereur avoit couru, & qui avoit fait répandre partout la nouvelle de sa mort, sur laquelle le roi de France & celui de Germanie s'étoient mis tous deux en campagne.

Il vit bien par cet empressement que quoiqu'il fût beaucoup plus jeune que ses oncles, ils se regardoient comme ses héritiers, & il résolut de se servir de cela même, pour tâcher

de retirer par la négociation au moins quelque partie du royaume de Lorraine, qu'il n'étoit pas en état de leur enlever par les armes.

872.

L'impératrice Ingelberge fait proposer une entrevûe au roi de Germanie & à Charles le Chauve.

Annales Bertiniani.

L'impératrice Ingelberge fit proposer une entrevûe au roi de Germanie, & il promit de se trouver à Trente au mois de Mai. Elle fit proposer la même chose à Charles le Chauve, qui lui donna rendez-vous à l'abbaye de saint Maurice sur le Rhône, au-dessus du Lac de Geneve : mais comme il étoit en chemin, il apprit qu'elle devoit aussi quelques jours après traiter avec le roi de Germanie, & cela le choqua. Il avoit cru que l'impératrice ne vouloit négocier qu'avec lui ; & ayant déja le pape dans ses intérêts, par la promesse qu'il lui avoit faite de ne reconnoître jamais d'autre que lui pour empereur, en cas que Louis vînt à mourir, il s'étoit imaginé que l'impératrice ne venoit que pour lui faire les mêmes offres, & qu'au prix d'une partie de la succession de Lorraine qu'il lui cederoit, il s'assûreroit l'empire. Il rebroussa chemin de dépit, & fit dire à l'impératrice qu'il avoit des raisons qui l'empêchoient de se rendre à saint Maurice.

Elle persuade au roi de Germanie de céder à l'empereur la partie du royaume de Lorraine dont il étoit le maître.

Ibid.

Le roi de Germanie ne fut pas si délicat, & se trouva à Trente, où après divers entretiens qu'il eut avec cette princesse, il fit cession à l'empereur de la partie du royaume de Lorraine dont il étoit maître. On ne publia point ce que l'impératrice lui avoit promis en dédommagement : mais Charles le devina aisément, & vit bien que la promesse d'assûrer au roi de Germanie la succession à l'empire pour lui ou pour quelqu'un de ses enfans, étoit l'article secret du traité. Il fit de grandes plaintes de ce que contre les engagemens qu'ils avoient pris ensemble, il avoit fait cette cession sans lui en parler, & sans faire une assemblée des seigneurs de Lorraine, qui étoient tous intéressés dans cette transaction. La jalousie devint plus grande que jamais entre ces deux princes. L'impératrice qui appréhendoit Charles, eût bien voulu lui parler, dans l'espérance de le gagner & de l'engager comme le roi de Germanie, à ceder aussi sa part du royaume de Lorraine. Elle le fit prier de nouveau de s'avancer jusqu'au Rhône, pour s'aboucher avec elle ; mais il refusa toûjours de le faire. Il lui envoya seulement quelques personnes de sa part, qui ne purent rien conclurre.

Ibid.

Tandis que l'impératrice négocioit si heureusement sur les frontieres d'Italie, on projettoit de la perdre à la cour. Quelques seigneurs qui ne voyoient qu'avec peine la grande part qu'elle avoit dans les affaires, & qui depuis long-temps souffroient avec chagrin son humeur impérieuse, firent tous leurs efforts pour la ruiner dans l'esprit de l'empereur, & tâcherent d'inspirer à ce prince de l'amour pour la fille d'un seigneur nommé Vinigise. Ils ne prétendoient pas moins que de faire répudier l'impératrice pour mettre cette fille en sa place, flatant l'empereur de l'espérance qu'elle lui donneroit des héritiers.

872.

Il se forme une intrigue pour la perdre à la cour.

Ce prince après s'être fait absoudre par le pape, du serment qu'il avoit été contraint de faire aux Beneventins, & s'être fait couronner tout de nouveau par le souverain pontife, apparemment en qualité de roi de Lorraine, avoit marché avec une armée vers Benevent, pour en ravager les environs, & ce fut en cet endroit-là que les seigneurs dont je viens de parler, formerent leur intrigue contre l'impératrice. Ils y réussirent si bien, que l'empereur envoya ordre à cette princesse de demeurer en Lombardie, jusqu'à ce qu'il vînt l'y trouver, après qu'il auroit châtié les Beneventins. Cependant elle étoit bien informée par ses partisans de ce qui se tramoit contre elle à la cour, & elle devina bien la raison de ce nouvel ordre: mais comme elle avoit l'expérience de son pouvoir sur l'esprit du prince, & qu'elle jugea qu'une plus longue absence ne serviroit qu'à fortifier le parti de ses ennemis, elle partit sur le champ, nonobstant l'ordre; elle arriva au camp, lorsqu'on l'y attendoit le moins, étonna par sa seule présence ses plus hardis adversaires, renversa tous leurs desseins, & se rendit plus puissante que jamais.

Elle renverse les desseins de ses ennemis, & se rend plus puissante que jamais. Ibid.

Toutefois pour ne rien omettre des précautions qu'elle avoit à prendre dans des conjonctures si délicates, au moment qu'elle étoit partie pour aller trouver l'empereur, elle avoit dépêché vers le roi de France un évêque nommé Vibaud, pour lui demander son amitié, dont elle auroit eu grand besoin, en cas que ses ennemis eussent prévalu contre elle. Ce prélat trouva le roi en Bourgogne, & lui parla de la part de l'impératrice, supposant, comme il le croyoit, & comme l'impératrice le croyoit aussi, qu'il ne savoit point ce qu'elle avoit pro-

que l'empereur souhaitoit. Il ne trouva pas le
fort difficile. Il n'avoit eu recours aux Grecs
poir de se pouvoir soûtenir contre son souve-
urent remises sur le même pié qu'auparavant:
rime demeura impuni, se moqua des Grecs,
table que jamais à Louis.

873.

L'accommodement de l'empereur & d'Adalgise se fait par la médiation du pape.

il rébelle donnoit de la peine à l'empereur
béissans n'en donnoient pas moins au roi
Germanie. Celui-ci néanmoins, prin-
oderé, regagna les deux cadets par la
ntenter, non-seulement il leur donna
qu'ils n'y en avoient eu jusqu'alors,
iina la part que chacun d'eux auroit
ort. Il fit en même-temps la paix
ls il faisoit depuis long-temps la
divers. La plûpart des princes
ussi la paix, qu'il leur accorda,
nquillité à son état. Mais le roi
une conduite toute contraire,
qu'à l'égard de son fils Carlo-
révolte. Le sort de ce prince
condamné à la mort par les ju-
nna. Sa peine fut commuée en
, savoir d'avoir les yeux crevés,
prison pour le reste de sa vie.
gle qu'il étoit, le moyen de s'en
iez son oncle le roi de Germa-
emps après dans l'abbaye d'Ep-
it donnée pour sa subsistance.

Carloman est condamné à avoir les yeux crevés ; il meurt.

Annales Fuldens.

Annales Fuldens.

ur un pere d'avoir autant de su-
e son fils, que Charles le Chau-
Carloman. Délivré de cette in-
ivoit rien faire de mieux pour la
terminer, s'il pouvoit, les Nor-
epuis long-temps dans les quar-

Charles le Chauve prend la résolution d'exterminer les Normans qui étoient dans ses états.

, ni paix ni guerre entre les deux
querelles étoient si fréquentes,
etits combats. Quelque temps

mis à Trente au roi de Germanie. On dissimula de part & d'autre, & l'évêque retourna avec des complimens aussi peu sinceres, que ceux qu'il étoit venu faire.

872.

Mort du pape Adrien II. Jean VIII. est mis en sa place.

Annales Fuldens.

Sur ces entrefaites le pape Adrien II. mourut le premier jour de Novembre, & quelques jours après Jean VIII. du nom fut mis en sa place. L'empereur aussi-tôt après l'exaltation de Jean se rendit à Rome, y tint une assemblée de l'empire d'Italie, où le pape assista; il y exposa la félonie du duc de Benevent, & demanda de nouveau au pape en présence de toute l'assemblée, s'il étoit obligé à garder le serment qu'il avoit fait aux Beneventins. Le pape lui en donna publiquement l'absolution au nom de Dieu & de saint Pierre, le déclarant nul, à cause de la nécessité extrême où il s'étoit trouvé contraint de le faire pour sauver sa vie, & parce qu'il étoit contre le bien de la république. Le sénat sur les remontrances de l'empereur, déclara aussi le duc de Benevent tyran & ennemi de l'empire, & il fut résolu de lui faire la guerre.

L'empereur envoye une armée contre le duc de Benevent.

Néanmoins l'empereur ayant toûjours du scrupule sur ses sermens, ne voulut pas conduire l'armée. Il la fit commander par ses lieutenans, sous les ordres de l'impératrice, qui marcha en personne dans le duché de Benevent, & épouvanta tellement le duc, qu'il s'enfuit de ses états, & se sauva dans l'isle de Corse. Mais dans la suite la guerre fut plus difficile à soûtenir, qu'elle n'avoit été à commencer.

Adalgise a recours à Basile.

Adalgise prévoyant qu'il auroit bientôt toutes les forces de l'empereur sur les bras, avoit fait dire à l'empereur d'Orient, dès l'année précedente, qu'il vouloit être désormais son vassal, & lui payer le tribut qu'il avoit payé jusqu'alors aux empereurs François. Sur cette promesse, Basile ayant fait équiper sa flote, la chargea d'un grand nombre de troupes, & elle arriva au port d'Otrante, dans le temps que les Beneventins intimidés par l'armée de l'impératrice, pensoient à se rendre.

L'arrivée de cette flote les rassûra autant qu'elle donna d'inquiétude à l'empereur. Il étoit à Capoue. Il engagea le pape à l'y venir voir, & lui proposa de se faire médiateur entre lui & le duc de Benevent, le priant d'agir en cela comme de son propre mouvement, & de telle maniere, que l'on crût que la proposition d'accommodement venoit de lui.

Le

873.

L'accommodement de l'empereur & d'Adalgise se fait par la médiation du pape.

Le pape fit ce que l'empereur souhaitoit. Il ne trouva pas le duc de Benevent fort difficile. Il n'avoit eu recours aux Grecs que dans le désespoir de se pouvoir soûtenir contre son souverain. Les choses furent remises sur le même pié qu'auparavant: Adalgise, dont le crime demeura impuni, se moqua des Grecs, & devint plus redoutable que jamais à Louis.

Carloman est condamné à avoir les yeux crevés ; il meurt.

Annales Fuldens.

Tandis qu'un vassal rébelle donnoit de la peine à l'empereur en Italie, des fils désobéissans n'en donnoient pas moins au roi de France & au roi de Germanie. Celui-ci néanmoins, prince toûjours sage & moderé, regagna les deux cadets par la douceur, & pour les contenter, non-seulement il leur donna plus de part aux affaires qu'ils n'y en avoient eu jusqu'alors, mais encore il leur détermina la part que chacun d'eux auroit à sa succession après sa mort. Il fit en même-temps la paix avec les Esclavons, auxquels il faisoit depuis long-temps la guerre avec des succès fort divers. La plûpart des princes Normans lui demanderent aussi la paix, qu'il leur accorda, & il rendit ainsi par-tout la tranquillité à son état. Mais le roi de France fut obligé de tenir une conduite toute contraire, tant à l'égard des Normans, qu'à l'égard de son fils Carloman, toûjours obstiné dans sa révolte. Le sort de ce prince fut enfin d'être pris & d'être condamné à la mort par les juges que le roi son pere lui donna. Sa peine fut commuée en celle qui étoit alors ordinaire, savoir d'avoir les yeux crevés, & d'être mis ensuite dans une prison pour le reste de sa vie. Il trouva pourtant, tout aveugle qu'il étoit, le moyen de s'en échapper, & de se retirer chez son oncle le roi de Germanie : mais il mourut peu de temps après dans l'abbaye d'Epternac, que ce prince lui avoit donnée pour sa subsistance.

Annales Fuldens.

Charles le Chauve prend la résolution d'exterminer les Normans qui étoient dans ses états.

C'est un grand malheur pour un pere d'avoir autant de sujet de se réjouir de la mort de son fils, que Charles le Chauve en trouvoit dans celle de Carloman. Délivré de cette inquiétude, il crut qu'il ne pouvoit rien faire de mieux pour la sûreté de son état, que d'y exterminer, s'il pouvoit, les Normans, qui s'y maintenoient depuis long-temps dans les quartiers de la Loire.

Il n'y avoit, pour ainsi dire, ni paix ni guerre entre les deux nations; mais les occasions de querelles étoient si fréquentes, qu'il se donnoit souvent de petits combats. Quelque temps

auparavant l'abbé de saint Martin de Tours & le comte Gosfrid s'étant mis à la tête des milices d'entre la Seine & la Loire, avoient voulu reprendre une isle de ce fleuve, dont les Normans s'étoient emparés; mais ils avoient été repoussés avec une assez grande perte. Le roi occupé d'affaires plus importantes, avoit dissimulé cet affront & tous les ravages que les Normans firent ensuite. Il avoit depuis traité avec un chef d'autres Normans nommé Roric, qui eût pû fortifier de son secours ceux de la Loire, & il l'avoit engagé par serment à ne point porter les armes contre lui. La faction de Carloman étoit dissipée par la mort de ce prince. Ainsi rien n'empêchoit Charles d'exécuter le dessein qu'il avoit formé depuis long-temps d'assiéger la ville d'Angers, qui étoit comme la place d'armes des Normans de la Loire.

873. Annales Bertiniani.

Le duc de Bretagne agit de concert avec le roi pour les chasser de l'Anjou.

Le duc de Bretagne après s'être servi d'eux contre la France en diverses rencontres, en avoit trouvé depuis le voisinage fort incommode; de sorte qu'il agit volontiers de concert avec le roi pour les chasser de l'Anjou. Mais pour le faire plus sûrement, & empêcher qu'ils ne se jettassent dans quelques postes, d'où il eût été plus difficile de les forcer que dans Angers, le roi & le duc de Bretagne userent de stratagème.

Ces princes usent de stratagème & mettent le siége devant Angers. Ibid. ad an. 873.

On fit courir le bruit par toute la France, que le roi mécontent du duc de Bretagne alloit lui déclarer la guerre; le duc aussi affecta de paroître alarmé de ce bruit, & sous ce prétexte on assembla des troupes des deux côtés. Quand les préparatifs furent faits, le roi prit la route de Bretagne, comme pour entrer dans cette province, & le duc s'avança sur la frontiere, comme pour en empêcher l'entrée aux François. Les Normans étoient persuadés que le roi alloit en Bretagne: mais toutefois pour plus grande sureté, ils jetterent dans Angers tout ce qu'ils avoient de bonnes troupes. C'étoit ce que le roi souhaitoit, & ils ne s'y furent pas plûtôt renfermés que la place fut investie de tous côtés, & entourée en peu de jours d'une très-forte circonvallation. Le duc de Bretagne s'avança avec son armée sur le bord de la Mayenne, qui se joint à la riviere de Sarte, un peu au-dessus d'Angers, & établit de ce côté-là son quartier. Si-tôt qu'il y fut arrivé, il envoya Vigon son fils avec les plus grands seigneurs de son armée, non-seulement pour saluer le roi, mais encore pour lui rendre hommage, & lui faire serment de fidélité.

Ibid.

Le roi n'avoit pas encore été long-temps devant la place, lorſqu'on lui vint apporter la nouvelle que Rodolphe général Normand, qui s'étoit rendu redoutable en France, & avoit fait encore depuis peu au roi de fort inſolentes propoſitions, avoit été défait & tué par les troupes du roi de Germanie dans la Friſe, où il s'étoit jetté pour la ravager. 873.

Cette nouvelle le réjouit fort, parce qu'il appréhendoit toûjours quelque diverſion de ce capitaine. On le fit ſavoir aux aſſiegés que l'on preſſoit, & que l'on attaquoit avec beaucoup de vigueur, mais qui ſe défendoient de même. La ville étoit très-forte par ſa ſituation, & quoiqu'on l'attaquât avec toutes les machines qui étoient alors en uſage, on n'avançoit gueres. Il ſe donnoit tous les jours de ſanglans combats avec différens ſuccès. Le ſiége avoit déja duré depuis le commencement de l'été juſqu'au mois de Septembre, & on étoit en danger de le lever, lorſque le duc de Bretagne s'aviſa d'un expédient de très-difficile exécution, mais qui lui réuſſit. Les Normans avoient leurs vaiſſeaux ſur la Mayenne le long des murailles de la ville, qui ne s'étendoit pas au-delà de cette riviere comme aujourd'hui. Ces vaiſſeaux étoient une derniere reſſource pour les Normans, qui lorſqu'ils ſe verroient réduits à l'extrémité, eſpéroient ſe mettre dedans avec ce qu'ils auroient de plus précieux, pour entrer dans la Loire, & ſe réfugier dans quelqu'une des iſles; car la riviere de Mayenne étoit toûjours ouverte, les François n'ayant pas cru qu'il fût néceſſaire de la fermer par un pont, ou n'ayant pas peut-être ce qu'il falloit pour le faire. Le duc de Bretagne devinant aiſément l'intention des Normans, entreprit de détourner la riviere de Mayenne, pour ſe rendre enſuite maître des vaiſſeaux.

Le duc de Bretagne entreprend de détourner la riviere de Mayenne.

Annales Metenſ.

Dans cette penſée il fit creuſer par ſes ſoldats une grande tranchée très-profonde, qui alloit prendre le canal de la riviere au-deſſus de la ville, & le rejoignoit au-deſſous.

Les aſſiégés ayant compris le deſſein du duc, virent bien qu'ils étoient perdus, & ſans tarder davantage, demanderent à capituler. Un peu de patience du côté des François auroit fait rendre les Normans à diſcrétion. Mais la maladie qui s'étoit miſe dans le camp, la difficulté d'avoir des vivres, & une

Les Normans demandent à capituler.

grande ſomme d'argent que les Normans offrirent, détermi-
873. nerent le roi à les écouter.

Ils remettent la ville à Charles le Chauve.

Les principaux officiers des Normans vinrent au camp. Ils conſentirent à rendre la ville, & à payer l'argent qu'ils avoient offert d'abord. Ils firent de plus ſerment au nom de tous ceux qui étoient dans la place, de ne faire jamais de courſe en France, tandis que le roi vivroit, & conſentirent d'en ſortir, pourvû qu'on leur laiſſât leurs vaiſſeaux & leurs meubles. Ils demanderent qu'il leur fût permis de ſe retirer dans une iſle de la Loire, que l'hiſtoire ne nomme point, d'y demeurer juſqu'au mois de Fevrier, & pendant ce temps-là d'avoir commerce avec les François; de plus que ceux d'entre eux qui s'étoient fait baptiſer, & qui voudroient perſeverer dans le chriſtianiſme, euſſent la liberté de reſter en France: & que ſi quelques-uns dans cet intervalle vouloient ſe faire chrétiens, on les reçût au baptême, avec l'agrément du roi. On leur accorda tous ces articles, à condition qu'au mois de Fevrier tout le reſte ſortiroit du royaume. La ville fut remiſe entre les mains du roi. Les Normans avec leurs vaiſſeaux deſcendirent vers la Loire, entrerent dans l'iſle qu'on leur avoit cedée juſqu'au mois de Fevrier. Mais quand il fut queſtion de la quitter, & de partir au temps marqué, ils refuſerent de le faire. On ne put, faute de vaiſſeaux, les aller forcer, & ils continuerent leurs courſes & leurs ravages à l'ordinaire.

Annales Bertiniani.

Mort de Salomon duc de Bretagne, & de l'empereur Louis II.

Salomon duc de Bretagne eut ſans doute toute la gloire du ſuccès du ſiége d'Angers: mais il ne la goûta pas long-temps; car durant le ſiége même, il ſe forma contre lui une conſpiration de pluſieurs ſeigneurs du pays & de quelques François,
874. qui à ſon retour ſe ſaiſirent de ſa perſonne. On lui creva les yeux, dont il mourut le lendemain. Sa mort fut regardée comme la punition du crime qu'il avoit commis autrefois, en tuant de ſa propre main ſon prédéceſſeur, ſon proche parent & ſon ſouverain, au pié de l'Autel d'une égliſe où il s'étoit réfugié: mais il en avoit depuis fait pénitence, & avoit vécu ſi exemplairement, qu'il eſt regardé en Bretagne comme un ſaint. Vigon ſon fils fut mis en priſon. Un des principaux conjurés nommé Paſwiten gendre de Salomon, & Gurvand ſe firent auſſi-tôt la guerre l'un à l'autre pour le duché de Bretagne.

Annales Bertiniani & Metenſes.

Tous deux moururent dans l'espace d'un an. Ensuite s'éleverent d'autres prétendans, & enfin après bien des combats & beaucoup de sang répandu, Alain frere de Paswiten demeura paisible possesseur de la Bretagne, & fut reconnu pour souverain de ce duché. Mais la mort de l'empereur Louis II. qui arriva en Italie au mois d'Août durant ces troubles de Bretagne, fut un incident bien plus important, & où nos souverains François ne pouvoient manquer de prendre beaucoup de part. 874.

875.

Intrigues du roi de Germanie & du roi de France pour la succession de Louis.

Ce prince étoit fils de l'empereur Lothaire, qui étoit le frere aîné du roi de Germanie & du roi de France. Comme il n'avoit point d'enfans mâles, son état par sa mort devoit revenir à ses deux oncles, ou à un des deux. Pour la qualité d'empereur, elle ne pouvoit être partagée, il falloit qu'étant donnée à l'un des deux, l'autre en fût exclus. Le roi de Germanie étoit l'aîné de Charles, & son droit sur la succession de son neveu étoit fortifié par ce titre. L'un & l'autre depuis long-temps faisoient leurs brigues, pour s'attirer cette succession, en cas que l'empereur vînt à mourir : mais depuis le mauvais état de la santé de l'empereur, les intrigues avoient redoublé.

Le roi de Germanie avoit eu diverses entrevûes avec l'impératrice, laquelle n'étant pas agréable à la cour de son mari, avoit besoin d'un appui en le perdant. Elle le croyoit trouver plus solide dans la personne du roi de Germanie, que dans le roi de France. Annales Fuldens.

Le roi de Germanie répondit volontiers à ces démarches de l'impératrice, & faisoit grand fonds sur l'adresse & l'habileté de cette princesse, pour se rendre maître de l'Italie, & se faire donner la qualité d'empereur. Il avoit fait encore tout récemment un voyage au-delà des Alpes, où il s'étoit abouché avec le pape & avec l'empereur même auprès de Verone. Basile empereur de Constantinople, paroît aussi être entré dans cette intrigue en faveur du roi de Germanie ; au moins est-il certain qu'il avoit grand commerce avec lui, & que quelque temps avant la mort de l'empereur, ces princes s'envoyerent l'un à l'autre plusieurs ambassades. Annales Fuldens.

Charles voyoit bien où tout [illegible] & prenoit aussi des mesures, mais plus secret[illegible] de Germanie.

875. Ni l'empereur ni l'impératrice ne l'aimoient, & il n'avoit rien à esperer d'eux : mais il entretenoit sous main un parti qu'il avoit en Italie, composé apparemment de ceux qui en vouloient à l'impératrice, & qui l'avoient déja appellé une fois, sur le faux bruit qui courut de la mort de l'empereur dans la conspiration de Benevent. Il étoit aussi en fort bonne intelligence avec le pape Jean VIII. dont le suffrage devoit être d'un très-grand poids en cette occasion ; mais sur-tout il étoit fort attentif à tout ce qui se passoit : & depuis la maladie de l'empereur, il se tenoit toûjours prêt à marcher dès le premier avis qu'il recevroit de sa mort.

Charles marche en Italie avec son armée.

Annales Bertiniani.

Il le reçut à Douzi-les-Prez, maison de plaisance vers Mouson. Il en partit aussi-tôt, & commanda à ses vassaux les plus proches d'assembler incessamment leurs troupes ; & de le venir joindre à Pont-yon autre maison de plaisance vers Vitri-le-Brûlé. Il envoya ordre aux plus éloignés de se rendre à Langres où étoit le rendez-vous général. Tandis qu'ils s'y assembloient, il pourvut à la sureté des frontieres, qui seroient les plus exposées pendant son absence, & sur-tout à celles du royaume de Lorraine, où il envoya le prince Louis son fils, pour le défendre contre les entreprises du roi de Germanie. Tout cela se fit avec tant de promptitude, que l'empereur étant mort au commencement d'Août, & Charles n'en ayant eu la nouvelle que plusieurs jours après, il fut en état de marcher avec son armée au premier de Septembre.

Il prit sa route par saint Maurice sur le Rhône au-dessus de Geneve, & entra en Italie par le Mont-Cenis, où il fut bientôt joint par une grande partie des principaux seigneurs du pays.

Le roi de Germanie fait partir aussi une armée.

Le roi de Germanie surpris de cette diligence, fit aussi partir une armée commandée par son fils le prince Charles ; mais ces troupes trop foibles pour résister à celles du roi en furent d'abord repoussées, & contraintes de sortir d'Italie. Il y fit aussi-tôt rentrer son fils aîné Carloman, qui avoit commandé plusieurs fois les armées de Germanie avec beaucoup de succès. Ce prince força les passages des Alpes, malgré la résistance des François ; mais Charles étant [illegible] lui avec de bien plus grandes forces, [illegible]

Carloman son

Charles plus habile en négoci

proposer une entrevûe, qu'il accepta volontiers, se trouvant beaucoup inférieur en troupes. Charles y fit mille caresses à ce jeune prince, & n'épargna ni promesses ni présens pour le corrompre. Il lui offrit de le faire régner seul en Germanie après la mort de son pere, à l'exclusion de ses deux autres freres, s'il vouloit s'entendre avec lui en cette occasion, & le laisser sans opposition se rendre maître de l'Italie.

875. *fils qui la commandoit, est trompé par Charles.* Annales Fuldens. & Bertiniani.

Carloman rejetta ces indignes propositions: ce qui obligea Charles à lui en faire de plus raisonnables.

Il lui proposa de se retirer d'Italie, pourvû qu'il en sortît lui-même, afin de s'accommoder ensuite avec le roi de Germanie, comme ils avoient fait pour le royaume de Lorraine.

Rien ne pouvoit être plus avantageux pour le roi de Germanie que cette proposition, & Carloman l'accepta de tout son cœur. On jura de part & d'autre de s'en tenir là. Carloman commença aussi-tôt après à faire défiler ses troupes, & Charles fit semblant de se retirer aussi. Il avoit cependant envoyé secretement à Rome, pour savoir en quelle disposition le pape étoit à son égard, & pour l'engager par les offres les plus avantageuses à lui être favorable. Non-seulement le pape l'assura qu'il seroit le bien venu: mais encore il l'exhorta à venir au plutôt, & lui députa quatre évêques pour hâter sa marche. Sur cela, comme Carloman le croyoit en chemin pour rentrer en France, Charles prend sa marche vers Rome avec une diligence extrême. Il y fut reçu avec tous les applaudissemens qu'il pouvoit souhaiter, & couronné empereur, peu de jours après, par le pape dans l'église de saint Pierre, le jour de Noël, jour auquel Charlemagne avoit reçu la couronne Impériale dans la même église.

Charles est couronné à Rome empereur par le pape.

Odorannus.

Acta Concil. Pontigon.

Le pape profita de l'empressement que Charles avoit eu pour la couronne impériale, & on peut dire qu'elle coûta fort cher à ce prince: car en la recevant, si l'on en croit un auteur Lombard (*a*), il ceda au pape la souveraineté du duché de Benevent, lui soumit tout le duché de Spolette, avec ses dépendances, & lui donna toute autorité sur le duc même, qui auparavant étoit comme le lieutenant de l'empereur à l'égard des Romains. Il renonça aux droits que les empereurs pré-

Eutropius Presbyter Longobard.

...uve pas dans & les autres historiens n'en font aucune
...inuateurs, mention.

tendoient avoir de présider par leurs ambassadeurs aux élec-
875. tions des papes, aussi-bien qu'à celui d'envoyer à Rome des intendans de justice, & à toutes les autres prérogatives de souverain : mais ni nos histoires, dont le silence pourroit faire préjugé contre l'auteur Lombard, ni les lettres du pape Jean, ne nous disent rien de toutes ces particularités.

Il reçoit les hommages des évêques & des seigneurs d'Italie.

Charles après avoir tout concerté avec le pape pour l'affermissement de son autorité & de celle du saint siége, partit de Rome au commencement de Janvier pour aller à Pavie, où il reçut dans une diete les hommages des évêques & des seigneurs d'Italie : ils le reconnurent pour empereur, & lui firent serment de fidélité en ces termes :

876.

Annales Bertiniani.

Tom. III. Conc. Gall.

» A très-glorieux, grand & pacifique empereur, que Dieu » a couronné, Charles, notre seigneur, perpetuel auguste, » Nous tous évêques, abbés, comtes, & tous les seigneurs » d'Italie, qui sommes ici assemblés, & qui avons souscrit à » cet acte, souhaitons une prosperité & une paix perpétuelle. » Puisque la divine Bonté, par l'intercession des princes des » apôtres saint Pierre & saint Paul, & par le ministere de leur » vicaire Jean, souverain pontife & pape universel notre pe» re spirituel, vous a appellé pour le bien de l'église de Dieu » & pour le nôtre, & vous a élevé par l'autorité du saint Es» prit sur le throne impérial, nous vous choisissons d'un com» mun consentement pour protecteur, seigneur & défenseur » de tous tant que nous sommes. Nous nous soumettons à » vous avec joie & de tout notre cœur, & nous promettons » d'observer, avec l'aide de Notre-Seigneur, de commun » accord & d'une volonté prompte à vous obéir, tout ce » que vous résoudrez & ordonnerez pour l'avantage de la » sainte église de Dieu, & pour le salut de nous tous ».

L'archevêque de Milan signa le premier cet acte, & ensuite plusieurs autres prélats; après eux un seul abbé nommé Raginer, au nom de tous les autres abbés; & après lui le duc Boson avec la qualité d'archiministre du palais de l'empereur, & enfin plusieurs comtes.

On fit ensuite dans cette assemblée divers reglemens, qui regardoient le respect & la soumission qu'on devoit avoir pour le pape & pour l'empereur, [illegible] empêcher l'oppression des provinces & des [illegible]

L'empereur

875.

Le roi de Germanie entre en France à la tête d'une nombreuse armée.

L'empereur Charles en quittant l'Italie, laissa pour y commander en sa place le duc Boson frere de l'impératrice sa femme, lui donnant avec la qualité de duc la couronne ducale (*a*), marque d'honneur & d'autorité que l'on voit, je crois, en cet endroit pour la premiere fois dans notre histoire. Il repassa promptement en France où sa présence étoit necessaire ; car le roi de Germanie son frere, extrèmement chagrin d'avoir été ainsi prevenu, ne manqua pas de décharger sa colere sur ce royaume. Le pape qui l'avoit bien prévû, avoit fait ce qui dépendoit de lui pour l'empêcher ; & avant l'arrivée même de Charles à Rome, il avoit tenu un concile, où il avoit été résolu d'envoyer incessamment Odon évêque de Beauvais au roi de Germanie, pour le prier de la part du pape de ne rien entreprendre sur le royaume de France, jusqu'à ce que chacun eût exposé ses droits au saint siége touchant le royaume d'Italie. Mais on ne voulut point écouter l'évêque de Beauvais, ni recevoir les lettres du pape & du concile, ni celles qu'apporterent encore d'autres légats qui suivirent de près l'évêque de Beauvais. Le roi de Germanie entra en France avec son fils Louis à la tête d'une nombreuse armée, & y fut joint par plusieurs mécontens dont le chef étoit Engelram. C'étoit un seigneur qui ayant été quelques années auparavant un des plus considérables & des plus puissans de la cour de France, avoit été disgracié à la persuasion de la reine qui le haïssoit. Il prit cette occasion de se venger, & donna beaucoup d'inquiétude à cette princesse & au prince Louis le Begue, que l'empereur avoit déclarés régens du royaume durant son absence ; mais à qui il n'avoit laissé que très-peu de forces, ayant mené avec lui les meilleures troupes de l'état.

Act. Concil. Pontigon.

Ils en assemblerent autant qu'il leur fut possible. Hincmar archevêque de Reims, dont la réputation & l'autorité étoient grandes en France, écrivit une lettre aux evêques ses suffragans & aux seigneurs du royaume, pour leur représenter les conséquences d'une guerre civile, & que dans la conjoncture où l'on ne pouvoit pas éviter d'être ravagé par l'armée du

(*a*) On voit sur une médaille de Grimoald duc de Benevent, rapportée ci-dessus, ce que c'est que cette couronne ducale, & sans doute que le duc Boson la prit avec la qualité de lieutenant général de l'empereur.

roi de Germanie, il falloit se souvenir de ce qu'ils devoient à
876. leur prince, quoiqu'il les eût abandonnés en quelque façon à la discrétion des ennemis; & qu'il s'agissoit de l'aider non seulement de prieres auprès de Dieu, mais encore de troupes, & de tout ce qui seroit nécessaire, pour détourner la ruine dont l'état étoit menacé.

Il est obligé de repasser le Rhin.

Tout cela n'empêcha pas que le roi de Germanie ne pénétrât bien avant dans le royaume, & ne vînt jusqu'à Attigni en Champagne, ruinant & désolant tout. Mais il ne passa pas plus avant, & sur les avis du prompt retour de Charles, il repassa le Rhin, beaucoup plutôt qu'on ne l'avoit esperé.

La nouvelle de cette retraite réjouit beaucoup le nouvel empereur, dont la majesté relevée par ce grand titre, & par les ornemens impériaux, avec lesquels il paroissoit quelquefois dans les céremonies publiques, augmentoit le respect des sujets, & l'autorité du souverain.

L'empereur convoque un concile à Pont-yon.

Peu de temps après son retour en France, il convoqua à Pont-yon un concile, qui se tint aux mois de Juin & de Juillet. Il s'y trouva avec les légats du pape, qui y firent beaucoup valoir leur autorité & celle de leur maître, au grand mécontentement des évêques de France: mais les légats étoient appuyés par l'empereur, qui prenoit volontiers cette occasion de marquer sa reconnoissance au pape des grandes obligations qu'il lui avoit.

A la seconde séance furent lûes les lettres que le pape écrivoit aux seigneurs François, pour les informer de l'élection de Charles à l'empire. On y lut aussi la relation de ce qui s'étoit passé à Rome & à Pavie sur ce sujet, & les actes en furent confirmés dans cette assemblée.

Le roi de Germanie y envoye ses ambassadeurs.

La quatrieme séance fut destinée à donner audience aux ambassadeurs du roi de Germanie, qui demandoient au nom de leur maître la part qui lui étoit dûe de la succession du défunt empereur, suivant la promesse que Charles avoit faite en Italie au prince Carloman, pour l'obliger à se retirer avec ses troupes, & en vertu du traité qui avoit été alors signé de part & d'autre avec serment. Mais Charles n'étoit pas d'humeur à rendre si aisément ce qu'il tenoit. Il prétendit que le roi de Germanie lui devoit de bien plus grands dédommagemens pour les ravages qu'il avoit faits en France l'année d'aupara-

vant. L'archevêque de Cologne, qui étoit le chef de cette ambassade, eut encore le chagrin de voir lire par les légats en plein concile, la lettre que le pape écrivoit aux évêques sujets du roi de Germanie, où il les blâmoit beaucoup de ne s'être pas opposés à l'irruption que ce prince avoit faite en France durant l'absence de Charles; & après que les légats eurent lû cette lettre, ils obligerent l'archevêque à en recevoir une copie, avec ordre de la communiquer à tous ses collegues. 876.

Lettre du pape aux seigneurs de Germanie.

Les légats étoient aussi chargés d'autres lettres pour les comtes & les seigneurs de Germanie sur le même sujet, où le pape leur reprochoit les violences qu'ils avoient faites sur les terres de France, & le peu d'égard qu'ils avoient eu pour les lettres qu'il avoit écrites en Germanie, afin d'empêcher qu'on ne fît la guerre au roi de France. Il finissoit en menaçant d'excommunier ceux qui ne voudroient pas remettre leurs intérêts entre les mains de ses légats, & s'en rapporter à leur jugement.

Tom. III. Conc. Gall.

On rendit aussi publiques diverses lettres du pape aux seigneurs & aux évêques François, dont les unes contenoient l'éloge de ceux qui étoient demeurés fideles à Charles, & les autres des réprimandes & des menaces pour ceux qui avoient favorisé, ou qui favoriseroient desormais les desseins du roi de Germanie. Tant il étoit en ce temps-là avantageux aux princes d'avoir de leur côté les papes, qui d'ailleurs depuis Louis le Débonnaire, entroient fort volontiers dans ces sortes de querelles, & s'en servoient habilement pour augmenter & affermir leur autorité en France, soit pour le temporel, soit pour le spirituel.

Deux jours après la séance dont je viens de parler, on en tint une autre, où l'on reçut de nouveaux légats, dont l'un appellé Leon étoit neveu du pape. Il fit en plein concile les complimens du pape à l'empereur & à l'imperatrice, & le lendemain dans une nouvelle audience publique, il presenta à l'empereur un sceptre & un bâton d'or, & fit divers presens à l'imperatrice.

La primatie de l'évêque de Sens est confirmée.

Enfin le quinzieme de Juillet dernier jour du concile, fut destiné au couronnement de l'imperatrice, ou plûtôt à la saluer publiquement pour la premiere fois en cette qualité. Les légats intimerent cette derniere séance au nom & de la

part du pape. Les évêques s'assemblerent de grand matin ; 876. & firent la révision de tous les actes du concile. Sur les neuf heures l'empereur, la couronne sur la tête, revêtu des ornemens imperiaux, tout semblables à ceux dont les empereurs d'Orient se servoient, entra dans le lieu où se tenoit le concile (c'étoit apparemment la chapelle du palais.) Il étoit accompagné des légats en habits de cérémonie, tels qu'ils les portoient à Rome dans les plus grandes solennités. L'empereur en arrivant se mit à genoux devant l'autel ; & après que les évêques eurent chanté les prieres ordinaires, il se leva & alla prendre sa place dans son throne, vis-à-vis duquel sur une espece de pupitre étoit le livre des saints évangiles. Ensuite Jean évêque d'Arezzo un des légats, lut un papier, & après lui Odon évêque de Beauvais en lut un autre, contenant des choses dont le concile n'avoit eu aucune participation. Cet évêque étoit tout au pape & tout au roi, qui vouloit contenter le pape malgré le concile. Celui qui en recueillit les actes, & qui étoit apparemment un des évêques, se récria fort contre ces deux écrits ; c'est tout ce que dit sa relation, sans nous apprendre ce qu'ils contenoient : mais il s'agissoit sans doute de confirmer la primatie d'Ansegise évêque de Sens, que le pape faisoit son légat en France & en Germanie, en lui donnant de grandes prérogatives au-dessus des autres prélats. C'étoit la premiere chose qui avoit été proposée dans le concile, & à laquelle presque tous les évêques s'étoient fortement opposés. Ils refuserent encore tout de nouveau d'y donner leur consentement ; mais malgré cette résistance, on voit dans les actes du concile la souscription d'Ansegise immédiatement après celle d'un des deux légats qui souscrivirent, & avant celle de Hincmar archevêque de Reims. L'autorité que cette primatie donna à Ansegise, fit qu'on l'appella en France & en Germanie *le second pape*.

Acta Concil Pontigon.

Ibid.

Odorann. Monachus in Chronic.

Les légats & les évêques saluent Richilde en qualité d'impératrice.

Après ces contestations, deux des légats sortirent de la chapelle, & allerent à la chambre de l'empereur, où l'impératrice Richilde les attendoit. Ils l'amenerent au concile : elle étoit aussi revêtue des habits d'imperatrice avec la couronne sur la tête. Elle se plaça dans un throne à côté de celui de l'empereur. Elle reçut les complimens des légats & des évêques qui la saluerent imperatrice. On fit son éloge, celui

du pape & celui de l'empereur. L'évêque Leon neveu du pape récita les oraiſons accoûtumées, & le concile finit par-là. 876.

Le concile oblige Hincmar à faire un nouveau ſerment de fidélité à l'empereur.

Dans cette derniere ſéance du concile, ou un peu après, on obligea l'archevêque de Reims à faire une choſe qui lui fut très-déſagréable. Ce fut un nouveau ſerment de fidelité que l'empereur exigea de lui. Il fit tout ce qu'il put pour s'en défendre. Il repréſenta que c'étoit contre la coûtume ; que depuis tant d'années qu'il étoit archevêque, on ne lui avoit jamais rien demandé de ſemblable ; qu'on ne l'avoit pas même exigé d'Ebbon ſon prédéceſſeur, quoiqu'il eût été l'auteur de la dépoſition de l'empereur Louis le Débonnaire ; qu'il y avoit trente-ſix ans qu'il ſervoit ſon prince avec toute la fidelité poſſible : qu'il avoit eu pendant huit ans toute la confiance & tous les ſecrets de l'empereur Louis le Débonnaire, & qu'il lui étoit bien rude de voir flétrir ſa vieilleſſe par des ſoupçons auſſi honteux que ceux qu'on ſembloit avoir conçus de ſa fidelité, & qui n'étoient que l'effet de la malice de quelques envieux. Mais il falut obéir. L'empereur le puniſſoit par-là de la réſiſtance qu'il avoit faite dans le concile de Pontyon aux ordres du pape, touchant la primatie de l'évêque de Sens. De plus, certains termes ambigus dont il avoit uſé dans la lettre qu'il écrivit aux évêques ſes ſuffragans & aux ſeigneurs du royaume, lorſque le roi de Germanie étoit entré l'année d'auparavant en France avec ſon armée, avoient extrèmement déplu à l'empereur ; car en termes couverts, mais que l'on entendoit bien, il l'y taxoit d'imprudence & d'ambition, & quoiqu'il exhortât les évêques & les ſeigneurs à ſecourir l'état, & de leurs prieres & des autres ſecours qu'ils pourroient fournir, néanmoins il faiſoit aſſez entendre, que plûtôt que de ſe laiſſer ruiner, il falloit recevoir pour maître celui qui ſe trouveroit le plus fort.

Libellus Hincmar. ad Carol. Imp.

Ce prince a deſſein d'abaiſſer la puiſſance des évêques.

Enfin l'on voit par la conduite que l'empereur tint durant tout ce concile, que ſon intention en faiſant plaiſir au pape, à qui il étoit redevable de l'empire, étoit de commencer à abaiſſer la puiſſance des évêques, qui pendant ſon regne & celui de ſon pere, avoient pris un grand aſcendant, & s'étoient attiré une grande autorité dans le gouvernement de l'état. Il ſe voyoit empereur, maître de l'Italie, beaucoup

876. Annales Fuldens.

plus puissant que son frere le roi de Germanie. Il étoit sûr du pape, dont la puissance spirituelle, quand il voudroit la faire valoir, seroit toûjours un frein pour celle des évêques François, qu'il voyoit volontiers brouillés avec les légats, à l'occasion de la primatie du métropolitain de Sens. Ce furent-là les motifs qui obligerent Charles à humilier & à rendre souple l'archevêque de Reims, le plus habile, mais en même-temps le plus fier & le plus hautain de tous les prélats de France.

Mort du roi de Germanie. Annales Bertiniani.

Quelque superiorité néanmoins que Charles eût alors, il crut devoir ménager le roi de Germanie, & résolut de faire la paix avec lui, pourvû qu'il ne fût pas obligé de lui rien rendre de ce qu'il avoit pris, & que ce prince voulût le reconnoître pour empereur. Dans ce dessein, il lui envoya vers la mi-Août deux légats du pape qui étoient restés à sa cour, Odon évêque de Beauvais, & quelques autres, pour traiter avec lui, avec ses enfans & avec les évêques & les seigneurs de Germanie. Mais comme ils étoient en chemin, ils apprirent la nouvelle de la mort de ce prince, arrivée le vingt-huitiéme d'Août à Francfort. Cette nouvelle tira Charles d'inquiétude; car il savoit qu'il faisoit de grands apprêts de guerre, pour soûtenir ses droits sur la succession de l'empereur Louis II son neveu, & sur la qualité d'empereur même, dont il étoit autant digne pour le moins que Charles.

Annales Fuldens.

Son caractere. Monachus Sangall. L. 2. c. 15. & 16.

Un auteur contemporain nous fait un éloge de Louis roi de Germanie, que le reste de l'histoire ne dément point; il y paroît par tout avec beaucoup de courage, de sagesse & de moderation. Charlemagne son ayeul, lui voyant, lorsqu'il n'avoit encore que six ans, beaucoup d'esprit, & des manieres très-nobles, prédit qu'il seroit un jour un grand prince. En effet, tandis que la France en-deçà du Rhin & de la Meuse fut agitée de troubles continuels & de guerres civiles, il maintint toûjours ses sujets de la France Austrasienne & Germanique en paix & dans la soumission. Il fut très-souvent en guerre avec les barbares des environs du Danube, qui voulurent secouer le joug de la France; mais il les tint soumis au tribut & aux hommages qu'ils lui devoient. Il eut trois fils, qui étant devenus grands, lui firent de la peine; mais il les réduisit & les ramena toûjours autant par son adresse que par

sa fermeté. Il pouvoit regarder la peine que lui firent ses enfans comme la punition de celle qu'il avoit lui-même causée à son pere Louis le Débonnaire, dont la mort lui fut imputée, parce que ce prince prit le mal dont il mourut en marchant avec une armée dans un temps très-rude pour châtier sa révolte. Après la mort de son pere, il suivit moins son antipathie que ses véritables intérêts, en s'unissant avec Charles son cadet contre leur aîné, qui vouloit les perdre tous deux. Délivrés de cet ennemi commun, ils furent ensemble tantôt bien, tantôt mal; tantôt en paix, tantôt brouillés; mais il porta toûjours la guerre dans le pays ennemi, & ne l'eut jamais chez-lui. On le loue de beaucoup de pieté, & on ne lui reproche nulle part aucune débauche. Il étoit bien fait, de belle taille, d'un air mâle, mais affable, de belle humeur, de beaucoup d'esprit, bienfaisant, punissant avec peine & répugnance les plus grandes fautes, & rarement par la mort des coupables. Tel étoit Louis, dit d'abord dans l'histoire Louis de Baviere, & depuis Louis de Germanie. Sous ce nom étoit compris un fort grand pays; savoir, l'ancienne France au-delà du Rhin, la Saxe, la Turinge, la Baviere, la Pannonie, le pays des Grisons, sans ce qui étoit en-deça du Rhin, & la partie du royaume de Lorraine qu'il avoit héritée de son neveu Lothaire, fils de l'empereur Lothaire, & qu'il avoit cedée depuis à Louis II. empereur son neveu: mais soit que ce traité n'eût pas été exécuté, soit qu'après la mort de l'empereur il s'en fût rendu maître de nouveau, il la possedoit quand il mourut.

876.

Ibid.

Partage de ses états entre ses trois fils.
Annales Fuldens.
Annales Metens.

Ses trois fils Carloman, Louis & Charles entrerent par sa mort chacun en possession de la partie de son état, qu'il leur avoit assignée quatre ans auparavant dans la diete de Forcheim. Carloman l'aîné eut la Baviere, la Bohême, la Carinthie, l'Esclavonie, & tous les pays dépendans de l'empire de France en descendant le Danube; c'est-à-dire, l'Autriche d'aujourd'hui, & une partie de la Hongrie. Louis eut la Franconie, la Saxe, la Frise, la Thuringe & la basse Lorraine, Cologne & quelques autres villes sur le bord du Rhin. Charles appellé dans l'histoire Charles le Gros ou Charles le Gras, eut l'Allemagne, & sous ce nom étoit compris tout ce qui est au-delà du Mœin jusqu'aux Alpes, & avec cela quel-

876. ques villes qui avoient été autrefois du royaume de Lorraine, mais qu'on ne nomme point. J'appellerai désormais Carloman roi de Baviere, Louis roi de Germanie, & Charles roi d'Allemagne, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à l'empire, où il fut élevé quelque temps après.

L'empereur veut avoir part à la succession, & marche à Cologne.

Ce partage avoit été si bien reglé par le feu roi de Germanie, qu'il n'y eut aucune contestation entre les trois princes. Mais l'empereur dont l'ambition croissoit à proportion de sa puissance, voulut aussi avoir part à la succession, & rentrer en possession de la partie du royaume de Lorraine, dont les peuples de cet état l'avoient rendu maître autrefois, & que le roi de Germanie l'avoit obligé de lui céder. Son dessein étoit aussi de s'emparer de Mayence, de Wormes, de Spire, & de toutes les places qui sont sur le bord du Rhin du côté de France. Il n'eut donc pas plûtôt appris la mort de ce prince, qu'il partit de Chiersi où il étoit, & alla à Metz. Il envoya devant lui diverses personnes, pour gagner par argent & par promesse les plus considérables du pays en sa faveur, & les engager à le reconnoître pour le souverain, comme ils avoient fait autrefois. Il changea néanmoins de pensée, & au lieu d'aller à Metz, il prit à gauche, & marcha à Aix-la-Chapelle, & delà à Cologne, ayant toûjours avec lui les légats du pape.

Louis de Germanie lui envoye des ambassadeurs.

Annales Bertiniani.

Il reçut là une nouvelle fâcheuse, qui l'inquiéta beaucoup. C'est qu'une flotte de Normans de près de cent voiles étoit entrée dans la Seine. Il n'abandonna pas toutefois pour cela son entreprise, dans l'esperance que les seigneurs & le peuple du pays ne seroient pas long-temps sans se donner à lui. Mais Louis de Germanie parut aussi-tôt vis-à-vis de Cologne, de l'autre côté du Rhin, avec une armée de Saxons, de Thuringiens & de François de la France Germanique, pour tenir au moins les esprits en suspens; & ce fut aussi par la même raison qu'il envoya à l'empereur des ambassadeurs, pour le prier de ne point envahir un pays qui ne lui appartenoit point, & d'en user avec lui comme un oncle avec un neveu, qui l'honoroit fort; mais ils ne purent rien obtenir.

Il passe le Rhin avec son armée.

Alors le roi de Germanie ordonna dans son camp des prieres, des jeunes, & d'autres semblables exercices publics de piété, pour attirer le secours de Dieu sur son parti. On en

railla

railla dans le camp de l'empereur, où l'on apprit cependant bientôt après avec quelque surprise, que l'armée Germanique avoit passé le Rhin vers Andernac; ce qui marquoit que cette dévotion du roi de Germanie n'étoit rien moins que l'effet de la crainte. 876.

Quand ce prince eut passé le Rhin, il fit cantonner sa cavalerie en divers quartiers séparés pour la commodité des fourrages, & envoya de nouveau demander la paix à l'empereur.

Charles reçut mieux les ambassadeurs, qu'il n'avoit fait la premiere fois. Il leur fit entendre qu'il traiteroit volontiers avec son neveu, & qu'incessamment il lui envoyeroit les propositions qu'il avoit à lui faire.

L'empereur tâche de l'amuser & de le surprendre.

C'étoit un artifice pour l'amuser & pour le surprendre : car dès la même nuit il partit sans bruit, & fit marcher ses troupes, partagées en quantité de petits corps, par des chemins écartés & très-difficiles, pour tomber sur le roi de Germanie, lorsqu'il y penseroit le moins, & par les endroits où il ne devoit pas l'attendre.

Si-tôt qu'on s'apperçut à Cologne du mouvement de l'armée, qui campoit sous les murailles, Vilbert qui en étoit archevêque, vint trouver l'empereur, pour lui représenter les suites du dessein qu'il prenoit, & le conjurer de prendre des pensées de paix ; mais il ne fut pas écouté, & l'armée se mit en marche.

Annales Bertiniani. Fuldenses. Metenses.

L'archevêque rentra dans la ville, & fit partir sur le champ un prêtre qui connoissoit parfaitement le pays, pour donner avis à Louis de la marche & du dessein de l'armée Françoise. Ce prêtre arriva heureusement au camp du roi de Germanie, qui ramassa promptement le plus de troupes qu'il lui fut possible, & envoya ordre aux plus éloignées de s'avancer, & de le venir joindre en diligence. L'armée de l'empereur étoit de plus de cinquante mille hommes, celle du roi de Germanie étoit moins nombreuse, & il n'en avoit alors avec lui qu'une partie. Il résolut cependant d'attendre l'ennemi, & de suppléer au petit nombre par l'avantage des postes dont il se saisit, & il recommanda à tous ses gens de mettre sur leur habit quelque chose de blanc, pour se reconnoître dans la mêlée.

876. *Il l'attaque au bourg de Megen.*

L'empereur en arrivant fut bien surpris de voir qu'on l'attendoit ; & cela ne l'empêcha pas de commencer l'attaque au bourg de Megen.

Les Saxons défendoient ce poste, & s'y maintinrent quelque temps : mais enfin accablés par le nombre, ils commencerent à plier ; le roi de Germanie étant accouru à cet endroit, fit avancer les troupes Germaniques, qui prirent les François en flanc, & les enfoncerent. Le comte Reginart qui portoit l'étendart impérial, fut tué dès la premiere charge avec plusieurs autres des plus considérables officiers, & il se fit là un grand carnage des François.

Ce mauvais succès rebuta les troupes impériales, à qui on avoit promis une victoire assurée, & le pillage d'un camp surpris qui ne résisteroit point. La marche avoit été longue & rude par des chemins très-difficiles & par une pluie continuelle. Les chevaux étoient lassés & rebutés, & ne sentoient plus l'éperon. Au contraire, ce premier avantage avoit animé les troupes de Germanie, qui grossissoient à tous momens, & que leur roi qui avoit pris à loisir son plan de défense, rangeoit en bataille à mesure qu'elles arrivoient. Tout étoit en ordre d'un côté, & de l'autre tout en désordre.

L'armée Françoise est mise en déroute, & l'empereur obligé de prendre la fuite.

Le roi de Germanie pour ne pas laisser rallentir l'ardeur de ses soldats, fit charger de tous côtés les François, qui plierent par-tout. L'horreur des tenebres dans un pays inconnu augmentoit la consternation : en peu de temps toute l'armée Françoise fut en déroute, & l'empereur obligé de prendre la fuite pour n'être pas enveloppé.

Il convoque une diete à Saumouci.

Les vivandiers de l'armée & tout le bagage qui avoit suivi, embarrassant les défilés, arrêtoient les fuyards, & donnerent aux ennemis tout le temps de les joindre ; & ils en firent un horrible massacre. On fit un grand nombre de prisonniers ; les paysans s'étant attroupés de toutes parts, tuoient ou dépouilloient tous ceux qui s'étoient écartés des grands chemins pour se sauver dans les bois & dans la campagne. Tout le bagage fut pris & pillé, & l'empereur arriva presque seul au monastere de saint Lambert sur la Meuse. Ce combat se donna à la fin de la nuit du huitieme d'Octobre de l'an 876. & tel fut le succès d'une entreprise d'abord assez bien concertée & assez bien conduite, mais qui ayant été l'effet de beau-

coup de mauvaiſe foi, ne devoit pas être plus heureuſe. Le fruit de la victoire du roi de Germanie fut la gloire d'avoir vaincu un ennemi beaucoup plus fort que lui ; d'avoir maintenu la plus grande partie de ſes ſujets dans l'obéiſſance, & de s'être conſervé cette partie du royaume de Lorraine qu'on vouloit lui enlever. Le jour de devant la bataille, l'empereur avoit envoyé à Hériſtal ſur la Meuſe l'imperatrice, qui l'avoit ſuivi à l'armée, & qui étoit enceinte. Elle ne s'y crut pas en ſureté après la défaite, & voulut gagner Epternac au pays appellé aujourd'hui Luxembourg. La frayeur la fit accoucher en chemin d'un fils qui mourut peu de temps après, & qui tout nouvellement né qu'il étoit, fut porté avec l'impératrice juſqu'au lieu que je viens de dire. L'empereur l'y vint trouver pour la raſſurer ; & enſuite il convoqua une diete pour le quinzieme jour d'après la ſaint Martin à Saumouci, maiſon royale proche de Laon, afin d'y délibérer ſur la ſituation preſente des affaires, qui lui cauſoit beaucoup d'embarras.

876.

Ibid.

Conjonctures fâcheuſes où il ſe trouve.

Verus Chronic. in Hiſt. Norman.

Tom. III. Conc. Gall.

Une bataille perdue, & une grande armée taillée en pieces, l'union très-étroite des rois de Germanie, de Baviere & d'Allemagne, une nombreuſe flotte de Normans dans la Seine, qui avoient pris Rouen, & par-deſſus tout cela les lettres preſſantes que lui & l'impératrice recevoient de la part du pape touchant le deſordre des affaires d'Italie, où les Saraſins faiſoient des ravages continuels, où le duc de Bénévent & les Grecs entretenoient des intelligences ſecretes avec ces infideles, la défiance qu'on devoit avoir de pluſieurs ſeigneurs du pays, ſans parler des raiſons qu'on avoit d'appréhender que le roi de Baviere ne formât quelque deſſein ſur l'Italie, pour faire diverſion en faveur du roi Louis ſon frere, c'étoient les conjonctures embarraſſantes où ſe trouvoit l'empereur.

On fait marcher des troupes contre les Normans.

On ne délibéra néanmoins à Saumouci que ſur ce qui étoit le plus preſſé ; ſavoir ſur les moyens d'écarter les Normans. L'empereur leur envoya un ſeigneur nommé Conrad, & quelques autres, pour les engager à la paix ; & cependant on fit marcher beaucoup de troupes de ce côté-là, qui les obligerent à ſe retirer, ou du moins qui empêcherent leurs courſes. On remit les autres points à un autre temps. Une pleu-

876. resie dangereuse dont l'empereur fut attaqué quelque temps après, & dont on crut qu'il mourroit, fit encore différer le remede de tant de maux pressans, & ce retardement les empira beaucoup.

La maladie de ce prince donna de grandes inquiétudes au pape ; mais quand il le fut guéri, il ne se passoit point de mois qu'il ne lui écrivît de nouvelles lettres, & qu'il ne fit partir de nouveaux envoyés, pour presser son départ ; car l'empereur lui avoit promis d'aller bientôt lui-même en Italie avec une armée.

877. Pour l'engager à le faire plus volontiers, il assembla un concile à Rome au mois de Février, où il fit confirmer de nouveau l'élection de ce prince, & son élevation à l'empire, anathématisant tous ceux qui oseroient encore s'y opposer : & il lui envoya une palme benite, comme une marque anticipée de la victoire qu'il devoit remporter sur les ennemis de Dieu & de l'église, s'il se hâtoit de venir les combattre.

Tom. III. Conc. Gall.

L'empereur passe en Italie avec l'impératrice.

Capitula Caroli Calvi.

L'empereur sur ces instances réiterées du pape, résolut enfin de passer en Italie, & de conduire une armée à Rome, pour réduire les Sarasins & le duc de Benevent. Il tint pour cela une diete générale à Chiersi le premier de Juillet, dont le sujet principal fut la sûreté du royaume pendant son absence, tant contre les entreprises des rois ses neveux, que contre les brouilleries qui pourroient arriver au-dedans même du royaume, soit durant son voyage, soit après sa mort, en cas qu'il vînt à mourir en Italie, & il pria fortement les seigneurs & les évêques de n'en pas croire aisément la nouvelle, sur les bruits que ses ennemis ou quelques esprits brouillons pourroient exprès en faire courir. Il nomma de plus divers seigneurs, évêques & abbés, pour composer le conseil de Louis son fils pendant son absence. On voit clairement par les actes de cette diete, combien l'autorité du prince étoit alors partagée entre lui, les évêques & les seigneurs. Après la lecture de tous ces actes, il congédia l'assemblée, & se disposa à partir incessamment pour l'Italie.

Le pape s'avance au-devant de lui

L'impératrice fut du voyage, & elle marcha avec un équipage magnifique. L'empereur porta avec lui beaucoup d'argent : mais il menoit peu de troupes, ayant seulement donné

ordre à ses généraux de le suivre à petites journées avec le gros de l'armée. En arrivant à Orbe au-delà du Mont-Jura, il rencontra l'évêque Adalgaire qu'il avoit envoyé à Rome. Il reçut de cet évêque une copie des actes du concile, où son élection à l'empire avoit été confirmée, & ayant appris que le pape devoit s'avancer au-devant de lui jusqu'à Pavie, il y envoya un de ses principaux officiers, afin de donner ordre à tout ce qui seroit nécessaire pour le logement & la sûreté du pape; mais l'empereur & le pape se rencontrerent à Verceil, & de là ils allerent ensemble à Pavie.

877.
Annales Bertiniani.

Ils n'y furent pas plûtôt arrivés, qu'ils eurent avis que Carloman roi de Baviere entroit en Italie avec une nombreuse armée.

Le roi de Baviere y entre avec une nombreuse armée.

L'empereur qui avoit peu de troupes avec lui, fut tellement épouvanté de cette nouvelle, qu'il partit aussi-tôt, repassa le Pô, & se retira à Tortone avec le pape qui y couronna l'impératrice, & cette princesse après la cérémonie se retira à Morienne.

L'empereur & le pape passerent quelques jours à Tortone, en attendant les troupes qui avoient ordre de s'y rendre sous le commandement du duc Boson, de l'abbé Hugues, de Bernard comte d'Auvergne, & de Bernard marquis de Languedoc: mais c'étoit en vain qu'on les attendoit.

L'empereur ne fut pas plûtôt hors de France, que ces quatre seigneurs avec plusieurs autres conspirerent contre lui, soit qu'ils désapprouvassent l'expédition d'Italie, qui dégarnissoit la France, & lui ôtoit toutes ses meilleures troupes, la laissant exposée aux courses des Normans & des armées de Germanie; soit qu'ils eussent quelques intérêts particuliers en vûe, comme la suite le fit voir, au moins à l'égard du duc Boson, qui étoit beau-frere de l'empereur, & que ce prince avoit trop élevé & rendu trop puissant. Quoi qu'il en soit, & quels que fussent leurs motifs, ils demeurerent en France avec les troupes; ce qui ayant beaucoup augmenté la frayeur de l'empereur & du pape, l'un s'enfuit au plus vîte à Rome, & l'autre se retira vers Morienne, où l'impératrice étoit déja arrivée.

Conspiration contre l'empereur. Ibid.

Ce qu'il y eut en cela de bisarre, fut que tandis que l'empereur fuyoit vers la France, sur la nouvelle de l'approche de l'armée de Carloman, ce roi lui-même reprit la route de Baviere avec précipitation, sur un faux bruit que l'armée Françoise avec tous ses généraux avoit joint l'empereur, & que ce prince avec le pape venoit tomber sur lui, chacun se faisant peur l'un à l'autre, se donnant mutuellement, & prenant en même-temps l'alarme.

877. *Carloman reprend la route de Baviere.*

L'empereur est empoisonné par un médecin Juif. Ibid.

Le sort de ces deux princes fut encore semblable en un point; c'est que dans leur fuite ils tomberent tous deux malades à la mort; mais avec cette différence, que Carloman en réchappa, & que Charles mourut. Sa maladie n'étoit qu'une fievre, dont le danger n'ôtoit pas toute esperance: mais un médecin perfide, Juif de nation, nommé Sedecias, en qui il avoit toute sa confiance, l'empoisonna par une poudre qu'il lui fit prendre comme un remede souverain contre son mal. Ce fut dans le chemin au passage du Mont-Cenis qu'il prit ce poison, & il en fut si mal quelques heures après, qu'il fut obligé de s'arrêter en un bourg nommé Brios dans une chaumine de paysan. L'impératrice s'y rendit de Morienne, & il y expira onze jours après avoir pris la potion empoisonnée, c'est-à-dire, le sixieme d'Octobre, la seconde année de son empire, la trente-huitieme de son regne, & à l'âge de cinquante-quatre ans.

Son caractere.

Ce fut un prince que tantôt son malheur, & tantôt son peu de conduite mirent plusieurs fois à deux doigts de sa perte. Tout prêt à succomber à sa mauvaise fortune, & n'ayant pas les qualités nécessaires pour la surmonter, certaines conjonctures aussi heureuses qu'imprévûes, le tiroient des mauvais pas où il s'étoit engagé. Il étoit moins brave qu'artificieux; d'un génie ambitieux & entreprenant, mais peu capable de bien soûtenir ses entreprises. Il ne se fit ni assez aimer, ni assez craindre de ses sujets, dont les uns le méprisoient, les autres par compassion pour lui & par jalousie pour leurs égaux prenoient son parti. Son regne aussi-bien que celui de son pere, fut le regne des évêques, qu'il commençoit cependant à ne plus tant ménager, depuis qu'il se vit empereur. L'audace ou

plûtôt la tyrannie des seigneurs particuliers, dont les comtés ou gouvernemens devinrent héreditaires, augmenta beaucoup sous un si foible regne. On le loue d'avoir aimé les lettres & les savans, & d'en avoir fait venir en France des pays les plus éloignés, par les avantages qu'il leur faisoit. On le préfere même en cela à son ayeul Charlemagne: mais c'est dans un panégyrique qu'on lui adresse à lui-même. C'est apparemment à ces savans qu'il favorisoit qu'il est redevable du nom de Grand, qu'on lui donne en divers anciens monumens. Il survécut à tous ses freres & à plusieurs de ses neveux. Il fut le plus puissant de tous ces princes, si l'on mesure sa puissance par la grandeur de ses états, & depuis lui, nul de la lignée de Charlemagne en France n'eut une domination aussi étendue. Il auroit pû par ce moyen rétablir la splendeur & la dignité de cette branche de la maison impériale, s'il avoit eu le loisir de le faire, & en même-temps assez de courage, une fermeté, & une prudence proportionnée à la grandeur de son empire.

877.

Henrici Monachi Epist. ad Car. Imp. Vide Mabillon. in Analect. Tom. I.

Après sa mort on embauma son corps dans le dessein de le transporter à saint Denys: mais le poison y avoit causé une telle corruption, qu'on fut obligé de le mettre en terre à Nantua, monastere du diocese de Lyon dans la Bresse. Quelque-temps après on transporta ses os à saint Denys; on voit au moins son tombeau au milieu du chœur de cette noble & fameuse abbaye: mais on convient que ce tombeau n'est pas de ce temps-là.

Il est enterré à Nantua.

Annales Bertiniani. Metenses.

Charles avant que de mourir, avoit mis entre les mains de l'impératrice un acte scellé de son sceau, par lequel il déclaroit son successeur Louis son fils, qui lui étoit resté seul de tous ses enfans mâles. Il joignit à cet acte l'épée qu'on appelloit l'épée de saint Pierre, sans doute parce qu'elle avoit été benite & donnée par le pape, & il ordonna qu'on la ceignît au prince son fils, lorsqu'on le déclareroit roi; soit que ce fût une coûtume déja établie d'en user ainsi, soit que ce fût une dévotion particuliere de Charles envers saint Pierre & envers le saint siége. Outre cette épée, il confia encore à l'impératrice le manteau royal, la couronne & le sceptre, en lui don-

Louis son fils est déclaré son successeur.

Annales Bertiniani.



